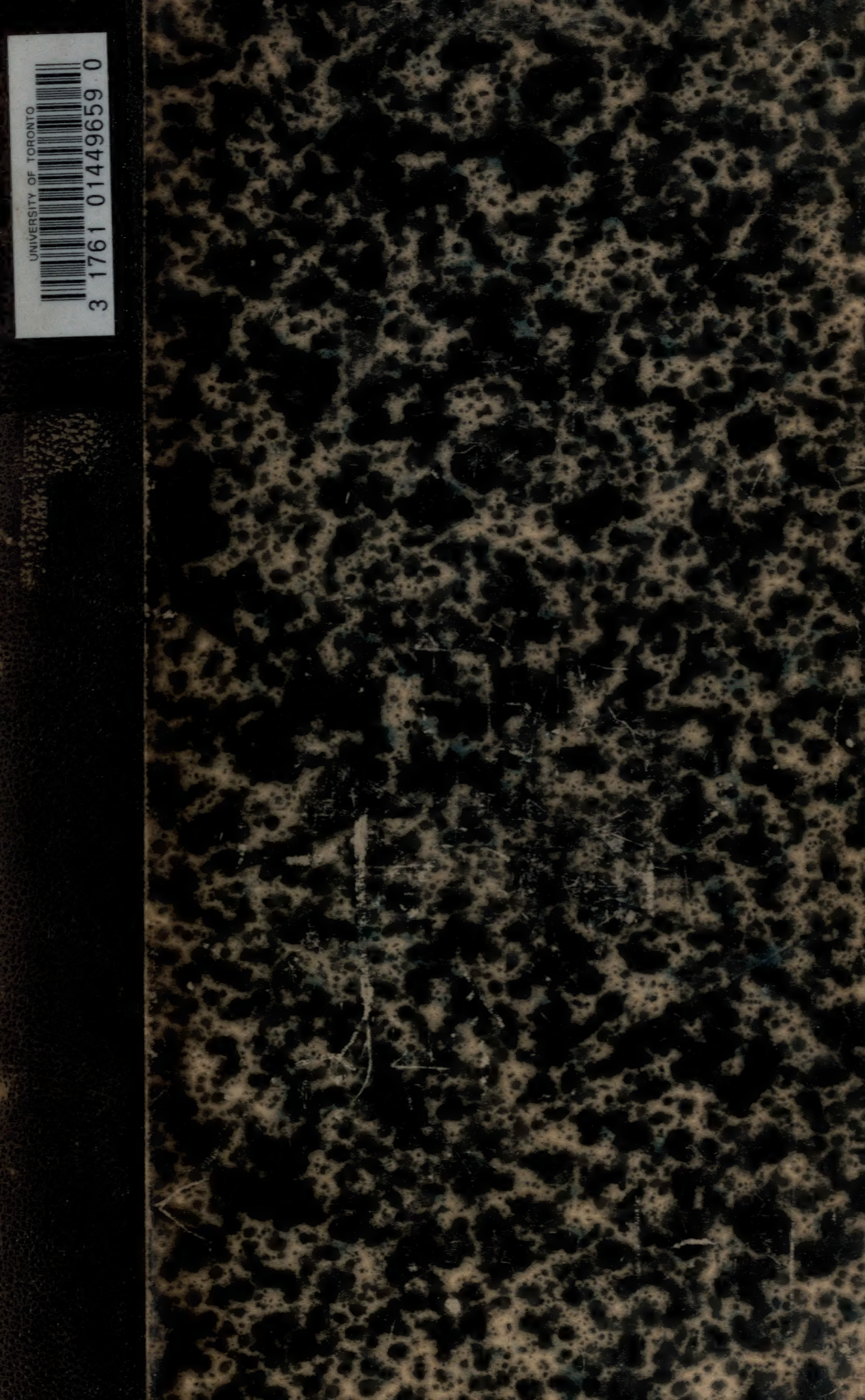

UNIVERSITY OF TORONTO
3 1761 01449659 0



Ex Libris
PROFESSOR J. S. WILL



LA FRANCE

PROTESTANTE

LA FRANCE

PROTESTANTE

PAR

MM. EUGÈNE ET ÉMILE HAAG

DEUXIÈME ÉDITION

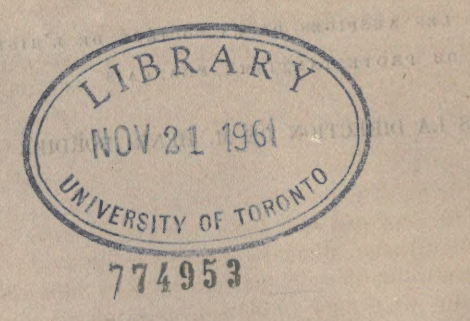
PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

ET SOUS LA DIRECTION DE M. HENRI BORDIER

TOME PREMIER

PARIS
LIBRAIRIE SANDOZ ET FISCHBACHER
RUE DE SEINE, 33

1877


LIBRARY
NOV 21 1961
UNIVERSITY OF TORONTO

AVERTISSEMENT

Les auteurs de *la France protestante*, les frères Haag, en écrivant la biographie des protestants français, se proposaient de montrer quels hommes produisent les sentiments de foi et d'indépendance puisés dans l'Evangile ; mais ils n'ont eu le temps de composer qu'un premier tableau dans lequel ils durent se borner aux grands traits. Leur ouvrage porte en sous-titre : *ou Vie des Protestants français qui se sont fait un nom dans l'histoire*. Ils se sont donc bornés à un choix des vies qui leur ont paru les plus marquantes. Ce n'est pas leur moindre mérite d'avoir su se circonscrire et laisser leur œuvre inachevée dans le détail, afin d'avoir le temps d'en tracer en entier le contour.

Cet ouvrage, célèbre déjà du vivant de ses auteurs, complétement épuisé maintenant depuis plusieurs années, réclame non-seulement une impression nouvelle, mais de nombreuses retouches. Un supplément ne suffit plus aujourd'hui, et sur l'instance même des libraires, quelques membres de la Société de l'Histoire du Protestantisme français osent offrir aujourd'hui au public une : *Deuxième édition de la France protestante.*

Les coreligionnaires et autres amis de MM. Haag qui tentent cette entreprise sont amenés par la force des choses à lui donner plus d'étendue. Quels que puissent être leurs malheurs, ceux qui laissent un nom dans l'histoire sont encore les favoris du monde ; mais s'il est une victime inconnue dont on ne sait rien sauf qu'elle donna volontairement sa vie plutôt que de désobéir à sa conscience, n'est-ce pas un devoir sacré d'inscrire son nom sur une table d'honneur? Et ceux qui sans avoir souffert la mort ont souffert la prison, l'exil ou d'autres maux, n'ont-ils pas droit aussi à un respectueux souvenir? Et où trouverait-on dans la France entière, non-seulement lors des grands massacres du XVIe siècle et des grands sévices du XVIIe, mais jusqu'aux temps efféminés de la Régence et de Louis XV, un seul protestant qui n'ait eu quelque chose à souffrir de cette longue persécution dont le clergé catholique a toujours attisé le feu jusqu'au moment de la Révolution française! Ceux-là même qui ont fait abjuration, soit entraînés par des appâts corrupteurs, soit contraints par les violences, ont eux aussi savouré leur part d'amertume. Ce sont donc toutes les familles protestantes françaises antérieures à 1789 que nous devrions embrasser dans nos recherches.

Mais un répertoire biographique aussi absolument complet ne serait probablement pas exécutable comme opération de librairie, et il faudrait, comme opération littéraire, l'ajourner à un avenir bien éloigné, puisqu'il supposerait le dépouillement achevé de tous les documents qui subsistent sur l'état civil des protestants, non-seulement en France, mais en Suisse, en Hollande, en Allemagne, en Angleterre et jusqu'en Amérique. On a cru cependant pouvoir répondre dans une certaine mesure aux vœux plus impatients et bien souvent exprimés dans nos Eglises pour la publication immédiate d'une *France*

protestante aussi complète qu'il soit en ce moment possible, en refondant, en améliorant et en élargissant l'œuvre de MM. Haag.

Voici le plan auquel on s'est arrêté : 1° Reproduction, avec révision attentive, de tous les articles de MM. Haag; 2° Dépouillement complet, et insertion à leur place alphabétique, de tous les noms protestants cités par eux et disséminés dans le cours de leur livre; 3° Rédaction des biographies qui rentrent dans leur cadre et qu'ils eussent écrites si les documents ou le temps ne leur eussent manqué; 4° Mention de tous les protestants français connus de nous comme ayant souffert pour la foi protestante, depuis le commencement du XVI[e] siècle, ou comme ayant marqué dans le développement du protestantisme.

Précisons les détails qui se rapportent à chacun de ces points.

I. Tous les articles admis par MM. Haag dans leur édition ont droit de cité dans la nôtre; mais il n'en est presque aucun qui ne puisse être amélioré, par cette seule raison que trente années nous séparent du temps où ils ont été écrits. Nous nous sommes donc efforcés, reproduisant ce travail, de l'améliorer en le condensant, en réduisant les développements sans supprimer de faits ni de noms, et en visant surtout à y faire entrer les nouveaux détails que l'étude a révélés.

II. On a souvent signalé et regretté l'absence, dans l'ouvrage de MM. Haag, d'une table alphabétique de tous les noms protestants dont leurs pages sont remplies. Chacun de nos volumes sera terminé par une table abondante.

III. MM. Haag ont laissé quelques articles rédigés après l'impression de leur ouvrage et plus souvent des notes pour servir à la rédaction. Nous nous en sommes emparés et nous avons inséré ces articles à leur rang, en terminant chacun d'eux par le nom HAAG mis entre parenthèses.

Nous avons fait connaître, par le même procédé sommaire, les noms de nos collaborateurs, quoiqu'il ne soit presque pas possible d'introduire des communications de provenances diverses dans un texte unique sans leur faire subir quelques modifications. Nous donnerons à la fin de chaque volume une liste détaillée des personnes qui auront contribué à sa rédaction.

IV. Les articles déjà traités par MM. Haag se reconnaîtront à ce signe qu'à la tête de l'article nous plaçons le nom Haag entre crochets suivi de l'indication du tome et de la page où l'article se trouve. Quand leur nom n'y est pas, mais seulement des chiffres, c'est qu'au lieu d'un article, MM. Haag n'ont donné qu'une simple mention du nom dont il s'agit ou d'un fait quelconque. Ainsi pour ce qui concerne les quatre premiers noms ouvrant notre liste, ABADIER et ABARD, n'étant accompagnés d'aucun renvoi entre crochets, montrent par là qu'ils sont des noms nouveaux; ABARET, qui se termine par le sigle : [II, 415 b], annonce que ce personnage figure d'une manière fugitive au deuxième volume de MM. Haag, à la page 415, seconde colonne; tandis que : [Haag, I, 3], placé au commencement de l'article ABAUZIT, appelle l'attention sur un véritable article consacré par les premiers auteurs à ce philosophe. Et lorsqu'on trouve, comme ci-après, col. 10, à l'article ABBADIE

(Jacques), l'indication multiple : [Haag, I, 7 a; — 85 a, 139 a; II, 169; VII, 425; IX, 232]; c'est que ce nom a été l'objet, dans le livre de MM. Haag, et d'un article spécial et de plusieurs mentions éparses.

Ce procédé, nous l'avouons, prête à la critique. On peut nous objecter, et on l'a déjà fait, que recommençant le travail de MM. Haag, nous devons le contenir, le rendre inutile, par conséquent ne pas le citer, ou bien, si nous le citons encore, c'est donc que nous ne le remplaçons point. On peut ajouter que la première édition étant épuisée, ces citations sont un appât décevant pour les lecteurs invités à prendre plus ample informé dans un livre que peu d'entre eux pourront avoir : on dit enfin que tel est l'usage et que pour le Dictionnaire historique de Moréri, par exemple, ou la Biographie Universelle des frères Michaud, chaque édition nouvelle absorbe et annule les éditions précédentes. — Tout en tenant compte de l'observation et en restreignant ces sortes de citations au strict nécessaire, nous ne les supprimons pas et voici pourquoi. L'ouvrage de MM. Haag n'est pas seulement, comme les deux grandes biographies qui viennent d'être désignées, un ensemble de matériaux historiques et littéraires que l'on peut successivement modifier, accroître et améliorer, c'est un « Livre de sources; » c'est un recueil plein de recherches faites sur les documents originaux et souvent sur des documents qui n'existent plus, comme il est si déplorablement arrivé pour les actes de l'état civil de Paris brûlés en 1871; en sorte qu'il est souvent impossible de ne pas renvoyer à MM. Haag, seuls témoins subsistants. Dès lors il nous a paru qu'on devait aussi donner ce renseignement utile consistant à faire distinguer, autant que cela sera possible, ce qui se trouvait déjà dans nos honorés prédécesseurs de ce que nous y ajoutons. Personne ne pensera qu'une information de plus offerte au lecteur, quand même il ne pourrait pas toujours la vérifier et la mettre à profit, doive nuire ou déplaire.

V. Les articles qui ne sont suivis d'aucun nom d'auteur, ni accompagnés d'aucun renvoi entre crochets, restent entièrement sous la responsabilité du comité de rédaction.

VI. Dès qu'on était obligé de relever et de placer à leur rang les noms que MM. Haag ont cités en passant, il fallait absolument y joindre les informations complémentaires qu'on possédait sur les mêmes noms, et aussi toutes les informations analogues glanées de toutes parts, souvent confuses, toujours incomplètes, mais pouvant servir de jalons pour l'avenir et guider le lecteur dans des recherches plus approfondies. C'est une véritable joie qu'on éprouve. et que nous avons souvent ressentie, de voir un simple nom qui semblait insignifiant d'abord, se réchauffer tout d'un coup, et prendre vie au contact d'homonymes fournis par un document de la date la plus éloignée ou du pays le plus lointain. C'est une récompense d'assister ainsi à des résurrections inattendues, et de restituer, avec des bribes en apparence indifférentes, des groupes de famille pleins d'intérêt. On a été ainsi conduit par la force des choses, dans la présente édition, à donner presque tout ce que l'on savait sur des noms protestants français quelconques.

VII. Ce que l'on sait, toutefois, est peu de chose encore, et la multitude sera grande des noms dignes d'être recueillis qui nous échapperont; mais un moyen facile s'offre de subvenir, pour l'avenir du moins, à cette imperfection nécessaire. Ce moyen est d'ouvrir à la fin de chaque volume un chapitre complémentaire, où seront toujours admises jusqu'à ce que l'ouvrage entier soit terminé, toutes les *Corrections et Additions* qui pourront survenir.

Les sources où nous avons puisé nos renseignements spéciaux sont d'abord, les registres de l'état civil de Paris et de Charenton, qui n'existent plus aujourd'hui, mais dont MM. Haag nous ont conservé des extraits; à ces notes s'ajoutent celles de M. Ath. Coquerel fils, sur l'Eglise de Paris, et une table alphabétique des papiers du séquestre mis sur les biens des religionnaires à la révocation de l'édit de Nantes (*Archives gén.*, série Tt), table rédigée jadis par Tourlet, employé aux Archives. Des extraits de l'état civil et d'autres documents nous ont été communiqués par divers de nos correspondants à Lezay, à Puylaurens, Lyon, Nîmes, Montauban, Saintes, Pons, La Rochelle, Pau, Marmande, Rouen; mais cette énumération même, par son caractère incomplet, démontre la pauvreté de nos ressources, si on la compare à ce que nous eussions dû recevoir de toutes les contrées de la France. C'est à Genève, comme il est naturel, et comme le veut la nécessité historique, que se trouvent les plus abondantes informations sur les réfugiés français protestants de toutes les époques. Par ses registres officiels d'admission à la simple habitation et à la bourgeoisie, par ses actes de l'état civil soigneusement préservés, par sa volumineuse collection de minutes des notaires, par les comptes de la Bourse françoise, œuvre charitable fondée au XVIe siècle, enfin par les travaux de plusieurs savants généalogistes, les deux Galiffe et Louis Sordet, la république de Genève, aussi éclairée que bienfaisante, nous offre les archives les plus exactes et les plus riches que l'on ait, sur l'émigration des religionnaires chassés de France. Pour l'émigration en Allemagne, nous avons eu, avec l'ouvrage d'Erman et Reclam, les travaux de Dieterici, conservés en manuscrit à la Bibliothèque de la Société d'histoire du protestantisme; enfin, pour l'Angleterre, outre les ouvrages récents de M. Smiles et du Rév. Agnew, nous avons mis à profit les listes imprimées des innombrables assistés auxquels on distribua, pendant les dernières années du XVIIe siècle et un long espace du XVIIIe, les « royales bontés, » c'est-à-dire les sommes considérables votées pour cet objet par le Parlement anglais. Tels sont, en dehors des sources historiques générales, les principaux matériaux que nous avons utilisés.

Ils sont encore très-incomplets, et nous n'en avons probablement pas tiré parti sans les défigurer bien des fois par des omissions ou des erreurs; nous restons cependant fermes dans cette assurance, qu'une simple liste imparfaite de personnes et de familles qui ont souffert pour le pur amour du bien et du vrai, est le plus intéressant et le plus dramatique de tous les tableaux.

HENRI BORDIER.

LA FRANCE

PROTESTANTE

ABADIER, famille réfugiée au Cap de Bonne-Espérance (*Bull.* XV, 160).

ABARD (René), de Paris, réfugié à Genève et assisté dans cette dernière ville par l'institution charitable appelée *la Bourse Françoise*, en 1682.

ABARET (Jean), médecin à Saintes, condamné en 1569 par un arrêt du parlement de Bordeaux [II, 415 b].

ABAUZIT (Firmin), né à Uzès en Languedoc, le 11 novembre 1679, mort à Genève, le 20 mars 1767 [Haag I, 3]. A l'âge de deux ans, il perdit son père, *Jean Abauzit*, et lorsque arrivèrent l'édit du 12 juillet 1685, qui enlevait les enfants aux mères protestantes après la mort de leur père pour les faire élever dans la religion catholique, puis l'édit de révocation, encore plus rigoureux, *Firmin* et son jeune frère *Bonaventure*, furent mis de force au collége d'Uzès pour y être catéchisés. Leur mère, *Anne Deville*[1], sans s'émouvoir des punitions qui la menaçaient, parvint à tromper la vigilance des persécuteurs; elle retira ses deux enfants d'entre les mains qui les retenaient et les envoya secrètement (en 1689) à Genève, où le grand-père paternel de ces enfants avait été déjà chercher un refuge[2].

La mère fut, pour ce fait, emprisonnée au château de Sommières, sur une lettre de cachet délivrée à la demande de l'évêque d'Uzès; mais le gouverneur du château, voyant péricliter la santé de cette pauvre femme, obtint de l'évêque la permission de la remettre en liberté, et, malgré les édits qui défendaient aux protestants, sous peine de mort, la sortie du royaume, *Anne Deville* fut bientôt à Genève aussi. Elle y mourut en 1727.

Doué des plus heureuses dispositions, Firmin Abauzit fit des progrès rapides. Les belles-lettres, l'histoire, la géographie, les antiquités, les sciences naturelles, l'astronomie, les mathématiques, la théologie même, furent successivement l'objet de ses études. Sa mémoire était surprenante, et ce qui ne se remarque jamais que dans un esprit supérieur, l'étendue de ses connaissances ne nuisait pas à leur solidité.

Après avoir terminé ses études universitaires, il fit, en 1698, un voyage en Hollande et en Angleterre. Il s'y lia d'amitié avec plusieurs savants et entre autres avec *Bayle* et Newton, qui entretinrent depuis avec lui un commerce de lettres. Newton appréciait tellement le mérite de son jeune ami, qu'il lui écrivait en lui envoyant son *Commercium epistolicum* : « Vous êtes bien digne de juger entre Leibnitz et moi. » De son côté, Abauzit lui donna la preuve que son estime n'était pas mal placée en prenant sa défense contre le P. Castel, et en lui découvrant même, dans son livre des Principes, une erreur que l'illustre mathématicien corrigea dans la 2e édit. de son ouvrage. Il paraîtrait aussi, d'après une lettre de notre savant, qu'il lui fit changer d'opinion sur l'éclipse observée par Thalès, 585 ans avant l'ère chrétienne. La réputation d'Abauzit parvint jusqu'aux oreilles du roi Guillaume,

[1] On *de Ville*, mais non *Anne Darlle* que Michaud et MM. Haag donnent par suite d'une mauvaise lecture.

[2] On trouve chez les notaires de Genève un *Firmin* et un *Bonaventure Abauzit*, d'Uzès, marchands, témoins le premier en 1689, l'autre en 1699.

qui lui fit faire des offres pour le retenir en Angleterre, mais une lettre de sa mère qui pressait son retour lui fournit un prétexte pour refuser. Jaloux à l'excès de son indépendance, il ne voulut jamais aucune place, pas même celle de professeur de philosophie à l'académie de Genève, qui lui fut offerte en 1723. Il accepta seulement un honneur que lui fit le conseil d'Etat de la République, dans les registres duquel on lit à la date du 6 août 1727 : « Pour marquer au sieur F. A. la reconnaissance qu'on a de toutes les peines qu'il s'est données jusqu'ici pour la Bibliothèque publique, » décidé « de lui faire présent de la bourgeoisie en lui donnant le titre de troisième bibliothécaire, prenant rang après les membres de la vénér. Compagnie, pour y vaquer autant que sa santé le lui permettra. »

Nous avons dit que la mémoire d'Abauzit étonnait. On en rapporte quelques traits remarquables. Le professeur Lullin, de Genève, l'entretenait un jour d'un fait particulier de l'histoire ecclésiastique, dont il s'occupait pour en faire le sujet d'une de ses leçons. Il s'agissait de Virgile, évêque de Saltzbourg au VIII[e] siècle, que l'on prétend avoir été excommunié par le pape Zacharie, pour avoir avancé qu'il y a des antipodes. Quel ne fut pas son étonnement, lorsqu'il entendit Abauzit discuter ce sujet à fond comme s'il venait de l'étudier? et depuis plus de 30 ans, comme notre savant lui en fit l'aveu, il n'avait rien lu sur cette matière. La même chose arriva à *J.-J. Rousseau*, qui le consultait sur la musique des anciens. Abauzit lui exposa avec méthode et clarté tout ce que lui, Rousseau, n'avait appris que par un travail long et opiniâtre, en lui découvrant même beaucoup de choses qu'il ignorait, et cependant il ne s'en était pas occupé depuis les études de sa jeunesse. Le célèbre voyageur Pococke n'éprouva pas un moindre étonnement lorsqu'il l'entendit décrire avec la plus grande exactitude des pays qu'il venait lui, de parcourir et d'étudier. Il ne put jamais se persuader qu'Abauzit n'avait visité l'Orient que du fond de son cabinet.

Il n'est pour ainsi dire pas de science qu'Abauzit n'ait embrassée. Et cependant il a très-peu écrit. Il aimait l'étude pour l'étude et jamais le désir de la gloire ne vint troubler sa vie. C'est là surtout ce qui a inspiré à J.-J. Rousseau le magnifique éloge qu'il en fait. Nous le rapporterons en entier. Milord Edouard, dans la Nouvelle Héloïse, écrivait à Saint-Preux : « Voulez-vous donc n'être toujours qu'un discoureur comme les autres, et vous borner à faire de bons livres au lieu de bonnes actions? — « Non, ajoute Rousseau dans une note sur ce passage, non, ce siècle de la philosophie ne passera point sans avoir produit un vrai philosophe. J'en connais un, un seul j'en conviens; mais c'est beaucoup encore, et pour comble de bonheur, c'est dans mon pays qu'il existe. L'oserai-je nommer ici, lui dont la véritable gloire est d'avoir su rester peu connu? Savant et modeste Abauzit, que votre sublime simplicité pardonne à mon cœur un zèle qui n'a point votre nom pour objet. Non, ce n'est pas vous que je veux faire connaître à ce siècle indigne de vous admirer; c'est Genève que je veux illustrer de votre séjour, ce sont mes concitoyens que je veux honorer de l'honneur qu'ils vous rendent. Heureux le pays où le mérite qui se cache est d'autant plus estimé! Heureux le peuple où la jeunesse altière vient abaisser son ton dogmatique et rougir de son vain savoir devant la docte ignorance du sage! Vénérable et vertueux vieillard! vous n'aurez point été prôné par les beaux esprits, leurs bruyantes académies n'auront point retenti de vos éloges; au lieu de déposer comme eux votre sagesse dans des livres, vous l'avez mise dans votre vie pour l'exemple de la patrie que vous avez daigné vous choisir, que vous aimez et qui vous respecte. Vous avez vécu comme Socrate; mais il mourut par la main de ses concitoyens, et vous êtes chéri des vôtres. » On a remarqué que cet éloge, si mérité, était le seul que Jean-Jacques eût adressé dans ses écrits à une personne vivante, Voltaire qui, selon un des biographes d'Abauzit, lui doit beaucoup pour ses ouvrages historiques, paraît avoir professé envers lui une égale admiration. Un jour, raconte A. de Servan, qu'un de ces milliers d'adulateurs qui accouraient journellement

à Ferney pour l'encenser, se présentait à lui avec cette phrase banale, qu'il était venu à Genève pour voir un grand homme : Avez-vous vu Abauzit? interrompit Voltaire. Sa simplicité égalait sa modestie, elle perçait dans toutes ses habitudes ; économe de son temps, il était prodigue de ses travaux pour ses amis, et l'on retrouve dans leurs ouvrages bien des pages qui lui appartiennent. Aussi aurait-on tort de vouloir apprécier Abauzit seulement par les écrits qu'on a publiés de lui dans ses Œuvres posthumes ; « Il ne voulait pas, dit Senebier, qu'ils vissent le jour ; il en faisait même si peu de cas, qu'il ne les redemandait jamais quand il les avait prêtés. » C'est ainsi que plusieurs de ses savantes dissertations furent imprimées à son insu, et eurent un grand succès.

C'est au milieu de ses paisibles travaux, dans une petite maison près de Genève, où il s'était retiré depuis quelque temps, qu'Abauzit termina, à l'âge de 87 ans, sa laborieuse et honorable carrière. — Ses publications sont peu nombreuses. En 1715, il avait consenti à coopérer à la traduction française du Nouveau Testament, qui parut en 1726. En 1730, il fit insérer dans une nouvelle édition de l'Histoire de Spon (2 vol. in-4°) une dissertation latine sous ce titre : *Geneva Sextanorum colonia* ; et il y joignit plusieurs inscriptions nouvelles avec les explications. Un autre travail du même genre sur un bouclier votif trouvé dans l'Arve, près de Genève, en 1721, a été reproduit dans le Supplément de l'Antiquité expliquée de Montfaucon. Dans le Journal italique, t. III, on trouve des observations d'Abauzit tendant à prouver que les Chaldéens connaissaient la sphéricité de la terre, et qu'ils avaient déjà terminé la mesure d'un degré du méridien. Comme mathématicien, notre savant fit voir les erreurs où était tombé le chevalier Renau dans sa théorie de la manœuvre des vaisseaux ; comme géographe, il avait non-seulement corrigé toutes les cartes de son atlas, mais il en avait dressé plusieurs, une entre autres pour montrer quelle devait être, d'après la Genèse, la position du paradis terrestre ; une autre de l'ancienne Arabie ; et une enfin du passage de Jules César dans la Grande-Bretagne. Savant théologien, il composa plusieurs dissertations sur des points de théologie controversés. Son *Discours historique sur l'Apocalypse*, qu'il fit lui-même paraître (mais les meilleurs bibliographes n'indiquent pas l'année de la première publication), lui attira plusieurs critiques et donna même lieu à des doutes sur l'orthodoxie de sa foi. Il y cherche à prouver que l'autorité canonique du livre de saint Jean est douteuse, et que les prédictions qui y sont contenues s'appliquent à la destruction de Jérusalem. Cet ouvrage fut traduit en anglais par le Dr Tweells, qui y ajouta une réfutation ; et ses raisons, dit le bibliographe anglais, satisfirent tellement Abauzit, qu'il fit arrêter l'impression d'une nouvelle édition de son livre en Hollande. Vincent Tassin, en 1778, et Bergier, en 1780, s'attachèrent également à le réfuter. Outre son essai sur l'Apocalypse, dont la substance se retrouve dans son article sur ce sujet, imprimé dans l'encyclopédie de Diderot, trois autres morceaux de sa composition ont vu le jour de son vivant, mais sans sa participation. Ce sont : le *Résultat de quelques conférences sur la théologie et la révélation judaïque* ; en Hollande, 1732 ; une *Paraphrase de l'Epître de S. Paul aux Galates* ; Leyde, 1748 ; et une *Lettre a une dame sur la controverse*, que Lenfant fit imprimer à la suite de son ouvrage, intitulé : « Préservatif contre le papisme, » en disant que s'il l'avait connu plus tôt, il n'aurait pas composé son livre. Cette *Lettre à une dame* a été réimprimée (par les soins de *Ph. Basset*) ; Genève, Cherbuliez, 1838, 30 p. in-8°.

Après la mort d'Abauzit, on publia deux différentes éditions de ses Œuvres.

I. *Œuvres de feu M. Abauzit* ; Genève, C. Philibert et B. Chirol, 1770, 2 vol. in-8°. = Le premier volume traite de matières théologiques ; le deuxième renferme des dissertations d'histoire et d'archéologie. L'éditeur, *de Végobre*, y a joint, dans son Avertissement, une notice sur Abauzit.

II. *Œuvres diverses de M. Abauzit*, contenant ses écrits d'histoire, de critique et de théologie ; t. I, Londres, 1773, in-8° ; t. II, contenant ses écrits d'anti-

quité, de critique et de géographie. Amsterdam, E. van Harrevelt, 1773, in-8°. = Cette édition, qui a été dirigée par le pasteur *Moultou*, est précédée de l'Eloge d'Abauzit par *Bérenger*. Le 1er volume est consacré à 22 dissertations de théologie, dont 17 ne se trouvent pas dans le tome Ier de l'édit. de Genève; en revanche, il ne contient pas trois mémoires qui sont dans cette dernière. Au contraire, le 2e volume, consacré à différents morceaux de critique littéraire, à des observations sur des sujets de physique, d'astronomie, et surtout d'antiquités romaines, est identique dans les deux éditions.

III. On conserve à la Bibliothèque publique de Genève une liasse de feuillets épars écrits de la main d'Abauzit et contenant une quantité de notes relatives soit à l'histoire de Genève, soit à des questions d'archéologie, de physique et d'astronomie. On y trouve mêlées quelques lettres à *M. des Vignoles*, à l'astronome J.-J. de Mairan, à *Bourguet*, professeur à Lausanne, etc. D'après Vincens S.-Laurent (*Biog. Michaud*, art. Bauyn) on rapporte que la plus grande partie des manuscrits du savant genevois furent brûlés à Uzès par le zèle pieux de ses héritiers.

Son frère cadet, *Bonaventure Abauzit*, s'était voué au commerce et passa de Genève en Angleterre, où il mourut en 1717.

La famille Abauzit existe encore à Uzès, et *le Livre du Recteur* de l'Acad. de Genève indique un Alphonse Abauzit, d'Uzès, comme étudiant, à la date de 1821.

Ce nom, à Genève, disparut avec celui qui l'avait illustré et qui mourut sans avoir été marié. Cependant, de 1815 à 1833, parurent plusieurs opuscules théologiques d'un pasteur genevois qui signait *Marc-Théophile Abauzit*, et qui, après avoir été chapelain de l'hospice des réfugiés français à Londres, de 1803 à 1820 (Agnew 1, 81), fut, de 1820 à 1828, pasteur de Chancy, et mourut à Genève, janv. 1834. Le véritable nom de cet ecclésiastique était *Coutau*; il avait pris, à Londres, celui de sa mère, *Marie-Clie* (*Clio?* et dans l'acte de décès *Elise*), fille de *Pierre Abauzit*, changement que ratifia le conseil d'Etat de Genève (oct. 1819). Il laissa deux fils, dont l'un est *M. Théodore Abauzit*, aujourd'hui pasteur de Calvisson (Gard).

Bérenger et Végobre, préfaces de leurs édit. d'Abauzit. — Senebier. — Michaud. — Didot. — Sordet.

1. ABBADIE ou *Abadie*, *d'Abbadie*, *Dabbadie* (voy. D), *Labadie*, *Labbatie*, (voy. L), *Davadie*, etc., formes diverses d'un même nom (*De abbatia*) très-répandu dans le S.-O. de la France. « En Béarn, Bigorre et pays Basque, on « peut compter par centaines les fa- « milles appelées ainsi. » (Lettre de M. Raymond, archiv. des B.-Pyrénées).

2. ABADIE (David d'). Le Registre des réfugiés, la plupart Français, reçus à Genève en qualité d'*habitants* pendant les persécutions en France, constate, à la date du 6 juin 1559, la réception de David Davadie « de Grenade, en Gascoigne. »

3. ABBADIE (Saubat d'), jurat de Bellocq (Basses-Pyrénées), rançonné en 1569 [à mille francs] par les catholiques sous les ordres de Jean d'Armendarits, lequel fit en même temps « massacrer deux autres hommes qui n'avoient moyen de lui donner argent. » — « Un bon homme vieux de la réformée fut [aussi] soudain assommé à l'entrée de sa maison. » Bellocq « doncques fut tout à plat pillé par les Basques, et outre cela plusieurs qui estoient esgarez parmi les bois furent massacrez et maints autres rançonnez. Toutesfois Dieu fortifia tellement ces povres gens qu'il n'y eut péril, danger, perte ne cruauté qui les fit abandonner la fidélité de leur Princesse [Jeanne d'Albret] ny leur religion et ne se trouva en tout Bellocq que deux hommes et trois femmes qui retournassent à la messe. » (Bordenave, p. 215.)

4. ABBADIE. « Le 28 juillet 1603, les jurats de Nay (Basses-Pyrénées) demandent au synode de leur envoyer pour ministre Abbadie, alors ministre à Serres-Castet, en remplacement de Nicolas de Bordenave, mort depuis plus de deux ans. » (Bordenave, préf., p. iv). Un Jean d'Abbadie était en effet pasteur de Nay en 1612 (Aymon 1, 395).

Abbadie fils, ministre à Moncaup (Béarn), 1620 [X, 326].

5. ABBADIE (Jean d'), ministre

d'Osse en Béarn, 1632. — (Jean d'), ministre de La Bastide-Villefranche (Béarn) en 1658, 1660 (*Bull.* XV, 580). Sa femme était Jeanne, fille de *Jacques de Magendie*, ministre. Elle était veuve au mois de mai 1679 (Archiv. des B.-Pyr. E 1954, 1208, 1210).

6. ABBADIE (MARGUERITE D'), mariée (v. 1650) à Jean du Lion, sieur de Besle, et Romaine d'Abbadie, mariée en 1680 à Mathieu du Lion [IV, 394 b]. Les Du Lion sont des gentilshommes de la Guyenne.

7. ABBADIE (PIERRE), ministre de l'Eglise de Pau vers le milieu du XVIIe siècle, nous est connu seulement par quelques sermons et par une dispute qu'il soutint en 1635 et plusieurs années après contre un jésuite nommé Audebert, au sujet d'une dame de Pardies, femme d'un conseiller à la cour de Béarn, qui avait abandonné la foi réformée pour suivre celle de son mari. A cette occasion le P. jésuite avait publié : *Le triomphe de la vérité* ou aveu du sr Abbadie, ministre de Pau, sur la transsubstantiation et sur le purgatoire ; Orthez, 1638, in-8o. Abbadie répondit par : *La victoire de la vérité opposée au triomphe sans victoire chanté par un vaincu, ou Réponse au livre du sr Audebert, jésuite, intitulé : Le triomphe de la vérité...*; Orthez, Jacq. Rouyer, 1638, in-8o. L'ouvrage est revêtu de l'approbation des pasteurs *Capdeville*, de Sauveterre; *La Fite*, de Pau, et *Vidal*, de Lescar, commis par le synode provincial des Eglises réf. du Béarn à l'examen des livres de religion. Mais le P. Audebert ne se lassa point, et l'on eut encore de lui : *La logique du sr Abbadie* ; Orthez, 1638, in-8o. — *Théodoret en son jour ;* Lascar, 1639. — *Lettre du p. Audebert au synode* de MM. les ministres de Béarn sur les passages de Théodoret ; Lascar, 1639. — *Lettre du p. Audebert à MM. du consistoire de Pau* sur la croyance du sr Abbadie, leur ministre; Lascar, 1639.— *Lettre du p. Audebert* à MM. les ministres de Béarn sur les faussetés et impostures du sr Abbadie leur collègue; Bordeaux, 1639, in-8o; plus divers autres écrits analogues où Abbadie n'est pas directement pris à partie.

On a aussi de P. Abbadie des sermons ; en voici les titres : *La vierge Marie auprès de la croix, ou sermon pour la Sainte Cène de Pasques*, prononcé à Charenton le 1er mai 1639 ; Charenton, Melch. Mondière, 1641, in-12 de 81 pag. — *Deux sermons sur la gloire du chrestien victorieux au ciel et sur la frayeur des méchants au jour du jugement ;* Charenton, Mondière, 1641 (179 p.). — *Les richesses iniques, ou sermon contre l'avarice*, prononcé à Charenton le 4 octobre 1643 ; Charenton, 1663, in-12 de 83 pag. — *Jésus-Christ dans le Jourdain, ou sermon sur le baptême de Jésus-Christ*, prononcé à Charenton le 15 novembre 1643 par Pierre Abbadie, ministre du St. Evang., et se vendent à Charenton par Jacques Auvra... Pet. in-12 de 74 pag. (BOURCHENIN. — SOULICE.) Voy. encore [VI, 208 b].

8. Un ministre nommé aussi *Pierre Abbadie* et contemporain de celui de Pau, mais probablement autre, étant passagèrement à Genève en 1661, écrivit sur les persécutions que subissaient alors les protestants dans le pays de Gex une lettre intéressante publiée dans le *Bull. de l'hist. du Prot.* (I, 468).— Un autre, ministre à Garlin (Béarn), 1660 (*Bull.* XV, 580).

9. ABBADIE (JACQUES), docteur en théologie, né à Nay, petite ville du Béarn, en 1654, et mort le 25 septembre 1727, à Mary-le-Bone, petite paroisse alors située à un mille de Londres et aujourd'hui dans la ville [Haag I, 7 a ; — 85 a, 139 a ; II, 69 a, 138 b, 161 a ; VII, 425 a ; IX, 232 a].

Après avoir reçu sa première instruction du célèbre moraliste *Jean de La Placette*, alors ministre à Nay, Abbadie alla compléter ses études à Puylaurens, à Saumur et à Sedan. C'est à l'académie de Sedan qu'il prit le grade de docteur en théologie. Un de ses biographes nous apprend que l'indigence de ses parents ne leur ayant pas permis de faire les frais de son éducation, c'étaient les Eglises de sa province qui s'en étaient chargées. L'édit de Nantes n'était pas encore révoqué ; mais le gouvernement préludait à ce coup d'Etat par des persécutions partielles qui déterminaient chaque jour de nouvelles émigrations. Frédéric-Guillaume, le grand électeur,

accordait aux réfugiés français une généreuse hospitalité dans ses Etats de Brandebourg, et il avait chargé le comte *d'Espence* en ambassade à Paris, de lui envoyer un ministre pour lui confier la direction spirituelle de la colonie naissante. Le choix tomba sur Abbadie (1680). L'Eglise française de Berlin ne comptait encore que peu de membres, et le service religieux se faisait dans la maison de ce seigneur. Mais l'électeur donna l'ordre de réparer la chapelle de son palais pour l'usage de cette assemblée, et, jusqu'à sa mort, les réfugiés jouirent de cette faveur. En possession de toute la confiance de ce prince, qu'il avait su gagner par son noble caractère autant que par ses rares talents, Abbadie se servit toujours de son crédit dans l'intérêt de ses malheureux compatriotes qui n'arrivaient le plus souvent au lieu du refuge que dans le plus profond dénûment. Pendant les années 1684, 86 et 88, il fit plusieurs voyages en Hollande, dans le but surtout de donner ses soins à diverses publications, et, entre autres, à son célèbre traité de *La Vérité de la religion chrétienne*, le plus estimé de ses ouvrages. Frédéric-Guillaume étant mort en 1688, Abbadie céda aux instances du maréchal de *Schomberg* également réfugié en Prusse, qui le pressait, au nom de son amitié, de l'accompagner en Angleterre, à la suite du prince d'Orange, depuis Guillaume III. On sait que le maréchal périt à la bataille de la Boyne, en 1690. Ce fut dans ce temps, et au milieu du bruit des armes, qu'Abbadie composa son traité *sur les Sources de la morale ou l'Art de se connaître soi-même*. La mort de son protecteur l'ayant engagé à repasser en Angleterre, il fut nommé pasteur de l'Eglise française, dite de *la Savoie*, à Londres. Il en remplit les devoirs avec son zèle accoutumé, jusqu'à ce que, sa santé s'accommodant mal du climat de Londres, il obtint, sur la recommandation du roi Guillaume, les fonctions de doyen de S.-Patrick, de Dublin, mais sans pouvoir les remplir, à cause de son ignorance de l'anglais. Il accepta en échange, en 1699, un autre doyenné, celui de Killaloe, en Irlande, dont il jouit jusqu'à sa mort. Là il passa la seconde partie de sa vie dans la retraite et le travail, sauf qu'il aimait à s'échapper pour aller à Portarlington se mêler à une société distinguée de ses compatriotes qui y formaient une colonie et sauf aussi les voyages qu'il faisait en Angleterre ou en Hollande pour l'impression de ses ouvrages. Il était depuis peu de retour d'Amsterdam, et il s'occupait d'une nouvelle édition de ses Œuvres, dont l'annonce avait déjà paru, promettant 4 vol. in-4°, lorsqu'il s'éteignit dans sa 73e année. Voici la liste de ses œuvres.

I. *Sermons sur divers textes de l'Ecriture ;* Leyde, 1680, in-8°. = Ces sermons, au nombre de quatre, ont été réimprimés plusieurs fois. Quelques autres prononcés dans des occasions solennelles, et parmi lesquels il y en a qui étaient déjà arrivés, en 1727, à leur 14e édition, ont paru séparément à des époques plus ou moins éloignées. Ils ont été tous réunis avec les Panégyriques de notre auteur, à Amst. 1760, en 3 vol. in-8°, et sont précédés d'un Essai hist. sur sa vie et ses ouvrages.

II. *Panégyrique de Mgr l'électeur de Brandebourg ;* Berl., et Rott. 1684, in-4° et in-8°. = Cet éloge a été traduit en italien par Gregorio Leti, qui l'a inséré dans son Histoire du Brandebourg. Bayle en avait dit tant de bien dans ses Nouvelles de la République des lettres, qu'Abbadie lui écrivit, en le remerciant, qu'il avait fait le panégyrique de son Panégyrique.

III. *Traité de la Vérité de la religion chrétienne*, où l'on établit la religion chrétienne par ses propres caractères ; Rott. 1684, 2 vol. in-4° et in-8° ; 6e édit., 1711, 3 vol. in-12 ; le 3e vol. se compose du traité *de la Divinité de notre Seigneur J.-C.*, qui ne parut qu'en 1689. = Cet excellent ouvrage a eu de nombreuses éditions ; celle de 1688 renferme des additions considérables. Il a été traduit en plusieurs langues : en anglais, par H. Lussan ; Londres, 1694, 2 vol. in-8°, et plusieurs fois depuis ; en allemand, par C.-L. Billerbeck, qui y a ajouté des notes et des prolégomènes, Francf. 1713, et par Hahn, qui l'a également annoté, Carlsruhe, 1776, in-8°. « Depuis longtemps, dit un critique, il

n'avait point paru de livre où il y eût plus de force et plus d'esprit, plus de raisonnement et plus d'éloquence. » Cet éloge n'a rien d'exagéré. Bayle dans ses Nouv. de la Rép. des Lettres (oct. et nov. 1684), les Acta Eruditorum (mars 1685), le Journal des Savans (avril 1722), rendent à Abbadie le même témoignage. Des catholiques même ardents, et personne ne s'étonnera de nous voir citer dans le nombre la célèbre M[me] de Sévigné, poussaient jusqu'à l'enthousiasme leur admiration. « C'est le plus divin de tous les livres, » écrivait-elle à Bussy-Rabutin, et celui-ci lui répondait sur le même ton : « Il n'y a que ce livre-là à lire au monde. » Quelques jours après, il reprenait la plume, tant son cœur débordait : « C'est un livre divin, lui écrivait-il de nouveau, je ne dis pas seulement pour la matière, mais encore pour la forme. Je ne veux lire que ce livre-là pour ce qui regarde mon salut. » (Le comte de Bussy était alors âgé d'environ 70 ans.) « Jusques ici, continue-t-il, je n'ai point été touché de tous les autres livres qui parlent de Dieu, et j'en vois bien aujourd'hui la raison; c'est que la source m'en paraissait douteuse; mais la voyant claire et nette dans le Livre d'Abbadie, il me fait valoir tout ce que je n'estimais pas. Encore une fois, c'est un livre admirable, il me peint tout ce qu'il me dit, et en un mot, il force ma raison à ne pas douter de ce qui lui paraissait incroyable. » Le duc de Montausier, s'entretenant un jour de l'ouvrage d'Abbadie avec l'ambassadeur de l'électeur de Brandebourg, Spanheim, « la seule chose qui me chagrine, lui dit-il, c'est que l'auteur de ce livre soit à Berlin. » Et en effet, c'était là une réflexion pénible que devait naturellement faire tout esprit juste.

IV. *Réflexions sur la présence réelle du corps de J.-Ch. dans l'Eucharistie comprises en diverses lettres;* La Haye, 1685, in-12; Rott. 1713, in-12. = Ces lettres sont au nombre de quatre. Dans la 1[re], l'auteur traite de la manducation du corps de J.-Ch., et examine le 6e chapitre de saint Jean; dans la 2e, il expose la doctrine de la présence réelle et répond à quelques difficultés d'Arnaud; dans la 3e, il attaque l'adoration de l'Eucharistie; dans la 4e enfin, il rapporte un certain nombre de pensées que les apôtres ont pu avoir, plus raisonnables et plus naturelles que celles de la transsubstantiation, lorsque J.-Ch. institua ce sacrement. Cet ouvrage était le dernier coup porté dans une polémique qui durait depuis vingt ans et qui avait été suscitée entre le ministre Claude et les jansénistes par la conversion de Turenne; il a été traduit (*The chemical change in the Eucharist*), par J.-W. Hamersley et réimprimé en 1835, à Toulouse, sous ce titre : *Quatre Lettres sur la transsubstantiation.*

V. *Les caractères du Chrestien et du Christianisme*, marqués dans trois sermons sur divers textes de l'Evangile, avec des réflexions sur les afflictions de l'Église; La Haye, 1686, 1687 et 1695, in-12.

VI. *Sermon prononcé à l'occasion du couronnement de l'électeur de Brandebourg, le 13 de juin* 1688; Berl. 1688, in-12.

VII. *Traité de la divinité de Notre Seigneur J.-Ch.;* Rott. 1689, in-12; 7e éd. Amst. 1729; trad. en anglais par M. Booth, Londr. 1777, in-12. = L'auteur revient dans cet ouvrage sur les principes qu'il avait déjà exposés dans son traité sur la Vérité de la religion chrétienne.

VIII. *L'Art de se connaître soi-même*, ou Recherche sur les sources de la morale. Rott. 1692, in-8o; Lyon, 1693, 1701, in-12; réimprimé souvent dans le cours du XVIIIe s. en France et en Hollande; nouv. édit., avec des notes explicatives ou critiques par M. L... (Lacoste), théologal et vicaire gén. du diocèse de Dijon; Dijon, 1826, in-12. Cet ouvrage a été traduit en anglais par le rév. T. Woodcock (Oxford, 1695, in-12; *id.* 1698), et en allemand. = Il est divisé en deux parties. La 1[re] traite de la nature de l'homme, de ses perfections, de ses devoirs, de sa fin; dans la 2e l'auteur recherche l'origine de la corruption humaine.

IX. *Défense de la nation Britannique*, où les Droits de Dieu, de la nature et de la société sont clairement établis au sujet de la révolution d'Angleterre contre l'auteur de l'Avis important aux Réfugiés (Bayle), Londr. 1693, in-12.

X. *Panégyrique de Marie*, reine d'Angleterre, d'Ecosse, de France et d'Irlande, de glorieuse mémoire, décédée à Kensington le 18 décembre 1694; La Haye, 1695, in-12; trad. en angl., Londres 1695, in-4°.

XI. *Histoire de la dernière conspiration* d'Angleterre avec le détail des diverses entreprises contre le roi et la nation qui ont précédé ce dernier attentat; Londr. 1696, in-8°; réimprimé en Hollande et trad. en anglais. = Cet ouvrage fut écrit par Abbadie à la demande du roi Guillaume et sur les mémoires qui lui furent fournis par lord Portland et sir William Trumball, alors secrétaires d'Etat.

Dans l'intervalle de cette publication et de la suivante, Abbadie donna ses soins à une révision de la trad. en français de la *Liturgie de l'Eglise anglicane*, en tête de laquelle il mit une Epître dédicatoire au roi George Ier, Londr. 1719, in-8°.

XII. *La Vérité de la religion chrétienne réformée;* Rott., 1718, 2 v. in-8°. = Cet ouvrage est divisé en 4 parties. Dans la 1re, l'auteur réfute la doctrine de la transsubstantiation ; dans la 2e, il combat l'autorité du Pape ; dans la 3e, il examine la doctrine du purgatoire, et dans la 4e, il traite du culte des saints, de l'adoration des images, des reliques, etc., cherchant à prouver que les doctrines romaines sont clairement prédites dans l'Apocalypse. Ce traité fut traduit en anglais par le Dr Henry Lambert, évêque de Dromore, pour l'instruction des catholiques romains de son diocèse.

XIII. *Le Triomphe de la Providence et de la Religion*, ou l'ouverture des sept sceaux par le fils de Dieu, avec une nouvelle et très-sensible démonstration de la vérité de la religion chrétienne; Amst. 1721, en 2 vol. selon les uns, ou en 3 selon d'autres; 1723, 4 vol. in-12. = Cet ouvrage fait suite au précédent.

On attribue encore à Abbadie trois publications dont aucun biographe ne fait mention : *Commentaires sur les Révélations* (sans date, ni lieu d'impression) ; *Accomplissement des prophéties dans la personne de J.-Ch.*, trad. en angl., Londr. 1810, in-12 ; *Antidote souverain contre le poison de l'Arianisme*, trad. en angl. (sans date, ni lieu d'impression). Il est à supposer que ces ouvrages ne sont que des traductions de parties détachées du livre de notre auteur sur le Triomphe de la Providence.

Dans l'édition complète de ses œuvres, annoncées en 1727, en 4 vol. in-4°, mais restée à l'état de projet, devaient en outre être comprises plusieurs publications tout à fait inédites, entre autres une *Nouvelle manière de prouver l'immortalité de l'âme*, et des *Notes sur le commentaire philosophique* (de Bayle) ; mais à sa mort il ne s'est rien trouvé dans ses papiers. « Cela, dit Chauffepié, ne surprendra point ceux qui savent que ce savant méditait avec tant de force qu'il avait quelquefois ses ouvrages tout composés en tête et ne les écrivait qu'à mesure qu'il les faisait imprimer. »

En 1762, un mathématicien français, Alexandre Savérien, ingénieur de la marine, fit paraître le premier volume d'une série (8 vol. in-12) de *Vies des philosophes modernes*, et ce premier volume, consacré aux métaphysiciens, contenait les vies d'Erasme, *Hobbes*, Nicole, *Locke*, Spinosa, Malebranche, *Bayle*, *Abbadie*, *Clarke* et *Collins*. La biographie d'Abbadie qu'y donnait Savérien se termine par ces mots : « Cet illustre métaphysicien possédoit parfaitement les langues savantes et les auteurs classiques. Il étoit versé dans l'histoire tant ecclésiastique que profane. Il avoit surtout une grande pénétration d'esprit, beaucoup d'élévation dans le génie et une mâle éloquence. » Il fut, dit un critique anglais (Dr Kippis), un des hommes les plus éloquents du temps où il a vécu.

Bayle. — Niceron. — Michaud. — Didot. — Smiles, 496. — Agnew II, 96-102. — Jacq. Abbadie considéré comme moraliste; étude sur son Art de se connaître; thèse par *P.-F. Marquié ;* Montauban, 1855.

10. ABBADIE (D'), à la fois homme de guerre et théologien. Il guerroyait avec l'épée aussi bien qu'avec la plume, dans les premières années du XVIIIe siècle, pour la foi protestante.

On a de lui : *Réponse du sieur d'Abbadie, capitaine au régiment de Lindeboom, à diverses lettres du père de Souastre, jésuite à L'Isle en Flandre, touchant le culte des saints et l'autorité de l'Eglise romaine. Se vend à L'Isle chez Berteux, lecteur de l'Eglise*

françoise. (Sans date.) 80 pag. in-12.

Ce petit volume se lie à une publication précédente où le même auteur avait fait imprimer sa correspondance avec le père Souastre, au grand chagrin de celui-ci. Le 25 ou 26 juillet 1710, le bruit se répandit que d'Abbadie avait été tué le 24 devant Béthune, et dès le 27 le père Souastre publiait une lettre à « M. Desqueux, pasteur de St. Etienne, » par laquelle il s'adjugeait à lui-même la victoire dans la controverse qu'il avait soutenue contre le capitaine huguenot. Il y annonçait en outre une édition *plus exacte et complète de toutes ses lettres*. Malheureusement pour le révérend père, d'Abbadie n'était pas mort. Il avait en effet reçu le 24 juillet au siége de Béthune une grande blessure à la tête; on l'avait laissé pour mort sur le terrain, et dépouillé comme tel; il perdit un œil et resta défiguré; mais il ne perdit rien de son ardeur pour la discussion, et le 22 février 1711, étant à La Haye (c'est la date que porte la lettre servant de préface), il décocha cette *Réponse* à son antagoniste, dans laquelle il commence par lui montrer que son édition « plus exacte et plus complète » contient deux lettres que le jésuite ne lui avait jamais envoyées. (S. Chappuis.)

11. ABBADIE, marchand à Nay; ses filles mises par lettres de cachet aux Ursulines de Pau, 1702. — Autre, apothicaire à Orthez; le duc de Gramont demande au roi un ordre pour lui retirer sa fille âgée de 4 ans, 1706. — Information contre la dame Abbadie, âgée de 82 ans, qui après s'être confessée dans une maladie grave refusait de communier, 1704 (Arch. gén. T т).

12. ABBADIE (Jean-Jacques d'), naturalisé sujet anglais, 1698. — Daniel d'), cornette de cavalerie au régiment de Galway et réfugié à Portarlington en Irlande, 1719-23 (Agnew I, 54, 102).

13. ABBADIE (Salomon), réfugié et assisté à Londres, 1721.

ABBELINE (Claude), femme de Pierre de Brueys [III, 40 b].

ABEILLE (Jacques), notaire au Luc, en Provence, « percé par le corps d'un baston ferré, tout vif, et ainsi porté par la ville, puis bruslé, » 1562. [X, 470.] — (Marie, fille de feu Gaspard), de Vendres, dioc. d'Uzès, réfugiée à Genève, 1691. — Jean (fils de Pierre), « de Lussans en Languedoc, manufacturier en laine, » *id.* 1715, reçu habitant en 1723.

1. ABEL (Anne), femme de Hugues Matthieu [VII, 328 a].

2. ABEL, de Vitry-le-François, ouvrier en soie, réfugié à Clèves, 1698. — (Etienne), réfugié à Londres, v. 1730 [IV, 54 a].

3. ABEL (Marc-Antoine), galérien, 1701 (*Bull.* XVIII, 476).

4. ABEL (Balthazar d'), sieur de Chevalet [VII, 170 a].

ABELI (Honoré), « de S. Martin de Castilhon en Provence, pris et arquebuzé au lieu de Castelet par le curé et prestre du lieu, puis pendirent son corps à un arbre, » 1562 [X, 470]. — *Abely*, capitaine[1] huguenot en 1591 [II, 377 a].

1. ABELIN (Estienne), « d'Alex en Languedoc, » reçu habitant de Genève le 28 août 1587. — *Abelain* (Jean), naturalisé anglais, 1696 (Agnew I, 521).

2. ABELIN (Jean-Philippe), maitre en philosophie, né à Strasbourg dans la seconde moitié du XVI[e] siècle, et mort avant l'an 1646 [Haag I, 11].

Cet écrivain, plus connu sous le pseudonyme de *Jean-Louis Gottfried*, *Gottofridus* ou *Gotefridus* mis sur la plupart de ses publications, jouissait de son temps, comme chroniqueur, d'une certaine réputation. Il paraît avoir vécu à Francfort. Sa vie se passa tout entière dans les études du cabinet. Ses nombreux ouvrages sont écrits en latin ou en allemand et principalement consacrés à l'histoire de son temps et à la géographie. Il commença en 1619 par un texte écrit pour accompagner les belles planches gravées par J.-Th. de Bry pour les Métamorphoses d'Ovide. Il publia ensuite, en 1625, une traduction latine du Voyage de Samuel Braun au Congo; en 1628 une « Description de tous les empires » et une Histoire de l'Inde Orientale; en 1631 une Histoire des antipodes ou des Indes Occidentales; en 1632 une Description du royaume de Suède; en 1633 des « Chroniques historiques ou Description des principaux événements depuis la création du monde jusqu'à l'an

[1] Par ce titre de *capitaine*, nous désignerons les huguenots que nous trouvons nommés dans l'histoire comme ayant exercé un commandement quelconque.

1619 (2 vol. in-fol. avec 484 grav.); enfin il n'eut le temps de rédiger que le premier volume du grand ouvrage en 21 vol. in-fol. publié à Francfort-s.-M. de 1635 à 1728 par le soin des Mérian et intitulé : *Theatrum Europæum ou Description détaillée de tous les événements remarquables tels qu'ils se sont passés dans le monde mais principalement en Europe et dans l'Allemagne, tant dans les affaires religieuses que profanes, depuis l'an* 1617 *jusqu'à l'an* 1629 *exclusivement.*

Quelques écrivains reconnaissent aussi Abelin sous le pseudonyme de Jean-Philippe Abel et lui attribuent une trad. allemande d'une comédie de Daniel Cramer sur l'enlèvement des jeunes princes saxons, Albert et Ernest : *Plagium, comœdia de Alberto et Ernesto surreptis,* sous le titre : *Kauffungs-Plagium,* Francf. 1627, in-8°.

ABÈRE (D'), gentilhomme béarnais, v. 1700 [II, 501 b].

1. ABERLIN (AUGUSTIN, fils d'Antoine), marchand de Nîmes, réfugié à Genève, 1696. — (Marie, femme de Daniel), et son fils Nicolas, réfugiés et assistés à Londres, 1702. — (Aug.), d'Orange, *id.* 1703. — (Jean), de Cervières en Dauphiné, *id.* 1708.

2. ABERLIN (....), prisonnière, 1743, à la tour de Constance en la ville d'Aigues-Mortes [X, 442].

1. ABERT (JEHAN, fils de Simon), « pelletier, du pays de Gastinoys, » reçu bourgeois de Genève, 9 fév. 1571.

2. ABERT (MARC, fils de feu Paul), de Serres en Dauphiné, 1681. — (Olympe), de Grenoble, 1690. — (Marie), du Dauphiné, chargée de famille, 1693. — (Laurent), sa femme et deux enfants, du Val de Queiras, 1697. — (La veuve), de Serres, 1699. — (Paul), et son fils, de Die, 1701. Tous réfugiés à Genève (les deux derniers en chemin pour l'Allemagne et le Brandebourg) et assistés par la Bourse Françoise.

ABLANCOURT (D'), voy. Fremont et Perrot.

ABLAING (JEAN DANIEL D'), baron de Giesenburg, né en 1703 à Utrecht, de parents français et mort en 1775 gouverneur des Etats d'Utrecht. C'était un homme d'Etat et en même temps un profond érudit. (RAHLENBECK.)

ABLÈGES (de Maupeou, sieur D'), voy. Maupeou.

ABLENAY (le seigneur D'), gentilhomme de la maison de Romainville et de Gaillard en Brie, mentionné dans les Mémoires de Claude Haton comme guerroyant de 1577 à 1581 à la suite du capitaine *Besancourt.* Voyez ce nom.

ABRA, voy. Raconis.

1. ABRAHAM (le capitaine), en 1544 [VI, 21 a]. — (Jean), consul à Nîmes, 1574 [I, 14 b; III, 106 a].

2. ABRAHAM, secrétaire du prince de *Condé* [Haag I, 14], ne nous est connu que par ce que nous en apprend L'Estoile dans son Journal de Henri III. « Le samedy 13 d'aoust (1575), y lit-on, fut pendu, puis mis en quartiers en la place de Grève, Abraham secrétaire du prince de Condé, qui avoit été pris voulant passer en Angleterre, chargé de pacquets et mémoires. » Hub. Languet cite aussi le fait, en disant qu'il avait bien connu ce personnage (Lettre du 21 sept. 1575). C'était l'époque de la cinquième guerre de religion, entreprise par les protestants et les politiques réunis, et qui ne fut terminée qu'en 1576 par la paix *de Monsieur.* = Ne serait-ce pas le même personnage mentionné en ces termes, à la date du 13 octobre 1573, dans le registre des réceptions d'habitants à Genève : « *Jean Abraam,* de Dijon, secrétaire de feu M. l'Admiral. » Nous tenons de M. Jos. Garnier, archiviste du dép. de la Côte-d'Or, que cette famille et même ce nom sont ignorés à Dijon aujourd'hui.

3. ABRAHAM (le capitaine) en 1609. Dans une lettre écrite de La Rochelle à Henri IV sous la date du 31 juillet 1609, il est parlé d'un certain habitant âgé de plus de soixante et dix ans, flamand de nation, et retiré à La Rochelle depuis plus de trente ans, « qui a fait, y est-il dit, de bons services en plusieurs occurrences, et a vécu sans appréhension, appelé vulgairement le capitaine *Abraham.* » [Haag I, 14.]

4. ABRAHAM (le père) ou *Abraham de Saint-Loup.* Religieux carme et docteur en théologie qui presque aussitôt après l'édit de Nantes se convertit à la Réforme en publiant un écrit intitulé : *Déclaration chrestienne du père Abra-*

ham, naguières prieur des Carmes en la ville d'Arles; publiquement faicte en l'église reformée d'Uzez ; La Rochelle; Haultin, 1600; 8 p. in-8°.

C'était certainement le sentiment d'un grand devoir accompli qui faisait dire à l'auteur de cette déclaration : « Si Platon remercioit Dieu d'être né au temps de Socrate, nous devons louanger le nom du Seigneur de nous avoir fait naître en ce siècle resplendissant de la clarté de l'Evangile. » Il remercie Dieu de l'avoir éclairé et adopté pour son enfant. Il se félicite d'être maintenant dans la maison du Seigneur et dans la liberté de sa conscience. «S'il plaist à Dieu, dit-il, de sanctifier mon souhait et bénir mon labeur, comme j'ai servi de canal aux mensonges et fallaces de Satan, je servirai de trompette pour publier la vérité de l'Evangile... Que Dieu me fortifie et achève son œuvre en moi. — A quoi tout le peuple répondit « haut et clair » : Amen. » Le 9 de janvier 1600.

Une telle *Déclaration* devait exciter contre son auteur de violentes récriminations de ses anciens coreligionnaires. P. V. de Cayet publia pour le réfuter : *Les Hélas du P. Abraham de S. Loup* (Paris, Fr. Jacquin, 1601, in-8°, 39 pages, daté de S.-Martin-des-Champs à Paris, le 2 avril 1601), opuscule où l'auteur commence par s'élever contre « ce misérable siècle auquel chacun abuse de la licence effrénée de sa propre cupidité. » Un cordelier de Bordeaux, le frère Nicolas Aubespin, fit imprimer la même année un pamphlet intitulé : *Le Fouet des Apostats* (Paris, 1601; 210 p. in-12) dans lequel il accable Abraham de son ironie : « Suit un certain p. Abraham, apostat d'Arles, lequel faict l'estonné et dolent comme s'il estoit au milieu de la mer. *Je vois bien,* dit-il, *qu'il me faudra marcher sur des espines.* Pauvret qui as le cuir si délicat que feras-tu passant à travers ces épines? Ceste haire, ces fouets, ces jeusnes, la dure paillasse et les autres mortifications de ta religion te ruineront ! »

L'ancien prieur des Carmes fut pasteur de Sumène, 1600-25; puis de Colognac et de S.-Marcel, 1626-37 [VII, 533; VIII, 491 a]. Il était de Langres.

5. ABRAHAM (Bernard), d'Aimargues, 1652; étudiant à Saumur; ministre d'Aigues-Mortes, 1658 [VI, 311 b; VIII, 367 a], de Poussan 1658-60.

6. ABRAHAM (le capitaine), chef camisard. Voy. Mazel (Abraham).

ABRENETHÉE (Adam d'), savant écossais (*Abernethy* de son vrai nom), que MM. Haag ont mentionné [III, 434 b], comme s'étant exilé lui-même de sa première patrie, avec plusieurs autres puritains (*Thomas Dempster, Jacq. Combarius* et *Hugues Piantré*), lesquels refusaient de se soumettre aux cérémonies du culte anglican introduites par le roi Jacques Ier. Cette pléiade d'Ecossais, à son arrivée en France, trouva place à l'école de théologie ou collége de Nîmes. Le principal du collége, *Pierre Cheiron,* les appela et donna une forte impulsion aux études dans cet établissement par l'adjonction de ces austères et savants étrangers. Abrenethée était docteur en médecine de la faculté de Montpellier et commença, dès le mois de novembre 1600, par faire une classe au collége de Castres. En même temps il était précepteur du fils de Pierre d'Augier, baron de Sabran, gouverneur de la province. De Castres où il ne resta que six mois, il passa au collége de Nîmes, où admis à la chaire de philosophie en 1601, à la suite d'un brillant concours, il professa jusqu'en 1607. Puis il entra au collége de Montpellier, où il enseignait lorsqu'il eut un procès avec un étudiant, son compatriote, qui avait falsifié le chiffre d'une obligation souscrite par le professeur, et il obtint du jugemage de Montpellier la permission de faire imprimer un récit de l'affaire, brochure de 8 pages in-8°, d'où sont tirés ces détails et qui porte pour titre : *Veritatis testimonium* mendacio et calumniæ oppositum, in gratiam V. Cl. Ad. Abrenethei, inclytæ Universit. mediceæ Monspeliensium doctoris et lycæi regii apud eosdem moderatoris in eoque philosophiæ professoris primario. Monspelii ex typ. Ant. Candidi, 1611.

En 1616, l'évêque de Montpellier ayant repris possession du collége de cette ville, Abrenethée, en sa qualité de calviniste, dut se retirer; mais ce ne fut pas sans résistance. Le gouverneur de la ville se vit obligé de lancer contre lui

un décret de prise de corps ; Abrenethée en appela au parlement de Toulouse, et ce fut sans doute afin de se créer une nouvelle situation qu'il concourut en 1617 pour la chaire de chirurgie et pharmacie, créée par Henri IV en 1598, à la faculté de médecine de Montpellier, et que la mort du professeur *Dortoman* venait de laisser vacante. On a la thèse qu'il fit imprimer en cette circonstance (*Quæstiones medicæ cathedralitiæ XII*, etc.). Il ne fut point nommé, mais il avait neuf concurrents, et le concours fut des plus sérieux. C'était un esprit aussi varié que solide. On conserve aussi de lui (à la bibliothèque de Montpellier) un petit volume de poésies latines[1], dans lequel il traite de sujets religieux, ou d'histoire naturelle, ou seulement littéraires, et décerne à sa patrie d'adoption, Montpellier, les plus poétiques éloges[2].

A la mort de Cheiron, arrivée en 1619, Adam d'Abrenethée lui succéda comme principal du collége de Nîmes. Mais son administration fut malheureuse. Il n'eut pas, dit-on, la main assez ferme pour maintenir les règlements et le duc de Rohan lui retira même ses fonctions, au mois d'octobre 1627, comme suspect d'intelligence avec la cour de Louis XIII, le remplaçant par *Samuel Petit.*

Abrenethée était né à Edimbourg, où il avait été reçu maître ès arts le 7 août 1594 ; il avait obtenu des lettres de naturalité française en oct. 1624. Il épousa *Jeanne Plantavit de La Pause* et mourut avant 1653.

On lit dans les « Jugements de la noblesse, » que d'Aubaïs et Ménard ont insérés parmi les *Pièces fugitives,* que de ce mariage naquit : « *Daniel d'Abrene-* « *thée*, ministre demeurant au Caila, « dioc. de Nîmes, à qui le chancelier « d'Angleterre étant à Montpellier donna « un certificat le 24 oct. 1668, portant « témoignage de l'ancienneté de la fa- « mille des Abrenethées, dont le chef, « qualifié lord Salton, est un des lords « d'Ecosse. Le comte de Sidney étant à « Montpellier lui en donna un autre, le « 6 du même mois, qui prouvait la même « chose et que lord Salton avait servi en « France. Il épousa le 12 oct. 1653 « *Françoise Lautier* et fut maintenu « dans sa noblesse le 12 déc. 1668. »

On a conservé, de Daniel Abrenethée [V, 43 b], un sermon intitulé : *La voix tonnante de l'Evangile qui exhorte à se convertir sans delay. Sermon sur les versets* 7-11 du chap. III de S. Paul aux Hébr. ; *prononcé à Charenton, le dimanche* 22 *juillet* 1663, *par D. Abrenethée, ministre du S. E. au Cailar, près de Nîmes ;* Charenton, 1663, in-8° de 79 pages, plus 7 feuillets pour le titre et la dédicace *à MM. de l'église de Beziers.*

L'orateur, admis au saint ministère en 1651, avait desservi l'Eglise de Béziers avant celle du Caylar et dans ce sermon prononcé à Charenton, il dit à ses auditeurs, en parlant d'un de ses parents qui nous reste inconnu : « Je veux avoir toute ma vie du respect pour la mémoire de celuy de mes oncles que l'on vous a veu tant chérir et tant honorer tandis qu'il fut votre pasteur, et de qui même vous avez tant regreté la chute depuis le triste et malheureux jour qu'il cessa de l'être... Souvenez-vous comment cette divine Providence a voulu que ce fatal jour où elle fit éclater la voix publique de sa désertion, le quel fut le dimanche qu'on appelle des Rameaux, ait esté 40 ans après le mesme ou elle vous a fait entendre ce premier essai de ma vocation... dans la mesme chaire qu'il avait desertée. » En 1684 [III, 32 a], le pasteur du Caylar était encore ou celui-ci ou un autre *Abrenethée*, et il y en avait un au refuge en 1698.

Les d'Abrenethée portaient pour armoiries : d'azur, au lion d'argent armé et lampassé de gueules, écartelé d'or ; au chef émanché d'argent.

Fr. Michel, les Ecossais en France et les Français en Ecosse ; Londres, 2 vol. in-8. 1862.

ABREVEUX (Claude), blessé à Vassy [VII, 504 a].

ABRIA (Didier), curé de S.-Gorgon, à Metz, fut un des premiers adhérents à la Réformation dans cette ville.

[1] Intitulé : *Musa campestris,* castitatem styli poeticæ juventuti proponens, duobus libris. Accessit et Galliæ Parnassus Monspeliensis, colonia Musarum, etc. Monspelii, typ. J. Gilleti, 1609, in-12 ; deux parties de 76 pag. chacune.

[2] Après avoir parcouru la France et même mis le pied en Belgique, en Suisse, en Espagne et en Italie, il n'a trouvé la vraie poésie qu'à Montpellier. « Hic Parnassus litterariæ meæ peregrinationis. Jam me authore desinat dici florentissima hæc vestra civitas Monspessulus et exindè nominari inceptet Monsparnassulus. »

Il y faisait partie en 1524 et 1525 du petit groupe des amis intimes de Pierre Toussain et de Guillaume Farel; mais on apprend par plusieurs lettres de Toussain à Farel (1525 et 1526, voyez *Corresp. des Réf.* par Herminjard), qu'emprisonné neuf ou dix jours à Metz, puis en fuite à Paris, le prudent curé se tira tout doucement d'opinions et d'amitiés trop périlleuses.

1. ABRI (Antoine d'), du Vigan, lieutenant au service d'Allemagne, né en 1669, m. en 1734 à Berlin (*Erman* IX, 1).

2. ABRI ou ABRY (Guillaume), pasteur de Champdeniers, réfugié en 1572 à La Rochelle [II, 193 b, note], et de nouveau pasteur à Champdeniers en 1590 (*Bull.* IV, 322), puis à Melle, 1593, à Chevreux jusqu'en 1596 et à Lusignan, 1597. — (Claude), natif de Vezeliz en Lorraine, reçu habitant à Genève, 1er septembre 1551 [II, 193].

1. ABRIC ou ABRILH (Guigon), « tué en sa maison, à Antibe, puis traîné et jetté aux chiens, » 1562 [X, 469]. — (Guillaume). « Guelhermus Abricus (et non Aboicus) Nemausensis, » étudiant à l'Académie de Genève, en 1563.

2. ABRIC. C'est ainsi que se nommait le héros camisard dont MM. Haag ont raconté l'histoire à la page 109 de leur tome V, et *Fidel* qu'ils ont cru un nom de famille, n'était que son nom de baptême.

Fidel Abric, de Mandagout, près Le Vigan, était un Camisard de la troupe de *Castanet*. Quelques jeunes filles de Ganges, raconte La Baume, chantant un jour des psaumes, un cordelier, qui vint à passer, leur imposa durement silence, et sur leur observation que « chanter les louanges de Dieu n'était pas un crime », il courut les dénoncer comme hérétiques relapses au magistrat qui s'empressa de dresser procès-verbal. Mais la difficulté était de faire parvenir l'acte d'accusation à Basville, les Camisards infestant tous les chemins. Animé par le ressentiment ou un zèle aveugle, le cordelier s'offrit, et un de ses confrères consentit à l'accompagner. « Ils louèrent d'un nouveau converti, dit La Baume, deux chevaux de louage et se mirent en chemin (25 sept. 1704); mais le nommé Fidel, étant averti de leur départ, les attendit auprès du logis du Bosc, paroisse de Notre-Dame-de-Londres, avec sept ou huit Camisards; il les arrêta avec un capucin qui tenoit le même chemin; il les conduisit tous trois dans le fond d'un bois, tout près de cette hôtellerie, et dit aux cordeliers de se préparer à la mort et de se confesser l'un l'autre, puisqu'ils croyoient la confession bonne. » L'historien ajoute que « ces bons pères se mirent à genoux et implorèrent la miséricorde de Dieu, tandis que Fidel demandoit à haute voix à ce même Dieu d'agréer le sacrifice qu'il alloit faire de ces deux idolâtres. » Les deux cordeliers furent fusillés sans pitié; mais le capucin, qui n'était pour rien dans la dénonciation, fut renvoyé avec les chevaux; seulement Fidel lui enjoignit de dire au gardien des cordeliers que s'il continuait à inquiéter les protestants sur des affaires aussi innocentes que celle de louer Dieu, il l'irait poignarder dans son couvent. N'y a-t-il pas quelque chose de grand dans ces sauvages représailles? Etait-ce la soif du sang qui poussait les Camisards au meurtre, comme on les en a accusés? N'était-ce pas plutôt l'espoir d'obtenir de la terreur ce que leur refusait l'équité, et souvent le désir de sauver quelqu'un de leurs coreligionnaires, comme dans ce cas, où il s'agissait pour ces malheureuses jeunes filles du plus terrible châtiment?

Quelques semaines après, le 20 oct., Fidel fit sa soumission et se retira à Genève; mais il rentra en France avec *Elie Marion*, au mois de fév. 1705. Surpris à Sumène, il aima mieux, à l'exemple de *Bourgade*, dit La Veille, de S.-André-de-Valborgne, et du terrible *Porte-Effroi*, se faire tuer en combattant, que de se laisser prendre et de périr sur la roue. Basville ne put exercer sa vengeance que sur son cadavre qui fut brûlé à Sumène, le 11 mai. La femme de *Mazot*, qui l'avait reçu chez elle, fut pendue et sa maison rasée.

3. ABRIC, de Mandagout, emprisonné en 1759 [X, 441]. Cette famille est encore représentée de nos jours par M. *Léon Abric*, ancien pasteur de Mandagout, et M. *C. Abric*, pasteur de Logrian. On a, de Mme *Abric-Encontre*: *Les Femmes de la Réformation*, trad. de l'anglais; Paris, 1865-69, 3 vol. in-18.

ABRIS, gentilhomme du Gevaudan, 1575 [III, 212 b].

ABZAC (Gaston d'), de Campagnac, 1551, et sa famille [III, 178 a. Voy. encore : III, 354 a; V, 74 b, 307 a, 438 a, 515 b; VI, 163 a, 244 a; VIII, 294 b]. = *Armes :* D'argent à la bande d'azur chargée d'un besant d'or.

ABZAC D'URTUBIE. Pierre d'Urtubie, troisième fils de Jean d'Absate-d'Urtubie, d'une famille du Guipuscoa, s'établit en France et s'attacha au service de Jeanne d'Albret et de son fils, en qualité de capitaine de ses gendarmes. Il se fixa en Picardie où il épousa *Antoinette de Bénard.* Leur fils *Antoine,* lieutenant au gouvernement de La Capelle et de Coucy, épousa en 1566 *Louise de Rives,* dont il eut 1° *Abdias,* tué à la bataille d'Auneau ; 2° *Jonathan,* estropié à cette bataille, tous deux morts sans postérité ; 3° *Daniel,* qui suit ; 4° *Jacqueline.* Daniel s'éleva au grade de maréchal de camp. Il avait épousé *Charlotte de Moussy,* dont il eut *Josias* et *Charlotte,* femme d'Albert de Vateville, capitaine d'une compagnie suisse.

Josias s'éleva aussi au grade de maître de camp. Il épousa *Marie Gillon,* dont il eut *Bernard,* capitaine en 1677 au régiment du Piémont, et qui servait encore en 1695 (Haag).

François d'Absatte, vicomte d'Urtubie [II, 168].

En 1702, Henri d'Abzact, Jeanne d'Abzact-La-Forêt, 56 ans, et Catherine d'Abzact, sa nièce, sont portés sur l'état des réfugiés assistés à Londres. Les deux dames le sont encore en 1705.

ACARIE (François), d'Orléans, 1568 [VI, 531 b. Voy. VII, 290 a; VIII, 314 a]. Voy. aussi Du Bourdet.

1. ACCAURAT (Pierre), d'Uzès en Languedoc, apothicaire, reçu « habitant » de Genève en 1555 et bourgeois en 1559, avec ses fils Daniel et David; il entra dans le CC (grand Conseil de la ville) en 1573 et mourut en 1586. (Sordet.)

2. ACCAURAT (Paul), pasteur de Privas qui fut l'objet, en 1664, avec tout son troupeau, d'une persécution cruelle [I, 14 ; VI, 408 a; X, 314, 333, 346]. Inscrit (Paulus Accauratus Privasiensis) comme étudiant de l'acad. de Genève, en 1611, *Accaurat,* appelé par d'autres *à Coras,* remplit les fonctions du saint ministère à Vals, à Aubenas (1620, 1626) et à Privas sa ville natale (1637). Il fut député par sa province au synode national de Castres, avec *Daniel Arcajon,* notaire du roi et ancien de l'Eglise d'Aubenas, et plus tard à celui de Charenton. Il était encore pasteur de Privas en 1664. Son zèle que n'affaiblissait en rien son grand âge, — il comptait alors quatre-vingts ans, — lui avait fourni les moyens de reconstituer l'Eglise désolée de cette ville, lorsque le clergé catholique l'anéantit de nouveau. Une clause de la déclaration de 1629 défendait aux protestants de s'établir à Privas ; mais depuis cette époque on y avait dérogé de tant de manières qu'on pouvait la regarder comme révoquée de fait. Ce fut cependant sur cette clause que se fonda le clergé romain pour réduire à la mendicité, d'un seul coup, deux cents familles protestantes. Un arrêt du 22 fév. 1664, rendu à sa sollicitation, ordonna l'exécution rigoureuse de la déclaration de 1629, défendit à toute personne professant la religion réformée de demeurer à Privas sous peine de mille livres d'amende, enjoignit à tous ceux qui y étaient établis d'en sortir, ne permettant d'y habiter qu'aux catholiques, aux nouveaux convertis et à ceux qui se convertiraient.

Les réformés s'adressèrent au roi pour implorer sa justice; mais le prince de Conti, gouverneur de la province, n'attendit pas l'effet de ce recours. Les protestants furent chassés de leurs maisons, leurs biens pillés et livrés en proie aux catholiques. Pour se soustraire à ces violences, il leur était offert un seul moyen, c'était d'abjurer ; mais fort peu en profitèrent et, au bout de six mois, le clergé romain pouvait à peine se vanter d'une vingtaine de conversions. Il s'en prit au ministre de son peu de succès. Chassé de Privas, Accaurat s'était retiré avec *Daniel du Solier, Pierre Chameran, Jacques Buraud, André Misonier, Isaac du Métier, Jacques* et *René Pages, Jean Chevalier, René* et *Pierre Bernard, Pierre Vidal, David Bonnet, Antoine Génioux, Pierre Sibleyras,* notaire, et quelques autres membres du consistoire, au village de Tournon, où il remplissait en plein air les fonctions de

son ministère. On lui en fit un crime, et le 29 juillet, le conseil privé rendit un arrêt qui ajournait ce vieillard à comparaître dans deux mois, en lui défendant de prêcher ou d'administrer les sacrements. C'est par de tels actes que le gouvernement préludait à la révocation définitive de l'édit de Nantes.

On trouve un *Paul Accaurat*, min. du Pradel 1669 (reg. XVII de Nîmes), d'Annonay, 1670, 1672 [V, 519 a; VI, 33 b].

ACONRAT ou *Ancorat*. Ces deux noms, que la consonnance rapproche d'*Accaurat*, sont donnés par Crespin (673 b) à un malheureux religionnaire dont il dit qu'en 1562 le gouverneur du pays de Foix, nommé Pailles (*lisez* Pailhès) « ayant fait venir un juge de ses terres qu'il créa prevost, et se desbordant du tout, de dix prisonniers qu'il avoit pour lors, il en fit mourir deux d'une cruelle sorte, leur faisant couper bras et jambes et finalement la teste. L'un d'iceulx estoit nommé *Ancorat* (dans la table *Aconrat*[1]), qui avait esté capitaine de ceux de la ville (de Foix), homme paisible et irrépréhensible en sa vie. L'autre estoit un gentilhomme dit d'*Amboys*. » — Voy. Amboix de Larbont.

1. ACÉRÉ DES NOYERS (Louis), 1683 [V, 270 a. Voy. VIII, 529 a; IX, 313 a, 423 a]. Aux renseignements qui précèdent, MM. Haag ont ajouté depuis, d'après les registres de Charenton :

2. ACÉRÉ (Marc-Antoine), banquier, conseiller secrétaire du roi, qui épousa Anne de Burges dont il eut : 1° Anne, née le 30 avril 1628; 2° Catherine, née le 1er novembre 1630; 3° Paul, né le 10 décembre 1631, sieur des Forges, marié en 1671 à Emilie de Rogemont dont il eut : Paul, 1673; Emilie, 1674; Anne, 1676; Elisabeth, 1680; Jacob, 1681; 4° Jacob, né le 30 janvier 1633; 5° Alexandre, bapt. le 12 août 1635; 6° Louis, bapt. le 5 novembre 1636; 7° Samuel, bapt. le 7 avril 1638; 8° Dorothée, bapt. le 24 juin 1640; 9° Isabelle, bapt. le 22 juillet 1643; 10° Pierre, bapt. le 10 juin 1646; 11° Prégent, né en 1649, m. en 1652; 12° Jacob, né le 5 septembre 1651, sieur de Marmande.

3. ACÉRÉ (Marguerite), de Lyon, réfugiée vers 1693 à Zurich (Mss. de Berne; *hist. Helv.* VII, 9). — (Samuel), sieur de La Colombière, réfugié à Lausanne, 1689 [VIII, 163 a] et *Bull.* XIII, 152.

[1] Haag le cite [III, 92 b] sous le nom d'*Acontat*.

1. ACHARD (Jehan), de Crest-Arnauld en Dauphiné, reçu habitant de Genève, 8 mai 1559. — (Ciprian) « natif du Pague (Le Pègue, Drôme), près Vaudereas en Provence, » *id.* 10 juillet.

2. ACHARD (P.), condamné, 1569, à Bordeaux [II, 416 a]. — (Jacques, fils de feu Guigue), reçu habitant de Genève v. 1609. — (Antoine), galérien, 1686 [X, 408]. — (Matthieu), emprisonné, 1701 [X, 443]. — (Marguerite), fille de feu Jacques, de Die, réfugiée à Genève, 1689. — (Lucrèce), de Die, *id.*, 1696. — (Paul), galérien, 1745 [X, 404, 426]. Celui-ci, né à Châtillon en Dauphiné, en 1710, et cordonnier de son état, fut l'un des deux (voy. Riaille) derniers protestants ayant vécu comme tels aux galères; il fut libéré au commencement du règne de Louis XVI en 1775 (*Bull.* I, 180, 321).

3. ACHARD (Antoine), pasteur à Berlin, 1696-1772 [Haag I, 15. — IV, 117 b]. — (Fr.-Charles) de l'Acad. des sciences de Berlin, 1754-1821 [I, 15]. — Autre Achard de Berlin, 1728 [V, 141 b]; — de Genève, 1789 [IX, 417 a].

Cette famille vint, de Die, se réfugier à Genève. *Jean-François*, fils de feu *Timothée*, fut reçu habitant de Genève, le 30 janvier 1697, et *Abraham*, son parent, fut admis à la bourgeoisie, avec ses deux fils, le 17 juillet 1699. *Antoine*, l'un d'eux, qui s'établit à Berlin et y acquit la plus honorable notoriété, était né à Genève en 1696 et y avait fait ses études. Consacré au saint ministère en 1722, puis appelé à Berlin pour y remplacer le pasteur *David Ancillon*, il devint pasteur de l'Eglise du Werder[1], conseiller du consistoire supérieur de l'Eglise en 1738, conseiller privé du directoire français en 1740, membre de l'Académie royale des sciences en 1744, enfin inspecteur du collége français et directeur de l'hospice appelé Maison française. Non moins distingué par son éloquence que par son savoir et son érudition, il a laissé un grand nombre de *Sermons*, dont les plus remarquables ont été traduits en allemand et pu-

[1] La colonie française réfugiée à Berlin y était répartie sur cinq paroisses : le Werder, Friedrichsstadt, Dorotheenstadt, Kœnigstadt et Cologne.

bliés à Berlin, 1774, en 2 vol. in-8°. Les Mémoires de l'Académie de Berlin contiennent de lui divers traités philosophiques et entre autres le plan d'une nouvelle métaphysique, inséré dans le volume de 1747.

Antoine eut un fils, *Frédéric-Charles Achard*, encore plus distingué que son père dans la carrière des sciences. C'était un très-habile chimiste, qui naquit à Berlin le 28 avril 1754, et mourut en Silésie le 22 avril 1821, laissant un grand nombre d'ouvrages estimés. — D'autres membres de la même famille servirent en Prusse dans la carrière militaire; notamment, au XVIIIe siècle, un major du régiment de Czekuli (*Erman* IX, 1); un autre, propriétaire de la terre de Mondschütz, était colonel et mourut en 1775.

4. *Guillaume Achard*, adjoint « en survivance » à son oncle, comme pasteur de l'Eglise du Werder, en 1744.

5. On conserve aussi dans les registres de la colonie française de Berlin la mention de plusieurs manufacturiers ou artisans du nom d'Achard, réfugiés en Prusse, dans les premières années du XVIIIe siècle. Ils étaient d'Orange. Ni les uns ni les autres n'ont plus aujourd'hui aucun descendant à Berlin. Mais la branche de Genève existe encore.

6. ACHARD, pasteur de Poyols, 1659; et probabl. d'Aoste, 1664 (*Bull.* XV, 578).

7. ACHARD (Claude), emprisonné et poursuivi, avec *J. Jean*, *J. Barnier* et *E. Arnaud*, pour avoir chanté des psaumes en français, narguant ainsi l'évêque de Gap; 1741 (Arch. gén. Tt).

8. ACHARD (Victor d'), sieur de Sainte-Colombe en Dauphiné, reçu habitant de Genève, 26 septembre 1572. = *Armes :* De gueules à trois heaumes d'argent, grillés et embellis d'or.

9. ACHARD (d'), du Vivarais, 1621 [V. 140 a].

ACHATIUS (Israel), réformateur alsacien, pasteur de Wissembourg en 1560 [Haag I, 15. — III, 69]. Il contribua beaucoup, par son zèle et son activité, à répandre dans cette ville les principes de la Réforme. On lui doit une traduction allemande de l'ouvrage de Bucer, *De regno Christi* (Strasb. 1563, in-4°), et quelques autres ouvrages.

1. ACHÉ, capitaine, 1628 [VI, 258 b].

2. ACHÉ (Étienne), laboureur, 1681, et ancien à Mauzac (*Bull.* IV, 436). — (Guill.), de Mauzac, condamné à l'amende (en 1729), comme ayant manqué d'envoyer son fils à l'école catholique (*Ibid.* XIII, 162).

ACHELLIER (Jehan), « natifz de Cosne-sur-Loyre, » reçu habitant de Genève, 24 juin 1550.

ACHER, libraires de Dieppe, 1653, 1686 [V, 78 a; VI, 8 b]. — (Anne), de Montauban, réfugiée à Genève, 1690, avec son mari *Moïse Muralt*, du même lieu.

ACHETÉ (Suzanne d'), du château d'Exonbillat, proche de La Caune, diocèse de Castres, âgée de 35 ans, faite prisonnière en septembre 1702; détenue à Carcassonne (*Liste des protestants qui souffrent*, 1711).

Acier (d'), voy. Crussol.

ACIGNÉ (François d'), sieur de Montejan, capitaine, tué à Jarnac, 1569 [I, 269 a; II, 460 b; III, 416; VII, 459 a. — Sa famille : V, 325 b, 345 b, 346 a]. « Dans le courant de décemb. 1562, cinq cents cavaliers, parmi lesquels beaucoup de gens de condition arrivèrent à Guers [près Guérande] appartenant à Mr d'Acigné [François] qui étoit de la prétendue réformée; ils y tinrent une espèce de synode dans lequel on lut des lettres du prince de Condé. »

ACOU (le seigneur d'), en Brie, près Provins, lequel était en même temps seigneur en partie d'Everly, fut un des premiers gentilshommes de ce pays qui profitèrent de l'édit de tolérance (1560), pour se déclarer ouvertement protestants. Il prit les armes en 1562, à l'appel du prince de Condé; mais le curé provinois, Claude Haton, auquel nous devons ces renseignements (*Mém.* p. 28 et 269), n'en dit pas davantage.

ACQUART. « Bartholomæus Acquart de Lille, » étudiant à Genève, 1564.

ACQUET (Pierre de Montmorency, baron d'), v. 1650 [VI, 513 a; VII, 493 a].

1. ADAM ou maître Adam, pseudonyme que prenait *Antoine Saunier*, le compagnon de Farel. Voy. Herminjard, n° 518 de la *Corresp. des Réformateurs*, t. III, p. 319.

2. ADAM (Martin), tué, 1562, à Troyes [VIII, 366 b; IX, 292 a].

3. ADAM (Jean), et un autre Adam,

martyrisés, 1572, à Meaux [VII, 160 a, b].

4. ADAM (Jean, fils de Jean), de Metz en Lorraine, reçu habitant de Genève, 24 mai 1585 (*Cf.* Crespin, 164 c). — (Pierre), conseiller du roi à Loudun, 1598 [VII, 183 b]. — (Michel), « françois du pays Chartrain, » étudiant à Genève, 1608. — (Marie), de Metz, v. 1658 [VII, 410 a].

5. ADAM DE PUYRAVAULT (Susanne), 1650 [V, 343 a].

6. ADAM (Josué), sieur de Louères (ou *des Loires*), 1686 [IX, 504 a], frère de *Hercule Adam*, sieur de Saint-Denys (Voy. Lièvre, *Protest. du Poitou*, III, 12).

7. ADAM (Jean), ministre, naturalisé anglais, 3 juill. 1701 (*Agnew*). — (Marie), de Mer, près Blois, veuve âgée de 50 ans, et sa fille, assistées à Londres, 1702.

8. ADAM (Louis-Alexandre), fils de Nicolas, habile graveur parisien, reçu habitant de Genève le 13 août 1768; père de Henri-Albert, peintre en émail, employé dans une fabrique impériale de porcelaines en Russie, et retourné à Paris où il est mort.

9. ADAM (Daniel d'), de Villeneuve-le-Roy, reçu habitant de Genève, 11 mai 1573.

ADDE, capitaine béarnais, 1573 [I, 134 b, 135 b].

ADDÉE, seigneurs du Petit-Val et de Grand-Champ. — (Charlotte), fille de Nicolas Addée, sieur des Noyers, vers 1654 [VII, 68 b].

La *France protestante* a mentionné les *Addée* à bien des reprises. Ses auteurs avaient préparé sur cette famille l'article spécial que voici :

Emmanuel Addée, sieur du Petit-Val, conseiller secrétaire du roi et mort en octobre 1627, eut de *Marie Berger*, fille du conseiller *Pierre Berger*, laquelle mourut âgée de 70 ans et fut enterrée à Charenton, le 30 août 1648 :

1° Louis, sieur de Grand-Champ, baptisé en 1613, marié en juin 1647 avec *Anne Bothereau*, puis en 1669 avec *Jeanne Clément*, veuve de *François Brisson*, laquelle vivait encore en 1684. Du premier lit naquirent Louis, le 15 mai 1648, mort en 1654; Anne [440 a], baptisée le 2 mai 1649, mariée en 1679 à *Isaac de Monceau de La Melonnière*, lieuten.-colonel au régim. d'Anjou; Théodora, baptisée le 25 août 1650; Samuel-Maximilien, baptisé le 13 décembre 1657; Marie, baptisée le 23 novembre 1659, inhumée le 12 septembre 1679; Susanne, baptisée le 3 juillet 1660, laquelle sortit de France à la Révocation et mourut en Angleterre en 1688 [V, 351 a].

2° Samuel, né le 8 septembre 1613; 3° Marie, baptisée le 4 août 1619, femme en 1634 de *Philippe Le Sueur*, sieur de Petiville [VII, 46 b]; 4° Elisabeth, née le 30 juin 1612; 5° Nicolas, né le 8 février 1616; il fit ses études à Saumur où il soutint une thèse *de Deo uno et trino* [VI, 311 a] et fut pasteur de Chatelleraut en 1660-63; 6° Charles; 7° Hilaire, écuyer, sieur du Mesnil et de Buy, reçu conseiller au parlement de Metz le 24 oct. 1633; il quitta ses fonctions vers 1647 et vivait encore en 1655 [V, 117 a; *Bull.* III, 567]. Il épousa en 1640 *Marguerite*, fille de *Charles Le Goulon*, seigneur de Harancourt, etc.

On trouve encore :

Marie, fille d'*Addée*, secrétaire du roi et de *Marie Fourcoal*, baptisée le 8 décembre 1638; parrain, *Addée*, conseiller au parlement de Metz. — *Pierre Addée*, notaire et secrétaire du roi et des finances, parrain en 1630 et 1636. — *Louis Addée*, sieur du Petit-Val, parrain en 1677. — *Isaac Addée* (Isaacus Addæus du Petitual parisinus), inscrit comme étudiant à Genève, le 6 mai 1677.

Ajoutons l'historiette suivante rapportée par Tallemant des Réaux :

« Un huguenot, frère de Mme de Champré, qu'on appeloit d'Espesses du nom d'une ferme (leur nom étoit Henry[1]), se mit dans la teste une dévotion assez extraordinaire. Il se couchoit à dix heures sur son lit, tout habillé; à onze, il prioit une heure, reposoit ensuite et prioit et dormoit jusques à trois heures du matin. Ce qu'il y avoit de meilleur, c'est qu'il donnoit beaucoup aux pauvres. A la campagne, une fois, il fut obligé de coucher avec un capitaine huguenot, nommé *Petitval*, qui n'estoit pas tout à fait si dévot que luy; avant de se coucher,

[1] *Catherine Henry*, fille de *François Henry*, sieur de Gerniou ou Jarniost (Lyonnais), conseiller au parlement de Paris, et de Marie de Gabian, mariée 1° à *Nicolas Ferrier*, d'abord ministre, puis lieutenant d'artillerie; 2° à Ch. Mesnardeau de Champré, conseiller au parlement.

d'Espesses luy dit : « Ne voulez-vous pas « que nous fassions la prière? » — « Ouy. » — Il se mit à la faire, mais d'une longueur estrange. Le lendemain, l'autre dit : « C'est à moi à la faire. » — Et il se mit à dire *Notre Père* et rien davantage. « Vous mocquez-vous? » dit d'Espesses. — « Ma foy, respondit l'autre, il me semble que nous priasmes bien hier Dieu pour deux fois. »

Enfin, il ne nous est pas permis de négliger une boutade qui se lit dans la correspondance de Guy Patin, et qu'on trouvera tout empreinte de la verve sarcastique particulière à cet écrivain :

« Le père des *Forcoal* étoit un misérable Sevenol *(lisez* Cévenol) et huguenot, qui vint à Paris chercher condition et faire fortune s'il pouvoit; il fut laquay chez un secrétaire du roy nommé Mons. *Addée;* de laquay il devint commis chez ce même maître, qui étoit pareillement huguenot, et enfin cet homme qui n'étoit rien; *Nuper in hanc urbem pedibus qui venerat albis,* devint gros partisan, et se fourra dans beaucoup d'affaires, aux Aides, aux Gabelles et ailleurs, où il vouloit gagner; depuis il changea de religion pour devenir secrétaire du Conseil, et devint encore plus grand partisan; puis il maria sa fille unique qui étoit fort belle, à Mons. *Addée,* fils de son ancien maître, qui est borgne et huguenot, mais elle est catholique; il avoit plusieurs fils... Enfin le père Forcoal est mort endebté de 5 ou 6 millions, avec trois cent procès de ceux à qui il doit. » (Guy Patin; *Lettre* 132.)

Un *Frédéric Addée,* de Metz, gentilhomme, âgé de 42 ans, venu à Londres, avec sa femme et une fille âgée de 10 ans, y avait reçu 22 liv. st. de secours en 1721 et était passé en Irlande.

Biogr. du Parlem. de Metz, par Em. Michel; Metz, in-8°, 1853.

ADELINE (SUZANNE et JACQUELINE), l'une âgée de 52 ans, l'autre infirme, réfugiées et assistées à Londres, 1702. — (Marie), *id.* 1721. — Famille huguenote de Caen au XVIe siècle (*Bull.* XI, 6).

ADENANT, surveillant de l'église du Vigan, 1561 (*Bull.* XVII, 482).

ADERT, anciennement ADER. Du temps de Henri IV vivait à Gimon, bourg situé à quelques lieues de la ville d'Auch, sur la route de Toulouse, un médecin nommé Guillaume Ader, qui s'est acquis quelque gloire et dans l'art de guérir et dans celui de faire les vers. On a de lui deux petits poëmes en patois gascon : *Lou Catounet gascoun*, daté de Gimont le 1er octobre 1607, et *Lou gentilhoume gascoun* (1610) dont Henri IV est le héros. Le Catounet, c'est-à-dire le petit Caton, est un recueil de cent quatrains, demi-moral et demi-plaisant, dédié au baron de Fontrailles que le poëte gascon aborde en lui disant combien il est naturel que son livret « s'empare de « bous, Mousseigne, qu'ets en touts çau- « ses lou Catoun de la bragarde noublesse « de Gascouigne en atge, en sagesse, « bertut et aunou; » il est terminé par un sonnet en français adressé par l'auteur « Aux galants hommes et poëtes gimontois, » et commence par trois petites pièces de vers latins, dédiées *Sapientiæ Aderianæ* ou *G. Aderio multiplicis literaturæ viro et medicinæ exercitatissimo.* La renommée dont il jouissait à Gimont ne l'empêcha pas de quitter le pays pour aller s'établir à Toulouse où il poursuivit d'une manière brillante sa fortune médicale, et publia en 1621 et 1628 deux traités in-4° sur les matières de sa profession. Le second de ces traités est relatif à la peste, et le premier (intitulé : *Guillelmi Ader enarrationes de ægrotis et morbis in Evangelio; opus in miraculorum Christi domini amplitudinem ecclesiæ elimatum*) est un exposé de cette thèse, que l'œuvre de Jésus est d'autant plus admirable que tous les malades qu'il a guéris étaient affligés de maladies que la médecine regarde comme incurables. Il est juste d'ajouter qu'on l'accusait (Voy. Vigneul-Marville, III, 184) d'avoir fait imprimer ce livre précisément parce qu'il était soupçonné d'avoir soutenu la thèse contraire et d'avoir un peu risqué le bûcher comme hérétique. Aucun de ses ouvrages, poétique ou autre, n'annonce ni un partisan ni un ennemi de l'hérésie; il n'y fait aucune allusion; aussi ne le revendiquons-nous point pour la *France protestante,* mais nous n'avons pas cru pouvoir le passer sous silence parce qu'il se rattachait vraisemblablement à une famille Ader qui était d'Auch et huguenote. On lit,

en effet, dans l'un des registres du consistoire de Nimes : « Du 29e novembre 1645, M. *Chauve* étant modérateur : *Jean Ader* jeune homme de la ville d'Aux en Gascongne cest presanté en Companye et faict sa confession de foy en la religion refformée. » Le même jeune homme se mariait un an après, 13 novembre 1646, avec Marie Fesquette, de Lunel, et il était inscrit au registre, par le ministre *Darnieu*, sous les noms de « Jean *Arder*, sarger. » Mais arriva l'époque douloureuse de la Révocation et, le 20 juin 1689, le fils de Jean Ader, nommé Jean comme lui, âgé alors de 27 ans, épouse, à l'église catholique de S.-Castor et selon le rituel romain, Marguerite Dumasse, âgée de 26 ans, native et habitante de Nimes. Le 7 mai 1720 se marie à son tour : « Jean *Adert*, ouvrier en bas, fils de Jean Adert, cadissier[1], et de Marguerite Dumasse ; » il épouse Isabeau Roussel et c'est encore le curé catholique par lequel l'union est bénie. Mais c'était de la part de cette famille une pure obéissance aux terribles injonctions de la loi ; elle était restée protestante de cœur, car « *Pierre Adert*, compagnon fileur de soie, natif et habitant de Nimes, fils de Jean Adert et Izabeau Roussel » fit bénir son mariage au désert, le 27 octobre 1753, par le pasteur *Paul Rabaut*. Sa femme était Jeanne Fesquet, de Nimes, dont il eut deux fils. L'un épousa, le 21 novembre 1786, Anne Gautier, et leur descendance directe existe encore aujourd'hui, dans le sein du protestantisme, à Nimes. L'autre épousa Jeanne Jourdan et mourut en 1834, laissant quatre enfants dont le troisième se maria le 19 avril 1816, à Bergerac, avec Mlle Jeanne-Renée *Gounoulhiou*, de Bordeaux, et alla s'établir à Genève. (DARDIER.)

ADILLE (JEHAN), natif du village d'Attigny en Champagne, reçu habitant de Genève, 24 mai 1557.

ADHÉMAR ou AZÉMAR, nom des plus illustres dans l'histoire du Dauphiné, de la Provence et du Languedoc. Suivant une inflexion particulière au provençal, qui adoucit toujours en z le d latin, on le prononçait soit *Adé* soit *Azé*, ce qui amenait à l'écrire indifféremment, même dans les actes publics, des deux manières diverses. Un nombre infini de personnages du moyen âge ont porté ce nom sonore et patriotique, en sorte que les généalogistes ont eu beau jeu à faire figurer en tête de leurs écrits quelque peu complaisants un Adhémar, parent de Charlemagne, conquérant de Gênes et de la Corse, plusieurs Adhémars comtes d'Orange, vicomtes de Marseille, fondateurs de la ville de Montélimar (*Montelium Adhemari*) et d'autres illustrateurs du nom, sans oublier le fameux évêque Adhémar de Monteil, l'un des prédicateurs de la première croisade qui, en l'an 1098, au siége d'Antioche, sut faire accroire qu'il avait trouvé, précisément dans un moment où les soldats chrétiens commençaient à perdre courage, la lance avec laquelle avait été percé le flanc de Jésus. Cependant La Chenaye des Bois ou autres compilateurs du *Dict. de la Noblesse* (1770, in-4°) tout en donnant très-faussement à croire que ces personnages des temps héroïques étaient les ancêtres des modernes comtes d'Adhémar du sud-est de la France, n'osent commencer qu'en 1171 la généalogie de cette dernière maison, qui pour ne pas remonter à Charlemagne n'en est pas moins une très-belle et noble lignée. Elle joue un grand rôle, du XIIIe au XVIe siècle, dans la personne des Adhémar de Monteil, de Lombers, de Grignan et de plusieurs autres branches moins importantes. Elle se continua en ligne directe jusque vers le milieu du XVIe siècle, puis par les Grignan jusqu'au XVIIIe ; puis, par un seigneur de Castellane qui avait épousé la dernière des Grignan, jusqu'au nôtre. Il existe encore aujourd'hui des descendants de la branche des Lombers qui sont les comtes d'Adhémar de Panat et d'Adhémar de Cranssac.

Une famille noble qui portait plus particulièrement le nom d'Azémar, établie en Languedoc, à S.-Maurice de Casevieille près Vézenobre, réclama en 1784 et obtint officiellement en 1817 son droit de reprendre comme lui appartenant le nom d'Adhémar, c'est-à-dire de se déclarer descendante de l'illustre maison

[1] *Sarger* ou *sergier* était celui qui fabriquait la serge ; le cadissier était le faiseur de *cadis*, sorte particulière de serge fine.

féodale qui vient d'être rappelée. Ses prétentions, repoussées d'abord par les deux autres branches, furent peu après (suivant acte notarié en date du 25 fév. 1819) reconnues de bonne foi, par l'une des parties adverses, comme pleinement justifiées par les titres que produisait le demandeur, Pierre Melchior d'Azémar, vicomte d'Héran.

C'est par ce dernier rameau seulement qu'il nous est permis d'inscrire dans la *France protestante* le nom célèbre qui figure en tête de cet article et qui, en tous cas, apportera son contingent à nos colonnes par la plus haute des noblesses, celle du caractère.

Le *Bulletin* de la Société de l'Hist. du Protest. (XII, 156) a cité des registres de l'état civil de ce petit bourg de la généralité de Montpellier, appelé S.-Maurice, près Vézenobre. On y trouve noble Guérin d'Azémar et damoiselle Françoise Dode, sa femme, inscrits par le curé comme ayant été forcés d'abjurer en 1685. On y trouve aussi le baptême de deux fils de noble Claude d'Azémar en 1751, et en 1788 le décès de dame Charlotte de Montolieu, épouse de Pierre-Melchior d'Azémar. MM. Haag ont cité de leur côté [VII, 439 b; VIII, 369 b] Madelaine d'Azémar, femme, vers 1650, de *Charles Bourdin* [1], sieur de Pierreblanche, forcée d'abjurer, avec son mari, à la Révocation. Les d'Azémar ou Azemar sont très-nombreux dans la généralité de Montpellier, mais Claude d'Azémar qui vivait au milieu du XVIIIe siècle jouissait d'une estime particulière, et passait, quoiqu'il eût peu de bien, pour le gentilhomme le plus considérable du pays. Il était resté protestant de cœur, malgré les abjurations dont on vient de voir une trace dans les registres et dont il avait dû subir sa part. Les mêmes registres portent comme baptisés seulement en 1751 deux de ses fils nés en 1746 et 1748. Ce baptême catholique et forcé fut pour la famille un grave et douloureux événement. Depuis la mort de Louis XIV la réaction croissante contre les doctrines absolues « du grand règne » semblait devoir profiter aux réformés, mais le clergé catholique ne se lassait pas de faire bonne garde et de s'opposer à ce que la tolérance, dont l'administration civile ne pouvait pas toujours se défendre, prît pied en France. Claude d'Azémar, veuf depuis peu, vivait paisiblement dans son château à S.-Maurice avec un père et une mère octogénaires et quatre jeunes enfants, lorsqu'au milieu d'une nuit d'août 1751 un huissier suivi de trente soldats vint l'arrêter et le conduire aux prisons d'Uzès. Son délit était d'avoir suivant les suggestions de sa digne épouse défunte (*Madelaine de Bousquet*) fait baptiser ses deux fils au désert. Prisonnier, il se hâta de faire rebaptiser les enfants par le curé de S.-Maurice, il s'excusa humblement auprès de l'intendant de la province, il fit intercéder ses amis pour lui ; tout ce qu'il put obtenir fut de n'être condamné qu'à 1,000 liv. d'amende et aux frais (150 liv.). « Le rang qu'il tient dans le pays, objecta l'intendant, le rend plus coupable qu'aucun autre d'avoir contrevenu aux ordres du roi au lieu de donner l'exemple de l'obéissance, et je ne vois pas d'ailleurs que la punition qu'il subit ait fait beaucoup d'impression sur les autres religionnaires de votre paroisse (la lettre est adressée au prieur de S.-Maurice, 24 septembre 1751), puisque la plus grande partie s'obstinent encore à ne vouloir point envoyer leurs enfants à l'église. » Se voyant condamné à payer et toujours en prison, Claude d'Azémar essaya de faire modérer la somme [1], mais il n'y réussit pas davantage. Encore fut-il heureux de trouver à emprunter l'argent nécessaire et il sortit de prison le 3 décembre, après avoir payé les 1,150 liv. et en écrivant à l'intendant qu'il avait cru qu'un honnête homme, bon citoyen, très-zélé et très-fidèle sujet n'avait rien à craindre, « mais que puisqu'il était autrement, il allait s'ensevelir dans sa chaumière en continuant d'invoquer ardemment le grand Scrutateur des cœurs, afin qu'il touche en faveur des infortunés protestants celui de notre

[1] Ils citent aussi Jean d'Azémar de Rège major au régiment de Varennes, v. 1700 [VIII, 375 b].

[1] « Monseigneur, permettez qu'un pauvre gentilhomme aye l'honneur d'implorer votre puissante protection. Ma famille est une des plus anciennes de la province, et, malheureusement pour sa fortune, protestante de père en fils, sans aucune variation, ce qui l'a tenue dans la misère et l'obscurité... » (Prisons d'Uzès, 8 octobre.) — Cette correspondance est tout au long dans le *Bulletin*, X, 69.

auguste monarque et vous inspire, monseigneur, le charitable sentiment de me faire restituer une somme dont le payement va me ruiner entièrement. » L'intendant Guignard, c'est-à-dire Jean-Emmanuel de Guignard, vicomte de Saint-Priest etc., trouva fort mauvaise la fin de cette lettre et il répondit : « Si vous étiez aussi zélé sujet de S. M. que vous voulez le persuader, vous auriez un moyen bien simple de le prouver en obligeant ceux qui ont imité votre désobéissance à se soumettre, au lieu de vous expliquer à l'égard des mesures qu'on prend pour les ramener à leur devoir sur le ton fanatique avec lequel vous annoncez vos sentiments (14 décembre). » — Mais il n'eut pas le dernier mot, car M. d'Azémar, en lui accusant réception de sa lettre, « avec le ressentiment convenable aux reproches et instructions qu'elle contenoit, » ajouta : « La rigueur de MM. les curés a mis les gens au désespoir ; surtout voyant qu'on rebaptisoit leurs enfants traitant de bâtards ceux nés d'un mariage fait au Désert, en supposant malicieusement les ministres assez ignorants pour ne pas sçavoir ondoyer selon l'institution. Tout cela a si fort aliéné les esprits qu'il n'est pas possible de les ramener, préférant, disent-ils, de souffrir patiemment toutes les peines qu'il plaira à S. M. de leur infliger plutôt que de satisfaire les désirs violents de MM. les curés. Voilà, Mgr, ce que j'ai cru devoir vous informer. Il ne me reste qu'à vous assurer que si porter l'amour du prince et de la patrie au point de préférer le triste état de protestant en France, si j'avais l'alternative, à celui de feld-maréchal dans le pays étranger constitue le fanatisme, j'en suis atteint au suprême degré. J'ai l'honneur, etc. » (4 janv. 1752). Divers membres de la famille d'Azémar avaient cependant pris du service à l'étranger, mais celui qui avait écrit les nobles paroles que nous avons citées resta fidèlement dans son pays, en sorte que ses descendants sont aujourd'hui plus que jamais de sincères protestants et, comme disait l'intendant, au premier rang dans leur pays.

Un volume imprimé en 1861 et composé presque entièrement d'analyses d'actes authentiques aujourd'hui conservées dans la branche protestante de la maison d'Adhémar [1] nous permet de reprendre et de compléter la généalogie de cette branche en mettant aux places qui leur appartiennent ceux de ses membres que nous avons cités.

En 1536, deux gentilshommes verriers, Etienne et Pierre *Audemards*, du lieu de S.-Martin-d'Euzet, reconnurent tenir de l'église cathédrale d'Uzès, moyennant 15 s. t. de cens, leur *mas* de Colombiers et ses dépendances. C'est Thibaud, l'aîné des enfants de Pierre, de qui est émané le premier acte à nous connu où apparaisse nettement dans la famille la qualité de réformés. Il s'agit du testament passé à Uzès, le 31 mars 1612, par noble Thibaud d'Azémard, déclarant dans cet acte de dernière volonté qu'il veut être inhumé « à la manière de ceux de la religion réformée, dont il fait profession. » La même clause se trouve dans le testament de son fils, noble Jacques Azémard, du lieu de S.-Maurice de Casevielhes, passé dans sa maison du dit lieu de S.-Maurice, le 14 déc. 1621. Le fils de Jacques, noble Guérin d'Azémar, dont nous avons parlé ci-dessus, épousa en secondes noces [2] le 27 avril 1680, demoiselle *Françoise Dode*, fille de feu Jacques Dode, docteur ès-droits, seigneur de S.-Cristol d'Oleyrargues, et les époux promirent par ce contrat de faire solenniser leur mariage en la forme de la religion réformée dont ils faisaient profession. On a vu que l'abjuration forcée des époux, à la révocation de l'édit de Nantes, suivit cet acte de bien près. Cependant l'aîné des enfants de ce second lit, Melchior d'Azémar, avait eu le temps d'être inscrit (29 juin 1681) sur le registre des baptêmes du consistoire de Lussan. Melchior épousa, le 14 juill. 1707, Marguerite fille de Pierre de Pellegrin, sieur de La Taillade, et il en eut deux fils : Claude d'Azémard né le 12 juin 1708 qui eut en 1751, avec l'intendant de la province, les démêlés que nous avons racontés, et Jacques-Guérin d'Azemard ou d'Adhé-

[1] Vol. in-4° intitulé *Genéalogie de la maison d'Adhémar Casevieille* ; Montpellier, Gras impr., 135 pages.

[2] Il avait été marié une première fois, le 2 nov. 1658, avec Marguerite de Faucon, dont il avait eu Claude, résidant en la verrerie de la Calmette, Jean sieur de Colombier, et Françoise.

mar, né au mois d'octobre 1709. Ce dernier passa en Prusse et devint grand-maître de la maison de la margrave de Bareith, sœur du roi Frédéric II (Voy. *Œuvres de Voltaire*, éd. de Kehl, t. XV, p. 232, et LXX, p. 218). Claude avait épousé, le 9 juill. 1733, demoiselle Magdelaine *de Bousquet*, dont il eut entre autres enfants, Pierre-Melchior, l'aîné; né en 1740, et Louis-Guérin, né le 3 janvier 1746. Capitaine au régiment de l'île Bourbon à l'âge de 26 ans (1772) Louis-Guérin d'Azémar se délassait du service militaire par la culture des lettres [1], et de 1775 à 1787 servit d'une manière très-active aux colonies, particulièrement aux Indes où il fut nommé commandant du fort d'Ostembourg; il mourut à l'Ile-de-France en 1826. Son frère aîné, Pierre-Melchior, resté dans sa province, et lieutenant au régiment de Flandres, épousa le 27 déc. 1762, Charlotte, fille de Jacq.-Phil. *de Montolieu*, vicomte d'Héran, et devint, à l'époque impériale sous-préfet d'Uzès, puis en 1808 préfet du Var et baron de l'empire. Il mourut dans son château de Teillan, commune d'Aimargues (Gard), le 2 septemb. 1821, et son administration avait laissé dans le Var de si bons souvenirs qu'en 1844 le conseil municipal de Draguignan fit construire une fontaine publique ornée du buste de l'ancien préfet [2]. — Jacq.-Philippe, fils du précédent, servit dans la marine depuis 1780 jusqu'à 1789, époque de son mariage avec Rose de Boisson, fille de Jean-Louis de Boisson, seigneur de Bagard, et mourut le 17 nov. 1793 à la suite d'un coup de feu qu'il reçut à l'armée des Pyrénées orientales où il commandait une compagnie de cavalerie volontaire de citoyens du Gard. — Louis-Pierre-Alexis d'Azémar, son fils, né le 21 juin 1790, prit l'épée en 1807, comme sous-lieutenant d'infanterie à l'armée d'Espagne, et se retira du service en 1828, avec le grade de capitaine d'état-major, après onze compagnes et sept blessures. La devise héraldique jointe aux armes de la branche de Casevieille porte les mots : « *Plus d'honneur que d'honneurs,* » et il est véritable que les protestants rigides ont toujours eu la moindre part dans les faveurs du pouvoir [1], moins peut-être par le fait d'un pouvoir catholique comme est celui qui presque toujours a gouverné la France, que par suite de l'esprit d'indépendance qui est le fond même de l'éducation protestante. Cependant c'est sous le régime de la Restauration qu'apparaît dans les actes des différentes branches de la maison d'Azémar-Casevieille, le titre de comte joint à leur nom. Les débats judiciaires soulevés par eux, comme nous l'avons dit, dès 1784 et repris en 1817, pour revendiquer l'identité d'origine de leur maison avec celles des anciens comtes d'Adhémar de Monteil, n'eurent leur entière solution que par un jugement du tribunal d'Alais, en date du 26 mai 1841, ordonnant que « le nom *d'Adhémar* « sera substitué à celui *d'Azémar* dans « toutes les actes publics et privés relatifs à Louis-Pierre-Alexis, à ses auteurs, frères et enfants. » Le comte L.-P.-Alexis avait épousé en 1817, Mlle Honorine Martin de Choisy, fille d'un conseiller à la cour royale de Nîmes. De ce mariage sont nés quatre enfants, entre lesquels l'héritier du nom est le comte Roger d'Adhémar, né en 1821 et marié en 1846 à Mlle Denise de Chapel. = *Armes :* Mi-parti de France ancien et de Toulouse, c'est-à-dire d'azur semé de fleurs de lis d'or et de gueules à la croix d'or, avec un écusson, d'or à trois bandes d'azur, sur le tout.

ADMYRAULD, ADMIRAULT etc. Dès le commencement du XVIIe siècle, une famille de ce nom existait à La Rochelle. Un *Michel Admyrauld* était marié à Françoise Charrier, dont il eut deux fils : Toussaint et Jacques; et à la même époque *Denis Admyrauld* était marié à *Jeanne Baudouyn*, d'une grande famille échevinale rocheloise, qui lui donna en 1602 un fils nommé *Jean*.

[1] On a de lui des comédies : *les Deux Miliciens* (Paris, 1772), *les Souliers mordorés* (Paris, 1776), et divers poëmes, épîtres et chansons.

[2] Voy. une notice à son sujet dans l'*Hist. du Languedoc*, par dom Vaissète, édit. du Mège (1846), t. X, p. 991.

[1] La *Généalogie* que nous avons citée en signalant la nomination du capitaine Louis-Pierre-Alexis, le 14 novembre 1827, comme chevalier du *Mérite militaire*, ajoute : « On sait que cette décoration fut fondée pour récompenser les services des officiers protestants, auxquels le serment de catholicité fermait l'entrée de l'ordre de Saint-Louis. »

Mathurin Admirault, avocat à Saumur, épousa à La Rochelle, le 1[er] juillet 1641, Marthe de Lunneau ou Lonneau.

La famille *Admyrault*, actuellement existante dans la même ville, et protestante, se rattache probablement aux précédentes, mais on n'en est pas sûr. Son premier auteur certain est *Gabriel Admyrault*, négociant à La Rochelle en 1735, marié à Marie-Jacquette Charles, et dont le fils, *Pierre-Gabriel*, mourut en 1782 après avoir été syndic, puis directeur de la chambre de commerce. Ce dernier laissa entre autres fils : 1° *Julien-Louis*, qui fut membre du corps législatif, puis député, de 1814 à 1820, m. en 1835 ; et *Gabriel-Julien*, député de 1831 à 1837. = *Armes :* D'argent au quintefeuille de gueules feuillé de sinople et au chef de gueules. (RICHEMOND.)

ADRETS (le baron DES), voyez Beaumont.

ADRIEN (PIERRE), d'Avignon, ministre à Chabeuil en Dauphiné, reçu habitant de Genève, 6 octobre 1572.

ADOLPHE (FRANÇOISE), jeune fille de 7 à 8 ans, dont l'abjuration est inscrite dans le reg. de l'église cathol. de Blain (Loire-Inf.) au 25 nov. 1685, avec celle de son oncle *Pierre Lamothe ;* voy. ce nom.

AFFAGAR (MADELAINE), dame de Juigné, puis dame de Lanfernat, vers 1555-1575 [VI 471 b].

AFFAITADY (LAURE), épouse de Georges de Montmorency de Bours, v. 1590 [VII, 493 a].

AFFANEUR, secrétaire du duc de Rohan, figurant à l'assemblée de Pons, en Saintonge, v. 1620. — (Daniel), sieur de Conteneuil abjure en 1685 [IV, 27 a]. — Cette famille était florissante à Pons au milieu du XVII[e] siècle. Les registres de l'état civil [1] nous montrent en 1657 et années suivantes *Judith Affaneur*, femme de *Michel Aymier*, notaire, *Anne*, femme de *Daniel Vaurigaud; Elisabeth*, femme de *Paul de Baudroux*, « instructeur de la jeunesse à Pons; » *Gabriel Affaneur*, sieur de La Siray, etc. = *Armes :* D'azur à une fasce d'or.

[1] Conservés au greffe de Saintes, et dont nous devons la connaissance à un travail de M. le comte J. DE CLERVAUX relatif à l'état civil protestant de Saintes, Pons, Cozes et autres lieux de la Saintonge.

AFFETINEAU (JEAN), Orléans, 1568 [VI, 531 b].

AFFINHER ou AFFIGNER, député aux synodes de 1614 et de 1617 [II, 253 a, note ; VII, 64 a, note].

AFFIS (ISABELLE D'), Toulouse, 1559 [III, 106 a].

AFFOUARE (ESTIENNE), orfévre, natif de Lyon, reçu habitant de Genève, 27 déc. 1552. — On trouve le même nom écrit : *Affouard*, *Affoire*, *Afouer* et *Afoyr*.

AFFRE (ETIENNE), ancien de Poussan, 1562 (*Bull.* III, 228).

AFFRES (JEHAN, fils de Bernard), « costurier, de Dunes, près de Gyen (*lisez* Agen) au pays de Gascoigne, » reçu habitant de Genève, 23 septembre 1550. — (Bernard), natif de Dunes en Agenoys, et de même couturier, est admis à son tour le 4 septembre 1551.

AGAR (JEAN), Chilleurs (Loiret), 1619 [VII, 445 b].

AGARD. Le nom provençal, *Agar*, *Agard* ou *d'Agard* (quelquefois *Dagar et Dagard*), appartenait à plusieurs familles probablement différentes, mais dont la démarcation nous échappe ; et dans la même famille on signait tantôt d'une façon, tantôt de l'autre.

1. En 1563, *Pierre Agard*, de Tourette-lès-Vence, faisait ses études à l'académie de Genève (*Livre du Recteur*), et le même, devenu « ministre de Faience en Provence, » se retrouve à Genève le 28 octobre 1572, fuyant la Saint-Barthélemy, et se faisant recevoir habitant de la république. C'est encore le même *Pierre Agard* qui, le 8 févr. 1573, ministre alors en Savoie, à Filly, puis en 1588 à Yvoire, et plus tard en Dauphiné, épousait *Jeannette Cresp*, d'une famille genevoise originaire de Grasse en Provence. Il mourut le 30 août 1604, étant ministre à Romans et Chateaudouble en Dauphiné. Il avait eu de sa femme, à Genève, de 1573 à 1583, quatre filles et un fils, *David*, qui était étudiant à l'ac. de Genève en 1598, ministre en 1607 [1]

[1] David Agard fut reçu au saint ministère en 1604, pasteur à Chateaudouble 1604-1608 (prêté pour trois mois à Crest en 1606), à Romans 1609-1610, à Beaurepaire et Roybon 1611-1615, à Valence et Soyon (Vivarais) 1615-1626. Pendant qu'il était à Crest, les catholiques l'emprisonnèrent. Le synode de Saint-Marcellin, 1606, prit sa défense et le recommanda au célèbre Chamier qui allait en cour et obtint sa délivrance. (ARNAUD.)

et pasteur de Soyon dans le Vivarais en 1620 et 1626 [V, 140 a; VI, 408 a; X, 332].

2. Le *Livre du Recteur* signale encore comme étudiants à Genève : en 1626 *Paul d'Agar*, de Cavaillon, religieux de l'ordre de Saint-Dominique converti au protestantisme ; et en 1717 *Jacques d'Agar*, de Londres.

L'ancien dominicain, Paul Agar ou de Agard, converti en 1626, fils de feu nob. Laurent d'Agar et de Marguerite de Paule, après avoir fait à Genève ses études de théologie, y avait épousé, le 22 oct. 1626, Gabrielle, fille de feu *Abr. Cartier*, régent au collége. Il eut d'elle un fils ALMÉRIC-JACQUES qui fut baptisé à Paris, à la chapelle de Hollande, 23 juin 1631 ; le parrain fut *Jacques Sarrasin*, médecin, et la marraine *Catherine de La Suse*, veuve du marquis de La Moussaye.

Paul d'Agar épousa en secondes noces à Charenton, au mois de mars 1632, *Jeanne*, fille de *Toussaint Le Pelletier* (ou *Pelletier*) et d'*Elisabeth Lefort*, dont il eut onze enfants. Il fit baptiser à la chapelle de Hollande le 28 janv. 1635 *Jacquette* et le 10 janv. 1639 *Isaac* d'Agar ; à Charenton *Jean* le 5 décemb. 1632, un autre *Jean*, né le 6 nov. 1633, *Jean-Paul* le 3 fév. 1636, *Abraham* le 15 novemb. 1637, *Charlotte* le 25 mars 1640, *Jacob* le 9 mars 1642, *Jacques* le 28 juin 1643, *Théodore* le 15 juill. 1646 (parrain Théodore Naudin, docteur en médecine), *Marie* le 13 mars 1650.

3. *Théodore* d'Agar épousa le 25 septemb. 1675 Marie Baudier, catholique, dont il eut *Marie-Madelaine* baptisée à Charenton le 1er oct. de la même année et *Théodore* né le 25 avril 1677. Son frère *Abraham* épousa *Geneviève Galet* dont il eut *Anne* baptisée le 22 juin 1673 et *Abraham* baptisé le 26 juin 1676 (Reg. de Charenton).

4. D'après Pithon-Curt, « l'aîné des quatre fils de Paul d'Agar et de Jeanne Le Pelletier » (nous venons d'en nommer huit) fut ingénieur militaire au service de l'Angleterre et capitaine d'une compagnie des gardes du roi Charles II. Le cadet fut lieutenant dans la compagnie de son frère et mourut sans alliance. Le quatrième fut exempt des gardes du corps du roi Guillaume et mourut brigadier, sans enfant. Quant au troisième, nommé Jacques, il resta quelques années en France après la retraite de ses frères et s'éleva au grade de colonel. Il finit cependant par passer en Angleterre. Le roi Charles II lui donna une place de gentilhomme servant et l'employa dans des négociations auprès du roi de Danemark, à qui Agar s'attacha lorsque Charles II eut cessé de vivre. S. M. danoise, Christian V, le nomma son ministre auprès des électeurs de Saxe et de Brandebourg. Il avait épousé en Angleterre *Marie Hamilton* dont il eut CHARLES, marié à Londres avec *Constance Caron*, fille d'un vice-roi des Indes occidentales, et JOSEPH-GABRIEL, qui fut élevé page de Frédéric-Guillaume, roi de Prusse, servit en Hongrie, puis passa au service du Danemark comme capitaine dans les gardes de la marine et finit par abjurer le protestantisme. Jacques Agar, le père de ces deux derniers, devenu veuf, se remaria, en Danemark, avec *Madeleine Le Jeune*, dame de La Borneblanche en Normandie ; elle donna à son deuxième mari trois enfants : JEAN, officier au service de Suède en 1709 ; SUSANNE, femme de Formont, capitaine des gardes de Frédéric IV, roi de Danemark, et MARIE, morte fille. Il mourut lui-même le 16 octobre 1715. Tels sont les renseignements de Pithon-Curt, Nous devons cependant ajouter que le mariage de « *Jacob* d'Agar avec Madeleine Le Jeune, veuve de Jean Berthelin de Rouen, » eut lieu, non en Danemark, mais à Charenton, en avril 1675. C'est aussi à Charenton que fut baptisée leur fille Suzanne, le 24 février 1677. Nous croyons d'ailleurs que Pithon-Curt a commis une confusion, et qu'il s'agit ici non pas du colonel *Jacques* d'Agar (baptisé le 28 juin 1643), mais de son frère le peintre *Jacob* (baptisé le 9 mars 1642) que notre généalogiste n'a pas connu et qui fut également obligé de se réfugier en Danemark.

5. *D'Agard* (Jacob), né à Paris en 1642, cultiva la peinture et se livra d'abord à la peinture d'histoire, qu'il délaissa ensuite pour l'art du portraitiste où il devint d'une habileté remarquable. Le 3 août 1675 il fut élu membre de l'aca-

démie royale de peinture sur la présentation qu'il avait faite de deux portraits d'hommes (MM. Girardon et Anguier). Il ne lui fut pas longtemps permis de se parer de son titre, car le 31 janvier 1682 son nom fut rayé de la liste des académiciens, en vertu des ordres du roi, par la seule raison qu'il était protestant. On était bien près alors de la révocation de l'édit de Nantes. Soit qu'il ait ou non attendu jusque-là, il était quelques années après peintre de la cour du roi de Danemark, Christian V, et, après la mort de Christian, peintre de son successeur, Friederick IV. Au commencement du XVIIIe siècle, il obtint du roi de Danemark la permission de visiter l'Angleterre et il fit à Londres, au temps de la reine Anne (1702 et années suivantes), les portraits d'un grand nombre de seigneurs et de personnages anglais. De retour à Copenhague, il y mourut (1716). Son portrait, peint par lui-même en 1693, est conservé à la galerie de Florence [VII, 36 a; IX, 49 b, 358 b.]

En premières noces, Jacob d'Agar avait épousé Marie, fille du peintre Jean-Michel Picart. Elle était catholique et lui donna au moins trois enfants : 1° Jeanne-Michelle, baptisée catholique à l'église de S.-Barthélemy, le 30 mars 1668, inhumée le 29 août 1679 : 2° Charles, baptisé *ibid.* le 15 février 1669; 3° Jean-Michel, enterré au cimetière protestant de Charenton (des Saints-Pères, selon le Dictionnaire de M. Jal), le 26 novembre 1671 (1672, d'après M. Jal). C'est au premier de ces enfants que se rapporte l'inscription suivante relevée sur le registre des baptêmes de l'église S.-Barthélemy de Paris : « Jeanne-Mi-
« chelle Dagar, née à... le..., fille de
« f. [sieur ?] Jacob Dagar, écuyer, de la
« R. P. R., et de Marie Picard de la re-
« ligion C. A. et R., tous deux ayant
« leur habitation chez M. Jean-Michel
« Picard pareillement de la R. C. A.
« et R. et ancien marguillier de la pa-
« roisse, a été baptisée le vendredi
« 30 mars 1668. Son parrain J.-M. Pi-
« card susnommé et sa marraine ont pro-
« mis devant Dieu d'élever leur filleule
« dans la créance et religion C. A. et R. »

6. Un *Henry d'Agar* fut naturalisé sujet anglais le 9 sept. 1698 (*Agnew* I, 54). = *Armes* (de la fam. d'Agar, de Cavaillon) : De gueules à la molette d'éperon d'argent au chef cousu, d'azur, chargé d'une croix tréflée ou fleuronnée d'or (Pithon Curt).

AGASSAC (Jehan de), « mercier, natif de Rabastenx, » reçu habitant de Genève, 1er nov. 1557.

AGASSE, anciennement *Agace*, famille parisienne. *Etienne Agasse*, orfévre de Paris, fut reçu, 14 mars 1682, habitant de Genève où il épousa, 1689, *Anne Plantamour*. Un autre Etienne Agasse, fils de feu Etienne, revint d'Ecosse, où il était né, se faire aussi recevoir habitant de Genève, le 2 déc. 1740, bourgeois en 1742, avec ses fils Philippe et Daniel, dont le premier eut de *Catherine Audeoud*, sa femme, *Jacques-Laurent Agasse*, né le 27 mars 1767, célèbre peintre d'animaux. — Zacharie, Abdias, Jacob et Daniel *Agace* furent tous quatre directeurs de l'hospice des réfugiés français à Londres, de 1759 à 1788.

Rigaud, *Mem. de la Soc. d'Hist. de Genève*, VI, 59. — Sordet. — Agnew I, 76.

AGASSEAU (J.), condamné à Bordeaux, 1569 [II, 416 a].

AGASSY ou Agussis, pasteur de Desaignes en 1660 (*Bull.* XV, 522).

AGAULT (d'), Bretagne, 1563 (VIII, 201 a].

AGÉ ou Agey, famille (4 personnes) de S.-Hippolyte en Languedoc, réfugiée à Magdebourg, 1698.

AGEZ (la baronne d'), convertie v. 1660 à Bordeaux (*Bull.* VIII, 264).

AGENON (Jeanne), femme de Jean du Bouchet; Poitou [IV, 332 a].

AGERON (plus anciennement *Agiron*), famille dauphinoise, 1680 [V, 17 b]. — (Abraham, fils de feu Charles), de Roybon en Dauphiné, reçu bourgeois de Genève avec son fils Gabriel, 5 nov. 1666. — (Pierre), de Romans, reçu habitant de Genève, 1689. — (Elisabeth, fille de feu François) et veuve de *Pierre Ageron* de S.-Antoine en Dauphiné, réfugiée à Genève où elle testa en 1697. — *Jean Ageron* naturalisé anglais, 3 juillet 1701.

AGERRE (Jeanne), femme d'André, sieur de La Condamine, 1714 [VI, 180 a].

AGIER (Jaques, fils de feu Louis), de Nîmes, marchand drapier, reçu habitant de Genève le 28 janvier 1701 et bourgeois le 4 février 1702, diacre de la

Bourse française en 1726. Un de ses descendants, Pierre, fut capitaine de la garnison de Genève en 1789. Une autre, Mlle *Agier-Prevost*, a écrit un roman, *Eléonore de Cressy*, publié après sa mort (1823, Genève et Paris, 2 vol. in-12) avec une notice préliminaire sur la vie de l'auteur. — *Antoine Agier*, ou *Atgier* ou *Atger*, dit *La Valette*, chef camisard réfugié à Genève en 1705 [VIII, 251, 252, 353]. « Soupçonné d'être en correspondance avec les Camisards et de fomenter les rébellions des Cévennes, » il fut pour ce fait emprisonné en nov. 1709, par ordre du Conseil et sur la demande de M. de Lozilière, neveu et remplaçant du résident de France. Il ne fut libéré que le 2 juillet 1713, la paix étant faite, sur les instances de M. Stanyan, envoyé d'Angleterre en Suisse. M. de Lozilière n'avait cessé de « payer la pension » du prisonnier. (DUFOUR.)

AGINCOURT (PAUL D') et sa femme, réfugiés et assistés à Londres, 1702.

AGIRAUD (JEHAN), « du lieu de Madich, pays d'Auvergne, » reçu habitant de Genève, 1er mai 1559.

AGNAN (D'), pasteur à Bourges, 1562 [VII, 472].

AGNEAUX (Jacques DE SAINTE-MARIE, sieur D'), 1563 [IX, 109]; voy. Sainte-Marie. — (Jean d'), sieur de Desertines, 1786 [VII, 310 b]. — Mlle *d'Aigneaux*, enfermée au couvent à Caen, *Bull.* VII, 421. — On a imprimé à Londres, 1723, in-12 : *Le devoir de la conversion;* ou sermon sur ces paroles d'Ezéchiel, ch. XXXIII : « *Détournez-vous, détournez-vous de vostre méchant train,* etc. » prononcé le 11 d'octobre 1723 dans l'Eglise Franç. de la Patente en Soho, par *J. d'Agneaux,* ministre.

AGNEL, plus anciennement *Agniel* de Riez (*Carolus Agnelus Regensis, provincialis*), étudiant à Genève, 1645. Admis au saint ministère par le colloque de Gex en 1647, il fut depuis lors jusqu'en 1659 pasteur de Sacconnex, Pregny, Meyrin et Vernier; puis pasteur à Merindol (1660). Plus tard il se fit recevoir habitant de Genève et y mourut en 1687. Sa descendance s'y est éteinte à la fin du XVIIIe siècle. — (Daniel, de Riez, réfugié à Genève en 1652.

Claparède, Egl. réf. du pays de Gex.

AGOS (D'), nom douteux d'un député à un colloque, 1613 [VII, 149 b].

AGOULT (Maison D'), en Provence, voy. BONNEVAL [II, 396 a), MONTAUBAN [VII, 454] et MONTMAUR [VII, 491 b]. Voy. aussi : [I, 242; II, 456 a; III, 103; V, 254 b; VII, 129 a; IX, 473 b].

AGOUST, Saintongeois [V, 127 b]. — C'est probablement au même nom qu'il faut rapporter l'inscription suivante sur le *Livre du Recteur : Isaacus* AJOUSTUS *Brageracensis Petragorius*, 1625. — Dans les actes français de Genève : *Aiouste* [1].

AGRENET (HÉLÈNE D'), 73 ans, assistée à Londres, 1702.

AGRETY, capitaine, 1572, Haut-Languedoc [VIII, 341 b].

AGRIS (FRANÇOIS D'), époux d'une La Rochefoucauld vers 1640 [VI, 357 a].

AGUERRE (D'), capitaine, 1576 [II, 466 a]. Voy. Daguerre.

AGUESSEAU (MARGUERITE D'), damoiselle, veuve de feu *Arnauld Moyne*, avocat au siége présidial de Saintes; 1574 (*Reg. de Saintes*).

AGUET (BARTELEMY), de Rion en Provence, chapelier, reçu habitant à Genève, 24 nov. 1572.

AGUILLON (ISNARD), âgé de 80 ans et aveugle, pris et jeté du pont de Sisteron en bas, 1562 [X, 471]. — (Louise), réfugiée à Genève avec son mari *Jacques Crouzet*, de Montpellier, en 1700.

AGUILLONNET (ANDRÉ D'), ancien de Nîmes 1583 [X, 184]. — (Jacques), consul, 1607 [VII, 461 b]. — Voyez encore : [I, 247; V, 462 b, 465 a].

AGUIRRE (CHRÉTIENNE D'), comtesse de Sault. On lit dans les mémoires de Sully que cette dame favorisa en Provence le parti de Henri IV, y aida à l'expulsion des ducs de Savoye et d'Espernon, enfin qu'elle travailla pour empêcher la conversion de Sully. (HAAG.)

AGUITTON ou AGUITTE (JACQUES, PEYRON et MATHIEU), de Lourmarin, massacrés, 1562 [X, 470]. Peut-être est-ce à la même famille qu'il faut placer Guillaume, fils de feu Guillaume *Aguiton*, de Lourmarin, négociant, reçu habitant de Genève, 19 avril 1740, bourgeois en 1744, et dont la descendance existe en-

[1] Ce sont diverses formes d'*Augustus* qui est devenu, dans le calendrier, *aoust*, *août*, et tend aujourd'hui, par une lâche prononciation, à s'affaisser en *Out*.

core. Une autre famille genevoise de ce nom, également réfugiée, s'est anciennement appelée *Guiton*. Voir ce nom.

AGULHAC (Charles d'), vers 1630 [I, 223 a].

AGULHON (d'), Nimes, 1612 [V, 95 b]. — (Marguerite d'), 1639 [III, 89 b].

AGULHON (Anthoine), « de Salgas en Recoules, diocèze de Mendes », galérien sur la galère *l'Emeraude*, condamné pour assemblée pieuse à Dunquere en 1695 (*Liste des prot. qui s.*). — Voy. [X, 417]. — (Claude), galérien, 1705 [X, 424].

AGUYSON (Estienne et Giraud), frères, de Rossillion, dioc. d'Apt, reçus habitants de Genève, 17 août 1556.

AGUZE, ancien à Montdardier, 1681 [IX, 5 a].

AIBOUD (Jean), de Bourg en Bresse, reçu habitant de Genève, 23 août 1574.

1. AIDIE ou AYDIE (Geoffroi, *seigneur* de Guitinières, capitaine huguenot qui, au rapport de Castelnau, fut tué à la bataille de Jarnac, en 1569. Si ce fait n'est pas controuvé, c'est sans doute son fils, Antoine d'Aidie qui, en 1570, commandait un corps de troupes sous les ordres de Coligny, lors de l'expédition de l'amiral dans le Midi, après la malheureuse bataille de Moncontour. D'Aubigné le distingue par l'épithète d'*Huguenot* d'un autre Guitinières qui servait à la même époque dans l'armée royale [Haag I, 15 b. — II, 460 b].

2. L'ancienne maison d'Aidie, en Périgord, s'était divisée en plusieurs branches; celle du Béarn en était la souche. Geoffroi, troisième fils d'Odet d'Aidie, dit le Jeune, vicomte de Riberac, et d'Anne de Pons, est celui de ses membres qui fonda la branche de Guitinières.

3. AIDIE (F. d'), condamné, 1569, à Bordeaux [II, 415 a].

AIGALIER, ministre d'Uzès réfugié à Genève, sollicite afin que sa femme longtemps détenue en France et refusant d'abjurer lui soit rendue, avec ses enfants qu'elle ne veut pas quitter; 1689 (*Archiv. gén.* Tt).

Aigalliers (le baron d'). Voy. Rossel.

AIGNA, pasteur à Gien, 1559 (*Bull.* VIII, 73).

AIGNAN (Jacques), condamné à être pendu, Paris, 1562 [IX, 310 b.] — (Marie), 1627 [VIII, 188 b].

AIGNEVILLE (Hélène et Anne d'), dames de Boubers, vers 1650 [II, 408 b].

AIGNIER (J.), précipité du haut de sa maison à Hières en Provence, puis pendu par un pied aux murailles de la ville. 1562 [X, 471].

AIGNON (d'), pasteur de Chaumont en Bassigny, v. 1560-1567 (*Bull.* VIII, 73; IX, 297).

AIGOIN, ou *Aigouin*, quelquefois *Aiguoin*, ou *Daigoin*, consul de Sumène, Languedoc, 1627 [I, 277 a; VIII, 491 a]. — (Pierre), des Cévennes, étudiant à Saumur v. 1650 [IV, 513 b; VI, 311 b]: — (François), pasteur de Roquedur, 1660 (*Bull.* XV, 580). — (Louis), ministre de Sumène, 1664-1684 [III, 32 b; VII, 197 a; VIII, 302 b; IX, 5 a]. — Pierre, (fils de Jean), de Sumène, apothicaire, réfugié au Brandebourg, puis à Genève, 1699. — (Marie), déportée en 1687 [X, 432]. — Voy. Aiguyon.

AIGREFEUIL (Guill. de Rozel, sieur d'), tué en 1622 [IX, 66 b].

AIGREFOIN (d'), capitaine, 1567 [VII, 359 a].

1. AIGREMONT, conseiller au parlem. de Paris, 1562 [IV, 210 b].

2. AIGREMONT (de Rochemore, barons d') [IV, 131 a; VIII, 459 b.] Voy. Rochemore. — (Autre baron d'), 1678, condamné 1691 [VII, 196 b; X, 402].

AIGREVILLE (Guill. d'), pasteur de Ribaute, 1569-72.

AIGUEBONNE (Jehan d'), marchand à Lyon, reçu habitant de Genève, 8 septemb. 1572.

1. AIGUEFONDE (famille Espérandieu, sieurs d'), XVIIIe siècle [Haag, IV, 559. — Voy. V, 79 b; VI, 56 b; IX, 498 a]. Voy. aussi Espérandieu. — « Les barons d'Aiguefonde se sont toujours fait remarquer parmi les plus intelligents, les plus généreux soutiens du protestantisme; ils ont payé de leurs personnes dans les synodes, dans les députations, sur les champs de bataille. Celui qui vivait au temps de Voltaire s'employa activement en faveur du malheureux *Sirven* qui du reste était feudiste sur ses propres terres. La race est maintenant éteinte : le dernier des barons d'Aiguefonde qui a clos la série de ces nobles défenseurs du libre Evangile et de la libre foi, vient de mourir, muni des

sacrements de l'Eglise ; il s'était fait catholique à l'époque de son mariage. » (C. Rabaud, *Hist. du protest. dans l'Albigeois*, 1873, p. 489.)

2. AIGUEFONDE (B. de Madaillan, sieur d'), 1688 [VII, 162 b].

AIGUESVIVES (Arnaud de Bernon ou Vernon, sieur d'), v. 1580 [VI, 435 a].

AIGUILLON (Antoine), Camisard. Voy. Ayguillon.

AIGUISIER ou Eguisier (Philippe), natif de Marseille, était fils de noble Nicolas Aiguisier, avocat au parlement [IX, 351 b]. Entré dans les ordres sacrés et devenu docteur en théologie, il exerça la prêtrise jusqu'au moment où chargé, comme missionnaire à La Salle, d'accompagner *Fr. Teissier*, martyr des assemblées du désert [1], il éprouva lui-même dans sa conscience le besoin de rompre avec l'Eglise persécutrice. Après de douloureux combats intérieurs, il parvint à sortir du royaume et à se retirer à Berne, où il put enfin rendre témoignage à la vérité. Par suite de cette abjuration, dénué de toute ressource, il se rendit à Lausanne, où les pasteurs français l'accueillirent et s'intéressèrent à lui. Admis à l'essai à Vevey, au mois d'avril 1689, sur leur recommandation, comme régent de la première classe et principal du collége, il fut nommé d'une manière définitive, le 16 mai suivant, à cet emploi qu'occupait avant lui un autre réfugié français nommé *Lantelme*. Au mois de juin la Bourse française de Lausanne lui fit don d'un habit, sans doute afin qu'il pût se présenter d'une façon convenable dans l'exercice de ses nouvelles fonctions. Malgré la modicité du revenu que pouvait lui procurer son travail, Aiguisier, souffrant de son isolement, songea à se donner une compagne. Il épousa à Vevey, le 17 novembre 1690, une de ses compatriotes, réfugiée comme lui, Judith, fille de feu *Pierre Favier*, marchand, de Montélimar en Dauphiné. Il remplit ses fonctions avec approbation jusqu'à la fin de sa vie. On trouve dans les registres du conseil de Vevey plusieurs preuves de l'intérêt que le zélé pédagogue portait au collége et au développement de ses écoliers. En nov. 1692, il fit représenter par eux, comme exercice de déclamation, une pièce ayant pour sujet l'*histoire de Joseph*. On sait combien l'usage des représentations théâtrales était répandu au XVIe et au XVIIe siècle dans les institutions scolaires. A Lausanne, les étudiants avaient souvent donné, sur la place publique, le spectacle de drames allégoriques ou sacrés, tels que l'*histoire de Suzanne*, jouée successivement en grec, en latin, en français et même en allemand en l'honneur de Monsieur le baillif, ou *le Sacrifice d'Abraham* en vers français, composé exprès pour eux par l'illustre Théodore de Bèze. Les régents de Vevey tenaient à honneur de ne pas trop rester en arrière de ce qui se faisait sous l'inspiration des professeurs de Lausanne, et ainsi se conservait cette tradition se rattachant aux anciens mystères du moyen âge. En 1694, Aiguisier tenta une entreprise qui pourra paraître d'une bien grande témérité. La pièce qu'il se proposa de donner au public de Vevey n'était rien moins que la tragédie d'*Esther* que jouaient à Saint-Cyr, cinq ans auparavant, sous la direction de Mme de Maintenon, les demoiselles de la maison royale. L'ambition littéraire du principal avait été non-seulement de faire représenter par ses élèves l'œuvre du grand poëte, mais de la compléter par deux actes nouveaux qui offraient l'avantage de permettre la suppression du prologue à la louange de Louis XIV, mais aussi le danger de mettre la versification d'Aiguisier à côté des vers de Racine. La représentation n'eut pas lieu parce que le baillif de Vevey étant absent il fallut la différer jusqu'à son retour et que la mort surprit l'auteur avant que ce retour n'eût lieu. Mais elle avait été imprimée dès l'année précédente sous ce titre :

Addition à la tragédie d'Esther, contenant deux actes dont le premier représente la réjection de Vasthi et le deuxième le couronnement d'Esther. Par le prosélyte de la Providence, principal et premier régent du collége de Vevey. A Genève, chez Vincent Miege, 1693, pet. 8°, 32 pag. Dédié a très noble, magn. et hon. seigr M. Jean Louis Steiger, ba-

[1] Il a écrit la relation de cette exécution. Voy. Teissier.

ron de Mons, baillif de Vevey, capitaine de Chillon.

C'est au mois de novemb. 1694, qu'Aiguisier mourut, sans enfants. Il laissa un honorable souvenir dans la ville qui l'avait adopté. Ces paroles que le martyr Teissier lui avait adressées : « Vous mourrez dans notre religion, » étaient demeurées comme un trait acéré dans son âme et Dieu daigna les y bénir comme des paroles prophétiques.

Jules Chavannes, *Bull.* X, 396, et *les Réfugiés franç. dans le pays de Vaud* (1874), in-12, p. 267.

AIGUYON ou Aigoyn (Pierre), pasteur de Valfrancesque, 1568-1608 [X, 271].

AILLAUD (Jean), de Nîmes, étudiant à Genève, 1598. — (Madelaine), réfugiée et assistée à Londres, 1721. — (P.-A., Jérémie et Rose), à Montauban, condamnés, 1736 [X, 404].

AILLEBOUST (d'), avocat au parlem. de Paris, 1600 [V, 283 b; voy. V, 539 a]. — *Ailliboust* (Marie d'), femme de Jean de Bédé, avocat au parlem. de Paris, morte en 1640 (*Bull.* XII, 283).

AILLET (Toussaint), tailleur de limes, « natif de Colans, près Noyan-le-Roy, en Normandie, » reçu habitant de Genève, 4 mai 1556.

AILLIÈRES (Le Vasseur, sieurs d'), v. 1600 [VII, 55 b].

AILLY, Ally ou Arly (maison d'). Cette maison tirait son nom de la terre d'Ailly-Haut-Clocher, en Picardie. Robert d'Ailly, qui vivait vers l'an 1090, en est la tige. C'était une des plus grandes familles de la province. En 1342, elle acquit, par suite du mariage de Robert III avec Marguerite de Péquigny, la seigneurie de Péquigny et le vidamé d'Amiens, qui, en 1620, passèrent dans la maison d'Albert-de-Chaulnes, par le mariage de Charlotte-Eugénie, héritière de la branche aînée de la maison d'Ailly.

Le Laboureur, dans ses Additions aux Mémoires de Castelnau, regarde l'alliance de la maison d'Ailly avec celle d'*Esternay*, « comme la cause fatale qui engagea au party de la religion prétenduë, dont ce seigneur d'Esternay [*Jean Raguier*] estoit l'un des principaux chefs, non seulement la maison de *Béthune* [qui lui était également alliée], mais encore celle d'Ailly de Piquigny. »

Deux des membres de la famille d'Ailly se sont distingués comme capitaines dans l'armée des huguenots ; c'est Louis d'Ailly « l'un des plus grands seigneurs de la Picardie, dit Castelnau, qui s'attacha d'inclination au prince de *Condé*, gouverneur de la province, » et Charles d'Ailly, seigneur de Péquigny, tous deux fils d'Antoine d'Ailly et de Marguerite de Melun. Louis d'Ailly avait hérité du vidamé d'Amiens, à la mort de son frère aîné, François, décédé en 1561, à Londres, où il s'était retiré pour cause de religion ; dans la Coutume du pays, rédigée en 1567, son nom est mis en tête de la noblesse, immédiatement après ceux des princes. Il fut tué à la bataille de S.-Denis, en 1567, et ne laissa aucun enfant de sa femme *Catherine de Laval*. Son frère, qui combattait avec lui au centre sous les ordres du prince de Condé, périt dans la même journée ; et, au rapport de Davila et de Thou, un de ses fils y mourut avec lui, mais La Morlière, dans sa généalogie de la famille, ne fait pas mention de ce fait. Ancien gouverneur de Moncalvo dans le Montferrat, Charles d'Ailly était chevalier de l'ordre du roi et capitaine de cinquante hommes d'armes. Sa femme, Françoise de Warty, dame d'honneur de la reine mère Catherine de Médicis, lui avait donné plusieurs enfants. L'aîné, *Philibert-Emmanuel*, qui avait hérité de la seigneurie de Péquigny et du vidamé d'Amiens, retourna à la foi catholique, on ne dit pas à quelle époque ; ce qui est plus certain, c'est qu'il servait dans les armées de Henri IV contre la Ligue, et qu'en 1595, il contribua beaucoup à la reprise de la ville de Ham sur les Espagnols. Sa sœur *Marguerite* épousa, en 1581, *François de Coligny*, seigneur de Châtillon, quatrième fils de l'amiral. L'histoire a conservé de cette dame un trait de bravoure qui eût honoré une Spartiate. En l'absence de son mari, en 1590, le capitaine Salard, gouverneur de Montargis pour la Ligue, avait surpris Châtillon ; déjà ses troupes pénétraient dans la basse-cour du château, lorsque Marguerite, se mettant à la tête de ses domestiques et de quelques soldats, les attaque, les repousse et fait même leur capitaine prisonnier. Il ne paraît pas que les autres branches de la famille d'Ailly

aient embrassé la Réforme. Cependant, *Henri de Massue*, marquis de Ruvigny, qui se réfugia avec son fils, le comte de *Galloway*, en Angleterre, était allié par les femmes à la branche des d'Ailly de La Mairie.

Il n'est personne à qui le nom de d'Ailly ne rappelle un des plus touchants épisodes de *la Henriade* (ch. VIII), celui des deux guerriers, le père et le fils, que leur armure empêche de se reconnaître jusqu'au coup fatal. Ce combat du vieux d'Ailly contre son fils est une pure fiction du poëte.

[Haag I, 15.—II, 104, 456 b. 457 a; III, 251 b, 409 a; VII, 322 a; VIII, 365 b.] — Françoise d'), dame de Houtkerque [IX, 452 a]. = *Armes* : De gueules au chef échiqueté d'argent et d'azur de trois traits (Palliot).

AIMAR (Pierre Rotolp, sieur d'). Castres, v. 1666 [IX, 9 b]. Voyez Rotolp.

AIMÉ, maître d'école, fouetté publiquement à Troyes, 1562 [IX, 292 a].

AIMERIC (Pierre), consul de Nîmes, 1596 [V, 192 a. — Voy. VI, 175 b]. — (Etienne), Nîmes [III, 424 a].

AIMERY (Simon), marchand à Calais, mort relaps. Procès contre son cadavre; 1689 (*Arch. gén.* Tt).

AINAUD (Jean), de Barcelonette, reçu habitant de Genève, 7 sept. 1572.

AINEAU ou Esneau [Haag I, 16], conseiller au présidial de Saintes. Nous rapporterons sous ce nom un fait que nous choisissons entre un grand nombre de faits semblables, et qui prouve que sous le gouvernement de Louis XIV, avant même la révocation de l'édit de Nantes, les protestants étaient en dehors du droit commun. Une des filles du conseiller Aineau était recherchée en mariage par un catholique. Opposition du père à cette union. Le jeune homme décide son amante à fuir le toit paternel; elle se réfugie dans un couvent où elle abjure. Peu de temps après, le mariage est célébré. Un procès pour cause de rapt est intenté au séducteur. Ce procès n'avait pas encore été jugé, lorsque Aineau mourut. Par son testament il laissa à son fils la plus grande partie de ce qu'il possédait. Mais la nouvelle convertie attaqua le testament devant la chambre de l'édit de Paris, soutenant qu'elle n'avait été déshéritée qu'en haine de son changement de religion. La partie adverse objectait que la cause de la disposition testamentaire dont elle se plaignait, était le mariage contracté par elle contre la volonté de son père. Or, une ordonnance autorisait les pères à déshériter leurs enfants qui se mariaient sans leur consentement, même dans le cas où ils auraient atteint leur majorité. L'avocat général le reconnut; il ne nia même pas qu'il y avait présomption de rapt, de séduction et d'enlèvement; mais cet enlèvement était, selon lui, une charité, et ce rapt n'en était plus un à ses yeux, dès lors que l'évêque de Saintes, « personne prudente et bien sensée, » y avait consenti. Le testament fut donc cassé. Nous nous abstiendrons de toute réflexion.

AIOUD (Estienne), « sergier d'auprès d'Orléans, » reçu habitant de Genève, 26 juin 1554.

AIRE (Jean d'), tué, 1562, à Abbeville [IX, 78 b]. — (Siméon d'), du lieu de Belbezet, dioc. d'Usez, âgé de 25 ans, prisonnier depuis 1703, à Perpignan (*Liste des pr.* 1711).

AIRAULT (Christofles), marchand à Paris, ajourné comme huguenot, en 1535 (*Bull.* XI, 254).

AIREBAUDOUZE (Maison d'), barons d'Anduze [Haag I, 17]. — Pierre d'Airebaudouze [I, 19, 26; VI, 262 a; VII, 454 b; IX, 135 b]. — Claude Guy [I, 19; III, 109]. — Guy [I, 17-19; II, 331; III, 182]. — Jean Guy [I, 19; III, 106]. — Bernardine [V, 79 a]. — Madelaine [VI, 280 a; VII, 129 a]. — François [VI, 280 a; VIII, 103 b]. — Isabeau [VIII, 162 a]. — Marie [VIII, 460 a]. — Jean [IX, 135 a et b]. — Elie [IX, 135 b]. — Claude [X, 343]. — Voy. encore : [IV, 129a]. = *Armes* : De gueules au château d'or sommé de trois pièces d'or. — A Genève : d'azur à une gerbe de blé d'or (qui sont les armes de la famille Guy).

Cette noble maison languedocienne acquit, le 7 juill. 1539, de l'évêque du Puy la moitié de la terre et seigneurie d'Anduze et, le 30 juin 1547, du marquis de Canillac l'autre moitié.

Au commencement du XVIe siècle elle se composait de deux frères, nommés Jean et Nicolas. Le dernier mourut

en 1554 laissant tous ses biens à *Jean Guy*, conseiller au présidial de Nîmes, à la condition de prendre les nom et armes d'Airebaudouze. Dès lors la famille se divise en deux branches, celle d'Uzès et celle de Nîmes, qui professèrent toutes deux, pendant un temps, la religion protestante.

1. Branche d'Uzès. Plusieurs de ses membres ont laissé un nom dans l'histoire. Guy d'Airebaudouze, seigneur d'*Anduze*, président de la chambre des comptes de Montpellier, fut condamné à mort, comme contumace, par arrêt du parlement de Toulouse, rendu au mois de mars 1569, contre les religionnaires de Montpellier qui avaient pris part à la destruction du fort S.-Pierre. Ce fort était l'ancien monastère de S.-Germain, « construit à Montpellier, en 1364, par le pape Urbain V en forme de forteresse. » Le vicomte de Joyeuse, lieutenant général du roi en Languedoc, et résidant au fort S.-Pierre, l'avait abandonné en 1567 pendant la nuit, inquiet des dispositions hostiles de la ville. Aussitôt les habitants, que vint aider (le 7 octobre) le seigneur *d'Acier* (nommé aussi *Baudiné* ou baron *de Crussol*) avec une troupe d'ingénieurs et de gentilshommes, firent le siége de la forteresse qui capitula le 17 novembre. Le peuple la démolit de fond en comble. On peut lire les détails de cet exploit dans les Mémoires de Jean Philippi qui nous ont été conservés par le marquis d'Aubaïs (*Pièces fugitives* pour servir à l'histoire de France [1]).

Avec le président Guy d'Airebaudouze étaient enveloppés dans la condamnation, que le parlement de Toulouse prononça deux années après : *Jean Pibel*, seigneur des Carescauses, maître des comptes ; *Michel de Saint-Ravi, Antonin de Tremolet*, seigneur de Montpezat ; *Fulcrand de Vignoles* et *Jean de Passet*, conseillers au présidial ; *La Roche*, viguier d'Uzès ; *Jacques de Crussol*, seigneur d'Acier, et son secrétaire *Jean Amalri*, dit *Sanglar* ; *François Maurin*, dit *Eustache*, capitaine ; *La Valette*, fils du seigneur de Montpezat ; *Louis Bucelli*, seigneur de La Mausson ; le seigneur de *Saint-Martin de Cornon-Terrail*, *Jean La Place*, *Claude Formi*, *Michel Magny* et *Antoine Pelissier*, ministres, et plusieurs autres habitants de Montpellier.

En 1574, le président d'Anduze fit encore partie, avec *Clausonne* de Nimes, *Montvaillant* des Cévennes, *Saint-Florent* d'Uzès, tous zélés religionnaires, d'un conseil mi-parti composé de vingt-quatre membres que Damville, alors allié aux protestants, avait établi auprès de sa personne. En 1575 il remplit encore les fonctions de 1er consul de Nimes.

Les renseignements que les généalogistes nous fournissent sur les seigneurs d'Anduze sont trop incomplets et trop peu précis pour nous autoriser à décider si celui dont nous venons de nous occuper est le même que le baron d'*Anduze* qui fit partie du conseil de dix membres adjoint à Crussol par l'assemblée de Nimes lorsque les protestants le reconnurent pour chef en 1562, et s'il ne diffère pas de Guy d'Airebaudouze, baron d'Anduze, qui fut conseiller de la chambre de l'édit de l'Isle-en-Jourdain, transférée en 1595 à Castres par Henri IV.

Tout ce que les *Jugements de la Noblesse* nous apprennent c'est que Jean-Guy d'Airebaudouze vivait encore en 1608, date de son testament. Il avait épousé en 1556, *Jeanne Damian* qui le rendit père de Jean Guy d'Airebaudouze, sieur de Clairan. Ce dernier, dont nous voyons le nom figurer dans les actes de l'assemblée politique de Lunel, en 1613 (*Arch. gén.* Tt, 232), à côté de ceux d'*Elie d'Airebaudouze*, sieur de La Blaquière, de *Pierre d'Airebaudouze*, sieur de La Bastide, et de *Jean d'Airebaudouze*, sieur de Massane (trois membres de la même famille dont les Jugements de Noblesse ne parlent pas) eut de Marie de Gerard, sa femme, Claude Guy d'Airebaudouze, seigneur de Clairan, ancien de l'Eglise de Monoblet [1] député au synode national de Charenton, en 1631, par la province des Cévennes.

Claude Guy d'Airebaudouze testa en 1653. De son union avec *Claudine Calvière*, contractée en 1613, naquirent : 1° Jean, sieur de Clairan et de Massane,

[1] Voy. aussi dom Vaissète, *Hist. du Languedoc*, V, 281.

[1] Et non l'église de *Canoblet* que MM. Haag avaient mis d'abord. — Corrigez aussi, dans le même article, p. 186, *Claude Fermi*. Il faut : *Claude Formi*.

capitaine d'infanterie en 1655, marié en 1664, avec *Gabrielle Barnier*; — 2° LOUIS, sieur de Saturargues, capitaine d'infanterie en 1652, major de Bourbourg en 1657, puis de Bergue en 1668, et colonel d'un régiment allemand; — 3° FRANÇOIS, sieur de La Salette, qui suivit comme ses frères la carrière des armes et qui était sergent de bataille en 1656.

II. BRANCHE DE NÎMES. Le frère de Nicolas d'Airebaudouze, Jean, sieur du Cest, coseigneur d'Anduze et de Clairan, était trésorier du roi à Nîmes et testa en 1533 (Jug. de la noblesse). Il laissa quatre filles: JEANNE, CATHERINE, BERNARDINE, ISABEAU et trois fils: 1° FRANÇOIS, baron d'Anduze, pourvu en 1555 de la charge de président en la cour des aides de Montpellier, qui testa en 1594 et eut, de son mariage avec *Catherine du Mois*, trois fils nommés ÉTIENNE, FRANÇOIS et ROULLIN. Ce dernier, baron d'Anduze et président en la cour des aides de Montpellier par provision du 8 nov. 1607, avait épousé en 1585 *Perrette de Gevaudan*, dont il eut FRANÇOIS FOLQUIER, baron de Carnon, chevalier de l'ordre de S.-Michel en 1627, créé marquis en 1645. Tout nous porte à croire qu'il avait déjà abjuré à cette époque; ce qui est certain, c'est que les deux fils qu'il eut de son union avec *Françoise de Grégoire de Gardies* professèrent la religion catholique. Nous en avons la preuve dans une pièce (*Arch. gén.* M, 670) où nous lisons que l'aîné avait épousé *Madeleine Faucon*, veuve de *Henri de Combis*, sieur de Soustelle, et qu'il en avait une fille qui, de son consentement, était élevée par sa mère dans la religion protestante, lorsqu'elle lui fut enlevée, en 1676, pour être enfermée aux Ursulines de Nîmes. — 2° GUILLAUME, reçu habitant de Genève le 27 avril 1556, et bourgeois le 5 juin suivant; nous donnons plus loin sa descendance. — 3° PIERRE, sieur du Cest, réfugié à Genève comme son frère.

Ce dernier d'Airebaudouze, Pierre, exerçait le saint ministère [I, 19 a]. Il avait été archidiacre de Nîmes; mais ayant embrassé la religion réformée, il s'était retiré à Genève où il avait été reçu habitant en janvier 1553 et bourgeois le 9 mai 1555. La même année, 1555, il avait succédé à *des Galars* comme pasteur de l'église de Jussy (terre de Genève); puis il avait été nommé en 1560 pasteur à Genève même. Dans l'intervalle de ces deux ministères, la Vén. Compagnie des pasteurs l'envoya aux églises de Lyon et du Languedoc qui le demandaient; en 1561 on l'accorda de nouveau à Lyon pour quelque temps. Il y présida le synode des églises du Dauphiné, Lyonnais et Bourgogne (Arnaud, *Docum. protest. inédits*). Plus tard, 1562, il fut envoyé à Montpellier. En 1564 il desservait l'église de Nîmes. On le trouve au nombre des quatre pasteurs condamnés à mort par contumace, en 1569, au sujet des massacres de Nîmes (voir Albenas). Comme il ne figure plus, à dater de 1570, parmi les ministres attachés à cette église, on peut supposer qu'il mourut vers ce temps. Sa femme, *Françoise de Montault*, qu'il avait épousée le 15 janv. 1553, lui donna deux enfants qui furent reçus bourg. avec leur père en 1555.

Guillaume, sieur du Cest, venu à Genève le 27 avr. 1566, entra la même année dans le conseil des Deux-Cents, et mourut selon Galiffe en 1571. On a son testament daté du 7 juill. 1565 (J. Ragueau, not.). Il avait épousé, en 1556, *Madelaine de Burine* et en avait eu trois fils et une fille: 1° PIERRE, sieur du Cest, docteur en droit (Voy. ci-après); — 2° JEAN; 3° JEANNE; 4° JACQUES, du CC. en 1614, mort en 1623, à qui sa femme *Marie Saladin* ne donna que des filles.

C'est vraisemblablement du ministre d'Airebaudouze que le jésuite Colonia parle, dans son Histoire littéraire de Lyon, en racontant comment les Lyonnais dévoués aux doctrines de la Réforme devinrent les maîtres dans leur ville en 1561:

« Le comte de *Sault* [gouverneur] ne fut pas plus tôt en place, dit-il, que les Protestants exécutèrent, par voye de fait, ce que leurs vives sollicitations et leurs menaces mêmes n'avoient pu obtenir jusqu'alors. Après s'être assemblez quelque temps en divers lieux, ils s'établirent plus solidement dans la grande hôtellerie de Saint-Martin... Ils y élevèrent une forme de temple environné de galeries et d'amphithéâtres, qui pouvoient aisément contenir trois mille personnes, et qu'ils nommèrent *le temple Martin*. On

commença d'y chanter, plus haut que jamais, les Pseaumes de Marot et de Bèze; on y fit la Cène; on y déclama impitoyablement contre le Pape, les Evêques et les gens d'église... » Mais de leur côté, les catholiques n'étaient pas en reste de déclamations. Le P. Jean Ropitel, entre autres, surnommé *le fléau des Hérétiques*, « sans se soucier fort de ménager en chaire ses expressions, à l'exemple de plusieurs autres prédicateurs, y invectivoit tous les jours contre la nouvelle secte avec toute l'éloquence et la force que Dieu lui avoit donnée. » — « Le parti grossissant visiblement chaque jour, à la faveur de la tolérance et de l'impunité, il fallut chercher un lieu plus vaste que le *temple Martin*. La maison qu'ils achetèrent à cet effet étoit située au coin de la place des Cordeliers et de la Grenète, la plus large de nos ruës... où l'on pouvoit aisément mettre deux où trois mille hommes en bataille. La cour de cette maison, qui est assez vaste, et qu'on eut soin d'ombrager de tentes, servit à faire les prêches; et l'intérieur de la maison servit de magazin, d'arsenal et de logement pour les ministres que Calvin envoya lui-même de Genève. Le plus éloquent ou le plus emporté de tous ces ministres étoit un apostat nommé d'Anduze... Les magistrats alarmés, joints au clergé lyonnais, pressèrent la Cour d'y pourvoir au plutôt, mais le gouverneur [que le Père Colonia signale tacitement comme un fauteur de l'hérésie], se contenta d'écrire à Paris qu'ayant intimé aux nouveaux Réformez les ordres reçus, ils avoient répondu tout d'une voix qu'*ils vouloient demeurer très-humbles sujets et obéissans, mettant leur vie et leurs biens pour Votre Majesté; mais quant à leur âme, l'avoient dédiée à Dieu.* » Cette lettre du comte de Sault est du 19 octobre 1561. La cour répondit en envoyant l'un après l'autre deux délégués, le comte de Crussol, puis le comte de Maugiron; mais dans la nuit du 30 avril au 1er mai 1562, les protestants s'assemblèrent et s'emparèrent de l'autorité presque sans résistance. Ils la gardèrent pendant l'espace d'environ treize mois; ce ne fut qu'après la publication de la paix du 12 mars 1563, dans le courant de juin, que le maréchal de Vieilleville y rétablit la messe; mais en laissant trois temples à ceux de la Religion. (Haag.)

Le jurisconsulte[1] Pierre d'Airebaudouze du Cest (1557-1627) a eu la singulière destinée d'être cité très-fréquemment sous un nom supposé et oublié sous son nom véritable. Il naquit à Genève en 1557, un an après l'admission de son père, Guillaume d'Airebaudouze, à la bourgeoisie de cette ville. Nous sommes dépourvus de renseignements sur son enfance et sa jeunesse. Nous ignorons en particulier si c'est à Genève ou ailleurs qu'il fut reçu docteur en droit. Haubold affirme qu'il fut élève de *Denys Godefroy* et de *Pacius*; il n'y a pas lieu de révoquer en doute cette assertion d'un auteur infiniment scrupuleux et presque toujours bien informé, bien que le nom d'Airebaudouze ne se trouve pas dans le catalogue des étudiants de l'académie de Genève, connu sous le nom de *Livre du recteur*.

Il entra dans la vie publique en 1590 comme membre du conseil des CC. de Genève. Dès lors il remplit diverses fonctions, et fut mêlé soit comme magistrat, soit comme avocat à la plupart des événements importants de cette époque critique où l'existence même de la petite république calviniste était à chaque instant mise en jeu. En 1598 il est nommé à l'emploi entièrement judiciaire d'auditeur. En octobre 1603 il figure comme avocat d'office, désigné par le conseil, de Philibert Blondel, syndic de la garde, suspect et peut-être coupable de haute trahison, en tout cas au moins coupable de grave négligence, et qu'aucun avocat ne voulait assiter. Dans les procès subséquents du même inculpé, Airebaudouze était du côté de ses accusateurs; on le voit en effet, en 1605, prêter son appui à Ami Lacombe, qui s'était porté partie criminelle. La même année il fut nommé procureur général. Il occupait ce poste éminent durant le dernier procès de Blondel, qui aboutit au supplice de l'infortuné syndic. Enfin, en 1610, il devint membre du petit conseil ou conseil d'Etat, autorité suprême qui cumulait la haute juridiction avec

[1] Voy. sur ce personnage la *Revue de Législation*, Paris, Thorin; 1870, p. 56-73.

tous les autres pouvoirs. Il en fit partie jusqu'à sa mort, en 1627. Comme légiste savant, il y tient une place à peu près intermédiaire entre le célèbre Jacques Lect, qui mourut, très-âgé, en 1612, et le non moins célèbre *Jacques Godefroy*, qui devint conseiller en 1629.

Cette honorable carrière, ainsi que plusieurs autres faits, attestent la haute estime dont jouissait d'Airebaudouze dans sa patrie. Des liens d'affection et d'intérêt l'unissaient encore à la patrie de ses pères. Il fut député, muni de blancs seings, au synode des églises du Languedoc. Divers actes le montrent en relation d'affaires et d'amitié avec le midi de la France. On le voit en particulier prêtant à plusieurs reprises de l'argent ou servant de caution à des écoliers en théologie de Nîmes, d'Alais, d'Anduze.

Il avait épousé, en 1613, *Judith Galline*, dont il n'eut point d'enfants. Avec lui s'éteignit dans les mâles la branche de la famille d'Airebaudouze, bourgeoise de Genève. Jacques, son frère puîné, ne laissa de sa femme que des filles dont l'une, femme de l'auditeur Daniel De la Rive, est appelée dame du Cest après la mort de son oncle le jurisconsulte.

Pierre d'Airebaudouze, qui ne signait le plus souvent en français que *du Cest* ou *Du Cest* et en latin *Petrus ab Area Baudoza Cestius*, est l'auteur de plusieurs publications, rares aujourd'hui, dont le mérite a été contesté par les uns, exalté par d'autres. Nous les citons par ordre chronologique :

I. *Poesis Latinæ Thesaurus*. Decem libris comprehensus, quibus omnia cum ad Theoriam, tum ad Praxim hujus artis pertinentia continentur, ut fusius epistola ad Lectorem docetur. Opera et industria Petri Baudoziani Cestii I. C. G. cum rerum et verborum indice. [Genevæ.] Apud Eustathium Vignon, 1586, in-12 : 8 f. prél., 418 f. et 12 f. d'index. L'ouvrage est dédié à Frédéric, comte palatin du Rhin, duc de Bavière.

II. *Poëticæ elocutionis formulæ*, Lyon, in-12.

Nous n'avons pu nous procurer cet ouvrage, qui peut-être n'est qu'une réédition du premier, sous un titre différent. Morhof le cite en ces termes : « Quasdam « metaphorarum poëticarum sed paucas, « collegit Petrus ab Area Baudoza in « suis *poëticæ elocutionis formulis*, quæ « editæ sunt *Lugd.*, 1590, *in-12, et ante* « *illud tempus sub nomine Fundani* (?) » — Polyhistor I, III, 10, 5.

III. *Orbis terrarum synoptica epitome una cum geographia poetica*... ex receptiorum cum veterum tum neotericorum geographorum et historicorum scriptis, concinnata. Excudebat Jac. Stoer, 1589, in-8°, 8 et 184 pag. suivies de la *Geographia poetica* de Lambertus Danæus [IV, 196 a, XXIV]. L'ouvrage commence par une épître dédicatoire à Jean et à Nicolas Pithou frères, datée : Ex musæo nostro, idibus augusti 1588.

IV. Une édition annotée des *Institutes de Justinien* ; Lyon, 1591 et Genève, 1614, in-24. chez J. Stoer. Plus : les Titres *De Origine Juris, De Verborum significatione, De Regulis Juris*, au Digeste ; les Titres *De Regulis Juris* aux Décrétales et au Sexte ; la Loi des Douze Tables. — Epître dédicatoire à Jean Guy d'Airebaudouze de Clairan, conseiller au présidial de Nîmes (1591).

V. Un *Corpus juris civilis*, avec la glose, Genève (et Lyon ?), 1593, 1600, 1614, en 4 vol. in-4°. Cette édition a été fort louée pour son élégance, la commodité de son emploi, et même pour sa valeur critique. Mais depuis Hugo, qui l'a jugée sévèrement, il est reçu qu'on n'en parle plus qu'avec dédain. Pourtant Haubold qualifiait Du Cest *inter juris justinianei editores memorabilis*. Spangenberg avoue que son édition est de toutes les éditions glosées, sinon la plus correcte, du moins la plus commode. Il est clair que l'immense succès des éditions de Denys Godefroy a dû l'écraser ; d'ailleurs la glose avait fait son temps.

VI. Pierre du Cest a réédité les vieux et excellents *Commentarii in Institutiones* de Jean Faber. Lyon 1593 (Genève 1643), in-4.

On a encore de lui des préfaces, dédicaces et éloges en vers, dans les ouvrages d'autres jurisconsultes ; c'était le goût de l'époque.

Comme, selon le goût de l'époque aussi, il latinisait son nom, il a fini par n'être plus connu dans le monde lettré que comme *Petrus ab Area Baudoza*

Cestius, et de ce nom multiple l'on n'a souvent conservé que le mot du milieu, qu'un ingénieux érudit a retraduit par *Baudoche*, croyant sans doute faire merveille. C'est sous ce déguisement, compliqué encore de maintes variantes, qu'il faut le chercher dans les auteurs du siècle dernier et de celui-ci. Ainsi M. Eschbach l'appelle *Baudoche surnommé Cestius*, et M. Spangenberg, pour expliquer ce *surnom*, le fait naitre à Cette, dans l'Hérault. D'autres ont cru qu'il était de Metz, où a longtemps brillé une famille Baudoche. Tous, sauf Haubold, le disent français; du reste aucun ne sait rien de sa vie; ils ignorent même l'époque exacte où il a vécu. Senebier, l'auteur de l'*Hist. litt de Genève*, n'a pas soupçonné son existence. (A. Rivier.)

AIRVAULT (F. de La Rochefoucault, baron d'), v. 1620 [VI, 357 b].

AISSAN, capitaine languedocien, v. 1560 [II, 198 a; IV, 132 b].

AITZ (Élisabeth d'), dame de Mizeré, veuve d'*Antoine Gillier*, et sa fille Elisabeth, forcées d'abjurer lors de la Révocation, et désespérées à la suite, jusqu'à ce qu'elles aient pu fuir à l'étranger, abandonnant partie de leurs biens (Lièvre, *Protest. du Poitou*, III, 112).

AIX (Charles), d'Orléans, 1568 [VI, 531 b].

Aix (baron d'), voy. La Tour du Pin.

Aix (d'), ministre, voy. Beauvalet.

AIZOT, surveillant de l'église de Nîmes, 1561 (*Bull.* XVII, 486).

AJAC (de Léris et de Ferroul, sieurs d'), famille languedocienne [VII, 66 a; VIII, 2 a et b. Voy. VII, 61 a].

AJON (le baron d'), Provence, 1611 [VII, 531 b]; — voyez [V, 255 a] et Glandèves.

Ajoult, voy. des Bans.

ALABAT, à Bourges, 1562. [V, 428 a].

ALAICE ou ALAISSE (la femme enceinte d'Antoine), tuée à La Motte d'Aigue en Provence, 1562 [X, 472].

ALAIN, ministre, 1582 [II, 168 a]. — T.), à S.-Lô, v. 1620 [II, 512 b; VI, 203 b]. — (René), ministre à Bellesme. 1626, 1660 [X, 318, 346], *Bull.* VI, 517. — (Pierre), minist. à Sauve, 1568-1580.

ALAINE (Marie), *confesseuse* [1], assistée à Londres, 1702.

ALAIS (le baron d'), 1562 [III, 162 b; V, 441 b; IX, 456]. — Voy. Cambis.

ALAMERTINE ou Alamartine (Pierre), de Cluny [2], marchand, reçu habitant de Genève, 13 déc. 1585.

ALAMONT (Jean, fils de Jean d' et de Marie de Pavant, « seigneur de Malandry en Lorraine, natif de Sathenay au duché de Bar, diocèse de Trèves, » reçu habitant de Genève, 11 sept. 1559; bourgeois, 30 janv. 1561; diacre de la Bourse françoise en 1563 et en 1564. Il se maria trois fois à Genève : 1° Le 23 octobre 1559, avec Catherine, fille de feu *Jean des Marins*, seigneur de l'Eschelle en Brie, et d'Etiennette de Villers, native du dit lieu de l'Eschelle, morte le 24 avril 1560, à 28 ans; 2° le 9 septembre 1560, avec Françoise, fille de *Jean de Saint-Simon*, seigneur de Sandrecourt et de Louise de Montmorency; 3° par contrat du 9 décembre 1571 (Anastaise, not.), avec Antoinette *Bouchade*, veuve de Guillaume de *Saint-Ravy*, bourgeois de Genève.

Il eut du second lit : 1° Marie, née 1561, femme, le 15 décembre 1577, de J.-B. Rotan, pasteur et professeur en théologie; 2° Anne, née 1563, mariée le 28 septembre 1578, à Corneille de Pellissari; 3° Jean, né en 1567.

On a son testament, daté d'août 1572. Arch. de Genève. (Th. Dufour.

ALAMY, à Orange (VI, 103 a).

ALANÇON (Aaron), « de Montellimard en Dauphiné, » étudiant à Genève, 5 mars 1599.

ALANÇON (« Le sieur Isaac d'), de Metz, marchand et manufacturier de bas, la demoiselle sa femme, quatre enfants, quatre neveux, un garçon de boutique, un aprentif et une servante, » réfugiés au Werder, à Berlin, 1698.

ALARD (Gabriel), de S.-Jean-Bonnefonds en Forez, reçu habitant de Ge-

[1] Nous conservons avec respect cette qualification de *Confesseur* et *Confesseuse* qui se trouve sur les listes de la charité anglaise, à la suite du nom des personnes qui avaient non-seulement souffert en France de la persécution générale, mais avaient résisté pour leur foi à des sévices particuliers et souvent corporels.

[2] De Cluny. La famille de Lamartine le grand poëte était de Saint-Point, à 40 kilom. de distance. Les deux noms venaient probablement d'une source commune, l'idée de fabrique (*Martinia* ? = *Martinetus*, la forge).

nève, 6 déc. 1585. — (Jean), de Mirepoix, étudiant à Genève, 1591. — (Antoine), fermier à Senas en Provence, massacré 1562 [X, 470]. — (Madelaine), femme d'Adrien Chamier, v. 1650 [III, 323 b]. — (Jacob), de Vendôme, *id.* 1623. — Un grand nombre de familles dauphinoises et provençales de ce nom passent à Genève de 1691 à 1717, la plupart pour se réfugier en Allemagne. Aussi *Pierre Alart,* de Sedan, réfugié à Berlin, 1698. — *Matelin Alart,* naturalisé anglais, 21 mars 1682. — Elisabeth Alard, assistée à Londres, 1721.

ALARDI, pasteur à Jesne (ou Gesne?), vers 1567 (*Bull.* IX, 295).

ALARDIN (Élie), à Montignac [II, 185 b, note].

ALARDY (Jehan), de Mirepoix, reçu habitant de Genève, 14 juin 1557.

ALARET (Jacques), de Milhau, étudiant à Genève, 1677. — (Pierre, fils de Pierre), « de Milhau en Rouergue, » reçu bourgeois de Genève le 29 juin 1711.

1. ALARI ou ALARY (q.q.f. ALL), (François), consul de Castres, 1585 [V, 191 b; VII, 92 a]. — avocat, 1596 [III, 218]. — Anne [I, 200]. — Olympe, [II, 259]. — Voy. encore [VII, 292 b, 375 b]. — *Philippe d'Alary,* seig. de Tanus, fils d'Olympe de Rabastens-Paulin (veuve de George d'Alary-Tanus), épousa, 18 fév. 1613, *Marguerite d'Hébrail*, fille de Marguerite de Blanquefort (veuve de Jacq. Hébrail, seig^r de Royre). — *Pierre Alary*, seig^r de Blanc, dioc. de Lavaur, fils de Jean-Jacques, sieur de Tanus et Blanc, et de *Françoise du Bosc* des Isles-Maison, épousa, 30 août 1680, *Lucresse de Comte* fille de maître Jean Comte, receveur au grenier à sel de Sommières. (Pradel.)

2. ALARY (Jean), d'Issoire en Auvergne, orfévre, reçu habitant de Genève vers 1625. — (Paul), de S.-Affrique, maître forgeron, réf. à Genève, 1693. — (Jacques), avec sa femme et un enfant, 1708. — (J.-B.), de Moustié en Provence, 1709, réfugiés et assistés à Genève. — — Jean *Allary* et sa femme, assistés à Londres, 1721.

3. ALARY (Jean), docteur et référendaire à la chambre de l'édit de Languedoc, puis juge d'appeaux de Castres en 1623, exerçait encore cette charge en 1650. Nous ne saurions dire quels rapports de parenté existaient entre notre Jean d'Alary et l'avocat du même nom qui dédia à la reine Marguerite *le premier Recueil de ses Récréations poétiques...* Paris, 1605. Ce dernier, auteur de plusieurs autres ouvrages, était aussi originaire de l'Albigeois. Au reste, la famille Alary était très-nombreuse à Castres, comme le témoignent les registres de l'état civil des protestants du XVIIe siècle, conservés au greffe du tribunal de cette ville.

La femme de Jean d'Alary, Marguerite de L'Espinasse, ne lui donna que des filles. (Pradel.)

Alaudanus. Voy. L'Alouette.

ALAUMONT (Daniel d'), sieur de Bantheville, v. 1640 [II, 137 b]; — (Françoise d'), sa fille [*Ibid.* et III, 434 a].

ALAURINE (Isaac), au village d'Annoy (Picardie), 1700 [IV, 299 a].

ALAUZI (Louis), galérien, 1687 [X, 410].

ALAVOINE (Isaac), Saint-Quentin, 1679 [IV, 356 b]. — (P.-Abraham), exilé, 1741 [IX, 91 a]. — (Pierre), directeur de l'hospice des réfugiés fr. à Londres, 1761.

1. ALBA (Martial), étudiant, natif de Montauban, martyr à Lyon, le 16 mai 1553, avec quatre de ses condisciples : *Pierre Ecrivain*, de Boulogne en Gascogne; *Bernard Seguin*, de la Réole en Bazadois; *Charles Favre*, de Blanzac dans l'Angoumois, et *Pierre Navihères*, de Limoges [Haag I, 22].

Ils nous ont laissé la relation de leur arrestation et de leur jugement : « Après avoir demeuré, écrivent-ils, plus ou moins de temps à Lausanne, et nous être adonnés à l'étude des lettres tant divines qu'humaines, avant la fête de Pâques nous arrêtâmes entre nous de nous en aller, Dieu aidant, tous ensemble vers nos pays, selon les lieux d'où chacun de nous est natif, et ce pour servir à l'honneur et à la gloire de Dieu, et communiquer le petit talent que Dieu a donné à chacun de nous en particulier à ses parents, pour tâcher de les amener à la même connaissance que nous avons reçue de son fils J.-Ch., et aussi à tous ceux que notre bon Dieu eût voulu appeler à soi et à la connaissance

de sa vérité par notre moyen. » Leur résolution ayant été approuvée par l'église de Lausanne, ils se mirent en route, en passant par Genève; mais dès le lendemain de leur arrivée à Lyon, ils furent, tous cinq, arrêtés par les soins du prévôt de cette ville. « Et sans que nous eussions aucunement dogmatisé, continuent-ils, ni fait aucune chose contre les ordonnances du roi [Henri II], sans nous faire connaître notre partie adverse, et sans nous montrer aucunes informations, nous fûmes, contre tout droit de justice, menés aux prisons de M. l'official (1er mai 1552). » Interrogés, le jour même, sur les divers points de controverse entre les deux Eglises rivales, ils maintinrent avec chaleur, et sans jamais varier dans leurs réponses, les doctrines orthodoxes de l'Eglise réformée. Crespin nous a conservé dans son Martyrologe leurs confessions de foi, que le juge leur avait permis de mettre par écrit. Enfin après plusieurs interrogatoires, comme ils persistaient dans leurs croyances, ils furent condamnés par arrêt de l'official à être livrés comme hérétiques au bras séculier; arrêt dont ils interjetèrent appel comme d'abus. « Après la sentence de notre dit appel, écrit l'un d'eux, ils pensèrent enrager de grande colère. » Le juge Melier se plaignit vivement de ce qu'on ne faisait pas prompte justice de ces hérétiques; mais l'official Buatier le rassura en lui disant: « Ils seront aussi bons d'ici un mois que maintenant. »

Ce ne devait être en effet qu'un sursis; mais l'arrêt de la cour du parlement de Paris ne fut pas rendu avant le mois de février de l'année suivante. Durant ce temps, les cinq détenus jouirent au moins de la liberté précieuse de pouvoir converser ensemble, le long du jour, et même de correspondre avec leurs parents et leurs amis, au nombre desquels ils s'estimaient heureux de compter *Viret* et *Calvin*. Leurs lettres, qui se sont conservées, sont pleines de ferveur et de pieuse résignation. « Notre bon Dieu ne nous laisse point, disait Pierre Ecrivain à un de ses amis, il nous console et nous fortifie plus que jamais, tellement que ni menaces, ni tourments, ni mort ignominieuse ou cruelle qu'on nous présente, ne nous peuvent faire perdre courage ni quitter la place à notre ennemi... Et considérant la cause que nous maintenons et à qui nous avons affaire, nous avons attendu notre délivrance plutôt par la mort que par la vie... »

Vers le mois de février 1553, on les transféra à la prison de Roanne, où ils apprirent que leur mort était arrêtée. Mais par suite de l'intercession des Seigneurs de Berne, ou pour tout autre motif qu'on ignore, leur exécution n'eut pas lieu avant le 16 mai. Ce jour-là, vers les deux heures de l'après-midi, on les tira de leur cachot « revêtus de leurs robes grises et liés de cordes. » Nous empruntons à Crespin le récit de leur supplice, en rajeunissant un peu son style. « Ayant été mis sur une charrette, dit-il, ils commencèrent à chanter le psaume XIe : *De tout mon cœur t'exalterai*, etc. Et quoiqu'on ne leur donnât pas le loisir de l'achever, ils ne cessèrent pas d'invoquer Dieu... Aux sergents et satellites qui souvent les troublaient, les menaçant s'ils ne se taisaient, ils répondirent par deux fois : « Nous empêcherez-vous, pour si peu que nous avons à vivre, de louer et d'invoquer notre Dieu? » Etant arrivés au lieu du supplice, ils montèrent d'un cœur allègre sur le monceau de bois qui était autour du poteau. Les deux plus jeunes d'entre eux montèrent les premiers l'un après l'autre, et après avoir dépouillé leurs robes, le bourreau les attacha au poteau. Le dernier qui monta fut Martial Alba, le plus âgé des cinq, lequel avait été longtemps à deux genoux sur le bois, priant le Seigneur. Le bourreau ayant attaché les autres, vint le prendre étant encore à deux genoux, et l'ayant soulevé par les aisselles, il voulait le descendre avec les autres; mais il demanda instamment au lieutenant Tignac de lui accorder une grâce. Le lieutenant lui dit : « Que veux-tu? » Il lui répondit: « Que je puisse baiser mes frères avant que de mourir. « Le lieutenant le lui accorda, et alors ledit Martial étant encore au-dessus du bois, en se baissant, baisa les quatre qui étaient déjà liés et attachés, leur disant à chacun : « Adieu, adieu, mon frère! » Alors les quatre autres,

retournant leur cou, s'entre-baisèrent aussi, en se disant l'un à l'autre les mêmes paroles : « Adieu, mon frère ! » Cela fait, après que Martial eut recommandé ses frères à Dieu, et avant que de descendre et être attaché, il baisa aussi le bourreau en lui disant ces paroles : « Mon ami, n'oublie pas ce que je t'ai dit. » Ensuite il fut lié et attaché au même poteau, et alors ils furent tous entourés d'une chaîne autour dudit poteau. Or le bourreau ayant eu charge des juges de hâter la mort de ces cinq étudiants, leur mit à chacun une corde au cou, et toutes les cinq se rendaient à une grosse corde qui était sur un engin mû par des poulies, afin de les étrangler plus tôt. C'est pourquoi le bourreau, après avoir graissé leur chair nue et jeté dessus du soufre pulvérisé, et après avoir fait tous les apprêts, comme il pensait hâter l'exécution au moyen dudit engin, le cordage fut incontinent consumé par le feu, tellement que ces cinq martyrs furent entendus quelque temps prononcer et réitérer à haute voix ces paroles d'exhortation : « Courage ! mes frères, courage ! » Ce furent les dernières paroles entendues du milieu du feu, qui bientôt consuma les corps desdits cinq vaillants champions et vrais martyrs du Seigneur. »

Dans une lettre adressée à ces martyrs, Calvin écrivait : « Puisqu'il plaît à Dieu de vous employer jusqu'à la mort pour maintenir sa cause, il vous tiendra la main forte pour combattre constamment, et ne souffrira pas qu'une seule goutte de votre sang demeure inutile. Et bien que le fruit ne s'en aperçoive pas sitôt, toutefois il en sortira avec le temps plus abondant que nous ne saurions dire. » En effet, leur exécution n'avait pas encore eu lieu, que déjà un malfaiteur nommé *Jean Chambon*, détenu avec eux, s'était converti. Un sixième étudiant, nommé *Louis Corbeil*, arrêté avant eux, fut associé à leur captivité, mais ne fut pas supplicié parce qu'il fut prouvé qu'il était né sujet de Berne. Dans le courant de la même année, *Pierre Bergier*, pâtissier de Bar-sur-Seine, établi à Genève, *Matthieu Dymonet*, de Lyon, *Louis de Marsac* et son cousin, gentilshommes du Bourbonnais, *Etienne Gravot*, de Gien-sur-Loire, montèrent sur le bûcher, et bientôt après la place des Terreaux fut encore témoin du supplice de *Richard Lefèvre*, de Rouen, orfèvre, et de *Claude de La Canesière*, de Paris, « excellent joueur d'instruments de musique, » qui fut arrêté à Lyon, au mois de mai 1556, comme il se rendait avec sa famille à Genève pour y professer librement sa religion. Tous montrèrent en mourant le même courage, la même constance ; tous aussi nous ont laissé des professions de foi ou des lettres écrites pendant leur captivité, dans lesquelles respire un saint enthousiasme.

Le Martyrologe de Crespin a fourni tous les renseignements qui précèdent ; ils ne sont pas les seuls qui existent sur le martyre des cinq étudiants. On conserve à la bibliothèque de la ville de S.-Gall un dossier provenant de marchands saint-gallois nommés Jean Lyner et les frères Zollikoffer, qui se trouvant à Lyon pour leurs affaires au moment où s'instruisait le procès d'Alba et de ses compagnons, s'unirent aux efforts qui furent vainement faits pour les sauver. Ce dossier précieux[1] contient : 1° une lettre de Jean Lyner à la seigneurie de Berne, avec la réponse de Berne en date du 10 juin 1552, pour le remercier de son intervention et le prier d'avoir soin au nom de la seigneurie que les prisonniers « ne souffrent ni de faim ni de soif ; » 2° les comptes du geôlier de Lyon qui avoue sans peine que « ce voyant sire Jehan Lynard qu'ils estoient mal traitez, » il accorda avec le dit geôlier « de leur bailler une chambre pour les mettre ensemble tant les susnommez que M. Loys Corbeil, pour chacun des quels auroit promis payer un sou par jour, tant pour la dite chambre que pour les autres services qui leur seroient faicts ; » 3° cinq ou six lettres des étudiants à Jean Lyner principalement pour le remercier ; trois de Louis Corbeil ; une de Calvin à MM. Zollikoffer, enfin une lettre de *Jean Alba*, frère de Martial, qui était alors écolier[2] à Ge-

[1] Il a été analysé et en partie publié dans un petit écrit intitulé : *Correspondance inédite des cinq étudiants martyrs brûlés à Lyon en 1553 retrouvée dans la biblioth. de Vadian à S.-Gall.* Genève, Beroud, 1854, in-12, 80 pages.

[2] L'académie de Genève date du mois de juin 1559.

nève et qui écrit pour se faire renvoyer les papiers et les vêtements de son frère en « merciant cent mille foys » Jean Lyner dont il se déclare « l'humble serviteur, frère et amy à jamais (31 juill. 1553). » Ce Jean Alba fut reçu habitant de Genève le 7 octob. 1555.

2. ALBA (JEAN), né à Montauban le 11 sept. 1596 [Haag I, 21 a ; — X. 323, 347], probablement de la même famille que le martyr, pasteur à Tonneins 1618-1623, à Agen 1623-1645, à Sainte-Foy 1645-1650 et peut-être plus tard. Il fut choisi, en 1623, pour représenter la Basse-Guyenne au synode de Charenton, à qui les églises de Bordeaux et d'Agen le demandèrent à la fois pour ministre. Il fut accordé à celle d'Agen et député une seconde fois par sa province au synode national d'Alençon, tenu en 1637. Quelques années après, le maréchal de *Turenne* l'appela auprès de sa personne en qualité d'aumônier. L'église d'Agen ne se sépara pas sans peine d'un pasteur qu'elle vénérait ; cependant elle avait consenti à le céder au grand capitaine, lorsque celle de Sainte-Foy vint tout à coup s'opposer à son départ en le demandant pour pasteur au synode de Charenton, qui le lui accorda du consentement de Mademoiselle de Bouillon, agissant au nom de son frère.

Jean Alba est auteur de quelques ouvrages de polémique, savoir : I. *Apologie pour les sacrements de l'Eglise chrestienne contre les additions, retranchemens et altérations du sieur Haraucourt jésuiste et de ses maîtres* ; Sedan, 1634 ; 2e partie, Sainte-Foy, 1635, in-8° ; il y dévoile les altérations introduites par l'Eglise romaine dans la doctrine et les rites du baptême et de l'eucharistie. II. *Apologie pour le sacrifice de la croix* (Sainte-Foy, 1636, in-8°) ; il y fait ressortir les différences notables qui existent entre le sacrifice eucharistique de l'ancienne Eglise et le sacrifice de la messe. III. *La recheute du cèdre ou brief et clair indice de cent fautes notables au traitté publié par Cæsar Haraucourt jésuite lorrain* ; Montauban, P. Coderc, 1635 ; in-8° (III et 12 p.)

Avant cette époque, la République n'avait que son collége de Rive.

3. ALBA (ÉLIE), représenta en 1614 la ville de Bergerac dont il était maire, dans les démêlés qu'eurent ses administrés avec les synodes de S.-Maixent et de Privas. Les protestants de Bergerac avaient fondé dans leur ville un collége qui, devenu florissant leur inspira l'ambition de le transformer en académie. Mais les synodes jugeant suffisant le nombre des écoles supérieures qu'on possédait s'y opposèrent énergiquement et Bergerac dut renoncer à ses prétentions [Haag I, 20].

4. ALBA (MARC-DAVID), pasteur du désert, né à Anglés en Languedoc, 1762 [Haag I, 21 b]. On sait que, pour échapper aux persécutions, ces pasteurs se cachaient sous des noms supposés. Le nom de guerre d'Alba était *La Source* ; c'est sous ce nom seulement qu'il est connu comme membre de la Convention. Alba avait étudié à Lausanne : le certificat de sa consécration est du 18 juin 1784. Le synode provincial du Haut-Languedoc, le 5 mai 1785, lui assigna l'église de La Caune dans laquelle il avait avant sa consécration exercé le saint ministère avec succès. Le même synode lui accorda, 3 mai 1787, de permuter avec *Lanthois*, pasteur de Roquecourbe et Réalmont. Il assista comme secrétaire au synode provincial du Haut-Languedoc, tenu le 1er mai 1788.

Alba était pasteur à Anglés, lorsque, en 1791, le département du Tarn le choisit pour son représentant à l'Assemblée législative. Nous nous contenterons de rapporter les faits, en nous abstenant de toute réflexion ; mais, pour apprécier avec impartialité la conduite d'Alba dans nos assemblées politiques, nous pensons qu'on ne doit pas le séparer de son passé. Il avait servi dans cette noble milice *du désert* dévouée par le pouvoir à tous les supplices, et la violence appelle la violence. Doué d'une mâle éloquence et d'une grande facilité d'improvisation, La Source entraina plus d'une fois les votes de l'assemblée. Réélu par son département à la Convention nationale, en 1792, il vota la mort du roi ; mais, lorsque les *appelants au peuple* furent en butte aux dénonciations, il eut le courage de prendre leur défense. Un instant, en avril 1793, il fut président de

la Convention. Une motion pour l'arrestation du duc d'Orléans, et une attaque violente qu'il dirigea contre Robespierre, au sujet de la pétition des sections de Paris qui demandaient l'expulsion de la Convention de vingt-deux députés, au nombre desquels son nom se trouvait, achevèrent de le perdre. Compris dans la proscription du 2 juin 1793, plus connue sous le nom du 31 mai, il fut condamné par le tribunal révolutionnaire, le 30 octobre, avec les chefs de la Gironde. Lorsqu'il entendit son arrêt de mort, il prononça ces paroles prophétiques d'un ancien : « Je meurs le jour où le peuple a perdu la raison ; vous mourrez le jour où il l'aura retrouvée. » Il fut exécuté le lendemain avec ses collègues. Il avait environ trente et un ans.

5. ALBA (Abel) et deux enfants, assistés à Londres, 1702.

6. ALBA (Daniel d'), Dauphiné, 1619 [II, 507]. — (Jeanne d'), *ibid.* — (Judith d'), 1674 [VIII, 146 b].

7. ALBA (Josué d'), seigr de Peyrecave, d'Anzens etc., marié avec *Anne de Madaillan* dont il eut une fille, 8 mars 1621 (Reg. bapt. de Castres).

ALBALETRIER (Alexandre), du Dauphiné, manufacturier en laine, réfugié à Magdebourg, 1700. — Voy. Arba...

ALBANEL (Jean), ministre à Blois, 1612, 1620 [VI, 104 b, note ; X, 318]. — (Paul, fils de feu Paul) de Combovin en Dauphiné, tondeur de draps, reçu le 23 janvier 1723 habitant de Genève où il était réfugié depuis 39 ans, c'est-à-dire depuis 1684.

ALBEAU (Lancelot d'), martyr, natif de l'Anjou, pasteur à Tours en 1558 et à Valence en 1560. C'était un gentilhomme d'ancienne race. Calvin l'avait envoyé à cette dernière église pour aider le pasteur *Gilles de Saulas*, excédé de fatigue par suite de l'extension considérable que la Réforme avait prise à Valence et dans les environs. Arrêté par Maugiron, que le duc de Guise, gouverneur du Dauphiné, avait envoyé à Valence pour faire main basse sur les sacramentaires, il fut condamné à mort par une commission du parlement de Grenoble, et décapité. Le conseiller L'Aubepin obtint qu'il serait bâillonné, de peur qu'il ne haranguât le peuple. « Ayant fidèlement presché l'Evangile, dit une pièce du temps (*Bull.* VIII, 73), il a scellé la doctrine de vérité par son sang et par sa mort. » (Arnaud.)

ALBENAS, famille noble, originaire de Nîmes, en possession de la seigneurie de Gajan, au diocèse d'Uzès, depuis 1524. Elle s'est divisée en plusieurs branches. — [Haag I, 24-28 ; — (Jean Poldo) I, 25 b ; VIII, 161 b ; — Marguerite) II, 403 ; III, 39 ; — (Louise) IX, 147 a ; — (Françoise) VIII, 279 b ; — Voy. encore : III, 469 a ; IV, 259 a ; V, 88 a et 245 b ; VIII, 214 b et 391 b.] = *Armes* : De gueules à un demi-vol d'argent posé en bande, accompagné de trois étoiles d'or, 2 et 1.

Jean Ier d'Albenas, seigneur de Gajan, fils aîné de Louis d'Albenas, docteur ès-lois, et de Marguerite de Bordes, premier consul de Nîmes en 1516, et lieutenant du sénéchal de cette ville en 1522, partagea ses biens entre ses deux fils : l'aîné, Jacques Ier, eut sa terre de Gajan, et le cadet, Jean II, hérita de sa charge et de ses propriétés situées à Nîmes. La branche aînée s'est perpétuée jusqu'à nos jours, tandis que la branche cadette s'est éteinte avec *Louise* d'Albenas, mariée à Henri de Porcelet, marquis d'Ubaye, en 1640.

Nous ignorons à quelle époque cette famille embrassa la Réforme. Un *Jean* (fils de Jean) *d'Albenas* « de la cité de Nismes » était réfugié à Genève avant 1557, car il fut reçu habitant de cette ville le 18 janvier de cette année et bourgeois le 25 juin. La première mention qui soit faite de la famille dans l'histoire de Nîmes, comme protestante, concerne Jean Poldo d'Albenas, qui contribua beaucoup à l'introduction de la Réforme dans cette ville, où il était né vers 1512. Son surnom de Poldo lui vint vraisemblablement de son arrière-grand-père Poldo ou Paul d'Albenas, docteur ès-lois, lieutenant du sénéchal en 1462, et servait à le distinguer d'un autre Jean d'Albenas, seigneur de Colias, lieutenant-clerc en 1551, puis, en 1566, lieutenant-général en la sénéchaussée de Beaucaire. Son père Jacques, est sans doute le même qui fonda la branche collatérale dont les descendants se réfugièrent en Suisse dans le siècle dernier. Après avoir fait ses étu-

des en droit à la célèbre université de Toulouse, JEAN Poldo exerça les fonctions d'avocat auprès du parlement de cette ville. En 1551, il était un des douze conseillers du roi au siége présidial de Nîmes et Beaucaire, et il remplit cette charge avec distinction jusqu'à sa mort, arrivée vers l'an 1563. La noblesse de la sénéchaussée de Beaucaire le députa, en 1560, aux Etats-Généraux du royaume qui se tinrent à Orléans.

On doit à Jean Poldo d'Albenas une traduction française des *Pronostics* de Julien de Tolède; une autre de l'*Histoire des Taborites* d'Æneas Sylvius, et finalement un ouvrage d'antiquités très-remarquable, intitulé : *Discours historial de l'antique et illustre cité de Nismes, en la Gaule Narbonoise, avec les portraitz des plus antiques et insignes bastiments du dit lieu;* Lyon, 1560, in-fol.

JACQUES d'Albenas, frère cadet de Jean Ier, et premier consul de Nîmes en 1524, avait épousé *Jeanne Girard*, et fut père de VITAL d'Albenas, dit *Poldo* (probablement le même que *Vidal d'Albenas*, premier consul de Nîmes en 1562), capitaine huguenot qui figure dans nos malheureuses guerres civiles comme un des lieutenants de l'intrépide baron *d'Acier*. L'entreprise tentée par *Condé* pour s'emparer de la personne de Charles IX, venait d'échouer; il ne restait plus aux protestants qu'à recourir au sort des armes. La ville de Nîmes, où ils étaient en grand nombre, fut une des premières qui répondit à l'appel du prince. Dès les premiers jours d'octobre (1567), dit Nostradamus, dans son Histoire et Chronique de Provence, « on vid fondre ceste grande tempeste sur Nismes, où furent cruellement passés par les fils des épées, et inhumainement esgorgez un grand nombre de Catholiques par ceux de ceste religion si sanglante et difformée, les quels de rage forcenée jettèrent un religieux Observantin dedans un horrible puits avec quelques autres bons prestres, parce seulement qu'il preschoit une plus saine, ancienne et toute autre doctrine que la leur. » Dom Vaissète complète ce récit, dans son Histoire du Languedoc en disant : « L'action barbare et odieuse des Protestants de Nismes coûta la vie à beaucoup de leurs coreligionnaires que les Catholiques égorgèrent par représailles. » Mais ce ne fut pas tout : Le parlement de Toulouse, ayant fait informer sur ce massacre, rendit, le 18 mars 1569, une sentence par laquelle il condamna à mort par contumace 104 personnes de la ville de Nismes. On distingue parmi les plus notables : *Guillaume Calvière*, premier président au présidial en 1557; *Denis Brüeys*, sieur de S. Chapte, lieutenant criminel; *Robert Le Blanc*, juge ordinaire, ancien syndic de la province; plusieurs conseillers; *Pierre Valette*, procureur du roi au sénéchal; *Pierre Robert*, lieutenant du viguier; plusieurs capitaines, dont *Vital d'Albenas*, auquel nous rapportons cet épisode; *François de Pavée*, sieur de Servas; *René de Savoye*, sieur de Cipières; *Antoine Brüeys*, sieur de Sauvignargues; *Honorat de Montcalm*, sieur de Saint-Véran; quatre ministres entre lesquels *Pierre d'Airebaudouze; Nicolas Calvière*, sieur de Saint-Cosme, docteur ès-lois, consul en 1559, et plus tard élu trois fois gouverneur de la ville; les deux fils du président Calvière; le sieur de *Mandagout*, dit Galargues, et *Thomas de Rochemore*, baron d'Aigremont. (HAAG.)

Le capitaine Vidal d'Albenas, dit Poldo, eut pour femme *Jeannette Favier*, et fut père de CÉPHAS d'Albenas, qui épousa *Suzanne de Pavée*, et fut capitaine et viguier de Nîmes. CLAUDE, fils de Céphas, également capitaine et viguier, prit pour femme *Marguerite Ricard*, dont il eut CLAUDE qui suit.

Claude d'Albenas, conseiller du roi, capitaine et viguier de Nîmes, né en 1629 et mort le 6 oct. 1705, est ce d'Albenas qui, en 1704, présida une députation des nouveaux convertis de la ville de Nîmes au maréchal de Villars [I, 26]. Selon toute apparence, c'est lui aussi qui, après avoir été destitué comme huguenot en 1682 (*Arch.* TT 322), avait apposé sa signature en tête de l'acte d'abjuration que souscrivirent, le 29 novembre 1686, une foule de malheureux Nîmois. Mais la démarche faite en 1704, par les *nouveaux convertis* de Nîmes mérite d'être racontée dans tous ses détails. Elle témoigne, il faut l'avouer, du peu de sym-

pathie que les Camisards rencontraient parmi leurs coreligionnaires dans les villes, soit à cause des actes terribles de vengeance qu'on leur imputait, soit plutôt parce que le gouvernement en prenait occasion de peser davantage sur les habitants paisibles. Lorsque le maréchal de Villars vint remplacer, en 1704, le maréchal de Montrevel dans le commandement de la province du Languedoc, les protestants de Nîmes, par le conseil du baron d'*Aigaillers*, dressèrent une requête pour lui demander à marcher sous ses ordres contre les rebelles, espérant les ramener par leur exemple, ou résolus de les combattre afin de témoigner de leur fidélité au gouvernement. Cette supplique, signée par plusieurs gentilshommes et par presque tous les avocats et marchands de la ville de Nîmes, fut présentée, le 22 avril, par d'Albenas à la tête de 7 à 800 personnes de la religion. Mais les offres des nouveaux convertis ne furent point agréées; le maréchal leur répondit qu'il espérait ramener les rebelles par la seule douceur. Et cependant *Brüeys* nous apprend, dans son Histoire du Fanatisme, que le jour même, « par le conseil de M. de Basville, il fit faire des enlèvements de plusieurs personnes suspectes, qui furent envoyées aux Isles de Sainte-Marguerite. » A quelques jours de là seulement, les principaux d'entre les réformés de Nîmes se rendirent de nouveau en corps auprès de Villars pour lui renouveler l'offre de leurs services. Cette fois encore ce fut d'Albenas qui porta la parole : « Les nouveaux convertis de la ville de Nismes, lui dit-il, viennent vous réitérer les assurances de leur plus inviolable fidélité pour le service du Roi... Ils vous ont supplié et vous supplient encore, Monseigneur, de vouloir vous servir de leurs personnes et de leurs biens pour exterminer ces malheureux fanatiques qui ont eu la témérité de s'élever contre l'autorité de Sa Majesté. Il faudroit avoir perdu tout sentiment de religion et d'humanité pour seconder une troupe de scélérats qui joignent à leur révolte l'impiété, les sacriléges, les meurtres, les incendies et mille autres cruautés dont les démons seuls peuvent être capables.... Nous les avons en horreur, et notre indignation est d'autant plus grande, qu'ils rendent odieux le nom de nouveau converti, et avec la haine publique attirent sur nous des maux qui ne devroient tomber que sur eux et sur leurs complices..... Nos biens, nos vies nous sont moins chers que notre fidélité; la croire suspecte est le plus grand de tous nos malheurs. » En lisant une pareille pièce, on oublie que les protestants gémissaient sous la législation la plus atroce, que les massacres et les supplices se succédaient sans interruption dans les provinces du Midi; ou plutôt on se demande si ce n'est pas là le cri de malheureux au désespoir qui s'attachent à leur bourreau pour éviter le coup mortel. « Sur l'invitation d'Aigaillers, dit M. Peyrat dans son Histoire des Pasteurs du désert, toutes les villes adressèrent au maréchal des harangues à la d'Albenas. »

Claude d'Albenas avait épousé, le 30 octobre 1655, *Jeanne de Guiraud*, qui montra une tout autre fermeté que lui. Vers 1686, elle émigra du royaume, accompagnée de sa fille Jeanne, alors âgée de 21 ans, de Mme de Guiraud, sa mère, et d'autres dames de sa famille, et réussit à atteindre Genève; deux de ses fils parvinrent également à quitter la France. De son mariage avec Claude d'Albenas étaient issus sept enfants : 1° Céphas, né le 22 déc. 1662, étudiant à Genève, 1682, et marié le 15 janv. 1705 à *Catherine Bourelly de Roque-Servières*. — 2° Jeanne, née en 1664. Elle mourut à Genève le 31 janv. 1730, léguant à sa sœur, mariée à Nîmes, une somme de trois mille livres, à condition que celle-ci « sortît de France et se retirât dans un autre pays, pour suivre la sainte religion réformée. » — 3° Henri, qui continua la descendance. — 4° Antoine, né le 8 octobre 1672, marié à *Jeanne de Langlade-Clarensac*. Selon l'Armorial du Languedoc de la Roque, cette dernière se nommait *Gabrielle*, et son mariage eut lieu le 9 mai 1700. — 5° Charles, né le 19 avril 1674. Émigré après la Révocation, il entra au service d'Angleterre, où il parvint au grade de lieutenant-colonel, et mourut à Genève le 29 août 1734. Il avait épousé dans cette ville, le 24 juillet 1712, *Jeanne-Elisabeth de Ricard*, de Montpellier,

dont il n'eut pas d'enfants; un premier mariage l'avait rendu père d'une fille, Clermonde, née à Genève en mars 1704. — 6° Anne-Jeanne, femme de M. *Vovy*, avocat du roi au présidial de Nîmes, morte le 23 avril 1767. — 7° François, capitaine, mort en Irlande en 1699.

Né le 5 mai 1668, Henri d'Albenas quitta la France après la Révocation, de même que son frère Charles, et entra comme lui au service d'Angleterre. Après après avoir été dans ce pays capitaine de cavalerie, il vint terminer ses jours à Genève, où il mourut le 28 janvier 1730. Sa femme, *Susanne Negret*, qu'il avait épousée dans cette ville le 15 décembre 1701, lui donna, outre deux enfants morts jeunes, trois fils et deux filles, tous nés à Genève : 1° Jeanne, née le 7 octobre 1704, mariée en premières noces à *Ferdinand-Henri-David de Saussure*, et en secondes à *Jean-Louis de Crousaz*, juge à Lausanne. — 2° Charles, qui suit. — 3° Jean-Antoine, né le 3 mai 1711, capitaine en Piémont, puis établi dans le pays de Vaud. Marié à une demoiselle *Plantain*, il eut d'elle un fils, Charles-Antoine, né à Lausanne en 1747. — 4° Henri, né le 2 juin 1713, lieutenant en Piémont dans le régiment de Portes. — 5° Susanne, née le 22 août 1716 et morte en 1791, femme de *Rodolphe de Crousaz*, seigneur de Mézery.

Charles d'Albenas, né le 10 février 1709, embrassa comme ses frères la carrière des armes et servit en Piémont, où il devint lieutenant-colonel. Fixé dans le pays de Vaud, il y épousa, en 1745, *Louise-Marie-Claudine Mayor*, dame de Sullens, dont il eut un fils, Céphas-Charles-Louis-Henri. Ce dernier, héritier par sa mère, de la seigneurie de Sullens, naquit le 16 novembre 1747 ; il fut capitaine au service de France et mourut à Paris le 28 juin 1805, laissant un fils, Jean-Baptiste-Abraham-Louis, de son mariage avec *Anne-Sophie de Brissac*, qu'il avait épousée en 1768. Jean-Baptiste-Abraham-Louis s'unit en premières noces à une demoiselle *Nording*, et en secondes à une demoiselle *Rosset*, et eut de cette dernière Auguste-Louis-Samuel, qui est mort à Lausanne en mars 1870, laissant un fils et une fille[1].

La branche aînée de la famille, bien que restée en France, demeura, dit-on, fidèle au protestantisme. Elle s'était établie à Sommières (Gard) en 1608. Jean-Joseph d'Albenas, né le 19 mars 1761 à Sommières, de *François-Alexandrin* d'Albenas, seigneur de Cajan, et de Charlotte-Philiberte de Montlaur, prit part à la guerre de l'indépendance de l'Amérique sous le général Lafayette. A son retour en France, il remplit diverses fonctions publiques. On lui doit quelques écrits de peu d'importance, sur les *Maisons de jeu*, 1814 ; sur l'*Indemnité*, 1818, et un *Essai histor. et poétique de la gloire et des travaux de Napoléon Ier, depuis le 18 brumaire an* VIII *jusqu'à la paix de Tilsitt ;* Paris, 1808, in-8°. Il mourut à Paris le 22 sept. 1824. Ses deux fils, Louis-Eugène, né à Sommières en 1787, et Prosper, ont suivi avec honneur la carrière des armes. Mis à la retraite après le licenciement de l'armée de la Loire, l'aîné consacra ses loisirs à la culture des lettres. On cite avec éloge ses *Ephémérides militaires ou Anniversaires de la valeur française depuis* 1792 *jusqu'en* 1815 ; Paris, 1818-20, 12 vol. in-8°. Quoique cette publication ait paru comme étant l'œuvre d'une société de gens de lettres et de militaires, le bibliographe Quérard prétend que le lieutenant-colonel d'Albenas en a été le seul rédacteur.

ALBERGE (Marie), v. 1700 [V, 215 a]. — (Isaac) de Béziers, marchand chapelier, réfugié à Genève, 1689. — (Etienne) de Béziers, *id.*, 1690.

ALBERIC (J.), galérien, 1705 [X, 420].

ALBERON, v. 1686 [IV, 187 a].

ALBERT (le capitaine), 1562 [VIII, 427 a]. — (David), ancien de Briançon, député au synode de Charenton, 1644 [X, 362]. — *Albert*, ancien à S.-Félix, 1672 [VII, 293 a]. — Plusieurs *Albert* du Val-de-Queyras et de Pont-en-Royans, réfugiés à Genève, de 1696 à 1712. — (Pierre), galérien, en 1686 [II, 288 ; X, 408]. — (Louis), de Bretagne, *id.*, en

[1] Ces renseignements sur la branche de Claude d'Albenas passée en Suisse nous sont donnés par M. Th. Claparède.

1687 [X, 410]. — (Jacob), *id.*, en 1689 [X, 412]. — (Mathieu), dit *Peruset*, 1686, jeté à la voirie [X, 433].

ALBERT (Marguerite d'), dame de Saint-André, 1588 [I, 192 a].

ALBERTAS (Aimare d'), baronne de Sénas, 1573 [V, 255 a].

ALBERTI (La femme du « Rentier »), massacrée à Aix, avec son mari, 1562 [X, 469, 471]; Crespin, 678 c. — Aubertin *Alberti* « de Lospel au comté de Nice, » réfugié à Genève et reçu habitant vers 1602.

ALBERTON (Pierre, fils de Jean), « de Valence en Dauphiné, faiseur de boistes et estuis de monstres, reçu habitant de Genève, 4 sept. 1697. » — Jaques, fils de feu Pierre), né à Lyon, « monteur de boetes, » *id.*, 8 août 1764.

ALBI ou Alby (Anne-Dorothée d'). 1665 [IV, 377 a]. — (Jeanne), [VI, 243 b].

1. ALBIAC (Accasse d'), ou Dalbiac, dit du Plessis, poëte français du XVIe siècle, né à Paris [Haag I, 28].

On ne sait presque rien de sa vie. Dans un libelle catholique (*Passevent parisien* [par Antoine Cathalan], Lyon, 1556, in-12, on lui impute d'avoir été moine à l'abbaye de S.-Denis. Ce qu'on connaît le mieux en ce qui le concerne, ce sont ses livres, dont la date géographique annonce qu'il s'était réfugié en Suisse :

I. *Le Livre de Job* traduit en poesie françoise selon la vérité hébraïque, par A. Du Plessis, parisien. Au roy d'Angleterre Eduard, sixième de ce nom. 1552, in-8o (de l'imp. de Jean Gerard, à Genève). — Réimpr., 1553, pet. in-8o de 157 et 2 p.

II. *Les Proverbes de Salomon, ensemble l'Ecclesiaste,* mis en cantiques et rime Françoise, selon la vérité hebraïque, par A. D. du Plessis. Mis en musique par F. Gindron. Lausanne, Jean Rivery, 1556, pet. in-8o de 96 ff. en tout, avec deux dédicaces aux seigneurs de Berne, l'une en prose, de F. Gindron, l'autre en vers, de d'Albiac.

III. *Divers cantiques* esleus et extraits entre les plus notables du vieil et nouveau Testament. Partie traduits selon l'Hebrieu, et réduits quasi mot à mot : partie reduits en métaphrases, pour esclarcir aucunnes phrases Hebraïques peu convenables ou mal entendibles en nostre langue vulgaire, sans toutesfois esloigner le sens, comme verra le lecteur de bon jugement. Par Accasse Dalbiac, dit du Plessis. (Genève) Jean Crespin, 1558, in-8o de 110 et 2 p. Avec une dédicace à Antoine de Bourbon, roi de Navarre, et une préface en vers « à tous chrestiens. » — Ces cantiques sont au nombre de 34, dont deux seulement tirés du Nouveau Testament, les autres de l'Ancien. — Réimpr. Lyon, Jean Cariot, 1560 (Divers cantiques extraits du vieil et nouveau testament et mis en rime françoise, par *etc.* Ensemble les Cantiques de Mat. Cordier et autres autheurs nommez en leur lieu), pet. in-12 de 188 et 3 p.

Il paraît que, peu de temps après cette dernière publication, d'Albiac rentra en France. Le célèbre édit de janvier 1562 venait d'être rendu, et un grand nombre de réfugiés avaient été leurrés par l'espoir de retrouver dans leur patrie liberté et protection. Notre poëte se rendait à Angers auprès de son frère, le ministre *Du Plessis*, lorsqu'il fut surpris à Tours par une échauffourée. La première guerre de religion venait de commencer. Les religionnaires de Tours d'abord maîtres de la ville n'ayant aucun espoir de secours, résolurent (juillet 1562), de se jeter dans Poitiers. « Les uns se rendirent et posèrent les armes; les autres rompus et deffaicts se sauvèrent comme ils peurent, et se retirèrent à Poitiers tenue par ceux de la Religion; quelques autres furent entièrement desvalisez et menez par troupes à Chastelleraut, comme povres brebis à la boucherie. » Au nombre de ces derniers était *Jean de Tournay*, vieillard plus que septuagénaire, ancien moine augustin, et un des douze ministres députés à la conférence de Poissy, qui fut noyé de sang-froid. Quant à ceux qui s'étaient rendus sur la promesse d'avoir la vie sauve, le marquis de Villars leur donna une escorte de quelques chevaux avec un sauf-conduit pour les reconduire à Tours; mais la plupart furent égorgés en chemin. Deux à trois cents seulement parvinrent jusqu'aux faubourgs de la ville. Aussitôt on sonna le tocsin et les massacres commencèrent. On traina à la rivière

jusqu'aux enfants, dit Crespin, « de sorte qu'en moins de cinq ou six jours les bords de la rivière baissant à Angers estoyent couverts de corps dont les bestes mesmes s'espouvantoyent. » Le ministre *Michel Herbaut*, ancien prieur des Augustins, ayant été arrêté près de Tours, fut amené devant Chavigny qui lui commanda de se tenir prêt à prêcher pour le lendemain. Herbaut obéit; mais son sermon n'ayant pas été goûté par les assistants, il fut jeté en prison et deux jours après condamné à être brûlé vif. Il est vrai de dire que cette sentence fut adoucie; on accorda au malheureux ministre d'être pendu. Le lendemain de son entrée dans la ville le duc de Montpensier avait fait publier à son de trompe : Que chacun après s'être confessé eût à faire ses Pâques et à se trouver le lendemain à la procession générale du S.-Sacrement, sous peine de la vie. Beaucoup de religionnaires intimidés se mêlèrent à la procession; mais leur soumission, loin de leur faire trouver grâce, ne servit qu'à les désigner plus sûrement au fanatisme sanguinaire de la populace. Un certain nombre d'entre eux furent noyés, les autres jetés en prison. Quant aux maisons de ceux qui étaient absents ou qui avaient été massacrés, comme elles n'avaient point été « tapissées » conformément à l'ordonnance du gouvernement, pour faire honneur à la procession, les gens de la justice leur firent le procès et les condamnèrent à être saccagées, puis vendues au plus offrant, ce qui fut exécuté. Quelques jours après, des moines dressèrent une confession de foi, et il fut également crié par la ville : Que quiconque refuserait de la signer ou approuver par-devant bon témoin serait mis à mort. Quelques femmes, entre autres, demeurèrent constantes en leur foi. De ce nombre fut la femme du poëte qui fait le sujet de cette notice. Il est probable que lui-même avait péri, car il n'en est plus fait mention dans l'histoire depuis cette époque. « Une honnorable damoiselle, raconte Crespin, de la maison *Du Til* en Flandres, femme d'un honnorable personnage nommé *Acace d'Albiac* de Paris, frère de *Du Plessis*, ministre d'Angers, estant partie de Lausanne en Suisse avec son mari, et surprise par les troubles à Tours, après avoir constamment refusé de soussigner cette confession, fut traînée avec infinis outrages jusqu'à la rivière, ayant receu en chemin un grand coup d'espée sur le visage, et finalement avec son hostesse, femme d'un nommé *Du Mortier*, et une honorable vefve nommée *La Chapesière*, jettée en l'eau si basse que n'y pouvant estre noyée avecques ses compagnes, elles y furent assommées à grands coups d'avirons jusques à leur faire sortir la cervelle à la veuë d'un chacun. » La ville de Tours ne fut pas le seul théâtre de ces scènes d'horreur; toute la province fut couverte de meurtres. C'est alors que périrent le ministre de S.-Christophe nommé *Longeville*, homme intègre et fort âgé; le ministre de Ligueil, Provençal de nation, « plein de grande pitié et de fort paisible esprit, » auquel on creva les yeux et qu'on jeta encore vivant sur un tas de bois où il fut brûlé; le nommé *Ferrand*, autrement dit le seigneur *Dusson*, qui de retour de Lausanne depuis quelques années, avait été envoyé à l'Isle-Bouchard pour y répandre les doctrines de la Réforme. Il avait été appréhendé avec le seigneur *des Perrouses*; et ils étaient conduits tous deux par-devant le gouverneur de la province, qui faisait sa résidence ordinaire à Champigny, lorsque le tocsin du château appelant les tueurs au dehors, ils furent massacrés par la commune et jetés dans une mare.

2. L'Anjou ne fut pas moins éprouvé que la Touraine. Le frère de notre poëte, Charles d'Albiac, *sieur Du Plessis*, pasteur à Angers, fut une des premières victimes. [Haag I, 30 a; — II, 419 a]; *Bull.* II, 384.

Charles d'Albiac paraît avoir joui d'une grande réputation d'éloquence. « L'Eglise de Blois, dit Bèze, en ayant entendu parler comme ayant le langage plus friant que d'autres, le demanda à celle de Tours [au service de laquelle il était d'abord attaché avec *Jacq. Rouillé*, juill. 1558], qui consentit à le lui prêter pour trois mois. » A l'époque de l'assemblée des états provinciaux de l'Anjou pour l'élection des députés aux Etats Généraux (1560), Du Plessis, de retour

à Angers, et un avocat du roi, nommé *François Grimaudet*, déployèrent tant d'activité et de zèle que les religionnaires l'emportèrent, en faisant élire les sieurs de *La Barbée* et de *Vallier-Bresay*. Mais ces élections furent cassées par le duc de Montpensier.

A Angers, les choses se passèrent à peu près comme à Tours. Les protestants s'y maintinrent les maîtres jusqu'au 5 mai (1562). Mais à cette époque, Puygaillard, avec l'assistance des habitants catholiques, s'en empara « en moins de rien. » Le duc de Montpensier et Chavigny l'y suivirent. Pressé par le danger, le ministre *Du Plessis* voulut fuir par-dessus les murailles de la ville; mais il fut reconnu et égorgé. Les juges sommés d'expédier en toute diligence le procès des malheureux protestants dont on avait comblé les prisons, se mirent aussitôt à l'œuvre.

On nous a conservé les noms de quelques-unes des victimes de ces assassinats juridiques. *Mathurin Bouju*, receveur des tailles, avait été incarcéré un des premiers. Il va sans dire qu'avant toute autre formalité, son domicile avait été saccagé, et sa caisse déclarée de bonne prise par le gouverneur. Le sieur de *Beauregard*, diacre de l'Eglise, avait même été tué dans sa maison en résistant aux assaillants. Son procès donc étant commencé, et Bouju ayant récusé le président, Chavigny, lieutenant du duc de Montpensier, le somma de convenir d'un autre juge, d'autant, ajouta-t-il, qu'il avait beau choisir, qu'il n'en mourrait pas moins. Bouju désigna le conseiller François de Pincé, sieur de La Roue, « qui lui avoit esté de tout temps ami familier ; » mais comme Pincé déclinait ce dangereux devoir, Chavigny le menaça, s'il ne s'exécutait au plus vite, de le faire pendre lui-même aux créneaux de sa maison. Pincé eut alors la faiblesse de condamner son ami, qui fut mis à mort avec un de ses fidèles serviteurs, nommé *Robert Crozille*. *Jean de Nodreux*, sieur du Cormier, eut la tête tranchée ; outre le crime d'hérésie dont il était coupable, il y avait pour sa condamnation un motif plus puissant encore : sa fortune était très-considérable, et elle échut au moine Richelieu. *Pierre Gohin*, sieur de Malabry, garde de la Monnoye, et un des anciens de l'église, eut le même sort ; ce notable commerçant était en telle estime dans le pays, que le grand doyen de Saint-Maurice lui avait donné refuge dans sa maison contre les poursuites de ses assassins : c'est chez ce vénérable ecclésiastique qu'il fut trouvé et arrêté. *François Melet*, sieur de Pincé, et *Jacques Eveillart*, sieur de La Ganerie, tous deux avocats, furent également exécutés ; seulement ce dernier, en sa qualité d'ancien et de surveillant de l'église, reçut de plus la question extraordinaire. Quant à leur confrère, *Guillaume Perraut*, il ne racheta sa vie qu'en accordant à un valet la main de sa fille unique. Les mêmes meurtres se renouvelèrent dans toute la province : à Cran, où le baron du lieu, le sire de La Trémoille, permit à Puygaillard de transporter le théâtre de ses cruautés ; à Baugé, où l'un des ministres, *Jean Le Bailli*, fut tué ; en un mot, tout le pays fut inondé de sang, et les exécutions y continuèrent, même après la publication de la paix d'Amboise, en 1563.

3. ALBIAC (D'). Ministre dans le Vivarais, 1620 [VI, 408 *a*] ; — (Simon), min. à St-Vincent de Vivarais, 1671, à Vallon, 1669, 1671, à Marcols etc. 1669-73 [VI, 33 *b*, 34 *a* ; VIII, 306 *b* ; IX, 376 *a*]. Un Simon d'Albiac était pasteur à Aardenbourg en Hollande, 1693-1703.— *Pierre Albiac* fut admis au saint ministère en 1681 et donné pour pasteur à Montclus.

4. ALBIAC (Paul), de Revel, abjure, 1685 [IX, 341 *a*].

5. ALBIAC ou *Dalbiac* (Charles, fils de Henri d'), de Nîmes, « fabricant de bas de soie, » reçu habitant de Genève le 16 mars 1722.

Les Dalbiac ou d'Albiac de Nîmes ont prospéré en Angleterre. On lit dans Agnew (II, 304) : « Cette famille fut presque exterminée à l'époque de la Révocation. Le père, la mère, quatre fils et trois filles périrent ; un cinquième fils abjura et garda le patrimoine ; un sixième put envoyer ses deux fils en Angleterre en les cachant dans des paniers. Ces deux enfants furent les auteurs des deux branches anglaises de la famille : l'une à laquelle appartiennent deux SIMON

Dalbiac qui furent directeurs de l'hospice des Français réfugiés l'un en 1755 l'autre en 1758; l'autre branche eut pour chef JACQUES Dalbiac, marié en 1720 à Mlle *Delaporte* et mort en 1749. CHARLES, second fils de Jacques (1726-1808), épousa 1° une D^{lle} *Devisme;* 2° D^{lle} *Le Bas;* de ce dernier mariage il eut une fille, HENRIETTE, qui devint lady Pitcairn, et deux fils, dont le second, GEORGES Dalbiac, fut père du lieut.-général sir JAMES CHARLES Dalbiac mort en 1847. La fille unique de ce dernier, STEPHANA, a épousé en 1836 le sixième lord duc de *Roxburghe.* »

ALBIÉ (JEAN D'), 1657 (et J.-JACQUES), 1685 [VI, 436 b].

ALBIGES (MADELEINE), 1668 [V, 232 b].

ALBIGÈS (J.), de Réalmont, galérien, 1754, libéré en 1762 [VI, 548 b; X, 405, 428].

ALBIGNAC, voy. Bedos.

ALBIGNY (D'), 1577 [III, 432 a].

ALBIN DE VALZERGUES (ANNE, fille de Louis D'), 1597 [VIII, 284 a].

ALBON (CHARLES-RENÉ D'), de Montauban en Dauphiné, réfugié en Prusse en 1686 (*Erman* IX, 3). — Un autre *d'Albon*, réfugié en Angleterre à la Révocation, y fut lieutenant-colonel du régiment de Sibourg et signa en cette qualité la capitulation d'Alicante en 1708 (Agnew, *Protest. Exiles).*

1. ALBOUY ou ALBUYS (FRANÇOIS, fils de PIERRE), « paulmier, » reçu habitant de Genève le 24 août 1551 et bourgeois le 2 mai 1555. Sa descendance y a subsisté jusqu'au XVIIe siècle.

2. ALBOUY (le capitaine CONSTANT dit), 1622 [IV, 26 a, désigné par erreur à cet endroit comme père du suivant].

3. ALBOUY (ISAAC), ou ALBOY [IV, 356 a; VII, 399 a] comme on écrivait à Montauban, était né dans cette ville, le 1er mai 1622, de « feu Me *Isaac Alboy* advocat et de d^{lle} *Anne de Lalause*, mariez. » Il était étudiant en théologie à l'académie de Montauban en 1644, et pasteur à Claye en 1649, à Meaux en 1655 et à Guisne en 1661. (Mich. NICOLAS.)

A Guisne, Isaac Albouy fut emprisonné à la citadelle pour ses prédications dénoncées comme séditieuses par le curé du lieu. On l'accusait d'avoir invité les fidèles de son église à prier pour les Hollandais opprimés et pour leurs frères de France dont on démolissait les églises, afin que Dieu touchât le cœur du roi, leur promettant que s'ils se repentaient de leurs péchés, Dieu leur susciterait des libérateurs, des Jéroboams, des Jephtés, des Mardochées, des Esthers, *pour exterminer et détruire ceux qui leur voulaient du mal.* Albouy fut mis en état d'arrestation. Pour se justifier il adressa au roi une supplique avec la copie de ses discours, démontrant ainsi qu'ils n'avaient rien de répréhensible. On a conservé ces diverses pièces et voici textuellement ce qu'on lit dans le sermon : « Il touchera le cœur de ce grand et auguste monarque soubz qui nous vivons, comme il fit celuy de Cyrus, d'Artaxerxes et de Darius; il nous suscitera auprès luy quelque Néhémie, quelque Mardochée ou quelque Esther pour travailler au rétablissement de l'église. » Il y a loin de là à des menaces de destruction et de révolte. Mais le curé pensait sans doute que la fin justifie les moyens. Nous ne connaissons pas d'ailleurs le résultat du procès (*Arch. gén.* TT).

1. ALBRET (maison D'). Elle tirait son origine d'Amanieu, sire d'Albret, mort en 1060, et s'éteignit, dans la ligne masculine, en la personne du marquis d'Albret, mort en 1678. Le vicomté d'Albret, anciennement Lebret (*Leporetanus pagus*), ville principale Nérac, érigé en duché par le roi Henri II (29 avril 1550), fut réuni à la couronne de France au mois de juillet 1607. — En 1484, la maison d'Albret acquit le royaume de Navarre par le mariage de Jean d'Albret avec Catherine de Foix, héritière de cette couronne; mariage qui fut célébré en 1491. La Navarre française ou Basse-Navarre avait 8 lieues de long sur 5 de large, avec Saint-Jean-Pied-de-Port pour capitale; la partie espagnole du royaume ou Haute-Navarre, située sur l'autre versant des Pyrénées, avait 30 lieues de long sur 24 de large, capitale Pampelune. En 1512, Jean d'Albret fut dépouillé, comme allié de Louis XII et excommunié par le pape, de toute la partie espagnole de ses Etats que Ferdinand le Catholique, roi d'Aragon, envahit, et jamais la maison d'Albret, ni par les négociations, ni par la ruse, ni par la force, ne put en re-

prendre possession. — La principauté de Béarn, qui relevait en partie de la Navarre, en partie de la France (26 lieues de long, 22 de large; capit. Pau), fut réunie à la couronne de France avec la Basse-Navarre en 1620.

2. ALBRET (JEANNE D'), et sa maison [Haag I, 31-59. — I, 144, 253, 260; II, 131, 165, 168, 429, 435, 437, 454, 463, 474, 515; III, 2, etc. etc. — (JEAN et HONORÉE D'), III, 47; — (ISABELLE D') I, 229; — (LOUIS D') III, 374 a; — (HERCULE D') V, 279 b].

Armes : Albret primitif, de gueules pur et sans pièce. Au XVIe siècle, écartelé de France et de gueules; puis coupé de 8 pièces, 4 en chef et 4 en pointe. Au 1 du chef de Navarre, au 2 de Bourbon, au 3 écartelé de France et d'Albret, au 4 d'Aragon; au 5 ou 1 de la pointe écartelé (au 1 et 4 de Foix, au 2 et 3 de Béarn), au 6 écartelé d'Armagnac et de Rhodez, au 7 d'Evreux, au 8 écartelé de Castille et de Léon; brochant sur le tout, de Bigorre (Le P. Anselme). — Ce blason est un peu différent sur la monnaie de Jeanne d'Albret, mais non moins compliqué.

3. Jeanne d'Albret naquit le 7 janvier 1528 de Henri II, duc d'Albret, roi de Navarre, prince de Béarn, et de Marguerite d'Orléans-Angoulême, sœur du roi François Ier. Elle était l'aînée de quatre enfants, dont deux filles mortes en naissant et un fils, Jean, qui ne vécut que deux mois. Une si grande héritière unique ne pouvait être élevée loin des yeux du roi de France : avant l'âge de trois ans, elle fut amenée au Plessis-lez-Tours, où elle passa son enfance, confiée à des femmes d'une vertu éprouvée et à un sage gouverneur, Nicolas Bourbon. Ces soins ne furent pas perdus : dès l'âge le plus tendre, Jeanne fit paraître une âme élevée, une raison forte, une sensibilité profonde. Favorisée par d'heureuses dispositions et par une excellente mémoire, elle répondit à l'attente des maîtres habiles que sa mère lui avait donnés; elle savait le français, le béarnais, l'espagnol; elle apprit le latin et le grec; sa plume annonce un esprit exercé; elle se plaisait aussi, imitant sa vertueuse et savante mère, à « composer en rime françoise. » On a d'elle quatre sonnets intercalés dans un petit poëme de Joachim du Bellay, intitulé : « Sonnets à la Royne de Navarre aux quels cette Royne fait elle mesme response. » Prosper Marchand rapporte aussi, à la suite de son Dictionnaire, des vers de cette princesse, et il s'en trouve quelques-uns dans les manuscrits de la Biblioth. nationale (Béthune 8527, 8703).

A peine Jeanne d'Albret fut-elle âgée de douze ans que sa personne commença d'entrer dans les combinaisons politiques et d'y compter à son insu. François Ier, malgré elle et malgré ses parents, la maria le 15 juillet 1540 avec Guillaume, duc de Clèves, dont il s'assurait ainsi l'alliance contre l'empereur Charles-Quint. Mais, aussitôt après les noces, pompeusement célébrées à Châtellerault, l'épousée, vu sa grande jeunesse, fut emmenée par ses parents en Béarn pendant que le mari retournait dans son duché. Pourtant, au bout de trois ans, il fallut exécuter les engagements solennellement pris, et Jeanne reçut l'ordre de partir pour aller joindre son époux. Elle dut se soumettre, malgré sa répugnance, lorsqu'au moment d'atteindre le terme de son voyage, elle apprit, comblée de joie, que son mariage était rompu. La politique venait de défaire ce que la politique seule avait fait. Guillaume de Clèves, battu par Charles-Quint, avait abandonné François Ier, et le mariage n'ayant pas été consommé, ce ne fut qu'une affaire de chancellerie papale de le faire déclarer nul. Antoine de Bourbon, duc de Vendôme, né en 1518, qui dans l'esprit de François Ier avait déjà balancé la préférence donnée au duc de Clèves, l'emporta cette fois sur d'autres compétiteurs, sur le prince de Joinville, que poussait la maison de Lorraine, et sur Philippe d'Espagne, fils de Charles-Quint, vers lequel les intérêts de la couronne de Navarre faisaient incliner ses parents. L'autorité du roi (c'était alors Henri II) décida dans l'intérêt de la France, et le mariage, où cette fois la politique et les cœurs étaient d'accord, fut célébré à Moulins le 20 oct. 1548. Jeanne perdit sa mère l'année suivante. Elle donna le jour (21 sept. 1551, à un fils, le duc de Beaumont, qui mourut dans sa deuxième année, puis à un

autre fils qui ne vécut pas non plus, enfin (le 13 décembre 1553) à celui qui devait être Henri IV. Le 25 mai 1555, elle entra, par la mort de son père, en possession de tous ses Etats et domaines.

Dès le règne de Marguerite, mère de Jeanne, la Réforme s'était introduite peu à peu dans ce petit pays. C'est sous les auspices de cette princesse que la Bible avait été traduite par *Lefèvre d'Etaples*, et les psaumes de David mis en vers par *Clément Marot*; « ces deux livres étaient devenus comme des livres de famille. » Indépendamment de tout motif politique, l'éducation libérale que Jeanne avait reçue, et l'exemple de sa mère devaient la rendre très-favorable aux idées nouvelles. Elle eut, aussi bien que son mari, dit Olhagaray (Hist. des comtes de Foix, etc.), beaucoup d'indulgence pour la religion réformée; et il y a beaucoup d'apparence qu'ils n'eussent guère tardé à la professer publiquement, si les menaces du roi de France, et celles que le cardinal d'Armagnac leur faisoit de l'indignation du pape, ne les eussent tenus en bride. » Mais, dès l'année 1555, « la prédication fut ottroiée, au rapport de Bèze, en la grande sale du chasteau [de Nérac] par le roy et la reyne de Navarre, commençans à gouster aucunement la verité, qui print dès lors telle racine en toute ceste contrée-là (combien qu'il ne fust encores mention d'aucun ministre ordinaire) que jamais depuis elle n'en a peu estre arrachée. »

Chaque jour, Jeanne donnait dans l'administration de son royaume des preuves de sagesse et d'habileté, qui contrastaient avec l'incapacité notoire de son mari. C'est ainsi qu'elle sut détourner des Etats de sa domination le fléau de l'Inquisition, à l'époque où tout le reste de la France était couvert de bûchers. A la suite de l'édit de Blois, appelé *la loi des suspects*, le cardinal Georges d'Armagnac avait reçu la mission de purger les provinces du Midi du poison de l'hérésie. Or, le Béarn et la Basse-Navarre lui offraient un trop beau champ à remuer pour qu'il négligeât d'y appliquer le remède souverain dont use en pareil cas un grand inquisiteur. Il y vint donc; mais, au lieu d'une faible femme que la menace subjugue, il trouva une reine jalouse de ses droits et capable de les faire respecter. Le ministre *Boisnormand*, autrement dit *Le Guay* ou *La Pierre*, Normand d'origine, et *La Gaucherie*, précepteur du jeune prince de Navarre, ayant été excommuniés, eux et leurs adhérents, par le prélat, la reine n'en tint aucun compte; le ministre *Henri Barran* ayant été arrêté et jeté en prison par ordre du cardinal, la reine le fit remettre en liberté. Elle résista de même aux exigences du gouvernement français qui lui avait demandé l'extradition des ministres *Pierre David*, *Arnaud-Guillaume Barbaste*, *François Boisnormand*, *Théodore de Bèze*, et plusieurs autres retirés dans ses domaines, pour les livrer à ses tribunaux et les faire condamner comme hérétiques. Elle se contenta de les éloigner de sa cour de Nérac.

Survint la conjuration d'Amboise et son déplorable résultat. Malgré les pressantes sollicitations de Jeanne, le prince de Condé, retiré dans la Navarre, s'était rendu aux ordres qui le rappelaient à la cour; Antoine avait accompagné son frère. Après leur départ de Nérac, la reine de Navarre se retira dans le Béarn. Elle ne tarda pas à y apprendre l'arrestation du prince et les périls que courait son mari. L'ordre même avait été donné d'envahir ses propres Etats et de l'arrêter avec ses enfants. Une armée espagnole était déjà en marche. Pressée par le danger, la reine se multiplie; elle-même voit tout, pourvoit à tout; elle garnit ses frontières de ses meilleures troupes, approvisionne ses places, et, après avoir pris toutes ses dispositions pour conjurer une agression armée, elle se renferme avec ses enfants dans la place de Navarreins.

La mort de François II (5 déc. 1560) changea subitement la face des choses. Antoine de Bourbon, nommé lieutenant général du royaume, appela Jeanne auprès de lui avec ses enfants. L'habile reine mère joignit ses instances aux siennes; elle lui écrivit qu'elle désirait ardemment de la voir à la cour, elle et ses enfants qu'elle appelait *siens*, et que, pour resserrer de plus en plus l'amitié qui l'unissait à elle, elle lui proposait, de concert avec Antoine, de marier son se-

cond fils, le duc d'Anjou, avec sa fille Catherine d'Albret.

La reine Jeanne partit donc avec ses enfants. Parmi les personnes de sa suite était le ministre *Jean de La Tour*, qui avait été désigné pour prendre part au fameux colloque de Poissy. Mais le ciel ne tarda pas à s'assombrir. Les habiles menées de l'ambassadeur d'Espagne et du légat, secondées par les Guises et la reine mère, avaient réussi à détacher Antoine du parti de la Réforme, et à l'éloigner de la reine, sa femme, qu'on lui persuada même de répudier.

Jeanne, le cœur brisé, quitta la cour vers la mi-juillet; elle dut se séparer de son fils, qu'elle laissa à Paris avec le précepteur *La Gaucherie*. Une suite nombreuse de gentilshommes protestants et catholiques s'étaient joints spontanément à elle. Montluc, qui commandait dans les environs de Nérac, avait reçu, dit-on, l'ordre de l'arrêter au passage. Instruite à temps de cette perfidie de son mari, Jeanne en donna avis à ses sujets du Béarn, « qui soubs la conduite du sieur d'Audaux, l'allèrent accueillir au rivage de la rivière de Garonne. » Montluc, dont les forces étaient trop inférieures, n'osa rien entreprendre.

L'arrivée de la reine servit beaucoup ceux de la religion qui, poursuivis par toute la France, se retiraient en Béarn comme en un asile. Les menaces de Montluc la forçaient bien de leur faire commandement de vider le pays, mais secrètement elle leur faisait dire le contraire. Le roi, son mari, en ayant été averti, dépêcha Jean Lescripvain, son secrétaire, avec mission de faire chasser tous ces étrangers par le parlement de Béarn et d'interdire tout exercice de la religion réformée dans le pays, et il avait ordre de ne rien communiquer de sa charge à la reine. Mais Jeanne sut tout, et le secrétaire n'eut pas plutôt mis le pied en Béarn qu'elle le fit constituer prisonnier avec ses lettres, instructions et commissions. Elle fit enfin un éclat public. « L'an 1561, à la cène de Noël, elle abjura à Pau la religion romaine et receust la réformée, et après avoir fait confession de sa foy, communiqua au sacrement de la sainte cène suivant la forme de ladite religion. » (Bordenave.) La sourde lutte entre le mari et la femme cessa l'année suivante par la mort d'Antoine, frappé d'un coup de feu au siége de Rouen (19 nov. 1562). Dès lors, Jeanne donna libre cours à ses desseins. « Elle deffendit absolument partout, dit Olhagaray, l'exercice de la religion romaine, fit abbattre les images et les autels, et envoya à Genève pour avoir le sieur du Merlin [*Raymond Merlin*]; et peu de temps après à grands frais, elle rappela une vingtaine de ministres béarnois pour prescher en la langue du pays, et quelques basques pour instruire sa Basse-Navarre, et surtout deffendit toutes processions publiques. » Un synode s'assembla à Pau (sept. 1563) et dressa un corps de discipline ecclésiastique (que l'on a encore, aux Archives des Basses-Pyrénées). Les monastères, pour la plupart abandonnés, furent transformés en écoles; les églises en temples protestants ou consacrées aux deux cultes; les biens ecclésiastiques réunis aux domaines de la couronne. Jeanne appliqua une partie de ces revenus au soulagement des pauvres, à l'entretien des ministres et à la prospérité de son collége d'Orthez. Cet établissement de haute instruction avait d'abord été fondé à Lescar; Jeanne le transféra à Orthez, et y appela des professeurs distingués. Après sa mort, Henri de Navarre ne fit sans doute qu'observer ce qu'elle avait institué elle-même, en entretenant constamment dans cette « université bien pourveuë de gens doctes, » dit Du Plessis-Mornay, « cinquante escoliers en théologie, chascun l'espace de dix ans, pour servir au ministère de l'Evangile. »

La reine créa aussi un conseil ecclésiastique pour administrer les biens provenant de la dépouille des églises. Ce conseil ne pouvait rien décider que par l'ordre immédiat de la cour souveraine et de la reine. Tout était si bien prévu, les pouvoirs si bien distribués, que les pauvres, les écoles, les hôpitaux, les ministres, l'entretien du culte, furent abondamment pourvus, et que la mendicité même, cette plaie sociale, n'exista plus dans le royaume de Navarre. C'est alors que Jeanne conçut le projet de faire traduire en langue basque le Nouveau Testament, ainsi que le catéchisme et la li-

turgie de Genève. Cette traduction, due à *Jean de Liçarrague*, parut à La Rochelle, en 1571. Vers la même époque, elle publia son Code de procédure, sous le titre de *Stil de la reine Jehanne.* Elle avait mis six ans à le perfectionner. On le cite comme un chef-d'œuvre de sagesse et de raison, et un des plus beaux monuments de sa gloire. Les Etats du Béarn et ceux de la Navarre l'accueillirent avec reconnaissance.

Cependant le saint-siége avait résolu de frapper un grand coup. Le pape Pie IV, à la sollicitation du roi d'Espagne, donna l'ordre à ses inquisiteurs, par une bulle du 7 avril 1563, d'excommunier tous les hérétiques ou suspects d'hérésie, sans considération de rang ou de titres. Jeanne était trop coupable aux yeux du souverain pontife pour que sa couronne fût respectée. Mais, avant d'en venir aux extrémités, Pie IV voulut au moins donner à ses actes une apparence de modération. Il chargea le cardinal Georges d'Armagnac, archevêque et légat d'Avignon, de tenter un dernier effort pour ramener la brebis égarée dans le giron de l'Eglise. Le cardinal lui adressa donc une longue lettre; mais tout ce qu'il put obtenir, ce fut un refus énergique.

La bulle de Rome ne se fit pas attendre. Le 28 septembre 1563, Pie IV cita la reine à comparaître devant le tribunal de l'Inquisition dans le délai de six mois, « déclarant que si elle ne comparoissoit, ses terres et seigneuries seroient proscrites et que sa personne auroit encouru toutes les peines portées contre les hérétiques. » Cette démonstration allait trop loin et dépassait le but. En visant la vassale du roi de France elle atteignait le roi lui-même. Charles IX ne cacha pas qu'il ressentait vivement l'offense, et le saint-siége dut révoquer sa bulle.

Cependant la faveur ouverte que Jeanne donnait à la réforme religieuse dans ses Etats y causait des soulèvements qui prenaient de jour en jour un caractère plus alarmant. Pamiers avait été le théâtre de scènes sanglantes. La fermentation des esprits était extrême. Le comté de Foix, le Béarn, la Basse-Navarre, furent successivement troublés. Si, d'un côté, les catholiques étaient incessamment travaillés par des agents de sédition; de l'autre, les protestants étaient peu portés à la tolérance; à leurs yeux, la liberté des cultes que Jeanne, dans sa sagesse, s'efforçait de fonder, était un outrage à la Divinité, ou tout au moins une utopie. La reine seule devançait son siècle. Elle courut alors de grands dangers. Un complot, dans lequel étaient entrés les chapitres de Lescar et d'Oléron, avait été tramé pour l'enlever avec ses enfants, s'emparer des principales places du Béarn, et tomber sur les protestants au moment où ils célébreraient la Cène. Heureusement qu'un des chefs des conjurés, le baron de *Moneins*, le trahit à la veille de l'exécution. La fermeté de Jeanne, sa prudence et sa modération finirent par rétablir le calme dans son royaume.

En France, la guerre civile inaugurée en 1562 (1er mars) par le massacre de Vassy, ne s'apaisait que par intervalles. Charles IX, désirant sans doute enlever au parti des réformés l'appui de la reine de Navarre, la pressait vivement de se rendre à la cour de France, ou d'y envoyer au moins son fils; c'était, selon lui, le seul moyen de fonder solidement la paix et de prévenir une guerre qui pouvait entraîner la ruine de la France. Mais la reine, qu'un motif généreux eût pu déterminer, était trop clairvoyante pour ne pas démêler les véritables intentions du monarque; elle résista donc à toutes ses instances. Cependant, pour répondre à la confiance qu'il paraissait lui témoigner, elle dressa les principales bases d'un traité de paix, qu'elle chargea de *La Vaupillière*, un de ses premiers gentilshommes, de lui porter (7 juillet 1568). Charles IX répondit à chacun des articles, louant la sagesse qui les avait dictés, et protesta de son ardent désir que l'édit de paix fût pleinement exécuté, sans acception de personnes. On doit croire que les intentions du jeune monarque étaient loyales et sincères; mais après la disgrâce du chancelier de L'Hospital, qui suivit de près, les choses changèrent subitement d'aspect. La guerre fut déclarée. « Médicis et le duc d'Anjou, aussi bien que la maison de Lorraine, dit Le Laboureur, rendirent la cause des protestants juste, en mettant la reine de Navarre, Condé et tout le

parti dans la pressante nécessité de défendre leur vie : la paix indignement violée, légitima la défense. »

Le maréchal de Montluc, qui partageait avec Burie le gouvernement de la Guyenne, avait reçu l'ordre de surveiller les démarches de la reine de Navarre. Il lui écrivit même qu'au premier mouvement qu'elle tenterait, il pénétrerait dans ses Etats. Jeanne, dans sa réponse, dissimula son indignation ; et, pour mieux lui donner le change sur ses intentions, elle invita la maréchale et ses enfants à une fête de famille. Montluc tomba dans le piége; tandis qu'il envoie sa femme à Nérac, la reine part de cette ville avec son fils et sa fille, accompagnée seulement de cinquante gentilshommes ; c'était le 6 septembre 1568. Le 16 elle adressa, de Bergerac, au roi et à la reine mère, deux lettres d'explications. pleines de patriotisme et de dignité (rapportées par Bordenave, p. 157).

En route, elle fut rejointe par les capitaines *Piles*, *Saint-Maigrin* et *Montamar*, à la tête d'environ 4,000 hommes, avec 4 compagnies de cavalerie, assez mal équipées, sous les ordres de *Fontenaille, La Mothe-Pujaut, Sainte-Terre* et *Brignac*. De Bergerac où elle arriva heureusement, mais poursuivie de près par Montluc, Jeanne se dirigea sur Mucidan. Elle y trouva *Briquemaut* qui l'attendait avec un corps de troupes, et qui l'escorta jusqu'à Archiac, où eut lieu son entrevue avec le prince de Condé. Elle lui présenta son fils « qu'elle voua, tout jeune qu'il estoit (Henri n'avait pas 15 ans), à la deffence de la cause. » Le 29 septembre, vingt-trois jours après son départ de Nérac, Jeanne fit son entrée à La Rochelle, le rendez-vous général de tous les chefs des confédérés, et aussitôt, après son arrivée, publia un manifeste pour justifier sa conduite.

Dans les idées du temps, le commandement de l'armée appartenait de droit au jeune Henri de Navarre, premier prince du sang; Condé voulut donc s'en démettre en sa faveur. Mais Jeanne insista pour qu'il le retînt, au nom du salut commun, « étant elle et les siens prêts à lui obéir en tout et partout. » Elle-même consentit, sur ses instances, à accepter le gouvernement civil de l'armée, en même temps qu'il exercerait le commandement militaire. A quelques jours de là, elle se rendit à Tonnay-Charente, où elle revêtit elle-même son fils de ses armes : « Le contentement de soutenir une si belle cause, dit-elle, surmontoit en moi le sexe, en lui l'âge. »

La vengeance ne se fit pas attendre. Le parlement de Toulouse reçut l'ordre de saisir les domaines de la reine de Navarre, et sous couleur que cette princesse était prisonnière avec son fils dans le camp ennemi, et que, pendant sa captivité, le roi, en bon parent, devait veiller à la conservation de ses Etats, on commanda au baron de Lusse de s'emparer du Béarn. L'état de la Navarre devenait de plus en plus inquiétant, et cependant les revers éprouvés par les armes des protestants ne permettaient pas d'y faire passer de secours. La malheureuse bataille de Jarnac, suivie de l'assassinat du prince de Condé (13 mars 1569), vint jeter la consternation dans les rangs huguenots. A la nouvelle de cette défaite, Jeanne ne se laissa point abattre. Elle quitte aussitôt La Rochelle, et à travers tous les périls, elle arrive à Tonnay-Charente, où les débris de l'armée s'étaient ralliés. Elle était accompagnée du jeune prince de Navarre, « qu'elle présenta, dit d'Aubigné, au gros de la cavalerie à part, et puis à celui de l'infanterie; et là après avoir presté un serment notable sur son ame, honneur et vie, de n'abandonner jamais la cause, en receut un réciproque, et quant-et-quant fut proclamé chef avec cris et exaltations; les cœurs estans merveilleusement esmeus par une harangue de la Roine, qui mesla d'une belle grace les pleurs et les souspirs avec les résolutions; cette princesse ayant par les tressauts de courage effacé les termes des regrets, l'armée après un grand salve se sépara. » L'enthousiasme était à son comble; mais il s'agissait de trouver des ressources en argent. Le sacrifice que fit Jeanne de ses riches pierreries ne pouvait fournir qu'un secours momentané. Elle proposa donc la vente des biens ecclésiastiques situés dans les provinces conquises, avec garanties aux acquéreurs sur ses propres domaines et sur ceux de ses enfants.

Son avis fut aussitôt partagé, et les principaux chefs des confédérés imitèrent son généreux exemple. Ayant ainsi relevé la confiance de l'armée, Jeanne retourna à La Rochelle, où elle fut accueillie avec les plus vifs transports de joie.

Cependant le Béarn était à peu près perdu. Pau venait de capituler. *D'Arros* et *Montamar* que la reine avait nommés pour commander en son nom s'étaient jetés dans Navarreins avec le peu de Béarnais restés fidèles. Ils s'y maintinrent avec une bravoure incomparable. Toutes les tentatives faites pour s'emparer de cette place tournèrent à la confusion des assiégeants. L'heureuse jonction des reitres, commandés par le duc de Deux-Ponts, avec l'armée de Coligny, permit à Jeanne de consacrer à la défense de ses propres Etats les secours en munitions et en argent que lui fit passer la reine Elisabeth. Les vicomtes *Gourdon*, *Paulin*, *Bourniquel* et *Monclar* avaient reçu l'ordre de lever des troupes dans le Quercy, l'Albigeois et le Lauraguais. Leur armée était occupée à tenir en échec Damville et Montluc, en attendant une nouvelle destination. Le fidèle Henri d'Albret-Miossens s'était joint à eux. Mais des rivalités étant à craindre dans l'armée *des Vicomtes*, et par suite le manque d'unité dans les opérations, Jeanne songea à lui donner un commandant en chef dont le mérite fût tellement supérieur, qu'il fit taire toutes les jalousies. Son choix s'arrêta sur *Montgommery*. Ce brave capitaine prit congé de la reine en lui jurant « de périr ou de recouvrer ses Etats. » Le succès passa son espérance; il marcha de victoire en victoire. En moins de deux mois, le pays de Foix, le Bigorre, le Béarn furent replacés sous la domination de la reine de Navarre, qui recouvra ainsi, dit Montluc, « ce que plus tard la force, ni les traités, ni les prières n'eussent jamais pu arracher à Charles IX. » Le 23 août, Pau, le dernier boulevard de la révolte, ouvrit ses portes au vainqueur. Le célèbre ministre *Viret*, que les rebelles avaient épargné au milieu de toutes les exécutions dont ils avaient ensanglanté la ville, rendit publiquement grâces à Dieu d'une délivrance aussi inespérée.

Dès que Jeanne eut connaissance de l'heureuse issue de la guerre, elle commanda à Montgommery de remettre toutes choses en leur ancien état. A cet effet, un synode fut convoqué; le conseil souverain rétabli, et tous les officiers civils réintégrés dans leurs charges. La liberté des cultes fut maintenue dans la Basse-Navarre. D'Arros et Montamar furent continués dans leurs fonctions de lieutenants généraux. Montgommery, ne jugeant plus sa présence nécessaire en Béarn, songea alors à se frayer un passage à travers les rangs des catholiques pour se réunir à l'armée des confédérés.

Mais le calme n'était qu'apparent. Le pays des Basques, le Bigorre, la vallée d'Aspe reprirent les armes. Le duc d'Anjou leur annonçait l'envoi de puissants secours. Le danger devenait pressant. D'Arros et Montamar marchèrent contre les révoltés et les taillèrent en pièces. « La reine de Navarre, dit son historien, voyant que ni la tolérance, ni l'oubli même du passé n'avaient pu toucher les rebelles, envoya de La Rochelle une nouvelle ordonnance qui obligeait tous les ecclésiastiques, prêtres, moines et religieux qu'elle appelait *les ennemis de l'Etat et les siens*, de sortir du Béarn; elle en excepta seulement ceux qui voudraient s'engager par serment à se soumettre aux lois nouvelles; elle garantit aux ecclésiastiques la tranquille jouissance de leurs revenus ou bénéfices, en offre même à ceux qui n'en ont point, mais sous l'expresse condition que les uns et les autres abandonneront la religion romaine pour suivre la religion réformée. Par la même ordonnance, elle enjoint à tous les habitants d'assister aux prêches, et elle interdit en Béarn tout exercice de la liturgie romaine; elle la tolère en Navarre, ou plutôt elle l'y laisse telle qu'elle a toujours été, absolue, dominante. Puis elle ordonne à tous ses sujets de vivre en paix, et leur défend, sous peine de la vie, de rappeler le passé. »

La défaite de Moncontour (3 oct. 1569) fournit une fois de plus à la reine de Navarre l'occasion de montrer son grand caractère. Aussitôt que la nouvelle lui

en fut parvenue, elle partit de La Rochelle, bravant tous les dangers « pour tendre la main aux affligés et aux affaires, » et arriva à Parthenay au milieu des débris de l'armée de Coligny. Sa présence ramena la confiance. Elle harangua le soldat, présida aux délibérations des chefs, commandant l'admiration de tous par la grandeur de ses résolutions, la sagesse de ses conseils. Elle exigea qu'à l'avenir les deux princes, ses fils (elle donnait aussi ce nom au fils de Condé), prissent une part active aux opérations de l'armée, qu'ils s'associassent aux dangers des chefs. Le plan de campagne étant adopté, la reine retourna à La Rochelle, dont la défense lui fut spécialement confiée; *La Rochefoucault* et *La Noue* lui furent donnés pour la seconder.

Jeanne ne resta pas inactive. Par ses soins, une nouvelle armée se recruta dans les provinces de l'ouest; elle en nomma chef son cousin *René de Rohan*. Un brillant fait d'armes de La Noue dans le Poitou et la reprise de plusieurs villes sur les catholiques relevèrent les courages abattus. La reine s'appliqua en même temps à créer des ressources au moyen de bâtiments armés en course. La ville de La Rochelle, dit La Noue, « équippa et arma quantité de vaisseaux qui firent plusieurs riches prises, dont il revint de grands deniers à la cause générale; car, encore qu'on ne prist alors que le dixiesme pour le droit d'admirauté, on ne laissa d'en tirer profit plus de trois cens mille livres. » *Jean Sore* commandait cette flottille.

Cependant les affaires de la guerre n'absorbaient pas tellement l'activité de la reine de Navarre, qu'elle ne trouvât encore le temps de composer ou de répandre une foule d'écrits dans l'intérêt de son parti. En outre, elle visitait chaque jour les hôpitaux, soignant souvent elle-même les blessés; c'est sur ses instantes prières que le brave et vertueux La Noue consentit à se laisser amputer un bras où, à la suite d'une blessure reçue au siége de Fontenay, la gangrène s'était mise; elle eut même la force de l'assister durant l'opération. Sa cour, au rapport de l'oratorien Arcère (Hist. de La Rochelle, etc.), était brillante et nombreuse : on y voyait *Françoise d'Orléans*, veuve de *Louis de Bourbon*, prince de Condé; *Françoise de Rohan*, dame de Nemours; *Anne de Salm*, veuve de d'*Andelot*; *Béraude de Ferrières*, épouse de *Jean de Lafin-de-Salins*, seigneur de Beauvoir; *François*, comte de *La Rochefoucault*, prince de Marcillac, et *Charlotte de Roye*, son épouse; *François de Béthune*, baron de Rosny; *Philippe Douarti*, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi; *François Du Fou*, seigneur du Vigean; *Charles Poussard de Fors* et *Marguerite de Bazoche*, son épouse.

Cependant, « il sembloit, écrit La Noue, que le bonheur voulust relever ceux qui avoient esté atterrés; car l'armée des princes avoit fait une brave teste à celle du roy à René-le-Duc [Arnay-le-Duc]. La Gascogne, le Languedoc et le Dauphiné menoient la guerre plus forte qu'auparavant. Le pays de Béarn avoit esté reconquis; et en Poictou et Saintonge ceux de la Religion eurent de très-bonnes aventures, en ce que les deux vieux régiments furent défaits et plusieurs villes prises. Tout cela, ramassé avec d'autres occasions secrettes et particulières, disposa le roy et la royne à condescendre à la paix, la quelle fut publiée au mois d'aoust (1570). » Cette publication fut faite à La Rochelle le 26, raconte L'Estoile, « devant le logis où étoit la reine de Navarre aux fenêtres, étant avec elle madame la princesse sa fille, et leurs demoiselles, et aussi y étoit M. de *La Rochefoucault*, M. *Des Roches*, premier écuyer du roi, et plusieurs autres grands seigneurs et gentilshommes; les deux trompettes du roi sonnèrent par trois fois, puis le roi d'armes de Dauphiné, accompagné des rois d'armes d'Anjou et Bourgogne, lut et publia l'édit de pacification; ce fait, la reine de Navarre fit faire la prière par *Du Nort*, ministre de l'Eglise de La Rochelle, et à la fin des prières, toutes les artilleries de La Rochelle tirèrent. »

La reine Jeanne ne partagea cependant pas l'allégresse générale. Sans doute l'édit de paix accordait aux religionnaires des avantages inespérés; mais il eût fallu n'avoir retiré aucun fruit des leçons du passé, pour croire à la sincé-

rité de la cour de Médicis. Tant que les Guises continueraient à siéger dans les conseils de la couronne, tant que Catherine gouvernerait l'esprit de son fils, il n'y avait pas de paix sérieuse à attendre; tout traité dans un but de pacification ne pouvait être considéré que comme une trêve. Jeanne, avec son jugement sûr et sa raison calme, le sentait trop vivement pour s'abandonner à des illusions. Selon elle, une mort honnête, *mors honnesta* (comme portait l'exergue des médailles qu'elle avait fait frapper pour les distribuer aux chefs des confédérés) eût été préférable à une sécurité trompeuse. Elle savait par expérience combien était vrai ce qu'avance Pasquier « qu'on avoit plus ôté aux Huguenots par des édits pendant la paix que par la force pendant la guerre. » Ses défiances étaient donc bien légitimes. Aussi persista-t-elle à rester à La Rochelle avec les principaux chefs du parti. Toutes les instances de la reine mère pour l'attirer à la cour furent vaines. C'est alors que Charles IX résolut de tenter un dernier effort. Il lui députa Gonnor, maréchal de Cossé, l'ami particulier de l'amiral, qui passait même pour être huguenot au fond du cœur. Le mariage du prince de Navarre avec la sœur du roi, Marguerite, et une déclaration de guerre à l'Espagne au sujet de la Flandre, furent les amorces que le maréchal dut mettre en avant pour vaincre la résistance de la reine et de Coligny.

Cependant les méfiances de Jeanne semblaient croitre en raison des avances qui lui étaient faites; plus l'offre pouvait lui paraître séduisante, plus elle en suspectait la sincérité et se tenait sur ses gardes. Elle commença donc par faire ses conditions, en évitant toutefois de se prononcer sur le mariage proposé, avant d'avoir consulté son fils. Ce prince était alors dans le Béarn. Trois commissaires, *Téligny*, *Briquemaut* et *Cavagnes*, furent chargés de suivre les négociations à Paris. Charles IX accorda à peu près toutes les demandes de la reine, à l'exception seulement du rappel de L'Hospital et l'éloignement des Guises. Mais il colora son refus de prétextes si spécieux, que les députés s'y laissèrent tromper.

Les négociations se poursuivirent. A l'exception de *Rosny*, le père du grand Sully, les partisans les plus dévoués de Jeanne, *Francour*, *La Noue*, *Coligny*, avaient été gagnés; ils voyaient dans cette union le gage certain d'une paix solide et durable. « L'excès des caresses qu'on leur faisoit, dit Mézeray, estoit si grand et si visible, que si Dieu ne les eust aveuglez, ils eussent facilement aperceu les couteaux qu'on aiguisoit pour les esgorger. » On commençait déjà à murmurer, dans le parti même de la reine, de ce qu'on appelait son obstination. Sur ces entrefaites, arrive une nouvelle ambassade. Biron est chargé d'apprendre à Jeanne que la volonté du roi est qu'on lui rende tous ses droits sur la principauté du Béarn, les comtés de Foix, de Comminges, d'Armagnac et de Bigorre : que ses places et châteaux, encore détenus au mépris de l'édit, soient remis en son pouvoir; et que, pour ce qui concerne le mariage, elle soit tout à fait libre de le faire célébrer selon les rites de l'Eglise réformée. En même temps, et comme pour lui arracher ses dernières armes, Biron lui annonce que les Guises sont disgraciés. Les paroles de l'ambassadeur sont confirmées par le baron de Beauvoir, qui ajoute en son propre nom et selon les instructions secrètes de l'amiral, que Charles IX, éclairé sur les véritables intérêts de sa couronne, n'attend qu'une occasion pour s'affranchir entièrement du joug de sa mère, et éloigner son frère le duc d'Anjou. La défiance n'était plus possible. Jeanne, vaincue par tant d'artifices plutôt que persuadée, assembla son conseil et lui soumit la question de mariage. Le chancelier Francour fit prévaloir un avis favorable. Il ne restait donc plus à la reine qu'à suivre sa malheureuse destinée.

Mais en se soumettant, elle sut encore résister à l'aveuglement fatal de ses plus dévoués serviteurs. « Vous savez si c'est pour moi que je crains, » leur disait-elle. Elle voulait bien se sacrifier, mais entraîner son fils dans sa perte, cette pensée révoltait tous ses sentiments de mère. Elle décida donc, contre l'avis de l'amiral et de tout son conseil, que le jeune prince resterait dans le Béarn jusqu'à ce qu'elle l'appelât auprès d'elle.

Ensuite, elle écrivit de sa main à tous ceux du parti dont elle avait éprouvé la fidélité, *Lavardin*, les *Ségur*, *Piles*, *La Noue*, *Rohan*, *Francour*, *Bétut*, *Rosny*, *Beauvoir*, *La Rochefoucault*, *Caumont de La Force*, *Henri d'Albret-Miossens*, *François de Navailles*, enfin, à plus de cinq cents gentilshommes, auxquels elle donna rendez-vous à Nérac et à Vendôme.

La reine partit de Pau le 26 novembre (1571), après avoir nommé son fils lieutenant général du royaume, en lui adjoignant le fidèle d'Arros. Elle était accompagnée de ses deux enfants, Henri et Catherine. Au moment de franchir la frontière du Béarn, ses larmes coulèrent en abondance. A Nérac, elle trouva tous ses amis et partisans réunis. Elle y passa un mois, uniquement occupée du soin de gagner à son fils les cœurs de tous les braves gentilshommes dont elle venait de l'entourer et de lui former une garde. Vers la fin de janvier, elle poursuivit sa route avec sa fille, et se rendit à Blois, où se tenait la cour. « Le jour [en mars] que la reyne de Navarre arriva à Blois, lit-on dans le journal de L'Estoile, le roy et la reyne-mère...... luy firent tant de caresses, principalement le roy, qui l'appeloit sa grande tante, son tout, sa mieux aimée, qu'il ne bougea jamais d'auprès d'elle à l'entretenir avec tant d'honneur et de révérence que chacun en étoit étonné. Le soir, en se retirant, il dit à la reyne sa mère, en riant : Et puis, madame, que vous en semblè? joué-je pas bien mon rollet? Ouy, lui répondit-elle, fort bien; mais ce n'est rien qui ne continue. Laissez-moy faire seulement, dit le roy, et vous verrez que je les mettray au filet. » Cependant Jeanne n'était point dupe de ces perfides démonstrations. C'est ce que prouve une lettre qu'elle adressa de Blois au prince son fils, à la date du 8 mars et dont le texte se conserve à la Bibliothèque nat. (mss St-Germain Harlay, vol. 255[1]; pub. par Haag I, 54).

Peu à peu les difficultés s'aplanirent. Catherine de Médicis accorda que le mariage ne fût pas célébré selon les rites de l'Eglise romaine; et de son côté, la reine Jeanne finit par consentir à ce que la cérémonie se fît à Paris. Le contrat de mariage fut signé le 11 avril. Mais il s'éleva tout à coup un nouvel obstacle. Pie V refusait la dispense nécessaire au mariage : « il eut plutôt consenti qu'on lui tranchât la tête. » Irrité de ce refus qui menaçait de renverser ses projets, Charles IX dit un jour à la reine de Navarre qui lui en témoignait son déplaisir : « Ma tante, je vous honore plus que le pape, et aime plus ma sœur que je ne le crains; je ne suis pas huguenot, mais je ne suis pas sot aussi; si monsieur le pape fait trop la beste, je prendray moy-même Margot par la main, et la meneray épouser en plein prêche. » Mais la reine mère trouva à la difficulté un remède plus simple, selon elle, et encore plus expéditif : elle fit fabriquer une fausse dispense, bien certaine, disait-elle, qu'après l'événement le pape lui en saurait très-bon gré.

Jeanne partit de Blois, le 8 mai (le 15, selon de Thou). Elle descendit, à Paris, rue de Grenelle-Saint-Honoré, à l'hôtel de l'ancien évêque de Chartres, *Guillart*, qui avait embrassé le protestantisme. Les préparatifs du mariage occupèrent dès lors tous ses moments; elle tenait à ce qu'il se fît « le plus soudain que l'on pourroit. » Mais le 4 juin, un mercredi soir, elle fut saisie tout d'un coup d'une

[1] Cette pièce n'est qu'une copie. On a conservé quelques lettres originales de la reine Jeanne; voy. collect. Du Puy, vol. 211 et 253. Voy. aussi *Bull.* V, 147; XI, 271. — Il existe (Bibl. nat., ms. fr. 8746) un précieux recueil de lettres non de Jeanne d'Albret, mais à elle adressées. Ce sont 42 lettres de son mari écrites lorsqu'elle n'était encore que princesse de Navarre, 20 lorsqu'elle était devenue reine et 9 qui ne portent sur l'adresse que ces mots : « A ma femme. » Suivent 12 lettres ou billets d'une dame qui parlait à Jeanne avec l'affection d'une mère, une du roi Henry d'Albret, son père, enfin une ronde béarnaise en 24 couplets commençant par :

Tres bilhas l'aute matii,
Soletamen,
Anan prene hens un bosq
Esbatemen...

ronde que la reine aimait certainement, pour l'avoir jointe à ce paquet et qui peut-être était celle même qu'elle chantait en mettant au monde Henri IV. Toutes ces lettres, dont aucune n'est datée, respirent la plus vive tendresse, surtout celles du mari. Voici quelques lignes de celle du père : « Ma fille, je ne vous diray l'ayse que ce m'a esté d'avoir entendu la continuation de vos beaus maus... Bien vous prie que vous guardés et que n'ayés point de peur de perdre vostre place pour les darnies [les derniers venus], maias j'aymeray bien le petit leufant. Je vous ay bien voulu escrire ceste letre de ma main pour le playsir que j'ay veu que avez pris de ce que j'ay escript; et sy ne tenet qu'a cela que vous n'ussiés tout ce que désirés, vous l'auriés bientost, quar je vous desire aussi eureuse que peut desirer son enfant un bon père... »

fièvre ardente. Son état empira promptement; dès le lendemain, elle sentit qu'elle était atteinte mortellement. «Quoique cette vie, disait-elle, m'est à bon droit fort ennuyeuse pour les misères que j'y ai senties dès ma jeunesse, si ne laissé-je pas de la quitter avec grand regret quand je regarde à la jeunesse des enfants que Dieu m'a donnés, pour les voir privés de ma présence en ce bas âge.... Toutefois, je m'assure que Dieu leur sera pour père et protecteur, comme il m'a été en mes plus grandes afflictions; je les remets du tout à sa Providence, afin qu'il y pourvoie. » Sa ferme confiance en Dieu ne l'abandonna pas un moment. « Encore que les douleurs dont il m'afflige soient violentes, répétait-elle, je sais qu'il ne fait rien qui ne soit bon et droit. » Elle expira le lundi matin 9 juin 1572, dans la 44e année de son âge.

Le bruit se répandit aussitôt que la reine de Navarre avait été empoisonnée. Les accusations prirent même une telle consistance, que le roi se crut forcé d'ordonner l'ouverture du corps. Ses médecins ne trouvèrent, dit-on, aucune trace d'empoisonnement ; mais c'est une question restée indécise.

Cette mort était la perte la plus sensible que pût faire le protestantisme en France. La douleur fut générale, et même dans le camp ennemi, il y eut des larmes sincères de répandues. Les vertus privées et publiques de Jeanne forçaient l'admiration de tous les partis. Au jugement de l'Italien Davila, « c'étoit une princesse d'un courage héroïque, d'un esprit très-élevé et d'un mérite bien au-dessus de son sexe; avec ces grandes qualités, quoique dépouillée de son royaume, elle soutint toujours avec majesté le nom de reine. Sa fermeté n'éclata pas moins dans la guerre, malgré le nombre et la puissance de ses ennemis. Dans les plus grands dangers et dans les dernières extrémités où son parti se trouvoit réduit, elle jetta les fondemens de cette grandeur, où son fils s'est élevé depuis... Les grands talens de cette princesse, soutenus par sa vertu et sa libéralité, mériteroient d'éternels éloges, si elle n'eût embrassé opiniâtrément la doctrine de Calvin, en voulant, sans les lumières acquises par l'étude, pénétrer et même expliquer les plus profonds mystères de la théologie. » La plupart des écrivains catholiques sont forcés de lui rendre la même justice. Et en effet, qu'on la considère comme mère, comme épouse ou comme reine, il n'y a pas une tache dans sa vie.

On a beaucoup de portraits de la reine Jeanne. Le plus sûr, non le plus flatteur, se trouve sur ses monnaies. On l'a aussi en une bonne peinture de la bibliothèque de Genève, provenant de l'acquéreur du château du Crest, qu'habitait d'Aubigné. Elle a été habilement gravée en 1822, à Genève, pour la Soc. des arts, par Schenker. Mais la plus remarquable gravure représentant Jeanne d'Albret est de *Marc Duval*, datée de 1579, avec cette suscription : *Jana Elebreta Navarrorum regina, Henrici Borbonii eorumdem nunc regis mater.*

Bayle. — Michaud. — Didot. — *Hist. de J. d'Albret*, par Mlle Vauvilliers; Paris, 1818, 3 vol. in-8o. — *Hist. de Béarn et Navarre*, par Nic. de Bordenave, pub. par P. Raymond; 1873, in-8o. — Voir *Bull.* XIV, 125 et l'*Intermediaire*, 1874, col. 175.

4. ALBRET-MIOSSENS ou Miossans [Haag I, 59]. Cette famille descendait d'Etienne, bâtard d'Albret et de Françoise de Béarn, baronne de Miossens, mariés en 1510. Leur fils, Jean, baron de Miossens et de Coarase, favorisa de tout son pouvoir l'introduction de la Réforme dans les Etats de la reine de Navarre, dont il embrassa constamment les intérêts. Il avait épousé Suzanne de Bourbon-Busset qui fut choisie pour gouvernante du jeune prince de Béarn, depuis Henri IV. Il en eut plusieurs enfants. L'aîné, *Henri*, qui avait accompagné le roi de Navarre à la cour de France pour assister aux cérémonies de son mariage avec Marguerite de France, faillit être au nombre des victimes de la Saint-Barthélemy. Marguerite dans ses Mémoires raconte que M. de Miossens, premier gentilhomme du roi son mari, et Armagnac, son premier valet de chambre, la vinrent trouver pour la prier de leur sauver la vie. « Je m'allay jeter à genoux, continue-t-elle, devant le roy et la reyne ma mère pour les leur demander : ce qu'enfin ils m'accordèrent, » — à la condition sans doute qu'ils changeassent de religion. L'année suivante,

ce fut sinon lui, du moins un gentilhomme de son nom qui, au rapport de Marguerite de Valois, éventa le projet d'évasion du duc d'Alençon et du roi de Navarre. « M. de Miossans, gentilhomme catholique, dit-elle, ayant advis de cette entreprise... m'en advertit pour empescher le mauvais effet qui eust apporté tant de maux à eux et à cet estat. » L'affaire, ajoute-t-elle, fut conduite avec tant de prudence, « que, sans qu'ils pussent sçavoir d'où leur venoit cet empeschement, ils n'eurent jamais moyen d'eschapper. » Le 4 juin 1574, Henri de Navarre chargea le baron de Miossens d'aller complimenter le roi de Pologne, Henri III, sur son avénement à la couronne de France. Au mois de janvier 1576, peu de jours avant de mettre à exécution son projet d'évasion, Henri de Navarre lui écrivait une lettre, dont la suscription porte : « A mon cousin, M. de Miossens, premier gentilhomme de ma chambre, gouverneur et mon lieutenant général en mes pays de Béarn et Basse-Navarre. » Henri, dans cette lettre, parle d'un frère du baron de Miossens, sur lequel on n'a aucun renseignement. « Lavardin, vostre frère, et Saincte Colombe, écrit-il, sont les chefz de mon conseil. » Le P. Anselme indique aussi un frère de M. de Miossens, mais sans avoir pu recueillir aucune autre notion que celle de son existence. On peut donc douter si ce n'est pas à ce frère du baron Henri de Miossens que doivent se rapporter une partie des détails qui précèdent. Quoi qu'il en soit, c'est sans doute de lui que parle Sully, dans ses Œconomies royales, lorsqu'il nous apprend qu'il y avait deux partis à la cour du roi de Navarre ; « l'un de catholiques, composé de MM. de *Laverdin,* Miossens, *Grand-Mont, Duras*, Roquelaure, Saincte-Coulombe, Begoles, Podins et autres [la plupart d'entre eux avaient abjuré]; l'autre de huguenots, composé de MM. de *Thurenne, Mont-Gommery, Guitry, Lesignan, Favas, Pardaillan,* et autres, lesquels par plusieurs fois faillirent d'en venir aux mains... »

Armes : Ecartelé au 1 de France et d'Albret, au 2 de sable à 2 lions léopardés d'or armés et lampassés de gueules qui est Aiguillon, au 3 de Bourbon, au 4 écartelé de Foix et de Béarn.

ALBUS, nom porté par divers personnages français du XVI[e] siècle dont le nom véritable était probablement *Blanc* ou *Le Blanc*. Le religieux jacobin *Albus*, à Castres, prêcha la Réforme dans cette ville en 1549. Il avait exposé ses idées dans une série de sermons sur Job ; aussi ne tarda-t-il pas à être obligé de s'enfuir pour échapper à l'Inquisition qui n'avait pas quitté le Languedoc depuis la guerre des Albigeois. — On trouve inscrits comme étudiants à Genève, au XVI[e] siècle : *Joseph Albus*, de Briançon, 1563 ; *Jean,* de Provins, 1564 ; *Léonard,* du Limousin, 1564 ; reçu habitant de Genève, 24 fév. 1573 ; *Nicolas,* 1568. — *Albus*, pasteur à Castres en 1549 (*Bull.* XXII, 50). — *Pierre Albus*, « admis en 1675 et donné à M. de Vignolles. »

ALBUSE (Alizette), d'auprès Uzès, réfugiée à Genève, avec son mari *Jacques Brez*, imprimeur, 1564.

ALBY (d') ou *Dalby*, lieutenant au service britannique, 1689 (Agnew II, 182).

ALBY (Alexandre), « d'Aix en Provence, gantier, réfugié à Berlin avec sa femme, trois enfants et un apprentif, » 1698.

ALCAIS, 1628 [I, 249 a ; VIII, 491 a].

ALCAYE (Jean), à Florac, pendu en effigie, 1659 [IX, 193 a].

ALCOINE (Philippe), chirurgien, de Montagnac, reçu habitant de Lausanne avec sa femme, Isaac, Marie et Françoise, ses enfants, 25 janv. 1702.

Alcuin, pseudonyme et anagramme de Calvin [III, 110 a], voyez Calvin.

ALDEBERT (Pierre), à S.-Eutrope, 1578 (*Reg. de Saintes*).

ALDEBERT (Claudine), à Nîmes, 1650 [V, 355 a]. — (Pierre et Etienne), Milhau, 1686 [VI, 57 b]. — (François et Jean), 1713 [X, 403].

ALDEBERT, lieutenant d'infanterie au service britannique (Agnew II, 10).

ALDEBERT (Jacob), 1699 ; — (Gaspard), 1700 ; — (Jeanne), 1701 ; tous trois de Sauve, assistés à Genève en passant par cette ville pour gagner un refuge à Schwabach ou autres lieux d'Allemagne. — *Aldebert*, de Sauve, 1672 [VIII, 302 b].

ALDEBERTE (Madelaine), condamnée à l'amende pour s'être mariée par le ministère d'un pasteur protestant, et son mariage annulé; à Cette, 1750 (*Bull.* XIV, 348).

ALDIN (Jacques), de la petite ville des Vans, pour s'être marié par le ministère d'un pasteur, fut emprisonné dans la citadelle du S.-Esprit le 4 déc. 1740, et condamné (5 avril 1741) solidairement avec sa femme, *Louise Domerc*, à mille liv. d'amende, plus une aumône et les frais qui s'élevaient à 200 liv. Les deux époux restèrent captifs jusqu'à l'entier payement du tout, et il leur fut défendu de vivre ensemble tant que leur union ne serait pas *réhabilitée* par un prêtre catholique, qu'il leur fut enjoint de demander immédiatement, sous peine de 3,000 liv. d'amende et punition corporelle. (Pradel.)

ALDRAN ou Hardran (Esther), v. 1600 [VII, 263 a].

1. ALEAUME, Alleaume, Alliaume; *Adelhelmus*.

Jean Alleaume, nommé en 1557 bailli de Provins. MM. Haag ont compté ce bailli comme huguenot [VIII, 334 a], et il le fut en effet, au fond du cœur, mais sans jamais oser le déclarer. Les principaux traits de sa vie ont été dessinés, et de bonne main, dans différents passages des Mémoires du prêtre provinois Claude Haton. Nous n'aurons que la peine de les grouper pour montrer quelle triste histoire était celle d'un « huguenot secret. »

En 1557, Jean Alleaume, âgé de 25 ans, était « un grand jeune fils, licencié ès-lois, fort bel homme et de belle apparence. » La justice était rendue naguère à Provins par un lieutenant du bailliage de Meaux qui avait été remplacé plus récemment par un bailli de Provins. Le bailli était Philippe Durand et le lieutenant qu'il avait supplanté était un Aleaume sieur de Chenoise, père de Jean Aleaume. « Car ces deux maisons des Durans et des Alleaumes avoient de longtemps esté contraires l'une à l'autre et avoient eu de grands procès par envye qu'ils se portoient à qui d'eulx seroit le plus grand et hault eslevé en estatz de judicature au dit Provins. » Une alliance imprévue et dont « le peuple s'émerveilla » fit la paix. Le jeune licencié obtint à la fois du bailli Durand la cession de sa charge et la main de sa fille. Mais il y avait un obstacle : les futurs étaient cousins au 3e degré. Il fallut demander une dispense à Rome, laquelle présentée par messire Pierre Cobus, doyen de la chrétienté de Provins, n'en fut pas moins refusée par le saint-siége qui exhorta paternellement les deux familles à se séparer. Ni pères ni enfants ne voulurent obéir, « et par le conseil du dit Cobus, ils passèrent oultre au dit mariage. Et après le dit mariage benist puis consommé, renvoyèrent au pape de Rome pour demander qu'il pleust à S. S. d'approuver le dit mariage; ce qu'il feit malgré luy, à certaines charges. » Malheureusement au bout de sept mois la jeune femme expira en donnant le jour à un enfant qui mourut avec sa mère. La dispense n'était pas encore arrivée et à la faveur de cette circonstance, Philippe Durand affirmant la nullité du mariage déclara qu'il fallait lui rendre le bailliage et la dot. Mais presque aussitôt la dispense arrive et l'on y voit que tout en approuvant le mariage, la bulle papale excommunie les mariés, leurs parents, le doyen Cobus et le curé qui avait célébré la cérémonie nuptiale. Chacun jugea prudent de ne pas produire une pareille pièce et les partics s'arrangèrent. Jean Alleaume conserva le bailliage, paya une somme d'argent à son beau-père et rendit les effets de sa femme.

Alleaume était donc parfaitement catholique en 1557. En 1560 les huguenots de Provins, grâce à l'édit de tolérance accordé cette année, commencèrent à lever la tête et à se déclarer. Non point toutefois le bailli, « huguenot secret et « non déclaré, qui n'osa par sa signa« ture tel se déclarer de peur de perdre « son état, mais au demeurant avoit tel « jugement et sentiment que les nouveaux « frères de la ditte religion prétendue. » Cette même année, 1560, un des curés de Provins, celui de l'église Ste-Croix, fit venir un prédicateur en renom pour prêcher le carême dans son église. C'était un jacobin d'Auxerre « grand exterminateur de toute faulse doctrine et grand adversaire de l'hérésie, » qui ne manqua

pas de parler avec une extrême violence et de montrer « comment les huguenots par leur orgueil prendroient les armes au poing pour exterminer le Roy et son estat, ensemble tout le peuple catholique, » en sorte que les religionnaires de Provins rédigèrent, par la main du bailli Alleaume, une plainte qu'ils résolurent d'envoyer au roi, à Fontainebleau. Ce fut le bailli lui-même qui la porta; mais pendant qu'il s'acheminait, un secrétaire du duc de Guise qui passait par Provins se rendant aussi à la cour, apprit toute l'affaire et se hâta pour devancer Alleaume. Il réussit. « ... Au lendemain le dit sieur de Guise estant avec le roy apperceut le bailli de Provins qui attendoit sa response, auquel s'adressa le dit sieur de Guise, après avoir parlé au roi en la présence du roy de Navarre et du connestable et luy dist telz motz : « Bailly de Provins, ou sont les informations que tu as faictes contre vostre prescheur? N'as tu affaire icy que cela? Baille les moi et t'en retourne quand tu vouldras. Le roy et la court cognoissent mieulx le dit prescheur que toy; on verra tout a loisir que c'est. Tu es donc de ceux qui veulent troubler le roy et le royaume? Tu es donc huguenot! Va-t-en quand tu voudras; je te marque. » Et dist le roy a M. de Guise et a son secretaire : « Faictes response au prescheur de Provins qu'il fasse son debvoir de prescher et que s'il a bien dict il dise mieux et qu'il prie pour moy et pour le royaume. » Et a telles responses se retira le dit bailly avec sa courte honte et estant de retour à Provins, dist aux frères huguenots que leur prescheur avoit ung diable famillier ou ung ange du Ciel qui luy reveloit toutes leurs entreprises. »

Au journal de l'année 1562, Claude Haton met à la charge de Jean Alleaume, la conduite d'une entreprise qui devait livrer Provins pendant la nuit aux troupes du prince de Condé, mais qui manqua et en 1563, au contraire, il conte un incident tout à l'avantage du bailli. L'on faisait parcourir la France au jeune Charles IX et la cour s'était arrêtée à Troyes. On manda aux représentants de la noblesse et aux baillis, par toute la province de Champagne, d'y venir recevoir les ordres du roi. « A ceste assemblée royalle harangua et pourta la parolle pour la justice du bailliage de Provins devant S. M. et son conseil, revestu de sa longue robbe, Me Jehan Alleaume, qui fut bien escouté en ce qu'il dist. Lequel ayant dict se retira de l'assemblée pour changer d'habit, et ayant mis bas la longue robbe et le bonnet carré, prit la cappe à l'espagnolle sur ses espaules et l'espée à la ceinture, avec le bonnet de velours sur la teste, et en tel habit se représenta devant l'assemblée pour porter la parole et haranguer pour les nobles de son bailliage. Il fut aussi bien ouy que devant et eut la grâce de si bien dire qu'il contenta le roy, les princes et toute l'assemblée; et fut fort remarqué du roy et tenu pour homme pertinent et de bon esprit. »

Quel usage fait Alleaume de ce glorieux succès? Avant de quitter Troyes, il demande au roi pour les huguenots de Provins et du bailliage « l'establissement d'ung presche pour faire l'exercice public de leur prétendue religion dans la ville de Provins, suyvant l'accord de la paix d'Orléans. » La demande fut admise; mais grâce à la résistance de Philippe Durand qui avait acheté la charge de président au présidial de Provins, et qui opposa tous les déclinatoires possibles à la publication du mandement royal, on ajourna l'exécution jusqu'au mois d'août 1564.

La prise d'armes qui amena le combat de S.-Denys (10 nov. 1567) causa de nouvelles craintes à Provins, comme ailleurs. Le sieur de Lours, capitaine de la ville, en réunit les habitants pour aviser à sa garde. « En ceste assemblée (presque entièrement catholique) fut proposé comment l'on se devoit comporter envers aucuns citoyens que l'on savoit estre huguenotz secretz et qui estoient lors en la ditte ville. Tels estoient, messire Jehan Alleaume, bailli, messire Jehan de Ville, procureur du roy, les deux principaux pilliers de la ville et encores quelques autres qui calloient la voile en attendant l'yssue de ceste guerre... » Le capitaine fit prier le bailli de venir à l'assemblée pour avoir son avis et là « fort dextrement lui fit entendre le soupçon et la mauvaise opinion que le vulgaire commung de Provins avoit de luy; » à

quoi la réponse bien humble d'Alleaume fut qu'il avait à la vérité favorisé les huguenots dans l'exercice de sa charge et installé les prédicants tant à Provins qu'à Sézanne, mais « qu'il n'estoit aultre que catholique et n'avoit esté et que pour la deffense de sa ville contre l'ennemy huguenot vouloit s'exposer corps, vie et bien. »

Depuis ce temps le capitaine et le bailli vécurent en si bonne harmonie, que le bon curé Haton laisse percer quelques doutes sur la fidélité du sieur de Lours ; il ne se tient pas de joie lorsqu'il voit ce dernier et sa compagnie de 50 hommes d'armes relevés par 7 ou 8 compagnies nouvelles qui arrivent les 4 et 5 décembre (1567) sous le commandement du sieur de La Rivière de Puytaillé; On va voir combien il avait raison.« Les maisons et biens des huguenotz de Provins, dit-il, furent par le dit de La Rivière habandonnez aux soldatz au pillage. Lesquelles malgré le bailly du dit Provins furent environnées et saccagées par les ditz soldatz qui firent leur prouffit de ce qu'ilz trouvèrent en icelles. Les maisons qui estoient en propre héritage aux ditz huguenotz furent quasi toutes mises par terre et le bois bruslé a faire la garde de nuict; celles qu'ilz tenoient à louage furent saulvées par les propriétaires a qui elles appartenoient, non du tout sans dommage. Les gens de la compaignie de Foissy qui estoit entrée quelque six jours avant la venue du sieur de La Rivière, s'estoient mis en devoir de piller et ruyner les dittes maisons, et s'estoient adressez à celle de *Léon Godart*, procureur au bailliage, lequel estoit au camp rebelle et huguenot; mais injurieusement en furent empeschez par le bailly, assisté du lieutenant du seigneur de Lours et de quelques soldatz de sa compaignie où il pensa advenir sedition. Les soldatz du dit Foissy se mutinèrent contre le dit bailly qui, l'espée au poing, en ayant empangné ung par le collet de manière a luy faire trembler le menton fut aussitôt enfoncé d'un coup d'estoc par ung aultre soldat, et n'eust esté le corcelet qui estoit sur son dos, couvert de ses habitz, n'eust jamais faict trembler soldat... Lequel bailly fut fort desprisé d'avoir faict cet acte et luy fust reproché par le dict de La Rivière qui après l'avoir tansé luy dict que s'il appercevoit tant feust peu de faulseté en luy contre le service du roy et de la ville, sans doubter il le feroit pendre et estrangler, affin qu'il se donnast bien garde de malverser s'il vouloit, quelque bailly qu'il feust et huguenot quant et quant. Le dit bailly en s'excusant dist qu'il n'estoit huguenot et qu'il vouloit vivre et mourir pour le service du roy et de la ville. » — Remercions le prêtre fanatique de nous avoir, sans se douter que c'était à son propre détriment, conservé cette belle page de la vie de Jean Alleaume.

Au mois de mars 1568 un seigneur des environs de Provins, nommé M. *de Patras* sieur de Gymbroys, voulant user de l'édit du roi qui accordait grâce et oubli aux protestants qui mettraient bas les armes et rentreraient chez eux, s'introduisit dans Provins un jour où le duc d'Anjou y passait, en se mettant parmi la suite du prince et ayant bien soin de se cacher le visage dans son manteau. « Il passa inaperçu devant les gardes de la porte qui sans difficulté l'eussent massacré s'ils l'eussent vu, » mais ayant eu l'imprudence de se laisser reconnaître un peu plus loin, aussitôt plus de cent personnes s'amassèrent pour crier haro sur lui et il n'eut que le temps de se réfugier dans la maison du sieur de Lours qui n'était pas encore parti. Le bailli s'empressa de s'y rendre. Bientôt le « peuple provinois entra en telle colère, » que Lours et Alleaume envoyèrent dire au dauphin, lequel était à table et dînait à l'auberge de l'Ecu de France, pour le prier de se transporter en leur logis afin de leur sauver la vie. « Ce que bien voulut faire ce bon jeune prince. » Mais non sans peine; il n'y parvint qu'en traitant rudement Patras et en le saisissant au bras pour le conduire immédiatement au roi qui devait le faire, disait-il, exécuter sur l'heure. A une demi-lieue loin de la ville le duc mit Patras en liberté et Haton rejette au bailli sa bile non satisfaite : « Cette emeutte ne se passa sans dire injure au bailly et l'appeller huguenot, qui pour se saulver d'estre saccagé fila doux et monstra signe de ne tirer à soy le dire

populaire et de ne se courroucer de ce que la turbe mutinée disoit contre luy. »

Après le « massacre bartholomien » par lequel le roi avait entendu « repurger son royaume d'une « faulse couvée de vipères, » pour nous servir des expressions de notre écrivain, Jean Alleaume dut en sa qualité de bailli faire occuper les manoirs des seigneurs protestants situés dans sa juridiction; toutefois il ne se prêta à ces exigences de sa charge qu'avec une répugnance qui devait lui coûter cher, et il eut cependant ce bonheur que la Saint-Barthélemy n'avait point fait couler le sang à Provins parce qu'il ne s'y trouvait presque plus un seul huguenot [1]. Il n'avait pas encore atteint à la lie de son calice d'amertume, mais elle lui vint pleinement avec les derniers jours de cette funèbre année 1572.

Il mourut à la fin de décembre. « âgé de 40 ans pour le plus, laissant sa femme et six ou sept petits enfants au monde. Il ne fut pas beaucoup plaint ni regretté du peuple, de la commune et des ecclésiastiques de Provins pour l'oppinion maulvaise qu'on avoit eu de luy touchant la religion catholicque, de laquelle il s'estoit aultreffois desvoyé pour complaire au feu prince de Condé et aux gentilshommes huguenotz; et faut croire que si ce n'eust esté la crainte qu'il portoit à son père, qui l'empescha à son povoir de suyvre la ditte prétendue religion, il se feust declaré huguenot. Il commença à s'en retirer depuis la mort du prince de Condé peu à peu et de bien en mieulx fréquenta l'église catholicque, combien toutes fois qu'il supportoit encore les huguenotz. Qui fut la cause qu'il demeura en la haine du roy, des princes catholicques et du commun peuple de Provins. Et a-on cru que cette malveillance du roy et des princes luy accéléra sa mort, pour le deuil qu'il prit en soy d'un soufflet que luy donna Mr d'Aumalle en la présence du roy, en le déchassant de devant S. M. par le commandement d'icelle, avec menaces de le faire pendre pour n'avoir obéy et entendu la volonté du roy aux édictz que S. M. avoit faict contre la liberté desditz huguenotz. Il, bailly, fier et orgueilleux, porta ce soufflet fort impaciemment, estans toutes fois plus marry de l'avoir receu en la présence de plusieurs habitans de Provins qu'il n'estoit du mal qu'il en avoit eu. Du depuis n'osa hardiment se trouver en la présence du roy et des princes et du regret qu'il en eut tomba en une mélancolie qui lui causa la maladie qui le mena à la mort... Les gens de justice et aultres gens de bon esprit furent marris de sa mort et le regrettèrent pour la dextérité et intelligence qui estoient en luy, tant en son estat de judicature que aultrement. Il estoit homme de bonne et belle représentation, d'une parolle grave, espoventable quand il vouloit aux plus hardis, et consolative aux plus timides quand il estoit assis en son siége de justice. Il aymoit la vertu, il hayssoit ce qu'il jugeoit estre vice; il estimoit fort les gens d'esprit et qui sçavoient quelque science, fust en lettres divines, humaines ou artz libéraux et mécaniques. Il avoit bon sentiment de toutes choses, excepté le temps qu'il adhéra à la prétendue religion ou il s'oblia pour quelques années... La ville de Provins a porté dommage en sa mort car elle est demeurée orpheline d'homme d'éloquence, de représentation et de travail pour le prouffit public. » — Le corps de Jean Alleaume fut inhumé dans son église de Chenoise et son cœur à Ste-Croix de Provins. Mais quel homme était ce bailli champenois, cet obscur imitateur du chancelier de l'Hospital, le plus grand des huguenots secrets, pour avoir arraché un tel portrait à la plume d'un ennemi furibond?

2. ALEAUME (Thomas et Claude), de S.-Florent, près Ste-Menehou, charpentiers, reçus habitants à Genève, 12 février 1573.

3. ALEAUME (Jacques), natif d'Orléans, ingénieur ordinaire du roi, mort en 1627 à Paris où il était logé aux galeries du Louvre, enterré le 3 octobre dans le cimetière de Charenton [VII, 302 a]. Il nous est connu par *La perspective spéculative et pratique* de l'invention du feu sieur Aleaume, mise au jour par Estienne Migon. Paris, Melch. Tavernier, 1643, in-4° avec fig. Il était

[1] Dès 1568, Haton n'y comptait plus que 25 à 40 personnes de la religion.

problablement fils de Pierre Aleaume d'Orléans qui fut le dépositaire des mss de Viete et qui avait aidé ce grand mathématicien dans l'exécution de ses travaux [IX, 491 a].

De Thou, chap. 129. — Didot.

4. ALLEAUME (Louis), seigneur du Tilloy, voy. 1600 [III, 200 a]. — (Catherine), à Fontenay en Vendée, 1651 [VII, 302 a]. — (Jean), de Dieppe, fugitif en 1695 (*Archiv. gén.* Tt). — (Pierre), de Châteauneuf en Orléanais, cabaretier, réfugié à Halle avec sa femme et quatre enfants, 1698. — (Jacques), sa femme et deux enfants, réfugiés et assistés à Londres, 1702. — (Jacques), d'Autun, 48 ans, et Françoise sa femme, 38 ans, *id.*, 1705. — (Pierre), sa femme et deux enfants, *id.*, 1721. — (Judith), *id.*, *id.*

1. ALÉGRE ou Allègre[1] (Pierre), massacré à Aix, 1562 [X, 469]. — (Antoine d'), de Millaud, 1563 [II, 453 ; III, 382 a ; V, 135 b]. — (Thomas, fils de *Bertrand*), de Marseille, reçu bourgeois de Genève avec son fils, *Girard*, 1559.

2. ALÈGRE (Jacques), ministre à S. Martin de Boubeaux, 1623 ; à S.-Jean du Gard, 1624 ; à Combas, 1626 ; à Nages, 1637-47 ; à Bernis, 1647-48 ; à Boissières, 1650-55 [X, 331, 345].

3. ALÈGRE ; Nîmes, 1654 [V, 43 b] ; Clarensac, 1663 [V, 51 b]. — (Pierre), du Vivarais, réfugié à Genève, 1680. — (Pierre), de Mâcon, *id.*, 1688. — (Jean), de Montpellier, réfugié à Magdebourg, v. 1690 [IX, 268 b]. — (Jacques), de Nîmes, assisté à Genève, 1703.

4. ALLÈGRE ou Alègre, roué à Nîmes, 1704 [II, 314 b, 315 a]. — (Etienne), galérien, mort 1698 [X, 420].

5. ALÈGRE (Jean), avocat à Castres, « homme très-versé en diverses belles « connaissances et surtout en géogra- « phie et histoire, » dit Borel, mais dont la vie est très-peu connue. Nous savons seulement que son père s'appelait Jean, comme lui, et sa mère Marguerite Lautier. Il avait épousé Jeanne d'Olier, dont il eut plusieurs enfants, et mourut le 18 mai 1680. Borel assure qu'il fit imprimer diverses *Chroniques et pièces de géographie curieuses.* Ces ouvrages ne sont pas parvenus jusqu'à nous. Plusieurs de ses poésies demeurées inédites reçurent les éloges de ses contemporains. (Pradel).

Trésor des Antiquités Gauloises et Françoises, de Pierre Borel. — *Les Antiquitez de Castres*, du même. — Etat civil des protest. au trib. de Castres.

6. ALÈGRE (Pierre), pasteur du désert, naquit à Beauvoisin (Gard), le 15 sept. 1725, d'une famille de propriétaires cultivateurs aisés, dont le chef, après avoir été ruiné par les mesures rigoureuses prises contre les protestants, s'était relevé par un mariage aussi avantageux qu'honorable. Plus d'une fois le jeune Alègre se vit poursuivi par les troupes du roi, plus d'une fois il entendit les coups de fusil dirigés contre lui. Il fit ses études sous le pasteur *Pradel*, et plus tard sous la direction de *Paul Rabaut*, de *Gibert* et de *Saussine*, et eut pour compagnons d'études les *Puget*, les *Guizot*, les *Gachon*, etc. Il fut consacré au désert par Paul Rabaut le 26 fév. 1756, et son nom figure déjà dans un acte du 26 avril 1757, rédigé aux environs de Vallon (Ardèche), et en 1759 dans un autre acte rédigé à Lagorce [Voy. aussi X, 452, 458]. Pendant son séjour dans le Vivarais, il fit la connaissance d'une jeune fille de la famille *Guez de Barjac* (famille qui existe encore) et l'épousa le 10 mai 1761. Il reçut en 1760 une vocation de la part de l'église de Calvisson. Ses sermons, dit son fils, qui nous a transmis le souvenir de l'influence bénie exercée par son ministère, étaient défectueux au point de vue de la forme ; mais on y voit de la méthode, de l'onction, un sage esprit et une connaissance remarquable de l'Ecriture sainte. Il était de petite taille, brun et maigre, avec l'attitude grave commune aux pasteurs de ce temps. Nous voyons en 1769 les membres du consistoire de Calvisson, désignés seulement par leurs initiales à cause des périls du temps, adresser au synode une demande pour le prier de continuer à l'église de Calvisson le ministère de M. Alègre, qui s'est toujours conduit en vrai ministre de J.-C. Il mourut le 16 nov. 1776. Sa digne épouse lui survécut jusqu'en 1796.

Son second fils, Henri, né le 20 juin 1766 à Calvisson, est mort en 1828, pré-

[1] Voy. aussi *Allaigre*.

sident du consistoire de Bolbec, et a laissé un fils, Pierre-Timothée, né en 1798 et mort pasteur de Rouen en 1868. Avec lui s'est éteint dans cette branche le nom d'Alègre, allié aux *Guez*, aux d'*Aygalliers* et aux *Encontre*. Sa fille aînée, Jenny, née à Calvisson en 1796, épousa *L.-D. Paumier*, né à Autretot (Seine-Infér.) en 1789, mort président du consistoire de Rouen en 1865. (Paumier.)

Philippe Alègre fils cadet de Pierre fut reçu proposant en 1790 et pasteur de S.-Ambroix en 1791. Il avait déjà en 1786 et 87 desservi l'église de Blausac (syn. du B.-Langued., 1780-91).

7. ALLÈGRE (le sergent d'), Sancerre, 1573 [VI, 73 a].

8. ALLÈGRE (Anne d'), fille aînée de Christophe d'Allègre, seigneur de Saint-Just et d'Aisery, avait épousé en 1583 [III, 418 b] Guy-Paul de Châtillon, comte de Laval, fils aîné de d'Andelot et de Claude de Rieux, qui mourut en avril 1586 des suites de l'affaire de Saintes. Elle resta donc veuve fort jeune. Elle avait eu ses biens confisqués pour la religion sous Henri III. Ils lui furent il est vrai rendus, 18 déc. 1589, mais comme ils avaient été dévolus à la feue reine mère Catherine de Médicis, elle dut faire renouveler les lettres de restitution en 1590, 1591, 1596, et n'en obtint l'enregistrement que le 15 décembre 1597 (Chamb. des comptes de Nantes, vol. XIV, f° 171). Pendant les troubles de la Ligue la jeune et riche veuve reçut et encouragea les hommages du maréchal d'Aumont et ceux de Saint-Luc. La condescendance qu'eurent pour elle les chefs militaires du parti du roi en Bretagne, détermina bien des mesures qui furent quelquefois heureuses [VII, 459 a], mais que ne justifièrent pas toujours la prudence, ni l'intérêt du parti. Ce désir de plaire à la comtesse de Laval fut cause en particulier de la mort du maréchal d'Aumont, qui entreprit le siége de Comper dans les conditions les plus défavorables, et parce qu'elle désirait rentrer en possession de ce château. Il y reçut une blessure, dont il mourut peu après. Anne d'Allègre avait eu de son premier mariage un fils, Guy de Coligny, qui mourut en 1605 le 30 décembre, ayant abjuré l'année précédente. Elle épousa en secondes noces Guillaume de Hautemer, comte de Grancey, baron de Mauny, seigneur de Fervacques, maréchal de France, lequel mourut en 1613. Peu de temps après il était fort question d'un nouveau mariage. On s'en amusait publiquement, car dans un libelle de l'époque intitulé « L'inventaire des livres de maître Guillaume, » on trouve : « *Les Quinze joyes de mariage*, reveues et corrigées par la maréchale de Fervaques. » On parlait pour elle, en effet, du prince Maurice de Nassau (juillet); mais le mois d'août suivant il était question du prince de Joinville, Claude de Lorraine quatrième fils de Henri duc de Guise, qui fut connu plus tard sous le nom de duc de Chevreuse (Lettres de Cath. de Parthenay, publ. par H. Imbert). Ce dernier projet semble avoir été plus sérieux. On en parla plus de deux ans. Elle consulta même à ce sujet Du Plessis-Mornay (18 fév. 1616) car le prince de Joinville était catholique. Mornay lui répondit : « Pour la grandeur, Madame, je suis encore de ces bonnes gens du temps passé qui la font consister en la vraye vertu. Un tabouret ne peut pas beaucoup adjouster à vostre stature. A bouche je vous en dirois davantage, car si le respect dû à vostre qualité me retenait d'une part, le fidèle service que j'ay de longtemps voué à vostre personne m'enhardirait de l'autre. » — Madame de Fervacques, soit qu'elle fut touchée de cet avis, ou que sa conscience l'ait empêchée d'aller plus avant dans cette voie, ne donna point suite à ce projet de mariage. « C'estoit une honneste femme, » dit Tallemant des Réaux. Néanmoins elle ne rompit pas avec le prince de Joinville, et en mourant elle le fit son héritier. Elle tomba malade en 1619. « A cette heure (9 fév. 1619), écrivait Anne de Rohan, M. le prince de Joinville ne bouge de l'hôtel de Madame la maréchale de Fervacques qui est toujours fort mal. On l'a voulu fort prêcher, mais elle a protesté qu'elle voulait mourir en la religion et se fait recommander au prêche. On croit qu'elle ne passera pas le mois de mars. Sa maladie est étrange. » (34e lettre.) Dumoulin, dans son autobiographie,

confirme ces détails. Ayant été averti indirectement par la sœur même de la maréchale qu'il ferait bien de la visiter, il s'y rendit sur-le-champ : « Je montay, dit-il, à la chambre de la malade ; et comme je commençais à parler à elle, voici entrer l'évesque de Genève, envoyé par la princesse de Piémont sœur du roy, pour exorter la malade à mourir en la religion catholique romaine. Là il y eut quelque contestation entre l'évesque et moy. Sur cela M. de Roissy parla à la malade disant : Madame, il n'est plus temps de dissimuler; dittes franchement, voulés-vous que ce soit M. l'évesque qui vous console et prie Dieu près de vous, ou bien que ce soit M. Dumoulin ? Elle répondit : J'en prie M. Dumoulin. Sur cela plusieurs catholiques-romains se retirèrent, quelques-uns demeurèrent, qui pendant que je faisais la prière, faisaient des grimaces pour se mocquer. Je parlay à la malade et la consolay le mieux que je pus. Lors trois seigneurs de qualité entre lesquels estoit M. Dandelot, rentrèrent en la chambre de la malade et me dirent : M. Dumoulin, il y a là-bas des princesses et dames qui désirent vous voir conférer avec monsieur l'évesque. Je leur dis : Messieurs, vous faites cela exprès pour me tirer d'auprès de la malade, et m'empescher de rentrer. Là-dessus ils me firent de grands serments et promesses qu'après la conférence, ils me laisseraient rentrer pour rendre à la malade les devoirs commencés..... (La conférence eut lieu). Je remontay vers la malade, laquelle peu après rendit l'esprit. » (*Bull.* VII, 467.) « Madame la maréchale de Fervacques a été bienheureuse d'avoir pu être admonestée par M. Dumoulin. Je me doutais bien, Madame, que vous l'assisteriez à sa dernière fin, » écrivait le 8 juin de cette année Anne de Rohan à Madame de La Trémoille. (VAURIGAUD.)

ALEIN ou ALLEIN (D'), capitaine, 1585 [V, 457 b; VI, 388 a; VII, 30 b]. — (G. de Raynaud, sieur d'), vers 1550 [V, 353 b; VII, 318 b; VIII, 394 a]. Voy. Raynaud. — *D'Alen*, 1600 [IV, 497 a]. — *D'Alens* ou *Dalens*, Foix, 1598 (VII, 63 b].

ALEIZETTE (PIERRE D'), consul de Chabotte, signalé en 1737 comme obstiné huguenot (*Bull.* V, 316).

1. ALEMAN (CHARLES), natif de Gimont en Gascogne, reçu habitant de Genève, 27 nov. 1559. — Cf. All...

2. ALEMAND, « Johannes Alemandus Marosiensis (Marousse, Charente?) Occitanus, » étudiant à Genève, 1592.

3. ALEMAND (LOUIS-AUGUSTIN), né à Grenoble en 1653 [Haag I, 60]. Après avoir terminé ses études à Valence et y avoir pris le grade de docteur ès arts, Alemand se fit recevoir avocat au parlement de Grenoble. Les persécutions contre les protestants augmentaient chaque jour de rigueur; toutes les carrières leur étaient successivement fermées. Alemand n'eut pas la force d'affronter les périls de la fuite et de s'exposer aux misères de l'exil; il abjura en 1676, et prit alors le parti de se rendre à Paris, où il se fit homme de lettres. Il publia en 1688, in-12, ses *Nouvelles observations ou Guerre civile des Français sur leur langue*, essai d'un dictionnaire historique et critique de tous les mots, de toutes les locutions, de toutes les règles contestés. L'Académie française, qui se disposait à faire paraître son Dictionnaire, en arrêta l'impression pour profiter des observations d'Alemand. Ce fut Alemand qui publia deux ans plus tard les *Nouvelles remarques de M. de Vaugelas sur la langue française*; Paris, 1690, in-12. Cette publication fut suivie de l'*Histoire monastique d'Irlande*; Paris, 1690, in-12; trad. en angl.; Lond. 1722, in-8°. Ces nouveaux ouvrages lui ayant procuré plus de désagrément que de profit, notre auteur se mit à étudier la médecine dans l'espoir d'obtenir un brevet de chirurgien de marine qu'on lui avait promis. Il reçut dans ce but en 1693 le grade de docteur à la faculté d'Aix ; mais le brevet promis ne lui ayant pas été accordé, il reprit la plume l'année suivante et donna le premier volume d'un *Journal historique de l'Europe pour l'année* 1695; Strasb. (Paris), 1694, in-12, qui ne fut pas continué, les rédacteurs de la Gazette de France, du Journal des Savants et du Mercure s'étant opposés à ce qu'on expédiât un privilége pour cet ouvrage. On doit aussi à Alemand une traduction de la *Médecine statique de Sanctorius*, qu'il intitula : *Science de la transpiration ou*

médecine statique... c'est-à-dire manière ingénieuse de se peser pour conserver et rétablir la santé par la connoissance exacte de l'insensible transpiration; Lyon, 1694, in-12. S'il faut en croire Carrère, Alemand publia aussi le *Secret de la médecine des Chinois,* Grenoble, 1671, in-12. Il se proposait de publier un traité sur l'ancienneté des médecins méthodiques, lorsqu'il mourut à Grenoble en 1728. — Son frère, avocat au parlement de Grenoble, abjura comme lui; il se serait fait connaître (suivant la fin de l'article de MM. Haag) par un livre dédié au Père La Chaise, et conçu dans l'intention de défendre les protestants. D'après une note postérieure de MM. Haag, *Jacques-Thomas* Alemand, frère de *Louis-Augustin,* ne serait pas l'auteur d'un livre écrit en faveur de ses coreligionnaires; l'honneur en appartiendrait à *Louis-Augustin,* mais ce livre n'a pas été publié. Son auteur lui avait donné le titre suivant: *Traité pour prouver que les protestants ne sont pas inutiles à la religion.* Peut-être regrettait-il alors son apostasie. Quant à Jacques-Thomas, c'est un tout autre ouvrage qu'il aurait dédié au Père La Chaise, car à en juger par le titre il serait intitulé: *Préservatif contre toutes sortes de nouveautés et hérésies;* Grenoble, 1688, in-12.

Rochas, *Biogr. du Dauphiné.*

1. ALENÇON ou DALENÇON (GUILLAUME D'), né à Montauban, martyr à Montpellier en 1554 [VII, 497 a]. — La fin héroïque de ce chrétien n'a été mentionnée qu'en passant par MM. Haag; nous pouvons en donner aujourd'hui un récit émané d'un témoin oculaire [1]:

« Le 16 d'octobre 1553, Guillaume d'Alençon, de Montauban, fut dégradé. C'étoit un prêtre converti qui avoit apporté de Genève des livres et séjournoit depuis longtemps en prison. Revêtu de son costume ecclésiastique, il monta sur une estrade où l'évêque était assis. Après mille cérémonies et la lecture de nombreux passages en latin, ses ornements sacerdotaux lui furent enlevés et remplacés par des habits séculiers; on lui rasa la tonsure, on lui coupa deux doigts, puis il fut livré à la justice séculière qui l'appréhenda sur-le-champ et le ramena dans son cachot. Le 16 de janvier 1554, il fut condamné à mort, et l'après-midi même il fut supplicié. Un homme le porta sur ses épaules [les jambes liées sans doute] hors de la ville, à la place où étoit dressé un monceau de bois. A la suite marchoient deux prisonniers: un tondeur de drap, en chemise, avec une botte de paille liée derrière le dos, et un homme de condition, fort bien accoutré. Dans leur égarement, tous deux reniaient la vraie foi. Pour d'Alençon, il ne cessoit de chanter des psaumes. Arrivé devant le bûcher, il se déshabilla lui-même jusqu'à la chemise, rangea ses vêtements dans un coin avec autant d'ordre que s'il eût dû les remettre et, se tournant vers les deux hommes qui voulaient abjurer, il leur adressa des paroles si sérieuses que sur le visage du tondeur de drap la sueur coulait en gouttes de la grosseur d'un pois. Ce que voyant, les chanoines qui faisoient cercle, montés sur des chevaux ou des mules, lui commandèrent de finir. Alors il s'élança d'un air allègre sur le bûcher et s'assit au milieu. Par un trou pratiqué dans l'escabeau passoit une corde; le bourreau la lui mit au cou, lui lia les bras au corps et alluma le bûcher après avoir jetté dessus les livres apportés de Genève. Le martyr restoit paisible, les yeux tournés au ciel. Au moment où le feu atteignit les livres, le bourreau tira la corde et serra le cou du patient; la tête s'inclina sur la poitrine; dès lors d'Alençon ne fit plus un seul mouvement et son corps fut réduit en cendres. »

[1] Mémoires de *Félix Platter* de Basle, trad. et publ. par le Dr Ed. Fick, imp. à Genève, 1866, in-8°.

2. ALENÇON (MOÏSE), de Montélimart, assisté à Genève en se réfugiant en Suisse avec sa femme et ses enfants, 1684.

3. ALENÇON (Madame D'), Metz, 1589 [IV, 364 a]. — (... D'), réfugié, 1688 [VI, 260 b; VII, 425 a]. — Voy. Alançon.

4. ALENÇON DE MILLEVILLE, v. 1680 [VI, 363 b]. Voy. encore: [III, 84 b; VI, 59 a].

ALENCOURT (... D'), condamné à mort, 1562 [III, 382 b, note].

ALENONCOURT (Mlle D'), réfugiée en Prusse et pensionnée par l'électeur comme personne de condition (*Erman,* IX, 4).

1. ALÈS ou ALLAIS, pasteur à Marigné, 1572, à Gémozac, 1576, à S.-Savinien, 1590-1600 [Haag II, 193]; *Bull.* IV, 322; VII, 518; Aym. I, 189. — Voy. Allais.

2. ALÈS ou ALLIEZ (RENÉ D'), Touraine, vers 1620 [V, 435 b].

ALESTI (PIERRE), avocat à Nîmes, 1554 [IV, 222 a].

1. ALEXANDRE (PIERRE), d'Arles, pasteur v. 1560 [III, 120; IV, 244 b]. — (Marc), de Chaumont en Bassigny, reçu habitant de Genève, 28 septembre 1573. — (le capitaine), de Florac, tué en 1628 [VIII, 490 b]. — (Charles), de Metz, v. 1640-1707 [VI, 445 a]. — (Paul), de Montpellier, assisté en passant à Genève pour se réfugier en Allemagne, 1708.

2. ALEXANDRE (ANDRÉ et SALOMON), naturalisés anglais, 11 mars 1700.

ALEXIS (GERVAIS), entretenu à l'académie de Die par le colloque de Diois en 1611 et reçu au saint ministère en 1612, exerça le pastorat à Briançon de 1612 à 1618 [X, 329, 331], à Rosans de 1618 à 1622, à Livron de 1629 à 1641. L'évêque de Valence se fondant sur la déclaration royale du 14 avril 1627, qui défendait aux ministres étrangers de remplir leurs fonctions en France, enjoignit en 1630 à Alexis de quitter son diocèse. Ce dernier s'y refusa et aurait été arrêté par l'évêque s'il n'eût pris la fuite.

Il paraît du reste qu'Alexis n'était pas étranger, car le roi à qui son affaire fut renvoyée, ne ratifia pas la sentence épiscopale. Il avait résumé en 1641 *La foy fondée sur les Saintes Ecritures*, de Daillé. Gaspard Fallot, curé de Livron, y opposa sa « Réponse au livre de la foy fondée de Daillé, ministre de Charenton, transcrit et abrégé dans la lettre d'Alexis, ministre de Livron, contenant la défense de M. Véron; Lyon, 1641, in-8°. » La « Lettre » d'Alexis n'a pas été retrouvée. (ARNAUD.)

Au mois de mai 1655, *Jean Alexis*, avocat au parl. de Paris, fils de Gervais Alexis, ministre à Vinsobres, et de Madelaine Samuel, épousa *Aimée de Bottin*, dame de Vilaines, veuve de Jean de Godes, sieur de Ruet, capitaine exempt des gardes du corps (Reg. de Charenton).

1. ALEYRAC. Le château d'Aleyrac (*de Alariaco*), commune de S.-Vincent de Barrez (arr. de Privas, canton de Rochemore), a donné son nom à une ancienne famille qui paraît être une branche cadette des anciens barons d'Aigremont au diocèse de Nîmes, du nom de d'Aleyrac. Le dernier de cette illustre race (on a une donation en date du 1er mars 1244, où il est question d'un Pons d'Aleyrac) mourut en 1549, ne laissant de son union avec Marguerite de Cambis, qu'une fille nommée Marguerite comme sa mère. Cette héritière épousa, le 15 août 1561 [VIII, 459 b], Thomas de Rochemore et porta tous les biens de sa maison, avec le château de Calviac (Gard), qui depuis a passé à la famille des Hours, dans la famille de Rochemore.

Au milieu du XVIe siècle, le même fief se retrouve dans une autre famille D'ALEYRAC (ou Daleyrac) du Colombier (Haag IV, 365) ou plutôt DE COLOMBIERS.

2. Claude Daleyrac, frère cadet de Pons, sr de Colombiers et bailli du Vivarais, épousa Jeanne de Mercoyrol, dont il eut trois fils, notamment GUILLAUME, chef de la branche de Chambeson et GUINOT chef de la branche de Fougères.

3. Guillaume d'Aleyrac de Colombiers, seigneur de Chambeson, se distingua à Moncontour à la tête de cinquante hommes d'armes; puis, comme capitaine d'une compagnie d'infanterie, il mérita en 1598 les éloges de Henri IV pour sa conduite contre les ligueurs. Il avait été député à l'assemblée de Milhau, en 1573, et mourut en 1606 ou 1607.

D'*Anne de Sybleyras*, fille d'un bailli de Privas et d'Isabeau de Châteauneuf, il eut : David Daleyrac, sr de Chambeson, homme d'armes de la compagnie de Vendôme en 1609, capitaine d'une compagnie qui guerroya dans la Savoye en 1616; mort en 1649. Il laissa de son mariage avec *Suzanne*, fille de *Jean de Jullien*, sr du Fraisse, et d'*Isabeau de Chambaud*, six enfants dont quatre filles, PAULE, ANNE, GENEVIÈVE et JUDITH d'Aleyrac. Son second fils JEAN mourut en Italie à 19 ans, capitaine d'infanterie, 1640. L'aîné, ETIENNE d'Aleyrac, plus connu sous les noms de Colombiers ou de Chambeson, servit d'abord au siége de Perpignan, 1641 : il fit ensuite les campagnes d'Italie comme capitaine. A la Révocation il n'hésita pas, malgré

son âge avancé, à sortir du royaume. L'électeur de Brandebourg l'accueillit avec distinction et le nomma lieutenant-colonel; mais la nostalgie ou toute autre cause que nous ignorons le ramena dans sa patrie où il mourut en 1686. Il avait épousé en 1634, *Catherine* fille de *Noé de Chambaud*, seigneur de Saint-Léger et de *Simonne de La Tour*. Cette dame ne fut pas plutôt veuve qu'elle passa de nouveau dans les pays étrangers; cependant lorsqu'elle sentit approcher sa fin, elle revint aussi mourir en France, 1689. De son mariage était nés huit enfants : trois filles, JEANNE, CATHERINE, SUZANNE et cinq fils. L'aîné, LOUIS, né en 1636, capitaine au régiment du Limousin, mourut à Chomerac, 1666. Le second, JACQUES, né en 1648, page du prince d'Orange, capitaine de la milice du Vivarais en 1674, fit la campagne de Catalogne au retour de laquelle il mourut, 1674. Le troisième, NOÉ, sr de La Condamine, né en 1649, entra comme cadet dans les gardes, 1671. Peu de temps après il abjura et son père irrité lui refusa toute assistance jusqu'à ce qu'un arrêt du conseil du 14 août 1671, l'eut condamné à lui payer une pension de 300 l. Ce fils mourut aux Invalides en 1718, sans postérité. Le quatrième nommé aussi NOÉ, sr de Colombiers, né en 1650, fut envoyé pour étudier à Genève, mais n'en suivit pas moins l'exemple de son frère, en 1673, et se distingua par la fureur avec laquelle il combattit ses anciens coreligionnaires. Le cinquième, ETIENNE, sr de Pramoulenc, né en 1655, sous-lieutenant au régiment du Piémont, mourut à Pignerol en 1673. (HAAG.)

Le second Noé laissa des fils, seigneurs de La Chaize, de Colombiers, de La Condamine, de Saint-Vincent de Barrez et de Saint-Pierre de Barry, dont la descendance existe de nos jours dans l'Ardèche, et s'allièrent aux maisons de Geis de Pampelonne, de Pautheac de Grandval, de Barruel, qui ne ressortent point de notre sujet. La baronnie d'Aleyrac a passé par les d'Assas et les Latour du Pin à la famille de Salvaire, dont le chef est aujourd'hui le baron Raymond de Salvaire d'Aleyrac, catholique, habitant le château de Cabrières, près Saint-Jean du Gard. (CAZENOVE.)

4. GUINOT d'Aleyrac, frère cadet de Guillaume, épousa en 1598 *Madelaine du Chailard*, dame de Fougères (par. de St-Vincent de Barrez) dont il eut, entre autres enfants, DANIEL, sr de Fougères, docteur en droit, député à diverses assemblées des églises réformées en 1611 [VI, 409 b; VII, 531 b] et 1621 [V, 140 a]. De son mariage avec *Louise d'Audemar* naquirent : 1° FRANÇOIS-LOUIS, sr de Fougères, capitaine d'infanterie, à qui sa femme, *Judith de Serres*, ne donna que des filles : SUSANNE, CLAUDINE-GABRIELLE et SUSANNE; 2° N. d'Aleyrac, capitaine au régiment de Quinoy, tué à la tête de sa compagnie; — 3° N. d'Aleyrac, cornette dans le même régiment, mort en 1676.

ALEZIEU (N.), ministre de Garlin (Basses-Pyr.), pendu à Pau « sans nulle forme de procès, » par Henri de Navailles, seigneur de Peyre, gouverneur de la ville; août 1569 (Bordenave, 263). — (Moïse), de Montpellier, étudiant à Genève, 1680.

ALGEVIN (JEAN), du Grand-Gallargues, 1752 (*Bull.* III, 482).

ALGLANE (JACQ.), mis au Fort-l'Evêque, 1685.

ALGON (JEHAN), de Die en Dauphiné, reçu habitant de Genève, 13 mai 1555.

ALGUE (JAQUES), de S.-Hippolyte de Roqueforcade en Languedoc, reçu habitant de Genève, 26 juin 1559. — Antoine D'), sieur de Grive, 1613 [IX, 135 b]. — (Paul D') ou plutôt Dalgue, dit *Lassagne*, pasteur des Cévennes, 1745 [II, 494 a].

ALHAUD (ANTOINE) et Marie Alhaude, massacrés en Provence, 1562 [X, 469 et 474].

ALHÉNAS (... D'), officier réfugié en Prusse, 1686 (*Erman*, IX, 3). ALHOUE, voy. Aloue.

ALIBERT (ou ALLIBERT), réfugié, de Grenoble, 1688 [VII, 424 b]. — (Pierre), marchand à Grenoble, réfugié avec sa femme et sa fille à Berlin, 1698. — (Jeanne), Alais 1754 [IX, 351 a]. — Jacques), de S.-Hippolyte, assisté à Genève pour gagner Berlin, 1698. — (André), de Ganges, *id.*, 1699. — (Guillaume) et sa femme, réfugiés à Genève, 1707. — (Marie), assistée à Londres, 1721. — (Jean), des Cévennes, reçu habitant de Genève,

1731. — (Pierre), de S.-Hippolyte, *id.*, 1731. — (Charles), de Paris, *id.*, 1768.

ALICAN (la veuve du sieur D'), réfugiée au Werder (Berlin), 1700.

ALICHONS (CATHERINE D'), v. 1590 [II, 400 b].

ALICOT (PIERRE), de Montpellier, « maitre en fait d'armes, » réfugié à Genève vers 1709.

ALIDOR, prénom d'un capitaine camisard [II, 315 a].

ALIER (NICOLAS), ministre à La Rouvière, 1569-70, et à Brignon, 1571-72 (*Bull.* XXI, 133).

ALIÈS, ALLIÈS ou D'ALIÈS, et non DALIÈS [1], famille distinguée de Montauban, occupant les charges de finance et celles de la magistrature, et ayant acquis, vers le milieu du XVIIe siècle, la baronnie de Caussade [Haag IV, 191 a]. = *Armes :* écartelé, aux 1 et 4 de gueules au lévrier d'argent, aux 2 et 3 d'argent à 3 fasces d'azur, à la bande de gueules chargée de 3 étoiles d'or, brochant sur le tout.

Les Aliès avaient embrassé les doctrines de la Réforme dès 1561. Lorsque l'édit de pacification fut publié à Montauban en 1563, *Bernard d'Aliès*, avocat du roi au siége du sénéchal de Montauban [III, 104 a], fut appelé, en sa qualité, à constater l'état du Moustier que la garnison catholique venait d'évacuer, et accusa formellement cette garnison de l'avoir détruit. En 1569, il présida à la vente des biens du clergé en vertu d'une commission de la reine de Navarre. Il mourut le 16 août 1574 (Reg. des sép. de M. 1565-80, f° 24). — Un autre *d'Aliès* fut élu consul de Montauban en 1598, avec *Lauzat, Tenans, Vacher, Faget* et *Virac*. — Un autre encore, probablement petit-fils de Bernard, servait, en 1622, sous les ordres de *Saint-André-Montbrun* [IV, 466 a]. — *Marie d'Aliès*, mariée le 10 mars 1612 à *Jean de Caumont*, s^r de Montbeton [III, 270 a]. — A la même famille appartenait *Antoine d'Aliès*, trésorier général de la maison de Navarre, dont le fils, JEAN, receveur des tailles du Quercy, épousa *Marie Patry* dans le temple de Charenton en 1629. De cette union naquirent, le 13 oct. 1630, ANTOINE, et le 17 mars 1633, JEAN, sieur de Martel, qui eut pour marraine *Marie d'Aliès*, dame de Montbeton, et qui abjura le 9 nov. 1661. On a le contrat de mariage de l'aîné de ces deux frères, « Antoine d'Aliès, seigneur et baron de Caussade, conseiller du roy en son conseil d'Estat, fils de messire Jean d'Aliès, aussi conseiller du roy en son conseil d'Estat et finances, avec d^{lle} *Marthe de Garrisson*, fille de messire Jonathan de Garrisson, seigneur de Lustrac, et feue d^{lle} Anne de Coulom, » ledit mariage célébré au château de Montbeton, avant le prêche, par le ministre *Thom. Satur*, le 29 avril 1669, en présence de *David de Caumont*, baron de Montbeton. Antoine d'Aliès soutint énergiquement les vieux principes de sa famille lorsque arriva l'heure de l'épreuve [III, 83 b; VII, 424 b]. En 1685, il obtint la permission de rester à Paris, dont le séjour avait été interdit aux protestants, sous prétexte de suivre un procès devant le Parlement (Suppl. fr. 791 n° 1, *nunc* 9726). Son intention était de fuir, et il réussit non-seulement à gagner la Suisse en 1686, mais il fut même assez heureux pour faire venir successivement auprès de lui six de ses enfants. Le gouvernement se saisit du septième, nommé JEAN, en 1691, et le plaça au collége Louis-le-Grand. Sa femme, qui n'avait pas encore pu le rejoindre, fut privée de la tutelle de son fils et de l'administration des biens de son mari (Suppl. fr. 4026, 2), dont le gouvernement chargea *Samuel d'Aliès*, sieur de La Tour, qui avait abjuré (*Archiv. gén.* M. 664). Le baron de Caussade obtint gratuitement, le 26 mars 1709, les droits de bourgeoisie à Genève, avec ses deux fils, JONATHAN et DAVID; il fut élu membre du CC en 1714 et mourut en nov. 1721. L'aîné alla s'établir à Lausanne, qu'il habitait en 1740, et le second, David, après avoir fait des études de théologie en Angleterre et en Hollande, fut consacré ministre à Amsterdam, le 17 mai 1704. Il desservit l'église de Delft jusqu'en 1709, puis il fut appelé à Copenhague comme successeur de *Théodore Le Blanc;* il y mourut de la peste en 1711, et ne parait pas avoir laissé d'enfant de sa femme, *Suzanne Martin*, réfugiée de Bergerac, qu'il avait épousée

[1] Ce qui résulte de l'examen des registres de l'état civil de Montauban. (MICHEL NICOLAS.)

à Oldenbourg, et qui survécut jusqu'au 28 mars 1767.

Anne d'Aliès, fille du baron Antoine de Caussade, épousa en 1704 Georges *Polier* [VIII, 282 a]; sa sœur, Marthe-Marie, devint en 1717 la femme de Jean-Robert *Tronchin* [IX, 423 a]. — Nous connaissons encore une *Marthe Dalliès,* femme de B.-J. *Courault,* sieur du Portail, lieuten. gén. en Prusse [III, 316 a].

ALIÈS ou ALIET. Zacharie *Aliès* ou *Daliès,* (fils de Raimond, marchand à S.-Antonin de Rouergue), avocat au parlement de Paris, marié en sept. 1678 avec *Marie Bizot* (Reg. de Char.) et en mars 1680 avec *Fr.-Mad. Martin* [VI, 538 b, note; VII, 296 a]. — *Jacques Aliet,* de S.-Antonin, assisté en passant à Genève, 1698. — *Isaac Alier,* fils de Guillaume, marchand à S.-Antonin, épouse, oct. 1663, *Anne Rousseau,* veuve de *Jean du Ry,* architecte. — « *Zacharias Alies a S. Antonino apud Ruthenos,* » étudiant à Genève, 1705.

ALIGRET (D'), Paris, 1562 [IV, 211 a!]; — (Paul D'), 1685 [VI, 346 b].

ALINGE (ESTHER D'), femme de *Jehan de Budé,* synd. de Genève, 1602 [III, 76 a].

ALION (GÉDÉON), de Metz, docteur en médecine, réfugié à Halle, 1700.

ALISET, « ministre à S.-Lagier, » reçu habitant de Genève, 23 sept. 1572.

ALISON ou ALIZON (HONORÉ), massacré à Valensolle en Provence, 1562 [X, 469]. — *Alison,* de Nîmes, 1687 [V, 405 a]; — (Henri), roué à Nîmes en 1705 [II, 314, 315]. — Autre, pendu à Nîmes, 1705; *ibid.* Voy. *Bull.* II, 464. — *Alison,* du Vivarais, 1601 [X, 265]; — 1672 [VI, 34]; — (Jean), de Gluiras en Vivarais, chirurgien, assisté à Genève en 1697; réfugié à Friederichstadt, 1700; — (Madelaine), de Gluiras, assistée à Genève, 1701. — (Mlle), emprisonnée, 1720 [X, 404]. — (Jean), de Nîmes, faiseur de bas, reçu habitant de Genève, 27 oct. 1738. — *Jacques Aleson,* de Lyon, assisté à Genève, se réfugiant en Allemagne, 1700.

ALISON (D') ou ALISON, 1611, 1616 [VII, 533 b, 534 b].

ALISOT ou ALIZOT (ARMAND), de Nîmes, 1561 [VII, 337 a, note]. — (Jehan), « natif de Nismes, » reçu habitant de Genève, 23 oct. 1559.

1. ALIX (SIMON), « natif de S.-Sauveur-Lendelin, dioc. de Coutances, » reçu habitant de Genève, 5 août 1585. — (Etienne), d'Orléans, étudiant à Genève, 1588.

2. ALIX (SUSANNE), 72 ans, et sa fille, assistées à Londres, 1702. — Cf. Allix.

ALIZIER DE LANGLADE, professeur d'hébreu à Nîmes, 1602 (*Bull.* III, 46).

ALLAIGRE (la dame D'), 1593 [III, 199 b]. — Cf. Allègre nº 8, col. 127.

ALLAIN (JEAN), ou ALLAIRE, ancien de La Roche-Bernard, 1561 [VII, 138 b].

1. ALLAIRE (DENYS), capitaine bordelais, condamné 1569 [II, 415 b]. — Suzanne, fille de *Louis Allayre* et d'*Anne Goy,* 1571 (*Reg. de Saintes*).

2. ALLAIRE (quelquefois écrit ALLAIN), famille rochelloise, 1621 [III, 265 a; V, 87 b]; — 1681 [VII, 417 b, 2e note, 2º]; — 1685 [VI, 59 a]. — Voy. *Alexandre Allaire,* naturalisé anglais 11 mars 1700 (Agnew I, 55); réfugié, 1706, en Amérique [VIII, 12 b].

3. En 1708, un *Alexandre Allaire* figure parmi les juges consuls de La Rochelle. Il était frère d'*Antoine,* marchand comme lui, marié en 1679 à *Jeanne Pagès,* et qui quitta la France, avec un brevet du roi, à la révocation de l'édit de Nantes. Cependant, on trouve encore les nom et prénom : *Antoine Allaire,* et le même titre de juge consulaire, en 1686, avec cette annotation : « nouveau converti. » — Cette famille avait été l'une des premières de La Rochelle à embrasser le parti de la Réforme. *François Allaire* est inscrit comme tel sur les registres de l'état civil dès 1566. *Antoine,* probablement son fils, entra au corps de ville en 1617. Le petit-fils de celui-ci, nommé *Louis,* seigneur du Bugnon, ancien et diacre, eut de sa femme, *Jeanne Superville,* onze enfants, parmi lesquels : *Antoine,* sieur du Bugnon, né au mois de nov. 1627; *Jean,* sieur du Bugnon, secrétaire du roi; *Henri,* né en 1642, conseiller puis lieutenant général en l'amirauté; *Esther,* mariée au pasteur *Louis de La Forest; Suzanne,* mariée en 1670 à *Jean Freyhoff* et en secondes noces à *Jean Barbot,* sieur de Romagni, conseiller au présidial. L'aîné de ces onze enfants, Antoine, avait épousé, en 1651, *Anne Theroude,* dont il avait eu *Alexan-*

dre et *Antoine*, les deux frères mentionnés ci-dessus, plus *Philippe*, qui disparait aussi de La Rochelle vers 1680, c'est-à-dire qui probablement s'enfuit pour conserver sa foi. — La famille ALLAIRE est encore représentée aujourd'hui à La Rochelle par des descendants de ce nom, fidèles au protestantisme. (JOURDAN.)

ALLAIS (ISAAC), de Caen, étudiant à Genève, 1677. — (Marguerite), femme de *G. Dupuis d'Ermenouville* [IV, 452 a]. — *Abraham Allais*, de Dieppe, 53 ans, réfugié et assisté à Londres, 1705; il avait été naturalisé anglais, 3 juill. 1701, avec Catherine sa femme et trois enfants.

ALLAMAND (CLAUDE), galérien, 1690 [X, 415]. — pasteur, 1745 [II, 334].

1. ALLARD (Cf. ALARD). — (JEHAN), natif de Cusset près Moulins en Bourbonnais, reçu habitant de Genève, 24 avril 1559. — (Jean), de Mirepoix, étudiant à Genève, 1560. — (Hubert), orfévre, de Reims, hab. à Genève, 8 mai. — (Robert), de S.-Victor en Caux, *id.*, 1er janv. 1560. — (Raimond), massacré en Provence, 1562 [X, 469]. — (Jean), Orléans, 1568 [VI, 531 b]. — (Peronnelle), Genève, v. 1570 [VII, 300 b]. — (Anne), Orléanais, v. 1630 [VI, 536 a]. — (Jean), Poitou, persécuté, 1681 [VII, 417 a]. — (Jacques), Paris, 1685 [II, 210]. — (G.), 1698 [II, 77]. — (Ursin et François), naturalisés anglais, 1687 et 1701.

2. ALLARD (SAMUEL), d'Exoudun, fils de *Pierre Allard* et de *Marie Robin*, étudiant à Genève en 1671. Pasteur à Sauvage près La Charité-s.-Loire, en 1680 [VII, 116 a], il épousa cette même année *Marie Gasselin*.

3. ALLARD, famille rochelloise [VI, 59 a, 281 a]. — (Paul), de La Rochelle, pasteur à Sancerre, 1619-41 [IV, 493 a; V, 213 b; VI, 27 b, 28 a, 281 a; VII, 445 b; X, 318, 343].

4. ALLARD (P.), galérien, 1705 [X, 420]. — (Matthieu), prédicant du Dauphiné, galérien, 1735 [X, 425].

5. ALLARD (MARIE), de Sedan, réfugiée à Kœnigsberg, 1700. — (Jean), de Loudun, capitaine dans l'armée prussienne mort en 1707 [V, 420 b].

6. ALLARD (JEANNE D'), 1562 [IV, 512 a]. — (Le sieur D'), Vivarais, 1587 [V, 420 b]. — (JEHAN D'), consul de Montpellier, 1621 [*id.*]. — *D'Allard*, ministre dans le Bas-Languedoc en 1618.

ALLARDON (CLAIRE), de Dijon, réfugiée à Genève où elle épouse, 1587, *Abel Rivery*, imprimeur.

ALLAUD, avocat à Paris, condamné à être pendu, 1562 [IX, 310 b].

ALLAURE (AGNAN), paveur, natif d'Orléans, reçu habitant de Genève, 17 avril 1559.

1. ALLEMAGNE, tué à La Rochelle en 1572 [V, 497 b].

2. ALLEMAGNE (JACQUES D'), ministre de Meaux, puis de Sézanne, vers 1659-1674 [Haag I, 60; — II, 57; VI, 422 b; VII, 49 b, 402 b; IX, 6 b].

La famille de ce ministre figure dans les Registres de Charenton. Son père *Isaac* D'ALLEMAGNE, (mort à Paris en 1675), fils d'Isaac, barbier-chirurgien, et barbier-chirurgien lui-même, avait épousé en 1635 *Louise Regnard*, fille de *Gabriel Regnard*, apothicaire de Sézanne, et de *Jeanne Moreau*. De ce mariage naquirent: 1° JACQUES dont il va être parlé, présenté au baptême le 22 mars 1636 par *Jacques Sarrasin*, docteur en médecine, et *Françoise Le Maçon*; 2° ISAAC, baptisé le 30 novembre 1642; 3° ABRAHAM, baptisé le 18 juillet 1647, mort en 1648; 4° LOUISE, née le 2 nov. 1648, 5° FRANÇOIS, né le 8 juillet 1650; 6° LOUISE, baptisée le 25 janv. 1652; 7° HÉLÈNE, baptisée le 16 mars 1653; 8° GABRIEL, bapt. 2 août 1654; 9° MARIN. Le premier seul est connu. (HAAG.)

Jacques d'Allemagne, ministre de Sézanne, s'est acquis une fâcheuse célébrité par la part trop active qu'il consentit à prendre dans l'exécution du fameux projet de réunion de l'Eglise protestante avec l'Eglise catholique. Parent par alliance d'un des ministres de l'Etat, il se crut appelé à jouer un rôle, et sa vanité l'aveuglant, il ambitionna d'abord une place de pasteur dans l'église de Paris. N'espérant pas toutefois arriver au but de ses désirs par le choix libre du consistoire, il eut recours au crédit de la famille de sa femme et se fit nommer commissaire du roi auprès du synode de l'Ile-de-France. La cour, qui se berçait alors du fol espoir que la décision de quelques ministres corrompus par ses faveurs et

ses promesses suffirait pour faire rentrer les huguenots dans le sein de l'Eglise romaine, accepta la coopération d'un homme qu'on lui dépeignait comme propre à faciliter la réunion désirée. D'Allemagne fut donc nommé commissaire royal auprès du synode qui s'assembla à Charenton en 1671. Jamais on n'avait vu avant cette époque un ministre revêtu de ces fonctions; aussi cette nouveauté excita-t-elle de légitimes soupçons; mais la prudence exigeait qu'on ne les fît pas trop paraître. Le ministre de Sézanne assista sans opposition au synode; seulement, quand il voulut opiner en sa qualité de pasteur, le synode le força à se renfermer dans sa charge de commissaire, en lui déclarant que si, comme représentant du roi, il n'était pas soumis à sa juridiction, il l'était comme ministre, et que, comme tel, sa conduite allait être examinée sévèrement. D'Allemagne ne crut pas prudent de s'exposer aux censures de l'assemblée; il alla même plus loin, et se sépara de son église, soit qu'il espérât se pousser plus facilement à la cour, soit qu'il voulût prévenir de nouvelles contestations dans le cas où il serait continué dans ses fonctions de commissaire royal. A ce dernier égard, son attente fut trompée; car lorsque deux ans plus tard, un nouveau synode fut tenu à Charenton, la cabale des *accommodeurs* travailla vainement à le maintenir dans sa charge; le député général, ***Ruvigny***, para le coup et obtint que la commission serait donnée à un autre. Cet autre, il est vrai, fut ***La Brosse de l'Hôpital***, beau-frère de d'Allemagne.

L'église de Sézanne cependant, n'ayant pu obtenir du synode le pasteur qu'elle souhaitait, le supplia de lui rendre son ancien ministre pour lequel elle avait conservé une vive affection, et la cour donna ordre au lieutenant général de Sézanne de maintenir d'Allemagne dans sa place (*Archiv. gén.* E, 3359). Mais celui-ci, qui ne se souciait nullement d'y retourner, obtint une lettre de cachet portant que, vu ses bons services, S. M. lui ordonnait de quitter l'église de Sézanne et de suivre la cour. Le synode ne pouvait aller à l'encontre d'un pareil ordre, lors même qu'il en aurait eu l'intention; cependant il ne voulut pas laisser impunie une semblable révolte contre la discipline, et il cita d'Allemagne à comparaître devant le prochain synode pour répondre à diverses accusations portées contre lui, tout en le déclarant incapable de remplir les fonctions pastorales dans aucune église, jusqu'à ce qu'il se fût justifié. D'Allemagne eut de nouveau recours à ses protecteurs. La délibération du synode de Charenton fut annulée par un arrêt du conseil qui le rétablit dans son église de Sézanne, que, deux mois auparavant, un autre arrêt lui avait ordonné de quitter. Il y retourna; mais il avait perdu toute considération. Pour échapper aux mortifications dont on l'abreuvait, il prit un parti désespéré : il se fit catholique et obtint du clergé une pension de 600 livres. Sa conversion acheva de le perdre à la cour même; on l'abandonna dès qu'on cessa de pouvoir se servir de lui. Il vit alors dans quel abîme l'avait entraîné sa vanité. Plein de remords, il passa en Angleterre, où il répara sa faute d'une manière touchante et donna des preuves de patience et d'humilité dans l'obscure condition où il vécut jusqu'à sa mort. Il fut naturalisé anglais le 15 avril 1687 (Agnew II, 236). Sa femme était ***Elisabeth de Beauvau***. Elle lui avait donné : ANNE-ELISABETH, baptisée le 2 oct. 1660, morte en 1662; CHARLES, mort à trois ans, en 1667; ISABELLE, morte enfant en 1672.

On trouve dans le t. XI de la collection Conrart (Paris, Bibl. de l'Arsenal) un sermon de Jacq. d'Allemagne sur Marc, XII, 41-44, prononcé à Sézanne, le 16 févr. 1659.

3. ALLEMAGNE (NICOLAS *du Mas de Castellane*, baron D'), vers 1570-1590, beau-frère de ***Lisle***, qui signa les lettres adressées au parlement de Grenoble par les principaux capitaines protestants du Dauphiné dans le but de sauver le *brave* Montbrun, dont le roi Henri III voulait la tête [II, 374 a, 482 b, 500 a; IV, 531 b; V, 93 b; IX, 412 b; X, 225].—(Anne d'), Paris, 1670 [VIII, 25 b]. — (Louise d'), 1627 [IX, 358 a]. — (Elisabeth d'), 1631 [IX, 411 a].—(Sara du Mas d') [I, 275 a].

ALLEMAN (SUSANNE), 1737 [VII, 93 b]. — (Philippa), réfugiée et assistée à Genève, 1681.

ALLEMAND DE CHAMPS (JUSTINE), 1550-1588, la femme dévouée du *brave* Montbrun [IV, 464 a]. — (Blanche), v. 1600 [III, 218 b].

ALLEMAND ou ALLEMAN, seigneurs d'Allières, XVIe siècle [II, 181, 371, 373; IV, 457 b; VII, 445 b]. — (Jacques d'), sieur de Mirabel, 1611 [VIII, 460 a]. — Voy. Falentin.

ALLEN (MARTHE), réfugiée de Bretagne à Londres, 53 ans, et assistée, 1702; encore à Londres et assistée en 1721. — (Catherine), v. 1750 [VIII, 275 b]. — (Elisabeth), naturalisée anglaise, 1698.— (Jessy), épouse de l'historien Sismondi, 1819 [IX, 284 b].

ALLENET (JEAN), de Saintonge, 1563, condamné à mort [VIII, 507 b].

ALLENETTE, de Saintonge, réfugié en Irlande v. 1700 [IV, 224 a].

ALLÉON ou ALÉON (MARIE), femme de René Thellusson, à Genève, v. 1600 [IX, 363 b]. — (Jean), tanneur à Annonay; information contre lui pour propos injurieux au roi, annonçant son dessein de sortir du royaume, 1685 (*Arch. gén.* TT). — (Louis), d'Annonay et sa femme, chaussetiers, réfugiés à Genève, 1699-1709. — (Théodore) et sa femme, passant à Genève pour se réfugier en Allemagne, 1701.— (Louis), commerçant à Annonay, obtient du roi de France et du conseil de Genève la permission de venir se marier à Cologny près Genève avec Louise, fille de Joseph-René Lombard de La Tune et de Magdeleine Alléon, 1782.

ALLENS (... D'), capitaine, 1587 [III, 456 b].

ALLÉOUD (LOUIS D'), du Dauphiné, 1622 [III, 218 b].

ALLÉOUD (PIERRE, ANTOINE et FRANÇOIS), tous trois de Poyols en Dauphiné, reçus habitants de Genève en 1739, 1741 et 1747.

ALLERON (ANDRÉ), d'Orléans, réfugié à Genève et reçu habitant v. 1590.

ALLEU (ANNE), Poitou, v. 1560 [VIII, 401 a]. — (Jean), de Languedoc, ébéniste; — (Jacques), de Montpellier, serrurier, réfugié à Halle, 1700.

ALLEUR (D'), réfugié français tué à la bataille de Kollin en Bohême, 18 juin 1757 (*Erman* IX, 4).

ALLEYGRE (BERTHOLLEMY, filz de feu Jacques), orfèvre, natifz de Tholoze, reçu habitant à Genève, 9 sept. 1550.

ALLEYNE (REBECCA), 1751 [IV, 235 b].

ALLIAN (NICOLAS, fils de feu Guillaume et de Clauda de Chapays), de Crest-des-Arnauds en Dauphiné, réfugié à Genève où il testa âgé de 18 ans en 1568. Sa sœur Jeanne était veuve de *Jean Aubret*. — (Pierre), du Dauphiné, réfugié à Magdebourg, 1700.

ALLIAUD (JAQUES), des Vallées, réfugié et assisté à Genève, 1685. — (Catherine), d'Orange, *id.*, 1703.— (Madelaine), assistée à Londres, 1721.

ALLIÉ (LOUIS), de Calvisson, charpentier, réfugié à Dorotheestadt avec sa femme et son beau-frère, 1698.

1. ALLIER (LOUIS), de Nimes, réfugié à Genève, 1688. — (Jean), de Tresclou, galérien, 1745 [X, 405, 426].

2. ALLIER (ZACHARIE), de Toulouse, docteur en droit, réfugié à Genève et assisté dans cette ville de 4 écus d'abord, puis de 8 écus pour se rendre en Allemagne: 1705.

3. ALLIER (LUBIN D'), avocat v. 1560 [VII, 371 a]. — (Marthe d'), v. 1750 [IV, 10 a].

ALLIÈRES (INNOCENT D'). « Innocentius Allerianus Delphinas Gratianopolitanus, » étudiant à Genève, 1601.

ALLIÈS (GÉDÉON), fermier, âgé de 80 ans, et Susanne sa femme, réfugiés et assistés à Londres, 1705.

ALLIN, galérien, 1700 (*Bull.* XVIII, 377).

ALLION (GÉDÉON), pharmacien, réfugié en Allemagne, v. 1686 [III, 216 a].— (Anne), vivant vers 1630 [IV, 82 b]. — (Elisabeth), v. 1650 [VI, 488 a].

ALLIOT (JEAN), du Dauphiné, chirurgien, Magdelaine, sa femme et deux enfants, réfugiés et assistés à Londres, 1702-1705. — (Françoise, veuve de Charles), d'Autun au Perche, 61 ans, *id.*

1. ALLIX (JEAN), pasteur à Dangeau, 1610, 1638, puis à Marchenoir [I, 61 b, note; IV, 420 a; VI, 104 b; VIII, 42 b; IX, 495 a; X, 318, 343]. Il était né à Sully-sur-Loire et avait fait ses études aux frais de l'église d'Orléans (Voy. Lettre de Maillard à Du Plessis-Mornay).

2. ALLIX (PIERRE), pasteur d'Alençon, vers 1635 [II, 516; IV, 278 b]. Il avait fait ses études à Sedan où il soutint trois

thèses qui sont publiées dans les *Theses Sedanenses*. L'une, en 1634, *De monarchia totius ecclesiæ militantis quæ a Petro fingitur in successores transmissæ* sous la présidence de *Rambour;* l'autre *De cultu creaturarum* en 1635, et la troisième *De reliquiis sanctorum et eorum cultu*, sous la présidence de *Du Moulin*, en 1636. Il avait épousé Madelaine *Alissot.*

On a de lui un : *Catéchisme* auquel les fondements de la religion et de nos principales controverses sont établis et défendus contre les impies et les adversaires; Paris, 1658, in-8°.

3. ALLIX (Pierre), savant controversiste, fils du précédent, naquit à Alençon en 1641 et mourut à Londres le 3 mars 1717 [Haag I, 61. — IV, 11 b; VI, 151 b].

Son père, qui exerçait le saint ministère avec honneur, le dirigea lui-même dans ses études, qu'il lui fit compléter aux universités protestantes de Saumur et de Sedan. Le jeune étudiant passa sa thèse (ayant pour sujet *De ultimo judicio*) à Saumur, sous la présidence d'Amyraut, puis fut nommé pasteur à S.-Agobille en Champagne par le synode provincial qui se tint à Vitry le 16 mai 1655 (*Arch. gén.* Tt, 288). En 1671 il fut appelé à desservir l'église de Charenton. C'était un éloquent prédicateur (voy. Chauffepié), un homme de grande mémoire et d'érudition profonde, qui possédait très-bien l'hébreu, le syriaque et le chaldéen. Il publia un grand nombre d'ouvrages de controverse et travailla aussi, avec le ministre *Claude*, à une nouvelle traduction française de la Bible.

A la révocation de l'édit de Nantes, le 22 octobre 1685, tous les ministres de Charenton ayant reçu l'ordre de quitter Paris dans les 24 heures et le royaume dans 15 jours, Allix se retira d'abord à S.-Denis, et après avoir obtenu avec beaucoup de peine un passe-port pour sortir de France, il passa en Angleterre et y fut naturalisé avec sa femme et trois fils qu'il avait alors : Jean, Pierre et Jacques, le 5 janvier 1688. Jacques II lui accorda une patente pour fonder à Londres une Eglise française du rite anglican. Trois ans après son arrivée dans le pays, il s'en était rendu la langue assez familière pour écrire un livre en anglais : *Defence of the Christian Religion*, qu'il dédia au roi comme un témoignage de reconnaissance pour l'hospitalité accordée aux réfugiés de France. Après la révolution, en 1690, il fut nommé, à la recommandation de l'évêque Burnet, chanoine et trésorier de la cathédrale de Salisbury; de plus, les universités d'Oxford et de Cambridge lui donnèrent un témoignage public de leur estime en lui conférant le grade de docteur honoraire en théologie; mais le clergé d'Angleterre lui-même l'honora au point de le charger d'écrire une histoire des Conciles. Cette histoire devait former 7 vol. in-fol., mais le projet ne reçut point d'exécution. Ce savant homme, dans la seconde partie de sa carrière, s'exalta dans le sentiment religieux avec une telle intensité que sa raison en fut légèrement altérée. L'abbé de Longuerue avec lequel il avait eu beaucoup de relations et qui le regardait comme le plus éminent des ministres de Charenton de son temps, dit crûment (voyez *Longueruana*) qu' « il devint fou quand il fut en Angleterre, mais fou à faire des prophéties. » — Les nos XXI et XXII ci-après de ses œuvres attestent en effet cette déviation d'une belle mais trop candide intelligence.

Allix termina sa studieuse carrière à l'âge de 76 ans, laissant trois fils et deux filles de sa femme, *Marguerite Roger*, fille de *Jean Roger*, marchand à Paris, et de *Rachel Croyé*. Il l'avait épousée à Charenton en 1678 (Reg. de Charenton). Ses fils furent Pierre, Jacques, né le 23 févr. 1682, et Thomas, présenté au bapt. le 12 oct. 1684, par Thomas Allix capitaine au rég. de Languedoc. Pierre Allix marcha sur les traces de son père. Après avoir pris le grade de docteur en théologie à Cambridge, il remplit les fonctions de chapelain ordinaire du roi et pasteur à Castlecamp, Cambridgeshire. En 1729, il devint doyen de Glocester et l'année suivante, d'Ely. Il mourut en 1758 et c'est de lui que descendent deux notables familles anglaises actuellement existantes : les *Allix de Willoughby-Hall* et les *Allix de Swaffham* (Agnew, *Protest. exiles from France*).

Voici les ouvrages du pasteur de S.-Agobille et de Charenton :

I. *Ratramne ou Bertram, prêtre ;* Du corps et du sang du Seigneur, Lat. et franç. ; Rouen, 1672, in-12.

Ratramne ou Bertram était moine de l'abbaye de Corbie et vivait vers le milieu du IXe siècle. C'est à la demande de Charles le Chauve qu'il composa son livre De corpore et sanguine Domini, où il se prononce contre la présence substantielle ou réelle du Christ dans l'eucharistie. On comprend combien cet écrit était favorable aux doctrines protestantes. MM. Haag, après avoir mis cette traduction en toute assurance, à la tête des ouvrages de M. Allix, sont revenus sur cette opinion [VI, 151 b] par la raison que Barbier dans son Dictionnaire des Anonymes l'attribue au pasteur M. A. *de La Bastide*. La question reste indécise.

II. *Dissertatio de Trisagii origine,* auctore P. A. V. D. M. (Petro Allixio, Verbi Divini ministro) ; Rothomagi, 1674, in-8° et in-4°.

III. *Dissertationes tres* : 1° De Sanguine D. N. J. Ch. ad epistolam 146 S. Augustini, qua num adhuc existat, inquiritur ; 2° De Tertulliani vita et scriptis ; 3° De Conciliorum quorumvis definitionibus ad examen revocandis, Paris, 1680, in-8. — Ces dissertations parurent séparément. Barbier dans son Dict. des Anonymes assigne à celle sur Tertullien la date de 1678 ; une trad. franç. en parut dans l'Apologétique de Tertullien, trad. par l'abbé Giry ; Amst., 1701, in-12.

IV. *Anastasii Sinaitæ anagogicarum contemplationum* in hexahemeron libri XII, græc. et lat., ex versione et cum notis Andreæ Dacerii ; cui præmissa est Expostulatio de S. Joannis Chrysostomi epistola ad Cæsarium monachum adversus Apollinarii hæresin, à parisiensibus aliquot theologis non ita pridem suppressa ; Lond. 1682, in-4°. — Ce qui inspira à Allix l'idée de son ouvrage, que quelques-uns ont attribué à tort à Justel, ce fut la suppression qui fut ordonnée de la lettre au moine Césaire dans l'édition que le savant Emeric Bigot publia, en 1680, de la Vie de S. Chrysostome par Pallade, en grec et en latin. Plusieurs passages de cette lettre sont, en effet, contraires à la doctrine de la transsubstantiation.

V. *Douze sermons de P. A. sur divers textes.* 2e édition. Rotterdam, Reinier Leers, 1685, in-12, 522 pages. — La première édition était sans doute une impression non autorisée des six premiers discours dont il est fait mention dans un avis de l'imprimeur au lecteur placé en tête de cette seconde édition. MM. Haag disent que deux autres sermons de P. Allix avaient déjà paru en 1676, à Charenton. Ce sont peut-être les deux que voici et qui ne sont point deux *autres* car ils figurent dans le recueil des Douze imprimés à Rotterdam en 1685 :

VI. *Les malheurs de l'impénitence* ou Sermon sur ces paroles du liv. des Proverbes au ch. I, v. 24-28, prononcé à Charenton le 28 déc. 1675, jour de jeûne. Charenton, Oliv. de Varennes, 1676, in-8°, 34 p.

VII. *Les devoirs du saint Ministère* ou Sermon sur les paroles de S. Paul à Tite, au chap. II, v. 7 et 8. Prononcé à Vitry-le-François le 12 mai 1675, en présence du synode et pour l'imposition des mains du sieur Droüet, ministre à Epense. Charenton, O. de Varennes, 1676, in-8°, 54 pages y compris l'acte de l'imposition des mains.

VIII. *Réflexions critiques et théologiques sur la controverse de l'Eglise.* — Nous trouvons l'indication de cet ouvrage d'Allix dans le Dictionnaire de Chauffepié. Ce savant critique en cite une édition de 1686, mais il ne pense pas que ce soit la première.

IX. *Determinatio F. Joannis Parisiensis Prædicatoris*, de modo existendi corpus Christi in Sacramento Altaris, alio quam sit ille quem tenet Ecclesia, nunc primum edita ex MS. cod. S. Vict. Paris. ; cui præfixa est Præfatio historica de dogmate transsubstantiationis ; Lond. 1686, in-8°. — Dans sa préface historique, Allix cherche à prouver qu'avant le concile de Trente, l'Eglise romaine ne tenait pas la transsubstantiation pour un article de foi.

X. *Les maximes du vrai Chrétien*, à la suite du livre intitulé : *Bonnes et Saintes pensées* pour tous les jours du mois. Amst. 1687, in-24. — Les *Maxi-*

mes avaient paru seules en 1678, à Charenton (100 p. in-12), avec une approbation signée *Daillé* et *Mesnard*, datée aussi de 1678.

XI. *Réflexions sur les cinq livres de Moyse*, pour établir la vérité de la religion chrétienne, tom. I.; Lond. 1687, in-8°; Amst. même ann., in-12. — Deux ans après, Allix fit paraître la suite de cet ouvrage sous le titre: *Réflexions sur les livres de l'Ecriture Sainte*, pour établir la vérité de la religion chrétienne, tom. II; Amst. 1689, in-8°; ce second volume fut d'abord publié en anglais avec la trad. du premier par l'auteur lui-même, Lond. 1688, 2 vol. in-8°. Plusieurs éditions. Une trad. allem. de cet ouvrage a été donnée par Eschenbach, Nuremb. 1702, in-8°; avec annotations par Mützel; Schwabach, 1770-74, 4 part. in-8°.

XII. *L'adieu de S. Paul aux Ephésiens;* Amst. 1688, in-12. — Sermon qu'Allix devait prononcer à Charenton le jour même où le temple fut fermé. Ce fut le pasteur Ménard qui fit le dernier sermon prêché dans ce temple.

XIII. *A discourse concerning penance;* showing how the doctrine of it in the Church of Rome makes void true repentance; Lond. 1688, in-4°. — Il ne paraît que ce Discours sur la pénitence ait été trad. en français, non plus que les traités suivants.

XIV. *An historical discourse*, concerning the necessity of the minister's intention in administering the sacrament, 1688, in-8°.

XV. *A discourse concerning the merit of Good Works;* Lond. 1688, in-4°.

XVI. *Preparations of the Lord's Supper*, with maxims of true Christianity from the french of Paul Lorrain; Lond. 1688, in-8°.

XVII. *An examination of the scruples* of those who refuse to take the oaths; Lond. 1689, in-4°.

XVIII. *The judgment of the ancient Jewish Church* against the Unitarians, respecting the Trinity and divinity of Christ; Lond. 1689, in-8°; trad. en allem. par C. M. Seidelius, avec une préface de Godfried Arnold, Berlin, 1707, in-4°. — Allix entreprend de faire voir que l'ancienne Eglise judaïque a eu sur la Trinité et sur la divinité du Messie les mêmes idées que l'Eglise chrétienne, quoique moins claires et moins précises. Cet ouvrage a été vivement attaqué par Etienne Nye, recteur d'Hormead, dans sa doctrine de la sainte Trinité et de la divinité de J.-Ch., telle qu'elle est enseignée dans l'Eglise catholique, et dans l'Eglise anglicane, en IV lettres, Lond. 1701, in-8°.

XIX. *Some Remarks upon the ecclesistical history* of the ancient churches of Piedmond; Lond. 1690, in-8°.

XX. *Remarks upon the ecclesiastical history* of the ancient churches of the Albigenses; Lond. 1690 et 1692, in-4°; écrit d'abord en français, selon Chauffepié, et trad. ensuite en anglais. Réédité à Oxford en 1821.

Dans ces deux derniers ouvrages, Allix cherche à prouver contre Bossuet, que les anciennes Eglises des Vaudois et des Albigeois n'étaient pas entachées de manichéisme; que depuis le temps des apôtres jusqu'au XIIIe siècle, elles se sont maintenues dans l'indépendance de l'Eglise de Rome, en conservant dans sa pureté la doctrine de l'Evangile, et finalement qu'elles ont eu une succession non interrompue de pasteurs régulièrement ordonnés.

XXI. *Animadversions on Mr. Hill's Vindication* of the primitive Fathers against the Right Reverend Gilbert, bishop of Sarum, 1695, in-4°.— Serait-ce le même ouvrage que Chauffepié indique sous ce titre : Défense des Pères, etc., pour servir de réponse à un livre intitulé : Jugem. des Pères sur la doctrine de la Trinité, opposé à la Défense de la foi de Nicée du Dr. George Bull?

XXII. *Dissertatio in Tatianum*, 1700, in-8°. — Cette dissertation, imprimée à la fin des œuvres de Tatien à Oxford, est attribuée à l'abbé de Longuerue dans le catalogue des ouvrages de ce savant écrivain, mis en tête du Longueruana.

XXIII. *De Messiæ duplici adventu* dissertationes duæ adversus Judæos; Lond. 1701, in-12; trad. en allem. par Eschenbach, avec les Réflexions sur les livres de l'Ecriture Sainte; Nuremb. 1702, in-8°. — C'est dans ce livre qu'Allix eut la malheureuse idée de vouloir détermi-

ner le temps de la seconde venue du Christ sur la terre, qu'il annonce pour l'an 1720 ou au plus tard 1736. Il ne vécut pas assez pour se convaincre de la vanité de ses prophéties.

XXIV. *The Book of psalms*, with an Abridgement of each psalm, and Rules for the interpretation of the sacred Book; Lond. 1701, in-8°. — Cet ouvrage est écrit dans le même esprit que le précédent. Au jugement de Bayle, « Allix donne à la plupart des psaumes un sens bien différent de celui qu'on leur a attribué jusqu'à présent; il trouve des prophéties partout, et se récrie contre ceux qui leur donnent un double sens. »

XXV. *Nectarii patriarchæ Hierosolymitani Confutatio* imperii Papæ in Ecclesiam; Lond. 1702, in-8°. — Traduction en latin de l'original grec.

XXVI. *Aug. Hermanni Francke Manuductio* ad lectionem Script. Sacræ, edita studio P. A.; Lond. 1706, in-8°.— Francke est le célèbre fondateur de la maison des Orphelins de Halle.

XXVII. *Dissertatio de J. Ch. anno et mense natali;* Lond. 1707, in-8°.

XXVIII. *The prophecies* which Mr. Whiston applies to the times immediately following the appearance of the Messiah, considered and examined; Lond. 1707, in-8°.

XXIX. *A Confutation of the hopes of the Jews;* Lond. 1707, in-8°.

XXX. *Préparations à la Cène;* Niort, 1682, in-12, et Lond. 1688, selon Adelung; souv. réimpr. à Genève.

XXXI. *Remarks on some places of Mr. Whiston's Books*, either printed or in manuscript; Lond. 1711, in-8°.

Quelques écrivains ont, en outre, attribué à notre auteur : l'Ouverture de l'Epitre de saint Paul aux Romains, etc., du ministre Jurieu; le traité De l'état de l'homme après le péché et de sa prédestination au salut, etc., de Ch. Le Cène.

4. ALLIX, ancien à Gien, 1612, 1626 [VI, 27 b; IX, 494 b].

5. ALLIX (Mlle), 1686 [X, 438]; on l'enferma au Pont-de-l'Arche. Elle était fille de Philippe *Allix*, marchand à Rouen, et d'*Anne du Vidal*, fille de Jacques *du Vidal*, contrôleur général des gabelles, qui s'étaient mariés au temple de Charenton en 1655.

6. ALLIX (Phil.), galérien, 1686 [X, 408]. — (P.), galérien, 1687 [X, 410].

7. ALLIX DE LA RAIRIE (Susanne « femme du confesseur), lequel est aux galères depuis 18 ans »; elle, âgée de 74 ans, avec sa fille; réfugiées et assistées à Londres, 1705. Peut-être son mari était-il un des deux précédents.

8. ALLIX (la veuve de Jean), 73 ans, assistée à Londres, 1702. — (Paul), avec sa femme et cinq enfants, *id.*, 1721.

9. ALLIX (d'), 1680 [IX, 6 b].

ALLOGER (Jacques) et sa femme, de Nimes, déportés, 1687 [X, 431, 432].

ALLOING (François), Mâcon, 1562 [IV, 179 a].

ALLOARD ou Allouard (Barthélemy), du Petit Oriol en Trièves (Dauphiné), réfugié à Genève, 1606. — (Moïse, fils d'Alexandre), de Mens en Dauphiné, *id.*, 1691. — (François, fils de Laurent), de Clelles en Trièves, *id.*, 1721. — (Alexandre), de Mens, *id.*, 1766.

ALLONNEAU (Pierre), seigneur de S.-Pardoux près Parthenay, v. 1600.

ALLONS (F. de Riqueston d'), 1544 [V, 353 b]. — Le capitaine *Alons*, 1621 [II, 383].—*Dallons* ou d'Allons, capitaine au service britannique, 1689 (Agnew). — *D'Allons*, major au service de Prusse en 1729 (*Erman* IX, 4).

ALLONVILLE (Louise d'), v. 1580 [VI, 15 b].

1. ALLUD (Isaac), pasteur dans les Cévennes, 1745 [II, 494 a].

2. ALLUT (Jean), de Montpellier, étudiant à Genève, 1735.

3. ALLUT (Jean), camisard [VII, 252 b] qui, vers les années 1704 à 1714, se fit remarquer comme soldat, comme prophète et comme bizarre écrivain. Après avoir pris une part des plus actives aux troubles des Cévennes, il fit sa soumission au maréchal de Villars en 1704 et se retira à Genève, mais pour reprendre presque aussitôt les armes et les déposer de nouveau quand il eut perdu tout espoir en 1706. Il s'exila avec quelques compagnons d'infortune : *Elie Marion, Nicolas Fatio, Jean Daudé, Charles Pourtalès, Isaac Avy, Daniel Le Tellier, Elisabeth* et *Henriette Charras*, sans que l'exaltation nerveuse où les avait jetés la lutte prodigieuse qu'ils venaient de soutenir pût s'apaiser en même temps.

L'agitation prophétique les suivit en Angleterre et en Allemagne où ils cherchèrent à recruter des adeptes soit en provoquant des assemblées, soit en publiant des lettres et des discours. Le consistoire de l'Eglise française de Londres s'éleva contre eux, les fit condamner comme faux prophètes et impies, et ils tombèrent bientôt dans un si profond oubli qu'on ignore absolument quel fut ensuite leur sort.

Les auteurs du *Dictionn. des Anonymes*, puis de la *Biographie Michaud* et ceux qui les ont reproduits, inclinent à croire que Jean Allut est un pseudonyme sous lequel se cachèrent *Elie Marion* et ses trois amis, ou du moins *Elie Marion* principalement. C'est une pure conjecture qu'on n'aurait probablement pas hasardée si ceux qui l'ont faite eussent su que le nom d'Allut est assez répandu dans le midi de la France pour que beaucoup de gens fussent mis en danger par des publications imprimées sous un tel pseudonyme; d'ailleurs, la conjecture tombe devant cette considération que plusieurs ouvrages portent réunis le nom d'Allut et les autres (Voy. l'art. Marion [VII, 251]. Des trois écrits suivants les deux premiers portent le nom de *Jean Allut* seul : — I. *Discernement des ténèbres d'avec la lumière afin d'inciter les hommes à chercher la lumière*, 1710, in-8° (Londres?). C'est probablement une édition différente que d'autres (Barbier, *Dictionn.*, 1872) intitulent : *Discernement des ténèbres par invitation aux créatures de Dieu* d'entrer dans l'arche de grâce qui se bâtit aujourd'hui (par Jean Allut, Elisabeth Charras et Henriette Allut); Rotterdam, *Furly*, 1710, in-8°. — II. *Eclaire de lumière descendant des cieux*, etc., 1711, in-8°. — Ce sont des raretés bibliographiques. — III. *Cri d'alarme, ou avertissement aux nations, qu'ils sortent de Babylon, des ténèbres, pour entrer dans le repos du Christ;* 1712. Précédé d'un *Avertissement de l'esprit du Seigneur*, prononcé de la bouche *de Jean Allut*, à Leipsic (*Bull.* XIII, 358).

ALMARIC (Jean), martyr en 1558 [IV, 510 a]. — (Guillaume), sieur de La Loubière, 1613 [IX, 135 b]. Voy. Ranchin.

1. ALMERAS (Claude), coutelier, natif de Rosans au dioc. de Gap, reçu habitant de Genève, 7 juin 1557. — (Jacques), de Serres en Dauphiné, étudiant à Genève, 1597.

2. ALMERAS (Théophile), d'Anduze, auteur d'une thèse à Montauban, 1657 [VII, 196 b. 294 b; voy. encore VIII, 302 b, 464 a; IX, 5 b]. En 1658 il fut reçu au saint ministère par le synode provincial d'Alais et fut nommé pasteur à Ardaliès, qu'il desservit jusqu'en 1660; de là il passa successivement à Colognac, 1660-1665, à S.-Roman de Tousque, 1665-1670, à S.-Julien d'Arpaon, 1670-1673, enfin à Générargues et à S.-Sébastien, 1673-1685. Réfugié en Suisse après la révocation de l'édit de Nantes, nous le retrouvons à Lausanne en 1690 [IV, 212 b]. Il avait épousé *Gervaise de Fabre* dont il eut Théophile baptisé le 29 déc. 1673 et Elisabeth le 21 novembre 1676. La commune de Générargues possède les registres très-complets des baptêmes et mariages faits par lui dans ses diverses églises, registres fort bien tenus, tous écrits de sa main, et d'une belle écriture, auxquels se trouve jointe une sorte d'autobiographie très-intéressante. (Auzière.)

3. ALMERAS (Pierre), de Tribaux en Dauphiné, chapelier, réfugié avec sa femme et deux enfants, à Berlin, 1698. — (Charles), de Bédarieux, manufacturier de bas, réfugié avec sa femme et quatre enfants, à Halle, en 1698; avec quatre personnes de plus en 1700. — Judith), de Gap, réf. à Berlin, 1700.

4. ALMÉRAS, viguier de Nîmes, qualifié de faux converti, ayant sa femme et ses trois enfants passés à l'étranger, sollicite un passe-port pour aller à Orange; refusé; 1700 (*Arch. gén.* Tt). — (Louis), d'Aubenas, assisté à Genève, 1707. — (Pierre), des environs d'Alais, assisté à Genève pour gagner l'Allemagne, 1707. — (Joseph), de Gap, prosélyte depuis cinq ans, assisté à Genève pour se rendre à Berne, 1709. — (Pierre), assisté à Londres, 1721. — (Elisabeth), à Serres, et Madelaine, à Royans, signalées comme huguenotes obstinées, 1737 (*Bull.* V, 317).

5. Alméras trahit le martyr Fulcran *Rei*, 1686 [VIII, 404 a].

ALMEUTÈS, pseudonyme d'*Antoine Saunier* (*Bull.* X. 213).

ALMOUST (JEHAN D'), « tailleur de abillemens, natifz de Bloys, » reçu habitant de Genève, 19 juin 1550.

ALOUE (D') ou D'ALHOUE, sieurs de La Thibaudière, 1573-1615 [VIII, 51 b]. — (François), sieur des Ageaux ou des Agéols, capitaine, 1587 [III, 179 b]. — (Pierre), sieur de Châteaurouet, 1595 [VIII, 51 b]. — Sa fille Elisabeth, fem. de Pierre d'Orfeuille [V, 264 a, 359 b; VIII, 51 b]. — (Esther-Marie), v. 1650 [III, 179 b]. — *Daloue* (Fr.), condamné à Bordeaux, 1569 [II, 415 a].

ALOUVEAU (CATHERINE D'), v. 1620 [VII, 338 b].

1. ALPÉE DE S.-MAURICE. MM. Haag ont cité incidemment deux pasteurs de ce nom, seigneurs de S.-Maurice l'un et l'autre : *Sigisbert Alpée*, vers 1610-1637 [III, 199 b; IV, 495 b; X, 350], et *Jacques Alpée*, son fils [III, 199 b; IV, 278 a, 356 a; VI, 310 a; VII, 399 a et b; VIII, 372 b]. — *Anne*, fille de Sigisbert [III, 199 b].

2. Sigisbert Alpée était pasteur de S.-Mars en Champagne[1]. Il avait épousé, en 1610, *Marie Cappel*. C'était un ecclésiastique instruit qui aimait les lettres et la polémique. On en a conservé un témoignage dans une lettre qu'il adressa le 14 sept. 1618 au pasteur *Paul Ferry* de Metz[2], pour le féliciter de son ouvrage intitulé le *Dernier désespoir*, que Ferry venait de publier contre le jésuite Véron [V, 104 b].

Il eut plus tard lui-même une grave polémique à soutenir. Un seigneur protestant du pays qu'il habitait, nommé M. *de La Haye*, demeurant à Courgenay près Sens, après avoir repoussé l'invitation du roi lui-même qui désirait sa conversion, ne put se refuser à entendre un docteur de Sorbonne que le roi désigna pour l'instruire et lui démontrer l'erreur de ses opinions hérétiques. C'était dans les premiers jours de l'année 1631, et le prêtre désigné était Charles-François d'Abra de Raconis, un des prédicateurs ordinaires de S. M., membre d'une famille qui, au XVI[e] siècle, avait embrassé les doctrines de la Réformation (voy. Raconis) et maître d'escrime dès longtemps éprouvé (voy. *Bull.* IV, 61) en polémique religieuse. Forcé d'obéir au roi, le gentilhomme eut naturellement recours à l'appui de son pasteur ; mais il ne le trouva pas aussi empressé qu'il l'eût voulu. L'intérêt personnel qu'il avait à ce combat théologique l'empêchait d'acquiescer aux bonnes raisons que les pasteurs avaient depuis longtemps pour ne plus se prêter à ces tournois peu chevaleresques où jamais ils n'avaient rencontré la discussion loyale, mais où le docteur de l'Eglise romaine, parlant dans une assemblée organisée et présidée par des autorités qui lui étaient entièrement favorables, mettait sa tactique à discuter de toute chose excepté des points en discussion, jusqu'à ce que le ministre fatigué et indigné se refusât à le suivre dans ses excursions ; alors il s'écriait que celui-ci désertait la lutte et il chantait victoire. Sigisbert Alpée, parfaitement instruit de la difficulté, mais ne pouvant priver de son assistance M. de La Haye, voulut se couvrir du moins de l'assentiment du consistoire de Paris, qui refusa nettement, par la main de son président *Jean Mestrezat*, d'envoyer personne à cette conférence tout en lui permettant d'en soutenir le fardeau lui-même s'il le jugeait convenable, mais à la condition qu'il fixerait à l'avance les points sur lesquels devrait porter le débat et que sous aucun prétexte il ne s'en laisserait divertir. « Le commandement que faict S. M. à M. de La Haye, écrivait Mestrezat à son collègue, n'engageoit point un pasteur à une conférence si de vous mesme vous ne vous y fussiez obligé. Un homme a qui le Roy a faict tel commandement peut porter des oreilles et, au bout des discours du docteur, respondre selon la sincérité de sa conscience qu'il ne se sent point esbranlé a changer pour les discours qu'il a ouys et n'est pas obligé à réfuter le docteur : car il suffit a un fidelle d'estre persuadé en sa conscience par une lu-

[1] Il signait : *Sigibertus Alpæus, Ecclesiæ reformatæ in oppido Sammartiano* ou bien *in oppido S. Medardi pastor*.

[2] Cette lettre commence ainsi : « Sæpius jam ad te, vir ornatissime et eruditissime, scripturio ; sed pudor hactenus præceps meum hoc desiderium tanquam sufflamine quodam cohibuit ; temeritatis enim et audaciæ titulum apud te me incursurum vereor, si tibi ignotus, magis meis Helicone tuo illatis tela a sincerioribus et sanctioribus studiis distrabo... »

mière proportionnée à sa portée, sans pouvoir réfuter les subtilitez des docteurs contraires. »

La dispute eut donc lieu, malgré le consistoire de Paris, et le lecteur va juger combien le consistoire avait raison. Elle se tint à Beaulieu, dans la maison du sieur de La Verrière, gouverneur de Sens, le 16 février 1631, et fut close le lendemain. Raconis était assisté des abbés de S.-Denys et de S.-Thierry. Voici de quelle manière commence le procès-verbal rédigé d'un commun accord :

« Le sieur de La Haye a proposé qu'il a receu l'homme de S. M. et depuis a esté prié de plusieurs de ses amis de quitter sa religion et se faire instruire en la croyance de l'Eglise romaine. Le dit sieur de La Haye a respondu que Dieu mercy il est chrestien et qu'il ne pouvoit se ranger à l'Egl. rom. a cause des additions qu'elle faict en sa religion aux choses contenues ès Ecritures desquelles il adore la plenitude. Toutefois que si on luy peut monstrer aux dites Escritures :

« L'adoration et vénération des images ;

« L'invocation des saincts décédez ;

« La transubstantiation ;

« La manducation du corps de Jésus-Christ par la bouche du corps ;

« Un autre sacrifice propitiatoire que celui de Jésus en la croix ;

« Un autre purgatoire des pechez que le sang de Jésus-Christ ;

« Comme on peut retrancher au peuple la couppe de l'Eucharistie,

« Et cela luy estant monstré par les sainctes Escritures, il est prest de changer sa religion et d'embrasser celle de l'Eglise romaine.

« Le dit sieur de Raconis a dit qu'il justifiera que le dit sieur de La Haye demeurant en la religion qu'il professe n'est point chrestien ; et cela faict, qu'il justifiera que c'est un faux principe qu'on ne puisse rien croire qui ne se trouve en l'Escriture. Pour le reste des autres poincts il s'oblige de les prouver par des voyes que l'on ne sçauroit reprocher.

« — Ledit sieur Alpée a respondu qu'il est icy pour monstrer que les obstacles que M. de La Haye trouve pour entrer en l'Eglise romaine sont bien fondez suivant son principe et partant prie M. de Raconis de commencer par la preuve du premier article pour ne point perdre temps puisque le dict sieur de La Haye s'oblige de croire les dicts poincts, si on les lui montre.

« — Le sieur de Raconis a dict que le premier poinct estant que demeurant le sieur de La Haye dans sa religion il ne peut estre chrestien, il le commence en cette sorte : — « Si sa religion ne peut « estre appelée chrestienne et divine, « demeurant en sa religion il ne peut « estre chrestien ; or est-il que sa religion ne peut estre appelée chrestienne « et divine, donc demeurant dans sa religion il ne peut estre appellé chrestien. »

« — Le s^r Alpée respond que le s^r de La Haye n'a mis aucunement le dict article pour doute, mais que la première de ses doutes est celle de la vénération des Images dont il désire ouïr la preuve sans incidenter, n'estant icy que pour monstrer que les doutes dudit sieur de La Haye sont bien fondées.

« — Le sieur de Raconis demande response à son argument ou adveu de ne le pouvoir faire et après promet de passer au reste.

« — Le sieur ministre dict qu'il se tient attaché au subject pour le q. il a esté envoyé et au cas que le d. s^r de Raconis ne satisface aus dites doutes proteste que le dit sieur de La Haye ne peut estre satisfait.

« — Le sieur de Raconis après que le sieur ministre a esté solennellement sommé de respondre à son argument ou advoûer son impuissance n'ayant faict le premier, monstre qu'il acquiesce au second et ainsi qu'il ne peût maintenir sa religion estre divine et chrestienne.

« — Le sieur ministre a dict qu'il ne peut respondre au dict argument comme estant hors de la controverse et ne touchant point les doutes du dict sieur de La Haye. »

Le ministre se maintenait donc sur le vrai terrain ; mais son gentilhomme n'avait pas la même fermeté et déclara que puisque l'argument avait été proposé, il trouvait raisonnable qu'il y fût répondu. Dès lors Raconis eut toute liberté d'entraîner son adversaire de syllogisme en

syllogisme le plus loin qu'il put des questions proposées et d'user ainsi le temps de la première séance. Le lendemain, même jeu; sauf que les adversaires ne voulurent plus s'y prêter et se tinrent plus fermement au sage conseil de Mestrezat.

« Le sieur de Raconis s'estant obligé à la fin de la séance précédente de prouver que l'Escriture ne peut estre règle de toute vérité et juge souverain des controverses, entre en sa preuve par cet argument : « Si l'escripture saincte est règle de toute vérité et juge souverain « des controverses, ou ç'a esté pour tous « les temps que l'Eglise a deu durer et « pour toutes les controverses qui pouvoient naistre en matiere de foy, ou « seulement pour quelque temps ou pour « quelque controverse. Or le sieur ministre ne peut dire ny l'un ny l'autre « sans évidente absurdité : donc l'Escripture n'est point règle de toute vérité « ny juge souverain des controverses. »

Cette fois, Alpée de S.-Maurice refusa positivement de répondre. Son adversaire se fit donner acte de ce qu'il appelle : « lasche et honteuse fuitte du « ministre », et « pleine victoire de la « vérité puisque l'erreur n'ose pas se deffendre »; puis il rédigea un rapport triomphant qu'il fit imprimer sous ce titre : *Nüe et veritable relation faicte au Roy de la conférence tenue par son commandement*... Paris, chez Toussaint de Bray, 1632; 4 et 62 pag. in-8°. C'est avec ce rapport même que nous avons reproduit toute la scène et mis à jour quelques-unes des fadaises de l'argumentation catholique.

3. *Jacques Alpée*, fils de Sigisbert, fut de 1649 à 1655 pasteur à Ay, Chaltray et S.-Mars [III, 199 b; IV, 356 a; VII, 399], puis pasteur et professeur en 1660 à Sedan [VIII, 372 b]. Il a laissé des ouvrages et des *Sermons* dont les suivants sont les seuls que nous ayons retrouvés :

Deuxième sermon prononcé à Sedan le jour du jeusne qui s'y est célébré le jeudy 25 mars 1660, par Jacq. Alpée de S. Maurice, ministre de la parole de Dieu et professeur de théologie audit lieu (sur l'ép. I Cor. XI, 31); Sedan, 1660, 40 pag. in-8°. (Le premier sermon avait été prononcé par le professeur *Le Blanc de Beaulieu*, et un troisième par Josué *Le Vasseur*.)

Disputatio theologica de missæ sacrificio. (Voy. le *Thesaurus disputationum theologicarum sedanensium ;* Genevæ, 1661, 2 vol. in-4°, t. II, p. 1073-93.)

On a encore de Jacques Alpée : *Examen d'un livre du P. Adam intitulé :* Projet présenté à MM. de la R. P. R. de la ville de Sedan; Charenton, 1663, in-4°. Il avait fait ses études à Saumur et y avait soutenu sous la présidence de *La Place* une thèse *De statu hominis lapsi ante gratiam* (Biblioth. de S. Chappuis à Lausanne).

Jacques Alpée, lors de la révocation de l'édit de Nantes, s'étant retiré en Hollande, fut replacé en sa double qualité de pasteur et de professeur à Maestricht. Il y demeura depuis 1686 jusqu'à sa mort arrivée en 1700.

ALPERON ou ALPRON (JACQUES), juif converti au protestantisme. Il enseignait la langue hébraïque à Loudun, lorsque le bruit des succès qu'il obtenait dans son enseignement, souleva les bigots contre lui, et le 17 janvier 1665, une lettre de cachet ferma son école [Haag I, 66]. Il la transporta à Saumur où il était en 1678, car le 12 janv. de cette année, *Philippe Mesnard sieur d'Aire*, écrivait à Bayle qu'il était logé à Saumur « chez *M. Alpron*, juif converti, « habillissime dans toutes les langues « orientales et fort profond dans la doctrine du Talmud, savant au reste *italicè* « *et hispanicè*, qui a l'art de bien montrer « ce qu'il sait, enfin qui a de l'esprit et « du brillant. » En 1685 il obtint de passer quelques jours à Paris [III, 83 b], sans doute avant de quitter le royaume.

ALPHAN (ANTHOYNE), natif de Seyne en Provence, reçu habitant de Genève, 13 juin 1558.

ALRAN (JEANNE), emprisonnée en 1752 [X, 405].

ALTAINVILLE, officier du duc de La Force, emprisonné en 1698 (*Bull.* III, 166).

ALTEMPS (JEHAN D'), pasteur à Montpesat, v. 1567 (*Bull.* IX, 297).

ALTERIOUD (JEANNE), emprisonnée à la tour de Constance, 1739 [X, 442].

ALTEYRAC (famille D'), 1674-1687 [VI, 56 b; IX, 343 b].

ALTHIESSER (Symphorien) et non Altbiesser [Haag I, 67; — II, 516], plus connu sous le nom latin de *Pollio*. C'était un théologien strasbourgeois né dans la seconde moitié du XVe siècle, et qui, remplissant une cure dans la ville, fut chargé, par le chapitre, en considération de son éloquence, de soutenir la polémique contre les réformateurs au nom du clergé catholique (1552). Jamais attente ne fut plus cruellement trompée. Althiesser rivalisa dans la prédication de l'Evangile avec celui qu'il était chargé de combattre. Il fut destitué et devint pasteur aux environs de la ville.

ALUIE (d'), pasteur de Châtelleraut réfugié, 1572, à La Rochelle [II, 193 b].

Aluinbusc (J. d'), voyez Houdetot.

ALUSSON, « mercier de S.-Lambert du Lattay en Anjou, » reçu habitant de Genève, 20 sept. 1572.

ALYE (Jacques), massacré en Provence, 1562 [X, 470].

ALZARD, du Dauphiné, 1683 [III, 28 a].

AMADINE (Anne d'), de Bellocq, prisonnière au château de Pau, 1688.

AMAIL (Jacques) et Marie sa femme, naturalisés anglais, 21 mars 1688.

AMALBERT (Dominique), de Vintimille, étudiant à Genève, 1599.

AMALRI (Jean), dit *Sanglar* ou *Senglar*, de Montpellier, un des plus braves chefs protestants du Languedoc [Haag I, 67 b; — 18 b; VI, 444 b]. Il s'était déjà acquis une certaine réputation, lorsque *Baudiné* l'envoya, en 1562, commander Agde, alors menacée par Joyeuse, en place du capitaine *Condormiac* qui venait de mourir. Ce fut le 30 oct. que les catholiques parurent sous les murs de cette ville, et ils la serrèrent de si près qu'il fut impossible à *Calvet*, enseigne de Sanglar, et à *Antoine Dupleix* dit *Gremian*, d'y jeter le renfort qu'ils amenaient. La ville manquait de munitions; la garnison était extrêmement faible, et pour comble de malheur, la mort du capitaine de *Lom*, autrement dit *Pareloups*, et l'absence de son lieutenant *Perrean* laissaient le gouverneur sans officier capable de le seconder. Mais le courage de Sanglar, soutenu par la résolution des habitants, suffit à tout.

Les assiégeants ouvrirent le feu le 1er novembre. Une batterie de six pièces de canon battit en brèche les faibles murailles de la ville, et l'assaut fut préparé. Les habitants, encouragés par leur ministre, nommé *Torreau*, « homme plein de zèle et de courage, » dit Bèze, se disposèrent de leur côté à recevoir bravement les assaillants. L'assaut dura quatre heures avec un acharnement inouï. L'ennemi, repoussé sur tous les points, battit en retraite, laissant un grand nombre de morts sur la place. La nuit entière fut consacrée par les assiégés à réparer la brèche; hommes, femmes, enfants, tous s'y employèrent. Le lendemain se passa en escarmouches dans l'une desquelles le ministre *Torreau* reçut une blessure dont il mourut quelques jours après.

Dès le commencement du siége, un soldat, nommé *Trencaire*, s'était chargé d'aller chercher du secours à Béziers. L'entreprise était périlleuse: il fallait traverser le camp ennemi, passer l'Hérault à la nage et franchir plusieurs lieues d'un pays sillonné en tous sens par l'ennemi. L'intrépide Trencaire surmonta tous les obstacles : il obtint des protestants de Béziers qu'ils enverraient au secours d'Agde cent vingt arquebusiers commandés par le capitaine *Angles* et portant chacun, outre son fourniment, une livre de poudre. Cette petite troupe, guidée par lui, entra dans la ville à la faveur de la nuit, le 3 novembre. Le même jour, le canon de Joyeuse ouvrit une nouvelle brèche; mais les assiégés reçurent avec tant de vigueur ceux qui se présentèrent à l'assaut, que la retraite fut bientôt sonnée. La nuit suivante, Joyeuse, averti de l'approche de Baudiné, leva son camp en toute hâte et se replia sur Pézenas avec son artillerie et les débris de son armée.

Cette belle défense valut à Sanglar le titre de gouverneur d'Agde que lui conféra quelques jours après le comte de *Crussol*, frère aîné de Baudiné, qui venait d'être élu « par les Estats des villes et diocèses protestants tenus à Nismes, chef du pays, conducteur, protecteur et conservateur jusques à la majorité du roy. »

Dans la seconde guerre civile, en 1567, nous retrouvons le capitaine Amalri à Montpellier, où il contribua, sous les

ordres de Baudiné, à la prise du fort S.-Pierre (*Voir* AIREBAUDOUZE) : aussi fut-il compris dans l'arrêt rendu à ce sujet par le parlement de Toulouse et condamné à mort par contumace. En 1573, il prit une part active à la belle défense de Sommières contre Damville. Deux ans plus tard, il servait sous les ordres de ce maréchal, alors l'allié des protestants, qui lui confia le gouvernement de Sommières, lorsqu'il s'en fut emparé malgré les efforts du duc d'Uzès. Damville, infidèle à ses engagements, s'étant rapproché de la cour, Sanglar, à la tête des religionnaires de Béziers, vola au secours de Montpellier, qui était menacé par les catholiques ; mais, fait prisonnier dans une reconnaissance, il fut pendu par ordre du maréchal. Sa tête placée au bout d'une pique fut promenée en triomphe par tout le camp.

1. AMALRIC (ISABEAU), dame de Barjac ; v. 1580 [I, 247 b]. Voy. Durfort. — (Pierre), réfugié à Genève, 1685.

2. AMALRIC (GUILLAUME D'), consul de Sommières, 1611 [VII, 533 b], sieur de Massillargues, 1613 [IX, 136 a]. — Marguerite (d'), 1600 [IX, 136 b]. — (Antoine), d'Alais, ayant refusé les sacrements dans la maladie dont il est convalescent est condamné comme relaps aux galères perpétuelles, quoique les médecins le déclarent trop faible ; il abjure dans sa prison, 1699 (*Arch. gén.* TT).

AMALVY (PAUL), seigneur de Farinières, docteur en droit, premier consul de Puylaurens en 1623, était fils de Jean, qui lui-même, avait occupé dignement cette charge pendant les guerres de religion. Il était marié avec Catherine de Roux et eut plusieurs enfants dont trois connus : JEAN, seigneur de Farinières ; DAVID, dont nous allons parler, et PAUL, collecteur des deniers royaux.

David d'Amalvy fit ses études à l'académie de sa ville natale sous la direction du pasteur *Bonnafous*, bien connu alors par son savoir et sa piété. En 1676, il était ministre de Réalville, en résidence à Négrepelisse d'où sa femme, *Marthe Monteil*, était originaire. Leurs enfants furent : *Isaac*, *Jeanne* et *Marthe*. (Testament de Bonnafous et autres documents particuliers. PRADEL.)

AMAN ou AMAND (PAUL), de Sedan, marchand manufacturier de bas, sa femme, trois enfants à lui, et trois autres enfants de ses beaux-frères de Metz, son frère, sa sœur, son père, sa mère, une servante et deux apprentifs, réfugiés à Berlin, 1698. — (Jaques), de Sedan, secouru à Genève (1699), pour retourner en Allemagne.

Papiers Dieterici, et de la Bourse françoise.

AMANDY (LAURENT), rubantier, du Luc en Provence, reçu habitant de Genève, juill. 1558. — (Charles), du dioc. de Fréjus, *id.*, 8 mai 1559.

AMANJOU DE LA ZARDONNIÈRE, tué à La Rochelle, 1573 [IV, 395 a].

AMANZÉ ou AMANZAY, capitaine, assassiné 1568 [II, 360 a, note]. — Isabelle d'), 1584 [*ibid.*].

AMARD (JEAN), de S.-Bonnet en Dauphiné, avec sa femme et trois enfants, assistés à Genève pour aller à Berlin, 1700.

1. AMARY « Leonardus *Amarius* normanus, » étudiant à Genève, 1563.

2. AMARY, past. de Bressuire, réfugié en 1572 à la Rochelle [II, 193 b, note].

1. AMAT, « Johannes *Amatus* Montispesulani dioces., » étud. à Genève, 1563.

2. AMAT DE LA ROSE, médecin, membre du consistoire de la Roche-Bernard en 1563. Voir Crevain, p. 139.

3. AMAT (PIERRE), ancien de Villeveyrac (Hérault), chargé en vertu d'un contrat à lui passé par les autres anciens, ses collègues, 4 sept. 1678, de la levée des cotisations pour l'entretien de M. *Nestor Brun*, ministre de l'église de S.-Pargoire, où ceux de Villeveyrac, privés de leur temple, vont entendre la prédication.

Minutes de *J. Nicolas*, notaire de Villeveyrac.

4. AMAT, de Chamberigaud, chantre et lecteur dans le camp des Camisards, 1704 (*Bull.* XVI, 279).

5. AMAT (ISABEAU), chargée de son vieux père, assistée à Genève, 1692. — (Joseph), d'Orange, *id.*, 1698. — (Isaac), d'Orange, assisté à Genève pour chercher un refuge en Suisse, 7 sept. 1703. — (Sa veuve) et un enfant, *id.*, le même jour. — (Jean), de Maringue en Auvergne, laisse à Genève sa femme et son fils, qui enseigne les langues, et reçoit un secours pour aller en Allemagne, 1704. — (Jean), sa femme et ses enfants, assistés à Londres, 1721 ; mort le 25 déc. 1721.

6. AMAT DEL RANC (GILLETTE D'), dame de Lautrec [VI, 435 b].

AMATZ (JEAN), maire de Villeneufve en Languedoc, 1562 (*Bull.* III, 228).

1. AMAURY (Daniel), de Picardie, maître chirurgien, réfugié à Francfort-s.-Oder, 1698.

2. AMAURY (GUILLAUME), d'Orange, assisté à Genève, 7 sept. 1703. — (Marguerite), assistée à Londres, 1702. — (Claude), de Guise, 48 ans, Sara sa femme et trois enfants, assistés à Londres, 1702-1705. — Daniel *Amory*, naturalisé anglais, 1682. Plusieurs autres, assistés à Londres jusqu'en 1723, écrivant aussi leur nom *Amory*.

AMBARBE (P.), à Campagnac, 1672 [IV, 394 b].

AMBESAIGUES (HONORAT D'), ancien de Pézenas, 1562 (*Bull.* III, 228). — (la demoiselle d'), vers 1590, à Béziers [X, 225].

AMBESIEUX DE CALIGNON (D'), poëte, né en 1729 [III, 104 a].

AMBLARD, capitaine, 1577 [II, 181]. — (Jean), pasteur de S.-Claud en Saintonge [VII, 375 a[1]]. — (P.), des Cévennes, déporté, 1687 [X, 432]. — (Pierre), de Paris, reçu habitant de Genève, 10 avril 1702.

Le pasteur de S.-Claud, après avoir vu sa paroisse supprimée, s'était retiré, en 1685, chez le seigneur *de Suaux*, dont l'habitation n'était qu'à une demi-lieue de distance, mais en Poitou. M. de Gourgues, intendant de Limoges, serviteur brûlant de zèle, supportait aigrement ce voisinage, lorsqu'il reçut une lettre signée du roi en date du 29 juin 1685, où l'on signalait l'abus grave consistant en ce que, dans les lieux où l'exercice était interdit, les huguenots ne faisaient plus baptiser leurs enfants. Plutôt que d'être donnés au curé, beaucoup d'enfants mouraient sans baptême. Or, cet homme impitoyable aux souffrances des vivants, Louis XIV, troublé par la pensée des morts et des damnés, écrivit à l'intendant, qui, du reste, l'en avait sollicité, de désigner des ministres pour remédier à l'abus. « Mon intention, disait-il, est que vous observiez, dans l'establissement que vous ferez des ministres pour baptiser les enfants nouveaux-nez, de ne pas choisir pour cela les plus habilles, mais bien les moins accreditez parmi ceux de la dite Religion, afin que l'on prenne moins de confiance en eux et qu'ils ne soyent considerez que pour administrer les baptêmes. » *Amblard* fut nommé pour Angoulême, et *Roch*, pasteur de Jarnac, pour Ruffec. Aussitôt ce dernier s'enfuit à Genève. L'intendant mit en son lieu et place le pasteur *Villemandi*. Villemandi, s'esquivant à Saumur, sut gagner l'Angleterre. Il ne resta plus d'autre ressource au zèle de M. de Gourgues que de nommer le pasteur de Jarnac, *Lechantre*. Ce n'était pas que ces ministres fussent « les moins habiles et les moins accrédités, » suivant cette fausse conception du roi qu'il existerait dans le corps pastoral, comme dans l'Eglise romaine, une sorte de bas clergé; mais M. de Gourgues écrivait lui-même qu'il avait bien été forcé de prendre ces deux-là, car il ne restait pas un seul autre ministre non décrété (non interdit) dans le Limousin. « Ils prennent plaisir à s'absenter pour ne pas exécuter l'arrêt, » ajoutait-il avec amertume. Malheureusement, ni Amblard, qu'il menaçait de l'amende et de la prison, ni Lechantre n'étaient de sa province, et il fallait que son abus de pouvoir fût criant, car on lui écrivit des bureaux du gouvernement, à la date du 2 sept. 1685 : « Quant aux ministres de Jarnac et de Seaux qui refusent d'obéir à vos ordres pour les baptêmes, M. de Ruvigny a dit à Mgr de Croissy qu'ils n'estoient point de vostre département et qu'il y en avoit deux autres dans la province de Limoges que vous pouviez, Monsieur, employer au lieu de ces deux-là. »

AMBLELLES (DE VILLENEUVE D'), famille cévenole [III, 163 b; VI, 28 a; VII, 60 a; IX, 507 b]. Voy. Villeneuve.

AMBOISE (ANTOINETTE D'), mère d'Antoine *de la Rochefoucaud*, capitaine huguenot v. 1568 [VI, 357 b]. — (Marguerite d'), 1634 [III, 246 b].

AMBOIX DE LARBONT (D'). On dit cette maison d'origine catalane et l'une des familles cathares[1] dont les des-

[1] Ou 335 *bis*. Dans l'impression du t. VII de Haag on s'est trompé en paginant la feuille 24; au lieu de la paginer 369 à 384 on a mis une seconde fois 329-344.

[1] Les cathares, c'est-à-dire *les purs*, était le nom que se donnaient les prêtres et les fidèles de l'hérésie albi-

cendants subsistent encore. Toujours est-elle pyrénéenne, ainsi que le prouvent et la forme de son nom, qu'on prononce dans le pays *Amboux de Larboust*[1], et son fief situé dans la montagne de Sérou et le rameau de buis, arbuste indigène, son emblème héraldique (Nap. Peyrat, *Les bords de l'Arise*, un vol. in-12). = *Armes :* D'or à un brin ou branche de buis, de sinople.

L'un des membres de cette famille avait été rompu vif et décapité pour la religion, en 1562, à Pamiers (voy. III, 92 b et ci-dessus, col. 29). Un autre *Amboix* de *Larbont*, se distingua comme commandant du Mas-d'Azil, en 1625, lorsque cette place soutint victorieusement un siége contre l'armée royale, commandée par le maréchal de Thémines. Dans ce siége mémorable, où les femmes combattirent comme des hommes, douze mille soldats catholiques furent d'abord arrêtés un jour et une nuit à la ferme de Chambonet par un laboureur, Jean du Tehl, avec six de ses neveux et cousins bien armés et surtout bien résolus ; ils furent arrêtés encore aux approches du Mas-d'Azil, au village des Bordes, par cinquante jeunes gens dirigés par le capitaine Pierre Peyrat et dont cinq seulement échappèrent à la mort. Enfin, au Mas même, qui comptait sept cents défenseurs mâles, auxquels le duc de Rohan fit parvenir un secours de cinq cents hommes commandés par l'amiral de *S.-Blancart* et le capitaine *François Dusson*, les soldats de Thémines furent obligés de se retirer (12 oct. 1625) après six semaines de siége et plusieurs assauts meurtriers. *Larbont* prit du service plus tard dans les armées de Louis XIII et fut blessé en Espagne au siége de Leucate (1637). Il mourut en paix, au Mas-d'Azil. De sa femme, fille de Tristan *Dusson*, sœur de François, il eut un fils, plus connu sous le nom de M. *de Pradals*, qui fut l'ami de Bayle. (*Vie de Bayle* par Desmaizeaux.)

En 1690, François d'Amboix, chef de la branche aînée de la famille, se réfugia en Irlande avec sa femme, *Catherine de Barricave*, suivi des frères et sœurs de cette dernière : Guillaume, Rose, Jeanne, Madelaine, Marguerite et Anne de Barricave. Une sœur unique de François, nommée Marie d'Amboix, fut élevée dans la religion catholique, et, aux termes de l'édit de déc. 1689, elle fut mise en possession de tous les biens de ses parents fugitifs pour la religion. Elle prit le voile au couvent de Fabas, en 1706, et ne se constituant qu'une dot de 2,540 liv., elle fit donation du reste de la fortune à son oncle Paul d'Amboix, chef de la branche cadette et souche des d'Amboix d'aujourd'hui.

Deux branches nouvelles se formèrent alors de cette dernière. L'aînée eut pour chef Jean-Paul d'Amboix, capitaine au régiment du Roi, né en 1730, mort en 1820, lequel eut de sa femme, Jeanne-Marie de Bonvilar, cinq fils et une fille morte jeune. Deux de ses fils émigrèrent et moururent à Quiberon. Des trois autres : Jean-Jacques-Charles dit : *Mr de Larbont*, né en 1761, mort en 1836, Edmond, 1781-1856, Victor, 1779-1859, ce dernier seul se maria. Il fut maire du Mas-d'Azil et membre du conseil général de l'Ariége, de 1816 à 1830, situation dans laquelle il rendit de nombreux services aux églises réformées de son département. Il eut d'Amélie de Maysonnade de Larlenque deux fils : 1° Albert, né en 1812, marié en 1838 à Marie-Thérèse-Inès de Chapel-Cardet, dont il a eu une fille et un fils, Alfred, capitaine d'état-major ; 2° Léopold, né en 1813, maire du Mas-d'Azil en 1851, mort célibataire en 1860, et deux filles, Mme de Falguerolles et Mme de Briançon. M. Alfred d'Amboix a épousé récemment Mlle *Cécile*, fille du comte Robert *de Pourtalès*.

La branche cadette eut pour chef Jean-Pierre, frère unique de Jean-Paul. Né en 1739, il eut de Suzanne Pons deux fils et trois filles. Les deux fils, Henri, né en 1775, et Philippe, né en 1777, mort au Mas en 1872, partirent en 1792 avec leur père, comme volontaires, pour l'armée des Pyrénées-Orientales. Le père, devenu chef de bataillon, fut tué au combat de Peyres-Tortes en 1795. Henri, maire du Mas-d'Azil pendant les Cent

geoise si odieusement étouffée dans le sang aux XIIe et XIIIe siecles.

[1] MM. Haag l'ont orthographiée ainsi, l'ayant citée une fois [IX, 440 a]. Dans les *Mem. de Rohan*, on l'appelle *Carboust*, par une faute typographique.

jours et de 1830 à 1839, année de sa mort, se maria en 1808 avec Mlle Joséphine Boubila, dont il eut : ADRIEN, en 1809; AURÉLIE, en 1810 (morte en 1855); LUCIE, en 1818; MATHILDE, en 1811, mariée en 1839 au pasteur *Lacroix*, de Saverdun. (COUDÈRE, past. du Mas-d'Azil. — CAZENOVE.)

AMBRES (J.-J. DE VOISINS, baron D'); voyez VOISINS et [IX, 532 b. — Voy. encore : III, 392 a; IV, 134 a; V, 396 a; VI, 360 b].

AMBRIOL (peut-être *Aubriot?*), ancien de Mas-Saintes-Puelles, 1614 [VII, 64 a, note].

AMBROIS (LUCRÈCE D'), 1558 [III, 47].

AMBROIS, à Bourges, 1572, apostat [IV, 300 a].

AMBRUN, ministre. Le catalogue imprimé de la bibliothèque de La Rochelle mentionne, sous ce nom d'auteur, un ouvrage intitulé : *Réponse à l'histoire critique du Vieux Testament;* Rotterdam, Leers; 1685, in-4°. (BOURCHENIN.)

AMELIN (PHILIBERT), natif de Tours, martyr; voy. Hamelin.

AMELIN (MARGUERITE D'), 1588 [II, 122 a].

AMELLE (CATHERINE), d'Antibes; déterrée après sa mort et donnée aux chiens, 1562.

AMELLY, à Valence, 1562 [II, 106 a].

AMELY (OLIVIER), pendu en effigie à Montauban, 1560 [III, 104 b].

1. AMELOT (J.), massacré en Provence, 1562 [X, 469].

2. AMELOT ou HAMELOT (OZIAS). Le premier connu de cette famille fut nommé pair de la commune de La Rochelle en 1601. Son fils, qui portait le même prénom, entra au corps de ville en 1617. Il avait épousé, en 1576, Catherine *de La Haize,* sœur du fameux avocat calviniste Jean *de La Haize,* dont Arcère a tracé la biographie. Il mourut à la fin du siége de 1627-28. De son mariage était né, au mois de nov. 1593, Pierre HAMELOT (signature), médecin de mérite, qui s'unit en 1628 avec Françoise, fille du ministre Hiérosme *Colomiez,* dont une seconde fille, nommée Sara, épousa le frère de Pierre, c'est-à-dire *Jehan* Hamelot, marchand.

Pierre eut deux fils : 1° *Pierre,* né le 24 novembre 1633, après avoir étudié la théologie, embrassa la carrière du barreau et quitta la France à la Révocation. C'est lui sans doute qui figure sous le simple nom d'*Amelot,* sur la liste donnée par Benoît des protestants persécutés par l'intendant Demuin [VII, 417 b, note 1]; 2° *Ozias* ou *Josias,* né en 1635, et marié en 1656 à Suzanne Chalou, abandonna peut-être aussi le royaume, car, après son mariage, on ne trouve plus son nom. (E. JOURDAN.)

3. AMELOT (JEAN), potier d'étain de Chatelleraut, réfugié à Dorotheestadt avec sa femme et un enfant, 1698.

AMÉRIC (D'), famille de Montpellier, dont un membre était premier consul de la ville lors du siége qu'elle soutint contre Louis XIII en 1622. Voyez d'Estienne et le *Bull.*, XII, 202.

AMET, chef camisard [III, 291 b; VI, 326 a].

AMI, couturier à Lyon, massacré en 1572 [VI, 263 b].

AMIC (JACQ.), galérien, 1745 [X, 426].

AMIDAY (JEANNE), fille de feu Pierre, de Besançon, réfug. à Genève v. 1578.

AMIDON (Mme), emprisonnée à la citadelle de Montpellier, 1720 [X, 404].

1. AMIEL, greffier à Montauban, pendu en effigie, 1561 [II, 365 b]. — *Amiel* de Grace; Antibes, 1562 [X, 471].

2. AMIEL (PIERRE), licencié en droit, cité dans un acte du 30 nov. 1561, comme député par la ville de Limoux au synode tenu à cette époque dans celle de Castres (*Bull.* X, 348). — Autre *Amiel,* négociant à Montpellier et mêlé aux affaires des religionnaires en 1746 (*Bull.* IX, 236 et Ch. Coquerel, *Histoire des Eglises du Désert* I, 369).

3. AMIEL; famille protestante de Castres, qui était nombreuse au XVIIe siècle, et exclusivement livrée au commerce. *Daniel Amiel,* maître couturier, 1620-1680. *Pierre Amiel,* cardeur, v. 1625. *Michel Amiel-Montsarrat,* né en 1676 à Vilgourdon près Castres. *Jean,* fils de ce dernier, né à Castres en 1706, transporta, loin de la persécution, la branche qu'il représentait et qu'il alla établir d'abord dans le pays de Vaud, puis à Genève. L'un de ses représentants actuels est un des littérateurs distingués de la Suisse romande, M. *Henri-Frédéric Amiel,* professeur, d'abord de littérature

française, puis de philosophie, à l'académie de Genève depuis l'année 1849. M. Amiel est l'auteur de trois volumes de poésies : *Grains de mil*, 1854 ; — *Il Penseroso*, 1858 ; — *La Part du Rêve*, 1863, et de plusieurs cantates.

AMIENS (Marie d'), dame de Houval, v. 1600 [VI, 425 a].

AMIETTE, capitaine, condamné à Bordeaux, 1569 [II, 415 b].

AMILHAT (Germain), emprisonné à la Bastille. 1705 [X, 436].

AMIOT (Simon, fils de feu Jacques), « de l'evesché de Lan en Lannoys, » reçu bourgeois de Genève, 4 déc. 1562. Voy. Amyot.

AMNANE (Jeanne), « femme ancienne, tuée hors la ville d'Aix se voulant sauver. » 1562 [X, 471].

AMON, capit. béarnais, 1569 [I, 133 a].

AMOND (d'), capit., 1621 [V, 140 b].

1. AMONET (Samuel), « natif de Lodun », bourg. de Genève le 17 janv. 1638, « gratuitement en considération de la recommandation d'iceluy faicte par M. le duc de Rohan, duquel il est chirurgien. »

2. AMONNET, Aimonnet, rarement Hamonnet (Jacob, Pierre et Mathieu), chefs de famille à Loudun, 1634 (Tt, 232). — François, fils de Mathieu et de *Marthe du Moustier*, né en 1587, épouse le 8 nov. 1671 *Jeanne* fille d'*Adrien Crommelin*, marchand à S.-Quentin; témoin Mathieu frère de François. — Le mari de Jeanne Crommelin fut naturalisé anglais en 1682 (Agnew); c'est donc à Mathieu [Haag V, 424] que se rapporte la note suivante adressée par le lieutenant de police de La Reynie à M. de Seignelay le 8 nov. 1685 :

« Amonnet, marchand de points et de dentelles à Paris, est natif de Loudun. Il n'a aucuns immeubles qui paraissent. Il est en réputation d'un homme très-riche, et on prétend que ses effets excèdent deux cents mille écus. Son frère, qui estoit aussi marchand à Paris et dans le même commerce, fut s'establir à Londres, il y a trois ou quatre ans. Il y est décédé. On prétend qu'il emporta avec lui et sa femme en Angleterre pour 400 mille livres d'effets qui y sont demeurés après sa mort. La femme d'Amonnet, ci-devant à Autun, a esté arrestée ces jours passés à Valenciennes, avec deux de ses enfants. Il y une information faite contre elle, à la requeste de M. le procureur du Roy, et dans laquelle le mari se trouvera assez impliqué pour décréter contre lui, et on prétend avoir la preuve de ce qu'il a retiré ses effets de la main de ses débiteurs, qu'il les a mis sous des noms empruntés et qu'il a pris des mesures pour sortir du royaume dans le temps que sa femme s'est retirée. On est dans le mesme cas à l'esgard de plusieurs autres qui se sont absentés de Paris et qui ont esté aussi arrestés, à l'esgard des quels et de leurs familles on pourroit faire quelque chose pour les attirer, s'il plaisoit au Roy qu'on se servit de ces conjonctures pour les disposer par les procédures et par la crainte de la peine de la loy ou par l'espérance de la grâce de S. M. On a parlé plusieurs fois au Sr Amonnet sans avoir fait beaucoup de progrès auprès de luy. C'est un bonhomme qui a peu de lumières hors de son commerce, entesté de sa religion et qu'il sera difficile d'amener, à moins que l'embarras où il s'est mis lui-mesme en contrevenant aux deffenses ne serve à le réduire, et encore réduit sera-t-il nécessaire de prendre des précautions avec luy, et comme il est tombé dans une véritable faute peut-être qu'en décrétant contre luy, s'il y a lieu de le faire, changera-t-il de disposition. »

Mme Hamonnet, *Rachel Houssaye*, arrêtée à Valenciennes, avec Rachel et Marthe ses deux filles, fut enfermée à la Bastille, où son mari fut aussi transféré; puis on l'envoya en 1687 à la citadelle d'Amiens et comme sa constance ne se démentait pas, on finit par l'expulser de France ainsi que son mari, en 1688 (Arch. E 3374). Leur fortune fut dévolue à leurs enfants; mais leur fils François et leur filles Rachel, Marthe, Marguerite, étant emprisonnés en divers lieux et signalés comme fugitifs (E 3405), il en résulte que la plus jeune sœur, Marie, après s'être montrée « très-déraisonnable, » finit par se convertir, 1688.

AMOUR (Jean), galér., 1705 [X, 420].

AMOURETTE (Jean), écrit aussi Amorette, d'Issoudun, avocat, 1611 [II, 299 ; VII, 531 b ; IX, 494 a]. — (Samuel, 1617 [IV, 493 a].

AMOUREUX (Amaury), sieur des Aulnais; Normandie, 1561 [VI, 473 b].

AMOURS (Gabriel d') ou *Damours* [Haag I, 68. — II, 473 a; III, 296 a; V, 460 b; VI, 415 b; X, 270], seigneur de *Malbert* ou *Malebert* (*Bull.* XII, 490), était né à Paris et avait été étudier la théologie à Genève, de 1559 à 1562. Il est qualifié par d'Aubigné de « ministre et gentilhomme » et il appartenait en effet à une famille parisienne originaire du Perche, qui était parvenue aux charges de conseiller dans les parlements de Rouen et de Paris. = *Armes :* d'argent à un porc-épic de sable passant, accompagné en pointe de trois clous de même rangés en pal.

Gabriel d'Amours, élu pasteur de l'église de Paris après son retour de Genève, exerçait le saint ministère au moment de la S.-Barthélemy et fut « préservé miraculeusement » du massacre. Il put s'échapper et gagner le comté de Neuchâtel, en Suisse, où il trouva son frère, *François*, seigneur de La Galaisière, qui remplissait depuis plusieurs années dans ce pays, avec le titre d'ambassadeur, une charge de confiance du souverain, Léonor d'Orléans, dans laquelle il fut maintenu par la veuve de ce prince. L'influence de son frère fit élire Gabriel d'Amours, le 20 avril 1573, pasteur à Boudry, petite ville voisine de Neuchâtel. Dès le mois de mai 1575, il était le doyen, c'est-à-dire le président des pasteurs du comté, et figurait à ce titre dans les affaires publiques de quelque importance. Ainsi en 1576 et 1577, il faisait partie de la commission chargée de débattre avec la seigneurie de Neuchâtel les moyens d'abolir la célébration de la fête de Noël « qui donnait lieu à des actes superstitieux et parfois à des scènes scandaleuses[1]. » L'église de Paris, dès qu'elle fut un peu remise des horreurs de la S.-Barthélemy, redemanda son pasteur; mais les Neuchâtelois qui l'avaient déjà refusé à Théod. de Bèze, en 1579, pour l'église de La Rochelle, désiraient le garder, et ce ne fut qu'après de longues négociations que d'Amours, octobre 1584, reprit le chemin de Paris.

[1] *G. d'Amours d'après des docum. inedits*, par M. le professeur Gagnebin. *Bull.* XII, 1863).

Rendu à sa ville natale et à ses fonctions, il était naturellement un personnage dans le parti, et le roi de Navarre l'attacha à sa maison. Ce fut lui qui, à la bataille de Coutras (20 oct. 1587), fut chargé avec son collègue *Chandieu*, de prononcer la prière, selon la coutume des huguenots, avant que les troupes marchassent au combat. « Là-dessus, raconte d'Aubigné, le roi de Navarre ayant fait faire la prière partout, quelques-uns firent chanter le psaume 118 : *La voici l'heureuse journée.* Plusieurs catholiques de la cornette blanche crièrent assez haut pour se faire entendre : Par la mort! ils tremblent les poltrons, ils se confessent. » Mais ceux qui connaissaient mieux les huguenots ne s'y laissèrent pas tromper. Après avoir béni les troupes, d'Amours leur donna l'exemple en se jetant des premiers dans la mêlée, sans autre arme que son épée. Par bonheur, il ne reçut aucune blessure. La victoire gagnée, il rendit grâces à Dieu sur le champ de bataille au nom de toute l'armée.

Il continua son belliqueux ministère à la suite du roi de Navarre jusqu'à la prise de Chartres (avril 1591), remplissant notamment aux batailles d'Arques (sept. 1589) et d'Ivry (août 1590), le même rôle qu'à Coutras; et sa charge de prédicateur n'y était point légère, si l'on en juge par une lettre du roi, qui écrivait à son fidèle ami Du Plessis-Mornay (du camp d'Etampes, 7 nov. 1589) : « Vous savez les exploits qui se sont passés; je n'en dirai rien davantage, si non que j'y ai grandement éprouvé la faveur et assistance de Dieu; et n'ai point intermis l'exercice de la religion partout où j'ai esté, tellement que telle septmaine sept presches se sont faits à Dieppe par le sieur d'Amours. Est-ce là donner argument ou indice de changement? »

D'Amours rentra dans Paris en 1591 au milieu des fureurs de la Ligue, afin probablement, de recruter pour le parti du roi de Navarre. Du moins, y attira-t-il son propre frère, conseiller au Parlement, qui par faiblesse plus que par conviction, s'était jeté dans la Ligue. Ce frère dont nous avons déjà parlé, était le sieur de *La Galaizière* [III, 457 b], maître d'hôtel du duc d'Alençon, et

gentilhomme ordinaire de la maison de Mme de Longueville, qui avait vécu à Neuchâtel, en Suisse. Il avait épousé dans le temple de Loudun, en 1581, *Marthe Martin*, fille de *Jean Martin*, conseiller du roi et de *Françoise Ferron* (*Arch.* Tt, 232); il avait donc certainement professé la religion réformée, et y serait revenu après avoir quitté la Ligue. Mais Gabriel fut découvert et enfermé à la Bastille. « Malgré sa profession, lit-on dans l'Estoile, il y fut mieux traité par Bussy-le-Clerc [qui en était gouverneur] que pas un autre des prisonniers, disant ledit Bussy, en jurant Dieu comme un zélé catholique, que d'Amours, tout huguenot qu'il était, valoit mieux que tous ces politiques de présidents et de conseillers qui n'étoient que des hypocrites, et fit si bien que le ministre sortit. »

Il se retira en Saintonge. C'est de S.-Jean d'Angely qu'il écrivit à Henri IV, le 20 juin 1593, cette belle et précieuse lettre [1], dans laquelle il rappelle librement au roi toutes les prédictions heureuses qu'il lui a faites, « tout ce que Dieu par moy vous a dict, » écrit-il, et le menace « au nom du mesme Dieu, » s'il quitte sa religion, lorsqu'il sait qu'elle est la vraie, aussi bien qu'homme de son royaume. Il ajoute avec autant de grâce que d'énergie : « Si vous escoutiés Gabriel Damours, vostre ministre, comme vous escoutés Gabrielle, vostre amoureuse, je vous verrois toujours roy généreux et triomphant de vos ennemis. Vous ay-je point dict à S. Denys, en ung presche, ce que Dalila fit à Samson, qui le rendit miserable et contemptible aux Philistins?... Quand Dieu a faict tant de merveilles pour vous, vous ne viviés pas ainsi. On dit que vous avés promis d'aller à la messe, ce que je ne croy nullement et en combatrois tousjours en ung duel pour maintenir le contraire. Quoi! Le plus grand capitaine du monde seroit-il bien devenu si couard que d'aller à la messe pour la crainte des hommes?... Vous voulés estre instruict par les evesques de l'Eglise romaine, ce dict-on? O que vous n'estes pas le roy qu'il faille instruire; vous estes plus grand théologien que moy qui suis vostre ministre; vous n'avez faulte de science, mais vous avez ung peu faulte de conscience. Priez Dieu, nous prierons incessamment pour vous. » — Moins de cinq semaines après, le 25 juillet, Henri IV abjurait cependant. Mais la grandeur de ses vues politiques autorise à croire fermement que s'il fit taire sa conscience c'est qu'il avait le pressentiment qu'en établissant les deux cultes sur le pied d'une mutuelle tolérance, il ruinerait et déracinerait doucement le catholicisme. Malheureusement pour la France, l'œil inquiet du clergé de Rome ne s'y laissa pas tromper un instant, et l'on peut pardonner à notre glorieux Henri une mauvaise action où il se leurrait d'un bienfait immense et qu'il a payée de sa vie.

Rendu au calme pastoral, Gabriel d'Amours se retrouva en Saintonge dans la même instabilité où il avait été chez les Neuchâtelois, et il semble que ce fût une honorable conséquence de l'amour ou du moins de l'estime qui en tout lieu, s'attachait à sa personne. Le synode de la province voulut le donner pour pasteur à l'église de Barbezieux; mais *Catherine de Bourbon*, sœur de Henri IV, l'ayant demandé pour elle-même, le synode national de Saumur consentit à cette requête, malgré l'opposition du député de l'église de Lyon, *Louis Turquet*, qui prétendait que cette église avait des droits sur lui. Nous ignorons pourquoi d'Amours ne resta pas au service de la princesse Catherine; peut-être ne lui avait-il été accordé que pour quelque temps, comme c'était l'usage; quoi qu'il en soit, le synode national de Montpellier, en 1598, chargea le pasteur de Paris, *François de Lauberan de Montigny*, de le prier de retourner dans sa province. D'Amours obéit. En 1601, le synode national de Jargeau le donna pour pasteur à l'église de Châtellerault qui le demandait avec instance, malgré la résistance des fidèles de S.-Jean-d'Angely, qui désiraient le conserver, et malgré l'opposition des églises de Lyon et de Paris, qui soutenaient leurs droits. Cette décision excita le mécontentement des protestants de S.-Jean-d'Angely. Il fallut que le synode leur députât *Jean Gardesi*,

[1] Publiée par M. Ch. Read (*Bull.* I, 280) d'après l'original (mss. de la Bibliot. nationale, *Collect. du Puy*, vol. 322, f° 295).

ministre de Villemur, *Jérémie Bançons*, pasteur de Tonneins, et *Christophe Forton*, ancien de l'église de Bordeaux, pour exposer au gouverneur, au maire et au consistoire de cette ville, les motifs qui avaient déterminé sa conduite et pour les engager à accueillir convenablement le pasteur de *La Vennerie*, donné pour successeur à d'Amours. Mais l'église de S.-Jean-d'Angely ne voulut rien entendre. En 1603, elle s'adressa de nouveau au synode national de Gap pour redemander son ministre, qui, soumis aux ordres du synode, remplissait alors ses fonctions à Châtellerault. Le synode se borna à confirmer le jugement de Jargeau, et d'Amours fut laissé à Châtellerault, où il termina sa carrière avant l'année 1609.

La famille d'Amours ne persévéra pas dans le protestantisme, car elle conserva ses charges. Après Nicolas d'Amours, conseiller au parl. de Rouen, en 1564 et 1566, président en 1574, on trouve (*Cab. des titres*) : Gabriel, conseiller au grand conseil; — Pierre, sieur de Sarain, conseiller du roy en ses conseils d'Etat et privé, fils de Gabriel; — Gabriel et Louis, fils de Pierre, conseillers au parlement et chastelet de Paris, en 1611; — Gabriel, conseiller au parl. de Paris, en 1644; — Pierre, greffier au siége de l'élection d'Alençon, en 1705, etc. C'est certainement à cette famille qu'appartenait le ministre, et il avait des enfants, car il dit à la fin de sa lettre au roi, qu'il lui mènera son fils. On n'a aucune trace de ce fils à moins que ce soit le capitaine huguenot *d'Amours*, qui prit part à la défense de Jargeau, en 1621 [II, 409 b]. Voy. encore [IV, 495 b]. — *Susanne d'Amours du Homet*, de Normandie, 63 ans, et Anne, sa sœur, réfugiées et assistées à Londres, 1705.

AMPHOSSI, massacré au Luc en Provence, 1562 [X, 470].

AMPROUX. Nom d'une famille de robe, originaire de Bretagne.

Daniel Amproux, sieur de Champallard, époux de Catherine Guihard, avocat au parlement de Rennes, tenait de sa femme, héritière de Catherine Clouet, sa tante, la moitié des rentes dues à la seigneurie de Gavre et vendit cette moitié à Henri de Rohan le 22 août 1607. Il était « alloué » de la cour et juridiction de Blain où il demeurait, en sa maison du Coing. Il résigna sa charge en 1616. De son mariage étaient issus : Jean qui suit; Anne, d[lle] de Champlouet, morte en 1653; Françoise, femme de *René Loyseau*, sieur de Meurier [VIII, 231 b], morte à 82 ans le 31 mai 1682; Marie, femme de Réné du Bois-Guiheneuc; et Rénée, qui épousa, en 1663, *Paul Pineau* de La Throsnière [V, 58 b], et abjura à Blain, 25 décembre 1685.

Jean Amproux, sieur de La Massaye, fils de *Daniel*, épousa 1° en 1630, *Jeanne Boulleau*, fille de feu *Abraham Boulleau*, conseiller-secrétaire du roi, et de *Jeanne Coignard;* 2° en 1642, *Elisabeth de Massanes*.

Il eut du premier lit : 1° Jean, marié en 1663 avec *Anne*, fille de *Samuel Gaudon*, sieur de La Rallière, conseiller-secrétaire du roi, et d'*Anne Menjot;* 2° Marie, née le 25 juin 1632, et qui eut pour parrain *Jacques Amproux*, sieur de Lormes, procureur général des eaux et forêts en Bretagne[1]; 3° Elisabeth, née le 8 oct. 1633; 4° Jean, baptisé le 29 juin 1635; 5° Françoise, baptisée le 11 août 1636, femme, 1658, de *Armand de Saint-Martin* [IX, 91 b]; 6° Abraham, mort en naissant, 1637. — Du second lit : Auguste, baptisé le 6 avril 1643; Charlotte, morte à 2 ans en 1648; Philippe-Timothée, mars 1652-mai 1659; Elisabeth, 1653-54; Paul-Henry, né le 10 avril 1655 (parrain Pineau de La Throsnière, marraine *Diane de l'Estoc* de La Haye; Angélique, 6 mars 1657 - 19 juin 1711. Il mourut lui-même à La Massays le 10 mars 1659 et sa femme peu après lui, la même année [VII, 307 b].

Benjamin, frère de Jean, sieur de La Massaye, lieutenant civil et criminel à Vitré, épousa en 1651, Andrée *Vezinier*, veuve d'*Abel du Maistre*, résident du prince de Birkenfeld [Cf. V, 347 a].

Jacques, qui avait été parrain de Marie, en 1632, était un troisième frère de Jean. Il devint plus tard intendant des

[1] Ce titre est peut-être un vague équivalent de celui que portait *Samuel Amproux*, sieur de La Haye, qu'on trouve qualifié de : « Maitre et grand veneur des bois et forêts de Rohan au comté Nantais ». Il était le mari de Diane de l'Estoc, fille de noble homme Daniel de l'Estoc sieur de La Vachonnerie qu'il avait épousée le 18 janv. 1654, deux ans après avoir perdu Marguerite Rousset sa première femme.

finances, puis conseiller du roi et des finances. Il mourut le 29 août 1679, et fut conduit à sa dernière demeure par son frère Benjamin et par son neveu *Armand de S.-Martin*. Il avait épousé *Marie de Beringhen* et était âgé à sa mort de 71 ans.

Il est très-probable que c'est au frère aîné, Jean, qui d'avocat au parlement de Bretagne était passé conseiller à Paris, que s'applique ce passage des *Notes secrètes sur le personnel des parlements vers* 1660 :

« Emproux, conseiller au parlement « de Paris, a de l'esprit et de la capa- « cité, se picque de chaleur pour ses « amis, est seur, et brouillé avec l'In- « tendant son frère quoyqu'il en puisse « espérer beaucoup de bien. Est de la « religion. Est capable de grandes ou- « vertures et les pousse avec vigueur. »

Le prénom *Jean* était patronymique dans la famille des Amproux de La Massaye (ou La Massais), ce qui rend difficile la distinction à faire des membres qui le portaient. Après les deux magistrats qui se marièrent, le père, en 1630 et le fils en 1663, se place un troisième Jean Amproux de La Massaye qui, en 1684, était commissaire royal en Bretagne pour l'exécution des édits et qui portait en outre les titres de « chevalier, cydevant premier gentilhomme de la chambre du Roy de Suède et colonel de cavalerie » [X, 386].

C'est de lui vraisemblement que les convertisseurs, deux ans après, avaient amèrement à se plaindre. L'un d'eux écrivait (2 janv. 1686) à un confrère : « Vous ne sauriez croire le mal que fait ledit de La Massaye. Il s'érige en pasteur et va incognito exhorter tous ceux qu'il sait qui sont prêts de changer, pour les détourner. Il se tient couvert et caché, n'allant le plus souvent que les soirs et changeant presque tous les jours de demeure. Il serait nécessaire de mettre cet homme en sûreté. » Trente ans après, en 1715, un « sieur de la Massais fils », fils du colonel peut-être [1], donnait encore des inquiétudes parce que de Jersey où il vivait après avoir épousé la fille d'un gentilhomme du pays, on craignait qu'il ne vînt secrètement à Nantes, recueillir et emporter les valeurs mobilières (40 à 50.000 fr.), dépendant de la succession de sa mère qui venait de mourir. On prit alors des mesures rigoureuses pour empêcher ce mauvais exemple d'un fils huguenot héritant de sa mère et il paraît qu'en effet le bien de Mme de la Massaye passa à un collatéral catholique, le comte de Clermont [1].

Nous devons citer encore *MM. Amproux de Lorme*, qui contribua en 1639 à la construction du temple de Bottier en Blain ; *Amproux de La Haye*, qui fit de même et qui ayant acheté en 1643 un office de judicature à Vitré, en fut dépossédé comme huguenot ; *Amproux* seigneur du *Pontpiétin*, condamné à l'amende en fév. 1685 parce que le fils d'un catholique avait assisté au prêche à Pontpiétin ; *Henri Amproux* de Lorme de La Massais, seig. de Monchamps, m. en 1702 après s'être acquis un triste renom comme convertisseur ; Mlle de La Massais qui enfermée en 1687 dans le couvent des Nouvelles-Catholiques à Paris [VII, 133 b], demandait à être envoyée en Poitou auprès de ses frères devenus catholiques, et une dame *Elisabeth Amproux* réfugiée et assistée à Londres en 1721, avec ses deux filles. == *Armes* : De sinople à 3 larmes d'argent 2 et 1, suivant un arrêt du 17 nov. 1668. (Haag. — Vaurigaud.)

Lièvre, *Protest. du Poitou*, III, 7. — Vaurigaud, *Essai sur l'histoire des Eglises reformees de Bretagne de 1535 a 1808*; Paris, *Cherbuliez*, 1870, 3 vol. in-8°, III, 430 ; — *Mem. de Foucault*, publ. par Baudry, p. 253.

AMY (Anthoine), « de Barjol en Provence », reçu habitant de Genève, 16 octobre 1572.

AMYAND (Daniel) ou *Amiand*, quelquefois *Amian* [Haag, I, 68. — VI, 215 b].

[1] Dans l'*Etat de distribution* faite en Angleterre pour l'an 1705 figure comme ayant reçu un secours de 33 l. st. *Jacques Amproux de la Massaye*, de Blain en Bretagne, âgé de 38 ans, réfugié à Jersey avec sa femme et quatre enfants. Ils sont inscrits déjà dans l'état de 1702.

[1] On ne sait pas non plus à quel membre de cette famille doit être rapporté ce trait de l'Hist. de l'édit de Nantes par *Elie Benoît* (V, 889) : « Un fermier de La Massaye, gentilhomme connu sur les limites du Poitou et de Bretagne, ayant les pieds et les mains grillés et les doigts si retirés qu'il ne pouvait plus les étendre, fut présenté à l'intendant par son maître. L'intendant eut horreur de ce spectacle et en témoigna de l'indignation. Mais toute la justice qu'il en fit fut qu'il envoya dès le lendemain une grosse garnison chez ce gentilhomme. »

— *Marie Amiaud* (?) ou *Amiand*, v. 1600 [V, 327 a].

Daniel Amyand, de Mornac, Saintonge, étudiait la théologie à Genève en 1672; de retour dans sa province il fut nommé pasteur de Marans (Aunis). En 1684, une poursuite judiciaire fut dirigée contre lui, pour avoir fait des prières publiques contre le roi et outragé le saint-père du nom d'antechrist. En réalité, son crime était d'avoir lu, le dimanche, après le sermon, comme cela se pratiquait dans toutes les églises, cet article de la liturgie : « Nous te recommandons nos frères qui sont dispersés sous la tyrannie de l'antechrist, étant destitués de la pâture de vie, et privés de la liberté de pouvoir invoquer publiquement ton saint nom, même qui sont détenus prisonniers ou persécutés par les ennemis de ton Evangile. » Amyand se constitua prisonnier à La Rochelle, où son procès fut instruit. Il fut condamné à l'interdiction, à l'amende et au bannissement de la province. A la Révocation, s'étant réfugié en Angleterre, il y fut naturalisé avec sa femme et leurs sept enfants, le 10 oct. 1688. Deux ans après, on l'investit du rectorat de Hollenby et, en 1718, on lui donna un canonicat dans la cathédrale de Peterborough. Il mourut en 1730. Son troisième fils, *Claude Amyand*, devint chirurgien ordinaire du roi George II et mourut en 1740, laissant pour fils, à son tour, des hommes distingués : 1° *Claude*, sous-secrétaire d'Etat; 2° *George Amyand*, baronet, membre du Parlement; 3° *Christophe*, commerçant. De sir George sont issus deux fils et deux filles, les comtesses de Minto et de Malmesbury (Agnew, *Protest. Exiles*).

Il est difficile de ne pas admettre de parenté entre la famille qui précède et *Daniel Amien*, inscrit le 10 mai 1677 à la faculté de théologie de Genève comme natif de Vinsobre (Drôme), et qui, n'étant encore qu'étudiant, fut parrain de *Daniel Amian*, fils d'*Isaac*, chirurgien du roi, et d'Anne Hotot (Reg. de Charenton). Cet *Amian*, étudiant en 1677, était pasteur de La Ferté-Vidame en 1679 [IV, 356 b]. Le chirurgien Isaac *Amyan*, outre son fils *Daniel*, eut encore : *Isaac*, né le 29 nov. 1677, *Jean-Paul*, né le 22 nov. 1682, et plusieurs filles. — Un Isaac *Amiand*, avec Anne sa femme, six fils et une fille, fut naturalisé à Londres le 9 sept. 1698.

1. AMYOT (Jacques), savant helléniste et l'un des maîtres de la langue française [Haag I, 70], né à Melun en 1534 et mort à Auxerre en 1593, eut dans sa jeunesse quelque penchant pour les doctrines de la Réforme, puisqu'il fut obligé de fuir Paris, en 1534, afin d'échapper aux poursuites, qui sévirent en cette année, contre les hérétiques. Il n'est donc pas impossible de le nommer dans une Biographie protestante. Mais choisi par le roi Henri II pour précepteur des enfants de France, puis abbé de Bellozane (Normandie) en 1546, grand aumônier en 1560, commandant de l'ordre du S.-Esprit, enfin ayant vécu les vingt-trois dernières années de sa vie et étant mort évêque d'Auxerre, Amyot n'a droit ici qu'à une simple mention.

2. AMYOT (Nicolas), à Angers, 1563 [IV, 500 a]. — (Pierre), sieur des Monceaux, Gien, 1627, 1632 [VI, 28, a] — (Catherine), 1649 [VII, 394 b].

3. AMYOT, docteur en médecine et médecin ordinaire des eaux de Bourbon-les-Bains, remplit à plusieurs reprises les fonctions de commissaire du roi auprès des synodes de l'Orléanais. Zélé protestant, il refusa de se convertir lors de la révocation de l'édit de Nantes. Il finit pourtant par céder, et obtint la permission de retourner à Bourbon (*Arch. gén.* E, 3371), d'où il alla bientôt après s'établir à Blois. En 1687, il fut dénoncé comme mauvais catholique (*Arch. ibid.*); mais cette dénonciation ne paraît pas lui avoir attiré de persécutions. Il n'en fut pas de même en 1699 [X, 436], où soupçonné d'avoir favorisé l'évasion de sa fille qui était passée en Angleterre, il fut arrêté et jeté à la Bastille (*Arch.* M, 678). L'année suivante, sa femme mourut, et comme elle avait refusé de recevoir les sacrements de l'Eglise romaine, ordre fut donné (*Arch.* E, 3386) de faire le procès à son époux.

4. AMYOT (Jean-Baptiste), d'Orléans, étudiant à Genève, 1672. — (Anne), femme de Moïse, horloger à Orléans, avec quatre enfants; assistés à Londres, 1705. — (Pierre), naturalisé anglais,

8 mai 1697.—(Pierre), de Tours, ouvrier en soye, 56 ans, et sa femme, 54 ans, confesseuse; assistés à Londres, 1705. — Etienne *Amiot*, directeur de l'hospice des réfugiés franç. à Londres, 1765. — Voy. Amiot.

1. **AMYRAULT** (ABEL), seigneur de Beausoudun [I, 79 b; X, 318, 346] ou Vausoudan, fut pasteur de S.-Agnant dans le Maine, au moins depuis 1623 jusqu'en 1663. On a lieu de croire qu'il était le père du célèbre théologien Moïse Amyraut qui suit. (Voy. C. Port, *Dictionnaire hist. de Maine-et-Loire*, I, 18.)

2. **AMYRAUT** (MOÏSE), un des théologiens les plus distingués et les plus influents du XVIIe siècle [Haag I, 72. — I, 80 a, 233 b; II, 53 a, 310, 319, 322, 495; III, 96, 138, 176, 226; IV, 180 a, 182 a, 423 b; V, 103 a, 272 b, 301 b, 418 a, 437 a, 514 b; VI, 10 a, 208 b, 209 a, 310 a; VIII, 437 b; IX, 58 b, 176 a, 348 a; X, 319, 346].

Il naquit à Bourgueil, en Touraine, au mois de septembre 1596, d'une famille honorable qui prétendait descendre des L'Amyrault d'Orléans. (Voy. sur ce point Chauffepié.) Son père, désirant qu'il succédât à un de ses oncles dans la charge de sénéchal de Bourgueil, l'envoya à Poitiers suivre l'école de droit. Le jeune Amyraut s'appliqua avec tant d'ardeur à l'étude de la jurisprudence, qu'au bout d'un an, il fut en état de prendre ses licences; mais il n'alla pas plus loin dans une carrière qui semblait s'ouvrir à lui sous les plus heureux auspices. Les conseils de *Bouchereau*, ministre de Sancerre, fortifiés par l'impression profonde que lui laissa la lecture de l'*Institution chrétienne* de Calvin, le décidèrent à étudier la théologie, et dès qu'il eut obtenu le consentement de son père, qui ne renonça pas toutefois sans peine à des arrangements de famille, il se rendit à Saumur où il fit son cours d'études sous *Cameron*.

Lorsque *Daillé* fut appelé à Charenton, en 1626, l'église de Saumur choisit Amyraut pour le remplacer, en même temps que celles de Rouen et de Tours le demandaient pour pasteur. Saumur l'emporta et le chargea en même temps de remplir provisoirement à l'académie, de concert avec Cappel qu'elle lui adjoignit, la chaire de théologie. En 1631, Amyraut fut député par la province d'Anjou au synode national de Charenton qui le chargea avec *François de Montauban de Rambault*, seigneur de Villars et ancien de l'église de Gap, de porter en cour les remerciments des églises pour la permission qu'elles avaient obtenue de s'assembler, et aussi leurs très-humbles représentations.

Des difficultés s'élevèrent tout d'abord sur la manière dont cette requête serait présentée. Richelieu voulait que, conformément à un cérémonial reçu, les députés du synode parlassent au roi à genoux; mais après de longues négociations, la fermeté d'Amyraut obtint la suppression en fait de cet usage humiliant; moyennant sans doute la concession qu'il fit de dire en commençant son discours : « Sire, les députés recognois- « sans la liberté de laquelle ils jouissent « par la grâce de V. M., viennent ployer « les genoux devant elle pour luy en « faire l'hommage en révérence avec « tous les ressentiments de gratitude « dont l'esprit humain peut estre capa- « ble. » Sa harangue plut fort au cardinal de Richelieu qui conçut pour lui beaucoup d'estime et qui lui fit l'honneur de le consulter sur son fameux projet de réunion des deux Eglises.

En 1632, Amyraut assista au synode provincial de Baugé (18 juin). L'année suivante (juin 1633) il subit avec *Louis Cappel* et *Josué de La Place*, devant le synode tenu à Saumur, les épreuves réglementaires. Il y satisfit et soutint sa thèse (*De Sacerdotio Christi*) à l'applaudissement général. Il entra ainsi en exercice en même temps que deux collègues, avec lesquels il se lia d'une étroite amitié que n'altéra jamais la différence de leurs opinions sur certains points de la dogmatique. Leur affection dut lui être d'autant plus précieuse qu'il ne tarda pas à se trouver engagé dans une ardente polémique et exposé aux plus vives attaques. Disciple aimé de Caméron, il avait adopté le système de conciliation entre l'arminianisme et le gomarisme imaginé par son maître, et ses relations intimes avec *Paul Testard*, pasteur de Blois, l'avaient encore affermi dans ses convictions. La querelle

n'était point assoupie entre les deux partis qui avaient divisé le synode de Dordrecht ; peut-être Amyraut espérat-il y mettre un terme en se portant comme médiateur. Ce fut en 1634 qu'il publia son traité *De la Prédestination* où il développa ses opinions avec une sagacité et une érudition remarquables. Selon lui, Dieu désire le bonheur de tous les hommes et personne n'est exclu par un décret divin des bienfaits que procure la mort de Jésus-Christ ; cependant nul non plus ne peut y participer ni par conséquent être sauvé, à moins de croire en Jésus-Christ. Dieu, dans sa bonté immense et universelle, ne refuse à personne, il est vrai, le pouvoir de croire ; mais il n'accorde pas à tous l'assistance nécessaire pour qu'ils fassent usage de ce pouvoir, en sorte que plusieurs périssent par leur faute, sans qu'on puisse accuser la bonté de Dieu. Cette théorie, que l'on désigne sous le nom d'universalisme hypothétique, fut vigoureusement attaquée par *André Rivet*, Frédéric Spanheim, J.-H. Heidegger, *Du Moulin, Jurieu*, qui la traitèrent de pélagianisme déguisé et accusèrent l'auteur de contrevenir aux décisions du synode de Dordrecht pour favoriser l'arminianisme. En vain Amyraut voulut-il couvrir sa doctrine du nom de *Calvin*, en soutenant que le grand réformateur avait enseigné la grâce universelle ; il ne put convaincre ses adversaires et la question fut portée devant le synode national d'Alençon.

L'animosité contre le professeur de Saumur était telle que plusieurs députés ne parlaient de rien moins que de le déposer. Mais à cette époque déjà, il commençait à s'opérer dans les croyances de l'Eglise protestante française un changement dont on doit peut-être chercher la cause principale dans la défense, faite dès 1623, d'admettre les étrangers aux fonctions pastorales et d'envoyer les jeunes candidats au ministère faire leurs études hors du royaume. Avant cette défense, beaucoup de pasteurs sortaient chaque année des universités de la Suisse et de la Hollande, de celle de Genève surtout où dominaient les doctrines du calvinisme pur ; mais lorsque Louis XIII eut déclaré qu'il ne permettrait plus à l'avenir qu'on mît à la tête des églises des ministres formés dans les écoles étrangères, les jeunes protestants qui se destinaient à la carrière théologique furent forcés de faire leurs études dans l'une des trois universités de Saumur, de Montauban ou de Nîmes. La première, qui était la plus célèbre, attira le plus grand nombre d'étudiants, surtout des provinces de deçà la Loire, et comme Caméron y professait des principes d'une tolérance assez large, il en résulta naturellement une modification notable dans les opinions du clergé protestant de France. Aussi le synode d'Alençon refusa-t-il de s'associer aux mesures de rigueur que beaucoup de députés, principalement parmi ceux des églises du midi, réclamaient contre Amyraut. Sans s'arrêter aux lettres qui lui avaient été écrites par les universités de Genève et de Leyde, l'assemblée se déclara satisfaite des explications qu'il donna, ainsi que le pasteur Testard, et les renvoya l'un et l'autre honorablement en leur recommandant la discrétion et la prudence, et en imposant sur ces questions aux deux partis un silence qui fut mal gardé. Amyraut continuant à être attaqué, se défendit. De nouvelles plaintes furent donc portées contre lui au synode de Charenton, qui se montra peu disposé à y donner suite, et qui se contenta de renouveler la défense de « disputer sur des questions inutiles, qu'on ne propose que par pure curiosité et pour faire paraître la subtilité de son esprit. » Il ne tarda pas à donner d'ailleurs au professeur de Saumur une preuve de la haute estime qu'il avait pour lui, en le chargeant d'entrer en conférences avec *La Milletière* contre qui il avait déjà soutenu une vive polémique. Mais en disputant de vive voix, les deux controversistes ne purent pas mieux parvenir à s'entendre.

De retour à Saumur, Amyraut, tout en s'occupant de travaux plus utiles, continua de repousser avec autant de sagacité que de modération les attaques des adversaires de son système. Ces luttes incessantes étaient pénibles pour un homme d'un caractère doux et affable comme il était ; aussi se prêta-t-il de

grand cœur à une réconciliation avec Rivet, Du Moulin et le pasteur de la Rochelle, *Philippe Vincent*, qui avait chaudement combattu ses principes sur l'obéissance passive.

Il avait été député en 1638 au synode de Bellesme; il fut nommé recteur de l'acad. de Saumur en 1639, principal en 1640, « tant à cause de sa grande suffisance pour toutes les fonctions de la dite charge, que particulièrement afin de le retenir et conserver à cette académie en cas que son indisposition l'obligeât à se décharger d'une partie ou de tout l'exercice de son ministère. » En 1642, 1645, 1647, 1652, 1656, il prit encore part aux travaux des synodes de diverses provinces et en 1658 il se rendit à Bourbon et à Paris sans doute pour le soin de sa santé qui allait s'affaiblissant.

En 1659, la province d'Anjou l'enleva une fois encore à ses doubles fonctions pour l'envoyer, en qualité de son représentant, au synode national de Loudun. Ce synode lui confia le soin de publier, avec *Blondel*, *Gaultier* et *Catelan*, une édition correcte de la discipline des églises réformées de France. Après la clôture des séances de cette assemblée, Amyraut retourna à Saumur qu'il paraît n'avoir plus quitté jusqu'à sa mort, arrivée le 8 janvier 1664[1].

A des talents éminents, à un parfait usage du monde, à un caractère plein de bienveillance et de fermeté à la fois, Amyraut joignait une charité inépuisable. Pendant les dix dernières années de sa vie, il distribua aux pauvres, sans distinction de religion, les revenus de sa place de pasteur. Ce désintéressement ne put lui faire trouver grâce aux yeux des catholiques bigots qui, en 1662, lui intentèrent un procès au sujet de la taille. Le procureur général près de la cour des aides saisit cette occasion pour obtenir un arrêt qui défendît à tous les ministres de prendre, — attentat scandaleux, selon lui, — le titre de docteur en théologie! Amyraut trouva du moins une compensation à ces misérables vexations, dans les témoignages de considération et de respect qu'il reçut jusqu'à la fin de sa vie d'un grand nombre de catholiques, parmi lesquels on cite des évêques, des archevêques, les cardinaux de Richelieu et de Mazarin, les maréchaux de Brézé et de La Meilleraie, et le premier président du parlement de Bourgogne, Le Goux de La Berchère. — Son portrait a été peint par Philippe de Champagne et gravé par Pierre Lombard.

[1] *Jean Carré* y fit imprimer la même année des vers hébreux sur sa mort [III, 226 a].

Dogmatiste, exégète, moraliste et prédicateur renommé, Amyraut a beaucoup écrit, mais ses ouvrages sont fort rares. Nous en donnerons la liste en suivant, autant que possible, l'ordre de leur publication.

I. *Cent cinquante sonnets chrestiens*; Paris, chez Pierre des Hayes, rue de La Harpe, à la Rose rouge, 1625, in-16. Précédé d'une épitre dédicatoire (signée M. A.) à haute et puissante dame madame de Clermont d'Amboise, marquise douairière de Garlande.

II. *Hymne de la puissance divine*; Paris, 1625, in-16; précédé d'une dédicace (signée M.A.), à très-noble et très-vertueuse demoiselle, Mlle de Clermont d'Amboise.

Personne n'avait soupçonné dans le sévère théologien Moïse Amyraut la passion de faire et de publier des vers. Un de nos bibliophiles les plus éclairés, qui connaît à merveille les produits typographiques de la Touraine et de l'Anjou, dont il possède une précieuse collection[1], M. J. Taschereau, directeur de la Bibliothèque nationale, rencontra un jour les deux volumes poétiques ci-dessus cotés, et pensa que les initiales M. A. pouvaient cacher le nom du ministre de Saumur. M. Charles Read qu'il consulta sur ce point, lui écrivit : « Le nom de Clermont d'Amboise est une forte présomption que l'ouvrage est en effet d'Amyraut. La maison de Clermont d'Amboise est une des plus illustres de notre France protestante à cette époque. C'est un Clermont d'Amboise qui présidait l'assemblée politique de Châtellerault où s'ouvrirent en 1597 les négociations pour l'édit de Nantes. Le nom de Garlande confirme aussi la présomption, car le marquis de Garlande ou Gallerande était

[1] Laquelle nous a largement servi à compléter la présente bibliographie.

l'aîné de la même maison ; c'était le titre que portait précisément le président de l'assemblée de 1597 et la marquise douairière en 1625 était probablement sa veuve. Le ton de la dédicace et celui des sonnets me semblent bien huguenots. Enfin je possède, par une heureuse coïncidence, un volume qui tranche la question en ce qui concerne le libraire : c'est un psautier de Charenton indiqué *chez Pierre des Hayes, rue de La Harpe, à la Rose rouge.* » Nous rendrons la vraisemblance plus frappante encore en citant un passage des registres de l'acad. de Saumur (f° 52) qui montre Amyraut réprimandé pour s'occuper de vers lorsqu'il n'était encore qu'étudiant : « Le mercredi 19 aoust 1620, après enqueste faicte touchant Amirault escholier en la première classe et Fautrart estudiant en philosophie chargez d'avoir escript et semé les vers composés par Viguier [contre d'autres étudiants], il a esté adouci qu'en prenant pied sur les satisfactions faictes par le d. Viguier on se contentera que remonstrances leur soient faictes par les professeur et régent. »

Du reste, les vers d'Amyraut n'avaient rien qui les distinguât des autres vers très médiocres du même temps ; voici le commencement d'un de ses sonnets pris au hasard, le 71me :

Que me veux-tu, mon âme, quand tu fais
Sonner au cœur une complainte amère
Pour tes ennuis? O ma seulette, espère
En ton Sauveur et endure, et te tais.

Tous tes soucis en qui tu te déplais,
De la douceur de sa grâce, tempère!
Il est ton Dieu, ton Seigneur et ton Père,
Ton Rédempteur, le Prince de ta paix.

III. *Traité des religions contre ceux qui les estiment indifférentes ;* Saumur, chez Cl. Girard, 1631, in-8°; 2e édit. Saumur, 1652, in-4°. Cette deuxième édition est précédée d'une épître à Mgr de Turenne, du 25 mars 1652. Traduit en allemand par Adrien Steger, Leipzig, 1667, in-12, et 1719, in-12 ; en anglais, Londres, 1660, in-12. — L'ouvrage est divisé en trois parties. Dans la 1re, l'auteur combat les Epicuriens qui nient la Providence ; dans la 2e, il établit la nécessité d'une religion révélée ; dans la 3e, il prouve que la religion chrétienne doit être préférée à toutes les autres.

IV. *Traité de la prédestination ;* Saumur, 1634, in-8°; trad. latine, Salmurii, 1634, in-4° ; nouvelle édit., Saumur, 1658, in-8°, chez Isaac Desbordes (358 p.). Le titre exact de cette dernière est : *Brief traité de la prédestination avec l'eschantillon de la doctrine de Calvin sur le même sujet et la Response à M. de L. M. sur la matière de la grâce et autres questions de théologie.* Elle est dédiée « A mess. les estudians en théologie de l'académie de Saumur. » Dans cet ouvrage, Amyraut développe ses idées sur la grâce divine. Comme Zwingle, il croit que les païens vertueux seront sauvés. C'est vraisemblablement à cette polémique que se rattache un autre écrit d'Amyraut intitulé *Réplique à M. de La Milletière ;* Charenton, 1633, in-8°.

V. 1. *Sermon sur l'Apocalypse,* II, 27 ; Charenton, Melchior Mondière, 1636, in-8°.

2. *Six sermons de la nature, étendue, nécessité dispensative et efficace de l'Evangile ;* Saumur, 1636, in-8°, trad. en latin par Reinhold, Stade en Hanovre, 1717, in-8°.

3. *Trois sermons sur l'épître aux Ephésiens,* ch. I, v. 16 ; Charenton, 1639, in-12 (177 p.).

4. *Sermon sur ces mots : « C'est Dieu, etc. »* (Philipp., v. 13), prononcé à Chastelerault le jour de la Pentecoste lorsque le synode de Poitou y célébrait la Cène. — Avec un autre prononcé à Saumur sur les mesmes mots ; Saumur, 1640, in-8°. Dédié à M. *de S.-George de Vérac.*

5. *Sermon* sur le v. 55 de la 1re épître de S. Paul aux Corinth. ; Saumur, 1644, in-16 (40 p.).

6. *Sermon sur* 2 *Tim.* I, 12, prononcé le 29 janvier 1645 pendant la tenue du synode à Charenton; Charenton, par Melchior Mondière, demeurant à Paris en la court du Palais, aux Deux Vipères, 1645, in-12.

7. *Sermon sur ces mots de l'Apocalypse,* I, 4 et 5 : « Jean aux sept églises, » etc., prononcé le jeudy 4 de may 1645 ; Saumur, 1645, in-16.

8. *Deux sermons sur les versets* 7 *et* 8 *de S. Jean* (ép. 1, ch. 5), prononcés à Cha-

renton au mois d'oct. 1645, avec une action sur le dimanche 17 du catéchisme; Saumur, 1646, in-8°. Dédié à Mme *de Morins* à Bordeaux.

9. *Sermon* sur Ps. XIV, 1; Saumur, 1645, in-16.

10 et 11. *Deux sermons*, l'un sur ces mots de la Gen. (III, 19) : « Tu es poudre, » l'autre sur ces mots de Christ : « En vérité je vous dis » (Jean, VIII, 51); prononcés à Saumur le jour des Cendres et quelques jours après; Saumur, in-8°, 1646.

12. *Sermons sur quelques sentences de l'Ecriture;* Saumur, 1647, in-18.

13. *Quatre sermons sur quelques sentences de l'Ecriture;* Saumur, 1648, in-12.

14. *Trois sermons* sur II Cor.; III, 13-16, 17 et 18; Saumur, 1651, in-12.

15. Un *sermon du voile de Moïse;* Saumur, 1651, in-18.

16. *Le Mystère de piété*, expliqué en quatre sermons; Saumur, 1651, in-12.

17. *Sermon sur la XLIVe section du catéchisme*, prononcé à Saumur le 3 de mars 1652; Saumur, 1652, in-8°, 48 pag., non compris une courte dédicace à Mme *de La Muce* dans laquelle on lit : « Au reste, Madame, j'ay une prière à vous faire, de la quelle je m'asseure que vous ne me refuserés pas. L'idée que je me suis formée de l'incomparable vertu de feu monsieur de La Noue vostre grand père, par ce que j'ay pu lire de luy dans ses ecrits et dans les histoires, m'a fait désirer ardamment d'en avoir une connoissance plus exacte. Faites moy donc, s'il vous plaist, Madame, la faveur de me dire s'il n'est point resté dans vostre maison quelques mémoires de sa vie dont on la peust recueillir. Car je vous proteste que si j'en avois et que vous jugeassiez ma plume capable de l'écrire, je me sentirois heureux de pouvoir mettre l'image de ce héros devant les yeux de nostre jeune noblesse pour l'exciter à la vertu. Et je crois que vous seriés bien aise, Madame, que messieurs vos petits enfans en tirassent, outre l'avantage de la gloire qu'ils ont d'en estre descendus, l'utilité qui leur reviendroit de son imitation. »

Voy. ci-après aux numéros 23 (col. 194) et XXXVIII la suite du projet ici annoncé.

18. *Sermons sur divers textes de l'Ecriture Sainte*, prononcés en divers lieux par Moyse Amyraut, 2e édit.; Saumur, 1653, in-8° (495 p.). Cette collection réunit onze sermons qui avaient été déjà publiés séparément, en particulier les six sermons de la nature de l'Evangile, de 1636.

19. *Un sermon sur ces paroles du prophète Jérémie*, X, 5, 2 : « Ainsi a dit l'Eternel, n'apprenez point le train des nations; » Saumur, Jean Lesnier, imprimeur et libraire, au Livre d'or, 1654, in-8°. — Autre édition, 1654, à Charenton, chez Louis Vendosme, marchand-libraire à Paris, au bout du pont S.-Michel, au Sacrifice d'Abraham.

20. *Un sermon* sur Hébr. XII, 29, prononcé à Nyort pendant le synode le dernier d'aoust 1656 (avec une lettre à M. *de Superville*, docteur en médecine à Nyort; Saumur, 1656, in-8°.

21. *Sermon sur ces paroles de J.-C.* «*Ayés la foy de Dieu*, » Marc XI, 22, prononcé en l'église du Mans, recueilli à Belair le 5 aoust 1627 (*lisez* 1657); Saumur, 1657; avec dédicace à Mme la marquise *de Congnée.*

22. *Quatre sermons* sur le chap. VI de l'épitre aux Hébrieux, v. 4, 5, 6; Saumur, 1657, in-8° (184 p.); avec une dédicace à Mme *de Soucelles.*

23. *Melchisedec représenté en quatre sermons* sur le chap. VII de l'Epistre aux Hébrieux, v. 1, 2 et 3; Saumur, J. Desbordes, 1657 (166 pag.); avec une dédicace à Mme la marquise douairière de *La Muce* en date du lendemain de Pâques 1657 et commençant par ces mots : « Madame, il y a déjà quelques années que je me suis obligé envers le public d'une chose qui vous regarde en particulier avec cette illustre maison de la q. vous estes issüe : C'est de mettre au jour la vie de feu Monsieur vostre Grand-Père cet incomparable héros que l'on nommoit Bras-de-Fer. Mais je suis de ces gens que l'on appelle communément affairés et qui ayant diverses dettes sur les bras se trouvent bien embarrassés...»

24. *Huit sermons* sur Hébr. VI, 4-6, et VII, 1-3; Saumur, 1657, in-8°.

25. *Cinq sermons prononcez à Charenton* (130, 56 et 55 p.); *ensemble un Discours chrestien prononcé à Bourbon*

(dédié à S. A. M[lle] *de Buillon*); Charenton, A. Cellier, 1658, in-8°; précédé d'une *Lettre à M. Amyot, docteur medecin à Gyen*).

26. *Trois sermons* sur l'épître aux Hébr., I, 3; avec une épître à S. A. M[lle] *de Buillon;* Charenton, Ant. Cellier à Paris, 1658, in-8°.

27. *Deux sermons*, l'un sur ces paroles de S. Paul, 1 Cor. XV, 2-3, l'autre sur ces paroles de Christ, Jean XVI, 8-11, prononcez à Charenton; par A. Cellier, 1658, in-8°.

28. *Sermon sur la convalescence du Roy*, prononcé à Saumur en 1658, le 18 aoust; Saumur, Isaac Desbordes, 1658, in-8°.

29. *Deux sermons sur la matière de la justification et de la sanctification* (avec dédicace à M[me] *de Beuvrière*, du 25 août 1658); Saumur, 1658, in-8°.

30. *Vingt-quatre sermons;* Saumur, 1658, in-8°.

31. *Sermon* sur ces paroles de S. Paul, I Corinth. XV, 28 : « Et quand toutes choses »..., prononcé à Charenton ; Charenton, 1659, in-8°. Avec une lettre dédicatoire (Orléans, 13 déc. 1658) à M. de *Launay*, conseiller secrét. du Roy.

32. *Le Tabernacle* expliqué en cinq sermons sur l'ép. aux Hébr., IX, 2-5; avec un Discours sur les habits sacrez d'Aron; Saumur, 1858, in-8° (256 p.); dédié à M[me] *de La Muce.* — Au t. XIV de la collection Conrart (Bibliot. de l'Arsenal) se trouve en manuscrit le *Discours touchant les vestements sacrez du souverain sacrificateur*, ainsi qu'une autre dissertation d'Amyraut: *De l'imputation du péché d'Adam.*

33. *Le ravissement de S. Paul* (2 Cor. XII, 1-5), expliqué en quatre sermons; avec dédicace à M[me] la marquise *de Gouvernet;* Saumur, Ant. Rousselet, 1660, in-8° (169 p.).

34. *Sermon sur la première épître de S. Pierre* (III, 20, 21), prononcé à Loudun un jour de Cène, le synode national y tenant ; avec dédicace à M. *de La Boutetière;* Saumur, 1660, in-8° (59 p.).

35. *Sermon sur le sujet de la paix;* prononcé à Saumur le dernier de février 1660; avec dédicace à M. *du Vivier*, F. M. D. S. E. (fidèle ministre du saint Evangile), 1660, in-8° (54 p.).

36. *Sermon* sur les paraboles du Christ (Jean XVII, 24); Saumur, 1662, in-8°.

VI. *Echantillon de la doctrine de Calvin sur la prédestination.* La 1[re] édition parut avant 1637. Cet opuscule fut réimprimé en 1658, avec le traité de la prédestination.

VII. *Lettre à La Milletière, sur son écrit contre Du Moulin;* Saumur, 1637, in-8°; réimpr. aussi avec le traité de la prédestination. L'année suivante, Amyraut attaqua plus directement encore les opinions de La Milletière dans son traité *De la justification contre les opinions de M. de La Milletière, où sont examinées les raisons de l'Eglise romaine sur cette matière et la doctrine des Evangéliques défendue contre elles;* Saumur, Lesnier et Desbordes, 1638, in-8° (2[e] édit, 1658, in-8°); et dans celui du *Mérite des œuvres, contre les opinions de M. de La Milletière, où les raisons des Evangéliques sur ce subjet sont maintenues contre ses exceptions et celles de l'Eglise romaine réfutées;* Saumur, Lesnier, 1638, in-8° (244 p.). La Milletière répondit : *Response à M. Amiraut, ministre et prof. en théol., à Saumur. Sur une conférence amiable entr'eux, pour l'examen des moyens par luy proposez pour la réunion avec les catholiques;* Paris, 1638, 1[er] fév. (167 p.); et de plus : *Admonition à M. Amyraut de sa contradiction manifeste avec M. Mestrezat et M. Testard, sur le nœud de la matière de la justification du fidèle, défendue selon la vérité catholique;* Paris, P. Rocollet, 1638 (27 avril), 83 p. — Amyraut rétorqua la première de ces deux brochures par sa : *Réplique à M. de La Milletière, sur son offre d'une conférence amiable pour l'examen de ses moyens de réunion, où sont traittées diverses questions théologiques*, par Moyse Amyraut; Charenton, Isaac Dedieu, 1638, in-8° (197 p.). — Ces ouvrages roulent sur les questions les plus ardues de la théologie : la matière de la grâce, l'égalité de la corruption des hommes, l'esprit de servitude, l'opération de la grâce, l'alliance de l'Evangile et son étendue, etc. Théophile Brachet de La Milletière était un laïque, alors protestant, qui se préoccupait surtout de la réunion des deux Eglises et qui publia encore, quelques

années plus tard, d'autres opuscules contre les opinions d'Amyraut, notamment : *Réplique à la response de M. Amiraut;* Paris, 1642 (7 mars), in-8, 39 p. — *La Facilité de se réunir et de réformer l'Eglise. Représentée par une lettre familière de M. de La Milletière à M. Amyraut pour le convier à se ranger à ce dessein plutost qu'à réfuter les nouvelles hérésies;* Paris, I. Desdin, 1642 (12 mars), 30 p. in-8°.

VIII. *De Providentia Dei in malo;* Saumur, 1638, in-4°.

IX. *De l'élévation de la foy et de l'abaissement de la raison* en la créance des mystères de la religion, avec une épitre à très-haute et illustre princesse Mme *Marie de La Tour*, duchesse de La Trémoille et de Thouars; Saumur, 1641. 2e édition; Charenton, 1644, in-12 (492 p.).

X. *Defensio doctrinæ J. Calvini de absoluto reprobationis decreto*, adversus anonymum; Salmurii 1641, in-4°, avec une épitre dédicatoire, adressée à *Jean-Maximilien Langle*, ministre de Rouen. Cette défense de Calvin fut traduite sous le titre : *Défense de la doctrine de Calvin, sur le sujet de l'élection et de la réprobation;* Saumur, 1644, in-8° (20 et 616 p.), à la demande de l'académie de Saumur, qui lui alloua 50 liv. d'indemnité (Délibération du 23 avril 1644). Suivant Lipenius, elle fut réimprimée en 1671.

XI. *Dissertationes theologicæ VI*, quarum I de œconomia trium personarum, II de jure Dei in creaturas, III de gratia universali, IV de gratia particulari, V de serpente tentatore, VI de peccato originis. — Les quatre premières furent publiées en 1645, précédées d'une lettre à *André Rivet*, pasteur et prof. à La Haye, en date du 7 déc. 1644. Les deux autres furent ajoutées dans une nouvelle édition, qui parut à Saumur, en 1660, in-8°. Walch se trompe lorsqu'il considère comme un ouvrage spécial ces deux dernières dissertations. La première fut reproduite séparément à Halle, 1715, in-4°.

XII. *Paraphrases sur l'Epître aux Romains;* Saumur, 1644, in-8; — sur l'épître aux Galates; Saum. 1645. In-8°; — *Observations* sur les épitres aux Colossiens et aux Thessaloniciens; Saum. 1645 et 1665, in-8°; — *Considérations* sur les épîtres aux Ephésiens et aux Philippiens; Saum. 1645, in-8°; — *Paraphrases* sur l'épitre aux Hébreux; Saum. 1646, in-8°; — sur les épitres à Timothée, à Tite, à Philémon; Saum. 1646, in-8°; — sur les épitres catholiques de saint Jacques, Pierre, Jean et Jude; Saum. 1647, in-8°; — sur les épitres aux Corinthiens; Saum. 1649, in-8; — sur l'Evangile de S. Jean; Saum. 1651, in-8 (928 p.); — *Paraphrase sur les Actes des saints apôtres.* Nous n'avons pu trouver de première partie de ce dernier ouvrage, mais seulement deux volumes intitulés : *Seconde partie;* Saumur, 1653, in-8°, chapitres 1 à 13 (626 p.); — *Seconde partie;* Saumur, 1654, chap. 14 à 28 (628 p.).

Nous avons cru devoir réunir ces différents opuscules, quoique publiés successivement dans l'espace de dix années. Amyraut n'y mit pas son nom de peur des préventions qu'il n'eût pas manqué de soulever parmi les catholiques.

XIII. *Declaratio fidei contra errores Arminianorum;* Salmurii, 1646, in-12, traduit en français, sous ce titre : La créance de Moyse Amyraut sur les erreurs des Arminiens, in-8°, sans nom de lieu ni date.

XIV. *Exercitatio de gratia Dei universali;* Salm. 1647, in-8°.

XV. *Discours de l'état des fidèles après la mort;* Saumur. 1646, in-4°, et 1657, in-8 : traduit en flamand, Utrecht, 1680, in-8°; en allemand, Leipsick, 1696, in-12. L'ouvrage commence par une lettre de « l'auteur à sa femme. » En effet, Amyraut composa ce livre pour consoler sa femme de la mort de leur fille. Il en a paru aussi une traduction anglaise (sans date), sous ce titre : *The evidence of things not seen or diverse scriptural and philosophical discourses concerning the state of Good and holy men after Death, by that eminently learned divine Moses Amyraldus, translated by a minister of the church of England;* London, in-8° (232 p.). Le traducteur (qui signe G.-J.) a aussi fait précéder son livre d'une lettre « to his dearest consort. »

XVI. *Apologie pour ceux de la Reli-*

gion sur les sujets d'aversion que plusieurs peuvent avoir contre leur personne et leur religion; Saumur, 1647, in-12; Charenton, 1648, in-8°. — L'auteur cherche à justifier ses coreligionnaires au sujet des guerres religieuses qui ont désolé si longtemps la France, en déclarant toutefois de la manière la plus formelle, qu'il n'est en aucun cas permis à des sujets de prendre les armes contre leur prince, et en proclamant conforme aux principes de l'Evangile et de l'Eglise primitive de n'opposer à la persécution que la patience, les larmes et la prière.

XVII. *Disputatio de libero hominis arbitrio;* Salmurii, 1647, in-12; avec une épître dédicatoire à *Jean de Croï*, pasteur de Béziers.

XVIII. *De secessione ab ecclesia Romana* deque ratione pacis inter evangelicos in religionis negotio constituendæ, disputatio; Salm. 1647, in-8°; dédié à Guillaume VI, landgrave de Hesse; trad. en allem., Cassel, 1649, in-8°. — Amyraut composa cet ouvrage dans l'espoir de réunir tous les réformés contre l'Eglise romaine qui ne cessait de reprocher à l'Eglise protestante les schismes qui la divisaient. Quelques années plus tard, il traita avec plus de développement le même sujet dans son Εἰρήνικον *sive de ratione pacis in religionis negotio inter Evangelicos constituendæ consilium;* Salm., 1662, in-8° (16 et 407 p.), qu'il dédia à quatre théologiens allemands de Marbourg et de Rinthlen. Les auteurs de la *Biographie universelle* ne nous apprennent pas sur quoi ils se fondent pour contester cet ouvrage à notre auteur.

XIX. *Considerationes in cap. VII D. Pauli ad Romanos;* Salm. 1648, in-12.

XX. *Specimen animadversionum in exercitat. de gratia universali;* Salm. 1648, in-4° (2 tomes de 346 et 508 p. en un vol.). Cet écrit est dirigé contre le théologien allemand, Fried. Spanheim; voici dans quelles circonstances : « Le sieur Amyrault a remonstré que par le synode de Charenton dernier, il a été arrêté que si quelques écrits publics venoient de dehors le Royaume par les q. sa doctrine fut rendue suspecte ou sa réputation flétrie, il demanderoit permission au synode d'y faire réponse et étant notoire que le s^r Spanheim a composé de gros livres impugnant sa doctrine, demande qu'il lui soit donc permis de se defendre, la soutenant orthodoxe, afin qu'elle ne soit blamée et que son long silence ne soit préjudiciable à sa réputation. La Compagnie, vu l'arrêté du dit syn. national, et que les livres dudit s^r Spanheim se voient dans les boutiques des libraires, a permis audit s^r Amyrault de se défendre et communiquera ses écrits aux professeurs de lad. académie de Saumur et soit exhorté de se contenir, en écrivant dans les termes des synodes nationaux d'Alençon et de Charenton derniers. » (Synode provinc. de Saumur, juill. 1646.)

XXI. *Considérations sur les droits par lesquels la nature a réglé les mariages;* Saumur, 1648, in-8° (16 et 429 p.). Précédé d'une épître dédicatoire (du 15 août 1648) à M. Le Goux, sgr de La Berchère, premier président au parlem. de Grenoble. Traduit en latin par Reinhold, sous ce titre : *Moysis Amyraldi theol. et philosophi clarissimi de jure naturæ quod connubia dirigit dispositiones sex ex gallica versæ a Bern. Henr. Reinoldo antecessore Herbonense, ex bibliotheca Gerh. von Maestricht J. C. S. B. qui notas aliaque ejusd. argumenti addidit;* Stadæ, 1712, in-8°; réimprimé en 1717.

XXII. *Six livres de la vocation des pasteurs;* Saumur, J. Lesnier, 1648, in-8°. Précédé d'une épître dédicatoire (du 16 nov. 1648) à Mgr Henry Charles *de la Trémoille;* 2e édit., Saum. 1649, sans autre changement que la date de la lettre (2 déc. 1648); l'une et l'autre 496 p. Ce livre est la réfutation par Amyraut, d'une des accusations les plus rebattues par les missionnaires catholiques, savoir que la vocation des pasteurs réformés n'est pas légitime.

XXIII. *Ad G. Riveti responsoriam epistolam replicatio;* Salm. 1649, in-8°.

XXIV. *Adversus epistolæ historicæ criminationes defensio,* ad D. Chabrolium Thoarsensis ecclesiæ pastorem; Salm. 1649, in-12; 2e édit., 1662, in-8°. — Défense des principes soutenus dans l'Apologie.

XXV. *Discours de la souveraineté des rois;* Paris (Charent.?), 1650, in-8°. — Dans cet écrit, composé à l'occasion de l'exécution de Charles Ier, roi d'Angleterre, Amyraut s'élève contre les Indépendants, en se portant le défenseur de l'inviolabilité de la personne royale et en proclamant le principe de l'obéissance passive. Ce livre contribua sans aucun doute à lui gagner la faveur de Mazarin, mais il lui attira les plus vives attaques de la part de *Philippe Vincent,* qui avait déjà combattu ses principes sur cette matière.

XXVI. *La Morale chrétienne;* Saumur, 1652-1660, 6 vol. in-8°, chacun de 650 à 800 pag.— Fruit des conversations d'Amyraut avec *Villarnoul,* un des gentilhommes les plus instruits de l'Europe, et digne héritier à cet égard de son aïeul maternel *Du Plessis-Mornay,* cet ouvrage est le premier essai qui ait été fait en France d'un système complet de morale. Il se divise en quatre parties. Dans la 1re, l'auteur nous présente l'homme dans l'état de nature, avant qu'il y ait eu ni loi morale ni législateur, et il recherche les lois que la nature impose à l'homme dans cet état, qui n'est point un état de sainteté, mais un état d'innocence, d'ignorance du mal. Il tire ainsi, selon son expression, la première idée de la morale des pures institutions de la nature; en d'autres termes, il fait découler nos devoirs envers Dieu, envers le prochain et envers nous-mêmes des facultés et des instincts innés en nous. Dans la 2e partie, il considère l'homme dans son état de corruption, et il démontre par une critique sage et éclairée l'imperfection de la morale des païens et des Juifs. Il ne se dissimule pas que la morale des livres saints est loin d'être partout irréprochable. Selon lui, le Décalogue n'est pas le résumé de toute la législation morale révélée, et il ne voit pas simplement dans les enseignements du Christ et des Apôtres le développement de la loi donnée sur le Sinaï. Heureux novateur à cet égard, il remonte au delà de Moïse, et il cherche les bases de la morale chrétienne dans les lois mêmes de la nature humaine. « Je me suis proposé, dit-il, de faire une morale chrétienne dans laquelle j'édifierai sur les fondements de la nature les enseignements qui nous ont été donnés par la révélation. » Les dernières parties sont donc consacrées à la morale évangélique, mais considérée plutôt sous le rapport des devoirs que l'homme doit remplir dans les différentes situations de la vie, que sous un point de vue général. C'est un défaut, et le plan, plus historique que systématique, suivi par l'auteur, en a nécessairement entraîné un autre, — de fréquentes répétitions. Le style, d'ailleurs, ne manque pas d'une certaine éloquence, de chaleur ni de clarté. Tout en imprimant à son livre le cachet d'une vaste érudition, Amyraut a su éviter avec habileté cette forme sèche et subtile pour laquelle les moralistes de l'époque avaient une prédilection marquée. Admirateur de l'Ethique d'Aristote, il s'est sans doute renfermé trop scrupuleusement dans les limites tracées par le philosophe de Stagyre, mais on ne peut lui contester le mérite d'avoir le premier établi une distinction bien marquée entre la morale de Moïse et celle du Christ.

XXVII. *Du gouvernement de l'Eglise* contre ceux qui veulent abolir l'usage et l'autorité des synodes; Saumur, 1653, in-8°. 2e édit.; Saumur, 1658; avec un *Appendice au livre Du gouvernement de l'Eglise où il est traitté de la puissance des consistoires.*— Les doctrines des Indépendants d'Angleterre avaient trouvé des partisans parmi les protestants français, surtout dans les provinces maritimes. Le synode de Charenton les avait hautement condamnées déjà en 1644; mais sans doute que ses censures n'avaient pas suffi, comme il l'espérait, pour couper le mal dans sa racine, puisque Amyraut entreprit de nouveau de les combattre dans cet ouvrage.

XXVIII. *Du règne de mille ans ou de la prospérité de l'Eglise;* Saumur, 1654, un vol. in-8°. — Toujours infatigable, Amyraut venait à peine de lancer son manifeste contre les Indépendants, lorsqu'il prit à partie un avocat de Paris, nommé de *Launay,* qui était grand partisan du chiliasme. Cette fois, il rencontra un rude adversaire qui ne voulut pas lui céder le dernier mot. A sa *Réponse* (Charent. 1655, in-8°), Amyraut opposa

une *Réplique* (1656, in-8°) à laquelle de *Launay* répliqua à son tour par un *Examen* de sa Réplique (Charent. 1658, in-8°); et Amyraut termina la querelle par une *Apologie contre les invectives de Launay*; Saumur, 1657, in-8°. Du moins termina-t-il ainsi avec cet adversaire; mais d'autres opposants s'élevèrent, témoin l'ouvrage suivant : *Assertion du règne de mille ans ou de la prospérité de l'Eglise de Christ en la terre. Pour servir de responce au Traitté de Monsieur Moysè Amyraut sur ce même suject. Descouvrant le triste préjugé qui possède aujourd'huy la pluspart des Eglises contre le règne du Seigneur de toute la terre*, par Pierre Serrurier; Amsterdam, Ch. Luycken, 1657, in-8° (397 p.).

XXIX. *Explication de l'histoire de Joseph*; Saumur, 1658, in-8°.

XXX. *Discours sur les songes divins dont il est parlé dans l'Ecriture*; Saumur, 1659, in-12; dédié à M. *Gaches*; traduit en angl. par Lowde, Londres, 1676, in-8°.

XXXI. *Exposition du chapitre VI de l'épistre aux Romains*; Charent., L. Vendosme, 1659, 64 p. in-8°. Dédié, en tête, à Mlle *de La Suze*. — L'Exposition du chap. VIII (Charent. 1659; 117 p. in-8°) est dédiée à S. A. Mme la princesse *de Turenne*. L'Exposition du chap. XV de la 1re aux Corinth. est dédiée : A M. *Conrart*, conseiller et secr. du Roy (Charent. 1659, 103 p. in-8°). — D'après cette dernière, on voit que ces expositions étaient des conférences qui se tenaient à l'hôtel de Turenne. On a une réimpression datée de 1667, in-8°.

XXXII. *Apologie de S. Etienne à ses juges*; Saumur, 1660, in-4°. — Ce poëme fort médiocre faillit lui attirer une fâcheuse affaire. On l'accusa d'y avoir parlé avec irrévérence du Saint-Sacrement. Il crut prudent de se justifier dans une lettre qui ne paraît pas s'être conservée.

XXXIII. *Descriptio christiani;* Amstel. 1660, in-12.

XXXIV. *De mysterio Trinitatis*, deque vocibus ac phrasibus quibus tam in Scriptura quam apud Patres explicatur, dissertatio septem partibus absoluta; Salm. 1661, in-8° ou in-12. — Dans la 1re partie, l'auteur traite de l'unité de l'essence de Dieu; dans la 2e, de l'infinité de Dieu; dans la 3e, de la révélation de ce mystère dans la dispensation de la nature; dans la 4e, des commencements de cette révélation dans l'A. T. Cette quatrième partie a été insérée par Wagenseil dans ses *Tela ignea Satanæ*. La 5e est consacrée à suivre les progrès de la révélation de ce mystère dans le N. T.; la 6e, à l'examen des expressions bibliques qui révèlent la Trinité; la 7e enfin, à la discussion des locutions analogues dans les Pères. C'est de cet ouvrage que parle dans sa Bibliothèque rabbinique (part. IV), le savant bernardin Bartolocci, qui, trompé sans doute par le prénom de Moïse, fait d'Amyraut un juif converti. Il qualifie ce livre de dissertation très-érudite et catholique.

XXXV. *Paraphrasis in Psalmos Davidis* una cum annotationibus et argumentis; Salm. 1662, in-4° (précédé d'une longue épître à Charles II, roi de la Gr.-Bretagne); ouvrage estimé dont Michaëlis, juge compétent en cette matière, faisait beaucoup de cas. Il est précédé d'une préface où Amyraut disserte longuement sur les divers effets de l'opération du Saint-Esprit. Il s'y prononce plus fortement que jamais pour l'obéissance passive. Plusieurs bibliographes, entre autres Walch, dans sa *Biblioth. theologica*, prétendent qu'il en a été publié une traduction française. Il nous a été impossible d'en découvrir la moindre trace. Il en existe une seconde édition, (*editio altera nitidior, emendatior et auctior*), revue et augmentée, avec une préface nouvelle de J. Cremer; Utrecht, 1769, in-4°.

XXXVI. *In orationem dominicam exercitatio*; Salm. Dan. de Lerpinière, 1662, in-8°. Dédié à l'évêque de Durham.

XXXVII. *In symbolum Apostolorum exercitatio;* Salm. 1663, in-12; avec une épître dédicatoire à *J. Cappel*. Réimpr. avec le précédent; Utrecht, 1768, in-8°.

XXXVIII. *Vie de François de La Noue*, depuis le commencement des troubles religieux en 1560 jusqu'à sa mort; nouv. édition, Leyde, 1661, in-4°. — Nous citerons, sauf toutes réserves, le jugement porté sur cet ouvrage, qui est fort rare, par la Biographie universelle : « Le style est lourd, les réflexions communes; l'au-

teur y prodigue à son héros des louanges exagérées pour les actions les plus ordinaires ; mais on doit lui savoir gré d'avoir rédigé, dans un ordre chronologique, les actions d'un guerrier également estimé des deux partis, et dont la vie intéresse tout bon Français. » Ce jugement un peu sévère n'est que la reproduction, faiblement dissimulée, du jugement porté par Anquetil sur le livre d'Amyraut, jugement qui se trouve dans les Observations critiques de l'auteur de l'Esprit de la Ligue mises en tête de son ouvrage.

XXXIX. *Theses Salmurienses;* Salm., 1660, in-4°. Edit. augm., 1664, in-4°. Réimpr. à Genève, 1665, in-4°. Ouvrage fort estimé, composé par Amyraut, *La Place* et *Cappel*. Amyraut y eut cependant la plus grande part. C'est de sa plume que sont sorties, entre autres, les thèses *De peccato in Spiritum Sanctum,* qui furent publiées à Saumur en 1653, in-8°.

XL. *Consilium quo modo se gerere debeat* apud illos quibuscum habitat is qui diversæ religionis est et quales præficiendi ecclesiæ ministri ab alterius religionis patronis. Cette dissertation a été insérée par Gesenius dans son traité *De unione ecclesiastica ;* Hermop. 1677, in-4°.

Les ouvrages d'Amyraut, — et la même observation peut s'appliquer à ceux de tous les écrivains réformés de la France, — sont extrêmement rares ; on a même quelque sujet de s'étonner de l'oubli dans lequel ils sont tombés. Sans doute la forme en est peu agréable, le style un peu suranné ; mais sous cette enveloppe il se cache tant de jugement, de finesse d'esprit, d'érudition, que de nos jours encore ils peuvent être étudiés avec fruit, surtout par les théologiens, à qui il n'est pas permis d'ignorer l'influence exercée par le professeur de Saumur sur les doctrines reçues dans l'Eglise protestante. Sa théorie, en effet, après avoir rencontré une ardente opposition, fut adoptée par *Mestrezat, Le Faucheur, Blondel, Daillé, Claude, Du Bosc ;* elle pénétra jusque dans l'université de Genève, et par les réfugiés elle se répandit dans tous les pays protestants.

3. De son mariage avec *Elisabeth Aubyneau,* de La Rochelle, Amyraut eut deux enfants : une fille, qui épousa *Bernard de Haumont,* depuis avocat du roi à Saumur, et mourut au bout de dix-huit mois de mariage, en 1645, et un fils, avocat distingué au parlement de Paris, qui se réfugia en Hollande à la révocation de l'édit de Nantes. Ce fils s'appelait aussi Moïse et était seigneur de Champrobin en Anjou. De sa femme, *Marie Théard,* qui se convertit, avec ses enfants, lorsqu'il quitta le royaume, il avait eu : 1° Moïse, né en 1660, mort en 1670 ; 2° Marie, née en 1661, morte en 1680 ; 3° Elisabeth, femme, en 1678, de *François Hardy ;* 4° Moïse, baptisé le 3 juillet 1682.

4. Moïse Amyraut, le théologien, n'était pas fils unique. Nous trouvons en effet, dans le Mercure des mois de mai et de juin 1682, cités parmi les protestants qui se laissèrent convertir par le P. Alexis Du Buc, le missionnaire à la mode, une Rachel Amyraut, nièce du ministre de ce nom, et un nommé *Boisnier,* sieur de La Mothe, petit-fils du ministre de Bourgueil, de *La Gable* [de *La Galère,* selon Aymon] et neveu d'Amyraut, ministre de Saumur. A ces deux abjurations, le Mercure ajoute celles de *Salomon Morin,* neveu du ministre de Caen, et d'*Isabelle Aubestin,* nièce du ministre *Aubestin* [vraisemblablement *Aubertin*], en s'écriant d'un air de triomphe : « Quand des personnes qui touchent de près les plus éclairés de ceux de la R. P. R. renoncent à leurs erreurs, on peut dire qu'elles sont bien convaincues des vérités de la nôtre ! » — Ajoutons que toute une famille, composée : 1° de *Moïse Amyraut,* 2° de *Marie Amyraut* et de ses deux enfants, *Henry* et *Marie-Anne,* figure dans une liste de réfugiés naturalisés anglais le 11 mars 1700 (Agnew I, 55).

Registres de l'Acad. prot. de Saumur, mss à l'hôpital de Saumur. — *Moïse Amyraut ; sa vie et son temps,* par Edm. Saigey ; Strasbourg, 1849, in-8°. — *Specimen ethico-theologicum de Moyse Amyraldo ethices christianæ doctore... publico ac solemni examini submittet* Arentius Drost ; Amstelodami, 1859, in-8°. — *Dictionn. histor. de Maine-et-Loire* (1874, in-8°), par Cel. Port.

5. AMYRAUT (Balthasar-Octavian), né à Anspach en 1615 [Haag I, 79 b]. Il fut élevé à Hanau, continua ses études à Genève et exerçait les fonctions de chantre et de lecteur à Bâle, lorsqu'il y fut consacré au saint ministère, en 1637,

et mis de suite en fonctions. Au commencement de l'année 1640, il fut adjoint au pasteur *Valier* et chargé de l'aider dans les devoirs de sa charge. Ce dernier lui avait accordé peu auparavant l'une de ses deux filles, *Esther Valier*, et il mourut au mois de février 1641, lui laissant la place libre dans l'église de Bâle. Il n'y resta cependant pas longtemps car on le trouve pasteur, en 1651, de l'église de Ste-Marie-aux-Mines. C'est là surtout qu'il remplit sa carrière pastorale quoiqu'il eût vivement désiré passer à l'église de Metz, auprès du digne pasteur Paul Ferry, pour lequel il avait une vénération particulière et qu'il appelait son père. On a conservé (Biblioth. Athan. Coquerel) une douzaine de lettres adressées par Amyraut à Ferry de 1641 à 1658, dans lesquelles il s'épanche à cœur ouvert et laisse voir à nu les soucis de son ministère. Uniquement tourné vers la France par son origine, son nom, ses aspirations, et placé sur les confins de l'Alsace au moment où Louis XIV francisait le pays, il avait à lutter contre l'influence allemande, contre les luthériens, contre les anabaptistes; il se plaint même des Gueux; et l'église de Metz avait refusé de l'admettre en le traitant d'allemand. Il se consolait par la pratique du pastorat et par les travaux littéraires. On lit dans ses lettres à Paul Ferry : « ... Ceux de Strasbourg et de Wirtemberg, de Turlach et de Saxe (les luthériens) veulent continuer dans leur aversion. *Sciens loquor*, par ce que j'ay fait essay si je serois agréé en suivant les expressions de Saulmur, non comme les approuvant mais comme esprouvant si elles seroient approuvées. Je m'en vay bien irriter les guespes par mon Traicté que j'envoye a Genève pour y estre imprimé » (3 janv. 1652). — Les motifs d'une longue absence qu'il vient de faire ont été de solliciter à Paris pour les droits de M. le comte de Ribaupierre, son maître, devenant non sujet mais vassal de la couronne de France, et le faire rétablir dans ses libertés et priviléges tels qu'il les possédait sous la maison d'Autriche. Il ajoute : « Durant mon séjour à Paris, qui a esté de quatorze septmaines, j'ay presché dix fois, quatre fois à Charenton, six fois chez monsieur l'ambassadeur d'Hollande. Le succès a esté tel que je ne sçaurois assez en louer Dieu. Les pasteurs mêmes me veulent persuader qu'ils en ont eu quelque satisfaction... et j'ay esté forcé de promettre de donner au public ces foibles productions de mon esprit. J'y travaillerai s'il plaist à Dieu aussi tost à mon arrivée à Ste-Marie. Je leur ai montré cest escrit que vous m'avez fait la grâce de corriger. Je vay le faire imprimer puisque leur charité est égale à la vôtre au regard de l'approbation. Je vous envoyerai s'il plaist à Dieu mon Commentaire sur l'Apocalypse que j'ay achevé à heures desrobbées à Paris...... Amyraldismus nullius est momenti apud populum Parisiis qui ejus modi novis loquendi modis non gaudet. Abbas de Marolles me certurum esse voluit fore, ut Jansenismus brevissime reflorescet; qui (licet ex parte tantum) pro nobis est, non contra nos est. Perficiat Jehova opus suum ad sui hominis gloriam et ecclesiæ ædificationem ! » (Thou [*Toul*], 3 mars 1655). — « Voicy d'autres nouvelles. Il y a près de quatre mois que je receus une lettre de Paris par laquelle on me donnoit advis que l'église de Londres me demandoit et avoit donné ordre de me sonder là-dessus... Mais apprenant que c'estoit pour supplanter M. *d'Elmé*, un de leurs pasteurs, je les ay remercié; je n'en veux point à ce prix là, quand même je pourrois obtenir mon congé d'icy. La condition seroit bonne pour l'éducation de ma pauvre famille, mais Dieu ne le veut point encore... Je croiois avoir achevé pour ceste feste de Strasbourg mon catéchisme des Pères et mes sermons sur les deux derniers chapitres de l'Apocalypse qui composeront le Traicté de *La Jérusalem céleste*, Dieu aydant; mais je n'ay pû encore estre prest. » (27 déc. 1656.) — « ... Dieu m'a donné depuis cinq septmaines en ça tant d'occupations contre les anabaptistes qu'en fin bénissant mon ministère en voila desja deux assez considérables qui furent baptisez solennellement et en public, dimanche dernier, loué soit Dieu; il y en a trois autres qui se préparent a recevoir ceste mesme grâce... J'ay dressé un catéchisme anabaptiste en allemand, pour instruire les uns de leurs erreurs

et prémunir les nostres contre ces ministres de Sathan qui se transforment en ministres de justice. Je l'envoye à Zurich; je ne sçay si on l'imprimera. Tout tel qu'il est il a desja faict du fruict, loué soit Dieu. Mon Eglise me prie de le luy donner aussi en français; je le feray Dieu aydant. Je vous le communiqueray aussitost... » (30 juin 1658).

B.-O. Amyraut, en cette même année 1658, fit imprimer à La Haye un ouvrage que MM. Haag appellent « bizarre » [I, 79 b] non sans raison, car il est intitulé : *Introduction à l'exposition de l'Apocalypse, en forme de traités géométriques, en propositions et preuves.*

Sa femme lui donna pour enfants (d'après les reg. de l'église française de Bâle) : 1° *Esther*, baptisée le 26 janv. 1640; 2° *Anne-Marie*, née en 1641; 3° *Sara*, née le 1er sept. 1643; 4° *Suzanne*, bapt. le 3 juill. 1645; 5° *Marguerite*, bapt. le 25 mars 1647; 6° *Philippe*, baptisé le 1er fév. 1649.

Nous n'avons pu trouver les armoiries des Amyraut, de Bourgueil, seigneurs de Vausoudan, de Champrobin, etc., mais Balthazar-Octavien cachetait ses lettres d'un : Coupé à une étoile en chef à senestre et une étoile en pointe à dextre, accompagné d'une barre de gouvernail posée en pal entre les deux étoiles.

6. AMYRAUT ou AMIRAULT, ADMIRAULD, etc., est un nom qui se rencontre fréquemment dans l'ouest de la France et qu'ont porté diverses autres personnes de la religion sans que nous sachions à quelle famille précisément les rattacher. — *Isaac Amirauld*, procureur au parlement de Paris, épousa *Jeanne Chantereau* dont il eut : *Elisabeth*, femme, en janv. 1668, de *Daniel Birot*, sieur de La Cour, fils de *Jean Birot*, docteur en médecine et de Louise Bouquet; ce dernier était alors âgé de 22 ans et il avait un frère aîné, *Pascal Birot*, docteur en médecine à Angoulême. *Isaac*, baptisé à Charenton le 20 avril 1656, par *Amyraut* (Balth.-Oct.), pasteur de Ste-Marie-aux-Mines; *Jacques*, bàptisé le 15 sept. 1658; *Charles*, né le 23 janv. 1661, mort en 1664; *Jeanne*, morte en 1663; *Jeanne-Marguerite*, baptisée le 24 févr. 1662; *Antoine*, baptisé le 26 fév. 1673. — *Louise Amyraut*, de Couhé, veuve de 60 ans, et *Marie Amyraut*, veuve avec une fille, étaient réfugiées et assistées à Londres en 1702-1705.

ANASTASE ou ANASTAISE ou TAIZE. — (Thomas), pasteur à Roure et Villaret, en Dauphiné, 1603-1607; à Oulx, de 1607 à 1616, année de sa mort [X, 272]. — (Jehan et Estienne), natifs de Maringues en Auvergne, reçus habitants de Genève, 15 oct. 1557; imprimeurs dans cette dernière ville [V, 12 b]. — (Jehan) « natif d'Oulx en Dauphiné et de son jeune aage jusques à present résident de Maringues en Auvergne, » reçu habitant de Genève, 26 sept. 1558. — (Jehan) « d'auprès de Clermont en Auvergne, » *id.*, 3 aoust 1574.

ANCEL (GUILLAUME), 1596 [III, 447 b]. — (Jean-Louis), d'Embrun, étudiant en théologie à Genève, 1711. — (Marguerite), classée comme réfugiée de Montpellier en 1775 (TT).

ANCELME (PIERRE D'), habitant d'Avignon, avait embrassé le parti de la Réforme, et ce fut dans sa maison qu'un certain nombre de membres du conseil communal complotèrent, en 1578, de livrer la ville aux protestants. Pour ce fait, il fut puni de mort à Marseille en 1581.

ANCERVAL (JEANNE D'), Picardie, v. 1570 [V, 513 b].

ANCET, ministre à Montfrin et S.-Quintin, 1637 [X, 345].

ANCHE (MATTHIEU D'), ministre déposé, 1563 [IV, 322 b; X, 66].

ANCHÉ (CLAUDE DU BELLAY, seigneur D'), gentilhomme angevin, réfugié à Berlin [VII, 425 a]. Il fut d'abord chambellan de l'Electeur de Brandebourg, puis gouverneur des trois jeunes margraves, Albert-Frédéric, Charles-Philippe et Chrétien-Louis. On trouve son épitaphe dans *Alt. und Neu Berlin* (I, 69), par Küster (*Erman* IX, 5).

ANCHERIN (D') ou DES ANCHERINS, famille protestante de Verdun, l'une des plus anciennes de la ville. *Guillaume d'Ancherin*, seigneur de La Tour de Fresne, 1560 (*Bull.* XI, 431).

ANCHON (ESTYENNE), réfugié sur les terres de Berne en 1572 (*Bull.* X, 233).

ANCIENVILLE (D'), capitaine, 1567 [II, 457]. — (Claude d'), 1621 [VIII, 364 a].

1. ANCILLON, famille de pasteurs et

de savants français de Metz [Haag I, 80-96]. — Charles [I, 84, 89, 95; II, 174]. — David [I, 80, 221 ; II, 63, 319; IV, 356 a ; VII, 425 a]. — Autre David [I, 92; II, 124. — J.-P. Frédéric [I, 90]. — Judith [III, 292 b]. — Joseph [I, 95; V, 102 a ; VI, 445 a]. — Louis-Frédéric [I, 89 ; VIII, 398 a]. — Famille des plus influentes et des plus considérées de Metz depuis le XIV[e] siècle. — *Armes :* De gueules à la gerbe de blé d'or, liée de même, surmontée de trois étoiles, également d'or, en chef, posées en ligne courbe au-dessus de la gerbe.

2. David ANCILLON, pasteur, né à Metz le 17 mars 1617, et mort à Berlin le 3 sept. 1692.

L'illustration de la famille des Ancillon, comme protestante, remonte aux premiers temps de la Réforme en France. Déjà le trisaïeul de David, président à mortier dans une des principales cours du royaume, avait fait volontairement le sacrifice de sa charge pour l'amour de la religion qu'il avait embrassée. Son fils, Georgin Ancillon, fut un des fondateurs de l'église de Metz, et c'est de son petit-fils, Abraham, « si habile en droit et si expérimenté dans les affaires qu'il a passé pendant sa vie pour l'oracle de sa patrie » et d'*Esther Marsal*, que naquit David Ancillon.

David étudia d'abord au collége des jésuites à Metz, le seul établissement d'instruction de cette ville où l'on pût s'instruire dans les belles-lettres, et en 1633, son père l'envoya terminer ses études à Genève. Il y fit sa théologie sous Spanheim, Diodati et Tronchin. Cela explique les opinions qu'il professa dans la suite touchant la grâce particulière. Ces trois professeurs enseignaient en effet cette doctrine, en même temps qu'à l'université de Saumur, *Amyraut*, *Cappel* et *La Place* défendaient la grâce universelle. Ancillon partit de Genève au mois d'avril 1641, afin de se présenter au synode de Charenton pour se faire recevoir ministre. Le résultat des épreuves qu'il subit fut si satisfaisant qu'on lui donna la plus considérable des églises qui étaient à pourvoir, l'église de Meaux. Il sut s'y concilier, par la douceur de son caractère autant que par ses talents, l'estime et la considération des habitants de l'une et de l'autre religion. Les premiers magistrats de la ville, quoique catholiques, devinrent ses amis intimes. Ce qui lui gagna les cœurs, selon son fils, « ce furent sa vie sans reproches et sa piété solide et sans faste. Il savoit faire d'aussi belles choses qu'il en savoit dire ; il mettoit lui-même en pratique ce qu'il enseignoit aux autres. Il rendoit ses bons offices à tous, sans que la différence des religions en fit la moindre dans sa conduite. Il avoit adouci et apprivoisé les ecclésiastiques catholiques romains du diocèse, et vivoit avec eux en bonne intelligence. Il entretenoit par ce moyen la paix et la concorde entre tous les habitants. » Ses prédécesseurs n'avaient pas eu la même satisfaction. L'un d'eux, entre autres, *Moïse Blondel*, avait été constamment en butte, pendant son ministère, aux injures de la populace. Un jour que ce ministre était venu visiter Ancillon, il fut extrêmement surpris des témoignages de respect que son jeune ami recevait partout sur son passage et l'en félicita. Ce changement des catholiques, en effet, était son œuvre, et il avait tellement gagné l'affection de sa propre église, que dans la crainte de le perdre et pour se l'attacher plus étroitement, les principaux chefs de famille imaginèrent de le marier richement à une personne honorable qui eût son bien dans le pays ou dans le voisinage. Ce fut ainsi que se conclut, en 1649, son mariage avec *Marie* (fille de *Pierre Macaire* et de *Marguerite Liénard*), laquelle n'avait alors que 14 ans.

Cependant les fidèles de Meaux ne tardèrent pas à être trompés dans leurs espérances. En 1652, Ancillon ayant fait un voyage à Metz pour y revoir ses parents, fut invité à prêcher et il le fit avec un tel succès que les sollicitations et les prières lui vinrent de toutes parts pour le décider à accepter la première place de pasteur qui viendrait à vaquer. Après quelque hésitation, il promit. Cette vacance ne se fit pas attendre. Le plus ancien des quatre pasteurs de l'église, *Th. le Goulon*, mourut bientôt après son départ. Ancillon se rendit donc à son nouveau poste. Il arriva à Metz en mars 1653. Ses talents pour la prédication parurent encore avec plus d'éclat sur ce

nouveau théâtre. Ses sermons étaient extrêmement goûtés. On doit regretter que, par un excès de modestie, il n'ait jamais consenti à en publier qu'un seul. Cependant il avait l'habitude de ne monter dans la chaire qu'après mûre préparation. Tous ses sermons étaient écrits. Il faisait très-peu de cas des discours improvisés, toujours plus brillants que solides. Il avait accoutumé de dire « que c'étoit estimer trop peu le public que de ne prendre point la peine de se préparer quand on avoit à traiter avec lui, et qu'un homme qui paroitroit en bonnet de nuit et en robe de chambre un jour de cérémonie ne commettroit pas une plus grande incivilité. » Ancillon aimait peut-être plus qu'il ne convient à un homme de son état, le repos et la retraite. La vie d'un ministre de l'Evangile ne doit pas être une vie contemplative. « Il ne se mêloit absolument et à la lettre d'aucune affaire du monde. Comme un véritable anachorète, il étoit hors du commerce des hommes, et ne songeoit qu'à Dieu et son Eglise. » Il avait par-dessus tout la passion des livres. Sa bibliothèque était très-riche. Mais lors de son départ précipité de Metz, elle fut comme livrée au pillage. On ne respecta pas même une quantité de lettres destinées à la publicité, et entre autres, une correspondance avec son ami intime *Daillé*. Ancillon exerça le ministère à Metz jusqu'à la révocation de l'édit de Nantes, en 1685.

Les démarches tentées auprès du gouvernement pour faire admettre un droit d'exception en faveur des réformés du pays Messin, n'ayant amené aucun bon résultat, les quatre pasteurs de l'église de Metz, MM. *Ancillon*, *Isaac de Combles*, *Bancelin* et *Paul Joly*, se hatèrent de mettre à profit la disposition toute exceptionnelle de la loi qui les autorisait à s'expatrier sous quinzaine. Quelques jours plus tard, cette dernière grâce leur eût encore été enlevée. Au moment où ils allaient monter en bateau pour descendre la Moselle, tous les fidèles de leur église se présentèrent sur les bords du fleuve et leur firent leurs adieux au milieu des larmes et des sanglots. Ce fut pour eux et leur église désolée un beau jour de deuil. Ils partirent seuls; car il ne leur était pas permis d'emmener avec eux leurs familles. La loi n'accordait de passe-port aux pasteurs que pour leurs jeunes enfants au-dessous de 7 ans, et tous les leurs, au nombre de seize, avaient passé cet âge. Les quatre exilés se rendirent à Francfort-s.-M. Les principaux réformés de la ville, ayant appris leur arrivée, se portèrent à leur rencontre, et se disputèrent l'honneur de leur donner l'hospitalité. Pendant son séjour à Francfort, Ancillon alla visiter deux de ses parents qui desservaient l'église française de Hanau [1]. L'un était veuf de sa sœur, et l'autre avait épousé sa nièce. S'étant fait entendre dans leur église, toute l'assemblée fut si édifiée, que l'on décida la création d'une troisième place de pasteur qui lui fut offerte. Il accepta, et entra en exercice sur la fin de l'année 1685. A Hanau comme à Metz, ses prédications attiraient la foule. On s'y rendait de plusieurs lieues, de Francfort même. Des gens qui n'entendaient pas la langue, allaient l'écouter, « disant qu'ils aimoient à *le voir* parler. » Mais la jalousie non dissimulée de ses deux collègues le fit presque aussitôt partir pour Francfort, puis pour le Brandebourg.

Dès son installation à Berlin en 1686, il fut invité à se rendre à Potsdam, le séjour favori de Frédéric-Guillaume. Formey raconte ainsi son entrevue avec le grand électeur : « M. Ancillon ayant paru en sa présence avec ses deux fils, les cheveux blancs du vénérable vieillard parurent inspirer à ce grand prince une espèce de vénération, qu'il voulût bien lui témoigner en l'embrassant tendrement, et en lui parlant de la manière la plus affectueuse. Voici ses propres termes : « Je loue Dieu, dit-il à M. Ancillon, de ce qu'il vous a mis au cœur de venir passer le reste de vos jours dans mes Etats ; je ferai en sorte que vous y vivrez content. Ma belle-sœur, la duchesse de Simmern, m'a fortement recommandé de vous établir selon votre mérite : ainsi je vous fais ministre ordinaire de mon Eglise françoise de Berlin. » Les bienfaits de l'électeur s'éten-

[1] Voy. sur Hanau : *Une Eglise réformée au XVIIe siècle* ou Hist. de l'Eglise wallonne de Hanau jusqu'à l'arrivée des réfugiés français, par J.-B. Leclercq, Dr en théologie et pasteur. Hanau, 1868, in-8°.

dirent sur toute la famille d'Ancillon, dont les membres réussirent peu à peu à le rejoindre. *Jean Cayart*, habile ingénieur, avait épousé JUDITH Ancillon, sa fille aînée, en 1682 [III, 292 b].

Lorsque fut arrivé son gendre, l'ingénieur *Cayart*, David Ancillon vit presque tous les siens rassemblés autour de lui. Cayart avait aussi amené avec lui une de ses sœurs, mariée en 1688 au ministre *Coullez;* mais il avait dû laisser un fils unique, qu'il perdit depuis, et faire le sacrifice de ses biens, qui étaient considérables, « se contentant d'emporter son âme pour butin. » Ingénieur distingué, il dirigeait les travaux de fortifications de Verdun. Le ministre Louvois lui en avait témoigné toute sa satisfaction. Mais Cayart résista à toutes les séductions, préférant le repos de sa conscience à sa fortune. Bientôt après son arrivée à Berlin, l'électeur le nomma son ingénieur général. A l'exception seulement de la plus jeune de ses filles, qui épousa depuis M. *Contart*, Ancillon eut la joie de voir, avant de mourir, toute sa famille honorablement établie. Quoique son fils cadet, DAVID, partageât depuis quelque temps ses travaux, il ne renonça à la prédication que lorsque la maladie ne lui permit plus de se déplacer. Il mourut à l'âge de 75 ans. Sa perte fut vivement sentie par tous les réfugiés de la colonie. « On n'assista pas seulement à son enterrement comme à celui d'un ancien pasteur, qui avoit rendu de bons et de longs services à l'Eglise, mais chacun y vint comme aux funérailles du meilleur de ses amis, qui seroit mort à la fleur de son âge; tous les corps françois députèrent ensuite quelques-uns de leurs membres pour consoler sa famille affligée, et pour lui témoigner combien ils prenoient de part à leur deuil, et il semble encore actuellement [1698] qu'il ait été le père commun de tout le monde, tant il est regretté. » Vers 1845, le consistoire de Metz avait placé dans la salle de ses délibérations un vieux portrait de ce vénérable pasteur. La légende dont le peintre l'a entouré : *D. A. Metensium ministrorum decanus* [1], montre qu'il datait d'un temps où les Ancillon n'avaient pas encore été chassés de France. Les Messins, après la détestable guerre de 1870, pour empêcher ce pieux souvenir de tomber aux mains des Allemands, chargèrent un de leurs pasteurs, M. *O. Cuvier*, de le déposer dans la Biblioth. du Protestantisme à Paris.

Ancillon a passé toute sa vie dans l'étude ; le Mélange de littérature recueilli de ses conversations, qu'a fait paraître son fils Charles, donne une idée très-avantageuse de son savoir et de son érudition; mais il n'a pas beaucoup écrit. Nous dirons un mot de ses publications.

I. *Theses theol. de scriptura sacra;* Gen. 1638, in-4°.

II. *Traité dans lequel toute la matière des traditions est amplement et solidement examinée ;* Sedan, 1657, in-4°. — C'est la relation de ce qui s'était passé dans une conférence qu'il avait eue avec Bédacier, doct. de Sorbonne, évêque d'Aoste et suffragant de l'évêque de Metz. Ancillon avait disputé avec ce prélat en présence d'un grand nombre de personnes; mais au mépris de ce qu'ils avaient accordé entre eux, que les actes de cette conférence ne seraient pas livrés à la publicité, un moine avait eu l'impudence d'en donner une fausse relation où il entreprenait de persuader au public que l'adversaire de l'évêque avait été vaincu sans ressource. C'est ce qui détermina Ancillon à publier cet ouvrage. Le P. Clivier, minime et provincial de son ordre, chercha à le réfuter dans son Fort des traditions abattu par les maximes de M. David Ancillon.

III. *Apologie de Luther, de Zwingle, de Calvin et de Bèze ;* Hanau, 1666, in-12. Réponse au VIe ch. de la Méthode du cardinal de Richelieu. Lorsque cette Méthode parut, Ancillon s'était aussitôt mis en devoir d'y répondre ; mais ayant appris que le professeur *Martel* l'avait prévenu, il supprima sa réponse dont il ne publia que ce fragment.

IV. *Les Larmes de S. Paul;* Paris, 1676. — Sermon sur *v.* 18, 19. ch. III de l'Epître de S. Paul aux Philippiens, prononcé à Metz un jour de jeûne. C'est le seul

[1] Ce portrait a dû être gravé. Celui de Paul Ferry, collègue d'Ancillon, l'ayant été avec la légende « ministre de l'Eglise réformée, » on força le graveur d'y ajouter après coup le mot « prétendue. » C'est pour éviter ce déboire qu'on prit le biais de la phrase latine dans laquelle il n'est pas fait mention d'Eglise. (O. CUVIER.)

sermon d'Ancillon qui ait été imprimé.

V. *L'idée du fidèle ministre de J.-Ch., ou la Vie de Guillaume Farel* (anonyme); Amst. 1691, in-12. — Edition unique, désavouée par l'auteur. Ancillon avait communiqué son manuscrit à Conrart, son ami intime, qui y avait mis quelques remarques de sa main. C'était, au jugement de son fils, un ouvrage digne de voir le jour; mais on ne put le décider à le publier. Ce qui fut cause qu'on en tira une copie pleine de fautes qu'un libraire de Hollande fit paraître sans l'aveu de l'auteur. « On a été surpris, écrit Ancillon, de voir une édition aussi difforme qu'est celle-là, et si un jour on fait imprimer le même livre sur la copie revue par M. Conrart, on verra que cette pièce est si mutilée qu'elle n'est pas reconnoissable. »

VI. *Réponse à l'Avertissement pastoral*, aux Lettres circulaires et aux Méthodes, que le Clergé adressa aux Réformés de France en l'année 1682. — Il ne paraît pas que cette réponse ait jamais été publiée. Ancillon raconte que son père la tint cachée dans son cabinet jusqu'à ce que des personnes de considération l'ayant obligé de la mettre au jour, il l'envoya à M. Turretin, professeur en théologie à Genève, son ancien ami, avec la liberté d'en disposer comme il jugerait convenable. On ignore ce qu'est devenue cette copie.

3. ANCILLON (CHARLES), fils aîné de David, né à Metz le 28 juillet 1659, et mort à Berlin le 5 juillet 1715. Il avait épousé la fille aînée d'*Elie Benoît*, morte en Hollande avec les deux enfants qu'elle eut [II, 174 b], et il se maria en secondes noces avec une de ses cousines, ainsi que nous l'indiquerons à la fin de cet article, col. 225. On a son portrait gravé par W. de Broën.

Après de premières études au collége de Metz et à Hanau, Ancillon se décida pour la carrière du droit. Il écouta successivement les professeurs de Marbourg, de Genève (1674) et de Paris. Ayant pris ses degrés, il retourna dans sa ville natale, en 1679, et y fut attaché au barreau. A la révocation de l'édit de Nantes, les réformés de la ville le députèrent à la cour pour y représenter que cet acte ne devait pas les atteindre, protégés qu'ils étaient par les priviléges du pays; mais il ne put rien obtenir; on n'accorda même pas que les quatre pasteurs, qui étaient âgés, attendissent jusqu'au retour du printemps pour sortir du royaume. « Quoi! Monsieur, lui répondit Louvois, ils n'ont qu'un pas à faire pour sortir du royaume, et ils n'en sont point encore dehors? » Ils durent donc partir sans délai, malgré la saison avancée. Ancillon ne tarda pas à rejoindre son père dans l'exil. Il l'accompagna dans le Brandebourg, et fut établi juge et directeur de la colonie française de Berlin. L'électeur Frédéric, depuis roi, lui continua les bontés de son père, Frédéric-Guillaume-le-Grand. En 1695, il lui confia une mission importante[1] en Suisse. Dans ce voyage, Ancillon eut l'occasion de connaître le marquis de Bade-Dourlach, qui conçut tant d'estime pour lui qu'il le choisit pour son conseiller, et pria l'électeur de le lui laisser pendant quelque temps. Ancillon ne retourna à Berlin que sur la fin de 1699. La place de juge supérieur avec le titre de conseiller de cour et de légation fut la récompense de ses services. Après son couronnement, en 1701, Frédéric Ier le choisit pour son historiographe. La Société royale de Berlin l'admit aussi au nombre de ses membres. Quoiqu'il soit devenu auteur plutôt par circonstance que par vocation, comme il le dit lui-même, Charles Ancillon n'a pas laissé que de beaucoup écrire.

I. *Réflexions politiques, par lesq. on fait voir que la persécution des Réformés est contre les véritables intérêts de la France* (anonyme); Cologne, 1685, in-12. — Bayle avait commis une erreur en attribuant cet ouvrage à Sandras de Courtilz.

II. *L'irrévocabilité de l'édit de Nantes* prouvée par les principes du droit et de la politique, par C. A., doct. en droit et juge de la nation française à...; Amst. 1688, in-12.

III. *Histoire de l'Etablissement des François réfugiés dans les Etats de S. A. E. de Brandebourg;* Berlin, 1690[2], in-8°; dédiée à Frédéric III, margrave de Brandebourg. — Cet ou-

[1] Voir aux *Additions*, à la fin du volume.

[2] On s'est trompé en attribuant à Ancillon : la France intéressée à rétablir l'édit de Nantes (anonyme). Amst., 1690, in-12.

vrage est divisé en quatre parties. L'auteur examine successivement : 1° l'état des gens de lettres, parmi lesquels il comprend les pasteurs, les jurisconsultes, les médecins; 2° l'état de ceux qui font profession des armes; 3° l'état des manufacturiers, des négociants et des artisans ; 4° l'état de ceux qui sont sans profession et sans biens, de quelque qualité qu'ils soient. Nous saisirons l'occasion qui nous est offerte de faire connaître par quelques détails cet intéressant épisode de notre histoire. Plusieurs années avant l'édit de révocation, un certain nombre de réfugiés français s'étaient déjà retirés à Berlin sous la protection de l'électeur Frédéric-Guillaume, et y avaient fondé une église, *Abbadie* et *Fornerod* (jusqu'en 1682), la desservaient. Après la révocation, l'électeur rendit un édit (29 oct. 1685) en faveur des réfugiés qui affluèrent dès lors dans ses Etats. Cet acte n'était pas seulement une bonne œuvre, c'était une mesure de bonne politique. Aussi doit-on remarquer que depuis cette époque la puissance du Brandebourg grandit d'année en année, tandis que celle de Louis XIV déclina de plus en plus. Le grand électeur s'exprimait ainsi dans le préambule de son édit : « Comme les persécutions et les rigoureuses procédures qu'on exerce depuis quelque temps en France contre ceux de la religion réformée, ont obligé plusieurs familles de sortir de ce royaume et de chercher à s'établir dans les pays étrangers, Nous avons bien voulu, touché de la juste compassion que Nous devons avoir pour ceux qui souffrent malheureusement pour l'Evangile et pour la pureté de la foi que Nous confessons avec eux, par le présent édit signé de notre main, offrir auxdits François une retraite sûre et libre dans toutes les terres et provinces de notre domination, et leur déclarer en même temps de quels droits, franchises et avantages, Nous prétendons de les y faire jouir pour les soulager et pour subvenir en quelque manière aux calamités avec lesquelles la Providence divine a trouvé bon de frapper une partie si considérable de son Eglise. » Notre auteur remarque, à la louange du grand électeur, « qu'au lieu que les autres souverains se sont contentés de recevoir dans leurs Etats ceux qui s'y sont retirés et de leur accorder leur protection, lui, il les a appelés, et a pourvu à leurs besoins. » Son ministre d'Etat, M. de Grumbkow, chargé des soins de leur établissement, s'acquitta de cette tâche difficile avec un zèle, une patience et une charité dignes des plus grands éloges. L'électeur étant mort en 1688, son fils et successeur accorda de nouveaux bienfaits aux réfugiés. Nous exposerons brièvement leur organisation. Parmi les émigrés, on comptait des hommes de toutes professions et de tous états, la plupart sans autres ressources que leur industrie. On les répartit sur divers points. Dix colonies furent ainsi créées. La principale, celle de Berlin [1], contenait plusieurs milliers d'individus. Elle possédait deux temples, au service desquels étaient attachés neuf pasteurs ; un hôpital, avec un pasteur spécial ; une maison de charité pour les réfugiés des deux sexes ; un collége dont l'enseignement comprenait les humanités et la philosophie, et même une librairie et une imprimerie. D'après MM. Erman et Réclam, il existait déjà une académie française à Berlin, avant la grande émigration de 1685 ; Charles Ancillon en eut la haute direction en 1687. Les autres villes que l'on choisit comme centres de colonisation, furent : Francfort-s.-O., dont l'Eglise fut desservie par trois pasteurs, de même que celles de Halle et de Magdebourg ; Brandebourg, avec deux pasteurs ; Lipstadt, avec le chapelain du régiment de *Briquemault*, gouverneur de la place ; Clèves, avec un pasteur ; Wesel avec deux pasteurs ; Prenslow, dans la Poméranie, avec deux pasteurs ; Kœnigsberg, avec un pasteur. Il y avait en outre six villages, chacun avec une église et un pasteur. Toutes ces églises furent soumises, en vertu d'un édit de l'électeur, à la discipline des églises réformées de France. L'université de Francfort-s.-O. fut assignée aux jeunes réfugiés qui désiraient terminer leurs études. Le sénat académique eut ordre de les admettre à la table du séminaire fondé pour les étudiants pauvres, et on leur

[1] Voir la note ci-dessus, col. 30.

donna en outre 50 écus de pension par an. — L'administration de la justice excita ensuite la sollicitude du gouvernement. Un juge fut désigné pour chaque colonie, à l'exception des villages où un inspecteur en tournée rendait la justice. Un greffier, un huissier, des notaires et des procureurs l'assistaient dans ses fonctions. La procédure était sommaire, autant que possible; la justice gratuite. Les juges prononçaient d'après la raison et l'équité. Les appels étaient portés devant le juge supérieur, résidant à Berlin, qui prononçait en dernier ressort. Tous les officiers de la justice française étaient nommés à vie. Les jurisconsultes distingués par leur naissance ou par les charges qu'ils avaient exercées, et qui n'avaient pu être placés, formaient avec les gentilshommes qui n'avaient pas pris du service dans l'armée, le corps des conseillers de cour et d'ambassade. Les plus jeunes avaient le titre de secrétaire de S. A. E. Six de ces conseillers, choisis par le gouvernement, s'assemblaient une fois chaque semaine avec le juge ordinaire et le juge supérieur de Berlin, le directeur des manufactures, sous la présidence d'un ministre d'État, pour prendre connaissance de toutes les demandes et réclamations adressées par des réfugiés. Dans ce conseil se traitaient les affaires concernant l'émigration en général. Tous ces divers fonctionnaires recevaient des traitements proportionnés à leurs charges. Ceux des réfugiés, tels que pasteurs ou jurisconsultes, qui n'avaient pu être employés, étaient portés sur la liste des pensionnaires de l'État, jusqu'à ce qu'une vacance ou la création de nouveaux emplois permissent d'utiliser leurs services. — Le gouvernement ne s'appliqua pas avec moins de soin à régler le sort des commerçants et des industriels. « Il est venu dans cet État, écrit Ancillon, des ouvriers de tous métiers, de sorte qu'on y fait à présent toutes sortes d'ouvrages. Il ne s'en fait aucun en France qu'on ne fasse dans ce pays-ci; car les maîtres ou les ouvriers de toutes les principales fabriques du royaume y sont et y travaillent. » Un artiste, sorti des Gobelins, y avait même transporté son industrie. De magnifiques tapisseries où étaient représentées les grandes actions de l'électeur, étaient déjà sorties de ses ateliers. Tous les marchands et les artisans pouvaient se faire admettre dans les corporations allemandes de leur profession sans qu'ils fussent tenus d'exécuter un chef-d'œuvre ou de payer aucun droit. A ceux des réfugiés qui établirent des manufactures, le gouvernement fit aussi de très-grands avantages. Non-seulement il leur avança de grosses sommes d'argent, mais il leur fournit même le local avec tous les principaux instruments nécessaires à leur fabrication. On prit ensuite les mesures les plus sages pour empêcher qu'une mauvaise administration ou un encombrement de produits n'amenât promptement la ruine de ces établissements. Un directeur des manufactures fut chargé de les visiter tous, à de certaines époques, d'examiner la qualité des objets fabriqués ou manufacturés, de recevoir les plaintes des ouvriers ou des maîtres. Des commissaires et des secrétaires de commerce lui furent adjoints pour le décharger à Berlin d'une partie de ses travaux. En même temps, afin de faciliter l'écoulement des produits, le gouvernement prohiba ou frappa d'un droit d'entrée les marchandises étrangères, et établit un Bureau d'adresse où les manufacturiers pouvaient faire porter les marchandises dont ils n'avaient pas trouvé le placement et qui étaient vendues à l'enchère. Les paysans et jusqu'aux hommes de peine eurent part aux bienfaits de l'électeur. Tandis qu'aux uns on donna des terres et des instruments de travail en les affranchissant de toute redevance pendant un certain nombre d'années, les autres obtinrent le privilége d'exploiter à leur profit les premières chaises à porteurs que l'on vit à Berlin. Cet usage introduit par les réfugiés en Allemagne s'y est conservé jusqu'à nos jours dans quelques villes. — Il ne nous reste plus qu'à dire un mot de la position que l'on fit aux émigrés qui suivaient la carrière des armes. Le plus illustre était sans doute le maréchal de *Schomberg*. En récompense de ses services et par une faveur toute spéciale, le gouvernement de Louis XIV lui avait permis de sortir du royaume. Il fut

nommé généralissime des armées de S. A. E. et pourvu du gouvernement de la Prusse. Son fils *Charles* devint lieutenant général. On forma deux corps de réfugiés ; l'un, composé des principaux officiers, contenait deux compagnies : c'étaient les Grands-Mousquetaires ; l'autre, formant une seule compagnie à cheval, était composé des subalternes et bas-officiers. Les officiers qui n'avaient pu être admis dans l'un de ces deux corps, recevaient la paye des officiers en retraite. Une compagnie de cadets et une autre de mineurs furent aussi créées. Ces divers corps se signalèrent dans plusieurs occasions.— Telle fut l'organisation des colonies françaises du Brandebourg. On peut dire, sans crainte d'être taxé d'exagération, que, dans toute sa conduite, le grand électeur se montra le père des réfugiés. C'est là sans doute son plus beau titre de gloire, quoique son histoire soit pleine cependant d'actions mémorables. Le gouvernement de Louis XIV lui en fit un crime ; la France lui doit sa reconnaissance. — C'est l'ouvrage d'Ancillon que nous venons d'analyser.

IV. *Portrait ébauché de M. Sylv. Jacq. Danckelmann;* Amst. 1695, in-8°. Danckelmann était un ministre d'Etat qui s'employa avec un dévouement digne des plus grands éloges à l'établissement des réfugiés français dans le Brandebourg.

V. *Mélange critique de littérature, recueilli des conversations de feu M. Ancillon,* avec un *Discours sur sa vie,* et *Ses dernières heures;* Bâle, 1698, 3 vol. in-12 ; dédié à Frideric-le-Grand, marquis de Bade et de Hoehberg. Ces mélanges sont une suite d'articles sur toute sorte de sujets, disposés par ordre alphabétique et précédés de sommaires. Le 3e volume contient la Vie de David Ancillon, par son fils, et un petit écrit intitulé : Les dernières heures de M. Ancillon, par le ministre qui l'avait assisté dans sa maladie.

VI. *Discours adressé à S. M. le roi de Prusse* sur son élévation à la royauté; Berlin, 1701, in-8°.

VII. *Dissertation sur l'usage de mettre la première pierre au fondement des édifices publics;* Berlin, 1701, in-8°. — Cette dissertation fut écrite à l'occasion de la pose de la première pierre d'un nouveau temple que l'on construisit pour les réfugiés dans le quartier de la Frederichstadt.

VIII. *Le dernier triomphe de Frideric-Guillaume-le-Grand,* ou Discours sur la statue équestre érigée sur le Pont-Neuf de Berlin ; Berlin, 1703, in-fol.; trad. en allem. par Plarre, même année.

IX. *Histoire de Soliman II, empereur des Turcs;* Rott. 1706, in-8°. — Ancillon avait conçu le dessein de donner au public les éloges des hommes illustres répandus dans l'Histoire de J.-A. de Thou, et d'y joindre les additions que ses lectures lui auraient fournies. Dans ce but, il avait dressé une liste d'environ 500 noms. Mais la mort ne lui permit pas d'achever ce grand travail. Son premier essai, l'histoire de Soliman II, fut tout ce qui en parut.

X. *Traité des Eunuques,* par C. Ollincan (anagramme du nom d'Ancillon). 1807, in-12. — Composé à l'occasion d'un castrat italien qui prétendait se marier. Ancillon se prononce contre de semblables mariages. Son traité contient, au dire du P. Nicéron, « quantité de remarques curieuses et divertissantes ; » mais Barbier (Dict. des Anonymes) y relève une grosse méprise : l'auteur aurait présenté comme une histoire véritable la relation de l'île de Bornéo, imaginée par Fontenelle.

XI. *Mémoires concernant les vies et les ouvrages de plusieurs modernes célèbres dans la république des lettres;* Amst. 1709, in-12. — Les Modernes célèbres dont les vies sont contenues dans ce volume, rédigé primitivement pour un Supplément au Dictionn. de Bayle, sont : *Valentin Conrart,* dont la vie est la plus étendue de toutes (environ un tiers du volume); l'orientaliste d'Herbelot; Urbain Chevreau, historien, poëte et écrivain estimé (73 pages) ; le savant *Henri Justel;* le critique Adrien Baillet; les Aubery, dont Jacques, sieur de Moncreau, jurisconsulte, qui plaida pour les malheureux habitants de Cabrières et de Mérindol; *Benjamin,* sieur *du Maurier,* diplomate, et son fils *Louis,* auteur des Mémoires sur la Hollande, qui paraît avoir abjuré le protestantisme; un autre, Louis Aubery, auteur de plusieurs ouvrages d'histoire et de biographie, le

médecin Jean Aubery et le scoliaste Claude; le savant Jean-Baptiste Cotelier, qui, à l'âge de 12 ans, étonna par son savoir les membres de l'assemblée générale du clergé de France auxquels il fut présenté par son père, ministre réformé qui avait abjuré après avoir été déposé par le synode national d'Alais, et finalement l'antiquaire et numismate Laurent Beger. L'auteur a joint à son livre une table analytique très-bien dressée.

XII. *Histoire de la vie et de la mort de M. Lichtscheid;* Berlin, 1713.

Le bibliographe allemand Jœcher attribue encore à Ancillon les trois écrits suivants : 1° *Réflexions sur la tolérance;* 2° *La balance de la religion et de la politique*; 3° *La découverte d'un espion français*, etc., mais il n'indique ni le lieu ni l'année de leur impression.

Charles Ancillon avait épousé *Elisabeth Ancillon* dont il eut un fils :

4. Frédéric-Auguste-Luc Ancillon, né le 1er juill. 1698 et baptisé le 3 dans l'église française de Bâle. Nommé pasteur de l'hôpital français de Berlin en 1733, à la place de *Pierre Crégut*, il mourut en 1758, laissant :

5. Louis-Frédéric Ancillon qui suivit aussi la carrière pastorale; admis au saint ministère en 1762, il fut appelé en 1765 à desservir une paroisse de Berlin et devint membre de la Société royale. Il est mort le 13 juin 1814, à l'âge de 70 ans. On lui doit quelques écrits :

I. *Oraison funèbre* de la Très-haute princesse Madame Louise-Amélie de Brunswick-Wolfenbuttel; Berlin, 1780, in-8°.

II. *Discours sur la question: Quels sont, outre l'inspiration, les caractères* qui assurent aux Livres Saints la supériorité sur les livres profanes? Berlin et Dessau, 1782, in-8°. — Ce discours avait été couronné, en 1778, par l'académie de la Conception de Rouen.

III. *Discours sur la question : Quelle est la meilleure manière* de rappeler à la raison les nations qui se sont livrées à l'erreur? Berlin, 1785, in-4°.

IV. *Oraison funèbre* du Très-haut prince Frédéric II, roi de Prusse; Berlin, 1786, in-8°.

V. *Judicium de judiciis* circa argumentum Cartesianum pro existentia Dei ad nostra usque tempora latis; Berlin, 1792, in-8°.

VI. *Sermons sur l'amour de la patrie;* Berlin, 1793, in-8°.

VII. *Tentamen in psalmo sexagesimo octavo denuo vertendo,* cum Dissertatione historica, quam claudit Carmen seculare Horatii cum eodem psalmo collatum; Berlin, 1797, in-8°. — Attribué par quelques-uns au fils de L.-F. Ancillon et, entre autres, par le bibliographe allemand Kaiser.

Ancillon est encore l'auteur d'un *Eloge de Saumaise*, couronné par l'académie de Dijon, et de divers Mémoires insérés dans le recueil de l'académie de Berlin.

6. Jean-Pierre-Frédéric Ancillon, fils du précédent, naquit le 30 avril 1767. Elevé sous les yeux de son père, il montra de bonne heure les plus heureuses dispositions et un goût prononcé pour les études historiques. Ses cours universitaires terminés, il partit pour Genève, voyage que l'on regardait alors comme le complément nécessaire de tout enseignement théologique, et de là il vint visiter Paris au moment même où la révolution commençait. Après un séjour de quelques mois, il retourna à Berlin où il fut nommé ministre du saint Evangile, dans l'église du Werder. Appelé, en 1791, à Rheinsberg pour bénir un mariage que le prince Henri, frère de Frédéric-le-Grand, honorait de sa présence, il s'éleva dans le discours qu'il prononça en cette occasion (Berlin, 1791, in-8°) à une éloquence si entraînante, que le prince l'admit dès cet instant dans son intimité. Ce fut ainsi qu'une circonstance toute fortuite, devint la source de sa haute fortune. Quelque temps après, à la recommandation du prince, il fut nommé professeur d'histoire à l'académie militaire.

Cependant la révolution française grandissait de jour en jour et menaçait les Etats voisins. Dévoué de cœur au pays qui avait adopté sa famille, Ancillon voulut, autant qu'il était en lui, contribuer à sa défense, et il se mêla activement à la polémique des journaux. Ce fut aussi vers ce temps qu'il publia un fragment de son voyage en Suisse, puis

une lettre écrite de Paris, en 1789, sur l'état de la littérature en France, et des *Considérations sur la philosophie de l'histoire* (Berlin, 1796, in-8°). Cette activité littéraire ne lui fit pas négliger toutefois ses autres devoirs. Il continua de remplir avec zèle ses fonctions pastorales, et on doit sans aucun doute rapporter à cette époque de sa vie quelques-uns des sermons qu'il mit au jour plus tard sous le titre de *Sermons prononcés dans l'église des réfugiés de Berlin* (Berlin, 1818, 2 vol. in-8°). Si le bibliographe Kaiser ne commet pas une erreur, c'est au moins en ce temps-là qu'il prononça les *oraisons funèbres* d'Elisabeth-Christine, reine douairière de Prusse, et du prince Louis de Prusse (Berlin, 1797, in-8°).

Comme orateur de la chaire, Ancillon jouissait d'une réputation aussi haute que méritée; cependant ce n'est pas à ses sermons, mais à ses écrits sur la philosophie et l'histoire qu'il doit la plus grande partie de sa célébrité.

En 1801, il publia, outre un *Sermon sur le jubilé séculaire de la Monarchie prussienne* (Berlin, in-8°), des *Considérations générales sur l'histoire ou Introduction à l'histoire des révolutions du système de l'Europe pendant les trois derniers siècles* (Berl. in-8°), des *Mélanges de politique et de philosophie morale* (Berl. in-8°), et des *Mélanges de littérature et de philosophie* (Berl. in-8°; 2e édit., Paris, 1809, 2 vol. in-8°). « Ces ouvrages révélèrent, dit M. Schnitzler, dans l'Encyclopédie des gens du monde, un homme qui avait mûrement réfléchi sur les principales questions débattues par les philosophes. Habile à résumer les discussions et ce que des opinions différentes pouvaient avoir de commun, Ancillon, éclectique par la solidité de ses connaissances, a beaucoup contribué à mettre dans tout leur jour les systèmes des philosophes, à en montrer les côtés vulnérables, à en signaler les égarements, et à faciliter la fusion de ceux qui, dégagés de ce qu'ils avaient d'antipathique, semblaient se compléter réciproquement. Il n'a jamais fait école lui-même, et néanmoins sa philosophie est bien à lui; elle est éclairée, bienveillante, aussi éloignée de la témérité que d'une timidité excessive, claire surtout et ennemie des voiles mystiques. »

En 1803, Ancillon fut nommé historiographe de la Prusse. L'année suivante, l'Académie l'admit dans son sein et la classe de philosophie le choisit pour secrétaire, fonctions qu'il remplit jusqu'en 1814. Ce fut en 1805 qu'il acheva la publication de son grand ouvrage : *Tableau des révolutions du système politique de l'Europe depuis la fin du XVe siècle* (Berl. 1803-1805, 4 vol. in-8°; nouv. édit. revue et corrig., Paris, 1823, 4 vol. in-8°). L'importance de cet écrit le plaça au rang des véritables historiens et lui valut de nouvelles faveurs : en 1810, il fut institué précepteur du prince héréditaire. Nommé conseiller de légation au ministère des affaires étrangères, il y exerça bientôt un ascendant prépondérant. Son influence sur la marche des affaires s'accrut de jour en jour; aussi lorsqu'en 1831, le roi lui confia le portefeuille du comte de Bernstorff, cette modification dans le cabinet n'en amena aucune dans la politique, qu'il continua à diriger avec autant de prudence que d'habileté jusqu'à sa mort, arrivée le 19 avril 1837. Quoique marié trois fois, il n'a pas laissé d'enfant.

Ministre d'Etat, comme ministre de l'église du Werder, Ancillon resta bon, simple, affectueux et surtout fidèle à ses principes. Les honneurs ne l'absorbèrent pas tout entier et il aima toujours écrire.

En 1806 il mit au jour un *Essai sur les grands caractères* (Berl. in-8°). En 1810, il prononça l'*Oraison funèbre* de la reine Louise de Prusse (Berl. in-8°), et publia un *Eloge historique de Mérian* (Berl. in-8°). En 1815, au retour d'un voyage à Paris avec son élève, il fit paraître, outre quelques écrits académiques de circonstance (tels que *Mémoires sur E.-F. Klein; Sur la philosophie de la législation; Sur la vraie grandeur*, Berl. in-8°), un traité de la *Souveraineté et des formes du gouvernement* (*Ueber Souverainetæt und Staats-Verfassungen*. Berl. in-8°, 2e éd. 1816), qui a été traduit et annoté par *M. Guizot* (Paris, 1816, in-8°). En 1817, il donna ses *Essais philosophiques ou nouveaux mélanges de litté-*

rature et de philosophie (Genève et Paris, 2 vol. in-8°), contenant un essai sur l'abus de l'unité métaphysique, une analyse de l'idée de littérature nationale, des essais sur la philosophie de l'histoire, sur le suicide, sur le caractère du XVIIIe siècle, sur le panthéisme, sur les progrès de l'économie politique, sur l'abus de l'unité et des jugements exclusifs en politique, sur les révolutions du système politique du Nord au commencement du XVIIIe siècle, ainsi qu'un tableau analytique du Moi humain. En 1820, il publia son livre *Sur les sciences politiques* (Berl. in-8°) ; en 1825 un essai *Sur la foi et le savoir en philosophie* (Berl. in-8°) et de *Nouveaux essais de politique et de philosophie* (Paris et Berlin, 2 vol. in-8°), traitant de l'esprit du temps et des réformes politiques, des prétendus axiomes politiques, des théories et méthodes exclusives, de la législation de la presse, du droit politique, du but, des formes et des ressorts du gouvernement. On y remarque également de sages appréciations sur les gouvernements despotiques de l'Asie et son discours de réception à l'académie de Berlin. Ces *Essais* (1817) et *Nouveaux Essais* (1825) ont été réimprimés à Paris, 1832 (Gide, 4 vol. in-8°). En 1825, il fit paraitre sous le titre : *Ueber den Geist*, etc. un essai *Sur l'esprit des constitutions et son influence sur la législation* (Berl. 1 vol. in-8°); en 1829, des *Pensées sur l'homme, ses rapports et ses intérêts* (Berl. 2 vol. in-8°); en 1831 enfin, comme ses adieux au monde, le second volume des *Moyens de concilier les extrêmes dans les opinions*, dont le premier avait été publié trois ans auparavant (Berl. in-8°).

7. David ANCILLON, le second fils de David (ci-dessus n° 2), et frère puiné de Charles (n° 3), naquit à Metz le 22 février 1670 et mourut à Berlin le 16 nov. 1723. Dès l'âge de 14 ans, il fut envoyé poursuivre ses études à Genève. Après avoir fait sa rhétorique sous le savant ministre *Le Jeune*, et sa philosophie sous l'ancien professeur de Saumur, *Robert Chouët*, il se livra aux études théologiques sous *Philippe Mestrezat*, *Louis Tronchin* et François Turretin. Il ne les avait pas encore achevées, lorsque la révocation de l'édit de Nantes força son père à se réfugier à Berlin, où il l'accompagna. Formey dans ses Eloges raconte ainsi l'accueil plein de bienveillance qui lui fut fait par le grand électeur. Après s'être adressé successivement dans les termes les plus affectueux à son père et à son frère ainé : « Et vous, mon enfant, lui dit-il, que voulez-vous faire? Le jeune homme (il avait alors seize ans) répondit qu'il venoit de Genève, où il avoit commencé sa théologie ; mais que voyant six cents ministres hors de France sans emploi, il avoit résolu de quitter les études et de prendre le parti des armes, si S. A. E. l'agréoit. Non, répliqua l'électeur, je ne le veux point. Voyez-vous ces cheveux blancs de votre père, ils demanderont bientôt votre secours. On manquera peut-être un jour de ministres ; il ne faudroit pour cela que quatre yeux fermés [Louis XIV, alors dangereusement malade, et Jacques d'Angleterre]. J'ai résolu de vous faire achever vos études ; je vous accorde pour cet effet cent écus de pension [selon Charles Ancillon, une place à la table de l'université, et une pension de cinquante écus] ; allez à Francfort, et lorsque vous serez en état d'être reçu ministre, je vous donnerai pour collègue et adjoint à votre père. » Ancillon se rendit donc à l'université de Francfort-s.-O., où il acheva ses études. En juin 1689, il retourna à Berlin, et après un examen brillant, il fut admis pasteur et reçut, le 7 juillet, l'imposition des mains. Il partagea dès lors les travaux de son père, à la mort duquel en 1692, il lui succéda comme ministre ordinaire de l'église française de Berlin et avec le même succès. Charles Ancillon caractérise ainsi son frère : « Digne successeur d'un père illustre, et imitateur des exemples mémorables qu'il lui a laissés, son fils par nature, son disciple par l'étude, et semblable à lui d'inclination et de volonté, de nom et de surnom, d'air et de manières. » En l'année 1700, Frédéric Ier le chargea d'une mission en Hollande et en Angleterre. A son retour à Berlin en 1701, il reparut dans la chaire, et fit sa rentrée par un *Sermon sur le couronnement* de l'électeur qui venait de prendre le titre de roi. Ce

sermon, qui a été imprimé, est dédié à une demoiselle Mustelius qui lui avait prodigué ses soins pendant une grave maladie qu'il fit dans son voyage. Au mois d'août de la même année, Ancillon fut honoré d'une nouvelle mission en Suisse; il y fut retenu une année entière. Lorsqu'il fut de retour, le roi le chargea d'entretenir, au sujet de la succession de Neuchâtel, une correspondance suivie avec les principaux habitants de cette principauté, et en 1707, il l'envoya lui-même dans le pays pour y travailler sous le comte de Metternich, son ministre plénipotentiaire à Berne. Pendant le séjour qu'il fit à Neuchâtel, après la mort de la duchesse de Nemours, Ancillon prêcha tous les dimanches. Mais comme il touchait dans ses sermons à des questions étrangères à la chaire, les différents prétendants à la souveraineté de Neuchâtel en prirent ombrage et lui firent interdire la prédication. La charge de chapelain de la cour fut la récompense de ses services. Le 3 novembre 1707, Frédéric Ier reçut l'investiture de la principauté en la personne de son ambassadeur. On a remarqué que la Réformation y avait été introduite le même jour, 177 ans auparavant. Ancillon fit le sermon d'usage en cette occasion solennelle, sur le texte qui lui avait été commandé par le monarque lui-même. Avant son départ de Neuchâtel, les Etats du pays l'honorèrent du titre de bourgeois de la ville; 7 nov. 1707. De retour à Berlin, Ancillon entra de suite en fonctions comme ministre de la cour. MM. *Jaquelot*, de *Beausobre* et *Lenfant* étaient ses collègues. « Ses sermons, dit Formey, étoient toujours extraordinairement goûtés. Lorsque le roi étoit indisposé, il le faisoit prêcher dans ses appartemens où la famille royale et les personnes de première distinction se rendoient. Quand M. Ancillon paroissoit dans les chaires des églises, il n'y montoit et n'en descendoit qu'à travers des flots d'auditeurs, et les temples ne pouvoient les contenir. » En 1709, Frédéric enleva de nouveau son chapelain à ses fonctions pastorales pour lui confier une mission en Pologne. La guerre venait de se rallumer entre les partisans de Pierre-le-Grand et d'Auguste de Saxe, de Charles XII et de Leszczynski. Ancillon eut ordre de tenir son voyage secret même à sa famille. Il se déguisa en officier prussien et prit le nom de Saint-Julien. Plusieurs fois, il fut arrêté en route par les partis ennemis; mais il réussit toujours à se tirer de leurs mains, et quelquefois même comblé de politesses. Arrivé à Lublin, où il comptait faire un court séjour, il aperçut affichées à la porte du monastère des Jésuites une série de propositions qui devaient y être soutenues. A cette vue, le théologien reparut aussitôt sous l'habit du diplomate, il fit demander un exemplaire de ces thèses aux Révérends Pères, qui lui députèrent deux de leurs confrères pour l'inviter à une dispute publique. Ancillon ne résista pas longtemps à s'y rendre. Les Jésuites lui firent le meilleur accueil. La dispute se passa très-convenablement, et elle se termina, au contentement général, par un repas magnifique auquel les Révérends Pères convièrent leur antagoniste. On peut supposer que, selon l'usage, les deux partis s'attribuèrent également l'honneur de la journée. De Lublin, Ancillon se dirigea vers la Hongrie. Il eut plusieurs fois l'honneur d'entretenir le prince Ragotzki, le chef des Mécontents, qui tenaient leur diète à Cassovie. En repassant par la Pologne, il visita une partie des églises réformées qui y subsistaient encore malgré les persécutions suscitées par le fanatisme ou plutôt l'esprit de domination des Jésuites. Puis continuant sa route vers le nord, il retourna à Berlin par Kœnigsberg et Marienwerder.

C'est au retour de ce voyage qu'il apprit la mort d'une sœur de lui restée à Metz, par une lettre à laquelle il répondit en ces termes, précieux à conserver pour l'histoire de la famille : « Berlin, 18 octob. 1710. Monsieur mon cher neveu, je viens d'apprendre avec douleur le décès de votre mère, ma chère sœur, et c'est la première fois que j'ai l'honneur de vous écrire..... Agréez, monsieur mon cher neveu, que je vous prie de faire quelques reflexions sur la famille dont vous estes et dont la piété a esté de tout temps exemplaire dans la profession de nostre sainte Religion et

que vostre bisayeul paternel estoit un Docteur en medecine le plus celebre de son temps, qui avoit de rares talens non seulement pour l'exercice et la pratique de sa profession, mais aussy pour celuy de la consolation des malades qu'il voyoit; en leur deployant les remedes de son art pour le recouvrement de leur santé, il leur departoit des consolations spirituelles pour leurs ames quand les occasions s'en presentoient : et que vostre trisayeul paternel estoit un Docteur de grande reputation non seulement pour la solidité de son érudition, mais aussi pour sa rare pieté qui en son temps avoit beaucoup contribué à maintenir dans la profession de la vérité Madame la Duchesse de Bar sœur du Roy Henry IV, de laquelle il estoit le ministre[1] n'obstant mille attaques qui estoient faites à cette princesse pour tascher de l'ebranler et la faire changer de religion. Je prie Dieu qu'il vous conserve et qu'il vous comble de ses plus précieuses benedictions[2]. »

En 1710, Ancillon fut nommé membre de la Société établie à Londres, dès 1687, pour la propagation du Christianisme, *for promoting Christian knowledge*, société qui subsiste encore de nos jours. Il entretint dès lors une correspondance suivie avec le secrétaire de la compagnie, Chamberlayne, qui était son ami particulier; toutes les affaires qui concernaient l'Allemagne, se traitaient par son entremise. La Société des Anonymes s'honora aussi de le compter parmi ses membres; il y tint la plume pendant plusieurs années. C'est à cette société que la Bibliothèque Germanique (de 1720 à 1740, Amst.; 50 vol. in-8°) doit son existence. Elle s'assemblait chez le ministre *Lenfant*, et *Des Vignoles*, de *Beausobre, Chauvin*, en faisaient partie.

[1] Cf. Bibliot. de l'éc. des Chartes XVIII, 329.

[2] Bibl. nat., mss. fr., nouv. acq., n° 1967, p. 309. — — Le même vol. contient 7 lettres de David Ancillon (n° 2), écrites de Meaux (1645-51) a *Paul Ferry*, pasteur de Metz, qu'il appelle respectueusement son père; et une lettre du même (Metz, 12 fév. 1644) à *Couët du Vivier*, sieur de Lorry et de Lessy, avocat au parl. de Metz; — plus 10 lettres écrites de Paris (1656-64) à Paul Ferry par Joseph Ancillon, l'avocat (n° 7); — plus 29 lettres écrites de Metz, soit par le ministre, soit par l'avocat, à M. du Vivier, dans l'intervalle des années 1674 à 1688, et presque toutes relatives aux affaires de la Religion dans le pays Messin. Enfin une, signée *C. Ancillon* (Metz, 25 fév. 1687) porte au dos, de la main du destinataire : « M. Ancillon le jeune. »

Une cruelle maladie, la gravelle, attrista les dernières années d'Ancillon. Cependant le fidèle ministre ne voulut cesser ses fonctions qu'à la dernière extrémité. Son courage et sa résignation au milieu des plus atroces souffrances étonnaient tous ceux qui l'approchaient. A la fin, après bien des alternatives de convalescence et de rechute, il tomba malade pour ne plus se relever. « Son lit de mort, dit son biographe, fut une chaire d'où il prêcha avec plus d'éloquence que jamais, et ses dernières heures comblèrent d'édification sa famille et son troupeau. » Il mourut à l'âge de 53 ans, regretté de tous, et surtout des pauvres et des affligés dont il était le père et le consolateur. Son corps fut déposé dans un caveau de la Frederichstadt réservé à sa famille, où reposaient son frère *Charles*, son oncle *Joseph*, et son cousin *Louis*. Il avait épousé, le 11 août 1691, *Susanne Meusnier*, originaire de Paris, fille de *Philippe Meusnier*, négociant réfugié à Halle. De ce mariage naquirent dix-sept enfants, dont cinq fils et douze filles. L'aîné des fils, Joseph, fut assesseur à la Justice françoise et l'un des directeurs de l'Hôtel de Refuge. Le second, Manassé, suivit la carrière pastorale, et devint ministre de l'église française de Prentzlow. C'est sur des mémoires fournis par lui, que Formey a écrit son éloge du père, qui parut d'abord dans la Nouvelle Bibliothèque Germanique. Le troisième des fils, Alexandre, également pasteur, fut attaché à l'église française de Kœnigsberg, et mourut d'une attaque d'apoplexie, le 18 nov. 1738. Les deux autres étaient morts dans leur enfance.

8. Joseph ANCILLON, frère puîné du ministre de Metz, avocat au parlement de cette ville et sieur de Jouy-aux-Arches [VI, 445 a], était né à Metz au mois de nov. 1629 et mourut à Berlin le 4 nov. 1719. Son portrait a été gravé par Sciller.

Joseph Ancillon avait embrassé la profession d'avocat, et il s'était acquis par son savoir autant que par sa probité l'estime et la considération de tous ses compatriotes. Lors de la révocation de l'édit de Nantes, ce ne fut qu'en s'échappant secrètement et au milieu des

périls qu'il parvint à rejoindre son frère dans l'exil. L'électeur l'accueillit avec la même bienveillance qu'il avait témoignée au ministre de Metz : il le nomma juge supérieur de toutes ses colonies françaises, conseiller de cour et de révision. « On peut le regarder, dit Formey, comme le fondateur des justices françaises dans le Brandebourg. » Les devoirs de sa charge ne l'empêchèrent pas de faire paraître dans les journaux de Berlin divers articles qui font voir, dit-on, la solidité et l'étendue de ses connaissances. En 1699, il renonça à sa place en faveur de son neveu Charles Ancillon. Le Duchat dit de lui qu'il était « homme de belles-lettres, bon théologien, et le meilleur jurisconsulte de sa province. » On lui doit un *Traité de la différence des biens meubles et immeubles dans le ressort de la Coutume de Metz* (anonyme); Metz, 1698, in-12. M. Lamoureux remarque que « c'est à tort que la Bibliothèque de droit de Camus cite trois autres éditions de ce livre; celle de 1698 est la seule qui ait paru. » Ancillon avait encore écrit divers autres traités de jurisprudence tels qu'un *Commentaire sur la Coutume de Metz,* et un *Recueil d'arrêts du parlement de Metz;* mais ils n'ont pas été imprimés. Il a aussi rédigé une *Chronique de Metz*, laquelle a été publiée (Metz et Paris, A. Aubry, 1860, in-8° de xi-117 p.) sous ce titre : « Recueil journalier de ce qui s'est passé de plus mémorable dans la cité de Metz, pays messin, et aux environs, de 1656 à 1674, par Joseph Ancillon; publié par Mr F. Chabert. » [Voy. V, 102.]

Les biographes donnent peu de détails sur sa famille. L'un d'eux nous apprend qu'il avait marié sa fille à son neveu Charles. C'est sans doute un de ses fils, Louis, qui était résident des Etats-Généraux dans le Brandebourg; il mourut le 25 janvier 1720, à l'âge de 50 ans. Un autre, nommé Paul, en 1696 habitait Bâle, avec sa femme *Jeanne Roussel*, de Châlons [IX, 53 a]; il fut attaché comme médecin à l'hôpital français de Berlin [I, 96 a]. Un troisième fils de Joseph resta en France et y fonda une branche catholique existante encore aujourd'hui. Marie, sa fille, épousa en 1681 *Paul Le Bachellé*, conseiller secrét. du roi en la chancellerie du parl. de Metz [VI, 445 a].

Bayle. — Niceron. — Didot. — *Encyclop.* de Ersch et Grüber. — Emm. Michel, *Biog.* du parl. de Metz.

ANCONE, capitaine, 1567 [IV, 133 b].

Ancourt (d'), voy. Carton.

ANDABRE (Jacquette), veuve de Louis Jonquet du Coulorgues, près Uzès, prisonnière de 1702 à 1713 [X, 440] et *Liste des Protest. qui souffrent.*

ANDÉ (Catherine), massacrée à Carnelles en Provence, 1562 [X, 471].

1. ANDELOT (François de Chastillon, sieur d'), le plus jeune frère de Coligny [III, 413]; voy. Chatillon.—Voyez encore [I, 50 a, 121 b, 158, 198, 207, 229; II, 52, 58, 99, 131, 267, 312, 410, 445, 449, 450, 455, 456, 457, 459, 460, 511; III, 37, etc.; IV, 376 b, 504 a, 548 b; V, 98 b, 167 a, 345 b, 528 b; VI, 201 b, 228 a, 281 a; 341 a; VII, 112 a, 138 b, 357 b, 475 b; VIII, 23 b, 150 b, 253 a; 314 b, 321 b.; IX, 249, 391 a]. — (Gaspard, marquis d'), 1620-1649 [III, 412 a].

2. ANDELOT (Pierre d'), seigneur bourguignon dont le nom devrait peut-être s'écrire d'Andelau, entra en 1566 avec son frère le seigneur de Champvans dans la ligue des Gueux. Ayant été fait prisonnier par les Espagnols aux environs de Harlingen, en Frise, il fut conduit au château de Vilvorde puis à Bruxelles. Là il fut décapité sur la place du petit Sablon, le 1er juin 1568, avec dix-sept autres gentilshommes, ses compagnons d'armes. La sentence de mort, signée par le duc d'Albe, en date du 18 mai, est conservée aux Archives gén. de Belgique, cons. des Troubles, t. 36. (Rahlenbeck.)

ANDICHON (Jean), boursier du collége d'Orthez, 1611-17: secrétaire du synode de Morlaas en 1625 (Arch. des B.-Pyr.). — (Jacob), béarnais, faiseur de bas, réfugié à Wesel, 1700.

ANDIGNÉ (Suzanne d'), v. 1630 [IV, 275 a]. Voy. Argentré.

ANDION (Lucrèce), Saumur, 1578 [VIII, 9 a].

ANDONNE (Foursine), massacrée en Provence, 1562 [X, 471].

ANDOUIN (J.), condamné à l'amende, 1672 [IV, 394 b]. — (Perrette *Andouine*, c'est-à-dire femme ou fille d'); Sauve, 1620 [II, 399]. — *Andouyn*

condamné à Bordeaux, 1562 [IV, 502 a].

ANDOUINS (Madelaine d'); Béarn, v. 1530 [VII, 456 b].

ANDOUY (Jean), Saumur, 1685 [III, 83 b].

ANDOYER, de Puech, condamné à être pendu, 1699 [VIII, 512 b].

ANDRAS (Jean), Sancerre, 1609 [VIII, 42 a, note].

ANDRAU (David), fils d'Imbert, procureur en la chambre de l'édit, présenté au baptême, juill. 1665, par noble *David de Perrota*, d'Uzès, et *Isabeau de Ricard*.

1. ANDRÉ, dit Fortunat, ministre réfugié à Strasbourg, 1531 [V, 69 b].

2. ANDRÉ, ministre, 1561 [IV, 510 a].

3. ANDRÉ DE VILLETTE (Guill.), ministre de Villeraugue, 1594 [X, 215].

4. ANDRÉ (le capitaine), 1562-70 [II, 113, 164; IV, 460 a]. — (Antoine), massacré en Provence, 1562 [X, 470]. — (Pierre), massacré avec sa femme et son enfant à Bar-sur-Seine, 1562 [VIII, 366 b]. — (N.), de Valréas; sa maison à Valréas démolie par ordre des commissaires catholiques en 1564.

5. ANDRÉ (Loys), « drappier chaussetier, » reçu habitant de Genève, le 22 oct. 1551. — (Loys), « natif d'Aix en Provence, » *id.* 1er septembre 1551. — (Autre Loys du même lieu, rubantier, reçu de même le 18 oct. 1557. — (Louis), fils de feu Michel, de Vaux en Languedoc, reçu bourgeois de Genève le 31 déc. 1557. Il épousa : 1° *Gilette André*, de Dijon ; 2° à Genève, 1er août 1569, *Nicole Legrain*, de Troyes, veuve d'Etienne Bardet, marchand demeurant à Lyon. Elu du conseil des CC en 1576, il mourut en 1588, laissant un fils, nommé aussi *Louis* (1559-1605), du CC en 1595. — (Pierre), « cordonnier, natif d'Alais, » reçu hab., *id.* 1559. — (George), de Dauphiné, « gagne-denier habitant Lyon, » *id.* 1572.

6. ANDRÉ (Jehan, fils de feu Pierre), de Troyes en Champagne), reçu bourgeois de Genève en 1557 avec ses quatre fils *Guillaume*, *Jean*, *Denys* et *Daniel*. Sa femme était *Louise*, fille de *Guill. Lebey* et de Magdeleine de S.-Aulbin, qu'il avait épousée à Troyes. Avec lui était aussi venue sa sœur *Jeanne*, femme d'*Antoine de Villemort* de Troyes, reçu à la bourgeoisie de Genève en 1557. — (Osée), fils aussi du précédent, naquit à Genève en 1567, fut ministre du saint Evangile, pasteur de l'hôpital en 1590, et de Chancy en 1595. La même année, le 28 juillet, il épousa Susanne, fille du pasteur *David Le Boiteux*. En 1596, il fut chargé de prêcher chaque dimanche dans les temples des paroisses du bailliage de Ternier que le duc Charles-Emmanuel, malgré le traité de 1564, n'avait pas repourvues après la guerre. Il continua cette tâche jusqu'au moment où la violence lui ferma l'accès de ces terres, et la remplit avec un courage remarquable en dépit des menaces et des vexations des officiers du duc; mais le culte protestant fut tout à fait supprimé dans les paroisses de Ternier en 1597. Dès 1598, il fut replacé pasteur à Cartigny et Onex ; puis en 1603, envoyé par le conseil comme chapelain de la garnison qui occupait S.-Genis d'Aoste. Il rentra en France et alla desservir en 1610 l'église de La Mure en Dauphiné [X, 330]. Il mourut ministre de Clelles en Triêves. — (Jean, fils de Moïse, fils d'Osée), né en 1651, qualifié en 1686 : « maître orphèvre et peintre en émail et mignature, » et David, fils du dit Jean, né en 1684, étaient d'habiles artistes qui présentèrent en 1704 de beaux ouvrages au conseil, lequel leur fit donner une petite récompense de douze écus. Ils demandèrent à la même époque la permission d'ouvrir une école de dessin, et le conseil leur promit de penser à eux lorsqu'il songerait à en établir une qui fût publique. Mais il s'écoula plus d'un siècle avant que ce projet fût réalisé.

Archiv. de Genève. — Sordet.

7. ANDRÉ (François), de Nancy, orfévre, reçu habitant de Genève v. 1626. — (Jean), député à l'ass. d'Alais, 1628 [I, 249]. — (Antoine), à Nîmes, 1644 [IX, 345 a]. — (Jean), dit *Patton*, régent à Die, 1664 [VI, 452 a]. — (Antoine et Jean), fils d'Antoine de Sumesne en Languedoc, cordonniers, reçus habitants de Genève, le premier v. 1660, le second v. 1672. — (...), d'Anduze, 1675 [VIII, 464 a]. — (Isaac), fils de feu Jean et de *Suzanne Aloard*, de Chastillon en Dauphiné, reçu habitant de Genève v. 1681. — (Jean), des Cévennes avec sa femme et trois enfants, assistés à Genève, 1681. — (Etienne), Rouen, 1685 [VII, 184 b]. —

(Gabriel), déporté, 1687 [X, 431]. — (Antoinette, fille de Pierre), de Calvisson, avec son mari *Jean Peirin*, de S.-Ambroix, *id.* 1691. — (Pierre), de Poussan, réfug. à Yverdun, 1697.—*André*, dit La Gaillarde et ses deux enfants, réfugiés, 1695-97. — (Pierre), de S.-Ambroix, assisté en passant à Genève pour se réfugier en Allemagne, 1698. — (Moyse), de Metz, serrurier, sa femme et deux enfants réfugiés à Berlin. — (....), de Nîmes, manufacturier avec six compagnons et apprentis, réfugiés à Magdebourg. — (Isaac), de Chastillon en Dauphiné, cordonnier à Berlin. — (Louis-Guillaume), cordonnier, sa femme et deux enfants, à Magdebourg. — (Simon), tailleur, sa femme et trois enfants, à Magdebourg. — (Jean), cardeur de laine, à Spandau. — (Jacques), avec quatre personnes, à Grambzow. — (Pierre), de Rivière en Languedoc, peigneur de laine, sa femme et un enfant, à Magdebourg; tous en 1698 et 1700. — (Charles), de Nîmes, reçoit à Genève un secours pour gagner Magdebourg, 1701. — (.....), de Gap, famille de trois personnes assistée en passant à Genève pour gagner l'Allemagne, 1701. — (Marguerite), de Saumur, 56 ans, et Esther, sa fille, assistées à Londres, 1705. — (Jean), de Chastillon en Dauphiné, assisté à Genève, 1709. — (Esther, Charles, Françoise), réfugiés et assistés à Londres, 1721. — (Antoine), des Cévennes, galérien, 1703 [X, 419].— (André), galérien, 1705 [X, 420].— (Anthoine), de Genouilhat, (fils d'André), galérien, manœuvre, reçu habitant de Genève, 7 oct. 1721. — (Pierre, fils de feu Guill.), de Nîmes, meunier, reçu habitant de Genève, 14 mars 1713. — (J.), galérien, 1705 [X, 423]. — (....), déporté, 1720 [X, 404]. — (Claude), galérien, 1720, *Bull.* XV, 303. — (Louis, fils de feu Pierre), de Sauves en Languedoc, reçu habitant de Genève le 12 novembre 1725. — (Jean, fils de Claude), de Livron en Dauphiné, reçu habitant de Genève le 15 août 1730. — (Pierre, fils d'André), de S.-Germain en Languedoc, *id.* 5 avril 1737. — (Louis), de S.-Just, galérien, 1746 [X, 426].

8. ANDRÉ [Haag, I, 96; — X, 433], notable habitant du Pont-de-Montvert, victime des persécutions dans le Midi. Il avait été obligé de s'enfuir dans les montagnes, en 1685, pour échapper aux terribles convertisseurs du cruel chevalier de Gène. Poursuivi par les dragons, traqué dans les forêts comme une bête féroce, il eut le malheur d'être découvert. Il se rendit sans résistance, seulement il refusa de se laisser enchaîner comme un malfaiteur, protestant qu'il était disposé à suivre le soldat qui l'avait arrêté. Pendant cette contestation, survint un autre dragon qui y mit un terme en le frappant mortellement. Avant d'expirer, le malheureux André demanda à serrer la main de son meurtrier, lui donnant l'assurance qu'il lui pardonnait. Son corps fut traîné sur la claie, ses biens confisqués, sa femme et ses enfants, dont le précepteur, nommé *Blanc*, fut égorgé, chassés de leur demeure, et sa maison cédée au fameux abbé du Chaila, archiprêtre de Mende et inspecteur des missions dans les Cévennes. Cette maison, alors la plus apparente du bourg, existe encore aujourd'hui; on y a établi une auberge. M. Peyrat, qui l'a visitée récemment, en fait la description dans son Histoire des pasteurs du désert: « Elle est située, dit-il, à l'extrémité septentrionale du pont, où le Rioumal tombe dans le Tarn; elle est isolée, et hormis ses deux portes au levant et au couchant, elle n'a point d'ouverture sur la rue, ce qui lui donne l'aspect sombre d'un couvent; au midi, sa façade regarde sur une étroite terrasse abaissée de quelques marches au-dessous du rez-de-chaussée, mais élevée de plusieurs pieds au-dessus du Tarn qui murmure incessamment dans son large lit obstrué d'énormes cailloux roulés et polis par les grandes eaux. Un puits, destiné à l'arrosement de quelques fleurs, est creusé au milieu de ce parterre, clos d'une haie vive au couchant. » Le voyageur insouciant qui s'arrête aujourd'hui dans cette paisible auberge, frissonnerait d'horreur si quelque nouvelle pythonisse d'Hendor faisait passer sous ses yeux les scènes effroyables dont ces lieux ont été témoins. « Les prisonniers qui avoient le malheur de tomber entre les mains de l'abbé du Chaila, lit-on dans l'Histoire

des troubles des Cévennes, essuyoient des traitements qui paroitroient incroyables, s'ils n'étoient attestés par tous les habitants de ce pays-là. Tantôt il leur arrachoit avec des pincettes le poil de la barbe ou des sourcils; tantôt avec les mêmes pincettes, il leur mettoit des charbons ardens dans les mains qu'il fermoit et pressoit ensuite avec violence, jusqu'à ce que les charbons fussent éteints; souvent il leur revêtoit tous les doigts des deux mains avec du coton imbibé d'huile ou de graisse, qu'il allumoit ensuite et faisoit brûler jusqu'à ce que les doigts fussent ouverts ou rongés par la flamme jusques aux os. Lorsque tous ces différents supplices n'opéroient pas selon les vœux de cet abbé, il faisoit enfermer les détenus dans des prisons, et les tenoit dans les ceps. C'est dans cet instrument, inventé pour lasser la patience la plus à l'épreuve et la constance la plus longue, que cet abbé tenoit ces malheureux pris par les pieds et par les jambes, et dans une posture si gênante, qu'ils ne pouvoient rester ni assis ni debout, et qu'ils souffroient les plus cruels tourments. Entre un grand nombre d'autres, *Pierre Soulier* de Reynol, paroisse de S.-Germain, porta jusqu'au tombeau les marques de cette nouvelle espèce de gêne. — L'archiprêtre, ajoute M. Peyrat, relâchait pourtant quelquefois les hommes, mais à prix d'or; et quelquefois aussi les femmes, mais au prix de leur vertu. » Pendant plus de quinze ans, la malheureuse population de ces contrées fut dévouée à tous les genres de torture. L'heure de la vengeance sonna enfin : l'attaque de la maison d'André, dans la nuit du 24 au 25 juillet 1702, fut le signal de la guerre des Camisards.

9. ANDRÉ, famille languedocienne qui, réduite, comme tant d'autres, à la profession commerciale, par son attachement à la Réforme et par la rigueur des édits qui fermaient aux protestants presque toutes les carrières, s'y livra avec une persévérance et un succès rares. = *Armes :* D'azur à un sautoir ou croix de S.-André d'or, cantonné de trois molettes de même, et d'un croissant de même en pointe.

Antoine André vivait au milieu du XVIe siècle à Laval, paroisse de Sanilhac en Vivarais. Il était notaire. On lui connaît deux fils, Michel et Jean. Michel mourut en 1589 laissant quatre fils et une fille. Deux des petits-fils de Michel, nommés Jacques et David, moururent l'un à Verceil en Piémont, l'autre à Genève. La descendance de Jacques, né en 1622, s'était définitivement établie à Genève vers l'époque de la révocation de l'édit de Nantes, car quatre des six enfants qu'il avait moururent dans cette ville (de 1709 à 1738). Son fils aîné, Jean, né en 1651, mort en 1737, épousa *Louise Vazeille,* dont il eut douze enfants. L'aîné, Guillaume, né en 1685, épousa en 1715 *Marie,* fille de *Jacques Privat*, de Nîmes, qui lui donna six fils et cinq filles, dont quatre furent mariées à Genève : Marie (1716-1773), femme de François de La Rive; Louise (1719-1793), femme, en 1750, du pasteur *Daniel de Rochemont;* Jeanne (1720-1786), femme de Jean-Louis *Lamande;* Isabelle (1731-1758), femme, en 1752, du professeur Louis Necker, seigneur de Germagny. Un frère de ces quatre dames, Antoine André, né en 1717, s'établit à Southampton, puis à Londres, où il mourut en 1769; il avait épousé *Marie-Louise Girardot.* L'aîné de ses fils, Jean André, né à Londres en 1750, acquit une place, au prix de sa vie, dans l'histoire de la guerre de l'Angleterre contre les Etats-Unis d'Amérique. Nous laissons ici la parole aux biographes anglais : « Jean avait commencé sa carrière par le commerce, mais plein du désir d'embrasser la vie de soldat. Une déception de cœur raviva ses premières velléités et il entra dans l'armée. En 1780, il était en Amérique et servait comme adjudant général sous les ordres de sir Henry Clinton. Un des généraux américains, Arnold, ayant résolu de faire sa soumission au gouvernement anglais, le major André fut désigné pour conclure la négociation avec lui. Le général Arnold gagna en toute sûreté les lignes britanniques; mais André fut découvert et, comme il avait pris un déguisement, il fut traité comme espion et pendu. Il n'avait pas encore trente ans. Sa mort causa une explosion de douleur en Angleterre. On lui éleva un monument funéraire dans l'église de West-

minster en 1781, et le roi George III accorda en même temps le titre de baronnet à *Guillaume-Louis André*, jeune frère du défunt. Ce dernier, né en 1760, mourut sans héritier, à Londres, en 1802. Quarante ans plus tard, la reconnaissance britannique pour le dévouement du jeune officier n'était pas refroidie, car ce fut alors (nov. 1821) que, sur les ordres du roi Georges IV et par les soins du consul anglais de New-York, on rapporta d'Amérique, pour les déposer dans le monument de Westminster, les restes de Jean André. Sa famille, quoique devenue bien anglaise, n'avait nullement oublié son origine, car on trouve, dans la seconde moitié du XVIII[e] siècle et jusqu'au milieu du XIX[e], sept de ses membres investis des fonctions de directeur de l'hospice des pauvres protestants français réfugiés à Londres. Ce sont : *David*, frère d'Antoine, 1756; *David* junior, fils du précédent, en 1782; *Jean-Louis*, autre frère d'Antoine, en 1786 et 1809; sir *William-Lewis*, leur neveu, en 1793; *Jacques-Pierre*, fils de Jean-Louis, en 1814; enfin un second *Jacques-Pierre*, fils du précédent, en 1846. *Guillaume* André, cinquième et dernier frère d'Antoine (1732-1814), eut pour femme *Marianne de Félice*, et vécut à Naples, où demeurèrent ses descendants.

Cette branche abondante établie surtout en Angleterre provenait tout entière de Guillaume, l'aîné des douze enfants de Jean André (1651-1737) et de Louise Vazeille; la plupart des autres moururent très-jeunes, excepté Jean, né en 1689, mort à Genève en 1764, Marie, née en 1693, épouse de *Jérôme David* et qui n'eut qu'une fille dont la descendance existe dans les familles *Hagermann* et *de Bussierre;* Jean-Louis, né en 1700, mort à Nîmes en 1765; enfin Jacques, auteur d'une branche nouvelle non moins considérable que celle de son frère aîné.

Jacques, onzième enfant de Jean et de Louise Vazeille, naquit en 1699 et mourut à Nîmes en 1775. Il épousa *Suzanne Audibert* (morte en 1742) et il eut aussi douze enfants. Le troisième, Jean-Jacques, ne laissa que des filles, dont l'aînée, *Anne*, épousa en 1782 *Jean Pieyre*, depuis préfet et baron de l'Empire, lequel appartenait à la famille *Pieyre* ou *Le Pieyre* des environs de Valleraugue, qui fournit du temps de Jeanne d'Albret un des défenseurs de Navarreins et vers la fin du dernier siècle un poëte dramatique [Haag, VIII, 241]. Le sixième, Jean, né en 1734, fut guillotiné à Nîmes en 1793. Il laissa de *Marguerite de Villas* sa femme, une fille mariée à *Jean Bontoux* et un fils, Dominique (1766-1844) qui de Nîmes, de Lyon et de Gênes où sa famille avait depuis longtemps formé divers établissements de banque, se transporta à Paris. Il y fut l'un des membres du Consistoire central lors de la réorganisation de l'Eglise réformée de France. Quelques mois avant l'exécution révolutionnaire subie par son père, il avait épousé *Marie* (ou *Mira*) *Rivet* dont il eut trois fils : Marie-Jean (20 déc. 1793-1850), Louis et Ernest; le premier, receveur général des finances, épousa en 1825 Henriette, fille de *Frédéric Walther*, général et comte de l'Empire; le second, manufacturier, épousa en 1836 *Blanche*, fille de J.-A.-A. *Poupart*, baron *de Neuflize*, et le troisième (1803-1863), banquier, membre du consistoire de Paris et député au Corps législatif, épousa en 1832, *Louise-Mathilde Cottier*. Du premier mariage est né M. Alfred André, banquier, membre du consistoire de l'Eglise réformée de Paris, député de la Seine à l'Assemblée nationale de 1871, et du dernier M. Edouard André, officier de cavalerie, ancien député du Gard.

Smiles, *The Huguenots*, 496. — Agnew, *Protestant exiles*, II, 143. — *M. Ern. André*, par E. Jourdan de Hertz; Paris, 1864, br, in-8°.

ANDRÉ (Françoise d'), 1674 [III, 108]. — (Théophile d'), assisté à Londres, 1705.

ANDREDIEU (d'), voy. Chavagnac.

ANDREHON, ministre de Lambesc, 1685 [V, 337 a].

ANDREIN (Arnauld d'), « natif du païs de Béarn, » étudiant à Genève, 1559.

ANDRETTE (Marguerite), de Montpellier, assistée à Genève pour gagner la Hollande, 1692. — (Jeanne), d'Aiguesvives, assistée à Genève en allant joindre son père en Angleterre, 1700.

1. ANDRIEU (Gaspard), de Mison en

Dauphiné, reçu habitant de Genève, 16 oct. 1572. — (Jacques), Normandie, 1675 [VI, 545 a]. — (Jean), sieur du Long, réfug. en Angleterre v. 1684 [IX, 452 b]. — *Andrieu*, à Montagnac, 1698 [VIII, 456 a]. — *Andrieu*, assisté en Angleterre, 1701 [VII, 50 a]. — (François, Louis et Guillaume), naturalisés anglais en 1687 et 1700 [Agnew I, 44, 55]. — (Pierre), fils de feu Jean, de Cajare en Quercy, chirurgien, réfugié à Genève v. 1719.

2. ANDRIEU (Charles), pasteur à Turenne, en 1620. Il publia à Bergerac en 1611, in-8°, une réfutation du « Catholique anti-calviniste » d'Alex. Regourd, ouvrage qui paraît avoir eu de son temps quelque réputation, si l'on en juge par le titre qu'il donna à sa réfutation : la *Défaite de Goliath*. On cite encore de lui un *Colloque amical* imprimé dans la même ville [Haag I, 97 ; X, 322].

ANDRIEU (Isaac d'), seigneur d'en Cabos, épouse à Castres, 12 juin 1620, *Marguerite* fille d'*Antoine d'Alric*, de Revel. (Pradel.)

ANDRIEUX, pasteur à Poitiers, 1561 (*Bull.* XIV, 329). — (Etienne), fondeur et fileur, réfugié à Halberstadt, 1700.

ANDRINET (Claude, Georges et Huguet), massacrés à Lourmarin, 1562 [X, 470].

ANDRION (Sara), v. 1650 [VII, 557 a]. — (Jean), d'Orpière, assisté à Genève, 1706.

ANDRON (Jacques), *seigneur de* Marguerites [Haag I, 97], le plus ancien des conseillers au présidial de Nîmes, en l'année 1567, c'est-à-dire à l'époque du funeste massacre commis dans cette ville par les protestants et connu sous le nom de *la Michelade* (Voir *Vital d'Albenas*). Impliqué à tort ou à raison dans cette affaire déplorable, il fut arrêté et conduit à Toulouse sous bonne escorte. Un arrêt du 26 avril 1569 le condamna à mort, et le jour même, il fut exécuté. Traîné, la corde au cou, sur une claie à la queue d'un cheval, à travers toutes les rues de Toulouse, il eut la tête tranchée sur la place S.-George, et son corps fut mis en quartiers. Sa tête portée à Nîmes fut exposée sur une des portes de la ville. Tous ses biens furent confisqués. Ce fut peut-être dans l'espoir d'une restitution qu'un de ses parents, Louis Andron, seigneur de Marguerites, et contrôleur du domaine de la sénéchaussée, consentit à trahir son parti et sa religion, en entrant, en 1575, dans une conspiration qui avait pour but de livrer Nîmes aux catholiques, mais qui échoua.

1. ANDROUET DU CERCEAU (Jacques), architecte et surtout graveur habile [Haag I, 97], tige d'une dynastie d'artistes de son nom.

Pour lui, il semble qu'il fut le fils d'un cabaretier de Paris, qui avait un cerceau d'or pour enseigne. Son contemporain La Croix du Maine parle de lui dans sa *Biblioth. française*, en 1584, époque où l'artiste vivait encore et dit : « Jacq. Androuet, parisien, surnommé Du Cerceau qui est à dire cercle, lequel nom il a retenu pour avoir un cerceau pendu à sa maison pour la remarquer et y servir d'enseigne, ce que je dis en passant pour ceux qui ignoreraient la cause de ce surnom. » Ce qui n'empêche pas qu'on ne trouve dans plusieurs actes ses descendants qualifiés de *sieurs* du Cerceau. On croit Jacques Androuet né vers 1515 et mort vers 1585, mais sans rien savoir de plus précis à cet égard et sans rien connaître des particularités de sa vie, si ce n'est qu'il était fidèle et zélé huguenot. Ses premiers ouvrages de gravure furent une carte du pays manceau publiée au Mans en 1539 et un recueil, gravé, d'arcs de triomphe imprimé à Orléans en 1549. Dans son livre des « plus excellents bastimens de France, » il parle des travaux d'architecture qu'il avait exécutés au château de Montargis, il rappelle les conversations qu'il eut sur ce sujet, à Montargis même, avec le roi, et un auteur du même temps lui attribue la construction du chœur de l'église de Montargis (Guill. Morin, *Hist. génér. des pays de Gastinois, Senonois et Hurepois*; Paris, 1630). Il était donc architecte et il faut bien qu'il ait paru grand architecte à quelques-uns puisqu'un étranger, Jean Vredemann, dans son *Architectura* imprimée à Anvers en 1577, mentionne simultanément : « Le très renommé Vitruvius, Sebastiaen Serlio et l'expert Jacobus Androuetius Cerseau. » Cependant il est

manifeste que l'exécution de ses gravures extrêmement nombreuses et des livres qui les renferment, ont été la grande occupation de sa vie. Voici la liste de ses ouvrages; sans tenir compte des planches qu'il a gravées en dehors et dont le catalogue est encore à rédiger :

I. Carte pour la *Description de tout le pays et comté du Maine* par Macé Ogier, prêtre; Le Mans, 1539. Il y aurait des éditions de la carte datées du Mans, 1565, de Tours et de Paris; et cependant cet ouvrage serait perdu.

II. *Recueil de vingt-cinq arcs de triomphe;* Orléans, 1549; 25 planches in-fol. sans titre, mais avec une suscription gravée : « *Jacobus Androuetius du Cerceau lectoribus salutem.* En vobis candidi lectores et architecturæ studiosi quinque et viginti exempla arcuum, partim a me inventa, partim ex veterum desumpta monumentis, etc.

III. *Recueil de fragments antiques,* d'après Léonard Thierry (ou Thiry), mort récemment à Anvers; douze planches sans titre, mais avec un frontispice gravé contenant une épître latine au lecteur; Orléans, 1550, in-fol.

IV. *Recueil* de temples, bâtis à la manière antique à Rome et ailleurs, reproduits en geometral et en perspective. Pas de titre; mais une épître latine au lecteur gravée en tête; Orléans, 1550, in-fol.

V. *Liber de eo picturæ genere quod Grottesche vocant Itali.* Orléans, 1550, in-4°; réimprimé, augmenté et publié de nouveau à Paris en 1562 et par Wechel (Paris), 1566. (Deux feuilles de texte et 35 pl. contenant 60 sujets.) « Délicieuse collection d'arabesques qui décèle une originalité ainsi qu'une facilité d'invention extraordinaires. » (Berty.)

VI. *Livre de perspective* ou *Vues de ruines antiques,* inscrites dans des cercles. Avec une épître latine au lecteur. Orléans, 1551; 20 pl.; pas de titre.

VII. *Livre d'Architecture, contenant les plans* et dessaings de 50 bastimens tous différens pour instruire ceux qui désirent bastir, soient de petit, moyen ou grand estat; avec déclaration des membres et commoditez et nombre des toises que contient chacun bastiment, dont l'élévation des faces est figurée sur chacun plan. Paris, Benoist-Prevost, 1559, in-fol. 50 pl. L'ouvrage est dédié au roi (Henri II) auquel l'auteur dit : « Sire, J'ay autres-foys receu tant de faveur de Vostre Majesté qu'elle a bien voulu employer quelques heures de temps à veoir et contempler aucuns petits plans et pourtraictz de bastimens de temples et logis domestiques par moy desseignés et imprimés, ès quels elle receut (comme me sembla) plaisir et delectation. Qui fut cause que dès lors je proposay d'en composer quelques autres... chose que je n'ay peu exécuter si promptement qu'avoys la volonté.... Qui sera pour enrichir et embellir de plus en plus cestuy vostre si florissant royaume : le quel de jour en jour on voyt augmenter de tant beaux et somptueux édifices que doresnavant vos subjectz n'auront occasion de voyager en estrange païs pour en veoir de mieux composez. Et d'avantage V. M. prenant plaisir et délectation mesmes à l'entretenement de si excellens ouvriers de vostre nation, il ne sera plus besoin avoir recours aux estrangiers. »

VIII. *Jacobi Androuetii de Cerceau liber novus* amplectens multas et varias omnis ordinis, tam antiquorum quam modernorum, fabricas; jam recens æditus, anno MDLX; 26 pl. in-fol. faisant suite au recueil de 1559.

IX. *Livre d'architecture* contenant plusieurs et diverses ordonnances de cheminées, lucarnes, portes, fontaines, puis et pavillons, pour enrichir tant le dedans que le dehors de tous édifices, avec les desseins de dix sépultures toutes différentes. Paris, André Wechel, 1561, in-fol., deux feuilles de textes et 62 pl. Cet ouvrage, dédié à Charles IX, est considéré comme le second tome de celui de 1559. Il en parut en même temps ou du moins sous la même date de 1561, un texte latin : *De architectura opus alterum* quo complures et variæ describuntur rationes ad imas caminorum partes circa focum decorandas, ad fenestras e tectis prominentes quas Galli lucarnas vocant... etc. Ce second livre d'architecture contient 20 figures de cheminées, 12 de lucarnes, 14 de portes, 6 de fontaines, 6 de puits, 6 de pavillons de jardin et 10 de tombeaux.

X. *Leçons de perspective positive;*

Paris, Mamert Patisson, 1576, petit in-fol. avec préface, 12 pages de texte explicatif et 60 pl.

XI. *Le premier volume des plus excellens bastimens de France*, auquel sont designez les plans de quinze bastimens et de leur contenu : ensemble les élévations et singularitez d'un chascun. Paris, 1576, in-fol., dédié à la reine Catherine de Médicis. Ces excellents bâtiments sont les châteaux royaux du Louvre, de Vincennes, Chambord, Boulogne (ou Madrid), Creil, Coucy, Folembray (près Chauny), Montargis, S.-Germain-en-Laye et La Muette; plus les châteaux particuliers de Vallery (près Fontainebleau), Verneuil (près Senlis), Ancy-le-Franc, Gaillon et de Manne (près Ancy-le-Franc).

XII. Le second volume des plus excellens bastimens de France auquel sont designez, etc. Paris, Gilles Beys, 1579, in-fol. Ce volume contient les plans et dessins de huit maisons royales : Blois, Amboyse, Fontainebleau, Villiers-Coste-Rets, Charleval, les Thuilleries, Sainct-Maur, Chenonceau; et sept maisons particulières : Chantilly, Anet, Escouan, Dampierre, Challuau, Beauregard, Bury. On fit une seconde édition des deux parties de l'ouvrage en 1607 et une troisième en 1648. Il offre un intérêt archéologique des plus vifs, car presque tous les monuments qu'il représente sont aujourd'hui mutilés sinon détruits.

XIII. *Livre d'architecture* de Jacques Androuet du Cerceau auquel sont contenues diverses ordonnances de plants et élévations de bastiments pour seigneurs, gentilshommes et autres qui voudront bastir aux champs, etc. Paris, 1582, in-fol. (Troisième suite de VII et IX.)

XIV. *Livre des édifices antiques romains* contenant les ordonnances et desseings des plus signalez et principaux bastimens qui se trouvoient à Rome du temps qu'elle estoit dans sa plus grande fleur. 1584, in-fol.; 63 pl.

Ce dernier ouvrage ne porte pas d'indication de lieu et il est dédié à Jacques de Savoie, duc de Nemours, qui s'était retiré depuis plusieurs années à Annecy. Androuet lui parle, dans cette dédicace, en serviteur qui faisait partie de sa maison et passait auprès de lui « ses vieux ans. » On s'étonnera peut-être d'un tel patronage, mais on doit se souvenir que le duc avait épousé (1566) la fille de *Rénée de France*, Anne d'Este, après l'assassinat du duc de Guise son premier mari, et Du Cerceau, excellent et comme artiste et comme huguenot, devait nécessairement avoir été un protégé de la duchesse de Ferrare dans sa résidence de Montargis. Or le duc étant mort à Annecy en 1585, on suppose que le commensal, alors septuagénaire, précéda ou suivit de près son maitre dans la tombe, et que son dernier ouvrage n'accuse point de lieu d'impression, parce que ce lieu pourrait bien être la cité de Calvin.

2. Baptiste Androuet du Cerceau était fils de Jacques. Il était encore jeune en 1575, époque où il apparait dans un passage des « Mémoires du duc de Nevers » ainsi conçu : « Finalement il (Henri III) institua une garde nouvelle, que l'on appeloit les 45 gentilshommes ordinaires, parce qu'ils le suivoient toute l'année, en tous lieux où S. M. alloit, desquels il n'en prist un seul qui fust huguenot, temoignage tres suffisant de l'intérieur de ce prince. Lequel on ne sçauroit contredire sinon que pour un certain petit architecte, nommé Du Cerceau, que par faute d'autre il prit à son service en l'année 1575, lorsque S. M. estoit en si grande affection de faire bastir une maison de plaisance autour de Paris, pource que ce petit homme pourtrait fort bien et mieux qu'homme de France, et estoit diligent, actif et soigneux aux commandements qui lui estoient faicts. Et aussi que S. M. estoit contrainte de se servir d'un peintre qui souloit faire des inventions pour des mascarades et tournois, nommé De Magny, lequel tant pour son âge qu'aussi pour ne se connoitre guère au fait de l'architecture, et avoit la main dure pour en dresser pourtraits, ne pouvoit satisfaire au gré de S. M. et estoit contrainct de faire travailler sous luy ledict Du Cerceau, qui estoit un jeune garçon, fils de Du Cerceau bourgeois de Montargis, lequel a esté des plus grands architectes de nostre France. Et par ce moyen il fut introduit au service de S. M. sans

qu'elle le reconneust pour huguenot. Ledit Du Cerceau a bien fait penitence en sa charge, ayant fait plus de pourtraits de monastères, églises, chapelles, oratoires et autels pour dire la messe que jamais architecte en France en ait fait en cinquante ans, et de fait il ne bougeoit ordinairement d'avec les Capucins, Minimes, Feuillans, Jésuites et autres religieux et prestres avec lesquels S. M. luy avoit commandé de conférer pour dresser les bastiments et églises à leur commodité. »

Mais bientôt Baptiste Androuet s'éleva aux suprêmes honneurs de l'art qu'il avait appris à l'école paternelle. Au printemps de 1578 il fut chargé de commencer la construction du Pont-Neuf de Paris et vers la fin de la même année, il eut la haute fortune de remplacer Pierre Lescot, récemment décédé, dans la direction des travaux du Louvre. On le trouve énoncé dans une pièce de l'an 1586 comme étant : « noble homme Baptiste Androuet, sieur du Serseau, Conseiller du Roy, architecte ordinaire dudit seigneur et commis par lui pour ordonner de tous les ouvrages des bastimens et édifices de S. M. et despense qui y convient de faire. »

Cependant, le roi fut contraint par les réclamations des catholiques de congédier « cet homme excellent et singulier dans son art, » comme L'Estoile l'appelle ; lequel ajoute qu'au mois de décembre 1585 l'habile architecte se retira, aimant mieux « quitter ses biens que retourner à la messe et abandonnant sa maison qu'il avoit nouvellement bastie avec grand artifice et plaisir au commencement du Pré-aux-Clercs [1]. » Il avait épousé *Marie Ragnidier* dont il eut plusieurs enfants, et mourut en 1602.

3. En 1576 figurait parmi les secrétaires employés dans la maison du duc d'Anjou un Jacques Endrouet. C'est un frère de Baptiste et à l'époque où ce dernier cessa de vivre, Jacques acheta la maison du Pré-aux-Clercs ; il porte, sur l'acte, les titres de contrôleur et architecte des bâtiments du roi. On peut donc, avec vraisemblance, lui attribuer l'ouvrage suivant : *Plans et dessins de Chantilly*, comme étoient le château et parc en 1592, suivant les dessins levés et faits par Androuet du Cerceau, architecte du Roi ; in-fol. dédié par le libraire Langlois au prince de Condé. (Biblioth. Mazarine.)

Le registre du cimetière de la rue des Sts-Pères porte que : « Le 17e jour de septemb. 1614, deffunct Jacques Androuet du Cerceau, architecte des bastimens du roy, estant de la vraye religion, a esté enterré... par le fossoyeur du d. cimetière, où le corps a esté accompagné par de ses amis et archers du guet. » La part de ce Jacques dans la gloire de sa famille est d'avoir construit la seconde partie de la grande galerie du Louvre, dont il reçut la charge au mois de mars 1595 et qui fut achevée vers 1609. Il avait épousé *Marie de Malapert* qui lui donna au moins trois enfants : 1° Anne, mariée en avril 1634 à Jean d'Ensquerque, secrétaire d'ambassade des États-Généraux ; 2° Marie (1610-1650), mariée en 1627 à *Elie Bédé*, sieur des Fougerais, régent de la faculté de médecine ; 3° Gaspard, officier au service de Hollande, marié au temple de Charenton, 18 janv. 1638, avec *Anne*, fille de feu *Moïse Carré*, médecin du roi [VIII, 295 a].

4. Jean Androuet. Les enfants de Baptiste Androuet et de Marie Ragnidier étaient encore mineurs en 1602. L'un d'eux, nommé Jean, fut appelé par ordre du roi, le 30 septemb. 1617, à la place d'architecte de S. M. en remplacement d'Ant. Mestivier, décédé. Ce fut Jean qui, associé à deux autres artistes, entreprit en 1639 la reconstruction du Pont-au-Change ; ce fut aussi lui qui construisit à Paris les hôtels de Bretonvilliers, de Bellegarde et, de 1624 à 1630, l'hôtel de Sully, qui subsiste encore (rue S.-Antoine, n° 143). On le trouve cité dans divers actes jusqu'en 1649 ; mais on n'a aucun autre renseignement à son égard.

5. Charles Androuet se trouve inscrit dans la maison du duc d'Anjou, à la date de 1580, comme « vallet de garderobbe. » Il est probable que c'est un troisième fils de Jacques Androuet I et un frère de Baptiste et de Jacques II,

[1] Cette maison était sur l'emplacement occupé aujourd'hui par les bâtiments de la rue Bonaparte, entre les rues Jacob et des Marais (Visconti).

6. Un quatrième fils de Jacques I paraît être Moïse Androuet, commissaire ordinaire de l'artillerie, à qui sa femme, *Madeleine de Courtil* ou *Du Courty*, donna entre autres enfants : 1° Jean, né à Verneuil-sur-Oise, architecte, enterré au cimetière des SS.-Pères le 26 septembre 1644, à l'âge de 21 ans, 2° Jacques, sieur des Bardillières, orfévre, qui épousa, à Charenton, août 1661, *Marie*, fille de *Paul Béliard* et de *Jeanne Collet*, dont il eut : Jacques, baptisé le 24 sept. 1662; Marie, enterrée le 1er juin 1665; François, baptisé le 21 fév. 1666. Les registres de l'église de Bois-le-Roi, près Fontainebleau, donnent à ce dernier quatre enfants : *François, Anne-Marie, Pierre* et *Baptiste*, les trois premiers morts en bas âge. Il est qualifié : Receveur et bourgeois de Paris.

7. Paul Androuet du Cerceau, que nous ne savons à quelle branche rattacher, florissait à Paris, comme graveur, en 1660. On lui attribue divers recueils d'ornements publiés par Poilly. Le catalogue du cabinet Reynard (1846-47) cite de lui : 1° *Frises propres pour les peintres, sculpteurs, orfévres*, etc. nouvellement inventées et gravées par P.-A. Ducerceau; Paris, J. Mariette, six pièces; — 2° *Ornemens à la mode*, inv. et grav. par Ducerceau; Paris, N. Langlois, six pièces et au bas du n° 2 : peint par Le Sueur, gravé par Ducerceau; — 3° *Montants d'ornements*; Paris, N. Langlois, six pièces; — 4° *Nouveau livre d'ornements d'orfévrerie, fait par Ducerceau*; Paris, N. Langlois, six pièces; — 5° *Ornements des appartements de la reine* au vieux Louvre, par le sieur Errard, gravé par P.-A. Ducerceau; Paris, Langlois; six pièces.

On trouve encore cités dans les actes :

8. Étienne, inhumé le 23 janvier 1616.

9. Anne, femme de Jean des Mazis, sieur de Tilly, inhumée le 28 avril 1666.

10. Paul, horloger à Paris, lequel abjura en 1685 (Bibl. nat. mss fr. 791, 3), mais dont l'exemple ne fut pas suivi par sa femme qui fut enfermée dans un couvent en 1686 (*Arch.* E, 3372) où on la détenait encore en 1687 bien qu'elle fit valoir son origine hollandaise (E, 3373); non plus que par une demoiselle *Androuet du Cerceau* qui réussit à passer dans les pays étrangers en 1686 (*Arch.* Tt, 252).

11. Jean, connu par un « traité d'association entre deux peintres doreurs, François Comberoure, de La Crose en Vivarais, et *Jean Ducerceau*, de Paris »; 1689. (Genève; minut. de J. Fornet, not.)

12. Jacques *Androuet du Cerceau* (différent de Jacques n° 3), architecte du roi, parrain à Charenton en 1627 et 1638 [VIII, 295 a].

13. Jacques et sa descendance, qui rentrèrent dans le catholicisme. Jacques Androuet du Cerceau, natif de Verneuil-sur-Oise, commis aux gabelles, fut enterré, 25 avril 1689, en l'église S.-Séverin à Paris. Il laissa entre autres enfants un fils, Paul, dessinateur, qui épousa Marie Chevrol en fév. 1691 et mourut en 1710 laissant entre autres fils : Guillaume-Gabriel qui prenait alors le titre de : Dessinateur pour le Roy. » C'est peut-être à cette branche qu'appartient le père jésuite, Jean-Antoine du Cerceau (1670-1730), qui s'acquit une certaine célébrité dans la poésie latine et française (Voy. Biogr. Didot).

Adolphe Berty, dans : 1° *Bull.* V, 323; 2° *les grands Architectes franç. de la Renaissance*, Paris, 1860, in-12; 3° *Topographie histor. du vieux Paris*; 1868, in-4°, t. II, p. 83-90. Pour les œuvres gravées des Androuets, voir la liste très-abondante dressée par Brunet, *Man. du Libraire*. — Voir aussi, dans le *Dictionn. critique* de Jal, l'article Cerceau, curieux pour ses erreurs.

ANDROUIN; La Rochelle, 1681 [VII, 417 b, note 1].

Anduze, voy. Airebaudouze.

ANEAU ou LAGNEAU (Barptholemy), qui latinisait son nom en Anulus, poëte latin et français, né à Bourges au commencement du XVIe siècle, et massacré à Lyon comme protestant, au mois de juin 1561 [Haag I, 101].

Aneau étudia à Bourges sous le célèbre Melchior Wolmar, et fut sans doute le condisciple d'Amyot, de Bèze et de Calvin. Ses progrès dans les langues grecque et latine répondirent aux soins de l'habile maître qui le dirigea dans ses études. Wolmar avait, selon de Thou, un merveilleux talent pour instruire la jeunesse, — et un plus merveilleux talent encore, ajoute le P. Colonia, pour l'empoisonner en l'instruisant. Aneau cependant, ne paraît pas avoir jamais fait profession ouverte du protestantisme, et nous n'avons rien

remarqué, non plus, dans ses ouvrages qui sentît nettement l'hérésie. En 1529, les échevins de la ville de Lyon l'appelèrent de Bourges pour lui confier la chaire de rhétorique dans le collége de la Trinité qu'ils venaient de fonder. Il accepta cette place et s'acquitta de ses devoirs avec autant de zèle que de talent.

Après dix années d'exercice comme régent, il fut chargé par le consulat de la ville de l'administration supérieure du collége. Il s'en acquitta jusqu'en 1550, époque à laquelle il donna volontairement sa démission. Mais en 1558, il reprit ses fonctions. A cet effet, un contrat fut signé (29 sept.) pour quatre ans. Remise lui fut faite des bâtiments du collége, avec les meubles et les ustensiles qui le garnissaient, et le consulat s'engagea à lui compter une somme de 400 livres chaque année, indépendamment de 15 livres par an pour trois messes basses qu'il devait faire célébrer chaque semaine. Une clause du contrat l'obligeait à n'admettre aucun régent qu'il n'eût au préalable présenté au consulat qui se réservait de l'interroger pour juger s'il était capable et de bonnes mœurs. Et, en outre, il lui était expressément enjoint de ne permettre « estre leu ni enseigné au dict collége aulcune doctrine, ni livres défendus ou censurez, contre l'honneur, auctorité et défense de nostre mère sainte Eglise, et souffrir au dict collége estre tenu propos, ni dogmatisant ni enseignant maulvaise doctrine en particulier ni en général. » Cette clause fut-elle fidèlement observée? On l'ignore; toujours est-il que le collége de la Trinité vit renaître son ancienne prospérité, ce qui permit à Aneau de faire un mariage avantageux. Mais il ne devait pas jouir longtemps du fruit de ses peines. Rubys (Hist. véritable de Lyon), rapporte qu'au mois de juin 1561, un orfévre de la religion nommé *Denis de Valois* ayant accosté le prêtre qui portait le saint-sacrement dans une procession, le lui arracha des mains, jeta l'hostie à terre et la foula aux pieds. Ce malheureux fanatique fut livré à la justice, et exécuté le jour même. Le peuple se porta ensuite en foule au collége qu'on lui désignait comme le foyer de l'hérésie. L'infortuné Aneau se présente, il cherche à désarmer ses meurtriers, mais en vain; il est massacré sans pitié. Il est présumable qu'Aneau ne fut pas la seule victime. Bayle rapporte que *François Junius* étant alors à Lyon où il recevait des leçons de Barthélemy Aneau, faillit périr aussi dans le tumulte. Quant à la femme d'Aneau, le prévôt lui sauva la vie en la faisant emprisonner. Le P. de Saint-Aubin, le P. Dorigny, Guadin, Severt, Le Laboureur confirment le récit de Rubys. Au rapport de ce même historien, Aneau « sentoit mal de la foy : c'estoit lui qui avoit semé l'hérésie à Lyon; il avoit corrompu et gasté plusieurs jeunes hommes de bonnes maisons de Lyon qui furent les chefz de la révolte de la ville, et avoient tous esté ses disciples; il les avoit desvoyez de la religion de leurs pères. » Cependant, il ne fit aucun acte d'adhésion à la Réforme, et quelques semaines après sa mort tragique, le 2 août 1561, l'abbaye de S.-Pierre de Lyon reçut une donation signée : « Claudine Dumas, veuve de Me Barthélemy l'Agneau, en son vivant principal du collége de Lyon. » Le parti catholique de Lyon semble avoir exagéré les insinuations dirigées contre le malheureux pédagogue pour atténuer le crime populaire dont il fut victime. Ses ouvrages, au nombre d'une quinzaine, la plupart en vers français (*Chant natal* ou noëls et chansons, 1539; — *Lyon marchant*, ou comparaison de Lyon, Paris, Rouen, etc.; — *Emblèmes d'Alciat*; — *Description des animaux*; — *Picta poesis*, 1552, etc.), annoncent un esprit littéraire avant tout, et sans couleur religieuse.

ANERIN (Pierre) et sa femme, de Lourmarin, assistés en passant à Genève, 1697.

ANET (Anne d'), Normandie, v. 1600 [II, 512 b].

ANFRAY (Marin), de Rouen, reçu habitant de Genève, 17 août 1556.

ANGAIS (Rachel d'), de Berenx, veuve du Sr de Lagarde, ministre à Monein, 1677 (Arch. B.-Pyr. E, 1576).

Angalin, voy. Astugue.

ANGÉ (Guillaume d'), d'Uzès, marchand, sa femme, trois enfants et une servante, réfugiés au Werder (Berlin), 1698.

ANGEBRAS, pasteur, 1654 (*Bull.* X, 48).

ANGELI ou ANGELY, capitaine, 1573 [IV, 482 a]. — (Noël), ministre à Maringues, 1637 [X, 344]. — (Isaac), d'Uzès, orfévre, réfugié à Berlin, 1685 (III, 512 b). — (François), de Montpellier, horloger, reçu habitant de Genève, 14 nov. 1681. — (Louis), d'Uzès, étudiant à Genève, 1685. — (Louis), « d'une bonne famille du Vigan, » réfugié et assisté à Genève, 1700. — (Jean), d'Uzès, orfévre, réfugié à Berlin, 1700. — (la veuve) enceinte et ayant déjà un enfant, réfugiée et assistée à Genève, 1690. — (Pierre), de Lyon, et son fils assistés en passant par Genève pour se réfugier à Berne, 1701. — (David), chantre de l'église française de Magdebourg, auteur d'une Histoire de la ville de Magdebourg (1724); voy. l'*Intermédiaire*, 1874, col. 429.

ANGELIER (Jacq.) et sa femme, naturalisés anglais. — (Marc et Michel), *id.;* tous en mars 1682.

ANGELIN (Léonard), « pignier, natif de Larbey (?), en Dauphiné, » reçu habitant de Genève, 18 octob. 1557. — (Jean), de Larbre (?), et son fils, assistés à Genève, 1705. — (Jacques, fils de feu Pierre), de Larbre en Dauphiné, travaillant aux indiennes, reçu habitant de Genève, 23 déc. 1716.

ANGELERAS (Jean), d'Uzès, planteur de tabac, réfugié avec sa femme et son fils à Wiraden, 1698.

ANGELRAS (Mathieu d'), capitaine d'infanterie, originaire de Nimes, mort à Berlin en 1732. *François*, un de ses frères, officier du même grade, marié à *Anne* de Choudens de Gremma (*Erman* IX, 6).

ANGENNES (d') de Montlouët, de Rambouillet, etc. [Haag I, 109]. — Antoinette, v. 1575 [IV, 354 a]. = *Armes*. De sable au sautoir d'argent.

François d'Angennes [III, 388 a, 416 a; VI, 235 a, 236 a], septième fils de Jacques d'Angennes et d'Isabeau Cotereau [IV, 75 a], souche des marquis de Montlouet, maréchal de camp dans les armées du roi, ambassadeur en Suisse, gouverneur de Nogent et favori de Catherine de Médicis. Attaché en qualité de chambellan à la personne du duc d'Alençon, il suivit, à ce qu'il paraît, la fortune de ce prince jusqu'à sa mort. Mais il était depuis longtemps dévoué aux principes de la Réforme, car à lui seul peut s'appliquer cette mention du registre des nouveaux habitants de Genève, sous la date du 3 avril 1559 : *François Dangene filz de monsieur de Rambouillet*. Toujours est-il qu'on ne le trouve cité au nombre des chefs huguenots qu'à partir de 1587 (cependant voy. III, 388 a, 416 a; il y est question de lui dès 1569 et avant), où il figure parmi les membres du conseil qui assistait le duc de *Bouillon*, lieutenant pour le roi de Navarre dans l'armée allemande. Pendant la pénible marche des reitres à travers les provinces de la France, Montlouët trouva plus d'une occasion de donner des preuves de sa brillante valeur, et après la défaite d'Auneau, « il se retira sans s'engager, » dit Du Plessis-Mornay dans une lettre au sieur de *La Marsillière*. Il gagna Montauban où il arriva dans le mois de janvier 1588. Nommé gouverneur de Mazères, il fit échouer une tentative des ligueurs sur cette ville, l'an 1589, en se portant à leur rencontre, et les battant près de Montjart. Peu de temps après, nous le retrouvons à La Rochelle, assistant, comme député des églises en deçà de la Loire, aux délibérations de l'assemblée qui se tenait dans cette ville. La même année, il en partit pour conduire au roi de Navarre l'artillerie destinée à battre en brèche le château de Beauvoir-sur-Mer. En 1590, à la tête de quelques cavaliers, il força les ligueurs à lever le siége de Maintenon, château appartenant à une branche de sa famille, et à se retirer avec tant de précipitation, qu'ils lui abandonnèrent leur canon et leur bagage.

Serviteur fidèle de Henri IV, il continua de partager ses travaux et ses périls. Il se signala notamment à la bataille d'Ivry où il fut blessé. La conversion du roi n'altéra en rien son dévouement; toutefois, comme il était sincèrement attaché à la foi protestante, sa *loyauté* ne l'empêcha pas de travailler de tout son pouvoir à obtenir pour l'Eglise réformée les garanties que la cour s'obstinait à refuser. Il joua donc un rôle important à la célèbre assemblée de Mantes en 1593, et il fut un des com-

missaires auxquels fut confié le soin de poursuivre le redressement des griefs des protestants.

L'année suivante, Montlouët accompagna Henri IV au siége de Laon; il y fut fait prisonnier, mais Mayenne le renvoya sur parole en le chargeant de porter au roi des propositions d'accommodement. En 1596, l'assemblée politique de Loudun l'ayant invité à venir dans son sein renouveler le serment de Mantes, il s'excusa par une lettre qui est simplement mentionnée dans les actes de cette assemblée. Ce refus lui fut-il dicté par la politique? On serait porté à le croire quand on considère la faveur dont il jouit auprès de Henri IV, faveur dont parlent les Mémoires de Sully, mais d'un autre côté, il est à supposer que, dans ce cas, sa conduite eût excité les soupçons de ses coreligionnaires, qui paraissent, au contraire, avoir toujours eu de la confiance en son zèle pour le bien de l'Eglise protestante. Une lettre de Du Plessis-Mornay à Rivet, en date du 30 mars 1611, nous apprend en effet que l'assemblée de l'Ile-de-France l'avait élu, avec de *Bordes* et *Durant*, pour député à l'assemblée générale qui devait se tenir à Châtellerault. C'était lui qui avait signé avec le président Jeannin les patentes pour l'établissement de toutes les églises de cette province.

Montlouët avait épousé, le 15 juin 1572, *Madeleine du Broullat*, dame de Montjay et de Lisy-sur-Ourcq qui, après la Saint-Barthélemy, se retira à Sedan pour y professer librement la religion réformée, et n'obtint la permission de revenir qu'en 1586. De ce mariage naquirent un fils, JACQUES d'Angennes, et six filles dont les généalogistes ne nous font connaître que les noms et les alliances. JULIENNE épousa *Abraham de Normanville*, seigneur de Boscole dans le pays de Caux; MADELEINE fut accordée en mariage à *Simon du Buc*, seigneur de Fonteny; ANNE fut mariée avec *Jean de Beauveau*, seigneur d'Espence; MARGUERITE avec *Jean de Cernay*, seigneur d'Angerville; MADELEINE-MARIE avec le seigneur de Longaunay, et LOUISE [VII, 60 a] avec *Louis Le Venier*, seigneur de La Grossière et de Saint-Escobille.

Jacques d'Angennes [VIII, 14 b] s'attira de fâcheuses affaires par l'affection qu'il portait à Gaston d'Orléans, dont il était un des premiers gentilhommes et le grand louvetier; plus d'une fois il fut obligé de se cacher pour sauver sa vie. David Ancillon, qui le connut personnellement, nous le dépeint dans ses Mélanges, publiés par son fils, comme un gentilhomme d'esprit, d'un caractère affable, doux, bienveillant. D'Angennes vivait alors à Meaux. Sa maison était le rendez-vous de la première noblesse du pays. De leur côté, les églises de la province le regardaient comme leur protecteur naturel. Ancillon raconte de lui un trait de désintéressement qui l'honore. *Du Perreux*, gentilhomme de l'Ile-de-France, qui avait été parrain d'une de ses filles, lui ayant légué une somme de dix mille livres, Montlouët se persuada que son intention avait été de faire indirectement une donation à l'église, et dans cette pensée, il remit le legs entier au consistoire.

Jacques d'Angennes de Montlouët (qu'il ne faut pas confondre avec Jacques d'Angennes de Rambouillet) avait épousé, le 15 mai 1626, *Elisabeth de Nettancourt*. Mort à Paris, âgé de 68 ans, il fut inhumé à Charenton, le 6 octob. 1658. Il eut un fils, tué à l'armée, et quatre filles : SUSANNE, épouse de *François de Roffignac*, seigneur de Montreuil en Périgord; ANNE [VI, 49 b], femme de *Philippe de Jaucourt*, seigneur de Vaux et de Brazé en Bourgogne; HENRIETTE. La quatrième, ANTOINETTE [VII, 130], donna sa main à un capitaine suisse nommé *Mosnier*, qui devint par ce mariage seigneur de Lisy. Ce fut dans son château que se tint le dernier synode de l'Eglise protestante de France, en 1683. La révocation de l'édit de Nantes dispersa toute cette famille. Les enfants de Mosnier et sa femme s'enfuirent à Genève, puis allèrent s'établir à Etoy (canton de Vaud). Jacques d'Angennes avait épousé en secondes noces, en 1643, *Marie Causse*, veuve de *Martin du Candal*, qui mourut à Paris en 1666, et il en avait eu encore un fils, FRANÇOIS, né le 28 mai 1652; plus trois filles : 1° MADELEINE (née en août 1644), dame de Lisy, mariée, en 1664, à *Jac-*

ques Le Maçon [VI, 532 b], seigneur de La Fontaine, contrôleur général des gabelles de France; 2° Catherine-Louise (morte en 1665); 3° Marie-Charlotte, née à Lisy, morte au refuge à Berlin, en 1709 (*Erman* IX, 7). On lit dans les documents des *Arch. gén.* (E, 3372), que « M[lles] d'Angennes » furent enfermées, en 1686, aux Nouvelles-Catholiques.

ANGER (Étienne), massacré à Claviers (Provence), 1562 [X, 470].

ANGERVILLE (Jean de Cernay, sieur d'), v. 1600 [I, 110], et ci-dessus col. 259. — (Michel Le Pigné, sieur d'), 1621 [V, 540 a].

ANGEVIN (Pierre), à Loudun, 1634. — (Estienne), seigneur de Laine, de la ville d'Orange, avec sa femme et deux enfants, réfugié à Berlin, 1698.

ANGEVINE. Nom d'une famille réfugiée, v. 1686, à la Nouvelle-Rochelle en Amérique [VI, 59 a, note].

ANGIBAULT (Daniel), 1604 [III, 483 a]. — Deux d[lles] *Angibaud*, « religionnaires entêtées; mises au couvent à Saintes; l'évêque demande leur translation à la manufacture (de travail forcé) à Bordeaux. 1798 »(*Arch.* Tt).

ANGIBOUD (René d'), sieur de Bone, molesté sur son droit d'exercice, 1665 (Tt. 287).

ANGICOURT (d'), voy. Dangicourt.

ANGLADE (Élysée), appelé aussi *Danglade*, d'*Anglade* ou d'*Englade*, pasteur à Anthé, dans l'Agenois, en 1603 [X, 271, 322]. Il fut appelé à remplir à Nîmes la chaire d'hébreu, qu'il occupa jusqu'en 1607. Son traitement ne lui ayant pas été payé, nous ignorons pour quel motif, il réclama, en 1614, l'intervention du synode national de Tonneins qui enjoignit au synode du Haut-Languedoc de faire droit à sa demande. Ses prétentions ayant été réduites par ce synode à la somme de 400 francs, il se montra peu satisfait de cette décision, comme le prouvent ses appels aux synodes provinciaux d'Alais et de Castres. Ce dernier rejeta la demande. Anglade était alors pasteur à Pomport, où il remplissait les fonctions du ministère au moins depuis 1620, puisqu'il figure en cette qualité sur le rôle des pasteurs présenté au synode d'Alais. — Sur cette même liste se trouve un *Pierre Anglade* ou *Danglade* [X, 322] pasteur à Eynesse, dans l'Agenois, membre probablement de la même famille. (Haag.)

ANGLAS, de Massiliargues, obtient sous caution, en 1719, d'aller chercher à Genève sa femme et sa fille qui s'y étaient réfugiées (*Arch.* Tt). — (Henri, fils de feu Isaac, de Marsillargues), né à Genève, reçu habitant de cette ville, 9 déc. 1749.

ANGLES, capitaine; Béziers, 1562 [I, 68 a; V, 397 b]. — (Joseph) et sa femme, d'Orange, réfugiés à Genève, 1693.

ANGLIERS (d'), famille rocheloise. [Haag I, 110]. — Julie [IV, 360 b; VI, 177, b]. — Marie [VIII, 283 b].

Angliers (Claude d'), chevalier, seigneur de La Sausaye, de Beauregard et de La Salle d'Aitré, était fils de Pierre d'Angliers qui portait les mêmes titres et qui avait été proposé pour la mairie de La Rochelle en 1517, puis élu en 1526. Claude fut en 1547 (peut-être dès 1543) lieutenant général au présidial et en 1557 il en devint président. Le chroniqueur rochelois, Amos Barbot, dit qu' « il estoit le plus relevé de tous les habitants de La Rochelle en naissance, en biens et en qualité. »

Ce fut un de ces nombreux sectateurs de l'Eglise romaine que la Réforme gagna silencieusement par le seul spectacle de ses martyrs et de leur foi. Les doctrines protestantes s'étaient introduites à La Rochelle avant l'année 1534. On en a la preuve dans le supplice de *Marie Becandelle* ou *Belandelle*, vulgairement appelée Gaborite. Cette jeune fille, native des Essars dans le Poitou, était entrée comme domestique chez un bourgeois de La Rochelle. « Elle receut en peu de temps telle instruction en la doctrine de l'Evangile, qu'après avoir laissé le service de sondit maistre, estant de retour aux Essars, ne douta de remonstrer à un cordelier qu'il ne preschoit point la parole de Dieu, laquelle chose elle lui monstra par passages notoires de la Saincte Escriture. » Cette hardiesse éveilla l'attention des juges, on l'arrêta et le sénéchal de Fontenay-le-Comte la condamna à être brûlée. Marie vit tranquillement s'allumer le bûcher et mourut « en telle vertu, dit Crespin, qu'elle fut en admiration. » Cet

exemple de rigueur n'empêcha pas les progrès des nouvelles doctrines; il rendit seulement les protestants plus circonspects. En 1546, plusieurs nonnes quittèrent leurs couvents pour se marier. En 1548, la sénéchaussée rendit des sentences contre plusieurs personnes qui furent condamnées à faire amende honorable. « D'autres furent bannies et fustigées jusqu'à grande effusion de sang, avec défenses d'user à l'avenir d'aucunes paroles hérétiques, à peine d'être brûlés vifs. » Barbaries inutiles! les principes de la Réforme se répandaient toujours. Ce fut sur ces entrefaites, que s'établit à La Rochelle le siége présidial dont Claude d'Angliers obtint peu d'années après la présidence. Le nouveau tribunal déploya tout d'abord une extrême sévérité: *Lucas Manseau* fut battu de verges et banni; *Matthias Couraud*, dit *Gaston des Champs* et *Pierre Constantin*, furent condamnés à être brûlés, après avoir eu la langue coupée. « Leur cendre, dit Philippe Vincent, fut la semence d'un grand peuple qui peu d'années après s'y rangea à la religion. » Le courage avec lequel ces malheureux subirent le supplice, frappa leur juge d'une telle admiration qu'il voulut connaitre une religion capable d'inspirer une foi aussi intrépide. Il serait difficile de préciser l'époque où il se convertit, peut-être ne s'y décida-t-il qu'à la suite de ses entretiens avec *Charles de Clermont*, qui, en 1557, établit pour la première fois un culte régulier à La Rochelle. Quoi qu'il en soit, il est à supposer que son penchant pour le protestantisme lui inspira dès lors quelque indulgence envers les réformés, bien qu'il n'ait jamais dû leur manifester bien haut sa protection; car si d'Angliers possédait des talents éminents, il y joignait une timidité excessive. On raconte de lui un trait qui prouve combien peu il était brave. Lorsque, en 1558, *Antoine de Bourbon*, à son passage à La Rochelle, lui fit l'honneur de l'armer chevalier de sa propre main, d'Angliers voyant l'épée nue, ferma les yeux de peur. Le roi de Navarre lui dit alors en souriant: Monsieur le président, vous serez le chevalier craintif. Avec de telles dispositions, d'Angliers ne devait pas approuver les mesures violentes; aussi se rattacha-t-il au parti assez nombreux qui voulait ménager la cour aux dépens même de la liberté du culte. Il fit tout ce qu'il put, en 1567, pour s'opposer à l'entreprise de *Pontard*, qui introduisit *Sainte-Hermine* dans La Rochelle, et assura ainsi la possession de cette importante cité aux protestants. « Mais, nous raconte Amos Barbot, il ne put toutefois dissuader le maire, quelque raison qu'il lui alléguât, et aux ministres, et aux plus zélés, auxquels ledit président en conféroit selon la naïveté de son sentiment, qui l'en prirent en soupçon et défiance, dont il fut contraint de se retirer en ses maisons. » Par cette retraite, d'Angliers renonça volontairement au rôle qu'il semblait appelé à jouer, et l'histoire cesse de s'occuper de lui à dater de cette époque. Il avait épousé Catherine, fille de François Joubert, maire de La Rochelle en 1505, qui lui donna au moins deux fils, Claude et René, plus une fille Françoise. Celle-ci épousa Pierre de Juye, écuyer, Sr de La Garnerie, lequel, en 1568, remplaça son beau-père comme président du présidial. — Un des parents de Claude, Jean d'Angliers, chanoine de la cathédrale de Saintes, en 1562, travailla à répandre la Réforme dans la capitale de la Saintonge, ainsi qu'à Mortagne, où sa qualité de prieur d'Armenteuil lui facilita cette tâche dangereuse [I, 111 b].

Angliviel, voy. La Beaumelle.

ANGLOT (Bernard d'), « tournier à Orléans, » reçu habitant de Genève, 11 janv. 1557.

ANGLOT (d'), capitaine huguenot, auvergnat. Il essaya de s'emparer le 7 sept. 1590 de Langeac, capitale du Langeadois, en faisant jouer le pétard contre une des portes de la ville pendant la nuit. Toutes les maisons voisines de la muraille furent renversées, mais la muraille résista. Il dut se retirer, mais pour revenir à la charge. Dans une seconde tentative il obtint plus de succès et pénétra par la brèche dans les premières rues, mais les habitants le repoussèrent. (Haag.)

Imberdis, *Guerres de relig. en Auvergne.*

ANGON (Renaud), ministre, Lyon, 1562 [IX, 399 b, 545 b]. — *Angon*, 1628 [I, 249].

ANGOT (Jacques); Meaux, 1562 [VII, 358 b]. — (Esaïe), Falaise, 1675 [VI, 545 a]. — (Mlle) retirée aux Ursulines de Falaise où, sa mère refusant de payer sa pension, elle sollicite les secours du secrétaire d'Etat, 1698 (*Arch.* Tt).

Angoulin, voy. Berne.

ANGOUMAR (Jacques), du Havre, estaminier, réfugié à Berlin, 1700. — *Marie Angomare,* 37 ans, enfermée aux Nouv.-Catholiques de Rouen, en 1781 (Tt, 302).

ANGOUMOIS (la veuve d'Esaïe) avec deux enfants, assistée à Genève, 1691-93. — (Susanne), sa fille veuve, et trois enfants, assistés à Londres, 1702.

ANGST (Wolfgang) (en latin Angustus), né à Kaisersberg en Alsace, florissait dans la première moitié du XVIe siècle [Haag I, 112]. Philologue, poëte et imprimeur, il fut à ce triple titre l'ami de Reuchlin, d'Erasme et de Hutten; mais ce qui lui mérite surtout une place ici, c'est la part considérable qu'il prit à la composition ou tout au moins à la publication de la célèbre satire protestante intitulée : *Epistolæ obscurorum virorum.* Cette impression terminée, Angst partit pour Bâle où il travailla, en 1517, à une édition de quelques écrits d'Erasme. L'année suivante, on le retrouve à Mayence occupé d'une édition de Tite-Live et de l'impression du traité de Hutten sur le gaïac ; mais à dater de cette époque, on ignore sa destinée. Mohnicke, auteur de l'article remarquable qui lui est consacré dans l'Encyclopédie d'Ersch et Gruber, pense que c'est à Angst qu'on doit attribuer un autre écrit satirique, le *Triumphus Capnionis* (id est *Reuchlini*), qui fut publié sous le pseudonyme Eleutherius Byzenus, et ne produisit pas moins de sensation que les *Epistolæ.*

ANGUELI (Jacques), d'Avranches, secouru à Genève pour gagner la Hollande, 1709.

ANGUENET (Benjamin), pasteur, de Vitry en Champagne, environ de 1632 à 1664, vice-président du synode de Vitry en 1649 [III, 512 a; IV, 356 a; X, 350]. On a de lui une trentaine de lettres à Paul Ferry (Bibliot. Ath. Coquerel).

Anguvin, de Sumène, ministre ayant abjuré, 1686 [III, 435 b].

ANIAS (le sieur d'), du Vivarais, 1620 [I, 173 b ; IX, 107 a].

ANICE ((Jean), sieur des Bruères; Paris, 1603-1650 (*Bull.* XIII, 230).

ANIEL (Simon), des Cévennes, estaminier, réfugié à Berlin, 1700.

ANISSE, pasteur de Beaulieu, réfugié à La Rochelle en 1572 [II, 193 b, note].

ANISTIN (Jean), sa femme et sa fille, de Lourmarin (Provence), assistés à Genève pour se réfugier à Erlau ; 1705.

ANJAC (François d') ou *d'Angeac* (car le lieu est l'une des deux communes du dép. de la Charente qui portent ce nom) épousa Isabeau des Challes. Son fils Balthasar, écuyer, sr de Corbenit, fut marié deux fois : 1° avec Renée du Bois; 2° le 11 avril 1597 « suivant les rites des églises prétendues réformées de France, » avec *Marie de La Tour,* dame de Mornay en partie, paroisse de S.-Martin de la Couldre, près S.-Jean d'Angely, fille de feu Pierre et de Catherine du Sy, dame de Bonnemie et de Villemartin. Devenue veuve, Marie de La Tour se remaria avec François Guillot du Dousset. (Oberkampf.)

ANJEAN (Gabriel), sa femme et quatre enfants, réfugiés et assistés à Londres, 1721.

1. ANJORRANT, Anjorrans, Anjoran (*Ingelrannus*). Nom d'une famille parisienne originaire du Berry, qui était arrivée, au commencement du XVIe siècle, aux hautes charges de la magistrature. Plusieurs de ses membres siégeaient alors au parlement. Le premier qui professa ouvertement le protestantisme se nommait Renaud Anjorrant, sieur de Souilly ; il fut reçu habitant de Genève le 10 déc. 1554 [Haag I, 112 ; II, 516]. Admis à la bourgeoisie en 1556, il arriva, en 1570, au conseil des CC, et mourut le 25 août 1572. De sa femme Geneviève, fille de Guillaume *Aubelyn* sieur de La Bruyère, et de Françoise Brachet, qu'il avait épousée le 12 déc. 1559, et qui lui survécut jusqu'au 26 août 1592, il avait eu trois enfants : Jean, filleul de Calvin, mort en bas âge; Marie, femme de Nicolas Andrion, et Jacob, qui, né à Genève en 1566, fournit, ainsi qu'on va le voir, une longue et honorable carrière qu'on peut décrire comme un modèle de ce qu'était la vie d'un magistrat genevois aux XVIe et XVIIe siècles. = *Armes :*

d'azur à trois fleurs de lis naturelles d'argent, tigées et feuillées de sinople.

2. Un frère aîné de Renaud, Jean Anjorrant, seigneur de Claye et de Souilly, président au parlement de Paris, avait probablement aussi adopté les doctrines nouvelles : c'est lui, sans doute, qui figure dans une liste de parlementaires suspects dressée en 1562 [IV, 211 a]. De son mariage avec *Catherine*, fille de Guillaume *Budé* [III, 74 b], il eut entre autres enfants : PIERRE, conseiller au parlement de Bretagne, mort à Genève le 13 sept. 1589, âgé de 43 ans, marié à Françoise, fille de Jean Bullion, sieur d'Arny, et de Charlotte de Lamoignon; et CATHERINE, femme, en 1571, de *Claude Laumonier* [VI, 425 a].

3. En 1593, Jacob Anjorrant, âgé de 27 ans et docteur en droit, débuta dans la carrière politique en entrant dans le conseil des CC ou grand conseil de la république de Genève. A cette époque, Genève venait de soutenir une lutte glorieuse contre le duc de Savoie; mais les efforts qu'elle avait dû faire avaient épuisé ses ressources. Anjorrant avait attiré favorablement sur sa personne l'attention de ses concitoyens; car le conseil ayant décidé, au mois de mars 1593, de solliciter l'appui financier des Pays-Bas confia au jeune docteur cette honorable mission. Anjorrant voyagea de ville en ville, de province en province, dépeignant la situation critique de sa patrie et lorsqu'il regagna Genève au printemps de l'année suivante, il apportait comme un témoignage palpable de la sympathie de la population des Provinces-Unies 7,500 fl. en dons et 36,550 fl. en prêt. Il avait aussi reçu le mandat de demander aux provinces des Pays-Bas la reconnaissance des grades conférés par l'académie de Genève. Six provinces déférèrent à cette demande et remirent à Anjorrant des patentes fort honorables; ainsi la patente décernée au nom de la province de Zélande déclarait « qu'un essaim d'hommes distingués par leur science était sorti de l'académie de Genève comme du *cheval de Troie*, pour se répandre sur la chrétienté. »

En 1595, Anjorrant fut élu auditeur de justice et en 1598 il entra dans le conseil exécutif ou *petit conseil*, dont il fut pendant quatre ans le secrétaire. Il était à peine installé dans son nouvel office, qu'en mars 1598, la république, toujours à court d'argent, le députa auprès de l'électeur palatin et des Provinces-Unies pour les prier de prendre en considération la détresse des Genevois. Anjorrant s'acquitta avec succès de cette seconde mission qui dura quatorze mois. Il obtint de l'électeur palatin qu'il fît remise aux Genevois des intérêts qu'ils lui devaient et qu'il accordât un délai pour le remboursement du capital. En Hollande, à force de pressantes instances, il arracha aux Etats une subvention de 12,000 florins. « Les Etats l'ont chargé en prenant congé, dit-il, de recommander à ses commettans de maintenir l'académie qui a une grande réputation, d'attirer des gens doctes, d'entretenir l'imprimerie en bon état et d'avoir soin de n'employer que du papier de bonne qualité. » Au retour d'Anjorrant le conseil lui témoigna sa satisfaction en lui allouant une gratification de 300 écus.

Après la conclusion du traité de Lyon, Henri IV, au mépris des promesses qu'il avait faites aux Genevois, ses alliés pendant la guerre, avait gardé entre ses mains le bailliage de Gex conquis sur la Savoie par les milices genevoises. Le gouvernement de Genève espéra faire revenir le monarque français sur une résolution qu'il considérait comme très-préjudiciable à ses intérêts et dans ce but il chargea Anjorrant au mois de mars 1601 de se rendre à Paris pour faire valoir les droits de la république à la possession du pays de Gex. Anjorrant obtint une audience de Henri IV; il parut aussi devant le synode de l'Eglise réformée assemblé à Jargeau qui, sur sa demande, appuya sa requête par une supplique adressée au roi. Mais Anjorrant dut retourner à Genève à la fin de mai sans avoir rien obtenu.

En février 1602, nous le retrouvons sur le chemin de Paris. La seigneurie de Genève l'avait chargé de dénoncer certains actes vexatoires commis par les officiers royaux du pays de Gex, de réclamer la souveraineté de quelques villages riverains du Rhône ainsi que le paiement d'un subside de 20,000 écus

que Henri IV s'était engagé à payer aux Genevois. L'envoyé obtint satisfaction sur presque tous les points. Pendant ce séjour, il avait été appelé à résister à François de Sales, récemment promu à l'évêché de Genève, qui était accouru à Paris pour revendiquer divers revenus ecclésiastiques dans le pays de Gex. Anjorrant démontra victorieusement aux yeux du gouvernement français l'inanité des prétentions du prélat. Anjorrant était revenu dans sa patrie à la fin de mai, et le 12 décembre de cette année le duc de Savoie tentait la célèbre *Escalade*, qui tourna à la confusion de ce prince perfide. Un détachement de troupes suisses vint à cette occasion concourir à la garde de la ville et Anjorrant fut un des magistrats chargés de se concerter avec les capitaines du contingent helvétique.

Lorsque, au printemps de 1603, des pourparlers furent engagés pour le rétablissement de la paix entre la république et le duc, Anjorrant fut l'un des députés qui se rendirent à S.-Julien, le 21 mars, pour avoir une première entrevue avec les diplomates savoisiens. Mais comme le résultat de ces négociations était fort incertain, le gouvernement genevois ne resta pas inactif et il recourut de nouveau à Anjorrant pour réveiller la sympathie des États étrangers en faveur de la république. Il s'agissait surtout d'obtenir leur concours financier. Parti le 25 avril, Anjorrant se rendit d'abord en France, où il recueillit de la bouche de Henri IV les assurances de l'attachement qu'il portait à Genève. Arrivé à Paris, il apprit que les Genevois venaient de signer leur paix avec le duc. Cette nouvelle ne l'empêcha point de passer en Angleterre, conformément aux instructions qu'il avait reçues, pour recommander au nouveau roi d'Angleterre, Jacques Ier, les intérêts genevois.

Anjorrant séjourna plus d'une année dans la Grande-Bretagne. Jacques Ier avait au sujet des droits que la maison de Savoie prétendait avoir sur Genève des préventions que le député genevois s'attacha à dissiper. Mais sa principale préoccupation était d'obtenir des subsides. Jacques ne voulut accorder aucune subvention directe, cependant il ne fit point difficulté de remettre à Anjorrant des lettres adressées aux dignitaires du clergé anglican, les invitant à ouvrir dans leurs diocèses une collecte en faveur de Genève. Muni de ces lettres, Anjorrant entreprit une tournée en Angleterre[1] et en Écosse. Partout il fut bien accueilli; des souscriptions s'ouvrirent sous les auspices des évêques et lorsque Anjorrant rentra dans sa ville natale, en avril 1605, il put verser dans le trésor une somme de 3.500 liv. st.

Quelques mois après son retour, Anjorrant fut appelé à l'office de « lieutenant de justice. » En 1607 il fut porté pour la première fois au syndicat, première magistrature de Genève. Rarement un citoyen posséda d'une façon aussi peu contestée la confiance de ses concitoyens; il fut dix fois syndic et sept fois lieutenant.

Mais c'était surtout comme négociateur qu'Anjorrant voyait ses services appréciés. Incessamment menacée par le duc de Savoie, la république de Genève attachait le plus grand prix au maintien des relations amicales qu'elle avait formées avec Henri IV. En février 1610, Anjorrant fut député auprès du monarque français, pour lui présenter diverses demandes. Le roi qui préparait alors l'exécution de son célèbre plan contre la maison d'Autriche, fit très-bon accueil au député genevois, et ce dernier put mander le 1er avril à ses concitoyens que le roi agréant une de leurs demandes mettait à leur disposition une somme de 72,000 l. pour soudoyer la garnison de leur ville.

Le 14 mai, Anjorrant alla prendre congé du roi, qui se disposait à joindre son armée et qui lui adressa ces paroles : « Assurez Messieurs de Genève que je ne quitterai jamais mes anciens serviteurs pour de nouveaux amis lesquels je ne cognois encore bien et encor que vous ne soyés mes subjects, je vous maintiendrai comme si j'estois vostre père. »

Le jour même où Henri IV exprimait

[1] Il se rendit d'abord, quoique la peste y régnât, à Croydon, où se trouvait le protecteur naturel de ses demandes, l'archevêque de Cantorbéry. On a publié (*Bull.* XIII, 204) une lettre de lui sur ce voyage, laquelle est adressée de Winchester, 18 oct. 1603, à l'ambassadeur d'Angleterre, à Paris, et signée *de Soully-Anjorrant.*

ainsi son amitié pour Genève, il tombait sous le poignard de Ravaillac.

Huit jours plus tard Anjorrant était admis à présenter ses hommages à la régente Marie de Médicis et au roi mineur. Plusieurs seigneurs de la cour, entre autres le duc de Sully, l'engageaient à mettre le genou en terre, disant qu'ils le faisaient bien eux; mais le huguenot genevois s'y refusa et se contenta de faire une profonde révérence presque jusqu'à terre. Après qu'il eut adressé son compliment à la reine mère, cette princesse lui répondit qu'elle était touchée des vœux que les Genevois faisaient pour elle et qu'elle en userait vis-à-vis de Genève comme le feu roi. L'enfant royal dit à son tour : *Je les aimerai toujours comme...*, puis se tournant vers M. de Souvray :*je vous prie achevés.* Anjorrant rapporta à Genève deux lettres signées par la reine et le jeune roi qui contenaient l'assurance de leurs sentimens bienveillans pour la république.

Cependant la mort de Henri IV avait ranimé les espérances des ennemis de l'indépendance genevoise et on avait appris que la diplomatie savoisienne intriguait activement auprès de la cour de France pour la détacher des intérêts de la république protestante. Le conseil résolut au mois de septembre 1610 de renvoyer à Paris Anjorrant pour suivre de près et déjouer ces manœuvres. Il demeura en France plus d'une année, plaidant en toute occasion auprès de la régente et de ses ministres la cause de la république, et lorsqu'il regagna Genève au mois d'octobre 1611, il rapportait 128,186 l., dont 68,000 provenant de la subvention du roi, le reste dû aux libéralités des églises françaises réformées. Les principaux citoyens s'étant alors volontairement imposés pour la fortification de la ville, Anjorrant s'était taxé lui-même à 5 fl. par semaine.

La république mit de nouveau à l'épreuve le zèle d'Anjorrant en l'envoyant encore à la cour de France, en 1612, 1616, 1617 et 1619. L'objet de ces missions réitérées était bien monotone; il s'agissait de réclamer et d'encaisser la subvention annuelle de 72,000 l. par laquelle la France s'était engagée à reconnaître les services rendus par les Genevois à Henri IV. Anjorrant parlait souvent à des sourds, et il dut quelquefois revenir les mains vides ou avec une subvention très-réduite. En 1618, le roi avait écrit dans l'ordonnance de payement *ma ville de Genève;* Anjorrant signala cette expression incorrecte et la fit réformer. Lors de sa députation en 1619, qui se prolongea jusqu'en juin 1621, la situation d'Anjorrant était particulièrement délicate; car une partie des protestants du Midi avaient levé l'étendard de la révolte, et le député de la ville huguenote par excellence faisait une assez étrange figure en suivant de ville en ville le camp du roi pour solliciter des subsides que dans de telles circonstances on n'était guère disposé à lui octroyer. Le gouvernement royal pria le député genevois d'user de son crédit auprès de l'assemblée réunie à La Rochelle pour l'engager à se séparer. Une pareille demande rendait Anjorrant très-perplexe; il ne pouvait ni répondre par un refus à un monarque dont il implorait une faveur, ni compromettre sa qualité de représentant de la république genevoise en se prononçant pour la cause royale. Il se tira d'embarras en promettant d'écrire comme simple particulier à quelques-uns des gentilshommes réunis à La Rochelle, pour les engager à poser les armes. Anjorrant dut, certes, s'estimer heureux d'avoir tiré du Roi, par ses importunités en cette année de guerre civile (1621), une somme de 60,000 l.

On comprend sans peine qu'Anjorrant éprouvât quelque lassitude; aussi, lorsqu'en février 1622, le conseil l'eut désigné de nouveau pour une ambassade en France, il déclina cet honneur, et ses excuses furent admises.

Ces missions, d'ailleurs, dont on accablait Anjorrant, n'étaient rien moins que lucratives. Au retour d'une de ces députations, il expose au conseil qu'il a « dépensé 400 l. en sus des 3 écus par jour qui lui sont alloués, priant la seigneurie d'aviser; car il n'est pas raisonnable qu'en servant fidèlement le public avec beaucoup de peine, il y aille du sien. » Le conseil s'empressa de rembourser cet infatigable serviteur.

Lorsque Louis XIII, à la fin de l'année 1622, après avoir pacifié le Midi, se

fut mis en route pour regagner sa capitale en suivant la vallée du Rhône, le conseil résolut d'envoyer deux députés à Grenoble pour le complimenter. Anjorrant fut l'un d'eux. Les députés portaient quatre truites pour le roi et deux pour le connétable. Dans un entretien qu'ils eurent avec le connétable, ce seigneur leur dit : « Vous autres Messieurs de Genève êtes toujours en appréhension, je sais bien un *moyen* de vous garantir, c'est de vous mettre entre les mains du Roi avec vos libertés et vos franchises. » Il oubliait qu'il y a tel remède pire que le mal.

En janvier 1624, Anjorrant reçut de nouveau le mandat d'aller défendre, auprès du gouvernement français, les intérêts de sa patrie. Le ministre, La Vieuville, lui témoigna alors tout le déplaisir que causait au roi le séjour de d'*Aubigné* sur le territoire de la république. Anjorrant excusa de son mieux son gouvernement, félicita le roi sur le mariage de sa sœur Henriette, et revint à Genève en mai 1625, porteur d'une allocation de 50,000 l. Ce fut pendant ce séjour d'Anjorrant en France que le cardinal de Richelieu fut chargé de la direction des affaires étrangères, et Anjorrant avait conféré avec ce grand ministre sur les affaires de sa patrie.

En septembre 1629, Anjorrant, âgé de 63 ans, fut appelé une dernière fois à se rendre en France avec le conseiller *Sarasin;* mais il obtint la permission, vu ses infirmités, de se retirer après qu'il aurait exposé l'objet de sa mission. De retour à Genève, sur la fin de décembre, il cessa dès lors de courir en ambassade; mais il continua de servir la république dans les plus hautes fonctions de l'Etat.

En 1632, il fut un des conseillers chargés de s'aboucher avec le baron Rasche, envoyé de Gustave-Adolphe, et de rédiger une réponse aux propositions d'alliance faites par ce monarque.

En 1638, la fille d'Anjorrant épousa le syndic Ami Favre, et à cette occasion, le Deux-Cents, eu égard aux grands services d'Anjorrant, rendus depuis 45 ans, accorda au beau-père et au gendre une dispense de l'édit qui ne leur eût pas permis de faire partie ensemble du conseil.

Le 1er janvier 1647, Anjorrant, qui avait atteint sa quatre-vingtième année, ayant été présenté en première ligne au conseil des Deux-Cents pour le syndicat, se lève et prie les assistants, en raison des infirmités de son grand âge, de le vouloir décharger de l'emploi auquel il est appelé, protestant de vouloir continuer jusqu'à la fin de sa vie en l'affection et au service qu'il doit à l'Etat. L'assemblée agréa les excuses du vénérable vieillard, et en son nom le premier syndic sortant de charge le remercia *avec éloges* des longs et grands services qu'il avait rendus ci-devant au public.

Le terme de ses jours ne tarda pas beaucoup à suivre pour Anjorrant la clôture de sa carrière politique. Il expira le 20 janvier, âgé de 81 ans. (A. ROGET.)

Registres des conseils de Genève. — Galiffe, III, 10.

1. Tous les Anjorrans de Paris qui suivaient la Réforme n'étaient point passés à Genève; car on trouve dans les baptêmes de Charenton, en 1596, celui de MARIE, fille de Jean Anjorrant et de *Sidonie Turquan*. Au XVIIe siècle, on a les faits suivants : JEANNE Anjorrant épousa *Daniel de Tissard*, sieur de Biche-Toucheronde, et lui donna un fils, DANIEL, qui, du chef de sa mère, devint seigneur des trois quarts de Claye, berceau féodal de la famille. Louis Anjorrant, père de Renaud et avocat du roi à la cour des comptes en 1498, était déjà seigneur de Claye. Un arrêt du parlem. de Paris, en date du 4 juillet 1636, ayant défendu aux religionnaires de cette seigneurie, et spécialement au ministre *Billot*, de faire à Claye aucun exercice de la religion réformée, tant que le seigneur n'y ferait pas sa résidence, Daniel Tissard s'empressa de déclarer qu'il y fixerait sa demeure. Cette déclaration n'ayant pas été suivie d'un assez prompt effet, dès le 12 décembre, le parlement confirma son précédent arrêt, et par un troisième, rendu le 23 juin 1637, non-seulement il interdit de nouveau la célébration du culte protestant, mais il défendit à l'instituteur, nommé *Jean de Rome*, « d'enseigner la jeunesse en quelque lieu et de quelque manière que ce fût. » En 1644, Tissard se rendit enfin à Claye, où il passa trois mois et où il rétablit l'exercice public de sa religion.

Le parlement ne put s'y opposer, les ordonnances permettant aux seigneurs hauts-justiciers de faire prêcher dans leurs châteaux pour eux et leurs familles; mais, quelques années après, Tissard étant mort et sa veuve [1] s'étant retirée à Biche, près d'Orléans, il rendit, dès le 23 mai 1661, à la requête de l'évêque de Meaux, un arrêt faisant itératives défenses aux religionnaires de s'assembler au château de Claye, et à tout ministre, nominativement aux pasteurs de Meaux, Lisy, La Ferté-sous-Jouarre, Paris, Charenton et Orléans, c'est-à-dire à *Dalbrici*, *d'Allemagne*, *Bancelin*, *Drelincourt* et *Perreaux*, d'y prêcher ou d'y faire aucun exercice de leur religion, sous peine de mille livres d'amende, enjoignant en même temps auxdits religionnaires de tapisser leurs maisons les jours de la Fête-Dieu, et, sur leur refus, permettant aux catholiques de les faire tapisser à leurs frais. Il paraît que les protestants de Claye obtinrent la cassation de cet arrêt, ou tout au moins qu'ils surent l'éluder. En 1668, le roi chargea en effet le lieutenant général au présidial de Meaux et le capitaine de cavalerie *Du Houx* de régler définitivement cette affaire. Les deux commissaires mandèrent devant eux les parties, et après s'être fait présenter les titres sur lesquels les protestants fondaient des droits contestés par les catholiques, ils rendirent leur sentence, qui supprima l'exercice à Claye.

5. ANJORAN (Claude et Jacques), cordonniers à Tournus, reçus habitants de Genève, 18 oct. 1572.

ANJOUIN, député à l'ass. d'Uzès 1627 [I, 277 a, note].

ANLEZY (Louise-Edmée et N. d'), v. 1570 [VI, 44 b]. — (Anne), 1583 [VII, 538 a]. — (François), sieur d'Espeuilles et sa fille Françoise, 1601 [VI, 50 b].

ANLOZY (Philibert d'), sieur du Lin, v. 1650 [IV, 452 a].

ANNEAU (Pierre), de Brie, réfugié à Berlin, 1700. — *Pierre Annaut*, naturalisé anglais, 8 mars 1682.

[1] Savoir *Judith Hardy*, fille de François, sieur *des Loges*, conseiller-secrétaire du roi, et de *Marie Galland*, que Tissard avait épousée à Charenton en avril 1640.

ANNEAU (Élisabeth d'), 1649 [VIII, 52 b].

ANNET, ministre à Clelles en Dauphiné, 1670 [V, 41 a].

ANNIBAL (le capitaine). On verra plus loin, au nom Arquier, un capitaine Annibal, chef de partisans huguenots, supplicié comme tel, mais en 1562. Nous voulons parler ici d'un autre personnage, portant le même nom ou prénom, et la même qualification, qui figura postérieurement dans la prise d'armes des huguenots de Lyon. Nous ne le connaissons, d'ailleurs, que par sa présence sur une liste de proscription, dressée et imprimée en forme d'édit du roi, à la date du 30 janv. 1568, contre les principaux protestants lyonnais d'alors, sans avoir recueilli d'autre détail sur cet Annibal (voy. ci-après, col. 280, le nº 149, et cf. avec nºs 101, 211 et 227). Comme nous avons lieu de croire cet imprimé d'une rareté extrême, ne l'ayant trouvé qu'en un seul exemplaire (à la bibliothèque de Rouen, collect. Leber, nº 3989), nous saisissons le prétexte que nous offre le premier nom de la liste (alphabétiquement) pour reproduire la liste entière, avec le titre de l'édit et la substance de ses considérants :

Ordonnance de messieurs les Seneschal et gens tenans le siége Présidial en la ville de Lyon, contre les détenteurs des biens de ceux de la Religion p. r.; Ensemble les noms et surnoms des seditieux et rebelles contre la Majesté du Roy nostre Sire. — A Lyon, par Michel Jove, M.D.LXVIII.

De par le Roy. Sur la requeste faicte de par les gens du Roy en la seneschaucée et siége présidial de Lyon, iteratif commandement est faict à toutes personnes de quelque estat, nation, traficq et qualité qu'ilz soyent, privées ou publiques, notaires, tabellions, greffiers, procureurs et autres que suyvant les lettres closes et patentes de S. M. du 13e de ce moys de janvier, ceux qui ont or, argent monnoyé ou non monnoyé, bagues, joyaux et autres meubles, cedulles ou obligations et qui possedent a recepte, louage ou ferme, aucuns bénéfices, rentes, maisons, terres, fermes ou seigneuries appartenans a ceux de la pretendue nouvelle Religion, seditieux et rebelles qui se sont eslevez en forme d'hostilité à l'encontre de S. M. et de ses bons et fidèles subjects, ont porté les armes avec les factieux, séditieux et rebelles,

et ne se sont retirez en leurs maisons dans le temps préfix et de ce prins acte, suyvant les lettres patentes sur ce expédiées et publiées en lad. ville. Et ceux qui encores portent les dictes armes, soit au camp des d. séditieux... ou ceux qui les aydent et favorisent... Et aussi tous ceux qui ont, possèdent et tiennent les d. biens, marchandises, meubles ou immeubles, livres, papiers, tiltres, enseignements, cédulles ou obligations, sçavent et cognoissent les personnes qui ont et possedent les d. biens, qu'ilz et chacun d'eux ayent, deux jours après la présente publication faicte, à venir dire, déclarer et reveler par devant les Seneschal et gens tenans le siege Presidial de Lyon et en leur greffe, ce qu'ilz en ont et detiennent ou sçavent estre detenu et possédé; et ce sur peine de peine de perte et confiscation contre les ungs et les autres de tous et chacuns leurs propres biens; lesquelz au cas de default ou contravention, Sa dicte Majesté les a declarez acquis et confisquez. Et à fin que personne ne pretende cause d'ignorance qui sont ceux des biens des quelz les declarations doivent estre faictes, entre autres ensuyvent leurs noms, surnoms des charges, et prevenus des cas dessusdicts, Assavoir :

George *Penet*, dit Janot.
Ung nommé *Archimbaud*, espicier.
Jean de *Fontbonne*.
Pierre *d'Orléans*.
Ung nommé *Chausson* clerc et soliciteur.
Jacques *Debuiz*.
Henry *Laneau*.
Ung nommé *Pusin*, tainncturier.
Le filz de George *Aulbreth*.
10. *Rosargès* serviteur dud. Aulbreth.
Anthoine *Pupier*, surnommé La croix blanche, de Chazelles.
Michel *de Coyvetier*.
Jacques *Luffet*, forbisseur.
Jean *Boursier*, aussi forbisseur; demeurant souz la teste d'or, rue Tupin.
Ung marchant de fillet demeurant en la rue pres Sainct Pierre, qui a espousé la niepce de feu Alexandre Carcaillon.
Claude *Jussieu*, tissotier.
L'advocat *Trumel*.
Jacquemet, ferratier.
Un marchant de draps demeurant près la maison de George Aulbreth.
20. Matthieu *Coton*, vendeur de fer en rue Chalamont.
Ung nommé *Charbonneau*.
Anthoine *Du Boys*, canabassier.
Ung nommé *Megret*.
Ung autre nommé Guillaume, imprimeur.
Ung nommé maistre *Bernard*, menuysier demeurant en rue neufve et son filz nommé Valentin.
Le cappitaine *Noytellon*.
Charles *Penot*. Le neveu du dict Penot.
30. Ung nommé *La Vallidre*. Ung nommé *Tesson* mercier; tous deux demeurans en rue Mercière, vendeurs de quincaillerie et de filleure d'or.
Anthoine *Boullion*, commis à la Doane du Roy.
Les deux frères d'ung nommé Collin dit Marco.
Le frère du capitaine Beaufort.
Hector *Baudin*, procureur du Roy a Ste Colombe.
Jacques *Dorliat*, hostelier demeurant en la rue du Boys.
Ung nommé *Chabert*.
Ung nommé capitaine *Broutet*.
40. Le seigneur *de Changy*.
Ung nommé le caporal *Morál*.
Ung nommé *La Roche*.
Ung nommé *Sabatier*, serviteur de François Ponthus.
Symon *Julien*, du d. lieu de Brignais.
Ung nommé *Le Gardier* dit Cotin.
Les deux frères *Biemy*, assavoir l'un seigneur de Beins et l'autre seigneur de Monteux.
Ung nommé le juge *Puto*.
Ung nommé *La Garde du Boys*.
50. Le procureur *Argo*.
Françoys *Rivière*.
Jacques *Barberet*, pelletier, demeurant en la rue du Boys.
Jehan *Goyet*, du bourg de Ste Colombe.
Anthoine *Vincent*, marchand libraire.
Jehan *Darut*, aussi marchand.
Pierre *Pitinieu*, surnommé La Jaquière, cordier.
Jehan *Douxsaint*, mercier.
Maistre André *de Buis*, advocat en la dicte seneschaucée et siege presidial.
Jacques *Baronnat*.
60. Gabriel *Veny*, marchand de drap de soye.
Leonard *Prunas* dict *La Piedmante*, Pierre-Benoict *Sève*, Henry *de Gabiano*, Jehan *de Vassan*, marchant de la dicte ville.
Maistre Jehan *de Castellas* esleu pour le Roy au pays de Lyonnois.
Symphorien *Tellusson*, Hierosme *Desgouttes*, aussi marchans, et Georges *Aulbreth* maistre d'hostel du Roy.
Le capitaine *La Villatte*.
70. Jehan *Armant*, de Belleville.
Jehan *Couchet*.
Jehan *Crusellier* boucher, surnommé Le Colombier, du dict Belleville.

Le baron *de Sainct Lagier.*
Ung nommé *Chastaney*, rousseau, de Villeplanche.
Ung nommé Odin *de La Monnoye.*
Le capitaine *La Chapelle.*
Le seigneur *Chasteaumorand.*
Le baron *de Torcy.*
Ung qui est beau frère du seigneur de Poncenas.

80. Le capitaine *Jailly de Tisy.*
Sadurel, prevost des mareschaux de Forestz.
Philibert *du Rieu* dict Fiston, de Charlieu.
Pierre *Gueytière* et René *Gueytière*, filz du chevaucheur de St Symphorien.
Ung nommé *Le Provençal*, de Tarare.
Ung nommé *Bourdon* qui n'agueres faisoit la poudre à La Rigodière, en ceste dicte ville.
Claude *Charreton* dudict Belleville.
Jehan *Ruffy* du dict lieu.

90. Les pere et filz *Tronchet.*
Maistre Jehan *Perdrigeon*, clerc de ceste dicte ville.
Ung nommé *Sainct Clair*, archier du prevost des mareschaux du dict Lyon.
Charles *Bernod* qui souloit estre lieutenant du dict prevost.
Jehan *Constantin* d'Ance.
Le capitaine *Sainct Vincent.*
Les trois freres *Vallée*, de ceste dicte ville.
La Roche, serviteur de feu Jacques Gimbre.

100. Un nommé *Guillien*, capporal.
Ung autre nommé *La Conche*, lancespesade du capitaine Annibal.
Ung autre nommé *Gourdan*, maistre d'espée.
Ung autre nommé le grand *Matthieu* de rue neufve.
Ung rousseau surnommé de Langres, qui n'agueres estoit de la compaignie du capitaine *Latour*, avec les dits Matthieu et Gourdan.
Ung autre nommé *La Porte.*
Le frère du dict Jehan de Vassan.
Le seigneur de *Sainct Traict.*
Ung nommé *de Morgues.*
Ung autre nommé *Urcin*, ministre.

110. Ung nommé maistre *Bernard*, clerc de maistre Lusson notaire.
Le seigneur de *Montplaisantin.*
Le Gris de Mascon.
Le capitaine *Misery.*
Ung nommé *Bollieu*, boiteux.
Le capitaine *de Tornus.*
Les quatre frères *Dagonneau.*

120. Pierre *Blein*, laboureur de Limonnoys.
Chalan *Crespin*, commissaire des vivres.
Le capitaine *Genette.*
Trois hommes se disant serviteurs du thrésorier Juge.
Anthoine *Perrin.*
Le dict thrésorier *Juge.*
Barthelemy *de Gabiano.*
Michel *Faure*, drappier demeurant près Le Change.

130. Ung nommé *Durier*, beau frère de Clément Gautier.
Ung nommé *Cellarier.*
Maistre Jehan *de Sainct Chaulmont* dict Tranchecouille.
Jehan *Petit.*
Jehan *Perraud* cordonnier de Tarare.
Sirvinges *de Tisy*, beau frère du dict Guytières.
L'un des frères *Micard*, habillé de bleu.
Maistre Jacques *Commin*, de Charlieu.
Matthieu *Le Meure*, de Regny.
Jehan *Mareschal.*

140. L'hoste de l'escu de France de Rohanne.
Pierre *Bouchier.*
Anthoine *Conte*, harangier.
Le filz de dame Jehanne *Paix* demeurant près ceste dicte ville.
Le facteur de la boutique de feu Jean Gaultier.
François *Vallanson.*
Le capitaine *Burlet*, veloutier.
Jehan surnommé Fontaney et un autre nommé *Le Pas*, son frère.
Le dict capitaine *Annibal.*

150. Annet *Faure*, tondeur de draps.
Françoys *Basin.*
Lambert *La Rousse*, de Sainct Vincent.
Matthieu *Sève.*
Le seigneur *de Loyse.*
Le seigneur *des Fossez.*
Le capitaine *La Sauge.*
Les deux frères *Nicolas*, merciers du dict Lyon.
Jehan *Combe*, marchand dud. Lyon.

160. Ung cordonnier borgne qui autres foys a esté serviteur du baron Sainct Trivier, et a présent serviteur du dict Pas Fontenay.
Ung nommé *Bullion*, seigneur de Layet.
Anthoine *Pize.*
Le greffier *Dauphin.*
Maistre Jehan *Ravel*, barbier.

170. Les deux frères *Seneton*, eux disans seigneurs de La Reclaye et quatre leurs serviteurs.
Ung nommé *Ranquet.*
Ung autre nommé *Daigne.*
Anthoine *Le Gris.*

Pierre *Froment*, autrement Fromenté, libraire.
Jehan *Tricault* seigneur de La Place.
Ung taincturier de soye, appellé sire Jehan, portant barbe noire.
Jehan *Perier*.
Nicolas *Populus*.
Jehan *Armand*.
180. Ung nommé *Bellicat*.
Hugues *Lenfant*.
Le baron de *La Grolle*.
Maistre *Pourchier*, advocat.
André *Brouter*.
Pierre, gendre de Salomon Bouchier, beau frère de maistre Obret.
Jehan *Coignet*, soliciteur.
Le seigneur de *Poncenas*.
Le seigneur *Dambierle*, dit Rolliers.
Jehan *Pelletier*, tisserand.
190. Maistre Claude, marchand.
Le capporal *Hautain*.
Maistre Nicolas l'arquebousier.
Maistre Jehan *Le Masson*.
Gabriel l'imprimeur.
Jehan *Galliot*.
Estienne *Volant*.
Hierosme *Le Brun*.
Jehan *d'Auvergne*.
Pierre *Chantebœuf*.
200. Ung nommé Léonard.
Le capitaine *La Grange* et son frère.
Guillaume le courdonnier qui souloit demeurer en la rue de la Lanterne.
Ung autre nommé maistre Claude, aussi courdonnier.
Maistre Michel le forbisseur.
Ung nommé Estienne *Tissotier*, boutonnier. Pierre Tissotier.
Ung autre appelé Pierre, le prevost des mareschaux de ce pays de Lyonnois nommé Pierre Jehan.
Le cuisinier du capitaine S. Vincent.
Estienne *Bonjour*, marroquinier.
210. Le greffier de Ste Foy, homme grand et gros qui porte barbe noire.
Le fourrier du dict capitaine Annibal.
Les frères *Deseraulx*, de Provence.
Le seigneur *de La Bastie*, soy disant thrésorier.
Hugues *Le Guimpier*.
Pierre *Guimpier*, beau frère du dict Hugues.
Ung nommé *Brunet*.
Paule *Cordonnier*.
Maistre Benoict *Josserand*.
220. Le seigneur *Du Mont*.
Loys *Plancher*, armurier.
Ung nommé Jehan Pierre.
Le serviteur de Loys Pouchon.
Françoys *Desgoutes*, seigneur de Chastelus.
Bernard *Chenevier*.
Ung nommé *Jourdain*, du dict Lyon.
Ung nommé *Ciencourt* orphèvre, fourrier de la compagnie du dict Annibal.
Le capitaine *Pierrefeu*, lieutenant du dict seigneur de Loyse.
Pierre *Faure*.
230. Loys *Dombain*.
Françoys *Chollat*.
Trois frères gantiers demeurans en la rue Mercière.
Jehan *Souillot*.
Jacques *Commun*, du dict Charlieu.
Ung nommé *Carron*.
Quatre serviteurs du dict Symphorien Tellusson.
Et maistre *Mouche* courdonnier, de ceste dicte ville.

Et sera la présente criée et proclamation imprimée et attachée aux portes du Palais.

[Signé :] de Longueil, de Tourveon, de La Fay, de Villars etc. 30 janvier 1568.

Le gouvernement, par cette ordonnance, régularisait à sa manière, et à son profit, les fruits d'un pillage qu'il avait ordonné. C'est ce dont un des premiers magistrats lyonnais du moment, Claude de Rubys, rend compte en ces termes :

« Et parceque les Protestants estoyent cause de ceste guerre, il fut advisé de chercher moyen qu'elle se fit à leurs despens. Et à ces fins on constitua prisonniers plusieurs des principaux d'entr'eux au couvent des Celestins et ailleurs, sous bonne et seure garde; desquels aucuns se firent catholiques, les autres se racheptarent par bonnes sommes d'argent, puis vidarent la ville. L'on dressa aussi un magasin en la ville, que l'on nomma *Le magasin du Roy*, où furent portées les marchandises que l'on trouva dans leurs bouticques et magazins, lesquelles on leur permettoit racheter pour la moitié, ou quelquefois plus ou moins de ce qu'elles valoyent, sinon on les vendoit au plus offrant et dernier encherisseur; et s'en tira bons deniers. »

Histoire veritable de la ville de Lyon, par Claude de Rubys, conseiller au présidial; Lyon, 1604, p. 413.

ANNONAY (Pérette), 1557 [II, 215 a].

ANNOTEAU (Jacob), sa femme, trois

enfants et une Elisabeth Annoteau, réfugiés et assistés en 1721 à Londres.

ANNOY (le seigneur D'), 1699 [IV, 298 b].

ANOGUIER (PIERRE), de Meaux, vitrier, reçu habitant de Genève, 10 nov. 1572.

ANOINE (D'), ancien à Nîmes, 1612 (*Bull.* XIII, 141).

ANQUETIL (JACQUES), fils d'André et de *Susanne Hennequin*, baptisé à Charenton, 1634. — (Charles), sr de La Carrière, 80 ans, enterré au cimetière S.-Marcel, 1661. — (Susanne), prisonnière à la Conciergerie de Rouen, condamnée à la réclusion, 1688. — (MARIE) et sa fille, assistés à Londres, 1721.

ANQUEVILLE, voy. Mehé.

ANQUITARD, voy. Poussard.

ANSELIN (PIERRE), massacré à Troyes, 1572 [VII, 249 b]. — (Jean), marchand à Romans, reçu habitant de Genève, 27 oct. 1572. — Voy. Ancelin.

ANSELME (JEAN), « praticien de Grenoble, » reçu habitant de Genève, 23 oct. 1572.

ANSIAUD (PIERRE), des environs de Sedan, malade et assisté à Genève, 1691.

ANSON (la veuve de MOÏSE), de Vesancy, assistée à Genève, 1700.

ANTERIEU, martyr aux Cévennes, 1686 [IX, 390 a; X, 401].

ANTESIGNANUS, voy. Davantes.

ANTHOARD (CLAUDE, FRANÇOIS et JEAN), massacrés, quoique le premier fût impotent, le second fou, le troisième vieil et caduc. — (Louise), traînée par les chemins. — La femme et deux enfants de Claude, morts de faim et de froid. — Quatre enfants d'*Honoré Anthoard*, morts de faim. Toute cette famille était de Cabrières (Provence) et périt en 1562 [X, 470, 471, 472].

ANTIGNY (D'), capitaine de cavalerie, réfugié en Prusse peu avant 1685 (*Erman* IX, 12).

1. ANTHOINE ou ANTOINE (CLAUDE), « boullanger à Pelligny en la comté de Vaudemont, » reçu habitant de Genève, 7 août 1559. — (Didier), à Metz, v. 1560 (*Bull.* XI, 426). — (J.), magistrat du parlem. de Paris, 1562 (IV, 211 a]. — (Jean), massacré à Hières, 1562 [X, 469]. — (le capitaine), 1566, 1572 [II, 371 b; VIII, 341 b]. — (Jehan), pasteur en Vivarais, v. 1567 (*Bull.* IX, 295). — (Noé), de Serpolières de Dombes, reçu habitant de Genève, 16 mars 1573. — (Claude, fils de Thibaud), de près Besançon, coutelier, reçu habitant de Genève, 25 janv. 1585. — *Antoine*, apothicaire, condamné à mort par le parl. de Bordeaux, 6 avril 1569 [II, 415 b]; — autre, ministre de Pons et Plassac, *id.* [II, 415 b]. — *Anthoine*, ancien de Pujols-de-Rauzan, 1679 [VIII, 223 b]. — (la veuve de J.-César) et ses deux enfants, réfugiée et assistée à Genève, 1695. — (Pierre, Daniel et Jacob), chefs de familles d'artisans (couteliers) à Metz, réfugiés à Berlin, 1698-1700. — (Corneille), assisté à Londres, 1721.

2. ANTOINE (MATTHIEU D'), docteur en droit, est l'auteur d'un opuscule intitulé : *Responce aux resveries* et heresies de Guilliaume Postel cosmopolite. Lyon, Iean Saugrain, 1562, in-12 de 119 p., avec une dédicace, datée de Lyon, « à son seigneur maistre Pierre Viret, Ministre de la parole de Dieu, » une préface (en vers) au lecteur, et une épître (en vers) « aux Postelans. » — Du Verdier qualifiait déjà ce livre de *calvinique*. Il est probable que son auteur doit être identifié avec un jeune avocat de Grenoble, nommé par les uns *Mathieu d'Antoine*, et par d'autres *Anthonian*, *Saint-Antoine*, ou *d'Autrine* [IV, 458 b] qui, après avoir été l'un des plus fidèles partisans de *Montbrun*, le trahit en 1560 et faillit même le faire prisonnier. (DUFOUR.)

3. ANTHOINE (NICOLAS), naquit à Briey en Lorraine, vers le commencement du XVIIe siècle [Haag I, 113].

Son père, Jean Anthoine, ne négligea rien pour lui donner une éducation libérale. Il l'envoya d'abord à Luxembourg, où il suivit pendant cinq ans les cours du collége de cette ville, et, ensuite, il alla continuer ses études à Pont-à-Mousson, à Trèves et à Cologne, sous la direction des jésuites. Il avait atteint sa vingtième année lorsqu'il retourna chez ses parents. Dans le cours de ses études, le jeune Anthoine ayant conçu des doutes sur la vérité des doctrines de l'Eglise catholique, éprouva le besoin de les éclaircir, et à cet effet il s'adressa au pasteur de l'église de Metz, *Paul Ferry*. Les

instructions de ce pasteur l'ayant pleinement convaincu, il embrassa le protestantisme. Il voulut même devenir un de ses ministres, tant ses convictions étaient sincères. Il se rendit donc à Sedan, et de là à Genève, pour y étudier en théologie. Mais de nouveaux doutes ne tardèrent pas à assiéger son esprit. Voici quelle en fut la source. A cette époque, l'exégèse était encore dans l'enfance. Esclave d'une dogmatique inflexible, elle ne cherchait dans l'A. T. que des allusions au Messie, allusions souvent si voilées que le jeune étudiant, ne pouvant les saisir, prit le parti extrême de nier absolument la vérité des prophéties, et rejeta le Christ comme un imposteur. Dès lors, il résolut de renoncer à sa nouvelle religion pour faire profession de judaïsme. Dans cette intention, il quitta Genève et se rendit à Metz pour se faire admettre dans la synagogue; mais les juifs de cette ville, craignant, dit-on, de s'attirer une fâcheuse affaire, l'adressèrent, après quelques conférences, à ceux de Venise. Même refus de la part des juifs de cette ville, qui l'envoyèrent à leurs coreligionnaires de Padoue. Le peu de succès de ses démarches le décida à la fin à retourner à Genève. Jusque-là, sa conduite n'avait certainement rien de coupable; il obéissait à ses convictions, de même qu'il y avait obéi loyalement, volontairement, pour abjurer la religion dans laquelle il avait été élevé. Mais ici commencent, d'après ses propres aveux, une série d'actes de la plus condamnable hypocrisie. Sans doute qu'il y fut entraîné par la misère; mais cela ne saurait le justifier. De retour à Genève, il fit semblant de poursuivre ses études théologiques, et sa dissimulation fut telle que le ministre et professeur en théologie Diodati lui confia l'éducation de ses enfants. Ses études terminées, Anthoine fut nommé premier régent du collége de Genève, et il disputa même, mais sans succès, la chaire de philosophie. « Pendant tout ce temps-là, dit le critique de La Roche (Bibl. Angloise, t. II), il vécut extérieurement en chrétien; mais en particulier il vivoit et faisoit ses dévotions à la manière des juifs. Pour mettre le comble à son manége, il demanda un témoignage à l'église de Genève et alla au synode de Bourgogne, assemblé à Gex, pour y être admis au saint ministère. Il y fut admis selon la coutume, promettant de suivre la doctrine de l'A. et du N. T., et de se conformer à la discipline et à la confession de foi des églises réformées de France. Après quoi, le synode le nomma à l'église de Divonne dans le pays de Gex. » Une fois pasteur, il n'est sorte d'expédients auxquels il n'eut recours pour concilier les devoirs de son ministère avec ses croyances religieuses. Jamais il ne prenait le texte de ses sermons que dans l'A. T. et il évitait avec grand soin de parler de J.-Ch., soit dans ses exhortations, soit dans ses prières. A la fin, le seigneur de Divonne conçut des soupçons, et il lui en fit part. La torture morale qu'Anthoine avait dû trop longtemps s'imposer, jointe à la honte et à l'humiliation qu'il ressentit de se voir découvert, provoquèrent une crise terrible : il perdit la raison. Dans ses accès de folie, il proférait les plus grands blasphèmes contre la religion chrétienne. Un jour, étant parvenu à tromper la vigilance de ses gardiens, il s'enfuit de nuit jusqu'aux portes de Genève. Lorsque le jour parut, on le trouva, nu-pieds, prosterné dans la boue, qui adorait « le Dieu d'Israël. » C'était au mois de février. La folie du malheureux était trop manifeste pour qu'on pût songer à procéder contre lui. On le fit donc entrer à l'hôpital, où des soins intelligents ne tardèrent pas à lui rendre la raison. Mais, lorsqu'il eut recouvré son bon sens, ou à peu près, il persévéra dans sa folie anti-chrétienne. « blasphémant contre la Sainte-Trinité et la personne de notre Seigneur J.-Ch., et soutenant tant de bouche que par écrit que c'était une idole, et que le N. T. n'était qu'une fable. » Les remords qu'il éprouvait de sa conduite passée devaient être bien violents pour lui arracher une telle profession de foi; n'avait-il pas devant les yeux le terrible exemple de Servet? Ni les exhortations, ni les prières, ni les menaces, rien ne put l'ébranler. On le tira alors de l'hôpital pour le jeter en prison. Pendant sa détention, il présenta trois requêtes au conseil; dans l'une « il priait qu'on informât sur sa vie, disant qu'il avait toujours tâché de vivre en la

crainte de Dieu, et de suivre la droite voie du salut ; que Dieu connoissoit son cœur et étoit témoin de son intégrité. » Mais la rétractation de ses doctrines pouvait seule le sauver, et il repoussa constamment cette dernière planche de salut. Lorsqu'il fut question de juger cette affaire, le conseil désira consulter les ministres de la ville et les professeurs en théologie de l'académie. Ils comparurent dans son sein, le 9 avril, au nombre de quinze. Les avis furent partagés. Selon les uns, Anthoine n'était pas plus digne du dernier supplice que ne l'était tout autre juif ; à la vérité, il y avait cette différence qu'étant juif au fond du cœur, il avait feint d'être chrétien et s'était fait recevoir au saint ministère ; c'est pourquoi il méritait d'être flétri, déposé du ministère et banni, ou tout au plus excommunié de l'Eglise, de l'excommunication majeure. Un jugement à mort leur semblait d'autant moins applicable qu'Anthoine ne pouvait être considéré comme étant *compos mentis* après les signes manifestes d'aliénation mentale qu'il avait donnés. Quelques-uns furent d'avis que le conseil, avant de se prononcer, consultât les diverses églises et académies protestantes, et en particulier celles de la Suisse. Mais les autres, et ce fut le plus grand nombre, représentèrent qu'il y aurait du danger à supporter plus longtemps un pareil monstre ; que sa folie ne l'excusait point, puisqu'il avait maintenu ses impiétés dans un temps où il avait l'esprit lucide. L'avis le moins sage et le moins charitable prévalut. Ce fut en vain que le pasteur de l'église de Charenton *Mestrezat* et le pasteur de Metz *Paul Ferry* cherchèrent, par leurs représentations, à ramener le conseil dans les voies de la douceur et de la modération et à lui éviter de rendre un jugement que la postérité ne devait pas ratifier. Mestrezat s'appuyait surtout sur des considérations d'intérêt public en faveur de l'Eglise protestante. « Les écrits de nos prédécesseurs *De puniendis Hæreticis,* écrivait-il à son beau-frère, M. Chabrey, ministre à Genève, n'ont pas été à grande édification, et tournent, aux états où le magistrat nous est contraire, à notre grand préjudice. » Et dans une seconde lettre, du 30 mars, il revenait sur ce même sujet. « Quant à votre moine juif [il se trompait, Anthoine n'a jamais été moine] et ministre renié, les plus sensés lui souhaitent ici une prison perpétuelle et étroite,... et craignent merveilleusement les conséquences d'un supplice public de peur qu'on n'infère par deçà que des propos contre le pape, vicaire prétendu de J. Ch., ou contre l'hostie de la messe, soient appelés blasphèmes contre Christ, et prétendus semblablement punissables. » La lettre que le ministre Ferry adressa aux pasteurs de Genève, également à la date du 30 mars, fait trop d'honneur à son caractère pour que nous n'en rapportions pas quelques fragments. Il commence par s'excuser de s'ingérer dans cette affaire sur ce qu'ayant servi d'instrument pour amener Anthoine à la connaissance de la vérité, il a d'autant plus de raisons de désirer qu'il ne se perde. Il entre ensuite dans quelques détails sur les antécédents de ce malheureux et cherche surtout à détruire cette fausse idée que les accès de démence qu'il avait éprouvés étaient « un manifeste jugement du ciel, » d'où ses juges eussent pu inférer que Dieu les avait élus pour être des instruments de vengeance plutôt que de miséricorde. Il raconte qu'après son retour de l'académie de Sedan, Anthoine commença à manifester une humeur sombre et sauvage ; qu'il était « toujours inquiet, sans pouvoir être en repos en aucun lieu. Ce que nous ne pouvions attribuer, continue-t-il, qu'au mauvais succès qu'il avoit eu en un synode de l'Isle-de-France, où il avoit été envoyé avec témoignage et recommandation de l'église et académie de Sedan, et d'où il avoit été pourtant renvoyé. » La pauvreté et « la nécessité de beaucoup de choses où il tomba tôt après » contribuèrent encore à augmenter sa mélancolie. « A quoi il semble qu'on peut ajouter, poursuit le ministre de Metz, la forme de ses études attachées après le Vieux Testament, sur lequel il m'a écrit qu'il dressoit une concordance. En tout cas, quand bien ce ne seroit là les causes de son mal, si est ce que vous savez, Messieurs, qu'il se trouve une sorte de mélancolie, en laquelle les médecins reconnoissent

θεῖόν τι, qui n'est pas néanmoins un crime, ni un châtiment de la justice de Dieu, mais une grande misère... Après tout, Messieurs, il est certain qu'il vous trompe en disant qu'il y a huit ou dix ans qu'il a résolu en soi-même ce qu'il déclare à présent; car non-seulement en cet entretemps il a toujours fait toutes sortes de preuves personnelles d'une profession chrétienne, mais a même gagné son frère à la nôtre, en laquelle il vit honnêtement parmi nous, et a tâché d'en faire autant de son père, auquel comme à lui il en a écrit quantité de lettres... que j'ai toujours vues pleines d'un style ardent et de témoignages d'une merveilleuse et peu commune affection à J. Ch., et à la vérité d'icelui enseignée en nos églises. — Même lors qu'il fut reçu au ministère, il me l'écrivit de Genève du 29 novembre, comme à celui qu'il avait accoutumé d'appeler, comme il fit encore lors, son très-cher père spirituel duquel Dieu s'était servi pour l'amener, disait-il, à sa connaissance. — Messieurs, permettez-moi, je vous supplie, de vous dire qu'il semble bien nécessaire pour l'édification de l'Eglise que cette affaire se traite avec une grande retenue. Tout autre exemple que l'on en voudroit faire, nuiroit sans doute merveilleusement... En tous cas, il n'est pas besoin de se hâter en chose qui peut toujours être faite, et où le délai ne peut nuire, peut même quelquefois servir. A Servet dogmatisant d'un sens froid et sec depuis vingt ans et plus, en plusieurs lieux, de bouche et par livres écrits et imprimés, et choses bien plus subtiles et plus périlleuses, il fut donné un long temps pour se remettre. Encore, Messieurs, savez-vous les divers discours qui s'en sont ensuivis, etc. » Cette lettre fit, selon de La Roche, une telle impression sur l'esprit des ministres de Genève', qu'après le jugement ils se rendirent en corps au conseil pour supplier les magistrats de surseoir à l'exécution de leur sentence : mais si l'on considère la date à laquelle elle fut écrite, on ne saurait douter qu'ils n'en eussent déjà pris connaissance avant la séance du 9 avril où ils furent appelés à émettre leur avis, et dont nous avons rapporté le déplorable résultat. Le 11, Anthoine comparut pour la première fois devant ses juges, et fit hautement profession du judaïsme. Le 20, son procès étant instruit, le conseil le condamna à « être lié et mené en la place de Pleinpalais, pour là être attaché à un poteau sur un bûcher, et étranglé à la façon accoutumée, et en après son corps brûlé et réduit en cendres. » Cette sentence fut exécutée le jour même. (20 avril 1632.) « Quelques-uns, dit Spon (Hist. de Genève), murmuroient et disoient qu'il y avoit trop de sévérité d'exécuter des gens à mort pour de simples opinions; mais le conseil considéroit le criminel, non seulement comme un apostat et un blasphémateur, qui traitoit la sainte Trinité de cerbère ou de monstre à trois têtes, mais aussi comme un séducteur pernicieux et un parjure qui prêchoit sa fausse doctrine contre le serment fait en sa réception. » Nous osons affirmer, à l'honneur de notre siècle, qu'il n'y a pas, de nos jours, un seul membre de l'Eglise protestante qui voulût ratifier cette sentence. Et qu'on le remarque bien, ce n'est pas par indifférence religieuse, tout au contraire, c'est bien plutôt parce que la divine religion du Christ, religion d'amour et de charité, tend de plus en plus à pénétrer nos cœurs. La lettre meurt; l'esprit survit.

On trouva parmi les papiers d'Anthoine : I. Quelques passages de l'A. T. avec une prière; II. Une prière qu'il faisait le soir avant de se coucher, et une autre qu'il prononçait après ses sermons; ces prières sont, dit-on, remplies d'onction, mais il n'y est fait aucune mention de Jésus; III. Une petite feuille contenant onze objections philosophiques contre la doctrine de la Trinité; IV. Un long écrit dans lequel l'auteur fait une confession de sa foi en XII articles, accompagnés de leurs preuves; il avance : 1° qu'il n'y a qu'un seul Dieu sans distinction de personnes; 2° qu'il n'y a point d'autre voie de salut que l'accomplissement de la loi de Moïse; 3° que la circoncision est de rigueur; 4° que le sabbat doit être toujours observé; 5° que la distinction des viandes en pures et impures doit toujours subsister; 6° que les sacrifices seront rétablis; 7° que le temple et la ville

de Jérusalem seront rebâtis ; 8° que le véritable Messie doit venir, et qu'il sera un roi glorieux, saint et juste, qui rétablira le royaume d'Israël ; 9° qu'il n'y a point d'imputation du péché d'Adam ; 10° qu'il n'y a aucune prédestination, par laquelle Dieu ait décrété de sauver les uns et damner les autres ; mais qu'on sera récompensé ou puni selon ses œuvres ; 11° que personne ne peut satisfaire pour nous ; mais que si nous péchons, il y a lieu à repentance : 12° que le N. T. n'est point conforme à l'Ancien. A la fin de cette profession de foi, se trouvent deux autres écrits ; dans l'un, l'auteur entreprend de prouver que les passages de l'A. T. où il est question d'une nouvelle alliance, doivent s'entendre d'une confirmation de l'ancienne faite avec Abraham, Moïse et les Pères ; dans le second de ces écrits, il donne une explication du LIIIe chap. d'Esaïe ; selon lui, le prophète y parle des Israélites vertueux qui furent enveloppés dans les mêmes malheurs que les méchants. — Anthoine avait fait tenir cette pièce au conseil pendant sa détention ; il y apposa sa signature en signe de confirmation, le jour même de son supplice.

4. ANTHOINE (Jacques), religieux de l'ordre de la Trinité, abjure dans l'église d'Avallon, 1618 (Tt, 259).

ANTHONIS (Jeanne), vers 1580 [II, 318].

ANTIN (René) ou Autin, « fils de feu Jacques, natifz d'Angiers, » reçu hab. de Genève, 29 août 1558. — (Pierre), pasteur à Autry, Orléanais, 1562 [X, 53].

ANTIN (Daniel du Monceau, sieur d'), 1681 [VII, 439 b].

ANTON (Franç.), de S.-Médiers (Gard), galérien, 1750 [X, 427 b]. Il fut pris dans une assemblée très-considérable de protestants réunie, 22 nov. 1750, à Fontèze, près d'Uzès, sous la présidence du pasteur *J. Pradel*, dont il existe sur ce sujet une curieuse correspondance (*Bibl. de Genève* ; Mss de Court). Un jugement de l'intendant du Languedoc, daté du 24 déc. suivant, condamna F. Anton aux galères perpétuelles et sa femme *Françoise Barre*, qui avait été prise en même temps que lui, à être rasée et enfermée à la tour de Constance pour le restant de ses jours. Leurs biens furent confisqués. (Pradel.)

ANTORIEU (Isaac), réfugié à Neustadt, 1700.

ANTRAIGUES (la dame d') protége *Pierre Caroli* contre le parlement de Paris (*Archiv. gén.*, reg. du parlement, Conseil ; 22 décemb. 1525.) — *D'Antragues*, réfugié en Angleterre à la Révocation, capitaine au régiment de Schomberg, 1692 (Agnew II, 10). — Voy. Guillerane et Launay.

ANTRAY (les trois enfants du sieur d'), massacrés à Paris, 1572 [III, 401 b].

ANTRICHY (Charles d') ; Paris, 1621 (*Bull.* IV, 91).

1. ANVILLE (Frédéric d'), béarnais, martyr à Paris, 1557 [VII, 145 a] et *Bull.* II, 381.

2. ANVILLE (d'), de Villefagnan, mis à la Bastille, 1686 [X, 434]. Voy. [V, 329 a], et aussi Bidauld et Goulart.

AONS (Arnaud d'), ministre de Lons et gentilhomme, fils de *N. d'Aons* et *d'Anne de Bayen*, laquelle se remaria à *M. de Terrade*, ministre. Arnaud épousa *Susanne Barthelemy* dont il eut : Joseph, Isaac, Anne, Claire, Judith et Françoise. On a son testament daté de Pau, 10 mai 1591, par lequel entre autres dispositions, il lègue 20 écus sol. à la Bourse de Genève pour les réfugiés (Arch. des B.-Pyr. E, 2008).

AOUSTIN[1] (Nicolas), sieur de Saint-Pierre ; Dieppe, 1560 [VIII, 313 a].

APASOT (la femme de Jacques), brûlée vive à La Coste, en Provence, 1562 [X, 471].

APESTIGNY ou Lapestigny, massacré et noyé près Mâcon, 1563 [VI, 304 b]. — Voy. Lapestigny.

API (Jacques), de La Coste, en Provence, réfugié et assisté à Genève, 1691. — *Jérémie Apis*, de Provence, réfugié à Berlin, 1698.

APILLY (d'), pasteur réfugié en Suisse, 1572. — Autre, dont le nom s'écrit plutôt *Dapilly* ou *Dapeilly*, pasteur de S.-Flour-de-Pompidou (Lozère) en 1675-1681 [VII, 197 a ; VIII, 464 b ; IX, 5 a].

APOLIS (Étienne), de Montpellier,

[1] Forme romane d'*Augustinus*. Cf. ci-dessus Agoust.

galérien sur la galère « La Fière, » condamné en 1705 pour avoir assisté à une assemblée religieuse (*Liste des prot.*, 1711).

APOSTOLY (Isaac), du Dauphiné, galérien, 1687; libéré en 1713 [X, 410].

APOTHICAIRE (David, fils de Florin), et de Catherine *de Montorcier*, natif de S.-Bonnet-le-Château en Forez, orfévre à Lyon, reçu, le 12 sept. 1572, habitant de Genève. Il y épousa le 11 janvier 1573 *Madeleine*, fille de feu *Jean Le Maistre* de Troyes, et de *Anne Le Duchat*, et mourut le 30 déc. 1589, ayant eu de sa femme (remariée l'année suivante à *Pierre Mansson*, apothicaire, bourgeois de Genève) neuf enfants, parmi lesquels : 1° Marie, née 1580, femme, 1598, de *Daniel Mansson*, orfévre. — 2° Jonathan, né 1583, orfévre. — 3° Anne, née 1586, femme, 1603, de Louis Roget. — 4° Marguerite, née 1589, femme, 1606, de Samuel Scanavin, orfévre.— *Françoise Apothicaire* [1], également réfugiée à Genève, y épousa, 31 mai 1573, *Gaspard de Hus*.

Appagny, voy. Chandieu.

APPAIS (Pierre), pasteur et professeur, né à Die, était d'une honorable famille de cette ville. Un de ses ancêtres, Jean Appais (*Apaysius*) était dominicain vers la fin du XVe siècle et avait publié en 1515 les ouvrages de son oncle maternel Jean Reynard, également dominicain et vicaire général de l'évêque de Die, Claude de Tournon (1498-1542). Il avait fait ses études théologiques à Genève où il est inscrit comme étudiant en 1596 et il fut successivement pasteur de Quint en Dauphiné vers 1600, de Die 1601-1608, de Chastillon 1609-1626 [X, 330], de Pontaix 1630-1634. Lorsqu'en 1603 l'église de Die fonda une académie protestante, Pierre Appais en fut nommé recteur. Le 29 juin 1622, il assista en qualité de député de cette église au synode de Pont-en-Royans qui prit, avec un esprit des plus éclairés, la résolution suivante : « Quelques colloques « de ceste province n'ayant point faict « nomination de ceux qui recueilleroient « les mémoires des églises *touchant* « *les faicts mémorables arrivés en icel-* « *les despuis la Réformation*, selon ce « qui en avoit esté ordonné par le syno- « de précédent, a esté dict que chaque « colloque nommera le sien et à cet « effect ont esté esleus et choisis, le « sieur *Félix* pour le colloque du Vien- « nois, le sieur *Murat* pour le Va- « lentinois, le sieur *de La Croze* pour « les Baronnies, le sieur *Conel* pour « l'Embrunois, le sieur *de La Colom-* « *bière* pour le Gapençois, le sieur « *Guérin* pour le Valcluzon et le sieur « *Appaix* pour le Diois, auxquels leurs « colloques feront tenir dans trois mois « précisément tous les mémoires qu'ils « pourront recueillir en leurs églises, de « quoy lesdits autres pasteurs rendront « compte au synode prochain. » — Ce dernier devait être en effet connu comme écrivain, car il avait publié vingt-quatre ans auparavant un volume intitulé : *Deux Homélies, l'une des miracles du Christ au ventre de la saincte et glorieuse vierge sa mère, l'autre de l'extrême cheute et merveilleux relevement du roy Manassé ; item les fruicts divers d'une Muse chrestienne*, par le sieur Pierre Appais, Daulphinois, 1598, in-8°. Les Homélies sont en prose, et les Fruicts d'une muse, qui sont des cantiques, des psaumes, et quelques pièces de circonstance, sont en vers. Le catalogue de Viollet-le-Duc, d'où nous tirons ce renseignement, ajoute que prose et vers en sont également « détestables, » dire qu'il nous a été impossible de contrôler, ce livret étant introuvable.

Pierre Appais ou Appaix est le même que le ministre nommé par quelques-uns *Apex* qui fut arrêté en 1634, sur l'ordre de l'évêque de Valence, pour avoir prêché hors de sa résidence, mais rendu bientôt à la liberté par arrêt du conseil privé.

Appel (d'), voyez Dappel.

Appelles, voy. Gineste.

APPELLO (Bertrand), « bourcier, natif de Vienne, » reçu habitant de Genève, 18 oct. 1557.

1. APPELVOISIN (d') ou Appellevoysin (signature); quelquefois de Palevoisin (voy. Tallemant). = *Armes* : De gueules à la herse sarrasine d'or, de trois traits.

2. François, sieur de Brebaudet en

[1] « Nous ne savons s'il y a en France des *Apothicaires* ou *Pothecaires*; les Anglais ont des *Pothecary*. » Gloss. étym. des noms propres, par Ed. Le Hericher).

Poitou [VI, 535 a], admis à la profession de foi protestante, à La Rochelle, le 10 avril 1588; adhésion qui exigea de sa part une certaine énergie, sa famille étant très-catholique. Son proche parent François d'Appellevoisin était commandeur du Temple de La Rochelle et de Mauléon.

3. *Charles d'Appelvoisin*, sieur de La Bodiniatière en Poitou, épousa, 1572, Madeleine Roussart, dont il eut *Samuel*, sieur de La Jovinière, vicomte de Fercé [VIII, 239 b], marié en 1632 à *Elisabeth de Pierre-Buffière*, fille de *Pierre*, sieur de Chambret, et de *Marie de La Noue*, dont il eut : 1° Olivier, sieur de La Jovinière, mort sans alliance; 2° Marie [II, 197 a; V, 347 a], qui épousa en 1662, *Claude-Charles Goyon*, baron de Marcé, vicomte de Terchant, et qui mourut à Paris en 1676, âgée de 38 ans; 3° Marguerite, femme de messire *François de Goulaine*, sieur de Laudouinière près Vieillevigne (Haute-Garonne), morte le 22 mai 1677 [V, 326 b]. Famille divisée en plusieurs branches, dont une fut certainement protestante, celle de La Jovinière. — *Samuel d'Appelvoisin*, marquis de Paillé, professait aussi le protestantisme en 1632.

En 1664 l'intendant Colbert de Croissy mentionne cette famille au nombre des plus considérables du Poitou. Cependant, en 1756, Pierre d'Appellevoisin exerçait la profession de raffineur à Exoudun. En 1789, Charles-Gabriel-René d'Appellevoisin, marquis de La Roche du Maine et maréchal de camp, était élu député suppléant de la noblesse de Poitiers. (Haag. — Richemond.)

4. APPELVOISIN (d'), galérien, 1686 [X, 408] et *Lièvre* III, 341.

APPIA (Barthél.), pasteur à Mean en Dauphiné de 1612 à 1616.

APRIX (Marguerite); Normandie, v. 1600 [VI, 362 b].

AQUIÉ (la veuve), prisonnière à Montauban, 1736 [X, 404].

AQUIN (Jean); Grenoble, 1560 [IX, 369 b].

ARABIN (le capitaine), 1567, 1588 [II, 371 b, 374 b]. — *Arabin de Barcelle*, cornette de Schomberg, 1689 [IX, 233 a]. — (Jean, fils de feu Barthélemy), de Riez en Provence, marchand drapier, reçu habit. de Genève, 19 mars 1712.

ARABY (Pierre d'); Meaux, 1546 [X, 12, 13]. — *Araby*, à Orléans, 1562 [II, 312]. — *Daniel Arraby*; Berry, 1638 [IX, 495 a; VI, 27 b].

ARAGON (André), de Castres, menuisier, réfugié à Berlin, 1700.

ARAM (Jacob) et sa femme, réfugiés et assistés à Londres, 1700. — *Aram*, ouvrier diamantaire, natif de Pierreségade (Tarn), très-considéré des personnes qui l'employaient, fut obligé de s'expatrier et mourut à Amsterdam, 1758. « Sa vie et sa mort, dit une lettre du temps, furent d'un grand exemple à tous ceux qui le connoissaient. » (Pradel.)

ARAMBOURG (Jean), de Pont-de-Veyle, assisté à Genève avec sa femme et trois enfants, 1691-1700.

Arambure (Jean d'), voy. Harambure.

ARAMITS ou ARAMIS (Pierre d'), capitaine béarnais, 1569 [I, 133 a]. Assiégé dans le château de Mauléon (Basses-Pyrénées), il fut secouru par quelques compagnies béarnaises, avec lesquelles il « rembarra dans leur montagne » les Basques qui étaient venus l'attaquer. Sa femme se nommait Louise de Sauguis. Elle était veuve en 1598. Ils eurent plusieurs fils, entre autres Phœbus et Charles. Ce dernier vend l'oratoire de S.-Vigne, situé à Féas (B.-Pyr.), au curé d'Issor, en 1623. — (Jeanne d'), épouse, 1652, *Arnaud de Casamayor*, ministre à Oloron.

Bordenave, *Hist. de Navarre*. — P. Raymond, Archives des B.-Pyr.

ARAMON (le seigneur d'), 1576 [IV, 400 a]. — Autre v. 1596 [V, 139 a].

ARAN (Jean, fils de feu Jacques d') ou Daran, de Revel en Languedoc, reçu habit. de Genève, 30 sept. 1718.

ARANCES, capitaine béarnais, 1569 [I, 133 a].

ARANDE. — Michel *Arande* ou *d'Arande*; *Arandius*, *Arantius*, *Aranda*, *de Arandia*. MM. Haag ont cité plusieurs fois, mais incidemment [VI, 506; VII, 232; VIII, 104], ce théologien. Il contribua d'une manière notable, par sa parole, à répandre en France les premiers germes de la Réformation, et cette circonstance nous oblige à rassembler ici ce qu'on sait de sa vie; mais le sacrifice qu'il fit bientôt de ses doctrines à des intérêts pure-

ment mondains nous oblige aussi à le donner comme un brillant exemple d'homme richement pourvu des dons de l'esprit, mais chez qui le caractère n'était pas à la hauteur du talent.

Né à Tournay ou près de Tournay en Flandre, il avait été d'abord prêtre, comme la suite de son histoire le montrera, et s'était fait ermite. Il était venu ensuite aux écoles à Paris, et s'y était assez distingué par l'éclat de ses opinions luthériennes pour être obligé de fuir, en 1521, avec *Farel*, *Lefèvre d'Etaples* et *Gérard Roussel*. Ce fut à Meaux, auprès de l'évêque Briçonnet, que ses compagnons et lui trouvèrent refuge et bon accueil. La duchesse Marguerite d'Alençon, sœur du roi, que Briçonnet avait entièrement attirée à ses idées de réforme chrétienne, demandait, vers le mois de juin 1521 [1], c'est-à-dire peu de temps après l'arrivée des fugitifs à Meaux, que maître Michel lui fût envoyé pour son service spirituel et sa consolation. Celui-ci devait probablement ce choix à ses dons oratoires, et il le justifia pleinement par l'influence qu'il prit sur la duchesse et qui s'étendit autour d'elle. Le 19 juin, Marguerite remercie Briçonnet d'avoir eu par sa lettre « et celle de maistre Michel occasion de desirer commancer d'entendre le chemin de salut [2]; » c'est-à-dire qu'elle attendait à ce moment la venue imminente de l'aumônier qu'elle avait demandé à Meaux. Et, en effet, Michel d'Arande était installé auprès d'elle à l'automne, car, à la date du 11 nov. (1521), Briçonnet écrivait à la princesse : « Madame, sachant que avez maistre Michel, ay passé légèrement en quelque endroit. Il est vostre, et le surplus, qui est pour à vostre plaisir en disposer, vous suppliant me le prester pour l'advenir, car je m'y suis actendu ; et après le vous renvoiray, s'il vous plaict [3]. » Et en effet, le mois suivant, Marguerite renvoyait son aumônier à Meaux avec une lettre portant : « ... Vous renvoye maistre Michel lequel je vous asseure n'a perdu temps, car l'esprit de nostre Seigneur par sa bouche

[1] *Correspondance des Réformateurs*, pub. par A.-L. Herminjard, n° 35 (I, 66).
[2] *Corr. des Réf.* n° 36 (I, 67).
[3] *Corr. des Réf.* (I, 470).

aura frappé des âmes qui seront enclines à recepvoir son esprit, comme il vous dira ;... vous priant que entre tous vos pieux desirs de la reformacion de l'Eglise où plus que jamais le Roy et Madame (sa mère) sont affectionnés, ayez en mémoire, etc... » Michel d'Arande continua sa propagande, durant l'année suivante, avec le même succès, car Marguerite écrit à Briçonnet, vers le commencement d'oct. 1522 : « Le desir que maistre Michel a de vous aller veoir a esté retardé par le commandement de Madame à qui il a commencé lire quelque chose de la saincte Escripture qu'elle desire qu'il parface. Mais sytost qu'il sera faict, incontinent il partira. Mais louez Dieu qu'il ne perd point le temps [1]... »

Non-seulement l'habile prêcheur travaillait donc à cette hasardeuse entreprise de gagner à la Réforme le roi lui-même et Louise de Savoie, mais il évangélisa les domaines de sa pénitente, la ville et duché d'Alençon [2], puis Bourges, de novembre 1523 à février 1524 [3]; il était à Lyon au mois d'octobre suivant [4]; au mois de décembre, il prêchait à Mâcon [5], et en 1525, de nouveau, à Meaux [6]. Ses prédications avaient certainement enflammé le zèle des pauvres gens de cette dernière ville, si cruellement traités, puisqu'il est nominativement désigné dans une chanson faite par eux et dénoncée à la justice au mois de décembre 1525, chanson qui commence par ce couplet :

Ne preschez plus la verité,
Maistre Michel,
Contenüe en l'Evangille ;
Il y a trop grand danger
D'être mené
Dans la Conciergerie,
Lire, lire, lironpha [7].

La poursuite judiciaire contre les cardeurs de laine et autres évangéliques de Meaux était en pleine activité quand, chose pénible à dire, au mois d'octobre 1525 (le 8), l'élégant prédicateur était à

[1] *Corr. des Ref.* n° 55 (I, 105).
[2] *Ibid.* n° 97.
[3] *Ibid.* n° 90 (I, 191).
[4] *Ibid.* n° 125 (I, 297).
[5] *Ibid.* n° 130 (I, 311).
[6] Du Boullay. Voy. *Corr. des Réf.* n° 9 (I, 391).
[7] *Le Chansonnier huguenot* (Paris, Tross. 1871), p

Lyon, avec la cour, rendu à son poste d'aumônier de la duchesse d'Alençon et méditant sur la question de savoir... s'il accepterait un évêché [1]. Mais le parlement de Paris, dès le 3 octobre, réclamait de la régente, Louise de Savoie, qu'elle le lui livrât, comme témoin seulement, mais comme un témoin indispensable dans l'affaire des hérétiques de Meaux [2]. Michel d'Arande et ses protecteurs jugèrent plus prudent qu'il sortît de France pour quelque temps. Il alla passer plusieurs mois à Strasbourg; et il est sûr qu'il y allait de sa vie d'éviter les terribles injonctions des tribunaux parisiens, puisque Erasme dénonça le fait au roi quelques mois après pour en faire ressortir l'atrocité [3]. Mais, grâce à sa protectrice, on retrouve Michel d'Arande auprès de Marguerite, à Cognac, en mai 1526 [4], portant alors le titre d'évêque de S.-Paul-Trois-Châteaux; et il prit effectivement possession de son évêché le 17 juin suivant.

Ce changement ne paraît pas avoir indigné, ni même étonné, dans les premiers temps du moins, ceux qui en furent témoins. Par l'état d'incertitude où l'on était nécessairement encore sur le sort que réservait la Providence aux nouvelles doctrines religieuses, on ne pouvait savoir si l'installation d'un homme jusque-là hérétique dans la chaire épiscopale n'était pas une victoire gagnée par l'hérésie plutôt que gagnée contre elle. Tout dépendait de la conduite ultérieure que tiendrait le nouvel élu. Ses anciens compagnons luthériens commençaient par réclamer l'emploi de son influence au profit de leurs idées et de leurs intérêts. Gérard Roussel, son condisciple de Paris [5], se plaignait à Farel, dès le mois de juin 1526, que, par son éloignement de la cour, Michel privât les religionnaires de son influence [6]; il continuait à employer ses bons offices auprès de Marguerite [1]; et l'on voit l'évêque de S.-Paul-Trois-Châteaux continuer à jouir de l'amitié de ses anciens collègues [2] et poursuivre ses efforts conjointement avec Farel pour la prédication évangélique [3].

Farel resta son ami, mais lui devint, à la fin, un ami justement sévère. Lorsque Lefèvre d'Etaples mourut, en 1536, profondément troublé par le remords de n'avoir pas assez courageusement professé la vérité [4], Farel écrivit à l'évêque de S.-Paul pour lui faire part des angoisses du vieillard à sa dernière heure, et Michel d'Arande lui répondit humblement:

« A mon très-dur ami Guillaume, uniquement occupé du royaume céleste, salut, grâce et paix.

« A peine puis-je croire que le trépas de ce pieux vieillard d'Etaples ait aussi vivement impressionné ton esprit que m'a tout entier terrifié ta lettre si pieuse, si chrétienne, où je sentais, tout en la lisant et relisant, mes esprits et mon âme, non-seulement attirés par l'humanité de ton style, mais transpercés par le glaive de l'Esprit, surtout quand elle me dépeint et me montre le Christ Jésus qui m'encourage et me demande avec une si juste insistance de ne plus garder aucune excuse qui m'empêche de me rendre à lui comme entièrement coupable et convaincu. Aussi, pour ne pas t'importuner plus longtemps, je te prie et te conjure, au nom du même Jésus notre Seigneur, que vous m'aidiez par vos constantes prières et que vous ne ralentissiez pas vos sollicitations auprès de moi, de façon à ce que je puisse enfin sortir de ce bourbier profond où je suis et où je ne trouve pied nulle part. »

Nous ne dirons rien de la carrière épiscopale de Michel d'Arande. Voir la Gallia christiana.

ARANDELLE, capitaine rochelois, 1572 [V, 495 b].

ARANGES (Israël de GALOPIN, sieur D'), 1613 [IX, 135 a].

ARANSON (J.), ministre à Tre-

[1] *Corr. des Réf.* n° 164 (I, 308).
[2] *Ibid.* n° 165.
[3] Lettre d'Erasme à François Ier, 16 juin 1526. *Corr. des Réf.* n° 177 (I, 437).
[4] *Corr. des Réf.* n° 174 (I, 427).
[5] Et qui d'ailleurs suivit les mêmes voies que Michel, car il devint aussi évêque d'Oléron, mais seulement en 1536 [IX, 54].
[6] Cornelii absentia omnia fermè nobis cum illo ademit (*Corr. des Réf.* I, 439). CORNÉLIUS était le pseudonyme dont Michel d'Arande s'était autrefois couvert. Voyez encore I, 419, 430; II, 110.

[1] *Ibid.* I, 450.
[2] *Corr. des Réf.* II, 120.
[3] *Ibid.* I, 470.
[4] Des documents que n'avaient pas connus MM. Haag sont venus rectifier ce qu'ils ont dit de la mort de Lefèvre [VI, 507 b]. Voy. *Bull.* XI, 214-216.

moing, Franche-Comté, 1573 [IX, 400 a].

ARASSE (J. DE SARRAU, sieur D'), 1687 [VI, 433 b].

ARAZOLA D'OGNATE (GRACE-ANGÉLIQUE-THÉRÈSE), marquise de Montpouillan [III, 268 b].

1. ARBALESTE, conseiller au parlem. de Paris[1], 1562 [IV, 211 a].— (Charlotte), dame Du Plessis-Mornay [Haag I, 118. — VII, 516 a, 537 b; VIII, 151 a]. — (Rachel) [I, 118; II, 253]. = *Armes* : D'or au sautoir engrêlé de sable cantonné de 4 arbalestes de gueules.

2. Charlotte, fille de Guy Arbaleste, seigneur de La Borde, vicomte de Melun, président de la Chambre des comptes, était née au mois de mars 1550. A dix-sept ans et demi, elle épousa *Jean de Pas*, puîné de la maison de Feuquières, qui était page du roi François II et faillit être compromis dans la conjuration d'Amboise à laquelle il était affilié. Il était maréchal de France lorsqu'il mourut, des suites d'un coup de pied de cheval, le 23 mai 1569. Sa veuve qui n'avait que dix-neuf ans et qui lui avait donné une fille quelques mois auparavant (*Suzanne*, née à Sedan, le 29 déc. 1568), rentra dans sa famille, et toute dévouée aux principes de la Réformation elle vécut dans les alarmes. Elle était à Paris à l'époque de la S.-Barthélemy et n'échappa qu'avec peine aux sanglantes journées. L'élévation, la grâce et la ferme droiture de son esprit charmèrent un jeune gentilhomme, plus âgé qu'elle de quelques mois seulement, dont elle accepta la main (3 janv. 1576). C'était *Philippe Du Plessis-Mornay* et le nom de Madame Du Plessis-Mornay, associé à la célébrité de son mari, a comme effacé les autres noms qu'elle avait portés. « M. et Mme Du Plessis-Mornay formèrent un ménage chrétien qui a tenu, sinon une première, du moins une grande place dans l'histoire de France au XVIe siècle. » (*Guizot.*) Le sage et fidèle conseiller de Henri IV avait lui-même le meilleur des conseillers dans sa femme, et celle-ci nous a laissé un précieux récit de leur commune existence. Elle l'avait écrit pour son fils et le lui remit en 1595, au moment où ce fils quittait la maison paternelle pour faire le tour de l'Europe, afin qu'il emportât avec lui un modèle de conduite. « Mon fils, dit-elle en commençant, encore que vous n'ayez point faute de guide, en voici un que je vous baille par la main, et de ma main, pour vous accompaigner : c'est l'exemple de votre propre père que je vous adjure d'avoir toujours devant les yeux pour l'imiter. » Elle eut la douleur de survivre à ce fils; il reçut un boulet en pleine poitrine à l'attaque de Gueldres, le 23 octobre 1605. Il avait 27 ans. Mme de Mornay le suivit au tombeau le 15 mai 1606. Quoiqu'un simple fruit de la tendresse conjugale et maternelle, son ouvrage est empreint de qualités éminentes. « Dans ces Mémoires, loin de rien étaler, de rien amplifier, elle montre moins qu'elle ne pourrait, elle dit moins qu'elle ne sent; les événements les plus considérables, quand elle les raconte, les sentiments les plus puissants, quand elle les exprime, se présentent sous une forme contenue, exempte de tout ornement factice ou prémédité. Celle qui parlait si simplement et avec cette réserve austère, des plus vifs intérêts de son âme et des plus grandes affaires de sa vie, était une femme aussi passionnée que grave, qui suivait son mari dans tous ses périls, prenait part à tous ses travaux, vivait pour lui seul et mourut de douleur de la mort de son fils. » (*Guizot.*) — Les Mémoires de Mme de Mornay (dont le manuscrit original existe à la biblioth. de l'Université de France) restèrent inédits jusqu'en 1824. Ils furent alors publiés en 12 vol. in-8°. Récemment, ils ont été l'objet d'une édition nouvelle sous ce titre : *Mémoires de Madame de Mornay*, édition revue sur les manuscrits (pour la Soc. de l'Hist. de France), avec variantes et lettres inédites de M. et Mme Du Plessis-Mornay; publ. par Mme de Witt, sous la direction de M. Guizot son père. Paris, Renouard, 1868-69, 2 vol. in-8°.

[1] Un *Christophe Arbaleste*, né à Paris, moine d'abord, et médecin, se retira à Strasbourg pour la religion, puis dans la Suisse romande, en 1528-29, et devint pasteur. C'était un habile lettré, qui publia en Suisse deux jolis poëmes latins sur la goutte (*Chr. Balistæ parhisiensis, in podagram concertatio*; Froschover, in-8° s. d.), mais un réformé douteux et mou, dont Farel se plaignait et prévoyait le retour « à sa cuculle. » Voy. Herminjard, *Corresp.*, t. II.

Il y eut, dans la vie de Mme de Mornay, un incident qu'il ne faut point omettre quelque mince qu'il soit, parce qu'il peint un trait des anciennes mœurs protestantes. Elles étaient rigides, comme on sait, et leur rigidité se retrempait constamment par le séjour que beaucoup de ministres faisaient pour leurs études dans la petite cité de Calvin, où les institutions politiques avaient été organisées sous l'inspiration des idées démocratiques et religieuses. Or les magistrats et le consistoire de Genève, s'aiguillonnant et se soutenant mutuellement, poursuivaient sans trêve le luxe, les fêtes, les danses, les tripots, les chansons, les jeux de hasard et cette branche de la mondanité, la plus difficile peut-être à contenir, la toilette des femmes. La coiffure à elle seule donnait beaucoup d'affaires au consistoire, comme deux ou trois exemples suffiront à le montrer : « 21 sept. 1570 : Laure femme de Xenophon Portus, est citée par le seigneur lieutenant [de police] pour avoir porté les cheveux tors, contre l'ordonnance ; et encore voulu maintenir qu'elle les avoit ainsi dès sa jeunesse, ce qui n'estoit. Confesse avoir failly et estre de bonne volonté de s'amender, aydant Dieu. Après les admonitions, on l'a renvoyée. » — « 12 oct. 1581 : Jeanne Morlot, femme du sieur Gabriel Pellisson, appelée pour estre reprise et réprimée des excessives façons de faire pleines de supperbetés et sans modestes termes, ayant faict certaines cornes en sa coeffure pleines de vanité. De quoy luy ayant esté remonstré s'est mise a rire en s'escusant qu'elle ne sçait les coustumes de Geneve. Advis que bonnes censures et remonstrances seront faictes a la dicte femme. » — « 21 juin 1612 : Sur ce que le vénér. Consistoire a fait remontrer à messeigneurs qu'on voit un grand abus s'augmenter de jour en jour en ce que plusieurs femmes et filles par manifeste abus de la parole de Dieu et des louables édicts de cette cité se licencient à des vanitez nouvelles et deffendues comme les frisures de cheveux, passefilons, fausses chevelures, collets doubles, chaînes, bracelets et carquants d'or, cornettes de velours, charges de papillotes et jayets, et autres semblables excès en parures et accoutrements, a esté arresté qu'on mande aux dits seigneurs du Consistoire de faire appeler devant eux les dictes femmes et filles. » (Aug. Cramer, *Reg. du Consist. de Genève.*) — Philippe de Mornay ayant dû se rendre en Languedoc vers la fin de l'année 1584 pour les affaires du roi de Navarre, avait emmené sa famille avec lui et l'avait installée à Montauban. Quel ne fut pas leur étonnement, leur mortification, après un court séjour, d'apprendre que Mme de Mornay était amèrement censurée au sujet de sa coiffure par le ministre *Michel Bérauld* qui entraînait à sa suite les deux autres pasteurs de la ville, *Beronis* et *Constant!* La femme d'un des personnages les plus dévoués et les plus méritants du parti, cette femme si pieuse et si grave, alors âgée de 34 ans, était notée publiquement par ce grand zèle et menacée d'être exclue de la sainte Cène, elle, son mari, ses enfants et toute sa maison, si elle ne supprimait ses longues boucles de cheveux ajoutés et le fil d'archal qui les tenait. En vain protesta-t-elle qu'elle les avait toujours portés ainsi et qu'elle défiait qu'on lui montrât un article soit de l'Écriture soit des synodes généraux qui fût clairement contraire, elle fut obligée d'aller chercher la communion dans un village à trois lieues de la ville. Mais elle rédigea pour sa défense une protestation en forme qu'on trouve imprimée à la suite de ses Mémoires.

3. La cousine germaine de Charlotte Arbaleste, Rachel, fille de Marie Arbaleste et de Jacques Cochefilet, seigneur de Vaucelas, épousa, en secondes noces, dans l'année 1592, *Maximilien de Béthune*, depuis duc de Sully. Pour contracter cette alliance, elle quitta la religion romaine et embrassa la religion réformée dans laquelle elle mourut, avec de grands sentiments de piété, en 1659, à l'âge de 93 ans. Elle fut ensevelie dans le tombeau qu'elle avait fait élever à son époux, en 1642, par le sculpteur B. Boudin.

1. ARBALESTIER ou Arbalestrier, nom d'une ancienne famille du Dauphiné [Haag I, 118]. = *Armes* (d'Arbalestier de Montclar) : De gueules au chevron d'argent accosté de trois étoiles d'or et

chargé de 5 pommes de pin de sinople la tige en bas.

2. Jean Arbalestier, coseigneur de Beaufort, gouverneur de Montpezat et autres villes pour le parti protestant, épousa *Louise d'Urre* avec laquelle il fit un testament mutuel et réciproque rédigé d'abord en 1567 (La Chesnaye-Desbois) et qu'il aurait confirmé en 1609 (Aubaïs, Pièces fug.). Son fils Isaac, seigneur de Beaufort, gentilhomme servant le roi, épousa, le 22 février 1590, *Esther Sauvan*, appelée par d'autres *Esther de Sauvain de Chailar*, qui le rendit père de trois fils : *Charles*, *Paul*, *Jean*, et d'au moins une fille, *Esther*, mariée vers 1630 avec Jacq. d'Heyraut, conseiller au parlement de Grenoble. L'aîné des fils, Charles, seigneur de Montclar [VII, 495 b; VIII, 193 b], suivit la carrière des armes. Il commandait un régiment en 1635 et en 1638, fut major de l'arrière-ban du Dauphiné assemblé en 1640 pour le siége de Turin, colonel des 4,000 légionnaires de cette province envoyés au même siége, et, en récompense de ses services, créé maréchal de camp. Chorier (Hist. du Dauphiné) nous apprend, en outre, qu'à l'époque où il écrivait, c'est-à-dire, vers 1670, Charles Arbalestier était un des commissaires députés par lettres patentes de 1661 et de 1666, pour l'exécution des édits de pacification dans le Lyonnais, le Dauphiné et la Provence. Ses fils, Alexandre, seigneur de Beaufort, et Paul, seigneur de Gigors, ont eu, dit-il, des commissions dignes du nom de Montclar et de leur courage. Le premier servit dans le régiment d'infanterie de son père avec le grade de capitaine, puis il passa, avec le même grade, dans le régiment de chevau-légers d'Harcourt, et il entra plus tard, comme lieutenant, dans la compagnie d'Autichant. En 1664, lorsque Louis XIV envoya au secours de l'empereur Léopold un corps de six mille volontaires, Alexandre Arbalestier ne fut pas des derniers à solliciter l'honneur de suivre en Hongrie les comtes de Coligny et de La Feuillade. Il commanda dans cette campagne le régiment de Bissy en qualité de premier capitaine. De retour en France, il fut mis à la tête d'un régiment de cavalerie, par commission donnée devant Douai, le 8 juillet 1667. Son frère, Paul, qui commandait une compagnie dans le régiment de Sault depuis 1665, en obtint, la même année, une de chevau-légers. Paul, né en 1641, épousa en 1675 *Marie-Anne Hardy*, fille de *Thomas*, et de *Marie de Massanes;* à cette date il était major dans le régiment de Bellegarde (Regist. de Charenton). Son frère et lui furent tués au service du roi et comme ils ne laissaient point d'enfants, leurs biens passèrent à de nombreux collatéraux.

3. Un *Charles* Arbalestier, sieur de Beaufort, fut reçu habitant de Genève 16 octobre 1572. — *Jean Arbalestier*, sieur de Blagnac, épousa *Catholique* Arbalestier de Beaufort et en eut, en 1596, un fils, Charles, présenté au baptême par *Charles de Vesc*, sieur de Comps, et par Esther de Sauvain (*Archiv.* Tt, 259).

4. *Arbalestier*, ancien de Beaufort, député au synode de Loudun, nov. 1659 [X, 367]. — (Abel), « de Beaufort en Dauphiné, » drapier, réfugié avec sa femme et quatre ouvriers à Halle, 1698. — (Alexandre), de Beaufort, sergier, sa femme, deux enfants et une parente, réfugiés à Magdebourg, 1698 [Voy. VIII, 267 b]. — Voy. aussi *Erman* V, 208.

5. *Arbalestrier*, du Dauphiné, v. 1700, gantier [IX, 268 b] et *Erman* V, 69.

ARBAUD, Arbout, Arbault; voyez aussi Herbault.

1. *Arbaud Daulps*, capitaine huguenot assassiné à Brignolles, 1562 [X, 469]. — *D'Arbaut*, autre capitaine, 1562 [IV, 259 a]. — Catherine *Arbaude* (c'est-à-dire femme ou fille d'un Arbaud), martyrisée à Cabrières, 1562 [X, 471]. Voy. encore, en 1572 [X, 104]. — (George), né en 1570, conseiller et médecin ordinaire du roi, marié vers 1615 avec *Hélène Berger*, et inhumé à Paris au cimetière des SS. Pères, 5 août 1647 (*Bull.* XIII, 327). — (Susanne), veuve de Le Blanc de Beaulieu, emprisonnée à Soissons, 1687, comme huguenote opiniâtre.

2. ARBAUD, prieur de Bonnieux, au Comtat Venaissin, se convertit aux idées luthériennes pendant les guerres de religion. Il était parent du capitaine huguenot *Ferrier* qui commandait à Mi-

nerbes et fut un de ceux que les réformés, maîtres de cette place, envoyèrent en 1577 auprès des troupes catholiques pour traiter des conditions de la reddition. — (Auguste), pasteur à Authon, puis à Paris, 1640-1646 [VI, 310 a] et *Bull.* IV, 325.

3. ARBAUT (George), né vers 1570, professeur au collége des arts de Nîmes, puis ministre dans le Vivarais [Haag I, 119; X, 327] et *Bull.* III, 45. Après avoir rempli plus de vingt ans les fonctions pastorales, il fut déposé par le synode provincial du Bas-Languedoc comme coupable d'usure, de larcin et de diffamation. La sentence fut confirmée, en 1626, par le synode national de Castres qui déclara Arbaut indigne du saint ministère et exclu des sacrements. Le condamné s'adressa vainement au synode de Charenton, en 1631, pour le supplier de le rétablir dans ses fonctions; mais il fut plus heureux auprès du synode d'Alençon qui, prenant en considération la sincérité de son repentir, confirmée par une si longue épreuve, et ayant égard aux attestations favorables qui lui avaient été données par les députés du Bas-Languedoc, le rétablit dans l'office de pasteur après l'avoir exhorté à mener à l'avenir une vie plus régulière.

4. ARBAUD (Jean d'), baron de Blauzac (quelquef. Blossac), près Uzès [I, 120; — [IX, 420 b], membre de l'acad. royale d'Arles, d'une ancienne famille protestante de Nîmes, abjura en 1684. Le *Mercure*, toujours soigneux d'enregistrer chaque apostasie, ajoute que d'Arbaud « par son abjuration s'attira l'estime des Etats du Languedoc qui lui en marquèrent une joie extrême; mais que dans ce bonheur il eut le chagrin de se voir abandonné par sa femme. » Affligée en effet au plus haut point du changement de religion de son mari, elle oublia, pour sauver la liberté de sa conscience, ses devoirs d'épouse, et elle le quitta en emmenant ses enfants, à l'exception de sa fille aînée qui consentit à rester auprès de son père, « sans qu'elle donnât aucun sujet d'espérer — c'est le *Mercure* qui parle — qu'on pût lui rendre suspectes les maximes de Calvin. » On y réussit pourtant. Sous prétexte d'un voyage d'affaires, le père la décida à aller passer quelques jours dans un couvent d'Arles, où « l'on gagna sur son esprit, qui était d'une étendue, d'une délicatesse et d'une force admirables, qu'elle entrerait dans des conversations aisées et sans contrainte avec quelque savant ecclésiastique qu'elle choisirait. » Le provincial des Carmes fut en conséquence invité à la visiter, et le résultat des conversations aisées et sans contrainte qu'il eut avec elle fut que quelques mois après, en 1685, elle abjura entre les mains de l'archevêque d'Arles qui, pour donner à cet acte toute la solennité possible, voulut officier lui-même. Pendant ce temps la mère s'acheminait vers l'étranger, emmenant avec elle ses autres enfants. On a conservé (*Archiv.* Tt) une correspondance dans laquelle Jean d'Arbaud se plaint au secrétaire d'Etat des avanies que lui font subir ses anciens coreligionnaires de Nîmes et réclame l'arrestation de sa femme et de ses enfants en route pour la Suisse (1685). Cette dénonciation n'empêcha pas les fugitifs d'arriver à Genève, mais dans un tel état de dénûment que la Bourse française dut leur accorder trois pistoles. (Haag.)

La baronne de Blauzac, *Isabeau*, fille du marquis de Fourque, arriva sur les terres de Berne au commencement de septemb. 1685. Nous allons donner l'histoire de cette admirable mère contée par elle-même. C'est une lettre, datée de Berne le 10 septemb., où elle expose aux magistrats du canton de Zurich qu'elle ne désire pas rester à Berne et qu'elle a seulement besoin de secours jusqu'à l'arrivée d'argent qu'elle attend de France. Elle continue : « ... La premiere source de mon malheur est le changement de mon mari qui s'est laissé séduire au dernier estas tenus à Montpellier, où il a fait abjuration le 19 Xbre 1684. Ce qu'aiant apris chés mon frère le marquis de Fourques, où j'étès pour lors, je partis incontinan pour aller joindre mes dix enfans, que j'avès lessé dans notre terre à la campaigne, pour les guarantir du malheur que je prévoiès qui arriveroit de ce changement fatal; et la première démarche que je fis feut d'anvoier deux de mes garsons les plus

ainés, âgés de dixhuit à vint ans à Genève et deux de leurs sœurs, agées de treize a quatorze ans, du costé du Dauphiné où je les mis a couvert aupres de mes parans. Et pour les autres filles qui restent aupres de moi, l'aînée d'entrelles, agée de vint et un an, feut sollicitée puissament au mesme changement par la promesse qu'on lui fit de lui donner une place chés madame la dauphine et dix mille ecus en sortan; l'hautre, âgée de dix et neuf ans, par un mariage tres avantageux et la troisieme agée de dix et sept ans par d'autres promesses aussi bien que des menasses. Il ne me restoit encorre que trois petits enfants qu'on m'avoit bien enlevés, mais que mon mari me fit randre, me voian en estat de labandoner, de tout entreprandre et acablée de douleur. Je ne perdis pas pour tout cela ma crainte puisqu'an me rendan mes enfans, on mit en mesme temps un prêtre dans ma maison pour les instruire et pour estre leur garde et pour faire en mesme tamps aupres de moi tout ce qui dépandroit de lui pour me perdre, n'aiant espargnié pour cela ny promesses ny menasses, estant mesmes veneu a toutes sortes d'amportemens horibles pandant six ou sept mois que j'ai resté auprès de Mr d'Arbaud mon mari, qui de son costé fit aussi tout son possible pour m'intimider, affin de minspirer les mesmes sentimans quil avet pour la conservation et agrandissement de sa maison, ne se contantan pas de ce que Dieu lui avet doné de naissance et de biens. Comme je vis donc qu'il n'i avoit point de fin a toutes ces violentes persecutions que le danger de perdre mes enfans, et de nous voir sans exsersice et dans le dernier malheur, je me vis enfin contrainte de prandre la résolution de me retirer et de faire mon possible pour sauver mes pauvres enfans, quoique je feusse pour ainsi dire dans l'impuissance d'exécuter et de me pourvoir mêmes des choses necessaires pour faire mon voyage, aiant emploié une partie de ce que je pouvès avoir au voiage et entretien de mes enfans à Genève; mais enfin m'estant abandonnée a la providance de mon Dieu et resignee à tout ce qui lui plésoit de m'envoier (mon mari m'aiant osté tous les moiens de retirer quelque chose, dans la crainte qu'il avét de ma restraite) fortifiée par la grâce de Dieu et par la nouvelle que je venois de recevoir que mon mari avec le procureur du roi venét de m'enlever deux de mes filles, l'aînée et la troisieme qui estoit pour lors a la campaigne, pour les mestre dans le couvent et pour se saisir du reste de mes enfans que j'avès au pres de moi et pour arreter ma personne mesmes. Je me résoleux sans ésiter davantage avec ce que je peux avoir, n'aiant pas mesmes voulu demander aucun secours a persone qui ait peu aider mon dessein de crainte de leur faire des affaires. me servan de l'occasion de la foire de Baucaire [1] où toute notre petite ville de Nismes est en foulle et où par boneur étoit aussi allé nostre prêtre, specieux hennemi de nostre repos, m'i aiant fait tréner avec mes enfans dans un pitoyable équipage et deguisée pour n'estre pas recogneue. Mais ce qu'il y a de surprenan et qui marque merveilleusement la providance de Dieu seur ses enfans, feut d'avoir rencontré mon mari en chemin dans son carosse, à la veue de Beaucaire, qui acompaigné de M. le procureur du roi, menoit mes deux pauvres filles captives que je recogneut d'abor et auxquelles, après un triste regar, et plusieurs larmes repandues dune mere tout affligée, je ne peux donner autre secours que celui de mes prieres et de ma benediction, n'aiant osé me doner à cognoistre, de peur de perdre encor les hautres. Dieu sait avec quelle amerthume de cœur je poursuivis mon chemin me voiant dans l'obligation d'abandoner un mari, peut estre pour jamais, que j'aimès extrêmement avant sa cheute et deux de mes filles exposées a toutes les plus violentes [2] et a estre misses le jour mesmes dans le couvent. Mais enfin voiant que je n'avès pas du tamps a perdre, estant assurée que l'on me poursuivroit dans ma fuite, je pris au plus viste le chemin le moins dangereux qui étoit celui de Marseille, où j'ai rancontré mes deux filles que j'avès auparavant envoié du costé du Dauphiné pour les mestre a couvert et qui avèt ordre de

[1] Du 22 au 25 juillet.
[2] Un mot omis.

s'y randre. Et de là j'alai jusques Nisse, jusque a Turein et de Turein a Genève ou j'arrivai avec mes six enfans par la grace de Dieu apres avoir este un mois en chemin, souffert une grande fatigue et consumé ce que je pouvès avoir sur moi. La j'eux la joie de voir mon fils ainé, l'autre estant parti depuis deux ou trois mois avec M. le baron de Frisse, le beaufils de M. le compte de Dona pour avoir de l'amploi; et comme l'on na pas jugé a propos que je restasse a Geneve je continuai ma route jusques à Gnions (Nyon) ou chacun feut touché de conpation a la veue de ma famille, ce qui m'obliga de me prévaloir de l'offre honeste que me faisoit des dames charitables de ressevoir deux de mes filles, en attendan que la providance divine y ait pourveue et de laisser deux petits en pension; apres quoi j'ai pris les deux autres abeilles avec moi dont l'ainée est partie pour aller joindre Mme la contesse de Dona et l'autre est restée aupres de moi. Voici, mes seigneurs, le ressit que Vos Excellences mont commandés de faire. Estant aussis genereuses et charitables qu'elles sont j'osse me promestre de leur bonté qu'elles ne refuseront point la protection a une femme qui abandonnan tout par son Dieu et qui etant depourvue de tout secours humain du costé de la patrie dans l'estat present des choses, se jette avec toute la soumission due entre leurs bras pour y trouver un port tranquille apres tant d'orages essuiés, les suplian de vouloir servir de pere à mes pauvres enfans et d'avoir de la compassion de leur mère affligée. » « Darbaud de Fourque. »

Copié par M. Moerikofer aux archives d'Etat de Zurich.

5. C'est certainement aussi un proche parent du précédent que les listes du refuge en Prusse désignent en ces termes : « *Pierre d'Arbaut*, baron, seigneur de Blausac en Languedoc, né au dit Blausac le 5 octobre 1656, colonel d'un bataillon au service du roi de Prusse, mort à Magdebourg. » (*Erman* IX, 8.) De même *Tristan d'Arbaud* cité par Haag [IX, 420 b]; et *Jean d'Arbaud*, nouveau converti de Nîmes, qui reçoit l'ordre, 1701, de continuer la pension de son fils, qu'il accuse de trafiquer de religion (*Arch.* Tt). = *Armes* (d'Arbaud de Blauzac): D'or au griffon de sable, la patte dextre et la jambe senestre de gueules.

ARBELIN (Daniel), de Lunel, assisté à Genève, 1685.

ARBELOT (Jean), de Bourg en Bresse, assisté à Genève pour gagner le Brandebourg, 1706.

*ARBER (Suzanne, fille de feu Pierre), de Pont en Royans, assistée à Genève, 1698. — (la femme de Moïse), de Senne en Dauphiné, chargée de deux enfants et enceinte de sept mois, réfugiée et assistée à Genève, 1690.

ARBERT (Jehan), « de Luyberein au pais de Lorraine, » reçu habitant de Genève, 9 mai 1559. — (Paul) et son fils, de Montélimart, assistés en passant à Genève, 1685. — (la veuve de Jean), du Haut-Dauphiné et allant à Basle, *id.* 1707.

ARBERAZ; Languedoc, 1573 [VIII, 342 b].

ARBISSAN, capitaine, 1622 [VII, 150 a].

ARBISSEAU, de Nérac, chirurgien, réfugié à Wesel, 1700.

ARBLADE (d'), capitaine protestant, gouverneur d'Eauze (Gers). Bordenave (p. 292) rapporte qu'en 1569 il arriva à Grenade-sur-l'Adour, pour y rejoindre le baron de Montamat, « ayant quitté la ville [d'Eauze] sans rien dire et avec telle haste qu'il n'eust loisir de la desmanteler, comme Montamat luy avoit expressément mandé. » Il ne faut pas le confondre avec un autre d'Arblade, capitaine catholique de l'armée de Montluc, mentionné également par Bordenave (p. 264) en 1569.

ARBOUET (le seigneur d'), capitaine protestant, commandant du château de Sauveterre en Béarn « avec quelques soldats qui, estans sommez [par le capitaine catholique Valentin de Domezain et six ou sept cens hommes], sans autre résistance, remirent la ville et chasteau, aux conditions qu'elle ne seroit aucunement pillée, ny ceux de la religion réformée forcez en leur conscience. Les soldats sortirent avec les espées seulement, et les capitaines avec leurs armes et bagage, qui se retirèrent en leurs maisons au lieu de se retirer à Navarrenx, comme firent plusieurs autres qui sortirent avec eux. Cependant les Basques ne tindrent rien de ce qu'ils avoient promis, mais

incontinant qu'ils furent dedans, saccagèrent tous ceux de la religion réformée, et ayans restituée la messe, contraignirent plusieurs d'y aller. » 1569. (Bordenave, p. 213, 214.)

ARBOUIN (François), procureur fiscal à Pons en Saintonge, 1678 [VIII, 332 a]. — Il était déjà procureur fiscal de Pons au mois de septemb. 1667 et portait auparavant le titre de Moniteur d'office de la ville. En 1682, il fut chargé par les protestants de Pons de soutenir au conseil d'Etat leurs droits à l'exercice de leur culte. Il avait épousé *Marguerite Chabinaud*, dont il eut plusieurs enfants (*Reg. de Pons*). — En 1653, un *Arbouyn*, père ou oncle du précédent, était « notaire royal héréditaire en Saintonge. »

Arbousse, voyez Pelet.

ARBOUT, procureur du roi au Vigan, 1561 (*Bull.* XVII, 482). — *Arboux*, ancien au Vigan, 1675 [VIII, 464 b].

ARBRES (Flormon d'), cordonnier, natif d'Aulbenas en Vivarais, reçu habitant de Genève, 17 avril 1559.

ARBRET (André), du Poitou, galérien, 1687 [X, 410].

ARBUNOT, ou Harbunot, ou Herbinot, 1661 [VII, 413 b, note]. — *Jacob Arbunot*, peintre et sculpteur, épouse à Charenton (vers 1675) *Catherine de La Bourde* dont il a : *Daniel*, 1677 ; *Philippe*, 1678 ; *Anne*, 1681. — (Jacques) naturalisé Anglais, 8 mai 1697 (Agnew I, 53). — On trouve aussi *Arbinot* (Anne), veuve des Moulins (à Nantes), convertie lors de la Révocation et recevant, à ce titre, « les aumônes du Roi. » .

ARBUS (Géraude), emprisonnée, 1752 [X, 405].

ARBUS (Pierre d'), ou *d'Arbusio*, avocat au conseil souverain de Béarn, 1569, signalé par les uns comme huguenot [I, 133 a], par les autres comme catholique (Bordenave, p. 254).

1. ARBUSSY ou Arbussi (Pierre), né à Montauban, 16 oct. 1581, appartenait à une famille importante de cette ville [V, 202 b]. Un quartier de banlieue du côté de Tescon porte encore le nom d'Arbussi, et atteste que cette famille y avait de grands biens ; elle avait en même temps, dès l'origine de la Réforme, déployé un zèle ardent pour la liberté de conscience. Le 8 avril 1612, Pierre avait épousé *Susanne* (née à Montauban, déc. 1592), fille de *Théophile Bérauld* qui lui-même était le fils aîné du célèbre *Michel Bérauld*. De ce mariage naquirent plusieurs enfants, dont deux, Théophile et Joseph, ont acquis quelque notoriété.

2. Théophile, né à Montauban le 8 juill. 1614 [Haag I, 121 a ; — VI, 56 b ; VII, 294 a ; 297 b], étudia la théologie à l'acad. de sa ville natale, et fut admis au ministère, oct. 1637, par le synode de Castres, qui lui assigna l'église de Sorèze ; il y était encore en 1644, et à Milhau vers 1656. Il fut député (1659) au synode national de Loudun, où il prononça, sur Gen. XLIX, 10, un sermon qui a été imprimé (Saumur, 1660, in-8°). En 1663, la ville de Milhau fut le théâtre d'une émeute où il se trouva compromis. Les capucins qui y avaient une mission, ayant voulu, par excès de zèle, s'opposer à un enterrement, qui ne se faisait pas à l'heure fixée par l'arrêt du 13 nov. 1662, il en résulta un tumulte où quelques-uns d'entre eux furent maltraités. Trente-sept personnes furent arrêtées ; deux pendues, deux condamnées à l'amende honorable, deux autres au bannissement pour cinq ans de la généralité de Montauban, et le ministre, frappé de la même peine. Les autres accusés qui avaient pris la fuite, en furent quittes pour être pendus et brûlés en effigie ou condamnés aux galères, sauf quelques femmes qui subirent en réalité la peine du fouet. L'église de Milhau dut aussi payer une amende de 14,000 livres et les dépens. Enfin les protestants furent exclus à perpétuité de toute charge municipale.

L'année suivante, Théophile Arbussi fut nommé pasteur à Revel, et en 1670, après avoir été pasteur à Anduze, il obtint la permission d'établir de nouveau sa résidence à Milhau (*Arch.* Tt, 340). En 1673, il fut désigné par le synode du Haut-Languedoc pour professer la théologie à l'acad. de Puylaurens en remplacement de *Jean Gommare*. On a (Biblioth. de la fac. de Montaub.) la thèse inaugurale qu'il soutint à cette occasion, intitulée : *Theses theologicæ de libero arbitrio*, quas ex præcepto synodi provincialis superioris Occitaniæ et Aqui-

taniæ composuit et publice agitandas proponit Theophilus Arbussius, sacrosanctæ theologiæ professor designatus; Podiolauri, 1674, in-4°, 39 pag. — Théophile Arbussi épousa, 15 septemb. 1644, *Claudine de Bataille* (fille d'*Eléazar*, procureur à la chambre de l'édit), qui resta en France, à Montauban, après la Révocation (Tt, 253) et vivait encore en 1690. Elle lui avait donné quatre enfants : 1° Théophile (ci-après n° 4); 2° Antoine (ci-après n° 5); 3° Marguerite, mariée à *N. Sales*, bourgeois de Revel; 4° Suzanne, mariée à *Jean Cazalet*, avocat à Milhau. Il mourut en 1681. Bayle (voy. *Œuvres diverses*, t. I; lett. à sa famille) faisait grand cas de Théophile Arbussi.

3. Joseph Arbussi [Haag I, 120; — VI, 142 b; VII, 177 a; VIII, 189 a; IX, 6 b; 203 b], frère du précédent, naquit à Montauban le 17 avril 1624. Admis au ministère en 1645, il fut immédiatement nommé pasteur à Sorèze. L'année suivante il fut appelé à Montauban, non toutefois sans une vive opposition, quoiqu'il se vante lui-même d'y avoir été « demandé par la voix générale, sans aucun dissentiment de suffrages, dans une assemblée de près de deux mille habitants. » (*Lettre de Joseph Arbussy, à tous les fidèles des églises réformées de France;* Montauban, Pierre Bertié, 1657, in-4°). Il paraît qu'un grand nombre de protestants de cette ville désiraient qu'*André Martel* succédât à *Pierre Ollier* qui venait de mourir et qu'il s'agissait de remplacer. Pour les satisfaire, on partagea cette place de pasteur, et on en donna la moitié à chacun des deux concurrents. Une lettre de cette époque, imprimée sans nom d'auteur, mais qu'il y a tout lieu de regarder comme l'œuvre de *Jacques Coras*, donne sur la nomination de Joseph Arbussi le curieux détail que *Paul Charles*, pasteur et professeur de théologie à l'académie, vit cette nomination avec un profond regret, et dit : « C'est un jeune serpent que l'église de Montauban met dans son sein et qui, un jour lui déchirera les entrailles. » (*Response à un libelle intitulé : Lettre de Joseph Arbussy,...* 15 avril 1658.)

Les mêmes influences le firent nommer en 1653 à la chaire d'hébreu laissée vacante par la mort de *Timothée Delon;* et bientôt après, on ajouta à ses fonctions de pasteur et de professeur celles de principal du collége. On n'avait pas encore vu des charges aussi importantes confiées à un homme aussi jeune et qui ne se recommandait ni par ses talents ni par son caractère. L'orage ne tarda pas à éclater sur sa tête.

Bien différent de son grand-oncle et de son bisaïeul, Pierre et Michel Bérauld, Joseph Arbussi n'était pas un de ces sévères protestants qui condamnaient sans ménagements toutes les concessions faites à l'esprit du siècle et qui tonnaient contre les mœurs relâchées de leur temps. Placé trop jeune encore à la tête d'une église considérable et difficile, il manqua de la réserve nécessaire à ses fonctions. A son retour dans sa ville natale, il eut la faiblesse de renouer des relations intimes avec ses anciens camarades d'étude, de vivre familièrement avec eux, et de partager leurs amusements et leurs plaisirs. On ne le vit pas sans étonnement aller à la chasse, assister à des banquets, afficher un luxe extraordinaire pour la gravité de sa profession, dans ses habits et dans son ameublement. Les hommes graves se scandalisaient de sa prédication dans laquelle il affectait d'employer le style des romans du temps. Cette manière de prêcher le fit nommer « le Grand Cyrus. » (*Response au libelle*, p. 12, etc.)

Mille bruits fâcheux circulaient sur son compte; une grande partie de l'église se décida à demander sa révocation. Cette affaire fut successivement portée devant trois synodes de la province du Haut-Languedoc et Haute-Guyenne, devant deux autres de la province du Bas-Languedoc qu'on avait pris pour arbitre et enfin en 1659 devant le synode national tenu à Loudun. Après une longue enquête, cette dernière assemblée lui interdit d'exercer désormais son ministère à Montauban et dans le Haut-Languedoc; mais sans doute par considération pour la mémoire de Bérauld, elle ajouta « que la cessation des fonctions de son ministère serait sans tache de déposition. » (Aymon, *Syn. nat.* II, 754).

A la fin de 1661, on trouve Joseph

Arbussi pasteur à Bergerac. Colomiès (*Gallia orientalis*, p. 228) lui rend le témoignage de s'y être acquitté convenablement de ses fonctions. Ce fut pendant qu'il exerçait le ministère évangélique dans cette ville qu'il publia un *Sermon pour l'ouverture du synode des églises réformées de la Basse-Guienne*; Bergerac, 1663, in-8° (Bibliot. de Bordeaux, n° 8073).

En 1664, le consistoire de Nîmes l'invita à venir prêcher, par provision, dans cette église, jusqu'au prochain synode du Bas-Languedoc. Son incorrigible légèreté ne tarda pas à lui aliéner plusieurs familles protestantes de cette ville. Après des débats affligeants qui durèrent plus d'une année (voy. Hist. de l'égl. de Nimes, par A. Borrel), Joseph Arbussi fut obligé de se retirer, malgré les attestations honorables que lui accorda le synode du Bas-Languedoc réuni à Uzès en mars 1666 (*Archiv.* du consist. de Nîmes).

Soit par ressentiment des nombreux échecs qu'avait essuyés sa vanité, soit peut-être aussi par quelque vague espoir de s'ouvrir une carrière plus heureuse et plus brillante, il abjura bientôt après le protestantisme. Le clergé catholique l'en récompensa par une pension de huit cents livres. A Paris où il se rendit alors [1], sans doute pour solliciter quelque emploi, il s'associa au projet de réunion des protestants et des catholiques, qu'avait repris le maréchal de Turenne, et prit part à cette œuvre par la publication d'un ouvrage intitulé : *Déclaration de Joseph Arbussi contenant les moyens de réunir les protestants dans l'Eglise catholique*; Paris, Den. Thierry, 1670, in-8.

En 1675, Arbussi retourna à Montauban. Cet arrière-petit-fils de Michel Bérauld était alors clerc-tonsuré [2]. Le 13 août 1689, il fut nommé avocat général à la cour des aides de Montauban. Il remplit ces fonctions jusqu'à sa mort qui arriva le 5 avril 1694. Il fut enterré le lendemain par le chapitre cathédral dans l'église des Pères Cordeliers.

Il avait épousé en premières noces une demoiselle *Bardon*, et en secondes, le 27 mai 1656, *Madeleine Richaud*, qui mourut quatre ans après. Les enfants qu'il eut de ces deux mariages moururent tous en bas âge.

4. Théophile Arbussi, fils de Théophile, professeur de théologie à Puylaurens, et de Claudine de Bataille, naquit à Milhau dans le Rouergue vers 1656. Après avoir fait ses études de philosophie et de théologie à l'académie de Puylaurens, il alla passer un an à l'académie de Genève, où il fut immatriculé le 20 mai 1678 (*Liv. du recteur*, p. 170). Reçu au ministère évangélique au commencement de 1680 [1], il fut placé comme ministre à Calmon où il avait été appelé dès 1679 (Tr, 258) et à la fin de 1681 à Puylaurens [2]. C'est probablement lui que Mme Du Noyer (Lettres hist. et galantes. 1790, XI, 205 et 227) rencontra d'abord à Berne, puis en Hollande après la Révocation; et c'est aussi lui sans doute, non son frère Antoine, qui était à Rotterdam en 1688 avec le docteur Burnet son ami. Théophile devint « pasteur des nobles » à La Haye et mourut dans cette ville. C'est encore lui, et non son frère Antoine, qui est l'auteur d'un ouvrage dirigé contre l'apostat Isaac Papin et intitulé : *La juste idée de la grâce immédiate* ou Réponse à la critique de la doctrine de M. Jurieu sur les habitudes infuses et la grâce immédiate; La Haye, Ellinkhuysen, 1689. in-12. Voy. sur cette polémique : Bayle. *Œuvres diverses*, IV, 638. — [VIII, 118 b].

5. Antoine Arbussi, frère du précédent. On sait très-peu de lui. Réfugié en Hollande, à la Révocation, il fut pasteur à Franecker en 1703, à Utrecht en 1707, et en 1713 à Amsterdam, où

[1] Les troubles religieux suscités à Montauban par Joseph Arbussi donnèrent naissance à de nombreuses brochures, dont la biblioth. de la ville conserve un recueil sous le n° 1043.

[2] Protocole de Jacques Rigaud, notaire de Montauban, 1675; fol. 466 à 470.

[1] Ou au synode de Réalmont, en 1679, selon les notes mss. de MM. Haag.

[2] Théophile, à la mort de son père, fut appelé à le remplacer dans sa chaire, et il occupa cet emploi jusqu'à la Révocation, après laquelle il se réfugia en Hollande. - Antoine avait épousé N..... *de Lacger d'Algans*, de Puylaurens, qui avait deux frères réfugiés en Angleterre, l'un nommé *de Lacger de la Resigné*, l'autre *de Lacger Duroc*; ce dernier, officier dans l'armée anglaise, fut tué, juin 1712, en faisant ouvrir une tranchée devant Le Quesnoy. (Pradel.)

il enseignait la théologie en 1718. (Nicolas.)

ARCAJON (Daniel), notaire à Aubenas, 1626 [I, 14 b; X, 314].

ARCAMBAL, à Issoudun, 1562 [I, 137 b].

ARCES (Claude d'), «natif de Romont en Dauphiné» (Romans?), reçu habitant de Genève, 23 oct. 1559. — (Jean d'), v. 1580, mari de *Clauda de Beranger*, damoiselle dauphinoise [II, 181 b].

1. ARCHAMBAUT, martyr à Paris, 1557 (*Bull.* II, 381). — *Guillaume Archambault*, de Bourgneuf, épouse *Isabeau Marreau*; Loudun, 1566 (VII, 283 b, note]. — (Catherine); Loudun, 1566 [IX, 115 b].—(René), à Loudun, 1634.— *Archambauld*, pasteur de Bazas et S.-Julien, v. 1567 (*Bull.* IX, 295, 296). — *Jean Archambaut*, de Sedan, réfugié; sa fille enfermée à la Propagation de la foi, 1686. — *Etienne Archambaud* et sa femme *Elisab. Tadoureau*, réfugiés de Marenne en Saintonge, 1687.—(Jean), fugitif de La Rochelle, emprisonné à Dieppe, 1692. — *Suzanne Archembaut*, avec deux enfants, assistée à Londres, 1702.—*Marie*, femme de *Jean Archambaut*, de S.-Jean-d'Angle (Gers ou Char.-Inf.), avec deux enfants, *id.* 1705. — *Marthe* et *Marie Archambaut*, avec un enfant, *id.* 1721.

2. ARCHIMBAULT; Lyon, 1562 [VII, 454 a]. — Autre, proscrit à Lyon en 1568 (ci-dessus col. 276).— (le capitaine), délégué des églises de Provence, 1573 (*Bull.* X, 353).

3. ARCHIMBAUD (Étienne), de Montélimart [V, 123 b], reçu en 1608 bourgeois de Genève où il avait été admis à l'habitation avec son frère Jean, le 22 septemb. 1572. Un de ses fils, Jean, né en 1612, ingénieur mécanicien, offrit au conseil de Genève, en 1658, de faire monter l'eau du Rhône dans le haut de la ville. Sa proposition ne fut pas agréée et Genève n'eut que 50 ans plus tard une machine hydraulique.

4. ARCHIMBAUD (Théodore), petit-fils de Jean, né à Genève en 1696, attiré par Benoît de Pontverre, curé de Confignon [1], fut converti par lui au catholicisme à l'âge de treize ans. Ses parents le réclamèrent en vain. Envoyé à Rome au collège de la Propagation de la foi, il obtint plus tard une cure dans le canton de Fribourg, puis à Thonon. Il a publié : *Réfutation d'un libelle* intitulé : Cantique sur les principales erreurs de la religion romaine, par B. Pictet. Avec un Abrégé historique des progrès que ses prédécesseurs firent dans Genève en 1532 jusques en 1535. Et une Description curieuse de la sortie des religieuses de Sainte-Claire, réfugiées à Anneci. [Le tout en vers.] Frybourg, Inn. Th. Hault, 1720, in-12 de 10 et 166 p.

Sa parente, *Madelaine-Olympe*, née en 1702, suivit son exemple et se retira au monastère de Ste-Elisabeth, à Lyon. Elle est l'auteur de : *Exposition de la doctrine de l'Eglise catholique* sur les matières de controverse en forme de cantiques sur différens airs anciens et nouveaux. Par une Genévoise Nouvelle-Convertie. [En vers.] Frybourg, Inn, Th. Hault, 1719, in-12° de 30, 88, et 8 p. — *Philippe*, autre descendant de Jean Archimbaud, né en 1702, fut pasteur à Dardagny, 1733; à Chêne, 1736; à Genève, 1746. Déchargé en 1772, il mourut en 1775.

5. ARCHIMBAUD (J.), du Dauphiné, galérien, 1689 [X, 412]. — (André), galérien, mort en 1701 [X, 420]. — (la veuve de Matthieu), du Vivarais, avec trois enfants, reçoit à Genève un secours pour se rendre en Irlande, 1693. — (Pierre), d'Annonay, Lecteur (chantre?) réfugié à Berlin, 1700. — (Antoine), fils de Jean, de Montmort en Dauphiné, cardeur de laine, reçu habit. de Genève, 1713. — (Pierre), fils de Jean, du même lieu, *id.* 1726.

1. ARCHER ou L'ARCHER (Jean), théologien né à Bordeaux vers 1516, se nommait lui-même en latin : *Joannes Arquerius, Archerius, Sagittarius*. Il se rendit en Suisse et y exerça l'office de pasteur, d'abord à la Neuveville (dépendant alors de l'évêque de Bâle), où il était déjà en mai 1543 (v. une lettre à Farel du 27 mai), puis à Cortaillod, dans le comté de Neufchâtel, de 1552 ou 53 à 1563. — C'était un très-docte personnage qui se fit connaître en 1553 par la publication d'un ouvrage intitulé *« les*

[1] Le même qui séduisit aussi J.-J. *Rousseau* (Confess. Part. I, liv. 2).

Canons de tous les Conciles. » Mais cet ouvrage lui attira la censure de ses collègues qui en exigèrent une sorte de rétractation, et Viret écrivit même contre lui une critique et une réfutation sévères.

Il était lié par une étroite amitié à Séb. Castalion, avec lequel il entretenait une correspondance assez suivie. Ces relations avec Castalion lui attirèrent la défiance de Th. de Bèze, qui chercha à diverses reprises à le rendre suspect à Farel et à ses collègues. Le 16 mars 1556, de Bèze écrivit à Farel au sujet de sa rétractation : « De Archerio vobis non prius gratulabor quam re ipsa ostenderit se nihil simulare et suo Castellioni diserte renunciarit. » (W. Baum, *Theodorus Beza*, t. I, p. 457). Et dans une lettre du 2 août 1557, il lui disait : « Optimum fuerit in vestro conventu vel seorsim quærere ex Archerio vestro quis sit aureolus ille libellus Antwerpiæ impressus de quo nuper ad suum quemdam amicum in hac urbe scripsit. Ita fortassis sese prodet hypocrita. » Et il ajoutait en post-scriptum : « Vide quomodo agas cum Archerio. Nam huc scripsisse certum est. Sed unum duntaxat testem habemus qui literas vidit et legit in ejus manibus ad quem scriptæ sunt. Is vero plane est illi similis aut etiam deterior. » (*T. Beza*, t. I, p. 470).

Que se passa-t-il au commencement de 1563?... Je l'ignore, ou du moins je ne puis le dire avec certitude. Ce que nous connaissons de sa correspondance, nous dispose à l'envisager comme un homme d'une piété sérieuse, fidèle dans la foi et animé d'une charité active. Dans presque toutes ses lettres à son ami Castalion, il lui recommande avec amour quelque jeune homme auquel il s'intéresse, ou quelque frère auquel il lui demande de procurer un emploi. « Notre bien aimé Guillaume *Aubert*[1], lui écrit-il le 5 novembre 1558, estant arrivé chez son père dedans huit ou neuf jours tomba en un flux de sang, si très-aspre et violent que dedans trois semaines il lui causa la mort. Laquelle chose m'a été fort moleste, car c'estoit ung jeune homme duquel j'attendois beaucoup de bien. Or une chose m'a fort pleu en lui, que durant sa maladie il a esté de fort bon propos, en sorte que tous ceux qui l'oyoient en estoient joyeux. Brief, il est mort en grande foy en Jésus-Christ et a esté fort regretté de son père et de sa mère et de plusieurs aultres. Or son dict père m'a donné charge de vous escrire et prier que lui mandiez a la bonne foy comme il s'enfie à vous, ce qu'il vous doibt et il le vous envoyera au plus tost. Pour tant n'ayez peur de rien perdre. Le présent porteur, homme de bien, vous dira toutes nouvelles et principalement que de Bèze a prins congé de Messieurs de Berne et qu'on bruit de vous pour lui devoir succéder. Certes si les dits seigneurs vous demandoyent, je vous conseillerois de ne le refuser pas, moyennant qu'ilz vous promissent de vous faire laisser en paix à ceux que vous sçavez. Aultrement ne vous sçaurois conseiller de l'accepter car vous seriez en une continuelle guerre... Saluez en mon nom M. le medecin[1], vostre femme et toute vostre famille. Dieu soit tousiours avec vous et les vostres qui vous préserve de voz enemys. »

Il s'agissait de la place de professeur ou recteur au collége de Lausanne que Th. de Bèze avait quittée et où Castalion aurait pu lui succéder s'il n'en avait été détourné par ses amis comme Arquerius et pour le même motif.

« Il y a un enfant, lui écrit-il le 5 octobre 1562, fils de mon proche voisin ministre (appelé Esaïe *Besson*) qui a esté receu à l'aumosne d'Erasme, et qui est allé ces jours passés, et pourtant qu'il n'est pas retourné si tost qu'il esperoit, à cause de la maladie de son père. Je vous prie si on faisoit quelque difficulté de le restituer en son estat, de vous employer à ce qu'il y soit remis. — Item vous prie si vous enseignez aultres privément en Grec, que permettiez qu'il soit de vos auditeurs... s'il a besoin de quelque chose, aidez luy et le vous feray restituer. »

Et cependant le registre de la classe des pasteurs de Neuchâtel porte ce qui suit, à la date du 6 mai 1563 : « Sur le

[1] Jeune homme de Cortaillod, étudiant à Bâle dès 1555.

[1] « M. le médecin, » salué dans toutes les lettres d'Arquerius, est Jean Bauhin, avec qui il était très-lié.

congé qu'a demandé Jehan Archérius pour aller ministre à Héricourt, luy a esté respondu par l'advis de tous les frères que sa procédure ne peult estre approuvée. Et quant à ce qu'il demande que son église soit pourveue d'ung aultre ministre, est arresté et passé que aucune provision n'y sera faicte, jusques à tant qu'elle soit trouvée estre abbandonnée par icelluy. »

Malgré cette décision de la classe, L'Archer partit avec sa famille pour Héricourt, laissant son église de Cortaillod sans pasteur, et excitant par là contre lui le mécontentement de ses anciens collègues.

Depuis deux ans, le duc Christophe de Wurtemberg avait repris par les armes la ville d'Héricourt et les trois seigneuries voisines, et cherchait à y répandre la connaissance du pur Evangile ; mais la disette de pasteurs capables était un obstacle à l'exécution de son pieux dessein. Sur la recommandation des théologiens de Bâle, le conseil de régence de Montbéliard adressa un appel à J. L'Archer, qui l'accepta, probablement avant d'avoir consulté la classe de Neuchâtel de laquelle il dépendait et envers laquelle il était lié par certains engagements. De là, sans doute, le refus de la classe de lui accorder son congé et la désapprobation infligée par elle à sa conduite. — L'Archer fut installé à Héricourt « le dimanche avant la St-Jean » c'est-à-dire le 20 juin 1563. « Il trouva son église dans un état déplorable, dit M. Goguel (*Précis historiq. de la Réform. dans le comté de Montbéliard*, p. 62) ; « tout y était à faire pour le bien-être moral et spirituel du troupeau. Ses soins et son application constante produisirent peu à peu un amendement efficace, qu'il n'était pas moins nécessaire de réaliser dans les autres paroisses des trois terres. Mais les candidats au saint ministère manquaient à Montbéliard, et Arquerius fut envoyé à Lausanne, en février 1565, afin d'y chercher des serviteurs pour l'église. Ses démarches réussirent au gré de son attente, et dès le mois d'août suivant on put congédier les prêtres et leur substituer des ministres de la pure Parole. »

Pourquoi L'Archer ne s'adressa-t-il pas aussi à la classe de Neuchâtel? Son départ trop précipité, deux ans auparavant, ne lui avait-il donc pas encore été pardonné?... ou bien, les soupçons que Th. de Bèze jetait sur lui dans ses lettres citées plus haut, avaient-ils quelque fondement? C'est ce que peut faire supposer une lettre de Farel, du 5 décembre 1563, à Christophe Fabri alors à Lyon, dans laquelle il lui parle du grand dommage que *les hérésies d'Arquérius* ont causé dans l'église de Cortaillod; c'est ce que semble confirmer une lettre que la classe de Neuchâtel écrivit au commencement de 1565 au maire de Montbéliard, Ant. Carray, pour l'informer de la doctrine et de la conduite de J. L'Archer, lettre que jusqu'à présent je n'ai pu retrouver nulle part et qui probablement a été détruite, mais dont une lettre subséquente, que je transcris plus loin, nous fait connaître le contenu général. Mais quelles étaient ces hérésies? c'est ce qu'il est difficile de déterminer avec certitude. La correspondance de L'Archer avec Castalion nous fait soupçonner qu'il était question de la doctrine de la prédestination sur laquelle il n'était pas d'accord avec Calvin, et sa conduite postérieure dans l'église de Montbéliard nous autorise à penser qu'il avait déjà alors des idées particulières sur la sainte Cène et qu'il admettait sur la présence réelle du corps de Christ dans le pain sacré les doctrines de Luther qu'il prêcha en effet plus tard.

Dans les troubles qui agitèrent le comté de Montbéliard à cette époque, L'Archer se rangea dès l'abord et sans hésiter du côté des partisans de la confession d'Augsbourg, et se distingua par la violence de son opposition contre les partisans, très-nombreux alors à Montbéliard, de la réforme helvétique. Les mesures rigoureuses qui furent prises, avec son concours, contre plusieurs pasteurs qui partageaient les opinions religieuses de Calvin et refusaient d'adhérer sans réserve aux doctrines de la confession d'Augsbourg, engagèrent les pasteurs de Montbéliard qui n'étaient pas favorables à ces dernières, à faire usage de la lettre de la classe de Neuchâtel, écrite au printemps de 1565,

pour s'opposer aux violences de L'Archer et attaquer la droiture de son caractère. L'Archer nia-t-il la vérité des accusations portées contre lui dans cette lettre? C'est assez probable ; car le gouvernement de Montbéliard en écrivit à la classe de Neuchâtel, et les pasteurs du comté déléguèrent auprès d'elle le diacre André Floret, dans le but de s'assurer de la vérité de ces accusations, et de demander à la classe de les confirmer par des preuves et par une déclaration solennelle. La classe de Neuchâtel, assemblée extraordinairement à ce sujet, répondit à cette demande des pasteurs par la lettre suivante, datée du 18 août 1570 :

« Tres-chers et honnorez frères, nous avons entendu de maistre André Floret, diacre de Montbeliard, la charge qu'il avoit de vostre part de conferer avec nous touchant certaines lettres escriptes par Mre Guillaume Philippin nostre cher frère et soubzsignées par nostre bon père Mre Guillaume Farel de bonne memoyre et par les jurez de nostre assemblée pour et au nom de toute la classe, qui concernent la doctrine, vie, et conversation de Jean L'Archer ; Et avons aussi receu lettres tant de Monsg^r^ le Gouverneur chancelier et conseilliers de Montbeliard que de nostre frère Mre Pierre Toussain, par lesquelles sommes priez de vous advertir et asseurer tant du contenu audit escript, que de ce que nous pourrions scavoir de la doctrine vie et conversation dudit Archer ; Et ce d'autant qu'en ce faict il est question de la gloire de Dieu et edification de ses Eglises, cela a esmeu les frères de ceste classe de s'assembler extraordinairement afin de adviser à cest affaire. Ayant donc par ensemble considéré et diligemment pesé toutes choses, ilz m'ont donné charge de vous escrire, qu'ilz ne trouvent guères bon que, ayans cogneu le personnage et estans advertis tant de sa doctrine que de sa vie et conversation, voyans aussi qu'il n'apportoit tesmoignage de la compagnie de ceux entre lesquelz par ordre il avoit esté receu et sans ordre ne devoit s'en departir, ne de son Eglise laquelle comme mercenaire il delaissoit estant lié et obligé à icelle jusqu'à ce que legitimement il en fust deslié, neantmoins l'ayez receu et admis, dont maintenant vous en recevez tel fruict en salaire qui vous avoit esté predit, Car vous pouviez bien penser, freres, que celui qui ne vaudra rien vers nous et entre nous, a grande peine qu'il soit homme de bien ailleurs. De sorte que vous voyez en lui verifié ce que dict le commun proverbe, *Cœlum non animum mutant qui trans mare currunt.* Et que quant à ces lettres qui furent envoyées il y a cinq ans passez à Monsr Carray par Monsr Farel nostre bon père et autres de noz frères, nous les estimons si fermes et authentiques, qu'elles ne pourroyent estre davantage corroborées ny authorisées par nous, sinon que nous voulsissions enfraindre et revoquer en doute la fidélité et preudhommie de nostre bon père et de noz frères qui au nom de la classe les ont escriptes et subsignées. Toutesfois d'autant que nous avez escript que ceci concerne la gloire de Dieu et la tranquillité et repos de voz Eglises que ce brouillon veut troubler, nous avons bien voulu acquiescer à vostre requeste en confermant le contenu audit escript, Et mesme vous envoyons la copie de sa recantation soubzsignée de sa propre main, touchant ceste belle rapsodie des conciles qu'il a faict mettre en lumière, où vous pourrez voir ce que dict le poète : *Et crimine ab uno.* etc. Avec ce aussi la copie des censures de M. Pierre Viret sur le mesme livre, laquelle ledit Archer a approuvée et soubzsignée ayant promis de faire imprimer sa recantation afin d'oster le scandale qu'il avoit donné au grand préjudice de la vraye religion chrestienne, Ce qu'il n'a faict jusqu'a présent. Item des lettres escriptes à feu nostre frère M. Anthoine Tomassin[1], où vous pourrez voir quelque chose de ses bizarres opinions. Voilà frères ce que nous avons peu faire. Nous prions nostre Seigneur qu'il vous vueille si bien conduire et addresser par son esprit que le tout redonde à son honneur et gloire, au bien édification et tranquillité de son Eglise. Nous avons rescript à Monsr le Gouverneur et Conseil de Montbeliard pour ce mesme faict leur adressans le

[1] Premier pasteur de Cornaux, entre Neuchâtel et la Neuveville.

tout qui sera l'endroit où après nous estre recommandez à voz sainctes prières Nous prions l'Eternel qu'il vous ait en sa saincte et digne garde. De Neufchastel ce 18 d'aoust 1570. Vostre frère et bon ami D. Chaillet, Doyen, par commandement et au nom de toute la classe. »

Cette lettre ramena-t-elle L'Archer à plus de modération et fit-elle cesser l'agitation dans le pays? On peut en douter, ou du moins ne fut-ce pas pour longtemps; car l'année suivante (12 août 1571), *Daniel Toussain*, le pieux et savant théologien d'Orléans, qui suppléait son vieux père dans l'église française de Montbéliard, écrivait aux pasteurs de Neuchâtel que, depuis trois mois, « Sathan dressoit de grans empeschements » à la Réformation qui s'avançoit heureusement par deça. « Car, dit-il, combien que le Magistrat eut rendu tesmoingnage aux Princes du repos et bon ordre de ces Eglises, ce grand remueur de mesnage le Docteur Jacobus Andreae a brigué une commission qu'il a obtenue, de visiter (comme ils appelent) ces Eglises : ce qui rapporte à l'Inquisition, et est du tout semblable. Comme aussy ce nous a esté une grande visitation de Dieu que la venue de cest homme là. Pour ce qu'il s'est comporté avec toute insolence et contre tout ordre Ecclesiastiq, estant envenimé contre les Calviniens qu'il nomme ainsy, plus que ne furent jamais les Egyptiens contre les Israélites. D'entrée il s'est tousjours accosté de ce prophane Arquerius, l'ayant à son conseil, au lieu de peser les accusations qu'on avoit contre luy. »

Ces troubles durèrent encore plusieurs années, et Jean L'Archer ne cessa d'y jouer un rôle actif jusqu'à sa mort, arrivée en 1588.

Si la correspondance de L'Archer avec Castalion nous a disposé à voir en lui un homme charitable, les 25 dernières années de sa vie passées à Héricourt nous semblent dénoter dans son caractère un changement qui ne parle pas en sa faveur, et un défaut de modération qui se trahit dans tous ses actes. Ainsi, en 1584, appelé à adresser à la régence de Montbéliard un rapport sur la conduite de ses paroissiens, il y dit entre autres : « Touchant la chanterie des pseaumes, elle est en grand mespris à Héricourt; ils n'y veulent assister ni au commencement ni à la fin, et les enfans suivent l'exemple des grands. Ils savent bien des chansons du diable, mais des bonnes ils n'en veulent point savoir. »

Outre ses Canons de tous les Conciles, Jean L'Archer publia divers ouvrages, entre autres un *Dictionarium theologicum*, Bâle, 1567 (in-fol. 606 pages), dédié à Christophe, duc de Wurtemberg et comte de Montbéliard. (Gagnebin.)

Le principal ouvrage de Jean Archer, ses Canons des Conciles, ayant échappé à l'auteur de la biographie qu'on vient de lire, nous en ajoutons ici la description : *Canones conciliorum omnium, qui a primo apostolorum concilio usque ad postremum sub Eugenio IIII Pont. max. celebratum, a S. Patribus sunt constituti. — Opus dirimendis in Religione controversiis utilissimum ac in primis necessarium, magna parte ex tribus Conciliorum tomis nuper Coloniæ Agrippinæ excusis, decerptum :* Joanne Sagittario, *Burdegalensi, collectore.* Basileæ, per Joannem Oporinum (M. D. LIII mense septembri). In-fol. 541 pages, plus les préliminaires et la table. La dédicace (Nobili et ornatissimo viro Joanni Mirabili interpreti et a secretis regis Gallorum apud Helvetios) est datée de Valengin, le 9 avril 1551.

Ce recueil de conciles est bien d'une main d'érudit, mais d'un érudit de la vieille école, regardant comme un acte de haute science d'avoir extrait et réduit en un seul volume les trois volumes d'un recueil analogue imprimé récemment à Cologne (celui du chartreux Laur. Surius) et se vantant fort pour avoir transcrit les canons plus littéralement et plus complétement que son prédécesseur. Peut-être les ministres, ses collègues, qui le blamèrent, jugèrent-ils qu'il y avait dans son travail plus d'attachement qu'il ne convenait pour les vieux errements de l'Eglise romaine. « Olim nemo, dit-il dans sa dédicace à Jean Merveilleux [1], res Deo dicatas vel

[1] Conseiller d'Etat de Neufchastel, châtelain de Thielle, un des hommes qui ont le plus contribué à l'établissement de la Réforme dans son pays. Il était de

digito movere audebat, imo quisque in usum ecclesiæ et pauperum exproprio conferebat; nunc, o indignum facinus, res Deo consecratæ prædæ sunt omnibus. » Sa préface au bienveillant lecteur contient quelques détails littéraires bons à recueillir :

« Je n'ai pas agi sans prendre conseil. Jean Oporinus typographe bâlois mon ami particulier (auquel j'envoyai un message à ce sujet par Hugues Clerc) m'a souvent exhorté à faire présent de ce travail à la république des lettres. Ensuite j'ai communiqué le plan de mon projet à divers amis (Michaeli Mulotio[1], Joanni Cutræo[2] compatribus meis ; Petro Magno[3] et Joanni Belleio[4] symmistis meis[5] charissimis) qui ne m'en ont jamais détourné. Lors donc que j'ai pour mon dessein de tels approbateurs, je ne suis pas prêt à en faire fi. Quant à ma fidélité dans la reproduction du texte de Cologne j'en ai un solide garant (Joannem Mercatorem[6] optimæ spei adolescentem qui cum collectionem meam fere absolvissem in conferendis exemplaribus me adjuvit). — J. Belleius et J. Cutræus sont les mêmes dont il est parlé par M. Herminjard au t. II de sa *Corresp. des Réform.*, p. 472, note 11. Ajoutons que la préface ci-dessus est suivie d'une pièce intitulée : « Ad lectorem Carmen elegiacum auctore Joanne Cutræo. »

Un de nos correspondants, qui a fait une étude particulière de la vie de Castalion, n'hésite pas à croire que L'Archer partagea la disgrâce de Castalion, parce qu'il partageait ses idées et ses antipathies. Il lui écrivait à la date du 5 juin 1562 :

« Vous m'avez fort esjoui des nouvelles que m'avez escriptes et de ce que n'allez pas à Lausanne. Pour ma part j'en feusse été bien joyeux, parce que nous feussions veus plus souvent. Mais ayant considéré les grandes commoditez qu'avez à Basle, assavoir qu'estes en paix, que y avez de grans amys... je juge que c'est vostre grand bien d'y demeurer. Car, estant à Lausanne, à grande difficulté vous eussent laissé en repos ceux que sçavez. »

L'expression *ceux que sçavez* revient assez souvent dans les lettres de L'Archer à Castalion lorsqu'il parle de Th. de Bèze, de Farel et de leurs amis. On voit aussi dans cette correspondance qu'il faisait venir avec soin par son ami l'imprimeur Jean Herbst (Oporinus) et par Castalion les livres paraissant en Allemagne ou en Suisse contre Calvin et ses doctrines. La bonté de L'Archer et sa sollicitude en faveur des jeunes gens pauvres est un des traits les plus marqués de cette correspondance, comme M. Gagnebin l'a fait très-justement observer[1].

Dans l'été de 1554, au plus fort du bruit qui suivit la mort de Servet, notre pasteur, peu ardent, n'avait pas encore pris parti. Son attitude était celle de Toussaint, de Zurkinder, de Musculus, de Sulzer, etc. Il hésite à approuver le supplice tout en craignant d'aller trop loin dans sa tolérance, et il se sent inquiété dans ses idées de tolérance par la pensée que presque tous les fauteurs du libelle : *De hæreticis non puniendis* sont en même temps suspects de quelque hérésie. C'est dans cette disposition d'esprit qu'il écrit à Castalion la lettre grave que voici :

« *A mon très chier frère et bon amy M. Sebastien Castalio à Basle.*

« Mon très chier frère, dès lors que j'ai cogneu et veu les dons que Dieu avoit mis en vous je vous ay porté une grande affection car entre tous les hommes que vous veistes jamays j'ayme les gens

plus secrétaire interprète du roi François Ier pour ses affaires en Suisse et paraît l'avoir été aussi de Henri II.

[1] *Mullot*, pasteur à S.-Blaise, entre Neuchâtel et le village de Cornaux où exerçait Thomassin.

[2] Peut-être un Le Coultre ?

[3] *Le Grand*, pasteur à La Chaux-de-Fonds, dans la seigneurie de Valangin.

[4] *Jean de Belly*, pasteur à Fontaines, près Valangin. Ces trois, Mullot, Le Grand, Belly, étaient réfugiés de France.

[5] Mes collègues. En effet, au mois d'avril 1551, la classe (ou consistoire) de Valangin se composait de : Jaques *Sorel*, à Boudevilliers ; *de Belly*, à Fontaines ; Pierre *Simonnier*, à S.-Martin ; Eynard *Pichon*, à Savagnier ; Pierre *Le Grand*, à La Chaux-de-Fonds ; Guill. *Philippin*, à La Sagne, Pierre *Besson*, au Locle ; Hélie *Limosin*, aux Brenets ; enfin du pasteur du chef-lieu (Valangin et Fenin) que précisément cette qualification de *Symmistæ*, montre avoir été, à ce moment, Archer lui-même.

[6] Jean Marchand, de Boudri, au comté de Neufchastel, alors étudiant à Bâle, plus tard pasteur dans le bailliage de Grandson, puis au Locle, etc.

[1] Voyez encore sur ce point, notamment, une lettre à Jean Bauhin du 7 octob. 1565.

scavans. Or pourtant que je désire que les beaux dons de Dieu qui sont en vous servent à sa gloire je vous ay voulu advertir de certaines choses a fin que vous y preniez garde.

« *Premièrement*, le bruit court qu'estes de l'opinion de Servetus, ce que je ne peux croyre car on dit qu'il a été de tout en tout Arrien, c'est-à-dire disant que Jésus Christ estait créature. Or je scay qu'avez leu et lisez les Saints livres qui appellent Jésus Christ *Jéhova*, qui est le nom propre de Dieu, et *Emmanuel* qui signifie Dieu avec nous, et *Dieu* simplement et *Vrai Dieu*. Puis donc qu'il est vrai Dieu il n'est pas créature, mais créateur sans commencement et sans fin.

« *Secondement* on dit qu'estes anabaptiste c'est à dire que vous dites que les petits enfants ne doivent point estre baptisez jusques à ce qu'ilz peuvent rendre rayson de leur foy, ce que je ne peux ainsi croyre car vous scavez assés que le baptême a succédé à la circoncision et que puisqu'on circoncisoit sous la loy les petits enfants qu'on doibt sous Jésus Christ les baptiser. Item vous lisez que plusieurs familles ont été baptisées; les enfants sont compris sous le nom de famille. Il est donc vraisemblable que les apostres les baptisoyent comme le témoigne saint Origène dans l'Esp. aux Rom. Item dit Jésus Christ que le royaume des cieux est à eux. S'ils ont la chose ils peuvent donc bien avoir le signe, qui est le baptême. Il les fault donc baptiser en la rémission du péché originel qui leur est adonc remis comme le dit saint Augustin : *Peccatum originis remittitur in baptismo*, etc.

« *Tiercement* on dit que vous dites que l'homme peult venir à telle perfection qu'il n'a plus besoing de prier : *pardonne nous nos offences* etc.; et qu'il n'a plus besoing d'estre enseigné par la parole de Dieu. Ces erreurs aussi me semblent si étranges que je ne peux croyre qu'elles soyent en vous, car vous scavez que nous ne pouvons venir, pendant que nous sommes vestus du corps de péché, à telle perfection que puissions dire je suis sans péché. Item Jésus Christ a commandé que son évangile soit presché jusques à la fin du monde. Il fault donc tousjours enseigner.

« *Finalement* le bruit court qu'avez faict imprimer ung livre contraire à ce que M. Calvin a traicté contre Servetus, c'est : *De non comburendis hæreticis*. Or, touchant cet article je scay assés a quoy vous en estes car nous en conférasmes par ensemble la dernière foys que je feus à Basle. Si est que je désirerois que pensissiez un peu de plus près.

« Conclusion finale vous estes en très mauvaise reputation en ce païs envers plusieurs, tellement qu'il n'a pas longtemps qu'il y eut ung homme de scavoir qui vous appella en une grande assemblée : « meschant hérétique. » Et qui pis est j'ay entendu ces jours passés qu'il y a ung homme de grand scavoir qui escript contre vous a raison des erreurs ci dessus mentionnées et d'aultres. Je vous en ay voulu advertir pour aultant que j'ayme vostre salut et honneur comme le présent porteur vous en pourra advertir et asseurer. Dieu soit toujours avec vous. Amen. Ce 30 de juillet l'an 1554, votre frère Joannes Arquerius. »

Il paraît que Castalion, aigri par la persécution, ne prit pas en bonne part cette lettre et les rudes interrogations qu'elle contenait. Le 4 octobre L'Archer lui écrit de nouveau :

« Très chier frère, ayant receu voz dernières lettres je feus si fasché que me repenty de vous avoir jamais escript, pour ce que me donnez à entendre que m'estimez semblable à plusieurs qui sont aujourd'huy au monde : c'est que vous vueille tirer les vers du nés, comme on dit, a fin de le rapporter à vos ennemys. A Dieu ne playse que face ainsi, Il m'a jà faict la grâce de desirer de fayre a aultrui comme je vouldrois qu'on me feist. Ce qui a esté cause que vous respondez aussi obscurément qu'aviez faict auparavant... »

Il continue en entrant dans la discussion sur la parfaite obéissance possible à l'homme et sur l'égalité du Fils avec le Père et conclut :

« Voila ce que j'ay voulu vous escrire. Vous respondrez ce qu'il vous plaira. Cependant asseurez vous de cela de moi que je desire vostre bien et salut, et que je suis ny traître ni faulx rapporteur. »

La preuve que Castalion se convain-

quit bien de la vérité de ces protestations, c'est tout le reste de leur correspondance, de plus en plus affectueuse jusqu'à la mort[1].

2. ARCHER (Christophe), fils du précédent, ministre à Valentigney, fut reçu bourgeois de Montbéliard le 4 sept. 1617.

3. ARCHER (J.), pasteur à Guillestre et Vars en Dauphiné, 1685 [III, 166 b; VI, 536 b]. Le même, sans doute, inscrit (Johannes *Archerius* Delphinensis) à Genève, comme étudiant en théologie en 1670.— *Archer* le fils, réfugié à Lausanne 17 avril 1688. — (Jean), de Grenoble et son fils assistés à Genève, 1690-1706. — (Jean), de Mens, *idem*, 1705; reçu hab. de Genève en 1709; bourgeois en 1730. — (Marie), de Grenoble, et sa fille, réfugiées à Magdebourg, 1698.

4. ARCHIER (PEYROTHON), un des premiers habitants d'Agen qui embrassèrent la Réformation. Arrêté en 1549 par l'ordre du sénéchal d'Agenois, il fut conduit à Bordeaux et bientôt condamné par arrêt de la chambre de justice qui siégeait extraordinairement dans cette ville. Il subit le dernier supplice et fut brûlé vif devant le palais de L'Ombrière. — (Antoine), probablement frère du précédent, fut condamné par le même arrêt à être fouetté de verges. (GAULLIEUR.)

ARCHIAC (A. de MONTBERON, baron d'), 1569 [VII, 458 a]. — (Du Parc d'). Voy. [VI, 357 b et IV, 454 b].

ARCHINA (LOUIS), de Saint-Etienne en Dauphiné, assisté à Genève, 1703. — *Archinad* (Jacques), de Chabeuil en Dauphiné, tondeur de draps, réfug. à Genève, 1710. — *Archinal* (Jean), de Châtillon en Dauph., poudrier, habit. de Genève, 15 mai 1711.— *Arsinal* (Etienne), de Chastillon-sur-Die, assisté à Genève, 1684. — (André), « de Livron, travaillant aux indiennes, » reçu habitant de Genève, 3 septemb. 1715.

1. ARCHINARD (JAQUES), « natif du lieu et paroisse d'Oste en Daulphiné dioc. de Dye, » reçu habitant de Genève, 6 juin 1559. — Jacob, « Jacobus Archinardus Delphinas, » étudiant à Genève, 1581. — (Jacob), Montelimart, 1603 [X, 269]. « Le 28 janv. 1596 à Oste, à l'issue du presche du matin par M. *Desagues*, a esté baptisé le fils du sieur Sébastien Archinard d'Aoste et de *Susanne Vion*. Son parrin Mons. Jacob Archinard, docteur ès droicts, advocat au Montelimar. » — *Archinard*, du comtat Venaissin, 1612 [VIII, 103 b].

2. ARCHINARD (JEAN) de Die, envoyé à Genève par M. *Chion*, conducteur d'une colonie de réfugiés vaudois qui sont dans le Wurtemberg, pour obtenir des Genevois quelques secours. Il obtient 5 écus; 1700. — (Jean), de Chastillon en Dauphiné, et sa mère, assistés en passant à Genève pour se rendre à Berne, et à son retour, n'y étant pas resté, 1693-1700. — (Jean-François) et son frère, de Die, assistés à Genève en 1705 et 1706. — (Jeanne), des environs de Die, *idem*, 1708. — (Pierre), de S.-Marcellin en Provence, accusé en France de s'être allé marier à Genève et d'y avoir envoyé élever son fils, 1734 (*Bull.* XI, 244).

3. ARCHINARD, famille de Pont en Royans, réfugiée à Genève lors de la révocation de l'édit de Nantes. Elle y fut admise à la bourgeoisie en 1702 et y existe encore. Elle a produit deux théologiens distingués : 1° *Daniel*, 1698-1755, pasteur successivement de plusieurs églises françaises de l'Allemagne, notamment de celle de Brunswick, où il mourut après y avoir passé onze ans. 2° *Jean-André*, 1810-1869, pasteur à Chancy, puis à Genève, et auteur de plusieurs ouvrages d'histoire ecclésiastique et d'archéologie. La *France Protestante* a cité ce dernier [VII, 209 b, 386 a] pour diverses communications dont MM. Haag lui ont été redevables et le *Bulletin de l'Hist. du Prot.* lui a consacré un article nécrologique dans son XVIIIe volume (1869), p. 608.

ARCI ou ARCY (Henri GONDIN, sieur d'), v. 1620 [V, 302 a]. — (François), 1658, *id.* — (Phil. Guilard, marquis d'), v. 1640 [VI, 378 a].

ARCIER (CATHERINE D'), vers 1550 [III, 109].

ARCONQUE D'AUBAREDE (JEAN D'), assisté à Londres, 1702.

ARCONVILLE (D'), employé dès avant 1682 comme ingénieur militaire au service de l'Electeur de Brandebourg (*Erman* IX, 9). — La famille d'Arcon-

[1] Nous devons ces documents supplémentaires sur Archer à M. F. Buisson.

ville passe, dans une lettre adressée à Bossuet par des ministres de Louis XIV, le 10 nov. 1685 (*Bull.* IV, 116), pour convertie alors par cet évêque. Un de ses membres obtient en effet une pension de 2,000 l. t. en 1686. — (Mlle d'), enfermée dans un couvent en 1688. — *Susanne de Brosset* d'Arconville en Beauce, mise de force aux Nouvelles-Catholiques, 1719 (E 3405).

ARCUSSIA (Jean d'), conseiller à Aix, 1562 [III, 361 a].

ARDAILLON (Philippine d'), native d'Orange et religieuse à l'abb. de Ste-Croix d'Apt, suivait en 1561 les prédications du ministre *Jean de La Plante*, venu de Genève. Elle épousa le seigneur de Gignac.

ARDANJON (Jehan), « cordonnier, natifz de Mont sur Guyne, dioc. de Poitiers, » reçu hab. de Genève, 24 avril 1559.

ARDEAU, ancien de l'église de Saintes, 1664 (*Bull.* XVIII, 97).

ARDEL (Georges d'), seigneur de La Plaine v. 1670 [III, 108 b].

ARDENAY (Louis-Gaspard, marquis d'), Maine, v. 1670 [I, 153; VII, 56 b; VIII, 248 b]. Voy. Le Vasseur.

ARDESOIF (Louise), d'Alençon, emprisonnée à la Bastille, 1692 (*Bull.* XII, 471). — (Charles), Jeanne sa femme et trois enfants, naturalisés anglais, 5 janv. 1688. — (Pierre), *id.* 11 mars 1700. — Deux autres, directeurs de l'hôpital des réfugiés français à Londres, de 1767 à 1789. — (Jacques), peintre, natif de Paris, abjure le 8 déc. 1761 (Registre de S.-Germain-en-Laye).

ARDIAN (Christophe), de Tours, veloutier, reçu habitant de Genève, 27 déc. 1585.

ARDILLON (Jean), pasteur à Marchenoir, v. 1630 [VIII, 67 b.] Voy. *Bull.* XII, 43. — (Joseph); Auxerre, 1664 [VI, 311 a]. Inscrit comme étudiant à l'acad. de Genève en 1634.

ARDILLOUSE (d'), ministre, 1580 [III, 245, b]. Il était pasteur de Mazères (pays de Foix) en 1592 (écrit *Ardilouze*).

ARDOIN, *Ardoyn, Ardouin;* à Uzès, 1627 [I, 277]. — *Ardouin* et autres des îles de Saintonge, bourreaudés par les dragons, 1685. — [Suzanne et Charles] réfugiés et assistés à Londres en 1721. — Voy. Hardouin.

ARDOUIN (Philippe d'), sieur de La Calmette en Languedoc, molesté pour son droit d'exercice à La Calmette, 1685 (Tt, 322).

ARDOREL (Pierre), sieur d'Alcange, apothicaire, épousa le 24 janv. 1655, à Blain, *Charlotte Loyau,* fille de défunt Pierre Loyau, marchand, et de Catherine Chapeau, de Mouchamps. La famille Loyau existe encore en Vendée et professe la religion réformée. Pierre Ardorel cependant, ne tarda pas à se convertir, car en 1656, quand eut lieu le baptême de sa fille, Marie, elle est dite au registre : « fille de Pierre ci-devant de la religion. » La mère du moins était restée fidèle à sa foi, puisque l'enfant était baptisée dans l'Eglise réformée. Ce baptême avait eu lieu à Malaguet, maison noble aux environs de Blain. (Vaurigaud.)

ARDRES (N. d'), gentilhomme des environs de Senlis, secrétaire de confiance du connétable de Montmorency [Haag I, 121]. Ce fut en cette qualité qu'il assista, en 1559, à l'assemblée de Vendôme où les chefs de l'opposition contre les Guises, c'est-à-dire *Antoine de Navarre*, le prince de *Condé* son frère; *Coligny,* d'*Andelot, Odet de Châtillon, François de Vendôme* vidame de Chartres ; *Antoine de Croï* prince de Portien, tous parents ou amis, se concertèrent sur les moyens de renverser un gouvernement odieux. Les avis furent partagés. D'un caractère plus ardent, Condé, d'Andelot et le vidame de Chartres voulaient qu'on courût de suite aux armes sans laisser aux Guises le temps d'affermir leur autorité. Les autres, et d'Ardres fut du nombre, proposèrent des remèdes moins violents, en représentant que s'il n'y avait rien à attendre du roi, on pouvait tout espérer de la reine mère qui n'hésiterait pas à se joindre à eux si elle trouvait ses sûretés dans leur parti, et qu'on verrait crouler en un clin d'œil la puissance des Guises, du moment qu'elle leur retirerait son appui. Ce dernier avis l'emporta ; mais on ne tarda pas à s'apercevoir qu'il n'était pas le plus sage. Il fallut quelques mois après revenir au premier, et Condé leva l'étendard de la guerre civile en s'emparant d'Orléans. D'Ardres n'hésita pas à aller le rejoindre, quoique le

connétable de Montmorency se fût laissé gagner par le parti contraire. Cependant lorsqu'il vit Condé, qui avait déployé d'abord tant de vigueur et d'énergie, se laisser endormir par l'habileté de la reine mère, il prit le parti de se retirer chez lui, soit que ses ressources fussent épuisées, soit qu'il augurât mal d'une guerre ainsi conduite. « Quatre gentils-hommes, nous raconte Crespin, assavoir les sieurs de *Moncy St-Eloi*, de *Houdencourt*, d'*Ardres* et de *La Maison-Blanche*, voisins de la mesme ville (Senlis) s'estans retirez d'Orléans en leurs maisons pour se rafraischir, les séditieux les allèrent attaquer et les amenèrent prisonniers, les accusans d'avoir tiré un coup de pistole au village de Fleurines contre une certaine femme sœur du prieur de St-Christofle, regardant par sa fenestre. De Senlis ils furent menez à Paris et décapitez aux halles, après avoir fait confession de foi, et ce le 10 nov. 1562, et leurs testes apportées à Senlis, et mises aux quatre portes de la ville. » Nous trouvons dans Bèze qui rapporte le même fait, une circonstance importante passée sous silence par Crespin. C'est que le tribunal de Senlis, jugeant en première instance, avait acquitté les quatre prévenus. Rien ne saurait mieux établir leur innocence; car, à cette époque, l'ombre d'une preuve suffisait souvent pour déterminer un arrêt de mort.

AREAU (Guillaume d'), président ou avocat général au conseil souverain de Béarn, destitué par les catholiques en 1569, selon Bordenave (p. 254). M. P. Raymond ajoute qu'après les troubles, il présida la chambre des comptes de Pau et qu'il cumulait cette charge avec celle d'avocat général au conseil souverain de Béarn. Il mourut en 1571.

AREMBERT (Catherine), v. 1550 [IV, 543 a]. — Cf. [IX, 104 b].

AREN (barons d'), voy. Mesplès.

ARÈNES (Barbe d'), 1597 [IX, 554 a]. — *Françoise de Saussan*, dame *d'Arennes*, v. 1610 [V, 505 a]. — Intrigues pour convertir cette famille, en 1683 : *Bull.* I, 114. — Un *d'Arènes* capitaine au service britannique en 1689 (Agnew II, 181). On a écrit quelquefois *Darènes*.

ARERAT, capitaine, 1570 [I, 141 b].

Aretius (Felinus), voy. Bucer.

ARGAN (Charles), de Caramau en Languedoc, assisté à Genève, 1700.

ARGAND (Marguerite et Marie), Genève, 1645 [VII, 218 a]. — (F. Dorothée) v. 1770 [VIII, 513 b]. — Famille genevoise originaire de Bonne en Faucigny.

ARGELLE ou *Arguelle* (le capitaine), député des églises de Gascogne, 1573 (*Bull.* X, 352). Probablement de la même famille qu'*Argelos*. — Voy. Arros n° 2.

ARGENCE (d'), famille d'origine normande qui resta très-tard attachée au protestantisme. = *Armes :* De gueules à la fleur-de-lis d'argent.

En 1621, un *d'Argence* signa le procès-verbal de l'assemblée du Pouzin, qui conféra de pleins pouvoirs au sire *de Blacons* pour la défense de la Réforme dans le Vivarais [V, 140 a, note]. Dans le premier quart du XVIIe siècle, *Louis de Polignac*, sieur d'Argence, comptait parmi la noblesse protestante de la Saintonge avec les *Châtelaillon* et les *Dompierre*, auxquels il était allié [V, 360 a]. En 1650 vivait Noé de Chambaud, seigneur d'Argence et de S.-Léger [IV, 365]. Vers la fin du siècle, *Elisabeth Gourjault* [V, 341 a] était femme de *Charles d'Argence*, sieur de La Jarrie. C'est vraisemblablement la même dame qui fut enfermée comme fidèle protestante, en 1725, aux Hospitalières de Poitiers. Mlle *d'Argence de Lesigny*, sa fille, mise d'abord à l'Union chrétienne de Poitiers, et qui « empêchait par son opiniâtreté la conversion de sa mère, » fut transférée en 1727 au Calvaire de Chinon, puis aux Nouvelles-Catholiques de Tours, et parvint en 1730 à se réfugier en Hollande (Tr, 325).

ARGENCOURT (d'), habile officier du génie, qui fut chargé par *Rohan* de diriger sous les ordres de *Calonge*, les travaux de défense pendant le siége célèbre de Montpellier, en 1622. Il se rallia dès lors au gouvernement et abandonna la religion réformée. Nommé ingénieur général, il fut chargé, en 1625, de construire la citadelle de S.-Martin dans l'île de Ré. En 1630, il dirigea les travaux de la citadelle élevés sur les ruines de l'ancien château d'Oléron, et Richelieu l'invita à tracer le plan des fortifications de Brouage. Enfin les Mémoires du cardinal nous ap-

prennent qu'en 1637, lorsque les Espagnols débarquèrent sur les côtes de France et tentèrent de s'emparer de Leucate, Argencourt, placé sous les ordres du duc d'Hallvin, avec le grade de maréchal de camp, contribua, à la tête des enfants perdus, par son courage autant que par son expérience, à la prise du camp ennemi, après avoir forcé le château de Rochefort à se rendre, le 25 septembre [Haag I, 122. — II, 149 b; VI, 175 b].

Le vrai nom d'Argencourt était *Pierre de Conti*, seigneur d'Argencourt. Il était issu d'une famille française réfugiée à Genève, et né du mariage de *Jean*, seigneur d'Argencourt, 24 octobre 1575, avec Perrette, fille d'*Yves de Baudan*, demeurant à Alais. Bouffard-Madiane, dit, en racontant dans ses mémoires (manuscrits) la fin de la première guerre du duc de Rohan (1622) : « Argencourt, qui estoit capable de servir en ces négociations, fut aussy régalé de promesses et s'en prévalut plus que tous les autres par la protection du duc de Montmorency qui luy fist changer de religion. » (PRADEL.)

1. ARGENSON (RENÉ D'), sieur d'Avoines ou d'Avesnes, riche et honorable gentilhomme du Maine, se retirant après souper de la maison de *Thibaut Bouju*, sieur de Verdigny (dépouillé lui-même de sa charge de juge criminel pour cause de religion), fut attaqué en chemin, massacré, dépouillé, et son cadavre abandonné en proie aux chiens et aux oiseaux, le 9 avril 1565 [Haag X, 66]. Il avait contribué à la prise de la ville du Mans au nom du prince du Condé le 1er avril 1562 [VI, 253 a].

Mémoires de Condé V, 281.

2. Voy. encore : Guillaume et Judith d'Argenson, 1606 [II, 514]; — Esther, v. 1600 [III, 350 b]; — Georges, 1562 [III, 94 a, 499 a].

3. Une demoiselle Perrine d'Argenson fille de Patrice d'Argenson, sieur d'Avesnes et de Montrevault, avait jadis épousé Jean Chollet, sieur de La Chollетière et de Dangeau, et une fille née de ce mariage, Marie Chollet, devint en 1479 la femme de Geoffroy de Courcillon, aïeul des *Courcillon-Dangeau* qui furent longtemps des protestants zélés. — Une Jeanne d'Argenson fut mariée en 1495 à Jehan Levasseur, sieur de Cougnée ou Coigners, dont les descendants marquèrent comme protestants parmi la noblesse du Maine [VII, 54 b]. — *Louise d'Argenson*, fille de François d'Argenson, sieur d'Avesnes, et de Jeanne de Cochefilet, épousa en 1567 *Jacques de La Barre*, sieur de Groslieu en Beauce, mort en 1587 gentilhomme du roi de Navarre. — François *Houssemayne du Boulay*, réfugié en Prusse après la révocation de l'édit de Nantes, y épousa une protestante, nommée *Mlle d'Argenson*.

ARGENT (D'), voy. Dargent.

ARGENTEUIL (C. D'), à Bourges, 1720, prêtre converti. Voy. Charlot.

ARGENTIER (BRANCASSE), fils de feu Claude, « du mandement du bourg d'Oisans, » mercier, reçu bourgeois de Genève, 9 avril 1576.

ARGENTIÈRE ou L'ARGENTIER, capitaine, 1562 [IV, 132 a]. — Autre, député à un synode, 1672 [VIII, 302 b].

ARGENTLIEU (FRÉDÉRIC DE HANGEST, sieur D'), capitaine, tué en 1577 [VI, 284 b; VII, 291 a]. — (JEAN), 1578 [VI, 291 b]. Voy. Hangest [V, 429 a].

ARGENTRÉ (JEANNE D'), épouse de *Samuel d'Andigné*, sieur de La Gotrays, fait baptiser conjointement avec son mari à Vitré, en 1596, leur fille ANNE. — Cf. Andigné.

ARGER (trois frères), avec trois autres compagnons, tous des Cévennes, assistés en passant par Genève pour se réfugier plus loin, 1701. — « David Argerius, » de Montpellier, étudiant à Genève, 1627. — (la veuve de Daniel), réfugiée à Manheim, 1700.

ARGEUSES (ELISABETH D'), 1590 [VII, 55 b].

ARGIS (GILLES); Orléans, 1568 [VI, 531 b]. — (Sara), veuve de *Pierre Combaud*, avocat à la cour de Bordeaux (*Reg. de Pons*).

ARGON (ÉTIENNE), massacré à Forcalquier en Provence, 1562 [X, 469].

ARGONDIÈRES (JACQ. PONAT, sieur D'), v. 1630 [VIII, 287 a]. — Voy. Ponat.

1. ARGOUD (ANTOINE D'), [Haag, I, 122), gentilhomme de Vienne en Dauphiné, converti au protestantisme par *Jean Figon*, ministre de grande réputation que l'on avait fait venir de Neu-

châtel, en 1562, et « qui avait corrompu, dit Chorier, beaucoup d'esprits dans cette ville, et leur avait inspiré la hardiesse de faire ouvertement l'exercice de la nouvelle religion dans leurs maisons. » Les maisons où s'assemblaient les protestants pour la célébration de leur culte, étaient celles de d'Argoud, de *Gabet* et de quelques autres. Ces réunions, quelque inoffensives qu'elles fussent, furent proscrites en 1566. Figon reçut l'ordre de vider la ville dans les huit jours; Gabet échappa par la fuite à un châtiment plus sévère, et d'Argoud fut condamné à une forte amende. Ces rigueurs n'eurent, naturellement, d'autre effet que d'affermir les coupables dans leur foi. D'Argoud, qui devait être déjà avancé en âge, puisqu'il se trouve mentionné dans un acte de 1513, mourut sans doute peu de temps après; mais ses descendants persévérèrent dans la profession de la religion réformée, au moins jusqu'après l'avénement au trône de Henri IV. Nous lisons en effet, dans les procès-verbaux manuscrits de l'assemblée politique de Loudun, qu'en 1596, un d'*Argoud*, député en cour par les églises de la Provence pour se plaindre des persécutions de toute espèce dont elles avaient à souffrir, se présenta devant cette assemblée afin de solliciter son intervention en leur faveur auprès du roi et de ses ministres. Au *Livre du Rect.* est inscrit comme étudiant à l'acad. de Genève en 1587 : « Jacobus Argodus delphinas. » C'est à cette famille qu'appartenait le comte d'Argout qui fut gouverneur de la Banque de France sous le règne de Louis-Philippe et dont le nom a été donné à l'une des rues de Paris voisines de cet établissement.

2. ARGOUD ou ARGAUD, ARGOD, ARGOZ (ÉTIENNE), « espinglier, » de Montrigaud en Dauphiné, reçu habitant de Genève, 15 sept. 1572. Son fils Jean-François (1594-1664), membre du grand conseil en 1634. — *Argo*, procureur à Lyon, proscrit en 1568 (ci-dessus, col. 277).

ARGAUDS (RACHEL, fille de JEAN DES), s^r de Dampierre, et de *Madelaine de Crux*, présentée au baptême à Pons en Saintonge par *Jacq. des Argauds*, s^r de La Chaussée, et *Rachel de Cruc*, d^lle de Nantheuil (Tт, 285).

ARGOUGES (FRANÇOISE D'); Tours, v. 1600 [VII, 204 a].

ARGOUL (D'); Lyonnais, 1579 [II, 467 b].

ARGRIER (BERTRAND), condamné, 1569, à Bordeaux [II, 416 a].

ARGUES (MARTIN DE), pasteur de Bourges, 1556 (*Bull.* VIII, 73].

ARGY (D'), famille berrichonne [V, 438]. — *Suzanne d'Argy*, fille de noble *Jean d'Argy*, née à Loudun, 1566. — Voy. Haut-Teneuil.

ARIAL ou ARIAIL, capitaine [III, 493].

ARIEL (NIC.), barbier de Senlis, tué à Lyon lors de la S.-Barthélemy [VI, 264 a].

ARIFFAT ou ARIFAT (NICOLAS de LA BAUME, sieur D'), v. 1600 [VI, 435 a]. — (*Paul*) 1684 [VI, 435 b, note].

ARIFONT (GUILLAUME), marchand à Nîmes, reçu habitant de Genève, 3 novemb. 1572.

ARJON (ANDRÉ), d'Orléans, reçu hab. de Genève, 17 mai 1585.

ARLANDE ou ARLAMDE, famille noble du Languedoc [Haag I, 123. — Voy. VI, 407 b; IX, 255 a]. LOUIS d'Arlande, seigneur de Mirebel en Vivarais, qui vivait vers 1560, eut pour fils GABRIEL Arlande, époux de *Marguerite de Massuguier*, laquelle le rendit père de LOUIS Arlande. Ce dernier se maria, le 7 avril 1586, avec *Marthe* ou *Marie de Borne* et en eut LOUIS Arlande, qui prit pour femme, le 21 avril 1624, *Françoise de Beaumont*, et laissa deux fils survivants, JACQUES, s^r de Mirebel, et ANTOINE, s^r de Vendrias. C'est probablement le même Louis qui avec un troisième fils, également nommé Louis, et un autre d'Arlande, Jacques-Alexandre, furent tous trois confirmés, le 7 nov. 1615, par l'assemblée de Grenoble, comme commandants de la place de Mirebel [II, 403 b; IX, 102 a]. JACQUES, fils aîné de Louis et de Françoise de Beaumont, eut neuf enfants de sa femme, *Jeanne de Beaumont*, qu'il avait épousée en 1656. Nous connaissons les noms de sept d'entre eux : *Rostan-François*, *Antoine-Constantin*, *Anne*, *Jacques*, *David*, *Marguerite* et *Antoine* [IV, 181 b]. Ce der-

nier, né en 1667, se laissa séduire par le gardien des capucins de Villeneuve-de-Berg, qui l'attira dans son couvent en 1678, et l'y retint sous prétexte qu'il s'était converti. La veuve de Jacques prouva que son fils n'avait pas onze ans; le dossier de l'enquête [*Archiv.* M, 665) ne nous apprend pas si on lui rendit justice. A ces renseignements nous ajouterons que Jacques d'Arlande, ancien de l'église de Villeneuve-de-Berg, fut député [X, 367] par la province du Vivarais au 29e synode national, qui s'assembla à Loudun en 1659. Ce synode le chargea d'aller avec le pasteur *David Eustache,* porter aux pieds de S. M. ses très-humbles devoirs, ses soumissions et remerciments, en lui confiant en même temps pour le roi, la reine mère et le cardinal Mazarin, des lettres où l'on désirerait plus de sincérité et un peu moins de servilité. Quand on connaît la conduite que le gouvernement de Louis XIV tenait déjà à l'égard des protestants, on reste stupéfait à la lecture de phrases telles que celle-ci : « Les faveurs que V. M. répand journellement sur nous augmentent de plus en plus les obligations que nous lui avons, parmi lesquelles nous pouvons compter comme la plus singulière, cette assurance que V. M. nous a donnée par la bouche de M. son commissaire, de son affection paternelle pour tous ses sujets de la religion réformée, et que le dessein de S. M. est de nous continuer les effets de sa bonté accoutumée, comme aussi le privilége qu'elle nous a accordé de nous assembler dans cette ville, ce qui étant des marques d'une bonté toute particulière, les expressions nous manquent, et nous n'avons pas de termes assez emphatiques pour en témoigner notre gratitude, et combien fortement nous nous sentons engagés, par cette nouvelle faveur, à dévouer et consacrer nos vies et nos fortunes pour le service de V. M. » Les deux députés s'acquittèrent de leur mission à la satisfaction du synode, qui les remercia de leurs soins et de leurs peines. Le seigneur de Mirebel fut encore commis, avec les pasteurs *Homel* et *Janvier,* et avec *Timothée Baruel*, appelé ailleurs *Bervil,* docteur en droit civil, avocat et ancien de l'église de Privas, pour visiter l'université de Die et porter remède aux abus qui s'y étaient introduits. Les élèves de cette université laissaient croître leurs cheveux, portaient de grandes manches pendantes, des gants à franges, des rubans, fréquentaient les tavernes, recherchaient la compagnie des femmes, avaient l'épée au côté, et leur style sentait plus le roman que la parole de Dieu. — Telles étaient les plaintes générales des députés des provinces. Le synode de Loudun ne se contenta pas d'exhorter les professeurs et les directeurs des universités, comme aussi les consistoires et les églises, à user de toute leur autorité pour réprimer de semblables excès, en leur enjoignant d'excommunier les réfractaires et de rayer leurs noms de la matricule des étudiants; il chargea, comme nous l'avons dit, des ministres et des anciens d'une inspection des universités, avec ordre de faire savoir à tous les étudiants en théologie qu'ils eussent à lire publiquement les saintes Ecritures avant le prêche. Les autres députés furent *Isaac de Guitton* et *Isaac du Bordieu*, pasteurs, avec *Paul Thouvois*, seigneur de Champs, avocat au parlement et ancien de l'église d'Orléans, pour l'université de Saumur; *Adrien Chamier* et *Jérémie Viguier,* avec de *Pontperdu* et *Jacob Maisonnais,* avocat au parlement et ancien de l'église de Bordeaux, pour celle de Montauban; *Isaac du Bordieu* et *Etienne Broche*, seigneur de Méjannes, pasteurs, avec *Edouard de Carlot,* baron de S.-Jean de Gardonenque, et de *Pontperdu,* pour celle de Nîmes. Il fut ordonné en outre que les synodes provinciaux, dans le ressort desquels se trouvaient ces universités, députeraient chaque année des pasteurs pour en faire la visite. — D'après un travail généalogique, daté de 1702 et signé Pierre Vernes, la famille *Vernes,* de Genève, originaire du Vivarais, posséda, au XVIe siècle, la seigneurie d'Arlande. — Voy. Galiffe, Notices généal. IV, 544.

ARLANDY et sa femme, réfugiés et assistés à Genève, 1684. — (Jean), naturalisé anglais, 5 janv. 1688.

1. ARLAUD, famille originaire de Maringues en Auvergne, réfugiée et admise à la bourgeoisie à Genève le 26 déc. 1617. Cette famille, qui s'est

perpétuée jusqu'à nos jours, a produit plusieurs artistes de mérite, principalement : Jacques-Antoine *Arlaud*, excellent peintre en miniature, né à Genève le 6 mai 1668. Son père, Henri [IV, 206 b], le destinait au pastorat; mais son goût pour les arts du dessin l'emporta sur les études théologiques, et en 1688, il fut envoyé à Paris pour y continuer son éducation artistique. Ses commencements furent pénibles. Mais, à force de persévérance, il finit par se faire connaître et apprécier. Le duc d'Orléans, bon connaisseur en fait d'art, voulut même prendre des leçons de lui et le logea dans son château de S.-Cloud. Dès lors, il n'eut plus de rivaux. Il est vrai que ses portraits étaient, dit-on, d'une ressemblance parfaite, son pinceau d'une délicatesse extrême, ses tons de couleur vrais et vigoureux et, ce qui faisait encore son principal mérite, c'est qu'il saisissait admirablement et d'un coup d'œil le caractère des personnes qui posaient devant lui. Après avoir eu tous les succès dans son art, après s'être concilié, en Italie et en Angleterre aussi bien qu'en France, les plus hautes amitiés, celle de Newton par exemple, il voulut terminer sa carrière dans sa patrie. Ses dernières années se passèrent à Genève, où il mourut en 1743. (Haag.) On conserve au Musée de Genève, outre quelques-unes de ses œuvres, un très-beau portrait de lui, peint par Largillière. — J. Ant. [VII, 191 a]. — Abraham [VII, 218 a].

2. ARLAUD (Guillaume), d'Uzès, manufacturier de bas, réfugié avec sa femme, un enfant et un apprenti, à Magdebourg, 1698. — (Claude) avec sa femme et ses deux enfants, assistés en passant à Genève pour chercher un refuge, 1703. — (Claude, fils de Paul), du Dauphiné, reçu habitant de Genève, 26 janvier 1717. — (Philippe, fils de feu Claude), d'Orange, tisserand, *id.* 19 oct. 1731.

3. ARLOD ou Arlot (Jaquet), [X, 471], « homme vieux et impotent et griefvement malade en son lict, pris et jetté des fenestres de sa maison en bas, et l'assommèrent de ses potences [béquilles] dont il se soustenoit; » à Castellane, 1562 (Crespin). — *Mathieu Arlo*, de Valdrome, assisté en passant à Genève, 1685. — (André, fils de feu Etienne), d'Alex en Dauphiné, tondeur de drap, reçu hab. de Genève, 15 nov. 1717. — *Marie Arliod*, « de Poïlaval, » assistée à Genève, 1692.

ARLAUSAC, Montauban, 1626 [IV, 467 a].

ARLES (d'), seigneur de Lisy, 1567 [VII, 359 a].

ARMAGNAC (Jean d'), valet de chambre du roi, 1611; gouverneur du château de Loudun, 1617 [VI, 204 b; VII, 283 a].

ARMAN (Julian), d'Issoire, orfévre, reçu habitant de Genève, 1er déc. 1572. — (François), de Mens en Dauphiné, cordonnier, réfugié à Schwedt (Prusse), 1698. — (la femme de Daniel), du Vivarais, et son fils « qui ont demeuré six mois en prison et dont le mari est encore aux galères, » assistés à Genève, 1699. — (Jeanne, Judith, Jean, François, etc.), du Dauphiné (onze personnes), réfugiés à Berlin, Magdebourg, Neuhaldensleben et Schwedt, 1700.

1. ARMAND (Jean, fils de feu Claude), de Zays [d'Uzès] en Provence, orfèvre, reçu habitant de Genève le 20 juin 1550. — (Pierre), son frère, esperonnier, *id.* le même jour.

2. ARMAND et *Jean Armant*, proscrits à Lyon en 1568 (ci-dess. col. 278 et 280).

3. ARMAND (Guill.); Provence, 1541 [VII, 319, a]. — (Autre Guill.) massacré à Cabrières, 1562 [X, 470]. — Guillemette, massacrée à Gordes [X, 471]. — Paul, 1686 [V, 45 b]. — Geoffroy [X, 220]. — (J.), du Languedoc, galérien, 1686 [X, 408]. — (Aldebert), de Marvejols, vers 1720 [IX, 427 a].

4. ARMAND (la délaissée d'Isaac), d'Orpière en Dauphiné, avec trois enfants, 1692; — (la délaissée d'Isaac), de Nîmes, allant en Allemagne avec deux enfants, 1693; — (la veuve de François), de Die, et ses deux fils allant rejoindre ses parents en Suisse, 1695; — (Jean) avec sa femme et deux enfants, de Lamothe-Chalençon, 1697; — (la femme de Michel), de Die, 1699; — (Jean), de Die, « revenant d'Allemagne en pauvre état et demandant à y retourner, » 1700; — (Jeanne), de Die, arrivée malade; 1700; — (Anne), d'Orpierre, 1700-1702;

— (Philippe), de Vanterol en Dauphiné, 1702; — (Jean), d'Orange, 1703; — (Isaac) et sa femme, d'Orange, 1703; — (la veuve) et cinq enfants, d'Orange, 1703; — (Jean-Louis), de Bourdeaux, 1703; — (Pierre), de Tolignon, 1703; — (David), de Beaumont, en Dauphiné, 1704; —(Louise), de Die, 1710; tous réfugiés et assistés à Genève, aux dates indiquées. — (Antoine), du Vigan, chirurgien, avec sa femme et trois fils, reçu à Lausanne, 21 nov. 1701. — (Joseph), de Die, reçu hab. de Genève, 18 fév. 1713. — (Pierre, fils de Jacques), d'Arnayon en Dauphiné, chapelier, *id.* 19 déc. 1752.

5. ARMAND (François), sa femme et deux enfants; — (Elisabeth) et trois enfants; — (Catherine); assistés à Londres, 1721.

6. ARMAND (Jacques), pasteur de l'église wallonne de Hanau en 1762, et de l'église réformée française de Francfort-s.-Mein, 1764-65 [Haag I, 124; III, 330 a]. Il est auteur d'un petit recueil de *Sermons*, dédié au comte Pierre de Golofkin, chambellan du duc de Deux-Ponts, renfermant quatre sermons, le premier sur Jean III, 19 (Francf. 1762, in-8°); le 2e sur Cant. II, 4, prononcé à l'occasion de la paix qui mit un terme à la guerre de Sept ans (2e édit., Francf. et Leipz., 1763); le 3e sur Luc XII, 13, prononcé à Bockenheim à l'occasion du 50e anniversaire de l'installation d'*Ant. Mathieu*, pasteur de l'église française de Francfort (Francf. et Leipz., 1765), et le 4e sur Ps. LXXXII, 6, 7, prononcé également à Bockenheim à l'occasion de la mort de l'empereur François Ier (Francf. 1765). Parmi des pages d'une véritable éloquence, on y rencontre fréquemment des allusions au sort des protestants en France, mais nulle part avec plus d'à-propos que dans le second de ces sermons qui eut pour auditeurs un grand nombre d'officiers et de soldats français rentrant dans leur patrie après les campagnes d'Allemagne. « Vous avez, s'écrie Armand, des concitoyens, qui sont nos frères dans la foi, mais qui sont souvent inquiétés au sujet de leur créance. L'ignorance où l'on est de notre culte, fait qu'on les noircit souvent sans fondement. Eh bien, messieurs, de retour chez vos compatriotes, dissipez et éclairez cette ignorance. Racontez-leur ce que vous avez vu dans ces provinces où on professe la même foi. Dites-leur que cette hérésie qu'on leur reproche, consiste à adorer l'Eternel en esprit et en vérité, à méditer ses divins oracles, et à lui adresser nos prières en langue intelligible et entendue du peuple; à être jaloux des droits de Dieu, et à ne point partager notre confiance et nos hommages entre le créateur et la créature, quelque sainte qu'elle puisse être. Dites-leur que cette hérésie consiste à aimer tous les hommes de quelque religion qu'ils soient; à n'employer que des voies de douceur pour l'instruction et la conversion des âmes; à être fidèle à son prince, sans permettre qu'un pontife étranger empiète sur ses droits; à ne point souffrir d'hommes inutiles, qui s'engraissent du travail des peuples, qui dévorent en pure perte la substance des Etats, et servent de gouffre aux générations futures. Dites-leur... en un mot, ce que vous avez vu. Employez le crédit que votre naissance et vos emplois vous donnent auprès des chefs de l'Etat, à délivrer des captifs malheureux qui, quand il serait vrai qu'ils fussent dans l'erreur, sont toujours respectables de ne vouloir point devenir hypocrites. Réprimez le zèle indiscret de ceux de vos lévites qui croient honorer Dieu en tourmentant les hommes. Soyez des docteurs de charité auprès des docteurs de votre foi; et si vous trouvez que j'ai dit vrai dans mon discours, dites-leur à votre tour : Ministres des autels, nous annonçons une doctrine ancienne et nouvelle; l'esprit de l'Evangile, c'est la Charité! » — Suivant le bibliographe R. Watt ces sermons auraient été trad. en anglais, 1768, in-8°.

7. ARMAND (J.-T.), pasteur à La Haye, 1766, puis (1775) chapelain de l'ambassade de Hollande à Paris [VII, 284 a]. — Peut-être le même que le précédent. Voy. aussi [X, 452].

8. ARMANT (Geneviève), 23 ans, vivait, en 1781, enfermée aux Nouvelles-Catholiques de Rouen depuis six années. — (Marie-Elisabeth), 15 ans, *id.* depuis trois années.

9. ARMAND DE CHATEAUVIEUX (Claude), né en 1542 [Haag I, 124. — III, 79]. Il eut de sa femme *Jeanne*

d'Issautier, de Sisteron, deux fils. Le cadet, Guillaume, capitaine de cent hommes d'armes, servit avec distinction sous les ordres de *Lesdiguières*. Marié avec *Marguerite de Bernardi*, il devint la souche de deux branches de cette famille établies dans la Bourgogne et le comtat Venaissin, mais qui ne paraissent pas avoir persisté longtemps dans la profession de la religion protestante. L'aîné, André, né le 11 avril 1595, épousa, en 1613, *Antoinette de Bardel*, fille de *Georges de Bardel*, seigneur de Theus et de Morout, dont il eut aussi plusieurs enfants. Son fils aîné, Georges se réfugia à Genève. Le second, Claude, suivit la carrière des armes et fut tué en 1681. Le troisième, Alexandre, mourut sans postérité. Le quatrième, André, fut l'auteur d'une branche éteinte depuis longtemps et sur laquelle les généalogistes ne fournissent aucun renseignement. Le cinquième enfin, Gaspard, fonda les branches du Dauphiné et de Chaumont en Bassigny, qui renoncèrent à la foi de leurs pères. Le seul de ses cinq fils dont les descendants appartiennent bien positivement à la France protestante, est Georges, né le 28 avril 1620 et mort en 1686. De son mariage avec *Marie Chevalier* naquirent André, époux de *Claudine de Calvière*, fille de *François*, baron de St.-Côme, et Gaspard, né en 1677 à Mison en Provence, qui servit dans les troupes anglaises avec le grade de capitaine de dragons, et mérita l'estime de Marlborough qui le choisit pour veiller sur son fils lorsqu'il l'envoya voyager sur le continent. Il mourut à Genève en 1733, laissant de son mariage avec *Catherine Desmons*, qu'il avait épousée en 1725, un fils nommé Jacques, lequel obtint gratuitement la bourgeoisie en 1769 et s'allia avec la famille des *Buisson*, également réfugiée à Genève, en prenant pour femme, le 26 février 1769, *Madelaine*, fille de *Léonard Buisson*, ancien syndic de la république. = *Armes* : De gueules à la fasce échiquetée d'argent et de sable, de deux traits, accompagnée en chef d'un croissant d'argent et en pointe d'un bœuf passant, d'or.

10. ARMAND (Daniel), étudiant au séminaire protestant de Lausanne en 1764, fut placé en 1773 comme pasteur dans le quartier de la Drôme (églises de Saillans, Sainte-Croix, Aucellou, etc.) par le synode du Dauphiné. A l'époque de la Révolution, il renonça à ses fonctions et fut nommé commissaire des vivres à Valence. Adonné dès lors à l'agriculture, il publia vers 1791 des *Notes sur l'éducation des vers à soie*, et après de nouvelles observations, un *Traité sur les vers à soie*, Nyons, 1798, in-12, 102 p. Le premier consul le nomma juge de paix du canton de Nyons, charge dont il fut dépouillé par la Restauration. Nous pensons qu'il est également l'auteur de l'écrit suivant : *Discours sur les devoirs que nous devons au Roi et aux magistrats qui le représentent, prononcé dans le Bas-Dauphiné ;* 1787, in-12. — Armand-Delille, fils du précédent, né en 1784, successivement pasteur à Valence et à Nîmes, et mort dans cette dernière ville en 1815 à l'âge de 31 ans. « Quoique jeune encore, dit l'éditeur de ses sermons, M. Armand-Delille avait mûri pour le ciel. Sa vie fut, comme sa doctrine, une prédication évangélique. » On connaît de lui un *Discours sur le rétablissement de la religion, prononcé le 15 août* 1806 (à Valence) ; Valence (1806), in-12 ; un *Sermon pour le jour de la dédicace du temple de Loriol ;* Valence (1807), in-8° ; un *Choix de Sermons de feu M. Armand-Delille, pasteur à Nismes, publiés par J.-J. Gardes, l'un des pasteurs de la même église*. Nîmes (1829), 2 vol. in-12. (Arnaud.)

11. ARMAND (Daniel d'), sieur de Saléon [I, 125 a], av. au parl. de Grenoble et nommé conseiller à la chambre de l'édit de cette ville en 1599. Il avait servi dans l'armée de Lesdiguières, qui le dépêcha secrètement à Du Poët, assiégé dans le château de Montélimar, pour lui dire « qu'il devait se prévaloir de la confusion qu'il prévoyait bien que la multitude des chefs (catholiques) causerait parmi les assiégeants, se servir de grenades et du canon, et faire une rude sortie sur eux pour les chasser de la ville. » L'ordre de Lesdiguières fut exécuté de point en point et la place reprise. D'Armand exerça sa charge 27 ans et s'en démit en faveur de son fils, qui suit. — (Pierre d'), nommé conseiller à la

chambre de l'édit de Grenoble, en 1626, à la place de son père. Dans les lettres de nomination, il est qualifié d'écuyer et d'avocat. Il résigna sa charge, en 1648, en faveur de son gendre, Alexandre de Bardonnenche. (Arnaud.)

12. ARMAND (Judith d'), v. 1600 [VIII, 368 b]. — Autre, 1623 [II, 498 a].

13. Armand, nom de guerre d'un pasteur du désert, appelé *Gardes*. Voy. ce nom.

ARMANDES (Antoine), brûlé à Toulouse en 1543 [IX, 73 a].

ARMANTIER et sa femme, de Sauve, assistés en passant à Genève pour se réfugier en Allemagne, 1700.

ARMASSAN (Antoine), de Cardet (Languedoc), torturé, 1699 [VIII, 512 a. Voy. aussi : [VII, 197 a].

ARMEN (d'), député de l'église de Bordeaux, 1573 (*Bull.* X, 352). — *Germain d'Armena* fut ministre de la Bastide de Villefranche (B.-Pyr.) 1575-1611; il épousa *Bertrane de La Treubesse*. On a son testament, du 16 décemb. 1611. Dans sa jeunesse, lorsqu'il vint étudier à Genève, avec son compatriote *Arriolatus*, il signa le Livre du Recteur avec une chaleur qui dépasse l'enthousiasme ordinaire de ses condisciples. Plusieurs ajoutent à leur nom sur le registre une brève formule d'adhésion à la foi évangélique, *Armenarius* écrit : « Je professe avoir embrassé des deux bras la confession de foi de l'église chrétienne fondée à Genève sur la parole de Dieu, que je la garderai, avec l'aide de Dieu, toute ma vie et que je suis venu depuis deux années déjà dans cette ville où j'ai entrepris l'éducation des enfants de Germain Colladon, 4 janv. 1567. » — *Théophile d'Armena*, fils du même Germain, était secrétaire de la chancellerie de Navarre en 1600-1611. — La famille d'Arména existe encore près de Dax, dép. des Landes. (Raymond.)

ARMENAUD (Denys), « ministre de Gyen, » reçu habitant de Genève, 9 fév. 1573. Il y était venu d'Orléans, en qualité d'étudiant en 1563. Dans un registre des sépult. de Montauban (1580-1628), on lit : « Inhumé le 14 juin 1586 M. Mre Denis Armenauld, ministre de la p. de D. natif et habitant de Guy-sur-Loyre (*Gien*). » — Pierre Armenaud (*Armenaldus*), également d'Orléans, s'en va aussi, en 1606, étudier à Genève.

ARMENTIÈRES (Jacques), du Languedoc, galérien, 1705, libéré en 1713 [X, 423].

ARMESAN (Jacques), « natif de Plessiez de Plassi en Muscean[1] » reçu habitant de Genève, le 11 avril 1558. — Cf. Armassan.

ARMET, de Couches (Johannes Armetus Colzensis), étudiant à Genève, 1587. — Franciscus Armetus Colchiensis, *id.* 1607. — Lazarus Armetus Sebusianus, *id.* 1649. — Philippus Armetus Burgensis, *id.* 1657.

Lazare Armet (ci-dessus Lazarus) exerçait le ministère évangélique en 1662 à Sacconnex, au moment où fut ordonnée la démolition de tous les temples du bailliage de Gex. Au commencement de l'année suivante, il fut l'un des trois pasteurs chargés de desservir l'arrondissem. paroissial de Sergy, composé des quatre anciennes paroisses de Collonges, Peron, Thoiry et Crozet. Il y demeura jusqu'en nov. 1664, où l'intendant Bouchu, qui désirait ne conserver dans le bailliage que deux ministres, lança un décret de prise de corps contre lui et contre ses trois collègues, Heliot, Rey et Th. Vautier. Armet, ainsi que ce dernier, échappa à l'emprisonnement en se réfugiant à Genève ; mais ses biens furent confisqués. (Claparède.) — Vers cette époque, 1666, il se maria à Genève, avec *Madeleine*, fille de feu Samuel *de Fontaine*, capitaine au service du roi, et l'on voit dans le contrat que lui-même avait pour père, Jean Armet, conseiller au présidial de Bourg. Trente ans après, en 1705, nous le retrouvons à Londres, obligé de recourir à la charité publique, si c'est bien lui que désignent ces mots : « Lazare Armet, de Couche, 81 ans. »

Armet, avocat au parlement, député de la Bourgogne à l'assemblée de Châtellerault, 1605, puis à celle de Saumur, 1611 [I, 201 a, 216 b; III, 505 a; V, 94 b; VI, 49 b; VII, 531 b; VIII, 291 a]. — (Françoise), dame de Clessy, v. 1610 [II, 491]. — (Timothée), avocat au conseil privé, ancien de Couches, secrétaire

[1] En *Mulcien*. Il s'agit du village aujourd'hui nommé le Plessy-Placy, près Meaux.

du synode de Charenton, 1631 [X, 340, 342]. — (Jacques), avocat au parl. de Dijon, v. 1650, sieur de La Motte-sur-Deune, père d'*Espérance Armet*, femme de François *de Rochemont* [VIII, 458 b]. — (François), avocat au parlement et ancien de Couches en Bourgogne, 1644 [X, 362]. — *Armet*, pasteur à Montjoux, 1668. — (Jean), de Couches, avocat, 1682 [VI, 95 b]. — (Estienne), de Bourg en Bresse, marchand, sa femme, deux filles et sa sœur, réfugiés à Berlin, 1698; — (François), relieur, *id.*, *id.* — *Marguerite Armet*, femme de Jacques *de Rochemont*, réfugié à Genève en 1700. — Une autre *Espérance Armet*, femme, à la même époque, de Théodore Guillaumot de La Barraterie, avocat. — Voy. encore [II, 313 b; VII, 534 b].

ARMET D'AVOISOTTE (ISAAC), prisonnier pour la religion pendant 40 ans. Voy. Avoisotte.

ARMEYDE (JEAN D'), ou *Van Armeyden*, né à Nantes de parents hollandais, et naturalisé. Il était ancien du consistoire de Nantes; nous trouvons sa signature en cette qualité au bas d'une pétition pour le cimetière de Nantes en 1664 et au procès-verbal de la séance du consistoire le 17 août 1681. Un mois plus tôt, jour pour jour, il avait pris à sa charge sa filleule, *Marguerite de Bury*, dont le père (voir ce nom) avait été condamné, pour cause de religion, aux galères perpétuelles. C'était l'un de ces nombreux Hollandais qui s'étaient fait naturaliser français à Nantes et qui eurent à le regretter si amèrement plus tard, aux approches de la révocation de l'édit. Il se sauva en Hollande (vers 1681-85), avec sa femme Catherine Van Aersen, et quatre enfants, deux fils et deux filles. Parmi les Français réfugiés en Hollande et naturalisés à Rotterdam figure un *Léonard d'Armeyde* le jeune, né à Nantes, sorti de France en 1682. Nous avons lieu de croire qu'il était frère de Jean.

Vaurigaud, *Eglises réf. de Bretagne*, III, 86.

ARMOISES (DES), famille du Barrois, (*Bull.* XI, 431).

ARMON (JEAN), d'Aubusson, tapissier, réfugié (famille de 5 personnes) à Berlin, 1700.

ARMOND (FRANÇOIS), de Vouserol en Dauphiné, assisté en passant à Genève, 1685.

ARNAC (PIERRE), de S.-Ambroix en Languedoc, manufacturier de bas, réfugié avec sa femme, un enfant et deux compagnons, à Magdebourg, 1698. — Conf. Larnac.

1. ARNAL, de La Salle, condamné aux galères en 1685. Un de ses compagnons de chaîne, *Jean Nissolle*, marchand à Ganges, a écrit un récit de son propre malheur (*Bull.* X, 452), dans lequel il raconte de cet Arnal le trait que voici :

« Nous vîmes arriver sept de nos frères du Haut-Languedoc condamnés pour s'être trouvés dans les assemblées. On nous fit souper ensemble. Notre conversation pendant le repas tourna toute sur la piété et sur les soufrances auxquelles nous devions nous attendre de jour en jour pour la cause de l'Evangile. Tous me parurent pleins de zèle et il n'y en eut aucun qui ne s'estimât heureux de ce que Dieu l'appeloit à souffrir pour son nom. Nous connûmes bien le lendemain que leur cœur s'exprimait par leur bouche. Ils entendirent le tambour et ils s'imaginèrent qu'on assemblait des gens de guerre pour les exécuter. Ils furent d'autant plus confirmés dans cette pensée que M. *Daude* (marchand d'Alais, un des condamnés), voulant les consoler et les avertir qu'ils devaient partir dans deux heures pour être transférés à Marseille dit, s'adressant à un d'eux nommé M. *Arnal*, de La Salle, qu'ils devoient supporter avec soumission et avec patience tous les maux que Dieu leur envoyoit et qu'il ne doutoit point, voyant les marques de leur piété, que quand ils devroient être exposés, ce jour-là, au supplice ils n'allassent à la mort avec joye et avec constance, et qu'il falloit tousjours être prêts. M. Arnal crut qu'il lui annonçoit la mort, et se tournant vers un de ses frères en luy tendant la main, lui dit en propres termes : « Courage mon frère, il faut aller « souper aujourd'hui avec Jésus-Christ. » L'autre répondit avec la même fermeté, et sans la moindre émotion : « Eh bien, « Dieu soit loué, sa volonté soit faite; il « nous fait une grande grâce de nous tirer de la misère et de la soufrance pour « nous élever à la félicité éternelle. » La

femme de M. Arnal, qui étoit présente, entendit une partie de cette conversation; elle dit à son mari s'il y avoit quelque chose de nouveau et qu'il luy sembloit d'avoir ouï qu'on lui annonçoit la mort. « Oui, répondit-il, ma chère femme, il « faut se séparer. » Ils s'embrassèrent alors tous deux avec des yeux secs, car les pauvres gens avoient le cœur serré. Je les détrompay l'un et l'autre et dis à M. Arnal qu'il n'avoit pas bien entendu. Cela remit un peu cette pauvre femme à qui le cœur commençoit à manquer. Il est hors de doute que l'on peut regarder ces fidelles confesseurs comme de véritables martirs, puisqu'ils avoient receu avec joye la nouvelle de leur mort. Ils partirent le même jour, attachés à la chaîne au nombre de dix-sept, avec un visage serain et qui marquoit la joye qu'ils avoient d'aller soufrir pour les intérêts de leur Sauveur. »

2. ARNAL, ancien de Valleraugue, 1678 [VII, 197 a]. — (Etienne), de Pontinant en Cévennes, galérien, condamné pour assemblée pieuse en 1691, libéré en 1713 [X, 416]. — (Guillaume), de Bédarieux, galérien, condamné en 1710. — (Jacques), de Castagnole en Cévennes, et Pierre, de S.-Ambroix, assistés en passant à Genève pour se rendre en Suisse et en Allemagne, 1699. — (Jean), de Merueis, chapelier, réfugié avec sa femme et son enfant à Berlin, 1698. — Les *Arnal* des Cévennes sont une famille très-nombreuse, qui a donné deux pasteurs sous la Restauration. Le fils de l'un d'eux est aujourd'hui pasteur de Lons-le-Saunier.

ARNALDI (Bernard), ministre de S.-Gilles, 1561 (*Bull.* XIX, 119).

ARNASSON, 1672 [VIII, 302 a].

1. ARNAULD (ou Arnaud et Arnaut). Illustre famille qui compte quelques hommes de guerre, quelques avocats, quelques diplomates, et brilla surtout par une intensité d'esprit religieux à qui elle dut de grands théologiens et d'admirables femmes. Elle se disait originaire de Provence, et à la fin du XV[e] siècle était établie en Auvergne, particulièrement à Riom, où elle figurait avec les Marillac, les Du Bourg, les Duprat, les Robertet, parmi les officiers et favoris d'Anne de Beaujeu fille de Louis XI, du comte de Beaujeu son mari et du connétable de Bourbon leur gendre. Henri Arnauld, écuyer du comte et gouverneur de Hermant, près Riom, était lié d'une étroite amitié avec Florimond Robertet, qui se rendit maître d'abord, par la supériorité de son esprit, des volontés du comte, dont il était secrétaire, puis fut successivement le plus fidèle conseiller de Charles VIII, de Louis XII et de François I[er]. Arnauld eut deux fils, Jean, gouverneur de Hermant, mort sans enfants, et Antoine; c'est ce dernier qui fut la tige de cette famille aussi considérable par le nombre de ses rejetons que par les rôles divers qu'ils ont joués. Or, il était huguenot, ou du moins il le fut une partie de sa vie; il était même beau-frère du martyr Anne Du Bourg, et sa descendance tout entière en garda quelque empreinte; ceux même des Arnaud qui furent les plus fervents dans le catholicisme l'étaient avec un esprit d'indépendance que le catholicisme moderne hait et réprouve; ils défendirent la France contre les jésuites, le jansénisme contre Rome, l'abbaye de Port-Royal contre le grand roi. Aussi, en commençant l'histoire qu'il a composée de cette maison religieuse, Sainte-Beuve, le plus fin critique de notre temps, dit-il avec sa clairvoyance habituelle (t. I, p. 63) : « Ce coin (le protestantisme de la famille Arnauld) voilé le plus possible par les petits-fils de Port-Royal (ceux d'Antoine), relevé malignement par les jésuites, doit être indiqué de loin au fond de notre tableau, et y tient plus peut-être que les Arnauld eux-mêmes ne le croyaient. »

2. Antoine Arnauld [Haag I, 128 a], fils cadet de Henri, s'établit à Paris vers 1547, appelé par la reine Catherine de Médicis, qui le connaissant capable et fidèle, le fit son procureur général et procureur du roi au présidial de Riom. Elle lui envoya une sauvegarde personnelle à la S.-Barthélemy pour le sauver du massacre, et depuis lors il abjura. Il prenait, dans les actes passés en son nom, les qualités de seigneur de La Motte, de Chantegrenelle, de Fontainebelleau, de Pessac et de Bonnefilles, qui sont des fiefs et châteaux à une demi-lieue de Riom. Cependant un savant généalogiste (voy. Bayle) le déclare anobli en l'année

1557. = *Armes :* D'azur au chevron d'or, accompagné en chef de deux palmes adossées et en pointe d'une montagne ou rocher d'or.

Antoine Arnauld mourut en 1585, auditeur en la chambre des comptes de Paris, et âgé de cent et un ans. D'un premier mariage avec *Marguerite Meusnier Du Bourg*, sœur du célèbre *Anne Du Bourg*, il eut JEAN, seigneur de *La Motthe*, qui, en 1590, fit lever le siége d'Issoire par les troupes de la Ligue, après avoir tué de sa main dans une sortie le comte de Randan qui les commandait. Ce combat, qui se livra le jour même de la victoire d'Ivry, assura à Henri IV l'entière possession de l'Auvergne. Mézeraî raconte différemment cet heureux événement. Selon lui, « le comte de Randan avoit surpris la ville d'Issoire et y avoit basti une citadelle, les gentilshommes royalistes et les bourgeois de Clermont, qui, en hayne de ceux de Rion, avoient beaucoup de chaleur pour le party du roy, surprirent la ville par l'intelligence d'un consul et assiégèrent la citadelle. Florat, séneschal d'Auvergne, commandoit en cette entreprise; Randan accourut à son secours, et l'investit luy et les siens dans la ville. Les seigneurs du païs, entre autres Rastignac, lieutenant du roy, le vicomte de Lavedan, le baron de Chaseron, le marquis de Curton qui commandoit cette petite armée, et d'Effiat, vinrent pour dégager leurs amis. Cela ne se pouvoit sans combat: il fut fort opiniastre, mais enfin les Ligueux succombèrent. Il leur en cousta 500 hommes, dont il y avoit cent gentils hommes, et entre autres le généreux comte de Randan, qui ayant esté fait prisonnier mourut de ses blessures dans Issoire. Ceux de la citadelle ayant appris sa deffaite capitulèrent et les vainqueurs retournèrent en grand triomphe à Clermont. »

D'un second mariage avec Anne Forget, fille du procureur du roi au siége présidial d'Auvergne, Antoine Arnauld eut au moins [1] onze enfants, dont sept garçons et quatre filles.

[1] Les récits, à cet égard, ne sont pas concordants. Nous suivons MM. Haag, mais Sully, qui avait parfaitement connu cette famille, cite dans ses Mémoires un fils aîné qui serait mort avant 1610.

Ses fils furent : 1° ANTOINE, né en 1560 [VI, 17 a], avocat au parl. de Paris. Il s'acquit une grande réputation par son éloquence. Ses talents étaient encore rehaussés par un grand fonds de probité et un rare désintéressement. On cite surtout le plaidoyer qu'il prononça, en 1594, pour l'université de Paris contre les jésuites. Les Révérends Pères se vengèrent de leur défaite en l'accusant (et avec raison selon nous) d'être huguenot. Mais il ne paraît pas que l'éloquent avocat ait persévéré dans la foi protestante. Il mourut le 29 décembre 1619, ayant eu de sa femme Catherine Marion vingt-deux enfants dont l'aîné fut Robert Arnauld d'Andilly, père à son tour de cinq filles toutes religieuses à Port-Royal, et de plusieurs fils, dont Simon Arnauld, marquis de Pomponne, ambassadeur et ministre d'Etat. Le vingtième enfant de Robert fut Antoine, dit « le grand Arnauld, » et le champion du jansénisme.

2° ISAAC, né vers 1566 [I, 128 b; VI, 195 b; VIII, 150; IX, 79 a]; d'abord avocat [1], puis attaché à l'administration financière par le crédit de Sully, et peu d'années après, créé intendant des finances (1608). C'était un esprit éminent. Sully, dans ses Mémoires, s'est plaint de lui avec amertume, en disant qu'il oublia ses bienfaits lorsque après la mort de Henri IV les finances lui furent ôtées pour être données au président Jeannin, et il dépeint son ancien protégé captant les bonnes grâces de la reine par la faveur de l'indigne Concini. La mauvaise humeur de Sully, ou plutôt du secrétaire auquel on doit la rédaction de ses Mémoires [2], semble avoir exagéré les faits. Isaac était huguenot, et Tallemant dit (III, 104) qu'il passait à Charenton « pour un fort homme de bien, fort craignant Dieu, et qui entendoit admirablement bien les finances; » et le portrait s'achevait par ces mots : « Mais on l'y accusoit d'avoir nui à M. de Sully, » mots que Tallemant a biffés depuis [3].

[1] Il l'était encore en 1600 et en 1602, car il figure avec cette qualité, dans les registres de Charenton, comme parrain de *Pierre Du Moulin*, fils du célèbre ministre, et de *Isaac de Laffemas*.

[2] *Œconomies royales*, éd. in-4°, III, 280 et 337.

[3] Cette rature a sa valeur. On appelle volontiers Tallemant des noms de « medisant, » de « satyrique » (Ste-Beuve lui-même. *Port-R.* I, 68), et l'effronterie de ses *Historiettes* prête à l'accusation; mais on peut voir dans la préface de la dernière édition (Monmerqué et

Cet intendant Arnauld était si zélé religionnaire qu'on l'a pris pour un pasteur [1], et qu'en effet il a publié (ou peut-être n'a-t-on publié qu'après sa mort) un volume intitulé : *le Mespris du monde,* qui ne serait nullement indigne d'une plume pastorale. MM. Haag en citent [I, 125 b] une édition de Charenton de 1651, une de Genève de 1670, et une traduction allemande imprimée la même année 1670 à Hanau. Bayle en cite seulement une de Rouen de l'an 1637, (et l'on en connaît aussi une de Sédan, 1623, *Bull.* VIII, 383). Aucune, à notre connaissance, ne fournit le moindre renseignement sur l'auteur. *Le Mespris du monde,* dans l'édition de 1670 (Genève, J.-A. et Sam. de Tournes; 740 pages in-12, sans aucune préface) est accompagné de cinq autres *Traitez*, savoir : les Résolutions vertueuses; l'Obéissance deue au Roy; le Regret d'une personne aimée et la Consolation en Dieu; Méditation sur la vieillesse; enfin le Philadelphe aux Temporiseurs. Ces discours ne contiennent guère que des lieux communs, mais animés par une certaine chaleur de style. On y sent que l'écrivain, quoique bien médiocre, était de bonne souche, et que Guez de Balzac avait raison d'appeler les Arnauld : La famille éloquente.

Il avait été marié deux fois; la première avec Marie Perrin, qu'il perdit en 1610, et la seconde, Elisabeth, fille de *Pierre Mignonneau,* l'un des collègues de *Pierre Morisson,* maire de La Rochelle dans le grand siége de 1573. « Elisabeth Mignonneau, femme de l'intendant Arnault, » figure en ces termes dans un baptême en l'église de Charenton, le 20 août 1617. Elle perdit son mari le 14 octobre suivant.

Son fils, nommé aussi Isaac [I, 129 a], d'abord secrétaire de la chambre du roi (1611), puis intendant et contrôleur général des finances de Navarre, sieur de Corbeville, comme son père, parcourut ensuite avec honneur la carrière des armes. Il était mestre de camp des carabiniers, et se fût élevé sans doute aux plus hauts grades si, le 26 janvier 1635, il n'eût eu le malheur de se laisser surprendre par les Allemands dans la forteresse de Philipsbourg qu'il commandait. Il écrivit avec talent une relation de la campagne de 1646. Il y a force louanges de lui dans les Mémoires d'Arnauld d'Andilly, son neveu, et dans les lettres de Voiture, son ami. — *Anne Arnauld* [VIII, 149 b], sœur aînée du précédent, femme d'un grand caractère et protestante d'une foi indomptable, fut la marquise *de Feuquières;* une seconde sœur, Mme de Pray, perdit son mari à la surprise de Philipsbourg; la troisième, Madelaine, épousa en 1628 M. *d'Heucourt,* gentilhomme picard [IX, 79 a].

3° David fut, comme son frère et grâce aussi à Sully, commis aux finances, puis contrôleur général des Restes.

4° Benjamin, mestre de camp de cavalerie, fut tué au siége de Jargeau (1589).

5° Claude, commis aux finances, mort à Paris le 21 mai 1603. Sully le dit l'aîné de ses trois derniers frères, les seuls dont il fasse mention dans ses Mémoires. « Le trésorier Arnauld, lit-on dans le Journal de Henri IV, commis de monsieur de Rosni, jeune homme de bon esprit et grande espérance, fort aimé de son maître, âgé de 29 ans seulement moins 9 jours, mourut... comme il étoit sur le point d'accompagner son maître en Angleterre, où le roi l'envoyoit, ayant jà dressé pour cet effet une partie de son équipage. Il fut enterré le jour même, à dix heures du soir, au cimetière S.-Père, où il fut porté par quatre crocheteurs... Il y avoit un poêle de velours sur le corps, lequel fut accompagné de 50 chevaux. On disait qu'il avoit fait une belle et heureuse fin. » Le cimetière S.-Père, destiné aux protestants, était situé entre l'hôpital de la Charité et Saint-Sulpice, à la hauteur de la rue actuelle des Saints-Pères. L'Estoile raconte que l'on y éleva à Arnauld « une belle tombe dont chacun parloit comme de chose nouvelle et inusitée entre ceux de la Religion. » Il en fait la description. « Elle étoit, dit-il, d'un fort beau marbre noir, tout d'une pièce, estimée à 200 écus ou environ, élevée d'un demi-pied de terre, et couchée de plus,

P. Paris, 1850-60, p. xv) qu'il était d'une véracité méticuleuse et inquiète.

[1] Ministre de La Rochelle (Bayle, éd. de 1741. T. I, p. 338, note D), et Haag d'après Bayle. Mais il y eut en effet, à La Rochelle, un ministre de ces noms. Cf. col. 365, n° 12.

autour de laquelle y avoit gravé en lettres d'or ce qui s'ensuit : *Ci gist Noble homme Maistre Claude Arnauld, vivant Conseiller, Notaire et Secrétaire du Roy, Maison et Couronne de France, et des finances de S. M., Trésorier-Général de France en la Généralité de Paris et ordonné par le Roy près la personne de Monseigneur le Marquis de Rosni, pour l'administration des Finances de S. M., sous le commandement dudit Seigneur.* Au haut de la tombe étaient gravées les armoiries du défunt, et au milieu, en lettres d'or, une courte sentence pour exalter ses vertus ; le tout était terminé par ces mots, en latin : *Mœstissimo fratri plura non permisit dolor*, ce qui prouverait qu'un seul des frères d'Arnauld avait contribué à lui élever cette tombe. « Quinze jours ou trois semaines après, continue L'Estoile, on couvrit de plâtre ce beau tombeau, de peur que la populace envieuse de tels monumens n'achevât de le gâter, comme elle avait déjà commencé, et qu'enfin elle ne le brisât et le rompît du tout ; comme aussi on fut averti qu'on avait délibéré de le faire en une nuit. Et voilà comme d'un tombeau de marbre en fut fait un de plâtre, et quelle est la durée de nos ambitions. »

6° Louis, sr de Pontchevron, Montaudon et Chateaugaillard, était le moins bien doué de la famille. Voy. Tallemant (III, 105). Il avait l'office de conseiller secrétaire du roi et contrôleur des Restes. Il ne se maria point, demeura fidèle huguenot, et fut enterré au cimetière des SS.-Pères le 26 sept. 1645 [VIII, 365 b].

7° Pierre. Celui-ci fut illustre comme guerrier. On l'appelait Arnauld Du Fort parce qu'au siége de La Rochelle (1622) il s'était distingué contre les Rochelois, comme commandant du Fort-Louis qu'il avait achevé en partie de ses deniers. Ayant abjuré la foi protestante, il avait apporté dans cette guerre le zèle du nouveau converti. Il devint maréchal de camp et mourut le 14 sept. 1624 (Voy. les *Mém. de Pontis*).

8° Marie Arnauld, sœur des précédents [VII, 542 b], avait épousé *Hilaire Lhoste*, sieur de Montfermeil, conseiller secrétaire du roi. Elle était veuve lorsqu'elle fut inhumée au cimetière des SS.-Pères, le 23 mars 1651 (Voy. Le Laboureur, *Addit. aux Mém. de Castelnau* III, 198, et le P. Anselme VII, 770.)

9° Jeanne Arnauld, née vers 1583, demeura fille et huguenote. « C'étoit un original, » dit Tallemant, en racontant au sujet de cette dame quelques anecdotes qui décèlent une femme d'esprit.

3. Judith, sœur d'Antoine I, tante des précédents [IX, 391 a], fut mariée à Paul de Tournemine, baron de Campsillon [1], et était veuve lorsqu'elle fut inhumée au cimetière des SS.-Pères, le 28 oct. 1642 (Voy. Tallemant).

On trouve aussi dans les reg. prot. de Paris *Isaac Arnault*, intendant des finances, inhumé le 10 mars 1608 ; — *Marie Arnault*, dame de La Brossardière, vers 1615 [VIII, 52 a] ; — *Anne*, fille de Claude Arnauld, vers 1630 [VIII, 194 b].

Nous ne saurions mieux terminer cette liste qu'en rappelant deux passages des Mémoires de la mère Angélique Arnauld, la célèbre abbesse de Port-Royal (I, 90, et II, 255), dans lesquels elle avoue qu'elle et une de ses sœurs flottèrent pendant un temps entre le calvinisme et le catholicisme, et qu'elle fut très-incertaine si elle ne se retirerait pas à La Rochelle, où une partie de sa famille était restée dans le sein du protestantisme.

Le Mercure galant, déc. 1693. — Moreri. — Bayle. — Tallemant des Reaux.— *Port-Royal*, par Ste-Beuve, I et II.— *La Verite sur les Arnauld*, par Pierre Varin, 2 vol. in-8°. (Paris, Poussielgue. 1847.)

4. ARNAUD (Bernard), seigneur de La Cassagne [Haag I, 127 ; — III, 107], fut un des premiers parmi les notables habitants de Nimes qui se déclara pour la Réforme. En 1562, il fut nommé membre d'un conseil chargé de prendre soin de la police et de veiller aux besoins de l'église. En 1568, lorsque le vicomte de Joyeuse voulut mettre garnison dans la ville, il fut député avec *François Barrière*, seigneur de Nages, et *Pierre de Monteils*, avocat au présidial, pour lui faire des représentations ; mais ils ne purent rien obtenir. Déjà la réaction marchait tête levée, lorsqu'éclata la troi-

[1] *Cansillon*, dans le registre d'inhumation ; *Canzillon*, dans Tallemant.

sième guerre civile, qui fut souillée à Nîmes par le massacre de *la Michelade*. Arnaud fut compris dans la sentence rendue à ce sujet par le parlement de Toulouse. Ce fut évidemment dans la crainte de perdre la vie au milieu des troubles qui agitaient le pays, qu'il fit son testament le 6 sept. 1568, si toutefois le Dict. de la Noblesse ne commet pas une erreur de date; car ni l'âge ni la maladie ne lui faisaient prévoir une fin prochaine. En 1570, il fut élu second consul, et trois ans plus tard, pendant le siége qu'eut à soutenir Nîmes, on lui confia le commandement d'un des quartiers de la ville, charge dont il ne se démit qu'en 1576, à la conclusion de la paix.

Il avait épousé, le 18 mai 1556, *Marguerite Choisinet.* Il en eut un fils nommé Daniel, qui fut honoré de la dignité de premier consul en 1593, et qui prit pour femme, la même année, 8 décembre, *Anne Boileau.* Le temps de ses fonctions étant expiré, il fut chargé de diverses missions dans l'intérêt de Nîmes. Son fils Paul [I, 127; II, 140; III, 424 a; V, 88 a] fut à son tour élu premier consul en 1629. Partisan zélé du duc de *Rohan*, en faveur duquel il avait contribué à faire déclarer Nîmes en 1625, il resta fidèle à la fortune de ce chef illustre jusqu'à la conclusion de la paix de 1629. Son attachement à la Réforme le rendit longtemps suspect. En 1632, le marquis de *La Force* voulut le faire sortir de Nîmes, mais la ville s'y opposa, et dans une assemblée convoquée à ce sujet par les consuls, le 30 juillet, on prit une délibération portant « que MM. les consuls rendront témoignage que les sieurs de La Cassagne, de *Vestric*, de *Fourniguet* et *Gattigues* sont gentilshommes d'honneur; qu'on n'a jamais connu par leurs actions et desportemens qu'ils soient autres que bons serviteurs du roi, et d'ailleurs qu'ils sont des plus nobles familles de la ville, attouchans de parenté ou alliance au reste des principaux habitans, tellement que cette compagnie juge que leur sortie hors de la ville seroit préjudiciable au service du roi. » En 1638, lorsque les Espagnols investirent Leucate, Arnaud s'empressa de prendre les armes. Il fut nommé capitaine de chevau-légers par commission du 12 fév. 1638, et se signala parmi les plus braves. Quatre ans plus tard, le 14 juin 1642, il fut promu au grade de mestre de camp d'un régiment de cavalerie, et en 1643, il obtint une pension de 2,000 livres. Il testa le 3 sept. 1647. Il avait épousé: 1° le 25 mars 1627, *Louise Troupel*, qui l'avait rendu père de Marguerite-Anne, femme, en 1651 [II, 140 b], de *Louis Du Roure*, et de Claude Arnaud, marié, le 24 nov. 1659, avec *Marthe Favier*; 2° *Marguerite de Chaumont* [III, 424 a]. C'est sans doute de ce Claude Arnaud que Mme du Noyer parle dans ses Mémoires sous le nom de La Cassagne. Après avoir supporté courageusement d'horribles tortures pendant les dragonnades, le vieux gentilhomme dut succomber et signer son abjuration. — *Pierre Arnaud* de La Cassaigne, étudiant à Genève, 1684.

5. ARNAUD (Jacques), seigneur de Saint-Bonnet [Haag I, 127 b], qui appartenait également à l'Eglise protestante, était d'une autre famille que les précédents. Par son testament du 10 août 1622, il institua pour son héritière universelle *Jeanne Bastide*, fille de *Jean Bastide*, premier consul d'Uzès, et de *Claude Gazagne*, qu'il avait épousée en 1599, et dont il eut plusieurs enfants qui rentrèrent dans le giron de l'Eglise romaine.

6. ARNAUD (Jean), de Nîmes, étud. à Genève en 1563. Il fut envoyé en 1565, par le consistoire de Genève, pour exercer les fonctions pastorales à S.-Marcel en Vivarais (*Bull.* VIII, 76); mais, dès 1571, on le retrouve en pays genevois, desservant l'église de Chancy; il mourut à Genève le 20 oct. 1572. — (Jean), du Vivarais, étudiant à Genève, 1564. — (Jean), d'Arsans en Vivarais, ministre, reçu habitant de Genève, 31 oct. 1572.

7. ARNAULD (Esprit), de Baraillon en Provence, reçu habit. de Genève, 2 déc. 1552. — (Guillaume), de Crest-Arnaud, *id.* 12 avril 1557. — (Pierre), fileur de soie, natif de Romans, *id.* 14 juin. — (André), de Grimaut, dioc. de Fréjus, *id.* 21 juin. — (Jehan), de Bourdeaux en Dauphiné, *id.* 15 oct. — (Honoré), de Beauvezet-les-Colmars, dioc. de Senez, *id.* 26 juin 1559. — (Jean), d'Orange, *id.* 9 avril 1573.

8. ARNAULT (Pierre), massacré à Vassy [VII, 503 b]. — (Jacques), tué à Camaret, 1562 [VIII, 394 a]. — (Jean), fils de feu Michel, « natif de Bourdeaulx, » reçu bourg. de Genève, 17 juin 1563. — Quatre Arnaud condamnés à mort, 1569, par le parlem. de Bordeaux [II, 416 a]. — (Pierre), Orange, 1570 [II, 164 b]. — (Simon), procureur à Sancerre, 1572 [VI, 71 a]. — (Sébastien), à Issoire, 1575 [II, 388 a]. — (André), fils de feu Jacques, provençal, reçu bourg. de Genève avec Jacques son fils, 17 nov. 1575. — ancien à Vals, 1596 [IX, 134 a]. — (Jeanne), v. 1570 [VII, 133 a].

9. ARNAUD (Louis), de Marseille, étudiant à Nîmes, 1592; pasteur de S.-Privat, 1601; de Montaren, 1603; de Fons, 1604-52 [I, 125 b; X, 327, 345]. — (Louis), fils du précédent, était pasteur d'Anduze en 1637 [I, 125 b; X, 347]; ayant été appelé vers 1640 à desservir l'église de Ribaute, la dame du lieu s'opposa à son installation, et le lieutenant général qui commandait dans le Languedoc le fit jeter dans un cachot. Le synode de Charenton prit en main cette affaire, et, par ses pressantes remontrances, obtint la mise en liberté d'Arnaud; mais un ordre du roi lui interdit en même temps l'exercice de son ministère (1643). Pendant sa détention, il avait été remplacé par *Bouit*. Cependant, en vertu d'un ordre postérieur, daté du 30 juin 1645 (*Arch. gén.* O 1), il fut rétabli dans l'exercice de son ministère. — Arnauld, pasteur de Soyons, 1603 [X, 271]. — pasteur au Chaylard, 1596 [IX, 134 a].

10. ARNAUD (Louis), pasteur de S.-Ambroix, 1648-52; de Massillargues, 1653-65 [VIII, 367 a]; de Vauvert, 1666-74. — (Daniel), fils du précédent, consacré par son père en 1665; pasteur à Graissesac, puis à Junas, 1666-68, et à Vauvert, 1675-84 [III, 32 a].

11. ARNAUD (Daniel), pasteur à Château-Dauphin en 1660, à Arnayon en 1661, au Poët-Laval en 1670, à Volvent en 1683. Il fut contraint, à cette dernière date, de quitter la France, parce qu'ayant prêché dans des lieux interdits, il était exclu de l'amnistie. Il était réfugié à Genève dès 1683.

12. ARNAUD (Isaac), pasteur à La Rochelle, 1650-1662. (Auzière.)

13. ARNAUD, dit « le jeune, » reçu au saint ministère en 1673, fut ministre du seigneur de S.-Jean de Védas, 1673-74, de l'église de Baron (Gard), 1675-77, du seigneur de La Bastide de Goudargues, 1677-81. — *Jacques Arnaud*, pasteur à Langlade de 1681 à 1685, est peut-être le même; il se réfugia en Hollande à la Révocation et desservit les églises de Boolsward (1688) et de Balk (1721). Peut-être aussi est-il le père d'un autre *Jacques*, pasteur à Stuttgard, puis à Campen (1752-1792), et mort en 1793.

14. ARNAUD (Antoine, Matthieu et Pierre), galériens en 1686 [X, 408]. — Veuve Arnaud, Louise et Dauphine Arnaud, déportées, 1687 [X, 431]. — Arnaud (Moïse), prisonnier à la tour de Crest, 1699, abjure en 1700 [X, 443]. — (Jeanne), prisonnière à Carcassonne; libérée en 1713 [X, 440].

15. ARNAUD (Henri), d'Embrun (*Ebrodunensis*), étudiant à Genève, 1666; inscrit pour la théologie, 1669 (Liv. du recteur).

16. ARNAUD (Charles), tailleur, avec sa femme, aliénée, 1680; — (Jacques), de Bergerac, 1691; — (Moïse), de Die, et sa fille, 1696; — (Jeanne), de Mens, qui s'est mise servante, 1696; — (Pierre), de Mens, 1701; — (Madeleine), de La Mure en Dauphiné, et sa sœur, « assistée d'habillement étant nue, » 1698; — (Jean) et ses deux filles, de La Mure, 1704-1710; — (Daniel), de la Mure, avec sa femme, six enfants et deux jeunes frères, allant tous en Hollande, 1710; — (Jacques), de Montpellier, avec trois enfants, 1699; — (Antoinette), de Vainsobre en Dauphiné; 1698, — (la veuve de Jean), de Grenoble, 1700; — (la veuve d'Antoine), d'auprès de Die, avec un enfant, 1700; — (Anne), de Castagnol en Cévennes, 1700; — (Jean), d'Embrun, allant trouver M. le ministre Arnaud, son parent, en Wurtemberg, 1701; — (Joseph), de Castilliano en Provence, allant à Utrecht, 1703; — (la femme d'Etienne), de Couches en Dauphiné, 1704; — (Louis), de Nîmes, 1704; — (Pierre), d'Anduze, allant en Allemagne, 1705; — (Jean), d'Uzès, venant d'Italie, 1705; — (Daniel), de S.-Jean-d'Angely, 1706; — (deux frères), de Laigle en Normandie, 1701; tous assistés à Genève, soit pour

y rester, soit pour chercher plus loin un refuge.

17. ARNAUD (Abraham), de « Lalet » en Dauphiné, drapier, 1696; — Jean, du même lieu, cardeur de laine, 1702; — Jean, fils d'Isaac, d'Anduze, 1719; — Etienne, fils de feu Gaspard, de Bourdeaux en Dauphiné, moulinier de soie, 1727; — Jacques-Antoine, du Puy en Velay, relieur de livres, 1732; — Pierre, fils de feu Etienne, d'Epenel en Dauphiné, 1735; — Jean, fils de feu Jean, de Mens, 1738; — Jean, fils de feu Jean, de Briançon, indienneur, 1739; — André, fils d'Antoine, de La Mothe en Dauphiné, 1747; — Charles, fils de feu Pierre, de La Mothe en Dauphiné, « commis dans un commerce, » 1751; tous reçus, aux dates indiquées, habitants de Genève.

18. ARNAUD (Elisabeth), femme d'Isaac, de Niort, 30 ans, avec un enfant, assistée à Londres, 1705. — (Joseph), de Nîmes, 70 ans, *id.* — (Charles), *id.* — (Pierre), et sa femme. — (Guillaume), sa femme et trois enfants. — (Henry et Louis), chacun avec sa femme et deux enfants, réfugiés et assistés à Londres, 1721. — (Pierre, Jonas, Elie et Jean), le premier avec sa femme Marie et son fils Samuel, le second avec sa femme Susanne et quatre enfants, le troisième avec deux fils, tous naturalisés anglais en 1686, 88, 93 et 97.

19. ARNAUD (Un capitaine), à l'époque du siége de La Rochelle par le duc d'Anjou, en 1573, se fit remarquer par son intrépide courage [Haag I, 125 b]. Les assiégés manquant de poudre, il offrit d'en introduire quelques tonneaux dans la ville. Sur une frêle embarcation, montée par sept hommes seulement, il passa à travers la flotte ennemie et entra heureusement dans le port, seul blessé au bras d'un coup de feu. Plus tard, en 1577, *Condé* chargea le hardi marin d'aller s'informer à Royan des mouvements de l'armée de Mayenne, qui s'avançait de ce côté dans l'intention d'assiéger Brouage. Il fallait une fois encore se faire jour à travers la flotte ennemie. Arnaud l'entreprit résolûment, et, après un combat acharné, il réussit complétement dans sa difficile mission.

20. ARNAUD (Jacques) servit avec distinction sur la flotte rocheloise en 1622 [Haag I, 125 b; — II, 37; V, 410 b, 416 b]. Le vaisseau qu'il commandait (le *Postillon rochelois*) fut coulé bas dans le glorieux combat livré par *Guiton* au duc de Guise. Sur la même flotte était un capitaine *Jean Arnault*, de La Tremblade [I, 125 b; IV, 499 a]. Jacques était, au rapport des historiens (Meruault, Arcère, Haag), originaire d'Orléans. En tout cas, il était devenu Rochelois et s'était marié avec *Marie Godeffroy*, sœur du maire *Jean Godeffroy*, sous l'administration duquel commença le siége de 1627. Comme son ancien amiral *Jean Guiton* et son collègue *Braigneau*, il accepta plus tard du service dans la marine royale. Un titre de l'année 1638 le qualifie de : « écuyer, sieur de Clavettes (paroisse des environs de La Rochelle), capitaine de navire entretenu par le roy. » Des actes du notaire *Juppin* le mentionnent de 1638 à 1643. (Jourdan.)

21. ARNAUD (André), de La Tremblade, autre capitaine rochelois, vers 1620 [V, 409 b]. — Le capitaine *Arnaud*, exécuté à Seyne en 1586 [II, 483 a]. — (....), capitaine camisard, d'Uzès, 1704. [VI, 325 a].

22. ARNAUD (Etienne), de La Charce en Dauphiné [III, 293 a; X, 405, 426], avait donné quelques leçons de musique sur les psaumes, à Dieulefit. Arrêté pour ce fait, en sept. 1744, il fut condamné par le parlement de Grenoble, 17 fév. 1745, à servir sa vie durant sur les galères du roi et à être flétri par la marque gal. à l'épaule gauche, sur la place publique de la ville où il avait enseigné. Un volume contenant le Nouveau Testament et les Psaumes, dont on le trouva nanti, fut lié avec lui au carcan. Quelqu'un, du milieu de la foule, lui cria pour le railler : « Chante des psaumes maintenant! » Il en chanta plusieurs avec une grande assurance et aussi longtemps que dura sa peine. »

23. ARNAUD, famille établie dès 1560 à La Motte-Chalençon près Die (Drôme), et illustrée vers la fin du XVIIe siècle par un martyr, Daniel Arnaud, qui fut pendu à La Motte [X, 402], en 1689, pour avoir présidé une assemblée religieuse dans le domaine d'un gentil-

homme catholique, nommé de Cheilas, dont il était tenancier. Celui-ci eût pu sauver Arnaud, s'il avait consenti à ce qu'on démolit la ferme où l'assemblée s'était tenue; il s'y refusa. Il y eut aussi dans cette famille un *Henri Arnaud*, contemporain du colonel des Vaudois [1].

Daniel avait treize frères ou sœurs dont il était l'aîné.—Conf. col. 378, lig. 39-40.

Louis-François Arnaud, descendant direct de Daniel, né le 9 fév. 1790, était au moment de sa mort (4 août 1864) pasteur de Crest depuis 52 ans. Pendant son long et très-actif ministère, il fit construire quinze temples et créer six places nouvelles de pasteur.

Fête religieuse célébrée à Crest le 25 mai 1862, à l'occasion du cinquantième anniversaire du ministère de M. L.-F. Arnaud; Toulouse, 1862, in-8°.

François-Eugène Arnaud, fils cadet du précédent, auteur de divers ouvrages de théologie et d'histoire, lui a succédé, en 1865, comme pasteur de Crest.

Le cachet de la famille (remontant jusque v. 1700) représente un sapin à la tige accostée de deux étoiles, accompagné de deux rameaux de chêne s'inclinant sur le sapin à dextre et à senestre.

24. Un autre Henri *Arnaud*, Sr de Chamblai, venant aussi de La Motte-Chalençon, fut reçu bourgeois d'Yverdon en 1694.

25. ARNAUD (Henri), né en 1641 aux environs de Die. = *Armes* (sur son tombeau): Trois colombes (1, 2) marchant à droite.

La jeunesse de ce héros est inconnue. On sait seulement qu'il avait quitté le Dauphiné avec ceux de ses compatriotes qui avaient cru se mettre à l'abri des persécutions de Louis XIV en se réfugiant dans les vallées vaudoises du Piémont. De pasteur français, il était devenu pasteur vaudois, à La Tour. Il y remplissait ses fonctions, lorsque Victor Amédée, à la sollicitation impérieuse de Louis XIV, défendit l'exercice de la religion réformée dans ses Etats en 1686. Arnaud, après avoir partagé les douleurs d'une émigration accompagnée des plus lâches massacres, se retira en Suisse avec 3,000 hommes ou femmes des vallées, reste des 15,000 que comprenait la population primitive. Ces infortunés avaient pour lui une haute considération, qu'il méritait par la pureté de ses mœurs et sa rare énergie. Bientôt toutes les espérances des exilés se tournèrent vers lui. Poursuivi lui-même par le regret de ses chères vallées, il osa concevoir une des plus étonnantes entreprises dont l'histoire ait conservé le souvenir, celle de rétablir les exilés dans leurs foyers. Un brave des guerres vaudoises, Josué Janavel, qui en 1655, autre année d'effroyables barbaries, avait tenu en échec, avec une poignée de montagnards, les armées de France et de Savoie, et qui sous la menace des derniers supplices vivait depuis trente ans à Genève, dressa en génie militaire qu'il était le plan de cette incroyable campagne que son âge et ses infirmités l'empêchaient de conduire en personne. Pendant trois ans, on prépara en silence l'exécution de cet audacieux projet, et à l'heure dite, dans la nuit du 15 au 16 août 1689, tout ce qu'il y avait d'hommes valides parmi les exilés, accourus de tous les points de Suisse, et plusieurs d'Allemagne, se trouva, malgré la surveillance des autorités helvétiques, rassemblé et caché sur les bords du Léman, dans la forêt de Prangins. Ils firent la prière, partirent avec quelques mauvais bateaux et abordèrent sur la côte savoyarde, à droite du village d'Yvoire, au nombre d'environ 900, ayant en tête Arnaud, leur principal pasteur. Deux autres ministres de l'Evangile les accompagnaient : le pasteur vaudois Montoux et le dauphinois Cyrus *Chyon*, ancien pasteur de Pont-de-Royans. Pour diriger les détails militaires, ils élurent encore un dauphinois réfugié qu'on nommait le capitaine *Turrel* [1].

Arnaud, évitant avec soin les grandes routes, traversa une partie de la Savoie sans rencontrer de résistance jusqu'à Sallanches. Se jetant ensuite dans les

[1] En effet, voici en quels termes il est inscrit sur le livre de la famille: « Mémoire de la naissance de nostre fils qui est né le 3e jour de fev. 1646 et a esté batizé le 18 de fev. par M. *Guabet*, pasteur de la parolle de Dieu en l'églize de La Motte; et son périn est Henric Achard soun oncle et sa mérine est Quatherine Arnaud, famme de Isaac Achard et soun nom est Henric. »

[1] Au plus fort des misères de l'expédition, Turrel abandonna ses troupes, qui le remplacèrent par un de ses compatriotes, le major *P. Odin*; désertion dont il fut bien cruellement puni, car étant tombé aux mains de l'ennemi, on le mit à mort, à Grenoble, avec le luxe que voici : on planta six potences à sa droite, six à sa gauche, et l'on y pendit douze religionnaires rebelles; lui, couché au milieu, fut rompu vif.

hautes Alpes à travers les rochers, les torrents, les précipices, ces intrépides montagnards arrivèrent près du fort d'Exilles, où 26 compagnies de troupes françaises, retranchées sur une hauteur, voulurent leur disputer le passage. Ils les culbutèrent en leur tuant 600 hommes, poursuivirent rapidement leur route, et au bout de onze jours, harassés de fatigue, à demi morts de faim, ils arrivèrent, le 27 août, à La Balsille, premier village des vallées. Le fanatisme ne les laissa pas longtemps jouir en paix du bonheur de fouler de nouveau le sol de la patrie. Les Piémontais, unis aux Français, se mirent à leur poursuite, les cherchant jusque dans les plus sauvages retraites, les pourchassant comme des bêtes fauves. Réduit à la dernière extrémité par cette guerre implacable, Arnaud, par des marches et contre-marches habilement combinées, fit perdre ses traces; puis reparaissant tout à coup à La Balsille, il prit position sur un rocher gigantesque, près de ce village, résolu à s'y défendre jusqu'à la dernière extrémité. Il ne tarda pas à y être assiégé par les Français; mais ces derniers, repoussés avec de grandes pertes et contrariés par les neiges, durent remettre au printemps la reprise du siége. Ils reparurent le 30 avril, sous les ordres de Catinat, qui ne fut pas plus heureux. Le marquis de Feuquières, qui le remplaça, voulant en finir, fit transporter à force de bras des canons sur les montagnes voisines, et commença un siége en règle. Une évasion semblait impossible; mais le génie entreprenant d'Arnaud osa la tenter. Pendant une nuit sombre, il se glissa avec ses soldats au fond d'un précipice, suivit un profond ravin qui traversait les lignes ennemies et gagna à la hâte les montagnes voisines, où ses braves furent inutilement poursuivis. Sur ces entrefaites, un revirement complet se fit dans la politique du duc de Savoie. Il se détacha de l'alliance de la France pour s'allier aux puissances confédérées, et pour gage d'amitié offert aux gouvernements protestants, il accorda le libre exercice de leur religion aux Vaudois en leur confiant la défense des vallées. Dès lors, Arnaud quitta la vie militaire, où il avait fait preuve de tant de talent, de courage et d'énergie, et reprit à La Tour, en mai 1690, ses modestes fonctions de pasteur. Cet admirable chrétien supposait chez les autres la sincérité qui régnait dans son âme et se crut alors dans un Eden terrestre. Il écrivait, de Turin, le 6 juillet 1690, à un de ses amis de Zurich, nommé Du Cros, qu'il était tout joyeux de l'accueil qu'on venait de lui faire en Savoie, qu'il avait déjà pris langue en Dauphiné avec les réformés français, et il ajoutait : « J'exhorte et prie tous les réfugiés et autres qui aiment l'avancement du Règne du Fils de Dieu de se joindre à nous. Il ne manquera ni terres, ni argent, ni biens et il est temps qu'on rétablisse la sainte Sion... J'ai passé pour un téméraire et imprudent; cependant l'événement fait voir que c'est Dieu qui fait toutes nos affaires, et le pauvre Arnaud est avec les généraux et aimé de tous. » (Arch. d'Etat de Zurich, F 153.) Il dut être bientôt détrompé sur l'amour que lui portait la cour de Savoie.

Huit ans après, Victor-Amédée ayant fait sa paix particulière avec Louis XIV, et s'étant, par un article spécial, engagé à expulser de nouveau les Vaudois, Arnaud reprit le chemin de l'exil avec plus de 3,000 personnes. Il les conduisit en Allemagne, où le gouvernement de Wurtemberg leur céda des terres. Il s'y établit à Schonberg. Voici, tracé de sa main, le tableau de la colonie, dans une lettre qu'il adressait de Darmstadt, le 1er déc. 1699, à un magistrat de Zurich, Escher, zélé protecteur des réfugiés : « Il y a maintenant 2000 réfugiés Vaudois en Wurtemberg, avec cinq églises. Notre souverain est bon prince, qui a presté du bled à nos colonies pour semer et qui a donné une [terre] à la notre où nous avons déjà planté 2215 meuriers, qui dans quelques années pourroient estre d'un grand profit au païs, où nous trouvons bon air, bonnes terres et bonnes eaux. Il est vrai que notre peuple aura beaucoup de paine pour la première année; car on nous donne des terres qu'il faut defricher, des buissons et des arbres qu'il faut arracher et des grosses souches qu'il faut tirer; mais Dieu benissant le grain qui est en terre, il donne du pain à celui qui l'a semé, et nos ennemis auront la confusion de nous voir

établis avec plus de repos que nous n'avons jamais eu sous la domination des princes papistes, qui tremblent pourtant que la réunion des Luthériens avec nous ne se fasse. J'ose supplier Votre Excellence et solliciter sa charité, afin que cette grande œuvre s'achève. Je crois que ce soit la gloire de S. M. Suedoise et de Mons. l'Electeur de Brandenbourg, sans y méler des docteurs en disputes qui ne font jamais un vrai chretien. Je dis ceci à V. E. parce que nous remarquons qu'on commence à nous aimer partout, soit à la cour, soit aux ministres mesmes, soit le peuple qui conçoit que notre ancienne religion avoit des differences infinies de la leur. Je le trouve fort raisonnable sur le principe du christianisme, hormi le sacré jour du Seigneur, que le peuple n'observe pas si religieusement comme les premiers chrestiens et les fidèles d'Angleterre. » Il termine en se louant de la réception qui lui a été faite en Angleterre, et de ce que l'évêque de Londres a placé son fils aîné à Chelsey, où il l'entretient. Pour son deuxième fils, Vincent, il sollicite Escher de le faire recevoir à l'instruction gratuite à Zurich, car on le croyait riche, dit-il, mais l'Angleterre et la Hollande l'ont seulement remboursé de ses frais. Ce second fils deviendra, suivant son espérance, un instrument du Seigneur.

Il continua son pieux ministère jusqu'en 1703, année ou par un nouveau revirement politique, le duc de Savoie rouvrit aux émigrés les portes de leur patrie. Arnaud retourna donc dans les vallées et y resta jusqu'en 1707. Il fit alors un nouveau voyage à Londres, où l'on essaya vainement de le retenir. Il voulait revoir une dernière fois ses vallées avant de mourir et, en 1709, il retourna en Allemagne. Il y finit ses jours le 8 sept. 1721, âgé de 80 ans. On l'enterra dans l'église de Schonberg. Il avait eu deux femmes, Marguerite Bastie, de La Tour, et Renée Rébondy. La première seule lui donna des enfants, savoir trois fils et deux filles : 1º l'aîné, Scipion, lui succéda à Schonberg et fut ensuite pasteur à Gros-Villar, près Schonberg; il eut deux fils qui moururent, l'un en Hollande, l'autre en Amérique; 2º Jean-Vincent, fut pasteur dans les vallées vaudoises; 3º Guillaume, commença sa carrière par étudier le droit en Angleterre; 4º Marguerite, femme de Joseph Rostan, de La Tour; 5º Elisabeth, femme de Philippe Kolb, percepteur à Bretten (Baden).

Arnaud a écrit l'histoire de son expédition sous ce titre : *Histoire de la glorieuse rentrée des Vaudois dans leurs vallées*; s. l., 1710, in-12; nouv. éd. Neuchâtel, 1845, in-12, sous un titre un peu modifié[1]. Son portrait a été gravé, d'après J.-B. Randon, par Lafeuille, 1691; et par van Sommer, à Londres, 1699.

Brachebridge : *The glorious recovery by the Vaudois.* ., etc.; London, 1827, in-8º. — *Hist. de Henri Arnaud*, par Théod. Muret; Paris, Ducloux, 1853, 70 p. in-12. — *Biographie du Dauphine*, 1856, par A. Rochas. — Et surtout : *l'Israel des Alpes*, par A. Muston; 4 vol. in-12; Ducloux, 1851.

26. **ARNAUD** (Etienne), pasteur du désert qui souffrit le martyre en 1718 [Haag I, 127 b; IV, 93 a; X, 406]. Il fut un des cinq pasteurs qui les premiers assistèrent *Antoine Court* dans l'œuvre difficile et périlleuse qu'il avait entreprise de réorganiser les églises du midi, après l'extermination des camisards. De cinq qu'ils étaient, quatre périrent par le dernier supplice, et Arnaud, qui était l'un des plus jeunes, monta le premier sur l'échafaud. Il avait assisté aux deux synodes secrètement convoqués par Court en 1716 et 1717, et se dévouait aux nobles projets de ses compagnons avec toute l'ardeur d'un « jeune ministre plein d'espérance, » lorsqu'il fut découvert et jugé à Nimes, puis immédiatement pendu à Alais, le 22 janvier 1718. Un gentilhomme d'Alais, bien connu pour avoir employé sa vie et sa fortune à secourir les persécutés, *Benj. du Plan*, écrivit à la mère du jeune pasteur[2] :

« ... Ce fidèle confesseur de la vérité, après avoir été détenu prisonnier environ un mois, pendant lequel tous ceux qui aiment la Religion et qui le connoissoint offroint a Dieu leurs prieres pour sa délivrance, il a été condamné à la mort la moins cruelle de touttes celles que la justice peut infliger. Cet arrêt a

[1] Le ms. original d'Arnand est à la bibliot. de Berlin. Voyez *l'Israel des Alpes*, par A. Muston (III, 28), ouvrage d'une rare perfection pour la méthode et l'abondance des informations.

[2] La lettre est datée de Nimes le 1er fév., et porte pour adresse : « A M. Arnaud, chez M. J. Liotard fils, *pour rendre à Jeanne*; à Genève. »

été prononcé à Nismes et exécuté à Alais. Jamais on n'a veu une personne plus tranquile et plus resignée à la mort que ce pauvre agneau. Ses ennemis les plus cruels en ont été touchez, presque tout le monde a versé des larmes. Le jésuitte, quoiqu'il ait été rebutté avec force à cause de ses exhortations importunes, a été obligé de confesser que s'il avoit été dans l'eglise romaine on devroit le regarder comme un martyr. L'officier qui l'a conduit et même un archer m'ont dit qu'il avoit parlé, et qu'il étoit mort comme un saint. Le boureau en larmes a prononcé qu'il avoit fait mourir un ange. Je ne saurois enfin vous raporter tout le bien qui a été dit de ce cher enfant. Sa douceur, sa patience et sa charité avoint tellement gagné ou attendri le cœur de tout le monde que personne n'oseroit en dire du mal sans s'exposer au mépris et à la haine du public. Je ne doute pas, ma chère sœur, que vous ne vous soumettiés avec joye aux ordres du ciel qui avoit predestiné vostre cher fils a être du nombre des martyrs. Les hommes n'ont fait qu'executer les decrets de Dieu... »

Papiers d'Ant. Court, n° 1, t. II, p. 15.

27. ARNAUD, dit *La Plaine* et *Duperron*, natif du Vivarais et proposant, quitta le Dauphiné en 1745, après le supplice des pasteurs *Ranc* et *Roger*, et étudia au séminaire ou école de théologie de Lausanne jusqu'en 1748. A peine rentré en Dauphiné, où il avait été déjà condamné à mort par contumace, le 17 mars 1745, pour avoir présidé des assemblées religieuses, il fut dénoncé, et arrêté le 17 juillet 1748, près de La Baume-Cornillane. Le souvenir des martyrs ne put soutenir son courage, et il apostasia en face du gibet. L'année suivante, on publia à Grenoble les *Motifs de l'abjuration*, etc., et le prisonnier, bourrelé de remords, fut retenu captif jusqu'au 4 avril 1750. Alors, dit un écrivain du temps, « il alla se jeter entre les bras de ses an- « ciens frères, avec des marques de sa « repentance qui perçoient le cœur. Sa « douleur l'épuisa si promptement qu'il « mourut le 26 mai de la même année, « plein d'horreur pour son apostasie et « pour les cruelles mains qui la lui « avaient arrachée. » (*Réponse au sieur Jean Molines, dit Fléchier ;* Villefranche, 1753, in-8°, p. XXIV.)

28. ARNAULD, pasteur du désert évangélisant la Saintonge v. 1756 [V, 260 a]. — *D'Arnaud*, pasteur à Sancerre en 1794.

Nombre d'autres familles du même nom, venues surtout de divers lieux du Dauphiné, et aussi du Vivarais, de Castres, de Nîmes et de Bordeaux, s'établissent en 1698-1700 à Berlin, Halle, Magdebourg, Prenzlau, Wesel etc.

29. ARNAUD DE BEDOEZ (Antoine D'), condamné à être pendu; Florac, 1659 [IX, 193 a].

30. ARNAUD (Daniel D'), d'Uzès, proposant, abjure et reçoit en récompense une pension de 300 livres, 1675 [IX, 6 b].

31. ARNAUD (D'), de Puylaurens, ancienne famille du Lauraguais. Paul d'Arnaud, consul de Puylaurens en 1629, mourut en 1640 [V, 203 a]. Il avait épousé Marguerite De Toulouse, de laquelle il eut : 1° ANTOINE ; 2° PAUL, mort le 26 juillet 1670, à l'âge de 33 ans, pendant qu'il occupait la première charge municipale de Puylaurens ; 3° GASPARD ; 4° JEAN, notaire de Poudis. — ANTOINE d'Arnaud naquit en 1630, et fut d'abord greffier de la judicature de Villelongue au siége de Puylaurens, puis avocat jusqu'à sa mort, arrivée le 23 septemb. 1706. Antoine n'émigra point à la révocation de l'édit de Nantes, comme l'ont cru MM. Haag [I, 126 a]. Il avait épousé, en 1655, Marie de Mascarenc, fille de Daniel, sieur de Labarthe et de Marie de Bardou, qui lui donna : 1° MOYSE ; 2° DANIEL ; 3° HONORÉ ; 4° MARIE, laquelle, seule entre ses frères, resta en France ; elle se maria en 1699 avec Jacques de Vialattes, de Pémille.— Né le 27 août 1658, MOYSE était étudiant en théologie à l'académie de sa ville natale lorsqu'il se vit obligé de s'expatrier. Le 29 octobre 1685, il partit avec *François Cordes*, son condisciple, alla à Montpellier se présenter au duc de Noailles, commandant du Languedoc, suivant l'ordre donné à tous les ministres et proposants, et reçut là un passeport pour Gênes, d'où il s'embarqua immédiatement pour Amsterdam. Il arriva dans cette dernière ville le 3 juillet 1686

seulement, après avoir couru de grands dangers sur mer. Moyse d'Arnaud mourut pasteur à Franeker, dans la province de Frise, le 20 novembre 1697. — Daniel, second fils d'Antoine, naquit en 1667, se réfugia en Hollande dès qu'il eut atteint l'âge de vingt ans, mourut le 10 juillet 1692, et fut enterré dans le temple de l'académie de Franeker en sa qualité de proposant.— Honoré d'Arnaud, né à Puylaurens le 19 décembre 1670, se réfugia auprès de ses frères en 1689, et fut reçu pasteur au synode de Nimègue, en octobre 1693. (Pradel.)

Honoré d'Arnaud fut nommé, en 1728, pasteur de l'église wallonne de Franeker [Haag I, 126], et il y remplit ses fonctions jusqu'en 1763. Il eut la douleur de voir son fils, George, le précéder dans la tombe. Né le 10 sept. 1711, ce fils montra de bonne heure de rares dispositions. Dès l'âge de douze ans, il publia des vers grecs et latins qui lui méritèrent des éloges flatteurs. A dix-sept ans, encouragé par son savant professeur Hemsterhuis, il fit paraître un ouvrage qui lui assigna tout d'abord un rang parmi les plus savants philologues de son temps; nous voulons parler du *Specimen animadversionum criticarum* ad aliquot scriptores græcos, nominatim Anacreontem, Callimachum, Hephæstionem, Herodotum, Xenophontem et Æschylum (Harling, 1728, in-8°). Deux ans plus tard, les *Lectionum græcarum libri duo*, in quibus græcorum scripta passim illustrantur atque castigantur, in primis Hesychii, Arati, Theonis, Oppiani et Appolonii Rhodii (La Haye, 1730, in-8), vinrent confirmer la haute opinion que les érudits avaient conçue du jeune critique. Un savant commentaire, *De Diis παρέδροις sive adsessoribus et conjunctis*, publié à La Haye, 1732, in-8°, et inséré plus tard dans le IIe vol. du Nov. supplement. ad Thes. Grævii et Gronovii, accrut encore sa réputation. Si la faiblesse de sa poitrine le lui eût permis, il se fût voué, comme son père, au ministère évangélique; mais sa santé délicate s'opposant à son inclination, il se décida pour l'étude de la jurisprudence. Dès le 9 oct. 1734, il soutint, sous la présidence d'Abraham Wieling, une thèse *De jure servorum apud Romanos* (Franek. 1734, in-4°; réimpr. Leeuward. 1744, in-4°), et quelques mois après, il fut autorisé à ouvrir un cours particulier de droit. Il justifia bientôt cette faveur par la publication de ses *Variarum conjecturarum libri duo*, in quibus plurima juris civilis aliorumque auctorum loca emendantur et explicantur (Franek. 1738, in-4°; réimprimé sous un nouveau titre à Leeuw. 1744, in-4°). Cet ouvrage fut suivi d'une dissertation *De iis qui pretii participandi causa sese venundari patiuntur* (Franek. 1739, in-4°; nouv. édit. revue, Leeuw. 1744, in-4°). Ces écrits désignaient d'Arnaud pour la première chaire vacante; aussi lorsque Wieling fut appelé à Leyde, lui offrit-on la place de son ancien professeur; mais la mort ne lui laissa pas même le temps d'en prendre possession. Il mourut le 1er juin 1740. Aux ouvrages que nous avons cités, nous devons ajouter des *Observationes in Alciphronem et in Euripidem*, insérées dans les vol. IV, V et VI des Observat. miscell., et les *Vitæ Scævolarum*, publiées à Utrecht, 1767, in-8°, par Arntzenius, ouvrage faible auquel il n'avait pas mis la dernière main. — Un *G. d'Arnaud* était encore en 1770 [IV, 510 a] ancien à Cassel.

32. ARNAUD (Jacques), capitaine d'infanterie, v. 1640 [IV, 247 a]. — (Jacques), receveur général à Menin (Flandre), *ibid.* — (Pierre), sieur de La Cantinière, 1648 [VIII, 323 b]. — (Jean), réfugié en Angleterre v. 1686 [V, 127 a]. — (.....), ancien à Durfort, 1679 [IX, 352 a]. — (Charles), de La Mothe en Dauphiné, étud. à Genève, 1720.

1. ARNAUDEAU (du mariage de Laurent), avec *Suzanne Chaperon*, béni au temple de La Rochelle en 1585, naquirent Jehan, baptisé le 3 septembre 1585, qui eut pour parrain *Jehan Gendrault*, d'une vieille famille municipale et Ozée, baptisé le 31 janvier 1588, qui eut pour parrain *Louis Berne*, pair du corps de ville. Ces diverses familles ont persisté dans la profession de la foi évangélique, et la révocation de l'édit de Nantes les a chassées de La Rochelle. (Richemond.)

2. ARNAUDEAU (Claude), fils de Claude, notaire à Niort, naquit dans cette ville en 1631. Il fit ses études à

Saumur [IV, 513 b; VI, 311 b] et il était pasteur à Lusignan en 1659. Il y mourut vers la fin de 1682 (Lièvre III, 297). Sa fille Claude-Louise, épousa *I. de Beausobre* [II, 123 b]. — MM. Haag écrivent, à tort, dans ce dernier passage Arnau*dot* et dans les deux autres Arnau*del*.

ARNAUDET, de Bellocq (B.-Pyr.); ses deux fils cadets poursuivis comme protestants par arrêt du parlem. de Pau, 20 oct. 1750.

ARNAUDIN (Jacques), chirurgien, réfugié de Marennes, naturalisé anglais, 15 avril 1687. — (Anne), de Marennes, 41 ans, assistée à Londres, 1702. — (Judith), de Marennes, 40 ans, veuve avec deux petits enfants, *id.* 1705. — (Madeleine), et deux enfants, *id.* 1721. — (Anne-Marie), enfermée au couvent de Notre-Dame de Saintes, 1728.

Arnaudie (l'), variante du nom de *La Renaudie*, fournie par des titres périgourdins du XVe siècle (Archives des Basses-Pyr. E, 850).

ARNAUDY (Anne d'), 1614 [VI, 308 b].

ARNAUDON ou *Arnodon* (la veuve), de Serres en Dauphiné, 1690; — (Jean), de Vennes en Dauphiné, allant en Allemagne, 1700; — (Daniel), de Vennes, allant en Allemagne avec sa mère aveugle, 1708. — (la veuve), du Dauphiné, avec trois enfants, allant en Allemagne, 1709; assistés à Genève.

ARNES (d'), capitaine, 1572 [III, 400 b].

ARNIF, famille protestante d'Aulas (Gard), aujourd'hui éteinte.

I. Honorable et discret homme *Pierre Arnif*, marchand d'Aulas, est le premier de son nom qui figure dans les registres de l'église d'Aulas. Il eut trois enfants: 1° Jacques, qui suit; 2° Philippe, bachelier; 3° Françoise, qui était en 1550 femme de noble Guillaume de La Court.

II. Noble Jacques Arnif, s^r de Roquesedal, mort entre 1566 et 1580, épousa damoyselle Françoise Serre, fille de noble Guidon Serre, s^r de Fromental, laquelle testa le 6 mai 1618. Il en eut: 1° Jacques, qui suit; 2° Elisabeth, mariée le 19 déc. 1580, avec noble François *Benoist*, du Caylou, de Bréau; 3° Autre Elisabeth, mariée 1° le 30 août 1592 avec Jacques Baudon, 2° avant 1618 avec Estienne Cabanis.

III. Jacques d'Arnif, s^r de Roquesedal, consul d'Aulas en 1595, épousa le 4 février 1592 Anthoinette *de La Valette*, fille du s^r de Cassanas. Il mourut le 22 août 1621, laissant: 1° Jacques d'Arnif, s^r de Roquesedal; 2° Jean, qui suit; 3° Marc d'Arnif, s^r de Peyrelade; 4° Catherine, vivant en 1621; 5° Anne, épousa le 10 déc. 1624 Jehan *Aldebert*, d'Aulas, et testa veuve le 26 août 1639; 6° Claude, née le 18 avril 1613, épousa *Loïs Pognet*, fils de Loïs et de Sarah *de Quatrefages*. Elle était veuve en 1652; 7° Anthoinette, née le 24 avril 1617; 8° Françoise, née le 16 janv. 1621, épousa le 17 nov. 1639 Philippe *Fabri*, notaire royal de Cornus, dioc. de Vabres.

IV. Jean d'Arnif, s^r de Roquesedal, consul d'Aulas en 1628, épousa d^{lle} *Gilette de Combes*, et mourut le 31 déc. 1675, laissant: 1° Thomasse; 2° Gilette; 3° Hannibal; 4° Pierre, qui tous abjurèrent à la Révocation.

IV b. Marc d'Arnif, s^r de Peyrelade, 3e fils de Jacques et d'Antoinette de La Valette, fut consul d'Aulas en 1642, et mourut le 21 juin 1670, laissant de son mariage avec *Thomasse de Caladon*: 1° Jean; 2° Susanne, 3° Françoise; 4° Marguerite; 5° Isabeau; 6° Philippe; 7° Jacques.

V. Jean d'Arnif, s^r de Peyrelade, fils aîné du précédent, né le 24 juin 1644, et marié en 1674 avec d^{lle} Louise de Caladon. Les d'Arnif de Peyrelade abjurèrent comme ceux de Roquesedal et à la même époque. (Teissier.)

Papiers de la famille Quatrefages du Fese, chez M. P. Cazalis de Fondouce. — Registres de l'église d'Aulas. — Compte des consuls à la mairie d'Aulas.

ARNOU (Jonathan d'), sieur de Vaumondois, figure au registre des réformés de Pons en Saintonge, XVIIe siècle.

ARNOUD, Arnould, Arnout, Arnoux, et autres formes dérivées d'*Arnoldus*, comme on a vu plus haut, aux articles Arnal et Arnaud, celles d'*Arnaldus*.

Thony Arnous, de Beaucaire, reçu habitant de Genève, 27 juill. 1556. — *Anthoine Arnoult*, « de la ville de Melguer, dioc. de Montpellier, » *id.* 7 déc. 1556. — *Arnoul*, ministre du sieur de

Serres, 1596 [IX, 134 a]. — *André Arnoul*, de S.-Simon en Aunis, vers 1610 [III, 332 b]. — *André* et *Abraham Arnoult*, naturalisés anglais, 8 mars 1682. — Plusieurs autres familles de ce nom, originaires de Generac en Languedoc, de Courcelles au pays Messin, de Ste-Croix, Châtel et Fressinière en Dauphiné, s'établissent, de 1692 à 1702, à Berlin, Cassel et Magdebourg.

ARNOUX, pasteur à Besse en Dauphiné, 1660.— « Le procès contre *François Arnoux* et *Catherine Bouvat*, sa femme [au parlem. de Grenoble] est fait et sera poursuivi jusqu'à la torture ; » 29 mars 1686 (*Bull.* VII, 137). — (la veuve de *François*) et son fils, d'Embrun, réfugiés et assistés à Genève, 1701. — *Noël Arnoux*, d'Embrun, 1704 ; — autre Noël, du Buis en Dauphiné, 1706 ; — deux frères *Arnoux*, de Montmeyran en Dauphiné, 1707 ; réfugiés et assistés à Genève. — Reçus habitants de Genève : *Etienne Arnoux*, fils de feu Jean, de Quint en Dauphiné, 1700 ; *Paul Arnoul*, fils de feu Antoine, de Montmeran, 1716 ; *Jérôme Arnoud*, fils de Charles, de Montélimart, 1719 ; *Antoine Arnoux*, fils de feu David, de Nyons en Dauphiné, demeurant à Genève depuis 15 ans et inspecteur des cardeurs de soie à l'hôpital, 1724 ; *François Arnoud*, fils de feu André, de Moulin en Poitou, tisserand, reçu habitant de Genève, 1734 ; *Pierre Arnoux*, fils de Pierre, de Gayols en Dauphiné, 1743.

ARNOUL et ARNOULT ; famille figurant sur les registres protestants de La Rochelle, à partir de 1604. Le 19 août, fut baptisé *Jacques*, fils de *Daniel Arnoul* et de *Judith Dolla*. Le 22 oct. 1609, *id.* Daniel, fils de Daniel et de Judith *Daule*.— En 1634, *Antoine Arnoul* épousa *Catherine Rousselet*, dont un fils *François*, baptisé le 10 juillet 1635. — (Jean), La Rochelle, 1664 [V, 127 b].— Un des plus ardents persécuteurs des huguenots porte le nom de cette famille, sans lui appartenir autrement que par l'homonymie ; c'est Pierre Arnoult, seigneur de Vaucresson et de La Tour, intendant de la marine du Ponant. (RICHEMOND.)

ARNOUL (Guillaume), galérien en 1713 [X, 425].

ARNOULLET (BALTHASAR), libraire à Vienne vers 1550 [IX, 270 b].

ARNOYE (CHARLOTTE D'), 1609 [II, 199 b]. — (Antoinette d'), 1649 [IX, 147 b].

AROLES (ANTOINE D'), ancien de Figeac, 1594 [II, 183 b ; X, 215].

AROMBEL (JACQUES), notaire à Puylaurens, consul de cette ville en 1634 et 1649.

ARON ; Bédarieux, 1685 [III, 83]. — (Marie), de S.-Vincent en Dauphiné, assistée à Genève, 1700.

ARONDEAU (PIERRE), né dans l'Angoumois, s'était établi à La Rochelle, en 1559, et y exerçait le métier de colporteur. On le soupçonna de fréquenter les assemblées des hérétiques. Pour s'en assurer, des prêtres l'abordèrent un jour et lui demandèrent où il allait à la messe. Arondeau leur répondit qu'il n'y était que trop allé à son grand regret, mais que, Dieu lui ayant ouvert les yeux par sa sainte parole, il savait maintenant que la messe est une abomination inventée par Satan. Il fut à l'instant dénoncé et le lieutenant criminel le décréta de prise de corps. Quoique averti du danger qui le menaçait, Arondeau refusa de fuir. Sur les instances de ses amis, il consentit seulement à interjeter appel de la sentence qui le condamna à mort. Le lieutenant criminel l'envoya en conséquence à Paris sous bonne escorte. Après plusieurs mois de détention à la Conciergerie, Arondeau en fut tiré le 15 nov., et conduit sur la place de Grève où il fut brûlé vif, conformément à l'arrêt du parlement confirmatif de la sentence du lieutenant criminel de La Rochelle. Il souffrit le supplice avec une constance digne des premiers martyrs de l'Eglise. (HAAG.)

ARONDEL (Madeleine), veuve du peintre *Bunel*, morte à Paris en 1637 (*Bull.* XII, 280). — *Pierre Arondelle*, mercier à Montargis, reçu habitant de Genève, 8 janv. 1573.

ARONDEL (CHRISTOPHE D'), seigneur de La Lande, marié à *Marguerite Bonnet*, dame de Sançay, en eut une fille, RENÉE, présentée au baptême au temple de La Rochelle par le prince *René de Rohan* et *Marguerite de Beaumont*, 15 oct. 1565. = *Armes :* De gueules au lion d'argent.

AROTIS, d'Orthez (ou peut-être *d'Arrot*), vieillard âgé de plus de 80 ans, noyé par ordre de Tarride et de ceux qui avec lui s'étaient retirés à Orthez, « pour ce qu'il estoit de la religion réformée et avoit un fils dedans Navarrens ; et d'autant qu'il s'efforçoit de sortir de la rivière, le firent tuer par harquebusades, » 1569 (Bordenave, p. 262).

AROUE (Tristan et Charles d'), gentilshommes béarnais [II, 168 a et b].

AROUHET (*Jacques*), condamné à mort ; Bordeaux, 1569 [II, 415 b]. — *Jacques Arrouhet,* conseiller au siége présidial de Saintes et *Nicolle Mipin,* sa femme, oct. 1570 (Regist. de Saintes).

Arpaillargues, voy. Bargeton.

ARPAJON (Les vicomtes d'), marquis en 1720, illustre maison languedocienne, une des plus anciennes de France [Haag, I, 130]. = *Armes :* D'argent à quatre pals de gueules, qui est Séverac.

Antoine, fils de René d'Arpajon, seigneur de Séverac, et de Géraude du Prat, fille du célèbre chancelier de François Ier, donna de bonne heure des preuves de son zèle pour la propagation et la défense de la foi protestante. En 1561, le synode de Villefranche le pria de prendre sous sa protection les églises du Rouergue. Quelques mois après, Arpajon alla rejoindre Condé qui venait de s'emparer d'Orléans ; mais ce prince, connaissant l'influence qu'il exerçait dans sa province, ne tarda pas à le renvoyer dans le Midi avec ordre d'y lever de nouvelles troupes. Tandis qu'il s'occupait de ce soin, les protestants de Toulouse députèrent le baron de *Lanta* à Condé pour lui communiquer le projet qu'ils avaient conçu de se rendre maîtres de la ville et lui demander de les appuyer. Condé promit. Le vicomte d'Arpajon qui avait rassemblé un corps de douze cents hommes dans les environs de Montauban, reçut en conséquence l'ordre de se porter sur Toulouse ; mais comme il mettait peu d'empressement à exécuter ce mouvement, plusieurs des seigneurs qui s'étaient joints à lui, perdant patience, partirent sans l'attendre. Malheureusement ils tombèrent entre les mains des catholiques, et n'obtinrent leur liberté que sous la promesse de ne plus porter les armes durant toute cette guerre. Un d'entre eux, le seigneur de *S.-Léophaire,* ne se contenta pas de tenir la parole donnée, il passa dans le camp ennemi. Les historiens n'expliquent pas clairement le motif des lenteurs d'Arpajon. Bèze semble l'accuser de mauvaise volonté, ou tout au moins de négligence ; d'Aubigné, au contraire, attribuait ses retards aux faux avis qu'il recevait de *Saux.* Quoi qu'il en soit, il perdit un temps précieux, et lorsqu'il se mit en route, il trouva les chemins gardés. Craignant avec raison que ses nouvelles levées ne pussent soutenir en rase campagne le choc des soldats aguerris de Monluc, il prit le parti de retourner à Montauban. Cette ville se vit bientôt après menacée d'un siége. Ne la jugeant pas capable de défense, il proposa de l'abandonner et d'aller tous rejoindre Condé ; mais les consuls lui ayant fait sentir l'impossibilité pour une population de délaisser ainsi ses foyers, il fut décidé que de *La Tour* et *Rapin* resteraient dans la place, tandis que Arpajon, *Marchastel* et *Montledier* iraient chercher des renforts dans l'Agenois [III, 213 a ; VI, 15 a, 62 b ; VII, 394 a ; IX, 93 a, 196 a, 503 b].

Cette province avait été placée par le synode de Ste-Foy sous le commandement du sieur de *Mesmy,* qui jouissait d'une grande influence dans le Périgord. C'était lui qui en apprenant l'arrestation de Condé et du roi de Navarre, avait décidé les protestants des provinces de l'Ouest à prendre les armes, sinon pour les délivrer, au moins pour vendre chèrement leur vie. Le synode de Villeneuve l'avait confirmé dans cette charge importante, qui demandait plus que du zèle dans les circonstances présentes. Etranger au métier des armes, de Mesmy était assurément un trop faible adversaire pour Monluc. Arpajon le comprit, et plutôt que de rester spectateur de fautes qu'il ne pouvait empêcher, il retourna auprès de Condé. Peu de temps après, il fut tué à la bataille de Dreux.

Comme il ne laissait point d'enfants, ses titres et ses biens passèrent à son oncle, Jacques, qui soutint dignement la réputation que son neveu s'était acquise moins par ses talents guerriers que par son caractère. Lorsque la guerre éclata

de nouveau, en 1567, Jacques d'Arpajon se joignit à l'armée des vicomtes avec un corps de troupes levé dans le Rouergue, et l'accompagna dans sa marche hardie à travers presque toute la France [IV, 18 b, 134 a, 481 b; V, 397]. Après la signature de la paix sous les murs de Chartres, il retourna dans ses terres; mais Catherine de Médicis, en forçant Condé à reprendre les armes, ralluma bientôt la guerre civile. Les habitants de Castres confièrent à Arpajon un des quatre régiments qu'ils avaient levés pour le service de la cause, et qu'ils mirent avec empressement aux ordres de *Montgommery* pour recouvrer le Béarn. Cette rapide expédition terminée, les vicomtes retournèrent à Castres, et s'occupèrent de réduire les villes voisines tenues par les catholiques. Dans une de ces entreprises dirigée contre Montech, Jacques d'Arpajon reçut une blessure mortelle, le 1er mai 1569. Sa mort engagea les assiégeants à se retirer.

Il avait eu de *Charlotte de Castelpers*, de la maison de Panat [III, 243 b], deux fils appelés Jean et Charles. Jean, qui avait été nommé, en 1568, capitaine d'une compagnie de cavalerie et qui avait fait vraisemblablement la campagne du Béarn avec son père, continua de servir la cause de la Réforme et plus tard celle de Henri IV avec autant de fidélité que de valeur. Ce prince lui confia, en 1592, le gouvernement du Rouergue. Jean de Valette, qu'il avait remplacé, ayant été rétabli en 1594, Arpajon rejoignit le roi qui se préparait à chasser les Espagnols de Ham. Il reçut à ce siége une blessure des suites de laquelle il paraît être mort peu de temps après. Il eut pour héritier son frère Charles qui ne nous est connu que par un trait d'autant plus honorable pour lui que, même à cette époque, beaucoup se montraient moins scrupuleux. Le roi Henri III voulut le comprendre dans une promotion de l'ordre du Saint-Esprit : mais comme il ne pouvait acheter cet honneur qu'au prix d'une abjuration, il le refusa. Il eut de sa femme, *Françoise de Montal*, fille d'honneur de Catherine de Médicis, plusieurs enfants, entre autres Jean d'Arpajon qui ne sut pas résister, comme son père, aux séductions de la cour. Ce qui nous le prouve, c'est que plusieurs de ses enfants entrèrent dans les ordres, et qu'un autre, du nom de Louis, combattit contre les protestants au siége de Montauban en 1621. Cette illustre famille, qu tirait son origine des comtes de Toulouse, et par son alliance avec celle de Séverac, des rois d'Aragon, s'est éteinte en 1736 en la personne de Louis, marquis d'Arpajon, lieutenant général et gouverneur de Berry. — [Voy. encore II, 253 b.]

ARPAJON de Broquiés (d'), famille languedocienne distincte de la précédente.—(Samuel d') maria sa fille *Philiberte*, en 1633, à *Jacques Launai*, bailli de Gevaudan [VI, 427 a], et à l'époque de la Révocation, *Eléonore d'Arpajon*, femme de *Pierre de Montcalm*, conseiller au parlem. de Toulouse, se réfugia à Genève où elle mourut en 1705 [VII, 462 b]. C'est peut-être de cette famille que proviennent les armes d'Arpajon parlantes inscrites dans quelques armoriaux : De gueules à la harpe d'or.

ARPENTIGNY (le sieur d'), 1649 [IV, 356 a, note].

ARPENTIS (Louis, sieur des), v. 1570 [VII, 395 a].

ARPIN (Durand), fils de feu Guide, de Lyon, reçu bourgeois de Genève, 7 sept. 1596.

ARQUAIS ou Arquel (Pierre), peigneur de laine, réfugié avec sa femme et trois enfants à Magdebourg, 1700.

ARQUEMBOURG (Charles de), « natifz de la ville de Arraz, » reçu habitant de Genève, 2 mai 1549.

ARQUEVAULX (Laurens d'), drapier, « natif de Meaulx en Brie, » reçu habitant de Genève, 14 nov. 1558. — Symon d'Orquevault, foulon, de Meaux, *id.* 1559.

ARQUIER (le capitaine Annibal), de Manosque [X, 471], supplicié vivant, en 1562. (Nous n'oserions dire de quel supplice. Voir la liste des massacres de Provence dans l'*Hist. ecclés.* de Théod. de Bèze et dans Crespin). — (L.), pasteur à Montauban, 1592. — (Jean), de Montauban, secouru à Genève pour gagner l'Allemagne, 1705.

ARRAC (Bertrand d'), ministre à Andaux, puis à Gan, place son frère *Jean* apprenti chez Jusan, « soldat et maître tailleur et chaussetier à Navarrenx, »

1565; achète un pré à Audaux, 1572; donne quittance à sa sœur *Domenge d'Arrac*, 1586. Il avait un autre frère, *Arnaud* (Arch. des B.-Pyr.).

ARRACHE (MARIE), veuve, assistée à Londres, 1702.

ARRAGON (ANDRÉ), « facturier de bas, » du Languedoc, réfugié avec sa femme et trois enfants à la Villeneuve en Prusse, 1698.

ARRAGUE (LOUISE), fille des Cévennes (Vigan), réfugiée à Magdebourg, 1700.

ARRAS (MATHURIN D'), « natifz de Beauvays en Beuvaisin, sargier, » reçu habitant de Genève, 8 mai 1559. — (Antoine d'), boursier au collége d'Orthez, 1609.

ARRAULT, nom d'une famille de l'Orléanais, que les scribes du XVIe siècle ont souvent écrit *Arraut*, *Araut*, *Arraud*, *Arrot*, *Aro*, etc. Plusieurs de ses membres durent quitter la France pour échapper aux persécutions religieuses. — (Pernette ou *Perrette*), « de la paroisse de Notre-Dame d'Ormes, » née en 1515, femme, vers 1543, de *Guillaume Bordier*, de Chanteau, avec lequel elle se retira d'abord à Londres (1551), puis à Genève (1554). Elle mourut dans cette ville le 10 mai 1570. — (*Paquière* ou Paquette), « de la paroisse de Bucy-S.-Liphard, » femme en premières noces de *Mathurin Periguet*, de Gidy, réfugié à Genève, et en secondes noces (1570), de Claude Vernet, bourgeois de Genève; morte le 20 déc. 1589, âgée de 60 ans. — (*Symphorien*), d'Orléans, sergier, reçu habitant de Genève 6 août 1554. — (*Jacques*), « natifz de Notre-Dame d'Ormes prez d'Orléans, » reçu *id.* 11 juillet 1558. — (*Jean*, le jeune), sergier et taffetatier, reçu *id.* le même jour, marié le 18 sept. 1558 avec *Noële Langlois*, d'Orléans, dont il eut MARIE, bapt. 13 déc. 1559. — (*Jean*, l'aîné), « d'Ingré en Beauce, » comme le précéd., reçu *id.* 19 juin 1559, épousa le 23 oct. suivant *Léone Vallée*, de Givraines en Gâtinais, veuve de Jean Guyot.

Ces six réfugiés du nom d'*Arrault* étaient frères et sœurs. Il est probable qu'une parenté tout aussi étroite les unissait à *Etienne Arrault*, sergier et taffetatier, « d'auprès d'Orléans, » reçu habitant à Genève le 26 juin 1554 (à cette occasion le registre l'appelle par erreur[1] *Aioud*), et qui y prit pour femme, le 22 juillet de la même année, *Guillauma*, fille d'Odry Macheré de Fontainevive. C'est sans doute le même « Etienne Arrau, sargier, » rentré en France, qui, au rapport de Crespin, fut massacré à Orléans en 1569 avec sa femme enceinte [IX, 401 b, note]. — Symphorien, Jacques et les deux Jean Arrault paraissent également avoir profité de l'édit de janvier 1562 pour revenir dans leur patrie. On trouve ce Symphorien établi en 1586 à Orléans, et en 1593 à Jargeau. A Genève, il avait eu de sa femme *Martine Sellier* un fils, *Daniel*, baptisé le 3 janvier 1554.

Peu après la S.-Barthélemy, un autre *Symphorien Ardu*, d'Orléans, fut reçu habitant de Genève le 14 oct. 1572; la requête qu'il présenta à cet effet avait été appuyée par *Nicolas Bordier*, fils du Guillaume susdit. Enfin *Jean Araud*, « jadis procureur du roi à Bois-Commun près Orléans, » fut aussi admis à l'habitation de Genève le 2 novembre 1573. (DUFOUR.)

ARRE (le baron D'). Voy. Du Vigneau.

ARRÈCHE (LAURENCE D'), naturalisée anglaise, 18 nov. 1687.

ARRIBAT (SUSANNE), femme du pasteur Jean Daillé, morte à Paris en 1631.

ARRIEU, voy. Lajus.

ARRIGAUD (ÉLISABETH D'), veuve de Jacques *d'Arros*, seigneur de Louvie, puis de Pierre *de Lavedan*, seigneur de Monblanc, teste à Jurançon, 1594, assistée d'Archambaud *de Colomiès*, ministre du lieu (Archives des B.-Pyr. E, 2013).

ARRIGRAND (D'), nom de plusieurs jurats d'Orthez au XVIe s. — (...), ministre dans le Vic-Bilh (B.-Pyr.) en 1644; syndic du colloque du Vic-Bilh, 1649. — (Isaac d'), ministre, peut-être le même que le précéd., assiste au mariage ci-dessous coté, du 11 avril 1680. — (Bernard d'), fils d'Isaac, et ministre à Maslacq, épousé *Marguerite*, sœur de *Jacques de Vis-*

[1] Cette erreur est à noter. Elle montre que quelquefois les secrétaires de la chancellerie genevoise inscrivaient les réfugiés sur la production de papiers que ceux-ci présentaient, tandis que le plus souvent c'était sur la dictée des parties qu'ils se livraient à ces déformations de noms qui remplissent nos pages, et qui, selon nous, ont un certain intérêt philologique.

palie, sr de Crouzeilles (6,000 liv. de dot, plus 750 pour ameublement), à Orthez, 9 nov. 1676. Le même assiste au mariage d'Isabeau de Vispalie, sa bellesœur, avec *Joseph du Pont*, 11 avril 1680 (Arch. des B.-Pyr. E, 1258,59). — Le document que nous avons cité déjà, intitulé « Liste des protestants qui souffrent sur les galères: 9 sept. 1711, » contient l'article suivant : « Monsieur d'Arrigran, ministre de l'église de Marlacq dans la province de Béarn, étant embarqué à Bayonne pour obéir à l'édit du Roy qui révoquoit celui de Nantes et qui banissoit tous les pasteurs, il fut arrêté par ordre de Mr Foucaut intendant de Bearn, sans que ledit sieur d'Arrigran en ait jamais sçu le pretexte. Il fut envoyé à la citadelle de St Jean de Pié-de-Port, et mis dans un cachot où il resta deux ans; pendant lequel temps il souffrit un traitement si cruel, qu'il en eut l'esprit affaibli. Il y contracta une maladie dont il n'est pas encore revenu. On supposa pour le faire sortir de sa prison, qu'il avoit abjuré sa religion; ce qu'il a protesté de n'avoir pas fait, ou de ne s'en souvenir point. Il demeura dans sa maison jusqu'à la paix de Risivick, sans avoir jamais fait aucun acte de la religion romaine. Et vers l'année 1698, il fut relégué à Lescar petite ville de Béarn, après avoir subi un interrogatoire par devant un conseiller du parlement de Pau, dans lequel il protesta qu'il n'avoit point abjuré, et qu'il vouloit vivre et mourir dans la religion réformée. On ne sait pas précisément si ce pasteur a été renvoyé chez lui, ou s'il n'est point mort depuis quelque temps. Mais s'il vit encore, il est très digne d'être mis en liberté. Sa femme et ses enfants furent aussi retenus lors de sa détention et doivent jouir de la liberté de sortir selon l'édit d'octobre 1685. » — *Jeanne Arigrand*, assistée à Londres, 1721. — = *Armes* : De gueules fretté d'or à la fasce de vair. brochante.

ARRIOLAT; « Arriolatus genere Aquitanus, » étudiant à Genève, 1567. Voy. ci-dessus Armen. — *Pierre Arriula*, ministre en Béarn (Arch. des B.-Pyr. B, 316) en 1610.

ARRIPE (Guicharnaud d'), diacre à Bielle en 1627 (*ibid.* B, 3731).

ARROQUÈRES (Daniel d'), seigneur d'Aurit, cousin de J.-P. de Lescun, 1649 ((*ibid.* E, 1310).

1. ARROS (d'), maison célèbre, une des douze baronnies du Béarn, située près la petite ville de Nay (B.-Pyr.) = *Armes :* De sable à la bande d'argent chargée de trois molettes d'éperon, de gueules.

2. Déjà au commencement du règne de François Ier, un baron François d'Arros, dans le désastre de Pavie (1524), s'était distingué par le courage avec lequel il avait affronté tout danger pour rendre la liberté à son maître Henri II, roi de Navarre, compagnon de captivité du roi de France. (Bordenave, p. 30.)

3. Au temps des guerres de religion, le titulaire de la baronnie était *Bernard d'Arros*, l'un des plus fidèles soldats de Jeanne d'Albret [Haag I, 132. — Voy. encore I, 49 a, 144 a, 192 b, 194 b; II, 500 b; IV, 556 a; VIII, 144 a; et ci-dessus col. 105, 111].

Jeanne lui accordait une confiance sans bornes. Ce fut lui qu'elle chargea de faire échouer les projets de la cour de France sur ses Etats, mission d'autant plus délicate, qu'elle désirait sauver les apparences et éviter de blesser le roi de France par une opposition directe. D'Arros, pour mieux pénétrer les secrets du parti français, feignit d'abord d'entrer dans ses vues; mais dès qu'il fut initié, il se hâta d'assembler le conseil avec toute la noblesse de la Navarre et du Béarn, et leur dévoilant les intentions du roi de France, il leur peignit sous des couleurs si vives la honte dont ils se couvriraient s'ils se prêtaient à la spoliation de leur *dame*, qu'un cri d'indignation sortit de tous les cœurs et que, d'une voix unanime, ils jurèrent de mourir les armes à la main plutôt que d'accepter une domination étrangère. L'enthousiasme de l'assemblée se communiqua rapidement à tout le peuple, en sorte que la cour de France comprit qu'il lui fallait ajourner ses projets; mais elle se vengea en privant la maison de Bourbon de toutes ses charges pour élever à ses dépens les Guises, et elle attendit une meilleure occasion. En 1566, le parti catholique navarrais, qui était aussi le parti de la politique espagnole, prit les armes; mais la révolte fut promp-

tement étouffée. La clémence dont usa la reine, n'empêcha pas de nouveaux soulèvements, toujours appuyés par la France et l'Espagne, et toujours comprimés. Un des plus redoutables fut celui de 1569. A cette époque, Jeanne était allée rejoindre le prince de Condé à La Rochelle, en nommant pour lieutenants généraux dans ses Etats les barons d'Arros et de *Montamat*. Sitôt que le fidèle d'Arros apprit que Charles IX avait donné l'ordre au baron de Luxe de se saisir de la Navarre et du Béarn, il convoqua les Etats à Pau et prit, de concert avec eux, toutes les mesures nécessaires pour la défense du pays. On leva douze compagnies d'infanterie, dont on nomma colonel ce même *Bassillon*, qui, devenu plus tard suspect, tomba sous les coups de *La Mothe-Pujol* et de *Marchastel*. Cependant l'approche de Terride (ou Tarride) avec une force imposante et la révolte de presque toute la population catholique convainquirent d'Arros de l'inutilité de ses efforts pour s'opposer à l'invasion du Béarn. Orthez, Sauveterre, Bellocq, Morlane, Conchez, Arzac, Nay, tombèrent successivement au pouvoir des factieux, qui y commirent d'effroyables excès. Laissant au conseil souverain le soin de la défense de Pau, il alla s'enfermer lui-même dans Navarrenx qui, avec ses hautes murailles flanquées de quatre bastions, était regardé comme la plus forte place du pays. Il y fut suivi par Montamat, Bassillon, *Poqueron*, de *Salles, François de Navailles, Henri d'Albret-Miossens;* par les capitaines *Moret*, *Cortade*, *Brassalay*, *Casaban, Bertrand d'Espalungue, Gratien de Lurbe* et les deux *La Mothe;* par les enseignes *Pierre Rey* (ou *Roy*), le baron d'*Arros*, son fils, *Higuères, Amou, Arance, Bassillac, Aramits*, le capitaine d'*Arros*, son second fils; par l'avocat *Pierre d'Arbusio*, le ministre *Lalanne*, les sieurs de *Laffite*, d'*Yssy*, de *Baure*, par *Lomagne* frère de Terride, par *Du Frexo*, *La Pierre*, le jeune *Biron*, les deux barons gascons de *Viday* et de *Montblanc;* enfin par *Arnaud Gassion*, procureur général au conseil souverain. Le gouvernement de la place fut confié à Bassillon; d'Arros et son collègue se chargèrent de tenir autant que possible la campagne et d'inquiéter l'ennemi par de fréquentes sorties.

Ce fut le 24 mai 1569 que Terride ouvrit le feu contre Navarrenx. Six canons, placés sur les hauteurs de Montbalon, à cinq cents pas environ des murailles, dominaient toutes les parties de la ville et y causaient de grands ravages; mais les brèches étaient à l'instant réparées par les vieillards, les femmes et les enfants qui y travaillaient sans relâche, tandis que leurs fils, leurs époux et leurs pères combattaient sur les remparts. Désespérant d'emporter de vive force une place défendue avec tant d'héroïsme, Terride résolut de la réduire par la famine, et comme tout le pays lui obéissait, il était à la veille de la forcer, lorsque Montgommery arriva pour la secourir avec les protestants du Languedoc, et contraignit les catholiques à lever le siége le 8 août.

Après avoir replacé tout le Béarn et la Navarre sous la domination de la reine, et s'être assuré des principales places en y établissant pour gouverneurs des capitaines qui s'étaient signalés par leur fidélité et leur dévouement: de Salles à Navarrenx, le baron de *Lons* à Pau, Brassalay à Orthez, de *Loubie* à Oloron, Poqueron à Nay, Casaban à Lourdes, Gratien de Lurbe à Rabasteins, *Rosalis* à Tartas, Montgommery remit l'autorité entre les mains de d'Arros et de Montamat, que Jeanne confirma dans leur charge de lieutenants généraux, les préférant à tous ceux que le conseil souverain put lui proposer.

Cependant, la commotion avait été trop violente pour que le calme pût renaître immédiatement. La nouvelle de la défaite de Moncontour provoqua un nouveau soulèvement. Les rebelles se saisirent de la ville de Tarbes. Mais sans perdre de temps, les lieutenants généraux marchèrent contre eux à grandes journées, les attaquèrent avec impétuosité et les taillèrent en pièces, « et Tarbes, dit Olhagaray, qui s'était réjouie et enrichie du sac du Béarn, fut rendue misérable et brûlée à son tour. » Cette victoire, qui ne coûta que peu de monde, mais les capitaines *La Taste et Bougier*,

arrêta Monluc dans sa marche sur le Béarn.

La publication de l'édit de Saint-Germain rendit enfin aux Etats de Jeanne la paix et le repos, qui ne furent que légèrement troublés à la suite du massacre de la Saint-Barthélemy, grâce sans doute à la sage administration du baron d'Arros qui y exerçait encore une fois les fonctions de lieutenant général.

Le 16 octobre 1572, Henri de Navarre, vaincu par les menaces de Charles IX, eut la faiblesse de signer un édit qui destituait son fidèle serviteur et nommait à sa place le comte de Gramont, en le chargeant de rétablir la religion catholique dans ses Etats. « Grammont, lit-on dans Mézeray, avoit esté envoyé en Béarn pour le réduire à l'ancienne religion. Comme il estoit dans le chasteau de Hagetmau, où il assembloit la noblesse, le jeune baron d'Arros l'y surprit par un coup aussi hardy qu'on se puisse imaginer. Ce gentilhomme, porté à une si désespérée entreprise par les exhortations de son père, vieillard octuagénaire et aveugle, entra dans le chasteau comme les autres gentilshommes avec dix ou douze déterminez, et lorsqu'il vit son temps, il se mit à charger sur tout ce qui se rencontra devant luy, tua, escarta, chassa des gents estonnez, et emmena Grammont prisonnier. »

D'Aubigné, qui raconte le même fait d'une manière beaucoup plus détaillée, donne au héros le nom d'*Auros*. « Il y avoit, dit-il, un vieil seigneur nommé Auros, qui aïant passé 80 ans, estoit devenu aveugle. On lui vint annoncer comment Grandmont venoit avec commission de leur roi pour, à main armée, changer la condition de Béarn : et mesmes le lendemain il devoit arriver à Yemau sa maison où l'on faisoit de grands aprests pour 250 gentilshommes qu'il y amenoit; en ce nombre compris tous les seigneurs catholiques du pays. Le peuple de Pau se mit en pleurs et prières publiques, auxquelles cet aveugle se fit porter. Au retour de là, il fit appeler son fils, le baron d'Auros, pour lui tenir ce langage : Mon fils, qui t'a donné l'estre et la vie? — Le baron respond : C'est Dieu, Monsieur, par vostre moïen. — Le vieillard suit : Or, ton Dieu et ton père te redemandent la vie qu'ils t'ont donnée; le premier qui la peut conserver parmi toutes sortes de dangers, contre toute apparence, et qui recevant la vie présente pour son service, en a une meilleure en main, qui seule mérite le nom de vie, toute preste avec la couronne de gloire éternelle pour te donner. Ton père est ici, qui, si tu meurs, te suivra de près, et après avoir tesmoigné en terre ta vertu et ton obéissance, tesmoignera pour toi au ciel et au jugement de Dieu. Va, n'ouvre point les yeux à voir combien te suivent, car ils sont bons : n'aies point de yeux encore pour compter les ennemis, mais seulement pour les frapper de mon épée que Dieu bénira en tes mains. — Le baron reçoit cette épée, une accollade et un baiser de son père, ne répond que d'une révérence, et va mettre ensemble ceux qui eurent le courage de le suivre, qui estoient en tout 38. Entre ceux-là *Lons*, *Adde* et *Sarrazier*. Avec cela tout d'une traite s'en va mettre pied à terre dans la cour de Yemau, où tant de gens arrivoient pour marcher le lendemain avec le comte, que nul ne prit allarme de lui. Cette troupe entrée dans la multitude du chasteau, commence à jouer des mains, à tuer et à faire sauter les fenestres aux plus diligens : ils prennent Grandmont, font mourir tout ce qu'ils purent accoster, et puis aïans repris leur chemin, emmenèrent de bons chevaux de quoi faire deux bonnes compagnies avec des païsans dessus. Le baron mène Grandmont à son père, qui devant le prisonnier dit au fils : Il ne falloit pas amener ce Nicanor : baron, tu as sauvé ton destructeur et le corbeau qui te crèvera les yeux. Grandmont depuis fut mis entre les mains de *La Caze* envoié en Béarn pour commander. »

Ne dirait-on pas un épisode des guerres du peuple d'Israël? La différence mise par les deux écrivains dans le nom du héros ne peut soulever la moindre difficulté. Ces variations se voient presque à chaque page du présent volume. Il y a bien, au XVIe siècle, un capitaine gascon *Auros* et une une famille *d'Auros* (conseillers au parlement de Toulouse), mais qui ne sauraient être confondus avec un baron d'Ar-

ros. Le lieutenant de la reine Jeanne était fort âgé en effet lors des événements qui viennent d'être décrits, car en 1569 comme il se défiait du gouverneur d'Oloron, Jacques de Ste-Colomme, il tenta de le séduire à quitter la place pour partager avec lui, d'Arros, le commandement en chef de la province « pour ce que son âge, disait-il, ne lui permettoit de prendre seul tant de labeurs. » (Bordenave, 193). Il est vrai que Bordenave ne fait aucune mention du bel épisode rapporté par Mézeray et d'Aubigné; mais rien n'est plus naturel puisque le récit de cet historien s'arrête à la mort de Jeanne d'Albret. L'épisode étant du règne de Charles IX eut lieu probablement entre juin 1572 et juin 1574. Bernard d'Arros mourut en 1579. Il avait eu deux fils « braves jeunes gentilshommes pleins d'espérance » (Bordenave, p. 244, 256); mais le plus jeune était mort dix ans auparavant en défendant Navarrenx, assiégé par l'armée catholique; l'aîné, le héros de Mézeray et d'Aubigné, ne lui survécut pas longtemps, car tous les biens de la maison furent apportés en dot par leur sœur *Elisabeth* à *Pierre de Gontaud* son mari, qui prit dès lors le titre de baron d'Arros. (Voy. Gontaud.) — Ce brave aîné du vieux baron était *Jacques d'Arros*, seigneur de Loubie (ou Louvie), qui fut gouverneur d'Oloron après la levée du siége de Navarrenx [I, 133 b], et dont la femme, Mlle d'Arrigaud, a été mentionnée ci-dessus (col. 388).

4. ARROS, nom de plusieurs familles originaires du Béarn, comme la précédente, mais inférieures en rang, ainsi que le prouvent les armes parlantes que portaient les plus qualifiées d'entre elles, savoir : une roue à six rayons. Il y avait aussi dans la même province des d'Arros portant : d'azur au chevron d'or accompagné de trois coquilles du même. — *Henri d'Arros*, baron d'Auriac, fils de *Jean d'Arros* et de *Catherine de Montault-Bassillon*, professa la religion protestante jusqu'en 1682, où lui, sa femme *Madelaine de Blair*, qu'il avait épousée en 1668 (Regist. de Charenton), et leurs sept enfants, firent à Pau une abjuration publique [I, 135 b]. — Isaac d'Arros-Argelos, chef d'une famille de marins, 1689 (Arch. B.-Pyr. E, 1353). — *Théophile d'Argelos*, capitaine au régiment de Jersey, 1689 (*ibid.*).

5. ARROS (Arnaud d'), maître d'école à Laruns, 1581. — (François d'), ministre à Arudy; épousa à Oloron, 1592, *Marie de Morlaas*. — (Jacques d'), boursier du collége d'Orthez, 1611-13 (Arch. B.-Pyr.).

ARROU (Pierre), réfugié à Londres vers 1700, avec sa femme et quatre enfants, « assisté pour enterrer un desdits enfants. » — *Arrout*, de Castetarbe, près Orthez, poursuivi comme protestant en 1757 (Arch. B.-Pyr. B, 5444). — Conf. Arotis et Aroue; c'est peut-être une seule et unique famille.

ARS (Benoit, fils de Pierre d'), du diocèse de Mâcon, reçu habitant de Genève, 15 janv. 1560. — Josias de Bremond, sieur d'), 1600 [VI, 356 b].

ARSAC (Daniel), condamné aux galères pour avoir assisté à une assemblée du culte, 1696 [X, 402, 417]. Il était de S.-Jean-Roul en Vivarais et ne fut libéré qu'en 1713. — (Antoine), de Vernon en Vivarais, assisté à Genève pour gagner la Suisse, 1700. — Louise *Arsat*, du Vivarais, assistée à Genève, 1702. — (Antoine), fils de feu Pierre, de Ste-Grive en Vivarais, reçu habit. de Genève en 1765.

ARSIGNY (Jacques d'), peintre, et *Elisabeth du Coudray* sa femme, font baptiser à Charenton leur fils *Jean-Paul* né le 13 sept. 1649. — Baptême d'Isaac, janv. 1651, et d'Etienne, nov. 1654, tous deux fils de Jean d'Arsigny et de sa femme *Susanne Favereau*. — En 1686 Mlles d'Arsigny sont enfermées aux Ursulines de Ste-Avoye à Paris. (*Arch. gén.* E, 3372).

ARSON (François), notaire à Nîmes, 1562 [I, 242 a]. — *Arson de Beauchasteau* (Pierre), de l'Orléanais, réfugié à Berlin, 1698.

ARSON (le capit. d'), 1588 [III, 444 b).

ARTABEVILLE, réfugié, inscrit sur le rôle des cadets en Prusse (*Erm.* IX, 9).

1. ARTAUD (Jacques), de Crest en Dauphiné, reçu habitant de Genève, 18 nov. 1696. — Jacques, malade, 1698-1703; Daniel et son fils, 1699; Pierre, 1705; tous de Mens en Dauphiné, réfu-

giés et assistés à Genève. — (David), de Mens, *id.* 1706: reçu habitant, 1708. — (Jean), fils de feu Jean, de Mens, reçu *id.* 1717. — (Daniel), assisté à Londres pour l'enterrement de sa femme, 1721. — (N.), vers 1765 [IX, 513 a].

2. ARTAUD DE MONTAUBAN-JARJAYE, vers 1650 [II, 498 b].

3. ARTAULD [1] (CIRY), « arballestier de Ast en Provence, » reçu habitant de Genève, 17 avril 1559. — (George), de Chastillon, dioc. de Die, reçu habitant de Genève, 8 mai 1559. — (J.), condamné à mort, 1569, à Bordeaux [II, 415 b]. — (Vincent), « de Clavans, » mercier, reçu habit. de Genève, 4 novembre 1572.

4. ARTHAUD, de Grenoble, étudiant à Genève, 1691. — (le sieur Pierre), de Grenoble, procureur et notaire impérial, réfugié à Berlin, 1698. — (Pierre), de Grenoble, parfumeur, réf. à Duisbourg, 1700. — (veuve), de Lyon, assistée à Genève, 1693. — (J.-M. Pauline), 1775 [IX, 142 b].

ARTEMOT (PHILIPPE), naturalisé anglais, 5 janv. 1688.

ARTERAC (FR.), dit Le More, condamné à mort à Bordeaux, 1569 [II, 415 b].

ARTERE (D'), maréchal des logis dans les grands mousquetaires de Prusse, mort âgé de 72 ans à Rentzlow, 1713 (*Erman* IX, 9).

ARTHOY (PIERRE D'), « d'auprès de Chalon sur Saône, » reçu habitant de Genève, 19 janv. 1573.

ARTHUR (la femme de Jean), réfugiée et assistée à Londres avec un enfant, 1702.

1. ARTHUYS, famille originaire d'Angleterre, mais établie dans le Berry depuis la fin du douzième siècle. [Haag I, 136]. = *Armes :* D'argent au chevron de sinople, accompagné de trois feuilles de houx de même.

2. JEAN, seigneur de l'Arthuys, de Villesezon, aujourd'hui Villesaison, et du Figuier, conseiller, procureur du roi et de Marguerite de Valois, duchesse de Berry, garde de leur scel à Issoudun, favorisa de tout son pouvoir l'introduction de la Réforme dans cette ville. Le 2 février 1523, il avait épousé *Catherine Bigot*, fille de Nicolas, seigneur des Fontaines, et sœur de Nicolas Bigot, procureur général au grand conseil. En 1536, il prit part à la rédaction et à la réformation de la Coutume du Berry. Ce fut quelques années après que les nouvelles doctrines commencèrent à se répandre à Issoudun. Leurs partisans, parmi lesquels se distinguaient *Antoine Dorsaine*, lieutenant général d'Issoudun, et Jean Arthuys, jouirent d'abord d'une sécurité parfaite, grâce aux précautions qu'ils prenaient pour cacher leurs assemblées; mais ils finirent par être découverts. *Pierre Villerets* fut assailli dans sa maison et blessé grièvement pour avoir chanté un psaume; *Pierre Goutereau*, sergent royal, fut maltraité et jeté en prison pour la même cause. Dorsaine voulut essayer de garantir ses coreligionnaires contre les violences de la populace; mais son intervention ne servit qu'à le rendre suspect lui-même. Dénoncé au parlement, il prévint les poursuites en se retirant à Genève. Trop âgé pour l'y accompagner, Jean Arthuys fut arrêté, retenu huit mois en prison et suspendu de ses fonctions. Cette persécution obligea la plupart des protestants d'Issoudun à se réfugier à Bourges avec leur ministre *Thomas Chrestien*; mais tous ne furent pas assez heureux pour tromper la vigilance des catholiques. On saisit, entre autres, dix avocats ou procureurs, parmi lesquels on cite *Jean Auger*, *Jacques de Touzelles*, *Jean de Chambelly* et *Jean Arthuys*, frère cadet du procureur du roi, avocat au bailliage d'Issoudun et époux de *Catherine de Chambelly*. On les accusait de s'être opposés à l'exécution de l'édit de Romorantin. Mais la reine mère, inquiète du pouvoir des Guises, s'étant un moment rapprochée des protestants, le parlement prononça l'acquittement des dix prévenus qui furent rétablis dans leurs fonctions.

Ce fut vers cette époque que Jean Arthuys, avec son fils aîné, FRANÇOIS, lequel avait commencé par être hostile [VIII, 305 a], fit profession ouverte du protestantisme, ainsi que Dorsaine, rentré en France au mois de septemb. 1561, et la plupart des avocats et des procureurs du siége d'Issoudun.

[1] Nous maintenons ce nom, mais le registre porte *Altault*.

Il faut que le parti protestant se soit dès lors senti bien fort dans cette ville, pour que les Arthuys, de concert avec Dorsaine, aient pu espérer, l'année suivante, de faire exécuter une mesure qui était tout à fait dans l'esprit rigide de la Réforme. Ils défendirent les réjouissances du carnaval, malgré l'opposition des catholiques. Mais le parlement de Paris prit fait et cause pour les carême-prenants; Arthuys et Dorsaine furent suspendus de leurs fonctions et ajournés personnellement devant la cour, ainsi que le lieutenant particulier *Valentiennes*.

Dans ces circonstances arriva à Issoudun la nouvelle (1562) du massacre de Vassy et de la retraite de Condé sur Orléans. A l'instant l'inquiétude se répandit dans la ville; mais comme les deux partis redoutaient également d'en venir aux mains, ils convinrent entre eux que huit personnes de l'une et l'autre religion veilleraient à la conservation de la tranquillité publique. Les affaires se passèrent différemment dans la campagne. Là, les catholiques avaient la supériorité du nombre, et ils le firent cruellement sentir à leurs adversaires. Leur première victime fut *Jean Brun* « qui, raconte Bèze, étant avec sa femme et ses enfants et trois de ses voisins en un sien jardin hors la ville, et chantant un pseaume après souper, fut assailli si étrangement par certains vignerons, que lui et sa femme furent laissés pour morts, et à grand'peine ramenés en la ville par leurs amis. » Quelques jours après, treize jeunes gens, qui allaient probablement rejoindre un des chefs huguenots, furent assaillis à Ste-Lisaine, à deux lieues d'Issoudun, par les paysans ameutés par le curé, qui les garrottèrent, et les chargeant sur des charrettes, les allèrent jeter à l'eau.

Cependant la tranquillité ne fut pas gravement troublée à Issoudun, jusqu'au 9 juillet 1562 où Sanzay, nommé gouverneur par le roi de Navarre, y entra comme dans une ville conquise. Après s'être saisi des portes et avoir ordonné aux catholiques de s'armer, il se rendit au temple protestant. Furieux de ce que les deux ministres, *Robert Barbier* dit *La Croix*, et *Ambroise Le Balleur* dit *La Plante*, lui avaient échappé, il se déchaîna contre la chaire, qui n'en pouvait mais, contre les bancs, contre tout ce qu'il trouva dans l'église. Les débris portés sur la place publique, au pied d'une potence, furent livrés aux flammes par la main du bourreau, à la grande réjouissance du menu peuple. Les protestants s'empressèrent de fuir. Jean Brun, dont les plaies n'étaient pas encore guéries, se fit descendre avec une corde par-dessus les murailles de la ville. Dorsaine et l'avocat *Jean Buret* se sauvèrent avec peine, laissant à Issoudun leurs femmes et leurs enfants qui furent exposés aux plus mauvais traitements. Les violences redoublèrent encore après l'infructueuse tentative d'*Ivoy* qui, ayant attaqué Issoudun le 5 août, fut contraint de se retirer si précipitamment que plusieurs de ceux qui l'avaient suivi, entre autres *Arcambal* d'Issoudun, *Claude Pignon*, *Claude Baude*, *Pierre des Bergeries* médecin de Bourges, et *Mathurin Chapuys* procureur, n'étant pas avertis de sa retraite, furent surpris en leur logis par les catholiques, traînés dans la ville et les uns pendus, les autres rançonnés. « Trois jours après, dit Bèze, on commença de forcer les consciences, commandant à toutes les personnes de la religion d'assister à une procession générale..... D'un autre côté, les soldats, par le commandement de Sanzay, prenoient les petits enfans baptisés par les ministres et les faisoient rebaptiser par les prêtres, leur imposant d'autres noms. Même fut rebaptisée une fille de l'âge de treize ans, laquelle ils dépouillèrent toute nue sur les fonts, et toutefois les petits enfans qui commençoient seulement à parler, déclaroient tant par paroles que par signes évidens qu'ils ne vouloient point être rebaptisés, nommément la fille dudit Brun, dont il a été parlé ci-dessus, de l'âge de deux ans, étant toute nue sur les fonts, après s'être bien tempêtée, dit à haute voix que cela étoit trop vilain et qu'elle n'en vouloit point, et disant cela, frappa le prêtre de toute sa puissance, comme aussi fit le fils de *Jean des Hayes* de même âge, qui print le prêtre par la barbe et se défendit tant qu'il put. Mais pour cela les

prêtres ne laissoient de passer outre. »

Jean Arthuys, que les infirmités de la vieillesse avaient empêché de fuir, fut jeté dans un cachot d'où il ne sortit qu'en payant une rançon de sept cents écus. *Jean Furet*, arrêté sur une plainte de l'avocat du roi, fut, sans forme de procès, livré au bourreau. Il avait déjà gravi la fatale échelle lorsque le prévôt observa qu'il serait bon cependant de faire quelque procédure. Furet fut donc reconduit en prison, confronté avec quelques témoins apostés, condamné, renvoyé au gibet et pendu : tout cela fut l'affaire de quelques minutes. Enfin, après avoir tourmenté les malheureux protestants de toutes les manières, Sanzay donna ordre, le 12 octobre, à tous les habitants d'Issoudun suspects de professer la religion réformée, de quelque âge, sexe, qualité ou condition qu'ils fussent, de sortir de la ville sous peine d'être pendus ou étranglés. « De là s'ensuivit un misérable spectacle, sortans parmi les autres plusieurs femmes avec leurs petits enfans au col, en pleurs et en larmes : joint qu'étant sortis, tout étoit détroussé et pillé jusques aux souliers et jusques aux drapeaux de leurs petits enfans. » Jean Arthuys, vieillard septuagénaire et si caduc qu'à peine il pouvait se soutenir, fut obligé de monter à cheval et de vider les lieux comme les autres. Son fils François, au contraire, fut jeté en prison et y resta jusqu'à la conclusion de la paix. Des femmes éprouvèrent le même sort ; Bèze cite plus particulièrement *Catherine Sausson*, femme de *Nicolas Cosson*, et *Jacquette Cubart*, veuve de Louis Chartier, qui résistèrent à toutes les menaces et persévérèrent constamment dans leur foi.

Jean Arthuys succomba bientôt à tant de chagrins et d'inquiétudes. Il mourut en 1563. Le Dict. de la Noblesse prétend qu'il rentra dans l'Eglise romaine avant sa mort, et que son fils François suivit son exemple. Quelque suspect que son témoignage nous semble, nous devons dire que nous n'avons rien trouvé qui l'infirmât ou le confirmât.

3. Son fils François qui fut pourvu, en 1564, de la charge de procureur du roi exercée par son père, resta toujours un des plus fidèles partisans de Henri IV ; il contribua beaucoup à ranger Issoudun sous son autorité, et il fut assassiné par un parti de ligueurs en 1593. D'où l'on peut conclure que s'il retourna réellement au catholicisme, il n'y fut jamais très-zélé. François Arthuys avait épousé en 1558 *Claude des Marais*. Un Arthuys, peut-être était-ce lui, fut secrétaire des commandements du duc d'Alençon, et contre-signait ses proclamations en 1575, à l'époque où ce mauvais frère de Charles IX et de Henri III paraissait, suivant de Thou, « se montrer aux protestants comme un chef prêt à se mettre à leur tête. »

François avait plusieurs frères et sœurs sur lesquels nous ne possédons que des renseignements fort incomplets. Nicolas n'eut de Catherine Joulin que des filles ; Claude mourut sans postérité ; Guillaume fut la souche de la branche de Villesaison. Catherine, l'aînée des filles, épousa Claude Robert, conseiller, avocat du roi au bailliage d'Issoudun ; Marie fut femme de Jacques Levrier, procureur du roi, et Françoise fut mariée à Claude Pignon, appelé Pignot par le Dict. de la Noblesse, et en secondes noces à François Guillot, avocat au siége royal d'Issoudun.

Parmi ces noms, plusieurs sont connus et nous autorisent à croire que quelques-uns des enfants de Jean Arthuys, sinon tous, appartenaient à l'Eglise protestante. Leurs descendants persévérèrent-ils ? Cela est certain, au moins pour ceux de Guillaume.

4. Ce Guillaume qui fut conseiller et secrétaire du roi sous Charles IX, puis contrôleur général des guerres sous Henri IV, mourut à Gisors où il se trouvait pour le service du roi. Son corps, porté à Issoudun, fut inhumé le 18 nov. 1590, dans l'abbaye de Notre-Dame, circonstance à noter parce qu'on y a quelquefois attaché, comme nous le verrons à l'art. d'*Ambroise Paré*[1], plus d'importance qu'elle ne mérite. Il eut de sa femme, *Marie Brébard*, trois fils : Jean, Jacques et David.

[1] MM. Haag ont en effet prouvé (VIII, 136 b, note) que l'inhumation d'un huguenot dans une église catholique n'implique nullement qu'il eût abjuré. Voy. sur cette question *Bull.* XVII, 173.

5. JEAN, qui suivit avec honneur la carrière des armes, avait été baptisé le 5 fév. 1576 « au temple de Dieu[1], » à La Rochelle; son parrain fut *Jehan Haste*, seigneur des Marais. Il épousa *Marthe Couronné*, dont il eut: ELISABETH, femme, en 1656, de *Jean Vauquet*, d'Oisemont (Reg. de Charenton). Il eut deux fils, JACQUES et PAUL, qui épousèrent les deux sœurs Elisabeth et Louise *de Gallot*, de l'Orléanais.

6. JACQUES, le second fils de François, inscrit à l'acad. de Genève en 1605 sous les noms de « Jacobus Arthusius Villesaisonius Yssoldunensis, » perfectionnait alors les études de théologie qu'il avait déjà faites à Sedan, où il avait passé une thèse, en 1604, sur le 4e commandement du Décalogue [IX, 386 a]. Il fut pasteur à S.-Gilles-sur-Vic en 1620 [X, 320]; à Benet (et non Benaist), vers 1622, puis à La Mothe-S.-Héray en 1637 [I, 138; X, 320, 345].

7. DAVID, sieur de Cormes, frère cadet du précédent, n'a laissé aucun souvenir.

8. Nous devons citer encore: 1° PAUL, sieur de Villesaison, qui vivait en 1669, où il assista, avec Philippe *Périllau*, docteur en médecine, à l'inhumation de *Siméon d'Andigny*, gentilhomme de Touraine, mort cette année le 28 mars; 2° Une dame d'Arthuys, qui n'ayant pu être réduite au catholicisme malgré les rigueurs d'une longue détention à l'hôpital général, fut expulsée du royaume en 1688 (*Arch. gén.* E, 3374). C'est très-probablement la même dame qui figure, en 1702 et années suivantes, dans les listes de la charité anglaise en ces termes: « *Elisabeth d'Arthuys*, d'Auton au Perche, confesseuse[2]; » 3° Jacques Arthuys, écuyer, et Marie Chefdeville, sa femme, avaient pour fils Jacques-François, natif de S.-Savin en Poitou, directeur des aides en l'élection de Saintes, qui épousa à La Rochelle, par contrat du 2 sept. 1739, Elisabeth, fille de Jacob Bremer, négociant. Nous ignorons si cette dernière branche avait conservé la foi protestante.

ARTIÈRES (JOSEPH), directeur de l'hospice des réfugiés français à Londres, 1765.

ARTIGALOIS (PIERRE D'); Issoudun, 1581 [II, 167; IX, 485 a].

ARTIGANOUE (AMADOUR D'), capitaine de La Garnache, château qui appartenait à la maison de Rohan, ancien de l'église de Blain vers 1560 [VIII, 470 b]. — (François d'), écuyer, sieur de S.-Légier, rendit hommage pour ledit fief le 23 fév. 1620; il signait encore comme parrain dans le temple de La Rochelle en 1628. — Pendant le siége de 1627 *Jean d'Artiganoüe*, non d'Artiganeau [II, 216 a], écuyer, sieur de Beauregard, faisait partie ainsi que son frère du corps rochelois qui le 6 novembre, donna l'assaut à la citadelle de S.-Martin de Ré; le frère y fut tué et Jean blessé à la cuisse (Voy. Mervault). Furent blessés aussi dans la même action le capitaine *Bazan*, *Samuël Meschinet*, écuyer, sieur de Richemond, *Pluviau*, *Du Breuil* cadet et *de Guire*. Jean d'Artiganoüe épousa en 1636 *Marie Bernon*, laquelle était veuve deux ans après et mourut en 1671, à 62 ans. — (Jacques d'), écuyer, sieur de l'Epinette, demeurant à S.-Genest d'Ambure en Poitou, prit pour femme au temple de La Rochelle, 25 mai 1670, *Sara de La Ronde*, veuve de Pierre Duguerry. Il mourut à 40 ans, le 18 fév. 1672, laissant un fils, Jacques, né le 14 août 1671. (RICHEMOND.)

ARTIGNALOBE (ARNAULD D'), « natifz de Morlane en Béarn, taffetatier, » reçu habitant de Genève, 8 mai 1559.

ARTIGUELONGUE (P.), condamné par le parlem. de Bordeaux, en 1562 [IV, 502 a]. — *D'Artiguelonne*[1], gentilhomme béarnais qui lors de la révocation de l'édit de Nantes, se laissa ruiner par les dragons plutôt que d'abjurer, puis mourut de douleur [II, 501 a] en apprenant que sa famille avait abandonné l'Eglise pour laquelle il souffrait avec tant de résignation. — (Jean d') ou *Dartiguelongue*, médecin, réfugié en Hollande, a publié: *Apographe rerum physiologico-medicarum* contra Cartesium pluresque alios tam physices quam medicinæ doctores celeberrimos, Ams-

[1] Désignation consacrée par la piété des protestants, à La Rochelle et ailleurs, aux églises de l'Evangile.
[2] Voy. la note 1 ci-dessus, col. 70.

[1] Peut-être est-ce Artiguelouve, nom d'une commune des Basses-Pyrénées.

terd. 1708, in-12. L'auteur entreprend de démontrer que philosophes et médecins n'ont jamais rien entendu aux phénomènes de l'économie animale, dont la cause unique selon lui est «la matière subtile.»

ARTIGAVIELLE, laboureur de Puyòo (B.-Pyr.), poursuivi comme protestant en 1757.

ARTIGUEPEIROU (Marie Brocq, femme d'), poursuivie comme protestante par arrêt du parlem. de Pau, 1751.

1. ARTIGUES, bourgeois de Carcassonne, pendu avec quatre autres de la même ville, 1562, par arrêt du parlem. de Toulouse [IX, 73 a]. — *D'Artigues*, riche bourgeois de La Rochelle en 1573 [I, 139].

2. ARTIGUES (François d'), député de Montolieu à l'assemblée du Haut-Languedoc de novemb. 1561 (*Bull.* X, 348). — *D'Artigues* de Cessac, ou Saissac, capitaine huguenot [I, 139; IV, 19 b; V, 397 a] qui s'est signalé dans le Midi, pendant la troisième guerre de religion. Le 24 sept. 1568, c'est-à-dire le lendemain même du jour où Catherine de Médicis signa l'édit qui abolissait celui de janvier et défendait sous peine de mort l'exercice du culte réformé, d'Artigues sortit de Castres à la tête de quelques troupes, mit le siége devant Saissac, près de Carcassonne, la prit par escalade, et l'abandonna après avoir massacré les prêtres et brûlé l'église. La même année, il suivit *Paulin* devant Saix, mais il y fut blessé, ainsi que le cap. *Baugier*, et il mourut à Castres des suites de sa blessure. — *D'Artigues*, de Lembeye[1], capitaine placé par le baron de Montamat comme gouverneur de S.-Sever (Landes), qu'il fit «fort bien remparer et avituailler,» 1569 (Bordenave, p. 292). — *Guillaume Artigues*, consul de Castres, 1583 [V, 155 a]; — (Pierre), *id.* 1590 [IX, 375 a]. — A. de Portavis, sieur d') 1613 [IX, 135 b]. — (J.-G. d'). Voy. Boultière. — *D'Artigues*, député de la noblesse du Béarn au synode de Grenoble, 1615 [IX, 100 a]. — (...), ministre de Moncrabeau (Lot-et-G.), 1637 [X, 347]. — *Jean Artigues*, galérien, mort en 1701 [X, 420].

[1] Basses-Pyrénées. Dans la commune de Castillon, près Lembeyes, est un fief du nom d'Artigues.

ARTIQUE (la veuve) et son enfant, de S.-Michel en Cévennes, assistés à Genève, 1703.

ARTIGOSSE, protestant décapité à Puyòo (B.-Pyr.) en 1569 par le capitaine catholique Melet, lequel (dit Bordenave, p. 215) «l'ayant attaché à un pau (pieu) lui trancha la teste et puis se mit à table pour disner.» La famille Artigosse était de Ramons, près Bellocq.

ARTILLOT (Aimé), peintre; Troyes, 1572 [VII, 249 a]. — (Edouard), emprisonné à Troyes, 1572 (*Bull.* VII, 383).

ARTIS, ministre à Uzès, 1620 [X, 327]; — à Genolhac, 1626 (*ibid.*]

1. ARTIS (d'), famille de Milhau en Rouergue. = *Armes :* D'azur au chevron d'or accompagné de trois éperons du même.

2. En 1562 *Arnaud Artis*, marchand, fait partie d'une députation d'habitants de Milhau qui réclament deux églises réformées. — *Noé d'Artis* de Becquignoles, officier du régiment de Soissons, s'expatria lors de la Révocation et fut nommé, en Prusse, capitaine du premier escadron des gendarmes français à l'époque où l'électeur forma ce magnifique régiment de réfugiés qui s'acquit une grande renommée dans les guerres de la succession d'Espagne. Il le commanda depuis cette époque jusqu'en 1713 [I, 140 b]. Son fils mourut, à la fin du siècle, colonel et commandant de la forteresse de Cosel, laissant trois fils qui ont également suivi la carrière des armes et une fille mariée au fils du conseiller privé des finances, d'Auer. — (Jean d') de Trocconis, frère du précédent, né à Milhau en 1656, colonel de dragons, mourut à Magdebourg en 1739.

3. Gabriel, fils de Gabriel d'Artis et de *Madelaine de Guillaumont*, né à Milhau v. 1660 [Haag I, 139; —VII, 425 a], gagna aussi la Prusse lors de la Révocation. Il s'était fait remarquer par son talent pour la prédication et, en 1685, nommé pasteur de l'église française de Berlin, il devint ainsi le collègue d'Abbadie (voy. ci-dessus colonne 11); mais il ne tarda pas à donner des preuves d'un esprit turbulent, inquiet, jaloux, qui causa beaucoup de troubles dans l'Eglise. Oubliant qu'il était lui-même un réfugié, il voulut prouver, contre *Elie Benoît*, et

contre le véritable esprit de l'Evangile, qu'en abandonnant leurs troupeaux, les pasteurs avaient trahi leurs devoirs. Cette querelle souleva un mécontentement général, et d'Artis, suspendu par le consistoire, partit pour la Hollande, où il entreprit, en 1693, la publication d'une gazette hebdomadaire, après en avoir soumis le plan à *Bayle*, qui lui répondit « qu'il lui semblait qu'il n'avait rien oublié de tout ce qui se pouvait renfermer dans un ouvrage de cette nature. » Et Bayle ayant l'occasion de citer le journaliste dans son Dictionnaire philosophique (Esechiel, note F), ajoute: « C'est un ministre françois nommé M. *Dartis*, homme d'esprit et auteur de fort bons livres. » Cependant cette publication fut bientôt abandonnée. Mais étant allé s'établir à Hambourg, d'Artis la reprit le 3 sept. 1694, et la continua, sauf quelques interruptions, jusqu'au 27 avril 1696, époque où il fut rétabli dans ses fonctions à Berlin. Pendant son séjour à Hambourg, il renonça aux doctrines calvinistes pour adopter les sentiments des luthériens. Cette conversion est attestée par deux lettres mentionnées dans Jœcher sous le titre : *Duæ epistolæ gallicæ pro conversatione suâ cum Bidalio et transitu ad Lutheranos.*

La bonne harmonie ne régna pas longtemps entre d'Artis et ses confrères, qu'il accusa de socinianisme; ce qui le fit suspendre une seconde fois. Une lettre de Cuper nous apprend qu'il fit alors un voyage en Hollande, d'où, l'année suivante, il passa en Suède, puis en Angleterre. Il retourna ensuite à Berlin, et remonta dans sa chaire, qu'il ne quitta définitivement qu'en 1715. On conjecture qu'après avoir erré dans les Pays-Bas et l'Allemagne, il prit enfin le parti de retourner à Londres. Il y mourut, après 1730, dans un âge avancé.

Ses ouvrages sont :

I. *Oraison funèbre de Frédéric-Guillaume;* Berlin, 1689, in-4°.

II. *Essai d'une histoire sainte;* Berlin, 1697, in-12.

III. *Journal d'Amsterdam*, continué sous le titre de *Journal de Hambourg;* Hamb. 1694-1696, 4 vol. pet. in-8°. — Recueil de nouvelles politiques et littéraires. Dans les n^{os} du 21 et du 28 oct. 1695, d'Artis rapporte sa dispute avec Elie Benoît.

IV. *Sentiments désintéressés* sur la retraite des pasteurs de France, ou examen du livre intitulé : Histoire et apologie de la retraite, etc. d'Elie Benoît; Deventer, 1688, in-12. — Benoît répondit et d'Artis prépara une réplique; mais à la prière de quelques amis, il consentit à la supprimer.

V. *Deux lettres à l'auteur de l'Histoire critique de la république des lettres* [Masson] au sujet de la dissertation critique sur le ps. *CX.* — Elles sont insérées dans les T. III et IV du Journal littéraire de La Haye.

VI. *Recueil de trois écrits importants à la religion*, 1° pour établir sur des preuves incontestables la divinité éternelle et la suprématie royale de Christ, dogme fondamental de la théologie et de la politique Chrétienne, contre toute espèce d'antichristianisme théologique et politique; — 2° pour ébaucher une réformation de morale pratique dans les conversations particulières, dans les prédications et dans les autres fonctions du saint ministère; — 3° pour exciter le zèle et la piété des membres de l'Académie françoise à solliciter en faveur des sujets du roi Très-Chrétien l'unique moyen de parvenir à la connaissance de la religion révélée, pour leur en faciliter la droite et saine pratique; La Haye, 1714, in-8°. D'Artis ne se reconnaît l'auteur que de la 2e dissertation.

VII. *Lettres de M. d'Artis et de M. Lenfant sur les matières du socinianisme;* Berlin, 1719, in 4°. — Un exemplaire de la trad. du Nouv. Test. par Beausobre et Lenfant ayant passé sous ses yeux, d'Artis crut y découvrir des traces de socinianisme et il se hâta, pour mettre en garde contre cette traduction, de publier une *Lettre pastorale*, qui lui attira une réponse fort vive de Lenfant. D'Artis alors ne recula pas devant un appel à l'autorité séculière; il fit remettre au grand-maréchal de Prusse un mémoire, publié en partie dans le Journal de Trévoux (mai 1725) sous le titre :

VIII. *Mémoire abrégé concernant le système et les artifices des sociniens modernes.* Il y offre au grand-maréchal d'extraire de la traduction en question

plus de 60 passages sentant l'hérésie.

IX. *La maîtresse clé du royaume des Cieux qui est une clé d'or, d'Ophir, enrichie de perles du plus grand prix, ou Dissertation contre le papisme*; Londres; s. d. in-8°. — Attaque violente contre Rome. Cet ouvrage est rare et recherché.

X. *Système abrégé de la morale de S.-Paul et de la théologie* touchant la divinité éternelle de J.-C. et sa suprématie royale, ou Explication des onze premiers versets du chap. II de l'ép. aux Philippiens; 1726, in-12. Ouvrage publié aux frais de l'archevêque de Cantorbery. Le nom de l'auteur sur le titre est accompagné de la qualité de ministre de l'église française de Berlin, ce qui pourrait faire supposer que ce volume est une réimpression d'une édition antérieure.

Jœcher indique encore, outre les deux lettres citées plus haut, un *Factum pour et par le sieur Gabr. d'Artis contre le sieur Jean Biard*, sans nom de lieu ni date.

ARTISIEN (Thomas), de Picardie, 38 ans, avec Susanne sa femme, 25 ans, et six enfants dont l'aîné âgé de 8 ans, réfugiés et assistés à Londres, 1705.

ARTOIS (Franç.), tué à Lyon, 1572 [VI, 263 b]. — (Josué d'), pasteur à Montreuil-Bonnin, 1626 [X, 319], et à S.-Hilaire et Foussay en Poitou, 1637 [X, 345], auteur d'une concordance des Ecritures [I, 191 a].

Artopæus, voy. Becker.

ARTOUL (Mlle d'). 1624 [V, 56 a].

ARTUFEAU (Antoine, fils de Pierre), de Loriol en Provence, cordonnier, reçu habit. de Genève, 19 avril 1585.

ARTUS (Hubert), ministre au Val-de-Sezanne, 1561 [IV, 510 b]. — (Adrienne), mise aux Nouv. Cath. de S.-Lô, déc. 1692 (Tt, 317).

ARVANES (Jacques), massacré à Besse en Provence, 1562 [X, 470].

ARVAUX (Marguerite), condamnée à la prison perpétuelle; Bordeaux, 1686 [IX, 463 b].

ARVIEUX (d'); 1617 [II, 253 b, note]. — Elisabeth [III, 84]. Voy. Béranger; cf. Darvieu.

ARVONIN (Madelaine), naturalisée anglaise, 21 mars 1688.

ARZAC, condamné aux galères perpétuelles pour avoir fait une lecture dans une assemblée religieuse près de Bergerac; sa sœur, *Marie Faurcy*, emprisonnée pour la vie au couvent pour y avoir assisté, 1688 [VII, 445 a].

ARZAC (Gaston d'), vers 1560 [V, 82 b].

Arzeliers, Arziliers. Voy. Perrinet.

ARSILIÈRES (Henri d'), baron de Revillon, mort à la Bastille, juill. 1630.

ASERAC (Bertrand de Souillac, sieur d'), vers 1570 [V, 515 b].

ASNIER (Alexandre), du Vigna en Vivarais, galérien, 1713 (Papiers de Court, n° 13).

1. ASNIÈRES, famille saintongeoise. = *Armes :* D'argent à trois croissants de gueules.

DUCH D'ASNIÈRES [Haag I, 141], connu dans l'histoire de nos guerres religieuses sous le nom de capitaine Asnières, était le troisième fils de Jean II, seigneur d'Asnières, et de Jeanne de La Chassagne. En 1568, il servait sous les ordres de *Mirambeau*, son parent, et il contribua par sa valeur à la prise de Saintes. Après la funeste bataille de Jarnac, il se jeta des premiers, avec les deux compagnies qu'il commandait, dans la ville de Cognac, et si cette place fut sauvée, c'est en grande partie à sa résolution qu'elle le dut. Lorsque l'armée catholique parut sous ses murs, les assiégés firent, au rapport de Davila, « de vigoureuses sorties qui ressembloient à des batailles, tant par l'audace et la valeur des huguenots, que par les pertes considérables qu'ils causoient aux assiégeans. » Le duc d'Anjou dut lever le siége. Les services d'Asnières lui méritèrent le grade de colonel d'un régiment dans lequel d'*Aubigné* fit ses premières armes; mais d'un autre côté, ils attirèrent sur lui l'attention du parlement de Bordeaux, qui, par arrêt du 6 avril 1569, le condamna à mort par contumace, ainsi que son frère, *François*, qui combattait dans le même parti que lui [II, 415 a]. Après la prise de Saintes par les catholiques, sur lesquels les protestants ne tardèrent pas à s'en emparer de nouveau, en 1570, d'Asnières sollicita la permission de tenter un coup de main sur Pons. N'ayant pu l'obtenir, il voulut au moins donner une alerte à la garni-

son de cette ville, et il s'en approcha de si près que d'Aubigné, enseigne de la compagnie colonelle, remarquant par une fente de la porte que la place était abandonnée, put s'y introduire sans coup férir. Déjà, de concert avec *Bretauville* et *Arerat*, d'Asnières avait surpris Jonsac, et forcé la garnison à se réfugier dans le château, mais sans pouvoir l'en déloger. Les services qu'il continua de rendre à la cause protestante, notamment en conservant l'importante place de Pons et celle de Cognac, dont le gouvernement lui avait été confié, et en faisant lever à Biron le siége de Saint-Basile en Guyenne, comme nous l'apprend une lettre de Henri de Navarre datée de Coutras, 16 octobre 1580, lui valurent de la part de ce prince les témoignages d'estime les plus flatteurs. Parvenu au trône Henri le nomma gentilhomme de sa chambre.

D'Asnières n'eut de son mariage avec *Françoise Saunier*, en faveur duquel son père lui avait fait donation de la seigneurie d'Asnières, qu'une fille unique, nommée *Jacquette*, qui porta cette terre en dot à *Paul de Lage-Volude*, seigneur de Tirac.

Son frère aîné, François, ne paraît pas s'être prononcé. Nous ne trouvons aucun indice qui nous autorise à le compter, non plus que son fils aîné, parmi les seigneurs protestants de la Saintonge. Mais il n'en est pas de même de son second fils, OLIVIER, auteur de la branche d'Asnières-Villefranche, qui épousa, en 1572, *Jeanne Boulesteys*, dont il eut: 1° ISAAC, seigneur de Chabriac, époux de *Marie d'Eschallard* et père de JEANNE, née le 22 nov. 1612; SAMUEL, né le 29 mai 1614; ANNE, née le 18 juin 1615, tous trois baptisés au prêche de Rochechouard. — 2° BENJAMIN d'Asnières, Sr de La Rivière, nommé ancien du consistoire de Rochechouard le 30 déc. 1645, mari de *Jeanne Dauphin*, dont il eut JACOB et ANNE en 1633 et 1634. — 3° JACOB, Sr de Villefranche, paroisse de Roussines, mari de Renée de Chièvres, qui abjura en l'église de Roussines le 25 nov. 1685, à l'âge de 50 ans; elle était veuve depuis le 13 déc. 1660. — 4° ESDRAS qui épousa en 1624 *Susanne Bonnart*.

De ce dernier mariage naquirent JACOB, 1625, et ANNE, 1627, baptisés au prêche de Rochechouard. Ce Jacob, Sr de Villefranche, épousa, 3 juin 1655, *Elisabeth de La Tour* d'une illustre famille originaire de Bohême et mourut à Biennac à l'âge de 93 ans (1718), ayant eu pour enfants: 1° MARIE-OLYMPE, avril 1656, mariée le 29 janv. 1704, à Martial Roux; 2° OLIVIER né le 16 sept. 1657; 3° GABRIEL, né le 16 sept. 1658; 4° RENÉE-ANGÉLIQUE, née le 14 déc. 1659; 5° FRANÇOISE-ELISABETH, née en 1661, tous baptisés au prêche de Rochechouard.

A l'époque de la Révocation, l'ensemble de ces divers rejetons semble avoir subi le sort commun et quitté de force leur religion, notamment celui qui fonda la branche des comtes de Lucques, marquis d'Asnières-la-Chasteigneraye. Cependant on connaît un *d'Asnières* reçu habitant à Lausanne, le 14 fév. 1688, et c'est 50 ans après la Révocation qu'on trouve dans l'église de Rochechouard, Pierre-Louis d'Asnières, écuyer, Sr de Villefranche, âgé de 30 ans, faisant abjuration le 19 février 1735, puis le 20 novemb. de la même année, Marie-Elisabeth Birot, femme d'Olivier d'Asnières, âgée de 60 ans, abjurant à l'article de la mort. (HAAG. — OBERKAMPFF.)

2. Nous ignorons s'il existait quelque lien de parenté entre les d'Asnières de la Saintonge et les d'Asnières établis à Gien, dont quelques-uns au moins professèrent la religion protestante. De ce nombre furent ANTOINE, contrôleur, et GEORGES, receveur du domaine, que l'on cite, avec *Etienne de Guillères* dit *La Fontaine*, et *Nicolas Guillon*, comme les quatre premiers protestants de cette ville.

3. ASNIÈRES (Loriol, seigneurs d'), famille bressane, voyez Loriol.

ASPÈRES (PIERRE D'), ministre à Nîmes, 1563 [VIII, 243 b]. — (Arnauld d'), dit *Rouvière*, natif de Nîmes, reçu habitant de Genève, 28 nov. 1558.

ASPIÈRES (ANTOINE D') sieur de Billot; David d'Aspières sieur de Caurous, et André d'Aspières, membres de l'assemblée de Lunel, 1613 [IX, 135 b].

ASPLANS (Matthieu Bourbal, sieur d'), *id. Ibid.*

ASPONCHIES (*Pierre* de Leyris, sieur d'), *id. Ibid.*

ASPIS (Adrien d'), « partant pour la France à la guerre pour le service de Dieu et de son église, » fait son testament à Pau, 1574. — (Pierre d'), capitaine, épousa en 1603 Catherine d'Ohix, de Pau, assisté de Philippe Hispérien (Arch. B.-Pyr.).

1. Aspremont (Charles d'), nom supposé que Guill. Farel aurait pris en 1535 (Herminjard, Corr. des réf. III, 323).

2. ASPREMONT (Paul d'), officier de maison de Rohan, 1570 [VIII, 470 b]. — (Antoinette d'), vers 1550 [II, 121 a]. — (Marguerite d'), v. 1550 [IV, 543 a]. (..... d'), vicomte d'Orthez, v. 1600 [V, 306 a]. — (Josias, sieur d'), capitaine de cavalerie, v. 1650 [IV, 88 a; IX, 79 a]. — (Le colonel *d'Apremont*), réfugié en Hollande vers 1700 [VI, 315 b]. — Voyez Baile srs d'Aspremont [I, 215; VIII, 193 a].

1. ASPRES (d'), capitaine tué vers 1589 [II, 375 b]. — Voy. aussi Rouvillasc.

2. ASPRES (Jean et André d'), fugitifs du Dauphiné en 1730 (Tt, 314).

ASPRIÈRES (François de Morlhon, sieur d'), v. 1550 [VII, 146 a].

ASSAILLY (Pierre), marchand à La Rochelle, 1679; réfugié, 1687 (Tt, 247, 316); natural. anglais, 1688. — (veuve), de La Rochelle, obtient la permission de vendre un bien à elle, 1624 (*Arch. gén.* E, 3410).— François *Assailliz*, de Selle, en Poitou, boucher, réfugié à Berlin avec quatre enfants, 1698.

ASSAILLY (Mlle d'), mise en 1714 aux Nouvelles-Catholiques (E, 3400).

ASSAS ou d'Assas. — Voy. Dassas.

ASSAUD (Étienne), sa femme et deux enfants, assistés à Londres, 1721.

ASSEGOND (Jacq.-David), marchand à Rouen, obtient la permission, en 1749, de vendre un bien à lui appartenant (*Arch. gén.* K, 1276).

ASSELIN (Jean, fils de Jean), baptisé au temple de Loudun, 1566. — (François), naturalisé anglais, 15 avril 1687; — (Jacques), *id.* 5 janv. 1688; — (Pierre), *id.* 21 mars 1688; — (Jean), *id.* 9 sept. 1698 (Agnew 1, 44-54). — (Antoine), armateur de Dieppe, mort en 1704 [VII, 310 a]. — (Laurent), sa femme et deux enfants, réfugiés et assistés à Londres, 1721. — (Jean), *idem.*

ASSELINE, ministre de Dieppe, 1685, avec *Cartaut*, *Le Page* et *De Caux* (Tt, 314).

ASSELINEAU, médecin, 1620 [IV, 180 b].

ASSENA (Louis, fils de feu Louis), de Charenton, imprimeur, reçu habit. de Genève, 24 mai 1732.

ASSENAULT, tourneur; Bordeaux, 1569.

ASSERIC (Jehanne), baptisée en 1664 au temple de Pons en Saintonge.

ASSESAT (Pierre d'), sr de Dussède, Toulouse, 1567 [IV, 55 a, 62 a].

1. ASSIER, capit., vers 1562 [II, 201].

2. ASSIER, *d'Assier*, *Dassier*, rarement *Acier;* nombreuse famille protestante originaire de Caussade, près Montauban. *Jehan Assier*, pasteur de Réalville et Albias, deux villages voisins situés à mi-chemin de Montauban à Caussade, figure dans un colloque de Négrepelisse, 5 août 1575, et dans un autre tenu à Montauban, 25 oct. 1576. Il avait épousé *Marie Galabert* dont il eut entre autres une fille nommée *Anne*, baptisée le 3 mai 1574 (parrain, *Jehan Assier*, apothic. à Caussade) et une seconde fille également nommée *Anne*, baptisée le 19 juill. 1579 (parr. *Hugues Nadal* et marr. Dlle *Jehanne de Chambolive*). — Un autre *Assier* était ministre à Vabres en Albigeois en 1603-1620 (Aymon, Syn. I, 292 et II, 226). — *Bernard Assier*, de Revel en Lauraguais, étudiait la théologie à Montauban. — *Jules Assier*, bourgeois de Montauban, voir Th. de Bèze, Hist. eccl. III, 68. (Nicolas.)

3. ASSIER (Jean) « d'Ysortille (Issur-Tille; Côte-d'Or), chapelier, » avec sa femme, un enfant et sa belle-sœur, assisté à Genève pour se réfugier au Brandebourg, 1690; était établi à Magdebourg en 1700. — (Pierre), de Bordeaux, peigneur de laine, réfugié à Magdebourg, 1700.

ASSIGNY (Pierre d'), ministre à

Norwich, 1618 [IV, 225 a].— (Marius d') théologien anglais, 1643-1717.

Biogr. Didot.

ASSY (Jeanne d'), v. 1540 [III, 421 a]. — François d'), v. 1580 [IX, 391 b]. — (Daniel d'), sieur de Villiers, parrain d'une fille d'*Estienne le Maistre* baptisée au Croisic, 1603.

1. ASTARAC (Michel d'), écrit quelquefois Estrac, baron de Marestang et de Fontrailles (*Fontarailles*, *Fonteraille* ou même *Fontenaille*), vicomte de Congolas, appelé aussi *Tonemar*, second fils de Jean-Jacques d'Astarac et d'Anne de Narbonne [Haag I, 142]. = *Armes :* Ecartelé d'or et de gueules.

2. Devenu chef de la famille par la mort de son frère aîné tué au siége de Metz (1553), sous Henri II, Michel d'Astarac-Fontrailles se montra, toute sa vie, un des plus zélés défenseurs de la cause protestante. C'est lui sans doute et son frère cadet (voy. nº 3) qui sont visés et condamnés à mort par contumace sous le nom de « les deux frères d'Astarac, » dans l'arrêt du parlem. de Bordeaux du 6 avril 1569 [II, 415 a]. Gouverneur de l'importante place de Lectoure pour Jeanne d'Albret, il eut le malheur de se laisser surprendre par Monluc qui, à la première nouvelle de l'entreprise de Meaux, s'approcha à l'improviste de cette ville et y entra sans coup férir. Mais il ne tarda pas à racheter cette faute par de nombreux et signalés services. Devenu sénéchal d'Armagnac, il fut mandé à Nérac par la reine de Navarre, après la détermination prise par elle d'aller rejoindre Condé à La Rochelle. Elle lui ordonna de rassembler secrètement quelques troupes, et se mit en route sous l'escorte dont il était l'un des chefs [I, 46 a] et ci-dessus col. 103. Fontrailles prit une part active aux événements de la troisième guerre civile jusqu'à la bataille de Jarnac (1569), où il eut une jambe emportée par un boulet, ce qui ne l'empêcha pas plus tard de déployer la même activité. En 1573, il fut un des premiers à répondre à l'appel du vicomte de *Paulin*, et l'assemblée de Réalmont le nomma gouverneur de l'Armagnac et du Bigorre. En 1574, il assista à l'assemblée de Milhau où se conclut l'alliance des protestants avec les catholiques politiques, et il fut nommé, ainsi que *Paulin, Terride, Panat, S. Romain* et *Clausonne*, membre du conseil que cette assemblée adjoignit à Damville. La même année, il ourdit avec Paulin et Terride une conspiration qui avait pour but de s'emparer de Toulouse; cette entreprise échoua, mais la prise de Castres, à laquelle il contribua [II, 419], put consoler les protestants. En 1586, il continua avec succès la guerre dans le Languedoc, et l'année suivante, il combattait à Coutras [V, 460 b]. En 1588, il prit part, en qualité de député de la Guyenne, aux travaux de l'assemblée politique de La Rochelle. En récompense de ses services, le roi Henri de Navarre le nomma son lieutenant général en Guyenne, et par lettres datées du camp de Dreux, 6 mars 1590, capitaine de cent hommes d'armes. Par son testament, du 9 octobre 1604, il ordonna qu'on l'ensevelît dans le temple de sa terre de Castillon. Sa mort eut lieu en 1606. Il avait épousé, en 1570, *Isabelle de Gontaut*, qui le laissa veuf avec quatre enfants : Benjamin, qui causa beaucoup de troubles dans l'Eglise réformée en chassant de la ville et du château de Lectoure la garnison protestante : conf. [II, 84 a]. Cet acte de violence irrita d'autant plus les réformés qu'ils le soupçonnaient de pencher vers le catholicisme. Les Mémoires de Du Plessis-Mornay nous apprennent en effet qu'il s'était engagé à embrasser la religion romaine à la première réquisition, moyennant « certaine somme et pension, » et ceux de Bassompierre que ce marché ne tarda pas à être ratifié. On y lit sous la date de 1620 : « Le roi envoya quérir le sieur de Fonterailles, gouverneur de Lectoure, à qui il donna 50,000 écus en le tirant de cette place, comme il avoit promis à ceux de la religion assemblés à Loudun, attendu que ledit Fonterailles s'étoit fait catholique et en cette profession ne pouvoit commander dans Lectoure, place de sûreté des huguenots. » Toutefois Louis XIII ne fit droit qu'en partie aux plaintes de l'assemblée de Loudun. Il ne rendit pas le gouvernement du château aux protestants; mais il mit à sa place un officier de sa maison,

le sieur de *Blainville* l'aîné, qui professait, il est vrai, la religion réformée, en lui donnant une garnison catholique. Benjamin d'Astarac mourut le 19 mars 1625. Son frère GÉDÉON, qui avait épousé *Catherine de Pardaillan* [II, 22 b; VIII, 123 b], était décédé sans enfants en 1610. Ses deux sœurs, ELISABETH et MARGUERITE, furent mariées, la première avec *Samuel de Bourbon-Malause*, la seconde avec *Antoine de Lévis*. Après la mort de sa première femme, Michel d'Astarac avait épousé *Paule de La Barthe Montcorneil* qui ne lui donna pas d'enfant, et en troisièmes noces *Eléonore de Lauzières de La Capelle*, dont il eut une fille, ISABELLE, mariée à Godefroy de Durfort, seigneur de Castelbajac en Bigorre [IV, 508 a]. — Voy. encore [VII, 61 a].

3. Fontrailles n'est pas le seul membre de la maison d'Astarac qui ait acquis une réputation dans le parti protestant; son frère cadet BERNARD, vicomte de MONTAMAT (*Montamar*, *Montaumar* et même *Montmaur*), suivit cet exemple.

Nous avons déjà eu plusieurs fois l'occasion de parler de lui [I, 46 a, 47, 49 a, 132 b, 133] et ci-dessus col. 103, 105, 106. On le trouve d'abord se signalant au combat de Gannat, en 1568. La même année, il escorta Jeanne d'Albret à La Rochelle. Quelques jours avant la bataille de Jarnac, il fut laissé en garnison dans cette ville que venait d'emporter *Briquemaut*. La bataille perdue, il fut renvoyé dans le Béarn pour commander avec *d'Arros* en qualité de « lieutenant général de la Reine. » Contraint à s'enfermer dans Navarrenx avec le petit nombre de Béarnais restés fidèles, il contribua à la belle défense de cette place jusqu'à l'arrivée de *Montgommery* qu'il parvint à rejoindre, sur l'ordre de sa souveraine. Il se distingua ensuite en forçant le pont d'Osserain et en enlevant avec *d'Arros* la ville de Tarbes à François de Béarn sire de Bonnasse, lieutenant de Monluc, et en tenant la campagne jusqu'à la paix générale (11 août 1570). Enfin, en 1572, il accompagna le prince de Navarre à Paris, et là, périt victime de la Saint-Barthélemy. « M. de Montmaur, dit Brantôme, étoit un homme de belle façon et qui monstroit bien ce qu'il estoit, et bon capitaine, et mesme pour l'infanterie, qui avoit esté sa première profession; et avoit esté l'un des capitaines de M. *de Grandmont* du temps du roy Henry, lorsqu'il commandoit à quatre compagnies. » Et ailleurs : « Ce brave capitaine (qu'il appelle ici Montamart) fut tué au massacre de Paris, dont ce fut un grand dommage; car c'estoit un fort honneste, doux, gracieux et brave gentilhomme. »

4. Au milieu du XVII[e] siècle, le caractère de la maison d'Astarac devenue catholique était bien déchu (voy. Tallemant). On trouve, vers 1640, le marquis Louis d'Astarac, vicomte de Fontrailles, jouant dans les antichambres du cardinal de Richelieu. C'était un homme spirituel et d'un courage à l'épreuve, mais un mécréant laid, bossu, gourmet, débauché, mêlé aux trahisons de Cinq-Mars avec l'Espagne et que ses amis raillaient aux dépens de ses glorieux pères, en l'appelant par gaudriole : « Le sénéchal d'Armagnac. »

5. Nous croyons que l'on doit distinguer les Fontrailles, de l'illustre maison d'Astarac, d'un capitaine Fonterailles qui, pendant la première guerre civile, s'empara de Recoules, avec le concours de *Saint-Jean de Gardonenque* et qui, surpris dans une reconnaissance, ainsi que le lieutenant *Guillot*, se jeta dans Haumont où, bien que sans munitions et sans vivres, il se défendit deux jours entiers avec un courage extraordinaire. Le second jour enfin, entre dix et onze heures du soir, il sortit de la ville à la tête du petit nombre de soldats qui lui restaient, s'ouvrit un passage à travers l'ennemi et gagna Marvejols, tenu par les protestants. Plus tard, en 1569, après la mort de *La Loue*, son beau-frère, il obtint de Coligny le commandement de la compagnie de ce brave capitaine [I, 143 b].

ASTER, voy. Aure.

1. ASTIER, à Montauban, 1581 [IX, 484 b]. — (Pierre), de Nimes, étudiait le droit à Genève, en 1584. — (David), de Grenoble, réfugié à Genève, 1688; reçu habitant, 1701. — (Alexandre), de La Serre en Vivarais, galérien en 1689 [X, 412]; il ne fut libéré qu'en 1713. — (David), d'Aspre en Dauphiné, assisté en passant à Genève, 1699. — (Jean), de Die, et son fils, *id.* 1701. — (Pierre), du

Dauphiné, *id.* 1705. — (Jacques), chirurgien à Chalençon, apostat et dénonciateur, 1732 [IV, 492 a]. — (Etienne, fils de Jean-B.), de Nîmes, ouvrier en bas de soie, reçu hab. de Genève, 1752.

2. ASTIER (GABRIEL), enthousiaste des Cévennes, du nombre de ceux qu'on appela « les petits prophètes » et qui paya son exaltation par un cruel martyre [Haag, I, 144.— III, 33 b; IV, 511 b; X, 406]. Il était né à Clieu en Dauphiné. Lorsqu'il eut environ 25 ans et qu'il se fût instruit par l'influence et les prédications d'un autre illuminé, *Du Serre*, il parut dans le Vivarais, pour soulever le peuple par ses prophéties. C'est sur la fin de 1688 que commença son apostolat. Il se rendit d'abord au village de Bressac, où il communiqua, selon Brueys, l'historien malveillant de l'insurrection des Cévennes, le don de prophétie qu'il avait reçu, à ses parents, à son frère aîné *Pierre*, à une femme nommée *Marie*. Le nombre de ses disciples augmenta de jour en jour. On peut croire que l'affreuse misère du pays contribua plus que tout autre chose au succès de ses prédications. Les magistrats mirent aussitôt en campagne les dragons du lieutenant général de Broglie; mais Astier parvint à leur échapper, et avec quelques-uns de ses partisans, il se réfugia dans les montagnes du nord de la contrée appelées les Bouttières. Favorisé par la nature du pays, le soulèvement s'y propagea rapidement. Bientôt toutes les montagnes furent couvertes d'inspirés qui annonçaient au peuple la prochaine délivrance d'Israël. L'intendant Basville, de concert avec le commandant militaire de la province, prit les mesures les plus promptes, sinon les plus humaines, pour étouffer la révolte. Après plusieurs rencontres sanglantes, où les révoltés, la plupart sans armes, se comportèrent avec la plus aveugle bravoure, le calme parut enfin se rétablir dans le Vivarais. « Dans moins de quinze jours, dit Brueys avec son exagération accoutumée, plus de 20,000 personnes s'étoient soulevées; dans moins de huit, tout fut tranquille et hors d'état de pouvoir remuer à l'avenir. » On sait que l'événement lui a donné le plus complet démenti. Cependant la victoire de l'intendant du Languedoc n'était pas complète; l'auteur du soulèvement, Gabriel Astier devenu fameux, ne s'était pas trouvé parmi les morts; cette pensée troublait son repos : « La Providence ne voulut pas permettre, lit-on dans Brueys, que ce séducteur se dérobât au supplice qu'il avoit mérité, elle le livra entre les mains de ses juges dans le tems qu'ils y songeoient le moins. » Reconnu à Montpellier dans un régiment où il s'était engagé pour se soustraire aux recherches, Astier fut condamné à mort, et exécuté le 2 avril 1689. Selon M. Dourille (Histoire des Guerres civiles du Vivarais, 1846, in-8), cet événement se serait passé un peu différemment. Astier ne s'était pas enrôlé dans l'armée royale; il avait eu « l'imprudence, un jour du mois de mars 1690, de paraître à Montpellier, dans le moment où le comte de Broglie passait en revue le régiment de Saulx, sur l'esplanade du Peyrou : reconnu et dénoncé par un soldat du Vivarais, il fut arrêté, jugé et rompu vif à Bays. » Cette dernière version est sans doute la plus vraisemblable, sauf pour la date.

3. ASTIER (JEAN-PIERRE), pasteur, né au hameau de Moze, commune de S.-Agrève en Vivarais, le 9 février 1757, mort le 24 déc. 1839 à Saint-Laurent du Pape. Il remplit d'abord les fonctions du ministère évangélique à S.-Didier de Crussol, Alboussières, Boffres et autres lieux, où il fut confirmé à l'époque de la réorganisation des cultes, et passa en 1807 au service des églises de Touland, Charmes, S.-Laurent du Pape, Gilhac, Bruzac, etc. riveraines du Rhône. C'était un pasteur d'un rare courage. Pendant les orages de la Révolution, l'église catholique de S.-Didier ayant été fermée, la foule en enfonça les portes pour le faire entrer, et il y annonça l'Evangile. Le tribunal révolutionnaire de Tournon le jeta en prison pour ce fait, mais il n'y demeura pas longtemps. Non moins fidèle que courageux, Astier se rendait dans les *vogues* de village (fêtes patronales) et représentait publiquement à ceux qui s'y trouvaient la folie de leurs divertissements. Le dimanche, il obligeait ceux qui travaillaient aux champs de venir au culte, et si la pauvreté était leur excuse, il leur envoyait un ouvrier à ses frais le lundi suivant, pour les dédom-

mager du temps qu'ils avaient perdu. Sa charité du reste était à la hauteur de son zèle, et il se dépouillait de tout pour secourir les malheureux. La taille élevée, la figure austère, le geste expressif, la voix puissante, il exerçait un ascendant considérable comme prédicateur, et ce n'était pas sans une profonde émotion qu'on le voyait monter en chaire, sur la fin de sa vie, soutenu par deux anciens. Malgré ses nombreuses occupations, Astier trouvait le temps d'écrire, et il a laissé les opuscules suivants, qui ne sont pas sans mérite :

I. *Discours intéressant sur la nouvelle constitution en France, et la religion*, etc. A Valence, chez P. Aurel, imprimeur-libraire, 46 p. in-8.

II. *L'Esprit de Bionnens sur l'Apocalypse et les prophéties de Daniel, pour ce qui regarde les derniers temps*, etc. Ere Chrétienne 1798, an VI de la République française (Valence), 388 p. in-8.

III. *Lettre aux riches qui négligent le culte religieux, nés dans l'Eglise évangélique de la ville de D** (Die), etc. Valence, 1821, 36 p. in-12.

IV. *L'inquisition dévoilée ou traité contre le tribunal de l'inquisition*, etc. Privas, 1822, 57 p. in-12.

V. *Lettre à un ami sur la divinité de l'Evangile*, etc. Valence, 1826, 75 p. in-12.

VI. *Sermons nouveaux sur des sujets très-intéressants*. Valence, 1828, 115 p. in-12.

VII. *Le réveil des gens de bien... ou cri de la sublime vérité contre les faux pasteurs*, etc. Valence (1830), 59 p. in-12. (ARNAUD.)

ASTOARD, voy. Estoard.

ASTOR (Mme D'), femme d'un officier qui avait fait abjuration, est mise à l'hôpital de la manufacture à Bordeaux, 1688 (Tt, 287).

ASTORG (Jean), naturalisé anglais avec ses deux filles, mars 1682. — (Raymond), « fabricant en laine, » de Montauban, reçu hab. de Genève, mai 1732.

ASTORG, famille noble du Languedoc, qui avait donné des capitouls à Toulouse dès le XIVe siècle. [Haag I, 145], d'après les Jugements de la Noblesse, par le mis d'Aubaïs. Mais voyez La Chesnaie-Desbois et le Cabin. des titres, à la Bibl. nat., Carrés d'Hozier, t. 38, fos 121-144. = *Armes :* D'or à l'aigle éployée de sable.

ANTOINE Astorg, seigneur et baron de MONTBERTIER ou Montbartier, fils d'Antoine et capitoul de Toulouse en 1518, épousa, le 9 septembre 1539, *Jeanne de Lomagne-Terride*, puis en secondes noces, le 17 avril 1553, Gabrielle de Goirans de Lux, fille du baron de Lux et de S.-Vincent, veuve de Jacques de La Tour sr de Jusses. Il testa le 17 février 1587 et il était mort le 16 avril suivant. D'après son testament, il laissait de son premier lit un fils unique BERNARD et du second : PAUL, JOSEPH, ANNE, mariée au sr de Trebaye, MARIE et ISABELLE, et il partageait ses biens entre ses divers enfants, en substituant éventuellement à ceux-ci son cousin Jean d'Astorg sr de Segreville. Antoine et son fils Bernard défendirent l'un et l'autre la cause protestante, mais non pas avec une égale persévérance. Antoine était gouverneur de Montauban en 1569 et les faveurs de la cour ne purent le séduire. Bernard, qui avait rejoint *Arpajon*, voyant l'entreprise sur Toulouse manquée et Montauban menacé d'un siége, jugea que le parti le plus avantageux était de se soumettre, et à la conclusion de la paix, il abjura la religion réformée. Ce fut sans doute pour le récompenser que le roi le nomma chevalier de son ordre et capitaine de 50 hommes d'armes.

JOSEPH d'Astorg, assisté de son frère aîné Bernard et de Dlle Miramonde de Goirans, sa tante, qui le fit son héritier, contracta mariage, déc. 1596, avec Miramonde de Mun; et PAUL, son autre frère épousa en 1604 *Georgette de Lordat*. Paul eut pour fils 1o JACQUES sr de Goirans et Montbartier, 2o JOSEPH sr de Vincent qui servait en 1636 dans le régiment de Schomberg.

Selon La Chesnaie-Desbois, un Antoine d'Astorg fut tué à Coutras (20 octobre 1587) aux côtés du roi de Navarre. C'est le même probablement qui, l'année précédente, avait empêché Lombez (Gers) de tomber aux mains des catholiques [IX, 340 b]. Simon d'Astorg, major au régiment de Guyenne, avait encore son culte et son ministre, dans son château de Montbartier, en l'année 1685 (Tt, 322); mais il était le dernier représentant mâle de sa famille qui s'éteignit avec lui

[VIII, 299 b], et la baronne, sa femme, est notée par *Elie Benoît* dans son Hist. de l'édit de Nantes, comme ayant été du nombre des persécutés à l'époque de la Révocation. En effet, on la clôtura dans un couvent, à La Pomarède, puis on l'enferma à la manufacture de Bordeaux, pour avoir refusé de suivre à la messe son mari qui venait de se convertir (1685); et sa constance n'était pas encore vaincue en 1688 (Tt, 287). Elle était alors âgée de 54 ans. (Haag.)

ASTRIEL (Antoine), du Languedoc, réfugié à Berlin, 1698.

ASTRINGHEM (Madeleine), « confesseuse, » réfugiée et assistée à Londres, 1702.

ASTRU (Jacques) et sa femme, *id.* 1721.

1. ASTRUC (Jean), baptisé dans le temple de Vendemian (Hérault), 1574 [VI, 62 b]. — (Pierre), ministre de La Gazelle, en Auvergne, 1682; réfugié en Angleterre, 1691; assisté à Londres, 1702 [VI, 96 a; IX, 148]. — (Antoine), 70 ans, mis à la chaîne comme galérien, 1692 [X, 416]. — (Jean-Jacques), du Vivarais, passant à Genève avec sa femme et trois enfants pour se réfugier en Allemagne, 1693. — (Jean), des Cévennes, *id.* 1708. — (Anthoine), du Languedoc, marchand; réfugié à Berlin, 1700.

2 ASTRUC (Pierre), ministre à Generargues, s'y marie en 1672 (Regist. de Generargues).

3. ASTRUC (Pierre), fils de feu François, de Sauve, et de *Susanne Estienne*, admis au s. ministère par le synode du Vigan, 26 août 1681, en même temps que Jacques, fils de Pierre et de *Isabeau Ausselle*, et aussi de Sauve [IX, 5 b]. Tous deux étudiaient la théologie à Genève en 1676 (Petrus et Jacobus Astruc, Salvienses ex Cebennis); Pierre fut pasteur d'Aigremont de 1681 à 1684, puis en cette dernière année, condamné par contumace au supplice de la roue et pendu en effigie [III, 32 b]. Jacques fut pasteur dans la famille de Ginestous. — *Astruc*, habitant de Sauve, 1721 [IX, 474 a]. — (Antoine), fils d'Antoine, de Sauve, « paresolier, » reçu habitant de Genève, 21 oct. 1707, et bourgeois, avec ses deux fils Antoine et François, 17 mars 1725. — *Astruc*, pasteur à Sauve en 1684, abjura le protestantisme [I, 145 b]. Si nous le mentionnons d'une manière spéciale, c'est uniquement parce qu'il donna le jour au célèbre Astruc, 1684-1766, qui fut successivement professeur à Toulouse, à Montpellier et à Paris, médecin d'Auguste, roi de Pologne, puis de Louis XV, et que ses écrits, justement estimés, ont mis au rang des plus illustres médecins du siècle dernier.

4. ASTRUC, martyr [Haag I, 145]. Il était meunier à S.-Christol (Gard), et fut arrêté en oct. 1703, sous la prévention d'avoir pris part à l'incendie des villages de Saturargues et de S.-Ceriés, que les Camisards avaient livrés aux flammes en représailles de l'affreuse dévastation des Hautes-Cévennes exécutée par ordre de Montrével et de Basville. Brueys rapporte, dans son Histoire du fanatisme, que ce malheureux « fut convaincu, non-seulement de s'être trouvé au massacre de Saturargues, mais encore d'en avoir été le principal auteur, et d'y avoir exécuté de ses propres mains les plus grandes inhumanitez. Comme il fut jugé à Montpellier, continue-t-il, j'eus la curiosité de le voir lorsqu'il fut ouï sur la sellette; je me souviens d'avoir vu ses juges saisis d'horreur au récit de ses barbaries, et embarrassez à pouvoir trouver un supplice qui répondît à l'énormité de ses crimes. Il fut enfin condamné à être roué et jeté tout vivant dans un bûcher allumé au pied de l'échafaud. Spectacle affreux, mais qui ne donna au public qu'une légère image de ses cruautez. » Nous aurons plus tard l'occasion, à l'art. consacré à *Brueys*, d'apprécier la valeur des accusations de cet historien; qu'il nous suffise de dire par anticipation qu'à nos yeux son livre est une flétrissure pour son nom. Le témoignage de Court ne laisse aucun doute sur l'iniquité commise par les juges du tribunal de Montpellier; il affirme avoir appris de la bouche même de plusieurs Camisards dignes de foi, qui avaient dirigé cette expédition, qu'Astruc n'y avait point pris part. Voilà le monstre pour lequel on ne pouvait inventer de supplice assez atroce. Le fils de cet infortuné, âgé de 14 à 15 ans, fut arrêté quelques jours après, et, de même que son père, il fut *convaincu* d'avoir assisté à ce massacre. « Il fut même vérifié, ajoute Brueys, que

les Fanatiques se servoient de ce jeune garçon pour égorger les enfants; qu'il en avoit fait périr plusieurs de divers genres de mort; et que son malheureux père l'avoit exercé à cette barbarie. Son bas âge tint quelque temps ses juges en suspens, et incertains s'ils le pouvoient condamner à la mort; mais enfin le regardant comme un monstre dont on devait purger la terre, ils l'envoyèrent au gibet. » Ces monstruosités se commettaient au commencement du XVIIIe siècle. Nous regrettons de ne pas connaître les noms des juges pour les vouer à l'exécration publique. Ces exécutions furent accompagnées ou suivies d'un grand nombre d'autres. « Tous les jours, dit Court, les échafauds et les gibets étaient ensanglantés. « Le 29 octobre, comme pour prendre une revanche de la défaite de Fau, le tribunal de Nîmes condamna au supplice de la roue *Antoine Deshas*, voiturier du Mas de Gerbe, soupçonné d'avoir favorisé les Camisards. Le 30, on pendit *Catherine Fontcaille*, âgée de 25 ans, soupçonnée du même crime. A Montpellier, à Alais, à Mende, les exécutions ne furent pas moins fréquentes; « mais elle n'eurent aucun effet, dit Brueys, parce que l'endurcissement des Fanatiques était à toute sorte d'épreuves, et qu'ils se regardoient comme des martyrs qui versoient leur sang pour la défense de la véritable religion. » Les assassinats judiciaires continuèrent donc. Le 17 novembre, on pendit à Nîmes trois hommes qui avaient assisté à une assemblée, avec une femme, nommée *Durante* de Gajan, accusée d'être prophétesse. *Guillaume Isaac* éprouva un sort plus rigoureux encore. Il fut roué vif, ainsi que *Pierre Laval* de Coulorgues, *Louis Brunel*, d'Anduze, *Jacques Thomas* de S.-Ambroix.

ASTUGUE (Antoine-Bertrand d'), sieur d'Angalin, vers 1600 [I, 143 a; VIII, 318 a]. — (Marguerite d'), v. 1590 [VII, 146 a]. — (Armoise d'), vers 1650 [VII, 146 b].

ATANVILLE ou *Attenville* (J.), de Dieu-le-Fit, en Dauphiné, réfugié et assisté à Genève, 1707-1710. — (Pierre), de Dieu-le-Fit, reçu habit. 1717.

ATENOL de Gourdon du Villars, gentilhomme du Dauphiné, compris, en qualité de chef, dans la confiscation de corps et biens prononcée par l'intendant Le Bret contre les religionnaires pris ou tués au combat de Bourdeaux, 29 août 1683, à savoir : Timothée *Guion*, J. et Philippe *Sause*, Louis et Marin *Armand*, Charles et Etienne *Arnaud*, Jean *Chostard*, *Lablache*, Gabriel *Fauché* et ses deux fils, Isaac *Maynal*, Pierre *Alixe*, Silvain *du Bonnas*, P. *Guy*, Pierre et Daniel *Bertrand*, J. et David *Garnier*, Moïse *Lambert*, J. *Mège*, *Sibourg-La-Bruyère*, Jullien *de Bellecombe*, Isaac *Doville*, Philibert *Mours*, Pierre *Joussaud*, Jean *Roux*, Jean *Cordiel*, Moyse *Gallian;* David, Jacques et Noël *Parot*, autrement *Pairot* ou *Pérot*, *Chamin*, Jean *Chaumar*, Pierre *Bec*, les fils de Daniel et Louis *Raspail*, deux fils de Jean *Gresse*, François *Paper*, *Estran du Vergier*, *Combe*, *Latour*, *Brun*, Jean *Vandromes*, *La Tour de Chabeuil*, les trois frères *Andron* et autres non dénommés (Arch. gén. Tr).

ATENOU (la femme de Pierre), de Crest en Dauphiné, assistée à Genève, 1690.— *Louise Atenoue*, de Saou, 21 ans, prisonnière à la tour de Crest, 1703 [X, 443]. — *Attenou* ou *Attenon* (Jean-Pierre), de Bourdeaux en Dauphiné, batteur d'or, reçu habit. de Genève, 1752.

ATGIER (Etienne); Montpellier, 1599 [V, 263 a]. — *David Atger*, pasteur de Montpellier en 1636, de Lunel, 1637-1654 (V, 43 b; X, 345].— *Atger* ou *Atgier*, dit *La Valette*, camisard. Voy. Agier, ci-dessus col. 51.

Athibules, voy. Chaumont.

ATHIS (Pierre d'), jurat de Bordeaux, 1611 [VI, 305 a].

ATIGNAN (Jean), de Meaux, condamné, 1546 [X, 12 et 13].

ATIMON (Sara), assistée à Londres, 1702.

ATRE (Alexis d'), « d'une famille considérable de Carpentras, voulant faire abjuration de la religion romaine, » assisté à Genève pour aller en Hollande, 1702.

ATRU (Anthoine), cordonnier, de la Balme d'Antin en Dauphiné, reçu habitant de Genève, 13 avr. 1556. Cf. Astru.

ATTIS, capitaine, 1579 [II, 468 a].

ATTON (Pierre); — (Jacques), avec sa femme et un enfant, assistés à Londres, 1721.

AUBAC (ANNE), des Cévennes, 69 ans, et un enfant, assistés à Londres, 1702. On trouve encore une *Anne Aubac* sur les listes de charité de Londres en 1705 et en 1721.

AUBAÏS, voy. Baschi.

AUBAN (PHILIBERT), de Charlieu en Lyonnais, reçu habitant de Genève, 8 septemb. 1572. — (Henri), fils de Pierre, de La Sale en Languedoc, « faiseur de romaines et autres poids, » reçu habitant de Genève, 1715. — (Henri), fils de Pierre, du même lieu, *id.* 1743.

AUBANE (D'), d'Uzès, condamné aux galères pour crime d'assemblée religieuse; 1693 (Arch. gén. M, 670).

AUBANES (*Rossel* D'), voy. Rossel.

AUBANEL (JEAN), de Combauvin en Dauphiné, assisté en passant à Genève pour gagner la Hollande, 1684. — (Jacob), de Massillargues en Languedoc, reçu habitant de Genève, 1689. — (Elisabeth), Genève, 1724 [VII, 191 a].

AUBANEL (FRANÇOIS D'), seigneur de S.-Romain, capitaine au service de Prusse, 1686 (*Erman* IX, 10).

AUBANYE (LA VALLADE, Sr D'), Poitou. Voy. La Vallade [VI, 438 a]. — M. et Mlle *d'Aubanie* ou *Daubanie*, « pensionnaires de l'évêque de Poitiers » en 1713, c'est-à-dire enfermés, à sa demande, sur l'ordre du roi, pour être catéchisés (Lettres mss. à M. de Richebourg). — Mlle *d'Aubanie*, âgée de 7 ans, mise aux Nouv. Cathol. de Poitiers, 1724; puis à l'Union chrétienne de Poitiers, 1726; puis au couvent de Montmorillon, d'où elle sort convertie en 1718, à l'âge de 11 ans (Arch. gén. E, 3410, 3563-65).

AUBARET (PIERRE), de Chastillon près Nérac, assisté en passant à Genève, 1699.

AUBÉ (CLAUDE), de La Salle en Cévennes, peigneur de laine, réfugié à Magdebourg avec sa femme et deux enfants, 1698. — (David), 56 ans, sa femme et quatre enfants, assistés à Londres, 1702. — (Jacob), sa femme et quatre enfants, assistés à Londres, 1721.

AUBEAU (LOUIS), de Beaurepaire, assisté en passant à Genève, 1685.

AUBEIRAC (B.-J.), de Sommières, réfugié à Genève et assisté, 1710.

AUBELIN (GUILLAUME), sieur de La Rivière, d'Orléans. De sa femme *Françoise Brachet*, ou *de Brachet*, il eut au moins trois filles : CLAUDE, femme du jurisconsulte *François Hotman* [V, 538 b]; FRANÇOISE, femme de Guillaume Prevost, sieur de Moulins-sur-Charente [IV, 146 a; VIII, 325 a], et GENEVIÈVE, femme, 1559, de Renaud Anjorrant, sieur de Souilly (ci-dessus col. 266).

AUBENAS (ÉTIENNE, fils de feu François), de Die, reçu habitant de Genève, 1731.

AUBEQUIN, dit *De Xainctonge*, ancienne famille de La Rochelle, qui paraît avoir embrassé la Réforme en 1558 et à laquelle doivent appartenir Pierre de Xainctonge, marchand, 1581, et Jehan de Xainctonge, marié à *Jeanne Geay*, dont il eut *Marie*, présentée au bapt. par *Jacques Huet*, 1583. (JOURDAN.)

AUBER (ÉLISAB.), vers 1620 [IX, 331 b]. — (Etienne), naturalisé anglais, 11 mars 1700. — (Marguerite), veuve avec cinq petits enfants, assistée à Londres, 1702. — Plusieurs *Auber*, directeurs de l'hospice des réfugiés français de Londres, 1755-1779.

AUBERGÉ, dit *Le Court*; à Pierrerue en Provence, précipité du haut du château, 1562 [X, 470].

AUBEROCHE (EMMAN.-THÉOD.), de La Marche en Limosin, 36 ans, figure avec sa femme et un enfant sur les listes de la charité de Londres, en 1702-1705, avec la qualification de « prosélyte ecclésiastique. »

1. AUBERT (PIERRE, fils de Simon) « de Mothion en la Bourgogne, lanternier, » reçu bourgeois de Genève, 4 août 1547. (Anthoine), cordonnier, de Rotier en Dauphiné, reçu habitant de Genève, 19 oct. 1557. — (Jehan), de « Cayras » en Dauphiné, *id.* 20 juin 1558. — (Louys), de Rothier en Dauphiné, *id.* 27 fév. 1559. — (Robert), pelissier, fils de Jehan, de Chaalons en Champaigne, *id.* 1er mai. — (Verin), cordonnier, natif de Jargueau, *id.* 3 juill. — (Jean), de Bourges, clerc, *id.* 15 septemb. 1572. — (Jean), de Clavans en Dauphiné, mercier, *id.* 17 oct. 1572. — (Jacques et Claude son frère), du Dauphiné, *id.* 24 nov. 1572. — *Aubert*, un des premiers réformés du Mans, vers 1562 [VI, 252 b]. — (Renée), 1571 [VIII, 324 a]. — (Pierre), tué à Rouen à la S.-Barthélemy [IV, 68 a]. —

La femme d'un commissaire de ce nom livrée aux assassins par son propre mari, à Paris, *ibid.* [III, 402 a].

2. AUBERT (Jacques), pasteur à Lyon en 1564 [VII, 87 b] et *Bull.* XII, 483. — (Jean), ministre de Boulogne, réfugié à Londres, 1572 : *Bull.* II, 26. — (J.), pasteur à Seloncourt (Fr.-Comté), en 1573 [IX, 400 a].

3. AUBERT (Jacques), docteur en philosophie et en médecine, né à Vendôme, et réfugié à Lausanne. On trouve mention de lui pour la première fois dans les registres de cette ville à la date du 4 octob. 1571. C'est lorsqu'il présenta au conseil son livre intitulé : *De la peste et du régime de vivre.* Il vivait encore en 1587, car on lit dans les registres de cette année, à la date du 17 octobre : « Noble Jacques Aulbert, docteur-médecin, a présenté à N. T. H. S. ung livre en latin concernant son estat de médecine et cognoissance des causes des maladies, lequel mes dits seigneurs ont recheuz à contentement, lui estant ordonné deux cens escus d'or solleil pour présent. » (E. Chavannes, d'après le *Manual* de Lausanne.) On doit à ce médecin, qui a joui en son temps d'une certaine réputation, les ouvrages suivants :

I. *Libellus de peste*; Laus., 1571, in-8°.

II. *Des natures et complexions des hommes*, et d'une chacune partie d'iceux, et aussi des signes par lesquels on peut discerner la diversité d'icelles; Laus., 1571, in-8°; réimp. à Paris, 1572, in-16.

III. *De metallorum ortu et causis brevis et dilucida explicatio*; Lugd., 1575, in-8°. — Traité contre les chimistes.

IV. *Duæ apologeticæ responsiones ad J. Quercetanum*; Lugd., 1576, in-8°. La première de ces réponses roule sur le laudanum des partisans de Paracelse, et sur les yeux d'écrevisse calcinée. La seconde a été faite contre la chimie, que l'auteur traite de science vaine et futile.

V. *Progymnasmata in J. Fernelii librum* de abditis naturalium et medicamentorum causis; Basil., 1579, in-8°. L'auteur a augmenté de quelques observations intéressantes l'ouvrage de Fernel.

VI. *Institutiones physicæ instar commentariorum* in libros physicæ Aristotelis; Lugd., 1584, in-8°.

VII. *Semeiotice*, sive ratio dignoscendarum sedium male affectarum et affectuum præter naturam; Laus., 1587, in-8°; réimp. à Lyon, 1596, in-8° et à Bâle, 1634, in-8° avec la Chirurgia militaris de C. Fabricius [Haag I, 146].

4. AUBERT (Daniel); Champagne, 1655 [VII, 399 a et b]. — (Marguerite), v. 1660 [IV, 509 a]. — (René), sieur de Garnault et Diane, sa fille, dame de La Basinière, 1661 [V, 244 b]. — (Louis), sieur de Bardou, 75 ans, abjure à Saint-Jean-d'Angély, 1683. — (Charles), Embrun, 1686 [VII, 170 b]. — (Daniel), galérien, 1686 [X, 408]. — (Marguerite), enfermée aux Filles de la doctrine chrétienne de Châlons, 1686. — (Marie), veuve Hatton, transférée de la Bastille à Mons, 1688.

5. AUBERT (Élisabeth); Genève, vers 1750 [IV, 206 b]. — (Jacques), peintre v. 1720 [VII, 263 a]. — (Pierre), Genève, v. 1760 [IX, 393 a]. — (J.-L. et Jeanne), Genève, v. 1780 [IV, 6 a].

6. AUBERT (Gabriel), de Nyons, Dauphiné, réfugié à Genève avec sa femme, 1681; reçoit un viatique pour aller en Piémont, 1693. — (Françoise), de Chalex, près Gex, 1693. — (Judith), de Chalex, 1696. — (Judith et Isabeau), de Gap. — Aubert et ses trois sœurs de la Plaine en Dauphiné, 1700. — (Jean David), de Saint-Paul de Vars en Dauphiné, 1701 : tous assistés à Genève pour passer en Suisse ou en Allemagne; — (la veuve de Pierre), d'Embrun, avec deux enfants, 1702; — (la veuve d'Antoine) et deux filles, 1703; — (la veuve Aubert), de Nyons, et son fils Salomon, 1704; — (Jaques), du Vigan, 1708; — (la veuve de Pierre), de Lyon, 1706-1714; réfugiés et assistés à Genève.

7. AUBERT (Abraham), de Vassy, tailleur, réfugié avec sa femme et un enfant; — (David), de Loisy-en-Brie, teinturier en bas, réfugié avec *Anne Rochefort*, sa femme et deux enfants. — (Pierre), de Champagne, charpentier, avec femme et enfant; tous réfugiés à Berlin, 1698. — (Salomon), maître perruquier à Embrun, sa mère, sa tante, sa sœur et un apprenti, réfugiés à Magdebourg. — (la veuve de Pierre), tailleur à Puylaurens, réfugiée avec sa fille à Wezel; tous en 1698. — (J.), de Vassy, emprisonné à Ham, 1694, après avoir été condamné à mort pour avoir parlé contre la religion

[X, 437]. — (Pierre), de Vassy, chapelier, réfugié à Berlin, 1700.

8. AUBERT (François), chevalier, sieur d'Estinquaut, épouse à Rennes, 17 juin 1685, *Marie de La Vieuville.*

9. AUBERT (Pierre), naturalisé anglais, 1682. — (Robert), *id.* 1697. — (Judith), veuve d'un marchand de Rouen, 67 ans, réfugiée et assistée à Londres, 1705.—(Marguerite), de Loudun, 40 ans, avec trois enfants, *id.* — (Anne), de Paris, veuve, 64 ans, *id.* — (Marguerite), femme de Louis Cagnard, de Caen, 67 ans, *id.* — (Daniel), de Sedan, 54 ans, avec Susanne, sa femme, et un enfant infirme, *id.* — (Judith et Marie), *id.* 1721. — (Antoine), directeur de l'hospice des Réfugiés à Londres, 1773.

10. AUBERT (Phil. de Laigue, sieur d'), 1676 [VII, 128 a].

11. AUBERT DE VERSÉ (Noel), né au Mans vers 1645 [Haag I, 147; — VII. 557 b]. Il étudia la théologie à Genève, où il fut immatriculé en 1665, et ses études terminées, il fut appelé aux fonctions pastorales en Bourgogne. Il n'y était que depuis bien peu de temps lorsqu'un synode assemblé à Is-sur-Thil, au mois d'août 1669, le déposa et l'excommunia comme partageant les opinions hérétiques de Socin, c'est-à-dire niant la divinité de Jésus et la Trinité. En vain allégua-t-on qu'il avait composé un traité intitulé : *de Christo Deo*, en vain son église insista-t-elle pour qu'on le lui rendît, sa condamnation fut prononcée. Il se rendit alors en Hollande, et il semblerait qu'il fut pasteur dans les environs d'Amsterdam. Soit que le ministère sacré lui ait été retiré de nouveau, soit qu'il l'ait abandonné de son plein gré, il devint dans sa nouvelle patrie docteur en médecine, bourgeois d'Amsterdam, et surtout ardent écrivain, soutenant avec feu la polémique contre tous les persécuteurs. Il offrit sa collaboration à divers journaux, entre autres à la *Gazette d'Amsterdam*, publiée par la veuve de *Saint-Glain.* Ayant attaqué *Jurieu*, ce ministre le dénonça, dans un factum plein d'invectives et d'accusations infamantes, à tous les souverains de l'Europe comme un homme dangereux. C'est dans ces circonstances que le clergé catholique lui fit offrir la permission de rentrer en France et une pension, lui demandant en retour d'abandonner une Eglise qui le rejetait et d'écrire contre ses coreligionnaires. Ces propositions furent acceptées, et Aubert vint s'établir à Paris où il mourut en 1714.

Outre une traduction du premier vol. des Acta eruditor. Lips. et une version latine, peu exacte, de l'Histoire critique de l'A. T. par R. Simon (Amst. 1681, in 4°), on a de lui :

I. *Réponse au traité de M. de Meaux* [Bossuet], *touchant la communion sous les deux espèces ;* Cologne [Amst.], 1683, in-12.

II. *Le protestant pacifique, ou Traité de la paix de l'Eglise,* dans lequel on fait voir, par les principes des réformez, que la foy de l'Eglise catholique ne choque point les fondements du salut, et qu'ils doivent tolérer dans leur communion tous les chrétiens du monde, les sociniens, les quakers même dont on explique la religion ; Amsterdam, 1684, in-12. — Cet ouvrage, dirigé contre Jurieu, parut sous le pseudonyme de Léon de La Guitonnière. L'auteur cherche à prouver qu'en sacrifiant chacune quelque chose de la rigidité de ses principes, toutes les sectes chrétiennes pourraient fort bien vivre en paix. « Il faut avouer, dit Bayle, qu'il y a dans ce livre de l'esprit en bien des endroits. »

III. *L'impie convaincu ou Dissertation contre Spinoza,* dans laquelle on réfute les fondements de son athéisme, non-seulement ses maximes impies, mais aussi celles des principales hypothèses du Cartésianisme que l'on fait voir être l'origine du spinozisme; Amst. 1685, in-8°.—Livre rare et recherché. Quoique les cartésiens aient constamment repoussé cette solidarité, il est certain que le spinozisme n'est qu'un développement des doctrines de Descartes.

IV. *Histoire du papisme,* trad. du latin de J. H. Heidegger, ministre de Zurich, pour l'opposer à l'Histoire du calvinisme du P. Maimbourg, et allant jusqu'au pape Innocent XI ; Amst. 1685, 2 part. in-8°. — L'auteur avait laissé sa traduction incomplète. L'éditeur a ajouté à l'ouvrage un supplément de trois années.

V. *Le nouveau visionnaire de Rotterdam ou Examen des parallèles mys-*

tiques de Jurieu; Colog. [Amst.] 1686, in-12. — C'est cet ouvrage, publié sous le nom de Théognoste de Bérée, qui émut surtout la bile de Jurieu. Il a été réimprimé avec le suivant.

VI. *Le tombeau du socinianisme*, ou Nouvelle méthode d'expliquer le mystère de la Trinité; Francf. [Amst.] 1687, in-12.

VII. *L'advocat des Protestants*, ou Traité du schisme dans lequel on justifie la séparation des protestants d'avec l'Eglise romaine, contre les objections des sieurs Nicole, Brueys et Ferrand; Amst. 1686, in-12.

VIII. *Traité de la liberté de conscience*, ou de l'autorité des souverains sur la religion des peuples; Cologn. [Amst.], 1687, in-16. — Publié sous le pseudonyme de Léon de La Guitonnière.

IX. *Manifeste de maître Noël Aubert de Versé*, docteur en médecine, et ci-devant ministre de la R. R., bourgeois de la ville d'Amsterdam, contre l'auteur anonyme d'un libelle diffamatoire intitulé : Factum pour demander justice aux puissances, etc.; Amst. 1687, in-4°. — Fort rare.

X. *Les trophées de Port-Royal renversez*, ou Défense de la foy des six premiers siècles de l'Eglise touchant la sainte Eucharistie, contre les sophismes de M. Arnaud; Amst. 1688, in-12.

XI. *La véritable clef de l'Apocalypse*, ouvrage où en réfutant les systèmes qu'on a bâtis dessus jusqu'ici, l'on indique le véritable, et où l'on découvre en particulier l'illusion des prédictions de J. F. P. D. R. (Jurieu, faux prophète de Rotterdam); Colog. [Amst.], 1690. in-12. — Dans la préface, l'auteur annonce un travail plus étendu sur la même matière, lequel parut effectivement à Paris, 1703, 2 vol. in-12, sous le titre : *La clef de l'Apocalypse de S. Jean, ou Histoire de l'Eglise chrétienne sous la quatrième monarchie.*

XII. *L'anti-socinien, ou Nouvelle apologie de la foy catholique contre les sociniens et les calvinistes;* Paris, 1692, in-12.

On a encore attribué à Aubert de Versé un mémoire sur l'inspiration des livres saints, inséré dans Les sentiments des théologiens de Hollande contre l'Histoire critique de l'A. T., par Richard Simon, et le Platonisme dévoilé d'*HippolyteSouverain* (Cologne, 1700), in-8.

1. AUBERTIN (Jean, fils de feu Jean), « de Chastenay-Vaudin, en Bourgogne, coutelier, » reçu habitant de Genève, 8 juin 1585.

2. AUBERTIN, famille de Vitry-le-Français. A la fin du XVIe siècle, vivaient dans cette ville Edme Aubertin, avocat renommé, et Gabriel Aubertin, sergent royal (*Bull.* XI, 152). Edme était fils d'un avocat qui portait le même prénom, et il eut un fils à son tour, né en 1596 à Vitry-le-Français, qui, lui aussi, reçut au baptême le nom d'Edme. Le grand-père prit soin lui-même de l'éducation de cet enfant, dont il voulait faire un médecin. Mais la vocation du jeune homme l'entraina aux études théologiques, et il devint l'un des plus savants pasteurs de l'Eglise réformée de France [Haag I, 148; — 79; IV, 356 a, 495 a]. Admis au saint ministère à l'âge de 22 ans, en 1618, il exerça les fonctions pastorales d'abord pendant neuf années à Chartres, puis 25 ans à Paris [X, 315, 350]. En 1626, il avait déjà publié un ouvrage plein d'érudition intitulé : *Conformité de la créance de l'Eglise et de S. Augustin sur le sacrement de l'eucharistie.* Son but était de prouver, contre le sentiment de Bellarmin, Du Perron et autres, que les doctrines du célèbre évêque d'Hippone étaient sur ce point parfaitement conformes à celles de l'Eglise protestante.

Aubertin était d'un esprit naturellement pacifique, mais le hasard voulut qu'il fût jeté dans d'orageuses discussions. Peu de temps après son établissement à Paris (1627), il eut un jour à recevoir dans l'église, à Charenton, un catholique converti, et il lui posa entre autres questions celle-ci : « Renoncez-vous de tout votre cœur à l'abominable sacrifice de la messe? » Le biographe anglais, Jean Quick [1], auquel nous empruntons ce détail, accuse le commissaire royal, *Auguste Galland* [V, 201], d'avoir été immédiatement dénoncer Au-

[1] Dans son recueil de 50 biographies de célèbres protestants français, intitulé : *Icones sacræ Gallicanæ.* Voy. *Bull.* V, 43.

bertin, qu'il n'aimait pas[1]. Celui-ci s'évada et fut obligé de se cacher pendant deux années entières, passant la plus grande partie de ce temps dans l'hôtel de l'ambassadeur de Hollande. C'est dans ce Pathmos, dit encore Quick, qu'il employa ses tristes loisirs à composer son incomparable ouvrage sur l'eucharistie.

Après deux années de disparition, on ne savait plus à Paris où était M. Aubertin, ni ce qu'il était devenu. M. *de Rambouillet* qui avait un emploi dans la ferme des impositions, ayant dû rendre visite, pour affaires, au cardinal de Richelieu, le cardinal lui demanda s'il pouvait lui donner des nouvelles du ministre Aubertin. Soit qu'il en sût ou non et qu'il craignît de le faire découvrir, M. de Rambouillet ne répondit que par le silence. « C'est bien, Monsieur, dit le cardinal ; je vous prie de l'aller trouver de ma part, je puis vous dire où il est : vous le trouverez chez l'ambassadeur de Hollande. Voyez-le de ma part et dites-lui qu'il peut aller prêcher quand il voudra à Charenton ; seulement que nous n'entendions plus parler de lui à propos de controverse en chaire et qu'il nourrisse son troupeau de bonne et saine doctrine. » Le dimanche suivant Aubertin causait à tous ses coreligionnaires une joie égale à leur surprise en réapparaissant tout à coup dans la chaire de Charenton.

Peu après cette affaire, Aubertin s'en attira une autre en faisant une nouvelle et plus ample édition de son livre sur l'eucharistie. Le succès de ce livre le détermina à en faire cette seconde édition qui parut (Genève, 1633, in-fol.) sous le titre : « *L'eucharistie de l'ancienne Eglise*, ou Traité auquel il est montré quelle a été durant les six premiers siècles, depuis l'institution de l'eucharistie, la créance de l'Eglise touchant ce sacrement : le tout déduit par l'examen des écrits des plus célèbres auteurs qui ont fleuri pendant ce temps, avec réponse à tout ce que les cardinaux Bellarmin, Du Perron et autres adversaires de l'Eglise ont allégué sur cette matière. » Le clergé catholique indigné de ce qu'Aubertin avait osé taxer deux cardinaux d'adversaires de l'Eglise, et s'arroger la qualité de pasteur de l'Eglise réformée, sans y ajouter l'épithète de « prétendue, » se plaignit de cette double énormité. Des poursuites judiciaires furent commencées contre lui à la requête de l'archevêque de Paris. Elle furent, il est vrai, bientôt abandonnées, et le savant ministre passa tranquillement à Paris dans la paix de son laborieux ministère, les vingt dernières années de sa vie, partagé entre les soins qu'il ne cessa de prendre pour revoir et améliorer son ouvrage, dont il voulait donner une traduction latine, et l'entretien de quelques amitiés distinguées, au premier rang desquelles il comptait le duc de Verneuil, alors abbé de Saint-Germain et précédemment évêque de Metz. Gaston de France, duc d'Orléans, avait, dit-on, beaucoup d'estime et de bonté pour lui. Il donnait aussi beaucoup de temps, après ses occupations pastorales, au jardinage et à la culture des fleurs qu'il aimait passionnément. Il n'était pas moins amateur de musique et l'on en faisait chez lui chaque semaine. Et c'était le même homme qui se plaisait à répéter devant ses fils qu'avant d'avoir atteint l'âge de 33 ans, il avait déjà lu tous les Pères de l'Eglise. Il possédait une riche bibliothèque dont a parlé Benj. Guérard, de l'Acad. des Inscriptions, dans son étude sur Fortunat[1].

Daillé disait du *Traité de l'eucharistie* que ce « grand et incomparable ouvrage » était resté au-dessus de toutes les attaques des catholiques et que pas un n'avait osé le combattre en face et de bonne guerre. L'ouvrage est divisé en trois parties. Dans la 1re, Aubertin en appelle à la fois à l'Ecriture sainte et au raisonnement pour répondre aux arguments produits par les docteurs catholiques, et passe ainsi en revue tout ce que les controversistes ont jamais écrit sur la doctrine de la transsubstantiation. Dans la 2e, il recherche, par la comparaison des témoignages des Pères, quelle a été durant les premiers siècles la croyance de l'Eglise, et il arrive à ce résultat, que la transsubstantiation et la présence réelle

[1] A gentleman whose name was Galand and a servant of the then French king...

[1] Notices et extraits des mss. de la Biblioth. nationale, t. XII, p. 80.

ont été des dogmes inconnus pendant toute cette période. Dans la 3e, il rapporte comment ces doctrines se sont introduites dans l'Eglise. — La traduction latine à laquelle il avait travaillé, ne parut que deux années après sa mort, éditée par *Blondel* qui y ajouta une préface. En voici le titre : « *De eucharistiæ sive cœnæ dominicæ sacramento libri tres.* Primus ex Scripturis et ratione petitus. Secundus ex Patribus sex priorum æræ christianæ seculorum depromptus. Tertius quomodo et quibus gradibus primæva de hoc sacramento fides ad errores hodiernos, multis piis et doctis repugnantibus, defecerit, ad occulum demonstrat contra præcipuos adversariorum partium scriptores... Autore *Edmundo Albertino* apud Parisienses qui Carentoni synaxes suas habent verbi Dei ministro; Daventriæ, 1655, in-fol. » On a encore de lui : Deux *Lettres de M. Aubertin à un sien amy* (1633, la 1re, in-4°, la 2e, in-8°, s. l.) relatives aux plaintes élevées contre son livre de l'eucharistie. — *Anatomie du livre publié par le sieur de La Milletière pour la transsubstantiation*; Charenton, 1648, 226 p. in-8°. L'abbé de Marolles nous apprend dans ses Mémoires qu'Aubertin avait composé ce livre à sa prière. Enfin, selon Adelung, notre ministre doit avoir répondu aux attaques qu'un bibliothécaire du roi, Jean de Chaumont, dirigea contre lui dans une pièce intitulée : « L'aréopagite défendu contre Edme Aubertin, ministre à Charenton. »

Si les vingt dernières années de sa vie furent paisibles, sa mort ne le fut point. Voici comment la raconte le Rév. John Quick, qui tenait ses renseignements d'une courageuse femme qui s'était réfugiée en Angleterre pour la religion et qui était la bru d'Edme Aubertin.

« Quand le ministre fut à son lit de mort, des voisins allèrent prévenir l'abbé Olier, curé de S.-Sulpice, paroisse sur laquelle il demeurait. Mais le fils aîné du malade, qui vivait à Rouen, et était accouru au chevet d'un père qu'il vénérait, n'ayant pas voulu permettre qu'il entrât, le curé fit appeler à son aide le bailli de S.-Germain. M. Aubertin était en ce moment dans une syncope léthargique qui durait depuis 24 heures, et semblait comme mort ; mais le bruit fait par le prêtre, par le bailli, par la foule qui s'efforçait de pénétrer dans la chambre, lui rendit un peu de vie et il promena son regard autour de lui. Voyant cela, le bailli s'approcha et dit : « Monsieur Aubertin, je viens au nom de Sa Majesté savoir de vous si vous voulez mourir catholique ou hérétique? » — — « Je n'ai jamais été hérétique ! s'écria le mourant. Par la grâce de Dieu, je veux mourir dans la religion où j'ai vécu, que j'ai professée et que j'ai fidèlement prêchée ! » A ces mots le bailli se tourna vers le curé et dit en lui prenant la main : « Monsieur, il vous faut partir; vous n'avez point d'office à faire en cette maison. » Aubertin expira le même soir. Les autres ministres ses collègues et les anciens de l'église se réunirent pour délibérer au sujet des funérailles, car ils étaient inquiets. On avait peur que la populace ne voulût faire du bruit parce qu'elle avait entendu dire que M. Aubertin avait demandé un prêtre et que ses amis avaient refusé de recevoir le curé de la paroisse. Un gentilhomme du voisinage, qui tenait une « académie, » M. de Vaux, vint au milieu de la réunion offrir ses services et ceux de ses écoliers, jeunes gens résolus et bien élevés, pour conduire le corps à sa dernière demeure. L'offre fut acceptée avec reconnaissance, mais l'indulgence du Ciel voulût que la cérémonie s'achevât sans insulte et sans trouble. » — Sa mort avait eu lieu le 5 avril 1652.

Edme Aubertin avait épousé *Claude Brun*, qui mourut en 1661. Il en avait eu : 1° Marie, femme en 1652 de *Nicolas Houssemaine*, bailli de Villebon, fils de *Charles*, sieur de La Croiserie et de *Jeanne Le Moine*, d'Alençon ; — 2° Jeanne mariée, en 1653, avec *Henri de Lussan*, apothicaire du roi en son artillerie, fils de *Jean de Lussan*, apothicaire à Orthez et de *Jeanne de La Place* ; — 3° Samuel, bourgeois de Paris, qui épousa en 1655 *Marie Lorrain* veuve de *Pierre Le Blanc*, secrétaire des finances de S. A. R. et mourut en 1684 à l'âge de 63 ans : —4° Edme banquier à Paris, qui épousa, en 1661, *Susanne de Viviers* (et aussi Du Vivié, Le Vivier, etc.), fille de *Jac-*

ques de Viviers, marchand à Meaux, et de *Madelaine Guereau*, et dont il eut Anne-Aimée, née en 1670, Suzanne et Jeanne, mortes jeunes. Anne-Aimée, infirme et chargée de sa tante Marie Aubertin, alors âgée de 80 ans, était en 1701 réfugiée et assistée à Londres; — 5° Nicolas, baptisé le 29 mars 1637. Ce dernier fit ses études de théologie; il soutint à Saumur, sous la présidence du pasteur Amyraut, une thèse *De tribus virtutibus christianis* [VI, 311 b]; il était pasteur de Boulogne en 1669 [VII, 49 a]; de Houdan en 1670 et d'Amiens en 1675; mais il mourut deux années après, âgé seulement de 38 ans.

Bayle. — Michaud. — Didot. — Mss. Quick, *Icones*. — Regist. de Charenton.

3. Nous ne savons quel degré de parenté unissait le ministre de Paris à Barthélemy Aubertin, conseiller au conseil souverain de Sedan et lieutenant général au bailliage du même lieu [I, 150 a; — VI, 114 b]. Le rapprochement des dates permettrait de supposer qu'ils étaient frères. Seul avec *Henri Dauber*, conseiller au même bailliage, Barthélemy Aubertin refusa de prêter serment au roi de France lorsque Fabert, en 1642, prit possession au nom de Louis XIII de cette place dont le duc de Bouillon, compromis dans la conjuration de Cinq-Mars, dut faire l'abandon pour sauver sa vie. Ils préférèrent l'un et l'autre se démettre de leurs emplois. C'est sans doute à ce Barthélemy Aubertin que l'on doit les *Mémoires de Frédéric-Maurice de La Tour, prince de Sedan*, imprimés avec ceux de d'Aubigné, revus par *Jean Dumont*. Amst. 1731, 2 vol. in-12.

4. Il y eut aussi un ministre *Aubertin* qui s'expatria lors de la révocation de l'édit de Nantes, puisqu'un ordre du roi fit don, en 1695, des biens meubles et immeubles qu'il avait laissés en France [VII, 396 b].

5. AUBERTIN (Marie), de Vitré, fille aveugle, 25 ans, réfugiée et assistée à Londres, 1705. Elle avait été naturalisée anglaise le 5 janv. 1688. — (Pierre), directeur de l'hospice des réfugiés français à Londres, 1705.

6. AUBERTIN (André), de Metz, manœuvre, réfugié avec sa famille (6 personnes) à Berlin, 1700; — (Jean), de Metz, *id.* 1700. — (Daniel), avec sa femme et cinq enfants, réfugié en Angleterre, 1621.

AUBERVILLE (Antoine Le Senechal, sieur d'), beau-frère de Du Plessis-Mornay [VII, 513 a].

1. AUBERY (Pierre), « natif de Nenthueul près Meaux, » reçu habitant de Genève, 17 juill. 1559. — *Jehan Auberi*, « natif de Nanthuel lès Meaux, » *id.* 25 déc. 1559. — (Philibert), d'Autun, *id.* 20 août 1574. — *Aubéri*, à Troyes, vers 1580 [III, 181 b].

2. AUBERY (Claude) naquit en Champagne [Haag I, 156]. Il alla étudier à Genève, où il s'inscrivit à l'académie en ces termes: « Claudius Auberius Campanus, » 1563. Il était à Bâle et peut-être y enseignait, en sa qualité de médecin et de philosophe, lorsque Blaise Marcuard quitta la chaire de philosophie de Lausanne pour celle de Berne.

Le 8 mars 1576, *Nicolas Colladon*, recteur de l'acad. de Lausanne, écrivait aux magistrats de Berne: « Les ministres de vostre église de Berne nous avoyent entre aultres parlé d'ung nommé maistre Claude Auberi, lequel nous avons cognu aultre fois demourant en ceste ville, homme de bon savoir.... » Il prie Leurs Excellences d'appuyer la demande à Basle. Aubery accepta; il fut installé à Lausanne la même année et y devint, en 1585 et 1588, recteur de l'académie, sur les registres de laquelle il signait « *Claude Albery*. » En 1587 il publia un ouvrage de théologie, qui souleva des orages, intitulé: *Claudii Alberii Triuncuriani*[1] *de fide* catholica apostolica romana, contra apostatas omnes qui ab illa ipsa fide defecerunt, orationes apodicticæ VI. Quibus epistola Pauli apostoli ad Romanos scripta catholice exponitur. Lausannæ, exc. J. Chiquellæus, 1588 (363 p. pet. in-8°). Aubéry expose dans ce traité la doctrine enseignée par saint Paul aux Romains et cherche à démontrer combien elle est éloignée de celle qu'enseignent et l'Eglise romaine et les autres Eglises. Il fut blâmé et condamné par le synode de Berne en 1588, et à plusieurs autres reprises par la plu-

[1] Ce surnom contient sûrement l'indication du lieu de naissance de l'auteur. Probablement Triaucourt (Meuse).

part des autres ministres [II, 269 b; V, 330 a; IX, 8 a].

Cette désapprobation le blessa profondément. Il quitta Lausanne, en 1592, dit-on; cependant son successeur à la chaire de philosophie, le genevois Etienne Trembley, ne fut nommé que le 10 mai 1594. Claude Aubery rentra en France, sur l'invitation de Henri IV (Institut, mss. Godefroy, nº 232), se retira à Dijon, abjura dans cette ville, et en 1596 il était mort. Il a laissé bon nombre d'autres ouvrages :

I. *Posteriorum nationum explicatio;* Laus., 1576, in-8º. — II. *De interpretatione;* 1577, in-8º. — III. *Scholies sur les Caractères de Théophraste* (en lat.); Bâle, 1582, in-8º. — IV. *Organon doctrinarum. seu logica*; Morgiis, 1584, in-fol. — V. *De terræ motu;* 1585; in-8º. — VI. *De concordia medicorum;* 1585, in-8º, où l'auteur cherche à mettre d'accord les principaux systèmes qui divisaient les médecins de son temps. — VII. *Oratio apodictica de animæ immortalitate;* 1586, in-8º. — VIII. *De resurrectione mortuorum.* — IX. *De caritate.* — X. *Tract. de communicatione naturali,* trad. en lat. du grec de Lascaris. — On lui doit encore des commentaires sur Hippocrate et sur Aristote, qui se trouvent. dit-on, mss. à la Bibl. nat. de Paris. (HAAG. — E. CHAVANNES.)

3. AUBERY (CHARLES), fils de Michel Aubery et de *Mina Bourreau;* Loudun, 1566 (TT, 232). — (*Claude*), pasteur à Collonges, au pays de Gex, 1590; puis en 1592 à Saconnex[1] où on le trouve encore en 1603 [X, 272]. — (Joseph), probablement fils du précédent, pasteur à Collonges, 1626, déposé plus tard par le synode provincial de Bourgogne, sentence qui fut confirmée par les synodes de Castres (1626), de Charenton (1631) et d'Alençon (1637) [I, 119 b, 120; X, 334, 342]. — (Gille), pasteur à Ploermel, 1561-1580 [I, 157 a; VII, 138 b]; voy. Vaurigaud, Egl. réf. de Bretagne. — (P.), ancien de l'église de Cassel, 1770 [IV, 510 a].

4. AUBERY DU MAURIER ou *Du Morier*, famille qui a produit plusieurs générations distinguées. = *Armes :* De gueules au croissant d'or accompagné de trois trèfles d'argent.

1º Vers le milieu du XVIe siècle vivaient deux frères *Auberi* ou *Aubery*, originaires du Maine, dont le plus jeune, *Jacques*, né à Crosmières près la Flèche, était avocat au parlement de Paris. C'était un docte et très-éloquent jurisconsulte, au dire de Loisel et de Pasquier, mais dont le nom n'eût sans doute pas échappé à l'oubli, sans un grand procès dans lequel il porta la parole sur la fin de sa carrière et qui lui conquit une célébrité d'honnête homme autant que d'orateur. Il s'agit du procès contre les massacreurs de Mérindol et Cabrières. MM. Haag en ont placé l'histoire sous le nom d'une des principales victimes, *Pierre Masson;* nous nous contenterons ici de dire en peu de mots que le parlement de Provence, poussé par les excitations incessantes des clergés de Sisteron, Apt et Cavaillon, avait rendu le 18 novembre 1540 un arrêt condamnant à mort non-seulement une vingtaine de paysans accusés d'hérésie, mais leurs femmes, leurs enfants, leurs serviteurs, et ordonnait que leurs villages, principalement Mérindol et Cabrières, seraient détruits et rasés. Après avoir été discutée et balancée pendant quatre années, l'horrible exécution fut enfin permise par le roi François Ier, qui en signa l'ordre, en son conseil privé, le 1er janvier 1545. Au mois d'avril suivant, Jean Meynier, baron d'Oppède[1], premier président du parlement de Provence et Antoine, baron de La Garde, commandant militaire, chacun à la tête d'un corps de troupes, cernèrent à l'improviste la contrée condamnée et en exterminèrent tous les habitants quelconques, au nombre de plus de trois mille, avec une barbarie monstrueuse. En France et hors de France s'éleva un cri d'horreur, auquel résista cependant le vieux roi; mais l'aurore d'un nouveau règne (mars 1547) obligea son successeur d'accueillir les plaintes qu'avaient formulées aussitôt après l'événement le reste des habitants de vingt-deux villages dévastés, soutenus par la dame de

[1] Non à Savonnes, comme ont dit MM. Haag I, 120 a.

[1] *Dominus ville de Aupeda*, est-il simplement appelé en 1542. Ce fut le pape qui érigea depuis sa seigneurie en baronnie.

Gental dont les habitants de Mérindol étaient les vassaux immédiats. L'instruction, commencée au mois de juillet 1547 (et l'emprisonnement de Meynier, La Garde et leurs complices, au mois d'octobre suivant) se continuèrent pendant quatre ans entiers, jusqu'aux plaidoiries qui s'ouvrirent le 18 septembre 1551 et remplirent cinquante audiences.

Les deux avocats généraux, Pierre Séguier et Gabriel de Marillac, étant le premier récusé et le second absent, le roi désigna un simple avocat pour porter la parole en son nom et représenter le ministère public dans cette cause extraordinaire d'un parlement obligé de défendre ses arrêts souverains devant un autre parlement. Ce fut l'avocat Jacques Aubery qui fut désigné (24 août 1550); il étudia le dossier pendant plus d'un an et conclut à la cassation de l'arrêt déféré à la cour. Il parla pendant sept audiences consécutives pour exposer son opinion, plus quatre audiences qu'il prit pour ses répliques. Sa plaidoirie est remarquable par sa simplicité élevée, sa logique irrésistible et ses accents d'indignation. Il n'était pourtant rien moins que protestant, et les derniers comme les premiers mots de son oraison sont pour faire, à ce sujet, les plus expresses réserves. « Il y a infinis hommes, dit-il, qui sont les uns persuadez, les autres en danger de croire que cette poursuitte n'est qu'un soustien d'hérétiques; c'est pourquoi il est très-nécessaire que tous les estats de ce royaume, particulièrement les juges et les théologiens entendent le mérite de cette cause par lequel ils connoistront que nostre appel ne tend qu'à la tuition de la loi. Tout ce que nous blasmons et entendons blasmer au fait des intimez est d'avoir ruiné un pauvre peuple, femmes et enfans non hérétiques, non jugez ni connus pour tels et en ce faisant avoir laissé à exécuter et persécuter les meschans hérésiarques; en somme d'avoir tué les pauvres brebis et laissé échapper les loups; tué, dis-je, par guerre ouverte, à enseigne déployée, sans jugement ne discrétion. Esperons que l'effect et issue de nostre oraison sera que les hérétiques, principalement dogmatisans et corrupteurs des simples personnes, seront cherchez en diligence jusques au centre de la terre, punis et brûlez par justice, un à un, deux à deux, voire dix à dix, cent à cent si le cas le requiert : mais condamnez et nommez par nom et par surnom, afin qu'eux et leurs crimes soient connus, et que cette esperance leur soit ostée qu'en frappant sur bons et sur mauvais sans distinction, ils puissent eschapper à la foule aussi tost que les justes, comme ils ont fait en cette exécution dont nous sommes appelans. » Mais il avait beau se dire ennemi déclaré de l'hérésie : le besoin de l'examen et de la clarté, l'amour de la vérité, la vigueur de bon sens qui brillent dans sa discussion étaient des qualités protestantes qui fructifièrent après lui dans sa famille.

Son fameux plaidoyer ne fut imprimé qu'en 1619, à Leyde, par les soins de Daniel Heinsius (sous ce titre : *Viri cl. Jac. Auberii pro Merindoliis ac Capraviensibus actio*; Lugduni Batav., ex officina Jacobi Marii; 24 pag. in fol.), sur un exemplaire qu'un parent de la famille, Henri de Mesmes, prévôt de Paris, avait envoyé à Benjamin Aubery, alors ambassadeur en Hollande. Cette édition ne contient que l'exorde du discours. On l'a complet seulement dans la deuxième édition intitulée : *Histoire de l'exécution de Cabrières et de Mérindol* et d'autres lieux de Provence, particulièrement déduite dans le plaidoyé qu'en fit l'an 1551... Jacques Aubery, lieutenant civil au Chastelet et depuis ambassadeur extraordinaire en Angleterre pour traiter de la paix l'an 1555, ensemble une relation particulière de ce qui se passa aux cinquante audiances de la cause de Mérindol. Paris, Sebast. Cramoisy, 1645; (xxx et 231 pag. in-4°). — Jacques Aubery fut en effet nommé lieutenant civil pendant le cours du procès et honoré en 1555 d'une mission diplomatique en Angleterre, mais on ne sait aucun détail à ce sujet. Il était seigneur de Moncreau ou Monguereau[1] en Anjou, et figurait, en 1540, dans la censive des religieuses de Fontaine-Saint-Martin pour son habitation de La Guibourgère

[1] *Moncreau*, d'après l'inscription funéraire de S.-Jean en Grève et divers titres; *Monguerreau* d'après le contrat de mariage de la fille de Jacques avec Pierre de Pincé, le 25 juill. 1552 (Carrés d'Hozier, t. 40, p. 29). On ignore l'endroit précis où était ce fief.

près Le Mans. Il épousa Marie Anthonis, le 25 juillet 1552, et mourut au commencement de 1556, ne laissant qu'une fille, Françoise, qui épousa Pierre de Pincé, sieur du Bois et du Coudray, maître en la chambre des comptes. La sépulture des deux familles était dans l'église de Saint-Jean en Grève à Paris.

Voy. l'Hist. des Vaudois par A. Muston; puis Cél. Port, Dictionn. hist. de Maine-et-Loire; avec les nombreuses sources qu'ils mentionnent.

2° Pierre Aubery, frère aîné de Jacques et mari de Guillemine de Blin, n'a laissé aucun souvenir. Il en est de même de leur fils, Jean, qui épousa une pieuse femme, *Madelaine Frogier* ou *Froger*, et mourut en sa terre de Maurier près La Flèche, en mai 1581.

3° Benjamin Aubery [Haag I, 150], fils de Jean, naquit dans le manoir de son père, au mois d'août 1566. Sa mère « estoit une des plus aggréables et vertueuses femmes qu'il estoit possible de veoir. Elle chérissoit infiniment les ouvrages et la lecture, principalement de l'Écriture sainte dont elle ne pouvait se lasser[1]; » tandis que son père, bon gentilhomme de campagne, était tout à fait sans lettres. À neuf ans (1575), le jeune Benjamin fut envoyé à Princé (près Vitré, Ille-et-Vil.) pour y commencer ses études latines et grecques. Il les continua au Mans, puis à Paris où il suivit d'abord les leçons du collége de Clermont, sous la direction de l'avocat des Baraudières, qui était son propre frère, d'un premier lit. Mais les Pères Jésuites, qui dirigeaient cet établissement, ayant voulu « l'assujettir à des exercices particuliers non usités ès autres colléges, et au contraire desquels il avoit pris nourriture, » il obtint qu'on l'en retirât, et il fut placé successivement aux colléges de Lisieux, de Boncourt et de Cambray. En 1583, il revint dans sa famille, mais pour aller l'année suivante suivre les cours de philosophie à Genève[1]. Après un séjour de treize mois dans cette ville, il fut rappelé par la mort de son père. Il se disposait à retourner à Paris pour achever ses études, lorsque l'édit de 1585, qui accordait aux protestants un délai de six mois pour abjurer ou sortir du royaume, vint bouleverser tous ses projets. Sa mère, trop âgée alors pour s'expatrier, se réfugia avec ses cinq enfants dans le château de Brouassin (Maine) appartenant au comte de La Suze, catholique sans fanatisme: et quant à lui, il se rendit (mars 1586) à St-Jean-d'Angely pour s'enrôler sous la bannière du prince de Condé. Il assista à la brillante journée de Coutras (21 oct. 1587), et après cette « si heureuse et inespérée victoire, » il suivit l'armée huguenote dans le midi, endurant avec beaucoup de courage les plus dures misères.

De guerre las, « il se délibéra de s'en retourner en son pays, ne sachant bonnement de quel bois faire flèche. » Le désir d'embrasser sa vieille mère entra pour beaucoup dans sa résolution. Mais il ne lui était pas donné de la revoir; Dieu l'avait appelée en son repos (vers Pâques une dizaine de jours avant son arrivée. Au lieu des conjouissances qu'il s'était imaginées, il n'y eut donc que des pleurs et des lamentations. Son patrimoine était peu considérable; ce qui en augmentait la valeur, c'est que c'était un bien venu de longue main, qui n'était chargé d'aucune iniquité et que les procès n'avaient ni augmenté, ni amoindri. Se trouvant à Saumur, en 1589, il alla prendre les ordres du gouverneur avant de rejoindre l'armée en marche sur Paris. Du Plessis-Mornay, à qui il plut, lui proposa de le garder à son service. Il l'employa dans diverses négociations, où malgré son jeune âge Du Maurier justifia la confiance par son zèle et son dévouement. Henri IV qui eut l'occasion d'apprécier « sa loyauté, prudhommie,

[1] Nous reproduisons le plus possible les expressions employées par Du Maurier dans le Journal de sa vie (bibliothèque de Poitiers en un vol. in-fol. de 295 feuill. n° 250), dont plus de la moitié est occupée par des brevets et des diplômes de l'auteur, par des correspondances (notamm. avec le duc de Bouillon, 1602-1606), et par ses discours aux États de Hollande, du 8 nov. 1613 au 13 mai 1619. Une copie de ce volume existe dans la famille Aubery, dont le chef est aujourd'hui M. le marquis du Maurier. Louis du Maurier, dans ses *Mém. de Hollande*, avait publié deux courts fragments du Journal; il en a été donné davantage, mais non pas tout, par M. Ouvré, dans l'ouvrage spécial qu'il a publié en 1853 sur la personne de Benjamin. Voir encore le Recueil des dépêches des ministres français en Hollande, 5 vol. in-fol. (Bibl. nat., mss. St-Germ.-Harlay n° 229), et un grand nombre de lettres de B. du Maurier, aux archives de l'État à La Haye.

[1] Benjaminus Auberius Andegavensis, 5 idus Junii 1584 (Livre du recteur).

capacité, expérience et bonne diligence, » lui accorda en récompense, le 22 oct. 1590, un brevet de secrétaire ordinaire en sa maison de Navarre, aux gages de deux cents livres[1]. Lors des premières négociations pour la paix qui se traitèrent entre Du Plessis et Villeroy lesquels apportèrent mutuellement, dit-il, tout ce qu'ils purent « pour souder les cassures de l'Estat, » il fut chargé, souvent au péril de ses jours, de toutes les allées et les venues de la part de M. Du Plessis vers Sa Majesté au siége de Rouen. » Le duc de Bouillon, témoin de son zèle, éprouva le désir de l'attacher à sa personne et s'en ouvrit à Du Plessis-Mornay. « Il tint propos à M. Du Plessis, rapporte Du Maurier, pour luy faire agréer que je passasse à son service. A quoy n'ayant jamais pensé, et mondict sieur du Plessis m'en ayant faict la proposition, je me remis entièrement à luy de ce qu'il lui plairoit que je fisse. Enfin me l'ayant conseillé, et ce m'estoit commandement, j'acceptay l'offre qui me fut faicte par ledict seigneur duc de m'employer, avec promesses très-favorables de me bien traicter (1er juin 1592). » Quoique attaché dès cette époque à la maison du duc de Bouillon, Du Maurier n'en continua pas moins à être utilisé dans l'occasion par Henri IV. C'est ainsi que dans cette même année, le 6 sept., il fut chargé de porter à la reine Elisabeth « la ratification du contrat fait avec elle par M. de Sancy. » Il avait en outre mission de lui exposer « une créance de très-grande importance à l'explication de laquelle elle prist grand plaisir. » Ses instructions (voy. *Collect. Dupuy*, t. 152) portaient que « la dicte dame seroit advertye que l'intention du dict seigneur roy estoit de ne se départyr de la religion de laquelle il a tousjours faict comme il faict encores profession, » etc., mais qu'il était résolu « d'assembler prèz de luy les prélatz et ecclésiastiques de son royaume qu'il congnoist les moins passionnez et les plus affectionnez à son service et au bien de son Estat, leur faire entendre que sa résolution estoit de se faire instruyre en la religion catholique; l'asseurant, par belles promesses, parolles ou aultrement, faire traisner ceste affaire en telle longueur qu'il voudra. » Elisabeth donna dans le piége, que Du Maurier, par sa candeur, était chargé de lui dissimuler. Les choses étaient trop avancées alors pour que le roi pût encore se faire illusion. Quant à son envoyé, si l'événement fit voir « qu'il n'avoit pas été véritable, » il n'y eut pas de sa faute, comme il a la naïveté d'en convenir, mais son crédit n'en fut pas moins ruiné à la cour d'Elisabeth. En 1593, le duc de Bouillon le nomma son chargé d'affaires auprès de Henri IV, et le monarque qui tenait sans doute à se l'attacher par les liens de la reconnaissance, afin de se ménager des intelligences dans la place, le pourvut d'une charge de secrétaire ordinaire de sa chambre aux appointements de 400 livres. En changeant de maître, Du Maurier était resté fidèle à son premier protecteur dont le caractère lui était plus sympathique; il ne cessa de correspondre avec Du Plessis et de recourir à ses conseils.

Lorsque par sa conduite, tout au moins imprudente, à l'époque de la conspiration du maréchal de Biron, le duc de Bouillon eut attiré l'orage sur sa tête, Du Maurier faillit être impliqué dans sa disgrâce. Henri IV qui le soupçonnait de complicité dans les menées du duc, le traita d'abord avec beaucoup de dureté. « Il faut confesser, rapporte Du Maurier dans ses Mémoires, que je ne me trouvay jamais si perplex qu'à la réception de ceste lettre (où le duc lui annonçait sa résolution d'aller se présenter à la chambre mi-partie de Castres) prévoyant bien les difficultez ès quelles il s'alloit entortiller en se voulant mettre à couvert, et le péril où je allois tomber à son occasion, m'estant entremis d'un si chatouilleux affaire où il alloit de la dignité de l'un et de la sûreté de l'autre. Ensuitte de quoy je serois exposé à beaucoup de soupçons qui visiblement me conduisoient au danger de ma vie ou du moins de ma liberté. » Cependant après la première bourrasque, Henri IV s'adoucit. Du Maurier s'employa très-activement dans toute cette longue et fâcheuse affaire; il prit part à toutes les négociations, ne cessant de donner au

[1] On en a les quittances de 1599 à 1603, aux arch. des B.-Pyr. B, 3243.

duc les meilleurs conseils, mais rarement écoutés, et excitant même sa défiance, comme s'ils eussent été suggérés par la trahison. Sa position était très-difficile. Aussi, après la soumission du duc, il eut hâte de renoncer à son service. Celui-ci essaya de le retenir; mais il lui répondit « qu'après l'avoir servy de si longues années et principalement en ce dernier acte, aussy fidellement et affectionnéement que s'il eust esté question du salut de son âme, il lui avoit esté bien dur d'aprendre et recognoistre trop visiblement qu'il fust entré en deffiance de lui; qu'estant né franc et loyal, et n'ayant jamais extravagué du chemin de fidélité, il lui estoit insupportable que celuy qui en devoit estre le meilleur juge en voulust croire autrement. » Du Maurier reprit donc la possession de sa liberté en juin 1606, et se retira dans sa maison du Maurier. Il y vivait depuis un an dans les douceurs de la retraite, lorsque l'ambassadeur de France en Hollande, *Buzanval*, le proposa pour son correspondant. Cette place consistait à faire passer à La Haye le subside annuel fourni aux Provinces-Unies. Buzanval étant mort bientôt après, son successeur, *Elie de La Place*, sieur de Russy, eût désiré changer de correspondant, mais Villeroy s'y opposa. Du Maurier remplissait donc ses modestes fonctions, avec son zèle et sa probité accoutumés, lorsque Sully, surintendant des finances, comprit qu'il y aurait en lui une précieuse acquisition à faire pour son administration, et avec l'agrément du roi, il le nomma contrôleur général des Restes des Etats du Conseil (1607), avec une pension annuelle de 3,000 livres. Du Maurier s'acquitta de sa charge à la satisfaction de Henri IV, qui le lui témoigna par diverses gratifications, et notamment en 1608 (30 août) en le comprenant au nombre des vingt secrétaires de la maison de France choisis parmi les secrétaires de Navarre, avec exemption du droit de mutation. Après l'assassinat du roi, il subit le contre-coup de la disgrâce de Sully. C'est alors que d'après le conseil de ce dernier, il sollicita la protection de Villeroy, mais tout ce qu'il put obtenir, ce fut d'être maintenu dans sa charge de correspondant de Hollande, avec la confirmation de sa pension par brevet du 30 août 1611[1]. Du Maurier comptait du moins sur l'office de président de la Chambre des comptes de Nérac, qu'il avait acheté du titulaire, M. de La Valade, 28 sept. 1610, avec l'autorisation du roi. Les gages étaient de 300 livres, sans compter « les espices, droicts et émolumens accoutumez. » Il avait obtenu d'être dispensé de la résidence, et de substituer à sa place M. de La Valade pendant quatre ans... Mais l'acte stipulait expressément qu'après le décès du sieur de La Valade, Du Maurier resterait, sans formalités, en possession de son office. Cependant quand il voulut faire valoir son droit, 4 fév. 1612, « une harpye de partisan, » un certain Raymond Martin, adjudicataire du domaine de Navarre, forma opposition, et le conseil d'Etat lui donna gain de cause, 21 juill. 1612. Du Maurier n'obtint en retour qu'une pension de 600 livres dont le défunt jouissait sur l'état de la maison de Navarre, et une indemnité de 7,500 livres. Le coup lui fut rude. Il partit pour ses terres, « croyant qu'à un homme approchant de cinquante ans comme lui, la culture de ses jardins lui seroit plus séante que la fainéantise de la ville, joint que le premier se rapportoit fort à son naturel, ayant dès sa jeunesse aymé la vie des champs. » Après quelques mois de séjour dans ses châteaux de la Fontaine-Dangé, près Châtellerault, et de Maurier, il était venu passer l'hiver à Paris avec sa famille, et se trouvait à la veille de s'en retourner chez lui, lorsque M. de Villeroy lui proposa l'ambassade des Provinces-Unies. « M. de *Reffuge*, dit-il, étoit alors ambassadeur en Hollande; dès qu'on sut qu'il s'en revenoit en France, plusieurs personnes très-qualifiées se jetèrent à la poursuite de cet emploi avec tant d'ardeur que pour les en écarter et m'y introduire, M. de Villeroy disposa les affaires en sorte que, sur la fin de mai de l'an 1613, la reine me commanda de partir soudainement de Fontainebleau, pour m'aller rendre près ledit sieur de Reffuge, auquel on disoit qu'on n'accor-

[1] Il est encore porté comme secrétaire de la Chambre sur le rôle et état de la Maison du roi en 1611. (*Arch. gen.* Q, 1341.)

doit congé que pour quatre mois pour venir donner ordre à ses affaires en France : que cependant je demeurerois en sa place audit pays, à quoi j'obéis selon mon devoir ; et m'étant acheminé en poste par Bruxelles, j'arrivai à La Haye en Hollande le 2e jour de juin de ladite année : m'ayant, avant mon départ, été donné assurance que cet expédient tendoit à m'affermir plus solidement dans cette charge, de laquelle ledit sieur de Reffuge me mit en possession avant que de partir de Hollande. »

D'abord les Etats l'accueillirent d'assez mauvais œil ; on le trouvait un trop petit personnage, *homo novus* ; c'était « un ravilissement à leur Estat. » L'intrigue et la calomnie se liguèrent contre lui pour le perdre. Mais Villeroy tint bon pour son protégé, et ce qui lui fut encore plus utile pour se maintenir, ce fut la protection bien désintéressée de *Louise de Coligny*, quatrième et dernière femme de Guillaume de Nassau. Les principales affaires qui se présentèrent pendant son ambassade furent, outre la question toujours pendante des subsides, la révocation de l'ambassadeur Aersens qui déplaisait à la cour, les révoltes des princes en France, la succession de Juliers et finalement la déplorable querelle des Arminiens et des Gomaristes. Ses rapports avec les Etats étaient généralement aigris par des soupçons de duplicité avec l'Espagnol. Le gouvernement de Marie de Médicis était condamné à n'inspirer que la défiance. Pour le récompenser de ses efforts, souvent infructueux, on le nomma conseiller d'Etat, par brevet du 3 sept. 1615, et on augmenta ses appointements. Après le meurtre de Concini, les affaires ayant repris une apparence de calme, il demanda et obtint un congé. Il désirait sonder le terrain de la cour et se ménager des appuis. Villeroy et le président Jeannin le présentèrent au jeune monarque qui l'accueillit favorablement, en l'assurant « qu'il luy seroit bon maistre. » Fort de cette assurance, Du Maurier se rendit dans ses terres pour y régler ses affaires. De retour en Hollande, il y retrouva la question religieuse près de faire explosion. La France eut au moins l'honneur de se mettre du côté du parti du bon sens et de la raison. Le triomphe des Gomaristes à Dordrecht entraîna la perte de Barneveld : une sentence inique couronnait ainsi une doctrine barbare. Du Maurier s'employa à sauver Barneveld et ses coaccusés avec tout le zèle d'un ami, zèle peut-être compromettant venant d'un représentant du gouvernement français, mais digne et honorable. Après l'événement, les Etats écrivirent à Louis XIII pour se plaindre de son ambassadeur et le prier « de vouloir faire donner commandement que doresnavant il ayt à s'abstenir de ne plus donner appuy ny abry à pareille ny autres factions en leur Estat. » La postérité plus impartiale a prononcé pour le parti vaincu, et Du Maurier est justifié. Il sollicita, mais en vain, son rappel. A l'avenir, ses rapports ne pouvaient plus être que froids et réservés. Il continua néanmoins ses fonctions jusqu'à ce qu'en 1624 les dégoûts de sa position et les changements qui avaient eu lieu dans le gouvernement de Louis XIII le décidèrent à renouveler sa demande, « frappant de bonne heure à la porte sans attendre que peut estre on le fist sauter par les fenestres. » On la lui accorda. Il partit de La Haye le 12 avril et vint trouver la cour à Compiègne. Louis XIII le remercia gracieusement de ses services. Ce fut toute la récompense qu'il en eut, sauf qu'il obtint le renouvellement de son brevet de conseiller d'Etat, charge qui exigeait sa présence à la cour du mois de mai au mois d'août de chaque année. Dès lors il vécut à la campagne, d'une vie conforme à ses goûts modestes, cultivant les lettres et faisant même, à l'occasion, de petites incursions dans le domaine de la poésie. De Thou, Peiresc, les frères Dupuy, Grotius, étaient au nombre de ses correspondants. Heinsius, sous lequel il avait fait en 1615, des études de philosophie, lui dédia le discours d'ouverture de ses leçons sur Tacite. En même temps, il poursuivit dans la retraite le Journal de sa vie qu'il avait commencé pour ses enfants. « C'est un modeste livre, dit M. Ouvré, qui l'a édité en partie, respirant un calme et une honnêteté rares. Le caractère de son style est la clarté et la pro-

priété ; sa prose a comme un agrément tempéré et doux : elle est honnête, saine, et de bon lieu, ainsi que l'homme excellent dont elle offre la fidèle image. » L'auteur y exhorte aussi ses enfants à méditer « les singulières grâces que Dieu leur avait départies, non-seulement en leur donnant l'estre, mais aussi le bien-estre, les ayant daigné faire naistre en son Eglise, instruire en sa parole et rendre participans de ses promesses. » Prévoyant le cas où les édits viendraient à être abolis, il leur recommandait de faire « de nécessité vertu, se résolvans plus tost, par amour à leur patrie, d'en sortir, qu'en y demeurant aider à la ruyner ; attendans patiemment une plus favorable saison quelqu'autre part ailleurs où ils vaqueront à prier Dieu qu'il fléchisse le cœur du roy pour leur redonner la même précédente liberté, employans cependant leur exil à toujours apprendre quelque chose de bon, et mesme à vivre de peu en bonne conscience. » C'étaient des conseils bien prophétiques puisque le vertueux diplomate mourut (dans sa maison de Maurier) en l'année 1636, un demi-siècle avant la Révocation.

Aubery avait épousé Mlle *Magdelaine* (*Marie*), Génoise d'origine, née le 7 mai 1581. Il la perdit à La Haye le 12 nov. 1620. Elle fut enterrée avec les plus grands honneurs ; tous les principaux dignitaires de l'Etat, le prince Maurice, les ambassadeurs des puissances étrangères, les officiers français au service de la Hollande, assistèrent à ses funérailles. Grotius, qui était alors détenu dans la forteresse de Louvestein, et le savant Daniel Heinsius lui composèrent chacun une épitaphe. Elle laissait à son mari neuf enfants, en ayant eu onze, dont les deux aînés, Marie et Benjamin (né le 10 août 1607) moururent du vivant de leur mère. Aubery se remaria, 24 sept. 1622, avec Renée de Jaucourt, fille de Louis sieur de Villarnoul et d'Elisabeth de La Trémoille ; elle ne lui donna point d'enfant mais prit un tendre soin de ceux de sa première femme. Le père, de son côté, se montra si jaloux de la bonne éducation de ses fils, qu'il loua pour eux dans le voisinage de La Haye, une petite propriété appartenant à Barneveld, et il les y établit pour qu'ils fussent à l'abri de toute distraction, sous la conduite d'un précepteur *Benjamin Prioleau*, qui les accompagna plus tard à l'université de Leyde. A son départ de la Hollande, en 1624, Du Maurier les envoya à l'université de Bâle, d'où ils passèrent aux écoles de Genève, puis de Padoue. Ce complément d'éducation leur prit environ trois années. En 1627 ils étaient de retour auprès de leur père qui conduisit les deux aînés à Paris. Ces fils étaient au nombre de quatre, savoir :

1° Maximilien, l'aîné des enfants de Benjamin Aubery né en 1608 et tenu sur les fonts baptismaux par Sully et Mme de Clermont d'Amboise, retourna en France avec son père, qui l'envoya, lorsqu'il fut en âge de porter les armes, « à M. le prince d'Orange, [Frédéric-Henri], en Hollande. Il fut durant plusieurs années de la cour et de la maison de ce prince et le suivit dans ses expéditions, entre autres au siége de Breda, où il fut blessé. Après la mort de son père, il s'en revint en France, où il épousa, en 1640, une sœur de MM. de *Beauran d'Espance*. » A ces détails qui nous sont fournis par les Mémoires de Louis Du Maurier, Ancillon en ajoute quelques autres. « Ce Maximilien, dit-il, a eu un fils nommé Louis, qui a été marié à une fille de feu M. *de Nettancourt* [VIII, 15 a], et qui a été par conséquent beau frère du baron de l'Echelle. » Le mariage de Louis, fils de Maximilien, dont on a l'acte, daté du 20 mai 1676, donna lieu à une dispense du roi antérieure de quelques jours (11 mai) et conçue en ces termes : « Sur ce qui avoit été exposé par Louis A. S. du M. et d^lle^ Françoise de Nettancourt, faisant tous deux profession de la R. P. R. que pour certaines considérations de leurs familles et a cause de l'amitié réciproque qu'ils se portoient l'un a l'autre, ils desiroient suivant l'avis de leurs parents se marier ensemble ; mais que comme ils se trouvoient cousins du 2e au 3e degré... ils craignoient d'être troublés dans leur mariage s'il ne leur étoit pourveu conformément aux articles particuliers de l'édit de Nantes accordés en faveur de ceux de ladite R. P. R., sa

dite Majesté leur permet d'accomplir le dit mariage... » (Carrés d'Hozier, t. 38, p. 377.) Louis mourut en 1684, à l'âge de 40 ans, et ne laissa qu'un fils nommé comme lui. — 2° Louis, auquel nous consacrons un article spécial. — 3° DANIEL, né à Paris, 9 déc. 1612, aide de camp dans l'armée du duc d'Enghien, tué à la bataille de Nordlingen, le 3 août 1645. Il passait de son temps pour exceller dans toutes les parties des mathématiques. — 4° MAURICE, que le prince Maurice tint sur les fonts, né à La Haye en 1615. Il est connu sous le nom de *La Ville-au-Maine*. Lorsqu'il fut en état de suivre la carrière des armes, son père l'envoya au prince Frédéric-Henri, sous lequel il servit jusqu'à la mort de ce prince en 1647, puis sous le prince Guillaume II, jusqu'en 1650, et finalement il fut attaché au service du prince d'Orange Guillaume III, depuis roi d'Angleterre. Il parvint au grade de colonel et mourut à la tête de son régiment à la bataille de Sénef, en 1674. Ses biens furent confisqués en France (*Arch. gén.* E. 3360). Au rapport de son frère, jamais homme n'eut plus de véritables amis que lui, et de toutes les nations. — 5° LOUISE, née à La Haye, le 13 fév. 1614. Elle eut pour marraine Louise de Coligny et pour parrain les Etats-Généraux représentés par Barneveld. Ces derniers lui donnèrent une pension de 500 livres, qui lui fut régulièrement payée jusqu'en 1672. Elle épousa en premières noces en 1634, *Louis de Lanfernat*, marquis d'*Ardenay*, dans le Maine. (Voir Mercure gal. mars 1683.) Selon Louis Du Maurier, son frère, elle n'en eut qu'une fille qui fut mariée à M. *de Madaillan*, de la maison de Montatère ; mais d'après d'autres renseignements, elle en aurait eu deux qui furent élevées dans la religion catholique par leur oncle le marquis de Cognée : le 10 mars 1683, l'aînée fit son abjuration entre les mains de l'évêque du Mans, Louis de Lavergne, et la cadette fut rebaptisée en attendant qu'elle fût en âge pour abjurer. Louise Aubery s'allia en seconde noces [VIII, 239 b] avec *Benjamin de Pierre-Buffière*, marquis de Chambret, dont elle eut quatre fils, morts la plupart à la guerre en Hongrie et en Flandre, et deux filles. Ce marquis de Chambret était « d'une de plus illustres maisons du Limousin, et par sa mère, la maréchale de *Thémines*, qui étoit de la maison de La Noue, il étoit petit-fils de ce grand *François de La Noue*, surnommé *bras de fer*. » Le frère de Louise Aubery nous apprend « qu'elle a été un prodige de mémoire et de jugement, qualités qui se rencontrent rarement ensemble. Elle eût rétabli le vieux et le nouveau Testament, s'ils eussent été perdus, les sachant par cœur. Elle avoit lu toutes les histoires et tous les romans, tant français qu'italiens et espagnols, et en savoit les moindres aventures... Sa conversation étoit aussi agréable qu'inépuisable. » — 6° ELÉONORE, née à La Haye en 1615. Elle fut tenue sur les fonts par Frédéric-Henri, prince d'Orange, et par Eléonore de Bourbon, sœur du prince de Condé, épouse de Philippe-Guillaume de Nassau. Elle fut mariée en 1637 [V, 259 *a*] à *René Gillier*, baron de *Mauzé*, près de La Rochelle, et mourut sans enfants en 1660. « On dit que c'étoit la femme de France qui peignoit le mieux, qui écrivait le plus correctement et qui faisait de fort bonnes lettres, d'un style mâle et vigoureux, et dans lesquelles il n'y avoit pas un seul mot d'inutile. » — 7° AMÉLIE-MADELAINE, née à La Haye, 30 mai 1617 ; — 8° EMILIE-CATHERINE, née à La Haye, 9 nov. 1620, présentée au baptême par la princesse Amélie de Nassau et par le comte de Culembourg. Elle fut mariée en 1637 à Simon d'Ernecourt, seigneur de Montreuil, près de Sainte-Menehould en Champagne, et existait encore dans le temps où son frère Louis écrivait ses Mémoires.

Dans les Mémoires de Du Plessis-Mornay, on trouve diverses lettres adressées à un Aubery, qu'Ancillon suppose avoir été le frère de Benjamin. Il était conseiller du roi, maître des requêtes ordinaire de son hôtel et intendant de la justice dans les provinces d'Anjou, Touraine et le Maine. « Mais il y avoit cette différence, ajoute le biographe, entre cet Aubery et le nôtre, que celui-ci traitoit de *monseigneur* Du Plessis-Mornay lorsqu'il lui écrivoit, et que le nôtre ne le traitoit que de *monsieur*. —

Ils sont aussi très-bien distingués par M. Du Plessis-Mornay. L'un est appelé dans ses lettres M. Aubery, et l'autre y est nommé M. Du Maurier, en sorte qu'il n'est pas possible de s'y tromper. » Benjamin Aubery avait en outre deux beaux-frères, dont les noms sont connus : l'un, *Ausson de Villarnoul*, de la maison de Jaucourt, attaché au service de Frédéric, roi de Bohême, périt par accident avec Henri-Frédéric, désigné roi de Bohême avec son père, dans la mer de Harlem ; et l'autre, M. de *Marbaud*, que Du Plessis, dans sa correspondance appelle son *vrai ami*, résidait à Paris pour y défendre auprès du gouvernement les intérêts des Réformés.

5. Louis Aubery, *seigneur* Du Maurier, le plus connu des quatre fils de Benjamin Aubery, naquit à Paris, 24 juillet 1609.

Comme nous l'avons dit plus haut, il fit ses premières études sous la direction de Benjamin Prioleau, qui l'accompagna à l'université de Leyde. Lorsqu'il eut terminé l'étude du droit, son père qui le destinait aux affaires publiques, l'envoya dans diverses cours de l'Europe afin qu'il complétât par ses propres observations les connaissances qu'il pouvait avoir acquises dans les livres. C'est ainsi qu'il visita successivement la Pologne, la Prusse, le Danemark, la Suède, les villes anséatiques, Rome même. On voit aussi par ses mémoires que l'Etat des Provinces-Unies et celui de l'Angleterre lui étaient parfaitement connus. Son désir de marcher sur les traces de son père, lui fit alors rechercher les bonnes grâces du cardinal de Richelieu, lequel lui promit en effet quelque faveur; mais lassé à la fin « de piquer inutilement les coffres à la Cour et de se repaître de ses vaines fumées » voyant d'ailleurs « sa fortune enterrée » avec le cardinal, il résolut de se retirer dans ses terres, adoucissant son déplaisir par cette réflexion philosophique que s'il n'avait rien fait dans le monde, c'était parce qu'il avait toujours fait profession de droiture et de sincérité, qualités incompatibles avec les défauts de la cour.

Il a publié :

I. L'édition de 1645 du plaidoyer de Jacques Aubery contre le parlement de Provence, ouvrage dont il a été question ci-dessus, col. 444.

II. *Mémoires pour servir à l'histoire de Hollande* ; au Maurier et à Paris, 1680, in-8° ; 5e édit., 1703 ; nouv. édit. par les soins de l'abbé Sépher, sous le titre : *Histoire de Guillaume de Nassau* etc., 1754, 2 vol. in-12, où se trouvent des notes inédites d'Amelot de La Houssaye. Ces Mémoires sont dédiés par l'auteur à l'évêque du Mans, Louis de Lavergne, comme un témoignage de reconnaissance pour avoir été par lui délivré des vexations ecclésiastiques. Ils traitent sous différents titres : 1° de Guillaume de Nassau, comte d'Orange, fondateur de la république des Pays-Bas ; 2° de Louise de Coligny, dernière et quatrième femme de Guillaume ; 3° de Philippe-Guillaume, prince d'Orange et d'Eléonore de Bourbon, sa femme ; 4° de Maurice de Nassau, prince d'Orange, et par occasion du prince Ernest de Mansfeld, du duc Christian de Brunswick et de la reine Elisabeth d'Angleterre ; 5° de Henri-Frédéric de Nassau, prince d'Orange et sa postérité ; 6° de Jean de Barneveld, avocat-général et garde des sceaux de Hollande ; 7° de François Ærsens ; 8° de Hugues Grotius, pensionnaire de Rotterdam et de ses enfants. On trouve dans ces mémoires quelques révélations que de nouveaux faits venus à la connaissance des historiens tendraient à confirmer. C'est ainsi que l'auteur nous apprend que l'ambassadeur français, M. de Bellièvre, envoyé en Angleterre pour solliciter en faveur de Marie Stuart, était porteur d'instructions toutes contraires de la main même de Henri III, qui pressait la reine Elisabeth de faire mettre à mort cette ennemie commune de leurs couronnes. Nous lisons aussi dans cet ouvrage que le prince Maurice aurait sollicité la princesse douairière sa belle-mère, de faire des démarches auprès de Barneveld pour le porter à l'appuyer de son autorité dans l'usurpation de la souveraineté de Hollande, et que le refus de ce vénérable vieillard lui coûta plus tard la vie. L'historien Le Vassor fait à ce sujet les réflexions suivantes : « Si M. Du Maurier avait écrit lui-même ce que son fils a

publié, peut-être que la réputation qu'il s'était acquise par son esprit et par ses bonnes qualités, seroit un préjugé de quelque force contre le prince Maurice, mais ce n'est ici qu'un simple ouï-dire que son fils nous rapporte. Il publia son prétendu secret dans un temps où la France, ennemie déclarée de la maison d'Orange, vouloit la rendre odieuse et suspecte aux Provinces-Unies. » Bayle n'était pas non plus très-persuadé de la sûreté de ces Mémoires et un autre excellent critique, Jean Le Clerc, avait remarqué finement que les faits rapportés par Du Maurier pour les avoir ouïs de son père sont beaucoup plus certains que ce qu'il rapporte de son cru. D'ailleurs telle est sa basse timidité de courtisan qu'en blâmant les massacres de la Saint-Barthélemy, il est tout près de faire ses excuses d'oser avoir une telle opinion et dit : « Je ne prétends pas offenser la mémoire du roi Charles IX, ni de la reine sa mère : je dis seulement que cette action a été universellement détestée, sans nommer personne. »

Ce fils de l'honnête diplomate avait abjuré la foi protestante [1] et mourut en son château du Maurier, en 1687.

Il ne laissa qu'une fille et l'on doit à son petit-fils, Dorvaulx du Maurier, les *Mémoires de Hambourg, de Lubeck et de Holstein, de Danemark, de Suède et de Pologne*; Blois, 1735, in-12; Amsterdam, 1736, in-12; La Haye, 1737, in-8°.

Ancillon (voy. ci-dessus col. 224). — Aubery du Maurier; étude sur l'hist. de la France et de la Hollande de 1566 à 1636; thèse pour le doctorat ès-lettres présentée à la Faculté de Paris par Henri Ouvré. Paris, Durand, 1853, in-8°. — *Bull.* II, 204.

AUBERICQ (JEHAN), « du lieu de Montmaury en Dauphiné, » reçu habitant de Genève, 22 nov. 1557.

AUBESON DE LA DURFERIE, naturalisé anglais, 1679 (Agnew, II, 112).

AUBETERRE (le baron d'), voy. Bouchard.

AUBIER (Jean) « fils de feu Jean, d'Orléans, affaiteur [2] », reçu bourgeois de Genève, 15 nov. 1575. — (Pierre), de Bergerac, assisté en passant à Genève pour aller en Hollande, 1691. — (Louis), galérien, 1704.

AUBIER (ANTOINE d'), capitaine de hussards en Allemagne vers 1750.

AUBIGEOUX (JEAN), réfugié d'Auvergne à Romainmotier (Vaud), 1688 (*Bull.* III, 15).

AUBIGNÉ (D'), maison de Saintonge dont l'illustration date de la Réforme. — (Jean) mort en 1563 [I, 157; II, 449 b; VII, 30 a]. — (Théodore-Agrippa), guerrier, poëte, historien, fils de Jean [I, 141, 157-183, 192, 216; II, 248, 388, 469; III, 3, 5; V, 431 b, 456 b; VI, 227 b, 300 a; VII, 11, 147 b, 389 b, 471 b, 531 a, 533 a; VIII, 291 a; IX, 373 b; X, 257. — (Constant), fils de Théodore-Agrippa [I, 175, 183 b]. — (Françoise), fille de Constant, marquise de Maintenon [I, 186 a]. — (Louise-Artémise), sœur de Constant, dame de Mureay [VII, 53 b; IX, 108 b]. — Nathan), fils naturel de Théodore-Agrippa [I, 189 a; II, 546; IV, 120 b; VI, 568 a]. — (Georges-Louis), descendant de Nathan [IX, 142 b]. — Merle d'Aubigné, allié [VI, 167 b]. — Autres membres de la même famille [*passim*, I, 157-190; VII, 378]. — *Armes* : De gueules au lion d'hermine, armé, lampassé et couronné d'or.

Caractère ardent, fougueux soldat, huguenot inflexible, non pas austère, mais savant esprit, poétique, abondant, fièrement inspiré, le second de cette race, Théodore-Agrippa d'Aubigné, n'est rien moins qu'un grand écrivain de la France. Il naquit près de la petite ville de Pons en Saintonge, le 8 février 1552 [1], et il mourut à Genève le 29 avril 1630. C'est à lui qu'appartient tout l'éclat qui brille sur le nom de sa famille; bien que de lui soit descendue une femme extrêmement célèbre : la marquise de Maintenon, qui sut gravir plus haut que lui les degrés officiels de l'histoire, puisqu'elle devint la femme du roi et la secrète inspiratrice des affaires de l'Etat, mais qui reste fort au-dessous de son aïeul dans l'estime publique.

D'Aubigné, sur les derniers jours de

[1] On trouve dans les prisons de Dieppe en 1688 comme protestante une *Judith Aubery*, âgée de 35 ans (Tt, 314).

[2] Apprêteur d'étoffes.

[1] Date souvent discutée, Sainte-Beuve lui-même s'y trompe, mais incontestable; voy. la préface des *Mémoires* de Th.-A. d'Aub. publiés par Lud. Lalanne, p. 3, note 2. — Et voyez plus loin la note 2, col. 463.

sa vie, a lui même écrit son histoire. Nous n'avons qu'à le suivre pour en raconter les principaux traits, en remarquant toutefois qu'il n'avait fait ce récit que pour ses enfants, à leur prière, qu'il y débute par leur défendre de le laisser sortir de leurs mains et que si la jactance ou d'autres fautes s'y font jour, toute indulgence est due à une sorte de conversation tenue, comme le dit l'auteur, « en la privauté paternelle. »

Le peu qu'il dit de son père, Jean d'Aubigné, suffit à faire aimer et respecter celui-ci. Jean était fort engagé dans la conjuration d'Amboise, dont les pièces compromettantes restèrent entre ses mains. Il fut chargé après la bataille de Dreux (déc. 1562) de garder le connétable de Montmorency prisonnier; il prit part à la défense d'Orléans contre l'armée catholique, en 1563, et mourut cette même année des suites d'un coup de lance qui l'avait atteint durant le siége, au défaut de la cuirasse. Un jour, le père et le fils s'en allant à Paris, avec une vingtaine de cavaliers, passaient par Amboise. C'était peu de temps après la conspiration fatalement échouée, et ils virent apparaitre devant eux, sur un bout de potence, une rangée de têtes encore reconnaissables, celles de quelques-uns des conjurés. Jean d'Aubigné en fut tellement ému, que bien que ce fût jour de foire et qu'il y eut là sept à huit mille personnes, il s'écria : *Ils ont décapité la France, les bourreaux!* puis posant la main sur la tête de son fils qui avait alors huit ans et demi, il ajouta : *Mon enfant, il ne faut pas que ta tête soit épargnée, après la mienne, pour venger ces chefs pleins d'honneur; si tu t'y épargnes tu auras ma malédiction.* On s'agita autour de la petite troupe à ces paroles, et les vingt chevaux s'éloignèrent au plus vite, mais non sans avoir eu de la peine à se démêler de la foule.

C'est par cette anecdote que s'ouvrent les mémoires de Th.-A. d'Aubigné sur sa vie. Il en raconte une autre qui fait encore plus d'honneur à son père. Lorsque la ville de Rouen fut reprise aux huguenots en 1562, le parlement de Normandie recommença ses cruautés. A peine réinstallé il fit trancher la tête au président du Bosc d'Emandreville, pendre quatre conseillers hérétiques et le ministre Marlorat; le lendemain on exécuta six capitaines et les jours suivants plusieurs autres[1]. Indigné de ces exécutions après coup, le prince de Condé avait fait mettre à mort par représailles deux innocents, un parlementaire et un abbé capturés pendant qu'ils faisaient un voyage. « Plusieurs réformez, dit alors « Th.-A. d'Aubigné, improuvèrent ceste « vengeance; et me souvient que mon « père revenant du conseil où ces deux « avoyent esté condamnez, refusa de « manger et dit au secretaire *Parenteau*, « qui l'avoit accompagné : On dit que « la colère est une demie folie, et je dis « qu'aux princes elle est folie entière. »

Jean d'Aubigné était donc un digne et vaillant huguenot, qui s'éleva peu à peu par le mérite et par un beau caractère; mais il n'était par sa naissance qu'un fort petit gentillâtre. Un siècle et demi après lui, l'auréole de gloire qui entourait Mme de Maintenon excita les généalogistes à lui rechercher d'illustres aïeux. Angliviel de *La Baumelle*, le premier historien de la célèbre marquise, est naturellement imbu de cette idée; il va jusqu'à dire que tous les d'Aubigné, d'Aubigny, d'Aubignac, répandus en différentes provinces[2] proviennent de la tige unique des d'Aubigné d'Anjou et que le nom en lui-même[3], « semble annoncer une origine Romaine[4]. » D'autres généalogistes se contentaient de les faire remonter jusqu'au roi Dagobert, sous le prétexte qu'il existe une donation faite par ce prince d'une « villam Albiniacum » au prieuré de Doué en Anjou. De si pauvres allégations ne seraient que ridicules si leur influence ne s'était prolongée, laissant trace jusqu'à notre temps dans les meilleurs esprits. Le judicieux éditeur,

[1] *Hist. Univ.* par d'Aub., édit. de 1626, col. 222. Ces détails sont pleinement confirmés par les autres sources d'information. La plus récente est une prétendue Histoire du protestantisme en Normandie par G. Le Hardy, avocat; Caen, 1869, in-8°, p. 148 et suiv. L'auteur de ce pamphlet se croit permis de corriger de Thou.

[2] Le Dictionn. des postes d'aujourd'hui en fournit 34 (en y joignant Albigny et Aubiguey): il y en a davantage sur la carte de Cassini.

[3] *Albiniacum*, plus tard *Albigneium*, domaine d'un *Albinus* ou demeure d'aubins, c'est-à-dire de colons étrangers.

[4] La Baumelle, *Hist. de Mme de Maintenon*, 1756, in-12, t. V, p. 17 et suiv.

M. Lud. Lalanne, pense que cette famille était de noblesse fort ancienne et remontait au XII[e] siècle, et MM. Haag eux-mêmes admettent qu'elle descendait des d'Aubigny d'Anjou, par Savary d'Aubigny, gouverneur du château de Chinon au XV[e] siècle. Il est vrai que c'est d'Aubigné lui-même qui formule cette prétention dans ses Mémoires; mais elle n'en est pas moins mal fondée. Le fils ne parle de son père qu'avec discrétion, et quant au grand'père il est resté complétement inconnu[1]. Jean d'Aubigné était homme de loi plutôt qu'homme de guerre. En 1551, année de son premier mariage, on le qualifiait dans les actes : « Noble homme *et sage*, Messire Jean « d'Aubigné, licencié en droits et juge « ordinaire des ville, terres et seigneu« ries de Pons » en Saintonge. Tel est son titre habituel : juge ou bailli de Pons. Il n'a point de seigneurie jusqu'à son mariage avec la dame de la Lande, Catherine de l'Etang, qui le rend seigneur de la moitié du fief de la Lande (paroisse de S.-Lubin de Suèvre), dont il fait aussitôt hommage le 20 juillet 1551 à une dame Marie Viart, qui en était suzeraine à raison de sa terre de La Motte-Cormerai[2]. Dix ans auparavant, le 23 février 1541, il avait été obligé de répondre à une assignation lui enjoignant de faire preuve de sa noblesse par devant le procureur du roi. Il fit la preuve qu'on exigeait, mais l'incident suffit à le rejeter absolument en dehors de toute lignée pareille à celle des Olivier ou des Savary d'Aubigny qui figurent dans la chevalerie angevine (Voy. le p. Anselme, II, 446) en 1200 et 1255. S'il fut chargé de la personne du connétable fait prisonnier à la bataille de Dreux, il faut se garder de croire qu'il ait eu la moindre part à cette capture importante. C'est par des cavaliers allemands que le connétable avait été pris[1], et la qualité de bailli qu'avait d'Aubigné donnerait lieu de penser qu'il eut cette commission parce qu'il exerçait dans l'armée protestante les fonctions de prévôt de la maréchaussée. Cela fait mieux comprendre aussi qu'il eût entre les mains les papiers de la conjuration d'Amboise et qu'il ait assisté, lui quatrième du côté des protestants, comme son fils nous le dit[2], aux pourparlers qui amenèrent la pacification conclue aux portes d'Orléans, le 12 mars 1563, entre la reine mère et le prince de Condé. S'il eût été un seigneur, un homme de guerre, et qu'en vue à la bataille de Dreux ainsi qu'au siége d'Orléans, il eut été récompensé à ce moment pour ses services, n'eût-il pas obtenu quelque commandement militaire[3]? Or, que lui donna-t-on? Une charge de *maître des requêtes*. « En faveur de ce traicté[4], dit son fils, et de ses autres services, luy fut donné l'estat de maistre des requestes pour servir de chancelier en la cause. » C'est vraisemblablement cette commission, l'appelant à exercer les fonctions de « chancelier en la cause de la Réformation, » qui l'a fait passer pour avoir été chancelier de Navarre. Encore n'eut-il pas le temps de jouir de son titre. « La paix faite (12 mars 1563), il se retira, dit à Dieu à son fils, luy recommanda ses paroles d'Amboise, le zèle de sa religion, l'amour des sciences et d'estre véritable ami, le baisa (hors sa coustume), puis demeura malade à Amboise d'un sac qui se fit en sa playe. Là

[1] Les actes authentiques où Jean est nommé ne disent pas de qui il était fils, et ceux qui le disent sont faux, comme celui ci-après col. 465.

[2] « Hommage de la moitié de la terre, fief et seigneurie des Landes fait le 31 juill. 1553 à Marie Viart, veuve de René Le Fuzelier, seigneur de La Motte de Cormerai, par noble homme M[e] Jean d'Aubigné, juge ordinaire de la ville, pays et seigneurie de Pons en Saintonge, tant en son nom que comme gardien et légitime administrateur de la personne et des biens d'Agrippa d'Aubigné son fils et de d[lle] Caterine de l'Etang, son épouse, âgé de 18 mois ou environ. Cet acte reçu pour Aubert, notaire à Blois, est en original entre les mains de M. de La Motte de Cormerai. » (Cab. des titres, carrés d'Hozier.) — Le nom de la seigneurie était « les Landes-lès-Mer » ou « les Landes-Guinemer » ou « les Landes-la-brûlée, paroisse de S.-Lubin-de-Suèvre. »

[1] *Mém. de Condé*, édit. in-4°, 1743, t. IV, p. 185, 188, 693. Cf. avec 189. Voy. dans le même vol. page 332, un engagement pris personnellement par Coligny, à Orléans, le 4 avril 1563, d'avancer 2,000 écus sur 6,000 de la rançon promise pour le connétable au gentilhomme allemand qui l'avait pris et qui se nommait Volpert von Dersz. On a de ce dernier lui-même (*ibid.*, p. 354) une amusante lettre qu'il écrivit au connétable le 25 du mois suivant, pour lui persuader que les 6,000 écus convenus n'étaient pas une somme suffisante pour un si grand seigneur et qu'il s'honorerait s'il voulait bien lui en payer 9,000.

[2] *Mém. d'Aub.*, édit. Lalanne, p. 11.

[3] Il est vrai que dans l'*Hist. univ.* il est mentionné en 1562 comme ayant été donné pour lieutenant à Du Bouchet S.-Cyr qui commandait à Orléans, puis envoyé en Guyenne pour presser des renforts. Ce ne sont pas là des fonctions nécessairement militaires.

[4] Le traité du portereau d'Orléans (voy. *Mém. de Condé*, IV, 278).

il mourut, ne regrettant rien des affaires du monde, sinon que l'aage de son fils ne luy permettoit pas de succéder à son estat : et dit ces choses tenant les lettres au poing, les quelles il renvoya au prince de Condé avec prière de ne donner ceste charge qu'à homme qui fust résolu de mourir pour Dieu. »

Il était resté d'ailleurs, toute sa vie, qualifié de simple écuyer, et son fils même, Agrippa, après avoir pris part à de si nombreux exploits qu'il raconte, après avoir été pendant de longues et difficiles années le compagnon familier du roi de Navarre, n'était encore que simple écuyer jusque dans les dernières années du siècle et ne quitta ce titre modeste qu'en devenant gouverneur du château de Maillezais. Angliviel de *La Baumelle*, l'historien louangeur de Mme de Maintenon, avait bien le sentiment de la vérité, tout en la niant, lorsqu'il écrivait[1] : « La reine de Navarre le fit son chancelier ; c'est là sans doute l'origine de l'anecdote qui veut que le bisaïeul de Mme de Maintenon ait été fils d'un avocat ou d'un juge de Pons. »

En effet, dans les tableaux généalogiques et même dans de certains actes de l'état civil, Jean d'Aubigné est dit : chancelier de Navarre. Ainsi, M. Lud. Lalanne, pour citer un éditeur des plus autorisés[2], rapporte un extrait du contrat de mariage (original en parchem. à la biblioth. du Louvre) de Jean d'Aubigné avec Catherine de l'Estang, mère de Théod. Agrippa, en ces termes :

Sachent tous que au traité et prolocution de mariage qui, au plaisir de Dieu s'accomplira des personnes ci-dessoubs nommées ont esté présens personnellement..... Jehan d'Aubigné, escuyer, sieur de Brie en Xaintonge, chancelier du roy de Navarre..... et damoiselle Catherine de l'Estang, dame de la Lande Guinemer, fille de deffunct et noble homme Jehan de l'Estang escuier sieur de Rulle [3] en Angoumois et de damoiselle Suzanne de La Borde, demeurant à la maison noble de La Lande Guinemer, paroisse de Mer, d'autre..... lesquels se sont promis et se promettent prandre a famme et mari espoux en face de saincte église, si quand l'un par l'autre en sera requis, les solennité de note mere sainte Eglise catholique, apostolique et romaine sur ce gardées et observées..... Faict et passé à Orléans, 2 juin 1550.

Cet acte est faux, nous pourrions le démontrer et la citation qui en est faite ici par un auteur de bonne foi, est d'autant plus malheureuse que cet original en parchemin n'existe plus aujourd'hui. Il a été brûlé, avec le manuscrit des *Mémoires* d'Aubigné publiés par M. Lalanne (à la suite desquels il était relié), dans l'incendie de la bibliothèque du Louvre en 1871. Mais si nous ne nous attardons pas davantage à faire voir la fausseté de cette pièce, c'est que la tâche est déjà remplie et par une main bien autrement sûre que la nôtre, comme on va le voir.

Dans les dossiers de MM. d'Hozier, conservés au Cabinet des titres de la Bibliothèque nationale, c'est-à-dire dans les notes tenues par les généalogistes officiels de France chargés de contrôler les prétentions des personnes qui aspiraient à exercer sous Louis XIV et Louis XV les priviléges attachés à la noblesse, deux des productions présentées par les d'Aubigné, tout en leur reconnaissant droit à ces priviléges, condamnent leurs prétentions généalogiques. Dans la première de ces pièces, Jean d'Aubigné est donné pour fils de Pierre d'Aubigné, fils de Thibaut[1] ; or, d'Hozier a écrit à côté du nom de Jean : « Ce qui est au-dessus n'est que sur de « faux titres. » Dans la seconde, qui est un tableau généalogique, portant en tête la date du 9 octob. 1700 et ces mots : « Fait par M. d'Hozier (copie), » on lit à l'article de Jean : « M. d'Hozier dit qu'il « etoit bailly et juge ordinaire de la sei- « gneurie de Pons en Saintonge, l'an 1551 « et l'an 1553, et se remaria à Blois avec « Catherine de l'Etang. Je n'ai veu aucun « actte qui apareu [d'où apparût] de qui il « étoit fils ni de quel lieu il étoit. » Ce tableau avait été présenté en 1667 à M. de Barentin chargé d'une vérification de la

[1] *Hist. de Mme de Maintenon*, 6 vol. in-12, 1756, t. 1, p. 7.

[2] Notice préliminaire de son édition des Mémoires de Th. Agrippa, p. 1, note 3.

[3] M. Lalanne a mis *Pulle* ; faute d'impression.

[1] Pierre, escuier, sieur de Brie et du Viguier marié à Catherine de Sourche ; Antoine, escuier, sieur de a Parnière, marié à Charlotte de Brie, veuve en 1462 ; Thibaut, seigneur de la Jousselinière.

noblesse en Poitou ; puis vingt ans après soumis de nouveau à un examen judiciaire par le frère de Mme de Maintenon, « haut et puissant seigneur Charles comte d'Aubigné, » lorsque celui-ci eut à faire ses preuves comme chevalier et commandeur des ordres du roi, par-devant MM. de Saint-Simon et de Beringhen, lesquels admirent et validèrent les dites preuves le 12 déc. 1688. Mais au bas du même tableau se lit cette note de d'Hozier :

Je suis étonné de l'ignorance et de la mauvaise foi de feu M. Barentin d'avoir admis comme il fit en l'an 1667, pendant lequel se faisoit la recherche de la noblesse en Poitou, le contract de mariage de Jean d'Aubigné dont la fausseté est si visible qu'il n'est pas permis a un magistrat et un juge de ne la pas connoître, car j'ai veu l'original de ce contract de mariage entre les mains de Madame de Maintenon, qui me le montra il y a deux années [1], mais dès que je l'eus aperçû je lui dis qu'il étoit vilainement faux, premièrement par le caractère de l'écriture, par la salissure du parchemin [2], par son volume et plus que tout cela par ce que Jean de l'Etang pere de Catherine y étoit qualifié seigneur de Rules en Angoumois, quoique tous les actres véritables que l'on avoit de Jean d'Aubigné et de Catherine de l'Etang sa femme aprissent que Jean de l'Etang son père étoit seigneur de Landes Guinemer en Blaisois et étoit d'une famille bourgeoise de Blois, bien différente de celle des L'Etang seigneurs de Rules, qui est une ancienne noblesse d'Angoumois et dont les armes sont aussi fort différentes [3].

Si une affirmation de l'honnête et savant d'Hozier pouvait ne pas suffire nous ajouterions, ce qui clôt nécessairement cette discussion, que le chancelier de Navarre en 1550 était, comme il convient, un des plus grands seigneurs du midi, savoir Jacques de Foix, évêque de Lescar, qui posséda cette charge depuis l'année 1538 jusqu'à sa mort, arrivée en 1553 [4].

Ces détails sont trop longs, mais il était impossible de les éviter, puisque la vérité en dépendait et qu'elle est restée jusqu'à présent obscurcie par l'encens brûlé jadis sur les autels de Mme de Maintenon.

Maintenant que nous connaissons le père d'Agrippa pour un homme de plume et non pour un homme d'épée, nous comprenons mieux le fils, ses aptitudes littéraires, l'éducation raffinée qu'il reçut, les succès précoces dont il se vante, et cette faconde qu'il garda toute sa vie.

Il raconte à ses enfants, en parlant de lui-même à la troisième personne, qu'il naquit « en l'hostel [1] » de S.-Maury, près Pons en Saintonge, le 8 février 1552, que sa naissance coûta la vie à sa mère, Catherine de Lestang et que le nom d'*Agrippa* lui fut donné par son père en mémoire de ce malheur [2]. La perte fut d'autant plus déplorable que cette jeune mère était une savante digne de son mari. Elle laissa des livres qui servirent aux études de son fils, notamment un S. Basile grec qu'elle avait commenté de sa main.

« Dès quatre ans accomplis le père luy « amena de Paris precepteur Jean Cottin, « homme astorgé et impiteux [c.-à-d. dur « et sans pitié] qui luy enseigna les lettres « latine, grecque et hebraïque à la fois... » En lisant ces premières lignes ne serait-on pas tenté de révoquer en doute la véracité du narrateur ? Elle est d'autant plus frappante, au contraire, qu'il paraît avoir ignoré le sort de ce premier maître qui enseignait tant de choses à un enfant de quatre ans. Ce que d'Aubigné n'avait peut-être pas su, nous le trouvons ailleurs [VII, 257] et nous voyons que son premier magister fut brûlé vif deux ou trois ans après l'avoir quitté. Regnier de La Planche [3] en parle longuement, sans le nommer mais en le désignant suffisamment par ces mots :

[1] Le texte porte *deux autres*, de même que plus haut : « jai veu *lorsquel* » au lieu de l'*original*. Je me permets de corriger cette détestable copie.

[2] C'est bien le même acte cité par M. Lalanne et brûlé en 1871. Le volume dont il faisait partie avait été donné à la biblioth. du Louvre par M. de Noailles et provenait de Mme de Maintenon. Voy. Lal., p. XI.

[3] Les armes des L'Etang de Blois sont d'azur à deux poissons d'argent posés en fasce l'un sur l'autre, surmontés d'une étoile de même. Les sires de Rules portaient d'argent à 7 lozanges de gueules posés 4 et 3.

[4] On n'a pas encore dressé la liste complète des chanceliers de Navarre, mais nous pouvons ajouter à Jacques de Foix, le chancelier Matthieu du Sac cité comme tel en 1555 et 1563; puis Michel de La Motte vers la même époque. Voy. Arch. des B.-Pyr. E, 1095 et 1097. (P. Raymond.)

[1] L'*hostel* de S.-Maury, était probablement la maison de campagne du juge de Pons et point un chateau. Il n'en reste aucun vestige. Voy. Crottet, Hist. des églises réf. de Pons, Gemozac et Mortagne, 1841, in-8°.

[2] « Il fut nommé Agrippa, comme ægre partus.

[3] Hist. de l'Etat sous François II, édit. Techener, 1836 I, 231.

qu' « il avoit acquis le bruit de bien insti« tuer les enfants en quatre langues tout « à la fois et en peu de temps, » et en racontant son malheureux sort comme d'autres historiens du temps[1]. *Jean Cottin*, natif des environs de Gisors, était un savant maître d'école mais un esprit fantasque et violent, qui abandonna les études pour la prédication. Il se fit chasser de Genève d'abord, puis excommunier par les ministres de Rouen, pour avoir adopté les « resveries et revelations » des Anabaptistes. Il avait à Rouen de nombreux prosélytes auxquels il enseignait que l'Esprit de Dieu lui avait révélé la ruine prochaine du pape, que lui même allait être élu chef des armées pour détruire tous les méchants de la terre, qu'il avait commandement exprès de mettre à mort les mauvais princes avec leurs magistrats, qu'il était sûr de l'immortalité terrestre, qu'il ne mourrait qu'après avoir créé un monde nouveau où régnerait l'innocence et d'où tout péché serait banni, qu'on allait voir ses prédications s'accomplir, etc.[2]. Il fut bientôt pris et brûlé, entre deux de ses disciples qu'on pendit à ses côtés (1559).

La même méthode d'instruction, cependant, fut suivie par le second précepteur de d'Aubigné, nommé Peregim[3] « si bien qu'il lisoit aux quatre langues à quatre ans. Après, on lui amena Jean Morel, parisien[4], assés renommé, qui le traita plus doucement. A sept ans et demi il traduisit (avec quelque aide de ses leçons) le Crito de Platon, sur la promesse du père qu'il le feroit imprimer avec l'effigie enfantine au-devant du livre... » Puis « il fut mis a Paris entre les mains de *Mathieu Beroalde*[5], nepveu de Vatable, très-grand personnage... »

Les persécutions qui redoublèrent à Paris après la surprise d'Orléans par les huguenots (2 avril 1562), contraignirent bientôt le maitre à fuir avec toute sa maison. La petite troupe, composée de quatre hommes, trois femmes et deux enfants, se dirigea en toute hâte vers Orléans; mais à mi-chemin, en traversant un village, elle fut arrêtée par une compagnie de cent chevaux-légers que commandait un gentilhomme d'Auvergne, le chevalier d'Apchon. Tous furent aussitôt livrés au fameux inquisiteur Democharès. Aubigné (laissons-le achever lui-même ce récit d'une scène qui se répétait chaque jour sur tous les points de la France, mais qui finissait rarement aussi bien) « ne pleura point pour la prison, mais oui bien quand on luy osta une petite espée bien argentée et une ceinture à fers d'argent. L'inquisiteur l'interrogea à part, non sans colère de ses responces. Les capitaines qui luy voyoient un habillement de satin blanc, bandé de broderie d'argent, et quelque façon qui leur plaisoit, l'amenèrent en la chambre d'Achon où ils luy firent voir que toute sa bande estoit condamnée au feu et qu'il ne seroit pas temps de se dedire estant au suplice. Il respondit que l'horreur de la messe luy ostoit celle du feu. Or y avoit-il là des violons, et comme ils dançoyent, Achon demanda une gaillarde à son prisonnier, ce que n'ayant point refusé il se faisoit aimer et admirer à la compagnie, quand l'inquisiteur, avec injures à tous, le fit remener en prison. Par luy Beroalde adverti que leur procès estoit faict se mist a taster le pouls a toute la compagnée et les fist resoudre a la mort très-facilement. Sur le seoir, en apportant a manger aux prisonniers on leur monstra le bourreau de Milly[1] qui se preparoit pour le lendemain. La porte estant fermée la compagnie se met en prières. »

« Deux heures après vint un gentilhomme de la troupe d'Achon, qui avoit esté moine et qui avoit lors en garde les prisonniers. Celui-ci vint baiser a la joue Aubigné, puis se tourna vers Beroalde disant : Il faut que je meure ou que je vous sauve tous pour l'amour de cet enfant : tenes-vous prets pour sortir quand je vous le diray : ce pendant donnez-moy 50 ou 60 escus pour corrompre deux

[1] Voy. Floquet, Hist. du parl. de Normandie, II, 304; la Relation des troubles de Rouen, etc.

[2] Floquet, *Ibid.* (7 vol. in-8°, 1840), t. II, p. 304.

[3] C'est la leçon du manusc. de Bessinge (voy. ci-après col. 481 note); le ms. suivi par M. Lalanne donne la mauvaise leçon : *le pere Gin*. La meilleure nous semble celle d'un ms. de la Bibl. nat. Bouhier, 33 : *Père-gin*; un autre (Ord. du S.-Esprit, t. 55) donne *Pierre Gin*.

[4] Celui-ci ne fut point brûlé, mais bien son frère; voy. *Hist. univ.*, col. 107.

[5] Voy. plus loin l'article *Brouart*.

[1] Aujourd'hui chef-lieu de canton, de 1,900 âmes, arrond. d'Etampes, a une lieue du village de Courance où ils étaient.

hommes sans lesquels je ne puis rien. — On ne marchanda point a trouver 60 escus cachez dans des souliers. A minuit ce gentilhomme revint acompagné de deux et ayant dit a Beroalde : Vous m'avez dit que le père de ce petit homme avoit commandement a Orleans : promettez-moy de me faire bien recevoir dans les compagnies. — Cela luy estant asseuré avec honorable recompence, il fit que toute la bande se prit par la main et luy, ayant pris celle du plus jeune, mena tout passer secrettement auprès d'un corps de garde, de là dans une grange par dessous leur coche et puis dans les bleds, jusques au grand chemin de Montargis, ou tout arriva avec grands labeurs et grands dangers. »

La célèbre *Renée de France*, duchesse de Ferrare, les accueillit dans son château de Montargis avec son humanité accoutumée, « mais surtout Aubigné « qu'elle fit trois jours durant asseoir « sur un carreau auprès d'elle pour ouïr « ses jeunes discours sur le mespris de « la mort. » Elle les fit conduire à Gien, puis Gien étant menacé d'un siége, ils gagnèrent Orléans. Là, « Aubigné, le premier, se sentit de la contagion qui fit mourir trente mille personne. Il veit mourir son chirurgien et quatre autres en sa chambre, entre autres madame Beroalde. Son serviteur, nommé *Eschalart*, qui depuis est mort ministre en Bretagne, ne l'abandonna jamais et sans prendre mal le servit jusqu'à la fin, ayant un pseaume en la bouche pour préservatif. »

La mort de son père étant survenue peu de temps après la conclusion de la paix, Agrippa fut confié à un curateur nommé *Aubin d'Abeville*[1] qui le laissa une année de plus sous la discipline de Béroalde et l'envoya ensuite à Genève pour compléter ses études. Il atteignit là ses quinze ans. « Il faisait pour lors plus de vers latins qu'une plume diligente n'en pouvoit escrire et lisoit tout courant les rabins sans poincts. » La famille genevoise chez laquelle il avait été placé était celle d'un notable bourgeois nommé Philibert Sarrasin, « laquelle foisonnoit d'un père et de quatre enfants, et d'une sœur, qui tous ont été excellents en diverses professions, la fille surtout, Loyse Sarrasin, genevoise honorée de plusieurs doctes, et capable si le sexe le lui eut permis, de faire des lectures publiques, principalement aux langues, ayant la grecque et l'hebraïque en sa main, comme la française... J'étais, continue-t-il, entièrement détourné de la grecque ; sans elle. Mais elle, ayant reconnu en moi quelque aiguillon d'amour en son endroit, se servit de cette puissance pour me forcer par reproches, par doctes injures auxquelles je prenois plaisir, par la prison qu'elle me donnoit[1] dans son cabinet comme a un enfant de treize ans, a faire les thêmes et les vers grecs qu'elle me donnoit[2]. »

Au bout de deux ans passés à Genève, il s'en vint, sans avertir ses parents, à Lyon où il se remit aux mathématiques qu'il avait déjà étudiées, avec la philosophie, aux écoles d'Orléans; il s'adonna même « aux théoriques de la magie avec la résolution pourtant de ne jamais s'en servir, » confesse-t-il naïvement. Mais là il souffrit si fort du manque d'argent qu'il eut une fois la tentation de se jeter dans la Saône, lors qu'un de ses cousins, le sieur *de Chillaud*, envoyé en Allemagne par l'amiral Coligny et passant par Lyon, le tira de peine. Il regagna la Saintonge en 1567 et le logis de son curateur, mais non pas avec un esprit docile. Il portait impatiemment son jeune âge et voulait quitter les livres pour les armes. On fut obligé de l'enfermer dans sa chambre. Mais à la troisième prise d'armes des protestants (1568), il fut impossible de le retenir.

« Les compagnons luy ayant promis de tirer une harquebusade dèsquand ils partiroyent, le prisonnier duquel on emportoit les habillements sur la table

[1] Et non Audubeuil, comme l'ont dit MM. Haag, qui en beaucoup de passages ont été trompés par les anciennes éditions des Mémoires de d'Aubigné. Celle de M. Lud. Lalanne est encore très-fautive quant au texte, mais elle conserve toute sa supériorité pour les notes qui l'accompagnent. Le meilleur texte est celui de MM. Réaume et de Caussade (Paris, *Lemer* ; 1873, in-12) qui ont pu, les premiers, reproduire le manuscrit même de l'auteur resté à Bessinge, près Genève, dans la famille de ses héritiers, MM. *Tronchin*.

[1] Singulier rapprochement à faire avec un détail presque pareil de l'éducation dé J.-J. Rousseau.

[2] *Instructions à mes filles*. Rapporté par M. Sayous. *Etudes littéraires*, 1854, in-12.

du curateur tous les soirs, se devala par la fenestre par le moyen de ses linceulx, en chemise, a pieds nuds, sauta deux murailles, à l'une desquelles il faillit à tumber dans un puits ; puis alla trouver les compagnons qui marchoient, bien étonnés de voir un homme tout blanc courir et crier après eux et pleurant de quoy les pieds luy saignoyent. Le capitaine Sainct-Lo, après l'avoir menacé pour le faire retourner, le mit en croupe avec un meschant manteau soubs luy, pour ce que la boucle de la cropiere l'escorchoit. A une lieue de la, ceste troupe trouva une compagnie de papistes : cela fut desfaict avec peu de combat, où le nouveau soldat en chemise gagna une harquebuse et un fourniment tel quel, mais ne voulut prendre aucun habillement quoyque la nécessité et ses compagnons luy conseillassent ; ainsi arriva au rendez-vous à Jongsac ou quelques capitaines le firent armer et habiller. Il mit au bout de sa sédulle : « à la charge que je ne reprocheroys « point à la guerre qu'elle m'a despouillé, « n'en pouvant sortir plus mal équipé « que j'y entre. » Le rendez-vous de toutes les troupes fut « à Xainctes, ou M. *de Mirambeau*, gouverneur du païs, incité par les parens, le voulut retirer, premièrement par remonstrance, et puis par son authorité ; mais le compagnon rompit le respect, et ayant dit pour raison qu'il estoit de garde, quitta ledit sieur, percea maugré toute la compagnie, s'enfuit et, portant l'espée a la gorge d'un sien cousin qui le suivoit de de plus près, gagna le logis du capitaine *Anières* qu'il sçavoit estre en querelle avec le sieur de Mirambeau et le lendemain, à une esmeute qui se fit entr'eux, fut le premier qui coucha la mesche, et faillit a tuer son cousin du parti de Mirambeau. »

D'Aubigné fit donc ainsi ses premières armes et c'est d'après son dire qu'on a raconté ci-dessus (col. 410 et 411) les exploits par lesquels il débuta sous le capitaine d'Asnières, sa nomination au grade d'enseigne et la surprise qu'il fit, lui tout seul, de la ville de Pons que son parti assiégeait. Il se trouva encore aux combats de Jarnac, 1569, de la Roche-Abeille et à plusieurs autres affaires; aux agitations de la guerre, compliquées de la peine qu'il eut à défendre le peu de bien que lui avaient laissé ses parents, il mêla de plus doux soins en s'occupant de la fille d'un gentilhomme qui était un des proches voisins de sa terre des Landes, le sire de Talcy. « Il devint amoureux, dit-il, de Diane Salviati, fille aînée de Talcy, et cet amour luy mit en teste la poésie françoise. Lors il composa ce que nous appelons son *Printemps*, où il y a plusieurs choses moins polies, mais quelque fureur qui sera au gré de plusieurs. » En 1572, « en la saison des nopces, » il était à Paris, sollicitant une commission pour lever une compagnie et la mener à la guerre de Flandre, quand il fut obligé de prendre la fuite pour avoir, dans une affaire de duel, blessé un archer. Ce hasard le fit échapper à la Saint-Barthélemy. Il était alors rentré chez lui. A la nouvelle des massacres qui s'étendaient partout, il prit le mousquet pour garder sa demeure et les environs avec une troupe de 80 hommes « parmi lesquels on pouvoit trier une douzaine des plus hasardeux soldats de la France, » lorsqu'il fut surpris par une aventure qu'il offre en exemple « de ce que Dieu « s'est réservé sur les courages. » Cette garde improvisée se promenait sans dessein arrêté quand une voix retentit criant : « Les voici ! » A l'instant tous s'enfuirent « comme une troupe de mou- « tons, si bien que l'haleine leur faillit « plus tost que la peur. » A bout de course ils s'arrêtèrent, « se regardèrent cou- « verts de honte, et advouerent que Dieu « ne donnoit pas le courage et l'entende- « ment, mais les prestoit. » Le lendemain les mêmes gens apprenant qu'une bande de six cents massacreurs embarqués à Orléans et Baugency descendait la Loire pour se diriger du côté de Mer, c'est-à-dire droit à eux, allèrent l'attendre au débarqué et la ramenèrent à ses bateaux l'épée dans les reins.

Cependant, par prudence, il resta caché plusieurs mois chez ses voisins et et amis de Talcy. Il aurait voulu gagner le rendez-vous des huguenots à La Rochelle, mais il était sans argent. Le père de sa maitresse lui tint alors ce discours tentateur : « Vous m'avez dit

autres fois que les originaux de l'entreprise d'Amboise avoyent esté mis en despost entre les mains de vostre père : de plus, qu'en l'une des pièces vous aviez le seing du chancelier de l'Hospital, qui pour le présent est retiré en sa maison près d'Estampes : c'est un homme qui ne sert plus de rien, et qui a desadvoüé vostre parti. Si vous voulez que je luy envoye un homme pour l'avertir que vous avez cest acte en mains, je me fai fort vous faire donner dix mille escus, ou pour luy, ou pour ceux qui s'en serviroyent contre luy. Sur ces paroles, Aubigné va quérir un sac de veloux fané, fit voir ces pièces, et après y avoir pensé, les mit au feu : ce que voyant le sieur de Talcy le tança. La réponse fut : « Je les ay bruslées de peur qu'elles ne « me bruslassent, car j'avoys pensé à la « tentation ! » Le lendemain ce bonhomme prit l'amoureux par la main avec tel propos : « Encor que vous ne m'ayez point ouvert vos pensées, j'ay trop bons yeux pour n'avoir point descouvert vostre amour envers ma fille ; vous la voyez recherchée de plusieurs qui vous surpassent en biens. » Ce qu'estant advoüé, il poursuit ainsi : « Ces papiers que vous « avez bruslez de peur qu'ils ne vous brus« lassent, m'ont eschauffé à vous dire que « je vous désire pour mon fils. » — Le mariage fut empêché par d'autres parents de la jeune fille « sur le différent de la religion » ; et l'amoureux ne s'en consola qu'après avoir été malade de chagrin.

D'Aubigné avait repoussé bien loin l'idée d'une trahison odieuse, mais il ne sut pas prendre le parti de la résistance loyale, soit armée soit silencieuse. Henri de Navarre, depuis la Saint-Barthélemy, résidait à la cour en prisonnier, forcé aux pratiques du catholicisme, forcé même à prendre rang dans l'armée royale contre ses coreligionnaires, mais conservant en secret le désir et l'espoir de se rendre libre. C'est lorsqu'il était dans cette situation douteuse que d'Aubigné rechercha sa faveur (1573). « Le maistre d'hostel du roy de Navarre, nommé *Estouneau*, fit souvenir son maistre des services de deffunct d'Aubigné et lui conseilla de se servir du fils comme d'un homme qui ne trouvoit rien de trop chaud. Ce marché se fit en secret, sur le point des guerres de Normandie et pour ce que ce Roy prisonnier estoit esclairé [espionné] de trop près, il voulut qu'Aubigny fist quelque voyage avec Fervacques [1], lors grand ennemi des huguenotz, comme s'il l'eust receu de sa main. » La ruse réussit au point que le duc de Guise y fut trompé. Le roi de Navarre et le duc mangeoient et couchoient ensemble « et faisoient ensemble leurs mascarades, balets et carrousels, desquels Aubigné seul estoit inventeur ; et dès ce temps il dressa le projet de la *Circé* que la royne mère ne voulut pas exécuter pour la despence ; mais depuis le roy Henri III l'executa aux nopces du duc de Joyeuse. » C'est à cette époque probablement qu'il faut placer un passage de Brantôme d'où il résulte que les exploits juvéniles de notre héros n'avaient pas fait grand bruit au loin et qu'on ne le tenait encore que pour un homme de lettres. Brantôme parle d'un dîner qu'il fit chez son ami du Guast « qui avoit assemblé une douzaine des plus sçavants de la cour, entre autres M. l'évesque de Dol, de la maison d'Espinay, d'Aubigny (ces deux sont encore en vie, dit-il, qui m'en pourroyent desmentir) et d'autres desquels ne me souvient ; *et n'y avoit homme d'espée que M. du Gua et moi* [2]. » Brantôme, plus tard, parlait autrement de d'Aubigné et le vantait comme un des braves qu'il connût, en disant (t. V, p. 434) : « Je n'aurois jamais faict si je voulois nombrer tous les maistres de camp de la religion, comm' ont esté les sieurs *de Mouy* très vaillant et honneste jeune gentilhomme ; *de Bourry...* ; d'Aubigny qui est bon celuy là, pour la plume et pour le poil, car il est bon capitaine et soldat, très sçavant et très éloquent, et bien disant s'il en fut oncques. »

En effet, après avoir commencé sous les auspices de Fervacques et du duc de Guise, par porter les armes (au combat de Dormans) contre une petite armée protestante formée surtout de reîtres allemands, il prit la part la plus active à l'évasion de Henri IV, événement dont

[1] Guillaume de Fervacques, plus tard (1595) maréchal de France.

[2] Edit. Lud. Lalanne, t. IX, p. 413. Le fait est antérieur au 31 oct. 1575, date de la mort de du Guast.

les conséquences furent immenses pour l'avenir de Henri et de la cause protestante elle-même (3 fév. 1576). D'Aubigné investi depuis quelque temps du titre d'écuyer de l'écurie du roi de Navarre, fut du petit nombre de ses confidents et des compagnons de sa fuite. Il fut pendant toute la campagne qui suivit, jusqu'à la paix de Poitiers (septembre 1577), l'écuyer fidèle du prince. Dans le cours de cette campagne se place un épisode de guerre qu'on a sévèrement relevé à la charge de d'Aubigné. Lorsqu'il était à la cour, auprès du duc de Guise, il avait semblé, dit un de ses éditeurs, oublier la Saint-Barthélemy « qu'il se rappela malheureusement en 1577, pour faire massacrer de sang-froid vingt-deux soldats de Dax qui s'étaient rendus à lui sans combat [1]. » Un autre critique [2] accentue la cruauté du fait et la sévérité de l'appréciation en disant : « *Il ne marqua d'abord qu*'en faisant massacrer de sang-froid, *en représailles de la Saint-Barthélemy*, vingt-deux catholiques de Dax qui s'étaient rendus à lui sans combat. » Voici le passage d'où le fait est tiré. D'Aubigné allant à la découverte du côté de Bayonne avec 75 soldats huguenots rencontre une troupe un peu moindre qui jette dans un bois voisin ses arquebusiers, tandis que les autres, au nombre de quarante hommes en armures, se rangent en bataille au travers de la route. Les huguenots envoient de même leurs arquebusiers en flanc, puis chargent, et passent sur le corps de ces gens formant la haie. D'Aubigné ajoute : « Il n'y eut rien d'opiniastré, car c'estoient vingt chevaux legers du vicomte d'Orthez et le reste hommes ramassés à Bayonne et à Dax, pour conduire trois damoiselles condamnées à Bordeaux d'avoir la teste tranchée, et qu'ils emmenoient pour cet effet. Comme la pluspart s'estoient jettez par terre pour demander la vie et que l'on eut connu de quelle part ils estoient, le chef de la troupe appela à soi tous ceux de Bayonne et cria aux compagnons qu'ils traittassent le reste en mémoire des prisons de Dax. Ils mirent donc en pièces vingt-deux de ceux de Dax qui furent empoignez ; et firent aux autres reprendre leurs armes et leurs chevaux, firent panser leurs blessez, avec charge de dire au vicomte d'Orthez qu'ils avoient veu le différent traitement qu'on faisoit aux soldats et aux bourreaux. » (*Hist. univ.*, 1626, t. I, col. 915.) — Le texte est moins laid que les commentaires.

L'écuyer fidèle de Henri fut presque toujours l'écuyer mécontent. Il semble ne pas trouver de couleur assez âcre pour peindre dans ses *Mémoires* ce maitre, qui prétendait l'employer à ses intrigues amoureuses, et ses lâches passions qui lui faisaient préférer des succès de galanterie aux graves intérêts dont il était chargé, et son ingratitude qui allait jusqu'à jalouser la vaillance de son écuyer. Il est permis de croire que l'esprit chagrin de la vieillesse assombrissait les souvenirs de l'écrivain. Cependant, la paix faite, il renonça réellement au service du roi de Navarre et lui écrivit fièrement cette lettre d'adieu :

« Sire, Vostre mémoire vous reprochera douze ans de mes services, et « douze playes sur mon estomac. Elle « vous fera souvenir de votre prison, et « que ceste main qui vous écrit en a « deffaict les verrouils et est demeurée « pure en vous servant, vide de vos « bienfaits et exempte des corruptions « de vos ennemis et de vous. Par cet « escrit elle vous recommande à Dieu, « à qui je donne mes services passés, « et voüe ceux de l'avenir, par lesquels je m'efforceray de vous faire « cognoistre qu'en me perdant, vous « avez perdu vostre très fidele servi- « teur, *etc.* » Son intention était de se rendre en Poitou, de vendre son bien et d'aller offrir ses services au prince Casimir, second fils de l'électeur palatin, dont il était connu. Mais il lui *succéda* autrement. En arrivant à Saint-Gelais, il aperçut à une des fenêtres du logis *Susanne de Lezay*, de la maison de Vivonne, et à l'instant même il en devint si éperdument épris « qu'il trouva son Allemagne » chez les sieurs de *Saint-Gelais* et de *La Boulaye*, qui saisirent

[1] Lud. Lalanne, préface des Mém., p. IV.

[2] Théoph. Lavallée : *La famille d'Aubigné* et l'enfance de Mme de Maintenon ; suivi des Mémoires de Languet de Gergy archev. de Sens sur Mme de Maint. et sur la Cour de Louis XIV (Paris, 1863, in-8°) ; page 7.

cette occasion pour le retenir et le charger de diverses entreprises militaires, notamment sur Montaigu et sur Limoges. L'ennui du repos, l'intérêt de la religion et le désir de se faire un peu regretter à la cour de Nérac, le firent accéder à toutes leurs propositions.

Cependant le roi de Navarre n'avait pas perdu tout souvenir de son valeureux écuyer. Il lui écrivit plusieurs lettres pour le presser de revenir auprès de lui; d'Aubigné, justement irrité, les jeta au feu sans y répondre. Toutefois son mécontentement cessa lorsqu'il sut que le roi, ayant appris qu'il avait été fait prisonnier dans son entreprise sur Limoges, avait mis à part quelques bagues de la reine sa femme pour payer sa rançon; et même que sur le faux bruit qu'il avait eu la tête tranchée, en avait témoigné un grand deuil et perdu le repos. Il se décida donc à retourner à son service et fut reçu avec de grandes caresses, avec force belles promesses *expiatoires*. Le roi méditait une nouvelle prise d'armes. Avant de se décider, il jugea à propos de prendre l'avis de *Turenne*, *Favas*, *Constant* et d'Aubigné: « De ces cinq que nous étions, dit ce dernier, les quatre premiers étant passionnément amoureux, et ne prenant conseil que de leurs maîtresses, qui vouloient absolument la guerre pour se venger de quelques injures qu'elles croyoient avoir reçues de la cour de France, elle y fut résolue; ce qui la fit surnommer la Guerre des *Amoureux*, parce que les mignons de Henri III y furent pareillement incités par leurs maîtresses, qui vouloient, de leur côté, tirer vanité de la bravoure que leurs amants y feroient paroître. » On voit que dans cette guerre de religion, la religion fut pour peu de chose. D'Aubigné passa à Montaigu, en *gentils* exercices de guerre, la plus grande partie du temps que durèrent les hostilités (1580). La cavalerie de la garnison était divisée en trois brigades, dont l'une sous ses ordres et les deux autres sous *Saint-Etienne* et *La Boulaye*, gouverneur de la place. Sa brigade étant continuellement en courses, acquit un renom dans le pays, et le surnom de compagnie des *Albanois*.

La paix s'étant faite, d'Aubigné retourna à la cour de Nérac. Après avoir essuyé bien des traverses dans son amour, il obtint enfin la main de Susanne de Lezay [1] riche héritière, fille d'Ambroise de *Lezai* seigneur de Surimeau et de Renée de *Vivonne*. Le roi de Navarre lui-même s'y était employé avec toute la chaleur d'un ami, et l'époux n'était parvenu à ses fins qu'en se parant d'une généalogie qu'il croyait peut-être vraie, mais que nous savons fausse, celle qui le faisait remonter au gouverneur du château de Chinon.

La guerre ne tarda pas à se rallumer (1585). D'Aubigné s'y signala comme toujours, mais avec des vues plus ambitieuses qu'il n'avait fait jusqu'alors.

Après avoir suivi le prince de Condé au siége de Brouage, et dans sa malheureuse entreprise sur Angers, il songeait au repos, quand le duc de *Rohan*, les Rochellois, et tout le consistoire en corps, le conjurèrent de mettre un régiment sur pied et de relever « l'enseigne d'Israël, » lui envoyant à cet effet le secours nécessaire. Il rappela donc les quatre compagnies qu'il avait menées à l'entreprise d'Angers, et lorsqu'il eut réuni un petit corps de onze cents hommes, il se mit à faire la guerre dans le Poitou. Il s'empara sans grande résistance de l'île d'Oléron, et y fit élever de nouvelles fortifications, afin de se la garder comme un gouvernement qui fût bien à lui. Le capitaine *La Limaille*, son lieutenant, le secondait avec zèle. Les catholiques de Brouage, commandés par Saint-Luc, tentèrent cinq descentes auxquelles ils furent toujours battus et repoussés; mais à la fin il fut assiégé, fait prisonnier et ses troupes chassées complétement de l'île. Il fut échangé contre Guiteaux, lieutenant du roi aux îles, qu'avaient heureusement pris les siens, au moment même où l'ordre de le faire mourir venait d'être expédié à Saint-Luc. Au sortir de sa prison, il se rendit à La Rochelle où se trouvait alors le roi de Navarre. Mais ce prince ayant rendu l'île d'Oléron aux papistes, d'Aubigné conçut une telle indignation de voir lui échapper ce qu'il avait conquis

[1] Par acte passé à Bougouin le 6 juin 1583.

avec tant de peines, de dépenses et de périls qu'il quitta son maître et songea un instant à quitter son parti. « Le diable se prévalant de mes doutes, me suggéra... d'étudier à fond les controverses en matière de religion, pour voir si je ne pourrois point trouver dans la romaine quelque ombre d'apparence d'y pouvoir faire mon salut. » Cependant ses lectures et ses méditations ne firent que l'affermir davantage dans la foi protestante.

D'Aubigné était depuis environ six mois retiré dans sa maison, lorsque son maître le pressa encore de revenir à lui. Il rentra dans ses fonctions d'écuyer et à la bataille de Coutras (27 oct. 1587), il prit place parmi les maréchaux de camp. Sur la fin de 1588, eut lieu la prise de Niort et celle de Maillezais dont d'Aubigné demeura gouverneur, au grand regret de son maître « qui lui ordonna le plus misérable état qu'il put pour le faire démordre; mais il était trop las de courir. C'était le premier repos qu'il eût essayé depuis l'âge de 15 ans jusqu'à 37 ans ou environ qu'il avoit lors, pouvant dire avec vérité que hormis les temps des maladies et des blessures, il ne s'estoit point veu quatre jours de suite sans corvée. »

La forteresse de Maillezais était un poste important; elle commandait le bas Poitou et couvrait La Rochelle; de plus elle avait pour d'Aubigné l'avantage d'être à quelques lieues seulement de Surimeau et de Mursay, les domaines appartenant à sa femme. Il y mit bonne garnison et le besoin de repos qu'il avait invoqué ne l'empêcha pas de continuer à suivre le roi de Navarre; il prit part aux combats d'Arques (sept. 1589), aux deux siéges de Paris, à la bataille d'Ivry (mars 1590), au siége de Rouen, aux combats de Lagny. Partout il donna des preuves de sa valeur infatigable, et sa probité était assez notoire pour qu'on lui ait confié pendant quelque temps le soin de garder dans sa forteresse de Maillezais le roi de la Ligue Charles X, oncle et prisonnier de Henri IV.

Après la conversion de Henri IV (juillet 1593), d'Aubigné se retira dans son gouvernement qui lui valait 7,000 l. de pension et dont l'importance avait été fort augmentée par l'addition qu'on avait faite au titre de gouverneur de Maillezais de celui de vice-amiral des pays d'Aunis et de Saintonge. Maillezais était devenu en outre une des places de sûreté des protestants.

Dès lors il s'éloigna de la cour. La mort de sa femme qu'il perdit, à son grand chagrin, en 1596, augmenta sans doute et son goût pour la retraite et son zèle pour les affaires de la religion.

En 1596, il se présenta à l'assemblée de Loudun pour jurer l'Union protestante. A la grande assemblée politique qui se tint successivement à Vendôme, à Saumur, à Loudun et à Châtellerault et qui dura plus de deux ans, il fut « toujours du nombre des trois ou quatre qui s'affrontèrent hardiment dans les délibérations avec les commissaires députés du roi. »

D'Aubigné s'étant rendu à la cour sur les instances de Henri, celui-ci lui dit un jour : « Je ne vous ai point encore discouru de vos assemblées de religion, où vous avez pensé tout gâter, parce que je suis persuadé que vous y alliez de bonne foi, et que j'étois sûr de plus qu'il ne s'y passeroit rien contre ma volonté, car j'avais mis les plus grandes têtes du parti dans mes intérêts, et vous étiez peu qui travailliez pour le bien de la cause commune; la meilleure partie de vos députés pensoit à ses avantages particuliers, et à gagner mes bonnes grâces à vos dépens. Cela est si vrai que je me puis vanter qu'un homme d'entre vous, et des meilleures maisons de France, ne m'a pas coûté que cinq cents écus pour me servir d'espion dans vos dites assemblées et me rapporter tout ce qui s'y passoit. » D'Aubigné lui répondit qu'il n'ignorait pas que les plus apparents d'entre les huguenots, hormis M. de *La Trimouille*, s'étaient vendus à Sa Majesté; mais que comme les Eglises, en le nommant pour leur député, lui avaient marqué la confiance qu'elles avaient en lui, il s'était cru obligé de les servir avec d'autant plus de passion qu'elles étaient plus abaissées, ayant perdu la protection de Sa Majesté. « Si je vous ai déplu en cela, ajouta-t-il, j'ose vous dire encore que j'aime mieux perdre la vie ou sortir de votre royaume que de

gagner vos bonnes grâces en trahissant mes frères et compagnons. » Sur quoi le roi lui repartit : « Connaissez-vous le président Jeannin, qui a manié toutes les affaires de la Ligue par le passé? Je veux que vous fassiez habitude avec lui, et je me fierai mieux en vous et en lui qu'en ceux qui ont joué au double. » — Nous ferons remarquer en passant qu'on ne doit pas accepter sans réserve les paroles de Henri IV, telles que les rapporte d'Aubigné. Ce prince avait intérêt à lui exagérer ses conquêtes. Aussi lisons-nous dans les Mémoires de Sully, sous la date de 1597, que les menées de MM. de *Bouillon*, *La Trimouille*, *Du Plessis*, accompagnés par quinze ou vingt de leur cabale (dont les deux *Saint-Germain*, *Aubigny*, *La Vallière*, *La Case*, *La Saulsaye* et *Constant*, étoient les plus échauffés), lui donnaient les plus vives inquiétudes, jusqu'à lui faire craindre qu'ils ne prissent les armes pendant qu'il était occupé au siége d'Amiens. On sait que ce sont les généreux efforts de ces *meneurs* qui parvinrent enfin à lui arracher l'édit de Nantes. Ils n'étaient donc pas vendus.

D'Aubigné n'était pas moins théologien que capitaine. Ayant fait un voyage à Paris, peu de jours après la fameuse conférence de Fontainebleau, tenue en 1600 entre l'évêque d'Evreux et Du Plessis-Mornay, le roi voulut aussi le mettre aux prises avec ce même prélat. Il disputa donc pendant cinq heures en présence de plus de quatre cents personnes de marque de l'une et de l'autre religion. « Dans cette dispute, dit-il, le susdit prélat s'efforça de résoudre les difficultés que je lui proposai, par de grands discours éblouissants; ce qui m'engagea à lui faire une démonstration en forme, dont les deux premières propositions étoient tirées en termes formels de ses propres arguments. Cette contre-batterie mit mon antagoniste dans un tel embarras, et son esprit si fort à la gêne, que les gouttes d'eau tomboient de son visage sur un Chrisostome manuscrit qu'il tenoit à la main, ce qui fut remarqué de toute l'assemblée. Enfin, notre dispute se termina par ce sillogisme que je lui fis : Quiconque est faux dans une matière, n'en peut être juge compétent : Or les Pères sont faux dans les matières de controverses, puisqu'ils se contredisent souvent : Donc les Pères ne peuvent être juges compétens dans ces matières. L'évêque d'Evreux convint de la majeure ; et la mineure restant à prouver, je composai mon traité *De dissidiis Patrum*, auquel le prélat ne jugea pas à propos de répondre, quoique le roi se fût rendu caution qu'il le feroit. » Nous ignorons si ce traité a été imprimé; aucun biographe, à notre connaissance, n'en fait mention. Benoît, qui parle de cette conférence dans son Hist. de l'édit de Nantes, remarque qu'il se fit quelques écrits de deux côtés, qui furent remis entre les mains du roi, mais qu'ils y demeurèrent.

D'Aubigné contribua encore, du vivant de Henri IV, à rompre un projet d'accord entre les deux religions que ce prince caressait beaucoup, et qui, comme on peut bien penser, ne pouvait que cacher un piége. Le danger était imminent. Fort de l'agrément des ministres Dumoulin, Chamier, Durand, il s'offrit d'y parer et alla trouver le roi qui le renvoya au cardinal du Perron et autres chefs du parti catholique avec lesquels il n'y avait d'entente possible que dans une soumission plus ou moins déguisée. Les pourparlers tournèrent si mal que, quelques jours après, le roi, sollicité de faire mourir son intraitable serviteur, ou tout au moins de le faire arrêter comme un factieux, « dit au duc de Sully qu'il falloit le mettre à la Bastille, qu'il étoit un brouillon à qui l'on trouveroit assez de quoi faire le procès. » Heureusement, Madame de *Châtillon*, ayant appris les dangers qu'il courait, lui révéla tout et le conjura de partir dès la nuit même. Mais d'Aubigné lui répondit, sans s'émouvoir, qu'il allait implorer l'assistance de Dieu, et qu'après l'avoir invoqué d'un cœur fervent, il verrait ce qu'il y aurait à faire. « Mon inspiration, dit-il, fut de m'en aller le lendemain de grand matin trouver Sa Majesté, et après lui avoir représenté en bref mes services passés, de lui demander une pension, ce que, jusqu'alors, je n'avois point voulu faire. Le roi surpris et bien aise en même temps de remarquer au travers de mon

fier courage quelque chose de mercenaire, m'embrassa soudainement et m'accorda sur le champ ce que je lui demandois. » Le lendemain, étant allé à l'Arsenal, le duc de Sully l'invita à dîner, et le mena ensuite voir la Bastille, en lui assurant qu'il n'y avait plus de danger pour lui, mais depuis vingt-quatre heures seulement.

L'orage passé, Henri le reçut de nouveau dans son amitié et ses bonnes grâces. Il fut même question de le nommer ambassadeur extraordinaire en Allemagne, mais ce projet fut définitivement abandonné, lorsque les affaires de la succession de Clèves et de Juliers furent venues offrir au roi une occasion de mettre à exécution les vastes desseins qu'il avait conçus pour l'organisation et la pacification de l'Europe. En sa qualité de vice-amiral des côtes du Poitou et de la Saintonge, d'Aubigné ne voulut pas rester inactif dans la grande guerre qui se préparait; il sollicita donc et finit par obtenir de diriger une expédition au cœur même de l'Espagne. Mais notre historien remarque qu'en prenant congé du roi pour aller faire ses préparatifs, ce prince lui ayant dit ces dernières paroles : « D'Aubigné, ne vous y trompez plus, je tiens ma vie temporelle et spirituelle entre les mains du pape, que je reconnois pour le véritable vicaire de Dieu, » il comprit à l'instant que non-seulement ses vastes projets s'en iraient en fumée, mais encore que la vie de ce pauvre monarque était en grand péril, puisqu'il en remettait le soin à un être mortel. Ses prévisions ne le trompèrent pas ; à quelque temps de là, on lui apprit l'assassinat. Il se rappela aussitôt ce propos qu'il lui avait tenu quinze ans auparavant, au sujet de l'attentat de Jean Châtel : « Sire, vous n'avez encore renoncé Dieu que des lèvres, il s'est contenté de les percer ; mais quand vous le renoncerez du cœur, alors il vous percera le cœur. » Il dut croire que sa prédiction s'était malheureusement accomplie.

La reine mère étant devenue régente, toutes les assemblées provinciales des réformés la reconnurent; seul dans sa province, d'Aubigné osa y contredire en maintenant qu'une pareille élection n'appartenait qu'aux Etats-Généraux du royaume. Cependant, quoique son opposition l'eût mis en mauvais prédicament à la cour, il ne laissa pas d'y être député pour assurer la reine d'une parfaite soumission à sa régence. Ses collègues des autres provinces lui déférèrent même l'honneur de porter la parole comme au plus vieux et au plus expérimenté de la députation. La présentation fut faite par *Villarnoul*, député général des églises. Entre autres choses, « M. d'Aubigné, brave et docte gentilhomme, » dit à la reine, au rapport de L'Estoile, qu'ils étaient d'une religion en laquelle personne ne pouvait les dispenser (comme en beaucoup d'autres) de la subjection qu'on doit aux rois selon la parole de Dieu. Le jésuite Cotton qui assistait à l'audience, secouait la tête et les oreilles en entendant ces paroles. Mais le conseil se scandalisa de ce qu'aucun des députés ne s'était agenouillé. Au moment où ils se retiraient, M. de Villeroi en fit l'observation. D'Aubigné lui repartit avec dignité, qu'il n'y avait parmi eux que des gentilshommes et des ministres et qu'ils ne devaient à Leurs Majestés que la révérence, non la génuflexion. Le crédit dont le gouverneur de Maillezais jouissait auprès des églises et du vieux parti huguenot, en faisait une acquisition trop précieuse pour que la régente ne mit pas tout en œuvre pour le gagner. Mais d'Aubigné repoussa toutes les séductions ; il eut la gloire bien rare de rester constamment pur, et jamais sa probité ne faillit. Pour conserver entière son indépendance, il lui en coûta peu de sacrifier la pension que Henri lui avait donnée, et qui cessa de lui être payée après son refus d'accepter une augmentation de cinq mille livres que la reine voulait y ajouter.

On sait les malheureuses divisions du parti protestant à cette époque. Elles éclatèrent bruyamment en 1611, au sein de l'assemblée politique de Saumur. D'Aubigné nous apprend que « ce fut dans cette assemblée, où il perdit l'amitié de M. de Bouillon, qu'il avoit à bon titre acquise et conservée depuis trente ans, parce qu'il l'empêcha d'y présider[1],

[1] En faisant élire à sa place Du Plessis-Mornay,

et qu'il s'opposa hautement à plusieurs propositions importantes que fit le duc pour plaire à la cour, lesquelles le discréditèrent auprès de ceux de la religion; particulièrement un discours qu'il y prononça, pour persuader à l'assemblée de se dessaisir des places de sûreté, et de se remettre entièrement à la discrétion de la régente et de son conseil; concluant par des louanges affectées de la gloire qu'acquéreroient les Réformés en s'exposant aussi volontairement à souffrir le martyre. »

« Oui, monsieur, lui répondit d'Aubigné, le martyre ne se peut célébrer par trop de louanges. Bienheureux sans mesure qui l'endure pour Christ; c'est le fait d'un vrai chrétien de s'exposer au martyre; mais d'y engager ou mener les autres, c'est d'un traître et d'un bourreau. »

A l'appui de ce récit fait par d'Aubigné, nous pouvons produire une pièce d'un genre bien différent et où son rôle n'est pas aussi triomphant, mais qui ne le contredit cependant pas et qui met en pleine lumière la grande cause de la faiblesse du parti huguenot après la mort de Henri IV : c'était la rivalité entre les gens de foi sincère et ceux qui aspiraient aux faveurs de la cour. Cette pièce figure dans la correspondance du ministre de la reine régente, Phélypeaux comte de Pontchartrain [1]; elle est sans suscription et sans date. C'est un rapport d'espion, par conséquent fort malveillant, sur ce qui s'était passé à l'assemblée de Saumur :

Mémoire. Les ministres qui sont a Saumur et les deputés du second estat, voire mesme plusieurs gentilhommes, se repentent fort de s'estre laissés briguer aux assemblées de leur province pour faire que les grands seigneurs de la Religion, comme sont messieurs le duc de Bouillon, de Seuilli, de Rohan et messieurs de La Force et de Parrabere feussent nommés pour se trouver en ceste assemblée générale de Saumur ou ils n'ont rien fait qui vaille pour l'avancement de la Religion, et sur tout en ce temps ou ils avoynt beau moyen d'asseurer a jamais leurs affaires et empescher le Roy lorsqu'il sera d'aage de leur faire aucun mal quand il en auroit la volonté.

[1] Bibl. Nat.; Cabinet des titres; Ord. du S. Esprit, t. 56, pièce 4.

Disent qu'ilz se garderont bien par cy après d'y appeller aucun de ces grands et que si ilz n'y feussent, les affaires iroynt beaucoup mieux pour ce que la Royne leur eut accordé une bonne partie de leurs demandes.

Disent que quoy que Monsieur de Bouillon soit recogneu estre du tout porté à contenter la Royne et messeigneurs de son conseil : ce néantmoins il ne laisse d'avoir beaucoup de créance parmi eux et de venir a bout presque de toutes ses intentions, pource qu'outre sa qualité il a une particulière et inimitable force et authorité en ses discours; et ce dont il ne peut venir a bout le matin il ne le quitte point mais le remet au lendemain, uzant de quelque nouvele invention et methode pour persuader et le faire a la fin condescendre a ce qu'il veut.

Monsieur de Seuilli ne parle point avec tant de force pour persuader. On a remarqué que quelques fois il propose de bons expediens pour l'avancement de la Religion, mais il ne poursuit point vigoureusement sa première pointe, ains se rend facilement et se laisse emporter et condescent a ce que l'on veut sans beaucoup s'opiniastrer.

Monsieur de Rohan n'a pas faute de bonne volonté, mais il n'a point de replique, lors surtout que M. de Bouillon parle.

Monsieur de La Force esquive en toutes choses et est recogneu pour estre homme qui veut vivre en paix et faire ses affaires.

On fait le mesme jugement de Monsieur de Parrabere lequel proposa dernierement qu'il faloit donner tout pouvoir a leurs deputés qui seroynt nommés et esleus pour se tenir a la Court; pouvoir, di-je, de faire, dire, proposer, et conclurre tout ce qu'ilz jugeroynt inporter le bien des eglises; mais il feut fort rabroué et feut noté pour estre trop partisan de la Royne.

Le sieur d'Auvigni [1] voulut il y a quelque temps syndiquer monsieur de Bouillon en pleine assamblée et luy faire recognoistre qu'il n'apportoit point tant de zele qu'il devroit a ce qui est du bien et avancement de la Religion : mais mondit seigneur de Bouillon lui respondit asprement et avec beaucoup de colere l'appella tout publiquement brouillon et traistre : et adressant son propos a toute la compagnie adjousta que led. sieur d'Auvigni sçavoit bien que tout ce qu'il lui avoit dit était vray.

Tous ceux de l'assamblée ont recogneu que monsieur du Plessis est plein de vanité : ce qui luy fait perdre beaucoup de creance qu'il auroit sans cela... — Etc.

[1] On voit par cette orthographe que le rédacteur était gascon.

Mais le zèle de d'Aubigné ne se refroidit pas un instant et il ne cessa de mériter d'être appelé *Brouillon* par ceux qui ne voulaient pas se brouiller avec les distributeurs des grâces et pensions de la cour.

En 1615, à l'assemblée politique de Nîmes, il prononça le serment d'union, ainsi que son fils *Constant*, baron de Surimeau, qui remplissait auprès de lui, en ce moment, les fonctions de lieutenant. Lorsque le prince de Condé se fut mis à la tête du parti des mécontents, les ducs de Rohan et de Bouillon, qui s'étaient déclarés pour lui, pressèrent d'Aubigné de se joindre à eux ; un accommodement ne tarda pas à être conclu, et lui seul fut exclu de l'amnistie, ce qui l'obligea à se mettre en état de défense dans sa place de Maillezais et dans la petite île du Doignon qu'il avait achetée récemment et où il avait élevé une maison forte couvrant Maillezais. La guerre s'étant rallumée bientôt après, le prince de Condé le choisit cette fois pour son maréchal de camp et lui en envoya les provisions; mais il refusa de les recevoir de sa main, et ne les accepta qu'au nom des églises assemblées à Nîmes. De son propre aveu, il ne se fit rien dans toute cette guerre qui vaille la peine d'être écrit. Elle se termina par le traité de Loudun, « qui fut comme une foire publique de perfidies particulières et de lâchetés générales. » Le prince de Condé, qui n'avait hérité de ses ancêtres que le nom, « paya, continue notre auteur, d'une noire ingratitude les services que je lui avois rendus dans cette guerre et les seize mille écus que j'y avois dépensés pour lui ; car étant arrivé à la cour, il rendit ce témoignage contre moi dans un conseil secret où il assista, que j'étois un factieux, un ennemi de la royauté, et capable moi seul d'empêcher le roi, tant que je vivrois, de régner avec une autorité absolue. »

A la fin, abreuvé de déceptions, d'Aubigné se pourvut par devers deux assemblées tenues à La Rochelle, pour en obtenir la permission de se démettre de la garde de Maillezais et du Doignon entre les mains de personnes fidèles et courageuses. Pendant plusieurs années, il avait cherché un successeur qui lui convînt et qui lui payât en même temps un bon prix. Le roi lui-même n'était à ses yeux qu'un acquéreur comme un autre, et malgré la bonne envie qu'en avaient les ministres de S. M., on n'avait pas osé s'emparer de son petit royaume par la force. Enfin il s'en dessaisit, pour moins qu'il n'aurait eu du roi, entre les mains du duc de Rohan (mai 1619). Après cette cession, il se retira à Saint-Jean-d'Angely, où il s'occupa de l'impression de son Histoire et de quelques autres ouvrages.

La petite guerre de la reine mère étant survenue, d'Aubigné refusa d'y prendre part ; mais lorsque le duc de *Rohan* et son frère, le prince de *Soubise*, lui mandèrent qu'ils en étaient réduits aux dernières extrémités, il ne sut pas résister à leurs instances et partit pour les rejoindre. Il les trouva à la tête d'un petit corps d'environ quinze cents hommes, ne sachant que devenir. Heureusement la paix, qui se conclut avec la reine mère (13 aout 1620), ne tarda pas à mettre un terme à leurs perplexités.

« La dessus, le roi ayant en diligence remply le Poictou de son armée, Aubigné prit sa résolution de venir prendre le chevet de sa vieillesse et de sa mort à Genève. » Avec douze cavaliers bien armés « et usant de la bonne science qu'il avoit des chemins, » il traversa toute la France, malgré les ordres qu'on avait envoyés de tous côtés pour l'arrêter ; et sauf quelques alertes qu'il eut à Châteauroux, à Bourges, à Mâcon et à Gex, sa course rapide eut un plein succès. Il arriva à Genève le 1er septembre 1620, et y fut reçu avec les plus grands honneurs. La ville l'invita à un repas public, auquel la magistrature assista en corps. On le logea aux frais de l'Etat ; on l'admit dans tous les secrets du gouvernement ; on lui confia enfin le soin des fortifications de la ville. Cependant, à peine était-il en sûreté qu'il faillit se rejeter dans de nouvelles mêlées. L'assemblée générale de La Rochelle lui ayant député le sieur d'*Avias*, avec une procuration pour l'autoriser à conclure divers traités avec les Allemands, il se mit à l'œuvre avec ce peu de scrupule qu'on avait alors, aussi bien les protestants que les catholiques, à faire inter-

venir les armes étrangères sur le sol de la patrie. Il entra de suite en négociation avec le bâtard de Mansfeld et les deux ducs de Weymar, qui s'engagèrent à amener douze mille hommes de pied, six mille chevaux et douze pièces de canon au secours des réformés français. Lui-même devait les rejoindre sur les bords de la Saône avec trois régiments de deux mille hommes chacun, et servir dans cette armée en qualité de maréchal de camp général. Déjà Mansfeld s'était avancé jusqu'en Alsace, et d'Aubigné n'attendait plus qu'une remise de deux cent mille livres pour entrer en campagne, lorsque « quelque gentil esprit de La Rochelle proposa que ce grand affaire seroit mieux entre les mains de M. le duc de Bouillon : ce qui fut suivi gaillardement. Le comte tourna donc vers Sedan, le premier marchand restant en croupe avec 500 pistoles de despence. »

Ce regret de d'Aubigné sur ses pistoles rappelle un trait que quelques biographes ont cru devoir relever dans son caractère : l'âpreté au gain, l'avidité. Ce hardi chef de bande, ce faiseur de vers satiriques, dit-on, était un homme très-retors, très-dur à ses débiteurs, très-habile aux ruses de la chicane et capable de duplicité en affaires. L'auteur qui parle ainsi[1] fortifie son dire par un long tableau des démêlés d'intérêt qui s'élevèrent entre d'Aubigné, son fils et ses gendres, puis entre ses gendres et leurs propres enfants et sa malheureuse belle-fille (dont nous parlerons tout à l'heure), tableau qui ferait croire que toute cette famille fût en proie aux passions sordides. D'Aubigné, artisan de sa propre fortune, avait souci de ses intérêts, mais sa vie de huguenot rebelle aux séductions de la cour répond noblement à une accusation de cupidité, et quant au nuage d'obscurité, de réticences calculées, d'actes fictifs qui régnait dans ses affaires, il s'explique aisément par sa situation politique. Il avait encouru la peine capitale et la confiscation ; il avait par de trop justes raisons déshérité son fils ; il avait transporté à l'étranger ce qu'il avait pu sauver de sa fortune ; quoi d'étonnant qu'il eût plus ou moins fictivement, et plus ou moins heureusement, partagé de son vivant tous ses biens de France entre ses enfants, et que ces opérations compliquées aient donné lieu à d'inextricables procès qui désolèrent sa famille longtemps après sa mort? Or nos laborieux écrivains modernes, les biographes, en cherchant avec ardeur pour l'histoire de cette famille célèbre des documents nouveaux, n'ont guère trouvé que des actes de procédure, des mémoires, comptes, significations et autres résidus de dossiers provenant des vieux procureurs de la province ; de là l'air processif dont ils ont affublé leurs personnages. Disons pour terminer cet épisode en le rassérénant par un souvenir littéraire, que le fief de la Lande, cet unique patrimoine de d'Aubigné, qui lui venait de sa regrettable mère et qu'on lui avait confisqué, passa entre des mains non moins savantes que les siennes, celles de l'académicien Vaugelas. Ce fut un don gracieux fait à celui-ci comme le prouve l'extrait suivant[1] :

31 *mars* 1635. Hommage rendu à d^lle^ Anne du Plessis, veuve de René Le Fuzelier sieur de La Motte Cormerai, par messire Claude Favre, chevalier, baron de Vaugelas, gentilhomme de la chambre du Roi et de Monseigneur son frère unique, à cause de la seigneurie des Landes de laquelle le don lui avoit été fait par Monsieur, duc d'Orléans, en conséquence de la confiscation qui en avoit été faicte sur le deffunt Theod. Ag. d'Aub. seigneur du même lieu..., etc.

De nombreux témoignages d'estime vinrent chercher l'exilé dans sa retraite. Les Bernois l'invitèrent, par une députation, à visiter leur ville au point de vue militaire ; il fut reçu « avec force canonnades, festins et autres honneurs, » dont lui-même blâme l'excès. Après bien des efforts, il fit comprendre aux magistrats la nécessité de ceindre leur ville d'une fortification régulière. Lui-même en traça le plan et dirigea les premiers travaux. Cette nouvelle enceinte, dit-il, « qui fut parachevée avec ardeur, passe aujourd'hui pour une des plus belles et

[1] Théoph. Lavallée, *La fam. d'Aub.*, p. 6, 11, etc.

[1] Lequel figure aux Carrés d'Hozier.

des plus régulières fortifications qu'il y ait en Europe. » Par reconnaissance, les Bernois voulurent l'élire pour leur capitaine-général, mais il s'en excusa sur son grand âge et sur son ignorance de leur langue. Pressé alors de leur indiquer quelque autre capitaine pour les commander, il leur nomma le *vidame de Chartres*, le marquis de *Montbrun* et le comte de *La Suze;* leur choix tomba sur ce dernier. A l'exemple de Berne, Bâle lui envoya pareillement un message pour le consulter sur ses fortifications.

La république de Venise voulut aussi l'avoir pour général des troupes à son service, mais l'ambassadeur de France en Suisse, Miron, la fit renoncer à ce projet. Il n'est sorte de dégoûts par lesquels cet ambassadeur ne cherchât à faire sortir d'Aubigné de Genève. Entre autres moyens auxquels il eut recours, il fit tenir aux magistrats genevois un arrêt par lequel d'Aubigné avait été condamné à avoir la tête tranchée pour avoir fait revêtir quelques bastions, vraisemblablement dans sa forteresse du Doignon, avec des matériaux d'une église ruinée en 1562. « C'estoit le quatrième arrest de mort contre lui, qui luy ont tourné à gloire et à plaisir. Ce fut une invention pour le rendre odieux à Genève, et outre cela une pratique pour empescher un mariage qu'il avoit commancé à traicter. »

En effet, bien qu'il eût alors passé sa soixante et onzième année, il épousa, le 24 avril 1623, une dame réfugiée aussi à Genève pour la religion, Renée Burlamacchi, d'une noble et riche famille de Lucques. C'était une veuve des plus respectables et un aimable esprit; mais elle avait cinquante-cinq ans et, dans un premier mariage qui en avait duré trente-cinq, elle avait donné à son mari, Cesare Balbani, dix enfants, dont pas un n'avait vécu. Elle a laissé des Mémoires et des lettres[1] qui la font juger une femme dont le caractère aimant et paisible dut calmer « notre bon Monsieur, » comme elle appelait le bouillant vieillard.

D'Aubigné avait apporté à Genève son goût pour le glorieux. La république ne pouvait lui rendre trop d'honneurs; il entendait la protéger par ses talents militaires; il lui fallait une place seigneuriale au temple; il garda jusqu'à son mariage une petite cour composée de quatre gentilshommes entretenus à ses frais; son premier soin fut de chercher quelque fief relevant de la seigneurie de Genève et de s'y construire un château fort. Enfin, il commença par froisser un peu grands et petits par son humeur agressive et turbulente, mais l'expérience et la raison le rangèrent au désir de la paix; il témoigna toujours le plus grand respect aux magistrats genevois, et se fit bientôt reconnaître « pour celuy qui estoit hors de France pour avoir esté trouvé et nommé *républicquain.* » Il fut bien quelquefois tenté par des bruits de guerre soufflés d'Italie, de Franche-Comté, d'Angleterre, mais les craintes de siége, qui menaçaient constamment Genève à cette époque, l'aidèrent à se croire obligé d'y rester, et, en effet, il vécut en repos ses dix dernières années dans son castel et baronnie du Crest, à dix kilomètres de Genève, sur la rive gauche du lac. Ce manoir, qu'il acheta le 21 juin 1621 et reconstruisit, existe encore sans avoir été modifié, si ce n'est par la vétusté, et c'est la même famille qui l'acquit en 1637 des héritiers du fondateur, la famille des Micheli du Crest, patriciens de Venise, de Lucques et de Genève, entre les mains de laquelle il subsiste aujourd'hui. Le lieu rappelle bien les idées du vieux guerrier. C'est un massif carré, sans autre ornement que quatre tours, carrées également, aux quatre angles; peu de fenêtres, et dans la toiture un campanile d'où l'on peut surveiller les environs. A moins d'une heure à l'ouest, sont les eaux du lac; du côté opposé, venaient jusqu'à sa porte les bois de Jussy, forêt genevoise sous l'abri de laquelle il pouvait en moins d'une heure aussi passer sur la terre de Savoie. L'entrée du côté du pont-levis, c'est-à-dire le devant de l'habitation, était garnie de communs et de murailles, tandis que sur le derrière s'étend, entre les appartements du rez-de-chaussée, les deux tours d'angle et le fossé profond, une

[1] Voy. *Lucques et les Burlamacchi*, par Ch. Eynard, 1848, in-12.

terrasse en jardin[1] qui domine à plusieurs kilomètres la grande route et la riante campagne. Cette retraite fleurie, d'environ cent mètres carrés, sûrement gardée de tous côtés, donne le sentiment de la sécurité parfaite. C'est là que d'Aubigné goûtait le confortable sans se soucier de beaux appartements, et qu'il se prélassait sans crainte ni de soldats ennemis, ni des dix assassins qu'il prétend que le duc d'Epernon et autres avaient envoyés rôder à Genève pour se défaire de lui.

Ce vieillard presque octogénaire[2], qui avait vu tant de choses et conservé l'esprit très-vif, était recherché autant que respecté par toutes les personnes distinguées de Genève, par les magistrats, par les savants et les ministres; il voyait également les plus grands seigneurs qui visitaient le pays, par exemple le marquis de Baden, la princesse de Portugal, la duchesse de Rohan; il entretenait une vaste correspondance; il aimait la musique, il en faisait même, et il continuait toujours à faire aussi des vers; il composa un hymne de l'Escalade, chant de guerre et d'actions de grâce sur l'attaque nocturne des Savoyards repoussée par Genève en 1602; il donnait des concerts chez lui; il en donna un à la princesse de Portugal, et l'on remarque dans l'inventaire de sa succession, outre plusieurs mousquets, arquebuses et autres armes, une viole basse et un violon. Il s'occupait surtout de ses œuvres littéraires, soit pour composer encore, soit pour revoir ses anciens livres. La mort le prit doucement, après dix jours de maladie. Elle n'eut pour lui rien d'amer. Comme sa bonne compagne le pressait de prendre quelque nourriture : « Ma mie, laisse-moi aller en paix, dit-il, je veux manger du pain céleste. » Il sentit venir sa fin avec une chrétienne et joyeuse confiance, chantant encore deux heures avant de rendre son dernier soupir :

> La voici l'heureuse journée,
> Que Dieu a faite à plein désir.
> Par nous soit gloire à lui donnée,
> Et prenons en elle plaisir.

Ainsi mourut, chargé d'ans et de gloire, un des hommes les plus probes et les plus dévoués du vieux parti huguenot. Genève le fit inhumer dans le cloître de la cathédrale de Saint-Pierre, et lorsque le cloître cessa d'être employé aux inhumations, on recueillit l'inscription gravée en lettres d'or sur une table de marbre, qui décorait le tombeau, et on l'encastra dans l'intérieur de l'église, où elle se voit aujourd'hui, à droite, en entrant par le grand portail. Cette inscription, composée par le défunt et surmontée de ses armoiries, est une admonestation latine invitant ses descendants aux bonnes mœurs. — On conserve aussi, à la bibliothèque de la ville, un portrait à l'huile qui représente d'Aubigné sur la fin de sa carrière de soldat, cuirassé, tête nue, ayant beaucoup des traits de son maître Henri IV.

Il nous reste à faire connaître de notre vaillant huguenot ses écrits. Peu goûté des XVII[e] et XVIII[e] siècles, d'abord à cause de sa couleur politique et religieuse, puis à cause de son langage antique, difficile, compliqué, souvent obscur, c'est seulement de notre temps, friand d'exactitude et amoureux des vieux textes, que d'Aubigné a été lu et qu'il a été compris. Dès lors il a grandi tout d'un coup. Depuis vingt ou trente ans, les meilleurs critiques (Geruzez, Sayous, Feugère, Mérimée, l'illustre Sainte-Beuve), les plus doctes éditeurs, les libraires en renom, l'ont étudié, commenté, réimprimé, et lui ont, à l'envi, rendu plein hommage. C'est surtout par son poëme des *Tragiques* et par son *Histoire universelle* qu'il est placé à ce haut rang. Pour ne pas refaire faiblement ce qui a été fait de main de maître, voici l'appréciation générale tracée par Sainte-Beuve. Nous n'aurons à y joindre que la revue des détails :

« D'Aubigné nous représente un type accompli de la noblesse ou plutôt de la

[1] « Il fit savoir au Petit Conseil qu'il se proposait de fortifier son château, mais qu'il n'entreprendrait rien que sous le bon plaisir de la Seigneurie. On lui recommanda de s'arranger de façon qu'en temps de guerre on ne fût pas obligé de démolir. Il répondit qu'il ne voulait pas faire une maison forte, mais seulement une maison pour se garantir contre les larrons et assassins, qu'il y aurait une courtine fermée et un bâtiment sur les vieilles murailles avec un cul-de-lampe. » (T. Heyer : *Mém. de la Soc. d'hist. de Genève*, XVII, 186.) — Sa « courtine fermée » est la terrasse, et son « cul-de-lampe » est le campanile.

[2] Sur ses derniers jours, il aimait à parler de ses 80 ans; mais, du 8 février 1552 au 29 avril 1630, il ne compta que 78 ans et 2 mois.

gentilhommerie protestante, brave, opiniâtre, raisonneuse et lettrée, guerroyant de l'épée et de la parole, avec un surcroît de point d'honneur et un certain air de bravade chevaleresque ou même gasconne qui est à lui. — Il gardait au cœur en toutes ses licences un coin de puritain qui persista sans jamais tuer le vieil homme, et qui gagna seulement avec l'âge. Il dut à sa race, à sa trempe d'éducation et au rude milieu où il fut plongé, de conserver, à travers ses passions contradictoires et qu'il combattait très-peu, un fonds de moralité qui étonne et qui ne fait souvent que leur prêter une plus verte sève : nature généreuse, témoin subsistant d'un siècle plus robuste et plus endurci que les nôtres, et qui nous en rend au hasard et avec saillie les caractères les plus heurtés. — « Il prit surtout à Ronsard son ton mâle et fier ; c'était un amateur à la suite de la pléiade, spirituel et vigoureux. — La postérité a fait à d'Aubigné une place de plus en plus distincte. Elle lui sait gré avant tout d'être un peintre, et de ce don énergique et coloré de la parole par lequel elle est mise en vive communication avec le passé. Sans se dissimuler quelques exagérations de ton et les jactances ou les fougues de pinceau, elle reconnaît en lui la force, la conviction, l'honneur, ce qui rachète bien des défauts et des faiblesses ; elle l'accepte volontiers, malgré les contradictions et les disparates, comme le représentant de ce vieux parti dont il avait le culte et dont il cherche à rehausser la mémoire. Le duc de Mayenne, interrogé un jour par des amis de d'Aubigné sur la manière dont s'était passé le combat d'Arques et sur ce qui avait précipité la victoire, après quelques essais d'explication et se sentant trop pressé, finit par répondre : *Qu'il dise que c'est la vertu de la vieille phalange huguenote et de gens qui de père en fils sont apprivoisés à la mort !* D'Aubigné, qui prend au pied de la lettre la réponse du duc de Mayenne, s'est donné pour tâche dans son *Histoire* de raconter les exploits et de produire les preuves de cette vertu guerrière, d'en retracer l'âge héroïque dans ses diverses phases : c'est sa page à lui, c'est son coin dans le tableau de son siècle, et il l'a traité avec assez d'impartialité en général, avec assez de justice rendue au parti contraire, pour qu'on lui accorde à lui-même tous les honneurs dus finalement à un champion de la minorité et à un courageux vaincu [1]. »

1. *Vers funèbres de Théodore-Agrippa d'Aubigné, gentilhomme Xaintongeois*, sur la mort d'Etienne Jodelle, parisien, prince des poëtes tragiques ; Paris, 1574, in-4 de 10 pages. Réimprimé à la fin des Œuvres de Jodelle en 1583 et 1587.

II. *Les | Tragiques | donnez au public par | le larcin de Prométhée.* | Au Dezert, | par L. B. D. D. | M.DC.XVI. —C'est un petit in-4, imprimé vraisemblablement à Maillé, comme l'*Histoire universelle*, datée aussi de l'an 1616. L'auteur, dans cette première édition d'un ouvrage qu'il avait commencé trente-six ans auparavant, en 1577, lorsque étant blessé, il se croyait en danger de mort, ne se décidait à le publier qu'en usant de prudence. Il feint, par un artifice poétique, un larron, Prométhée, qu'il met en avant comme publiant des vers qu'il a dérobés à son maître, et il se cache lui-même sous ces initiales, dont on ne voit pas d'abord le sens : L. B. D. D. Mais un ingénieux critique les a très-bien devinées [2]; elles veulent dire : *Le bouc du dezert*, surnom que d'Aubigné aimait à prendre[3] pour se plaindre des inimitiés que lui suscitait son âpre franchise. Quelques années après, il publia une deuxième édition, in-8, en tête de laquelle il mit, ne craignant plus de se découvrir : *Les | tragiques | ci-devant | donnez au public* | par le larcin de *Promethee.* | *Et depuis | avouez et enrichis | par le Sr d'Aubigné.* On a lieu de supposer que cette édition fut imprimée à Genève en 1623. Du moins existe-t-il, dans un catalogue destiné à l'Allemagne [4], la mention d'un exemplaire ainsi décrit : « *Seconde édition*, avec augmentation d'une quarte part, remplacement des lacunes de la précédente et plusieurs pièces notables adjoustées. A Genève, chez les héritiers

[1] Sainte-Beuve : *Causeries du lundi*, juillet 1854.
[2] M. Charles Read, dans la préface de son édition des *Tragiques*, p. XIII.
[3] Voy. ses *Memoires*, année 1590.
[4] *Bibliotheca exotica*, de G. Draud ; Francfort, 1625.

et vefve de Pierre de la Rovière, 1623. » — Troisième édition : « *Les Tragiques, par T. A. d'Aubigné*, nouvelle édition revue et annotée par Ludovic Lalanne; A Paris, chez P. Jannet, libraire, 1857. » Petit in-8 de xl et 352 p. faisant partie de la Bibliothèque elzévirienne. — Quatrième édition, commencée par Prosper Mérimée, achevée par M. Read : « *Agrippa d'Aubigné. Les Tragiques.* Edition nouvelle, publiée d'après le manuscrit conservé parmi les papiers de l'auteur, avec des additions et des notes par M. Charles Read. Paris, librairie des bibliophiles ; 1872. » In-8 de xlvij et 369 p. En tête de la deuxième édition et des suivantes, sont deux sonnets de *Daniel Chamier* et un de la princesse *Anne de Rohan* à la louange de l'auteur.

Les *Tragiques* sont divisés en sept livres, liés entre eux, comme dit l'auteur avec raison, par le rapport « des effets et des causes. » Au 1er livre, intitulé *Misères*, le poëte fait le « tableau piteux du royaume; » il décrit les guerres et calamités qui ont désolé la France pendant la seconde moitié du XVIe siècle, et qui ont pour cause les vices des rois et des grands, qu'il flagelle dans son 2e livre, intitulé *les Princes*. Le 3e livre, *la Chambre dorée*, est la peinture de la justice, basse et corrompue ; 4e *les Jeux*, 5e *les Fers*, 6e *Vengeances :* ce sont les spectacles successifs donnés par les partisans de la réforme religieuse lorsqu'on les fait périr sur le bûcher, lorsqu'ils finissent par prendre le glaive pour se défendre, et lorsque enfin Dieu est invoqué pour le châtiment des impies persécuteurs. Dans le 7e et dernier livre sont décrites les béatitudes ou les punitions célestes et le jugement dernier. Ce cadre ferme et grandiose est rempli d'une main très-inégale ; les neuf mille vers qu'il contient sont remarquables par leur mâle énergie, mais déparés à chaque page par l'incorrection, l'obscurité, la recherche, le jeu de mots, la puérile antithèse. L'imperturbable bon sens du XVIIe siècle n'est pas encore né pour modérer la fougue d'une plume brûlante ; mais l'œuvre mal polie n'en est peut-être que plus sublime dans son étrange grandeur. Voici un échantillon du commencement : ce sont les frères ennemis, le catholique et le protestant, qui déchirent les seins de leur mère

Je veux peindre la France une mère affligée
Qui est entre ses bras de deux enfants chargée;
Le plus fort, orgueilleux, empoigne les deux bouts
Des tetins nourriciers ; puis, à force de coups
D'ongles, de poings, de pieds, il brise le partage
Dont nature donna à son besson (jumeau) l'usage
Ce volleur acharné, cet Esau malheureux,
Faict degast du doux laict qui doit nourrir les deux;
Si que, pour arracher à son frère la vie,
Il mesprise la sienne et n'en a plus d'envie;
Mais son Jacob, pressé d'avoir jeusné mesui (tantôt),
Estouffant quelque temps en son cœur son ennui,
A la fin se défend, et sa juste colère
Rend à l'autre un combat dont le champ est la mère.
Ni les souspirs ardents, les pitoyables cris,
Ni les pleurs rechauffez ne calment les esprits ;
Mais leur rage les guide et leur poison les trouble,
Si bien que leur courroux par leurs coups se redouble.
Leur conflict se r'allume et faict si furieux,
Que d'un gauche malheur ils se crèvent les yeux.
Cette femme esplorée, en sa douleur plus forte,
Succombe à la douleur, mi-vivante, mi-morte;
Elle void les mutins tous dechirez, sanglans,
Qui, ainsi que du cœur, des mains se vont cerchans
Quand, pressant à son sein d'un' amour maternelle
Celui qui a le droit et la juste querelle,
Elle veut le sauver, l'autre, qui n'est pas las,
Viole en poursuivant l'asile de ses bras.
Adonc se perd le laict, le suc de sa poictrine
Puis, aux derniers abois de sa proche ruine,
Elle dit : « Vous avez, felons, ensanglanté,
« Le sein qui vous nourrit et qui vous a porté ;
« Or, vivez de venin, sanglante geniture;
« Je n'ai plus que du sang pour vostre nourriture! »

Cette vigueur athlétique de d'Aubigné s'est alimentée aux mêmes sources qui nourrirent d'autres créations de la poésie, la *Semaine* de du Bartas, le *Paradis* de Milton, la *Messiade* de Klopstock, c'est-à-dire dans le profond sentiment religieux du protestantisme. On a dit des *Tragiques*, avec raison qu'ils sont *l'épopée du calvinisme.*

III. *La confession catholique du sieur de Sancy*, et déclaration des causes, tant d'état que de religion, qui l'ont mû à se remettre au giron de l'Eglise. Amsterdam, in-8°, 1693 (et non 1593, comme le dit par erreur le Dict. des anonymes). L'auteur de la publication est Le Duchat, qui l'a enrichie de notes. Elle a été plusieurs fois réimpr. depuis. Cet opuscule est la satire ingénieuse d'un changement de religion dicté par de tout autres intérêts que ceux de la foi. Nicolas Harlay de Sancy qui s'était déjà fait catholique une première fois à la Saint-Barthélemy pour sauver sa vie, avait abjuré de nouveau en mai 1597.

IV. *Les avantures du baron de Fæneste*, première partie, reveue et corrigée et

augmentée par l'autheur. Plus a esté adjousté, la seconde partie, ou le Cadet de Gascogne. A Maillé, 1617, pet. in-8°. — On a signalé cinq éditions ou tirages différents de ce livre sous la date de 1617, et l'on doute si la première édition, qu'on ne connaît que par induction sur la foi des mots « revue, corrigée et augmentée, » qui se lisent en tête de celle-ci, a réellement existé. Il y en a une reproduction datée de Maillé, 1619; et une autre qui porte la fausse date : « Au dezert, imprimé aux despens de l'autheur, » 1630 (quelquefois 1640). Ces incertitudes et ces difficultés proviennent des artifices de l'auteur qui manœuvrait de façon à n'être pas trop reconnu. L'édition de 1630 fut faite à Genève chez l'imprimeur Pierre Aubert et fort mal prise par la seigneurie. On s'était passé de permission pour cela, mais le conseil, trouvant dans ce livre « plusieurs choses « impies et blasphématoires qui scanda- « lisent les gens de bien, » cita l'auteur à comparaître pour en être blâmé, mit l'imprimeur en prison et ordonna la suppression de l'ouvrage (29 mars — 12 avril 1630). Le titre en était : « *Les avantures du baron de Fæneste comprinses en quatre parties.* Les trois premières reveuës, augmentées et distinguées par chapitres. Ensemble la quatriesme partie nouvellement mise en lumière. Le tout par le mesme autheur. » — Le docte Le Duchat la fit réimprimer avec des annotations en 1729, 2 vol. in-8°, Cologne (Bruxelles); et une autre édition, plus correcte, parut à Amsterdam en 1731 (2 vol. in-12). Enfin, l'on a : « *Les aventures du baron de Fæneste* par Th. A. d'A., nouvelle édition revue et annotée par M. P. Mérimée. Paris, Jannet, 1855, in-12. »

Quoique les gens de bien aient encore aujourd'hui le droit d'être scandalisés, presque autant que l'étaient les magistrats genevois, des plaisanteries obscènes dont ces Aventures sont remplies, le seul nom du dernier éditeur est un éloge, et le plus timoré des lecteurs est bien obligé de s'incliner devant cette prédilection de Mérimée, écrivain dont la plume est parfaite[1]. La trame du livre est fort simple; c'est un dialogue entre un Gascon des moins recommandables qui vise uniquement à paraître ce qu'il n'est pas (φαίνεσθαι) et le sieur d'Enai, un honnête homme et qui se contente de l'être (εἶναι); quelques autres interlocuteurs se mêlent à leur conversation, chacun parlant le dialecte de sa province, détail plein d'attrait, et ils se racontent, d'un bout à l'autre du volume, les histoires plaisantes qu'ils ont vues ou qui leur sont arrivées. C'est moins une satire qu'un recueil d'anecdotes, et l'auteur le dit en commençant; il a voulu se recréer à ramasser *des bourdes vrayes*. Il semble avoir été inspiré par Rabelais, qu'il cite avec déférence, et avoir inspiré à son tour un autre huguenot qui, avec un recueil de bourdes vraies, a composé un livre du plus grand prix, Tallemant des Réaux.

V. *L'Histoire universelle du sieur d'Aubigné.* Première partie qui s'estend de la paix entre tous les princes chrestiens, et de l'an 1550 jusques à la pacification des troisiesmes guerres en l'an 1570. *Dédiée à la postérité.* A Maillé, par Jean Moussat, imprimeur ordinaire du dit sieur, 1616, achevé d'imprimer le dernier jour de mars 1618; in-folio de 366 pages et 28 pages de table. *Tome second* (de 1571 à 1585), 490 p. et 14 p. de table; Maillé, 1618. *Tome troisième* (de 1585 à 1610), 550 p. et 14 p. de table; Maillé, 1620. — « *Histoire universelle du sieur d'Aubigné,* comprise en trois tomes; seconde édition, augmentée de notables histoires entières et de plusieurs additions et corrections faites par le mesme auteur. *Dédiée à la postérité.* A Amsterdam, pour les héritiers de Hier. Commelin, 1626. » Cette édition, imprimée à deux colonnes, tandis que la première est à longues lignes, est ordinairement reliée en seul volume de 1189 et 744 col. plus les tables. Elles ne diffèrent pas beaucoup l'une de l'autre. L'auteur s'est appliqué dans la seconde à compléter certains récits, à en émonder d'autres, à transposer des passages, voire même à ajouter quelques courts chapitres,

[1] Mais peu qualifié pour la tâche d'éditeur, et cette édition laisse fort à désirer. Voy. un article de M. Lud Lalanne dans l'Athenæum franç. (1855. p. 632.)

mais ces remaniements n'ont qu'un caractère littéraire et il ne semble pas que la deuxième édition soit expurgée, comme on l'a dit, des traits satiriques dont la première abondait. A quoi bon d'ailleurs cette concession que l'auteur eût faite puisqu'il imprimait cette seconde édition hors de France? La première avait été condamnée par arrêt du parlement de Paris à être brûlée par la main du bourreau [1].

Lorsque avec une prétention très-grande d'Aubigné dédiait ce livre à la postérité, ce n'était pas une vaine gloire qui l'inspirait, c'était un jugement juste et profond. Cet esprit entier se savait haï des courtisans et craint dans son propre parti (disons des faibles cœurs de son parti); il ne comptait donc pas sur beaucoup d'applaudissement. A Genève même, il avait obtenu d'abord un privilége de dix ans pour réimprimer cette Histoire et il en avait offert au Conseil (27 juill. 1622) un exemplaire richement relié aux armoiries de la république sur lequel il avait fait mettre cette inscription dorée : « A la cité de Dieu, asyle « de piété, Genève-la-Sainte et ses très- « honorés et magnifiques seigneurs, « Th.-A. d'Aubigné receu à bras ouverts « en leur sein vous dédie les restes de « ses labeurs et de sa vie » Quelques jours après (4 septembre) le syndic Anjorrant (ci-dess. col. 273) fit observer au Conseil qu'il y avait « de la conséquence en la permission à cause des choses contenues en ce livre » et le Conseil en ayant délibéré, supprima le privilége (20 janv. 1623). Mais d'Aubigné comptait sur la justice de l'avenir et il eût raison. Malgré toute sa passion, toutes ses rudesses, tous ses replis et le vice rédhibitoire de sa couleur religieuse, il a percé peu à peu la foule des beaux esprits de la littérature française pour aller s'asseoir dans les premiers rangs. C'est qu'il a vu les choses dont il parle, qu'il a l'âme assez vaillante pour être sincère, et que sous sa casaque de guerrier il y a l'étoffe d'un artiste. Son récit est pénible à lire d'abord, à cause des contorsions du style, mais il attache et captive bientôt par la vie, l'action, la pensée qu'on y voit sans cesse remuantes, et aussi par la sagesse et l'art qui président à ses dispositions. Il embrasse soixante années, depuis la première levée de boucliers des huguenots (1550) jusqu'à la mort de Henri IV. Chacun des trois tomes dont l'ouvrage se compose est formé de cinq livres, et chaque livre s'arrête au moment où quelque armistice, quelque paix ou traité de pacification, permet qu'acteurs et lecteur respirent. L'historien hausse son sujet en ne quittant aucun de ses livres sans jeter un regard sur ce qui se passait à la même époque au delà des frontières de France, et sans tirer un bref aperçu des quatre points cardinaux : Orient, Midi, Occident, Septentrion. Il aspire à commander le respect autant que l'attention, et comprend que la dignité seule y donne droit; qu'il doit écarter de son récit les détails trop menus, les propos trop acerbes, les actions trop basses, tout ce qui, par son caractère excessif, peut être entaché d'incertitude. Quand les petites particularités s'imposent, par leur intérêt ou leur nouveauté, il a soin de s'en excuser. Si dans ses Mémoires il a rapetissé et un peu honni Henri IV, dans l'Histoire Universelle il fait taire les griefs personnels et ne parle plus que du héros, « ce grand roi que Dieu lui avoit donné pour maître. » On lui avait reproché que cette Histoire était « vrayement sienne, » parce qu'il y parlait beaucoup de lui : « Je respons, dit-il en homme qui sait écrire, qu'ayant commencé son premier siége dans Orléans, en 1562, et pour tant esté soldat 54 ans, capitaine 50, mestre de camp 44, et mareschal de camp 32 années, il auroit esté trop lasche ou trop

[1] Sur la plainte a nous faite par le procureur du Roi qu'il se vend de nouveau un livre intitulé l'Histoire universelle du S[r] d'Aubigné dediée à la posterité, impr. a Maillé par J. Moussart, soy disant imprimeur du dit d'Aubigné, 1616... Nous, après que le dit livre a esté veu, leu et examiné en la chambre du Conseil, avons declaré led. livre meschant, pernicieux et remply d'abominables et calomnieuses impostures contre l'honneur deub a la memoire des deffunts Rois, Reines, Princes et autres qui ont tenu les premières charges du Royaume et comme tel sera bruslé en la place et devant le collége royal en l'Université de Paris par l'executeur de la haute justice ; deffenses a toute personne d'avoir le dit livre, de le vendre ny de l'achepter a peine de 400 l. p. d'amende, enjoint a tous libraires et impr. qui ont des exemplaires dud. livre de les apporter dans trois jours au greffe de la Cour... et que le dit d'A. et led. Moussart seront pris au corps et amenez es prisons du Chastelet..., adjournez a trois briefs jours et criez a son de trompe. Rapporté et exécuté le jeudi 2 janvier 1620. (Minute originale, mss. Du Puy, vol. 658, f. 240.)

malheureux s'il n'avoit a repondre en son nom de plusieurs exploits. Là où il a peu le taire sous quelque qualité, comme d'escuyer du roi, enseigne ou lieutenant, ou sous le mot vague de « quelqu'un, » et cela aux plus hasardeux traits de sa jeunesse, il a laissé cette connoissance a ses plus proches et familiers, la desrobant au reste de ses lecteurs[1]; ce que, où il a eu tiltre de chef et s'est trouvé responsable des gestions, il n'a peu ni deu le faire. » Enfin, sa préface est fort belle[2] :

« Ayant assez longtemps apprehendé la pesanteur de l'Histoire et redouté ce labeur pour les rigoureuses lois qui lui sont imposées; après avoir considéré a combien de sortes d'esprits doit satisfaire celui qui expose son talent sur un eschaffaut si eslevé ou il a pour spectateur l'Univers, autant de juges que de lecteurs..., n'estant possible de plaire a tous a la fois, j'ai estimé qu'il se falloit regler aux meilleurs et n'attendre pour juges æquanimes de ma louange que ceux qui l'ont méritée pour eux... Laissant donc les fleurs aux poésies amoureuses, rendons vénérable notre genre d'escrire, puisqu'il a de commun avec le théologien d'instruire l'homme a bien faire et non a bien causer.

« Certes, en voyant les livres monstrueux qui courent, sales de flatteries impudentes, de louanges prophétiques, de mesdisances affectées, au dela de tous ces pechez (qui seroient encores véniels) ayant rencontré la prévarication achetée (servitude que nous avons reprochée en face à son autheur et qu'il nous a confessée avec larmes), sur toutes ces connoissances j'ai fait courage de colère et mon estat de remplacer les desfauts de ma suffisance par l'effort de ma fidélité. (Suit un jugement sur les deux plus recommandables historiens modernes qu'il connaisse : La Popelinière et de Thou, avec quelques mots sur Guicciardin, du Bellay, Commines et de Serres). Pour tous les autres qui ont escrit ils sont recusables comme s'estant monstré parties, surtout Mercure gallo-belgique et quelques-uns de nos ministres qui de bons théologiens se sont faits mauvais historiographes, et n'y a pas un de ceux la qui ne se soit monstré aussi passionné que Paul Jove, toujours en protestant contre la passion. En attendant que plusieurs autres content mes fautes, je ne protesterai pas d'avantage. Je commence mon œuvre a la naissance de Henri quatriesme, justement surnommé le Grand : il n'est dedié a aucun qu'a la postérité. Mon dessein s'estend autant que ma vie et mon pouvoir. Je ne m'excuserai point par crainte ni par esperance, plus empesché a chastier l'excès de ma liberté qu'a me guérir du flatteur. Nourri aux pieds de mon Roi, desquels je faisois mon chevet en toutes les saisons de ses travaux; quelque temps eslevé en son sein et sans compagnon en privauté, et lors plein des franchises et severitez de mon village; quelquesfois esloigné de sa faveur et de sa cour, et lors si ferme en mes fidelitez que mesme au temps de ma disgrace il m'a fié ses plus dangereux secrets, j'ai receu de lui autant de biens qu'il m'en faloit pour durer et non pour m'eslever. Et quand je me suis veu croisé par mes inférieurs, et par ceux mesmes qui sous mon nom estoient entrés à son service, je me suis payé en disant : Eux et moi avons bien servi : eux a la fantaisie du maistre, et moi a la mienne qui me sert de contentement. Les imprimeurs sont curieux de representer en taille douce les autheurs aux premières pages de leurs livres : tel soin est inutile car il ne profite point au lecteur de voir le visage et les linéamens de celui qui l'enseigne; mais bien ceux de l'ame, pour recevoir les jugements des choses avec le trebuchet en la main. Donc, en la place de mon portraict, je demande à mon lecteur la patience d'un petit conte, avec promesse que hors la préface, il n'aura plus de moi ces privautez. C'est qu'en l'an 1577 le roi ayant pris dans la forest de Thouvoye un grand cerf qui au lieu d'une des branches de sa teste avoit son andouiller retroussé en forme d'un vase, il s'eschauffa longtemps a louer ceste teste, a la considérer bien brunie, bien perlée et a deliberer de l'envoyer jusqu'en Gas-

[1] Dans la seconde édition, ces endroits où lui-même est en scène sans le dire, sont marqués par un ℵ.

[2] Nous en citons ici la moitié en abrégeant par quelques coupures

cogne; et puis en retournant pour faire la curée il me disoit que cette rencontre devoit estre en son Histoire et me conviant a l'escrire. Je lui respondis (trop fierement, comme non content des actions passées) : *Sire, commencez de faire et je commencerai d'escrire!...* »

En effet, dans ce seul mot, quel beau « linéament » de l'âme d'un historien. De même que le grand poëme de d'Aubigné, les Tragiques, sont l'épopée du calvinisme, de même son grand œuvre de prose en est bien la véritable histoire.

VI. *Lettre du sieur d'Aubigné* sur quelques histoires de France et sur la sienne ; Maillé, 1620, in-8°. — C'est un tirage à part de la préface de l'Histoire universelle. Il y en a des exemplaires sous cet autre titre : « Lettre du sieur d'Aubigné, dédiée à la postérité, sur la copie de Maillé, 1620, in-8°. »

VII. *De la douceur des afflictions.* Longue lettre adressée par d'Aubigné à Mme Catherine, sœur du roi et duchesse de Bar, en l'année 1600, lorsque le duc bourrelé de remords pour avoir épousé une protestante, qu'il aimait tendrement d'ailleurs, était à Rome implorant avec anxiété la permission du pape afin de conserver sa femme. Ce petit ouvrage est un de ceux qui font le plus d'honneur à notre écrivain ; il y parle un langage calme, élevé, chrétien. On l'avait imprimé à l'époque où il fut composé, en une feuille in-12, sans nom d'auteur et sans lieu d'impression. L'année suivante en parut une 2e édition, augmentée d'un avant-propos et d'une paraphrase en vers du ps. 88. Toutefois il était perdu et oublié, lorsque M. Fréd. Chavannes en découvrit un exemplaire qui fut reproduit tout entier dans le *Bull. de l'Hist. du Prot.* IV, 561, et réimprimé à part la même année (1856, Aubry, 32 pag. in-8°) par les soins de M. Ch. Read.

VIII. *Le Divorce satyrique ou les amours de la reine Marguerite.* C'est le titre tel que les éditeurs l'ont arrangé, mais dans le manuscrit il portait : « Divorce satyrique en forme de factum pour et au nom du roy Henri IV, où il est amplement discouru des mœurs et humeurs de la reine Marguerite jadis sa femme, pour servir d'instruction aux commissaires députés par S. M. à l'effet de la séparation de leur mariage. » On voit donc que cet écrit fut composé au moment où le mariage venait d'être cassé; la sentence de nullité est du 17 déc. 1599. C'est un atroce et odieux pamphlet, quelque éhontée qu'ait pu être la femme contre laquelle il est dirigé. Mais il est bien comique. Il fait méchanceté double en mettant le discours dans la bouche du roi et en déchirant le mari des mêmes coups qui poignardent la femme. Il ne se borne pas aux circonstances de la cause, mais reprend les faits au temps où Henri, selon lui, avait « plus de paroles que d'argent et plus de nez que de royaume. » Un tel livret ne pouvait pas être imprimé d'abord ; il ne le fut que longtemps après la mort des deux intéressés et fut joint aux autres pièces scandaleuses (les Amours du grand Alcandre, la Confession de Sancy, etc.) que les éditeurs firent paraître à la suite du Journal de Henri III. On l'attribuait à d'Aubigné à cause de son inimitié notoire contre la reine Marguerite, mais les meilleurs esprits, et MM. Haag parmi eux, se refusaient à en croire une si légère apparence. Aujourd'hui le doute n'est plus permis ; on trouve dans le Divorce un quatrain qui est de d'Aubigné et qu'on ne pouvait guère lui avoir dérobé, car il figure dans le Printemps et n'est sorti des portefeuilles de l'auteur qu'en l'année 1874 (édit. Read, ode 3e).

IX. *Agrippa d'Aubigné. Le Printemps,* « poëme de ses amours, » *stances et odes* publiées pour la première fois d'après un manuscrit de l'auteur ayant appartenu à Mme de Maintenon, avec une notice préliminaire par M. Ch. Read ; Paris, 1874, pet. in-8°, xxx et 148 p. — Nous avons rapporté (col. 474) une mention faite par d'Aubigné de ces vers de sa jeunesse. On croyait généralement que ce livre avait été publié, mais qu'il s'était perdu. Un estimable bibliophile, M. Monmerqué, l'avait eu trente-huit ans dans sa bibliothèque sans en reconnaître avec précision la valeur. Elle n'échappa pas à M. Read qui fit l'acquisition de cet article lorsqu'on vendit aux enchères les livres de M. Monmerqué

(mars 1861), et publia ensuite cette trouvaille composée de 80 morceaux poétiques de d'Aubigné[1] qui, pour en avoir parlé sans beaucoup d'éloge, s'est encore fait en cela trop belle part.

X. *Histoire secrète de Théodore-Agrippa d'Aubigné, écrite par lui-même*, publiée avec le baron de Fæneste annoté par Le Duchat, Cologne (Brux.), 1729, pet. in-8°. Nouv. édit. sous le titre : *Mémoires de la vie de Th.-Agr. d'Aubigné, écrits par lui-même*, et publiés avec les Mémoires de Frédéric-Maurice de La Tour, prince de Sedan, une Relation de la cour de France, en 1700, et l'Histoire de Mme de Mucy; Amst., 1731, 2 vol. in-12. — *Mémoires de T.-A. d'Aubigné*, publiés pour la première fois d'après le ms. de la biblioth. du Louvre, contenant les fragments de l'Hist. Univ. qui se réfèrent à ces Mémoires et les complètent, accompagnés de pièces inédites; par M. Lud. Lalanne. Paris, Charpentier, 1854, in-12. — *Sa vie, à ses enfants* (publiée pour la première fois d'après le ms. original de la collection Tronchin), par MM. Réaume et de Caussade. t. Ier des Œuvres complètes de T.-A. d'Aubigné; Paris, Lemerre, 1873.

Nous avons ci-dessus (col. 468, 471) parlé de cette autobiographie de d'Aubigné et l'avons mise à profit. MM. Réaume et de Caussade lui ont donné une valeur qu'elle n'avait pas auparavant. Voici comment : ils l'ont fait suivre d'un recueil de tout ce qu'ils ont trouvé de lettres de l'auteur, au nombre d'environ 230. Or, en lisant cette correspondance, on s'aperçoit que d'Aubigné n'a pas écrit sa vie au hasard de ses souvenirs, mais qu'il avait ses lettres sous les yeux, qu'il les suivait comme guides, et, par suite, ses dires acquièrent une solidité qu'on ne leur aurait pas crue. Ainsi, dans les Mémoires, il parle rapidement (p. 12 de l'édit. Lemerre) des études de magie qu'il fit à Lyon, et (p. 92) de l'intelligence extraordinaire d'un muet qu'il eut à son service; ces deux sujets sont développés, avec une foule de détails sur des faits étonnants auxquels il avait assisté, dans cinq lettres des plus curieuses adressées à M. de La Rivière, médecin du roi. Ailleurs (p. 73 et 80), il se vante d'avoir dans plusieurs conférences publiques mis en déroute toute la science et la théologie catholiques; cet épisode, que nous avons raconté (col. 483), est confirmé par quatre lettres (dont une n'est pas de lui, mais d'un de ses amis, M. *de Montausier*), et l'on voit que les Mémoires reproduisent en partie les termes mêmes de sa correspondance. — Ajoutons que, dans ces lettres, d'Aubigné n'est pas seulement un narrateur attachant, mais un très-bon prosateur. C'est en 1623 que d'Aubigné se mit à rédiger ses Mémoires. Lorsqu'il espérait publier à Genève la 2e édit. de son Histoire et qu'il la faisait imprimer, il avait pris chez lui pour l'aider et corriger ses épreuves un jeune étudiant, Esaïe *de Baille*, vraisemblablement fils ou neveu du pasteur Baille, de Lyon. Ce jeune homme passa dans la demeure de d'Aubigné l'hiver de 1622-23, apportant au maitre un concours très-utile, très-éclairé, s'intéressant à ses vers aussi bien qu'à sa prose, et suspendu aux lèvres du vieillard qui, à son tour, émerveillé de cet auditeur intelligent, se plaisait, comme tout vieux soldat, à lui raconter ses prouesses. La même causerie revenant chaque jour rendait toute naturelle la mise en écrit de tous ces épisodes; ils appelaient cela entre eux : *l'Apologie*. Mais lorsque d'Aubigné voulut sérieusement se livrer à cette rédaction, de Baille était retourné à Lyon. C'est de là qu'il écrivit à l'auteur, 28 mai 1623, en lui rappelant leurs conversations : « Votre portrait, vos discours, vostre chambre me sont toujours devant les yeux, et je puis me vanter de n'avoir oublié aucune de vos paroles, voire des moins importantes. C'est de cette moisson vostre que je vous envoie un brief indice de Mémoires pour la belle Apologie; car, bien qu'ils soient tous nez chez vous, vous pourriez en laisser quelques-uns en arrière qui se plaindroient de vostre oubli; et je sçai que vous estes de ces riches liberaux qui, n'ayant jamais faict inventaire de tous leurs biens, ne sont pas marris qu'un bon fermier leur en rafraichisse la mémoire. »

[1] Outre 32 de divers autres auteurs, dont cinq de son fils Constant.

Cette lettre a été publiée (*Bull.*, 1875, XXIV, 323), mais sans le nom de son auteur et sans le curieux « Indice des Mémoires » dont elle est accompagnée. D'Aubigné avait prié son secrétaire de rechercher dans ses souvenirs les épisodes de sa vie qu'il lui avait racontés et de Baille lui en envoie la liste en 54 articles. D'Aubigné n'en a retenu qu'un petit nombre. Bien qu'arrêtée à chaque instant par des obscurités que nous ne pouvons dissiper, la lecture de cette liste est des plus piquantes en ce qu'elle nous fait comparer et peser ce que nous avons avec ce que nous aurions pu avoir. Elle est trop longue pour être insérée toute ici, mais en voici un échantillon :

1. Le médecin Miron envoya des amples mémoires sur le chancre de M. d'Espernon.
2. Maulevrier avouoit brutalement les drôleries du cabinet.
3. Un courrier du duc de Longueville et un autre du mareschal d'Anville depacquetez avant qu'on eut veu leurs pacquets.
4. Celui que l'on fouettoit avec une espaule de mouton.
5. Que l'on mettoit en prison a la ruelle du lict.
6. A qui l'on donnoit des coups de pied au ventre.
7. Les nopces de Kelus.
8. Les nopces de Bellegarde ou d'O se signa de son sang.
9. Le pardon que demandoit Bellegarde au duc d'E. après la mort du maistre.
10. La 3e horreur qu'Henri le Grand ne racontoit jamais sans tremblement.
20. Celui que d'Aubigné trouvoit la main dans les chausses de ses valets; qui l'appeloit son père; qui apprenoit des pseaumes; qui entend bien le palais. Adieu, vieillard, à Doignon, A dieu à la Bastille [1].
26. Specifier toutes les gentilles particularitez qui suivirent et précédèrent la prophétie de la lèvre. Le beau mot mais mal employé [2].
27. Le bon père qui dit à son fils, dont il s'est si bien souvenu : Gautier, vois-tu ces textes; si tu n'en prends vengeance, je te maudi [3].
29. D'Aubigné fit faire 60 lieues a ses filles pour chanter un pseaume sur le lieu ou il fut délivré d'un grand péril.
31. M. de Bouillon harangua, a la louange du martire. Il lui repliqua que c'estoit aux fidelles a s'y porter, mais aux bourreaux a y conduire [1].
39. Henri IVe tenoit fort bien sa partie en musique à cheval.
41. Madame de Bar belle en pleurant, laide en riant. Etc.

Voir ci-après l'article Baille, par M. Th. Dufour à qui nous devons ces détails.

XII. *Petites œuvres meslées du sieur d'Aubigné*, à Genève, chez P. Aubert, 1630, in-12 (de 175 pages). — Contient : 1° six méditations en prose, pleines d'onction, sur divers psaumes; plus une petite pièce, *l'Hercule chrestien*, adressée à ses enfants, où il nous apprend qu'il traduisit du grec en français un court écrit du chevalier Bacon sur *la Sagesse des Anciens;* cette première partie remplit 125 pages; 2° douze psaumes, deux cantiques et trois prières, en vers mesurés; 3° diverses petites pièces en vers ordinaires, et entre autres *l'Hyver du sieur d'Aubigné*, allusion aux hirondelles qui changent de climat; *la Prière de l'auteur prisonnier de guerre et condamné à mort; les Larmes pour Susanne de Lezai;* 4° quelques *Tombeaux* ou épitaphes en vers, et finalement celui de Simon Goulard Senlisien, en prose. — Cette édition devait paraître en 1629, comme le prouve un exemplaire donné à la bibl. de Zurich et qui porte, avec cette date, un premier titre qu'on changea l'année suivante, l'auteur étant mort, en celui-ci : *Second recueil des petites œuvres du sieur d'Aubigné*, à Genève, chez P. Aubert, 1630.

XIII. Les Petites œuvres mêlées, qui sont l'objet de l'article précédent, n'étaient qu'un fragment de ce que d'Aubigné, dans son aveuglement d'auteur, comptait publier pour la gloire de sa muse. On a trouvé à la bibliothèque de Bessinge (col. 471, note) le manuscrit préparé de ses mains pour l'impression de tout son bagage poétique, les Tragiques à part. L'ensemble comprenait, toujours sous le titre de Printemps : 1° cent sonnets, placés sous la rubrique *Hécatombe à Diane* et formant un 1er livre ; 2° une série de stances et d'odes, savoir celles publiées par M. Read, plus un certain nombre d'autres souvent des

[1] Voy. *Mém.* édit. Réaume, p. 88. C'est Condé.
[2] *Mém.*, p. 69; ci-dessus, col. 485.
[3] *Mém.*, p. 6; ci-dessus, col. 461.

[1] *Mém.*, p. 85; ci-dessus, col. 487.

plus ordurières[1] : ce sont le 2e et le 3e livre. Viennent ensuite un livre de poésies diverses, dont la première est adressée à Ronsard ; un livre de poésies religieuses qui n'est qu'un remaniement des Petites œuvres mêlées ; enfin, un long poëme en quinze chants : *la Création.* Il semble que ce dernier sujet dût inspirer l'auteur des Tragiques, mais cette Création n'est qu'une insipide versification didactique dans laquelle il décrit, ou prétend décrire : Dieu, la lumière, le ciel, la terre, les plantes, les animaux, l'homme, le cerveau, « les os, membres et muscles et leurs utilitez, » puis l'âme « vie du corps humain et vraie image de Dieu. » — Toutes ces œuvres, et de plus les « Vers sur la mort de Jodelle, » ont été publiées avec un dévouement, un scrupule voisins de l'abnégation, par MM. Réaume et de Caussade ; elles remplissent le t. III de leur édition.

XIV. *Œuvres complètes de T.-A. d'Aubigné,* publiées pour la première fois d'après les mss. originaux, accompagnées de notices biographique, littéraire et bibliographique, de variantes, d'un commentaire, d'une table des noms propres et d'un glossaire par MM. Eug. Réaume et de Caussade. Paris, Lemerre, 5 vol. in-8°. Au moment où nous écrivons, cette édition recommandable n'est pas encore achevée.

XV. Enfin, l'on a mis sur le compte de notre exubérant écrivain divers opuscules qu'on lui attribue ou sans preuves ou tout à fait à tort : 1° Un ms. de la bibliothèque de la Rochelle sur les événements de l'an 1572, que MM. Haag (I, 180) ont cité sur la foi de Hænel (Catal. des mss.); ce volume n'est qu'un recueil d'extraits copiés au XVIIe siècle sur l'Hist. Universelle ; 2° c'est également une erreur que la mention faite par le Père Lelong de l'opuscule suivant, qui, loin d'être de d'Aubigné, est une invective contre les huguenots : « Histoire du siége de la Rochelle... le temps qu'elle changea de sa vraie religion et la punition que fit François Ier de leurs insolentes rebellions. Maillé, sur les ruines du d'Oignon : 1621, in-12. » — 3° « *Passepartout des pères Jésuites,* apporté d'Italie par le docteur Palestrine, gentilhomme romain, et trad. de l'italien ; imprimé au Monde dans la présente année (1606), in-4 et in-12. » C'est sans preuve qu'on a dit ce livre de notre auteur. Il en est de même des deux suivants : 4° *Libre discours* sur l'estat des Eglises réformées en France, etc. 1619, in-8°, sans lieu d'impression ; trad. en hollandais, 1632, in-4°. — 5° *L'Enfer,* satire dans le goût de Sancy, de d'Aubigné, publ. pour la première fois d'après le ms. de Conrart, avec une notice préliminaire et des éclaircissements historiques, par M. Ch. Read ; Paris, Jouaust, 1873, in-16.

The life of T. A. d'Aubigne, containing a succint account of the most remarkable occurrences during the civil wars of France in the reigns of Charles IX — Lewis XIII. London, C. Dilly, 1772, in-8° (XVI-432 p.). — *Notice* sur Agrippa d'Aubigné, par Lud. Lalanne, en tête de l'édit. des Mémoires, 1854. — Notice sur T.-A. d'A. par T. Heyer (*Mém. de la S. d'h. de Genève,* t. XVII), et les nombreux auteurs cités par Sainte-Beuve en tête de sa Causerie (juill. 1854).

Nous allons passer aux descendants de Théodore Agrippa[1]. De son mariage avec Suzanne de Lezay morte en 1596, naquirent cinq enfants qui vivaient encore en 1597, mais dont trois seulement arrivèrent à l'âge de maturité et survécurent à leur père : ce furent Constant né au commencement de 1585, Marie et Louise-Arthémise. Des deux filles, la cadette, qui était la plus agréable, se maria la première, elle épousa, en 1610, un honnête et paisible gentilhomme, Benjamin Le Valois sieur de Villette ; l'autre fut mariée trois ans plus tard avec un compagnon d'armes de son père, Josué de Caumond sieur d'Adde, probablement parent[2] de celui que

[1] Ath. Coquerel blâmait cette partie de la publication ; voy. le journal *le Bien public,* 6 avril 1875. Les éditeurs consciencieux sont comptables de toute la vérité ; mais ils ne sont pas tenus à la vérité *in extenso* ; quelques vers de spécimen auraient suffi et d'Aubigné surtout s'en fût contenté.

[1] Il nous faut cependant revenir sur deux détails. Nous avons donné le 29 avril pour date de sa mort et c'est bien la date inscrite dans les actes authentiques de Genève ; mais nous avons négligé de prévenir le lecteur que Genève n'avait pas encore adopté en 1630 la réforme du calendrier opérée en 1585 qui supprima 10 jours dans les pays catholiques, en sorte que selon l'usage de France cette date ne fut pas le 29 avril, mais le 9 mai. Secondement, nous avons cité (col. 456) le portrait conservé à la biblioth. de Genève ; il en existe un plus beau et plus important au musée de Bâle.

[2] Il est difficile de croire qu'il soit celui-là même, car l'affaire d'Hagetmau ayant eu lieu vers 1574, le gendre aurait été presque aussi âgé que le beau-père. On l'a

d'Aubigné cite dans son *Hist. Univ.* comme un des 38 braves de la prise d'Hagetmau (ci-dess. col. 33 et 394).

2. CONSTANT D'AUBIGNÉ. *Filii heroum noxæ.* « A père illustre, fils malfaisant. » Ce proverbe des Romains ne s'est jamais plus tristement vérifié qu'en ce personnage. Ce n'est pas seulement son père qui l'accuse dans ses Mémoires et l'accable dans son testament; c'est tout ce qu'on sait de lui par d'autres témoins. Il était beau, brave, instruit, spirituel, fin discoureur et séduisant, mais affamé des plaisirs grossiers et prêt à tout pour y satisfaire. Agrippa, fidèle aux traditions paternelles, avait élevé ce fils « avec tout le soin et despense qu'on eust peu employer au fils d'un prince[1]. » Il lui fit terminer ses études à Sedan; mais, livré à lui-même, le jeune étudiant s'y perdit dans le jeu, les dettes, l'ivrognerie et la débauche. Il fut de là en Hollande et n'y changea pas de conduite. Revenu dans sa famille, en Poitou, il ne tarda pas à se mettre en révolte contre son père; il profita d'une absence de celui-ci pour épouser, à la Rochelle (20 octobre 1608), une belle veuve sans fortune, *Anne Marchant*, fille *d'Anthoyne Marchant*, sieur de la Darrotrye, veuve de *Jehan Courault*, baron de Chatelaillon, dont elle avait eu trois filles. Constant n'était alors âgé que de vingt-trois ans. Ce mariage irrita d'autant plus son père qu'il fut suivi d'une demande en reddition de compte des biens de Suzanne de Lezay. Ces biens étaient considérables. Ils se composaient de Mursay, fort belle terre située à quelques lieues de Maillezais, du fief et baronnie de Surimeau et de plusieurs fermes ou bois de moindre importance. Les comptes et le partage qui s'ensuivit ne furent terminés qu'avec le mariage des deux sœurs de Constant. Agrippa attribua Mursay à sa fille préférée et à son mari le sieur de Villette; il investit Constant du titre de la baronnie de Surimeau, mais accompagné pour tout droit d'une rente de 1,500 livres à payer par d'Adde et sa femme qui furent mis en possession réelle dudit fief[1]. Constant avait eu un premier fils qui fut baptisé au temple de la Rochelle le 25 août 1609. Le grand-père, Théodore-Agrippa, tint cet enfant sur les fonts et le nomma *Théodulfe*. Constant n'en continua pas moins tous ses désordres, la débauche, le jeu, les dettes, et jusqu'à l'affiliation à des faux monnayeurs. L'année suivante, chevauchant avec Villette sur la route de Maillezais à Niort, il rencontra un gentilhomme qu'il haïssait, l'assaillit d'injures malgré les efforts de Villette, le força de mettre l'épée à la main et le tua sur la place. Quelque temps après, il prêta main-forte à un autre gentilhomme, un jeune drôle de ses amis, pour enlever la fille d'un procureur du roi au présidial de la Rochelle; ils la prirent de nuit dans la maison de son père, avec l'aide de trois aventuriers, tuèrent ou blessèrent deux domestiques de la maison, et coururent à Niort où un prêtre gagné d'avance célébra le mariage de la jeune fille avec son ravisseur, consentante ou non. Les deux principaux coupables furent condamnés à la décapitation et les quatre autres, y compris le curé, à la potence; mais le tout fut exécuté... en effigie. Constant en fut quitte pour quelque temps de prison à Paris, puis à Angers. L'affaire s'assoupit grâce au crédit de son père qui fit un voyage à la cour, employa ses amis en sa faveur et le sauva, non sans beaucoup de souci et de dépense.

Le père s'ingénia pour contenir ce désordonné; il lui fit donner la lieutenance de son gouvernement de Maillezais et obtint un acte (fév. 1613) qui lui assurait sa survivance; lui-même se

peint comme un laid et grossier soudard (Lavallée, *La fam. d'Aub.*, p. 16). Mais d'Aubigné l'estimait fort : il lui écrivait en commençant ses lettres par : « Mon brave fils, » il lui accordait sa confiance la plus entière et ne se privait pas avec lui de langage savant. En 1621, il lui écrit qu'il a 70 ans et qu'il ne peut aller à cheval sans souffrir de ses blessures, mais qu'il y remontera s'il le faut, et il ajoute : « Les Huguenots n'ont point de loi *Si quid fortiter* et se font porter aux combats s'ils n'y peuvent aller, ne pouvant souffrir *cumulo deesse virorum.* » — Ces derniers mots font allusion à un vers de Lucain (VI, 153), mais nous n'avons pu trouver au Digeste la loi visée.

[1] *Mémoires*, p. 109. Une de ses lettres est écrite « à M. Tompson, précepteur de mes enfants; » peut-être un de ces Écossais dont il a été question col. 22.

[1] Et qui le sont encore aujourd'hui dans la personne de MM. de Mougon, qui descendent de Josué de Caumond. Marie d'Aubigné, femme de celui-ci, n'eut que deux filles, dont l'aînée, Artémise, épousa M. de *Sansas* de Nesmond, et, à son tour, elle laissa trois filles dont l'aînée, également nommée Artémise (1642-1714), épousa Aubin *Arice* sieur de Mougon. Voy. Lavallée, « La fam. d'Aubigné, » p. 79.

contentant du petit fort de Doignon où il s'était retiré; il s'occupa de lui monter un régiment pour entrer dans l'armée du prince de Condé; il s'efforca de le mettre en vue dans les assemblées protestantes (voy. col. 489). C'est à cette époque probablement (vers 1615) que se rapporte une note secrète sur les principaux chefs huguenots remise au gouvernement de Louis XIII, et dans laquelle on lit au sujet des d'Aubigné : « D'Aubigny, père et fils, hasardeux, hardis en leurs conseils, doctes, obligeans, puissans à persuader de paroles, et de fait amis de la cause. Le fils est plus patient que le père. » Ce dernier n'était pourtant ami de la cause des religionnaires qu'à la condition de n'en être point gêné dans ses habitudes de libertinage.

La citadelle de Maillezais, sous sa direction, devint un brelan, un séjour de femmes, un atelier de fausse monnaye, et il fallut bientôt que le gouverneur fît déloger son lieutenant, ce qu'il ne put exécuter que de force avec soldats, échelles et pétards. Constant se jeta alors à la cour où il perdit au jeu vingt fois plus qu'il n'avait vaillant et à cela ne trouva de remède que de renoncer à sa religion. Il se mit à fréquenter les jésuites, et il obtint un bref du pape qui lui permettait de professer le catholicisme, tout en continuant de fréquenter les prêches pour paraître protestant.

Cependant, Anne Marchant, le 5 août 1613, avait eu un second fils, qui fut, comme son frère, baptisé à la Rochelle, et qu'on nomma Agrippa-*Théodore*.

Elle ne survécut pas longtemps.

Son mari, dont la conduite était pour elle un funeste exemple, lui sachant une intrigue avec le fils d'un avocat de Niort, un jeune Levesque sieur de Lalaisse, feignit d'aller à Paris et, revenant au milieu de la nuit à l'hôtel du Cygne à Niort, les y surprit et les tua tous deux dans la chambre où ils étaient. Ce drame, qui fit beaucoup de bruit[1], se passa le 6 fév. 1619 et n'eut pas d'autre suite. Au commencement du mois de septembre de la même année 1619, le meurtrier fut amené prisonnier à la Rochelle, mais pour une tout autre cause.

On a vu (col. 490) que son père, après avoir négocié pour vendre au roi ses places de Maillezais et du Doignon, s'était décidé à les livrer au duc de Rohan, gouverneur de la province il est vrai, mais chef du parti protestant. Ce fut dans les derniers jours de mai 1619. Le gouvernement du roi, mortifié de cette insolente conclusion, commit la faute de prêter l'oreille aux propositions de Constant qui se fit fort d'enlever ces deux places, qu'il connaissait si bien, et de les remettre aux mains du roi. Un jour le père était à Maillezais, dans son lit, retenu par la fièvre, lorsqu'il apprend que son fils arrive à la tête d'une petite armée, 80 hommes embarqués dans trois bateaux sur la Sèvre, et soutenus d'une centaine d'autres qui s'avançaient par terre (6 septembre 1619). Il s'habille, saute à cheval, ramasse ce qu'il trouve de soldats sous sa main (il y en avait trente-six) et court se poster à une demi-lieue loin, en un point où les assaillants devaient nécessairement choisir de se diriger ou sur Doignon ou sur Maillezais. Là il est rejoint par le fidèle et brave Dadou[1], qui le supplie à genoux de retourner à son lit, prend le commandement à sa place, et lorsque apparaît Constant avec son monde, se disposant à surprendre son père à la faveur de la nuit, Constant lui-même est surpris et d'une telle fougue qu'en peu d'instants ses deux corps d'attaque sont entièrement dissipés, lui-même restant prisonnier, avec quinze autres, aux mains de son beau-frère. On enferma les soldats au château de Fontenay et leur chef, plus rigoureusement, à la « Tour de la Chaine » à la Rochelle. Outré d'un attentat qui paraissait dirigé contre lui personnellement, M. de Rohan livra Constant aux tribunaux en réclamant un châtiment exemplaire. On juge dans quel embarras se trouvèrent les conseillers du roi, mais ils s'en tirèrent en ba-

[1] Voy. le journal autog. de Merlin, le ministre qui les avait mariés, p. 330; — Mervault, Catal. des maires de la Roch., 1619. — Colin, ann. 1619. — « Ayant trouvé sa « femme avec le fils d'un avocat, il tua celui-ci de « trente coups de poignard et sa femme de sept, après « l'avoir fait prier Dieu. » (Lettre d'Anne sœur du duc de Rohan à la duch. de la Tremouille, dans *Mme de Maintenon et S. Cyr*, par Lavallée, p. 7.)

[1] Petit nom familier du sr d'Adde.

biles gens : ils firent déférer l'affaire au prévôt royal de la maréchaussée en Poitou, puis au présidial d'Angers où le prisonnier fut transporté ; enfin juste au jour où l'arrêt allait être rendu par les magistrats d'Angers, intervint le parlement de Paris qui évoqua l'affaire à sa barre. Le duc de Rohan écrivit aussitôt au roi (31 janv. 1620) une lettre indignée dans laquelle il lui disait : « S'il est loisible en pleine paix de s'assembler impunément aux armes et d'entreprendre par escalade sur des places, mesme sur celle d'un gouverneur de province, je croy vostre autorité bien mesprisée ; » et le même jour, il écrivait au secrétaire d'Etat, le comte de Pontchartrain : « Ce m'est une certitude que cet attentat ne s'est point commis par une sy vile canaille sans estre poussez et soustenus de plus haut. » Il ne se trompait pas. Le baron de Surimeau garda la prison pendant près de dix mois, fort mécontent d'ailleurs de cette détention qui ne prit fin qu'en juillet 1620; mais il esquiva ainsi des périls beaucoup plus graves, et on le retrouve moins d'une année après, exerçant un commandement, et correspondant avec M. de Pontchartrain dans les termes d'une aisance toute familière :

Niort, 19 juin 1621. Monsieur, vous m'avez permis un abord si libre, qu'aussi tost que j'ay besoin de quelq. chose je vous tends la main. Il n'y a de la pouldre en ce pays qu'ès puissances huguenotes ou j'achepte le tout en double. Si vous trouviez a propos, Monsieur, d'escrire au sieur Thibault qu'il me delivrast cent livres de pouldres et quelques balles, dont il y a nombre au chasteau de Maillezays, vous deschargeriez ma bource qui n'a esté secourue que du peu que vous sçavez et de quoy une moindre affection que la mienne ne sçauroit rien fayre. Si on avance quelques forces en Esguevillon, en Ré ou en lieu plus honorable que je ne suis, souvenez-vous de la personne que vous vous estes acquise et qui ne se tient a rien plus obligée que de vivre et mourir, Monsieur, votre très-humble, etc...

Nuaillé, 27 juin 1621. Monsieur, le gentilhomme que Mme de Nuaillé avoyt mis en son chasteau, nommé La Roque, ayant laissé un huguenot pour y commender, il m'a falu entrer par force dedans, car je n'ay point *usé de mes droits*. Ce porteur *vous dira* ce que j'ay faict, vous suppliant le présenter à M. le Connestable pour qu'il ne me trouve en petit capitaine de gens de pied, ayant desja dans cette place vingt gentilshommes ou capitaines que vostre commissaire veut. J'attends de *vostre amitié* tout le secours qui est necessaire a un homme de bonne volonté et de peu de puissance qui est pour la vie, Monsieur, vostre etc... [1]

Cette dernière lettre donne à réfléchir, surtout dans les passages que nous avons soulignés. Il est entré de force au château de Nuaillé au lieu d'y entrer, comme il l'aurait pu, en usant de ses droits. Quels droits avait-il donc? Au lieu d'écrire ce qu'il a fait dans cette expédition, il aime mieux le faire dire de vive voix. C'était donc délicat. Nous ne trouvons pas d'autre mention d'une dame de Nuaillé à cette époque, si ce n'est précisément sous la plume de Théodore-Agrippa qui, dans le baron de Fæneste, raconte plaisamment une querelle d'auberge entre une dame de ce nom (probablement la même, puisque ce libelle parut en 1617), et « un gentilhomme » (qu'il ne nomme pas). Les deux arrivants se disputent avec aigreur le dernier lit vacant de la maison et finissent par le partager. Or, coïncidence bien singulière, la marquise de Villette, petite-nièce de Constant, s'exprime ainsi dans des notes qu'elle fournit aux dames de Saint-Cyr, après la mort de Mme de Maintenon (vers 1730), sur leur commune famille : « Il (Constant) « avoit épousé en premières noces ma- « dame de Nuaillé, femme de condition du « pays d'Aunis. Il fut accusé de sa mort « et fut obligé de quitter la France[2]. » On pourrait ne voir là qu'une erreur provenant des souvenirs confus de Mme de Villette, mais dans le volume de la correspondance de Pontchartrain que nous avons cité, se trouve une lettre crite par une dame Isabelle ou Isabelle-Augustine, qui remercie le ministre d'avoir obtenu pour elle la charge de maîtresse d'hôtel de la reine et au dos de laquelle M. de Pontchartrain a écrit de sa main : *Madame d'Aubigni*. Voici cette lettre :

[1] Cette lettre et les trois précédentes se trouvent dans la partie de la corresp. de Pontchartrain contenue au t. 55 des titres de l'Ord. du S.-Esprit.

[2] Mme de Maintenon et sa famille, par Honoré Bonhomme. Paris, Didier, in-12 (1863), p. 233.

A monsieur, monsieur Philipeaux conselier et segretere destat deu Roy. — Monsieur, voiant come vous mavés fait l'honor de parler a la rene de ce quil etoyt necesere que m'espedie un brevet, et ne l'aiant point desire faire, je vous suplie tres umblemant de vouloir prandre la pene de vouloir luy represanter que por m'aseurer de l'estat de mestre dautel, il faudret qu'elle me fit l'honor de m'escrire afin que je puisse [temonier, *barré*] anploier les deniers qu'il an proviendront a mon profit sans que mes anfans m'an puisse rechercher. Je vous suplie don, monsieur, de vousloir [prendre la pene d'an, *barré*] an parler a la rene, et se fesant vous m'obligeré a demorer éternelémant, monsieur, vostre tres unble servante Isabelle Agustine [1].

Et, en effet, la lettre est cachetée au lion rampant des d'Aubigné, en cire noire, chargé d'un chef pour brisure, comme il convenait à la femme de Constant, le père vivant encore. Elle est sans date, mais placée entre une lettre du 7 déc. 1620 et une du 15 juin 1621, dans un volume où les pièces sont dans leur ordre chronologique. Ajoutons que tout le volume est exclusivement relatif aux d'Aubigné et à leurs affaires. Ajoutons aussi que les noms d'Aubigné ni de Nuaillé ne figurent dans aucun compte de la maison de la reine, de 1620 à 1630 (recherche faite aux Arch. nat.). Notons enfin que, dans une lettre du 6 mars 1637, Constant, remarié alors à Mlle de Cardailhac, ne parle que de ses *deux lits*, et que son père, ni dans ses Mémoires ni ailleurs, n'a jamais soufflé mot d'un troisième mariage de son fils.

S'il est permis à l'historien de deviner les obscurités, voici l'explication que nous offrons. Honteux d'avoir échoué dans son entreprise sur le Doignon, Constant se fit fort, auprès du ministre, de lui livrer un autre château, celui de Nuaillé, plus important comme situé à une lieue de la Rochelle. Il avait eu des relations avec la châtelaine quelques années auparavant; il la circonvint de nouveau; il la subjugua par un semblant de mariage qui trompa le ministre luimême; il l'éblouit par l'espoir d'une place à la cour; M. de Pontchartrain eut le tort grave d'aider à l'intrigue en laissant croire à cette pauvre dame que la place était obtenue, et par une belle nuit, toutes ses mesures prises, le baron de Surimeau, au lieu d'entrer comme mari, entra comme brigand, à la tête d'une troupe de soldats qui enlevèrent le château, et dans la bagarre, par accident, supprimèrent la dame de Nuaillé. Ainsi s'éclaircissent toutes les pièces cidessus; ainsi l'on comprend le peu de traces laissées par un faux mariage qui dura quelques semaines au plus; ainsi se comprend mieux encore le silence du père et du fils. La seule chose qui ne s'explique pas, mais elle se sent, c'est la vérité vengeresse renaissant plus d'un siècle après, sous la plume inconsciente des arrière-neveux.

Il se maintint brillamment d'abord dans le château de Nuaillé, car les historiens de la Rochelle mentionnent un grave échec que subirent les troupes de cette ville, le 14 août 1621, en voulant le reprendre; mais il ne put pas se maintenir dans la faveur du ministre. On le retrouve peu de temps après privé de tout commandement, recommençant à Paris sa vie de plaisirs et de misère, continuant à se couvrir de dettes, dévorant sa pension à l'avance, se plaignant de n'être pas payé par son beau-frère, et retombant à la charge de son père qu'il allait supplier jusqu'à Genève; inutilement d'ailleurs. Celui-ci voulut s'en débarrasser en l'enrôlant dans l'armée de Danemark; il ne put l'obliger à partir. Il songea ensuite à l'enrôler dans les troupes qu'il devait organiser pour Venise (1625), mais l'affaire manqua.

Cependant le gouvernement du roi Louis XIII préparait la perte de la Rochelle (1626-27). Les Anglais, qui avaient tout intérêt à la défendre, s'abouchèrent à cet effet avec les principaux chefs du parti huguenot en France, et d'Aubigné le père fut du nombre. Comme il fallait une personne hardie et fort au courant des affaires pour porter les réponses à Londres, Constant s'offrit. Il se rendit auprès de son père, et il était à Genève au mois de fév. 1626, car le 14 de ce mois il fit minuter par un notaire genevois une protestation adressée au Châtelet de Paris contre Antoine Marchant, conseiller au présidial de Blois, qui le

[1] Ou Augustine. Toute la lettre est d'une écriture grossière.

poursuivait en payement des frais d'entretien du second fils d'Anne Marchant et de lui, alors âgé de 14 ans, Théodore[1]. Le frère aîné, Théodulfe, était déjà mort, puisqu'il n'en est aucunement question dans l'acte, et celui-ci, dont il n'est plus parlé depuis, eut bientôt, suivant toute probabilité, le même sort.

Le parti huguenot accepta les offres de Constant, quelque peu sûr qu'il fût. Il se présenta donc au duc de Buckingham; il vit même le roi d'Angleterre, et il assista aux conseils où la guerre fut résolue. Mais le traître avait tout découvert à Paris avant de partir, et rapporta tout au roi Louis XIII et au maréchal de Schomberg à son retour. C'était à la fin de l'année 1626. Il vint à Genève rendre compte à son père qui découvrit la trahison, dit-il (dernière page des Mémoires), d'après ses réponses, et lui fut dès lors un père irrémissiblement hostile[2].

La perfidie de Constant ne lui valut pas de faveurs, car les ministres de Louis XIII l'accusaient de leur côté[3], si bien qu'il fut arrêté à Niort à la fin de septembre 1627, et enfermé au château Trompette, à Bordeaux.

Il ne resta pas longtemps prisonnier sans trouver moyen de grossir la liste de ses méfaits. Le château Trompette était alors commis par le duc d'Epernon, gouverneur de Guyenne, à la garde d'un vaillant et honnête gentilhomme catholique, Pierre de Cardilhac, qui avait épousé une demoiselle de Montalembert et en avait une charmante fille de dix-sept ans. Quoique Constant en eût près de 44, beau gentilhomme comme il était,

[1] Le parent demandeur s'appuie sur un acte en date du 15 avril 1625, par lequel Constant avait promis de payer les frais réclamés. Il se défend en disant qu'il n'a promis de payer que sur les biens maternels de son fils situés à la Rochelle et que « quant a présent il luy est impossible de fournir de son chef ledit payement. » Cl. Cherrot, notaire à Genève, vol. 28, f° 32.

[2] « Je déclare Constant d'Aubigné, mon fils aîné et unique, pour le destructeur du bien et honneur de la maison, en tant qu'en lui a été, et pour avoir mérité d'être entièrement déshérité par plusieurs offences énormes, particulièrement pour avoir été accusateur et calomniateur de son père en crime de lèze-majesté; c'est pourquoi je le prive de tous mes meubles et acquêts de quelque qualité qu'ils soient : toutefois, s'il se présente quelque enfant bien légitime de lui, à ses enfants non à lui je laisse la terre des Landes-Guinemer, près Mer, qui est mon seul patrimoine. » (Testament de Th.-Ag., 4 mai 1630.)

[3] Rapport des Conseillers de Genève délégués à Paris, Soc. d'hist. et d'archéol. de Genève, XVII, 183.

poëte, musicien, causeur aimable et parfait menteur, il séduisit cette jeune personne. On dut les marier à la hâte (27 déc. 1627), avec défense aux deux époux de se présenter dans la famille de Cardilhac; ils eurent seulement l'autorisation de quitter la prison; et encore le nouveau mari n'en put profiter que le 20 février suivant parce qu'il n'avait pas payé sa nourriture, et que son beau-père ne voulait pas même lui servir de caution. Il trouva des parents éloignés (nommés *de la Peyrère*), qui lui prêtèrent 166 l. 17 s. qu'il lui fallait pour sortir de la geôle.

C'est de cette manière qu'entrèrent en ménage le père et la mère de Mme de Maintenon. Malgré la faute si grave qu'elle avait commise de croire au discours d'un élégant bandit, mademoiselle Jeanne de Cardilhac demeura pure, austère, résignée, aimante et dévouée avec son indigne époux; et rejetée par tous ses parents, elle n'eut d'autre appui, durant une vie qui fut une longue angoisse, que cet homme incapable de se sevrer jamais du vice, du désordre et de la basse misère. Elle mit au monde un fils au mois de mars 1629. Dans une des tentatives de révolte de Gaston d'Orléans, Constant fut compromis et mis de nouveau dans le château Trompette (déc. 1632). Cette fois, il resta prisonnier dix ans; à Bordeaux d'abord, puis à Poitiers et à Niort. Sa femme, qui partagea sa captivité jusqu'en 1636, lui donna, au commencement de 1634, un second fils, Charles, et le 27 novembre 1635, dans la prison de Niort, une fille qui fut Françoise d'Aubigné. En 1636, Jeanne de Cardilhac vint à Paris pour s'y établir solliciteuse et travailler à sauver judiciairement quelques débris du patrimoine de ses enfants; ce furent encore plusieurs années de déceptions et d'affreuse détresse qu'elle subit[1]. Elle sollicita en même temps la délivrance de son mari. « Heureuse est-elle d'être refusée, » disait Richelieu après une de ses audiences[2].

Il ne fallut rien moins pour lui rendre la liberté que la mort du cardinal, qui ouvrit la prison de Constant (décembre

[1] Voy. Lavallée, La fam. d'Aubigné, p. 47-75.

[2] Notes de Mme de Villette pour les dames de S.-Cyr.

1642), en même temps que celles de tous les autres détenus politiques.

Justement à la même époque, il reçut un legs de mille florins que la bonne dame Renée Burlamachi, veuve de son père, venait de lui laisser[1]. Il alla probablement le recueillir à Genève; on le voit à Lyon en 1643, écrivant qu'il est dans le plus grand dénuement et qu'il songe à se retirer en Provence; puis, à la fin de mars 1645, il est à Paris, sollicitant, à l'âge de soixante ans, un commandement aux Antilles dans la Compagnie française « des iles d'Amérique. » Sa demande fut agréée. Au mois de novembre 1645, s'apprêtant sans doute à s'embarquer, il était encore à la Rochelle, et assistait à l'acte de mariage d'un parent de sa première femme, *Benoist Baudouyn*, en signant : « Seigneur de Seurimeau, gentilhomme de la chambre du Roi et gouverneur de l'île Marie-Galande en l'Amérique. » Il partit avec femme et enfants, mais, après avoir abordé, il constata qu'il n'y avait aucun établissement français à Marie-Galande, et que cette île n'était habitée que par des sauvages, en sorte que son gouvernement était un rêve. Il vécut quelque temps à la Martinique, probablement en s'endettant suivant son habitude, car Mme de Maintenon rapportait plus tard que sa mère avait eu à la Martinique jusqu'à 24 esclaves pour la servir[2]. Enfin, il fallut revenir en France, et Constant réalisa le projet qu'il paraît avoir eu d'aller mourir en Provence, car il finit ses jours à Orange, le 31 août 1647. Il voulut mourir huguenot. Cet homme d'une perversité rare était passé dix fois d'une religion à l'autre suivant l'intérêt du moment : il avait obtenu, nous l'avons dit, une autorisation de Rome pour assister au culte et aux assemblées des protestants, quoique converti catholique, dans le but avoué de mieux trahir ses frères : une autre fois, étant à bord d'un vaisseau anglais, il opéra une subite abjuration du catholicisme et accepta fort bien une quête qui se fit pour lui sur le vaisseau[1]. Jeanne de Cardilhac était catholique zélée et souffrait de ce que sa pauvreté l'obligeait à laisser des parents huguenots élever ses enfants ; Constant, de sa prison de Niort (août 1642), adressa au tribunal de cette ville une supplique dirigée contre sa femme, dans laquelle il alléguait que cette malheureuse dame avait reçu sur ses biens à lui des sommes qu'elle retenait « et ainsi abandonne, continuait-il, son mari prisonnier et sa petite fille que le suppliant est contraint par nécessité de laisser ès mains de personnes faisant profession de la R. P. R., en quoi elle court d'autant plus grand danger que ces personnes sont de très-bonne vie moralement, ce qui peut facilement faire impression sur l'esprit d'un enfant de cet âge, pour la divertir de la religion C. A. et R., qui seroit le plus grand déplaisir qui pourroit advenir au suppliant parmi les autres afflictions qu'il souffre. » La religion n'était pour lui qu'un moyen de battre monnaie. Mme de Maintenon se rappelait plus tard que, lorsqu'il entendait les enseignements catholiques que sa femme cherchait à inculquer à sa fille, il prenait la petite entre ses genoux et lui disait tendrement : « Je ne puis souffrir qu'on vous dise de telles rêveries. Vous avez trop d'esprit pour vous laisser ainsi tromper[2]. » C'est vraisemblablement le même fond de pensée qui le conduisit à Orange. Mme de Villette dit à la fin de ses notes pour les dames de Saint-Cyr[3] : « Il mourut huguenot parce qu'il mourut à Orange, ainsi que vous le verrez par son certificat de mort. » C'était parler comme si elle avait ce certificat sous les yeux, et en effet il existe dans la bibliothèque de M. Labouchère à Paris. Il fut délivré par le consistoire d'Orange le 9 janv. 1650, sur une de-

[1] « Je donne a mon cousin Calandrini les livres de musique qui sont a la maison. Je donne et legue a monsieur le baron filz de feu M. d'Aubigné mille florins; je le prye de prendre ce petit présent en bonne part pour un tesmoignage de mon affection. Je donne à Mlle de Villette fille de M. d'Aubigné mon plus gros diamant. » Notaires de Genève, Melchisédec Pinault, vol. 25, f° 262.

[2] Lavallée, La fam. d'Aub., p. 79.

[1] Ord. du S. Esp., t. 55, f° 184; note rédigée d'après Cabaret de Villermont, ami de Scarron et secrétaire du marquis de Pangeau. On y lit : « Il (Constant) vint en Angleterre sur un vaisseau anglois. Il y changea de religion et fut fait une queste pour luy. Vint à Paris et changea de religion avec queste. Il avoit pris résolution d'aller à Geneve et de là à Venise pour passer à Constantinople pour se faire circoncire, mais il mourut à La Pacaudière, lieu de nous inconnu. »

[2] La fam. d'Aubigné, p. 78, et Souvenirs de Mme de Caylus.

[3] H. Bonhomme, p. 236.

mande de la famille probablement, et se termine par la mention que « le sieur d'Aubigné aagé de 60 ans ou environ, fils de M. d'Aubigné qui a faict l'Histoire Universelle, et pour tel bien recognu, mourut en ceste ville (d'Orange) le dernier d'aoust 1647, et y feust enseveli en la forme de ceux de la Religion Refformée, de laq. il avoit faict les exercices en privé et en public en nostre communion, durant le temps de sa demeure en ceste ville, laquelle ne feust que d'environ quatre mois tant seulement[1]. »

3. Françoise[2] D'AUBIGNÉ, marquise de Maintenon ; 27 nov. 1635-15 avril 1719. Trop abreuvée d'humiliations et de misère pour élever convenablement ses enfants elle-même, Mme Jeanne d'Aubigné de Cardilhac avait laissé Bignette, comme on appelait en Poitou la jeune fille[3], à sa belle-sœur, Mme de Villette, au château de Mursay[4]. Chez cette bonne tante, calviniste austère et modèle de toutes les vertus, l'enfant resta jusqu'à l'âge de sept ans ; elle fit avec ses parents le voyage de la Martinique pendant lequel elle faillit périr[5], et au retour fut de nouveau recueillie à Mursay. Françoise avait alors douze ans. Déjà belle, intelligente, résolue, elle résistait aux vœux de sa mère qui l'avait fait baptiser catholique et voulait qu'elle le demeurât, tandis que son amour et son respect pour sa tante, le calme, la piété sérieuse, les pratiques charitables qui régnaient à Mursay l'avaient profondément attachée au protestantisme. Une parente et amie de sa mère, la baronne de Neuillant, pour plaire à celle-ci et faire en même temps sa cour en haut lieu, obtint un ordre du gouvernement qui l'enleva à Mme de Villette et la fit mettre au couvent des Ursulines de Niort. Ces religieuses la renvoyèrent bientôt parce que personne ne payait sa pension. On la rendit à sa mère alors à Paris, et qui essaya tout, jusqu'aux mauvais traitements, pour la convertir ; puis, de guerre lasse, et toujours obsédée par la pauvreté, la mit aux Ursulines du faubourg Saint-Jacques. Enfermée dans ce couvent, Françoise d'Aubigné jeta vers sa tante (12 octob. 1649) ce cri de détresse :

« Madame et Tante, le ressouvenir des grâces singulières qu'il vous a pleu faire tomber sur de pauvres petits abandonnés me fait tendre les mains devers vous et vous supplier d'amployer votre crédit et vos soins a me tirer de céans, la vie m'y étant pire que la mort. Ah! madame et tante, vous n'imaginez l'enfer que m'est ceste maison soy disant de Dieu et les rudoiemens, durtés et façons crueles de celles qu'on a fait gardiennes de mon corps, et de mon âme non, pourcequ'elles n'y peuvent joindre. Rivette vous dira tout au long mes angoisses et souffrances, estant céans seule et unicque a qui me fier. Vous suplie derechef, madame et tante, de prendre en pitié la fille de vostre frere et humble servante, Françoise d'Aubigny. »

Il ne dépendait pas de Mme de Villette de reprendre sa nièce, détenue par ordre, et l'année suivante la jeune fille avait succombé. Sa fierté, son énergie, qui avaient résisté aux mauvais traitements, son opiniâtreté qui, dit-elle, avait lassé, la Bible en main, les prêtres qui la catéchisaient, se fondirent quand les Ursulines s'avisèrent pour la circonvenir d'user de la douceur et de la ruse. Bientôt après elle perdit sa noble mère, qui s'efforçait de vivre avec un revenu de 200 livres et le travail de ses mains. Tant de malheurs la firent résoudre à un mariage des plus bizarres. Elle et sa mère avaient vu quelquefois un pauvre homme perclus de tous ses membres,

[1] Cette pièce a été publiée dans l'Intermédiaire, 25 déc. 1874, p. 718.

[2] Son prénom lui vint de François, fils du comte de la Rochefoucault, gouverneur de la province, qu'elle eut pour parrain, avec Suzanne, fille de Charles de Baudéan, gouverneur de Niort, pour marraine; c'étaient deux enfants.

[3] Lettre de cette dame (La fam. d'Aub., p. 81).

[4] Telle était la détresse de cette malheureuse famille à son retour d'Amérique : « Etant arrivés a la Rochelle ils y demeurèrent pendant quelques mois logés par charité, obligés de vivre d'aumônes jusques la qu'ils obtinrent par grâce que de deux jours l'un on voulût bien leur donner au college des jésuites de ceste ville du potage et de la viande que tantôt le frère, tantôt la sœur venoient chercher à la porte. C'est ainsi que l'a raconté plusieurs fois le R. P. Duverger jésuite, doyen a Xaintes, mort en 1703; ce père ayant été non-seulement témoin, de ce fait, mais leur ayant donné lui-même leur petite pitance, étant régent de troisieme. » (Fragments de mém. sur Mme de M. par le p. Laguille jésuite, pub. dans les Archives litt. de l'Europe, t. XII (1806), p. 363-377.

[5] Elle fut si mal qu'on était prêt à la jeter à la mer et le canon prêt à tirer, raconte Mlle d'Aumale. Sa mère qui voulut la voir encore une fois avant une séparation si cruelle, s'aperçut qu'elle respirait encore. Sur le tard un courtisan lui disait : « Madame, on ne revient pas de là pour rien. »

qui avait un instant caressé le projet de s'embarquer pour les Antilles dans l'espoir d'y recouvrer la santé. C'était Paul Scarron, fils d'un conseiller au parlement de Paris, et renommé comme poëte burlesque dans le monde des lettres et des gens à la mode. Plein de bonté et de générosité sous son extérieur de mauvais plaisant, Scarron avait offert son secours à ces dames quoiqu'il ne fût pas riche, et il avait été remercié avec hauteur ; mais, lorsque M[lle] d'Aubigné eut perdu sa mère, sa situation devint si perplexe qu'elle ouvrit l'oreille aux offres de Scarron qui proposait ou de payer sa pension dans un couvent ou de l'épouser[1]. Elle se décida pour le second parti, et le mariage eut lieu au mois de mai 1652, lui ayant quarante-deux ans et elle dix-sept.

La jeune madame Scarron, par son esprit, sa beauté, sa conduite correcte au milieu d'une société légère, fit du salon déjà renommé de son mari le rendez-vous de la meilleure compagnie de la cour et de la ville ; mais Scarron mourut (oct. 1660), la laissant à peu près dans la même pauvreté où il l'avait prise. Ce fut pour la jeune veuve l'époque périlleuse et sur laquelle on n'a pas encore porté de jugement bien motivé ni bien certain. Les écrivains gagnés à sa cause par la dévotion ou d'autres intérêts (Languet de Gergy, le duc de Noailles, Théop. Lavallée) assurent que, malgré son extrême pauvreté, elle se conserva sans reproche au milieu du monde élégant qu'elle continua de voir à l'hôtel d'Albret, à l'hôtel de Richelieu et jusque chez Ninon de Lenclos. D'autres, comme Voltaire[2], insinuent, ou, comme La Fare et Saint-Simon, affirment hautement qu'elle ne différa pas beaucoup de cette trop fameuse Ninon, dans l'intimité de laquelle elle vécut pendant plusieurs années ; mais aucun fait précis, ou du moins prouvé[3], n'étant venu jusqu'à nous pour confirmer ces soupçons, force est bien de les rejeter et de s'en rapporter à ce que M[me] de Maintenon racontait elle-même, sur sa jeunesse, aux dames de Saint-Cyr : « Dans mes tendres années, j'étois ce qu'on appelle un bon enfant, tout le monde m'aimoit ; il n'y avoit pas jusqu'aux domestiques de ma tante qui ne fussent charmés de moi. Plus grande, je fus mise dans des couvents : vous savez combien j'y étois chérie de mes maîtresses et de mes compagnes, toujours par la même raison, parce que je ne songeois du matin au soir qu'à les servir et à les obliger. Lorsque je fus avec ce pauvre estropié, je me trouvai dans le beau monde, où je fus recherchée et estimée. Les femmes m'aimoient parce que j'étois douce dans la société et que je m'occupois beaucoup plus des autres que de moi-même. Les hommes me suivoient parce que j'avais de la beauté et les grâces de la jeunesse. J'ai vu de tout, mais toujours de façon à me faire une réputation sans reproche. Le goût qu'on avoit pour moi était plutôt une amitié générale, une amitié d'estime, que de l'amour. Je ne voulois point être aimée en particulier de qui que ce fût ; je voulois l'être de tout le monde, faire prononcer mon nom avec admiration et avec respect, jouer un beau personnage, et surtout être approuvée par les gens de bien : c'étoit mon idole. »

Quelques mois après la mort de son mari, elle obtint le maintien d'une pension que celui-ci touchait sur la cassette de la reine-mère et qui s'évanouit par la mort de cette princesse (1666), mais elle en eut le rétablissement par le crédit de ses amis, et entre autres de la favorite du roi, la duchesse de Montespan. Ce fut de ce modique revenu qu'elle vécut jusqu'au moment où M[me] de Montespan la proposa pour les fonctions de gouvernante des enfants adultérins d'elle et du roi (1670). Elle en soigna cinq. La discrétion, le dévouement, les talents infinis dont elle fit preuve dans l'accomplissement d'un devoir si délicat, la patience et l'adresse qu'elle déploya auprès

[1] « Mlle d'Aubigné fut amenée à Paris, habillée d'une grisette jaune, mise dans le panier du coche ou carrosse, avec des œufs durs et du pain bis. Villermont avoit esté chargé par Scarron d'escrire à la mere qu'il espouseroit sa fille âgée de 15 ans. Villermont alla la recevoir en coche, la mena à Scarron, puis aux Ursulines jusqu'à ce qu'elle fut mariée. Scarron logeoit à l'hostel de Troye et y estoit en pension. » (S. Esp., t. 55.)

[2] Supplém. au Siècle de Louis XIV ; 3[e] partie. — Voy. Mém. du marq. de La Fare.

[3] Les apparences contraires sont ses amitiés particulières avec MM. de Montchevreuil et de Villarceaux et les attentions empressées du maréchal d'Albret attestées par sa correspondance même.

de son impérieuse maîtresse, son esprit toujours présent de sagesse douce et insinuante, lui gagnèrent le cœur de Louis XIV. A mesure que Mme de Montespan l'éloignait par ses hauteurs et ses emportements, la faveur de la gouvernante allait croissant. En 1674 (27 décembre), avec l'argent que lui donna le roi et celui qu'elle avait gagné en prêtant son influence en cour soit à des industriels, soit à de simples maltôtiers [1], elle put acheter au prix de 240,000 livres la terre et marquisat de Maintenon, qui produisait 10 à 12,000 livres de revenu [2]. Mme de Montespan fut renvoyée et supplantée en 1680. La malheureuse titulaire du nom de reine, Marie-Thérèse, mourut le 30 juillet 1683, et Françoise d'Aubigné, à force d'habiles manéges, mais aussi dans un esprit de fierté qui l'honore, amena le grand roi, alors à l'apogée de sa gloire, à la prendre pour compagne sous la consécration d'un mariage religieux. Le mariage eut lieu à Versailles, en 1684, par la main du Père de La Chaise et de l'archevêque de Paris, en présence de trois témoins seulement (Louvois, Montchevreuil et Bontemps), et dans un si profond secret que l'on n'en sait pas exactement la date (ce fut vers le 12 de juin, dans la nuit). Le roi avait 45 ans passés, et la marquise, très-belle encore, touchait à l'âge de 49.

Elle s'était donné, ou, pour être plus exact, avait accepté de la main des prêtres la mission de convertir « le grand Louis, » de l'arracher à son penchant pour les amours faciles et de lui faire faire son salut. Par cette union, qui fut une sorte de complot ecclésiastique, le roi se donnait à l'Eglise : « L'évêque de Meaux, « plusieurs autres prélats, le Pape lui- « même avoient été consultés ; ils avoient « décidé que c'étoit remplir les desseins « de Dieu que de faire servir la confiance « du roi pour Mme de Maintenon et les « complaisances légitimes de Mme de « Maintenon pour le roi à faire triompher « dans le royaume la vertu et la piété « par l'usage de l'autorité souveraine [3]. »

La pieuse femme caressait l'espoir de faire un pas de plus et d'obtenir la déclaration publique de son mariage, c'est-à-dire de s'asseoir sur le trône de France. Deux fois elle en tenta l'aventure ; mais, trompée dans son ambition, elle eut l'esprit de se résigner avec grâce, et de se donner au moins, près du roi, le mérite de sa résignation. Par un prodige de conduite, cette favorite, qui débutait quinquagénaire, garda son pouvoir intact jusqu'au dernier moment du despote : ce furent trente-deux ans de règne occulte qu'elle exerça.

Sans doute, ce n'était pas un gouvernement facile. Son pouvoir, sous condition d'amuser, comme elle disait, « un homme qui n'est plus amusable, » lui pesa souvent, et sa nièce, Mme de Caylus, l'entendit dire en regardant les carpes qui nageaient languissamment dans les belles eaux du bassin de Marly : « Elles sont comme moi ; elles regrettent leur bourbe. » Mais le roi, qui ne pouvait plus la quitter, avait installé chez elle, dans sa chambre à coucher, ses causeries quotidiennes, ses réceptions et jusqu'à son travail avec les ministres : « Ils étoient chacun dans leur fauteuil, une table devant chacun d'eux aux deux coins de la cheminée, elle du côté du lit, le roi le dos à la muraille du côté de la porte de l'antichambre et deux tabourets devant sa table, un pour le ministre qui venoit travailler, l'autre pour son sac. Pendant le travail, elle lisoit ou brodoit en tapisserie. Elle entendoit tout ce qui se passoit entre le roi et le ministre qui parloient tout haut. Rarement elle y méloit son mot, plus rarement ce mot étoit de quelque importance. Souvent le roi lui demandoit son avis. Alors elle répondoit avec de grandes mesures. Jamais ou comme jamais elle ne paroissoit affectionner rien et moins encore s'intéresser pour personne ; mais elle

[1] Corresp. gén. de Mme de M., I, 204, 219, etc.

[2] Son vendeur était François d'Angennes, qui fut gouverneur de Marie-Galande de 1679 à 1686.

[3] Mém. de l'évêque Languet de Gergy. — Mme de Maintenon et S.-Cyr par Th. Lavallée (1862), p. 34.— Fénelon lui écrivait : « Le grand point est d'assiéger le Roi puisqu'il veut l'être, de le gouverner puisqu'il veut être gouverné. » L'évêque de Chartres : « Dieu a mis entre vos mains les intérêts de l'Eglise et de l'Etat... » Voy. ces curieuses pièces dans Mme de M. et S.-Cyr, notamment p. 218. — Elles rappellent ce passage où d'Aubigné raconte (éd. Réaume, I, 502) que Louis XIII enfant, à qui l'on contait la mort de Henri IV, se mit à pleurer, en disant : « Me feroit on aussi bien moy ? J'aime mieux n'être point roi et qu'on fasse roi mon frère. » A quoi le jésuite Cotton répondit : « Non, Sire, on ne vous tuera pas, car vous serez bon enfant de l'Eglise et lui obéirez entièrement. »

étoit d'accord avec le ministre, qui n'osoit en particulier ne pas convenir de ce qu'elle vouloit, ni encore moins broncher en sa présence[1]. » Ce ne fut pas dès les premiers temps que les choses furent aussi ponctuellement réglées, mais quelques années plus tard; on le voit en feuilletant le Journal de Dangeau. Il n'en est pas moins vrai que, reine par l'esprit, « l'incroyable fée[2] » avait part à tout et que seize mois après le mariage éclata la révocation de l'édit de Nantes (oct. 1685). L'exact Dangeau enregistre : « Lundi, 22 oct., à Fontainebleau. Le roi après son diner alla courre le cerf dans sa calèche ; il avoit avec lui Mme la duchesse de Bourbon, et mesd. de Maintenon et de Thianges... Ce jour-là on enregistra dans tout le royaume la cassation de l'édit de Nantes, et l'on commença a raser tous les temples qui restoient... Le soir il y eut comédie italienne[3]. »

On a dit dans ces derniers temps, où l'effervescence du zèle ultramontain a beaucoup obscurci de vérités, que « le haineux » Saint-Simon calomnie Louis XIV et ses entours, que Mme de Maintenon, liée par ses souvenirs de famille, pouvait moins que personne protéger les huguenots ; qu'elle gémit en secret de ce qu'elle vit sans pouvoir l'empêcher, que d'ailleurs le roi et elle furent trompés par de faux rapports et qu'ils ignoraient la gravité de ce qui se passait dans les provinces. Erreur. Le roi n'a rien ignoré, car rien ne se faisait contre les personnes ou les biens dans tout le royaume sans qu'on en référât directement à lui, et ceux qui ont lu quelque correspondance officielle du temps savent qu'un intendant de province ne se permettait pas de sévir à l'égard d'une personne qui n'était pas un malfaiteur de droit commun, sans écrire d'abord à Paris pour solliciter les ordres du roi. Louis XIV avait la prétention de gouverner tout son royaume comme une famille, de tout savoir, de tout résoudre, et la moindre bagatelle non prévue par les ordonnances et règlements en vigueur devait remonter jusqu'à lui[1]. Les lettres de cachet en vertu desquelles tant de milliers de gens furent incarcérés portaient toutes sa signature. Si Mme de Maintenon fut gênée dans l'expression de sa sympathie pour d'anciens coreligionnaires, comment fut-elle également sourde quand la persécution atteignit un peu plus tard les jansénistes, les quiétistes et jusque dans les plus hauts rangs de l'épiscopat français des prélats vénérables qui étaient ses propres amis, comme Fénelon et le cardinal de Noailles ? Mme de Maintenon fut tellement impitoyable aux protestants que, sur la fin de l'année 1688, quelqu'un (qu'on croit être Vauban) ayant proposé au roi de faire rentrer les expatriés en leur accordant la liberté de conscience sans exercice public du culte, elle rédigea de sa main pour le roi un mémoire qui concluait durement au rejet de toute concession de ce genre[2]. Était-elle donc un cœur sans pitié ? Nullement. Ceux qui parlent d'elle avec le moins de faveur constatent sa sévérité pour elle-même et son infatigable charité pour les pauvres[3]. La grande affaire et la grande joie de sa vie fut l'institution qu'elle fonda pour l'éducation des filles nobles sans fortune à Saint-Cyr. Mais le secret est qu'elle s'était rivée elle-même dans des fers dont rien ne pouvait la détacher : le Père La Chaise et les autres émissaires de la Compagnie de Jésus qui circonvenaient

[1] Saint-Simon, édit. Cheruel et Regnier (1874), XII, 122

[2] *Ibid.*, p. 100.

[3] En regard de ce petit tableau, il faut placer les pages indignées, désolées et magnifiques du catholique gallican Saint-Simon (XII, 107), sur le même événement.

[1] Exemple : Louvois a de Gourgues, intendant de Caen, 21 fév. 1686 : « Mr, La lettre que vous avez pris la peine de m'escrire le 17e de ce mois m'a esté rendue par laq. j'ay veu ce qu'une femme de Limoges qui tient hostellerie prétend que le commissaire Jacquet lui doit ; je vous prie de me le faire sçavoir afin que je puisse prendre l'ordre du Roy pour le faire punir de sa mauvaise foy. » — Le même au même, 10 mars : « J'ay receu les quatre lettres que vous avez pris la peine de m'escrire les 1er et 2e de ce mois et avec l'une des dernieres le mémoire de ce que le commissaire Jacquet doit a l'hostesse de l'Aigle d'argent a Limoges ; comme il est juste qu'elle en soit payée, vous pouvez le faire retenir sur ses apointemens et deslivrer a cette femme. L'intention du Roy est que vous fassiez saisir toutes les terres de Mrs *de Thors* et *d'Aulnay* et mettre Mme de Thors et sa fille dans des couvents de vostre departement separez, jusques a ce qu'elles se soyent converties. Sa Maj. desire que vous en usiez de mesme a l'esgard de Mmes *de Messeray* et *de Lescours*... » — Le compte d'un argousin avec son aubergiste et la confiscation des biens et de la liberté de quatre familles étaient réglés dans une même séance du Conseil.

[2] Il est transcrit par Languet de Gergy (Voy. « La fam. d'Aub., » p. 260.)

[3] Sans effacer le fonds de sécheresse dont il est témoigné, col. 538.

le trône, lui avaient livré le roi pour mari à la condition qu'à son tour, par le moyen du roi, elle leur livrât tout. Elle ne fut libre qu'après le dernier soupir de Louis XIV et se retira au couvent de Saint-Cyr, où elle mourut à son tour quatre ans plus tard (15 avril 1719), ayant atteint quelques mois au delà de sa 83e année.

Une fatalité singulière semble s'être attachée à l'histoire de Françoise d'Aubigné pour l'empoisonner de couleurs fausses et de faux renseignements. Elle-même a volontairement ouvert la carrière aux erreurs sur son compte en brûlant ou faisant brûler, peu de temps avant sa mort, toute sa correspondance et particulièrement les lettres qu'elle avait reçues du roi et des personnes de la famille royale[1]. Elle consentit, disait-elle, « à être une énigme pour le monde. » L'adulation y a pris ses avantages. Pouvait-on attendre autre chose que des louanges sur une femme aussi distinguée d'ailleurs, et qui fut si puissante, de la part de presque tous ses contemporains, de la part de sa nièce la comtesse de Caylus, des dames de Saint-Cyr, qui ne parlent de leur fondatrice qu'avec vénération; de ses créatures, comme l'abbé de Choisy et l'évêque de Soissons, Languet de Gergy[2], enfin de son arrière-neveu le duc de Noailles. Voltaire (dans le Siècle de Louis XIV) ne l'avait jugée qu'avec une grande modération[3], mais le malheur a voulu que son éloge fût aussi composé et ses lettres pour la première fois publiées par le plus malhonnête des éditeurs. Nous avons nommé *La Beaumelle*. Ayant aperçu par hasard entre les mains de Racine fils une partie de la correspondance de Mme de Maintenon, ce littérateur jeta son dévolu sur un pareil trésor, et, sans autre souci que de se faire à lui-même un renom littéraire, le publia en le grossissant par d'autres recherches, mais surtout en l'altérant à sa guise, en mutilant certaines lettres, en fondant ensemble certaines autres, en y intercalant à tout propos des phrases de son cru, en osant même insérer des lettres complétement fabriquées par lui. Malgré les réclamations de Voltaire, qui le démasqua sur-le-champ, le recueil de La Beaumelle (d'abord en 3 vol. in-12 imprimés à Francfort sous la date de Nancy, 1752 ; puis en 6 vol. de Mémoires et 9 vol. de Lettres ; Amsterdam, 1755-56), ce recueil mensonger, composé avec infiniment d'art, s'empara du public et popularisa une héroïne, légère dans sa jeunesse, sage, modeste et sainte dans la seconde partie de son existence, qui ressemble à Mme de Maintenon peut-être, mais qui certainement est la création de son impudent éditeur. Tout le monde a subi l'influence de cette tromperie. D'honorables écrivains se sont efforcés, soit comme Auger[1] de purifier le recueil des lettres de Mme de Maintenon, soit comme M. le duc de Noailles de refaire son histoire[2]; tous les historiens se sont cependant encore largement servis de ces fausses lettres, dit M. Lavallée, « les ont « victorieusement citées, depuis Voltaire « jusqu'à M. le duc de Noailles, et si j'ose « me nommer ensuite jusqu'à moi-même ; « enfin c'est un roman qui est devenu de « l'histoire, et, je le crains, de l'histoire « irréparable[3]. » Ces dernières paroles sont tellement vraies que feu Théoph. Lavallée, bon et savant écrivain, professeur à l'école militaire de Saint-Cyr, paraît avoir été imbu de la même passion que les religieuses et les élèves de la fondatrice pour la gloire du couvent; il n'a rien écrit sur Mme de Maintenon où l'on ne sente un aveugle désir de la

[1] Mme de M. et S.-Cyr, p. 30, 33. Il en est resté cependant : Voy. la note 3, p. 35. — Languet de Gergy, p. 272.

[2] Il est l'auteur de Mémoires sur Mme de M. en 14 livres qui forment un vol. in-8° publié seulement en 1863 par M. Lavallée. Voici ce qu'on lit à la première page de ce fade roman : « Constant d'Aubigné fut toujours malheureux et mérita ses malheurs par sa mauvaise conduite. Il épousa d'abord une dame veuve dont il n'eut pas d'enfants et il en était veuf quand il fit de mauvaises affaires qui obligèrent le roi de l'envoyer au château Trompette. Là commandait un gentilhomme nommé Cardilhac. D'Aubigné, que le malheur de son état rendoit plus souple et moins altier, sut se ménager les bons traitements que lui fit Cardilhac : il fut admis dans sa famille. Cardilhac avait une fille aimable à laquelle d'Aubigné s'efforça de plaire; et il y réussit. La compassion qu'elle eut pour lui devint bientôt de l'amitié et l'amour s'introduisit ensuite à la faveur de l'une et de l'autre. Enfin le prisonnier épousa la fille du commandant. » Etc.

[3] On trouve dans les « Causeries d'un curieux, » par M. F. Feuillet (Paris, 4 vol. in-8°, 1862-68), t. II, p. 581, une bibliographie des pamphlets publiés contre Mme de Maintenon.

[1] Lettres de Mme de M. précédées de sa vie, par M. Auger. Paris, Collin, 1807, 6 vol, in-12. — *Id.*, Paris, Tardieu, 1815, 3 vol. in-8° ou 4 vol. in-12.

[2] Hist. de Mme de M., 1848-59, 4 vol. in-8°.

[3] Corresp. gén., I, p. XVII.

trouver irréprochable [1]. Il a recherché d'ailleurs pendant bien des années, avec le zèle le plus méritoire, les écrits autographes de cette femme célèbre [2], voulant en publier le recueil complet. Il donna en effet (Paris, Charpentier, 1854, in-12) 2 vol. de « Lettres et entretiens sur l'éducation des filles; » puis 2 vol. de « Lettres historiques et édifiantes adressées aux dames de Saint-Cyr, » et 2 vol. de « Conseils aux demoiselles pour leur conduite dans le monde. » En 1865, il commença la publication de la « Correspondance générale de Mme de Maintenon, » qui s'ouvre par une étude sur les falsifications de La Beaumelle, excellente édition dans laquelle chaque pièce est étudiée et critiquée avec le plus grand soin. Il se proposait d'y employer dix volumes, mais la mort l'arrêta au quatrième (1866), qui se clôt par une lettre du 29 déc. 1701. D'autres lettres authentiques de Mme de Maintenon ont été publiées vers le même temps [3], et l'on peut espérer que « l'énigme, » si nous ne l'avons pas résolue, le sera pourtant un jour.

4. CHARLES D'AUBIGNÉ. Mme d'Aubigné de Cardilhac, à peine de retour de son triste voyage en Amérique, perdit son fils aîné qui se noya par accident (juin 1646). Son second fils, Charles, né en 1634, avait dix-huit mois de plus que sa sœur Françoise. Sa mère le plaça comme page chez le baron de Neuillant, puis en 1655, à 21 ans, il entra, catholique sans aucun doute, dans un régiment d'infanterie avec le grade d'enseigne. En 1661, il était lieutenant d'infanterie; mais quand Mme Scarron eut son entrée à la cour et à mesure qu'elle s'y éleva, la situation du lieutenant s'éleva de même. En décemb. 1671, elle lui obtint une commission de capitaine de cavalerie avec un don de 20,000 l. pour monter sa compagnie [1]. Il était au Quesnoy à l'armée du maréchal du Luxembourg, et l'invasion de la Hollande allait commencer. Mais il ne sut guère s'y distinguer. En médiocre militaire, il eut (septemb. 1672) le gouvernement d'une petite ville, Amersfort en Hollande près d'Utrecht; puis Elbourg (1673), puis Belfort [2] en mai 1674; après quoi il passa successivement au gouvernement de Cognac, d'Aiguesmortes et de la province du Berry [3]. Puis il devint sans bruit maréchal de camp, et en 1688 (31 déc.) chevalier de l'ordre du Saint-Esprit. Il était alors le comte d'Aubigné. Sa puissante sœur se donna beaucoup de peine pour le marier, et dans les diverses négociations qu'elle entama pour y parvenir, cette femme de piété voyante déploya une sécheresse de cœur et une ferveur mercantile également choquantes [4]. Son frère la dépassait cependant : il exigeait, lui sans patrimoine, et oublieux des mariages de son père, que sa fiancée lui fit donation par contrat de toute sa fortune [5]. Il se

[1] M. Grimblot, dans un article de la « Revue scientifique » de Yung (1867) a bien démontré combien la critique de Lavallée est peu solide.

[2] Ces autographes étaient primitivement dans les Archives de la maison de S.-Cyr, dans la famille de Noailles et dans quelques mains particulières. Ils sont aujourd'hui dans les Archives de Seine-et-Oise (avec des copies au séminaire de Versailles), dans le château de Mouchy-Noailles, à la Biblioth. Nat. et dans diverses collections privées dont les plus connues sont celles de M. Benj. Fillon de Fontenay en Poitou, et de M. Feuillet de Conches à Paris. Mais il faut prendre garde que cette dernière, qui renferme des trésors sans doute, est aussi la source d'où sont sortis beaucoup de faux autographes, notamment de Racine, de La Fontaine, de Henri IV, de Marie-Antoinette. Les archives de famille ne sont pas moins sujettes à caution que les cabinets d'autographes. On a vu dans le procès Vrain-Lucas, fabricateur qui avait trouvé acquéreur à 150,000 fr. pour des autographes de Sapho, de Cléopâtre, de saint Pierre, de Jules César, etc., l'épisode d'une série de lettres du XVI[e] siècle publiées par M. le marquis Duprat, descendant du chancelier, comme conservés dans les archives de ses pères, et qui toutes étaient de la main de Lucas. Voy. *Une fabrique d'autogr.* (Paris, Techener, in-4°, 1870), p. 30, et la *Revue contemporaine*, 1er mars 1870.

[3] Correspondance de Mme de M. avec la princesse des Ursins; Paris, Bossange, 1826, 4 vol. in-8°. — Trente-neuf lettres de Mme de M. à l'abbé Languet en 1714 et 1715 (Le Correspondant, 25 déc. 1859). — Quarante-six lettres publ. par M. Foisset; Paris, Douniol, 1865. — Une douzaine, publ. dans « Mme de M. et sa famille, » par H. Bonhomme (1863) et autant adressées à l'intendant Basville de 1706 à 1714, publ. par M. Chastel (Mém. de la Soc. d'Hist. de Genève, 1875, t. XIX, p. 117).

[1] Corresp. gén. de Mme de Maintenon, publ. par Th. Lavallée (Charpentier, 1865), I, 158.

[2] Pendant qu'il commandait à Belfort, il eut dans la ville, en 1676, un fils naturel qu'il nomma le sieur de La Ferté, lequel fut garde de la marine à Brest sur un vaisseau de M. de Villette.

[3] Il obtint le gouvernement du Berry, mais ni lui ni sa femme n'y entrèrent jamais, dit Laguille.

[4] Lettre à son frère du 16 juin 1676. « Je lui ai écrit que cette femme là me plairoit fort (Mme de Boudon, veuve) pourvu qu'elle vous assurât du bien; que je croyois que vous en aimeriez mieux une plus jeune dans la fantaisie d'avoir des enfants, mais que l'on ne pouvoit pas trouver tout ensemble; que je le prie d'y penser et de travailler sourdement à votre mariage, soit pour celle-là soit pour une autre... » Voy. lettres de fév. et avril 1675, avril 1676, 25 fév. 1677, etc. — Voy. aussi dans sa lettre du 2 sept. 1681, avec quelle avidité elle parlait des biens de huguenots qu'on *donnait* en Poitou ou que la désolation leur faisait vendre.

[5] Du 3 nov. 1677 : « Mlle de Floigny me mande que vous rompez votre mariage sur ce que vous voulez

maria cependant avec Geneviève Pitre, fille d'un riche procureur d'Angoulême, qui lui donna 50,000 écus de dot, et en eut une fille unique, Françoise, laquelle, en 1698, épousa Adrien-Maurice de Noailles, comte d'Ayen. « Mme d'Aubigné, peu considérée et encore moins aimée de son mari, n'a jamais paru qu'une fois à la cour. Elle y fut reçue fort froidement de sa belle-sœur et on lui fit entendre qu'il lui convenoit de retourner en province... Son époux, après avoir marqué une conduite peu réglée et peu sensée, se retira enfin dans ses derniers jours à Paris. Mme de Maintenon l'engagea d'entrer dans une communauté de séculiers, gens d'honneur et de naissance, où l'on vivoit d'une manière assez régulière. Le sieur Madot, prêtre alors de Saint-Sulpice, trouva moyen d'entrer dans sa confiance et de le mettre un peu en règle. Il en eut soin jusqu'à la mort, qui fut assez chrétienne et qui mérita au sieur Madot, qui l'avait occasionnée telle, l'évêché de Belley[1] et ensuite celui de Châlons-sur-Saône pour récompense (Laguille). » — Cette mort eut lieu en 1703.

Charles d'Aubigné était une pâle copie de son père, aussi vicieux, aussi spirituel, avec le violent courage en moins. Il fut toute sa vie le fléau de sa sœur qui lui garda cependant toujours une tendre affection. Saint-Simon qui le dit, ajoute : « C'était un panier percé, fou à enfermer, mais plaisant, avec de l'esprit et des saillies, et des reparties auxquelles on ne pouvoit s'attendre; avec cela bon et honnête homme, poli, et sans rien de ce que la vanité de la situation de sa sœur eût pu mêler d'importance. » On va voir combien Saint-Simon qu'on accuse de poursuivre Mme de Maintenon et les siens de sa haine, fut au contraire indulgent dans ce portrait.

Quelques-unes des lettres de Mme de Maintenon suffisent à montrer quel officier était son frère. Ses exploits comme gouverneur d'Amersfort consistèrent à y mener grand train, à malmener la population, surtout les huguenots, et à rançonner l'habitant à son profit (déc. 1672). Louvois, informé de ce désordre, l'en reprit sévèrement, ce qui ne l'empêcha pas de recommencer à Elbourg. Le maréchal de Luxembourg écrivait au ministre (oct. 1673) à ce sujet : « On lui laisse faire de petites choses sur l'intérêt, qu'on ne souffriroit pas à un autre, et il aura là et à Amersfort gagné quelque chose. » Il perdait d'autre manière[1]. Voici une lettre de sa sœur[2] (adressée : à Monsieur d'Aubigné, à Toulon) qui achève de le peindre lorsqu'il était jeune :

« Je reçois avec toute la douleur imaginable les nouvelles du mauvais estat ou vous estes, mais je ne suis gueres en estat de vous consoler puisque je suis plus malheureuse que vous. Il est fort fascheux que vous ayez l'aversion que vous me témoignéz pour la mer, puisque je ne sçay point d'autre party pour vous, et que rien n'est plus difficile que d'en trouver dans le temps de la paix pour un gentilhomme qui n'a pour tout bien que son épée. J'ay receu tous les desplaisirs du monde de la prière que j'avois faite a M. de Villette, de vous recevoir et de vous garder chez luy. Vous n'en avez pas bien usé, a ce que j'ay apris de trente personnes differentes, et vous vous éstes brouillé avec luy après en avoir receu tous les services que l'on peut recevoir d'un frère à qui l'on est cher. Je vous avoue que j'en ay de trés grans ressentimens contre vous et que ce procédé là a détruit toute la bonne opinion que j'avois de vous. Vous avez receu de luy non seulement les choses necessaires, mais vous luy en avez pris qu'il ne vous donnoit point et vous avez receu de l'argent, pour le jouer. Je ne comprens pas que l'on puisse avoir le cœur d'un gentilhomme et en user ainsy, et comme je vous l'ay mandé mille fois, il vaudroit mieux avoir un habit usé et ne point jouer que de le faire par des voyes aussy basses que sont celles de recevoir. J'ay desjà fait tenir deux quartiers de votre pension a mon cousin pour commencer à le remplacer de toutes les despenses que vous avez faites á ses frais. Vous estes sur le point de toucher encore un quartier et si vous me donnez une occasion de vous

qu'elle vous donne tout son bien; cela seroit très-injuste; prenez un autre prétexte et surtout finissez cette affaire avec honnêteté. »

[1] François Madot fut en effet évêque de Belley de 1705 à 1711, puis de Châlons jusqu'en 1753.

[1] « ... Elle m'a dit (Mlle de Floigny) que vous aviez perdu au jeu l'hiver passé 12 ou 14,000 liv..... Tandis que je m'epargnois le nécessaire pour meubler ma maison, vous jouiez 1,000 pistoles et depensiez en un mois plus que je ne fais en un an... » (26 oct. 1677.)

[2] Ord. du S.-Esprit, t. 55, fº 162; de la main de Clerembault, qui la date : de 1660 à 1663. Toutes les pièces nouvelles citées dans le présent paragraphe 4 proviennent de la même source.

le faire tenir je n'y manqueray pas. Vous vous estes brouillé avec M. le commandeur de Neucheze et j'en ay receu des reproches des gens par lesquelz je vous avois fait recommander. Enfin pour vous parler bien franchement il ne me revient de vous que des choses désagréables. J'en suis dans une douleur proportionnée à la tendresse que j'ay pour vous et ce qui me desespere est que ce que j'aprens passe par les mains de gens dont vous auriez besoin et a qui j'avois donné de l'estime pour vous. Adieu, je voudrois avoir donné un bras et que vous fussiez le plus honneste homme de France. Je vous servirois assurément assez utilement et plus que je ne le puis faire pour moy mesme. »

Françoise d'Aubigné s'inquiétait beaucoup de la noblesse de ses ancêtres, préoccupation bien naturelle à cause du rang qu'elle occupait dans le monde. Elle fit un voyage en Poitou pour aller, dit-elle, embrasser sa chère sœur Céleste, religieuse ursuline à Niort pour laquelle elle avait conservé beaucoup d'affection, précisément en 1667 à l'époque de l'enquête nobiliaire dont nous avons parlé ci-dessus (col. 467). Soit que le jugement favorable rendu par M. de Barentin le 20 déc. 1667, et contre lequel s'irritait d'Hozier, eût été frappé d'opposition, soit que Mme Scarron, encore pauvre, ait voulu se soustraire à une exaction fiscale, elle fit une démarche dont voici le procès-verbal :

D'un registre de la commission de la recherche des usurpateurs de noblesse contenant la déclaration de divers particuliers bourgeois de Paris, y demeurant, qui ont pris les qualités de chevalier ou escuier, et qui s'en desistent pour satisfaire a l'arrêt du conseil d'Estat du 13 octobre 1667, — Le 21 juillet 1668 est comparu au greffe de lad. commission dame Françoise d'Aubigny, veuve de Paul Scarron, vivant sr de Fougerais, demeurant a Paris, rue des Trois-Pavillons, laquelle a déclaré qu'elle n'entend se servir desdites qualitez, s'en est désistée et désiste, déclarant ne les vouloir soutenir, dont acte et a signé.

Ce désistement ne l'empêcha pas de maintenir ses traditions de famille et d'écrire, par exemple, à son cousin de Villette, au mois de novembre 1675 lorsqu'elle voyageait encore dans le Poitou : « J'ai trouvé le tombeau de Savary d'Aubigné dans l'église de Chinon, comme il est dit dans la vie de mon grand-père, et on me fait espérer que je trouverai de grands éclaircissements sur ma maison dans le trésor d'une autre église du même lieu. On a trouvé dans celui de Richelieu un titre de 300 ans d'un Jacquelin d'Aubigné et on m'assure que l'on y en trouvera d'autres... Vous voyez que l'engouement de ma maison me dure encore. » Mais lorsqu'elle apprit, dans le courant de l'année 1688, que son frère serait compris dans la promotion de chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit qui se préparait pour le 1er janvier suivant, elle devint sérieusement inquiète, car dans quelle humiliation tomberait-elle aux yeux du roi, si son frère ne pouvait pas faire la preuve, nécessaire pour cette haute faveur, de sa bonne et légitime possession de seize quartiers de noblesse! Elle écrivit donc (le 10 juin) à d'Hozier :

« Je n'ay nulle connoissance sur ma généalogie que celle que M. l'abbé d'Aubigné m'a donnée et je n'ay ny le goust ny le temps de m'apliquer la dessus a aucune recherche. Je serois pourtant fort aise de sçavoir, sur cela comme en tout, a quoy m'en tenir et surtout depuis que mon frère a des enfants et peut en avoir encore. Ne doutez donc pas que je ne vous sois sensiblement obligée de la vivacité que vous me montrez la dessus et que je n'aye tousjours conté de vous donner toutes les lumières qui me viendront pour former ensuitte mon opinion sur la vostre. On ne peut trouver ce contract de Jean d'Aubigné avec Caterine de l'Estang que je croy avoir leu moy mesme à Mursay quand je fis cette petite production devant M. Barentin. Je l'ay fait chercher à Orléans ou l'on dit qu'il a esté passé. On le cherche encore a Surimeau et a Mursay et jusqu'a cette heure inutilement. Cependant j'ay esté instruite dès mon enfance de cette parenté avec Messieurs de l'Estang de Rulles qui ne peut venir que par la. Mille gens s'offrent a me donner des tiltres, mais M. l'abbé d'Aubigné m'asseure qu'il n'y a que ce contract qui me soit nécessaire. Je ne sçay donc plus la dessus ou j'en suis et vous m'obligerez fort de m'y aider. C'est par retenue et par prudence que je n'accepte pas les offres de tous ceux qui veulent se mesler de cette affaire. Je crains leurs peines et la suitte de leur importunité s'ils m'avoient rendu service et de plus je crains que si on ne trouvoit pas ce que l'on cherche que cela ne fit un bruit qui me seroit désagréable. Vous

voiez que je m'explique a vous avec confiance contant sur vostre honneur et sur l'amitié que vous me temoignez. Si j'ay des papiers je vous les envoyeray, mais il me semble que j'ay tout donné à l'abbé d'Aubigné. »

M. d'Hozier répondit très-courtoisement sans doute, mais voici une note qui fut rédigée plus tard dans son cabinet :

M. l'abbé d'Aubigné a donné a M. d'Hozier, le 15 avril 1683, une généalogie d'Aubigné, ms. in-fol. Note de M. d'Hozier sur cette généalogie : « Cet abbé d'Aubigné, de la branche de Tegny, est celuy qui a dressé cette généalogie et qui en a ramassé les tiltres. Cet ouvrage ne luy a pas esté inutile, car comme il a eu l'art et l'habileté de joindre les pères de Mme de Maintenon et d'en faire une branche de sa maison qui est trés noble et trés ancienne en Anjou, une extraction aussy agréable et que le grand pere de Mme de Maintenon avait déja commencé de soutenir avec hauteur et hardiesse, la recompense a esté pour l'abbé d'Aubigné, l'abbaye de la Victoire en Anjou et enfin l'evesché de Noyon [1]. »

Cependant l'année s'écoulait. Mme de Maintenon revint auprès de M. d'Hozier le 16 novembre (1688) par ce billet pressant :

« Autant que j'ay esté insensible et indifférente sur la noblesse de ma maison quand il n'a esté question que de moy, autant suis-je vive et sensible a la connoissance que l'on m'en donne depuis que le Roy a fait l'honneur a mon frère de le nommer [2]. Je vous conjure donc d'escrire a M. de Montaupin pour tous les tiltres et toutes les lumières qu'il pourra nous donner. Il me semble que les plus nécessaires sont celles qui touchent Jean d'Aubigné et son père, et qu'après cela on remonte bien loin. Faites en cette occasion, je vous supplie, ce que vous feriez pour vous et croiez que je sens tout ce que je dois sur la maniere dont vous en usez pour moy, MAINTENON.

P. S. Il y a bien de l'apparence que l'on trouvera des titres à Archiac, car c'est la ou mon grand-père les prit quand il fit ses preuves pour epouser Mlle de Lezay. Je ne scay si j'ai esté a Archiac. Je croy pourtant que c'est mon frere, ayant tousjours ouï dire que j'ay esté nourrie a Mursay. »

[1] Claude-Maur d'Aubigné fut en effet nommé abbé de Poutières au dioc. de Langres le 26 avril 1686, abbé de la Victoire près Senlis le 1er nov. 1692, évêq. de Noyon le 26 mars 1701, archev. de Rouen le 24 déc. 1707. Mort en avril 1719.

[2] Chevalier du S.-Esprit.

Le seigneur de Montaupin était un gentilhomme de l'Anjou, nommé Louis Le Roy, dont le père, Jean Le Roy, avait épousé une Françoise d'Aubigné de Montaupin, de la même branche que l'abbé d'Aubigné, évêque de Noyon. A sa qualité de parent il joignait une réputation d'antiquaire, et s'empressa d'envoyer à Mme de Maintenon plusieurs titres des vrais d'Aubigné en date de 1432, 1441, 1480, et d'autres relatifs à Théodore-Agrippa des années 1584 à 1592, en un mot tout ce dont elle n'avait que faire. Quant à lui remettre les preuves de la haute situation de Jean d'Aubigné, bisaïeul de la postulante, il s'en serait bien gardé, car voici l'une des notes [1] qu'il a laissées au cabinet des titres :

Mémoire dicté à M. d'Hozier par messire Louis Le Roy, sr de Montopin, petit-fils de Françoise d'Aubigné dame de Montaupin, le 10 juillet 1700 [2]. — Jean d'Aubigné, de la ville de Loudun [3], fut élevé domestique de Jaquette de Montbron, dame d'Archiac, parce qu'il était oncle ou cousin germain [4] de Michelle Joly, femme de chambre de cette dame et depuis femme d'Aubin d'Abeville, juge d'Archiac et de Mathas, curateur de Th. Ag. d'Aubigné fils de Jean. Il étoit aussy cousin d'Andrée Joly, femme de Martial Bernard, receveur d'Archiac, et sœur d'Anne Joly, aussy femme de chambre de Jaquette de Montbron, et elles etoient filles de François Joly, marchand tanneur et corroyeur a Loudun, et de Jeanne d'Aubigné, sœur de Jean d'Aubigné, père de Théodore Agrippa. Cela fut cause que ce Jean d'Aubigné s'habitua en Xaintonge, devint homme d'affaires de Jeanne de Montpezat, douairière d'Archiac, soutint ses intérests contre ses enfants, et depuis il soutint pour les enfants contre la mère. De la il passa au service d'Antoinette de Pons, dame d'Albret [5], et

[1] Il y en a deux, différentes par les termes, semblables par le fond. Nous en donnons une en y joignant, dans les notes, ce que l'autre contient de plus. Cette dernière est intitulée : « Mémoire de Louis le Roy, seigr de Montaupin en Anjou, gentilhomme curieux, en 1700. »

[2] Ce mémoire ne fut rédigé pour le cabinet qu'en 1700, mais M. de Montaupin était en relations depuis longtemps avec d'Hozier, comme le prouve la lettre de Mme de M. du 16 nov. 1688.

[3] Né à Loudun, dit l'autre note.

[4] « Jean d'Aubigné avoit une sœur nommée Jeanne qui fut mariée à François Joly, qui ont laissé plusieurs enfans et particulièrement deux filles : l'ainée Michelle Joly fut femme d'Aubin d'Abeville, juge d'Archiac, et n'eut point d'enfants. » (L'autre note.)

[5] « Durant le séjour de Jean d'Aubigné à Pons il fit les affaires de Claude de Pons, archidiacre de Xaintes et

ayant fait ses affaires auprès d'elle, il epousa à Blois Caterine de l'Estang, dame des Landes Guinemer, et vint s'habituer avec elle a Pons, dans un petit lieu appelé S. Moris où naquit Théodore Agrippa. 2° Il epousa Anne Limur, veuve de Gabriel Gaignard, de laquelle il eut Emmanuel, Ester et Noeuil d'Aubigné, morts sans postérité. Après la mort de Jean d'Aubigné, sa veuve Anne de Limur se remaria en troisièmes noces avec... Colinot[1], bourgeois de Coignac. — Pendant le mariage de Jean d'Aubigné avec Anne Limur, ils achetèrent la troisième partie de la seigneurie de Brie dans la paroisse d'Archiac, laquelle avoit esté decretée et prise en payement par ladite de Limur et depuis, par puissance de fief, André de Bourdeille, mary de Jaquette de Montbron, retira de leurs mains cette terre de Brie. — Daniel Bécasse, sergent à Archiac, épousa aussy..... d'Aubigné, sœur de Jean d'Aubigné, père de Théodore Agrippa[2].

Se figure-t-on l'inquiétude que dut éprouver d'Hozier, lorsqu'il vit l'effet des prétentions qu'avait fait naître dans l'esprit de Mme de Maintenon la fourberie de l'abbé qu'elle croyait son cousin. Une juste peur lui inspira la hardiesse de faire naître la conversation qu'il eut avec la marquise et dont il est parlé dans la note rapportée ci-dessus (col. 467); il essaya de la détromper, en lui faisant voir que la pièce principale sur laquelle se fondait le lien de sa famille avec les vieux seigneurs d'Aubigny de l'Anjou était « vilainement fausse : » mais Mme de Maintenon se garda bien d'ouvrir l'oreille à de tels discours ; elle ne voulut point comprendre les doctes explications qu'on lui donnait, et quelques jours après elle fit intervenir le nom tout-puissant du roi dans la lettre suivante adressée de Marly, le 9 déc. 1688, au généalogiste :

« Je vous ay fait mander que nous aurons pour commissaires M. le duc de S. Simon et M. de Beringhen. M. de Villette a envoyé à Mursay et à Orléans. J'ay mandé à l'abbé d'Aubigné de revenir et j'ay fait toutes sortes de diligences. Cependant je ne conte que sur vos soins. Enfin vous avez ce qui est absolument necessaire pour ne pas demeurer court, et pour le reste nous demanderons un delay si d'autres en demandent. On ne peut estre plus sensible que je le suis aux marques d'affection que vous me donnez dans cette occasion. Le Roy ne peut comprendre non plus que moy la fausseté de ce contract. Il me semble que l'on n'en fait guières sans y estre convié : mais vous estes bon juge et point disposé contre mes intérests. Ainsy il n'y a qu'à vous laisser faire. »

Le lecteur excusera peut-être d'Hozier de n'avoir pas été jusqu'au bout de son devoir et de son amour de la vérité dans une circonstance aussi brûlante. Voici comment les choses se passèrent. L'examen du duc de Saint-Simon (père du grand écrivain) et de M. de Beringhem n'était que pure convention et formalité ; le véritable examinateur des titres, était le « Généalogiste des Ordres du Roy, » M. Cotignon de Chauvry, prédécesseur de Clérembault. M. d'Hozier à qui les titres avaient été remis comme « Généalogiste du roi, » mais qui n'était pas le Généalogiste des Ordres, transmit à celui-ci le dossier sans y toucher et tel que l'avait « fagoté[1] » l'abbé, puisqu'il

protonotaire du Saint-Siége. Il estoit oncle d'Antoinette de Pons, héritière de cette maison, dans laquelle Jean d'Aubigné ayant eu quelque différent avec Claude de Pons pour cause d'argent qu'il avoit receu sur sa procuration, Jean d'A. retourna à Archiac où il épousa Anne de Limur. » (L'autre note.)

[1] Petite faute du sr de Montaupin ; il allait écrire *Collineau*. Du moins en est-il ainsi dans un fragment conservé du registre de l'état civil de l'égl. réf. de Pons. Un registre de Saintes (1570-1643) mentionne, en 1571, Samuel *Gallet*, enquesteur pour le roi, et Anne *Jolly*, sa femme. Celui de Cozes pour les années 1655 à 68 : Charles *Jolly*, escuier, sieur d'Esnaux, et Judith *André*, sa femme, 1655 ; Jean *Jolly*, sieur des Brousses, et Esther *Jau*, sa femme, 1656 ; Pierre *Guimbellot* et Judith *Jolly*, sa femme, 1657 ; Isaac *Jolly* et Suzanne *Gasnier*, sa femme, 1658. On voit aussi dans Crottet (Hist. des égl. de Pons, etc., p. 52, 54) que Pierre *Joly* et Jean *de Lhommeau*, receveur du sire de Pons, étaient anciens de l'église d'Arvert en 1548.

[2] « Durant ce second mariage, Théod. Agr., fils aisné du premier lit, fut élevé par Aubin d'Abbeville, mari de Michelle Joly, fille de Jeanne d'A., sœur de Jean d'A. et tante de Théod. Ag., lequel ensuite alla demeurer au chateau de Pons, apartenant à lad. Antoinette de Pons, femme du seigneur d'Albret, gouverneur du roy Henry IV, lors prince de Béarn, lequel alloit souvent dans les maisons dudit seigneur d'Albret, où Théodore Agrippa fut connu de ce prince, lequel luy donna dans la suitte de l'employ. (L'autre note.)

[1] « Acte par lequel noble et puissant Hervé d'Aubigné, seigneur de La Jousselinière, donne a Joachim son frère la mesme part que Thibaut, Guy, *Pierre* et François d'Aubigné ses autres frères avoient eu dans la succession de nob. et puiss. François d'Aubigné, et dans celle de Marie Paumart sa femme, leurs père et mère, du 17 fév. 1516, receu par Oger, notaire à Angers. Cet acte de l'an 1516 est refait sur un acte veritable de la mesme année qui se trouve dans les Preuves de la généalogie d'Aubigné avant que l'abbé d'Aubigné eut eu l'idée de joindre la famille de Mme de Maintenon à la sienne ; et dans le tiltre véritable il n'y est point parlé de *Pierre* d'Aubigné qui etoit necessaire pour leur entreprise et pour faire cadrer avec celuy qui est dans le faux contract de mariage de Jean d'Aubigné avec Caterine de l'Estang) que l'on a fait son fils. Mr l'abbé d'Aubigné qui l'a fait fagoter ainsy par copie pour estre parent de Mme de Maintenon. » (Note de Clérembault.)

n'était pas chargé de ce qui concernait l'ordre du Saint-Esprit; M. de Chauvry à son tour se garda bien de toucher à ce qu'il tenait d'une main aussi savante, aussi sûre que celle de d'Hozier; en sorte qu'il n'y eut plus sur cette affaire que les deux lettres qui suivent et par lesquelles elle se termina ;

Le comte Charles d'Aubigné à M. d'Hozier : « A Paris, le 7 avril 1689. Monsieur, Après toutes les reconnoissances que je vous dois et les obligations que je vous ay, voicy un petit présent que je vous fais, qui a bien l'air de celuy que ce pauvre Persan fit à Artaxerce. Je vous supplie, Monsieur, de le vouloir accepter comme luy, parce qu'il part d'un cœur qui vous sera dévoué toute la vie. Les suites vous en persuaderont aussy bien que de la véritable et sincère passion avec laquelle je suis, etc.[1]. »

Note au bas, de la main de M. d'Hozier : Ce petit présent était 50 louis d'or que je refusay et cette obligation, de luy avoir rangé ses preuves de noblesse pour l'ordre du S. Esprit suivant les tiltres que me donna l'abbé d'Aubigné et dont je n'etois pas l'examinateur parceque c'etoit a M. Cotignon comme Genealogiste des Ordres du Roy a les examiner et a en faire son rapport.

Moy qui escris cecy [Clérembault][2] et qui ay les minuttes des preuves, je dis que celles de M. d'Aubigné sont toutes dressées par M. d'Hozier et que j'eu ay veu des généalogies dressées par luy indépendemment de ces preuves et sur des tiltres qu'il remarque fort bien estre faux. M. Cotignon de Chauvry qui ne s'y connoissoit pas trop ne fit que copier ce que M. d'Hozier avoit fait.

Mme de Maintenon à M. d'Hozier, du 15 avril 1689 : « Je m'imagine que M. de Montopin vous a mandé la mesme chose qu'a moy. Il est facheux qu'il ne se trouve rien de Jean d'Aubigné, mais il seroit tousjours bon d'avoir le contract de cette tante de mon grand père. Je suis fort mal contente de vous de ne pas vouloir recevoir les marques de reconnoissance que mon frere peut vous donner et il n'est guieres juste que vous donniez incessamment vos peines et vos soins. J'ay bien envie que nous achevions les preuves de S. Cir et qu'ensuitte on n'y reçoive plus de filles que sur la lettre de cachet, comme cela doit estre, afin que je mette les choses sur le pied ou elles doivent estre pour toujours. »

[1] Cette lettre et la note qui suit ne sont qu'en copie, mais en copie du cabinet de Clérembault, c'est-à-dire d'une authenticité qui vaut presque l'autographe.

[2] Ici, c'est Clérembault qui tient la plume ; autographe.

M. de Clérembault, dans la dernière note ci-dessus, montre une injuste sévérité à l'égard de son confrère, car jamais personne de la cour, ni d'aucune cour, n'eût osé révéler au grand roi que Sa Majesté s'était alliée, devant Dieu, au tanneur Jolly et au sergent Bécasse [1].

5. Nathan D'AUBIGNÉ. Dans le testament plein d'emphase qu'il nous a laissé, Théodore-Agrippa raconte que, quatre ans après avoir perdu sa première femme, le désir de conserver sans trouble le bien de ses enfants lui fit « rechercher la compagnie de Jacqueline Chayer, laquelle, dit-il, non sans grandes suasions, eut de moy un fils né [en 1600] à Nancray en Gâtinois, baptisé en l'église de Gergeau. Je le fis nommer Nathan... J'ai voulu que ce nom me fût un Nathan, qui signifie *donné*, et que le nom du censeur de David représentât mon ord péché aux yeux et aux oreilles incessamment. J'avoue donc Nathan pour mien et fils naturel; il s'est marié; je l'ai partagé selon sa condition. Au même temps que mon aîné s'est rendu ennemi de Dieu et de son père, l'autre, Nathan, s'est rendu recommandable par probité de vie, doctrine non commune, m'a accompagné en mes périls contre l'autre. Je lui ai permis de porter lui et les siens le nom d'Aubigné, et veux que les miens authorisent cette bonne volonté. »

Ce fils illégitime, tenu ainsi à distance respectueuse jusque dans un acte de la bienveillance paternelle, fut en effet le caractère le plus pur et le plus droit de toute la famille. Il était habile en mathématiques et docteur en médecine. Lorsque son père travaillait aux fortifications de Berne et de Genève, c'était lui qui faisait les calculs et les dessins [2]. On ne l'appelait pas encore d'Aubigné alors, mais seulement : le sieur *de La Fosse*. Lorsque Constant dans sa détresse et ses désespoirs se

[1] Nous apprenons au dernier moment que les renseignements de Clérembault sur l'origine des d'Aubigné ont été utilisés en partie par M. Sandret dans un article de la « Revue historique et nobiliaire. » Paris, Dumoulin, 1875, p. 125-136.

[2] Il dit dans son testament : « Je rends grâces a Dieu de ce qu'il luy a pleu me faire naistre dans son eglise chrestienne réformée et d'un père qui m'a élevé et instruit en la piété et aux bonnes lettres. »

tourna quelquefois vers lui, il retrouva un frère qui lui répondait avec affection.

Nathan se maria trois fois, dans de très-bonnes familles genevoises : la première avec *Claire Pellissari* (1621), la seconde avec *Anne Crespin* (1632), la troisième avec *Elisabeth Hubertary* (1652). Son décès, qui eut lieu le 11 avril 1669, est inscrit au registre mortuaire en ces termes : « Noble et spectable Nathan d'Aubigné, docteur médecin et mathématicien, astrologien, grand géomètre. » Il a laissé un poëme sur la chimie, intitulé *Carmen aureum*, plus une : *Bibliotheca chemica* contracta ex delectu et emendatione Nathanis Albinæi, doctoris medici, in gratiam et commodum artis chemicæ studiosorum : Genevæ, 1654, in-8º ; autre édit. de 1673.

Il laissa aussi une nombreuse lignée, entre autres Tite d'Aubigné, médecin du prince de Neuchâtel, puis ingénieur des Etats généraux de Hollande ; Agrippa d'Aubigné, « confiturier » ou confiseur à Grenoble ; Georges-Louis, médecin à Genève ; Samuel, pasteur au Val-Saint-Imier (Berne). Une petite fille de ce dernier, Elisabeth d'Aubigné, épousa, en 1743, François *Merle*, grand père de J.-H. *Merle d'Aubigné*, qui, dans la première moitié de notre siècle, a consacré une longue vie et une plume éminente à honorer la cause protestante par sa célèbre « Histoire de la Réformation en Europe. » (Voy. ci-après l'art. Merle.) C'est ainsi qu'a fructifié jusqu'à nos jours la branche irrégulière qui rappelait à Théodore-Agrippa son « ord péché, » tandis que dans la tige légitime ce nom bruyant, toujours entouré d'un grand éclat quelque peu douteux, s'était éteint (on l'a vu col. 539) en 1703.

6. La famille Merle n'est pas la seule qui conserve de nos jours un peu du sang des d'Aubigné. Une famille de pasteurs du canton de Vaud, du nom de Dubois, participe de la même origine féminine et au même degré. Recueillons encore les deux notes suivantes :

« En passant dans le village de Bevillard, on apprend avec plaisir que cette paroisse eut pour pasteur, au commencement de ce siècle, un cousin de Mme de Maintenon : il s'appelait Samuel d'Aubigné, et était petit-fils du fameux Théodore-Agrippa. Sa cousine essaya à diverses reprises de le ramener en France et dans la religion catholique par les plus brillantes promesses, mais la voix de l'honneur et de la conscience l'empêcha d'écouter celle de l'ambition. Sa petite-fille vit encore dans la Prévôté (de Moutiers), et, dans sa vieillesse, elle est l'objet de la bienveillance de Berne, qui lui a assigné une pension. (Bridel, *Course de Bâle à Bienne* par les vallées du Jura. Bâle, 1789, in-8, p. 143.)

« Les essais d'acclimatation tentés aux Açores ont porté jusqu'à présent de préférence sur les plantes... Un citoyen américain qui, sous le nom de Dabney, a pendant 40 ans exercé les fonctions de consul des Etats-Unis à Fayal, a été surtout l'agent principal de ce progrès. Cet homme distingué, descendant de la famille française de d'Aubigné, a imprimé à tout ce qu'il a touché le cachet de l'esprit entreprenant et ferme du vieux sang huguenot qui coulait dans ses veines. Les grands établissements commerciaux de Fayal ont été son œuvre...» (F. Fouqué, Voyages aux Açores. Revue des D. Mondes, 11 fév. 1873, p. 641.)

AUBIGNY (D'), quelquefois Daubigny, ministre à Caen en 1563 (*Bull.* IX, 9 ; X, 15). — Autre ministre, qualifié de prosélyte, réfugié et assisté à Londres en 1702. Un Henri Daubigny avait fait en 1701 la dédicace d'une chapelle française à Londres [VII, 50 a]. — Nicolas Daubigny, galérien, 1705.

1. AUBIN (Quantin), tonnelier, natif de Meaux, reçu habitant de Genève, 15 déc. 1559. — (Jacques), de Troyes, étudiant à Genève, 1563. — (Françoise), martyrisée près de Niort avec son frère, en 1686 [VII, 90 a]. — (Daniel), galérien, 1688. — (Elie), notaire et ancien de Marennes en Saintonge, 1685. — (Thomas) de Marennes, assisté en passant à Genève pour gagner la Hollande, 1696. — (Pierre), naturalisé Anglais avec ses trois filles, 3 juill. 1701. — (Claude), assisté à Londres, 1721-1723.

2. AUBIN et AULBIN, famille rochelloise qui comptait dans son sein un archidiacre d'Aunis en 1514, et qui jadis

fervente dans la foi catholique ne perdit rien de son zèle religieux en passant aux doctrines de la Réforme. Depuis le baptême de Marie, fille de Jehan *Aubin* et Guillemine *Bouthault*, célébré au temple de La Rochelle en 1562, l'on trouve un grand nombre de personnes du nom d'Aubin dans les actes de la ville de La Rochelle, sans qu'il nous ait été possible d'en dresser la série généalogique. Nous signalerons seulement Jehanne Aubin, mariée en 1585 à Jacques *Chalmot*, écuyer, sr du Breuil, conseiller et maître des requêtes du roi de Navarre ; — Jacques, marié 1o à Jehanne *Joyeux ;* 2o à Marguerite *Raclet*, et dont le fils, Jacob, marié en 1593 à Marie *Giliberteau*, remplaça son beau-père au corps de ville en 1602, et resta échevin jusqu'en 1626. — Un Jehan Aubin fut aussi échevin de la Rochelle de 1611 à 1621. — Jacques Aubin épousa Marie *Malseigne* le 13 mai 1618. Un Aubin, de la Rochelle, est noté comme fugitif de 1723 à 1733. (Richemond.)

3. AUBIN, en Bretagne. François Aubin, sieur de Fougaret, épousa au Croisic, 28 fév. 1622, Charlotte, fille de Jacques *Lebaud* et de Jeanne Aubin. René, frère ou fils du précédent, fait baptiser au Croisic, 9 février 1642, son fils Samuel. — Suzanne Aubin, dame de Kerbouchard, environs du Croisic, abjure à Tessé, le 16 déc. 1685. Elle était probablement la veuve d'Etienne *Groy*, sieur de Kerbouchard, lequel assistait en 1622 au mariage de François Aubin et mourut le 7 avril 1638. La conversion de cette dame s'expliquerait donc par son grand âge. (Vaurigaud.)

4. AUBIN (Nicolas), né à Loudun vers 1655, fut admis au saint ministère par le synode de la Saintonge, à Marennes le 9 octob. 1674. Il remplissait, en 1683, les fonctions pastorales à Beaumont [I, 190; V, 134 a; VIII, 332 b]. A la révocation de l'édit de Nantes, les jurats de Bordeaux le firent arrêter, sous prétexte qu'il tenait des assemblées illicites; mais, après avoir passé trois jours en prison, il obtint la permission de sortir du royaume. Il se réfugia en Hollande. Le besoin de se créer des moyens d'existence lui fit aborder la carrière littéraire. Le premier ouvrage qu'il mit au jour fut une *Histoire des diables de Loudun* ou de la possession des religieuses ursulines et du supplice d'Urbain Grandier, curé de la même ville (Amst., 1693, in-12), où il dévoila avec beaucoup d'art les ressorts de cette odieuse jonglerie, au moyen de laquelle une rancune de Richelieu et du p. Joseph avait conduit sur le bûcher, en 1634, un prêtre qui s'était fait des envieux par son savoir et son éloquence. Cet ouvrage, d'un mérite incontestable, fut traduit en hollandais et réimprimé deux fois à Amst.; la première sous le titre : « *Histoire des diables de Loudun* ou de la possession des religieuses ursulines, et de la condamnation et du supplice d'Urbain Grandier, curé de la même ville, cruels effets de la vengeance du cardinal de Richelieu; » Amsterdam, 1716, in-12 de 380 p.; la seconde, sous celui d'*Histoire d'Urbain Grandier*, 1735, in-12.

L'auteur de l'article Grandier dans la « Biographie générale de F. Didot » raille « le calviniste Aubin dont il faut se défier » et, chose à peine croyable, dans un livre d'érudition imprimé en 1858, déclare ce qui suit : « Ceux qui « croient à la réalité de la possession et « aux manœuvres magiques du curé ont « pris le parti qui semble le plus à l'abri « des objections et des impossibilités. « Leur foi, conforme d'ailleurs à la doc« trine de l'Eglise, recouvre tout et explique tout. » Nous n'avons pas besoin de protéger le pasteur Aubin contre un tel procédé historique, bien inférieur à celui des romanciers. Alfred de Vigny, dans son roman de Cinq-Mars, se montre chaud défenseur de Grandier.

En 1678, Aubin publia une traduction de la *Vie de Michel de Ruyter* par Gérard Brandt, Amst., in-fol., avec fig. en taille-douce, qu'il dédia au célèbre Le Fort, amiral de Russie. Puis il s'occupa à recueillir des matériaux pour son *Dictionnaire de marine* contenant les termes de la navigation et de l'architecture navale, qu'il fit paraître en 1702, in-4o, à Amsterdam; et qui eut, en 1736, les honneurs d'une 2e édit. à laquelle est ordinairement réunie : *La connoissance des Pavillons* ou Bannières que la plupart des Nations arborent en mer; La Haye, 1737, in-4o, fig.

La plume d'Aubin ne réussit cependant pas à le nourrir dans son exil aux Provinces-Unies. On le trouve avec sa femme et trois enfants en tête de la liste des protestants français soutenus à Londres, en 1702, par la charité publique.

AUBINIER (JULIAN), imprimeur au Mans, reçu habitant de Genève, 9 septemb. 1572.

AUBISSARD (PIERRE), de Romans, cardeur de laine, réfugié avec femme et enfant à Lausanne, en 1691, à Magdebourg en 1698.

AUBOIN. « Sera expédié mandement a Jean Auboin de Peyredon de la somme de 15 liv. sur le sieur *Brun*, recepveur des deniers des povres, pour le rachapt de Jean son filz des galères. » (Consist. de Nimes, 19 juin 1634.) — Aubin, père et fils, d'Aubais, réfugiés à Lausanne, août 1697. — (Jacques), de Sommières, avec sa femme et un enfant, prend un certificat à Lausanne, juil. 1699, pour aller en Allemagne.

AUBOIS, deux sœurs de ce nom, assistées à Genève, chacune d'un demi-écu, 1701.

AUBONNE, baronnie du pays de Vaud, dont le titre a successivement appartenu à plusieurs familles protestantes de France. Voyez Durfort, Turquet de Mayerne, Tavernier, Duquesne.

AUBOURG (JEAN), de Rouen; « Johannes *Alburgius*, Rothomagensis, » étudiant à Genève, 1616. — (Jean), naturalisé Anglais, 8 mai 1697. — (Esther), veuve d'un épicier de Dieppe, 64 ans, assistée à Londres, 1701.

AUBOUSSIER LA TOUR (PIERRE-PAUL), de Valence en Dauphiné, coutelier, reçu habitant de Genève, 3 février 1758.

AUBOYNEAU, AUBOUINEAU (ou même Aubyneau comme nous avons écrit ci-dessus, col. 205, le nom de Mme Amyraut), est le nom d'une famille de La Rochelle qui y fut des premières à embrasser les principes de la Réforme. Les registres du temple de cette ville mentionnent en 1557 la naissance d'Isaac Aubouyneau; en 1562 le mariage de Marguerite avec Jehan *Bodin;* en 1565, un baptême auquel assiste comme parrain Mery Aubouyneau, sieur de Clavette. Loys Auboyneau marchand et bourgeois épousa en 1573 Marguerite *Robin* dont il eut, entre autres enfants, LOUIS qui fut pasteur à Montlieu et Montguyon, 1637; à Saint-Martin-de-Rhé, 1620-1626, et à La Rochelle; il avait épousé Anne *Périer* et mourut en 1668, laissant plusieurs fils, notamment PIERRE, marchand, marié à Catherine *Barraud* qui lui donna PIERRE né en 1672 et JEAN né en 1674. Ce dernier, négociant comme la plupart de ses ancêtres, se réfugia en Amérique en 1697, et obtint les droits de citoyen de New-York en 1705. MM. Haag ont parlé [VIII, 12 b] d'une difficulté qui lui fut suscitée ainsi qu'à plusieurs de ses compagnons d'exil par le gouvernement américain, mais il n'en était pas moins en 1724 un notable de New-York ayant son banc dans l'église épiscopale du lieu, à laquelle il s'était réuni. On peut citer encore: Jean, juge consul en 1664, Jean, juge consul en 1673; Louis, monnayeur et syndic de la chambre de commerce; Jean-François, Joseph et plusieurs autres monnayeurs; Jean, officier de la monnaie royale; Mathurin-Jacques, employé aux fermes royales; Louise, épouse d'un capitaine célèbre, Louis *Gabaret;* Louis, ancien de l'Eglise de La Rochelle en 1679. Cette famille resta fidèle au protestantisme après la Révocation. Elle a quitté La Rochelle il y a peu d'années. — *Armes :* d'azur à trois croix pattées d'argent. (RICHEMOND. — C. W. BAIRD.)

AUBRASSY (JACQUES D'), docteur et avocat du Vigan, professait la religion réformée en 1574. Il fut frère de GABRIEL, docteur ès droits, diacre de l'Eglise du Vigan, 1593-1598, qui signa comme député du tiers le serment d'union des Eglises du colloque de Sauve et du Vigan en 1594. Il était consul du Vigan en 1604, et membre du conseil politique de cette ville en 1605, 1608, 1612. Nous retrouvons en 1738 Aubrassy, avocat au Vigan, sans doute le fils du précédent. (CAZALIS.)

AUBRESPIN (JEAN), ouvrier chapelier à Toulouse, « abjure la doctrine papistique, » 1621. (Reg. du Consist. de Nimes.) Ce nom, qui est le même qu'Aubrespi et Aubrespy, se retrouve à Tou-

louse, 1684; à Montagnac, 1698. Réfugié à Lausanne, 1693. — Catherine Aubrespy, de Lodève, convertie au catholicisme, reçoit une gratification de 200 liv.

AUBRET (primitivement AULBRETH et OBRETH). Nous avons dit (col. 65-66) que les huguenots de Lyon s'étaient emparés le 1er mai 1562 de toute l'autorité dans la ville, et qu'ils la conservèrent un peu plus d'une année. Au bout de ce temps les catholiques ayant pu rentrer, grâce à l'édit de pacification qui intervint, et la messe ayant été de nouveau dite en l'église de Saint-Jean le 8 juill. 1563, les Lyonnais convinrent que les douze échevins formant le conseil de la ville seraient par moitié catholiques et protestants. La cour trouva que c'était trop pour ces derniers et n'en admit que quatre, disposition qui fut régulièrement exécutée pendant quelques années seulement; car dès 1568, le gouvernement, tant municipal que royal, ayant repris force, aussitôt édits et conventions furent mis à néant et tout protestant fut exclu de nouveau. Les échevins que nous pouvons reconnaître dans cet intervalle de 1562 à 1567 comme dévoués à la Réforme sont : Léonard *Pournaz*, Claude *Laurencin*, Claude *Senneton* seigneur de Larelay (ou La Reclaye), Henri *de Gabiano*, Benoît *Sève*, Antoine *Perrin*, François *Cousin*, Antoine *Renaud* sieur de Champaigneu, Mercurin *de Ruvillas*, Matthieu *Sève*, enfin un dernier personnage que la liste des échevins[1] appelle *George Obreth* et l'historien Rubys[2] : « Georges Obreth allemand. » C'est le même que l'on a pu voir figurer sous le nom de « Georges *Aulbreth* maistre d'hostel du Roy, » dans la liste de proscription de 1568, à la col. 278 ci-dessus, et qui est rappelé trois fois à la colonne précédente pour son fils, pour un sien serviteur et pour sa maison.

C'était un Allemand, en effet, comme son nom l'indique, peut être un parent de George Obrecht, syndic de Strasbourg (1547-1612). A Lyon, il était devenu un des grands négociants de France et que l'on qualifiait dans les actes : Noble George Aulbreth (ou Aubret), conseiller du roy de France et son maistre d'hostel ordinaire. Une dizaine d'actes notariés[1], pas davantage, qu'on a conservés de lui aux archives de Genève, font entrevoir quel important personnage il était. Le 16 juill. 1563 Pierre *de Roquebrune*, « navatier, » habitant de Genève, reconnaît avoir reçu « l'entier payement et solu« tion de la première frégate faicte à « Lyon durant les guerres, par la con« duicte et mandemens dudit noble « Aubrech ou ses ayans charge et com« mis par lui. » En 1568, il cautionne divers marchands genevois pour 26 balles de gingembre qui avaient été saisies à Chambéry, et la même année, il transige avec François de Brunon, qui était commis de la maison Mintrel et Aubrecht depuis l'année 1553, et qu'il avait fait tenir quinze mois en prison sur le soupçon d'infidélité dans la gestion de chargements d'alun débarqués au port de Marseille. Dès 1566, il s'était mis, avec un autre grand marchand établi à Lyon, Jean *Linel*[2], à la tête d'une société qui s'était chargée de fournir 20,000 l. t. à l'amiral Coligny[3], et qui avait réalisé entre autres 13,125 l. au 1er septembre 1567. Il avait affermé les gabelles, tirages et autres exploitations du sel dans le Bas-Languedoc et le Dauphiné. Enfin, lui qui était vraisemblablement l'artisan de sa fortune (sa femme se nommait Loyse *Geofroy*), rêvait de hautes destinées pour son fils. On a une procuration notariée par laquelle il institue (24 septemb. 1568) : nobles seigneurs Loys Doupes, Jehan de La Potière et François Cemond pour traiter du mariage de son fils « noble George Aubreth, gentilhomme servant de très-illustre prince de Navarre, » avec damoiselle Blanche de Chasteauneuf, fille de noble Trophime de Chasteauneuf, et de damoiselle Anne d'Allein, en acceptant d'avance la dot de la future « avec les conditions accoustumées au pays de Provence et lieu dont elle

[1] Imprimée, entre autres, à la suite de l'Histoire abrégée ou éloge historique de la ville de Lion (par Brossette); in-4°, 1711.

[2] Voir p. 408 de l'ouvrage cité col. 282.

[1] Ragueau, not., vol. 5, 7, 10 et 11.

[2] Lequel, nous n'en doutons pas, est le même que ce généreux Jean Lyner, qui avait si noblement pris part, en 1552, au malheur des cinq étudiants martyrs, Alba et ses compagnons, col. 76.

[3] Sauteur, notaire. vol. II, 94.

est originaire, » et en donnant lui-même vingt mille l. t. à son fils. On ne sait si ce mariage eut lieu. Loyse Geofroy était veuve le 8 juin 1569, date à laquelle elle faisait avec son fils l'acquisition d'une maison à Genève. Elle prévoyait sans doute qu'elle aurait là un abri contre les persécutions de France; mais elle n'y recourut pas assez tôt, si c'est d'elle qu'il est question dans une lettre écrite par un prêtre lyonnais peu de jours après les massacres de la Saint-Barthélemy exécutés à Lyon, lettre où se lit cette phrase : « Antoine *Perrin*, la femme *Combe*, Mme *Aubret*, M. *du Crozat*, M. *de Betz* l'avocat, leurs femmes, la femme de *Tezé* et plusieurs autres vont à la messe [1]. » — « Jehanne *Alliane*, veuve de feu noble Jehan Aubreth, » suivant les termes du testament de Nicolas Allian (col. 146), était certainement une alliée de cette famille. — Nous n'oserions conjecturer qu'à la même famille appartienne un ministre de l'Eglise française de Francfort, puis de Strasbourg, que Calvin appelait (lett. du 24 juin 1556) « nostre bon frère *Olbrac* » et qu'on trouve nommé ailleurs Guillaume *Holbrach*, *Houbraque* ou *Aulprecht* [V, 220 a et note]; mais la similitude de nom nous oblige à le mentionner ici.

AUBREY (JEHAN), corroyeur, natif de Picardie, habitant de Genève, 1er mars 1557.

AUBRIOT, pasteur à Foix, 1592; — au Mas-Saintes-Puelles, Lauraguais, 1614. Il fut déchargé de ses fonctions au synode de 1620.

AUBRISSET (MARTHE), veuve, 60 ans, assistée à Londres, 1701; — (Jean), *id.*, 1721.

AUBRUC (JAQUELINE), morte à l'hôpital de Lausanne, janv. 1693.

AUBRUERS (ANDRÉ), de Laval en Bretagne, orfévre à Lyon, habitant de Genève, 12 septembre 1572.

1. AUBRY ou AUBRI (Nicole), dame de Colignon, v. 1550, en Champagne [III, 511 b]. — (Urbain), tué à Angers, 1562 [IV, 499 b]. — (Pierre), drapier à Orléans, tué à la Saint-Barthélemy. — (Claude), vinaigrier à Saint-Florentin, habitant de Genève, 18 déc. 1572. — (Jean), à Troyes, v. 1580 [II, 340]. — (Jean), à Metz, marie sa fille avec J.-J. *Boissard*, 3 mai 1587. — Autres à Vitry-le-François en 1599 (*Bull.* XI, 152); à Vitré, en Bretagne. — (Pierre), fils de François et de Jeanne *Blondel*, baptisé à Loudun en 1566; (Paul), avocat à Loudun, conseil de l'abbesse de Fontevrault, 1623, abjure; (Jacques), avocat à Loudun, 1634. — (Jacques), ancien, à Meaux, 1665 [VII, 402 a]. — (Anne), de Châlons, 1686, arrêtée en fuite. — (Jacques), naturalisé Anglais, 8 mai 1677; (Antoine), et Madelaine, sa femme, *id.*, 9 sept. 1698 (Agnew, I, 53). — (André), réfugié en Virginie, 1714. — Auguste et sa femme, Elisabeth et deux enfants, Daniel et sa femme, assistés à Londres en 1721. — Conf. l'article Aubery.

2. AUBRY (PIERRE D'), sieur du Plessis Courtinaut, fils de feu Louis d'Aubry, sieur de Launay et lieutenant du roi à Nogent-sur-Seine, épouse Marie *Brisson* au temple de Charenton, mai 1629.

1. AUBUS (D') ou DAUBUS. — Dans les dernières années du XVIe siècle, un savant de ce nom vivait à Orange et jouissait d'assez bonne renommée pour que la ville de Nîmes, en l'année 1660, députât vers lui un de ses magistrats, Jean *Boileau*, sieur de Castelnau, pour lui offrir la place de principal du collége ès arts, que *Julius Pacius* voulait quitter. Il fut convenu que d'Aubus aurait la charge de principal du collége et qu'il ferait en outre le cours de philosophie, moyennant un traitement de 600 livres par an, un logement assez vaste pour lui permettre de prendre des pensionnaires, et 10 écus pour frais de voyage. La chaire de logique fut donnée à de *Bons*; la 1re classe à d'Aubus, en attendant qu'on eût trouvé un professeur convenable; la 2e, à *Chrestien*; la 3e, à de *La Place*, docteur en droit; la 4e, à *Rhossautz*; la 5e, à *Rally*; la 6e, à *Du Cean*; la 7e, à *Marjol*. D'Aubus demanda à retourner à Orange dès 1602. Il eut pour successeur *Pierre Cheiron*, docteur et avocat.

2. Les registres consistoriaux de Nîmes portent qu'un étudiant en théologie, nommé *Charles Dobus*, fut admis le 25 déc. 1619 à suivre pour cinq mois

[1] Puyroche, la S.-Barthélemy à Lyon; *Bull.* XVIII, 361.

les séances du consistoire, et que le 6 mai 1620, ayant terminé ses études, il demandait son attestation de bonne vie et mœurs pour se présenter au prochain synode. C'est, comme on va le voir, le fils du précédent. Charles d'Aubus, né à Auxerre, fut pendant de longues années pasteur à Nérac. Il l'était déjà en 1626 lorsqu'il publia le volume suivant, gros de plus de 1,200 pages : « *L'Echelle de Jacob*, ou la Doctrine touchant le vrai et unique médiateur des hommes envers Dieu, à sçavoir Jésus-Christ, contre l'intercession, l'adoration et l'invocation des anges et des saints pratiquée en l'Eglise romaine, avec la réponse aux objections des cardinaux Bellarmin et Du Perron, et des jésuites Grégoire de Valence, Fronton-le-Duc, Cotton, Gauthier, Richeome, Coster et autres. Imp. à Sainte-Foy, chez Jér. Muran, 1826, in-8°. » Les ministres Daillé, Claude, Jurieu et d'autres controversistes réformés n'ont pas dédaigné de puiser des arguments dans ce vaste répertoire; c'est en faire suffisamment l'éloge. Il se termine par une table chronologique qui, à elle seule, peut passer pour un ouvrage complet et être consultée avec fruit, malgré quelques erreurs qu'on pourrait y relever. Ce livre témoigne aussi d'un certain talent poétique de l'auteur, car il commence par une sorte de dédicace adressée à Jésus, en vers latins [1]. A côté de cette pièce, on remarque une ode alcaïque où se trouve la preuve de sa filiation, car elle est de CHARLES d'Aubus, son père, qui se qualifie de principal du collége de Nérac et vieillard septuagénaire..

Le pasteur de Nérac ne nous est connu que par ses livres. Après l'Echelle de Jacob, il présenta un autre ouvrage au synode de Charenton (1631), lequel, après examen, « considérant qu'il seroit d'une grande utilité et qu'il contribueroit beaucoup à l'édification des lecteurs, » en ordonna l'impression aux frais des Eglises. Le synode ne donna pas suite à sa décision, mais le livre n'en a pas moins vu le jour sous le titre : *Bellarmin réformé*, ou la justification de la croyance des Eglises réformées, 1631, in-8°. Charles d'Aubus soumit un nouveau travail au synode de Charenton en 1644, mais il fut renvoyé cette fois au synode de la Basse-Guyenne, qui ne paraît pas avoir donné suite à sa demande. Il s'était aussi occupé d'une Concordance des Ecritures, mais il l'abandonna lorsqu'il apprit que *d'Artois*, pasteur de Saint-Hilaire, travaillait sur le même sujet. Il fit présent à celui-ci des notes qu'il avait recueillies, et un troisième concurrent, le sieur *de Persy*, imita ce louable exemple. On a enfin de Charles d'Aubus un petit livre piquant intitulé : « *L'Ebionisme des moynes*, ou traicté de la pauvreté et mendicité volontaire, vouée et pratiquée contre l'Ecriture sainte, l'orthodoxe antiquité et la saine raison, » 1648, in-12 (et Sedan, 1658). Ce livret, devenu très-rare, serait dirigé contre les Capucins, qui étaient venus s'installer à Nérac.

3. ISAÏE d'Aubus, fils du précédent, naquit en 1637 et fut, comme son père, ministre à Nérac. A la révocation de l'édit de Nantes, il obtint l'autorisation de se retirer en Angleterre avec sa famille, mais il mourut en route, entre Paris et Calais. Sa veuve débarqua sur la terre d'exil avec trois enfants et l'autorisation royale, en date du 2 juillet 1685, signée LOUIS et contre-signée Seignelay, que la famille conserve encore. (Agnew.)

4. Ces trois enfants furent : 1° une fille qui épousa un autre descendant de réfugiés, nommé *La Roche*, et plus tard *Porter;* leur fils fut sir James Porter, ambassadeur d'Angleterre à Vienne; 2° LOUIS ; 3° CHARLES. Ce dernier, né en Guyenne en 1674 et arrivé en Angleterre à l'âge de onze ans, fit ses études à Cambridge, se livra aux sciences théologiques, devint bibliothécaire de l'Université et fut investi en 1699 du vicariat de Brotherton, qu'il occupa jusqu'à son décès, 14 juin 1717. Il avait une grande érudition biblique et composa : I. Une dissertation : Pro testimonio Flavii Josephi de Jesu Christo (London, 1706, in-8°, réimpr. dans le Josèphe de Havercamp, Amst., 2 vol. in-fol., 1726); II. Un commentaire sur l'Apocalypse qui fut publié

[1] On a aussi un adieu en vers latins, « Carmen propempticum, » dans un opuscule de lui, intitulé : *Epistola* ad Anton. Garrissolium de imputatione primi peccati Adæ; Montauban, 1648, in-8°.

en 1712 (nouv. éd. 1720), sous ce titre : « A perpetual commentary on the revelation of S. John, etc. » C'est un volume in-fol. de 1,068 pag. que la plupart des dictionnaires modernes du symbolisme prophétique ont pris pour base. Il en a été publié une édition abrégée (en 1 vol. in-4° de 630 p.) par Peter Lancaster, en 1730. — THÉOPHILE Daubuz, fils de Charles, est la tige des familles anglaises de ce nom encore existantes. (Agnew, II, 219, 246.)

5. Notons d'Aubus, ministre de Montagnac, et d'Aubus le jeune, ministre de Monpon et Lussac : 1637 [X, 347] : Sébastien d'Aubus, frère du pasteur de Nérac, ministre à Commonde, professeur de philosophie à Montauban, qui abjura le 1er août 1658 ; et d'Aubuz, pasteur de Pujols en 1679 et 1681.

AUBUSSARGUES, voy. Vergèze.

AUBUSSON, petite seigneurie dont le titre a été porté par quelques membres de la famille *de Lafin* ; voy. ce nom.

AUBUZON, Pierre *Audibert*, et treize autres, condamnés à Bordeaux, en 1750, pour irrévérence commise à l'Eglise envers le Saint-Sacrement.

AUCHEZ (NOEL), « de Pont-Sainte-Maissance, » reçu habitant de Genève, 13 juin 1574 ; testa en 1590, laissant son bien à sa mère Marie *Germain*, aux enfants de son frère, à ses sœurs et à son oncle Toussaint Auchez.

AUCLAN (SYMON), « navatier[1], natif d'Avarenes, au pays de Gevaudan, » reçu habitant de Genève, 10 juill. 1559.

AUCONTE (LOUISE), de Gien, réfugiée à Berlin, puis à Cologne, 1698.

AUDARD (MARIE), épouse Robert *Mallet*, v. 1660, à Genève. — Pierre *Audard*, naturalisé Anglais, 8 mai 1697. — Daniel Audard, ou Odart, et Marthe *Jauffray*, sa femme, membres de l'Eglise française de New-York en 1699.

AUDAUX (le sieur D'), fidèle officier de Jeanne d'Albret (col. 99), s'appelait Armand de Gontaut ; voy. ce dernier nom.

AUDEANT (ARNAUD), fils de feu David, de Chabol en Dauphiné, reçu habitant de Genève, 15 nov. 1749.

1. AUDEBERT (ANNE), martyre à Orléans, 28 septembre 1549. « Elle était veuve d'un apothicaire d'Orléans, nommé Pierre Genest. Comme elle allait à Genève, vers l'Eglise de Dieu, elle fut prise, dans la petite ville de Châteaurenard, avec plusieurs autres. Aucun de ces derniers, sauf Etienne *Peoqluin*, très-fidèle témoin du Christ, n'eut le courage de rester ferme dans la confession de l'Evangile ; mais elle, amenée de Châteaurenard à Paris, fut condamnée par la cour suprême à être brûlée vive, dans sa patrie, la ville d'Orléans. Elle y arriva le samedi 28 septembre, la veille du jour consacré à saint Michel, et dès que les deux heures de l'après-midi furent passées, elle fut menée au supplice. Quand on la sortit de prison et qu'on la conduisit au lieu d'exécution appelé la place du Martroy, elle dit joyeusement en voyant la corde avec laquelle on l'allait lier comme tous les condamnés : « Qu'elle est belle cette ceinture que mon époux me donne ! C'est un samedi que j'avais été mariée la première fois ; ce sera encore un samedi que pour mes secondes noces je serai unie à Jésus-Christ mon époux. » Lorsqu'elle vit arriver le tombereau, servant d'ordinaire à porter la boue dehors, elle dit gaiement et d'un visage souriant : Est-ce là qu'il me faut monter ? Et en parlant ainsi elle monta vivement, et cette pauvre femme veuve garda si bien jusqu'à la fin la même constance et la même vertu que tous ceux qui la virent furent remplis d'admiration et que sa mort fortifia les fidèles craignant Dieu. » (*Crespin*. Acta martyrum.)

2. AUDEBERT (PIERRE), cardeur de laine à Saint-Martin de Bobant en Languedoc, reçu habitant de Genève, 15 oct. 1557. — (Antoine), natif de Poitiers, *id.*, 16 oct. 1559. — (Eve), fille de Gabriel et de Jeanne Gandion, née à Loudun, 1566. — (François), imprimeur à Saintes, 1598. (*Bull.* XI, 318.) — Audebert, famille noble, à Garreau en Saintonge, 1666-1676. (*Ibid.*, 319.) — (Jean), avec Madeleine sa femme et trois fils, naturalisés Anglais, 10 oct. 1688. — (Marie), femme de Josué *David*, membres tous deux de l'Eglise française de New-York, 1691. — (Jean), de Xaintonge, 63 ans, avec sa femme et deux enfants, assistés à Lon-

[1] Constructeur de navires ; voy. ci-dessus col. 336.

dres, 1701-1705. — (Philippe), de Jonzac, assisté en passant à Genève pour se réfugier en Hollande, 1705.

AUDEBRUN (Jeanne ou Jaquette), persécutée à Niort en 1681 [II, 54 b; VII, 417 a].

AUDEQUEMPE (Jean), de Picardie, réfugié, 1686.

AUDEMAR (Symon), de Sières, dioc. de Grenoble, reçu habitant à Genève, 11 avril 1558. — (Reymond), reçu dans l'Église de Nîmes, 12 janv. 1622, avec trente-sept autres personnes. — (Quatre demoiselles), filles d'un marchand de Nîmes, enfermées plus d'un an au château de Sommières (1686-87) et soumises aux plus cruels traitements, abjurèrent pour y échapper et s'enfuir à Genève avec leur mère. (*Bull.* X, 455; XI, 155; XII, 75). — (Jean), de Dion, dioc. d'Alais, habitant de Genève, 6 fév. 1705. — (Thomas), de Nîmes, orfévre, *id.*, 12 novembre 1745. — (Une dame), morte octogénaire en Prusse, 1784 (Erman, III, 194).

AUDEMAR (d'), capitaine, 1621 [V, 140 b]. — (Louise d'), v. 1620 [IV, 366 a]. — (d'), dame de La Rivière), Montpellier, v. 1680 [III, 55 a].

audemont, à Rennes, 1645. Voy. Clermont.

AUDÉOUD (Pierre), marchand réfugié à Payerne, paye 18 sous par mois pour les autres pauvres réfugiés, 1698 et 99. — (Pierre), de Saint-Bonnet, en Dauphiné, reçu bourgeois de Genève avec ses deux fils Frédéric et David, 1704. (Voy. Arnaud, *Hist. des prot. du Dauphiné*, III, 378.)

AUDEOUDRA (Paul), fils de feu Etienne, de Saint-Laurent du Cros. époux de Doucette *Bontoux*, dudit lieu, et Charles *Semat*, du Forest de Saint-Julien, époux de Marie *Audeoudra*, sœur de Paul, tous de la province de Dauphiné, porteurs de leurs contrats de mariage, connus de Sp[le] *Vial*, pasteur, obtiennent du Conseil de Genève la permission de faire bénir leur mariage dans cette ville sans annonces préalables « pour ne pouvoir faire séjour ici. » 1720.

AUDER (Paul) et sa femme, assistés à Londres, 1721. — *Auderce*, de Guillestre en Dauphiné, étudiant, assisté à Genève, 1705,

AUDET (Vincent), victime de la Saint-Barthélemy à Bourges.

AUDET (Joseph d'), fils d'Isaac, capitaine de cavalerie, et de Jeanne *Ranque*, de Mizon en Provence, épouse Elisabeth, fille de feu Gédéon *Larnier*, peintre et ingénieur du roi; Charenton, 1658. — (Eléazar d'), à Digne, 1668.

audeyer, même nom que Audoyer.

AUDI (Bastien), de Baurières en Dauphiné, avec Marie *Guéri*, sa femme, et un enfant, réfugiés à Berlin, 1698. — *Audy*, de Tournon, réfugié en Suisse, 1684. — *Audit* (Daniel), âgé de 20 ans, arrêté près de Sarlat, sortant du royaume, condamné aux galères, 1690.

1. AUDIBERT (François), tourneur, natif d'Afezas en Languedoc, habitant de Genève, 26 sept. 1558. — (Pierre) et son fils Pierre, condamnés, par arrêt du parlement de Toulouse, 28 mars 1568, « comme étant de la nouvelle secte, prétendue religion. » — (Pierre), consul de Caraman, ses biens confisqués par ordonn. du sénéchal de Toulouse, 8 juin 1622. — Plusieurs pasteurs de ce nom : à Anduze, 1616; à La Cabarède, 1620; Jacob, à Aissence en Rouergue, 1623, et à Vabres, 1637; Pierre, d'Alais, étudiant en théologie, 1648; un autre, ministre à Castagnoles, 1672; à Brenoux, 1678. — (David), de Die, étudiant en théologie à Genève, 1684; reçu habitant, 10 avril 1686; régent de la 5e classe au collége en 1701; mort en 1710. Son fils, Jean-Jacques, né en 1690, fut aussi régent, et de la même classe, et mourut en 1737. — (Pierre), sa femme et trois enfants, 1703; (Etienne), de Sonneins, 1704; (Jean-Louis), de Die, 1707; assistés à Genève. — (Pierre), de Pont-de-l'Arc en Languedoc, *id.*, 1708, pour passer en Hollande. — (Jean), de Saint-Hippolyte en Cévennes, marchand, reçu habitant de Genève, 10 juillet 1711. — (Marie) et ses trois enfants, assistés à Londres, 1721. — (La veuve de Jean-Louis), du Dauphiné, réfugiée en 1740, assistée en 1765 à Lausanne, âgée de 79 ans. Son fils, Vincent, chargé d'une femme et trois fils, également assisté, 1765. — Voy. Aubuzon.

2. AUDIBERT, habile fondeur, descendant de protestants français réfugiés à Canstadt, dans le Wurtemberg, selon toute probabilité originaires du Midi. En

1737, Audibert alla s'établir à Berlin. La réputation dont il jouissait le fit choisir par Frédéric le Grand pour exécuter la majeure partie des ornements en fonte qui décorent les palais de Postdam et de Sans-Souci. Il mourut en 1786. Cette famille subsiste encore à Berlin.

3. AUDIBERT (le général). Orphelin de bonne heure, Jean-Pierre Audibert, né à Montpellier en 1680, quitta la France fort jeune, par attachement à sa religion, et fut admis à la bourgeoisie de Vevey, en Suisse, en 1703. La même année, il entra au régiment suisse de Portes, service sarde. Major en 1722, colonel en second en 1734. il devint colonel propriétaire de ce même régiment en 1739. Dès lors, son avancement fut rapide. Dans le cours de six ans, il obtint les grades de brigadier, de général-major et de lieutenant-général. Mais peu après, se jugeant victime d'un passe-droit, il demanda sa retraite, que Charles-Emmanuel III lui accorda en termes très-honorables. Audibert rentra au pays de Vaud, et s'y maria, à 75 ans, avec une jeune personne d'Auvergne nommée *De Riom*, « qui, née dans la religion réformée et orpheline, avait eu la fermeté d'abandonner sa fortune à la rapacité de ses parents catholiques et de se réfugier, en 1745, à l'âge de 17 ans, à Lausanne, pour se soustraire à leurs persécutions. » (May.) Il mourut en 1763 à Renens, près Lausanne. Il avait épousé en premières noces, à Vevey, Marianne *De Montet*.

Le général Audibert s'est acquis, dans les fastes du service suisse à l'étranger, le renom d'un brave militaire, d'un stratégiste habile et d'un savant ingénieur. Dès sa jeunesse il s'était fort appliqué aux mathématiques, et l'on a conservé le souvenir du plan de la Savoie et de la majeure partie du Piémont qu'il leva entre 1724 et 1733, époque durant laquelle il était attaché au génie. Après avoir commandé avec distinction son régiment dans les campagnes de 1734 et 1735, il remplit dans celles de 1743, 1744, 1745, les fonctions de maréchal-général des logis de l'armée piémontaise. May de Romainmotier, l'éminent historien militaire, dit qu'il possédait « au suprême degré l'art de choisir les camps les plus avantageux, ce qui était de la plus haute importance dans un pays de vallons et de montagnes, et dans lequel, par cette raison, toutes les batailles deviennent affaire de poste. »

(A. Rivier.)

4. AUDIBERT (Gabriel d'), fils aîné de Gaspard d'Audibert, seigneur de Lussan, est mentionné parmi les chefs huguenots de Condé qui marchèrent au secours du Languedoc en 1562. Soit qu'il n'ait pris aucune part à la seconde guerre civile, soit qu'il n'y ait joué qu'un rôle secondaire, ce qui est plus probable, nous n'avons trouvé son nom cité nulle part; mais nous le rencontrons de nouveau parmi les capitaines envoyés par Coligny dans le Midi, après la bataille de Moncontour, pour y lever des troupes fraiches. Lussan aida *Saint-Ange* à forcer le passage du Rhône, défendu par quelques bateaux armés et un corps de troupes catholiques qui garnissait la rive opposée. Le 13 juin 1574, il eut commission pour commander une compagnie de chevau-légers. Quelque temps après, vers 1580, il rendit un grand service en révélant au roi de Navarre les armements secrets que faisaient le sieur de Lansac et le vicomte d'Aubeterre pour surprendre La Rochelle. D'Aubigné, envoyé aussitôt dans cette ville, réussit à faire échouer cette entreprise, qui avait déjà reçu un commencement d'exécution. En 1586, Lussan servit sous les ordres de *Châtillon* et se distingua à l'affaire de Compeyre. Ce fut apparemment en récompense de ses services qu'il fut nommé gouverneur des châteaux de Lussan, Saint-Marcel, Gondargues et Saint-André en Vivarais, comme nous l'apprend Bimard, dans son Histoire de la Noblesse du comtat Venaissin. Gabriel d'Audibert mourut après 1595. Il avait épousé, en 1558, *Gabrielle de Budos* dont il eut, entre autres enfants, Charles d'Audibert, gouverneur d'Aigues-Mortes. C'est vraisemblablement ce dernier qui se présenta avec *Aubaïs* et de *La Porte* à l'assemblée politique de Nîmes, le 21 janvier 1616, en qualité de député de la noblesse du Bas-Languedoc. En 1629, un Lussan se trouva aussi au nombre des députés à l'assem-

blée générale convoquée par le duc de Rohan. Charles d'Audibert s'était marié, le 10 janvier 1588, avec *Marguerite d'Albert*, dame en partie de Saint-André et de Sabran, qui le rendit père d'un fils nommé JACQUES et de deux filles, MADELAINE et GABRIELLE. Le 4 octobre 1627, Jacques eut commission du duc de Montmorency, qui servait dans l'armée royale, pour lever un régiment d'infanterie. Cependant, à cette époque, il professait encore la religion protestante; son mariage avec Jeanne *de Grimoard de Beauvoir*, célébré le 20 juillet 1628, nous en fournit la preuve; mais nous n'oserions point affirmer qu'il n'avait point abjuré en 1645, alors qu'il obtint l'érection en comté de sa terre de Lussan. Ce qui est certain, c'est que son fils Jean, qui avait épousé, en 1674, Marie-Françoise de Raimond et en avait eu une fille, depuis duchesse d'Albermale, professait la religion romaine puisqu'il fut nommé, en 1688, chevalier de l'ordre du Saint-Esprit. Des deux sœurs de Jacques d'Audibert, l'une, Madelaine, fut la femme de *Denys de Barjac;* l'autre, Gabrielle, épousa *Jacques de La Fare*, vicomte de Montclar. [Voy. encore Haag, I, 246 a; II, 140 a; IV, 512 a.]

2. On a aussi diverses mentions de : Louise d'Audibert de La Farelle, 1551 [II, 403 b]; Gaspard d'Audibert, sieur de Saint-Martin, 1613 [IX, 135 b]; le colonel camisard d'Audibert, vers 1700 [VI, 325 a].

3. AUDIBERT (JEAN D'), de Toulouse, doreur, reçu habitant de Genève, 9 oct. 1724.

AUDIBERTIERE (PIERRE), chirurgien à Caraman; ses biens confisqués, 8 juin 1622.

AUDIER (BONNE), de Pont-de-Royan, assistée à Lausanne, allant à Berne, 1693. — Cf. Odier.

AUDIFRET (ESPRIT), huguenot de Montpellier qui, lorsqu'on discuta officiellement le projet de construire une citadelle dans cette ville, 2 août 1623, s'éleva contre la proposition avec beaucoup de force et d'éloquence. — (Roman), ancien de l'Église de Nîmes, 1622-24.

AUDIFFRET (Diverses dames D'), XVIe siècle : Marthe, Marie Pauline, Elisabeth [VII, 426 b; VIII, 301, 378].

AUDIGER (MICHEL), libraire, natif de Pont-Saint-Esprit, reçu habitant de Genève, 16 août 1557. — (Nicolas) des Cévennes, déporté en Amérique, 1687.

AUDIGUAY (P. ALEXANDRE), âgé de 21 ans et arrêté près de Sarlat, sortant du royaume est condamné aux galères; il abjure, 1690.

AUDIN (Jean), de Saint-Nicot près Troyes, laboureur, reçu habitant de Genève, 15 nov. 1572.

AUDINET (Charles), ancien à Loudun, 1504. — (Gabriel), de Loudun, marchand, 70 ans, réfugié avec sa femme et assisté, à Londres, 1701. — (Mlle) mise aux Nouv.-Cath. de Loudun, 1715.

AUDOIN ou AUDIN (Etienne), « de Chambigni sus la rivière de Vienne en Poytou, bolengier, servissant à l'hospital de son mestier, » reçu bourgeois de Genève le 8 nov. 1558. — (Rachel), paysanne de Louzac, 28 ans, saisie par les domestiques de la dame de Marsan, et enfermée dans le château de Pons pour être forcée d'abjurer, 1684. (*Bull.* VII, 438).

AUDON (P.), à Melle en Poitou, 1681. — (Jean), du Dauphiné, maître perruquier, réfug. à Francfort-sur-Oder avec sa femme et deux filles, 1698. — (Louise), de Livron en Dauphiné, réfugiée à Halle, 1700. — (Isaac) de Poyaux [Poyols] en Dauphiné, faiseur de bas, habit. de Genève, 22 janv. 1707. — (Mathieu), sa femme et deux enfants, assistés à Londres, 1721. — (Jean-Louis), du Dauphiné, cordonnier, avec sa femme, Jeanne *Roy*, et sa mère Catherine *Picard*, âgée de 70 ans, assistés à Lausanne, 1765.

AUDON (D'), capitaine, 1567-1597 [III, 245 a, 246 b; IV, 376 b; VI, 415 b; VII, 61 a, 115 a, 481 b.]

AUDOU ou D'AUDOU (Catherine), femme de chambre de Catherine de Bourbon en 1608 (Arch. B.-Pyr., B. 3445).

AUDOUARD (Elisabeth), veuve de Pierre *Couyer*, réfugiée de Marennes, 1687. — (ANNE), de Marennes, fugitive pour cause de religion, 1723-33. Ses biens arrentés à Jean Bollon par arrêt du Conseil d'Etat du 14 juillet 1780. (Papiers de la famille Bollon.)

AUDOUIN (Jehan), natif de Bourg-

S. Jehan de Bonneval près Thouars, dioc. de Poitiers, reçu habitant de Genève, 3 avril 1559. — (Barthélemy), de Besse en Provence, brûlé, 1562 [VII, 322 a]. — (Anne), v. 1590 [IV, 360 a]. — Audoin, pasteur à Milhau, 1592. — (Jean), Saumur, 1679 [VIII, 248 b]. — (Jean), chirurgien à Issigeac, condamné avec le ministre Royère, 1672. — (Jean), de Cognac en Saintonge, sergier, réfugié avec un enfant à Berlin, 1698. — (Luc), « de Xaintes, chirurgien incommodé de la vue, » assisté à Londres du 20 janv. 1704 au 3 avril 1706, époque où il meurt à 78 ans. — (Louise), assistée à Londres, 1721. — Cf. Andoin.

AUDOUL (Pierre), Languedocien, quincaillier, réfugié à Berlin, 1698.

AUDOUR (Jean), manufacturier de bas, de Calvisson, réfugié (5 personn.) à Neuhaldensleben, 1700.

AUDOUX, ancien de La Châtre en Berry, 1582 [II, 167 b].

AUDOUY (« Mr Jean), professeur en éloquence au collége françois, natif de Saumur, la demoiselle sa femme, deux enfants, le sieur Pierre Audouy son frère, orfévre, et une servante, » venant d'Orléans et réfugiés à Berlin, 1698. — (Abraham), assisté à Londres, 1721. — Cf. Andouy.

AUDOYER ou AUDAYER (Hector), pasteur à La Trimouille (1642, 1653), ensuite à Montreuil-Bonain, 1660-62, et à Chizé, 1663; il mourut en 1678. — (Hector), sr de la Benatonière, maria sa fille à L.-A. *Gazeau* de La Boissière en 1685 [V, 244 b]. Cette famille fut forcée d'abjurer à la Révocation. — André *Audayé*, sr de St-Hilaire, de l'église de Talmont-sur-Jar, parrain d'Elisab. de La Rochefoucault, 7 oct. 1649. — (Pierre), ministre à Chalençon, condamné à mort comme fauteur de rébellion dans le Vivarais, 1683, se convertit, révèle ses complices, et l'intendant d'Aguesseau obtient sa grâce. — Jean *Audoyer*, de Montpellier, reçu habitant de Genève, 1685. — (Zacharie), d'Aimargues, *id.* 1697. — (Jean), de Boisset en Cévennes, et Jean, d'Anduze, jardiniers, assistés à Lausanne en allant à Cassel, 1699. — (Antoine), d'Alais, fabricant de bas, *id.*, 16 fév. 1748. — (Antoine), galérien, 1705. — (Etienne), *idem*, 1706. — (Jacques), d'Orange, 1703; Michel et sa femme, de Nîmes, 1707; réfugiés et assistés à Genève.

AUDRAN (HENRY), sa femme et trois enfants assistés en passant à Genève, 1703.

AUDRAT (ANTHOINE). « drapier, d'auprès de Prye en Dauphiné, » reçu habitant de Genève, 29 avril 1555. — David *Audra*, du Dauphiné, galérien, 1686. — (Timothée), du Dauphiné, assisté à Lausanne, 1691. — Etienne *Audras*, fils de David, de Pontais en Dauphiné, tondeur de draps, reçu habitant de Genève, 4 oct. 1715. — Jean, Etienne et Pierre Audra, assistés à Genève, se réfugiant en Allemagne, 1699. — (Claudine), de Vercheni près Die, *id.*, 1709. (Jean-Antoine), du Dauphiné, reçu habit. de Genève, 1737. — (Jérôme), de Sainte-Croix en Dauphiné, *id.*, 18 mai 1761. — Cf. Andras.

AUDREAU, famille de Loudun et de Saintes, 1566, 1590.

AUDRIN (SAMUEL), natif de Rouen, reçu habitant de Genève, 26 septembre 1558.

AUDROUIN (PAUL), sa femme et cinq enfants, réfugiés et assistés à Londres, 1721. — Conf. Androuin.

AUDRY et Audri. Michel *Audri* de Sainte-Marie en Lorraine, reçu habitant de Genève, 30 mai 1586. — *Audry*, ancien de Meaux, 1667. — Autre à Tournon, 1684. — (Jean), de Saillans en Dauphiné, avec sa femme et cinq enfants, 1689-93; assistés à Genève. — (Justine), assistée à Londres, 1721.

AUDUROY (Charles et Josias), naturalisés anglais, 8 mars 1682. — (La veuve de François), 76 ans, assistée à Londres, 1702. — (Charlotte), de Paris, 57 ans, *id.*, 1705. — Marie et Charlotte *Auderoy*, assistées à Londres, 1721.

AUDY (JEAN) de Tournon, assisté à Genève, 1684.

AUFIN (CAMON D'), d'après Erman et Reclam. Lisez : CAMOU D'OSSENX. Camou était un fief situé dans la commune d'Ossenx, qu'il ne faut pas confondre avec Ozenx, commune voisine (B.-Pyr.).

AUFRE, pasteur à Tonnay-Boutonne, vers 1660.

AUFREDI, et aussi Offredi, Offroy, Auffrei, Auffroy, Auffray ou Auffret.

Plusieurs personnages de ce nom figurent dans les plus anciens registres protestants de La Rochelle; mais trop disséminés pour qu'on puisse les grouper méthodiquement. Les documents font également défaut qui permettaient de les rattacher avec certitude à l'armateur Alexandre *Aufredi*, qui fonda en 1203 à La Rochelle l'hôpital de Saint-Barthélemy, et s'y consacra aux soins des pauvres malades jusqu'à son décès, ainsi que sa digne compagne Pernelle. (Richemond.)

AUFRERE, famille dont le chef fut pendant plusieurs générations procureur à Paris, sans que rien justifie sa prétention (renouvelée par le biographe anglais Agnew) de descendre du juriste Etienne Auffreri qui, sénéchal de Toulouse en 1483 et professeur de droit canonique, publia entre autres ouvrages, des notes sur le style du parlement de Paris. Les Aufrère n'en étaient pas moins riches, considérés, et seigneurs, au XVIIe siècle, du petit village de Corville en Normandie. A l'époque de la Révocation, Antoine Aufrère, procureur au parlement et l'un des vingt-quatre anciens de l'Eglise de Charenton eut l'honneur en cette dernière qualité, d'être exilé ou plutôt interné, en vertu d'un décret du mois de nov. 1685, à Château-Chinon [VII, 308]. Mais il paraît qu'il se cacha au lieu d'obéir, car un des ministres d'Etat, M. de Seignelay, écrivait (6 avril 1686) au lieuten. de police La Reynie : « J'ai expédié l'ordre pour faire transférer à la Bastille M. Aufrère qui a été arrêté à La Bussière. » (Archiv. de la Bast. VIII, 401.) Il fut forcé à l'abjuration en 1687, mais il avait fait passer ses enfants en Hollande et parvint à les rejoindre avec sa femme, Antoinette *Gervaise*. Un peu plus tard il alla s'établir en Angleterre. Il y reçut la naturalisation le 11 mars 1700. Un Daniel Aufrère l'avait eue déjà en 1697.

Israel-Antoine, fils du précédent, né en 1677, se prépara en Hollande au saint ministère, y fut consacré et y épousa Sarah Amsincq. En 1700, il s'établit à Londres, fut agrégé à l'université de Cambridge et commença une longue et fructueuse carrière pastorale. En 1720, il fut nommé l'un des secrétaires de l'Assemblée générale des Eglises françaises de Londres; en 1727, il desservait la chapelle royale française de Saint-James; à l'assemblée générale de 1744, il se fit promoteur d'une adresse de loyauté au Roi, à l'occasion des tentatives du prétendant. Cette adresse exprimait à la fois le dévouement des réfugiés à la religion pour laquelle ils ont tant souffert, et leurs sentiments de profonde gratitude envers l'illustre et généreuse nation, au sein de laquelle ils ont été accueillis. A l'âge de 89 ans, il céda son poste au rév. *Serces*, mais continua encore pendant deux années, jusqu'en 1758, une vie ennoblie par toutes les vertus chrétiennes. Il avait un frère, Noel-Daniel Aufrère, chevalier de Corville, qui n'eut pas de postérité; mais le pasteur laissa cinq enfants : 1° Jeanne, épouse du Rév. Régis; — 2° Madelaine, épouse de Sam. Grove; — 3° Marianne, épouse de Philippe *Du Val*, médecin de la cour; — 4° George *René*, né en 1715, mort en 1746, membre du parlement, père de Sophie, épouse de Charles Pelham, souche des barons, puis comtes de Yarborough; — Anthoine, né en 1704, pasteur de l'Eglise anglicane. Ce dernier épousa, en premières noces, Marianne *de Gastine*, fille d'un réfugié français, major dans la marine hollandaise.

Parmi les descendants de quinze enfants qu'il a laissés, nous citerons Anthoine, né en 1757, mort en 1833, qui a publié en 1817 les « *Lockhart Papers*, » ainsi que diverses traductions anglaises d'ouvrages allemands. La famille Aufrère se continue de nos jours.

AUFRION, pasteur à Castelnau-de-Brassac, 1588.

AUGA (Jean d'), seigneur de Gouze, capitaine huguenot, placé à Orthez par Bernard d'Arros comme gouverneur, refusa la reddition de la ville aux troupes catholiques, mais y fut bientôt contraint par les soldats et tout le peuple (15 avril 1569).

Il ne capitula qu'après avoir fait retenir « acte de la réquisision du sindic[1], qui se disoit parler au nom de tout le

[1] Martin de Luger, nommé syndic de Béarn, 1568 destitué pour crime de lèse-majesté, 1570.

païs, et des promesses du séneschal (A. de Gontaut, seigneur *d'Audaux*) au nom de Tarride,..... que ledit païs demeureroit à la Royne et au Prince son fils, et qu'il ne seroit rien changé ni altéré aux fors et libertez du païs, ni aucun, de quelque religion qu'il fut, outragé en sa personne ou biens. Et se retira en sa maison. Mais son enseigne, le jeune capitaine [Pierre de] La Motte, avec le drapeau et le sergent, et une vingtaine de soldats ou habitans prirent le chemin de Navarrenx » alors occupé par Arros. « Le lendemain, la messe, accompagnée des dances publiques, fut remise dedans la ville et ceux de la religion réformée, pillez, emprisonnez et rançonnez » (Bordenave). Mais le château dans lequel commandait *Gratien de Lurbe*, se défendit pendant plusieurs jours jusqu'à ce que, réduit à la plus affreuse disette, il fût contraint à son tour de capituler.

Jean d'Auga, seigneur de Gouze, avait assisté, le 22 septembre 1568, au contrat de mariage de Jean d'Auga, son frère, et de Marguerite de Saut, d'Oloron. Lui-même avait épousé Catherine de Navarre dont il eut deux fils François et Jacob. — En même temps que d'Arros avait confié Orthez à la garde de Jean d'Auga, « il mit dedans Pau le capitaine *Augar*. » Ce dernier ne s'appelait Augar que par sobriquet; c'était aussi un Jean d'Auga, mais seigneur de Susmiou. Il avait épousé Isabelle de Parabere. On connaît encore Paul d'Auga, sieur de Gouze en 1595, et Jacob d'Auga, sieur de Gouze et syndic d'épée des Etats de Béarn, le 10 juin 1606, qui fut destitué en 1624 par le duc d'Epernon comme protestant.

AUGE (Gabriel Limousin d'), de Flourens en Guyenne, dont le fils, Pierre, a été lieutenant-colonel au service de Prusse et commandant de Peitz (*Erman*, IX, 11).

1. AUGEARD (Bernard), étudiant en théologie à Genève, 1662 (B. *Augealdus* Bergeracensis Aquitanus) : il fut ministre à La Calivie, près Bergerac, 1668 ; à Miramont, 1675 ; à Faugerolles, près Marmande, 1682-85 (Archiv. Nat. Tt 246,280). En 1685, Marguerite *Millet* sa femme et lui sont notés comme fugitifs de la sénéchaussée d'Agen. Il se réfugia en Angleterre Tt 287). Un *Augeard*, lieutenant au régiment de Schomberg en 1689 (Agnew, III, 176), est probablement son fils.

2. AUGEARD, ou *Augard* et *Hogard* (David), écuier, sieur des Gruseliers, figure au registre des protestants de Vieillevigne et de Nantes. Il était beau-frère de Fr. de Goulaines. Voy. col. 295.

AUGENDRE (Isaac), réfugié et assisté à Londres, 1702. — (Anne), de Sancerre, veuve, infirme de la vue, avec un enfant de 17 mois, *id.*, 1705.

AUGER (Jean), à Issoudun, v. 1560 [I, 136]. — Plusieurs pasteurs de ce nom, à Castres : v. 1562 [IV, 353 a], à Château-Thierry, 1679 [IV, 356 a]. — (Claude), du Dauphiné, chirurgien, réfugié à Magdebourg, avec sa femme, deux enfants et un apprenti, 1698. — (Seigneurou), fils d'un ministre, assisté à Londres, 1702. — (Marie), fille d'un drapier de Montpellier, *id.*, 1705. — Marie, de Saint-Hippolyte ; « femme de Pierre Auger qui est en Hollande, » et ses deux enfants, *id.*, 1705. — (Mlle) mise aux Nouv.-Cath. de Paris, 1713.

auger (d'), voy. Dauger.

1. AUGEREAU (Antoine). Le 24 décembre 1534, un imprimeur de Paris ainsi nommé, natif de Fontenay-le-Comte en Vendée, fut condamné à mort et exécuté pour avoir imprimé quelque œuvre de Luther. Ce malheureux imprimeur venait de publier, à Paris, sous la date de 1533, le *Miroir de l'âme pécheresse*, paru d'abord à Alençon en 1531 (Brunet, III, 1413), qui était l'œuvre de la sœur même du roi, Marguerite de Navarre [Voy. Marguerite]. Les fanatiques de la Sorbonne, ignorant quel était l'auteur, se jetèrent d'abord sur l'innocent livret pour le condamner au feu. Ils l'apprirent de la main du roi à qui sa sœur s'était plainte et changèrent leur courroux en humbles excuses. Calvin raconte en détail cette aventure dans une lettre de la fin d'octobre 1533 à son ami *Fr. Daniel* (Herminj., *Corr. des réformat.* III, 108-111), et il le savait de bonne source étant fort lié avec *Nicolas Cop*, alors recteur de l'université de Paris. C'est non-seulement pour

avoir imprimé de « faulx livres, » mais aussi comme complice de ceux qui avaient affiché les placards de 1534, qu'Augereau fut pendu, puis brûlé en la place Maubert (*Bull.* XI, 256).

2. AUGEREAU (Melchisedec), diacre de l'église de Fontenay-le-Comte, 1563. — (Thomas), condamné, 1569, à Bordeaux. — (Pierre) ou *Augerot* de Sainte-Foy-le-Grand en Gascogne, condamné aux galères pour avoir assisté à une assemblée du culte en 1691. Il était encore galérien en 1711. Voy. *Bull.* XVIII, 368.

1. AUGIER (Pierre), natif de Vernon-sur-Seine, reçu habitant de Genève, 1553. — (Antoine), « escollier natif de Torayneve-Haulte en Provence, *id.*, 1559. — (Etienne), arquebusier, condamné par le parlem. de Toulouse, 1562. — Trois huguenots de ce nom condamnés à Bordeaux, 1569. — Augier, avocat, tué à Bourges, 1572. — (Jacques), de Conan, marchand, habit. de Genève, oct. 1572. — (Guillaume), de Digne, apothicaire, *id.*, 24 août 1573. — (Jean), fils de Guillaume, de Nîmes, *id.*, 1573. — Augier, sieur de Saint-Geneix [IV, 449 b]. — « Petrus Augier Burdigalensis », étudiant à Genève, 1677. — (Pierre), maître ès arts, 24 ans, étudiant à Bordeaux pour devenir ministre, est arrêté sur la déposition de Michel Montagne, autre étudiant, comme prévenu d'avoir déchiré en public une thèse portant l'image de la sainte Vierge, 1681. — (Gabriel), sieur de Massilos, accusé d'avoir assisté à une assemblée religieuse, 1683 [VII, 204 a]. — (Elie), v. 1680 [V, 121 a]. — (François), de Montélimar, galérien, condamné pour s'être joint aux vaudois en 1689. Il était encore sur les galères le 9 novembre 1711. — « M. Augier (avec sa femme, d[lle] Marguerite *Archinard* et leur famille), ci-devant régent de 5e à Die, homme de vertu qui n'a point changé et a souffert. A cause de leur pauvreté cachée, 15 s. par semaine; 6 déc. 1689 » (Bourse franç. de Lausanne). » — (Etienne), marchand, réfugié à Lausanne, remet 6 liv. léguées aux réfugiés de cette ville par feu Jacob, son frère, de Claveau en Dauphiné, marchand, décédé en Piémont, 1694 (*Id.*) — Trois sœurs Augier, de Courtaison près Orange, 1698. — (Marie), de Claveau en Dauphiné, 1699. — (Pierre), de Castres, 1699. — (Louise), de Roibon en Dauphiné, 1709; assistés en passant à Genève pour se rendre à Berne ou dans le Brandebourg. — (Jacob), fils de David, de Puilaurens, reçu habitant de Genève en 1738. — Cf. Ogier.

2. AUGIER (Pierre), fils de Samuel Augier, trésorier de la chancellerie du duc d'Orléans et d'Elisabeth *du Theil*, originaire de Nogent-le-Roi, était ministre de Favières lorsqu'il épousa, le 5 mai 1675 à Charenton, Marie *Jullien*, fille d'Isaac *Jullien*, bourgeois de Paris, et d'Anne *Hédouin*. De 1677 à 1683, nous le trouvons remplissant les fonctions pastorales à Château-Thierry d'où il fut appelé à Châlons. Par l'édit de révocation, ordre avait été donné à tous les ministres de sortir du royaume dans les quinze jours. Louis XIV espérait sans doute que la plupart d'entre eux préféreraient une abjuration aux douleurs de l'exil; il n'en fut rien; aussi les agents du gouvernement eurent-ils recours à tous les moyens pour les retenir. Augier fut arrêté à Charleville avec *Superville* de Loudun, *Du Moutier* de Bélesme, *Cotin* de Houdan; mais on leur rendit la liberté, en leur défendant seulement d'emmener avec eux leurs femmes et leurs enfants. Le malheureux Augier ne put supporter l'idée d'abandonner quatre enfants et une femme qu'il chérissait. Son courage fléchit; il promit de se convertir. Ses trois collègues firent preuve de plus de fermeté. Lorsqu'ils virent le délai fixé près d'expirer, ils se décidèrent à partir sans leur famille. Quelques jours après, cependant, on permit à la femme de Superville d'aller le joindre avec sa fille. Du Moutier eut aussi le bonheur de reprendre la sienne avec un enfant qu'elle allaitait; mais deux autres enfants qu'il avait eus d'un premier lit, furent retenus et envoyés à Paris avec la famille entière de Cotin. Quant à Augier, à peine libre, il se regarda comme dégagé d'une promesse arrachée par la violence, et ne songea plus qu'aux moyens de se sauver avec les siens. Il y réussit et se réfugia d'abord à Lausanne où il se présenta aux pasteurs le 16 juin 1688, puis à Berlin

où, dit Benoît, « il donna des marques d'un repentir fort édifiant. » Il fut nommé pasteur à Halle en (1688) et y mourut en 1701. La liste des réfugiés de la colonie de Halle porte, en 1698 : « M. Pierre Augier, de Nogent-le-Roi, pays Chartrain, la demoiselle sa femme et quatre enfants. » — Augier, conseiller du consistoire de Magdebourg, mort en 1737, et Jean Georges, ancien de l'Eglise française de Swaback en 1725, étaient apparemment ses fils.

3. AUGIER (Pierre), de Casteljaloux, fit ses études à l'académie de Montauban. Il fut un des quatre argumentateurs d'une thèse de Jean *Verdier* « De « Christo θεανθρώπω, an secundum « utramque naturam sit mediator. Res« pondebunt.... Petrus Augerius, cas« tragelosiensis Albretanus, 1656. » En 1674, il desservait l'Eglise du lieu de sa naissance. A la révocation, il se réfugia en Hollande. Il était vraisemblablement fils d'Augier, pasteur de Pellegrue, dans le Bas-Agenais, de 1626 à 1637. (Nicolas.)

AUGIN (David), ouvrier en soye, réfugié à Halberstadt, 1700. — Etienne *Auguin*, d'Orange, cardeur, assisté à Lausanne, 1689.

AUGIZEAU (Samuel), sa femme et sept enfants, réfugiés et assistés à Londres, 1721.

AUGOUIN. — Louise Augouine, de Montpellier, 66 ans, infirme, assistée à Londres, 1705.

AUGRAIN (Jean), maitre d'école, prosélyte, revenant d'Allemagne, assisté à Genève pour y retourner, 1702.

AUGREVILLE. Nom de deux frères : Daniel, âgé de 36 ans, et Jean, de 34 ans, tous deux matelots du port de Saint-Savinien en Saintonge, arrêtés avec d'autres sur la caiche ou barque « la Ménagère » de Rochefort. Voici un dossier des archives de l'amirauté de Marennes, en date du mois de juillet 1700, concernant ces religionnaires détenus alors dans les prisons de Brouage « pour crime d'évasion du Royaume et contravention aux édits du Roi. »

Inventaire des pièces et papiers remis par M. de La Feuillade, prévôt de la marine au port de Rochefort, entre les mains de M. Lortie Petitfief, conseiller et procureur du roi en l'amirauté de Brouage, ville et côte de Saintonge, pour servir à l'instruction du procès contre les nommés Jean *Roy*, Pierre *Guion*, Jean *Angreville* ou *Augreville* et Daniel *Augreville* frères, Jean *Tallet* et Pierre *Guibert*, matelots, et Elisabeth *Maillard*, soupçonnés d'évasion hors du royaume, arrêtés par lui au port des Barques par ordre de M. Duguay, conseiller du roi, commissaire général et ordonnateur au port de Rochefort (détenus dans les prisons royales conformément aux ordres de l'intendant Begon).

Cette pièce mentionne, à la suite, les interrogatoires des prévenus ; la liste des papiers, lettres, billets et argent trouvés sur eux ; les procès-verbaux de perquisitions faites dans leurs demeures ; les interrogatoires et perquisitions relatifs à différentes personnes qui les avaient reçus ou avaient gardé leurs hardes ; l'inventaire de tous les effets, cargaison, agrès et apparaux de la caiche « la Ménagère : » diverses lettres des nommés Daniel et Henriette *Guion* écrites de Dublin en Irlande, de janvier à mai 1700, à Pierre Guion, leur frere, à Saint-Savinien ; des procès-verbaux de perquisitions faites chez Pierre *Bouchet*, maitre de barque à Saint-Savinien, d'arrestation et d'interrogatoire dudit Bouchet ; enfin sont jointes, en nature, au dossier les pièces suivantes qui avaient été saisies : 1° Exhortation aux fidèles de sortir de Babylone : 2° Monarque souverain du ciel et de la terre : 3° Ne cherchons pas Jésus dans ces bas lieux ; 4° Qu'on guérit de tous maux : 5° J'abhorre de bon cœur : 6° Lettres de Jacques Bouchet à sa cousine Marie Bouchet, couturière à Saint-Savinien, datées d'Amsterdam, 5 mai et 15 septembre 1698 : 7° Une lettre pastorale ; 8° Deux prières sur l'affliction des fidèles dispersés.

Ces pièces incriminées sont, comme on le voit par leurs titres, presque toutes des poésies religieuses. Elles ne méritent guère le nom de poésies ; à peine ont-elles la rime ; mais elles sont par cela même d'autant plus touchantes, car elles proviennent d'autant plus sûrement de l'esprit et de la main de pauvres gens.

En voici une, la quatrième, qui semble

par sa facture et sa bonne humeur, venir du XVIe siècle. Le *Chansonnier huguenot* en contient de pareilles. Nous ne nous permettons que d'en améliorer un peu l'orthographe :

Que on guerit de tous maux
En leurs offrant un cierge;
Que on guerit plus tôt
S'il est de cire vierge.
Que s'il ne guerit pas,
N'a pas assez de quoy;
Et je croy tout cela
Par ce que je le doy.

Pour moy je ne veux pas
Penetrer le mistere;
Mon pasteur dit me l'a;
C'est a moy de me taire.
Je croy tout ce qu'il dit.
Sy fait mal a son sang
Je soufre avecq regret
Que on achete un ban.

Et que les ornements
Quy servent a l'eglize
C'est de pris diférants
Comme la marchandize.
Si vous voulés flambos
A vostre enterrement
Il vous faut tant, dit-on,
Pour un tel parement.

Ce qu'est de l'argenterie
Un curé vous demande
Sy vous voulés avoir
La petite ou la grande;
Le pris est différant
Et vous coutera tant.

Ainsy l'on ne fait rien
Sy l'argent n'est comptant.
Jamais aucun credit
Ne se fait a l'eglize.
N'avez-vous point d'argent
La croix de bois est mise.

Taisons-nous toutefois
Car il est dangereux
De vous parler des prestres
Et de mal parler d'eux.
Telles gens ne sont pas
Des subjets de satire.
Muse, va prandre ailleurs
Quelque sujet pour rire [1].

En travers de ces strophes sont écrites les deux suivantes :

J'abhorre de bon cœur
L'eglize de Genève.

[1] Les strophes incomplètes et les rimes comme *toutefois* rimant avec *prestres* montrent que cette pièce, bien composée d'abord et peut-être du XVIe siècle, s'était défigurée en passant de main en main.

Je desire malheur
A Luther et à Bèze.
Je souhaite la peste
A tous les huguenots.
Je hais mortellement
Calvin et ses sujets.

Les autels et la messe
Partout j'honoreray.
A esveques sans cesse
Mes vœux j'adresseray.
A tous les catoliques
Je souhaite du bien.
L'aiglize papistique
Puisse vivre sant fin.

On sait que c'était un jeu des rimeurs du XVIe siècle de composer des vers *brisés*, c'est-à-dire dont le sens change suivant qu'on les lit comme ils sont écrits ci-dessus ou en les juxtaposant :

J'abhorre de bon cœur les autels et la messe.
L'églize de Genève partout..... (RICHEMOND.)

AUGUELLE (ISABEAU), des Cévennes, réfugiée et assistée à Genève, 1690.

AUGUENET (BENJAMIN), pasteur à Vitry, v. 1650-1670 [VII, 496, 399 b; 402 b].

AUGUETTE (Guillaume), boulanger à Rouen, tué à la Saint-Barthélemy.

AUGUIER (DÉODÉ), marchand à Figeac en Quercy, reçu habitant de Genève, 4 avril 1558. — (Louis), assisté à Londres, 1721. — Jeanne Auguière, veuve de Jean Bastide, enfermée à la tour de Constance, 1752.

AUGUIS (FRANÇOIS), natif de Figeac en Quercy, reçu habitant de Genève, 1559. — (Elisabeth), assistée à Londres, 1721.

AUGUSTE (CÉSAR), de Mondardier en Cévennes, peigneur de laine, réfugié à Spandau, 1698.

AUGUSTIN, massacré à Peyrolles, 1562.

AUJOIN, ancien à Nîmes, 1612 (*Bull.* XIII, 141).

AUGY (FRANÇOIS D'), supplicié à Annonay, 1546 [III, 79 b]. — (Antoinette), v. 1550 [IX, 185 b]. — (Anthoine d'), de Lorraine, reçu habitant de Genève, 22 nov. 1557.

AUJOL (ANTOINE) et Paul jugés avec le ministre *Royère*, 1672 [IV, 395 a].

AULAGNIER (ANDRÉ), de Manosque, perrolier [1]; reçu habitant de Genève,

[1] Ou peyrollier; chaudronnier. Voy. Ducange, Gloss *parola, peirola*. Aulagnier est Lhuillier, Oleaginarius.

22 nov. 1572. — Louis *Aulanier*, d'Orpière, près Sisteron, assisté en passant à Genève, 1710.

AULANIS (Jacob), de Serres en Dauphiné, assisté en passant à Lausanne, 1690.

AULNAIS, trois demoiselles des Aulnays-Blanchard, à Alençon, 1685; voy. Amoureux. — D'Hatilly *des Aunaies*; voy. La Boissière.

AULNAY (René d'), 1547 [VII, 134 a]. — (Eustache d'), conseiller au présidial de Provins, 1567. — (....) Enfermé à la Bastille, 1686 [X, 434 b]. Voy. Aunay.

AULNET (Estienne), ministre à Nyons, 1667.

AUMÈDE, et sa femme, déportés, 1687 [X, 432]. — Paul Aumèdes, galérien, 1702.

AUMEL (Paul), malade, avec son fils, assisté à Genève, 1683. — Conf. Omel et Homel.

AUMELLE (d'), ministre en Vivarais, né vers 1646. « M. d'Aumelle ou Omel, âgé d'environ 75 ans, fut d'abord exilé à Tournon où il a demeuré sept ans. Ensuite il fut mis en prison au Pont-Saint-Esprit, au fort neuf. Enfin, il a été confiné dans le fort de Brescon qui est un fort dans la mer, proche d'Agde en Languedoc, où il est. Et il y a environ 22 à 23 ans qu'il souffre. » (*Liste* etc; 9 nov. 1711).

AUMERAS (Etienne), menuisier, natif de Milhau en Rouergue, reçu habitant de Genève, 1554. — (David), des Cévennes, assisté à Genève, 1706. — Voy. Almeras.

AUMESSARGUES (d'), député au synode d'Alais en 1681.

AUMOSNIER. Un religionnaire de ce nom, habitant Lusignan, est marqué sur les listes de persécution du Poitou en 1681 (Benoit, éd. de N.). — (Jonas), de La Mothe, âgé de 71 ans et infirme, assisté à Londres, 1701. — (Jacques) et sa femme ; un autre Jacques, sa femme et deux enfants, réfugiés et assistés à Londres, 1721. — (André), de Lezay, gagna aussi l'Angleterre vers 1708, avec sa femme, Catherine *Marsault*. Une branche de leurs descendants (MM. *Bourchenin*) existe encore à Lezay, et conserve une série de lettres écrites entre les années 1729 et 1744, par ces réfugiés qui vivaient péniblement à Londres, et qui nomment comme leurs compagnons d'exil de nombreux parents et alliés appelés : *Aumosnier*, *Frappier*, *Mousset*, *Vinatier*, *Chargelègue*, *Noquet*, Pierre *Guerry*, Pierre *Monfraille*, Pierre *Poupard*, enfin de simples amis : *Broussard* et *Barillot* morts tous deux en 1743. Etienne *Ferru*, *Migault*. L'argent qu'on leur faisait passer de France devait être adressé à M. Colombier, à Saint-Maixent pour M. Pierre Poupard tenant boutique à Londres. A cette correspondance sont jointes deux lettres pieuses et touchantes écrites à André Aumosnier en 1735 et 1736, par un de ses cousins et par une autre personne qui étaient galériens à Marseille.

AULNIS (d'), ou *d'Aulnys* et *d'Aulnix*, famille ancienne dans la province dont elle porte le nom et qui avait fourni jadis un commandeur de Saint-Jean de Jérusalem. Le premier de ses membres qui figure comme protestant est Charles d'Aulnis, inscrit sur les registres du temple de La Rochelle comme parrain d'un fils de Claude *de Lafourest*. François d'Aulnis, sieur de Boureuille, vivait dans la même contrée en 1656. Cette branche a passé en Hollande où elle est devenue celle des barons Aulnis de Bourouilh.

On connaît aussi un d'Aunix, sieur de Tasseran, et Marguerite *Merlat* sa femme, en 1680. Un d'Aulnix était capitaine d'infanterie en Irlande, au service britannique, en 1692. — Isabeau *d'Aunise* et sa fille assistées à Londres, 1702. — Cf. Daunis.

AULTIER (Jacques), de Gallargues, dioc. de Nîmes, reçu habitant de Genève, 1558.

AULTRY (Charles d'), page de Coligny, reçu habitant de Genève, 29 sept. 1572 [VI, 202 a].

AUMALE (Nicolas d'), sieur de Haucourt, v. 1600 [V, 198 a]. — Philippe [VI, 50 b]. — Louis [VII, 493 b ; VIII, 150 a]. — Daniel [IX, 233 b]. — Françoise et Charlotte [VI, 49 b, 427 a, 440 a].

AUMONT (Pierre), avec Elisabeth et Anne, ses sœurs, réfugiés et assistés à Londres, 1722-23.

AUNAN (Isaac), de Sommières, « sorti depuis peu de France a fait réparation [d'abjuration forcée] en France même et reçoit un secours à Lausanne pour aller en Allemagne, nov. 1697. » (Bourse fr. de Lausanne). — (*Antoine*), d'Uzès, porteur de chaize, réfugié à Cologne, 1698. — Jean *Aunant*, de Nîmes, marchand de soie, réfugié à Genève en 1688. — Jacques *Aunant*, assisté à Londres, 1721.

AUNAY (Ottelin d'), sieur de Bernay en Nivernoys, reçu habitant de Genève, 9 avril 1573. — Louvois à de Gourgues, intendant de Caen, 8 mars 1686 : « Le Roy ayant fait mettre à la Bastille le marquis *de Thors* et le comte d'Aunay; S. M. désire que vous fassiez arrêter le neveu de ce dernier. » (Voy. *Archiv. de la Bastille*, VIII, 397 et ci-dessus col. 534, note.)

AUNET, pasteur à Orange, 1693 (*Bull.* VI, 370). — (Françoise), d'Orange, assistée à Genève, 1707.

AUNY (veuve), de Montpellier, assistée à Genève, 1706.

AUQUIER, ministre dans le Vivarais, 1683 [III, 29 a].

AUQUOY (J.-C. d'), sieur de Convielle, vers 1627 [V, 360 a). — Marie et Susanne, *ibid.*

AURAIZE (Marie), de Saint-Hippolyte, 72 ans, assistée à Londres, 1705.

AURAY (François d'), sieur de Courzelles, 1675 [V, 340 b].

1. AURE (Antoine d'), baron de Grammont, vicomte d'Aster, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, capitaine de 50 hommes d'armes, lieutenant-général de la Navarre et du Béarn en 1563. La réputation qu'il s'était acquise dans les guerres contre Charles-Quint, à la prise de Calais, à la conquête du Boulonnais, l'illustration de sa famille, son crédit auprès de Jeanne d'Albret, tout faisait de Grammont une acquisition précieuse pour les protestants. Il embrassa de bonne heure la cause de la Réforme. Il paraîtrait même que, avant l'entreprise d'Amboise, il s'était déjà prononcé d'une manière compromettante. Nous lisons en effet les détails suivants dans les Commentaires de P. de La Place, qui rapporte au long le propos que le *Vidame de Chartres* tint à Gabriel de Montmorency, un des fils du connétable, en lui offrant ses services contre la tyrannie des Guises. « Dès le mois de janvier (1560) dernier, lui dit-il entr'autres choses, monsieur de Guyse ayant proposé de châtier quelques-uns des principaux de la religion pour servir d'exemple aux autres, fut d'avis de s'adresser à mon beau-frère le baron de Grandmont, disant qu'il étoit seigneur qualifié, et la conséquence du quel en seroit moindre, d'autant que c'étoit un basque, ce que la reine empêcha en faveur et mémoire de feu son oncle le cardinal de Grandmont, qui aida à son mariage. Mais vraiment mondit beau-frère a cet honneur d'être originaire françois de nom et d'armes, ce que n'ont point ceux qui portent le nom de Lorraine, car son père était le sieur d'Asté. Et si de par sa mère il a la baronnie de Grandmont au pays des Basques, ce n'est pas si peu de chose qu'à cause de ladite baronnie, il soit chef de si grande part, qu'il a moyen de s'opposer aux forces de la maison de Guyse, si sans celles du Roi il en vouloit approcher de cinquante lieues. » Aussitôt qu'il apprit la levée de boucliers du prince de Condé, Grammont se hâta d'accourir à Orléans du fond de la Gascogne, à la tête d'un corps de 6,000 vieux soldats, « bons s'il en fut oncques, dit Brantôme, et de ceux qui avaient fait les guerres d'Espagne. » Condé l'accueillit à bras ouverts et l'admit dans son conseil avec les principaux chefs du parti. Les hostilités ayant recommencé après la rupture des conférences de Baugency, auxquelles il assista, Grammont prit part, à la tête de 1,200 arquebusiers, à la tentative infructueuse faite par les protestants pour surprendre l'armée ennemie dans ses retranchements. Sous les murs de Paris, il fut choisi de nouveau par Condé pour l'accompagner à l'entrevue que la reine mère lui avait fait demander. On en sait le résultat ; le 12 décembre, Condé dut lever le camp et prendre sa route vers la Normandie, suivi de près par les Triumvirs. A la journée de Dreux, Grammont fut chargé, avec *Fontenay*, du commandement de l'infanterie ; mais il soutint mal le choc des catholiques. Après la perte de la bataille, Coligny ayant voulu

lui confier la défense d'Orléans, les habitants refusèrent obstinément de le recevoir pour gouverneur. C'est vers cette époque que Jeanne d'Albret le rappela et l'investit de l'administration de son royaume, avec le titre de lieutenant-général, pendant le voyage qu'elle fit à Paris pour défendre en personne ses droits à la souveraineté du Béarn ; il s'en acquitta fidèlement et fut assez heureux pour comprimer une révolte fomentée par les papistes.

Nous avons parlé ailleurs (col. 101-102) des troubles suscités dans le Béarn par les innovations administratives tentées par la reine. Elle voulait, comme ses pasteurs béarnais, tout régler dans l'Etat selon les lois conformes à la sainte Ecriture, et publia des lettres patentes à cet effet en 1566. Aussitôt que Jeanne, alors à la cour de France, fut instruite de ces troubles, elle envoya Grammont pour calmer les esprits. A son arrivée, il jugea prudent de suspendre l'exécution de l'ordonnance ; mais Jeanne n'approuva point cette mesure timide, et elle lui commanda de la faire exécuter sans délai. Grammont obéit, et il défendit même avec chaleur ce projet de réforme dans l'assemblée des Etats ; aussi l'année suivante, pour récompenser sa fidélité et ses services, la reine donna-t-elle pour épouse à son fils aîné une des plus riches héritières du Béarn, la belle Corisandre d'Andoins. Grammont continua à se montrer digne de la faveur dont l'honorait sa souveraine jusqu'en 1569, époque où, par suite du ressentiment qu'il éprouva de se voir préférer d'Arros comme lieutenant-général, il resta insensible aux dangers que courait le pays, et se renferma dans une neutralité complète. Cependant, en 1572, il ne refusa pas de suivre la reine de Navarre à Paris. A la Saint-Barthélemy, il racheta sa vie par une abjuration. En lui faisant grâce, Charles IX exigea de lui qu'il ne portât plus les armes pour le parti de la Réforme. Mais non content de tenir fidèlement sa promesse, Grammont osa consentir en 1572 à la mission d'imposer par la force la religion catholique aux habitants du Béarn. Grâce à la résolution héroïque du vieux baron d'Arros (col. 393), il n'eut pas le temps de mettre à exécution ses projets ; après avoir vu son escorte massacrée sous ses yeux, il ne dut lui-même la vie qu'aux larmes et aux prières de sa belle-fille.

Grammont mourut peu d'années après, en 1576. Il avait épousé *Hélène de Clermont*, sœur utérine de *François de Vendôme*, vidame de Chartres, mariage qui l'avait allié aux illustres familles des Montmorency et des Châtillon. Outre le fils dont nous avons parlé, il en eut une fille, *Marguerite de Grammont*, qui devint la femme de *Jean de Durfort*, vicomte de Duras.

Toute sa famille n'imita pas sa conversion. On trouve dans les registres de Montauban, en 1588 et 1590, le baptême de deux enfants de Bernard d'Astorg, baron de Montbartier, et Isabeau d'Aure. Le second eut pour parrain et marraine noble Antoine de Gordon et dame Helayne de Gordon.

2. Les historiens citent encore, parmi les chefs huguenots dans le Midi, un baron de *Grammont* qui servait, en 1562, sous les ordres de *Baudiné*, et qui était vraisemblablement de la famille des Grammont du Rouergue.

3. AURE (Savary d'), baron de Larboust, seigneur de Montégut et de Lombres, lieutenant de la compagnie d'hommes d'armes du seigneur de Grammont, prit vaillamment part, en 1568 et 1569, à la défense des intérêts de la Réforme en Béarn. (Voy. Bordenave.)

AURÉ (Marc-Antoine), obtient la levée de l'interdiction qui pesait sur la vente de ses biens comme biens de religionnaire, 1715.

AUREILHON (Moïse), industriel français qui établit à Berlin une fabrique de chapeaux et qui, avec un de ses parents du même nom que lui, fut placé, en 1698, à la tête des usines de Heggermühle, puis nommé, avec *Didelot*, en 1711, administrateur des manufactures de cuivre et de laiton de Neustadt-Ebertwalde. Il acquit une fortune considérable qui n'empêcha pas son fils de se vouer au saint ministère.

Ce fils, *Moïse*, qui épousa une d[lle] *de Gironnet*, fut pasteur de l'Eglise française de Tornow. La fondation de cette Eglise est due à une circonstance singu-

lière. M. de Bœrstel, seigneur de Hohenfinow et de Tornow, jouait un jour gros jeu contre la reine Sophie-Charlotte, femme de l'électeur de Brandebourg (1684-1705) ; la mauvaise fortune s'acharna à le poursuivre, et en peu de temps il perdit terres, châteaux, équipages, tout ce qu'il possédait. En ce moment un officier vint prévenir la reine que 15 à 20 familles de réfugiés français, nouvellement arrivés, imploraient des secours. Sophie-Charlotte, s'adressant alors à M. de Bœrstel : « Je vous rends, lui dit-elle, tout ce que vous avez perdu, mais à une condition, c'est que vous vous chargerez de ces pauvres gens, que vous leur donnerez des terres et que vous entretiendrez pour eux à vos frais un pasteur et un maître d'école. » La proposition était trop belle pour ne pas être acceptée. M. de Bœrstel s'empressa d'y souscrire, et il s'acquitta fidèlement de ses obligations jusqu'à sa mort. Après lui, la terre de Tornow passa au baron de *Vernezobre*, qui se fit un double devoir de soutenir cette Eglise. Le père du savant *Barbeyrac* y remplit quelque temps les fonctions pastorales. Moyse Aureilhon ne la quitta qu'en 1744 pour une place de ministre à Francfort-sur-Oder.

AURÈLE (Bertrand), de Loriol en Dauphiné, galérien, condamné en 1689 « pour armes qu'on a trouvé chez lui ; à cause qu'il est de la religion, » était encore aux galères en 1711. (*Liste des pr. qui souff.*) — *Aurelle*, de Dieu-le-Fit, assisté à Genève, pour apprendre l'état de cardeur de soie, 1688. — (Antoine), de Chomeras, et sa femme, assistés en passant à Genève pour chercher un refuge, 1700. — (Alexandre), du Dauphiné, faiseur de bas, réfug. à Berlin, 1698. — Denis *Aurel*, sa femme et deux enfants, assistés en passant par Genève pour aller au refuge, 1703.

AURELLET (Jean), natif de Nogent-le-Roy ; reçu habitant à Genève, 1557.

AURENCHE, pasteur de Saint-Sauveur en Vivarais. — (Charles), galérien, 1701.

AURÉS (P.), camisard, condamné aux galères en 1705 avec le baron de Salgas. — Henry *Aurez*, naturalisé à Londres, mars 1700. — Jacob *Aurez*, de Pompidou en Cévennes, avec sa femme et une fille, assistés en passant à Genève, 1701.

AURET, famille réfugiée au Cap (*Bull.* XV, 160). — (Pierre), fils d'un marchand de Castres, condamné à être brûlé, 1683, et réfugié en Hollande, 1685. — Auret de la Grave (David), de Puylaurens, pasteur en Prusse, 1688. — La veuve de Pierre Auret, tailleur à Puylaurens, réfugiée à Wesel, 1700.

AURIAC (Antoine d'), « natif du lieu de Lon, diocèse de Nismes, » reçu habitant de Genève, 15 oct. 1554.

1. AURIAC (d'), branche d'une des maisons d'Arros du Béarn (col. 395, nº 4).

2. AURIAC (d'), gentilshommes du Gévaudan [III, 212]. — (Marie d'), femme, en 1585, du seigneur de Lhom [IX, 66 b].

AURIGNY (Guillemette d'), de la maison d'Auserville, femme : 1º du ministre *Mercatet*, de Montataire et Auserville ; 2º en 1573, du ministre Joachim *du Moulin* ; morte en 1609 (*Bull.* VII 173, 342).

AURILLÉ (Gui d'), sieur de La Coursaye ; Anjou, v. 1550 [VIII, 240 a].

1. AURIOL, défenseur de Roquecourbe, en Castrais, 1574 ; — capitaine, prisonnier au combat de la Cieutat, 1586 ; — autre, délégué de Revel au synode de Grenoble, 1615. — (Antoine), commis aux aides, et Marie *Sarragot* sa femme, à Pons, 1663. — (Suzanne) ou *Oriol*, d'Orpierre en Dauphiné, assistée à Lausanne venant de Genève, et allant plus loin, 1690 ; assistée à Lausanne venant de Berne, 1691.

2. AURIOL ou d'Auriol, famille languedocienne existant encore aujourd'hui en France, en Angleterre et en Suisse, et qui, si l'on en croyait les fables débitées par les généalogistes, aurait brillamment figuré en France dès le commencement du XIVe siècle. Sa médiocrité originaire et sa nouveauté sont suffisamment prouvées par ses armoiries : D'argent au figuier de sinople posé sur un monticule de même, et supportant deux nids de *loriots* au naturel suspendus aux branches par des rubans de gueules.

La tige, restée en France et toujours demeurée catholique, serait représentée de notre temps (au dire de M. Galiffe, Généalog. genevoises, t. IV) par M. d'Auriol de Monteiar, comte de Lauraguel. Mais à la révocation de l'édit de Nantes, un de ses ascendants, Elisée d'Auriol, seigneur de Toutens, Roumens, Salesses et autres lieux, aurait fait passer ses enfants en Angleterre. En effet, il en eut huit : Jacques, Jean, Jean-Louis, Elisée, Pierre, Isaac, Elisabeth et Louis, parmi lesquels deux figurent dans les listes de naturalisation anglaise données par Agnew : Jean Auriol, le 4 avril 1685, et Isaac Auriol le 10 octob. 1688. Elisée (le second), né à Castres en 1691, épousa, vers 1733, Marguerite fille du marquis de Fesquet, et maria sa fille Elisabeth en 1756 à William, comte de Vismes. Jacques, après quelque temps passé en Angleterre, s'établit à Lisbonne où il gagna, dans le commerce, une fortune considérable, et épousa une d[lle] Russell, dont il eut quatre enfants parmi lesquels Jacques-Pierre, employé de la compagnie des Indes, père d'un pasteur de Londres, directeur de l'hôpital français de cette ville, et Charles général dans l'armée britannique. Pierre, fils d'Elisée (le premier), devint de son côté un riche marchand de Londres, et maria sa fille, en 1749, à Robert Drummond, évêque de Saint-Asaph, plus tard archevêque d'York. De ce mariage naquirent six fils qui tous reçurent, suivant un usage répandu en Angleterre, le nom de leur mère, Auriol, pour nom de baptême, et dont l'aîné est devenu le premier des comtes de Kinnoul actuels.

Jean-Louis, troisième fils d'Elisée I, né en 1684, au lieu d'accompagner ses frères à Londres, vint à Genève où il épousa Olympe fille du général Bontemps, et forma une branche nouvelle, dans laquelle on cite Pierre-Elisée (1736-1790), colonel au service de Sardaigne, et son fils Charles-Joseph (1778-1834), peintre distingué de l'école genevoise.

AUROS, voy. col. 395. — Jehan de *Laminssans*, dit le capitaine Auros, un des plus braves soldats des armées protestantes, fut à diverses reprises condamné à mort par le parlement de Bordeaux, 1567 et 1569.

AUROUX (d'), seigneur de Chery-les-Rozoy, v. 1665 [IX, 476 b]. « Le sieur *d'Aurou* de Léry, seigneur haut justicier de Chery-les-Rosoy, y fait faire l'exercice de la R. P. R., et comme c'est sur la frontière des Pays-Bas et les limites de la Champagne, il y a un grand nombre de personnes et quelquefois jusqu'à sept ou huit cents qui y viennent au prêche. » (Note officielle, 1681 : *Bull.* VIII, 146.)

AURY (Franç.), de Sedan, lapidaire. — (Louis), de Metz, jardinier ; réfugiés à Berlin, 1700. — (Marie), veuve, 63 ans, assistée à Londres, 1702.

AUSILIARGUES, « Jacobus *Ausiliargüeus*, Vallifranciscensis Cebennas, » étudiant à Genève, 1630. Sous ces noms de lieu se cache un nom de famille, *Pelet*. Jacques Pelet fut pasteur de Monoblet, 1646-50.

AUSIN, famille béarnaise, réfugiée en Allemagne à la Révocation. Un colonel prussien de ce nom est mort en 1815 en Bavière.

AUSONNEAU (Elie), naturalisé anglais, 1701.

AUSSAC, capitaine à Montauban, 1621 [III, 258 a].

AUSSERON (d'), capitaine, 1621 [III, 258 a].

AUSSERY (d'), brave défenseur de Montauban en 1626 [IV, 467 a].

AUSSET ou *Aucet* (Jehan), « de Saint-Germain de Coberte, » reçu habitant de Genève, 1554. — Autre, ministre à Montfrin et Saint-Quentin, 1637. — Dame Ausset, emprisonnée, à Alais, 1688.

AUSSON (Abraham), réfugié en Hollande, 1670. — (J.-Fr.), emprisonné à la Bastille, 1685. — Voy. Jaucourt.

1. AUSSY (Adrien d'), dit Douliancourt, brûlé à petit feu à Paris en 1559 (*Bull.* II, 383). — Jacques *Aussy*, galérien, 1689.

2. AUSSY (Achille d'), fils de Jean IV d'Aussy, seigneur des Coutures, et de Charlotte de Saumery, tué en 1590, à la bataille d'Ivry, portant la cornette de *François de Coligny*. Son frère François, seigneur des Barrières et de Sau-

mery, capitaine des gardes de *Catherine de Bourbon,* sœur du roi de Navarre, avait, depuis 1588, abjuré le protestantisme pour obtenir la restitution de ses biens confisqués, et il est à supposer que son exemple fut suivi par le fils qu'il avait eu de son mariage avec *Marie de La Taille,* fille de *Bertrand des Essars* et de *Louise de Bosnier.* Ce fils, nommé JACQUES, avait été gentilhomme ordinaire de *Henri II de Condé* et gouverneur pour ce prince de Saint-Jean de Laune.

3. En l'absence de tout renseignement positif, nous n'osons ranger parmi les protestants français deux oncles d'Achille d'Aussy : Claude, gouverneur de la citadelle d'Orléans, et Rolland, tué à la bataille de Saint-Denis; mais nous n'hésitons pas à compter parmi nos coreligionnaires sa tante JEANNE, qui épousa, le 1er avril 1551, *François Eschallard,* seigneur de La Boulaye en Poitou, fils d'Antoine Eschallard et de Guyonne d'Appelvoisin, dame de Chaligné.

4. Notons de même François d'Aussy, sieur des Coutures, uni, en 1571, à Marie *des Essarts ;* (Jacques), sieur des Coutures, ancien de l'église du Plessis en 1625 ; (Marie), veuve de Jean de Guéribalde, sieur de Boisgrenier, enterré, 1657, à Charenton. Mme d'Aussy, veuve en 1672, remariée au baron *de Neuville,* et retirée, avec ses deux filles, en Hollande ; — une autre emprisonnée à Chartres, 1686. — *Armes :* d'argent au chevron de gueules accompagné de trois coquilles de sable.

5. Il n'est peut-être pas inutile, vu les différences que présente l'orthographe des noms propres, de prévenir qu'il ne faut pas confondre la famille d'Aussy du Gâtinois avec celle d'*Assy* de Normandie. Un membre de cette dernière, seigneur de Plainville-sur-Dive, nous est connu par une lettre de Henri de Navarre qui, lors de son évasion de la cour, lui écrivit pour l'engager à venir le rejoindre.

6. En Normandie ce nom était répandu. Nous trouvons, sans pouvoir rejoindre les uns aux autres : Nicolas d'Aussy, quartenier de Rouen pendant le siége de septemb. 1562. — (Jacques, Pierre et Thomas), de l'élection d'Arques, fugitifs en 1688. — (Jean et Thomas), marchands, fugitifs de la généralité de Rouen.

AUSTACHE (M.-JUDITH), du Dauphiné, couturière, réfugiée à Berlin, 1700.

AUSTARD (ANTOINE), greffier du juge de Gimont, condamné pour crime de lèse-majesté, comme l'un des chefs du parti protestant, par arrêt du parlem. de Toulouse, 16 juin 1570.

AUTARD. Voy. Bragard.

AUSTIN (JEAN), avec deux enfants, naturalisé anglais, 1688.

1. AUSTRY (P.), consul de Castres, 1587. — (Pierre), pasteur dans le comté de Foix, à Les Bordes, 1577-96, et à Camarade en 1603. — Autre, ancien à Regniès, 1668.

2. AUSTRY (PHILIPPE), habitant de Cornevent, près Réalmont, se trouvait à une assemblée religieuse tenue dans le bois de Miral, non loin de La Falgasse, pendant la nuit du 3 au 4 juillet 1754. Les dragons du régiment de Marbœuf le prirent, ainsi que plusieurs autres qui étaient avec lui. Conduit au fort de Ferrières, il fut condamné, le 11 oct. suivant, aux galères perpétuelles. Pour le même fait, Françoise et Isabeau *Austry* furent jetées dans un couvent, *attendu leur jeunesse ;* et quelques jours après, par jugement du 20 octobre, la veuve d'un Austry, dit *La Grandeur* (peut-être est-ce Philippe), fut rasée et enfermée dans la tour de Constance. (PRADEL.)

AUTEUIL (D'), capitaine, 1688 [IX, 232 a]. — (La dame d'), convertie, 1686.

AUTEVILLE (ANNE), 1668 [II, 59]. — *D'Autheville,* ancien à Pierregourde, 1672 [VI, 33 b]. — (Marguerite d'), ou *Dauteville,* enfermée à l'abb. d'Avranches, 1699.

AUTHERIVE, ancien à Réalville, 1674 [VI, 57 a, note].

AUTHIÉ (ISAAC D'), sieur d'Harville [III, 351 a ; IV, 493 a ; IX, 494 b].

AUTHON (D'), ou *Auton,* famille poitevine alliée des *Cumont,* XVIIe siècle [IV, 147 a; VII, 449 a; VIII, 312 a].

AUTHUILE (D'), Laurent et Philippe, mis à l'hôpital de Noyon ; Madelaine et Cécile, aux Nouvelles-Catholiques de la même ville, 1713.

AUTIÈGE (D'), capitaine huguenot,

qui rendit de grands services à Henri IV, notamment à la prise de Corbie, dont le roi s'empara sur les ligueurs, en 1591, après un combat de plus de trois heures. Sous le successeur de ce prince, lorsque les protestants reprirent les armes pour défendre la liberté de conscience qu'ils voyaient menacée, d'Autiège ne balança pas à se ranger sous les drapeaux des mécontents. En 1621, *Châtillon*, informé du danger que courait Vals, assiégé par Montmorency, et sentant l'importance de cette place, qui était la clef des Cévennes, envoya à son secours d'Autiège et *Valescure* avec 1,200 hommes. Ayant appris en route la reddition de Vals, d'Autiège se jeta dans Vallon, dont les habitants, tous protestants, l'accueillirent avec joie. L'armée royale ne tarda pas à l'y suivre. D'Autiège se défendit avec vigueur, il multiplia les sorties ; mais la lutte était trop inégale. il dut se rendre. Le duc l'accueillit avec assez de bienveillance et lui dit « qu'il y aurait eu plus de gloire pour son courage, qu'il savait très-bon, d'employer son épée pour le service du roi que pour fomenter la rébellion d'une ville séditieuse. » La capitulation portait qu'il sortirait avec armes, sans tambour et mèches éteintes, et qu'il ne porterait plus les armes de six mois ; Montmorency ne voulut jamais consentir à y comprendre les habitants de Vallon. Les plus compromis se hâtèrent donc de fuir ; leurs maisons furent rasées et la ville abandonnée pendant un jour au pillage. Ce revers, à ce qu'il parait, ne fit rien perdre à d'Autiège dans l'estime de Châtillon. Les habitants de Nimes lui ayant demandé un de ses officiers pour diriger les travaux de fortification de leur ville, ce fut sur lui que son choix s'arrêta.

AUTOUR (Etienne), seigneur de Beauregard, inscrit au registre des habitants de Genève, le 2 déc. 1550, en ces termes : « Estienne *Autort*, seigneur de Beaulxregard en Bourbonoys, natyfz de Saint-Fiault (*Saint-Fiel?*) en la aulte Marche. » Remplissait à Genève, 1564, le rôle d'homme d'affaires de la reine Jeanne d'Albret [IX, 311 a].

AUTOY (Denise), assistée à Londres, 1702.

AUTRAN (Pierre), de Die, reçu habitant de Genève le 19 février 1689. — (Jacques), de Rosans en Dauphiné, reçu *id.* 16 mai 1693. — (Jean), fils de feu Pierre, de Die, maitre vitrier, reçu bourgeois de Genève le 4 déc. 1694 « en considération des jalousies soit treillis de fer qu'il a faits à ses frais pour les fenestres du nouveau bastiment des Halles..., ouvrage qui peut bien monter à la somme de trois mille florins. » Le 24 nov. 1699, il offrit au conseil de faire à ses frais « tout un nouveau fenêtrage » dans la grande salle du collége, moyennant la réception à la bourgeoisie d'un sien neveu, âgé de 6 à 7 ans, « qu'il considéroit comme son enfant. » Cette proposition fut acceptée. En 1710, il fit recevoir bourgeois de la même manière son beau-frère, Jacob *Boujon*, en offrant « de refaire toutes les fenêtres de la nouvelle face de l'hôpital, plomb et verre. » La descendance de Jean Autran existe encore à Genève. — (La veuve de Pierre) et ses trois enfants, 1695. — (Louis) et sa femme, 1703. — (Esprit), avec sa femme et trois enfants, 1703, réfugiés et assistés à Genève. — (David et Jean), consuls de Dozan et de Saint-Auban en Dauphiné signalés, 1737, comme huguenots opiniâtres. — (Etienne), fils de Jean, de Saint-Auban, horloger, reçu habitant de Genève, 1751. (Dufour.)

AUTRENGUOT (Jean), de Neufville-sous-Gien, barbier et chirurgien, reçu bourgeois de Genève, nov. 1555.

AUTRIC DE VINTEMILLE (G. d'), 1619 [II. 397 a ; VII, 492 a].

AUTRICOURT, c'est-à-dire Valeran d'Anglure, sire d'Autricourt, chef huguenot qui se signala dans la troisième guerre de religion (1568). Forcé de fuir pour échapper aux violences de la cour, Condé avait cherché un asile à La Rochelle, et à son appel les protestants de toute la France accouraient sous ses étendards. Ceux de la Picardie n'avaient pas été des derniers à prendre les armes ; mais gagner La Rochelle était une entreprise impossible pour cette poignée de braves. Aussi *Genlis*, avec les seigneurs, en grand nombre, qui l'accompagnaient et parmi lesquels se trouvait d'Autricourt, prit-il le sage parti de se joindre au prince d'Orange

pour, tous ensemble, aller grossir l'armée allemande qui se préparait à venir au secours de Condé. Castelnau rapporte dans ses Mémoires que, étant allé demander du secours au duc d'Albe pour Charles IX, il le trouva « fort animé contre les huguenots de France, qui avoient, incontinent après la publication de la paix et de l'édit en France, aidé à entretenir en Flandre la guerre qu'il faisoit au prince d'Orange, et Mansfeld, ayant renvoyé douze cornettes et deux mille hommes de pied sous la charge de *Genlis*, *Morvilliers*, *de Renel* et d'*Hautricourt*, *Mouy*, *Renty*, *Esternay*, *Feuquières* et quelques autres ; lesquels étant demeurés en Brabant après ces troisièmes troubles et retraites des princes à La Rochelle, ne s'étoient voulu hasarder de venir en France et la traverser : ce qu'ils n'eussent pu faire aussi sans grand péril ; lesquelles troupes ont depuis bien aidé à faciliter le passage au duc des Deux-Ponts. » Pendant la marche pénible de cette armée à travers la France, d'Autricourt donna plus d'une fois des preuves éclatantes de sa valeur. La jonction opérée avec l'amiral, il continua à servir avec distinction jusqu'à la bataille de Moncontour, où il fut tué combattant à l'avant-garde aux côtés de Coligny ; « Pensant avoir la victoire en main, il s'avança si fort que, se jetant au milieu de l'avant-garde, il se vit entouré et pressé d'un si grand nombre de cavaliers qu'il succomba sous le nombre. » Il avait refusé de se rendre, et fut tué à coups de lance avec quelques soldats qui l'avaient suivi. Sa mort mit le désordre dans les rangs, et le corps où il commandait fut enfoncé.

AUTROIGMONT (Jehan), « de Giez sur Saume en Champagne, » reçu habitant de Genève, 1551.

AUTRON, enfermé à la Propagation de la foi à Grenoble, 1740.

AUTURE (Charles d'), député des Églises du Béarn dans les circonstances difficiles que ces Églises eurent à traverser avant la révocation de l'édit de Nantes. Rétabli dans cette province par Henri IV, le catholicisme, humble d'abord, s'était bientôt fait envahisseur, et, à l'époque où d'Auture fut envoyé en cour, il ne poursuivait rien moins que l'interdiction du culte réformé. Le clergé était vigoureusement soutenu par le parlement, qui se montrait infatigable à traîner devant sa barre les ministres protestants sous les plus faibles prétextes. Ajournements, décrets, emprisonnements, bannissements, se succédaient coup sur coup. Le premier président Lavie déployait surtout tant de passion et de violence que, sur les plaintes des réformés portées au pied du trône par *Cotière*, le conseil rendit, le 3 mars 1664, un arrêt pour ordonner au procureur général de lui envoyer les pièces des procès qui avaient donné sujet à ces plaintes. Le gouvernement pensait devoir garder des ménagements avec une province où une bonne partie de la noblesse et du peuple professaient encore le protestantisme. A cette nouvelle, parlement et clergé s'empressèrent de faire partir pour Paris leurs députés, et un procès s'engagea dans toutes les formes ; mais la décision du conseil se fit longtemps attendre, et les protestants restèrent, pendant plusieurs mois, exposés sans défense aux vexations de leurs adversaires. Ils finirent cependant par intéresser à leur sort le maréchal de Grammont, homme équitable, qui lui aussi avait à se plaindre du parlement et qui fit si bien que, en 1667, on le nomma rapporteur de l'affaire. Sur son rapport intervint, au mois d'avril 1668, un arrêt en seize articles destiné à régler définitivement la position de l'Eglise réformée dans le Béarn. Le nombre des lieux d'exercice était réduit de 123 à 20 ; permission était accordée aux protestants d'avoir de petites écoles ; défense était faite au parlement de s'immiscer dans les questions de discipline. Un article ratifiait toutes les donations ou legs en faveur des consistoires ; un autre exemptait les réformés de contribuer aux réparations des églises catholiques, et un autre enfin défendait aux catholiques comme aux protestants d'exercer leur prosélytisme sur des enfants au-dessous de 12 ou 14 ans, selon le sexe. Certes, cet arrêt était loin d'être favorable aux réformés ; néanmoins, le parlement refusa de l'enregistrer jusqu'à ce qu'un ordre formel, obtenu par d'Auture en 1669, vint l'y contraindre. Forcé

de céder, il s'en vengea sur la famille du député des Églises béarnaises, en enveloppant dans mille affaires son père, ses sœurs et d'autres parents, entre autres le sieur d'*Idron*, son cousin germain, qui avait rempli les mêmes fonctions que lui. Ces abus d'autorité devinrent si manifestes que le roi accorda à d'Auture et à sa famille une évocation générale de toutes affaires civiles et criminelles. Mais le parlement prit sa revanche. Il envoya de nouveaux députés à Paris avec une requête au conseil pour demander qu'on restreignit encore les libertés des protestants. Ceux-ci, de leur côté, firent présenter par d'Auture un cahier de plaintes. Il en résulta un nouveau procès, suivi, en 1670, d'un arrêt nouveau qui coûta encore aux réformés quelques-uns de leurs droits. — Jacob d'Auture, avocat au parlement de Pau, avait épousé, en 1623, Cassandre d'Idron, belle-sœur de Jean-Paul de *Lescun*, conseiller au conseil souverain de Béarn. (Arch. B.-Pyr. E. 2030.)

AUVACHE (René), de Mantes, 33 ans, sa femme et cinq enfants, réfugiés et assistés à Londres, 1702. — (Jacques), de Mantes, 60 ans ; Esther, sa femme, et trois enfants, *id.*, 1705. Un Jacques Auvache avec sa femme étaient encore dans la même situation en 1721.

AUVE (Claude d'), d'Iviers en Tierache, réfugié à Berlin, 1698.

AUVERGNE (André), fils d'Antoine, de Trièves en Dauphiné, potier de terre, reçu habitant de Genève, 1755. — (Charles), fils de feu Antoine, de Tremines en Dauphiné, potier de terre, *id.*, 1764. — Autres, de Die et de La Mure, établis à Genève au XVIIe siècle.

AUVERGNE (le comte d'), molesté pour l'exercice du culte religieux dans son château de Lourquais (ou Lourquen, Landes ?), 1685.

1. AUVRAY (Gabrielle), dame protestante d'Argentan qui, au dire du *Mercure de France*, se serait convertie en demandant à Dieu de mourir dans la religion la meilleure, et serait morte en effet le lendemain. (*Merc.* de 1687.)

2. AUVRAY, famille de libraires parisiens. Jacques Auvray, fils de Pierre, libraire, épouse au temple de Charenton, avril 1639, Elisabeth *Forest*, veuve de J.-B. de La Croix, peintre à Paris. Il se remarie, juill. 1645, avec Susanne, fille de feu Charles *Parmantier*, receveur de la terre d'Hérion, et de Susanne *Dubus*. Jacques meurt v. 1656, et sa veuve se remarie, 1657, avec le libraire Louis Vendosme [IX, 459 b]. Il avait eu de sa première femme : Dominique (né en juin 1644), et Pierre, libraire, qui épousa, mai 1663, Elisabeth Vanqueulle (c'est-à-dire *Van Cœulen*). Les registres du temple de Charenton, d'où ces renseignements sont tirés, mentionnaient encore un Pierre Auvray, libraire, mort en septemb. 1666, à l'âge de 48 ans, et la veuve d'un Jacques Auvray, libraire, morte en septemb. 1676.

3. AUVRAY (Jean) : — Marguerite) et ses trois enfants, assistés à Londres, 1721.

AUXÉPAULES (Nicolas), sieur de Sainte-Marie du Mont, m. en 1577 [VII, 441 a]. — Henri, son fils, mort en 1607 [VII, 524 b]. — Judith, 1562 [VII, 166 b].

AUZAT (d'), à Issoire v. 1550 [II, 387 b].

AUZÉE, tailleuse à Vieillevigne, près Nantes, s'enfuit en Angleterre avec Jacob, orphelin, 1685.

AUZET. « Benedictus *Auzetus* Castellionis Dombarum Bressiæ seu potius Segusianus, » étudiant à Genève, 1566. — Voy. Baschi.

AUZIAS, ancien à Marcols, 1674 [VI, 33 a].

AUZIÈRE (François), ancien de l'Église de Montpellier, assiste comme député au synode du bas Languedoc tenu à Sauve le 4 octobre 1570 (Bibl. nat. mss. fr. 8669, f° 57). Il s'y opposa à la demande faite par M. de Chambrun au nom de l'Église de Nîmes, pour obtenir *Paya* comme pasteur de Montpellier, lequel resta en effet dans cette dernière église jusqu'en 1591 (*Ibid.* f° 65). — (Jean), bourgeois de Montpellier, 1623 [VII, 206 b]. — Jean *Auzier*, de Saint-Laurent en Languedoc, reçu habitant de Genève, 11 mai 1697. — Jean *Auzière*, fils de feu Pierre *Auzier*, de Saint-Laurent d'Aigouze en Languedoc, épouse à Genève, en 1699, Madeleine *Brumond*, de Nîmes. — Simon *Auzières*, fils de feu

Pierre, de Saint-Laurent, reçu habitant de Genève, 12 sept. 1713. — Etienne *Ausières*, «de Touras, proche Alès, galérien, condamné en 1701 pour avoir voulu sortir du royaume (*Liste des pr. qui souf.*, 1711). — Le même, inscrit sous le nom d'*Aussière* [X, 419]. — Louis Auzière, né à Saint-Laurent d'Aigouze, janv. 1788, étudia à Lausanne et fut d'abord suffragant à Vallon, puis pasteur titulaire à Durfort, à Anduze (1821-47), et à Sainte-Euphémie, où il mourut en 1847. D'un premier mariage, avec Suzanne *Serméas*, de Valls, il eut un fils et deux filles. L'aînée des deux filles, Pauline Auzière, épousa (1840) M. Jacq. *Bastide*, pasteur encore aujourd'hui de Ribaute; et la plus jeune, Fanny, épousa (1843) M. Phil. *Néel*, de Jersey, ministre de la Société wesleyenne en France. Le fils, Louis, né en 1815, étudia la philosophie à Genève (1831-33) et la théologie à Strasbourg, où il fut consacré en 1836. Appelé en 1836 à Generargues (Gard) comme suffragant de M. le pasteur *Fraissinet*, il le remplaça en 1843, et dessert encore aujourd'hui (1876) la même Église. L'histoire du protestantisme français lui doit des travaux dont il a principalement enrichi la bibliothèque du consistoire de Nîmes.

AUZY (d'), ou Dauzy (quelquefois Ausy, Auxy, Dozy), très-ancienne famille de l'Agenais transportée en Poitou et Angoumois, en 1493, par le mariage de Bertrand Dauzy, escuier, avec Louise Raimond, héritière du fief de Lestortière, situé en la paroisse de Soudan, près de Saint-Maixent. = *Armes :* d'azur à 3 fasces d'or.

Les nombreux descendants issus de cette union témoignèrent de leur attachement aux principes de la Réforme lorsque arriva l'heure décisive de la persécution déclarée, de la Révocation et du culte pourchassé au désert; mais on ne la voit figurer en rien dans aucun fait, aucun document, aucun registre protestant pendant le XVIe siècle. Cependant Philippe, petit-fils de Bertrand, marié à Saint-Maixent, le 31 octobre 1564, avec Marie Moysen, eut 6 fils (outre 4 filles) dont les noms de baptême annoncent une maison où la Bible était vénérée : ils s'appelaient Gédéon, Joachim, Pierre, Benjamin, Josias et Philippe. Ceux de ces fils qui se marièrent prirent femme dans des familles protestantes : Judith *Neuport* mariée à Gédéon, Madeleine *de La Forge* à Joachim, Esther *Aymer* à Pierre, Renée *de Marsac* à Josias. Le même fait se continue à la génération suivante, les trois enfants de Gédéon, savoir : Charles, Marguerite et Judith, sont mariés, le premier, 1635, à Marie *de Bonnevin;* la seconde, 1628, à Philippe *Janvre* de la Bouchetière [VI, 35 b]; la troisième, 1631, à César *Lhuillier* de Chalendos [VII, 87 a]. Gabrielle, fille de Josias, épousa, en 1640, Josué *Pandin* de Lussandière [VIII, 99 a], etc.

La tranquille obscurité dans laquelle s'étaient toujours enfermés les d'Auzy ne les protégea nullement lorsque le roi eut décidé la suppression de l'édit de Nantes. Le personnage le plus apparent de la famille à ce moment était, à ce qu'il paraît, Josias, sieur des Granges, petit-fils du Josias mentionné ci-dessus, et fils issu du mariage d'un second Gédéon d'Auzy avec d^lle Bienvenue *des Nouhes*. Il était né en 1646, et avait épousé, en 1676, Anne, fille de Jacques *Chalmot*, escuier, sieur du Teil et ministre de Cherveux, près Niort. Le 23 octobre 1685 on lui remit le billet suivant, daté de Couhé :

> Le marquis de Vérac, commandant pour S. M. en Poictou. Sur l'ordre du Roy qui nous a esté envoyé d'assembler la noblesse de la R. P. R. du hault Poictou à Poictiers, nous ordonnons de la part de S. M. au sieur Dauzy des Granges de se rendre audict Poictiers le 1er novembre prochain pour lui expliquer les intentions de Sa Majesté.

Le sieur des Granges était probablement fort mal noté auprès du gouverneur du Poitou. En effet, un autre d'Auzy, son cousin, Louis, sieur de Saint-Romans et de Maisonneuve, capitaine des fauconniers du roi, avait été poursuivi peu de temps auparavant à cause d'assemblées religieuses qui s'étaient tenues sur ses terres, à La Bonnelière, paroisse de Montmercure, où deux ministres, *Barillaud* et *Saint-Paul*, avaient prêché, et auxquelles avaient assisté « un grand nombre de personnes, surtout de nobles du pays, parmi lesquelles on remarquait

les d[lles] d'Auzy de Saint-Romans. » Dans les premiers jours du mois (5 oct. 1685), une autre parente, Elisabeth d'Auzy, veuve d'un sieur *de La Fontenelle*, remariée à Anne *Durcot*, sieur du Plessis Puytesson, avait été arrêtée au bourg de Montebert, avec quatre de ses enfants, de 16 à 4 ans, Jeanne-Honorée de La Fontenelle, Marie, Jean et Esther Durcot, plus avec un de La Fontenelle, son beau-frère, et ses deux filles, Louise et Marie, de 16 et de 8 ans, plus encore avec deux laquais, tous gens de la religion qui paraissaient vouloir gagner Nantes pour sortir du royaume. Toute la famille était mal pensante, témoin encore le billet suivant, émané d'un simple commis de l'intendance :

M. Du Peux [Pierre Pandin, s[r] du Peux et de Chasteauneuf, fils de Gabrielle d'Auzy], nouveau converty, pour n'avoir depuis sa conversion esté à la messe, logera deux dragons jusqu'à nouvel ordre. Faict le 3 mars 1686.

La famille d'Auzy se soumit ; elle abjura sans doute, elle alla vraisemblablement à la messe, et elle fit certainement inscrire ses actes de baptême et de mariage sur les registres de sa paroisse. Angélique, fille de Josias, sieur des Granges, baptisée le 4 mars 1685, est inscrite sur les registres du consistoire de Cherveux par *de Saubé* et H. *Mestayer*, ministres ; mais ses sœurs et ses frères, Gabrielle-Benigne (1687), Marie-Anne (1688), Gabriel et Jean-Gédéon, jumeaux (1691), furent baptisés par les curé ou vicaire de Saint-Maixent, et il en fut longtemps de même pour la suite de la famille. Cependant, si contrainte et forcée elle avait refoulé ses principes, du moins ne les avait-elle nullement oubliés, et ses membres mouraient dans leur foi en repoussant le curé loin de leur chevet. Une déclaration royale, en date du 9 avril 1736, ayant ordonné qu'en ce cas l'inhumation du défunt ne pût avoir lieu que sur une demande adressée par les héritiers au lieutenant de police, on voit MM. d'Auzy formuler ces demandes dès le mois d'avril 1739 (pour dame Gabrielle-Angélique *de Clervaux*, belle-mère de Gabriel, sieur des Granges, fils de Josias) et les poursuivre jusqu'aux temps voisins de la Révolution, jusqu'en 1782, 1786 et 1787. Le lieutenant de police, faisant droit à la requête, accordait l'autorisation d'inhumer « nuitamment et sans scandale. »

Louis d'Auzy, fils de Gabriel, n'avait d'autre contrat de mariage que celui dont voici l'extrait :

Je soussigné et certifie que l'an 1760 et le 6 du mois d'aout, j'ay béni après la publication des promesses et sans aucune oppausition le mariage de messire Anthoine-Louis-Bienvenu d'Auzy des Granges, escuier, sieur du Breuil de S. Christophe, etc... avec dame Marie *Lériget*, fille de M. François Lériget, s[r] des Rouchères..., fiancés par acte public au désert en présence des témoins, etc. *Germain*, ministre du S. Ev.

C'est sur les registres de baptême du désert que furent inscrits les enfants nés de ce mariage : Gabriel-Bienvenu (28 février 1763), Charles-Auguste (17 février 1764), Gaspard-Louis (avril 1765), Jacques-Alexandre (nov. 1766), Esther-Bienvenue (avril 1768), et Louis-Benjamin (nov. 1771), la plupart baptisés par le ministère du pasteur *Pougnard*. Mais ce ne fut pas sans difficultés que les choses se passèrent ainsi. Quelques jours après la naissance de son premier enfant, le 12 mars 1763, Louis d'Auzy était cité devant le procureur du roi en la sénéchaussée de Saint-Maixent :

Pour y étant se voir condamner a rapporter dans huitaine son extrait d'épousailles de son mariage avec dame Marie Lériget sa prétendue épouse, faute de quoy ils seront tenus de se séparer de corps et d'habitation ; comme aussi le dit s[r] d'Auzy sera condamné par les voyes de droit de faire porter a l'eglise paroissiale du dit S. Leger [a Saint-Maixent], sans délai, l'enfant dont la dite dame Lériget sa prétendue épouse est accouchée le 28 fév. dernier, pour y recevoir les cérémonies du baptême observées par l'église C. A. et R. et pour avoir été refusant de le faire malgré les sollicitations du dit s[r] curé de S. Léger, le s[r] d'Auzy sera condamné en l'amende de 300 liv. et sera la sentence à intervenir exécutée nonobstant opposition attendu qu'il s'agit de l'exécution des règlements de Sa Majesté.

Même procédure pour le second enfant le 20 mars 1764, et vraisemblablement pour les autres ensuite. Le père

refusait de répondre à la citation, se laissait condamner, puis se laissait saisir plutôt que d'accepter l'injonction. Pour ses fils, baptisés au désert, l'âge d'homme arriva en même temps que l'époque révolutionnaire. Des cinq que nous avons nommés, deux étaient morts en bas âge; les trois autres, suivant l'usage de leur famille, avaient embrassé la profession des armes : Gabriel-Bienvenu mourut sous-lieutenant au régiment de Guyenne dès 1786; Louis-Benjamin fut capitaine à la 41e demi-brigade; Jacques-Alexandre parvint au grade de chef de brigade pour finir d'une manière affreuse : fait prisonnier par les noirs dans l'expédition de Saint-Domingue, avec deux autres officiers, tous trois furent sciés entre deux planches (1800). Un d'Auzy d'une autre branche, AUGUSTIN-CHARLES, petit-fils de Josias et d'Anne Chalmet, avait été capitaine au régiment de Guyenne ; son fils, ARMAND-CHARLES, qui avait épousé une demoiselle *Janvre*, est mort sans enfants en 1842. Ce fut le dernier des d'Auzy protestants.

Papiers de la famille en la possession de son héritier actuel, M. le comte J. de Clervaux. *Cf.* col. 45, note.

AUZÈS (Mlle D'), enfermée aux Nouv.-Cath. 1690.

AUZOLLE (GUYOT D'), sieur de Serre, vers 1560 [VII, 385 a].

AUZOU (D'), gentilhomme du Poitou, nouveau catholique, redemande son fils, nommé de Puygreffier, qu'on avait enfermé au collége de Puygarreau, 1701.

AVALON, voy. Chastelus.

AVANÇON (ALIZETTE D'); à Béziers, v. 1580-1620.

AVANTIGNY (FRANÇOIS D'), fils de Louis, gentilhomme de la chambre, seigneur de la Brenallerie, de Montbernard, etc., s'est acquis par sa brillante valeur un rang distingué parmi les chefs huguenots [II, 243 a, 300 a, 470 b; III, 391 a; VI, 70 a]. En 1568, il quitta Sancerre avec quelques gentilshommes du pays pour se joindre à l'armée protestante, et à Moncontour il combattit à l'avant-garde sous les ordres immédiats de Coligny. A la Saint-Barthélemy, il réussit à se sauver à Genève, et y fut admis en qualité d'habitant le 4 septembre 1572. Plus tard, en 1576, lorsque le duc d'Alençon, ayant réussi à s'échapper de la cour, s'allia aux huguenots, il fut admis dans le conseil de ce prince, qui lui ôta, dit-on, sa confiance en 1582, c'est-à-dire peu de temps avant sa mort. La même année, il fut choisi par le synode du Berry, avec les ministres *Eude* et *Barbin*, pour correspondre avec le roi de Navarre au nom des églises de la province (TT, 321). Avantigny s'attacha ensuite au fils de Condé, qu'il accompagna, à la tête de sa compagnie, dans la fatale expédition d'Angers et qu'il suivit dans sa fuite en Angleterre. De retour en France, il continua à défendre la cause protestante sous les ordres de ce jeune prince, et il assista, en 1586, au fameux combat où le régiment de Tiercelin fut détruit. Il y déploya une grande bravoure et y reçut deux blessures, l'une à la main, l'autre au genou, qui le forcèrent à renoncer dans la suite à un service actif. Le 9 sept. 1588, *Turenne* l'établit son lieutenant dans le Castrais ; mais *Montgommery* ne voulut pas lui céder un gouvernement dont il était en possession [VII, 482 a], et il sut s'y maintenir, grâce à la faveur du duc de Montmorency. — Avantigny avait une sœur qui épousa, en 1584, *Charles de Mesnil Simon*, seigneur de Beaujeu.

AVARET (D'). Le nom sous lequel ce gentilhomme est connu lui vient vraisemblablement de la terre d'Avaray, dans l'Orléanais. Lors de la première guerre de religion, 1562, Avaret fut nommé lieutenant de *Genlis*. Ce dernier ayant abandonné Condé sous les murs de Paris, mécontent, disait-il, de ce que le prince refusait des conditions acceptables, mais dans le fait, irrité du peu de considération qu'on lui témoignait depuis que son frère eut mal défendu Bourges, gagné qu'il était (dit Mézeray) par Catherine de Médicis, son lieutenant fut chargé de commander à sa place. Dans ce nouveau poste, d'Avaret se signala à la bataille de Dreux en enfonçant avec *de Mouy* le bataillon des Suisses. Laissé à Orléans par Coligny pour seconder *d'Andelot* dans la défense de cette place importante, il fut une des nombreuses victimes qu'y fit alors le fléau de la peste (conf. col. 471). Sa mort fut déplorée des siens, au té-

moignage de tous les historiens. Brantôme parle de ce guerrier comme d'un bel homme de haute taille et l'un des galants de la cour.

AVAUGOUR, nom d'une des plus anciennes et des plus illustres familles de Bretagne. = *Armes :* d'argent au chef de gueules.

Cette maison s'était divisée en plusieurs branches, mais nous n'avons à nous occuper que de celle du Bois-Kergrois, qui seule professa la religion réformée.

1. René d'Avaugour, fils de Louis d'Avaugour, seigneur de Kergrois, La Bordrière et Saffré, et de Jeanne du Cellier, dame du Bois, abandonna la religion romaine, probablement à l'époque du voyage que d'*Andelot* fit en Bretagne, 1560. Taillandier, l'historien de cette province, nous apprend qu'au moins en 1561, il appartenait déjà à la Réforme. En 1569, nous le trouvons à La Rochelle dans le conseil de la reine de Navarre.

Son frère Guy sieur de Vay suivit son exemple. Nous les voyons cités l'un et l'autre parmi les gentilshommes composant, en 1561, l'église de Blain. Obligé par les persécutions de se réfugier à La Rochelle, ainsi qu'un grand nombre de nobles bretons, tels que de *Ponthus*, *Du Chaffaut*, de *La Babinaye*, de *La Chevratière*, de *La Boutardière*, *de Bransac*, de *La Morlraye*, de *Bouveran*, de *La Villeblanche*, de *Saint-James*, *Rouillart*, *de Laudebec*, *Cadio*, *Trimaut*, Jean *Guichard* sieur de Lorme, de *Brou*, Jean *Vigneu*, Jean *Heslon*, Jean *Le Goux*, et Mme *de La Trevinière*, il tint, dans la maison qu'il possédait en cette ville, au mois de juin 1586, une assemblée pour aviser aux moyens de lever sur les protestants de la Bretagne une somme de 1,200 écus, destinée aux frais de voyage de deux ministres et d'un ancien à la suite du roi de Navarre qui se disposait alors à marcher au-devant de l'armée allemande. Ce prince en effet avait demandé au synode national de Vitré, « qu'on lui envoyât des députés, gens de qualité et bien entendus dans les affaires, qui pussent demeurer auprès de sa personne pour l'informer du véritable état des églises, et auxquels il pût aussi communiquer tout ce qui serait le plus important pour le bien et la conservation desdites églises. » Une partie de cette contribution fut couverte immédiatement.

2. René d'Avaugour eut de son mariage avec Renée de Plover, deux fils, Louis et Charles, et une fille, nommée Céleste, qui épousa Jean *de Lanloup*.

3. Louis d'Avaugour commença sa carrière militaire, en 1585, sous les ordres de *Guy de Laval*, fils de d'Andelot, à qui il facilita le passage de la Loire, lorsque ce jeune chef partit de Vitré pour se réunir au prince de *Condé*. Nommé son lieutenant, il suivit sa fortune et se fit remarquer par sa valeur. A la tête de quelques gens d'armes, il préluda à la défaite du régiment de Tiercelin en mettant en déroute la cavalerie de Saintes, et prit ensuite part à la destruction de ce régiment; mais il reçut dans le combat un coup de feu au genou. On le perd de vue depuis cette époque jusqu'en 1588, où Henri de Navarre le nomma gouverneur de Beauvoir-sur-Mer, dont il venait de s'emparer. Les procès-verbaux manuscrits des assemblées politiques des protestants (Bibl. nat., Brienne 220-225) nous apprennent qu'en cette qualité, il fut invité à se présenter à celle de Loudun, mais qu'il s'excusa, en promettant toutefois de rester fidèle à la cause de ses coreligionnaires. L'assemblée s'étant peu après transférée à Châtellerault, il s'y rendit, en effet, muni des pouvoirs des églises de Bretagne, et il demanda, en leur nom, que cette province fût séparée de Normandie, requête qui fut accordée plus tard par l'assemblée de Sainte-Foy, du consentement des églises normandes. Il fit ensuite un voyage à la cour. A son retour, il se présenta, 30 mai 1600, devant l'assemblée politique de Saumur, et la décida à s'opposer à l'établissement d'une chambre mi-partie à Rennes, avant que le gouvernement eût demandé l'avis des protestants de la province. La même année, il fut nommé, avec le sieur *de Turcan*, commissaire exécuteur de l'édit de Nantes pour les Réformés de la Bretagne. En 1607, il fut choisi, comme ancien de l'église de Nantes, pour assister au synode national

qui se tint à La Rochelle. Le brevet royal, qui autorisait la convocation de cette assemblée, lui attribuait en même temps la nomination des six candidats à la députation générale, à condition que, le choix fait, les députés des églises ne s'occuperaient plus que de questions de discipline. Le synode, pensant que cette injonction ne lui laissait pas la liberté nécessaire, chargea d'Avaugour et le pasteur *Gigord* d'aller « représenter en toute humilité à S. M. les inconvénients dudit brevet. » Leur mission eut un plein succès, et il fut permis au synode, non-seulement « d'ouïr les députés généraux sur tout ce qui s'était passé durant le temps de leur députation, » mais encore de dresser les instructions des députés nouveaux. L'année suivante, les églises bretonnes choisirent de nouveau d'Avaugour pour leur représentant à l'assemblée de Gergeau qui, de son côté, lui donna une marque de son estime en le portant le second sur la liste des candidats à la députation générale. En 1609, il prit part aux travaux du synode de Saint-Maixent. En 1611, il assista à l'assemblée de Saumur; mais, le 25 juin, une grave maladie de son frère le rappela dans sa famille. Il retourna cependant à son poste dès le 9 juillet. A peine cette assemblée venait-elle de clore ses séances, qu'il fut député une fois encore, en 1612, au synode de Privas. En 1615, il le fut à l'assemblée de Grenoble, avec *Bertrand d'Avignon*, sieur de Souvigné, pasteur de l'église de Rennes, et le sieur *Du Bordage*. Lorsque cette assemblée quitta Grenoble pour se transporter à Nîmes, ce fut lui, avec *Saint-Privat*, qu'elle chargea d'aller avertir le roi de sa résolution. Son collègue revint seul rendre compte de leur mission. Les affaires se compliquant de plus en plus, d'Avaugour avait cru prudent de se rendre à Saint-Jean-d'Angely, dont il commandait la garnison, afin de veiller à la conservation de cette place importante. Toutes les mesures de salut ayant été prises, il s'empressa d'aller se réunir à l'assemblée qui s'était transférée à La Rochelle. Depuis, il paraît s'être rallié au gouvernement. C'est ce qui semble résulter de ce fait qu'en 1622 il fut chargé par Louis XIII de défendre l'île de Ré contre Soubise, entreprise où il échoua.

D'Avaugour avait épousé, au mois de décembre 1599, René Tirand, dame de Péauld, fille de Renée *Tirand*, sieur de La Rochette. Il en eut un fils nommé Louis.

4. Louis d'Avaugour, sieur du Bois-Kergrois, chevalier de l'ordre du roi et gentilhomme ordinaire de sa chambre, qui prit pour femme, au mois de juillet 1628, *Anne Descartes*, fille de *Joachim Descartes*, conseiller au parlement. De ce mariage naquit Louis d'Avaugour, baron du Bois-Kergrois, qui fut nommé, 1661, lieutenant pour le roi dans la Nouvelle-France, et Pierre d'Avaugour, maréchal de bataille. Rien ne prouve que ces deux derniers aient persisté dans la foi réformée.

5. Quant au second fils de René d'Avaugour : Charles, un manuscrit conservé à la Bibl. de l'Arsenal et coté *hist.* 744, nous apprend qu'il fut colonel d'un régiment de cavalerie dans l'armée suédoise, conseiller d'Etat et l'un des députés pour l'exécution du traité fait avec l'Empire en 1649.

6. Voyez encore sur Madelaine, Renée et Bonaventure, filles de la maison d'Avaugour [III, 212, 333 b; VI, 173 a, 174 a, 225 et 226 b, 472 b]. — On trouve aussi mentionnés dans les registres du temple de La Rochelle : Catherine d'Avaugour, mariée en 1573 à François *des Nouhes*, sr de La Tabarière, et Guy, fils de Louis d'Avaugour et de Jehanne *du Cellier*, lequel figure comme parrain, 1686, d'un fils de Françoys *de Tournemine*, sr de Campsillon.

AVELINE, à Nantes. « Si la réponse aux soixante passages est achevée d'imprimer, « écrivait Franç. *Oyseau* pasteur de Nantes à du Plessis Mornay, et qu'on en envoye une cinquantaine d'exemplaires à Nantes, chez un marchand nommé le sieur Aveline, à la Fosse dudit Nantes, il les paiera et nous fera un singulier plaisir » (22 oct. 1600.) — (Daniel), naturalisé anglais, 1686. — Esther), de Saumur, 39 ans, asthmatique, assistée à Londres, 1721.

AVENANT. Catherine et Aimée Avenant, assistées à Londres, 1702-1705. —

(Barthélemy), de Valence, assisté à Genève, 1709.

AVENEAU. « Un Jean Gui Aveneau, ayant eu les pieds chauffez, les soldats lui mirent du sel dans ses bas et le contraignirent de marcher dans cet état jusqu'à ce qu'il succomba. » (Benoît, h. de l'édit de Nantes, V, 890.)

1. AVENEL (Bertrand), libraire à Rennes. C'était, au dire du notaire Pichart qui nous a laissé un Journal des troubles de ce temps, « l'un des plus grands huguenots et hérétiques de ce pays. » Il avait épousé la veuve d'un sieur *Le Bret* « autre grand huguenot. » Avenel, sa femme et la fille de Le Bret, furent emprisonnés le 6 juin 1590 par arrêt du parlement. Cette mesure était fondée sur ce que Avenel vendait « un libelle diffamatoire contre la religion catholique, fait en forme de pardon et appelé *Le vrai pardon et rémission de tous péchés.* » Ce prétendu libelle était un choix de passages de la Parole de Dieu, opposant à tous les moyens humains de salut : le salut par la foi et par la grâce. Il est vrai que la forme en était celle des Pardons de l'Eglise de Rome. Voici quelques mots de la conclusion qui feront connaître l'esprit et la portée de l'écrit lui-même. «..... Nous vous recommandons ce noble et très-certain pardon. Car celui-ci est le vrai pardon qui se peut gagner sans or ou argent mais par la foi vive, laquelle enflamme une charité à tous ceux qui le gagnent et les incite à faire aumônes à tous indigents, et à rendre à chacun ce qui lui appartient... » Il avait aussi publié d'autres écrits de ce genre. Le parlement envoya donc faire une descente chez lui. Ce ne fut pas sans provoquer une énergique résistance et de très-vives paroles de sa femme et de sa fille. On les mit tous trois en prison. Les deux femmes n'y restèrent que quelques jours. Avenel y demeura jusqu'au 20 et n'en sortit qu'après sentence qui le condamnait à deux ans de bannissement. On le mit secrètement hors de la ville. Le peuple fut partagé à son sujet; on put craindre une émeute, et plusieurs parlaient de l'aller pendre. Avenel se rendit à Paris, et il sut obtenir des lettres qui l'autorisaient à citer devant le conseil d'Etat les membres de la cour, pour rendre compte de leur arrêt. Il osa revenir à Rennes et peu de jours après présenter ses lettres à la cour. Les magistrats, irrités de cette bravade, voulaient, maintenant qu'il était encore en leurs mains, le pendre pour tout de bon. Il y fût peut-être demeuré, dit Pichart, sans M. de La Hunaudaye qui les pria d'user de douceur parce qu'il ne savait pas la volonté du roi. Ils se bornèrent donc à confirmer le bannissement (8 oct. 1690). Mais Avenel en tint peu de compte. Il retourna bientôt à Rennes et s'y trouvait pendant les troubles. (Vaurigaud.)

2. AVENEL (Olivier), tué à Paris à la Saint-Barthélemy. — (Judith), dame d'Houdetot [V, 540 a].

3. Avenel, voy. des Avenelles.

AVERHOULT (Claude d'), sieur de Brienne. — (Jean d'), sieur de Guincourt, vers 1650 [VI, 347 a; VIII, 15 a]. — René *d'Averoult*, s^{r} de La Lobbe, et Clauda d'Olizy, sa fille [VI, 513 a].— (J.-Ant. d'), officier au service de Hollande avant 1787, revint en France à cette époque, fut nommé administrateur du départ. des Ardennes, berceau de sa famille, en 1790, et député à l'ass. nationale en 1791. Il s'y montra l'un des plus courageux défenseurs de la liberté modérée, et se brûla la cervelle après le 10 août 1792, au moment d'être arrêté par les terroristes (Boulliot, Biogr. Ardennaise).

AVERIC (Geoffroy), massacré à Saint-Mitre en Provence, 1562.

AVERTIS (Judith), prisonnière aux Nouv.-Cath. de Caen en 1781. Elle y était depuis dix ans.

AVESNE (d'), chef huguenot, tué en défendant Vire, 1562. — D'Avene ou d'Avesne, réfugié en Angleterre en 1689, capitaine au régiment de Schomberg, tué à la bataille de La Boyne, 1690. — Voy. Argenson 3, et Dauvet.

AVESSENS (Durand d'), seigneur de Saint-Rome, un des principaux gentilshommes protestants du Languedoc, avait été compris avec son fils Jacques dans les condamnations à mort prononcées par le parlement de Toulouse, en 1569, contre les fauteurs de la *Michelade.* Il ne mourut cependant qu'a-

près 1599, laissant de son mariage, avec Riquette *Marion*, quatre fils, Jacques, Marc-Antoine, Odet et Germain. Tous s'étaient signalés à la défense de Montesquieu, en 1586. Cette place incommodait beaucoup Toulouse. Le parlement requit Joyeuse de s'en emparer. Le duc qui, par jalousie contre d'Espernon, commençait dès lors à appuyer les desseins de la Ligue, saisit avec empressement cette occasion de satisfaire à la fois sa passion pour la gloire et sa haine contre les huguenots. A la tête de 7 à 8,000 hommes, il alla mettre le siége devant Montesquieu le 23 juin. Le seigneur du lieu, Jacques *d'Avessens*, n'avait à lui opposer que 130 hommes, tant habitants qu'étrangers. Secondé par ses frères, il fit néanmoins une vigoureuse résistance; mais, après avoir essuyé plus de 1,500 coups de canon, il dut enfin accepter, le 3 juillet, une capitulation, qui fut aussitôt violée que conclue. A peine maîtres de la ville, les catholiques la livrèrent au pillage et la réduisirent en cendres.

On ne nous apprend pas ce que devinrent les deux derniers des quatre frères. Nous voyons seulement, par les actes de l'assemblée de Lunel en 1613, qu'Odet d'Avessens y assista, et comme il y est qualifié de seigneur de Mourmoyrac, nous soupçonnons qu'il est identique avec le colonel Mourmoirac qui servit avec distinction sous Rohan, et fut tué en 1626 [VIII, 490 b].

Quant aux deux autres frères, ils fondèrent deux branches, l'aîné celle de Montesquieu, le cadet celle de Saint-Rome.

1° *Branche de Montesquieu*. Jacques d'Avessens épousa, le 24 octobre 1581, *Anne Durban* qu'il laissa veuve, avant 1610, avec un fils nommé César. Ce dernier eut deux fils, Marc-Antoine et Joseph. Marc-Antoine vivait encore en 1667 et avait un fils qui portait le même nom que son grand-père.

Joseph, sr de Masaribal, assista aussi en 1613 à l'assemblée de Lunel. Le Mercure françois le mentionne comme ayant pris part en 1621, à la tête d'un régiment dont il était colonel, au funeste combat de Fauche dont nous allons parler. Il avait épousé en 1678 Jeanne de Montgros, veuve de Jean de Vitalès, sr de Vallongue.

2° *Branche de Saint-Rome*. Marc-Antoine d'Avessens épousa, le 15 avril 1596, *Anne Alari* qui le rendit père de Jean-Antoine, seigneur de Masaribal. En 1604, la noblesse de Lauraguais le députa aux Etats-Généraux, où il s'opposa à la publication du concile de Trente. L'année suivante, en récompense de ses services, Louis XIII lui accorda le brevet d'une compagnie de trente lances. En 1620, l'assemblée de Milhau lui donna pouvoir d'armer les protestants de Lauraguais. L'année suivante, Rohan se disposant à marcher au secours de Montauban, en donna avis à *Malause*, *Léran* et *Saint-Rome* qui commandaient en son absence, le premier en Albigeois et Rouergue, le second en Foix, et le troisième en Lauraguais, afin qu'ils missent sur pied les forces desdits Colloques. Mais Malause commit une faute qui eut des suites désastreuses. S'étant laissé « emporter à l'importunité des peuples, » lit-on dans les Mémoires de Rohan, il alla assiéger une église fortifiée nommée Fauche. Le mestre de camp *Boyer* périt dans la reconnaissance. A peine Malause s'en fut-il rendu maître, que le duc d'Angoulême l'y vint « enclorre » avec toutes les troupes qu'il commandait. La lutte était trop inégale. Saint-Rome, apprenant le danger où il se trouvait, accourut à son secours en se faisant jour au travers des ennemis. Mais leur bravoure réunie ne put les sauver; après une vigoureuse défense qui leur coûta 400 hommes tués, 200 blessés et 100 prisonniers, ils durent capituler, le 3 sept. 1621, en s'engageant à ne porter de six mois les armes pour le parti. Le fils de Saint-Rome épousa Léa *de Villette* et mourut avant 1655. Il eut trois fils, Jean-Jacques, seigneur de Saint-Rome, Pierre, seigneur de Moncal, et Germain.

AVET (Simon), d'abord ministre à Bellevaux, bailliage de Thonon, est nommé pasteur aux Ormonts-dessus en 1594, et y meurt en 1596. — Avet, du mont Dore, « Abrahamus Avetus Aurimontanus, » étudiant à Genève, 1638.

Avèze (d'), voy. Vabres.

AVICE (Ézéchiel), ministre à Bou-

logne, 1637. — (Philippe), ancien de l'Église de Roucy en Picardie, 1681. — (La femme délaissée de François), de Blois, assistée à Genève, 1691. — (Nicolas), de Mer en Gâtinais, marchand, réfugié (5 personn.) à Berlin, 1700.

AVICEAU (Moïse), naturalisé anglais avec ses quatre filles, 1686.

AVIENNE (Jacques), de Nîmes, assisté à Genève, 1685. — (Jacques), du Val Queiras, sa femme et un enfant et Antoine Avienne, du même lieu, assistés en passant à Genève pour aller à Cassel, 1697. — (Pierre), de Briançon, établi en Wurtemberg, assisté à Genève pour y retourner, 1700. — (Antoine), du Dauphiné, cordonnier, réfugié à Berlin, 1700.

1. AVIGNON (Boniface) était l'un des régents du collége de Nîmes dès 1590. Il est difficile de ne pas le supposer fils ou neveu de « sire Boniface Avignon, » comme disent les notaires de Genève (Et. de Monthoux, vol. 2 et 3), riche bourgeois venu d'Arles et habitant Lausanne vers 1585-87.

2. AVIGNON (Bertrand), seigneur de Souvigné, s'était fait cordelier, vers 1588, à une époque où sans doute il était très-jeune. Après avoir été moine pendant 17 ans, il abjura avec éclat dans le temple d'Ablon, le 29 mai 1605, et publia les motifs de sa conversion au protestantisme dans un livret (de 35 p. in-8°, sans lieu) intitulé : « *Déclaration de B. Avignon, naguères de l'ordre qu'on appelle des Cordeliers*, estably en la ville de Paris, bachellier en première licence, et présenté le premier dudict ordre en la faculté de théologie et Sorbonne. Par laquelle il déduict les raisons qui l'ont meu de quitter la religion romaine pour embrasser la vérité de l'Evangile. » C'est un écrit remarquable de style et de logique. Il ne serait pas facile de faire mieux en un si petit nombre de pages (*Bull.* III, 153). En voici la fin : « C'est là mon espérance et ma foy, en laquelle Dieu me fera la grâce de persévérer jusques au tombeau. Que si, en servant Dieu, je perds la bonne affection de ceux que j'ayme et honore, je me consoleray en Dieu et diray : Le Seigneur est mon roc, ma forteresse et mon liberateur; en luy je me confie et l'invoqueray en le louant et seray sauvé de mes ennemis. Cependant je ne laisseray de prier Dieu pour eux, à ce qu'il les delivre d'erreurs et de superstitions et de jugements qu'il a preparez a ceux qui combatent sa vérité. » Cet homme droit était parti pour Genève aussitôt après son abjuration, car il y est inscrit sur le registre académique à la date du 8 juill. 1605[1]. A son retour en France, il devint pasteur de l'Eglise de Rennes; il assista en cette qualité à l'assemblée de Saumur, qui se tint en 1611. En 1612, il fut député au synode de Privas ; en 1615, à l'assemblée de Grenoble et au synode de Charenton en 1623, toujours comme pasteur de Rennes. On le trouve encore mentionné au même titre dans les listes de pasteurs dressées par le synode de Castres en 1626, et par celui d'Alençon en 1637 ; après quoi il n'est plus nommé, ce qui donne lieu de croire qu'il est mort en 1637 ou 1638. Il est quelquefois appelé d'Avignon. — Madelaine *d'Avignon* est citée par les registres catholiques de Blain comme ayant abjuré la foi protestante le 29 déc. 1685. (Vaurig. II, XXVI.)

AVINEN (Jacques), de Nîmes, faiseur de bas, reçu habitant de Genève, 1730.

AVIT (Catherine), du Vivarais, réfugiée à Genève, 1713.

AVILLAR, ancien à La Gorce, 1573 [V, 520 b].

AVIS, famille réfugiée au Cap (*Bull.* XV, 160). — *Avix* (Antoine), de Lunel, assisté à Genève en attendant son entrée dans la garnison de la ville, 1698.

AVISSEAU (Moïse), réfugié et assisté à Londres, 1721.

AVOISOTTE (Isaac ARMET d'), ou de La Motte, natif des environs de Châlon-sur-Saône, avait servi dans le régiment de Dampierre, où son frère commandait une compagnie. Peut-être appartenait-il à cette nombreuse famille bourguignonne des *Armets* dont il a été parlé ci-dessus, col. 352. Comme tant d'autres de ses coreligionnaires, Avoisotte, pour échapper aux persécutions,

[1] L'inscription porte (Liv. du rect., p. 66) : « Bertrandus Avignon Boius 8 julii 1605. » Nous n'osons conjecturer si, par cette désignation géographique, *Boius*, le signataire, entendait se réclamer de la peuplade gauloise limitrophe des Eduens et des Arvernes, ou de quelque village comme *Boy* (Gers), ou *Bou* (Loiret).

feignit de se convertir; mais on suspectait la sincérité de son abjuration. Impliqué dans une accusation de meurtre, il fut arrêté à Paris, où il s'était rendu pour solliciter la grâce des véritables coupables, Louis et Jean Blesset, ses neveux, qui avaient tiré sur un sergent chargé de signifier un exploit à leur mère, et qui lui avaient fait une blessure mortelle. Armet fut jeté, sans forme de procès, dans les cachots de la Bastille, en 1696; et, comme il était protestant, on l'y *oublia*. Ce ne fut qu'au bout de quarante ans qu'on se ressouvint de lui. On lui offrit alors de le mettre en liberté; mais craignant l'isolement où il se trouverait, à son âge, au milieu d'un monde tout nouveau pour lui, il supplia qu'on voulût bien continuer à le garder par charité. Cette faveur lui ayant été accordée, le malheureux passa encore quatorze ans en prison, jusqu'à ce que, ayant perdu la raison, on le transféra, à l'âge de 90 ans, dans la maison de Charenton, où il mourut.

AVON, ou AVOND. Jacques Avond, de Die, après avoir été élevé dans la religion réformée, l'abjura et devint curé de Mirabel en Diois, où on le trouve en 1628 et 1634 cultivant les muses en même temps que la controverse, et désireux de « ravir de l'esprit des hérétiques de la ville de Dye la très pernicieuse erreur qu'ils ont que la continence est impossible. » Ailleurs, il répond à une « *Fort briève missive* d'un certain faisant profession de la R. P. R., laquelle, mise en rhythme, sert d'apologie aux mariages sacriléges des prestres et moines apostats. » Il publia aussi un « Poëme à l'honneur du sacré vœu de « virginité et de continence, avec plu« sieurs remarques et advis pour le salut « des âmes et conversion des devoyez; « Grenoble, 1650, in-4°. » — Paul *Avon*, galérien, 1687. — (Daniel), prisonnier à Valence, 1687. — (Abraham), de Die, assisté en passant plusieurs fois à Genève, 1700-1709.

AVRARD, famille rocheloise. Pierre, marchand et greffier des rôles à Marans, épouse Marie *Lambert*, v. 1650. — Gilbert Avrard épouse Catherine *Criœil*, dont il eut Louis, sergent royal, puis maître de poste à Dompierre, qui épousa, en 1643, Catherine *Massé*, dont il eut Jean et Marie, laquelle épousa Jean Auboyneau, marchand, dont la famille est mentionnée ci-dessus. Les Avrard avaient une certaine importance bourgeoise, car ils portaient des armoiries (d'azur à la fasce d'argent chargée de 3 molettes de sable); depuis la Révocation, ils sont catholiques. (Richemond.)

AVRIL, famille de La Rochelle, fervente catholique depuis la Révocation, figure dès 1586 sur les anciens registres protestants de la ville. — (Pierre), à Loudun, 1634. — (Jacques) fils d'Ezéchias, de Gien-sur-Loire, orfévre, reçu habitant de Genève le 27 janv. et bourgeois le 20 mars 1717. — *Avry*, veuve d'un marchand de Sommières, 68 ans, assistée à Londres, 1705.

AVY (Isaac), camisard et illuminé, 1711. (*Bull.* XIII, 359.)

AYGUILLON (Antoine), ou *Aiguillon*, camisard, natif des Rousses. Accusé d'avoir pris part, sous les ordres de *Castanet*, aux sanglantes représailles que les Camisards exercèrent sur les catholiques de Fraissinet-de-Fourques (Lozère), il fut arrêté, au mois de mai 1703, et jeté dans les prisons de Mende. L'espoir de sauver sa vie le décida à abjurer. Mais cette conversion ne lui procura pas sa grâce; elle lui valut simplement la bienveillance d'un ordre de pénitents qui se chargea du soin de ses funérailles. Aussitôt que l'exécuteur eut rempli son office, un de ces religieux monta sur l'échelle fatale, coupa la corde et déposa dans un cercueil le corps d'Ayguillon afin de lui donner une sépulture convenable. Déjà le mort avait été descendu dans la tombe, lorsqu'on s'aperçut qu'il donnait encore quelques signes de vie. Tout le monde de crier au miracle et d'attribuer à la sainte Vierge l'honneur de cette résurrection. Cependant le prévôt de la maréchaussée, un peu moins crédule, veut ravoir son homme pour l'exécuter de nouveau. Les cordeliers chez qui on l'avait porté, refusent de le livrer. Pendant que la dispute s'échauffe, un moine, inspiré de l'esprit de charité, fait évader Ayguillon en chemise et le conduit dans une cabane hors de la ville, en lui recommandant d'attendre qu'il vienne le reprendre. Ayguil-

lon promit; mais, non rassuré, il n'eut garde de tenir sa promesse; dès qu'il se vit libre, il s'enfuit à toutes jambes et alla rejoindre, à six lieues de là, un détachement de Camisards. Dans la suite, il obtint sa grâce et se maria avec une jeune fille de Carnac qui, le même jour qu'il avait été pendu, avait été fouettée publiquement de la main du bourreau, sur la simple accusation d'avoir été témoin du massacre de Fraissinet. Il en eut trois enfants, et l'ayant perdue, se remaria. Il mourut en 1740 aussi zélé protestant que jamais.

AYMA. Voy. Aymar 2.

AYMAR ou Aymard. Matthieu Aymard massacré à Orange, 1570. — Guillaume Aymar, serrurier, courageux défenseur de Sommières, 10 nov. 1572. — (Renaud), de Mussy-l'Evesque en Champagne, mercier, reçu habitant de Genève, 1585. — (Laurent), ministre à Lezan (Gard) 1620-37). — (J.), ministre à Saint-Paul-Trois-Châteaux, 1626. — (J.), ministre à Die, 1637. — (Pierre), de Die, étudiant en théologie à Genève, 1660. — Abraham Aymard, de Queiras, assisté en passant à Genève, 1698. — Jean Aymar, ancien et portier de l'église française de New-York en 1731; mort en 1755, laissant une nombreuse famille.

2. AYMAR ou Eymar (PIERRE), prisonnier depuis longtemps à Bergerac et réclamé enfin par Eymar de Boissy son frère, lieutenant criminel de cette ville, n'est pas jugé assez bon catholique pour être élargi, 1701. — Judith *Ayma*, fille du lieutenant criminel de Bergerac, dénoncée comme religionnaire, 1703. (Tourlet, invent. de TT.)

AYME ou Aymé (SYMON), de La Grave en Dauphiné, laboureur, reçu habitant de Genève, nov. 1572. — Mlle Aymé, de Saint-Just, 22 ans, enfermée au couvent de la Providence à La Rochelle, 1694. — (Gabrielle), de Montélimar, assistée en passant à Genève pour se rendre en Allemagne, 1693. — (Pierre), du Vivarais, 1701; (La veuve de Jacques), de Montélimar, 1703, réfugiés et assistés à Genève. — (Isaac et Marie), fugitifs de La Rochelle, 1723-33.

AYMENART, gentilhomme du Mans, 1563 [IV, 76 b].

AYMER, famille poitevine. = *Armes* : D'argent a la fasce componée de sable et de gueules de quatre pièces. — René Aymer, sieur de Corniou, épousa au temple de La Rochelle, 1629, Julie *d'Angliers* [IV, 360 b]; — Renée, fille de Louis, 1648 [VI, 35 b]; — Claude [V, 386 b; VI, 36 a]. — Cette famille rentra dans le catholicisme à la Révocation.

AYMERICI, religieux bénédictin, était vicaire général de Gérard Roussel qui fut évêque d'Oloron de 1542 [1] à 1560 sans cesser d'être imbu des idées de la Réforme. Le vicaire n'attendit pas la mort de son évêque pour se donner tout à fait au protestantisme et s'en faire le propagateur dans sa province, l'Agenais. Il fut le premier pasteur de Clairac et entra en fonctions en 1555.

AYMERIE (Françoise d'), mariée en 1571 à Fr. *de Caumont*.

AYMÈS (ROBERT), sieur de Blansac, Nîmes, 1569 [III, 107 a; VII, 337 a; VIII, 462 a]. — (Nicolas), 1579 [II, 159 a]. — (César), de Puylaurens, assisté en passant à Genève, 1698, pour se réfugier en Suisse.

AYMIER (MICHEL), notaire et procureur, postulant au siége de Pons, puis au présidial de Saintes, 1652-58, et Judith Affaneur sa femme (Rég. de Pons). — Judith était sœur d'Anne Affaneur, mariée à Daniel *Vaurigaud*. Le 29 juin 1653, Michel Aymier fit baptiser une fille, Jeanne, dont le parrain fut Daniel Vaurigaud, et la marraine dlle Jehanne *Merlat*, femme du pasteur (*Prioleau*, de Pons.

AYMIN (JEAN), né à Sisteron, en Provence. Il fut d'abord chirurgien à Die, puis étudia la théologie à l'acad. de cette ville. Il fut admis au saint ministère en 1619, et exerça successivement les fonctions pastorales à Briançon, 1619-23; à Saint-Paul-Trois-Châteaux, 1626-30; à Die de 1630 à 1642, sauf que de 1638 à 1640 il fut prêté aux églises de Lyon et de Saint-Jean d'Hérans; il passa à Manosque en 1643, à Gap en 1659, se retira à Nîmes en 1660, puis on le retrouve en 1662 et 1663, à Lyon, aidant le pasteur Pierre *Mussard* dans ses fonctions. Cette inconstance indique un caractère difficile. En effet, il eut de graves dé-

[1] Non pas depuis 1536, comme il a été dit col. 290, note 5, par erreur. Voy. la Gall. Christ.

mêlés avec son église de Die, qu'il fut forcé de quitter, et les synodes nationaux ou provinciaux, de 1631 à 1659, eurent plusieurs fois à s'occuper de lui. Il a laissé un traité intitulé : *L'adoption des enfants de Dieu* (1614, 300 p. in-16), et le récit d'une controverse théologique qu'il soutint en 1659 contre deux jésuites.

1. AYMON, égorgé à Nevers en 1561 [IX, 292 a]. — (Pierre), de Savigny-sur-Seine, près Paris, cordonnier, reçu habitant de Genève, 8 sept. 1572. — (Jean), 1578 [IV, 497 b]. — (Jean), sieur de Frignet, avocat à Bordeaux et ancien de Bergerac, 1631.

2. AYMON (Jean), né catholique, en 1661, dans une bonne famille du Dauphiné, fut élevé pour la prêtrise. Il réussit d'abord dans cette carrière, mais ni assez, ni assez vite au gré de son âme ambitieuse, inquiète et naturellement perfide. Il avait fait ses premières études au collége de Grenoble, puis il avait été apprendre à Turin la théologie et la philosophie ; il fut même à Rome, et il obtint le titre de docteur en droit canon. L'évêque de S.-Jean de Maurienne, qui l'avait pris sous sa protection, le fit admettre aussitôt aux ordres sacrés, quoiqu'il n'eût encore que 23 ans et ne fût pas encore arrivé à l'âge prescrit par le concile de Trente. L'évêque lui fit accorder cette faveur par un bref du pape Innocent XI, et de plus il le nomma son aumônier. Mais il s'en fit payer, à ce que disait plus tard l'abbé Aymon, en le chargeant de venger une injure récente qu'il avait reçue à Rome : il avait sollicité vainement le chapeau de cardinal ! Son aumônier, habile à manier la plume, composa contre la Cour romaine un pamphlet où les secrets et les hontes du Saint-Siége, mêlés à des récits obscènes, étaient hautement dénoncés. Le cardinal Le Camus, évêque de Grenoble, n'était pas ménagé dans ces révélations (qui paraissent d'ailleurs n'avoir pas eu de publicité, du moins n'en avons-nous pas trouvé trace). Aymon, cependant, abandonna son protecteur, s'enfuit de S.-Jean de Maurienne, et ce fut auprès de l'évêque de Grenoble qu'il se réfugia en pécheur contrit implorant son pardon. Non-seulement son premier patron lui pardonna, mais il lui accorda dans le diocèse un office ecclésiastique où Aymon, toujours inquiet et remuant, ne sut pas longtemps se tenir. Il retourna à Rome, eut le talent de s'y faire bien accueillir, fut nommé, juin 1687, protonotaire du pape et devint un petit personnage à la Cour apostolique.

Ce n'était pas encore assez pour son ambition. Il fit ce faux calcul que dans les conjonctures politiques où l'on se trouvait, lorsque l'exécution implacable donnée par Louis XIV à la révocation de l'édit de Nantes remplissait le monde d'émotion et apportait aux pays protestants des foules réfugiées pour la religion, il pourrait, lui qui tenait dans sa main tous les secrets de Rome, jouer un grand rôle parmi les protestants. Il était à Lyon lorsqu'il partit inopinément pour la Suisse, et se mit en mesure d'abjurer la croyance romaine. Il reçut alors une lettre excellente de l'honnête cardinal Le Camus :

> Monsieur, j'apprens que quelques disputes que vous avez eues chez les Jésuites, à Lyon, vous ont porté à aller à Genève et de là à Berne. Je vous crois trop sage et trop attaché à la bonne religion pour être ébranlé sur cet article, quoi qu'on m'en ait pu dire. Je me plains que comme mon enfant vous n'avez pas eu recours à moi comme à un bon père qui a toujours les bras ouverts pour vous recevoir avec tendresse et pour vous secourir dans tous vos besoins. Venez donc et ne tardez pas de me donner la consolation de vous embrasser, car je suis, monsieur, votre très-affectionné. Grenoble, 24 déc. 1696.

La réponse, en date du dernier jour de février 1697, fut imprimée un peu plus tard en Hollande, sous la forme d'un petit livre intitulé : « *Métamorphoses de la religion romaine*, qui ont donné lieu à plusieurs questions agitées dans une lettre envoyée au card. Le Camus par le sieur J. Aymon T. J. U. D. (docteur en théol. et en droit civ. et can.), cy-devant protonotaire apostolique du pape Innocent XI et à présent ministre du S. Evang. A La Haye, chez Abr. Troyel, 1700 » ; in-18 de 20 et 442 p. En tête est une Approbation des professeurs et ministres de Berne [1]; et à la fin, une série

[1] En date du 25 juin 1697; signée : Samuel Leeman, Martel, Samuel Eien, Bermond, Samuel Asimond,

de diplômes obtenus jadis à Rome par l'auteur et qu'il a l'audace de produire comme exemples des prévarications romaines : « Bref du pape Innocent XI pour une dispense en faveur du sieur Aymon, par laq. on voit que le Pape déroge aux décrets du concile de Trente et à tous les Statuts et Constitutions apostoliques. » — « Extrait d'un bref du pape Innocent XI qui déroge à un concile de Latran, à plusieurs constitutions apostoliques, etc., en créant une nouvelle charge de protonotaire apostolique en faveur du s[r] Aymon, acte qui prouve que les papes ne font pas difficulté de violer ce qu'il y a de plus sacré, de plus authentique et de plus ferme dans la Religion, à savoir le serment. » Etc.

Ainsi l'ancien dignitaire papal est installé en Hollande, à La Haye; il est devenu ministre protestant à l'âge de près de 40 ans; mais c'est comme professeur de mathématiques qu'il pourvoit à ses besoins; il s'est marié; enfin il est, à partir de l'an 1700, et probablement en récompense de son petit livre, pensionné par les Etats généraux. Vers 1703-1704 il s'occupe des projets, si souvent débattus, de la réunion des deux Eglises en publiant un volume intitulé : « *Lettre du sieur Aymon*, cy devant prélat domestique du p. Inn. XI à tous les archiprêtres, curez, vicaires et autres du clergé séculier, au sujet de quelques propositions qui luy ont été faites par M. l'abbé Bidal... sur la réunion des deux religions; il les exhorte à réformer les abus et les superstitions qu'on a introduites dans le service de leurs Eglises. » La Haye, Kitto, 1704, in-8°, 96 pages.

Cet ouvrage ne fit sans doute aucun bruit. Mais le nom de l'abbé Bidal, agent de France à Hambourg pour affaires concernant la religion, ce nom devait lui servir. A la fin de 1705, Aymon résolut en effet d'aborder un nouveau et plus brillant théâtre. Il écrivit au Garde de la Bibliothèque du Roi à Paris, pour le prier d'offrir en son nom à Sa Majesté un précieux herbier en 40 vol. qu'il venait d'acheter à Leyde au prix de 3,200 liv., en échange de quoi il ne demandait ni faveur, ni pension; il sollicitait seulement un passeport pour venir à Paris, ayant en tête de sérieux desseins pour le service du Roi. Le paisible et savant bibliothécaire, Nicolas Clément, ne répondant guère à cette première ouverture, reçut bientôt lettres sur lettres de ce correspondant qu'il ne connaissait pas. Il ne s'agissait plus d'herbier, mais de certains secrets dont le Roi serait touché. Rien ne me manque dans ces provinces, écrivait-il, « si « ce n'est une espèce de repos de con« science qui ne se trouve point parmi « les réfugiés, qui se détruisent les uns « les autres et qui n'ont plus aucune « religion, ni discipline, ni honnêteté, « et qui par leur esprit républicain et « leur aversion pour tous ceux qui con« servent quelque chose de l'humeur et « des maximes ou inclinations fran« çoises, se rendent entièrement insup« portables... J'ai de quoi faire la dessus « un manifeste rempli de preuves si au« thentiques et en si grand nombre que « si je le mettois au jour, comme je l'ai « projeté, non-seulement il seroit propre « à détourner tous ceux qui pensent à « sortir de l'Eglise romaine, mais encore « à faire abandonner le parti de la Ré« forme à tous ceux qui ne sont pas « aveuglés par leurs passions... » Il se prévalait de ses relations avec l'abbé Bidal et en appelait à lui comme devant attester sa bonne foi. Clément se laissa séduire par la perspective de faire aboutir un marché si conforme aux intérêts, comme aux intentions du roi. Il expliqua l'affaire à M. de Pontchartrain, et celui-ci l'ayant soumise au roi, l'on écrivit au sieur Aymon qu'il trouverait un passeport à Bruxelles. Aussitôt Aymon demanda aux Etats de Hollande un sauf-conduit pour faire un voyage scientifique à Constantinople et, au mois d'avril 1706, il était à Paris.

Clément le présenta à M. de Pontchartrain qui l'invita à exposer ses vues par écrit. Quelques jours après le ministre reçut de lui deux mémoires, dans l'un desquels il découvrait au roi divers projets qui s'ourdissaient en Hollande (les deux nations étaient alors en guerre), principalement des inventions de nouveaux projectiles et des complots de camisards et autres protestants; dans

Planté, Gaspard Gresse, Cabrid, Philippe Besse et Hollard.

l'autre mémoire il signalait en termes généraux le « libertinage, les désordres de tout genre, les énormes attentats » auxquels se livraient en Hollande les pasteurs et leurs troupeaux réfugiés, demandant la permission de rester en France pour y écrire en sûreté les récits qu'il avait à faire. Le ministre traita de rêveries les révélations politiques, et quant à celles qu'Aymon promettait sur les affaires de religion, il le renvoya à l'archevêque de Paris, le cardinal de Noailles. L'archevêque ne fut pas insensible à l'espoir de voir paraître les libelles annoncés; il désigna le séminaire des Missions étrangères pour servir de logis au pécheur repentant, qui devait, dans cette paisible et sainte retraite, préparer son retour à la véritable Eglise et composer à loisir ses utiles pamphlets; en même temps il invita Clément à lui accorder un libre accès à la Bibliothèque, afin qu'il y puisât toutes les armes qu'il lui fallait contre l'hérésie. Aymon se montra d'une soumission parfaite; il prit logis aux Missions étrangères et s'y conduisit en saint homme, assistant avec assiduité à tous les offices, puis dans l'intervalle de ses dévotions courant à la Bibliothèque du Roi pour y travailler avec une assiduité non moins édifiante. Il capta la confiance entière du bon Clément.

Ainsi se passèrent plusieurs mois. Alors Aymon trouva le temps long; il se prit à réfléchir, puis à écrire à ses divers protecteurs, puis à dire tout haut qu'on le traitait mal et qu'on l'oubliait au lieu d'avoir pour lui la bienveillance et les faveurs qu'il méritait. Il faut reconnaître qu'en ce temps où l'on tenait bureau ouvert pour acheter les consciences, il pouvait justement se plaindre de ne rien recevoir. Ses plaintes commençaient à fatiguer M. Clément, quand il cessa brusquement de paraître à la Bibliothèque. Le bibliothécaire en fut soulagé d'abord. Au bout de quelques jours il en fut un peu inquiet et fit demander de ses nouvelles aux Missions étrangères. Il était parti.

De nouveaux mois se passèrent sans qu'on sût à Paris ce qu'il était devenu, lorsqu'un jour le gouvernement du roi reçut d'un agent français en résidence à La Haye une note datée du 10 mars 1707 et commençant en ces termes :

On demande des nouvelles d'un nommé Aymon, qui dit avoir été aumônier de M. le card. Le Camus et protonotaire apostolique. Après avoir demeuré quelque temps à La Haye, où il étoit venu de Suisse et où il avoit embrassé la R. P. R., il disparut et on sceut qu'il étoit à Paris. On sceut même qu'il y avoit porté un alcoran arabe, manuscrit, qu'il avoit dérobé à un libraire de La Haye. Il est de retour depuis quelque temps, chargé à ce qu'il dit de dépouilles; on pourroit mieux dire de vols qu'il doit avoir faits à Paris, où il a passé cinq ou six mois assez publiquement, ce qui surprend beaucoup, ayant été prêtre disant la messe, s'étant marié et l'étant encore à présent. Il dit qu'il a paru à Paris en qualité de prosélyte réformé devenu ministre. Il a veu, dit-il, publiquement M. le card. de Noailles devant une assemblée de 80 prélats, où il a, dit-il, été reconnu et salué pour ministre. Il a apporté le dernier concile de Jérusalem, tenu par les Grecs au sujet de la transsubstantiation, et d'autres pièces qu'on croit qu'il a dérobées dans la Bibliothèque du Roi...

C'est de cette manière que Clément apprit qu'on l'avait volé. Aussitôt il envoya procuration à La Haye pour porter plainte et poursuivre judiciairement la restitution du manuscrit grec du Concile de Jérusalem; mais de nouvelles surprises l'attendaient plus amères encore. Aymon se redressa effrontément. Il proclama bien haut qu'il était allé à Paris en effet, qu'il avait voulu pénétrer jusque dans le camp des Amalécites pour en rapporter des témoignages contre eux; que ce manuscrit avait servi à M. Arnauld pour son ouvrage sur la « Perpétuité de la foi » et qu'il en avait altéré le texte, que les calomnies et les colères des ennemis de l'Evangile, qui étaient en même temps ceux de la Hollande, ne prévaudraient pas contre son innocence et contre le sentiment « des gens de probité. » Il affirmait que ce manuscrit n'était pas celui de la Bibliothèque, qu'il provenait de celle de S.-Germain des Prés et qu'il le tenait d'un religieux de cette abbaye, protestant de cœur; qu'enfin la première et la dernière page du volume ne portaient pas l'estampille aux mots *Bibliothecæ regiæ*

qu'on appliquait à tous les livres du roi; et cela était vrai, l'estampille avait été par malheur omise. En même temps (septembre 1707) il fit paraître : « *Lettre du sieur Aymon...* à M. N. professeur en théologie pour informer les gens de probité et les savants des insignes fourberies de plusieurs docteurs du papisme et du mouvement extraordinaire qu'ils se donnent maintenant avec quelques reformez pervertis qui travaillent de concert à détruire par des impostures le sr Aymon et à le priver par divers attentats de plusieurs manuscrits, etc. La Haye, 1707, in-4o. » Simultanément cette lettre parut à Genève avec cet autre titre : « *Lettre du sr Aymon* cy devant Prélat... à M. N. professeur en théologie dans l'université réformée de N., écrite à l'occasion de plusieurs mss. importants qui ont été remis à l'auteur pour être publiez et qui contiennent des faits considérables touchant la Religion. » A Genève, chez Fabri et Barillot, 12 p. in-4o. L'adresse avec laquelle il étouffait la question de vol sous les déclamations politiques trompa les juges de La Haye [1]; le gouvernement français qui appuya Clément de toutes ses ressources diplomatiques, aurait pu confondre l'imposteur en envoyant sa correspondance, mais par une fausse prudence ou une fierté malentendue, il n'en daigna livrer que des copies certifiées qu'Aymon repoussa hautement comme d'impures falsifications. Clément perdit son procès. Et il ne connaissait pas encore tout le désastre. Il ne découvrit que plus tard et par intervalles l'enlèvement fait par Aymon de dix autres articles, dont deux évangéliaires du VIIe ou VIIIe siècle, trois volumes de correspondances diplomatiques du XVIe et des lacérations impies, comme 14 feuillets de la célèbre Bible de Charles le Chauve et 35 feuillets d'un magnifique manuscrit grec en lettres d'or des épîtres de S. Paul, arrachés ou coupés. Inconsolable d'avoir été la cause innocente d'un tel dégât, il ne traina plus qu'une vie languissante qui finit en 1712.

Quant au déprédateur, il rentra en grâce auprès du gouvernement hollandais, il fut rétabli dans sa pension qu'on avait supprimée dès qu'on l'avait su installé à Paris, et il continua paisiblement le cours de ses travaux littéraires en y reprenant le rôle d'ennemi de Rome. Aux trois ouvrages que nous avons déjà cités de lui, il en ajouta beaucoup d'autres dont suit la liste et mourut en Hollande vers 1720, sans qu'on ait aucun renseignement sur la manière dont se termina cette carrière véreuse.

Nous sommes cependant tributaires encore aujourd'hui du goût et de l'expérience de cet homme en matière d'érudition théologique, car sa collection des Synodes de l'Eglise réformée de France (ci-après no VII) est la seule que nous ayons, et elle est encore fort utile. Mais c'est une simple compilation dans laquelle il n'y a de sien que la mise en ordre et l'impression. Il a fait graver en tête un grand portrait de lui; il est en robe de docteur, entouré de livres et au-dessous on lit ses titres : théologien, jurisconsulte, mathématicien, à la suite de ses noms et qualités de naissance, qu'il formule ainsi : JOANNES AYMON CRAVETA DELPHINAS, EX DOMINIS GENOLIÆ. Ce sont encore des mensonges, qui ont pu être acceptés en Hollande jadis, mais qu'un compatriote d'Aymon, M. Rochas, a réduits à leur juste valeur. Il n'eut jamais aucune seigneurie et ne se reliait que par une similitude de nom à prénom avec Aymon Cravetta, jurisconsulte piémontais d'une très-noble famille (1494-1569) qui vécut quelque temps à Grenoble. — Il serait plus vraisemblable de voir ses ancêtres en Guyenne, d'après ce renseignement que nous trouvons dans les archives des Basses-Pyrénées : « Payement des frais de voyage de Jean « Louis Aymon en Dauphiné, en 1594 « (B 3175). »

IV. « *Monumens authentiques de la religion des Grecs* et de la fausseté de plusieurs confessions de foi des chrétiens orientaux produites contre les théologiens reformez par les prélats de France et les docteurs de Port-Roial dans leur fameux ouvrage de la Perpétuité de la foi de l'Eglise catholique, le tout demontré par des preuves juridiques tirées des manuscrits originaux d'un concile de Jérusalem et de deux synodes grecs,

[1] Et bien d'autres, puisque l'article de MM. Haag, 202 lui est entièrement favorable.

accompagnez d'une traduction françoise et de plusieurs lettres originales anecdotes, écrites en diverses langues et jointes à des mémoires secrets des ambassadeurs chrétiens à la Porte Ottomane, à des relations fort curieuses des nonces apostoliques en Orient et à diverses autres pièces très authentiques qui servent à détruire plus de cinq cens faux témoignages employez dans les controverses du clergé de France contre les Reformez, à établir la vérité de tous les principaux dogmes que les Protestants soutiennent contre l'Eglise romaine et à faire voir ce qu'ils ont de conforme avec la créance des Grecs non latinisez. » La Haye, Ch. Delo, 1708; in-4°, 528-22 p. — L'auteur explique dans sa préface l'état des controverses entre les théologiens protestants et les catholiques un peu avant la révocation de l'édit de Nantes. Il affirme que les victoires dont se vantent les docteurs de Port-Royal ont été dans le fait remportées par les Protestants, et qu'ils n'ont dû leurs apparents succès qu'à des attestations fausses ou nulles comme émanant des Grecs-Unis. Il soutient que les Grecs sont fort éloignés de partager l'opinion de Rome sur la transsubstantiation, et il apporte en preuve des pièces authentiques qu'il accompagne parfois de notes intéressantes. Les plus précieuses de ces pièces sont 27 lettres inédites de Cyrille Lucar, dont il donne une traduction d'ailleurs peu exacte. La lettre de Chrysocule, chancelier de l'Eglise de Constantinople, contient une narration circonstanciée de toutes les intrigues mises en jeu par les Jésuites pour perdre le patriarche. Une Confession de foi des Eglises grecques orientales offre aussi de l'intérêt; mais quant aux Actes du synode tenu à Jérusalem en 1672, qu'Aymon avait dérobés et qu'il croyait publier pour la première fois, ils ont moins d'importance qu'il ne s'imaginait, puisqu'il en avait déjà paru deux éditions, l'une sous le titre *Synodus Bethleemitica adversùs Calvinistas pro reali potissimùm præsentiâ*, Paris, 1676, in-8°; l'autre sous celui de *Synodus Jerosolymitana* etc., Paris, 1678, in-8°. Cet ouvrage n'eut pas le succès qu'espérait l'auteur. Aymon fut trouvé un pauvre théologien, comme on pouvait s'y attendre d'après la nature et la direction de ses premières études. L'abbé Renaudot lui répondit par la « *Défense de la Perpétuité de la foi* contre les calomnies et faussetez du livre intitulé Monuments authentiques de la religion des Grecs. » Paris, 1709, in-8°. Et plusieurs années après, le livre d'Aymon ne se vendant point fut remis dans le commerce avec ce titre nouveau : « *Lettres anecdotes de Cyrille Lucar*, patriarche de Constantinople, et sa confession de foi, avec des remarques. Concile de Jérusalem contre lui et examen de sa doctrine; Amst., 1718. »

V. « *Tableau de la cour de Rome*, dans lequel sont représentés au naturel sa politique et son gouvernement spirituel et temporel. La Haye, 1707, in-12. » Réimprimé en 1726, 1727, 1729.

VI. « *Lettres, mémoires et négociations de M. le comte d'Estrades* pendant le cours de son ambassade en Hollande depuis 1663 jusqu'en 1668. » Bruxelles, 1709, 5 vol. in-12; réédité par Prosp. Marchand ; 1743, 9 vol. in-12.

VII. « *Tous les Synodes nationaux des Eglises réf. de France*, auxq. on a joint des mandemens roiaux et plusieurs lettres politiques sur les matières synodales intitulées Doctrine, Culte, Morale, Discipline, Cas de conscience, Erreurs, Impiétés, Vices, Désordres, Apostasies, Censures, Suspensions, Anathèmes, Griefs, Appels, Débats, Procédures, Décrets et Jugemens définitifs concernant : Les Edits de pacification et leurs infractions, les Places de sûreté et leurs gouverneurs, les Chambres mi-parties et leurs conseillers, les Assemblées politiques et leurs priviléges, les Universités et leurs professeurs, les Coléges et leurs régens, les Eglises et leurs pasteurs, les Consistoires et leurs membres, les Coloques et leurs départemens, les Synodes et leurs modérateurs, adjoints, commissaires, députés et secretaires qui ont aprouvé ces actes. » La Haye, Ch. Delo, 1710, 2 vol. in-4°. Une prétendue seconde édition (La Haye, 1736) est la même avec simple réimpression d'un nouveau titre. La préface est suivie de 50 lettres de Prospero Santa-Croce, nonce du Pape à Paris en 1561, dérobées à la

Bibliothèque du Roi; elle apprend en outre que les actes dont l'ouvrage se compose ont été imprimés sur la copie d'un exemplaire authentique envoyé par le synode de Charenton à David Le Leu de Wilhelm, président du Conseil souverain et de la cour féodale de Brabant. C'est bien ici le lieu de reproduire la très-utile liste de nos anciennes assemblées générales :

I.	Paris, 25 mai 1559.
II.	Poitiers, 10 mars 1560.
III.	Orléans, 25 avril 1562.
IV.	Lyon, 10 août 1563.
V.	Paris, 25 décembre 1565.
VI.	Vertueil, 1er septembre 1567.
VII.	La Rochelle, 2 août 1571.
VIII.	Nimes, 6 mai 1572.
IX.	Sainte-Foi, 2 février 1578.
X.	Figeac, 2 août 1579.
XI.	La Rochelle, 28 juin 1581.
XII.	Vitré, 15 mai 1583.
XIII.	Montauban, 15 juin 1594.
XIV.	Saumur, 3 juin 1596.
XV.	Montpellier, 25 mai 1598.
XVI.	Gergeau, 9 mai 1601.
XVII.	Gap, 1er octobre 1603.
XVIII.	La Rochelle, 1er mars 1607.
XIX.	Saint-Maixent, 25 mai 1609.
XX.	Privas, 24 mai 1612.
XXI.	Tonneins, 1er mai-3 juin 1614.
XXII.	Vitré, 18 mai-18 juin 1617.
XXIII.	Alais, 1er oct.-2 déc. 1620.
XXIV.	Charenton, 1er sept.-1er oct. 1623.
XXV.	Castres, 16 sept.-15 nov. 1626.
XXVI.	Charenton, 1er sept.-10 oct. 1631.
XXVII.	Alençon, 27 mai-9 juillet 1637.
XXVIII.	Charenton, 26 dé. 1644-26 ja. 1645.
XXIX.	Loudun, 30 nov. 1659-10 janv. 1660.

VIII. « *Maximes politiques du pape Paul III* touchant ses demêlez avec l'emper. Charles-Quint au sujet du Concile de Trente, tirées des lettres anecdotes de dom Hurtado de Mendoza son ambassad. à Rome et publiées en espagnol et en françois, avec un parallèle entre le même Pape et Clément XI sur diverses matières du temps présent, et des reflexions vives et libres par M. *de Gueudeville.* » La Haye, Scheurleer, 1716, in-12, 46 et 288 p. L'ouvrage est une série d'extraits de lettres et autres documents accompagnés chacun d'une « réflection » de l'éditeur. — IX. *Mémoires et négociations de la Cour de France touchant la paix de Munster;* Amsterdam, 1718, in-fol. -- X. *Nouvelle méthode* pour l'étude du droit civil et canonique; 1719, in-12.—XI. « *Lettres anecdotes et mémoires historiques du nonce Visconti* sur le concile de Trente, mis au jour en italien et en françois. » Amsterdam, 1719, 2 vol. in-12; puis 1739, 2 vol. in-12. C'était un dernier regain des vols commis par l'auteur à la Bibliothèque du Roi.

Catalogue de la Bibliothèque du Roi, 1740, t. I, préface. — *Biographie* du Dauphiné, par A. Rochas; Paris, 1856-60. — B. Hauréau, *Singularités* historiques et littéraires; Paris, 1861, in-12. L'article consacré à Aymon dans ce volume fut suscité par la ressemblance que M. Hauréau, conservateur des mss. de la Bibl. nationale, c'est-à-dire successeur de Clément, vit avec raison entre les faits et gestes d'Aymon, surtout son habileté à se couvrir au moyen de récriminations politiques, et la conduite d'un autre spoliateur des bibliothèques de la France, Guill. Libri, condamué le 22 juin 1850. — *Le Cabinet des manuscrits*, par Léop. Delisle (1868), I, 329.

AYMEDIEU (Laurens), de Luc en Provence, marié à Lyon avec Antoinette *Morel*, institue héritiers ses trois fils Israel, Abraham et Samuel, à Genève en 1575 (J. Jovenon, not. III, 23). — Ce dernier, Samuel, « chirurgien et maitre opérateur ordinaire du roi de France », vivait à Genève en 1623 (E. de Monthouz, not. XXXVII). — Des documents puisés aux Archiv. nat. le qualifient « opérateur pour le petit appareil de la pierre », aux appointements de 300 liv,. charge dans laquelle il fut remplacé par Jacq. Giraud. Le petit appareil était l'opération faite par une incision au périnée ou cystotomie; l'opération par le moyen d'une incision au bas ventre était une invention italienne encore nouvelle au commencement du XVIIe siècle et qu'on appelait « le grand appareil ». (Dr Chereau.)

AYMONNET (Jean), natif de Tours, reçu habitant de Genève, 1559.

AYRAL (Louis), notaire à Florac, 1659 [IX, 193 a].

1. AYRAULT, quelquefois Ayraud ou Ayraut. Daniel Ayraud, d'Exoudun, et C. Ayrault, de l'île de Ré, inscrits sur la liste des protestants du Poitou persécutés par l'intendant Marillac en 1681. — Jacques Ayrault, ancien de la paroisse d'Avon, abjure en 1685.—(Etienne) et Marie, sa femme, naturalisés anglais, 1686. — (Suzanne et Elisabeth) de Saint-Martin de Ré, demeurant chez leur frère, à Londres et assistées, 1705.

2. AYRAULT (Pierre), l'ancêtre de

plusieurs familles très-estimées dans les Etats-Unis, et l'un des associés qui, avec Gabriel *Bernon*, firent, en 1686, l'acquisition des terres de Rhode-Island, appropriées pour former une colonie de réfugiés français. Malheureusement, cette colonie échoua au bout de peu d'années. Le plus grand nombre des réfugiés qui la composaient se transportèrent à New-York. Mais Ayrault persista et voulut rester en Rhode-Island, où quelques-uns de ses descendants se trouvent encore aujourd'hui, à Providence, à Newport et en d'autres endroits. Il était natif d'Angers et sa profession était celle de médecin. On dit qu'il avait rempli quelques fonctions en France dans le gouvernement. C'était un homme de grand caractère. On a conservé de lui des lettres et diverses pièces qui annoncent beaucoup d'intelligence et de fermeté. Son fils, DANIEL, habita Newport (Rhode-Island) et épousa Marie *Robineau*, parente de Elie *Neau*. Nicolas Ayrault, autre fils de Pierre, suivant toute probabilité, se maria avec Anne *Berton*, et s'établit à Wethersfield, en Connecticut, où il est mort en 1706. (C. W. BAIRD.)

AYRES (D'), consul de Meyrueis [Cévennes), en 1619 [VI, 204 a].

AYROLLES, voy. Clausel et Liron.

AYSSÉ, capitaine dans l'armée de Montpellier, 1562 (Mém. de Condé, V, 657).

AZAÏS (DAVID), fugitif du Languedoc, 1695. — (Daniel), fugitif de Castres, 1686. — La même famille persécutée en 1723 et années suivantes (*Bull.* VII, 38, 83). — (Catherine), enfermée au couvent de Sainte-Claire de Castres, 1741; son frère aux jésuites de Toulouse. — (Paul, fils de David), « de Zironnay, dioc. de Castres, » armurier, reçu habitant de Genève, 1747.

AZALBERT (JEAN), « de Carman, en Languedoc, » faiseur de bas, reçu habitant de Genève, janv. 1706. — (Jean), sa femme et son enfant, assistés, *ibid.*, 1708. — (Antoine), de Caraman, reçu habitant de Genève, *ibid.*, 1739.

AZAM (PIERRE-ANT.), représentait l'église de Viane au synode du Haut-Languedoc, tenu à Réalmont le 21 sept. 1679 (TT 258). Il fut un des derniers consuls protestants de Viane, 1680. L'année suivante, par délibération du conseil d'Etat, toute charge municipale fut interdite à ceux de la religion dans les communes de Lacaze, Sénégas, Vabre et Viane (dioc. de Castres), « parce que étant en grand nombre, ils ont toujours fait prendre des délibérations désavantageuses à la religion catholique. » Un de ses fils, JACOB Azam, se réfugia en Hollande où il mourut laissant une veuve chargée d'enfants, qui était « confiturière » à Maestricht en 1738 et dont un fils nommé aussi JACOB, était alors étudiant en théologie à Groningen. (PRADEL.)

AZARD (la femme d'Antoine), « de près de Montélimar, » qui pendant sa « maladie a tout dépensé ce qu'elle avoit », assistée à Genève, 1690. — (Antoine), de Venterolles, en Dauphiné, 1698; et Françoise Azarde, 1703, assistés en passant à Genève pour se réfugier en Suisse. — Daniel *Azar*, dauphinois, reçu habitant de Genève, 1707.

AZÉMA (PHILIPPE), de Caraman; ses biens confisqués en 1622.

AZÉMAR (JEAN), libraire, « natif de la ville de Tholoze, » reçu habitant de Genève, sept. 1558. — (Bernard), de Vallongue, dioc. de Montpellier, *id.*, mars 1550. — (Jean), fils d'Etienne, né à Saint-Affrique, en Guyenne, d'une famille de Lacaune en Languedoc, fut régent au collége de Genève au mois de mars 1689, et reçu bourgeois, avec ses fils, en 1705. Il mourut en 1728.

AZÉMARD (famille GUÉRIN D'), voy. Adhémar.

AZIMONT, ou plutôt ASIMONT (JOSEPH), quelquefois Azimon ou d'Azimon, né à Lectoure en 1618, alla étudier la théologie à Genève, où il s'inscrivit en ces termes sur le livre du Recteur : « Josephus Asimont Lectorensis Vasco, 13 junii 1636. » A son retour il devint pasteur de Bergerac. Il jouissait dans son église d'une influence justifiée par son zèle, et il n'était pas sans quelque crédit auprès de la cour, à qui il avait rendu un signalé service, celui de retenir dans l'obéissance, au temps de la Fronde, la ville de Bergerac prête à se révolter. Il reçut en remerciement la lettre suivante :

De par le Roi. A notre cher et bien amé Azimont, ministre de notre ville de Bergerac. Cher et bien amé, ayant été informé de la fidélité et affection que vous témoignez avoir pour les choses qui concernent notre service, par de la du désir que vous avez de nous en rendre les effets, nous avons voulu vous faire cette lettre pour vous faire connoître le bon gré que nous vous en savons, vous exhorter de persévérer en votre résolution et bon devoir, et de prendre une entière confiance, et ajouter toute créance a ce que vous dira de notre part le s[r] marquis de S. Luc, notre lieutenant général en notre province de Guienne, assuré que nous considérons le mérite de vos services pour vous en reconnoître par les effets de notre bienveillance quand il s'en offrira le sujet. Donné à Paris, le 21 avril 1654. Louis. Et plus bas Phelippeaux.

Cependant on ne sait quelle malignité fit accuser Asimont devant le synode provincial d'irrégularité dans ses mœurs. Il se justifia pleinement, puisque ce synode passa outre, et que le suivant, assemblé en 1659 à Montpazier, le choisit pour son secrétaire.

Ce dernier synode est remarquable parce qu'on accusa les protestants d'y avoir conclu une ligue avec les Anglais. Un acte secret, qui contenait tout le plan de la conspiration, devait avoir été mis en dépôt entre les mains du ministre de Nérac, *Viguier*. A sa mort, arrivée six ou sept ans plus tard, son collègue *Mounier* s'en serait emparé et, au bout de dix ans, ayant abjuré le protestantisme, irrité qu'il était d'avoir été suspendu de ses fonctions, il aurait, à l'article de la mort, remis cet acte à l'évêque d'Agen qui l'aurait fait parvenir au roi par le cardinal de Bourbon. Il n'est pas nécessaire de faire ressortir toutes les invraisemblances de ce conte; elles ont été parfaitement relevées dans l'écrit anonyme intitulé l'*Esprit de M. Arnaud*, dans l'*Etat des Réformés de France*, et dans la 18[e] *Lettre pastorale*, 1[re] année. Qu'il nous suffise d'y renvoyer, pour revenir au pasteur de Bergerac.

Deux ans avant ces affaires, ce zélé pasteur avait publié un sérieux ouvrage de controverse intitulé : « *L'Accord de la Foy avec la Raison*, traité contenant dix-neuf demandes que M. l'évesque de Sarlat a faict proposer en divers lieux sur quelques articles de foy et autres poincts controversés entre l'Eglise romaine et la Refformée, avec les responses de Jos. Asimont, pour servir d'instruction à un catholique romain »; Montauban, P. Bertié, 1657, xxx et 229 p. in-4. — L'évêque de Sarlat se crut obligé de faire réfuter ce livre en chaire par un prédicateur nommé Chiron, qu'il avait fait venir pour prêcher contre les protestants dans le diocèse. Asimont répondit par : « *L'Antichiron* ou Defense de l'accord de la Foy avec la Raison, contre la réfutation et la replique de maistre Jean Chiron prestre et bachelier en théologie, dédié à Madame la duchesse de La Force » ; impr. à Bergerac, 1665, in-4° de 1051 pages.

En 1671, il prit part, en qualité de député de Bergerac, au synode tenu cette année à Nérac et s'y distingua en faisant la proposition de prêcher sur les ruines des temples démolis; il n'hésita même pas dans l'interrogatoire que l'intendant de la province lui fit subir sur ce point (24 juin 1672) à convenir franchement du fait.

Aussi répugnons-nous à croire qu'il soit le même auquel une nouvelle décision synodale, en 1673, ait interdit la chaire. Peut-être s'agit-il d'un Pierre Azimont qui vivait à la même époque. Du reste, un arrêt du Conseil, du 20 déc. 1675, cassa les décisions du synode, condamna la conduite du modérateur *Betoule*, de l'adjoint *Garissolles*, et du secrétaire *Du Cros*, et interdit aux ministres *La Ramée* et *Descairac* l'entrée du synode suivant. Cet Asimont se soumit; il s'abstint de prêcher jusqu'en 1677, et quoique le nouveau synode l'eût maintenu dans ses fonctions, en lui défendant seulement d'exercer son ministère dans la province, il renonça à la chaire pour se faire instituteur. La révocation de l'édit de Nantes chassa de France et Joseph et Pierre qui se réfugièrent en Hollande. Le premier y reprit l'exercice des fonctions pastorales, car on a de lui le recueil suivant imprimé à La Haye en 1686 : « *L'Ecole de la pénitence* ou divers sermons d'exhortation à se repentir prononcés en divers temps dans l'église françoise de La Haye » (92 pag. in-12). Dans sa préface adressée à un

protecteur, membre des Etats de Hollande, il rappelle qu'il lui doit d'avoir été mis « au nombre des quatre pasteurs « qui seront l'objet de la bénéficence « des Etats ».

Joseph Asimont laissa entre autres un fils nommé Samuel (mss. de Court, nº 42). Samuel remplissait dans la Guyenne les fonctions pastorales [VII, 294 a], lorsque l'édit de Nantes fut révoqué. Dans le premier moment de terreur, il abjura; mais il se releva noblement de sa chute et réussit à gagner Genève où il donna les preuves les plus évidentes de sa repentance. Il fut donc rétabli dans le ministère et partit pour Lausanne avec sa femme et ses six enfants. Cette famille nombreuse était arrivée dans le plus déplorable dénûment et fut heureuse de recevoir de la Bourse française de Lausanne un secours de 5 écus par mois. Il obtint de remplir à Berne une chaire de pasteur (voy. col. 616 note), et en 1695, il fut appelé en Allemagne comme pasteur d'un village appelé Wilhemsdorf. On dut lui donner 20 écus pour faire ce voyage. En 1704 il passa à l'église d'Erlangen, en Brandebourg. Il mourut en 1724. Court nous apprend qu'il fit imprimer (1712, in-8º, 55 p.) un *Sermon sur Matth. III*, 7-8, « rempli, dit-il, des marques d'un grand zèle et d'une piété distinguée. » Ce sermon intitulé : *Exhortation à la repentance* est « dédié à MM. les François réfugiés pour la Religion qui composent l'église de Christian-Erlang. » Un des descendants de Samuel, *Jean-Frédéric* Asimont, né à Erlangen le 24 nov. 1747 et mort dans cette même ville le 26 nov. 1816, conseiller de justice, a publié : « *Der intrigante advokat* oder die Heirath durch Betrug; Erlangen, 1815, in-8º. » — Pierre Asimont, que nous avons mentionné ci-dessus, fut pasteur à La Calivie, en Guyenne; il était ministre du château de Montaury en 1685. — Charlotte Asimont réfugiée et assistée à Londres, 1721. — [Haag I, 204].

AZIMONT (Jean d'), d'une famille languedocienne, lieutenant au régiment du margrave Charles, blessé à Sorr et mort capitaine au rég. de Grape en 1754. — (Charles-Antoine d'), né à Milhau et mort à Berlin en 1764, à 90 ans, agronome [Haag I, 205]. Il fut chargé par le gouvernement prussien de diriger une plantation de mûriers qu'on essaya de faire aux portes mêmes de Berlin dans un terrain si sablonneux que son aridité lui avait fait donner le nom de Terre des Moabites. Une vingtaine de familles de réfugiés, la plupart d'Orange, parmi lesquels on cite *Aiguillon, Fautrier, Vivet, La Pise, Custos, Juran, Thomas, Nogier, Ruchon, Charbonnet, Taron, Desca*, obtinrent dans cette contrée des concessions de terrain à perpétuité et des avances considérables en argent pour se livrer à cette culture; mais le résultat ne répondit pas à leurs efforts. Malgré les soins du directeur, il fallut renoncer à cet établissement.

AZIRE (Jean), pasteur à Caen en 1576. — (Isaac), pasteur à Séez et à Laigle, 1620. — (Pierre), avec Suzanne sa femme et cinq enfants, naturalisés Anglais, avril 1685. — (Thomas, Suzanne et Pierre), assistés à Londres, 1721-23.

AZOU, victime de la Saint-Barthélemy à Rouen.

AZY (Quentin d'), orfévre, « natif de La Fère en Tartenois, » reçu habitant de Genève, avril 1559.

BABAULD (ou bault, baud, baut), famille de l'Orléanais. Deux pasteurs de ce nom et aussi du même prénom exerçaient le saint ministère dans la première moitié du XVIIe siècle : Isaac Babaud, pasteur dans l'Orléanais et le Berry, à Sully-sur-Loire en 1610, à Henrichemont et Aubigny en 1626, à Chastillon-sur-Loire en 1631, à Gien en 1636; — Isaac Babaud, pasteur en Bourbonnais et Berry, à Chirat, 1614; à Moulins, 1620; à Bourges, 1626. Ils étaient sans doute parents. Deux frères, Paul et Jean Babaud, probablement fils du pasteur de Gien, allèrent étudier à Genève (Paulus Babault Genabensis, 1672; Joannes Babaldus Genabensis, 1677; liv. du Rect.); tous deux, expatriés presque aussitôt après leurs études, étaient pasteurs à Londres vers 1685, l'un de l'Eglise française de Wheler street l'autre de celle de Craspin street (Burn, p. 174-77). On trouve encore en Angleterre Guidon Babault naturalisé en 1696, Simon-Pierre en 1701 et Jeanne Babault en 1721. Jean Babaut, médecin, et sa femme Anne, sœur d'Henri *Brazy*, ministre à Sedan, avaient abandonné le royaume, 1689, laissant leurs biens à leur fille Louise. De même un autre Jean Babault, sieur de la Coudrière, et sa femme Marguerite *Jeandoin*, étaient partis avant 1689, remettant leurs biens à César et Charlotte leurs enfants. Enfin Paul *de Bennes* et Anne Babault sa femme, tous deux de Gien, étaient également partis avant 1687, laissant tout ce qu'ils avaient entre les mains de leur fille, Suzanne, qualifiée de « nouvelle convertie » en 1690. D'autres n'ayant pu fuir restèrent en France, cherchant à supporter l'oppression : Pierre et Isaac Babault sont emprisonnés à Blois, et Mlles Babault sont mises aux Nouv.-Cath. de la même ville, 1699. Une autre d^{lle} du même nom est emprisonnée aux Nouv.-Cath. d'Orléans en 1724; enfin Louise Babault est cloîtrée aux Hospitalières d'Aubigny en 1725.

C'est en Suisse qu'on retrouve le nom des fugitifs. A Genève, Jacques Babauld, fils de feu Jacques, natif de Gien, et Jeanne *Besard*, dudit lieu, sa femme, se font donation mutuelle de leurs biens en 1691. Noble Pierre Babault, sieur de La Motte, fils de feu nob. Jean Babault, sieur de Bardelay et de défunte d^{lle} Elizabeth *Odry*, épouse Théodora fille de feu nob. Abraham Dumont et d'Elizab. Lullin, 1692. Antoine, fils de « feu Jean Babault de Gien-sur-Loire, vivant faiseur de bas, » donne quittance à Isaac, Jeanne et Anne, ses frère et sœurs, de marchandise et métier à filer, 1594. Une dem^{lle} Babault réfugiée était, en 1694, inspectrice de l'hôpital de Lausanne. « Jacques Babault, de l'Orléanois », assisté à Lausanne, juill. 1694, va résider à Genève, mars 1695. Jacques Babault de Gien (le même sans doute) baille son neveu Louys en apprentissage chez Esaïe de Normandie drapier, à Genève, 1697, » etc. Cette famille nombreuse paraît s'être éteinte à Genève à la fin du dernier siècle et s'être fondue dans celle du poëte genevois Petit-Senn. — Il y avait aussi des Babaud (Sébastien Babaud marié avant 1676 à Françoise Boissard) à La Jarne, près La Rochelle; mais ils abjurèrent à la Révocation.

BABAURY, capitaine, en Auvergne, 1588 [IV, 335 a].

BABELOT, pasteur à Marennes, 1682.

BABIN (Marie, veuve de Pierre) de Dieppe, avec un enfant de 4 mois, assistée à Londres, 1705. — (Marie veuve de Jacob) du Havre, 63 ans, *id.* 1706.

BABINET (Hugues) marqué au liv. du Rect. à Genève en ces termes : Huguo Babynetus parisiensis, 1618; ministre de Langres, puis de Bezu; déposé en 1626 (Aymon II, 416).

1. BABINOT (Albert), jurisconsulte et poëte de Poitiers[1], un des apôtres de la Réforme en France [Haag I, 206]. Florimond de Rémond, dans son livre sur l'origine des Hérésies, raconte que Babinot, lecteur en droit à l'université de Poitiers, n'ayant pas su résister aux *séductions* de Calvin, fut chargé par le réformateur de répandre l'hérésie dans le Midi et spécialement à Toulon. Ce Rémond, écrivain papiste et peu estimable, mais d'un style vif, agréable et coloré, raconte ainsi les choses (VII, ch. 11), et elles s'étaient passées presque sous ses yeux, car avant d'être détracteur de la Réforme il en avait été partisan :

« Calvin de retour en France (1534) prit sa retraite à Poitiers, où il trouva moyen d'acoster des hommes de sçavoir qui avoient jà ouï parler de luy. La science tout ainsi que la vertu fait aimer et chérir. C'est un commerce qui unit et ralie les personnes les plus estrangères. Elle fut cause que Calvin, ayant donné quelques mois à avancer ses cognoissances, eust en peu de temps fait provision d'amis ; mesmement du prieur des Trois Moustiers, nommé François *Fouquet* qui le receut chez luy, et de Charles *Le Sage,* docteur regent, natif de la mesme ville ou Calvin avoit pris sa naissance, homme de grande estime, surtout envers madame la Régente, mère du Roy, laquelle fut sur le point d'estre ebranlée et séduite. Calvin entretenant les hommes de lettres et se promenant ores avec les uns, puis avec les autres, ès environ de Poitiers, leur parle de la religion..... Mais ce n'estoit pas assez d'avoir ouvert la boîte devant ces gens d'escole, il falloit pratiquer les personnes de qualité plus relevée, comme il fit peu après, ayant trouvé moyen de s'introduire en la maison de *Renier*, lieutenant-général au siége, père de *La Planche* qui s'est fait signaler depuis comme un grand négociateur des affaires de ce party. Estant un jour avec ce lieutenant en son jardin, accompagné de quelques autres hommes de lettres de l'Université, ils entrent sur le propos de la religion et des opinions de Luther et de Zuingle, car c'estoit desjà l'ordinaire entretien, non-seulement des gens de sçavoir, mais du commun peuple, voire propos de table...... Comme nos premiers pères furent premièrement enchantez et deceus dans un jardin, aussi dans ce jardin du lieutenant, cette poignée d'hommes fut enjollée et coifée par Calvin : car encore qu'il n'eût pas cette grace ny la facilité de bien dire comme il avoit à bien escrire, il faisoit aisément bresche en l'âme de ceux qui luy prestoient l'oreille. C'est là où le premier concile calviniste fut tenu, qui cousta depuis si cher à la France, ou se trouvèrent un docteur régent nommé Anthoine *de la Duguie,* Philippe *Veron* procureur au siége, Albert *Babinot* un lecteur de la Ministrerie (ainsi s'appelle la salle ou se lisent les Institutes) et Jean *Vernou* fils de Poitiers. Cette petite troupe s'entrevit souvent depuis, aux caves de Saint-Benoist, Crotelles et autres lieux cachez, aux champs et en la ville, laquelle accreut de Jean *Boisseau* sieur de la Borderie, advocat et d'un autre appelé *Saint-Vortumien.....* Ceux-ci se font forts de seconder Calvin, gagner les âmes et déniaiser le monde ; c'estoit leur mot. Il fut arresté entre eux que Vernou feroit la conqueste à Poitiers et aux environs, que les autres deux tiendroient la campagne. Une petite cueillette est faite pour leur despense. Ces deux prindrent les champs et, selon leur coustume, emprunterent des noms nouveaux et incognus : l'un se fit appeler « le Bon homme, » et parce qu'il avoit esté lecteur des Institutes en la Ministrerie, Calvin et les autres le nommoient M. le Ministre... Le troisième se nommoit « le Ramasseur, » comme celuy qui vouloit entreprendre de ramasser les brebis esgarées du Seigneur. Ce Ramasseur employa

[1] Babinot et surtout Babinet paraissent particulièrement Poitevins. Il y a 25 Babinets dans le Dictionn. des familles du Poitou par Beauchet-Filleau. C'est un diminutif des noms Babin, Batbie, Babut, Babou, Baboin et autres, employés pour désigner le type simien.

plus de vingt ans à ce mestier, allant, trottant et furetant partout, portant les nouvelles de la vérité; et posé ores qu'il ne sceut presque rien, il avait ceste prérogative d'estre excellent surtout à mesdire des gens d'église. Il avoit fait son emplaitte auprès de Calvin duquel il portait quelques escrits, en faisant montre par grand merveille, comme si c'eussent esté des vers de Sibylles. Ces trois bons apostres furent les executeurs de ses mandemens, les boute-feux de la France et premiers autheurs du schisme françois ».... — « Estant Calvin de sejour à Genève, il se resouvint de ces trois bons marchans qu'il avoit laissé en France. Il leur escrit, les prie le venir trouver. Tous trois s'assemblent, et par divers chemins s'en vont à Genève, rendent conte de leur charge, des conquestes qu'ils ont fait et de l'espérance qu'il y a de faire mieux à l'advenir. Saint Vertunien, qui fu du conseil estroit de Poitiers, y fut aussi. Calvin les renvoya bien instruits de ce qu'ils avoient à faire, surtout parmy la jeunesse des universitez. C'estoit leur principal dessein. Le venin jetté dans les escoles s'espandit bientost par tout. L'un et l'autre de ces envoyez travaille selon son projet, mais non à pareil succez : car leurs affaires réussissent à souhait parmy ces jeunes esprits de cire estudians à Poitiers, faciles à recevoir toutes les impressions, aussi ès environs de la ville parmy la noblesse; car le Bon homme gasta fort le plat pays, mesmes les maisons des gentilshommes. Les premières infectées furent celles *du Fa* en Angoulmois; *de Vérac* en Poitou et *Mirambeau* en Xaintonge, dont le seigneur avoit fait sa première emplaite à Ferrare. Il n'advint pas de même à Tholose ou [estoit] un qui veilloit sur les actions des escoliers...Vernou retournant encore un coup à Geneve fut bruslé, avec quatre de ses compagnons, en la ville de Cambery. Le Ramasseur, après avoir fort tracassé, mourut en Auvergne et le Bon homme on ne sait où. »

Florimond de Rémond dit encore, en un autre endroit (VIII, ch. 7), que Babinot fut le premier Diacre désigné par Calvin et que dans les dernières années de sa vie il s'était fait marchand de caques pour les harengs. C'est tout ce que nous savons de la carrière de cet homme dévoué qui avait débuté par enseigner le droit romain à l'Université de Poitiers et qui a laissé un petit poëme français intitulé : « *La Christiade*, contenant plusieurs sonnets chrétiens avec quelques odes et cantiques; » impr. à Poitiers, par Pierre et Jean Moynes, 1559; 2e édit. 1560. C'est un petit in-16 d'environ 152 pag. (Bibl. de l'Arsenal, 7732) commençant par une dédicace en vers à Marguerite, duchesse de Berry, sœur du roi Henri II, laquelle épousa le duc de Savoye à la fin de 1559, et pourrait, sur cette simple dédicace, encourir le soupçon d'hérésie. Voici l'un des 200 sonnets dont le volume se compose :

Qui veut de Dieu tous les secrets comprendre,
Ses saints conseils, sa haute majesté,
Ses jugemens, l'excès de sa bonté,
Quand il a fait çà-bas son fils descendre,
Qu'il vienne icy en un crible entreprendre,
Tarir la mer, compter l'infinité
Des flots enflés par le vent irrité,
Ou mesurer la phrigienne cendre.
Dira-t-il pas qu'il n'y peut parvenir ?
Et moins son foible esprit peut contenir
Du Tout-Puissant l'infinie puissance.
Mais sa grandeur à l'œil nous apparoist
En Jésus-Christ, qui tout seul le cognoist,
Et seul de luy nous donne cognoissance.

2. BABINOT, ministre de l'église de Passavant (Champagne?) en 1621. *Bull.* XXI, 323.

BABOT (JEAN) sieur de Lespau, mis à mort à Moulins, comme protestant, vers 1560 [II, 514 b].

BABUT. Il y avait une famille de ce nom à La Rochelle au commencement du XVIIe siècle. En 1607 fut baptisée dans le temple de La Rochelle : Betzabée fille de Jehan Babu et de Judith *Joslin ;* en 1628, François, fils de Jehan Babu et Jehanne *Dutermant*. En 1682, un marchand de la généralité de Bordeaux, nommé Babut, ayant acheté la seigneurie de Saint-Cybard, prétendit, mais bien vainement, y faire l'exercice du culte réformé. La révocation de l'édit de Nantes porta le trouble dans ces familles, et c'est seulement sur le registre tenu à La Rochelle par un pasteur du désert, le pr *Martin*, qu'on trouve inscrit, au 25 mai 1711, le mariage de Jean, fils d'Isaac Babut et de Marthe *Meynardie*, avec Marie-Eliz. *Cherbonneau*. De cette union naquirent quatre fils et quatre filles dont les des-

cendants ont occupé ou occupent encore une place notable à La Rochelle dans le commerce, la banque, la juridiction consulaire et le consistoire de l'Eglise réformée.—Pierre-Benoît Babut, négociant à Nantes, y épousa, le 20 septemb. 1792, Catherine Van Heemfkerke. Edouard Babut, né à Nantes le 21 fév. 1797, mari de Adèle Monod, 1822, mort en 1848, fut père 1° de Marie Babut qui épousa (1849) son cousin Jean *Monod*, pasteur et professeur de théologie à Montauban, et 2° de Charles Babut, pasteur à Beaumont-lès-Valence, puis à Nîmes. Voy. *Rapin-Thoyras, sa famille, sa vie* etc. par R. de Cazenove; Paris, 1866, in-4° p. cciij et suiv.

BACALAN, famille illustre de la Guyenne. = *Armes :* d'azur à la tour d'argent.

Symphorien de Bacalan, seigneur de Tauric et de Bageran (ou Bigaran), fut élevé dans la religion réformée, et à l'époque des guerres de religion il reçut un commandement dans l'armée protestante. Avec lui servaient huit de ses fils; l'aîné portait la robe de magistrat. Il avait de plus deux frères, les sieurs de *Maugarnit* et de *La Haille* qui faisaient partie de la compagnie des gendarmes du roi de Navarre, bientôt roi de France. En 1609, quatre des huit fils étaient déjà morts sur les champs de bataille; les domaines du vieux Bacalan étaient ravagés, son château dévoré par l'incendie; il avait perdu jusqu'à ses titres de famille. Henri IV lui écrivit alors une lettre touchante pour sa maintenue de noblesse [1]. C'est probablement parmi ses fils qu'il faut chercher celui des Bacalans qui combattait en Guyenne en 1621 sous les ordres de La Force [III, 262 a] et celui qui, la même année, assistait comme député à l'assemblée de La Rochelle [VIII, 237 b]. Jean, fils aîné de Symphorien, fut nommé, sur la présentation de l'assemblée de Saumur, 6 juin 1600, substitut de l'avocat du roi à la chambre mi-partie de Guyenne (« Archiv. hist. de la Gironde, » X, 298) et devint ensuite avocat général en la même chambre à Nérac et Agen. Il eut quatre fils : Jean, capitaine au régiment de Picardie; Arnaud, avocat général à son tour en la chambre de l'édit; André, avocat à la même cour, et Symphorien. Ce dernier suivit la carrière des armes et souscrivit en 1635, au village de Guilhous, paroisse de Soussac en Bazadois, un acte dont la teneur, assez singulière, portait que :

Noble Symphorien de Bacalan cognoissant avoir encouru la mauvaise grâce de M. maistre Jean de Bacalan, conseiller du Roy et son advocat général en la chambre de Guienne, son père, s'estant resoleu de suivre la profession des armes et randre le service qu'il doibt au Roy et à sa condition, et d'ailheurs désirant de tesmoigner au dit sieur de Bacalan, son père, l'honneur qu'il luy doibt et l'affection de laquelle il est porté envers sa famille, fait abandon à Jean, Arnaud et André ses frères, de l'universalité de ses biens, soubz le bon plaisir de son dit père et pour estre par ledit sieur son père divisés entre ses frères comme il advisera, à la charge d'estre nourry et entretenu sur les biens par luy donnez, sa personne, valletz et chevaux, sa vie durant (Archiv. de Lot-et-Gar. B, 56).

Arnaud, l'avocat général, fut sans doute le même magistrat, auteur d'une « *Remontrance au roi* par les officiers de la R. P. R. de la chambre de l'édit de Guyenne sur le sujet de la dernière déclaration de 1656 »; Montpellier, 1657, in-8°, que MM. Haag, trompés par le P. Lelong, ont mis [II, 500] sous le nom erroné de Brancalan.

Les mentions se pressent sur d'autres personnages protestants de la même souche, sans que nous puissions saisir les liens qui les rapprochaient entre eux. Sibille de Bacalan épousa, vers 1610, Pierre de Gachon, conseiller au parlem. de Bordeaux [V, 1936], et Marthe devint dame de Ségur en 1634 [IX, 248. Voy. encore VI, 196 et 199]. Maisonneuve de Bacalan assista comme ancien de l'église de Gontaud au synode particulier de Nérac, tenu le 12 septemb. 1665; un autre membre de la famille à celui de Clairac, en 1679, comme ancien de Casteljaloux. Enfin, en 1669-70, Eymeric de Bacalan « écuyer, ci-devant lieutenant-général et commissaire examinateur au siége présidial de Libourne, maintenant au siége royal de Castelmoron en Albret, ayant esté privé de

[1] Lettre retrouvée récemment p r M. Gaullieur, archiviste de Bordeaux.

celui-là et remis en cellui-cy à cause de la religion,» déclare par testament vouloir être enseveli « dans la chapelle de sa maison qui est au cimetière de ceux de la religion à Pujol [Pujols cant. de Villeneuve-sur-Lot] et entend qu'aussi longtemps qu'il y aura exercice de la Rel. Réf. à Castelmoron par la prédication de l'Évangile, ses héritiers payeront annuellement 40 livres pour l'entretien du pasteur et fourniront la somme de 100 l. pour la construction d'un temple en la dite ville » (Archiv. de Lot-et-Garonne, B 80 ; notes de M. TAMIZEY).

La famille ne fut pas épargnée par la Révocation. Judith de Bacalan fut enfermée en 1687 dans un couvent des Filles de la Providence (Archiv. nat. E. 3373). Le Mercure enregistre avec emphase, janv. 1686, l'abjuration d'une d^lle^ de Bacalan, fille du sieur de Livron, et une pension de 600 l. dont elle fut gratifiée à cette occasion. Il ne parle pas du frère de cette nouvelle convertie qui vivait en Hollande en 1688, ni de ceux qui se réfugièrent en Angleterre. Un Charles Bacalan était, en 1729, l'un des directeurs de l'hôpital français de Londres.

La persécution n'empêcha pas cette famille considérable de se perpétuer jusqu'à nos jours en restant fidèle à la loi de ses pères. Un quartier de la ville de Bordeaux porte son nom, et sa résidence d'été est au château de Monbazillac, sur la croupe des collines verdoyantes qui s'étendent de Bergerac à Sainte-Foy. C'est un vaste manoir seigneurial qui remonte au XIVe siècle et qui, depuis le temps de la Réforme, n'a pas cessé d'appartenir à de grands seigneurs huguenots, d'abord les Bouchard d'Aubeterre et de Brizay; puis en 1666, les de Barraud du Fournil, et au dernier siècle, les Bacalans. Un écrivain de nos amis a décrit avec émotion (*Bulletin* 1874, XXIII, 358) une visite par lui faite il y a quelques années à Monbazillac, et la grande impression qu'il éprouva lorsque le maître et la maîtresse de la maison, pour lui montrer les archives de l'humble église du lieu, l'introduisirent dans la grande salle du château où l'on voyait douze grands hommes de la Réforme peints du temps de Louis XIII en grandeur naturelle : Viret, Sleidan, Du Plessis-Mornay, Savonarole, Œcolampade, P. Dumorlin, Lhospital, P. Martyr, Bullinger, Zwingle, J. à Lasco et J.-C. Scaliger.

BACCONEAU, pasteur de S.-Christophe-sur-Roc (Poitou) en 1584.—(André) figure sur la liste des persécutés du Poitou, à Niort, en 1681 (Benoit, Hist. de l'éd. de Nantes, V, 1020).

BACCUET, quelquefois BACUET. Il y eut à Genève, vers le milieu du XVIe siècle, une famille venue de Meaux dans laquelle se trouve ce nom, ou son similaire *Baccoet*. Dans les minutes des notaires de Genève se trouve en effet un testament de Charles *Lourdoys*, de Meaux, foulon de draps, habitant, mari de Jeanne Baccoet, de Meaux, réfugiés avec quatre enfants : Isabelle, Pierre, Isaac et Jean; à la date de 1567. Nous n'en retrouvons pas d'autre trace.

Une famille, toute différente car elle semble originaire du pays genevois, a donné plusieurs pasteurs aux églises françaises. Son premier auteur, à notre connaissance, est « CLAUDE Baccuet le jeune, fils d'Estienne, de Nangier au mandement de Boringe en Foucigny, » qui épouse, en 1588, Chrestienne *Guichard*, de Lyon. Ce Claude était cependant, comme le mari de Jeanne Baccoet, fabricant ou marchand drapier. Un Paul Baccuet, peut-être son frère, exerçait les fonctions pastorales à Besse (Dauphiné), en 1598. Claude et Chrestienne eurent pour enfants, encore vivants en 1631 : PAUL, ministre; AUGUSTIN, orfévre; JEAN-JACQUES, avocat; puis MARIE et MARTINE, la première, femme de Jean Bouquerel ; la seconde, de Pierre Brasier, tous deux orfévres. Paul fut reçu au saint ministère en 1617, et appelé d'abord à Besse, où il resta jusqu'en 1626, puis à Divonne, près Genève. C'était un savant homme, car de pasteur à Divonne, il devint, en 1632, professeur de philosophie à Genève; puis, en 1641, l'un des pasteurs de cette ville. Il publia plusieurs opuscules de métaphysique (*Disputatio logica de causis*, Genève, 1634, in-4° ; — *Disputatio physica de materia*, Gen., in-4° ; — *Disputatio physica de mundo*, Gen., in-4°), et s'occupait activement, paraît-il, de propa-

gande ou scientifique ou religieuse, car on connaît de lui un contrat par lequel « les frères Margari, muletiers en Dauphiné, lui donnent quittance pour payement fait à la douane de Valence de quatre balles de livres envoyés de Genève à Orange, » 1649.

Paul, pasteur et professeur, eut à son tour plusieurs enfants : Jacques, marchand à Genève; Jean, régent au collége ; Theodora (elle signe *Doron* sur les actes), qui épousa, en 1670, Mathieu, fils de nob. Mathieu Vuarrier et de Mme d'Allinge, et aussi Paul, qui était déjà ministre en 1644. C'est probablement ce dernier qui fut envoyé pour pasteur à Lyon en 1653, à Grenoble en 1654. Ozée Baccuet, maître apothicaire, qui publia un petit traité de sa profession intitulé : *Hoséas ou l'apothicaire charitable* (Genève, 1670, in-8°), était fils d'un Jean-Jacques, ministre de l'église de Pérouse aux vallées du Piémont, et de Suzanne Le Clerc. Enfin le régent, Jean Baccuet, avait épousé Françoise Sonoris, fille et sœur de ministres, et avait eu, entre autres enfants, Paul « maître horlogeur » à Genève et Augustin, qui embrassa la carrière pastorale (Minutes des notaires de Genève).

Cet Augustin, inscrit au livre du recteur comme ayant étudié la théologie à la faculté de Genève, en 1656, était pasteur du Breuil-Barret, dans le Bas-Poitou, en 1670. Elie Benoît, dans son Hist. de l'édit de Nantes, nous le dépeint comme un jeune ministre aimé de son troupeau, qu'il édifiait également par sa doctrine et par sa conduite. Cependant, cette année même, 1670, une déclaration royale ayant interdit aux étrangers d'exercer le ministère en France, il passa en Hollande. Au mois d'avril 1671, il se présenta devant le synode des Eglises wallonnes, assemblé à Gouda, pour lui offrir ses services. Voici en quels termes les Actes du synode rendent compte de son arrivée : « Le Sr Augustin Baccuet, ci-devant pasteur du Breuil-Baret en Poictou, ayant représenté à cette assemblée qu'en vertu d'une lettre de cachet du Roi de France qui défend à tous les ministres estrangers de Genève et de Suisse de prescher en son Royaume, et d'une ordonnance de l'intendant de la province de Poictou qui lui défend d'exercer son ministère en ladite province, il a esté obligé de sortir du Royaume, monsr de Ruvigny et le seigneur du lieu où s'assemble son église lui ayant escrit qu'il ne doit point espérer d'estre rétabli dans son église ou ailleurs, et ledit Sr Baccuet ayant ensuite offert ses services à nos églises, la Compagnie après avoir vu le témoignage de son église qui lui marque fort expressément qu'elle a un extrême regret de se voir privée de son ministère et le prie de travailler à son rétablissement, elle a été très sensiblement touchée de son affliction, et pour lui témoigner la part qu'elle y prend, elle lui accorde la liberté de prescher dans toutes nos églises et lui ordonne de faire voir au prochain synode le congé de son église et les témoignages des députés des Classes du synode de Poictou, puisque nous savons que les synodes du Poictou ne s'assemblent pas depuis deux ou trois ans. »

Les conditions exigées par le synode ayant été remplies, l'église wallonne de Delft élut A. Baccuet pour l'un de ses pasteurs, en remplacement d'Elie Saurin qui venait d'être appelé à Utrecht, et le synode tenu à Harlem le 2 septembre suivant ratifia cette élection. Il exerça son ministère à Delft jusqu'à sa mort, qui arriva au commencement de septembre 1701 (Gagnebin).

BACHAN (Jean) ou Bachand, réfugié de France, naturalisé à Londres en 1700 puis, la même année, à New-York où l'on trouve aussi, à la même époque, Anne Bachan. Il se transporta plus tard à la Nouvelle-Rochelle, colonie de Français établie à dix lieues de New-York (C. W. Baird). — On trouve encore Marie Bachan, assistée à Londres en 1721.

BACHASSE (Jeanne), assistée à Genève, 1693; (Paul), allant en Brandebourg, *id.*, 1700; (Jean), *id.*, 1701; tous de Mens en Dauphiné.

BACHELAR (Antoine), dit *Cabanes*, d'Aix en Provence [Haag I, 207], envoyé de Genève à Lyon comme ministre, en avril 1557, fut appelé de là à Nantes, en 1560. C'est le premier pasteur de Nantes. Comme dans tout le reste de la

France, les protestants s'y assemblèrent d'abord secrètement; mais leur nombre s'étant accru, ils se hasardèrent à célébrer publiquement leur culte. Le 18 juillet 1561, ils se réunirent à La Furetière, au nombre de 6 à 700, la plupart en armes. Cependant ce ne fut que vers le mois de novembre qu'on leur accorda la liberté de s'assembler dans un bâtiment situé à quelque distance de la ville et appartenant au conseiller *du Hardaz*. Ils sy rendaient de plusieurs lieues, en sorte que Bachelar prêchait souvent en présence de plus de mille personnes. Le clergé catholique fit mettre le feu à ce bâtiment, dans la nuit du 7 au 8 décembre. Le 10 septembre de la même année, Bachelar représenta son église au premier synode provincial, tenu à Châteaubriant. En juillet 1562, il soutint, avec son collègue Philippe *de S.-Hilaire*, contre Jacques Dupré, docteur en théologie et prédicateur ordinaire de la cathédrale de Nantes, une controverse publique dont le docteur catholique publia la relation (Paris, 1564). En 1572, il quitta Nantes pour Châteaubriant, dont il fut le pasteur jusqu'en 1577. On le retrouve alors à Lyon. Il mourut en 1584.

Archiv. de la vén. Comp. de Genève, reg. A. — Vaurigaud, églises de Bret.

BACHELAS (Nicolas), de Moulins en Bourbonnais, « qui a déserté des troupes de France en Piémont où on l'avait mené par force, » reçoit à Genève un viatique pour aller plus loin, 1704.

1. BACHELIER (Dominique), condamné à mort avec confiscation de ses biens, par arrêt du parl. de Toulouse, 16 juin 1562 (Arch. de l'hôtel de ville de T.); — (Firmin), réfugié français à Genève, y épouse, vers 1580, Anne, fille d'Antoine Cauvin et nièce de Calvin. — (Daniel), ancien de l'égl. de Meaux, 1655. — (Louis) et Anne sa femme naturalisés à Londres, 1682. — Mariage de Anne Bachelier avec le capitaine Isaac Croses, à Londres (Reg. of S. Martins in Fields), 1714. — (Anne et Esther), assistées à Genève, puis à Lausanne pour se rendre en Irlande, 1693. — (Paul), de Paris, « ouvrier en soye » avec sa femme et deux enfants, réfugiés à Berlin, 1698. — (Nicolas), maître pelletier à Paris, et sa femme, réfugiés à Bernau, 1698. — (Anne, veuve), 60 ans, assistée à Londres, 1702. — (Jean), de Meaux, tisserand, 52 ans, et Judith sa femme, *id.*, 1708. — (Catherine), de Dieppe, 63 ans, « fille infirme de la vue, » *id.*, 1705, — (Anne), veuve d'un marchand de Paris, 60 ans, *id.*, 1705. — (Anne) et sa fille, *id.*, 1721. — Esther *Bachillier*, de St-Vincent près Montélimar, réfugiée à Genève, « voulant apprendre à filer l'or lui a été remis un écu pour se subvenir, » 1691.

2. BACHELIER (Pierre) condamné à mort par le parlement de Bordeaux, 1569. Aucun autre renseignement sur le personnage. — Ci-après col. 653 n° 265.

Nous profiterons de cette pénurie pour donner place ici à l'arrêt tout entier du parlement de Bordeaux et à trois autres pièces similaires qui font connaître plus de 1200 familles, signalées dans le sud-ouest de la France comme compromises en 1569 et 1570 pour leur attachement à la Réforme. Il serait superflu de reproduire les considérants de ces quatre arrêts et il suffit de dire en résumé que :

Le Ier, du 6 avril 1569, condamne par contumace environ 575 protestants du Bordelais, des Landes, de la Saintonge, de l'Agenois, de l'Angoumois et du Périgord à avoir la tête tranchée, leurs corps coupés en quartiers et pendus aux fourches patibulaires, leurs biens confisqués et employés tant à la réparation des églises et payement des reliques qu'ils ont détruites qu'à l'érection de trois croix à Bordeaux, à Pons et à Saintes, portant l'arrêt gravé sur une plaque de bronze, comme étant coupables « en crime de lèze majesté divine et humaine, volleries, sacs de villes, chasteaux, bourgs, bourgades, sacriléges, raptures et demolitions commises ez eglises, abaies, couvens des mendians et aultres lieux religieux, assemblées à port d'armes en forme hostille, bruslemens depredation et depopulation du plat pays, meurtres et homicides inhumainement perpétrés et commis ez personnes des officiers royaux, mandians religieux, prestres et aultres bons et loyaux subjectz du roy, viollement et forcement de femmes et filles. »

Le IIe, du 5 mai 1569, prononce défaut

contre 39 protestants de la ville de Blaye.

Le III[e], du 17 janvier 1570, condamne 75 protestants à la peine de mort.

Le IV[e], du 6 mars 1570, condamne à mort 569 protestants par contumace dans les mêmes termes que le premier arrêt.

MM. Haag [II, 415 note] ont publié le premier seul de ces documents et d'une manière trop sommaire. Tous quatre se trouvent in extenso au t. XIII (1871-72) du recueil intitulé « Archives historiques de la Gironde, » mais avec beaucoup de fautes dans la lecture des noms propres. Nous espérons en donner ci-dessous un texte définitif grâce aux soins de notre collaborateur M. Gaullieur, archiviste de la ville de Bordeaux, qui a bien voulu le collationner sur la minute même de l'arrêt (Série B, Portefeuille 225), et sur une belle copie de parchemin qui en a été faite au XVI[e] siècle par le greffier du parlement (Série B, Reg. 214).

I. *Condamnés à Bordeaux, le* 6 *avril* 1569.

1. Messire Françoys *Du Fou* [1], sieur de Vigen;
Françoys *de Pons*, sieur de Mirambeau;
Pons de *Pons* sieur de La Caze, naguieres seneschal des Lanes;
Anthoine de *Pons* sieur de Verneilh; Jehan de *Pons* sieur de Plassac, freres;
Julles *de Belleville*, s[r] de Languillier;
Jehan *de La Rochebeaucour*, sieur de Sainct Mesmes, cappitaine et gouverneur pour les rebelles en la ville d'Angolesme;
René *de Montbron*, baron de Tortz;
Julles *de Beaumont*, baron de Rioux;
Françoys *Bouchard d'Aubeterre*, sieur de Sainct Martin de La Couldre;
René *Helies*, sieur de La Rochechouart;
Françoys *de La Rochefoucault*, baron de Montendre et de Montguyon;
Anthoyne *de Polignac*, frere du sieur Des Rois, soy disant sieur de Donzac, religieux de l'ordre Sainct Benoist;
Berard *de Segur*, sieur de Seiches et de Labarriere, autrement appelé le baron de Pardailhan;
Joachim de Segur, sieur du Grand Puch de Pardailhan, son frere, soy disant maistre du camp des rebelles;
Jehan de Segur le jeune, sieur de Pardailhan;
Jehan *de Lescours*, sieur et baron de Savignac, en Fronsadois;
Guy *de Monferrand* dict de Langoyran;
René *de La Roche*, sieur de Soubran en Xainctonge.

20. Françoys *Gombault*, sieur de Champfleury;
Montelambert, sieur de Vareze près Sainct Jehan;
Pierre *de Blois*, sieur de Rossilhon en Xainctonge, et son filz aisné;
Nicolas *de Vallée* sieur du Douhet, filz de feu maistre Brian de Vallée, en son vivant conseiller du Roy en ladicte court, et le sieur *de Lamathassière*, fils aisné du sieur de Lacave, tous deux entremetteurs [1] en Angleterre pour les rebelles;
Gaston, Jehan, Pierre et Romain *Achardz*, freres et sieurs des Augiers lès la ville de Bourg;
Françoys *Dubreuilh*, sieur de Foureaulx, chastellanye de Plassac;
Capitaine Duch *d'Asnières* de la maison de La Chapelle en Xainctonge;
Françoys *d'Asnieres* sieur de Bonlieu, son frere;
Charles *Bremond*, sieur d'Artz;
Françoys *de Bremond*, sieur de Ballanzac;
Gabriel *de Lamothe*, sieur de Sainct Seurin de Mortaigne;
Fonterailles, seneschal d'Armaignac et le sieur de Montenval, son frere;
Françoys *d'Aydie* l'aisné, sieur de Guitinieres;
François *Dalouhe*, sieur Des Aires près Gémozac.

40. René *Vassal*, sieur de La Cymendiere, cappitaine des rebelles à Thalemond;
Françoys *de Burle* l'aisné, sieur d'Arcys;
Jehan, Arthus et Henry de Burles, ses frères, surnonmés de Cervaises, Bombes et Prieur de Saujon;
Françoys *Grimard*, sieur des Chilles (ou d'Eschilles) en Xainctonge;
Jacques *de Sainct Legier* le jeune, près la ville de Pons;
Le sieur *de Poigné* près Soubize et ung nommé *Fonrouet*, son frere;
Jacques *Des Champs* sieur de Bussac, capitaine des rebelles en la ville de

[1] François du Fou, sieur de Vigean, un des plus vaillants capitaines du l'armée protestante, fit partie du conseil privé de Jeanne d'Albret à La Rochelle. Il se trouvera dans la suite de nos volumes ainsi que beaucoup des personnages qui suivent.

[1] La minute de l'arrêt portait le mot *ambassadeurs*, rayé après coup et remplacé par celui de *négociateurs* écrit en marge et rayé lui-même après réflexion.

Xainctes, et *Pierre Buffiere* seigneur de Genissac, l'aisné, de la seneschaucée de Guyenne;
Jehan de *Segur*, sieur de La Moliere en la terre de Montravel, et son filz appelé le capitaine *Montbrun;*
Acaric, sieur de Romegou dict Lagor, frere du feu cappitaine Bourdet;
Ung nommé de *La Tour* dict Pourtault, de la maison de Geay;
Autre nommé *de La Tour* dict le chevalier, son frère;
Jehan *Moreau*, dict La Longée, guidon dudict sieur de Romegou;
Armand *de Clermond*, dict le cappitaine Pilles en Perigort;
Anthoine *Teste;* Pascault *Chassandy;* Jehan *Mansiet*, de Thonenx, portans tiltre de capitaines.
60. Le capitaine *Razes*, en Perigort;
Jacques *Buhort* dict le capitaine Mazeron, de Xainctes;
Ung nommé *de Laporte* dict le capitaine Chanterac, du pais de Perigort;
Jean *de Laminssans* dict le capitaine Auros;
Françoys *Vigier*, sieur de Taillebois, en Alvert;
Jehan *de Lauste*, sieur de Sarxins, son beau-frere;
Joachin *de Saincte Hermine*, sieur du Fa;
Jehan *Grimard*, sieur d'Agoumay près Sainct-Savinien;
René *Cadot*, sieur de La Garenne près Plassac;
Jehan *de Flandres*, sieur Du Railh;
Chastellier *Portault*[1] dict Latour, soy disant admiral des rebelles ez pais d'Aulnis et des Isles en Xainctonge, et son frere, Claude *Desmontis*, sieur de La Tour, gouverneur de Taillebourg, demeurant en la parroisse de Sainct Seurin de Sechantz;
Jehan *de Caussade*, filz aisné du sieur de Sainct Maigrin et de Tonnenx, appellé le viscontede Sainct Maigrin;
Jehan *Guyton*, filz aisné du sieur de Longchamp;
Françoys et René *de Rabaine* et le tiers fils, enfans du sieur d'Usson en Xainctonge, l'ung appellé le sieur de La Touche, l'aultre appelé sieur de Bresillas;
Jehan *de Rustaing*, filz aisné de Loys de Rustaing, sieur du Brana lès Bourdeaux;
Françoys *de Bloys*, filz aisné de feu maistre Nicolas de Bloys, en son vivant conseiller du Roy en ladicte cour et sieur de Senilhac en Médoc.

[1] Dans un autre arrêt on lit : Chastellier *Portal*.

80. Gaston dict Gastonnet, Guilhem, Pierre et Jehan *de Grely*, freres, enfants du sieur de Levignac, parroisse Saincte Terre, jurisdiction de Castillon;
Françoys *La Roque*, de Sainct Macaire, dict le capitaine La Roque;
Raymond *Daudaux*, escuyer, sieur de Brugnac et de Boyrac, autrement appelé le capitaine Boyrac;
Jehan *de Fargue*, appelé le cappitaine Lamothe, de Pujols;
Jehan *de La Rochechaudry*, sieur Du Bois, bastard de Clan;
Le capitaine *La Tour*, pres Saincte Foy;
Arnaud *Sensart* dict le capitaine Pressac, près Sainct Milion;
Le capitaine *Fagotz* nommé Françoys, près Montferrant;
Bernard de *Capdeville*, facteur de François de Pontcastel le jeune, lieutenant dudict Fagotz;
Helies *de Polignac* sieur de Fontaines, beau-pere du jeune visconte de Sainct Maigrin;
Jacques *Meynard*, sieur de Pampain (ou Painpain?) près Sainctes;
Françoys *Moine*, sieur de Colombiers;
Jehan *de Lacourt*, sieur de Sussac;
Jacques de Lacourt son frere, sieur de Sévigné;
Capitaine Nicolas *Le Masson;*
Capitaine *Lamiette;*
Capitaine *Laubier*.
100. Le sieur *de La Vallade*, nepveu du sieur Des Roys et lieutenant dudict Aubier;
Arthus *Vacquey*, sieur de Beyssac entre deux mers;
Ung nommé *Sarze*, demeurant près Lonchamp en Xainctonge;
Le filz aisné du sieur *de Riveron* d'Archac, lieutenant dudict Asnieres;
François *Arrerac*, dict Le More, enseigne dudict Asnieres;
Jehan *Deydis;* Raymond, Amanieu et Pierre *Bouqueys*, freres, habitans de Libourne;
Helies *Grangier;*
Arnaud *Raussac*, de Sainct Milion;
Raymond *Burga;*
Guilhaume *Guionnet*, de Libourne;
Ung nommé *de Brie*, maistre d'hostel du sieur de Seiches de Pardailhan;
Arnaud *Tardit*, dict le grand Arnaud;
Aultre, nommé *Mangonnet*, serviteur dudict sieur de Seiches de Pardailhan;
Françoys, hoste de Castres lès Bautiran;
Odet *Colineau*, de Pons, dict le capitaine La Riviere;
Faugeras, soy disant juge de Pons;
Luc *Delas*, soy disant procureur de Pons.

120. Maistre *Anthoine*, ministre de Pons et Plassac.
Pierre *Gabar*, ministre du Douhet et de Panloye;
Christophle *de Poy*, procureur d'Hiers pour le sieur de Mirambeau, surnommé le capitaine Desagneres;
Jehan *Artault* mercier, son lieutenant, demeurant en Brouage;
Augustin *Chamus* corroyeur, de Pons;
Gervais *Joanneaulx* dict Canadas, frere de Johanneaulx, conseiller presidial à Xainctes;
Guy *Capel* et ses freres;
Mathurin *Forest;*
Jehan *Pigeon;*
François *Pichon* marchant, estably maire à Xainctes par les rebelles;
Jehan Pichon, son filz aisné;
Arthus *Mage* dict Fiefmelin;
Pierre *Guibert* et Jehan *Grimaud*, naguieres lieutenans des visceneschaulx;
Jehan *Cemitiere*, juge de Marennes;
Pierre *Combes*, naguieres visceneschal d'Agenois;
Pierre *Boysseau* dict sieur du Pinier, fermier de Semonssac;
Lucas *Mariete*, de Lorignac;
Jehan *Garrineau* marchant, de Sainct Fort sur Gironde.
140. Jehan *Vergne*, serviteur dudict de La Cymendiere;
Françoys *Audubert* dict Laparée, autrement Ligon;
Jehan, Françoys et Mathurin *Phelippons*, freres;
Aimé *Naulin*, de Cosnac, sieur de La Houssaie;
Jehan et André *Couriault*, freres;
Simon *Sabourain;*
Estienne, Jehan, Vincens et Jacques *Tarteaux*, freres;
Jehan *Gourgon* le jeune [surnommé] fléau de Cosnac;
Jehan *Guillet*, de Sainct Rames;
Françoys, Denys et Pierre *Jousnetz*, enfans de Jouzuet, de Sainct Ciers.
160. Odet, Yvon et Jehan *Depont*, freres, enfans du juge de Cosnac, sieur de Sainct-Richier;
Batiste *Joly* et son frere, de Sainct Seurin de Mortaigne, sieurs de Pomiers;
Anthoine *Messier*, de Cosnac;
Jehan *Chaigneau;*
Guilhem *Phellip;*
Robert *Du Foussé*, dict le capitaine Guiterne;
Anthoine Du Foussé, son frere;
Nicolas *Daigues*, dict Chillet;
Guilhem *Boisse*, barbier;
Olivier *Peschaut;*
Jehan Artault et Thomas *Chaigneau*, de la ville de Bourg;
Raimond et Pierre *Dumas*, freres;
Pierre *Peyraud;*
Raimond *Causse;*
Bertrand *de La Forcade;*
Jehan *Roustault*, son beau-frere, filz unique de Hilaire Roustault.
180. Martin et Noel *de Labes*, freres;
Anthoine *Cassaigne*, de la rue des Argentiers;
Jehan *de Ladone*, chaussetier;
Jehan *Gaignard;*
Jehan *de Lafargue*, gendre de Vincens le libraire; Jehan *de Lafite*, filz d'autre Jehan de Lafite, sergens royaux, en Xainctonge;
Jehan *Garrineau* [1], de Sainct Fort, pretendu sergent royal et commissaire des chemins;
Yves *Roussepeau*, greffier au siege presidial de Xainctes;
Claude *Laboyssiere* et Jacques *Saussay*, ministres de Xainctes;
Maistres Gilbert *Berthus*, Françoys *Badiffe*, Estienne *Gasteuil*, Christophle *Dampitre*, Jehan *Seneschal*, Pierre *Poictevin*, advocatz audict siege.
200. Maistre Charles *Farnoux* sieur de La Clocheterie, Pierre *David*, Guy *Savary*, Jacques *Poictevin*, Loys *Chasseloup*, Jehan *Champanais*, procureurs audict siege;
Françoys *de Lahaye*, pretendu prevost des mareschaux pour les rebelles;
Maistres Pierre *Lamoureux* et Jehan *Abaret* medecins, de Xainctes;
Denys *Aldire*, l'ung des cappitaines des rebelles à Xainctes;
Estienne *Pradeau;*
Jehan *Pigeon;*
Arnauld *de Tartas;*
Jehan *Agasseau;*
Thomas *Augereau;*
Amorry *Bigot*, echevyn;
Pierre Bigot, sieur de La Charlotiere;
Estienne *Meynard*, dict le Cousturier rouge;
Ythier et Pierre *Frenans*, freres;
Pierre *Gentilz*, seigneur proprietaire de l'hostellerie de l'Escu de France de Xainctes;
Gilles *Coyfard;*
Odet *Chardavoyne;*
Denys *Dampiere*.
220. Jehan *de La Chaulme* pintier;

[1] A partir de Jehan Garrineau la copie publiée dans les Arch. histor. ne suit plus le même ordre que la minute de l'arrêt conservée aux Archives départementales de la Gironde (B. Parlement. — Portef. 235.) Arrêt transcrit fidèlement dans le Registre B 214.

Pierre *Corbineau* cellier;
Jehan *Garnier;*
Jehan *Buhort*, gendre de Jupin;
Pierre *Boulon* pelletier;
Pierre *Du Val*, cy devant garde des pons de Xainctes;
Robillard, sieur de Lagrange;
René *Danjou* dict Sandrilhe;
Jacques et Anthoine *Barguenous;*
Jehan *Buhort* l'aisné, dict le baillif;
George et Nicolas *Bricot;*
Ung nommé *Gros Cœur*, archier du prevost des mareschaulx;
Jehan Gordon *Possines*, trompette, de Xainctes;
Le sieur *du Chaillot;*
Thibault *Blanc*, sieur de La Chenade;
Guilhaume *Charlopin*, de Montandre;
Nicolas *Papault* et Jehan *Galet*, bazochiens, de Xainctes.
240. Jehan *Coutault*, de Lorignac;
Pierre *Chauvet*, dit Garot, de Sainct Fort;
Françoys *Pabon*, hoste de l'Image Sainct-Jehan, de Pons, et Arnauld, son frere;
Les enfants du tapissier de Pons;
Les trois *Thibaudeaux*, enfans de l'hostesse de la Fleur de Lis de Xainctes;
Anne *Brun* dame de La Barriere, femme de Berard Segur sieur de Seiches, dict de Pardailhan;
Jaquette *de Pontieux*, damoyselle, femme de Pons de Polignac sieur Des Rois;
Anthoyne *de Lahaye*, lieutenant dudict Des Rois à Blaye;
Jacques *Boudet* sieur Des Fenestres;
Jehan *Marin* sieur Des Cheminées, son gendre;
Pierre *Achard* dict Merlin;
Bernard *de Leglise*, serviteur dudict sieur Des Fenestres;
Denys *Melquin*, de Jonzac, beau-frere de Pierre Du Vigneau;
Ung nommé Marc *Fulchier*, de Bourg, recepveur des rebelles à Blaye;
Jacques *Girard* dict le recepveur du quart.
260. Romain *Berard* le canonier et Arnaud de Tanzignans, son gendre;
Arnauld *Legier* dict Le Piffre;
Jehan *de Jullac* chaussetier;
Gaillard *de Barbansson* dict Longuevelle;
Jehan *Aymery* dict Bracail;
Pierre *Bachelier;*
Ambroise *Lemercier*, serviteur dudict sieur Des Roys;
Pierre *Gaultier* dict le Picard, à présent corporal;
Mery *Rasque;*
Ung nommé *Des Plantes* dict le Bastard de Jonzac;
Jehan *Nepveu*, de Sezac;
Pierre *Gerle* dict Baigne-Boucq, capitaine des enfans de la ville de Blaye;
Charles *Jallier;*
Pierre *Boulaire;*
Françoys *Charretier* dict Pillot;
Jehan et Nicolas *Moysan;*
Charles *Augier*, son beau-frere;
Jehan *Moncault*, admiral des navires de Blaye pour les rebelles.
280. Vincens *Taille* et son frere, de Montendre;
Jehan *de Laurens*, sieur de Pirouard en Agenois, aultrement appellé le sieur de Monguyon;
Nicolas et Jehan *Boulaire*, freres;
Pierre *Nivreau* le jeune;
Pierre *Blais*, conducteur de la maneuvre, de Blaye;
Pierre *Verseliere* sergent;
Pierre André *Porchiere;*
Pierre *Bazet* le jeune;
Jehan *Eymery* mareschal, de Mazerolles;
Bernard *Bouyn*, filz de Françoys Bouyn;
Pierre *Arnault* dict Brion, le gabarrier;
Pierre *Tardit*, hoste de Nostre Dame de Blaye;
Bernard *Pais* dict Maurenard, marinier;
Pierre *Brunet*, de Cars;
Arnault *Du Meynieu*, fils du procureur du Roy de Bourg;
Clemens *Noble* cordonnier, de Jonzac;
Arnauld *Baudet* gabarrier;
Gregoire *Maridat*, de Segonzac, corporal;
Jehan *Tarneau*, filz de Marie Rideau.
300. Jehan *Suzaneau* dict Jarnac;
Martin et Vincens *Biscarron;*
Pierre *Raymond* dict Sainct Andrés et Charles Raymond son filz;
Charles *Guilhon*, hoste de l'Escu de France à Blaye;
Robert *Podio*, son fillastre;
Jehan *Rabouteau;*
Romain *Prevost* dict Naudinet;
Jehan *Minard*, de Pons, cellier;
Jehan *Formier* le vieux, cordonnier;
Anthoine et Jehan *Poictevins*, canoniers, de Blaye;
Guilhaume *de Villeneufve*, appoticaire et diacre de Blaye;
Jehan *Dernault* appoticaire, demeurant chez Meninot;
Nicolas *Boutin* barbier;
Pierre *Micheau;*
René *de La Roche;*
Jehan *Garnier* dict le Fillassier;

Jehan *Agasseau* pintier.
320. Gaillard et Pierre *Jusseaulmes*, freres;
Jacques *de Lespinay;*
Pierre *Blais* dict Montignac, jurat de Blaye, dict le capitaine Chasse Messe;
Jehan *Granier* dict Lagarde, gendre du feu juge de Cubzagues;
Jehan *Roy*, filz de maistre Jehan Roy notaire de Cubzac;
Pierre *Poynot;*
Françoys *Guillemet* hoste de la Roze;
Charles *Dauro*, hoste de la Croix-Blanche à Blaye;
Pierre et Michel *Palpes*, massons;
Pierre et Perrin *Heraultz*, freres;
Bernard *Brun* bastard de Monguyon, demeurant à Cartelegue;
Pierre *Foyreau;*
Helies *d'Estrade*, de Sainct Savinien;
Jehan *Pelletan* dict Favreau;
Jehan *Blauchet*, notaire de Sainct Savinien;
Jehan *Landard* menuzier, de la parroisse de Cars;
Pierre *Lemoyne* pintier, filz de Guyonne Beau;
Guilhaume *Escuyer*, filz de la done Marie, de Bourg.
340. Jehan *Pau;*
Gratien et Jehan *Coibo;*
Thomas *Augereau* dict Chety, de Bourg, bouchier;
Jehan *Ga* filz d'aultre Jehan, de Lafite;
Jehan dict Jehannot *de Lalane*, corretier;
Pierre et Jehan *Augier* dict Le Berry, freres;
Julien *Brostera;*
Guillaume *de La Morlane*, marchant de ceste ville de Bourdeaux;
Jehan *Boyleau* verrinier;
Guillaume *Guimberteau* son gendre, demeurant à la rue des Faulcetz;
Bertrand *Davril*, hoste des Troys Roys de ceste ville, parroisse de Sainct Remy;
Jehan *Dorgueil*, hoste de l'Aigle d'Or;
Jehan *Darricaut;*
Martin *Beguey*, naguieres sergent royal;
Martin *Bilouet;*
Guillemyn, Benoist et Pierre *Bondon* bouchiers, de Porte Medoucque.
360. Lazare *Jouyt* solliciteur;
Pierre *Chussenaut* capitaine, naguieres archier du visceneschal de Guyenne;
Eymar *Martin;*
Jehan *de Justes*, gendre de Huguet Leng neutaire;
Raimond *Julliand*, naguieres sergent de la prevosté de Bourdeaux;
Gilles et Françoys *Mazieres*, enfans de Leonard Mazieres cordonnier;
Nicolas *Couchard* dict Lespine, maistre cordonnier;
Heliot *Richaudeau;*
Jehan *Vismenier* mercier;
Ung nommé *Cugnet;*
Anthoine *Chaumeton* dict Gargas et René *Du Boys* dict le grand Orphevre de la rue des Argentiers, beaufrere du grant Freny;
Blaise et Janot *Du Meyniou*, maquignons de chevaux;
Mathurin et Denys *Legretz* chaussetiers, et Justin Legret, leur frere, tous surnommés Lagarde.
380. Anthoine *Lanta* dict de Nothes et *Sauvat* dict Solete, portans tiltres de capitaines;
Jehan *Chevreuil* dict Montauban, armurier;
Maistre Simon *de Maisonneufve*, naguieres conseiller presidial en la seneschaucée de Guyenne;
Françoys *Lagraulet* et Claude *Brassay*, naguieres huissiers en la cour;
Leonard *Rideau*, substitut du procureur du Roy en la ville et comté de Blaye;
Jehan *Gallateau* et Françoys *Dumont* medecins de ceste ville;
Jehan *de Laburthe*, filz aisné de Me Bernard de Laburthe advocat en ladicte cour;
Jehan *Legret* dict Lagarde, aussi advocat;
Pierre *Moreau* et Pierre *Meynard*, procureurs en la cour;
Arnauld *Pillot*, procureur en Guyenne;
Chevrier, filz de feu Guy Chevrier procureur;
Leonard *Grezes*, filz du feu procureur Grezes;
Leonard *Martin* soldat, filz de feu maistre Jehan de Mons magistrat presidial en Guyenne;
Arnaulton et Jehan *Connus* freres, marchans de Sainct Remy;
Estienne *Tardieu* barbier, de la porte des Paux;
Arnaud *Maillart;*
Jehan *d'Angoulesme* cordonnier, et le gendre dudict Angoulesme, dict le Bourdellois.
400. Robert *Bloys*, naguieres commis du feu Blanchard, à la comptablerie;
Micheau *Derc* chandellier, l'ung des mandés de l'eglise pretendue reformée, demeurant vis à vis de Jehan Ledoux, chaussetier;
Pierre *Bellue*, parcheminier de la rue des Ayres;

Michel *Besse;*
Maistre Laurens *Dupré*, demeurant en l'isle de Sainct-George;
Ung nommé *Pati*, enseigne du capitaine Bonneau;
Johannis *Duhalde*, facteur de Jehan Ducasse marchant de ceste ville, et le frère dudict Johannis, son lieutenant;
Jehan *de Leglise*, fils de Dom Rouzette, demeurant près le Pas Sainct Georges;
Jehan *Ramondon* cordonnier, de la rue Sainct Jacques, qui a espouzé la vefve de feu Amanieu cordonnier;
Loys *Mesnard* dict le Nepvot, tanneur, de Bourdeaux;
Le fils de Jehan *Bonneau*, parcheminier;
Pierre et Mathieu *de Fargue*, dict de Gahusay, père et fils;
Nicolas *Fourre* cordier de ceste ville, et sa femme, nommée Radegonde;
Gaston *de Lafourcade*, gendre de la vefve de feu recepveur Ciret;
Pierre *Rousseau* dict Le Negre, cousturier, demeurant vis à vis l'eglise Sainct Pierre de la presente ville;
Pierre *Poinct*, fils de feu Gregoire, apoticaire demeurant près de ladicte eglise de Sainct Pierre;
Jehan *de Lacroix*, compteur de poisson salé.
420. Pierre *Botel*, des Salinieres;
François *Marcan*, sergent royal en Guyenne;
Anthoine *de Cadroy*, facteur du Sauvage;
Ung nommé *de Martin*, facteur de Pierre de Lhoulme;
Meric *Lataste* corretier;
Bernard *de Lamothe*, gendre de Peyrault Baradat;
Pierre *de Tautebaray*, facteur de Pontcastel;
Le jeune Guillaume *Riviere;*
Jehan *Brunet* pasticier, demeurant en la rue Sainct Remy;
Claude *Biffre*, gendre de Gailhard de Banos;
Martin pasticier, demeurant près de Sainct Project;
Jehan *Chappelle* horologeur, demeurant en la rue des Espignadoulx;
Loys *Couldret;*
Pierre *Barboton;*
Pierre *Maran;*
Ung nommé *Laureille;*
Mathurin *Thouyn;*
Jacques *Gorron;*
Martin *Bonnefon*, de l'isle d'Oleron;
Heliot *Rousseau*.
440. Françoys et Anthoine *Chaillou;*
Jehan *Garnier* dict Drillault;
Bertrand *Argier;*
Ung nommé *Mestivier*, pintier;
Jehan *Pabon* notaire royal, et Jehannot *Sarrazin* de Pons;
Anthoine *Gandrin* dict le Quincailleur, de Xainctes;
Maistre Charles *Johanneaulx;* Arnauld *Blanc;* Jacques *Arrouhet;* Jehan *Grelaut;* Junien *Nesmond;* André *de Lacour* sieur de Marignac; Jehan *Guilhon*, garde des sceaux; Françoys *Queu*, sieur de Merignac, tous conseillers et magistratz presidiaulx au siege de Xainctes;
Maistre Pierre *Gallet* second advocat du Roy au dict siege, Jehan Thibaudeau, substitut du procureur du Roy audict siège, et Samuel *Gallet* enquesteur pour le Roy audict siege.
460. Mes^res^ Arnault *de Prahet*, André *Moyne* et Loys *Lacour*, esleus en Xainctonge;
Pierre *Martin*, dict Petre;
Jacques *Breuillet;*
Jehan *Corbineau;*
Jacques *Dodin;*
Estienne *Gadrat;*
Guilhaume *Fleurisson;*
Françoys *Gorron;*
Nicolas *Girard;*
Jehan *Messier;*
Guillaume *Tamar;*
Françoys *Chartier;*
Françoys *Gonyn;*
Jehan *Dornay;*
Aultre nommé *Berthelot*, du petit Nyort;
François *Goulan*, de Taillebourg;
Jehan *Brelay;*
Odet *Saillant* dict Giniaudy, fourrier du capitaine Asnieres ; tous sergens royaulx en Xainctonge.
Barroche de Sainct-Martin.
480. Claude *Dessinier* dict cappitaine Barrailh et Alain son frere, habitans de Castillon;
Raymond *Champillon;*
Le fils de *Laudener;*
Adam *Rebours*, jurat de la ville de Blaye;
Hector *Peyronnin* cordonnier, et Jehan Peyronin son fils;
Pierre *Gorgiac* dict Grand Cherre;
Jehan *Tetard*, de Jonsac;
Susset, de Macault;
Viaut, de Montendre;
Ung nommé *Bigot* de Montandre;
Arnauld appellé Vignoles;
Jehan *Dulau* cousturier;
Bertrand *de La Sigalle*, des Arxins en Medoc;

Jehan *Lataste* dict Le Baron;
Pierre *Crabot* et son fils;
Mathieu *Douzeau;*
Nicolas *Jallet;*
Jehan *Salignac*, de Guistres, corporal;
Laurens *du Castera*, de Sainct Andrés.
500. Guillem *Lory* et son fils, de Margaux, patres de Macau;
Dupuy, fils de Jehan Dupuy, cousturier, de la Barriere;
Ung nommé *de Labarriere* cousturier, de Bourg;
Maistre Odet *Colineau;*
Guillaume *Vias*, autrement appellé Abel;
Thomas *Maron;*
Odet *de Morisson;*
Leonard *Dardeau*, canonier, de Blaye;
Guilhaume *Renon* dict monsieur du l'Escu;
Mathurin *Rangeard;*
Yvon et Robert *Sarrazin;*
Maistre Guilhaume *Arnaudet*, praticien;
Maistre Anthoine *Castaing*, substitut du procureur de la royne de Navarre en la ville de Castelgeloux;
Camau l'aisné et le jeune, enfans du baile de Cours;
Jehan *Cazaulx*, ministre de Marmande;
Tiercelin, de Castelgeloux.
520. *Anthoine* l'apoticaire, natif de Mezin, dict le petit Matuyn;
Pierre *de Lazardis*, de Marmande, filz d'ung advocat;
Ung nommé *Lamarque*, de Marcellus, soldat;
Pierre *Ducasse*, de Castelgeloux;
Sauvage, de Damazan;
Pierre *Clavier*, marchant, dudict Marmande, qui portoit la valize du ministre;
Aultre nommé *Carriere*, dudict lieu de Castelgeloux;
Ung nommé *Du Boutier*, dict le capitaine Cathus, près Villeneufve d'Agenois;
Le capitaine *Bacoue*, fils du thresorier Bacoue;
Vincens le jeune, de Bazas, son lieutenant;
Capitaine Pierre *La Riviere*, près Tonnenx;
Ung nommé *Grosbec*, mareschal, de Marcellus;
Capitaine *Memin*, du païs des Isles en Xainctonge;
Vincens *Levieux*, de Bazas;
Guillaume *de Fronsac*, sieur de Susson en Medoc;
Bertrand *Lane*, sieur de Montaulion au païs des Lanes;
Pierre *Campet*, beau-frere dudict Montaulion;
Ung nommé *Du Vat* dict le capitaine Boudon, de Montflanquin, en Agenois;
Pierre *de Cumon*[1], sieur de Dado;
Rolland *de Chamuron*, sieur de Bauquet près Sainct Sever.
540. Pierre *Barre*, sieur de Cazalis;
Pierre et Bernard *de Coutures*, dicts de Sarraziet;
Guilhaume *de Cazenave;*
Bernard *de Gamardes;*
Maistre Jehan *Desclaux* notaire royal;
Marc de *Bazes;*
Arnauld *de Noliboys* dict Piran;
Arnauld Guilhem *de Noliboys*, bastard;
Dominique, Anthoine et Pierre *Dambidonnes;*
Jehan *des Vignes* cordonnier;
Arnauld *de Bacon;*
Maistre Martin *de Lalane*, substitut du procureur general du Roy au siege de Sainct Sever;
Bertrand *Darthos;*
Raymond, Bernard et Gabriel *de Cloche*, freres;
Bernard *de Filucat.*
560. Colas *de Perruquau;*
Ung nommé *Gentillet*, ministre de Castelnau au païs des Lanes;
Maistre Anthoine *Du Lucat;*
Maistre Jehan *Lyon*, procureur dudict lieu de Castelnau;
Ung nommé *Pietis*, de Genne;
Pierre *Lacoste*, sergent royal au païs des Lanes;
Arnauld *Sellier*, de Sainct Sever;
Anthoine *de Sainct Genis* et son filz;
Pierre *Pouille;*
Loys *Du Mesnieu*, substitut du procureur general en la ville et prevosté de Bourg;
Jehan *Forteau*, de Soubize;
Constans *Chaillou* son lieutenant;
Gaston et N. *de Cassanet* freres, sieurs de Rupsaux en Medoc.
575. *Arnault* dict le fou, gabarrier des Chartreux lès la presente ville.

II. *Condamnés le* 5 *mai* 1569.

1. Anthoine *De Lahaye*, lieutenant du seigneur qui souloit [etre appelé] Des Roys[2], jadis capitaine dudict Blaie;

[1] Le greffier du parlement s'est trompé, il devait écrire *Caumont* ou *Caumond*. Voy. plus loin la note, col. 668.

[2] Pons de Polignac, seigneur des Rois, gouverneur de Blaye pour les religionnaires.

Christofle *Gambe*, dict le capitaine Jussas [1];
Jaques *Boudet* [2] seigneur Des Fenestres, Jaquete *Dandrieu* damoyselle, sa femme;
Jehan *Marin* seigneur de Changues;
Jehan *de Montault* l'aisné;
Adam *Rebours;*
Jehan *Du Laurent* seigneur de Pirouart;
Anthoine *Garinier* dict Laforest;
Jaques *Girard* dict le Receveur du quart;
Pierre *Boulaine;*
Pierre *Micheau;*
Me François *de Lagraulet* jadis huissier en la court;
Me Nicolas *Galateus* [3] medecin;
Jehan et Anthoine *Poictevins;*
Pierre et Micheau *Parpes;*
Helies *Desbales.*
20\. Me Jehan *Blanchet*, notaire de Sainct Savyn;
Jehan *Agasseau*, pintier;
Pierre *Boudon;*
Guilhemyn *Benoist*, bouchier de Porte Medoque;
Anthoine *Cassagne;*
Vincens *Tailhe* l'aisné, de Montendre;
Ung nommé *Dumas*, marchant de Jonzac;
Pierre *Porchier;*
Anthoine *Dufoussé;*
Jehan *Rabetau;*
Jehan et Romain *Achardz*, coseigneurs Des Augiers;
Pierre *Achart* dict Merlin;
Arnauld *Du Meynieu*, frere du substitut du procureur general du Roy en la ville de Bourg;
Me Leonard *Rideau*, aussi substitut du procureur general du Roy à Blaie;
Gailhard *Jeisseaume;*
Gailhard *Barbesson;*
Romain *Prevost;*
30\. Pierre *Jolle*, dict Baigneboue, et Jehan *Suzameau.*

III. *Condamnés le 17 janvier* 1570.

1\. Les deux enfens du seigneur *de Jarras*, l'ung surnommé le seigneur de Monlieu et l'aultre de Saincte Aulaye;
De *Durfort*, seigneur de Pujols en Bazadois et Arnault de *Durfort*, son frere, seigneur de Villendrault, frères du seigneur de Duras;
Geoffroy *de Bonneuil*, baron et seigneur dudict lieu;
Arnauld *de Beynac*, seigneur dudict lieu de Beynac en Perigort;
De Lane, seigneur de La Rochechalois;
Le seigneur *de Calonges* et son frere le cappitaine Gaston *de Castetja*, seigneur de Ruat;
Arnauld *de Verteuil*, seigneur de Feuillas [1] pres la presente ville de Bourdeaulx;
Jehan *de Favars*, de Sainct Macquaire, dict le cappitaine Favars;
Joseph *Ducasse* dict le cappitaine Périer;
Gaspard *Dupré;*
Mery *de Donnissans*, seigneur de La Prade;
Jehan *de Laffargue*, de Sainct Medard pres la presente ville, filz de feu Me Sauvat de Lafargue advocat en la court;
Jehan *Duboys*, filz de Thoumas Duboys, qui a esté jurat aultrefois de la presente ville;
Bordes, Mary, Lambert, ministres de Blaye.
20\. Jacques *Sauvaige*, filz de la veufve de Sauvaige;
Blaize *Bozard*, gendre de Jehan Dorgueilh;
Guillaume *Le Brethon*, filz de Gaillard Le Brethon;
Bernard *Robert*, grossier;
Arnauld *Rivière;* Bernard *Forthon* ung nommé *Sargos* et Arnaud-Guillem *Caillau* dict Cujon; tous quatre corretiers de la présente ville;
Les filz de Jehan *Labouret* dict de Forron, taverniers, naguieres commis du receveur des emendes;
Les cappitaines Front *Seguin*, de Bazadois et *Cirier*, parcheminier de ceste ville, aultrement nommé Pierre Beniel;
Jehan *Baude*, beau frere de Helaine, geollier des prisons de la senechaussée de Guyenne;
Arnauld *de Tartas;*
Robert *de Sallinieres*, marié avecques une femme de Poictou;
Ung nommé *Madronnet*, marié au pays de Bretaigne;
Ung nommé *Castilhon;*

[1] Les catholiques l'avaient surnommé « le capitaine Judas »; la seigneurie de Jussas était située dans les paroisses de Lafosse, Saint-Lambert et Saint-Christoly en Blayais.

[2] Jacques Boudet figure dans l'arrêt précédent, col. 653.

[3] Nicolas Galatheau, médecin distingué de Bordeaux, avait latinisé son nom suivant l'usage du XVIe siècle, *Galateus.*

[1] C'est dans son château de Feuillas, situé sur le coteau du Cypressat, en face de Bordeaux, que se rassemblaient les protestants en 1565. Un arrêt du parlement de Guienne, du 17 mai 1566, défendit d'y « faire le prêche. »

Autre nommé *Sainctout* chaussetier de la rue des Argentiers;
Ung nommé *Vieilleguerre*, fermier de Lormont, dict le Mere;
Imbert, filz d'ung nommé *Dulac*, marchand de la rue Poictevine.
40. Arnauld *Dugua*, naguieres chevaulcheur de la presente ville;
Jehan *Prevost*, naguieres clerc au greffe de la maison commune de la presente ville;
Pierre et Georges, enfans de *Mestayer* marchand du Pont Sainct Jehan;
Jehan *Salomon*, diacre, frere de Thomas Salomon, naguieres receveur des emendes;
Martial *Collineau*, naguieres receveur du taillon à Sainct-Jehan d'Angelly;
Raymonnet, filz de Giron *de Girard;*
Raymond *de Macault* et Pierrot, gabarriers;
Roque *de Labat*, cirurgien, demeurant près le canton de L'Ombriere;
François *Berthu*, naguieres procureur de Didonne, a present prevost des mareschaulx, à Blaye;
Pierre *Porchier*, tondeur et Jehan Charron, de Blaye;
Ung nommé *Lagarde* de [sic];
Robert *Duboys*, filz de Robert Dubois, bourgeois de la presente ville;
Ung nommé *Picassarre*, nepveu de Tristan Achart, marchand de la presente ville;
Pierre *Correge*, prevost de Montferrant;
Estienne *Blouin*, diacre et maistre d'escole à Blaye;
Guilhaume *Garnier*, dict Cagnas;
Guilhaume *Gaussen;* dict Capblanc, cousturier.
60. Jacques, Pierre et Anthoine *Bertins* freres;
Jehan *Morin;*
Constans *Grenon*, marchant de ladicte ville de Bourg;
Bernard, cuysinier du Chappeau-Rouge;
Le cappitaine *Sauvat;*
Ung nommé *Pian*, de la ville de Langon;
Le cappitaine *Verdun;*
Giron *de Maysonneufve*, sergent royal en Guyenne;
Le filz de *Heylot* le chaudronnier, demeurant au Mirailh, près les Augustins;
Guilhaume *Verangassi*, nepveu de Anthoine Verangassi;
Claude *Brunet* diacre;
Jehan *Marc*, gendre de la Pilete et ung nommé *Cheuvrier*, procureurs en la prevosté de Bourg;
Le jeune *Cazalis*, ci-devant page du seigneur de Duras;
Pierre *Lamothe*, frere du cappitaine Lamothe, de Pujolz.
78. Pierre *de Lalanne* natif d'Acqs, secretaire du seigneur de Pardailhan; et Blanc *Trimpolet* ministre de Duras.

IV. *Condamnés le* 6 *mars* 1570.

1. Guy *de Sainctemore*, seigneur de Montauzier et son filz, le cappitaine Chaumont;
Le seigneur *Du Bois* et de Champaigne pres Barbezieulx, mareschal des logis dudict Chaulmont;
Helies *de Ferrieres*, oncle dudict Du Bois;
Le seigneur *de Vaure;*
Anthoine *Girault*, nepveu du seigneur de Vaure et de Monsaureau;
Ung nommé *Duchesne*, seigneur de Castagnet;
Ung nommé *Mothin*, compaignon dudict Dubois;
Le seigneur *de Chillac;*
Le seigneur *de Lestang* pres Barbezieulx;
Le filz aisné de Berard *de Segur* dict de Pardailhan, cappitaine de Blaye pour les rebelles;
Ogier *de Segur*, frere puisné dudict de Pardaillan;
Aultre Ogier *de Segur*, seigneur de Saincte Aulaye pres de Saincte Foy;
Cappitaine *Chaillon;*
Pierre *de Tustal* seigneur de Laubardemont, et ses deux enfens aisnés, l'ung desquelz est nommé Françoys;
Jacques *de Sainct Jullien*, seigneur dudict lieu et du Leguey au pays de Chalosse;
Cappitaine *Orion*, pres de Sainct Jehan d'Angelys.
20. René *de Sainct Legier*, dict le cappitaine Boysverd, seigneur de Sainct Maigrin;
Jehan *Moreau*, escuier, seigneur de Taillebourg et Loys Moreau, son frere;
Charles *de Boirie*, filz du seigneur de Poy, de Pontins;
François *Du Hâ*, seigneur du Ranc au pays des Lannes;
Le seigneur *de Vandorey;*
Le seigneur *de Coingues;*
Les cadetz *de La Beyne;*
Les deux cadetz *de Boissieres;*
Jehan *de Saincte More*, seigneur de Jonsac;
Estienne *Demontilz*, escuyer, curé de Sainct Sornin de Gechaulx pres Taillebourg;

Le seigneur *de La Guinerie*, gouverneur de la ville de Tartas pour les rebelles;
Le baron *de Bazian* seigneur d'Odanges en Bern;
Jehan *de Poulhouault*, seigneur d'Hins;
Le general *de La Roze*, de Bayonne;
Le tresorier *Bacoue*, de Castetgeloux;
Pierre *Barre* dict le cappitaine Cazalis.
40. Cappitaine Arnault *Milloux*, de Tilh pres d'Acqz;
Fortanier *Bertrand* et Jehan *Lucbardes*, natifs de Roquefort de Marsan et cappitaines de Sainct Sever pour les rebelles;
Joseph *de Merignac*, gendre de l'advocat Gamardes;
Jehan Thollis *de Tartas*, Estienne *Bouffon* et Jehan *Ogier*, advocatz à Castetgeloux;
Jehan et Anthoine *Castaings*, pere et filz;
Jehan *Duprat* et Jacques *Capdeville*, diacres de Tartas;
Mengeon *Despeyroux*, de Meilhan pres Tartas;
Le jeune *Stopignan*, capitaine du chateau de Sainct Sever;
Pierre *Debat*, notaire de la royne de Navarre;
Jehan et Ricard *Sanguinetz* frères, dictz de Guitardon;
Jehan *de La Tappy* masson;
François *de Saubanere*;
Estienne *de Lamon*;
Arnauld *Chaulton* praticien;
Anthoine *Vines*.
60. Bernard *de Baurs*, sergent royal en pays des Lannes;
Arnauld *de Sauseing*, serviteur dudict Anthoines de Vines;
Jehan *Dubois*, recepveur d'Acqs;
Minion *de Suzon*, dict le Pupil, et son frere, de Linse en Marensin;
Raymond *de Costures*, chevaucheur de Castetz;
Bertrand *de La Goffun*;
Pierre *de Sainct André*, dict Petro de Hastingues, sergent royal;
Estienne *de Bas*, conseiller presidial au siege d'Acqs;
Ung sien frere nommé Estienne, dict Tenc;
Gabriel *Cloche*, de Sainct Sever, le plus jeune;
Pierre *Miremont*, dict capitaine Castaignet, de Poulhon;
Jehan *de La Riviere*, nepveu de La Riviere lieutenans de Tartas;
Bernard *de Gamardes*, filz du feu lieutenans general de Sainct Sever;
Martin *Donesse*, procureur de Pontons;
Jaudic, *de Marmande;*
Bertrand *de La Borde*, lieutenans de Juge, de Brassens;
Nantic *de Boutailhs*, paroisse de S...;
Pierre *Bedorede*, filz puisné du sieur de Bedourede;
Estienne *Castaignet*, d'Astingues, frere du capitaine Castaignet;
80. Jehan *de Poyferré*, secretaire de la royne de Navarre;
Jehan et Martin *de Prugue;*
Françoys *Tallemon;*
Pierre *de Lolom*, tailleur;
Pierre *Lacaussade*, nagueres commis de Diesse, recepveur des Lannes;
Bernard le boutonnier et Jehan *Misere*, appoticaire, habitans d'Acqs;
Gabriel *Dambidonnes*, dict de Poche, baronnie d'Auribez;
Bernard *de Caunegre*, de Magescq;
Claude *de Pautignan*, de Sainct Sever;
Estienne *Banos*, presbtre renyé, filz de Nicollas de Banos;
Robert *de Mene*, greffier de La Bouheyre;
Ung nommé *Laserre*, bayle de Montfort, dict la Violle;
Jehan *Ridelle*, chaussatier et Borda, son serviteur;
Robert *de Goulard;*
Pascal *de Langua*, avocat d'Acqs;
Cappitaine *La Badie*, de Castetgeloux;
Pellegrin *de Mothes*, de Marenne.
100. Arnauld *Bach*, de Muisson pres d'Acqs;
Jehan *Laserre*, sergent royal d'Acqs;
Sarransot *Ducos* de Perugues, de Mont-de-Marsan;
Ung nommé *Ydronne;*
Aultre nommé *Mellet*, commis d'Argat, superintendant des finances des rebelles;
Bertrand *Sainct-Martin*, frere de Jehan Sainct-Martin, conseiller au siege presidial d'Acqs;
Guillem *de Cazalla*, greffier d'Acqs;
Meneguerre, notaire de Duras et son frere;
Blanc *de La Séguynie* et son frere;
Ung nommé Giron *de Terre*, de Monravel;
Ung nommé *Galage;*
Anthoine *Du Cros*, sergent royal;
Ung nommé le Magister de Condom, cordounier;
Anthoine *Pedemont*, greffier pour le Roy au lieu de Penne;
Nicollas *Desportes*, filz de Anthoine;
Ung cellier, gendre de Bailhon, de Gironde;
Pierre *Gardes*, serviteur dudict Desportes;
Gaspart *Nigot*.

120. Jehan *Aniget;*
Jehan *de Chaussaudy*, frere de Pascault, capitaine;
Capitayne *Cazenave*, de Clairac;
Arnauld *Teste;* Jehan *de Valois;* Claude *Castaing;* Jehan et Jacques *Cazenouve* freres; Annet *Bure;* Pierre *Raguier,* tous huict habitans de Thounenx et portant tiltres de capitaines;
Pierre *Debernon*, dict capitaine Carnine;
Françoys *Duhart*, dict le capitayne de La Bolbene;
Le capitayne *Valey;*
David *Du Trieu;* ung nommé *Cluzeau;* ung nommé *Mousquet*, tous trois de Sainct-Vincent près Rozan;
Ung nommé *Guichemin;*
La Cyme, de Duras;
David *de Bordilhey*.
140. *Paranct* et *Boysvert*, de Rozan;
Login, soldat;
Laporterie, de Caudrot;
Les deux *Castaings;*
Jehan *Brun*, de Monsegur;
Ung nommé *Cathalougne*, de Poumiers;
Bellot, de Rozan;
Baillon, de Pellegrue;
Guillaume *Deymier*, de Flaugeagues, habitant de Duras;
Casau, *de Langon;*
La Voix, dict Parne, de Rozan;
Jehan *Lartiguet* et Simon *Tallert*, de Pujolz;
Demac, de Bazas;
Reneteau, fourrier du capitayne Brugnac, habitant de Pellegrue;
Dutruch, de Sainct-Vincens;
Taudin, de Pellegrue;
Anthoine *Gaultier*, de Pujolz, clerc de Me Jehan Du Pont, nagueres conseiller en la court.
160. Denis *de Sainct-Clemens* pres Bourdeaulx;
Jehan *de Grosnas*, serviteur de la dame de Duras;
Robin *Dupuy*, de Macau;
Martin *de Ribronet;*
Ung nommé *Pollin;*
Claude *Le Bourguignon;*
Jehannot *de La Roque;*
Arnauld *de Cantilhac;*
Guilhaume et Anthoine *Lataney*, freres;
Françoys et Jehan *de La Barriere*, freres;
Loys, Françoys et Sanson *Poumaredes*, freres;
Jehan *de La Carriere;*
Anthoine *Castet;*
Jehan *de Maisonhaulte;*
Helliot *Gaussen*, sergent de bande.
180. Jehan et Pascault *Du Garbail*, freres;
Jehan *Moches;*
Jehan Raymond *Belot* et le petit *de Maresqueres;*
Pierre *Bertrand* dict de La Bonneterre et son filz;
Bertrand *Dulac*, nagueres juge de Thounenx, à present prevost du camp des rebelles;
Françoys, gendre de Lagoutte;
Pierre et Guilhaume *Dadon*, freres[1];
Françoys *Grignon;*
Barbot cordounier, gendre de Ferzas;
Guilhem *Lacoste* dict le Peagier;
Poncet *Perreau;*
Ung nommé *Thore*, diacre de Thounenx;
Jehan *Guerin* appoticaire;
Guirault *Riviere* le jeune;
Estienne *Brethon;*
Pierre *Lafite*, gendre de Marotine.
200. Bernard, Estienne et André *Bridan*, freres;
Jehan *Sauneveire*, dict Bernoie;
Jehan *Dugarde*, dict Malesque;
Raymond et Guilhem *Mongeaulx;*
Amanyeu *Dupuy*, filz d'Anthoine Le Bastard;
Castera, de Marmande;
Georges et Bertrand *de Castet*, freres;
Martin *de Lourtaud;*
Arnauld *Cabaney*, sergent;
Jehan *Cazin*, dict Mandosse;
Jehan *Meniel*, dict le Soldat;
Françoys, filz de maistre *Feste Dieu;*
Françoys *Fuzas* notaire;
Jehan *Blanchard*, nagueres juge de Thonenx;
Poton *Marquessier*, sergent, à present forrier des rebelles;
Estienne *Castet*, de Villeton;
Le filz de Bertrand *Jammes*, tabourineur.
220. Pierre *de Massac;* — Guilhaume *Dorson;* Peyrothon *Direilhat;* Guilhaume *Forcade;* — Guilhaume *Breton;* — Guilhaume *Branche;* — Jehan *Delaguo;* — Jehan *de Pujolz*, dict Jonas; — Jehan *de La Rocque*, dict Rocquet; George *Farges;* — George *Toullon;* — Jehan *Curbillier;* — George *Curbillier*, filz de Loys; — Jehan *Charlagnet;* — Jehan *de Rieutard;* — Jehan *Talon*, filz de Gratien; — Anthoine *Romefort;*

[1] L'un de ces deux (auxquels il faut ajouter celui cité col. 660) est probablement ce père du sieur d'Ade ou Dadou (qui signait aussi d'Adon) dont nous faisions la recherche, ci-dessus col. 514, note 2; ce qui est un exemple de l'utilité de la présente liste.

Pierre *La Faye;*
Massiot *Tessandier;*
Aimon *Bistarron.*
240. Françoys *Lagranche;*
Jehan *La Cueilhe;*
Pierre *Roux*, advocat de Thonenx;
Thomas *du Fraisse;*
Jehan *du Fraisse*, filz de Claude;
Thomas *Baiile;*
Le filz de Fortic *Ducasse;*
Arnauld *Duroux;*
Françoys *Dardants;*
Jehan *Meilhaud*, faiseur de cappes en la ville de Thounenx;
Le ministre *Bassiat;*
Ung nommé *Peyronnet*, cordounier du Mas;
Arnauld *Superbie*, mangonnier de Marmande;
Magenes, de La Réole, père du ministre Majenet;
Saudrin, filz du notaire Saudrin de Marmande;
Raymond *Reaulme;*
Ung nomme *Sanglier;*
Fontpeire, de Marmande;
Ung nommé *Esprit*, escrimeur, de Caumont;
Jehan *de Pinade* dict Malherbe, serviteur du seigneur de Duras.
260. *Chappellain*, filz unique de Chappellain, medecin de la Royne de Navarre;
Cappitaine *Carriere*, de Sainct-Berthoulmieu près Gontault;
Cappitayne *Monnerquer;*
Lęvi, ministre de Cosnac;
Cosson, ministre de Sainct Fort sur Gironde;
Françoys *Sarrazin*, ministre de Mirambeau;
Gabriel *Huricé* notaire;
Helies *Hericé* barbier;
Nycollas *Boursault*, sergent royal au comté de Xaintonge;
Jehan *La Mere*, pretendu procureur de la terre et seigneurie de Sainct Fort sur Gironde;
Cappitayne *Lherse*, de Royan dict Clemenceau, lieutenant de Chassenens;
Lambert [sic], masson des molins à vent bastis par les rebelles en la ville de Blaye;
Gabriel et Benoist *Laloues*, ditz les Touches Longues, demeurant ez Isles de Xaintonges;
Guilhaume *de Lavau* dict Rabeletirire;
Arnauld *Bonneau* enseigne;
Capitaine Florens *Dupas;*
Helies *Hone* capitaine;
Charles *Bremond* enseigne;
Pierre *Garnault* capitaine.
280. Pierre *Canart* sergent royal;
Françoys *Delagorce* et Jehan *Robert*, tous deux commis en la cause des rebelles;
Jehan *Jousselin*, espion desdictz rebelles:
René *Bault*, notaire royal;
Pierre *Cironneau*, sergent royal, dict le sergent Negre;
Loys, le libraire de Marenne, moisne renié;
André *Moisson* et son filz, seigneurs de Trallabois;
Jehan *Reolle*, presbtre renyé, à present marié et l'un des diacres;
Estienne *Sauvaget*, procureur de Xainctes, l'ung des commissaires des cloches au pays de Xainctonge pour les rebelles;
Ung nommé Nycollas, bastard *de La Cimandiere*, capitaine à Tallemont;
Jacques de Jehan *Bonier*, notaire royal;
Jehan *Mestureau*, presbtre renié, à present diacre;
Jehan *Duchemin*, assesseur de Marennes pour l'abbesse de Xainctes;
Jacques, Françoys et Arnault *de Rabars*, freres;
Jehan Jacques *Hervé* et l'aultre Jacques *Rouzeaulx*, dictz Mitraultz.
300. Cristofle et Pierre *Vignolles*, pere et filz;
Pierre *Journault*, l'ung des capitaines des navires des rebelles;
Thomas *Guilhon*, capitaine general des navires au voyage d'Angleterre;
Cappitaine *Yvon*, marié à Sainct Savinien, conducteur de la galliote des rebelles;
Jacques *Villegrain*, serviteur de Thomas Blanc, dict Chenade;
Jehan *Lotillier* et Jehan *Martineau*, son gendre;
Gilles *Toreu* et Pierre, son filz;
Pierre et Medard *Renauldz;*
Jehan *Arril*, filz de feu maistre Françoys Avril;
Roullet *Pineault;*
Jehan *Guineault;*
Pierre *Cothureau*, marinier;
Pierre *Bremaud;*
Jehan *Escuyer;*
Pierre *Bouteron*, gendre de Jacques Du Pas;
Pierre *Carlot.*
320. Jehan *le Barbier*, gendre de Pericault
Jehan *Fanil* de Breuilh;
Jehannot *Favoul*, orphevre;
André *Girault*, corporal à Marennes;
Claude *Joly*, dict le Lion, sergent de bande;
Pierre *du Pourtault;*

Jehan *Guibert;*
Françoys *Denys*, doradier[1] à Marennes;
Ung nommé *Chaufepied*, ministre de Marennes;
Arnauld *de Rabat;*
Pierre et Helies *Grevaultz*, bouchiers;
Jehan *Prevost*, marinier;
Jehan *Alachin*, marchant;
Mathurin *de Montandre* cordouanier, sergent de bande;
Anthoine *Clemens* dict Matha;
Joseph *Chaperon* cordier;
Pierre *de Giac*, ancien du consistoire;
Jacques et Jehan *de Gesic*, ses enffens.
340. Jacques et Jehan *Boudonnac;*
Ramond *Picault*, canonier;
Jehan et Françoys *Savouneaulx;*
Jehan *Mellon*, dict Le Gros;
Jehan *Gerferau;*
Bastien *Guesdon* et son filz;
Mathurin *Gentilz;*
Grand Jehan *Nadau*, maistre masson ès isles;
Jehan *Raymond;*
Jacques *Fauchier* et son filz;
Jehan *Barbier;*
Pierre *Bression*, borgne;
Pierre *de Labat*, appoticaire;
André *Girault;*
Herbe *Sanson;*
Jehan *Egreteau.*
360. Pierre et Guilhem *Constantins*, freres;
Meric *Cornier;*
Guilhaume *Boucart;*
Pierre *Topien;*
Jehan *Roy;*
Pierre *Monguet;*
Guilhaume, de Royan;
Simon *Boulineau;*
Mace *Goy;*
Jehan *Girauld;*
Jehan *Chabannes;*
Nycollas *Ladorneau;*
Jehan *de Coust;*
Guilhaume *Viault;*
Dubreul;
Jehan *Gabet* et son filz;
Jehan *Melin;*
Pierre *Constantin*, pintier.
380. René *Bourg*, de Bourg;
Souffran *Puissant*, dudict Bourg;
Souffrant *Nicollas;*
Cormereau, messaiger ordinaire des rebelles et du consistoire;
Pierre *Chiquard* dict le Gaulché;
Bernard marchant, dict le Moyne;
Pierre *Chevallier*, de Naudes;
Guillaume *Gabin;*
Jehannot *Martin*, filz de Mathurin;

[1] Orfévre, en gascon *dauradey;* la rue des Argentiers se nommait au XIVe siècle *Rua deus Dauradeys.*

Mathieu *Duboys*, barbier;
Jehan *Bothelier* et son gendre, nommé Jehan Martineau;
Bertrand *Dubreuil;*
René *Boron*, gendre de Jacques Guilhon;
Jehan *Chaventon;*
Picault *du Chapus;*
Arnauld *Rozeau*, filz du Breton, mercier;
Veron, gendre de feu Estienne Cadet;
Lucas et Michel *Paquetz.*
400. Charles *Bonin* cordounier;
Noël *Derrier;*
Pierre *Melon*, de Bourg;
Souffran;
Helies *Chambereau* le jeune, dict le Pillote;
Jehan *Terrefort;*
Guilhaume *Griffon;*
Maigrin, saulnier de feu Jehan Avril;
Jehan *Prevost* de La Morelier;
Noël *Bonin;*
Guilhaume *Boucard* (Voy. nº 362);
Pierre *Toppier* (Voy. 363);
Laurent *Moriet;*
Guilhaume *Faure;*
Laurens *Rondeau;*
Jehan *Fonty;*
Jehan *Jacmect* bouchier;
Pierre et Jacques *Joubertz;*
Jehan *Coquart;*
420. Jacques *Joubert*, beau-frere dudict Coquart;
Cristoffle *Grossier;*
Pierre *Clou;*
Guilhaume *Renauld;*
Arnault *Franc;*
René *Guyot;*
Roullet *Robin;*
Guilhault *Orry;*
Jullien *de La Greve;*
Pierre *Horriau;*
Pierre *Pain;*
Marsault *Vailland* l'aisné;
Jehan *Mulot;*
Jehan *Gillet*, serrurier;
Lyot *Marsault;*
Jehan *Jarlault*, arbalestier;
Lyot *Audouart;*
Joseph *Chaperoul;*
Meric *Cormier* (Voy. 361);
Jehan *Aymier.*
440. Jehan *Piou;*
Jehan *Artault*, mercier, lieutenant du capitaine Forteau, de Soubise;
Le capitaine *Cros;*
La Roche de Jonsac;
Le cappitaine *Monpellier;*
Ung nommé *Garguillot*, marchant de La Rochelle;
Audet *Sarrazin;*

André *Cherion ;*
Loys *Chasseloup*, procureur de Xainctes ;
Denys *Barquenon*, Jehan *Tronic* et Mathurin *Roy*, notaires royaulx ;
Jehan *Bertrand*, notaire ;
Estienne *Gri*, Jehan *Aurillon* et *Boursiguot*, advocatz ;
Pineau, marchant de Xainctes ;
Jehan *Guillebault ;*
Guilhaume et Henry *Mechinetz*.
460. Macé *Marionneau*, notaire royal ;
Guilhaume *Legrand*, filz du maistre de la monnoye de La Rochelle ;
Guybertheau dict le cappitaine Chevoche, à Xainctes ;
Estienne *Guiet ;*
Guy *Savary*, procureur ;
Denys *Goy*, gendre Tesson ;
Pierre *Compte ;*
Pierre *du Tauzin ;*
Guilhaume *du Brocar ;*
Lalanne bouchier ;
Le Pape bouchier, demeurant soubz le meur en la presente ville de Bourdeaux ;
Nicolas le crabotey [1] ;
Robin le parcheminier ;
Guillaume *Capeyron*, appoticaire ;
Jehan *de La Tour*, souldat du capitaine *Mabrun*, et ung sien frere qu'est cordounier ;
Estienne *Des Portes* et deux ses aultres freres ;
Jehan *de Mullet*, soldat du cappitaine Mabrun.
480. Anthoine *de Vausselle*, demeurant en la ruhe des Adoubberies [2], près la maison de George le forbisseur ;
Rousset le cousturier, tenant sa bouticque près le simitiere de Sainct-Pierre ;
Mery *La Gorsse*, corretier ;
Jehan *Vinansan*, serviteur de Mullet le marchant ;
Gregoire de Podensac ;
Jehan *Cailhault* et Arnauld *Goumin*, bouchiers de Bourg ;
Fortic *Ramond*, de Rions ;
Raymond *Delaborde*, de Castres ;
Ung nommé *Le Brethon*, de Pourtetz ;
Pierre dict *Le Rousseau*, marchant bouchier de la Porte Medocque ;
Ung nommé le gros *Pierrot*, bouchier ;
Mosnier, notaire royal, demeurant à Larmont ;
Jehan *Couson ;*

[1] *Crabotey* est le mot gascon qui désigne les bouchers qui débitaient de la viande de chevreau à la « Craberie. »
[2] Des Tanneries.

Jacques *Duchemin* et Pierre *Pillet*, notaires royaulx en la ville de Bourg ;
Ung nommé *Marsault*, dict le Massonnet, demeurant en la parroisse Saincte Aulaye [1] ;
Le filz de *La Poupine*, recardiere, en la presente ville ;
Le jeune filz de *Jammes* lè bouchier qui est chaussetier ;
Jehannot filz, de Tombeloly [2].
500. Le filz de *La Corminere*, ruhe de La Lande, près les Carmes ;
Ung nommé *Lavergne*, gendre de Maucoreau le cotellier ;
Contailla Bordepaille le corroyeur, demeurant en la ruhe du Ha, et *Bordepaille* le colletier, son frere ;
Ung nommé *Gratehoste*, demeurant aulx Chartreulx ;
Capitaine *Campet ;*
Michellet le cordouanier, rue Sainct-Jacmes ;
Ung nommé *Robert*, imprimeur près Sainct-Yliege ;
Jehan dict *Chandellet*, près Sainct-Remi ;
Jehan *Bonnet*, paticier de ruhe Bouqueyre ;
Cappitaine *Mery*, de Saincte Aulaye, aultrement dict le capitaine des six hommes ;
Le filz de *Rahat*, sergent majour de Blaye ;
Michote *Mercier*, demeurant près Sainct Michel ;
Jehan *de Monsalat*, filz du masson qui se tient en ruhe de Segur ;
Le gendre de Bernard le guenier ;
Ung nommé *Dugua* fournier, demeurant près Sainct Cristolly ;
Ung nommé *Guilhaume* le guenier ;
Ung nommé *La Goutte*, fournier, demeurant près du Casse marchant de ceste ville ;
Le jeune *Senilhac ;*
Ung nommé *Larieu*, de Ryons.
520. *Ciran*, de Libourne, l'ung des meurtriers de feu Me Henry de Lataste, conseiller du Roy en la Court ;
Jehan *Bonnet*, notaire royal ;
Jehan *Robert*, naguieres sergent royal ;
Henry *Massip*, naguieres greffier de Vayres ;
Jehan *Mopille*, dict Petit ;
Aultre Jehan *Maupille*, cordouanier, filz de Leonard ;
Le filz aisné de François *Maupille ;*
Les deux filz aisnés de Huguet *Terrier ;*
Ung nommé *Demin*, dict le Carlandat ;

[1] Sainte-Eulalie.
[2] Ce dernier nom est celui d'un quartier de Bordeaux

Les deux filz aisnés de *Gaillard* de Lacoste;
Helliot *Chambert*, dict le baron de Coquilat;
Jehan *Candelley* cordounier;
Michel *Vialle*, presbtre renyé;
Forestier, dict L'hermite;
Jehan *Vidault*, dict Fonpeyre;
Jehan *Vidault*, le jeune, barbier;
Pierre *Sousset;*
Denys *Lostheau.*
540. Hillaire *Vergier;*
Françoys *Lilhet;*
Hillaire *Milhac;*
Le filz de Job *Villate;*
Helies *de Rozieres;*
Françoys *de Rozieres;*
Anthoine *de Lacayre;*
Mathurin *Ponigaud;*
Jehannot *Moureau;*
Joseph *Virolle;*
Guillem *de Rocque;*
Anthoine *Mauguon;*
Simond *Durand;*
Ung nommé *Bouchault;*
Arnauld *Cantault;*
Guilhem *Benesse;*
Pierre *de Sainct-Housse;*
Jehannot *de Lafosse.*
560. Les troys enfens de Arnauld *Le Corbinet*, seigneur de La Claverie;
Ung nommé *Mourault;*
Daniel *Martin;*
Jehannot *de Goudellin;*
Galliot *Despujolz;*
Nycollas *Faure;*
Jehan *de Pesaces;*
Peyrothon *Coustaces;*
Pierre *Rochereau.*
569. Jehan *Peguau*, tabourin pour les rebelles à Blaye.

Bachellé, voy. Le Bachellé.

BACHET. A l'assemblée de Saverdun, figurait *Baschet* député pour Lacaune, 1598. — Pierre Bachet (Petrus Bachetius Genevensis) suivait les cours de la faculté de théologie à Genève en 1597. C'est vraisemblablement le même qui fut pasteur à S.-Jean de Bruel (Rouergue) en 1600, puis dans la même contrée, à Paulin en Albigeois, en 1620, à S.-Sever (ou S.-Sevé suivant la prononciation locale) en 1626, à Montrédon en 1633 et 1637. Il desservait l'église de Paulin en même temps que celle de S.-Sevé, mais le synode de Saverdun, 1630, lui interdit la prédication hors des limites de son colloque. — *Baschet;* Lacaune, 1614 [VII, 64 b]. — Bachet, famille réfugiée au Cap (*Bull.* XV, 160). — Paul-Pierre Bachet et David Bachet sieur d'Escouillac, fugitifs de Castres à la Révocation. — Joseph *Bachex*, d'Annonay, assisté à Genève, 1700. — Mariage de Remy *Tronchin* avec Charlotte Bachet de Troyes; à Genève, 1578.

BACLES (Baudoin), lapidaire à Paris, et Catherine *Foucault* sa femme, 1594. — Joseph *Bacle* chirurgien, de Preuilly en Touraine, assisté à Lausanne, 1697.

BACLET (?), étudiant à Genève: « Franciscus Bacletus Xancton., » 1567.

BACON, chef huguenot dans le Languedoc [Haag I, 208]. Il était fils, dit-on, d'un maréchal ferrant de Pierre-Rue, dioc. de Saint-Pons. En 1573, époque où on le cite pour la première fois, c'est déjà un capitaine. Il s'empare de Villeneuve-de-Berg, où s'étaient assemblés plusieurs prêtres catholiques pour une conférence. Presque tous sont passés au fil de l'épée, ainsi qu'un grand nombre d'habitants. Bacon n'épargna que le lieutenant au bailliage de Vivarais, qui, peu de mois auparavant, avait empêché les catholiques d'égorger les protestants. Cinq ans plus tard, le 5 mai 1578, nous le retrouvons assiégé dans Thesan, près Béziers. Pressé trop vivement par l'ennemi, il s'échappa pendant la nuit, et se retira à Cessenon que Damville lui enleva bientôt; mais un an plus tard, jour pour jour, il prit une éclatante revanche en s'emparant de nouveau par escalade de cette place. Le 30 juin, il surprit Saint-Chignan. En 1582, le 8 février, il se rendit maître de Minerve qu'il abandonna au pillage. Le baron de Rieux y alla mettre le siége au mois de juillet; mais Bacon se défendit avec vigueur jusqu'au 17 septembre, où il fut forcé de se rendre. Selon les uns, il se retira alors à Bram, comté de Foix, et y périt dans un assaut. Selon d'autres, il se serait laissé corrompre par les généraux catholiques qui l'auraient déterminé à abandonner sa conquête « à l'amiable » moyennant une abolition que le maréchal de Montmorency avait toute prête et lui délivra lui-même; mais il aurait feint de continuer à servir la cause, et aurait même pris Lescure, près d'Albi, le 11 déc. 1584. Une lettre inter-

ceptée ayant révélé sa trahison, il aurait été arrêté par ordre de Montgommery, le 14 fév. 1586, condamné à mort et exécuté le 16. On lit en effet dans le Journal de Charbonneau : « Le capitaine *Baccon*, sollicité par les partisans de Joyeuse et étant prêt à se déclarer pour lui, fut arrêté à Brassac par le comte de Montgommery, étranglé pendant la nuit et jeté au bord de la rivière. » Y aurait-il eu plusieurs capitaines de ce nom qu'il faudrait distinguer? Très-probablement, mais nous manquons de moyens pour éclaircir cette question ; nous ajouterons seulement qu'en 1616, on voit figurer encore un capitaine Bacon dans le corps auxiliaire que *Châtillon* envoya au duc de Savoie.

BACON (Guillaume), tailleur de pierre pendu à Valenciennes, en 1567, pour avoir été soldat dans une compagnie de gens de pied huguenots (*Bull.* XVIII, 271). — (Thomas), de Falaise, Elisabeth sa femme et trois enfants; — (Marthe), de Falaise, veuve d'un marchand, 69 ans; (Judith et Marie), de Vitré, 74 et 69 ans; autre Judith, 38 ans (femme de Charles Bacon, engagé dans l'armée anglaise), avec sa fille, tous assistés à Londres en l'année 1705. Anne et Judith Bacon, *id.* 1721.

BACOT, famille nombreuse, originaire de Tours, et en partie transplantée tant en Angleterre que dans la Caroline du Sud, à la Révocation de l'édit de Nantes. Pierre Bacot, fils de Pierre et de Jeanne *Moreau*, né à Tours en déc. 1637, épousa Jacquine *Monessier* et avait avec lui deux de ses fils, Pierre et Daniel, lorsqu'il gagna l'Amérique, 1685. Cette famille y subsiste encore et son représentant actuel est M. Thomas W. Bacot, avocat à Charlestown et mari d'une d[lle] de Saussure (Baird). — Un Pierre et un Jean Bacot figurent parmi les réfugiés français naturalisés à Londres en 1700 (Agnew), et de 1705 à 1710 Esaïe Bacot, de Tours, 67 ans, « marchand fabriquant en soye, » est inscrit sur les listes anglaises de l'assistance. En même temps (1700) Jean Bacot, tapissier d'Aubusson, s'était transporté avec les siens (4 personnes) à Berlin (Dieterici). — Daprès les renseignements conservés aujourd'hui dans la famille, Pierre Bacot et Jeanne Monessier, réfugiés en Amérique, avaient laissé en France un fils aîné, David, né à Tours en 1676, qui fut marié à Madelaine Villiers dont il eut : David en 1713, Pierre en 1714 et Madelaine en 1721. Pierre épousa Rénée Barré et eut plusieurs enfants, entre autre Alexandre, né en 1750 à Tours, mais qui transporta la fabrique des draps, industrie constante de la famille, à Sedan et Dijonval[1]. Alexandre Bacot fut ainsi le chef d'une nouvelle branche qui créa sur ce terrain nouveau un établissement manufacturier dont l'importance n'a cessé de grandir jusqu'à nos jours et qui, de plus, lorsque la tolérance put enfin s'acclimater en France, revendiqua ses traditions protestantes et les mit fermement en pratique. D'Alexandre Bacot et de Germaine Barthélemy, son épouse, vinrent au monde six enfants dont Paul-Alexandre, né en 1795, marié en 1813 à Marie Bacot sa cousine. L'un des fils de ce dernier mariage, M. David Bacot, né en 1814, marié en 1836 à M[lle] Dumoustier, est le chef actuel de cette maison florissante.

BACOUE (Léon), de Castel-Jaloux [Haag I, 208]. Ayant abandonné la relig. protestante, Bacoue entra dans l'ordre des Cordeliers, et fut fait évêque de Glandève en 1672, puis de Pamiers en 1685. Rocoles, dans son Hist. véritable du Calvinisme, remarque qu'il fut le seul protestant converti qui parvint à l'épiscopat sous le règne de Louis XIV. Il a écrit *Carmen panegyricum*, Tolosæ, 1667, in-4°, dédié à Clément IX, et *Delphinus sive de primâ principis institutione*, Tolos., 1670, in-4°. Ce dernier poëme a été réimp. à Paris en 1685. Avant et après cet évêque, la famille à laquelle il appartenait s'est cependant fort honorée.

D'Aubigné, dans son Histoire, nous apprend qu'un nommé Bacoue se distingua et périt dans un combat « des plus opiniâtres qu'il ait vu, lu, ni ouï dire », combat livré dans les environs

[1] Le Dijonval près Sedan est une manufacture de draps fondée en 1646, sur l'appel du gouvernem. français et moyennant concession de priviléges spéciaux, par Nicolas *Cadeau* né à Leyde en 1615. C'était un majestueux édifice qui devint la propriété des Bacot en 1819 et que trois obus prussiens bien dirigés réduisirent en cendres le jour même de la capitulation de Sedan en la funeste année 1870.

de Castel-Jaloux, en 1577, contre les troupes catholiques commandées par le baron de Mauvezin. Ils étaient deux frères qui assistèrent à cette affaire. A ce sujet, d'Aubigné raconte une anecdote que nous lui emprunterons à cause des réflexions dont il l'accompagne. « J'ai esté, dit-il, assez chiche des augures et prodiges, de la quantité desquels plusieurs historiens fleurissent, et, comme nous avons dit, en se parant de miracles, ils se dépouillent de créance et d'autorité; mais je ne puis me retenir qu'entre plusieurs songes et prédictions de la même journée je ne me rende pleige d'une que j'alléguerai : c'est que la damoiselle de Baccouë courut après la trouppe demander à jointes mains et en pleurant l'aisné de deux enfans qu'elle y avoit, pour avoir songé qu'un prêtre arrachoit les yeux à un sien cousin nommé *La Corège*, et que le mesme achevoit de tuer son fils dans un fossé, et puis après un réveil se rendormant sur son mesme songe, elle le vit étendu mort sur un coffre plein d'avoine, derrière le portal de Malvirade; ce qui fut avéré en tous ses poincts. »

Un capitaine Baccoue figure parmi les huguenots condamnés à mort en 1570 à Bordeaux (ci-dess. col. 665), et une dame « Antoinette de Baccoue de Toarnac, de Casteljaloux en Guyenne », veuve, âgée de 72 ans en 1702, figure jusqu'en 1710 sur les listes de réfugiés français assistés à Londres.

J.-F. Samazeuilh, *Biographie de l'arrond. de Nérac* et *Monographie de Casteljaloux.*

BACOURT (Philippe) et sa femme, naturalisés à Londres, 1702. — Voy. Couet de Bacourt.

BACRE (de). Jeanne et Sara, de Picardie, réfugiées, 1686.

BACULARD, vieillard de 80 ans, massacré à Orange, en 1570.

BADE. Josse Bade, ou plutôt Jodocus Badius [Haag I, 209], fut un des plus savants hommes de son temps. Il était né à Asschen près Bruxelles en 1462, vécut longtemps dans les écoles d'Italie, puis vint professer le grec et le latin à Lyon en même temps qu'il y remplissait l'office de correcteur chez Jean Trechsel. Celui-ci en fit son associé et lui donna sa fille. A la sollicitation de Robert Gaguin qui désirait l'avoir pour imprimer son Compendium de l'histoire de France (paru en effet en 1500), il se rendit en 1499 à Paris, où il établit une imprimerie qui devint célèbre par le nombre et la beauté de ses produits. Badius l'appela du nom de son village : la presse d'Aaschen, *Prœlum Ascensianum*, et fit graver une vue de l'atelier pour frontispice de ses livres.

Vers 1535, Josse Bade étant mort, son fils Conrad, né à Paris en 1510, lui succéda et bientôt le surpassa, aussi bien comme lettré que comme imprimeur excellent. Digne, par l'esprit, de son illustre beau-frère Robert *Estienne*, dont la femme était Perrette Badius, fille de Josse[1], il avait les mêmes principes religieux et partagea son exil. Il se retira comme lui, et presque en même temps que lui à Genève, où sa réception au titre d'habitant est inscrite à la date du 17 juin 1550. Il y est dit « natifz de Paris, imprimeur, » ainsi que dans son admission à la bourgeoisie, le 17 octobre 1555. Il s'associa d'abord avec Jean *Crespin*, puis en 1552 avec son beau-frère Robert [I 209 b], association fructueuse à laquelle le monde lettré fut redevable d'une quantité d'ouvrages qui ne se distinguent pas moins par la beauté des types que par la parfaite correction du texte. *Maittaire*, dans ses *Annal. typographici*, donne le catalogue de tous les livres imprimés par eux; nous nous bornerons à mentionner ici leur édition de la Vulgate, première édition de la Bible où les chapitres aient été divisés en versets. Cette brillante[2] association dura jusqu'à la mort d'Estienne en 1559.

On lit dans l'Histoire des églises réformées (II, p. 149) que dans les ravages causés à Orléans par la peste de l'an 1562, il faut compter « comme aussi « moururent trois ministres à sçavoir « *Le Plessis*, *Badius* avec toute sa fa- « mille sans en excepter un seul[3], et « *Cosson*. » On a pu croire que Théod. de Bèze avait commis une erreur dans ce

[1] Une autre sœur, Catherine, avait également épousé un célèbre imprimeur parisien, Michel de Vascosan, et une autre, Jeanne, le libraire Jean de Roigny.

[2] Un détail : acte notarié par leq. Marguerite *de Vernon* femme de noble Roger de Bien-assis, demeurant à Thonon, baille son fils en apprentissage à maistre Conrad Badius; Genève, juin 1556.

[3] C'est trop dire. Voyez Elisabeth, c. 681.

passage; que notre Conrad uniquement attaché à Genève ainsi que « Roberte[1] » sa femme, et à sa profession d'imprimeur, et faisant encore baptiser une fille à Genève au mois de juillet 1561 (voy. plus bas), n'avait pu quitter tout d'un coup ses foyers et surtout se transformer en ministre. Telle est pourtant la vérité. La bonne foi des huguenots était telle qu'ils crurent tous à celle de Charles IX et de ses conseillers, lorsque leur fut accordé l'édit de janvier 1562 qui leur promettait liberté de conscience et tranquillité. On lit dans les registres du petit Conseil de Genève à la date du 23 mars 1562 : « Conrad Badius, bourgeois, a requis luy octroyer congé pour se retirer à Orléans ou il est apellé pour servir au ministère de la parolle de Dieu, et le retenir tousjours au nombre des bourgeois et serviteurs de Messieurs. A esté arresté qu'on luy permet de se retirer, comme aux autres. » Comme aux autres; tous les réfugiés de France brûlaient de rentrer dans leur patrie. Conrad, en y trouvant dès ses premiers pas la mort naturelle que dit Bèze, fut un des heureux. A la fin d'une lettre écrite à Calvin et datée d'Orléans le 27 déc. 1562, de Bèze répète expressément : « *Badius mense octobri ex peste interiit.* »

Badius eut de sa femme Roberte quatre enfants : ANNE présentée au baptême, le 15 août 1552, par Calvin (morte le 7 juin 1553), BARNABAS baptisé le 17 fév. 1557, MARIE le 17 déc. 1558, présentée par Théod. de Bèze, ELISABETH baptisée le 12 juillet 1561, morte à Genève 30 août 1566. Honorable Conrad Badius assistait comme oncle maternel des deux épouses, le 8 juill. 1559, au « contrat de mariage de honestes Jehan et Estienne *Anastaize*, frères, enfants d'honorable Jehan Anastaize et de feu honeste Marie *Dellayre*, leurs père et mère, iceulx enfans natifz de la ville de Maringues en Aulvergne, a présent bourgeoys de Genève, d'une part, et honestes Jehanne et Catherine *Estiene*, sœurs, natives de Paris et filles d'honorable Robert Estienne, bourgeoys et maistre imprimeur de ceste cité de Genève et de feu honneste dame Perrette Bade » (Ragueau, not. III, 155). Cet intéressant double mariage[1] fut célébré à la cathédrale de Genève, le 9 juillet 1559, par Pierre Viret. Le 29 octobre suivant, Conrad Badius assistait dans le logis de Calvin à un arbitrage où tous deux avec Jean *Maccard* ministre, Germain *Colladon* jurisconsulte et Laurent *de Normandie* réglaient l'hoirie de feu Robert Estienne.

Conrad Badius a laissé quelques ouvrages de polémique religieuse et d'édification, mais où la plus large place est à la polémique.

I. « *L'Alcoran des Cordeliers. Tant en latin qu'en françois;* c'est-à-dire, Recueil des plus notables bourdes et blasphesmes de ceux qui ont osé comparer Sainct François à Jésus-Christ : tiré du grand livre des Conformitez, jadis composé par frère Barthélemi de Pise, cordelier en son vivant. » (Nouv. édit. ornée de fig. dessinées par B. Picard, Amst. 1734, 2 vol. in-12.) — La rédaction latine, *Alcoranus Franciscanorum*, due à Erasme Albère, avait paru d'abord en 1531, puis en 1543. La trad. qu'en donna Badius fut imprimée pour la première fois en 1556, in-12; dans cette édition, l'original latin est attribué à tort à Martin Luther, qui avait mis une préface à l'édition de Wittemberg; mais dans les éditions suivantes, un Avis de l'imprimeur prémunit contre cette erreur. Quelques années après, en 1560, Badius jugea à propos d'extraire lui-même du livre des Conformités la matière d'un second volume dont il donna également la traduction, en réimpr. le premier, 2 vol. in-12. Quant au livre des Conformités, composé par le cordelier Barthélemi de Pise (Albizi; voyez l'excellente notice de Prosper Marchand), il a été imprimé plusieurs fois, et entre autres à Milan, chez Gotard Pontice en 1510. « Ce maudit et exécrable livre, dit Badius, est tel que quand tous les diables d'Enfer et tous les hommes aussi auroient amassé en un tous les blasphèmes et mensonges qu'ils sauroient jamais dégorger à l'encontre de Dieu, de Jésus-Christ, des Saints et de la Sacrée Parole de Dieu, ils n'en sauroient plus dire qu'il en est

[1] Elle n'est pas désignée autrement dans les actes; on ignore si c'est un nom de baptême ou de famille.

[1] Nous avons parlé des Anastaize et précisément des eux mariés, ci-dessus, col. 210.

là contenu. » Mais, ajoute-t-il, le Saint-Esprit « a suscité le docteur Erasme Albère, bon serviteur de Jésus-Christ, lequel pour manifester aux pauvres chrétiens l'abus, l'erreur, le mensonge, le blasphème et sacrilége de cette pernicieuse secte de diables gris, a fait un extrait des abominations plus apparentes de ce livre de Conformités, sans y changer un seul mot, et a intitulé son recueil du nom d'Alcoran, tant pour l'exécration dont il est plein que pour ce que ces Chattemites l'ont en si grande révérence, comme si c'étoient oracles et prophéties procédées du Ciel : combien que le diable les ait forgées au fond d'Enfer, et apportées en la puante bouche de ce moine frénétique et insensé Bartholomé de Pise, de l'ordre des diables mineurs, dis-je majeurs, pour les vomir et en infecter toute la chrétienté. » On voit que, dans sa polémique, Badius ne ménage pas les termes ; c'était la mode de son temps, et la substitution que les Cordeliers faisaient de la personnalité de leur saint François à la personne de Jésus peut bien indigner les âmes chrétiennes. Son livre est une suite de passages, tous plus ou moins impertinents, tirés page par page du livre des Conformités, avec la traduction en regard, et des annotations marginales où l'auteur cherche à prémunir le lecteur contre les dangereuses doctrines qui y sont contenues. Outre une petite pièce de vers satiriques, mise en tête et intitulée *Conférence ou plutôt différence de S. François et de Jésus-Christ*, on trouve à la fin du premier volume une *Complainte aux Papistes*, où l'auteur exhale en vers ses sentiments :

> Las, je ne scay que faire ne que dire
> Tant j'ay le cœur pressé d'angoisse et d'ire,
> De veoir ainsi profaner en tous lieux
> La majesté de ce grand Roy des cieux !

II. *Satyres chrestiennes de la cuisine papale ;* (s.l.) Badius, 1560, in-8. Réimp. à Genève par Fick, 1857, pour M. Gust. Revilliod.

III. *Les vies des evesques et papes de Rome* depuis la dispersion des disciples de J.-C. jusqu'au temps de Paul IV, prinses du grand catalogue de J. Baleus, trad. du latin. Genève, Conr. Badius, 1561, in-8°.

Le premier de ces ouvrages est attribuée à Badius par Joli, dans ses Rem. sur le Dictionnaire de Bayle, et le second est cité par les bibliographes (voy. Brunet, I, 165) sans aucune attribution. On va voir, par quelques extraits que nous tirons des registres de délibérations du petit Conseil de Genève, qu'il ne saurait rien être affirmé à cet égard. Lesdits registres commencent par faire mention d'un *Catéchisme* latin et français qui serait bien de notre auteur, mais que nous n'avons pas trouvé.

24 janvier 1559. « Conrad Badius. Sus ce qu'il a présenté icy à Messrs la Confession de Théodore de Beze de laquelle imprimer luy a esté donné privilége, Et plus a proposé par requeste qu'il voudroit volentiers faire une palette et catéchisme en latin et françoys pour l'instruction des petis enfans, comme ont advisé ceux qui entendent à l'establyssement du colège, requérant luy donner privilége, Arresté qu'il en présente la copie pour observer l'ordre estably et on y advisera. » (*Reg. du Conseil*, volume 54, f° 360 v°.)

8 juin 1559. « Conrad Badius, imprimeur. Sus ce qu'il a requys luy outroyer privilége de imprimer certaines palettes, certains catéchismes latins-françoys et certains dialogues latins-françoys, Arresté qu'on en communique ès ministres. » (*Reg. du C.*, 55, f° 55.)

22 décemb. 1559. « Conrad Badius. Sus ce qu'il a suplié luy permettre d'imprimer ung livre intitulé *Satyres de la cuisine du pape* et en translater ung autre intitulé *Acta Romanorum Pontificum* avec privilége, Arresté qu'on en communique ès ministres. » (*Reg. du C.*, 55, f° 162.)

Vendredi 5 janvier 1560 : « Conrad Badius. Sus ce que cy devant il a suplié luy permettre imprimer un livre intitulé *Satyres de la cuisine du pape* et en translater ung autre de latin en françoys intitulé *Acta Romanorum pontificum per Ioannem Balæum, anglum*, avec privilége, estant ouy le raport du seigneur sindique Lect tochant la communication que l'on a heue avec les ministres, A esté arresté qu'on luy permet avec privilége pour troys ans, réservé que ce soit sans préjudice des priviléges qu'on pourroit avoir cy-devant baillés. — Et pour ce qu'on a entendu que ledict Badius avoit desja imprimé ledict livre des satires, ce que mesme il a confessé, s'excusant que spectable Laurens de Normandie luy dit qu'il le povoit faire, espérant bien que Messrs luy permettroient d'autant que

sez presses estoient oysives, Arresté que puys qu'il y a en cecy du mesprys et desobéissance que le dict Conrad Badius soit mys en prison jusques à lundy. » (*Ibid.*, f° 170 v°.)

IV. « *Comédie du Pape malade et tirant à la fin :* où ses regrets et complaintes sont au vif exprimées et les entreprises et machinations qu'il fait avec Satan et ses supposts pour maintenir son siege apostatique et empescher le cours de l'Evangile sont cathégoriquement descouvertes; traduite de vulgaire arabic en bon romman et intelligible par Thrasibule Phénice[1], » 1561 (sans lieu), in-16. Autres éditions 1584, 1591, 1594, de même format, avec le nom de Genève. Celle de 1594 est mise à la suite d'un autre pamphlet, *le Marchand converti*, trad. par J. Crespin. La *Comédie* a été réimprimée à Genève, chez Fick, 1859, pour M. Gust. Revilliod.

Parlons de la pièce d'abord; nous nous occuperons de l'auteur ensuite. Celui-ci avertit, dans sa préface, qu'il n'a pas suivi la méthode des comiques anciens parce que « ayant esgard, dit-il, que j'escrivoye pour les simples, j'ay pensé qu'un fil continuel leur plairoit plus que ces interruptions qui se font ès scènes, et l'artifice qu'on tient ès comédies. » L'argument, en vers de 8 syllabes, est suivi d'un prologue; puis vient la liste des personnages : Prestrise, le Pape, Moinerie, Satan, l'Outrecuidé (*Villegagnon*), Philaute son valet, l'Ambitieux (probablement *Castalion*[2]), l'Affamé (Artus Désiré), l'Hypocrite, le Zélateur, la Vérité, l'Eglise. La comédie elle-même, sauf quelques morceaux décasyllabiques, est en vers de huit syllabes. La versification est facile et justifie cet éloge de La Vallière : « Cette satyre, outrée et indécente, est en même temps bien écrite et remplie de traits saillants et véritablement comiques. » Nous citerons ce morceau, que récite le Pape :

Tu sçais, Satan, l'aise et contentement
Où j'ay par toy régné fort longuement,
Et tu m'as veu en tel heur et crédit,
Que je vivois sans aucun contredit.
Tous m'adoroyent, et n'y avoit personne
Qui ne tremblast sous ma triple couronne;
Je jouissois à gré du temporel
Et dominois sur le spirituel.
Bref j'avois mis par ma grande puissance
Ames et corps sous mon obéissance.
Mais quand ce faux apostat de Luther
Contre ma loy se meit à disputer
(Ce qu'avant luy deux avoyent voulu faire,
Que je fey tost cruellement deffaire,
C'est à sçavoir ce Jean Hus et Wiclef
Qui quelque peu escornèrent ma clef)
Dès lors mon mal à poindre commença,
Et oncques puis de croistre ne cessa.
Car il remeit en cours les Evangiles
Par moy bannis de tous pays et villes,
Et enseigna qu'on teinst ce Jésus-Christ
Pour seul Sauveur et moy pour antechrist,
Et qu'on receust pour la purgation
De tous péchez la mort et passion
Du Fils de Dieu, et non mes indulgences
Pleines d'erreurs, fraudes et violences,
Monstrant aussi l'abus de mes pardons,
Lesquels je vend, et s'acquièrent par dons.

Il est à regretter que toute la pièce n'offre pas le même caractère de dignité, de convenance, et qu'on y rencontre des détails où le comique rappelle celui d'Aristophane, avec ses obscénités.

Théodore de Bèze passe pour en être l'auteur : les uns, comme Brunet (Man. du libr. II 180, IV 8), l'avancent avec doute; les autres comme MM. Haag [II 277], sans doute aucun. C'est une erreur que dissipent les extraits des registres de Genève que nous venons de produire. Ajoutons[1] :

5 août 1561. « D'aultant que Conrad Badius a dressé une comédie du pape et de la prestraille qu'on dit estre dextrement composée et que plusieurs desirent la veoir, arresté qu'on luy accorde de la jouer demain à 3 heures en la sale du Collége. » (*Reg. du Conseil*, vol. 56, f° 224.)

18 sept. 1561. « Conrad Badius a présenté requeste de luy permettre imprimer une petite comédie par luy composée et luy outtroyer privilége. Arresté que selon la coustume on en aye advis. » (*Id.*, f° 241.)

22 sept. 1561. « Conrad Badius ayant dernièrement requis de luy permettre imprimer une comédie du pape malade et luy outtroyer privilége pour troys ans, estant icelle communiquée et entendu l'advis, Arresté qu'on luy outtroye estre fait à sa requeste. » (*Id.*, f° 242.)

V. *Les vertus de nostre maistre Nostradamus, en rimes*, Gen. 1562, in-8°. Satire contre l'auteur des Prédictions.

V. Enfin, Badius a écrit une intéressante préface (de 12 pages) en tête du volume suivant : « *Sermons de J. Calvin*

[1] Déguisement semblable à *Fæneste* (col. 502) et qui semble signifier « la Lyre audacieuse ».

[2] C'est ce qui aura fait dire à Senebier, Hist. litt., II, 52, que Badius avait composé une *Comedie* contre Castalion.

[1] Tous les extraits et renseignements nouveaux contenus au présent article sont dus à M. Th. Dufour.

sur le Xe et XIe chap. de la 1re Epistre de S. Paul aux Corinthiens » (19 sermons); Genève, Mich. Blanchier (524 pag. pet. in-8o) : achevé d'imprimer ce xe d'octob. 1563. « Ce seroit une chose grandement a desirer, dit l'auteur, que tous ceux qui aujourd'huy font profession de l'Evangile fussent tellement unis en foy qu'il n'y eust plus que un mesme langage et un mesme sentiment... Mais quoy? Au lieu de s'entre prendre la main... une grand' part aujourd'huy s'efforce de rompre cette union, semans par l'artifice de Satan plusieurs troubles en la chrestienté, voire sur le poinct de nostre foy qui nous devroit estre le plus clair et résolu; j'enten touchant la cène du Seigneur... En la bergerie même du Seigneur et en ses parcs, Satan a bien sceu faire une brèche : voire et y est entré... Cependant au lieu d'un tel accord, hélas! que voit-on en plusieurs lieux, sinon une misérable dissipation a cause de ce miserable different que le diable a brassé pour nous desmembrer et deschirer par pièces. Les uns renouvellent les vieux abus, les autres se tiennent à ce qu'en a dit le docteur Martin Luther, voire si opiniastrement que quand un ange descendroit du ciel pour leur monstrer ce qu'on peut aujourd'huy requerir en la doctrine de ce bon personnage touchant ce sacrement, ils n'en voudroyent croire et recevoir autre chose... D'autres débatent pour la doctrine de Zuingle, les autres pour celle d'Oecolampade, sans peut estre entendre ce que ces bons et saincts serviteurs de Dieu ont voulu dire... Nous avons pensé qu'il viendroit bien à poinct démettre en lumière les sermons de nostre fidèle pasteur Jean Calvin. »

Miræus, *Elogia Belgica*, Feugères, *Caractères littér.*, II, 19. — Saint-Genois, *Biographie nat. de Belgique.*

BADEAU, famille réfugiée en Amérique et qui y existe encore en diverses parties des Etats-Unis. Clauda Badeau, femme de Jean *Magnon*, était membre de l'église française de New-York en 1698. Elie Badeau et Claude *Fumé* sa femme l'étaient aussi et s'établirent en 1708 à la Nouvelle-Rochelle. Leurs descendants restèrent fidèles à l'église réformée française, dont plusieurs familles réfugiées se séparèrent en 1709 pour embrasser l'anglicanisme (BAIRD).

1. BADEL (DURAND), de Cahors, libraire à Pau, associé de Jean Saugrain, 1580. En 1607, il est payé pour avoir réparé sept volumes appartenant à Henri IV (Arch. B.-Pyr. E 2003, B 3418). — Badel, de Pau, condamné aux galères pour avoir assisté à la sainte Cène célébrée dans cette ville par le ministre Brousson, 1686.

2. BADEL (... DE), gouverneur de Chomérac en 1628 [Haag I, 211]. Cette place était pour les protestants une position d'autant plus importante qu'elle les rendait maîtres des communications entre Bays, le Pouzin et Privas. Le duc de Montmorency résolut de la leur enlever. Quatre régiments avec deux pièces de canon furent envoyés pour faire le siége. Badel n'avait sous ses ordres que sept à huit cents hommes. Il n'hésita pas à marcher au-devant de l'ennemi; mais il lui fallut céder au nombre. Il se retira dans le faubourg où il se défendit, jusqu'à ce qu'il en fut chassé. Ne gardant avec lui que 200 hommes, il envoya le reste de la garnison occuper les hauteurs où se trouvaient des grottes qu'on avait eu soin de fortifier. Les catholiques s'en emparèrent encore malgré une opiniâtre résistance. Quelques jours après, Montmorency, arrivant à la tête d'une foule de gentilshommes, imprima aux travaux du siége une activité nouvelle. L'artillerie eut bientôt fait au mur d'enceinte une brèche suffisante pour donner passage. Sans espoir de secours, Badel proposa alors de se rendre. On feignit d'accueillir ses propositions; mais pendant les pourparlers, les catholiques s'introduisirent dans la ville, et lorsque Badel voulut faire des représentations, on lui répondit qu'il fallait se rendre à discrétion. Le lendemain, par ordre de Montmorency, ce brave guerrier avec son frère et dix autres gentilshommes furent pendus à Bays. Arrivé au pied de l'échafaud, il demanda du papier et de l'encre, puis avec un sang-froid qui étonna ses bourreaux, il se mit à rédiger son testament. Ses compagnons ne montrèrent pas moins de fermeté. Les jours suivants, cent vingt autres protestants de la garnison de Chomérac subirent le

même supplice sous les murs du Pouzin. Sept ou huit seulement consentirent à acheter leur grâce au prix d'une abjuration. Dix autres qui restaient « furent donnés par Sa Grandeur, dit Pierre de Marca (Hist. de Béarn), à des particuliers qui les mirent à rançon. » Chomérac fut réduite en cendres. — En 1649 Alexandre de Badel prête serment de fidélité au roi comme ancien du consistoire de Chomérac (Tt 261).

3. Il existait dans le Languedoc, à l'époque où ces événements se passèrent, une famille du nom de Badel, représentée en effet par deux frères, Alexandre et Jean Badel, fils de Jean Badel et de Catherine de Noguier. Mais, selon les Jugemens de la Noblesse, le premier épousa, le 22 juin 1634, Susanne Moulin, dont il eut un fils appelé Simon-Pierre; les détails qui précèdent ne peuvent donc s'appliquer à eux. Rien ne prouve même d'une manière positive que cette famille ait professé la religion réformée, quoique les noms bibliques donnés par les deux frères à leurs enfants (ceux de Jean s'appelaient Simon et Etienne) pussent être une présomption en faveur de cette opinion.

4. « Noble Bénédict Badel » vivait en 1629 à Amsterdam (Not. de Genève). — Il y avait et il y a encore beaucoup de Badel à Genève, mais originaires du pays même, particulièrement de Jussy, Certoux et Chancy ou du pays de Vaud. Dans le pays de Vaud c'étaient des gentilshommes, parmi lesquels figuraient en 1621 Urbain Badel, seigneur de la Bastie de Begnins, et en 1676 Etienne Baddel de Begnins seign. de Moinsel.

BADELET. Pierre Badelet ou Badellet, tailleur, de Chastillon sur Loire, 68 ans, infirme, avec sa femme, assisté à Londres. 1702-1706.

BADERON (Pierre de), fils de Guillaume, sieur de Maussac, à Bédarieux, 1591. — Jean, fils de Jean de *La Gasse* et de Jeanne de Baderon [Voy. VII, 218 a], *id.*, 1600. Pierre Baderon, de Coinjorgue en Languedoc, se marie à Genève en 1682.

BADIENAVE, de Villenave près Navarrenx, condamné aux galères perpétuelles pour avoir donné asile à un prédicant, 13 mars 1760.

BADIER (Jacob de), Sgr de Villemor, ancien du consistoire de Mauvesin en 1641, est appelé devant cette compagnie le 2 septembre 1644 pour avoir joué aux cartes pendant la semaine où l'on devait distribuer la Cène. Il proteste de sa repentance.

BADIFFE, famille noble de Saintonge. = *Armes :* de sable au croissant d'argent.

Jean Badiffe condamné à mort par le parlement de Bordeaux, en 1569. — Jacques Badiffe s[r] de Romanes et Perside sa femme, réfugiés d'Arvert, naturalisés à Londres en 1687, avec leurs enfants : Jacques, René, Bénigne, Isabelle, Marie et Gabriel. En 1705, 1706, 1710, Perside de Badiffe est inscrite sur les listes de la charité anglaise, pour 14 liv. st. chaque fois. Marie, Susanne et Jeanne de Badiffe de Romanes, sœurs, d'environ 50 ans en 1702, y figurent de même jusqu'en 1721. — Il y avait aussi au XVII[e] siècle en Saintonge des Badiffe de Conchamps [VIII, 402 b] et de Vaujompe.

BADIN (Pierre), ancien de l'église de La Mothe Ste-Heraye, 1674 [VIII, 99 b].

BADOIN (Antoine), « qui a été en France où il fut prisonnier; l'on croit qu'il a abjuré notre sainte religion; sera cité », assisté à Lausanne, 1698. — Jacques *Badouin* de Nîmes, avec sa femme Catherine *Baille* et deux enfants, *id.*, 8 nov. 1688; vont en Allemagne, 19 mai 1699. — Badoin (Pierre) « d'Aguile en Prajilas », allant à Cassel avec sa femme et sa fille, demande attestation, 7 avril 1699 (Bourse franç. de Lausanne). — (Jean), de Queiras, reçoit un viatique de 7 flor. à Genève, pour Magdebourg, 1699.

BADOIS (Jacques), mis à la Bastille, puis transféré en 1687 au château de Saumur.

BADOLET (Jean), ministre [Haag I, 212], régent du collége à Genève, publia quelques ouvrages (*La harangue de Fred. Spankeim*, Geneva restituta, traduite en françois, 1635, in-8°. — *Conscientiæ humanæ anatomia;* Genève, 1659, in-4°). Il eut un fils, du même prénom, qui était encore ministre en 1687 (Comparet not. II, 15) et un parent, Pierre, « secrétaire du droit et

sommaire justice » de Genève en 1641 et châtelain de Jussy en 1651. Mais c'était une famille autochthone du pays genevois (voy. Galiffe). Elle ne se rattache à la France que par un Jérémie Badollet, qui desservit comme pasteur, durant trente ans (1779-1809), l'église française de Francfort-sur-le-Mein.

BADON, un des défenseurs de Nîmes en 1570 [III, 107 b]. — (Françoise), poursuivie comme relapse à Annonay, 1685 (Arch. nat. M 674). — Famille nombreuse de Chalançon en Vivarais, réfugiée et assistée à Genève, de 1697 à 1707. — *Badou?* (Jean-Jacq.), *id.*, en 1693 et 94. — Jean Badon, de Preuilly en Touraine, cordonnier, assisté avec femme et enfant, à Londres, 1705.

BADORY. Elize et Suzanne, filles orphelines de feu Jacq. Badory de Melle en Poitou, d'environ 16 ans en 1705, assistées à Londres, 1705-1710.

BADOUET (Suzanne), bannie à perpétuité pour avoir assisté à une assemblée du culte à Crouy, élection d'Argentan, 1697.

BADRIAN. Benjamin et Louise Badrian abjurent à Sion (Loire-Inf.), 29 nov. 1685.

BADUEL (Claude), né à Nîmes vers le commencem. du XVIe siècle, d'une famille obscure, s'éleva par ses talents à un rang distingué parmi les lettrés qui illustrèrent le règne de François Ier [Haag I, 212]. On ne sait rien de ses premières années, si ce n'est qu'il eut sans doute la protection de Florette de Sarra, dame de St-Véran, dont il loua plus tard les vertus, la piété, la bienveillance pour lui depuis son enfance. Il dut faire ses études à Nîmes et à Paris. Epris d'une vive passion pour le mouvement rénovateur de la Renaissance, il alla suivre à Louvain les leçons de quelques-uns de ses interprètes, et fit dans cette université la connaissance de Jean Sturm, étudiant comme lui. Au mois de juin 1534, il se rendit de cette ville à Wittemberg où l'attirait la réputation de Mélanchthon. Cette visite eut, sous deux rapports, une influence décisive sur la carrière de Baduel ; elle éveilla ou confirma ses sympathies pour la Réforme, dans laquelle il vit désormais le couronnement et le rempart de la Renaissance, et elle lui procura une haute et efficace protection. Plein d'ardeur pour les études, mais privé des moyens nécessaires pour s'y livrer plus longtemps, il confia sa détresse au réformateur. Mélanchthon écrivit alors à Marguerite de Navarre, sœur de François Ier, une lettre qui nous a été conservée et où il exposait avec confiance à la protectrice des lettrés la pénurie et les talents de Baduel. Cette lettre obtint un accueil favorable et Baduel fut dès lors un des pensionnaires de Marguerite. Nous le trouvons quelques années plus tard à Strasbourg (1538), dans la maison de Bucer ; il y connut Calvin dont il resta l'ami et le correspondant fidèle ; il y retrouva Jean Sturm et assista à la fondation du gymnase que l'illustre pédagogue établit dans cette ville. Pressentait-il que deux ans plus tard il serait appelé à présider à une fondation pareille?

Il n'obtint pas à Poitiers une chaire de théologie pour laquelle Bucer à son tour l'avait recommandé à la reine de Navarre, mais il occupa à Paris un poste important de professeur. En ce moment (1539), la ville de Nîmes ayant obtenu de François Ier l'autorisation d'ouvrir « un collége et une université des arts, » Marguerite désigna aux consuls de cette ville Baduel, leur compatriote, pour diriger l'institution nouvelle. Pour complaire à sa protectrice et pour être utile à sa ville natale, Baduel n'hésita point à accepter cette charge de *recteur*, de moitié moins lucrative que sa chaire de professeur à Paris. Il fut installé dans ses nouvelles fonctions le 12 juillet 1540 et s'occupa aussitôt de réunir le personnel de son collége.

Il en publia en même temps le programme sous le titre : I. *De Collegio et universitate nemausensi*, Lugd. apud Gryphium, 1540 [1]. Il y exposait en style cicéronien l'excellence des études, le bienfait d'une école qui les organise méthodiquement dans une province dénuée de tout enseignement sérieux, les avantages qu'offrait pour la création de cette école la ville de Nîmes. Ce programme, calqué d'ailleurs sur celui de Jean

[1] Les ouvrages de Baduel étant presque tous des écrits de circonstance, nous les mentionnons chacun à leur date en les marquant d'un numéro d'ordre.

Sturm, comprenait tous les degrés des études : grammaire, humanités, dialectique, philosophie, et les échelonnait en classes logiquement enchaînées. « On ne sait le latin, écrivait Baduel, que si on peut le parler et l'écrire d'abord avec clarté et correction, puis avec élégance, enfin en l'accommodant au sujet que l'on traite. Ce sont trois études différentes, dont chacune revient à un âge différent, la première à l'enfance, les deux autres aux années qui la suivent. Conformément à cette division des qualités du discours et à la diversité des âges et des aptitudes qu'ils supposent, nous avons établi huit classes dans lesquelles sont réparties les études de l'enfance. Arrivé à l'école vers cinq ou six ans, l'élève y est retenu jusqu'à quinze, parcourant un degré chaque année, et lorsqu'il en a achevé la série, il sort des classes pour passer à un enseignement plus libre et plus fort : de quinze à vingt ans, il suit les leçons publiques et se livre à l'étude des hautes sciences et des arts. » Pour comprendre la portée de ce plan d'études et de la réforme qu'il inaugurait, il faut se rappeler que le moyen âge n'avait point connu ce que nous appelons l'enseignement secondaire ; qu'on y passait des études élémentaires à la dialectique et à la théologie sans degrés intermédiaires régulièrement échelonnés, et que la Renaissance créa entre le degré primaire et le degré supérieur cet enseignement grammatical et littéraire qui est resté l'apanage de nos lycées et de nos colléges. La « Confrérie de la Vie commune » en avait posé les bases au XIVe et au XVe siècle dans les Pays-Bas et l'Allemagne. Jean Sturm, élevé par elle, lui donna à Strasbourg tous ses développements ; les colléges protestants, et d'abord celui de Genève, fondé en 1559, en héritèrent ensuite. Les Jésuites l'adoptèrent en le modifiant d'après leurs idées, et l'université l'accepta à son tour par la réforme de 1598-1600, qui porte le nom de Statut de Henri IV.

Ce programme, la réputation de Baduel, la protection de la reine Marguerite et de François Ier, ne tardèrent pas à attirer à Nîmes une nombreuse jeunesse à laquelle le recteur communiqua aisément son enthousiasme pour les lettres anciennes. Malheureusement, pour compléter son programme qui devait comprendre la philosophie, il fit venir à grands frais pour le corps de ville et pour lui-même Guillaume Bigot, de Laval, qui joignait à la profession d'une philosophie obscure et incohérente, un caractère difficile et un mépris désordonné pour les lettres et pour les lettrés. L'université de Nîmes avait été établie « pour la grammaire et la philosophie seulement. » A peine installé à Nîmes, Bigot voulut donner à la philosophie la prépondérance que Baduel tenait à réserver pour la grammaire. De là des disputes et des conflits que la commission scolaire, composée de quatre membres du corps de ville, ne parvint pas à modérer et qui dégénérèrent en désordres. Les ravages de la peste vinrent s'y joindre en 1543 et compromettre l'œuvre de Baduel. Les écrits de notre lettré sont, pour cette période qui s'étend de 1540 à 1544 :

II. *Oratio funebris in funere Floretæ Sarrasiæ habita ;* Lugd. apud Steph. Doletum, 1542. Ce discours, dédié à la reine de Navarre, inaugura la réputation d'éloquence de Baduel ; il a été traduit deux fois en français : en 1546 (Lyon), par Ch. Rozel, beau-frère de l'auteur, et en 1829 (Montpellier) par un descendant de Florette de Sarra, de la famille de Montcalm.

III. *Oratio funebris in morte Jacobi Albenatii locum tenentis ;* Lugd. Gryph. 1543 ; dédié à Jean Musenquan, premier présid. du parlem. de Toulouse. Jacques d'Albenas était le père du célèbre Poldo d'Albenas (voy. col. 82).

IV. *Isocratis rhetoris orationes duæ ad Demoticum et ad Nicoclem*, a Cl. Bad. in latinam linguam conversæ. Lugd. Gryph. 1543. Traduction faite pendant les loisirs que la peste faisait à Baduel émigré de Nîmes ; elle est dédiée au roi de Navarre.

V. *De ratione vitæ studiosæ in matrimonio collocandæ.* Lugd. Gryph. 1544 ; Lips. 1577 et 1581. Traduit en français par Guy de la Garde, sous ce titre : « De la dignité du mariage et de l'honnête conversation des gens de lettres, Paris, 1548. » Baduel combat dans ce traité le préjugé qui vouait les profes-

seurs au célibat, et se défend indirectement d'avoir pour sa part préféré le mariage. Il avait, en effet, épousé peu auparavant Isabelle Rozel, sœur de Pierre Rozel, avocat de Nîmes et l'un des membres de la commission scolaire.

VI. *De officio et munere eorum qui erudiendam juventutem suscipiunt ;* epistola ad cardinal. Sadoletum. Lugd. Gryph. 1544. Ce traité montre que les tracasseries de Bigot avaient décidé son rival à quitter Nîmes, et à chercher un milieu plus paisible pour y continuer ses travaux. Averti que la direction de l'école de Carpentras était vacante, Baduel offrit ses services au cardinal Sadolet, de qui elle dépendait, et fut aussitôt agréé. Mais avant de prendre possession de son nouveau poste, il voulut exposer au cardinal ses vues pédagogiques avec plus de détails qu'il ne l'avait fait dans son programme de Nîmes. Tel est l'objet de cet écrit.

Baduel ne fit pas un long séjour à Carpentras. Une opposition pareille à celle de Bigot fut suscitée contre lui par un professeur du nom de Normanus ; des soupçons d'hérésie contre lesquels la tolérance de Sadolet ne pouvait le défendre ne tardèrent pas à l'inquiéter. Enfin il se peut que l'horrible tragédie qui éclata dans le voisinage, le massacre des vaudois en 1545, lui ait fait comprendre la nécessité de battre en retraite. Il revint à Nîmes, où Bigot consentit à lui laisser reprendre son emploi et y resta jusqu'en 1546. A cette époque se rapporte une nouvelle traduction d'Isocrate :

VII. *Isocratis de dignitate regni oratio ;* Ejusdem *oratio funebris in quâ laudatur rex Evagoras, Cl. Bad. interprete.* Lugd. Gryph., 1546. Dédiée au Dauphin Henri.

Mais Baduel n'était pas destiné à une vie tranquille. De nouveaux démêlés avec Bigot, et, selon l'expression de ce dernier, une « seconde guerre collégiale, » déterminèrent Baduel à un second éloignement. Il séjourna quelque temps à Montpellier, donnant des leçons à quelques élèves.

Tout à coup, après un scandale, Bigot quitte Nîmes et se rend à Paris (juin 1547). Son rival, rappelé par la commission scolaire et les consuls, reprend la direction du collége qu'il lui faut réorganiser de fond en comble. Tous les professeurs étaient à changer ; tous les élèves à ramener dans leurs classes qu'ils avaient désertées pour l'étude hâtive de la philosophie. Les consuls font homologuer par le parlement de Toulouse un règlement destiné à mettre désormais le gymnase à l'abri des troubles. Une nouvelle inauguration de l'établissement a lieu ; des discours, œuvre de Baduel, sont prononcés à cette occasion par ses élèves, et tout rentre pour quelque temps dans l'ordre.

Les écrits de Baduel qui se rapportent à cette restauration et aux années qui la suivirent, jusqu'en 1550, sont contenus dans un volume qui resta sous presse chez Gryphius jusqu'en 1552 :

VIII. *Bad. Annotationes in Cic. pro Milone et pro Marcello orationes ;* quibus adjunctæ sunt ejusdem orationes aliquot ab ejus discipulis in gymnasio Nem. pronuntiatæ. Lugd. Gryph. 1552. Dédicace aux seigneurs de Berne.

Les annotations sur Cicéron, reproduction des leçons dictées aux élèves des classes avancées, nous mettent sous les yeux la manière dont Baduel, Sturm, Mélanchthon et tous les humanistes entendaient l'interprétation des auteurs anciens. Il n'était pas question de les traduire dans les langues modernes. On exposait en latin, paragraphe par paragraphe, la suite des idées de l'auteur, et l'on en faisait remarquer l'enchaînement, la progression, les figures, la portée morale, les détails d'érudition, etc.

Les autres écrits contenus dans le même volume sont :

IX. Quatre *Discours pour l'inauguration du gymnase,* dont le premier, prononcé par Jean Fontanus, élève de prédilection de Baduel, a pour titre : *oratio ad instituendum gymnasium Nem.* et a été à tort confondu avec l'écrit sur le Collége et l'université de Nîmes qui l'avait précédé de sept ans.

X. *Instituta litteraria,* règlement du gymnase, en 15 articles précédés d'une longue introduction.

XI. Huit *Déclamations,* corrigés ou modèles d'exercices scolaires, savoir :

deux sur la comparaison de la vie théorique et pratique; quatre sur la Nativité de Jésus-Christ, à l'occasion d'une fête de Noël; une sur la Dignité de l'Eglise; une sur l'excellence de l'art médical. Un manuscrit de la bibliothèque d'Avignon, dont il va être question, contient trois autres travaux de ce genre : deux « Sur la mauvaise et la bonne imitation des anciens » et un intitulé : « Gratiarum actio pro insignibus juris civilis. » Peut-être faut-il rattacher à ce même groupe un autre écrit dont nous ne connaissons que le titre : « De morte Christi meditanda. » Le choix de ces sujets montre que Baduel, comme Sturm, s'efforçait d'inculquer à ses élèves la piété en même temps que les lettres, et qu'il aurait pu, comme son émule de Strasbourg, leur donner pour devise : « Pietas litterata. »

XII. *Deux discours consulaires à l'évêque de Nîmes*. Ce ne sont point les seuls de cette espèce qu'il ait prononcés. Il s'en trouve cinq autres dans le manuscrit d'Avignon. Il était d'usage que, à l'entrée et à la sortie de leur charge, les quatre consuls de Nîmes se rendissent successivement chez l'évêque, le premier juge, les principaux magistrats, pour leur adresser une harangue. Les consuls, peu éloquents ou empêchés, se déchargèrent plus d'une fois de ce soin sur Baduel, l'orateur par excellence de leur ville. Dernière pièce contenue dans le volume que nous analysons :

XIII. *Epistola ad Paulum filium* de vero patrimonio et hæreditate quam christiani parentes suis liberis debent relinquere. Elle nous montre Baduel, plus riche de foi et de confiance en Dieu que de biens terrestres, vouant son fils à l'enseignement ou au saint ministère et ne lui laissant d'autre héritage que ses principes et ses exemples. L'occasion ne manqua pas à Paul Baduel de mettre en pratique les conseils paternels.

Tels sont, avec quelques discours à ses élèves ou contre Bigot, les écrits peu étendus et médiocrement profonds qui restent des dernières années du séjour de Baduel à Nîmes. Si on les trouve un peu maigres, au prix de la haute réputation d'orateur et d'écrivain que Baduel s'était faite, il faut se souvenir que ses occupations à cette époque étaient essentiellement pratiques : « J'ai tous les jours, écrit-il aux magistrats de Berne, deux leçons à faire; j'ai à exercer les jeunes gens au style et à la déclamation; j'ai encore d'autres soins à prendre au gymnase et à la maison. Tout cela fait, il me reste bien un peu de temps pour penser, mais presque pas pour écrire. » Il dit ailleurs : « Comme un bon pasteur, j'inspecte sans cesse les pensionnaires que je reçois dans ma maison. J'ai chez moi une discipline si bien réglée, je multiplie et j'inculque avec tant de soin les conseils et les préceptes, qu'un élève ne peut vivre auprès de moi sans être obligé de bien faire. » Une telle vie, en effet, ne permettait guère les longs écrits.

Mais les circonstances allaient changer. Les arrêts du parlement de Toulouse se multipliaient depuis 1543 contre les hérétiques, surtout quand ils étaient professeurs, et répandaient la terreur parmi les protestants du ressort, avoués ou secrets. Dénoncé par Bigot comme calviniste, destitué de la charge de principal par les Grands Jours du Puy de 1548, et vainement protégé quelque temps encore par la bienveillance de ses amis, Baduel ne pouvait plus goûter à Nîmes de sécurité. Vers le mois d'octobre 1550, l'alarme était à son comble dans la ville. Tous ceux qui s'étaient montrés favorables aux idées nouvelles s'empressaient de les désavouer. Les vrais fidèles se cachaient. Les lettres de Calvin, provoquées par Baduel, étaient impuissantes à relever les courages. Baduel ne songea donc plus qu'à quitter définitivement la ville et à s'établir à Genève, qu'il appelait *Hierapolis*, la ville sainte, le séjour de la liberté de conscience, du culte en esprit et en vérité. Sa femme partageait ses sentiments et ses vœux. Il lui laissa le soin d'opérer, avec le secours de ses frères, la vente d'un petit bien qu'elle lui avait apporté, et sous prétexte de hâter l'impression de son livre, trop longtemps tenu sous presse, il partit pour Lyon; puis pour Genève, vers les derniers jours de l'année 1550.

Les sentiments intimes de Baduel

pendant les dernières années de son séjour à Nîmes, sa douce et vive piété, son désir croissant de l'alimenter à un culte pur des superstitions romaines, le regain d'amertume que lui suscita Bigot, à son retour momentané de Paris et de Toulouse, ses relations d'amitiés, d'affaires ou de famille, nous sont révélés par un recueil de lettres :

XIV. *Epistolæ familiares Cl. Baduelli* a Johanne Fontano collectæ; in-4°, mss. conservé à la bibliothèque de la ville d'Avignon. Une transcription en a été faite pour la bibliothèque du protest[me] français. Aux 124 lettres du recueil, Fontanus avait ajouté la copie de 15 discours dont plusieurs ont été imprimés; ils viennent d'être mentionnés en leur lieu, aussi bien que ceux restés inédits.

Arrivé à Lyon, Baduel trouva que l'impression de son volume n'était pas commencée et que Gryphius était absorbé par une édition de Cicéron, pour laquelle il lui prêta son concours. Mais d'autres soins ne tardèrent pas à l'absorber. Les protestants de Lyon vivaient sous une terreur égale à celle qui régnait à Nîmes. Baduel s'improvisa leur pasteur. Les idées nouvelles qui étaient dans l'air produisaient dans cette grande ville des manifestations bruyantes et dangereuses. Les ouvriers typographes, esprits ouverts , caractères frivoles, se plaisaient à chanter à tue-tête, tous les soirs, les psaumes de Marot, dans les rues et sur les quais de Lyon. On essaya vainement de les faire taire. Ils s'avisèrent un jour d'adresser des provocations insolentes aux chanoines de St-Jean. Dès lors, la répression devint violente. C'est le moment du martyre de Claude *Monier*, sur la place des Terreaux. Baduel y fait allusion dans ses lettres à Calvin. Il s'épuisait en efforts pour prévenir les éclats d'une piété tumultueuse et y substituer une piété plus solide et plus sage. Vers la fin de 1551, il arriva à Genève, où sa famille ne tarda pas à le rejoindre. Ses biens avaient été confisqués. En arrivant il se joignit aux protestations des pasteurs de Genève contre les doctrines de Bolsec, affirma sa foi en l'élection divine et son désir de vivre et mourir dans l'Eglise où Dieu venait de le retirer.

Il ne nous reste que de brèves indications sur la fin de sa carrière. Il demanda à sa plume le pain de sa famille. Il traduisit du français en latin des sermons de Calvin sur le devoir de la sincérité religieuse (XV. *J. Calvini homiliæ quatuor* e gallico sermone in lat. conversæ. Gen. apud Crispinum, 1553), publia une nouvelle édition remaniée du grand dictionnaire grec de Budé, avec préface: (XVI. *Præfatio thesauri linguæ græcæ* a J. Crispino editi. Gen. 1554), traduisit en latin quelques-unes des notices du martyrologe de Crespin : (XVII. *Acta martyrum nostri seculi*, Gen. 1556) , et prêta son aide à Robert Etienne pour compléter la belle Bible de Vatable par la traduction annotée des apocryphes : (XVIII. *Annotationes in libros apocryphos;* Rob. Steph. Gen., 1557). Il fut reçu bourgeois de Genève avec ses enfants, le 9 mai 1556 ; nommé pasteur à Russin la même année, il passa plus tard dans la paroisse de Vandœuvres. Il y était quand s'ouvrit l'académie de Genève en 1559 et n'obtint pas d'abord d'emploi dans un établissement auquel le recommandaient son passé et sa réputation ; mais peu de mois après (1560), J. Tagaud, professeur de philosophie, étant mort, il fut chargé de lui succéder dans cette chaire qu'il occupa jusqu'à la fin de sa vie en 1561.

Il avait donné, dans le cours de sa carrière, un honorable exemple de logique et de sincérité. La Renaissance fut pour lui la préface de la Réforme. Il ne se borna pas à accorder à celle-ci les sympathies platoniques de beaucoup de lettrés de son temps ; il lui voua sa vie. Luthérien d'abord, c'est-à-dire associant les idées nouvelles à la pratique de l'ancien culte, sa droiture l'amena au point de vue conséquent et pratique de Calvin et lui fit abandonner cette carrière des lettres qu'il avait préférée au soin de ses intérêts matériels. Lettré, il contribua à la fondation de l'enseignement classique dans notre pays ; chrétien, il montra que rien à ses yeux ne prévalait contre les ordres de sa conscience.

Sa femme lui survécut. Elle vivait en

recevant chez elle, comme avait fait son mari, sans doute, de jeunes pensionnaires [1]. De ses deux filles, l'aînée, JEANNE, épousa, le 4 juillet 1562, Gilles Chausse, ministre du St Evangile à Vandœuvres et à Cologny ; la seconde, GUYONNE, fut mariée le 10 juillet 1568 à Guillaume *Roux*, marchand de Nîmes, émigré comme elle à Genève. De leurs trois frères, deux étaient morts en bas âge ; l'aîné, PAUL, est le seul dont il soit fait mention. Il est inscrit comme étudiant à Genève au mois de novembre 1559 (GAUFRÈS).

2. Paul Baduel, fils du précédent, exerça d'abord les fonctions pastorales à Genève, en qualité d'aumônier de l'hôpital en 1568, puis comme pasteur de Chancy en 1572. Il quitta Genève en 1584 pour se rendre en Auvergne « sur la réquisition du roi de Navarre et du vicomte de Turenne. » On le retrouve pasteur à Castillon, en 1597, puis à Bergerac, en 1598. Un acte du synode de Gergeau lui défend, sous peine de déposition, ainsi qu'à son collègue *Chauveton*, de demander à être rétabli dans l'église de cette ville, sans nous donner d'ailleurs les motifs de cette injonction. Baduel s'y soumit sans doute, puisqu'en 1603 nous le trouvons qui remplissait de nouveau les fonctions du ministère à Castillon. En 1607, la province de la Basse-Guyenne le députa au synode national de La Rochelle. Cette assemblée, prenant en considération l'espèce de misère où l'avait réduit la confiscation des biens de son père, lui accorda trois portions. Dans la liste des pasteurs et des églises présentée au synode d'Alais en 1620, il se trouve desservant alors l'église de Castets en Dort (Gironde). Et il était enfin pasteur de La Roquille en 1626.

3. Jean Baduel ou *Banduel* était pasteur à Mirambeau en 1627, après l'avoir été, en 1626, à La Roquette St-André (Aymon, I, 293; II, 424); et l'on retrouve en 1661, à Mirambeau, un ministre dont le nom est écrit *Baduhet*.

[1] 1568, 19 avril, honeste Izabeau Rozelle confesse avoir heu et receu du seigneur du Queray gentilhomme du Poictou, par les mains de sire Cristofle Boytier marchant de Lyon, 80 l. t. pour deux termes de la pension et nourriture des enfants dud. s^r du Queray. (J. Ragueau, not. X, 160.)

— Elisée Baduel, après avoir fait ses études de philosophie et de théologie à Montauban, de 1655 à 1658, était pasteur de St-Jean d'Angely en 1678 (NICOLAS).

BADUÈRE (THIERRY), riche lapidaire de Paris dont la maison fut livrée au pillage par Charles IX, désireux d'offrir aux Suisses de sa garde une récompense digne du zèle qu'ils avaient montré pour son service au massacre de la St-Barthélemy. « J'ay ouy dire, lit-on dans un écrit du temps (*Le Réveille-Matin* des François), que ce qu'on luy a pillé, valloit plus de deux cens mille escuz. » — [Haag I, 214.] Voy. aussi *Bull.* IX, 43.

BÆR (FRÉDÉRIC-CHARLES), né à Strasbourg le 15 novembre 1719. Son talent pour la prédication l'ayant fait nommer chapelain de l'ambassade de Suède à Paris, il remplit ces fonctions presque sans interruption jusqu'en 1784, époque où il retourna dans sa ville natale avec le titre d'aumônier honoraire du roi de Suède. Il y ouvrit un cours particulier de théologie qu'il continua jusque dans les dernières années de sa vie. Sa mort arriva le 23 avril 1797. Tous ses biographes s'accordent à dire qu'il unissait une vaste érudition à une grande modestie. Il était membre de plusieurs sociétés savantes, et depuis 1759, correspondant de l'Académie des sciences [Haag I, 214].

Voici la liste de ses publications :

I. *Oraison funèbre du maréchal comte de Saxe*, Paris, 1751, in-4°; trad. en allem. par l'auteur, même année, in-8°; reproduite à la suite de l'Hist. du maréchal, par Néel, Mittaw [Paris], 1752, 3 vol. in-12.

II. *Lettre sur l'origine de l'imprimerie*, servant de réponse aux observations publiées par Fournier sur l'ouvrage de Schœpflin, intitulé Vindiciæ typographicæ, Strasb. [Paris], 1761, in-8°.

III. *Essai historique et critique sur les Atlantiques*, dans lequel on se propose de faire voir la conformité qu'il y a entre l'histoire de ce peuple et celle des Hébreux, Paris, 1762, in-8°; trad. en allem. par Harrepeter, Nuremb. 1777, in-8° avec deux cartes. Dans cet ouvrage l'auteur avance — comme l'avaient fait avant lui Eurenius et Olivier, dont il ne connaissait pas d'ailleurs les

opinions, à l'époque où il composa son livre, — que l'Atlantique de Platon n'est autre chose que la Palestine, et il défend cette hypothèse avec beaucoup d'érudition.

IV. *Dissertation philologique et critique sur le vœu de Jephté*, Strasb. et Paris, 1765, in-8°. — Dans ce traité, l'auteur cherche à prouver que Jephté ne sacrifia pas sa fille, mais qu'il la consacra seulement à Dieu. Cette opinion a été combattue par L. E. Rondet qui fit paraître sa réponse dans le Journal de Trévoux et l'inséra ensuite dans la 2e édit. de la Bible dite d'Avignon.

V. *Oraison funèbre de Louis XV*, Paris, 1774, in-4°.

VI. *Sermon sur les devoirs des sujets envers leur souverain*, Genève et Paris, 1775, in-4°. — Ce sermon, écrit d'abord en allem., fut trad. par l'auteur en français.

VII. *Recherches sur les maladies épizootiques*, Paris, 1776, in-8°. — Traduction du suédois.

VIII. *Mémoire sur la plantation et la culture des orties*, trad. du Recueil de l'Acad. de Stockholm et inséré dans les *Nouv. Éphém. économiques* de 1776.

On doit encore à Bær un recueil de *Psaumes* et de *Cantiques* à l'usage de la chapelle suédoise, publié à Strasb. en 1777, in-8°; une traduction de l'*Essai sur les apparitions* par Meyer, insérée par Lenglet-Dufresnoy dans son Recueil de dissertations sur les apparitions, et une traduct. des *Vérités de la Religion* par Jérusalem, qui n'a pas été publiée.

BAFFARD (Auguste de) sr de Bois-du-Lys, capit. huguenot [Haag I, 215], rejoignit Condé à Pons avec un grand nombre d'autres gentilshommes du Berry, à l'époque où l'exercice de la religion réformée fut défendu sous peine de mort par le traité conclu entre Henri III et la Ligue (1584). Chargé d'un commandement important au siége de Brouage, il fut choisi par le jeune prince pour l'accompagner dans la fatale expédition d'Angers. Tous les historiens s'accordent à dire qu'il rendit de grands services dans la retraite et qu'il sauva une partie de ses troupes après la fuite de Condé (1585). Pressé de tous côtés par les catholiques, il se jeta dans la forêt de Marchenoir, gagna Châteaudun, passa la Loire près de Gien, et à travers mille périls, il parvint à rentrer dans le Berry d'où il se rendit à La Rochelle. En 1587, il prit une part brillante à la bataille de Coutras, où il avait le commandement de l'artillerie avec *Clermont* et *Rosny*. En 1588, il se présenta devant Marans menacé par les mouvements des catholiques; mais le gouverneur *La Jarrie* ne croyant pas le danger aussi imminent qu'il l'était en effet, et craignant que les soldats ne commissent des désordres, ne voulut pas l'y recevoir. Cependant à peine s'était-il éloigné, que Lavardin parut devant la place. Bois-du-Lys se hâta de rebrousser chemin, suivi du capitaine *Hazard* et de quelques gentilshommes volontaires commandés par *Noizé*. Il avait sous ses ordres environ 350 hommes. Pour donner aux assiégés le temps de se retrancher, il dispersa une partie de ses soldats en tirailleurs dans les haies et sur le bord des marais, et il réussit à arrêter pendant quelque temps la marche de l'ennemi; mais les habitants de Marans ne profitèrent de ce répit que pour se sauver par mer à La Rochelle. Grand fut donc le désappointement de Bois-du-Lys lorsque, obligé de se replier sur le bourg devant des forces infiniment supérieures, il le trouva abandonné. Il se jeta dans le fort dont les murailles, ruinées auparavant par les Rochelois, n'avaient point été réparées, et quoique exposé à une vive fusillade partant des maisons du bourg dont les catholiques s'étaient emparés, il s'y défendit avec intrépidité pendant huit jours. « Au huitième jour, dit d'Aubigné, n'aïant moyen de se couvrir d'un fossé de terre ni panser un seul blessé, aïant mangé les chevaux qu'on leur tuoit et ceux qui restoient se mangeant les crins et queues les uns aux autres, et encor la bourre qu'ils arrachoient de leurs selles, » n'ayant d'ailleurs aucun espoir d'être secouru depuis que le roi de Navarre avait échoué dans sa tentative pour le délivrer, Bois-du-Lys consentit à accepter la capitulation honorable que Lavardin lui offrait. Il sortit de Marans avec armes et bagages,

enseignes déployées et tambours battants. »

La famille de Baffard était encore de la religion en 1670. Le 22 mars de cette année, fut inhumé au cimetière des SS. Pères, Antoine de Baffard s[r] de Bois-du-Lys, que conduisirent à sa dernière demeure Isaac *Le Clerc* s[r] des Places, son cousin, et Michel *Pajon* s[r] de Villaine (Reg. de Charenton).

BAFINHAC (Barthél.), député de Ferrières au colloque de Castres, 1561. — Abel *Baffignac* et Marie *Fabre* sa femme; Esther et Jean leurs enfants, Castres, 1639.

BAFON (Humbert), de Lyon, tireur d'or, reçu habitant de Genève, septemb. 1572.

BAFORT (Pierre) « guimplier » à Lyon, reçu habitant de Genève, 11 sept. 1572.

BAFOUR (M[me] de), fille de M. Chetainville, marraine d'un fils du ministre Pierre Du Moulin, au temple d'Ablon, 1601 (*Bull.*, VII, 340). Jean de La Fontan s[r] de Bafour, gentilhomme de la chambre et maître de la garde-robe du prince de Condé, fut commissaire royal auprès du synode de Chastillon-sur-Loing en 1629 [VI, 378 a]. En 1688, les biens d'un La Fontan, réfugié, furent dévolus à son frère (Arch. nat. E 3374).

BAGALIER (Jean) du Pont-de-Veyle, avec sa femme et ses deux fils, assisté en passant à Genève, 1685.

1. BAGARD (Jean), de Nîmes, fit partie, en 1573, de la commission nommée pour expulser de la ville tous les catholiques, simple mesure de prudence au lendemain de la St-Barthélemy, et il fut nommé de même, en 1577, membre de la commission établie pour traiter les affaires secrètes de la municipalité [II, 498-499].

2. BAGARD (Gaspard de Bouy, seigneur de), Alais, 1672. — Voy. de Bouy.

3. BAGARD (Firmin), censuré par le consistoire de Nîmes pour avoir assisté à une procession faite par les catholiques dans la ville et l'avoir saluée, 1591. — Jean Bagard, du Vigan, assisté à Genève, 1703; Anne Bagarde, du Vigan, *id.* 1700.

4. BAGARDS (Louis de) ou Bagars était de La Salle dans les Cévennes, avait étudié la théologie à Genève, où il est inscrit au 3 mai 1671, et il prit part aux synodes provinciaux d'Anduze, 19 juin 1675 et 19 nov. 1678, comme pasteur d'Alais et d'Aigremont, à celui du Vigan, 26 août 1681, comme pasteur de Saint-Félix de Palhière; il était enfin pasteur de La Salle, en 1685, lorsqu'il abjura sa foi avec des circonstances particulièrement odieuses. La dernière fois qu'il était monté en chaire, il avait lancé l'anathème contre tous ceux à qui la persécution ferait renier le Seigneur, et le jour même il avait été le premier à le renier. Bien plus, il était devenu un des plus acharnés persécuteurs de ceux qui avaient refusé d'imiter sa lâcheté, et on le voyait à la tête de détachements de soldats poursuivre partout les assemblées religieuses. Quelques jeunes gens pour venger leurs parents et leurs amis exécutés ou envoyés aux galères, allèrent l'attendre sur le pont de Vallongue, à son retour de Pommaret où il était allé prendre les eaux, et l'égorgèrent sans pitié [IV, 7. Conf. II, 498].

5. BAGARD ou Bagar. M. de Bagard et sa famille, de La Buissière, réfugiés du Dauphiné, 1699 (Tt 314).

Bagat (le baron de), voy. Ferrières.

BAGEL (G.), ancien de l'église de Montauban. On a de lui quelques lettres au pasteur Paul *Rabaut* (6 lett. de 1763 à 1778, pap. Rabaut; Bibliot. du Protest.) qui peignent au naturel l'état d'écrasement moral où était alors la majorité de ce qui subsistait de protestants en France :

« ..... Nous jouissons icy, Dieu mercy, d'une tranquilité parfaite. La campagne s'assemble dans des lieux fixes et en plein jour tous les dimanches, ce quy est au sceu de touts magistrats et autres, de même que les fauxbourgs de Montauban. Pour ce quy est des villes, on s'y assemble aussy, regulierement, tous les dimanches a l'entrée de la nuit, dans des lieux loués et afectés *ad hoc*. Nos baptêmes et mariages ne soufrent plus d'obstacles. Point d'enlèvements d'enfans. Ainsy nous aurions mauvaise grâce de nous plaindre des procédés actuels des puissances et magistrats établis sur nous. Il n'y a que la captivité du pauvre Viala et de Donadieu, condamnés aux galères par le parlem. de Toulouse, et la détention dans

le jugement cy-joint des quels les biens sont a la Régie, vous observant que Barthelemy Coste, dit Balot, est mort aux galères et les autres y sont encore. Vous verrés, par les motifs du jugement, ce quy les a fait condamner, c'est-a-dire des cas très-le même genre de captivité des dénommés tolérés aujourd'huy. Viala fut arreté avec le pauvre martir Rochete; et Donadieu, pris le jour après dans la foire de Caussade, lors de l'emeute des Papistes. Vous avez sans doute ce sanglant arrest[1] » (22 déc. 1763). — Il n'est que trop vray que M. *Latour*, pasteur chargé du quartier dont il s'agit, ayant vers les fêtes de Noël procédé a la réception de quelques catéchumènes, l'a fait avec beaucoup trop d'éclat. Nous avions deja été avertis que, dans les instructions trop publiques qu'il donna dans cette occasion, il s'était permis bien des traits saillants de controverse. Il n'est pas doutteux qu'il n'en soit revenu quelque chose a la conoissance du Curé, dont le caractère est très-porté a la tracasserie. L'époque de ces imprudences se rapporte a celle de la plainte et, malheureusement, M. Latour est un jeune homme quy, par sistème, tient toujours une conduite diametralement oposée aux règles du bon sens, a la marche de ses sages collègues et aux avis des personnes bien intentionées qui gémissent de ses écarts... (10 fév. 1777). — « ..... Il me tardera d'aprendre le parti qu'aura pris votre comité au sujet des nouvelles instances qu'on fait pour faire authoriser M. *Le Cointe*. Nous regardons dans ce pays-cy ces authorisations comme très-dangereuses par leurs suites, si elles ne sont pas insidieuses par leur nature ou par les motifs secrets de ceux qui les demandent; car, a bien refléchir, a quel propos créer des plenipotentiaires auprès du gouvernement, comme si nous avions droit de traiter avec luy. Ne pourroit-il pas s'offenser de cette liberté. Je croy que notre état ne nous permet d'autre voye que des humbles suplications, lorsqu'on frape sur nous de ces coups qui semblent de tems en tems contredire l'esprit de tolérance quy paroit être aujourd'huy le sistème de la cour. Si on nous laisse tranquiles, attendons avec patience de la bonté du Roy les améliorations quy nous sont necessaires; une sage politique les suggere a ses ministres; quand on voudra les accorder, si on nous demande des éclaircissemens, nous les donnerons; si on les fait sans nous consulter nous les recevrons toujours avec reconoissance. Je ne vois pas qu'il soit besoin pour cela d'authoriser personne, a moins que le gouvernement ne nous l'ordonne. Voila ma façon de penser et celle de tous les personnes de ce pays-cy quy s'interessent a notre bonheur commun. Je suis persuadé que ce sera aussy le sentiment de votre V. C. » (21 août 1778).

[1] Cette lettre qui témoigne d'abord de tant de bien-être mélangé bientôt de regards furtifs sur les galères et les sanglants arrêts est adressée par précaution à « monsieur Théophile ». L'écrivain ménageait sans doute ses jugements en cas que la lettre s'égarât.

BAGOULLE (Jean), d'Agen, réfugié, 1737 (Arch. nat. M 667).

BAGUET (d[lle] Anne de). A Bernis; abjure, 1677 (*Bull.* XXIII, 374). — Claude Baguet, sieur de la Condamine, marchand de Marseille, emprisonné à Aix, 1690. — M[lle] *du Baguet* mise au couvent à Anduze, 1748.

BAHUCHE (Jean), peintre du roi, 1637-1642. — (Marguerite) femme d'un des *Bunel* peintres du roi, et peintre elle-même, v. 1620. — Susanne *Bahus* (et *Baheux*), de Guyenne, fille de 50 ans, et Marie *Bahux*, réfugiées et assistées à Londres, 1702-1705.

BAIGNEUX (le conseiller de), du parlem. de Paris, 1562 [IV 211 a].

1. BAIGNOUX (Timothée), représenta la ville de Mer, comme ancien, aux synodes de Mer, en 1626 et 1643, et d'Alençon en 1637. Un autre Baignoux, Daniel, était aussi, en qualité d'ancien, au synode de Chastillon-sur-Loing du 22 fév. 1629. Un autre Timothée, ministre de Mer, prit part en la même qualité aux synodes de Chastillon, 23 mai 1636 et de Mer, 30 mai 1641. C'est probablement un fils ou un neveu de ce dernier qui, nommé encore Timothée et né vers 1633, était, en 1688, réfugié en Angleterre. Ce fut cette année que le roi Jacques II accorda à dix ministres français réfugiés, dont il était l'un, l'autorisation solennelle pour eux et pour leurs successeurs de former à Londres une église distincte, avec toute liberté dans l'exercice du saint ministère, tout pouvoir d'acheter des terrains pour y bâtir leurs églises et tout droit, en cas de mort ou de démission de quelqu'un d'entre eux, de lui choisir un successeur pour continuer en Angleterre la tradition et les coutumes de leur église française et calviniste, vulgairement appelée le système de Charenton. Cette espèce de charte constituait une innovation importante aux lois anglaises, d'après lesquelles les religionnaires ré-

fugiés dans le pays étaient astreints expressément jusqu'alors à suivre le rite anglican.

Les pasteurs qui obtinrent ce privilége étaient Benjamin *de Daillon*, Jean-Louis *Malide*, Samuel *Mettayer*, Simon *Canole*, Henry *Gervais*, Timothée *Baignoux*, Ch.-Pierre *Souchet*, Guillaume *Bardon*, Jean *Forent* et Barthélemy *Balaguier* (Agnew, II, 106). L'église fut celle de la Patente, Spitalefilds. — Timothée Baignoux exerçait encore les fonctions pastorales à Londres en 1719, à l'âge de 86 ans [IV, 227 a]. — Jean Baignoux de Dreux, avec sa femme et deux enfants, assistés à Londres, 1705. — Le même nom ne fut pas rare non plus aux Etats-Unis d'Amérique. Jean Baignoux se trouvait à New-York en 1670; Henry devint freeman (bourgeois) de cette ville en 1695; Paul et Marie sa femme y demeuraient en 1692 et se transportèrent à la Nouvelle-Rochelle, où il mourut en 1708 (Baird). — Judith *Bagnoux* enfermée aux Ursulines de Baugency, 1729; transférée à l'hôpital d'Orléans, 1733.

2. BAIGNOUX (Pierre), pasteur à Rennes de 1666 à 1673, puis à Poitiers, 1678-85, marié à Niort, le 27 septemb. 1680, avec Anne-Marie *Drelincourt* [IV, 314 a], paraît être passé en Hollande à la Révocation. On a de lui : « *Sermon* sur ces paroles du chap. XX des Actes : « Mais je ne fais cas de rien, » prononcé par M. Baignoux cy devant ministre à Poictiers; Leide, Parmentier, 1687; dédié à M. Drelincourt, médecin du roi de France et premier professeur en médecine à Leide. »

BAILE (de), maison dauphinoise [Haag I, 215]. = *Armes :* D'or au chevron d'azur accompagné de 3 roses de gueules.

Jacques de Baile, s[r] d'Aspremont était fils de Laurent et de Françoise de Sauret. On le cite dans l'histoire des guerres religieuses du Dauphiné, pour sa défense de La Mure, en 1580. Cette place importante, considérée comme la clef des montagnes, était menacée par Mayenne à la tête de 8,000 hommes de pied, 800 chevaux et 16 pièces de canon. Aspremont, assisté des capitaines *Montrond*, des deux frères *Chenevières* (*Du Port*) et *La Gautière* qui tous se distinguaient parmi les plus braves chefs dauphinois, se jeta dans la ville, bien décidé, ainsi que ses compagnons, à la défendre jusqu'à la dernière extrémité. *Du Villar*, qui commandait dans la citadelle, n'était pas moins ferme dans sa résolution. Mayenne ne tarda pas à paraître. Il établit son quartier au Pibou. Dans l'espoir de répandre la terreur dans la ville et de l'amener promptement à se rendre, il ouvrit le siége par une décharge de toute son artillerie; mais les assiégés ne se laissèrent pas effrayer du bruit, ils y répondirent par de vigoureuses sorties qui coûtèrent beaucoup de monde à l'ennemi. Parmi les victimes qu'ils eurent eux-mêmes à regretter, l'on cite un neveu de Lesdiguières appelé *Sanijean*. Cependant les travaux du siége continuèrent, bien qu'avec lenteur, la brèche fut faite et un terrible assaut repoussé. Les habitants, les femmes mêmes, rivalisèrent d'intrépidité avec la garnison; mais aucune ne déploya autant d'audace et de courage qu'une jeune fille, surnommée la *Cotte rouge* de la couleur de sa jupe. Le souvenir de cette héroïne, dont le nom est resté inconnu, vit encore parmi les habitants des montagnes du Dauphiné. Affaibli par les pertes qu'il avait faites, Aspremont demanda des renforts à *Lesdiguières* qui s'était posté à Saint-Jean-Derans sur les derrières de l'ennemi, pour troubler les opérations du siége. Le brave *Poligny* reçut, en conséquence, l'ordre de pénétrer dans la ville avec 80 soldats. Quelques jours après, Lesdiguières envoya un nouveau renfort; mais *Le Molar*, qui le conduisait, ne put échapper aux catholiques; il fut fait prisonnier, et sa troupe mise en déroute. Ce revers ne découragea pas les assiégés. Ils repoussèrent un second assaut plus furieux encore que le premier, et dans une sortie, où ils perdirent Pierre Bardel de Chenevières[1], ils tuèrent beaucoup de monde à l'ennemi et firent plusieurs prisonniers de marque. Au nombre de ces derniers se trouvait, pour leur malheur, le sieur de Montoison qui réussit à corrompre Hercule Nègre

[1] Son frère, l'autre Chenevières, s'appelait Jacques de Miolans; Arnaud, Hist. des pr. du Dauphiné, I, 386.

habile ingénieur italien. Dès lors ce dernier chercha à semer le découragement par toute sorte de nouvelles alarmantes. Quelques-uns, plus clairvoyants que les autres, n'hésitèrent pas à l'accuser de trahison, mais sans pouvoir se faire écouter. Sa fuite dans le camp de Mayenne vint bientôt donner aux soupçons une entière justification. Découragés par cette désertion, craignant la contagion de l'exemple, et n'espérant plus de secours depuis que Le Molar avait été défait, les assiégés prirent un parti extrême, ils mirent le feu à leur ville et se retirèrent dans la citadelle, où il n'y avait, pour ainsi dire, ni eau, ni vivres. C'était retarder de quelques jours seulement une catastrophe presque inévitable. Les provisions furent bientôt épuisées, malgré le soin qu'avait eu Du Villar de mettre dehors les bouches inutiles. Il fallut capituler. Mayenne que les neiges allaient forcer à lever le siége, accueillit avec empressement les parlementaires. *La Pigne* fut donné en otage par les assiégés, qui sortirent avec tous les honneurs de la guerre. A partir de cette époque, l'histoire ne fait plus mention d'Aspremont. Chorier nous apprend seulement qu'il épousa Olympe *de Perrinel*. Il en eut un fils, nommé ANTOINE, qui servit aussi sous Lesdiguières et fit la guerre d'Italie, en 1625, comme major du régiment de Sault.

BAILE (DANIEL) avec sa femme Rebecca, et deux fils, Daniel et Isaac, naturalisés anglais, 1701. La veuve d'un ministre vaudois nommé Baile, assistée à Londres, 1700. Voy. Baille et Bayle.

BAILIN, BAYLIN ou de BAYLIN (Jacques), pasteur de Villemur, entre Toulouse et Montauban, député au synode de Castres en 1626. Au synode de Réalmont même année, il prétendit ne plus pouvoir résider à Villemur « à cause de la dissipation (dispersement?) de l'église et de l'animosité du gouverneur. » Sa fille, Suzanne, épousa, 20 avril 1650, J.-J. *Berthelier*, de Montauban, pasteur à Mauzac de 1651 à 1658. — Un autre Bailin était, de 1665 à 1678, pasteur de Fieux, près Nérac (TT 265, 267). — (Jean), étudiant en théologie à Puylaurens en 1666, fut un des quatre argumentateurs de la thèse d'André *Martel* : « De via quæ ducit ad summum bonum... quam propugnabunt Johannes *Vimiellus* Montalbanensis, Paulus *Lavaurus* Azilopolitanus apud Fuxenses (du Mas d'Azil), Henricus *Venesius* Briatestensis apud Albias et Joannes *Bailinus* Neracensis aquitanus; Podiolauri, apud P. Bertierum, 1666, 18 p. in-4°.

BAILLARD (ABRAHAM), « planteur de tabac, » réfugié avec sa femme et cinq enfants à Berlin, 1698.— (Jacques et Etienne), de Sedan, étaminiers, » réfugiés en 1698 et devenus, Jacques maître d'école, Etienne chantre de la chapelle, à Berlin. — (Pierre), marchand de tabac, sa femme, trois enfants, sa belle-sœur et son neveu, réfugiés à Staargardt, 1698. — (Abraham), de Franqueval près Sedan, « géométricien, » réfugié avec sa femme et une servante à Wesel, 1698.

BAILLARDEAU (LOUIS), « prosélyte ecclésiastique, » assisté à Londres, en 1710, de 10 l. st. — (François), assisté à Londres, 1720.

BAILLARGEAU (LOUIS), sa femme et quatre enfants, assistés à Genève, 1694. — Marie-Madeleine *Balliarjau*, *id.*, 1698. — Pierre *Baillergeau*, naturalisé en Angleterre, 1688. — Jacob Baillergeau, New-York, 1701-1710. — Catherine Baillargeau, assistée à Londres, 1721.

BAILLAU (ANNE), de Mouchamps, enfermée à l'Union chrétienne de Luçon, 1728; elle y était encore en 1731. — Jacob *Baillaud*, sa femme et deux enfants, assistés à Londres, 1721.

1. BAILLE (JEAN), fils de M. de Verfeil, condamné par le parlem. de Toulouse et ses biens confisqués, 16 juin 1562 (Archiv. de la ville, Toulouse). — Deux autres Jean, dont l'un « grossier » (marchand en gros), et l'autre apothicaire, 1562, 1563. — (Michel), massacré à Arles, 1562. — Autre Baille, *id.*, même année, à Cabrières. — Michel Baille procureur à Digne, reçu habitant de Genève, 29 sept. 1562. — (Etienne), marchand à Pamiers, 1579.— Baille, ancien de Léran, député à l'Assemblée provinciale de Pamiers en 1614. — (Pierre et Jean), fugitifs de Clermont de Lodève, 1680. — (Henri), du Languedoc, et Jean, de Guyenne, galériens, en 1686.

(Jean), naturalisé à Londres, 1688. — Paul Baille ou *Baile*, de Saint-Marcellin, réfugié et assisté à Genève, 1693. — (Marguerite), de Rouen, reçoit un viatique à Genève, pour se réfugier plus loin, 1698. — Mlle Baille, de Montélimar, internée à Vienne parce qu'elle visitait et encourageait les nouvelles catholiques sous prétexte de faire des charités, 1700. — (Esther et Marie), assistées à Londres, 1721.

2. BAILLE (Jacques), pasteur à Puy-Michel, Floard et Espinouse en 1620; à La Coste, 1626-1637. — Baille, ancien de Saint-Pargoire, assiste aux synodes prov. du Bas-Languedoc, 1664, 1665.

3. BAILLE ou de Baille, fabricant de papier, avait cru trouver une sécurité refusée en France aux gens de sa religion, en transportant à l'étranger sa manufacture. Il s'était établi en Espagne avec sa nombreuse famille et plusieurs associés parmi lesquels était son frère. Il réussit trop bien. L'ambassadeur de France à Madrid le sut et avertit les ministres de ce *crime*. Baille « dont le crime est d'avoir voulu établir des manufactures hors du royaume, » dit le ministre Pontchartrain, reçut avis par des lettres d'un autre ministre, M. de Seignelay, que s'il voulait revenir en France il y trouverait la bienveillance du Roi et un établissement avantageux. Il se laissa séduire, rentra en France et immédiatement fut incarcéré à la Bastille. C'était peu après le mois de juin 1685. « Le Roi trouve bon que la femme de Baille lui parle; seulement pour ses affaires domestiques, octob. 1692; » — « Baille est chargé de famille et fait compassion; s'il peut donner caution de rester dans le royaume, Sa Majesté veut bien le faire mettre en liberté, » 13 déc. 1692; — « Il coûte au Roi 892 liv. par an; si on a dessein de le garder, il sera mieux dans un château pour la moitié de ce qu'il coûte à la Bastille. » — Il est transféré au château d'Arques le 4 juin 1693, puis au château de Caen le 22 nov. 1694. Libéré le 28 mars 1696.

4. BAILLE (Ésaïe), né vers 1560 à Anduze [Haag I, 216], ministre à Carresse dans le Béarn, 1590-96, puis à Anduze, 1596-1603. Cette dernière année, il fut député au synode national de Gap qui lui ordonna d'aller remplir à Lyon les fonctions pastorales jusqu'au prochain synode. « Son ministère avait été très-fructueux et de grande édification; » l'église de Nîmes le demandait, mais le synode de La Rochelle (auquel il fut député de nouveau plus tard, 1607, avec le pasteur de l'église de Gex, *Daniel Du Piotay* pour la province de Bourgogne) l'accorda définitivement à l'église de Lyon en 1604. Baille était un savant homme et connu pour avoir l'habitude des travaux littéraires. Il fut envoyé en 1611 à l'assemblée politique de Saumur qui le chargea avec d'*Aubigné*, *Rivet*, *Armet* et *La Milletière*, de dépouiller les mémoires des provinces et de lui présenter un rapport sur les plaintes des églises. L'assemblée de Grenoble, en 1615, le nomma pareillement membre de la commission des pétitions. Celle de Nismes lui confia une mission importante à Montpellier. Lorsqu'elle se transporta à La Rochelle, Baille l'y suivit et il continua à prendre une part fort active à ses travaux. Nous lisons, en effet, dans les procès-verbaux manuscrits de cette assemblée : « La compagnie, pesant les termes de la lettre dernière de ses députés à la conférence et les advis qu'elle a de divers lieux des grands préparatifs que les adversaires font durant ceste trève, considérant aussi les actes d'hostilité desjà faicts et autres auxquels tout ouvertement on s'achemine, et recognoissant la nécessité qu'il y a de promptement pourvoir à choses tellement importantes et pressantes, a nommé commissaires pour y adviser et luy en faire rapport, les sieurs de *Blainville*, de *Genouillé*, *Bayle*, *Chauffepié*, *La Milletière* et *Bonencontre*. » Colomiès lui donne place dans sa Gallia Orientalis, à cause de quelques vers hébraïques qu'il composa sur la mort de Théodore de Bèze. On a aussi de lui un petit livre in-16 intitulé : L'*Antidote d'ignorance* contre ceux qui défendent au peuple de lire l'Ecriture sainte. Paris, Aubery, 1612.

Baille exerça les fonctions pastorales à Lyon jusqu'à un âge extrêmement avancé. Son acte mortuaire porte : « Du 2e octob. 1647 est décédé M. Esaye Baille, pasteur de nostre église, âgé de

huictante sept ans ; a esté ensépulturé de ceste religion reformée en l'hostel-Dieu du pont du Rhosne. » Sa femme se nommait Elizabeth *de Bourdenave*, et un examen attentif des registres de l'état civil des huguenots de Lyon[1] n'a fait découvrir comme enfants nés à Lyon de leur mariage que deux filles : MARIE qui épousa en 1624 Hugues *François*, maître moulinier de soye, et ANNE née en 1606 et mariée, le 15 oct. 1634, à Jean *Sénebier*, pasteur de La Mure en Dauphiné.

5. Nous avons dit plus haut (col. 510) qu'un fils ou neveu du vénérable pasteur dont il vient d'être parlé avait servi quelque temps de secrétaire à d'Aubigné[2] et nous l'avons en effet montré à l'œuvre, aidant le célèbre historien huguenot à rédiger les Mémoires de sa vie. La lettre dont nous avons, à cet endroit, cité un fragment, empêche de croire que ce soit le pasteur de Lyon lui-même qui ait rempli cet office, car cette lettre, datée de 1623, commence par ces mots : « Vos lettres, pour briefves qu'elles soient, me sont si douces que je puis dire avec vérité n'avoir gousté depuis deux mois parfaict contentement qui ne me soit venu des bords de vostre Lac. On dit que les vieillards et les enfants s'entr'aiment tendrement. Je veux bien que l'on m'estime enfant pour estre aimé de vous ; aussi bien ne suis-je pas encores majeur, et quand je le serai, si aurais-je toujours besoin du laict de vostre discipline que j'ai trouvé de si bon suc durant tout un hiver. Mon grand regret est que je suis esloigné de la mammelle et, qui est pis, mon nourrissier s'avance à grands pas vers le chemin du Ciel... »

Le pasteur, alors âgé de 43 ans, ne pouvait parler ainsi. La pièce n'est signée que d'un double béta (ββ), mais elle est scellée d'un cachet aux trois lettres E D B entrelacées, et, dans le volume de la bibliothèque de Bessinge qui nous l'a conservée, elle est suivie d'une autre lettre de la même main portant le même cachet et la signature *E. Baille* tout au long. Celle-ci est un billet de recommandation en faveur de Guichenon l'historien bressan[1]. Vient ensuite une troisième lettre, aussi du même, laquelle montre que ce jeune Baille rédigeait les tables de l'Histoire universelle et proposait ses corrections à l'auteur en vue de l'Errata. (Notes de M. TH. DUFOUR.)

Monsieur, je n'ay rien eu de vous a ces deux ordinaires et je ne vous escrivi point au précédent parce que j'estoi vide de nouvelles. Du depuis, nous avons appris que les huguenots du Bas Languedoc fortifient puissamment et que M. de Portes se fut saisi d'Allez sans la diligence de M. de Rohan qui partit a minuit de Nismes et y arriva assez a temps pour emporter le chasteau où s'estoient retirez deux consuls, dont l'un fut tué et l'autre est en danger de mourir martyr du Roy. Les rebelles n'ont point d'armée sur pied, mais on dit qu'ils sont merveilleusement bien unis et prets au premier coup de sifflet. Leurs deputez n'ont point encores repassé par ici. Un courrier vient de dire a M. nostre gouverneur que M. de Brison, au premier jour de l'an, s'est saisi du Pouzin et a taillé en pièces la garnison de Souisses qui estoient au chasteau : c'est une nouvelle importante et qui alarme fort les bons serviteurs de S. M. et surtout les marchans de ceste ville. Je me recommande humblement a vos graces et a Madame, vous suppliant tous deux me croire..... etc. Lion, ce 3 janv. 1625.

Je vous prie prendre un 3e volume de l'Histoire et jetter l'œil sur les notes suivantes afin que je sache si elles doivent estre mises au rang des Errata.

Page 32. Vous ne comptez en l'armée du prince de Condé que quinze vaisseaux ronds et en la première impression vingt et cinq. [D'Aubigné a maintenu *quinze*.]

Page 50. Vous faites mention d'un mar-

[1] Examen fait par notre collaborateur M. le pr PUYROCHE.

[2] Nous aurions dû, à cet endroit, éclaircir le curieux paragraphe (col. 511, no 10) où il est question de la troisième *horreur* que Henri IV ne racontait jamais sans trembler et sans sentir ses cheveux se hérisser sur sa tête, au point qu'il les faisait toucher à ceux à qui il parlait. La première, c'étaient les visions terribles que Charles IX avait pendant la nuit, après la S.-Barthélemy, la seconde une vision par laq. Catherine de Médicis fut avertie que le cardinal de Guise était en train de mourir ; quant à la troisième, d'Aubigné, après n'avoir pas osé la dire dans son *Hist. Univ.*, n'osa pas davantage la mettre dans ses Mémoires, malgré l'invitation de Baille à qui probablement il l'avait racontée. Voyez ces lignes tragiques dans l'*Hist. Univ.*, éd. de 1616, t. II, liv. I, ch. VI, p. 29. Voy. aussi la *Conf. de Sancy*.

[1] « Monsieur, j'accompaigne le sieur Guichenon advocat de Bresse de ce mot de recommandation et vous supplie lui vouloir despartir voz bons et salutaires conseils en tout ce que jugerez estre pour son bien et advancement puis qu'il a ce bon desir d'en despendre entièrement..... J'atten nouvelles de M. *de Bellujon* pour demain ou dimanche, et s'il y a chose digne de voz yeux je ne manqueray a le vous produire a Lyon, 20 sept. 1625. » (A M. d'Aubigné à Genève). — Guichenon avait alors 18 ans.

tyr Marsillois, que vous nommez ici *l'Ambassadeur* et en l'autre impression *l'Ambaleur*. Dans les Mémoires de la Ligue et dans M. de Thou, je trouve cette sédition de Marseille, mais sans aucune mention desdits noms. [Maintenu *l'Ambassadeur*.]

Page 52. Faut que vous corrigiez a vostre volonté la confusion dont est rempli l'article qui commence : « Quand l'armée d'Allemagne. » [Corrigé en mettant : « L'armée harcelée *des* Savoyards, au lieu de *et les* Savoyards.]

Page 86. En la bataille de Coutras, vous faictes prendre un prisonnier au Roy de Navarre, nommé Chasteau-Regnard, et à la page 90, vous le nommez Chasteau-Regnaud. [Maintenu.]

Page 106. Vous dites que lors de la guerre contre la pupille de Sedan, le Roy despescha *des Réauts* tant en Lorraine qu'a Sedan. J'ay leu l'Apologie de M. de La Noue qui le nomme *Rieux*. [Maintenu.]

Page 173. Vous dites qu'a l'entrée des Estats de Blois le Roy « emplit les oreilles de deux sermonts faicts par les evesques d'Evreux et de Xainctes. » Il faut dire : « emplit les oreilles d'un sermon faict par Xainctes evesque d'Evreux. » [Adopté la correction a l'errata.]

Page 233. Faut corriger la confusion que vous trouverez après ces mots : « prenoit par composition. » [Corrigé un peu a l'errata.]

Page 247. Vous faites gouverneur de Pontoise *Bourdezières* et sous lui *Tremblecourt*. M. de Thou en fait gouverneur *Halincour* et sous lui *Haulefort* qui y fut tué. [Maintenu.]

Page 350. Vous faites l'un des blocus de Poitiers à *Ausance*, que vous appelez en la page suivante *aux Ances*. [Maintenu.]

Page 326. Vous dites : « Paris fut donc bouclé de près, et ordonné Fervaques pour commander a la Courtille et faulxbourg S.-Martin. » Je ne scai s'il faudroit *a la courtine*. [Maintenu Courtille, avec pleine raison.]

Page 353. Vous faites *Maugiron* gouverneur de Lion, qui jamais ne le fut que de Vienne. Son pere avoit bien esté lieutenant de Roy en Daufiné. [Adopté la correction a l'errata.]

Page 355. Vous dites qu'en vengeance de la mort du president Brisson, M. du Mayne fit pendre Louchard, Hemeline, Anroux et Emounot « avec le bourreau qui avoit exécuté. » Ce bourreau ne fut pendu qu'apres la reddition de Paris, qui fut le premier hardi arrest que rendit la Cour de parlement, a la requeste des vefves. [Adopté la correction à l'errata.]

[Etc., etc. Fin de la lettre] : J'ay de ce troisiesme tome jusques au cayer Q inclusivement; commandez, s'il vous plaist, que l'on m'envoie le reste pour achever l'Indice.

Nous abrégeons, mais c'en est assez pour montrer que d'Aubigné avait fait choix d'un intelligent auxiliaire. — Nous n'en savons malheureusement pas davantage sur ce secrétaire de l'historien. Est-ce à lui (qui ne figure pas sur la liste des pasteurs de Lyon), est-ce à son père (mort dès 1647) que se rapportent les passages suivants des délibérations du consistoire de Nîmes (tome XV)?

La compagnie a octroyé a la fille de Mons[r] Balhe, pasteur de Lion, deux linseulz [c'est-à-dire deux *draps*]; 18 mai 1650. — La compagnie a prié M[r] *Rousselet* de parler a M. *Got*, ancyen du consistoire de Lion, de pourvoir aux necessités de la damoyselle Bailhe, filhe de M[r] Balhe, pasteur du dit Lion; et au cas il n'y sera pourveu, la compagnie y pourvoira; 16 aout 1651. — La comp. a donné a la filhe de M[r] Bailhe quarante solz et un linsul; 11 déc. 1652.

BAILLEHACHE, noble famille de Normandie. = *Armes :* De gueules au sautoir d'argent cantonné de 4 merlettes de même. [Haag I, 217.]

Jean de Baillehache, seigneur de Beaumont, était ministre de l'église de Caen en 1626. Il seconda son collègue, le savant Bochart, dans une dispute théologique à laquelle les provoqua le jésuite François Véron et qui dura neuf jours, du 22 septemb. au 3 octob. 1628. Le pasteur Baillehache ayant perdu une fille, désira que les funérailles se fissent avec le cérémonial usité dans les familles nobles. Le cercueil fut recouvert d'un drap blanc semé de couronnes, et les coins du poêle portés par quatre jeunes filles qui portaient chacune en main une branche de romarin. Cet apparat constituait une contravention aux édits qui interdisaient toute pompe aux enterrements des protestants; la famille fut dénoncée par le clergé catholique, et le sieur de Beaumont paya l'amende. Baillehache exerçait encore ses fonctions à Caen en 1664.

Son fils, également nommé Jean, sieur de Beaumont, fit ses études de théologie à Sedan, comme le prouve une

thèse que l'on a de lui, en date de 1645. Celui-ci s'attira une procédure semblable à celle qu'avait subie son père. Ministre de Géfosse et de Criqueville, églises presque toutes composées de gentilshommes, il crut que l'on fermerait les yeux s'il se permettait une légère infraction aux règlements. Il fit donc, malgré les édits, deux enterrements en plein jour, auxquels assistèrent plus de trente personnes. C'était un double délit. En conséquence, il fut cité en justice et condamné à 100 liv. d'amende par le juge de Bayeux. Il en appela au parlement de Rouen qui, considérant l'éloignement des cimetières, le déchargea de l'amende. Mais cette indulgence déplut à l'évêque de Bayeux; sur sa plainte, le Conseil rendit, le 20 février, un arrêt qui cassa celui du parlement et lui défendit d'en rendre à l'avenir de pareils.

Nous ne savons lequel, du père ou du fils, est l'auteur d'un « *Catéchisme contenant les principales veritez de la religion chrétienne*, par de Beaumont, ci-devant pasteur de l'église réformée de Caen; nouv. édit. où l'on a ajouté les passages tirés de l'Ecriture sainte; Rotterdam, 1719, in-12; *ibid.*, 1722, in-12. » Il semble que l'auteur fût un réfugié vivant en Hollande.

La famille Baillehache, outre la branche de Beaumont, comptait aussi celle de *Bienville* comme professant la religion réformée. Celle-ci possédait le fief de Montgobert où elle avait une chapelle, et en 1671, Julienne, fille de Gédéon Baillehache s[r] de Bienville et du Montgonbert et de Catherine *de Normanville*, fut mariée dans le temple de Charenton, à Michel *Le Comte* s[r] de la Pommeraye.

Cependant un Baillehache était diacre de l'église de Southampton dès 1665; un Louis Baillehache était réfugié à Londres en 1670, ainsi qu'un Jacques de Baillehache s[r] de Fontenay, de Caen, en 1685; un Daniel, de Rouen, et un Jacques marchand de Morlaix.

Mais de ceux qui purent gagner l'Angleterre, plus d'un n'y put trouver sa subsistance; on trouve sur les listes de la charité anglaise: Daniel *Bailhache*, de Caen, 71 ans, et sa femme, en 1702; Pierre de Baillehache, de Caen, 50 ans, et sa femme, en 1705; Anne *Bellehache*, veuve d'Isaac, de Bolbec, 73 ans, 1705-1710. — Madelaine *Bilhache*, âgée de 92 ans, 13 liv. 15 sh. pour sa nourriture depuis le 5 nov. 1705 jusqu'au 10 mai 1707. — En 1688, deux jeunes Jacques et Henri de Baillehache, étaient enfermés aux Nouveaux-Convertis de Caen et cinq demoiselles du même nom, en 1686, 1687 et 1693 aux Nouvelles-Catholiques de la même ville.

BAILLEREAU (Jacques), charpentier de navire, était ancien de l'église française de New-York en 1729. Il habitait déjà cette ville en 1702 lorsqu'il épousa Jeanne *Audart* ou *Odart*. Cinq enfants de ce mariage furent baptisés dans l'église française, parmi lesquels Marie, qui épousa Pierre *Quintard*, également d'une famille réfugiée. Baillereau mourut en 1733 à Rye, village à neuf lieues de New-York (Baird).

1. BAILLET (Pierre), teinturier de la rue S.-Denys, victime de la S.-Barthélemy. Eveillé au milieu de la nuit par le bruit des armes, et averti par un de ses serviteurs de la cause de ce tumulte, Baillet comprit que sa dernière heure était venue. Il fit à l'instant lever sa femme et ses enfants au nombre de sept et ils se mirent en prières. La sonnette de la maison annonça bientôt l'arrivée des assassins. Baillet descendit et se livra entre leurs mains, les suppliant d'épargner sa famille. Les meurtriers, qui espéraient tirer de lui une riche rançon, l'enfermèrent à S.-Magloire; mais ne pouvant obtenir la somme considérable qu'ils exigeaient, soit que Baillet fût hors d'état de la payer, soit qu'il ne voulût pas nuire à ses enfants, ils l'entraînèrent hors du cloître et l'assommèrent devant la porte, sous les yeux de deux de ses fils (Haag).

2. BAILLET (Jean) massacré à Troyes en 1562; (Claude), précipité du pont de la Marne et noyé à Meaux, 1562. — (Denis) condamné par le parlem. de Bordeaux, 1562. — (Anne et Moyse) frères, condamnés par le parlem. de Toulouse à diverses amendes applicables à des couvents, 28 mars 1568. — (François), sieur de La Brousse, commissaire du roi au synode de Ste-Foy, en 1681, et commissaire pour l'exécution de

l'édit en la généralité de Bordeaux, 1682. — (Isaac) de Pugin, en Guyenne, reçoit à Genève un viatique pour l'Allemagne, 1698. — (Louis), chirurgien, de Vendôme, réfugié avec sa femme et trois enfants à Wezel, 1698; passé à Londres en 1702, âgé de 61 ans, et assisté, 1702-1705. — Marguerite Baillet du Chailleu, veuve, 80 ans, assistée à Londres, 1702.

1. BAILLEU. Isaac, Léonard, etc. ensemble quatre orphelins de ce nom, réfugiés à Magdebourg, 1698; à Manheim, 1700. — (Isaac), laboureur, et sa famille (8 personn.) réfugiés à Manheim, 1700. — (Isaac *Bailleus*), « tabaquier, » sa femme et cinq enfants, réfugiés à Magdebourg, 1698. — Henri *Bailleux* ou *Baillieu*, de Calais, charpentier, sa femme, quatre enfants (en tout 8 personnes), réfugiés à Mechow, en Prusse, 1698, puis à Grambzow en 1700. — (Anne) veuve de Salomon *Ballieux*, 74 ans, assistée à Londres, 1705.

2. BAILLEU, aujourd'hui Bayley, si l'on en croit les historiens anglais. Une famille Bailleu ou de Bailleu, originaire des environs de Lille, aurait fait partie d'un groupe de réfugiés français qui vinrent s'établir en 1652 et dans les années suivantes au village de Thorney, Cambridgeshire. Là, son nom aurait pris les diverses formes : Balieu, Balieux, Bailleul et de Bailleul, enfin Bailly et Bayley. On attribue probablement des faits et des personnes provenant de familles diverses à celle de toutes qui a définitivement le plus prospéré. Cette dernière est celle qui porte aujourd'hui le nom de Bayley et a pour principal représentant sir John Bayley, juge à la haute cour de Westminster. Il descend d'un Philippe Bailleu ou de Bailleul, qui épousa successivement Jeanne *de La Chasse*, Esther *Clerbau de Seville*, Marthe *Descamps* et Suzanne *de Lo*. D'Esther, il eut Daniel, né en 1672, mort en 1729, qui épousa Esther *des Bois*, dont il eut Isaac. Ce dernier fut marié à miss Orme Bigland et son second fils John à miss Sarah Kennett, héritière d'un évêque de Pétersborough. De cette dernière union naquit John, créé baronnet en 1834 et père du magistrat dont nous avons parlé.

Smiles, *The huguenots*, p. 495, 497. — Agnew, *Protestants exilés*, II, 307.

BAILLEUL (Marie et Judith), assistées à Londres, 1721. — Henri de Bailleul, voy. Muisson.

BAILLEUR (Sébastien), de S.-Paul, en Dauphiné, « religieux carme qui veut abjurer, » assisté à Genève d'un viatique pour la Suisse, 1706.

1. BAILLON (Pierre), marchand de draps, de Vieillevigne (Loire-Inf.), avait abjuré quand les commissaires du parlement étaient venus dans ce bourg pour présider, dragons d'un nouveau genre, mais presque aussi redoutés, aux conversions collectives que la peur arrachait. Il en fut tourmenté par sa conscience tant qu'il vécut, lui-même le déclara peu avant sa mort. Cette abjuration, faite le 19 octobre 1685, avait été accompagnée de celle de sa femme, Henriette *Poupin* et de leurs enfants, Jeanne et François. Deux ans s'étant passés, il tomba gravement malade. Le curé vint pour le confesser. Il refusa, disant qu'il était trop faible, que Dieu ne demandait pas l'impossible, que d'ailleurs il s'était confessé à Dieu. Il mourut peu d'heures après. Ce refus des sacrements donna lieu à une enquête. Il était mort le 11 mai 1687; le 13, le procureur du roi à Nantes, Boussinean, écrivait au procureur fiscal de Vieillevigne : « Si au moment de ma lettre reçue le corps de Baillon n'est pas enterré, opposez-le et empêchez qu'il ne le soit; et s'il l'est, apprenez le lieu où il aura été mis et par qui, et chargez ceux qui se seront donné le soin de le faire enterrer de la garde du cadavre. M. le curé a tort de ne pas vous avoir donné avis du refus de confession et de communion de ce misérable plustôt; car on y eut pourvu; et je le crois trop prudent pour qu'il permette qu'on enterre ce cadavre, s'il lui a été refusé de recevoir les sacrements par ce misérable. » Le 16 il y eut sentence portant que « le cadavre sera traîné sur une claie dans « les rues de Vieillevigne et jeté à la « voirie avec défense à toutes personnes « de lui donner la sépulture sur peine de « la vie. » La sentence fut exécutée par Jeudy, exécuteur de haute justice, qui reçut pour cela la somme de 12 livres.

Tous les biens du défunt furent saisis et confisqués. La veuve et les enfants n'étaient pas mieux convertis. Une note du curé de Vieillevigne, 1715, concernant les nouveaux catholiques de sa paroisse, constate que « la veuve Baillon et sa fille aînée, âgée d'autour de 30 ans, demeurant ensemble au village de Chometière, près de ce bourg, ne font aucun devoir de catholique. » (VAURIGAUD.)

2. BAILLON (JEAN), dit Giles, dénoncé comme relaps dans le procès du ministre *Quinguiry* et condamné à être pendu, 1685 (TT). — (Jean), chirurgien de Parélemone en Bourgogne (Paray le moine), sa femme, deux enfants et un apprenti, réfugiés à Berlin, 1698. — (Jacob), de Guise, sa femme et 3 enfants; *id.*, 1698. — (Isaac), de Croupilly près Guise, 73 ans, et sa femme, assistés à Londres, 1702. — (Marie), délaissée de son mari avec 4 enfants, *id.*, 1702. — (Elisabeth), aveugle, *id.*, 1723-25.

3. BAILLON, frères, de Pessac (Gironde), accusés d'hérésie en 1562, et emprisonnés à Bordeaux. Probablement l'un d'eux est le même qui figure (col. 667) sous le nom de Baillon de Pellegrue sur la liste des condamnés à mort du 6 mars 1570. Pessac et Pellegrue sont deux localités toutes voisines. — Baillon, premier consul de Pellegrue, destitué comme protestant en 1747. Cette famille compte encore des descendants existant à Bordeaux et protestants (Archiv. de la Gironde). — Claire et Catherine, filles de Jean *de Baillon* et de Marguerite *de Bonet*, baptisées en 1598 et 1600, à Bédarieux; parrains et marraines : Jean *de Narbonne* et Claire *de Graves*; Gabriel *Malbois* et Catherine *Tuphain* (TT 257).

BAILLOU, chapelier à Pons en Saintonge, condamné à 100 l. d'amende, ainsi que plusieurs autres, pour refus de tapisser leurs maisons aux jours de procession, 1760. — Anne, fille de Paschal *Bailloux* sr de Chesnevert et de Jeanne *Bertault*, à Villefagnan, dénoncée comme protestante, 1718 (TT 288). Voyez Haag [VIII, 320]. — *Balliou*, consul de Pellegrue, destitué comme protestant, 1747.

1. BAILLY ou BAILLI famille rocheloise. Benoît (Hist. de l'édit de Nantes) cite parmi les protestants persécutés par l'intendant Demuin, un sr Bailli dont il ne donne pas le prénom. Ce devait être un des fils de Jean Bailli, sr du Portal, qui s'était marié trois fois : à Elisabeth *Mallet* (1626), à Jeanne *Dacherin* et à Elisabeth *Leroux*. Il était fils lui-même d'un Jean, nommé pair de la commune en 1600, et de Marie, sœur de François *Piguenit*, maire de 1618. Tous étaient protestants. Bailli du Portal eut pour fils Zacharie et Gabriel qui paraissent être morts jeunes; Pierre, sr du Portal, d'abord avocat, député de La Rochelle au synode de Saintonge de 1682, fut nommé, en 1686, conseiller au présidial, peut-être comme prix de sa conversion; enfin Salomon et Jean; nous inclinerions à penser que c'est de ce dernier qu'entendait parler Benoît. Il était né au mois de mai 1638, était marchand et avait épousé Madeleine *d'Hariette*, d'une famille de fervents protestants rochelois. Le nom de cette famille figure sur les premiers registres de baptême protestants de La Rochelle. Le père du seigneur du Portal, nommé Jean comme lui, joua un rôle assez important pendant le fameux siége de 1572-73. Il n'était que simple bourgeois quand il fut appelé en 1572 à faire partie du conseil du maire, puis choisi comme l'un des commissaires chargés après la conclusion de la paix de prêter serment de fidélité au nom de la ville, enfin du nombre des otages qui devaient garantir l'exécution du traité; mais il fut bientôt après (1573) nommé membre du corps de ville, et c'est à ce titre qu'en 1574 il fut désigné pour faire de nouveau partie du conseil du maire (JOURDAN).

BAILLY (SAMUEL DE), fils de Pierre et de Marie *Siré*; Loudun, 1567. — Jacques *Bailli*, ministre à Embrun, 1637. — Ordre à l'intendant de Poitiers d'arrêter *Chapelle*, prédicant nouvellement arrivé des Cévennes avec *Poupart* et *Jean Bailly* qui ont été vus sortant d'une assemblée religieuse tenue dans la métairie de Boesse, paroisse d'Avon près Poitiers, mars 1729 (Arch. nat. E 3566).

BAINEL (J.), commissaire grainetier d'Orléans, 1568.

BAINS (DES), mis à la conciergerie d'Angoulême, 1688.

BAIS ou Baisse, ancien de Montauban, 1579. — Mme *de Baix*, veuve d'un conseiller au parlem. de Grenoble, forcée d'abjurer à la Révocation et emprisonnée à Valence, est notée officiellement en 1686 comme ne faisant, ni ses enfants, aucun devoir de catholique. — *Baise*, lieutenant d'infanterie dans l'armée anglaise, colon en Irlande, 1692 (Agnew II, 10). — Anne Baise, des environs de Tonneins, assistée à Genève, 1700.

BAISSELANCE (Jean), ministre à Montignac en 1620, à Limeuil et Le Bugue, 1626-1637 (Aymon II, 225, 424). — Un autre était pasteur à Argental en 1665. — (Jacques), originaire de Ste-Foy, étudiant en théologie à Genève, octob. 1685. Famille protestante existant encore à Ste-Foy.

BAJET, ministre de Mialet, v. 1603-1620.

BAJOT, pendu à La Rochelle, 1563. — Judith, Guillaume et Anne *Bajau*, réfugiés à Berlin, 1700.

BALADE. Mariage de Jacob Balade « de Neirac en belle Guyenne, » fils de Jean, marchand bourgeois de Neirac, avec Marie, fille d'Epaphras *Landereau* maître orlogeur, 1660 (Lenieps, not. à Genève VI, 70).

BALADIER (Abraham), de Nimes, « estaminier, » réfugié avec sa famille (5 pers.) à Berlin, 1700.

1. BALAGUIER, gouverneur de Saint-Antonin en 1621 [Haag I, 217]. Après le siége de Montauban, Balaguier proposa au duc de Rohan de tenter une surprise sur Caussade dont la garnison incommodait par ses courses les protestants des environs. Rohan y donna son consentement; il envoya même à Caussade, dont les habitants étaient pour la plupart réformés, le sieur de *La Gasquerie* qui devait les engager à favoriser cette entreprise. Son émissaire fut accueilli avec plus de froideur qu'il ne s'y attendait. Balaguier cependant, dans l'espoir que sa présence suffirait pour provoquer un soulèvement, continua ses préparatifs, mais avec si peu de secret, que les catholiques, avertis, se tinrent sur leurs gardes. Le jour fixé pour l'exécution, ils laissèrent donc entrer dans leur ville environ trois cents soldats huguenots; puis, tombant inopinément sur eux, ils les taillèrent en pièces. *Raymond*, *Cavanhac*, *Verlhac*, *Salinhac*, *La Gasquerie* et plusieurs autres chefs qui s'étaient, comme eux, distingués dans les guerres de religion, restèrent sur la place. Balaguier lui-même fut fait prisonnier avec *Jourde*, *Saint-Amant* et *Rouire*. — On cite encore vers 1650, Scipion de Balaguier, écuyer, sr de Condat, dont la mère était Angélique de Giroude.

2. BALAGUIER. Famille notable de Puylaurens. —(Antoine) était consul de cette ville en 1571, Jacques en 1593, Barthélemy en 1597, 1617, 1620, 1631. Antoine eut deux fils : Jacques, consul, en 1634, et Jean membre du conseil de ville en 1642. Barthélemy, fils de Jean, né à Puylaurens; étudiant à Genève en 1672; puis ministre d'Aiguefonde, présent aux synodes de Saverdun en 1678 et de St-Antonin en 1682; noté sur la liste des réfugiés du Languedoc (Tt 322), en 1685; ministre de l'église de la Patente (Leicesterfields), à Londres, en 1688. Quelques années après, le gouvernement anglais l'envoya en Irlande dans une de ses colonies de réfugiés français et il fut jusqu'à sa mort (1725) ministre de l'église française de Dublin (Agnew III, 210 et Burn). Il avait épousé à Aiguefonde une dlle *Mazas*.

BALAINE (Élisabeth de), à Reims, 1603.

BALAIRE (Guill.), naturalisé à Londres, 1690. — (Marie), veuve, assistée à Londres, 1710.

BALANIER (Jacques), de St-Paul-Trois-Châteaux, assisté d'un viatique à Genève pour le Wurtemberg, 1764.

BALAN (Joseph), de Montauban, assisté à Genève comme allant à Cassel, puis à Lausanne comme allant à Magdebourg, 1702. — Un M. de Balan, descendant de réfugiés en Prusse, directeur au ministère des affaires étrangères à Berlin, fut nommé en 1858 plénipotentiaire Prusse à Stuttgardt.

BALANGER (Marie), fille d'un marchand de draps de St-Jean-d'Angely, 65 ans, assistée à Londres, 1702.

BALARAND (Jean) ou Balaran (et quelquefois Balleran, Balerand etc.)

fut condamné à mort avec confiscation de tous ses biens par arrêt du parlem. de Toulouse, 2 juin 1562. — De la même famille était probablement BENOIT Balaran, pasteur à Saussignac, 1586, à Eymet (Périgord), 1593 [Haag I, 218]. Désirant retourner à l'église de Castres qu'il avait déjà desservie, il demanda et obtint son congé; mais les fidèles d'Eymet ne tardèrent pas à se repentir de leur acquiescement à ses vœux, et ils formèrent opposition à son départ devant le synode national de Montauban qui jugea que toutes choses s'étaient passées selon les règles de la discipline. Appel de cette décision au synode de Saumur, auquel Balarand avait été député par la province du Haut-Languedoc; mais une maladie l'avait empêché de s'y rendre. L'arrêt fut cassé et ordre donné à Balarand de retourner à Eymet dans le délai de trois mois sous peine d'interdiction. La question fut portée de nouveau devant le synode de Montpellier qui ordonna que Balarand resterait à Castres, et accorda à l'église d'Eymet une somme de cent écus pour l'aider à se procurer un autre pasteur. Cette obstination des deux églises à se le disputer est sans doute un témoignage de l'estime qu'on faisait de lui. L'assemblée politique de Gergeau, à laquelle il fut député en 1606, lui en donna, de son côté, une preuve en le choisissant pour adjoint. Mais celle de Nismes, au contraire, le censura fortement, ainsi que l'avocat *Constans* et plusieurs autres, parce que, ne pouvant empêcher la faute à laquelle on poussait les églises, il avait au moins refusé de s'y associer et s'était séparé de l'assemblée provinciale de Montauban, lorsqu'il avait vu que la majorité penchait pour l'union des protestants avec le prince de Condé. L'année précédente, Balarand avait été député au synode de Tonneins. Il le fut aussi à l'assemblée de Milhau en 1611 et son nom figure encore sur la liste des pasteurs présentée au synode d'Alais en 1620. Sa fin eut lieu sans doute à Castres en 1621, car il fut remplacé par Josias *Daneau* en 1622. — JEAN, fils de Benoît, étudiait à Montauban en 1613 et fut pasteur à Anglès-du-Tarn, peut-être depuis 1614, mais sûrement depuis 1617 jusqu'en 1660, année de sa mort. Il épousa Judith *de Maurice* et en eut BENOIT, secrétaire de la chambre du roi, qui en 1667 prit pour femme Jeanne fille de Raymond *du Cros*, avocat aux conseils d'Etat et privé, et de Marie *du Chemin* (Reg. de Charenton).

JEAN-Etienne, autre fils de Benoît, fut pasteur à Brassac, 1617-1626; à La Caune en 1637.

PIERRE, frère des deux précédents, étudiait aussi à Montauban en 1613 et devint plus tard conseiller au présidial. Il épousa Marie *de Pechels* le 22 août 1627 et mourut en septembre 1672. Dans les registres de Jacob *Dumons*, notaire de Montauban, on trouve le catalogue de sa bibliothèque, pièce intéressante. — Sa fille JEANNE épousa en premières noces Jean *de Bar*, baron de Villemade, et en secondes noces, août 1655, J.-J. *de Bacalan* (NICOLAS).

1. BALARD (JEAN), de Jonzac, 28 ans, réfugié à Londres, 1710, s'engagea dans l'armée britannique. Il mourut à New-York en 1719, laissant une fille, Marie, à la garde des anciens de l'église française de cette ville.

2. BALARD (Mme) Marie-Françoise-Jacquette *Alby*, poëte, née à Castres le 28 mars 1776, morte dans sa ville natale le 9 avril 1822. — Fille de François *Alby* et de Marie *Hugonin* de Labarthe, Jacquette s'était mariée, le 24 juin 1794, avec un négociant catholique dont elle illustra le nom. Les premiers accents de cette muse firent l'éloge de Mme Verdier, née Allut (1809); puis elle célébra *le Château de Saint-Amans* et *la Vierge*, deux poésies couronnées par l'académie des Jeux Floraux (1811). A cette date elle publiait à Paris son principal ouvrage, *l'Amour maternel*, qui n'est pas exempt d'incorrections. *La Poésie*, pour laquelle madame Balard concourut à Toulouse en 1813, n'eut point de succès; cependant cet auteur fut honoré du titre de maîtresse-ès-Jeux Floraux quelque temps après. Ses productions restées en brochures séparées ou disséminées dans divers recueils périodiques n'ont jamais été réunies. Les deux filles de madame Balard suivirent la religion de leur père (PRADEL).

BALARIN (JEAN DE), massacré à Arles, 1562.

BALASCOU (Marie de) fait un legs à l'église d'Orthez, 1669.

BALAY (Le capitaine de) défenseur de Sedan en 1588.

BALAZARD (Marguerite), veuve de Louis *Espérandieu*, de Serviers, et Élisabeth Balazard, furent prises dans une très-nombreuse assemblée religieuse de protestants tenue le 20 novembre 1750. Un jugement de l'intendant de Languedoc, du 24 déc., les condamna à six mois de prison pendant lesquels « il sera plus amplement informé contre elles. »

BALBAULT (Élisabeth), 61 ans, veuve d'un droguiste de Marennes, assistée à Londres, 1702.

BALDARE, famille huguenote de Caraman dont les biens furent confisqués par ordonnance du sénéchal de Toulouse et Albigeois, 8 juin 1622.

BALDA (de), famille figurant comme protestante sur les registres de baptême de La Rochelle dès 1566. — Inhumation d'un Balda à Paris en 1600. (*Bull.* XII, 34.) — En 1610 Bernard Balda de Lastre sr d'Aigrefeuille était échevin de La Rochelle; Pierre de Lastre, son fils, secrétaire du roi; en 1681, Balda de Lastre sr de Montlieu descendant de Bernard.

BALDE de Bellecourt (Hyacinthe de), né à Grenoble [Haag I, 218]. Entré d'abord dans l'ordre des Dominicains, Balde se convertit 1632 au protestantisme. Il exerçait les fonctions pastorales à Nîmes en 1650, puis fut ministre et régent du collége à Castres; plus tard il retourna au catholicisme et composa même un poëme latin, *Lysiados*, en l'honneur de Louis XIV. D'après les actes du synode de Loudun, Balde était un homme de peu de jugement. Sa nouvelle conversion eut lieu le 22 avril 1658, avec celle de sa femme, Jeanne *Drougas*, de Grenoble, et de leurs enfants ; elle est consignée dans le « Livre des abjurations d'hérésie faites à Paris depuis 1645 » qui lui donne pour prénom : Claude.

BALDI ou Baldy, ancien de l'église de Vendemian, député au synode du Bas-Languedoc, 1664 ; — Autre, ancien de Sommières, député au synode convoqué dans cette ville le 13 déc. 1720. — (David), pasteur de l'église française de Norwich, 1693-1700. — (Pierre) et Dauphine sa femme, chef d'une nombreuse famille de cultivateurs émigrés du Languedoc au pays de Vaud en 1730.

BALDIN (Francisque), Florentin, ex-jésuite, demande à être reçu dans l'église; sera assisté et envoyé à Genève, 21 fév. 1607 (rég. du consist. de Nîmes).

BALDRAN (Duran), né à Chaudesaigues en Auvergne, marié à Antonie *de Fabresse*, de Pausan en Cévennes, était ministre de Ste-Marie d'Oloron en 1580. On a son testament fait à Oloron en 1587. — (Isaac), ministre à Ste-Marie d'Oloron en 1594 (Arch. des B.-Pyr. E 1788, 1795, 1801). Il assista au synode de La Rochelle, mars 1607, comme ministre de Lescars et laissa pour enfants: Isaac, Jacques, Pierre, Zacharie et Judith. — Baldran, principal du collége d'Orthez en 1613 (*Ib.* B 3527).

BALÉON (La dame de) au diocèse de Cominges, nièce du maréchal de Gassion, abjure le 13 avril 1670 (Gaz. de France, 10 mai).

BALERI (La veuve de Pierre), d'Aubusson, réfugiée (4 pers.) à Berlin, 1700.

BALGUERIE de Chautard (Jean), pasteur de l'église de St-Jean à Londres, se présente devant le synode assemblé à Rotterdam, le 9 septembre 1712, et lui fait voir des témoignages avantageux qui lui ont été donnés par les églises qu'il a servies en Angleterre [IV, 187 a, note 2], ainsi que son acte de démission. Il demande et obtient d'être déclaré appelable dans les églises wallonnes. L'année suivante, 7 septembre 1713, le synode approuve son élection dans l'église wallonne d'Ostbourg, en Zélande. Il n'y resta pas longtemps ; en mai 1715, il accepta une vocation de l'église de Ziericzée, aussi en Zélande. Rappelé à Londres dans l'été de 1720, il quitta Ziericzée et alla finir ses jours au service de l'égl. de la Patente (Gagnebin).

BALICOURT (Sébastien), né à Verdun en 1660, pasteur aux environs de Metz en 1685. L'ordre ayant été donné aux ministres de Metz de sortir de France, Balicourt y désobéit et il continua à prêcher en prenant toutefois les précautions nécessaires pour ne point être arrêté; mais il ne put échapper longtemps aux recherches de la police. Traqué de tous côtés et sur le point d'é-

tre pris, il se réfugia chez un épicier, prétendu converti, qui le cacha et lui fit passer la frontière dans un tonneau. Balicourt arriva heureusement à Berlin. On lit dans les listes de Dieterici que « M. de Balicourt fut ministre de la colonie des François refugiés à Boucholtz et Pancow en 1698. » Il y resta jusqu'en 1707 [II, 127 b]. En 1716, il remplaça Jean *de Convenant* comme ministre de la Friederichstadt, et y mourut le 4 fév. 1731. Il laissa un fils qui, ayant passé en Angleterre, mourut à Londres en 1757, et deux filles dont la plus jeune, Marie-Caroline, mourut en 1784. L'aînée Sara, morte en 1811, avait épousé John Wilkinson Long, à qui elle donna un fils, John Long, qui a raconté les souffrances de son aïeul dans son livre intitulé : « Account of the reformed church of France, » 1819 (Haag).

Nicolas *Balicour*, de Verdun, « traitteur, » réfugié à Berlin, 1780.

BALEINS, capitaine huguenot dont l'historien de Thou raconte une terrible anecdote [Haag II, 84]. Il était gouverneur de Lectoure en Armagnac immédiatement avant *Astarac* de Fontrailles (voy. col. 415). C'était un homme violent, élevé au métier des armes dans les guerres contre les Turcs. Un gentilhomme du pays, avec lequel il était lié d'amitié, ayant abusé de sa confiance pour séduire sa sœur, cette malheureuse, informée que son séducteur venait de se marier, alla tout éplorée trouver son frère et lui révéla ce qui s'était passé. Baleins lui ordonna de dissimuler. A quelques jours de là, il invite à dîner le gentilhomme avec quelques autres de ses amis. Le dîner terminé, Baleins prend son hôte à part, lui fait mettre les fers aux mains et aux pieds, et lui-même, se plaçant dans un fauteuil, commence à procéder à son interrogatoire. Aucune formalité n'est omise. Les témoins sont entendus, les dépositions mises par écrit et signées ; et finalement une condamnation à mort est prononcée. « Alors, le même homme, continue de Thou, qui avoit été l'accusateur, le témoin et le juge, voulut encore être le bourreau : il poignarda lui-même ce malheureux, qui réclamoit inutilement Dieu et les hommes, et qui se plaignoit de l'infraction des droits de l'hospitalité. » Le corps fut renvoyé aux parents. En même temps Baleins manda au roi de Navarre tout ce qui s'était passé, en lui faisant tenir copie des pièces du procès. Henri fut effrayé de l'énormité de cette action ; mais comme il craignait, en lui refusant sa grâce, de porter le gouverneur de Lectoure à quelque extrémité, il la lui accorda ; toutefois, il fit partir un homme de confiance chargé de prendre possession du château. Baleins le remit sans difficulté et se retira avec sa famille dans une terre qu'il possédait aux environs de la ville.

BALÈS (Michel), jeune garçon qui accompagnait le pasteur du désert François *Rochette* et devait lui servir de guide, lorsque celui-ci subit l'arrestation qui le conduisit à la mort, 1761.

BALIGOU (Marie), 73 ans, veuve d'un avocat de Poitou, assistée à Londres, 1710-1721.

BALLE (Denis), habitant de Clermont de Lodève, incarcéré à Gabian, puis à Pézénas en 1579 et rançonné par les catholiques. —Moïse *Bal*, de Romans, assisté à Lausanne, 1688. — Paul Balle, 54 ans, tailleur, de Saint-Marcellin en Dauphiné, et sa femme, avec 4 enfants, assistés à Londres, 1702-1721.

BALLET (Anne), assistée à Lausanne, 1689. — (Jeanne) épouse à New-York, 1692, Pierre *Das ;* tous deux étaient réfugiés de Saintonge. Ils s'établirent plus tard à la Nouvelle-Rochelle. Le nom de cette famille aujourd'hui américaine s'écrit Daw et Dawes. — Isaac *Balet* de Pont-de-Veyle, avec femme et enfant, assisté à Genève, 1693. — Marie épouse de Thomas Ballet, du Havre, 33 ans, femme de service chez la reine, assistée avec ses trois enfants à Londres, 1705. — (Jean), laboureur de la paroisse de Mainxe en Aunis, poursuivi pour avoir assisté aux prédications du désert et y avoir fait baptiser son fils, 1752.

BALLODES, famille noble de Saintonge. = *Armes :* d'hermine à la bande de pourpre. En 1582, André de Ballodes s^r d'Ardennes. En 1586, Rachel fille de Joachim *de Beaumont* et de Jeanne de Ballodes ; en 1593 Jacques, fils de Jean *de Saint-Mathieu* et de Anne

de Ballodes (regist. des bapt. de Pons); parrains et marraines : Jacques de Beaumont sr de Rioux, Rachel *de Poulignac* et Rachel *de Fedicq* dame de Vibrac. — (Jacques de) sr de Montereau (Crottet, Hist. des égl. de Pons, etc.). — Ajoutez *Bull.* XI, 319.

BALLON (Nicolas), de Brueil-Barret en Poitou, retiré à Genève pour y professer librement la religion qu'il avait embrassée. Dans son zèle pour la propagation des doctrines évangéliques, Nicolas Ballon faisait de fréquents voyages en France, où il avait déjà répandu un grand nombre de Bibles ou d'autres livres religieux, lorsqu'il fut arrêté à Poitiers en 1556. Condamné à mort, il appela de cette sentence au parlement de Paris qui finit par la confirmer sur l'ordre exprès du roi. Il parvint cependant à s'échapper et à regagner Genève. Le danger qu'il avait couru ne refroidit point son zèle. Il revint encore en France et fut arrêté une seconde fois à Châlons-sur-Marne. « On eût pu, observe Crespin, l'accuser de témérité d'être rentré aux périls desquels Dieu l'avoit ainsi retiré miraculeusement ; mais il se défendoit disant que Dieu l'avoit appelé à cette vocation. » On le mena à Reims et de là à Paris où il ne tarda pas à être reconnu pour le colporteur qui, deux ans auparavant, avait été enlevé à ses gardiens. Son procès fut bientôt instruit. La Grand'Chambre le condamna à être mené aux Halles, un bâillon dans la bouche, pour y être étranglé, jeté dans un bûcher et réduit en cendres (voy. ci-après Guénon). — Judith Ballon de Baix en Vivarais, assistée à Genève, 1701, pour aller à Cassel.

BALLUST ou Ballute. Esther-Madeleine Ballust était femme d'Antoine *Cordes*, médecin, réfugié du Languedoc à Charleston (Caroline du Sud) vers 1686. Judith Ballute, peut-être sa sœur, épousa Benjamin *Marion*, un des ancêtres du fameux général américain, Francis Marion (C. W. Baird). — Judith et Pierre *Ballut* assistés à Londres, 1721.

BALMARET (Jean), massacré à Annonay, 1562.

BALMEFRESOL, famille de Rouergue; Jean, assisté à Genève, 1698; Jacques, *id.*, 1704.

BALMEMARIN (de), ancien de Gabriac, 1666-1678.

BALMES, famille protestante du lieu des Courts près Aulas. Laurent Balmes, habitant les Courts, mort avant 1581, avait épousé Anthoinette *d'Assas;* ils eurent six enfants : Jehan, Guillaume, Guitard, Estienne, Delphine femme d'Antoine *Noguier*, d'Aulas, et Orable femme, en 1581, d'Antoine *de La Cour*, aussi d'Aulas. Le fils aîné, Jehan, seigneur des Courts, y habitant, testa le 7 juin 1591. Pascal, fils aîné de Jean, seigneur des Courts et y habitant, père de Suzanne qui épousa le 15 mai 1610 Paul *de Surville ;* le même jour, Pascal lui-même épousait Marie de Surville, veuve de Jacques Cablat et sœur de Paul, son gendre. De ce second mariage de Pascal naquit Marie, née le 8 juillet 1613, qui épousa Etienne *Balsin.* A partir de cette époque on perd de vue cette famille; on retrouve seulement en 1687 Jean et en 1703 Pierre Balmes, ses descendants, encore établis à Aulas et professant la religion réformée.

Papiers de la famille Quatrefages, du Fesq (Cazalis).

BALMIER (Antoine), ancien d'Aumessas, 1666. — (Simon) d'Uzès, avec sa femme et deux enfants, fait réparation en passant par Lausanne (d'avoir abjuré) et y est assisté, novemb. 1698. — (Pierre), d'Uzès, assisté d'habits et d'argent à Genève, 1704. — (Pierre et Simon) assistés à Londres, 1721. — *Le parterre du Parnasse françois*, recueil de vers publié par *Bonafoux* à Amsterdam, 1710, en 2 vol. in-8, contient plusieurs pièces d'un Balmier sur les glorieux succès de la Grande-Bretagne et de ses alliés, lesquels témoignent d'une haine profonde contre Louis XIV.

BALSAC ou Balzac (Jean ou Pierre?) de la branche des Balsac-Montagu [Haag I, 219], chevalier du St-Esprit, d'abord chambellan du duc d'Alençon, entra plus tard comme lieutenant dans la compagnie de Henri de *Condé* qui le fit surintendant de sa maison et lui témoigna une confiance dont il ne paraît pas s'être montré digne. Ce prince lui donna, en 1577, le commandement de Brouage dont il venait de dépouiller injustement *Mirambeau.* A peu de temps de là, nous

raconte de Thou, Balsac ayant été fait prisonnier dans une affaire de peu d'importance, en prit occasion pour quitter le service et se retira chez lui, après en avoir toutefois obtenu la permission de Condé. Cette démarche fit naître naturellement des soupçons contre lui. On crut qu'il avait été pris parce qu'il avait bien voulu se laisser prendre, et on le soupçonna d'entretenir des relations avec les catholiques pour leur livrer la place importante dont la défense lui avait été confiée. Condé se vit donc forcé de lui ôter le commandement de Brouage pour le donner à *Montgommery*. Selon La Chesnaye-Desbois, Balsac aurait été gouverneur de St-Jean-d'Angély avant de l'être de Brouage. Il mourut, le 8 déc. 1581, à l'âge de trente-six ans et fut enterré dans l'église des Célestins de Marcoussis.

BALSET (J.), ministre de Pragelas, déposé par le synode de Charenton de 1623.

BALSIN, famille d'Aulas qui embrassa la Réforme dès le début. THOMAS Balsin, mort avant 1569, fut père de six fils : JEHAN *aliàs* Thomas, Philippe, Antoine, Estienne, Brengon, et Pierre dont deux furent d'abord pourvus de bénéfices dans l'église catholique : Antoine, encore prêtre à Saint-Jean de Bruel, en 1561, embrassa les idées protestantes en 1562, car il est mentionné dans les actes à cette époque avec ce titre : « Jadis prêtre; » il épousa Marguerite *Aude* et tous deux vivaient encore en 1585. Son frère Estienne Balsin est qualifié de chapelain d'Aulas en 1566 et 1580. Philippe testa le 18 juillet 1580, alors âgé d'environ 80 ans (Corbetes, notaire). — JEHAN *aliàs* Thomas fut père d'Anthoine, François et Agnès. FRANÇOIS, marchand au Vigan, puis capitaine, commandait en 1569 la garnison protestante d'Aulas. Son frère aîné ANTHOINE, marchand drapier, fut presque toute sa vie membre du consistoire et consul d'Aulas depuis 1564 jusqu'en 1613. Il signa en 1594 le serment d'union des églises du colloque de Sauve et du Vigan. Il avait épousé en 1552 (A. de La Cour, not.) Catherine *de La Salle* dont il eut huit enfants. — PIERRE, le sixième fils de Thomas, eut également une postérité nombreuse, parmi laquelle figurent : ANTHOINE qui faisait la guerre dans les troupes protestantes en 1580 et qui épousa, 1591, Marie *Cabanis* (Corbetes, notaire), et GUILLAUME, marchand drapier à Bréau, qui avait épousé Françoise *Vivarèze* dont il eut deux filles : MARIE, femme en 1580, de François *Quatrefages*, et JEHANNE, femme en 1589 de Jehan *Maïstre*, de Bréau. La malheureuse désignée par le nom de *Balsine*, qui fut mise à mort au Vigan en 1686, pour avoir assisté à une assemblée religieuse [X, 401], était une femme de la famille Balsin. Cette famille est aujourd'hui éteinte.

Papiers Quatrefages (CAZALIS). — Archives d'Aulas (TEISSIER).

BALTHASAR (CHRISTOPHE), né à Villeneuve-le-Roi vers 1588 [Haag I, 219], exerçait la charge d'avocat du roi au présidial d'Auxerre, lorsque l'étude approfondie de l'histoire ecclésiastique l'amena au protestantisme, en lui ouvrant les yeux sur les abus de l'Eglise romaine. Après quelque hésitation, pressé par la voix de sa conscience, il quitta tout, parents, amis, profession, et se rendit à Charenton pour solliciter son admission dans l'Eglise réformée. Ses faibles ressources ne lui permettant pas d'habiter Paris, il se disposait à aller vivre en province, lorsque *Du Faur*, jeune conseiller de la chambre mi-partie de Castres, l'attira chez lui, heureux de jouir de sa société et de profiter de ses leçons. Balthasar passa quelques années auprès de lui; mais au sein de la tranquillité et de l'abondance, il éprouvait comme un remords de son inaction. Dévoué de tout son cœur à la religion protestante, il lui semblait que c'était une lâcheté que de ne pas travailler à la défendre et à la propager. Il se décida donc à se séparer du conseiller Du Faur. Sa résolution fut hautement approuvée par le synode de Loudun qui, sous la recommandation du synode du Haut-Languedoc et de la Basse-Guyenne, lui accorda une pension annuelle de 750 livres, « afin qu'il pût poursuivre ses recherches sans distraction, et continuer un grand ouvrage qu'il avoit entrepris contre le cardinal Baronius. » Bayle nous ap-

prend en effet qu'il avait préparé, avant la tenue de cette assemblée, un certain nombre de dissertations contre Baronius, sous le titre de *Diatribes*, et que *Daillé*, qui avait été chargé de les examiner, en rendit un compte fort avantageux. Mais, ajoute le célèbre critique, elles ne furent jamais imprimées. L'auteur qui était fort âgé et travaillé de la pierre, vint à mourir; Daillé le suivit de près dans la tombe, et l'on a cru jusqu'ici que l'église de Castres réclama vainement ce travail auquel elle attachait un grand prix et qui eût dû lui rester. C'est ce que disent MM. Haag eux-mêmes [I, 226]. Mais un de nos collaborateurs, M. Ch. Pradel, nous fournit sur ce point la rectification suivante :

« Balthazar (il signait ainsi) mourut à Castres le 4 juillet 1663, et ses funérailles soulevèrent quelques difficultés dues probablement à sa qualité primitive de catholique. Il laissa des papiers dont Bayle s'est longtemps entretenu dans l'article qu'il lui a consacré. On sait par les archives de M. le comte *de Bouffard* où ils sont allés. L'auteur, peu de temps avant sa mort, avait remis à Jean de Bouffard-Madiane « sept sacs pleins contenant ses diatribes contre le cardinal Baronius et son « Traité de la monarchie françoise, » ainsi qu'il le témoigne dans une déclaration en date du 25 mai 1663 qui existe dans les archives particulières dont nous venons de parler. Balthazar en mourant laissa aux pauvres de Castres tout ce qu'il possédait, et M. de Madiane s'empressa de remettre les papiers en question aux mains du Consistoire, qui lui délivra un reçu enregistré dans une délibération du 11 juill. 1663. C'est donc au Consistoire de Castres, ou plutôt au désordre mis dans les archives des Consistoires par la révocation de l'édit de Nantes, qu'il faut attribuer la perte de ces papiers. »

Les seuls ouvrages qui restent de notre auteur sont tous d'une date antérieure à sa conversion.

I. *Traité des usurpations des roys d'Espagne sur la couronne de France depuis Charles VIII*, Paris, 1626, in-8°. A ce traité est joint un « *Discours sur le commencement, progrez et déclin de l'ancienne monarchie françoise, droicts et prétentions des roys très-chrestiens sur l'Empire*, ainsi qu'un Sommaire des droicts des roys de France sur les comtés de Bourgogne, Cambresis, Hainault, Luxembourg et Gênes. » L'auteur, on le voit, prétendait reconstituer l'empire de Charlemagne.

II. *Justice des armes du roi très-chrétien contre le roi d'Espagne, depuis Charles VIII*, Paris, 1647, in-4°. C'est, d'après le père Lelong, une réimpression plus ample de l'ouvrage précédent.

III. *Panégyrique de M. Fouquet*, 1655, in-4°. — Notable spécimen de l'élégante latinité de Balthasar.

IV. *Traité du domaine royal*, droicts et priviléges d'iceluy, où il est vérifié par divers actes anciens que le domaine a toujours été tenu pour inaliénable à perpétuité jusqu'au roi Charles VI, contre l'opinion vulgaire.

V. *Traité du droict de régale*, où il est montré que ce droict s'étendoit autrefois sur les abbayes, et qu'il n'a esté en usage en ce royaume sous la troisième race.

VI. *De l'ordre judiciaire et des magistrats françois sous la première et la seconde race.*

VII. *Traité de l'origine des fiefs et des droicts seigneuriaux.*

Ces quatre derniers ouvrages n'ont jamais vu le jour et sont seulement cités par Lelong.

Dans une conversation qui eut lieu en présence de l'abbé de Marolles, Balthasar, interrogé sur les motifs qui l'avaient engagé à changer de religion, répondit « qu'il s'y était porté par la persuasion qu'il avait conçue que dans l'autre communion [la réformée] il y avait plus de pureté et de simplicité que dans la nôtre; qu'on y avait rétabli la sainte liberté de l'Evangile sous le doux joug de la foi aux promesses de notre Seigneur, et qu'on en avait ôté les abus et la superstition, pour y mettre le culte selon l'usage de la primitive Eglise. » Il persévéra jusqu'à sa mort dans la religion qu'il avait embrassée par conviction et au prix d'une position avantageuse, et jusqu'à son dernier jour, nous dit Bayle, il édifia ses frères tant par sa bonne vie

que par ses discours. Malgré son mérite incontestable et ses connaissances profondes, il n'avait pu se débarrasser des premières impressions de son enfance et il avait la faiblesse de croire aux apparitions, aux sortiléges et même aux prédictions de Nostradamus.

Il ne faut pas croire à un Christophe Balthasar qui aurait été conseiller d'Etat et intendant de Languedoc. C'est une pure erreur que le p. Lelong a commise [voy. I, 220 b] en parlant du Traité des usurpations. On ne doit pas non plus confondre notre Balthasar avec le lieutenant-général Balthasard, qui a écrit l'*Histoire de la guerre de Guyenne depuis* 1651 *jusqu'en* 1653, sans nom d'auteur, Cologne, 1694, in-12; réimp. dans les Pièces fugitives d'Aubaïs, sous le titre : *Mémoires de la guerre de Guyenne*. Ce dernier, quoique servant sous les drapeaux de la France, était du Palatinat. — Loys, fils du capitaine Balthasard, de Brignoles en Provence, et J.-Baptiste, fils du capitaine *Arlaud*, du même lieu, sont placés comme apprentis pour le métier de teinturier de soye à Genève, 1601 (Montelier, not. VII, 163).

BAME (Gilles), « conducteur aux fortifications, » réfugié avec sa famille (7 pers.) à Wesel, 1700.

BAMILET (Louis), de La Rochelle, persécuté par l'intendant de Muin, 1681 (E. Benoît).

BAN (Renaud). Maître Renaud ou Renard, quelquefois Arnaud, quelquefois *Bau*, *Bon*, *Bou*, *Banc* [1], ou Arnolphus Baucus, Français réfugié à Genève, envoyé de cette ville comme pasteur, en février 1561, à l'église de Sainte-Marie-aux-Mines, et accepté comme tel par le seigneur du lieu, sire *de Ribeaupierre* (Voy. Drion, *Notice sur l'égl. de Sainte-M.-aux-M.*, Colmar, 1858, in-12). Ce renseignement est fourni par une lettre de l'un de ses successeurs à Sainte-Marie, le pasteur J. *Le Bachellé* [2], qui ajoute : « Il fut depuis redemandé de l'église de Nismes à laquelle il avoit servi auparavant. » En effet, on lit dans l'*Hist. de l'égl. de Nîmes* (par A. Borrel, 2e édit., 1, 43 et 477), qu'un pasteur demandé par cette église arriva de Genève le 20 juin 1562, qu'il y resta jusqu'en 1565, et qu'il se nommait Pierre *Banc* dit La Source. Ces variétés de prénoms, de noms et de surnoms, comme nous l'avons déjà remarqué, étaient des plus usuelles parmi ces fidèles et dévoués ministres de la sainte Parole, obligés souvent à se cacher pour la sûreté de leur vie. Celui qui fait l'objet de cet article est inscrit au nombre des députés qui assistèrent au synode de La Rochelle, en août 1571, en ces termes : « Arnaud Banc de La Source » et comme représentant les églises du Quercy [II 268 a, note]. — Charles Ban, du Poitou, condamné aux galères, 1688. — (Guillaume), assité à Lausanne, 1er déc. 1701; (Jean), *id.*, 1er oct. 1702.

BANAL. On regrette de n'avoir pas d'autre information sur la famille qui portait ce nom que l'anecdote suivante. Lorsque, grâce aux préliminaires du traité d'Utrecht, la reine Anne d'Angleterre eut forcé Louis XIV à relâcher une partie des galériens huguenots, les libérés, qui étaient au nombre de 136, envoyèrent d'Amsterdam, où ils étaient parvenus, douze des leurs à Londres, afin d'offrir à l'illustre reine l'expression de leur reconnaissance. Les douze députés eurent l'honneur de lui baiser la main et furent fêtés par le peuple anglais. Ce ne fut pas agréable aux attachés de l'ambassade française. Un dimanche matin que le ministre Armand *du Bordieu* prêchait à la grande Savoie (principale église française de Londres), comme il était au milieu de son sermon, un des officiers de l'ambassadeur cria tout haut : « Tu en as menti, » et se sauva au plus tôt. Quelques jours après un autre officier de l'ambassade se trouvant au Café Français, proche la Bourse, disait pis que pendre des réfugiés, et quelqu'un lui ayant représenté qu'il devait être plus circonspect dans ses discours en un pays de liberté : « Croyez-moi, messieurs, dit-il, le roi de France a les bras assez longs pour vous atteindre au delà des mers et j'espère que vous le sentirez bientôt. » Alors un négociant de Londres, bon réfugié, nommé

[1] On trouve même *Bancy*, mais par erreur, dans la note de MM. Haag (III, 330), où Arnaud Bancy figure comme pasteur de Francfort-sur-l'Oder en 1561. Il fallait lire *Bancq*.

[2] Lettre à Paul *Ferry*, 12 mars 1643, *Bull.* I, 162.

M. *Banal*, se trouvant à portée de faire éclater sa colère, lui appliqua un des plus rudes soufflets qu'on ait vu donner en lui disant : « Ce bras qui n'est pas si long que celui de ton roi t'atteindra de plus près. » L'officier voulut mettre l'épée à la main, mais tous les Français qui se trouvaient dans le Café l'en mirent dehors, et l'ambassadeur lui-même, M. d'Aúmont, auquel il alla porter sa plainte, donna tort à son insolence querelleuse.

Mém. d'un protestant condamné aux galères (de J. *Marteilhe*); Rotterdam, 1757, in-12. Edit de Paris, 1865, p. 425.

BANCELIN, nom d'une vieille famille bourgeoise de Metz [Haag I, 221]. Gédéon, marchand, fut diacre et ancien de l'église réformée de cette ville. Etienne, son fils, marchand, remplit diverses fonctions municipales et prit pour femme Jeanne *Le Goulon*, qui appartenait à une très-notable famille protestante messine (voy. Michel, Biogr. du parl. de Metz). Un autre fils de Gédéon, nommé François, également ancien de l'église et membre de l'échevinage, eut quinze enfants, dont le troisième, aussi nommé François, naquit à Metz et y fut baptisé le 26 septemb. 1632. Celui-ci devait être un pasteur distingué. Il fit ses études de théologie à Montauban et exerçait déjà des fonctions pastorales en 1661 (ci-dessus, col. 275). En 1662, il épousa Anne, fille du célèbre pasteur de Metz, Paul *Ferry*. Au mois de mai de l'année précédente une assemblée des chefs de famille protestants de sa ville natale l'avait appelé à venir assister son beau-père pour lui succéder un jour. Le synode provincial de Houdan, 11 mai 1662, lui accorda son congé et il fut installé à Metz dès le 5 juillet. Mais à l'instigation des jésuites, le clergé catholique fit des réclamations fondées sur ce qu'il était interdit d'augmenter sans permission le nombre des pasteurs de la ville. Ils ne devaient pas être plus de quatre et ils étaient quatre en effet : *Ferry*, *Ancillon*, *Jassoy* et *de Combles*. Il fallut se soumettre. Bancelin obtint alors du consistoire l'autorisation d'aller servir l'église de Thouars qui le demandait (19 juin 1663), et il ne lui fut permis de prendre la place de son beau-père qu'après la mort de celui-ci (28 déc. 1669), par une délibération du 17 janv. 1670. Il fut donc enfin installé à Metz, y joignit ses efforts à ceux de ses collègues (voy. Ancillon, col. 213) contre les mesures tyranniques de Louis XIV, fut envoyé en députation à la Cour en 1680 pour protester contre la démolition des temples, et ne quitta Metz que contraint à l'exil par la Révocation. (O. Cuvier.)

Chassé de France, il se réfugia en Prusse avec son collègue David *Ancillon*. Dès l'année 1686, il fut nommé pasteur de l'église française de Francfort-sur-Oder et chargé de la surveillance des jeunes Français qui faisaient leurs études à l'université de cette ville. Il fut appelé à Berlin en 1690, et eut pour successeur à Francfort Jean *Causse*, également réfugié. A l'époque où les alliés entrèrent en négociation avec Louis XIV, en 1696, Bancelin fut nommé avec les pasteurs *Rouyer*, de *Gaultier*, *Fétizon*, de *Repey*, et MM. de *Bournizeaux*, *Goffin*, *Teissier*, *Bréhé* et d'*Ingenheim*, membre de la commission chargée, par le consistoire de l'église de Berlin, d'aviser aux mesures à prendre pour obtenir, par l'intervention des puissances protestantes, le rétablissement de l'édit de Nantes. Faiblement appuyée par l'Angleterre et les Provinces-Unies qui avaient trop gagné à la mesure impolitique du roi de France pour se montrer fort ardentes à poursuivre la réparation de cet acte odieux, la requête des réfugiés fut écartée. Louis XIV repoussa avec non moins de hauteur un mémoire, à la rédaction duquel avaient concouru, avec Bancelin, *Beausobre*, *Montbrelai*, *Du Han*, *Delas* et *Lugandi*, et qui lui fut présenté par le chargé d'affaires de l'électeur de Brandebourg, mémoire où ses anciens sujets le suppliaient de rapporter les ordonnances qui avaient confisqué leurs biens. Bancelin est ainsi désigné sur les listes du refuge en Prusse : « Pasteur de cette église (de Dorotheestadt), la d[lle] sa femme, son fils Henri, un autre fils officier dans les troupes de Lunébourg et une servante; » 1698. Il mourut à Berlin, doyen des pasteurs français de cette ville et professeur de

théologie à Francfort, le 16 déc. 1703. Sa veuve le suivit le 2 fév. 1704 (Rég. de l'égl. fr. de Berlin).

Leur fils aîné, Paul, étudiait à Saumur en 1679 (Tt 239), et c'est le même sans doute qu'on retrouve en 1695 à Utrecht, sous ce titre : « Paul Bancelin capitaine lieutenant commandant la compagnie de M. le mis de Montpoilland, lieutenant-général de cavalerie au service de S. M. Britannique. » Un autre, Henry-Charles (et non Louis-Ch.), né à Thouars, est inscrit sur le Livre du recteur de Genève en 1682, et acheva ses études théologiques à Francfort-sur-l'Oder. Nous le trouvons cité parmi les douze étudiants français qui, en 1688, recevaient les douze bourses fondées par l'électeur dans cette université en faveur des réfugiés. Les onze autres se nommaient *Périer*, de *Durant*, *Jean Du Bourg*, *David Ancillon* fils, d'*Ingenheim*, de *Plantamour*, *Daniel Le Roi*, *Daniel Saint-Nicolas*, *Charles Lugandi*, *Pierre Crégut* et *Pierre Nicolas*. Dès l'année suivante, le jeune Bancelin fut nommé troisième pasteur de Francfort-sur-l'Oder. En 1691, il fut appelé à Berlin en qualité de prédicateur de l'hôpital, fonctions qu'il remplit jusqu'en 1693, où il fut attaché comme pasteur à l'église française. Il épousa en 1703 Judith *Grandjambe*, de Metz, et mourut à Berlin en 1711 ; sa veuve en 1744. Ils avaient eu cinq enfants, morts jeunes. — François avait un frère, Charles, capitaine au régim. de Navarre, qui abjura en 1685. Un Bancelin, cornette au régiment de Schomberg, périt au camp de Dundalk, 1690. Un Paul, fils du pasteur, abjura à Metz en 1728.

BANCELS (Isaac d'Alphonse de) avait servi dans les cadets en France. Réfugié en Allemagne à l'époque de la Révolution, il y fut grand mousquetaire dans la compagnie de Souville, officier de cavalerie au service du grand Électeur, capitaine au service du duc de Savoie, enfin major de dragons sous Frédéric I. Il épousa Anne de *la Valette* de Lascours, et ne laissa qu'une fille, Marianne, qui fut mère du professeur *Causse* de Francfort-sur-l'Oder. Il fit prendre à son neveu Jean *de Crez* le nom d'Alphonse de Bancels. Ce neveu devint major de cavalerie au service de Prusse (*Erman*, IX 15).

1. BANCILLON, Bansillon, etc. Henry *Bansilon* était ancien de l'église de Sauve en 1562 (*Bull.* III, 228). Il était sous-fermier de l'Equivalent de la ville de Sauve en 1563, époque de sa mort. — (Jean), tuteur des enfants du précédent, 1574 (Cazalis).

2. BANSILION (Jean), de Montpellier, est inscrit sur le livre du recteur (Jo. Bansilionus) comme étudiant en théologie à Genève, au mois d'oct. 1595. Aussitôt après ses études il est appelé à Aigues-Mortes, 1598, puis à Aimargues, puis à Vauvert, et encore à Aigues-Mortes où il fut en fonction jusqu'en 1637, date probable de sa mort, car son nom disparaît alors des synodes du Bas-Languedoc. Sa vie fut assez agitée par l'effet de sa promptitude, ennemie de la prudence. Il aimait la controverse et se plaisait aux illusions de la magie ; il encourut même sur ce dernier point les censures synodales, et sur les plaintes des sieurs *Malmont* et *Gautier*, fut suspendu de ses fonctions, trois mois, par le synode national de Privas. Un libelle attribué par La Monnoye à Henry *de Sponde :* « *Le Magot Genevois,* découvert ès arrests du synode national des Ministres réformez tenu à Privas l'an 1612, » expose les faits fort à son désavantage : « Il fallut enfin, y lit-on, juger l'affaire de Bansillon, contre lequel le capitaine Gautier, gouverneur de Peccais, avoit écrit au synode des lettres par les quelles il l'accusoit d'avoir affronté de 4,000 écus un médecin papiste de Lyon nommé Richardon, lui vendant une recepte pour la terrecture des métaux, la quelle étoit fausse : Item, de travailler tous les jours à l'alchimie, empoisonner plusieurs personnes par ses sublimez, antimoines et autres drogues venimeuses, faire même la fausse monnoie ; mestiers qu'il auroit apris d'un médecin dict *Barnaud* (voy. ce nom), le quel il avoit retiré en sa maison, etc. » La légèreté d'une pareille accusation saute aux yeux ; aussi le synode de Tonneins, auquel Bansillon avait été député par la province du Bas-Languedoc, reconnut son innocence et ordonna de rayer des actes du synode de Privas la censure qui lui avait été infligée.

Mais les controversistes avec lesquels il eut affaire ne se firent pas faute de la lui reprocher.

Le premier de ses adversaires fut le célèbre jésuite Cotton qui avait écrit sur la Messe un traité auquel Bansilion répondit par : I. « *Les Confusions, Vanitez et Nouveautez de la messe,* » qui faillit le faire mettre en prison. On lit, sous la date du 24 janvier 1601, dans les registres du consist. de Nîmes : « Sur l'exposition faicte par M. Brancillon ministre d'Aiguesmortes, presentz MM. *Massouverain* et *de Chauve* ministres, des moyens qu'il a à tenir pour le retraict du décret de prinse de corps contre luy donné par le siége présidial de Béziers, comme aussi que le livre par luy faict soit cloué à la porte de la maison consulaire. » L'assemblée prend fait et cause pour le requérant; elle décide de présenter une demande aux commissaires exécuteurs de l'édit pour que le décret de prise de corps soit retiré. Il le fut en effet. Mais la vivacité de Bansilion ne diminua point. En 1605 (3 avril) les magistrats de Nimes, où son talent pour la prédication le faisait souvent appeler[1], manifestent le mécontentement qu'il leur cause : «..... les sieurs magistrats estimant que il ait, en tançant le vice, advancé quelques parolles tendant à reprandre la justice de conivance. » Le pasteur *Suffren* était compris dans la même plainte. Le consistoire prit la défense de ses prédicateurs et agit de manière à sauvegarder la liberté de la chaire.

A la même époque où le ministre d'Aigues-Mortes n'évitait qu'à peine une poursuite criminelle pour les licences qu'il avait prises en écrivant sur la Messe, en 1601, paraissait un libelle catholique dont nous avons parlé plus haut (col. 21) : *Le Fouet des apostats,* par le cordelier Nicolas Aubespin. Bansilion ne put s'empêcher d'y faire une réponse, qui parut à Montpellier, en 1605, sous ce titre : II. « *Défense de la Religion réformée* contre le libelle appelé Fouët des apostats. » En même temps il publiait un Discours général contre les principes de l'Eglise romaine, qu'il avait divisé en trois parties. La première avait paru en 1603[1] et la seconde en 1606[2]; quant à la troisième, « j'avois dilayé [différé], dit-il, l'édition de ceste 3e partie, imitant les bons capitaines, qui font advancer peu à peu leurs troupes contre leurs ennemis; ne hazardans jamais toute leur armée à la fois; mais qui font qu'un esquadron preste l'espaule à l'autre, le soustient et reçoit en cas qu'il le vid repoussé. Ainsi avoy-je desbandé pour avant-garde et pour Enfans perdus les deux livres premiers de la Ire partie, ou je defendoy les principes de nostre Religion contre ceux de nos adversaires. A celle-là fi-je succeder la seconde, en laquelle je soustenoy toute nostre créance contre les accusations fausses de ceux qui ne l'entendent pas ou la pervertissent malicieusement.... »

Il allait mettre au jour « le gros de la bataille, » c'est-à-dire la troisième partie de son Discours, lorsque le frère Aubespin l'attaqua dans une nouvelle édition de son Fouet des apostats qu'il appela le *Second Fouet;* mais tandis qu'il était occupé de faire face au cordelier, en insérant une réponse à son adresse dans l'ouvrage qu'il avait sous la presse, survint un jésuite, Provincial de son ordre, le R. P. Louys Richeome, qui absorba son attention tant par son nom, ses titres, sa personne « estant homme « qui a la plume bien taillée et qui fait « profession de la lecture des bons « livres, » que par la publication d'un nouveau pamphlet au titre bruyant : « *l'Idolâtrie huguenote* figurée au pa- « tron de la vieille payenne et dédiée au « Roy très-chrestien[3]. » Dès lors, notre ministre ne tarda pas à faire paraître : III. « *L'Idolâtrie papistique* opposée en « réponse à l'Idolâtrie huguenote de

[1] 25 oct. 1600, payement de 5 liv. à M. *Cheyron* diacre, « pour avoir norry durant 10 jours en sa maison, M. Bancillon pasteur protestant preschant en cette ville. » — Autres paiements analogues en avril, mai, août 1603. — Appelé pour remplacer le pasteur *Ferrier* pendant la députation de celui-ci à la cour, avril 1606. — Il est « désiré » pour pasteur à Nimes, 2 janv. 1613. Un exprès est chargé de partir le lendemain pour l'aller prendre. (Reg. du Consist.)

[1] Rouen, 868 p. in-12, 1607; Arras, 710 p. in-8°, 1608; Lyon, P. Rigaud, 1608.

[2] A Nismes, chez Sebastian Jaquy.

[3] A Montpellier, chez Jean Gilet. C'est tout ce que nous savons de ces deux traités, si ce n'est que le second avait été présenté par son auteur au synode du Bas-Languedoc tenu à Alais le 8 mars 1606 et que cette assemblée en avait recommandé l'impression.

« Louys Richeome, et servant de troi« siesme partie à l'Instructive des con« troverses de Jean Banssilion de M. M. « A. A.[1], contenant les préventions et « prévarications de l'Eglise romaine; » 1608; 546 p. in-8°[2]. A quoi le Provincial des jésuites répliqua peu après par : « *Le Panthéon huguenot découvert et* « *ruiné*, contre l'autheur de l'Idolâtrie « papistique, ministre de Vauvert, cy « devant Aiguesmortes;» 1610, in-8° de 339 pages[3]. Toujours prémuni de sa dédicace au roi très-chrestien, l'auteur y explique le titre de sa réplique : « Je l'appelle le Panthéon huguenot découvert et ruiné, parce qu'en icelle je monstre que selon la totale doctrine des Ministres, que cestuy ci defend à tous essais en opiniastre perdu, la Pretendue Religion est un Temple général et un Pantheon à tous Dieux, auquel toutes sortes d'hérésies et Idoles spirituelles sont nichées et adorées en titre de Religion Reformée, comme jadis au Panthéon Payen estoient receües et consacrées toutes les Idoles matérielles des faux Dieux de la Gentilité; et par telle découverte principalement je les destruits...» Une courte citation suffira pour faire comprendre la méthode par laquelle le jésuite arrive à de si merveilleux résultats. Il veut prouver que l'idolâtrie de Vénus, par exemple, est en aussi grand honneur parmi les huguenots que dans la Grèce antique. Il commence (*Idol. hug.*, l. V) par une série de chapitres consacrés à l'histoire et à la description de ce culte dans tous ses scabreux détails; puis, d'espace en espace, chap. XIII, par exemple, il établit le raisonnement que voici : — Ch. XIII. « Des statues et idoles de Venus, de Cupidon, Priapus, des colombes et cygnes, de Vénus, des sacrifices d'icelle et autres superstitions renouvellées en la R. p. Réformée. » — « Ne vous alarmez pas, messieurs, du tiltre de ce chapitre, comme prétendus innocens des choses qu'il vous met sus; oyez seulement ce qu'il dict et arguez moy de calomnie si je vous accuse à tort. Il se peut bien faire, ce que je n'ose affirmer, que vous ne tenez point de statues de Venus de métail, de bois ou de pierre, ni le reste pris au pied de la lettre, mais vous faites pis. Vos Statues et vos Idoles, vos Cupidons, Priapes et les autres figures de vostre Idolâtrie sont plus subtiles et plus trompeuses; elles vivent et parlent et donnent dedans l'âme plus profondément que ces pièces grossières de la Gentilité et se forment en chair. Vos statues de Venus sont vos maximes de luxure taillées en vostre entendement, publiées par vos escrits, presches, et adorées par vos œuvres à la veüe de tout le monde, non-seulement sans honte, mais encore avec vanterie et loüange de Religion : *Chascun* soit marié, laïques et prestres; *la virginité* soit bannie; *le célibat* chassé; *nul* ne voue chasteté; *nul* ne face conscience de la rompre l'ayant voüée. Ce sont vos Idoles parlantes sans dissimulation, sans couverture, et toutes nües, provoquant chascun a s'adonner a la chair avec beaucoup plus d'énergie et d'efficace que ne firent onques les anciennes du temple de Venus payenne, etc. » C'est par ces équivoques misérables et graveleuses que l'Eglise romaine répondait aux sérieuses critiques de la Réforme et de ses ministres. Ils avaient riposté; ils avaient même amusé leur auditoire, c'était assez.

Bansilion soutint bien d'autres combats; mais il ne nous est resté qu'une partie des livrets éphémères qui pourraient nous les faire connaître. Après le frère Aubespin, le père Coton, le père Richeome, un certain père Carnot dont nous n'avons que le nom, il eut à lutter avec frère Fulgence Brun, récollet. Ce fut dans une conférence publique. Il paraît que cette conférence avait été interrompue, trop précipitamment, par la disparition du récollet qui s'était déclaré malade, et Bansilion, avec sa vivacité habituelle, avait promptement publié le récit de ce qu'il considérait,

[1] De Montpellier, ministre à Aigues-Mortes.

[2] Avec une épitre dédicatoire à M. *d'Arambure*, seig^r de Ramefort, gouverneur d'Aigues-Mortes et un sonnet à la louange de l'auteur par Abraham *de l'Arc*.

[3] Paru en même temps à Lyon chez P. Rigaud, à Rouen chez Sal. Jumelin et dans plusieurs autres villes, comme l'Idolâtrie huguenote. La richesse des Jésuites leur permettait, quand un livre émané de la Compagnie leur paraissait devoir réussir, de le répandre à profusion en le faisant imprimer à la fois dans plusieurs villes, avec ce soin que tout étant très-différentes par les caractères et les fleurons, ces impressions diverses fussent de pagination identique.

non sans raison, comme sa victoire. De là l'indignation du frère Fulgence qui lui répondit par un volume intitulé : « *Anthropographie ministériale* ou devise de maistre Jean Bansilion, ministre pretendu dans la ville d'Ayguemortes, descouverte en un sien cayer imprimé sur la Conférence qu'il a eu tant de vive voix que par escript avec le R.-P. Fulgence-Brun, gardien des PP. Recollets de Beziers preschant pour lors en la ville d'Ayguemortes, avec la d. Conf. comme elle est en son original, où le s. sacrifice de la messe est clairement et succinctement défendu contre les heresies de ce temps. » Béziers, J. Pech, 1619; 216 p. in-16. Le récollet ne ménage rien; il reproche à son antagoniste d'avoir perdu avec le p. Carnot une dispute où il avoit engagé sa tête, « d'avoir esté doucement peloté par le « R. P. Coton et richement estrillé par le « R. P. Richeome .... et une infinité « d'autres avec lesquels il s'en est voulu « prendre. » Il se moque aussi de ce que « maistre Bansillon » s'était hâté de faire imprimer : IV. « *La Conversion du R. P. Guillaume, docteur en théologie*, pour célébrer la conversion qu'il avoit faite d'un pauvre cordelier tenté du diable, » tandis que celui-ci, « homme « idiot qui savoit quasi-lire, encore avec « grand peine, » s'empressait de rentrer dans son couvent. Il lui rappelait aussi les accusations plus graves d'avoir « donné dans l'alchimie, » d'avoir déçu des marchands jusqu'à la somme de 2,000 escus et de continuer à souffler pour venir à bout de la pierre philosophale (p. 5). « Et avec tout cela, mes« sieurs, s'écrie le frère Fulgence (p. 13), « il faict encores du Morgant, il faict du « Goliath, il deffie tous les Récollets! ....Aussi j'ay jugé estre expédient d'ou« blier le soin de ma propre santé pour « celui des âmes et de percer sa langue « vipérine et applatir la tumeur de son « orgueil. » Bansilion répondit par : V. « *Les Tableaux de la Messe*, recueillis de la doctrine des plus célèbres docteurs de l'Eglise romaine et notamment de celle des Observantins Recollets; Nismes, J. Vaguenar, 1620 (in-8° de 16 et 486 p.). » C'est un ouvrage qui n'est pas exempt de trivialité puisque tel était le goût du temps, mais d'une autre espèce que celui auquel il faisait réponse. Le ministre expose sérieusement les faits, il donne les articles du procès-verbal de la conférence, il met en regard l'édition falsifiée qu'en avaient donnée les récollets; il complète cette démonstration de leur mauvaise foi par un traité sur chacune des questions débattues et il dit avec calme dans sa préface (à Messieurs de l'Eglise romaine) : « Je ne me proposeray autre but en tout ce Traicté que l'esclaircissement de la vérité et l'édification des âmes : comme je n'ay eu aussi autrefois dès le commencement de cette conférence. » La querelle est à son honneur. Ajoutons qu'il dédia son livre à un enfant nouveau-né, mais qui était un Coligny, Maurice fils du comte de Coligny, gouverneur de Languedoc, et qu'il lui dit en tête de sa dédicace avec un à-propos qui ne manque pas de noblesse : « Monsieur, on trouvera estrange que je vous parle si sérieusement avant que vous sçachiez parler. Mais pourquoy cela, puisque le plus beau langage que l'on vous puisse apprendre est le langage de Chanaan, qui ne tient pas seulement de la langue des Anges, mais qui est le style et le discours du S.-Esprit?... »

Nous possédons encore de notre auteur le livret suivant : VI. « *Conférence* tenue en la ville de Montpellier au mois de mars 1624 entre M. Pierre de Fenouillet, evesque de Montpellier, et M. J. Bansilion, ministre à Aiguesmortes, touchant : le canon des sainctes Escritures; les corruptions de la version vulgaire de l'Eglise romaine; le culte des images. » Nismes, par la veuve de J.-J. Vaguenar, 1624; 174 p. in-16. — C'est le récit d'une dispute semblable à celle que nous avons racontée plus haut (col. 158-161), c'est-à-dire dans laquelle les catholiques, après avoir pressé les ministres, d'abord *Faucher*, professeur à Nîmes, puis Bansilion, de débattre un certain nombre de points controversés, afin de satisfaire à la curiosité et à l'édification des auditeurs, arrangent une assemblée presque toute à leur dévotion et s'ingénient à lasser la patience du ministre par les feintes et les faux-

fuyants. Bansilion persiste naïvement à mettre sous les yeux du lecteur les procès-verbaux des neuf séances qui eurent lieu et les quelques arguments interrompus qu'il parvint à y introduire, mais les uns et les autres sont, pour nous, à peu près illisibles.

Bansilion fit imprimer aussi, l'année suivante : VII. « *Le triomphe de la vérité.* Nîmes, Vaguenaer, 1625, in-12; » livre que nous n'avons pu trouver. Enfin, le P. Lelong cite comme se trouvant en manuscrit dans la bibl. du marq. d'Aubaïs : *Conférence tenue entre le sieur Véron, prédicateur du roi, et le sieur Bancillon, ministre.*

En 1620, le comte de Coligny dont il a été question tout à l'heure, chargea Bansilion de porter au synode d'Alais l'assurance qu'il s'emploierait de tout son pouvoir, à l'exemple de ses ancêtres, à l'avancement du règne de Jésus-Christ; nous verrons plus tard comment il tint parole. En 1622, il l'employa à quelques négociations auprès d'une assemblée générale du Languedoc, dans le but de ressaisir le commandement de la province qui avait été conféré au duc de Rohan. Mais en 1626, Bansilion, nous ne savons pourquoi, se trouvait suspendu de ses fonctions pastorales; c'est ce que nous apprend un acte du synode national de Castres qui intercéda en sa faveur auprès du roi. Louis XIII eut égard à cette requête et le ministre d'Aigues-Mortes y exerçait encore ses fonctions en 1637. Il est probable que ce vaillant champion des doctrines de la Réforme mourut peu de temps après cette date.

3. BANCILHON, galérien sur les galères de Dunkerque, vers 1700-1712. « Il arriva que le mousse d'office du capitaine, M. de Langeron, lui friponna 50 ou 60 livres de café. Le capitaine, sans autre forme de procès, ordonna qu'on donnât 50 coups de bastonnade à ce pauvre fripon de mousse et qu'on le mît au banc criminel, ce qui fut exécuté fort ponctuellement, après quoi il ordonna au « Comite » de lui chercher un mousse fidèle parmi les forçats de la galère. Le Comite se récrie sur ce mot de *fidèle*, disant qu'il lui étoit impossible de l'assurer de la fidélité d'aucun de ces malfaiteurs; mais qu'il savoit un galérien déjà âgé et peu capable de la rame de la fidélité duquel il pouvoit lui répondre, « mais, ajouta-t-il, je sais que vous ne le voudrez pas. — Pourquoi non, dit le capitaine, s'il est tel que tu le dis? — C'est, dit le Comite, qu'il est huguenot. » Le capitaine, fronçant les sourcils, lui dit : « N'en as-tu pas d'autre à me proposer? — Non, du moins dont je puisse vous répondre. — Eh bien, je l'éprouverai; fais-le venir en ma présence. » Ce qui fut fait. C'était un nommé Bancilhon, vénérable vieillard, respectable par sa candeur et sa probité qui était empreinte sur sa physionomie. Le capitaine lui demanda s'il vouloit bien le servir pour son mousse d'office. L'air et la prudence avec laquelle il lui répondit charmèrent le capitaine, qui le fit d'abord installer par son maître d'hôtel dans la chambre d'office et fut bientôt si content de son mousse qu'il n'aimoit personne autant que lui, jusque-là qu'il lui confioit sa bourse... Bancilhon [malgré les jalousies qu'il excita] demeura le domestique favori de M. de Langeron dont l'amitié pour lui rejaillit sur nous, les autres quatre réformés qui étions sur la galère. »

Mém. d'un protestant cond. aux galères, 1757 (édit. H. Paumier, 1865, p. 131). Voyez ci-après l'article Marteilhe.

BANIER (Claudine), de Saint-Hippolyte, réfugiée à Magdebourg, 1700. — (Jean-Bapt.), galérien, 1705.

Banières, capitaine; voy. Tourtoulon.

BANIOL (Manaud), condamné à mort et exécuté à Toulouse en 1562. Sa maison, confisquée, fut vendue par arrêt du parlement à messire Jean Mandegot, abbé d'Ardorel (Pradel).

BANQUIER (André), de Saint-Denis en Languedoc, ouvrier en bas, réfugié avec sa femme, et une veuve recueillie par eux, à Magdebourg, 1698.

BANÇONS (Jérémie), ministre de Tonneins, député au synode de Gergeau, 1601; à l'assemblée de Saumur, 1611. — (Isaac de) lieutenant au service d'Angleterre, 1691. — (Jérémie) lieutenant-colonel, *id.* 1706.

BANDIN (Jacques) et sa famille (onze pers.) réfugiés à Berlin.

BANDOL (Jacques), de Veynes en

Provence, étudiant à Die en 1660, pasteur de La Mure, épousa, en 1673, Marguerite fille de feu noble Antoine *de Méraude* et de feue Elisabeth Liffort ; puis peu d'années après, Françoise fille de Jacques Dufour syndic de Genève et de Charlotte Pelissari. Il devint professeur de philosophie et d'hébreu à l'acad. de Die et, aux approches de la Révocation, se retira à Genève.

BANES ou BANIS (François), consul de Castres en 1601. — (Jean), orfévre à Castres, marié avec Madeleine *Defos*, v. 1625. — (Barthélemy) du pays de Rouergue, « serrurier et faiseur de métiers à bas, » sa femme et trois ouvriers, réfugiés à Halle, 1698. — (Susanne) assistée à Londres, 1721. — *Bane*, de Florac, prisonnier au château d'If, 1708 (*Bull.* XI, 402).

BANE (Claude de), fils d'Antoine de Bane[1] et de Gabrielle Aubert, seigneur d'Avéjan, baron de Ferreyrolles, épousa, en 1567, Dauphine *de Montcalm*. Le contrat de mariage fut signé le 7 août en présence d'Honoré *de Montcalm*, sieur de Saint-Véran, frère de la fiancée, de Claude *de Beauvoir* seigneur de Saint-André, de Jacques *de Budos* baron de Portes, de Jean *de Barjac* seigneur de Rochegude, et de Hardouin *de Porcelet* sieur de Maillanne ; une clause du contrat portait que le mariage serait célébré selon les rites de l'Eglise réformée. Dès cette époque, Claude de Bane professait donc le protestantisme. Il mourut dans le mois de mars 1604, laissant de sa femme qui vécut encore trente et une années, huit enfants, savoir :

1° Pierre de Bane, qui continua la branche d'Avéjan ; — 2° Jacques de Bane, qui fonda la branche de Terris ; — 3° Louis de Bane, qui eut d'un premier mariage Dauphine de Bane, mariée à Charles *de Rosel* seigneur de Saint-Sébastien ; il épousa en secondes noces Anne *de Leuze* qui le rendit père de Dauphine de Bane et de Jacques de Bane, seigneur de Méjannes.

Ce dernier fut probablement le père de Jacques de Bane sieur de Méjanes, qui fut pasteur[1]. Reçu au ministère évangélique, par le synode du Bas-Languedoc tenu à Montpellier le 23 novembre 1644, il fut aussitôt nommé pasteur de l'Eglise de Saint-Pargoire (colloque de Montpellier). En 1647 il passa au service de l'Eglise de Montagnac (même colloque). Il fut ensuite pasteur à Candiac (colloque de Nîmes) de 1656 à 1685. Cette église était une église de fief depuis 1655 ; Jacques de Bane de Méjanes y fut pasteur sous le titre de ministre de la famille de M. de St-Véran, seigneur de Candiac. A la révocation de l'Édit de Nantes, il se réfugia en Suisse, où le rencontra Jacques Pinéton de Chambrun (*Larmes de Pinéton*, éd. de La Haye, 1726, pag. 281, 286). Candiac réuni à Vestric forme aujourd'hui une commune sous le nom de Vestric-Candiac, canton de Vauvert (Nicolas).

4° Claude de Bane, seigneur de Cabiac. Né en 1578, il fit ses premières études au collége royal de Nismes, dont tous les professeurs étaient à cette époque protestants. A l'âge de 14 ans, il fut mis chez les jésuites de Tournon. Le P. Sales le convertit et lui inspira, dit Ménard, ce zèle enflammé qu'il eut depuis pour la religion catholique. Nommé conseiller au présidial de Nismes, il occupa cette place pendant plus de 40 ans et la transmit à son fils. A l'âge de 80 ans, « son zèle enflammé » ne s'était point encore refroidi, car il composa contre les protestants un livre intitulé : *L'Écriture abandonnée par les ministres de la religion prétendue réformée*, qui ne fut cependant imprimé qu'après sa mort, arrivée en 1658. Il essaie d'y prouver qu'aucun passage de l'Écriture ne justifie la croyance des Protestants, tandis qu'au contraire, une foule de textes formels la combattent. C'était un tour de force bien digne d'un élève des Jésuites. — 5° Charles, seigneur de Révégueys, qui épousa Jacquette *de Tuffain* et en eut cinq fils : *Antoine*, *Jacques*, *Jean*, *François* et *Pierre*. — 6° Marguerite, épouse de Jean *de Ribeirols* sr du Pont. — 7° Françoise, femme de Jac-

[1] Il faut écrire *Bane*, non pas *Banne*, ni *Bannes*. C'est un nom de lieu des Cévennes, *Mansus de Buneto* ou *Bano*, mot qui signifie corne de bœuf, tandis que banne n'a pas de sens dans le patois du pays (Nicolas).

[1] Et qu'il ne faut pas confondre avec un autre pasteur, aussi seigneur de Méjanes, appelé Etienne *Broche*. Il y a deux Méjanes dans le Gard : Méjanes-le-Clap, cant. de Barjac (comme Avéjan) et Méjanes-les-Alais, cant. d'Alais.

ques *de Gout* sr de La Charrière. — 8° Isabeau, qui se maria avec Jean *de Gas* sr de Saint-Gervais.

1. Branche d'Avéjan. Pierre de Bane épousa, le 2 mai 1593, Anne *de Caladon*, fille de François *de Caladon* sr de La Valette et de Gabrielle *de L'Estang de Pomérols*. Il en eut : 1° François, mort jeune. — 2° Jacques qui continua la descendance. — 3° Jean. — 4° Gabrielle, qui épousa Charles *de Rochemore* sr de La Devèze.— 5° Marie, femme de Charles *d'Agulhac*, seigneur de Lézan et de Rousson. — 6° Françoise, alliée à Joachim *de Gabriac* sr de Saint-Paulet.

Jacques de Bane, baron de Fereyrolles, seigneur d'Avéjan, de La Nuéjols, etc., suivit la carrière des armes. En 1631, il était guidon de la compagnie de gendarmes commandée par le comte de Tournon. Il servit ensuite en Italie sous le maréchal de Créqui. En 1635, il obtint un congé dont il profita pour visiter son pays natal et épouser Marguerite *de La Fare*. A peine son mariage fut-il célébré, qu'il retourna sous les drapeaux ; mais il n'y passa que quelques mois. En 1637, il accourut au rendez-vous donné à Béziers par le maréchal de Schomberg à toute la noblesse du Languedoc, pour de là marcher contre les Espagnols qui assiégeaient Leucate. Pendant qu'il combattait les ennemis de la France, sa maison de La Nuéjols fut pillée par des rebelles. Deux ans plus tard, les Espagnols ayant fait une nouvelle tentative sur Salces en Roussillon, il s'empressa de reprendre les armes. On ignore en quelle année il mourut, mais on sait qu'il vivait encore en 1694. Il comptait alors 81 ans, et l'âge n'avait diminué en rien son zèle pour sa religion. Un exemple suffira pour prouver à quel point il y était attaché. Son fils aîné Denys, né le 7 août 1639, ayant fait abjuration, en 1655, à la Fère, où il avait suivi Louis XIV comme page de la petite écurie, il en conçut un ressentiment que rien ne put calmer, pas même une lettre du roi qui lui écrivit à cette occasion : « Je me promets de votre justice et bon naturel que désormais vous n'aurez nul égard à ce changement, nous assurant que vous conformant à ce qui est en cela de ma volonté, qui n'est point contraire à celle de Dieu ni aux avantages de votre maison, vous me ferez un singulier plaisir que je reconnaîtrai par les effets de ma bienveillance aux choses que vous aurez à désirer de moi. » Jacques de Bane ne tint aucun compte de cette lettre. Trois ans après, lorsqu'il fit son testament[1], il ne légua à son fils aîné que 8,000 livres, instituant pour héritier universel de tous ses biens son second fils Jacques, à qui il substitua son troisième fils Christophe, et à celui-ci Denys « à condition de professer la religion réformée, sans quoi ils seroient privés de la substitution, et ses biens passeroient aux deux puînées de ses quatre filles. » On peut conclure de ces dispositions que les deux aînées de ses filles étaient déjà à cette époque catholiques ; elles se firent l'une et l'autre religieuses. Des deux autres, l'une, Gabrielle, épousa en 1674 Jean-Joseph *de Rocquart*, seigneur de Vinsobres ; l'autre se convertit comme ses sœurs aînées et fut nommée, en 1704, abbesse d'Hières. Quant aux deux fils, Jacques servit avec le grade de capitaine dans le régiment Dauphin et mourut en Irlande où il était allé combattre sous les drapeaux du roi Guillaume ; Christophe fut tué en Flandre à la tête d'une compagnie de ce même régiment.

II. Branche de Terris. Le fondateur de cette branche, Jacques de Bane, fut chargé, en 1621, par *Châtillon* de lever un régiment de gens de pied qui devait agir dans le Bas-Languedoc. Il fut marié deux fois, la première, en 1603, avec Louise, fille unique de Claude *de Brignon* et de Marguerite *de Carlot ;* la seconde, en 1613, avec Louise fille de Jacques *de Grimoard de Beauvoir Du Roure* et de Susanne *d'Isarn*, par contrat passé devant André *Couroi*, ministre aux Vans. Cette Louise Du Roure était veuve de Gédéon *d'Ilaire*, seigneur de Champvert, et en avait un fils nommé Charles.

De son premier mariage naquirent Pierre de Bane, seigneur de Cavennes, qui mourut sans enfant de Louise *de Rocher*, et Marguerite de Bane qui épousa Charles d'Ilaire, fils de sa belle-mère.

[1] La lettre du roi et le testam. sont aux Carrés d'Hozier, t. 56.

De Louise Du Roure, il laissa quatre fils, Jean, seigneur de Montgros; Hercule; Charles, seigneur de Terris, capitaine dans le régiment de Montpezat par commission du 24 juin 1649, qui épousa, en 1653, Perrette *Imbert*; Henri, seigneur de Châteauvieux.

L'aîné, Jean, fut marié en premières noces avec Susanne *de Rosel* dont il n'eut pas d'enfant. En 1649, il épousa Gabrielle, fille de Daniel *de Chalas* et de Diane *de Brueïs*, et mourut en 1654, laissant un fils âgé de quatre ans, Pierre de Bane, qui vécut jusqu'en 1729. Rien ne nous indique si ce dernier persista dans la profession de la religion de ses pères; tout ce que d'Hozier nous apprend, c'est qu'il avait eu deux fils et trois filles, de sa femme Françoise *de Barre*.

BAOUST, de Castres, ruiné par les dragons, 1698.

BAPTISTE, pasteur à Nérac vers 1566. — Autre, pasteur à Mouchamp, 1572 et 1573. — (Jean), sieur des Touches, pasteur à Mougon de 1592 à 1603. — (Calliste), ancien secrétaire du cardinal d'Armagnac, pasteur; déposé au 4e synode.

BAR (Pierre), brûlé à Rouen, le 23 juillet 1528. — (Isaac) sieur de Salles, vaillant capitaine qui se distingua dans les guerres du Dauphiné, de 1585 à 1594. — (Pierre), de Rouen, établi à Londres en 1670. — (Moïse) jeune garçon du Dauphiné assisté à Lausanne, allant en Piémont, 1692. — Les dauphinois Marie Bar, de La Mure, et Lucrèce, de Roibon, 1693; Moïse, de Saint-Sébastien, 1700; Jean et son fils, de Péchan, 1708; veuve Bar et sa fille de Meins, 1708-1713, assistés à Genève. — Anne âgée de 6 ans et Jeanne sa sœur, 5 ans, filles de deffunts Paul Bar, du comté de Foix, et Jeanne sa femme, tous deux décédés à Londres, en 1704, assistées, 1705. — (Pierre), fabricant de rubans, transporte son industrie en Hollande après la Révocation. — (Etienne et J. Pierre) emprisonnés à Montpellier, 1745. — Françoise *Bare* veuve de François Hauton, de Montaren, 66 ans, mise à la tour de Constance, 1749.

BAR (de), famille languedocienne dévouée de bonne heure à la Réforme et que citent l'Histoire ecclésiast. de Bèze ou d'autres documents, sans que cette famille ait jeté un grand éclat [Haag I, 224]. Ses différentes branches étaient les de Bar *d'Islemade*, de Bar *de Villemade*, de Bar *des Auzides* et surtout les de Bar barons *de Mauzac* ou Mausac (aujourd'hui défiguré en Meauzac). = *Armes :* Ecartelé aux 1 et 4 d'azur à deux bandes d'or, aux 2 et 3 de gueules au lion d'or.

On voit inscrit sur l'état des officiers du roi comme « échanson, » en 1631 (Arch. n. Z 1341), Elie de Bar de Mozac. Il était peut-être frère de Guillaume de Bar, fils d'Antoine et de Louise de Castelverdun, qui épousa Jacquette *de Lusignan*[1] et fut père de Pierre de Bar, baron de Mausac, mort après 1626 [Haag I, 224]. Ce dernier avait épousé, en 1594, Marguerite *Le Selier* dont il eut Gratien baron de Maussac, et Samuel, seigneur des Ausides. Le premier fut père de Jean de Bar baron de Maussac, connu par les odieux traitements qu'il eut à subir et que raconte Elie *Benoît* dans son Hist. de l'édit de Nantes. Après le succès des missions bottées dans le Béarn, le marquis de Boufflers reçut l'ordre de se rendre à Montauban, où il entra le 15 août 1685. A sa suite, dès le 20, les troupes pénétrèrent dans la ville qui fut en quelque sorte livrée à leur discrétion. Le marquis prodigua les promesses et les flatteries pour gagner ceux qui lui avaient été désignés comme plus attachés aux intérêts de leur fortune qu'à la religion de leurs ancêtres. Assuré du concours du marquis de *Reiniers*, du baron de *Villemade*[2], de l'avocat *Satur* et de quelques autres, il convoqua une assemblée générale des protestants et leur renouvela la déclaration, que le désir du roi était qu'ils rentrassent dans le giron de l'Eglise. L'assemblée eut honte de se rendre si promptement; elle demanda qu'on lui permît de renvoyer au lendemain sa réponse. Boufflers qui connaissait d'avance le résultat de la délibération et à qui on faisait espérer

[1] Des Lusignans du Poitou. Ces noms se présentent fréquemment dans les documents de Montauban; par exemp. : « 25 déc. 1581, baptême de Joachim fils de noble Cobeyran *de Peyrol* et de dlle Jeanne de Bar; parr. nob. Guyon de Bar sr de Mauzac, marr. dame Jacquette de Lusignan sa femme. » (Reg. des bapt. de Montauban. 1580-82, fo 43 (Nicolas).

[2] C'était un parent du baron de Mauzac; il se nommait Isaac de Bar et avait épousé en 1650 à Castres, Jeanne fille de Pierre de *Balaran* conseiller au sénéchal de Montauban (Pradel).

une réunion plus nombreuse, consentit gracieusement à cette requête. Cent cinquante personnes s'assemblèrent, en conséquence, le 24 août; la corruption et les sévices n'avaient, au bout de quatre jours, conquis au catholicisme que cette faible fraction de la population montalbanaise. Après quatre heures de délibération, l'assemblée prononça qu'il n'existait pour les réformés aucune cause légitime de séparation, et que tous « devaient s'empresser de donner satisfaction au roi, en rentrant sous son règne glorieux dans le sein de l'Eglise catholique, apostolique et romaine. »

Beaucoup persistèrent néanmoins à croire que dans les choses de la conscience il vaut mieux obéir à Dieu qu'au roi. De ce nombre fut Maussac, qui résista courageusement aux promesses et aux menaces. Désespérant de l'amener par la force à se convertir, on résolut d'employer la ruse, et Boufflers ne rougit pas de se prêter à un indigne guet-apens. Averti que le marquis attendait sa visite, Maussac se rendit à l'hôtel qu'il habitait. « On le fit attendre dans l'antichambre, nous dit Benoît, jusqu'à ce que l'intendant et l'évêque, qu'on avertit, fussent arrivés. Ils entrèrent dans la chambre du marquis par une autre porte et concertèrent avec lui de quelle manière il falloit s'y prendre à catholiser le baron. Quand les mesures furent prises, on le fit entrer, et après quelques discours qui tendoient à l'amener à une conversion volontaire, l'évêque prit la parole, et dit qu'il ne falloit pas faire tant de façon avec ce gentilhomme, qu'il ne falloit que le mettre à genoux, et qu'il alloit simplement lui donner l'absolution de l'hérésie. En même temps, des personnes apostées saisirent le baron et lui donnant le croc en jambe, le firent tomber. Cette insolente hardiesse, la crainte du piége, l'étonnement, la chute firent un si grand effet sur lui qu'il s'évanouit, et que les malhonnêtes gens qui l'avoient mis dans cet état, eurent de la peine à le faire revenir. Un commandeur de Malthe, qui trouva cette manière de convertir le monde fort nouvelle et fort peu chrétienne, le tira de leurs mains; mais comme ils ne vouloient pas avoir le démenti de cette entreprise, ils ne cédèrent à l'intercession du commandeur, qu'en le rendant responsable de la conversion du baron. Ce ne fut pas lui néanmoins qui l'ébranla. Il n'y eut que les soldats qui vinrent à bout de sa patience, et qui par des veilles forcées l'ayant jeté dans une espèce de rêverie, où il étoit hors de lui-même, lui extorquèrent une signature qu'il répara peu après en abandonnant ses biens et le royaume. » Seulement avant de toucher la terre d'exil, il fut arrêté et passa trois ans enfermé au château de Pierrecise. Ses dernières années s'écoulèrent paisiblement à Genève où il mourut le 22 novembre 1703 (voy. son épitaphe, *Bull.* IV, 173).

Son oncle Samuel s'était marié avec Jeanne, fille d'Élie *de Bar*, seigneur de Camparnaud, et en avait eu un fils, Elie de Bar, baron de La Motte et de La Garde. Ce dernier, invité au même rendez-vous que son cousin, évita le piége en ne s'y rendant pas. Il en fut puni par la ruine de deux maisons qu'il possédait. Jeté bientôt après dans un cachot, la prison et la misère lui arrachèrent enfin une signature qui suffit pour le classer parmi les fidèles sectateurs de l'Eglise catholique.

Le baron de Mauzac avait épousé, 8 nov. 1664, Isabeau fille d'un conseiller au parlem. de Toulouse, nommé de Faure baron de Monpeau; il avait d'elle, lorsqu'il fit son testament, quelques mois avant sa mort, quatre fils et six filles [1] L'aîné de ses fils, GRATIEN, et une des filles restèrent à Genève. La fille y épousa Antoine *de Josseau* réfugié de Castres; le fils y obtint la bourgeoisie d'honneur en 1709 et fut même admis au grand Conseil en 1714; mais il ne laissa point de postérité. Le reste de la famille continua, sauf ceux que la persécution avait dispersés [2], à vivre chéti-

[1] La première, Marie, femme de Guillermin baron de Suite; la seconde, Marguerite d'un La Garde baron d'Azens; la troisième, Marguerite-Isabeau, d'un conseiller au parl. de Toulouse nommé d'Anceau.

[2] Anne de Bar veuve de Samuel *de Bonencontre*, réfugiée du Languedoc en Angleterre, 1685; — Gratian de Bar de La Sausede, sieur de Monmilsan, réfugié de Montauban en Angleterre, 1687 (Tt 243, 322). — Elizabeth de Bar de Monmeillan, fille, assistée à Londres, 1702. — On a quelquefois confondu avec nos barons de Maussac un savant homme dont le nom se rattachait probablement à la même origine, mais qui était séparé d'eux pour tout le reste : l'helléniste Philippe-Jacques de Maussac, président de la Cour des comptes de Montpellier, très-

vement dans le vieux château de Mauzac qui ne fut démoli qu'en 1832 et auprès duquel on voyait naguère encore l'aire en friche de l'église que les seigneurs du lieu avaient longtemps et pieusement administrée[1]. La famille est éteinte.

BARADA (Antoine), arrêté à St-Malo avec plusieurs autres, 8 janv. 1701, emprisonné à Rennes et condamné aux galères pour avoir voulu sortir du royaume et favorisé la fuite des autres.

BARADE (Jean), massacré à Orléans, 1572.

BARADON (J.), galérien, 1703.

BARAFORT (Jean), natif de La Salle en Cévennes, arrêté, 1er mars 1692, pour avoir donné asile au ministre *Vivens;* forcé à l'abjuration par les menaces de l'intendant de Montpellier, il n'en fut pas moins mis aux galères où il vécut repentant de sa chute jusqu'en 1695. — Autre, d'Alais, poursuivi pour participation à une assemblée religieuse, 1725. — Marie *Baraforte*, de St-Hippolyte, assistée à Lausanne, janv. 1692.

BARAGNES (Jean de), sieur de Belestat, un des premiers réformés de Castres, 1562.

BARAGNON (Février), libraire de Toulouse condamné à mort par le parlement de cette ville, 1562.

BARAILLÉ, famille de Mauvesin en Lauraguais. David, ancien du consistoire en 1628 et 1642; Jean, fils d'Isaac, en 1640 et 1647; Samuel, en 1652; David, notaire, en 1649 et 1655. — Jeanne, âgée de 65 ans et sa fille de 34, assistées à Londres, 1702; Marie, *id.*, 1721.

BARAILLON (Pierre), de Rouergue, reçoit à Genève un viatique pour la Hollande, 1698.

BARANDON, de la colonie française de Berlin [Haag I, 224]. Nommé inspecteur des plantations de mûriers en Prusse, Barandon s'acquitta de ces fonctions, pendant plus de 50 ans, avec autant de zèle que d'intelligence. Grâce à ses soins, la culture du mûrier devint dans la Nouvelle-Marche un moyen d'existence assuré pour un grand nombre d'habitants. Barandon eut deux fils dont l'un fut directeur des accises et péages, et l'autre pasteur à Berlin. Moins prudents que lui, des membres de la même famille restèrent en France, sans renoncer toutefois à la religion réformée. L'un d'eux, pasteur à Vauvert, fut un de nos martyrs. Cet « homme très-dangereux, » dit Brueys, fut arrêté, en 1705, et exécuté par ordre de Basville. — L'historien Brueys cite encore un camisard du nom de *Berandon* qui, condamné vers le même temps, expira par le supplice de la roue.

BARANGEON (Les frères), huguenots de Provins, 1560 (Mém. de Cl. Haton). — (Nicolas), docteur en droit, sieur de Richebourg, 82 ans, enterré à Paris, 1638.

BARANGER, famille de Loudun, 1566.

BARAQUA (P.), dauphinois, galérien de 1691 à 1713.

BARASTE (Joseph), un des chefs du parti protestant à Gimont (Guyenne), condamné par le parlem. de Toulouse, juin 1570. — *Barate*, notaire, condamné de même à Toulouse, septemb. 1562. — *Baratte*, condamné de même par le parlem. de Paris, fév. 1562.

BARAT et sa famille, à Troyes, emprisonnés, 1562 (*Bull.* XVII, 287). — (Pierre), tailleur, Paris, 1621 (*ib.* IV, 91). — (La veuve de Jean), de Die, et sa fille, assistées à Genève, 1680, pour rentrer dans leur pays.

BARATEAU, famille de Loudun. (François) épouse Louise *Pellisson*, 1570; (Pierre) ép. Marie *Dumaine*, 1572; (François) ép. Anne *Constant*, de Saint-Jean-d'Angely, 1578. — (Louis), de la même famille, pasteur à Beaufort en Bretagne de 1682 à 1685, exilé à la Révocation, se rend en Hollande. — (Jean), réfugié, secouru à Lausanne en passant, mai 1700.

BARATIER ou Barattier, capitaine dauphinois [Haag I, 226], combat en Savoie sous les ordres de Lesdiguières, et chargé de défendre la petite ville de Cavour, est obligé de capituler, 1595. — (François), né à Romans en Dauphiné, 1682, était un descendant du capitaine. Il n'avait que trois ans à la Révocation de l'édit de Nantes et fut emmené par sa

catholique, et qui publia de 1614 à 1651 de nombreux ouvrages d'érudition classique et patristique.

[1] Voy. l'article inséré dans le *Bull.* IV, 435, par M. P. *Baulme*, pasteur de Mauzac, en 1856.

mère dans le pays de Vaud où il commença ses études. En 1699 il partit pour Berlin et reçut à Lausanne, pour faire son voyage, un secours de 9 florins. Après avoir passé un examen de théologie à Francfort-sur-Oder, en 1710, il fut reçu ministre de l'Evangile et obtint bientôt une place d'aumônier dans un régiment; il ne la conserva qu'un an. En 1719, il fut nommé pasteur à Wilhelmsdorf, d'où il fut ensuite appelé à Schwabach. Enfin il quitta cette dernière église, le 13 fév. 1735, pour se rendre à Stettin, en qualité de pasteur de l'église française. Son successeur, M. *Faigeaux*, fit paraître, à son insu, son « *Sermon d'adieu* à l'église française de Schwabach, par M. B., Francf. 1745. » Le roi de Prusse confia plus tard à Baratier, comme nous le dirons plus bas, les fonctions d'inspecteur des églises françaises de la province de Magdebourg; il les remplit avec zèle jusqu'à sa mort arrivée en 1751. Il a laissé :

I. *Fables et histoires possibles*, recueil de contes composés en 1723, pour l'instruction de son fils, insér. dans « la Lecture rendue facile et agréable » de Choffin (Halle, 1763, in-8°); réimp. en partie, par Gotting, sous le titre : *Le jouët des jolis petits enfants*, 1776, in-8°.

II. *Merkwürdige Nachricht von einem sehr frühzeitig gelehrten Kinde*, Stettin et Leipz., 1728, in-8°; 2e édit., 1735, in-4°. — C'est l'histoire de son propre fils, qui fut un véritable prodige, ainsi qu'on va le voir.

2. Né le 19 janv. 1721, à Schwabach, Jean-Philippe Baratier lisait couramment à 3 ans; à 4 ans, il parlait avec facilité le français et l'allemand; à 5, le latin; son père, sa mère et sa bonne avaient été ses seuls maîtres, en lui parlant chacun dans une de ces trois langues. A 6 ans, il savait le grec et l'hébreu; à 7, il pouvait réciter de mémoire tous les psaumes dans la langue originale; à 8, il traduisait à livre ouvert quelque auteur qu'on lui présentât. Il se mit alors à étudier le chaldéen, le syriaque, l'arabe et le dialecte rabbinique. A treize ans, il avait lu la plupart des écrivains ecclésiastiques, les collections de conciles, les écrits des philosophes, et dans son impatient désir de tout apprendre, il abordait déjà les mathématiques. Dix jours d'étude lui suffirent pour comprendre l'astronomie. Il ne demandait à ses livres que ce qu'il ne pouvait pas découvrir de lui-même, c'est-à-dire le nom des constellations et la manière de calculer le cours des étoiles; puis il se fit un astrolabe, dressa des tables astronomiques, confectionna des instruments ingénieux, et inventa des méthodes nouvelles, au moins pour lui. Il fit ainsi d'étonnants progrès. A l'âge de quatorze ans, il envoya aux académies de Londres et de Berlin un mémoire où il exposait ses idées sur le calcul des longitudes. La Société Royale chargea le savant Hodson de lui faire un rapport sur ce travail. La découverte du jeune Baratier n'était pas nouvelle; mais surprise de rencontrer dans un enfant d'aussi profondes connaissances, elle lui répondit par une lettre des plus flatteuses. L'Académie de Berlin lui donna peu de temps après une preuve non moins honorable de sa bienveillance, en l'admettant dans son sein.

Ce fut sur ces entrefaites que François Baratier reçut vocation de l'église de Stettin. En se rendant à son poste, il passa par Halle avec son fils qui, après un brillant examen, obtint gratuitement le diplôme de maître ès-arts. A leur arrivée à Berlin, le roi qui avait entendu parler du jeune savant, voulut s'assurer par lui-même que sa réputation n'était pas usurpée. Il le fit venir en sa présence. Interrogé sur presque toutes les branches des connaissances humaines, Baratier soutint cette épreuve avec le plus grand succès, et Frédéric-Guillaume émerveillé, comme toute sa cour, de trouver en un adolescent tant de savoir uni à une grande modestie, lui fit don de 100 thalers et lui accorda une pension de 50 écus, pendant quatre ans, en recommandant au père de détourner son fils de l'étude des mathématiques et de lui donner le goût de la jurisprudence, la seule science, selon lui, d'une utilité réelle. Comme Stettin n'offrait pas les facilités convenables pour l'exécution du projet conçu par le monarque, Baratier le père fut envoyé à Halle, avec le titre de pasteur et d'ins-

pecteur ecclésiastique. Tant de faveurs devaient l'engager à se conformer au désir du roi; il donna à son fils les meilleurs maîtres, mais le jeune Baratier, tout en étudiant le droit, ne put se décider à renoncer aux mathématiques, et il continua à se livrer avec ardeur au calcul des longitudes, sans négliger non plus la numismatique, l'histoire, l'archéologie, qui lui offraient un vaste champ d'observations et de recherches critiques. En 1739, il envoya à l'Académie des sciences de Paris un mémoire sur un nouveau compas qu'il croyait avoir inventé. Il en reçut une réponse fort courtoise; ce fut son dernier triomphe. Depuis l'âge de dix ans, le malheureux jeune homme était attaqué d'un ulcère qui le faisait beaucoup souffrir, et qui le conduisit au tombeau le 5 oct. 1740, dans sa 20e année. Une mémoire extraordinaire, une érudition vaste, un esprit vif et original, de la clarté dans les idées, de la précision dans l'expression de ses pensées, toutes ces qualités réunies faisaient de Baratier un prodige. Il écrivait purement en prose et composait même avec facilité d'assez bons vers. Sans effort apparent, il discutait les matières les plus abstraites et savait les rendre intéressantes. Peu d'hommes avaient autant lu que lui, et quoiqu'il dévorât les livres, sa mémoire était si heureuse qu'il retenait tout ce qu'il y avait trouvé d'essentiel. Quelque étendues que fussent ses connaissances, il avait encore plus d'intelligence que de savoir; et sa modestie rehaussait son mérite. D'un caractère gai, ouvert, plein de bienveillance, d'une conduite irréprochable, il mérita enfin, au jugement même de Voltaire, l'admiration de tous ceux qui le connurent.

Les ouvrages qu'il nous a laissés sont autant de monuments de sa sagacité et de son érudition. Nous en donnerons la liste d'après les bibliographes allemands.

I. *Lettre sur une nouvelle édition de la Bible hébraïque, chaldaïque et rabbinique.* — Cet écrit, qu'il composa à l'âge de onze ans, a été inséré dans la Biblioth. germanique où l'on trouve plusieurs autres lettres de lui, celle, entre autres, où il revendique pour Hégésippe un traité faussement attribué à Athanase, ainsi qu'une dissertation remarquable sur l'ordre observé par les Romains dans la répartition des proconsulats.

II. *Voyages de Rabbi Benjamin de Tudèle, trad. de l'hébreu et enrichis de notes et de dissertations historiques et critiques sur les voyages*, Amst. 1734, 2 vol. in-8°, avec le portrait du traducteur. — Le jeune Baratier n'avait pas encore atteint l'âge de douze ans lorsqu'il publia cet ouvrage. Dans les 9 premiers livres, la traduction est accompagnée de notes savantes; le 10e comprend huit dissertations tendant à prouver que Benjamin de Tudèle n'a jamais visité les pays qu'il décrit, mais qu'il a composé son livre sans sortir d'Espagne. La Bibl. german., dans son XXXe vol., et les *Nova acta eruditorum*, dans le N° du mois de janvier 1736, en ont donné des extraits étendus.

III. *Conspectus canonis Scripturæ sacræ ecclesiastici.*

IV. *Antiartemonius sive Initium evangelii Johannis adversus L. M. Artemonii criticam vindicatum*, Norimb., 1735, in-8°. — Cet ouvrage, qu'il composa à l'âge de quatorze ans contre Crellius, est un examen savant de la doctrine des Unitaires.

V. *Theses philosophicæ inaugurales variæ.*

V. *Défense de la monarchie Sicilienne* [de Ludwic] avec une *Histoire abrégée de la controverse entre le pape Clément XI et le roi des Deux-Siciles*, 1738, in-8°.

VII. *Explication de quelques médailles rares de Caligula.*

XIII. *Disquisitio historico-chronologica de successione antiquissimâ episcoporum romanorum indè à Petro usque ad Victorem*, Utrecht, 1740, in-8°.

Lorsque la mort le frappa, Baratier s'occupait d'un grand travail sur les hérétiques de la primitive Eglise. Il travaillait en même temps à une dissertation sur la vie et les écrits de St-Hippolyte, et à plusieurs autres ouvrages, parmi lesquels on cite : *Observationes hieronymianæ*, les *Fastes consulaires et proconsulaires*, une Histoire

de la guerre de Trente ans, une Histoire des Egyptiens qu'il comptait éclaircir par le déchiffrement des hiéroglyphes, une Grammaire et un Dictionnaire grecs, etc.

Notices et portrait dans le *Magasin pittoresque*, 1840 p. 306; 1854, p. 297.

BARATZ (Jehan), libraire de Genève ou plutôt colporteur de livres, poursuivi à Nantes, 1561, avec un sien compagnon du même métier, Florent *Girard*, pour avoir introduit dans la ville trois charges de « librairie réprouvée. » (Dom Morice, III preuves.)

Baraud, voy. Barrau.

BARBA (David) « de Thonnins, » longtemps malade à l'hôpital de Genève, 1683; — (la veuve de Jean), avec deux enfants, assistée à Genève, 1684.

BARBACANE (Moïse), de Tonneins, assisté à Genève, 1695.

BARBADE (Marie) épouse Jean *Pandin* sr des Paillaudières; Poitou, 1594.

BARBANÇON de Cany, famille puissante, originaire du Hainaut, où est située la terre de Barbançon, érigée plus tard en principauté [Haag I, 228]. = *Armes :* D'argent au lion de gueules, armé-lampassé-couronné d'or.

Par le mariage de Jean de Ligne, baron de Barbançon, avec Marguerite de Lamark, comtesse d'Aremberg, la terre de Barbançon passa aux comtes d'Aremberg, cadets de la maison. Les seigneurs de Cany résidaient en Picardie, où ils possédaient de grands biens. Michel de Barbançon, lieutenant du roi dans cette province à l'époque du gouvernement d'Antoine de Bourbon, l'époux de Jeanne d'Albret, eut entre autres enfants de Péronne de Pisseleu, sœur de la duchesse d'Étampes : Diane, dont le mariage avec Jean *de Rohan*, seigneur de Frontenay, deuxième fils de *René Ier*, vicomte de Rohan, et d'*Isabelle d'Albret*, fut célébré en 1561, à Argenteuil, près Paris, par Théod. *de Bèze* lui-même, en présence de la reine-mère; Marie, dont nous parlerons plus bas; Charles, sur lequel nous ne possédons aucun renseignement; François, désigné, sans doute par inadvertance, comme le petit-fils de Michel dans les Mémoires attribués à de Thou, et peut-être aussi Jean de Barbançon, évêque de Pamiers. Ce dernier fut au nombre des six prélats français cités en 1563 au tribunal de l'Inquisition, pour crime d'hérésie; les cinq autres étaient Odet *de Châtillon*, cardinal et évêque de Beauvais; Jean *de Saint-Chaumont*, seigneur de Saint-Romain, archevêque d'Aix; Jean *de Monluc*, évêque de Valence; Jean-Antoine *Caraccioli*, évêque de Troyes, et Charles *Guillard*, évêque de Chartres. On sait que cette affaire n'eut pas de suite. Sur les remontrances énergiques de notre ambassadeur, Clutin d'Oisel, Pie IV jugea prudent d'arrêter la procédure. Jean de Barbançon n'en renonça pas moins à son évêché; mais il le fit, à ce qu'il paraît, volontairement en faveur de Robert de Pellevé, frère du cardinal de ce nom, moyennant une pension, qui ne lui fut jamais payée.

François de Barbançon ne se montra pas moins zélé pour la cause de la Réforme. Dès le commencement des troubles religieux, nous le trouvons dans les rangs des protestants. En 1561, il fut impliqué avec la douairière de Royé, Madelaine *de Mailly*, le conseiller Robert *de La Haye*, et le vidame de Chartres, François *de Vendôme*, dans les poursuites dirigées contre le prince de Condé au sujet de l'affaire d'Amboise. Ce prince ayant été déclaré, par arrêt du parlement, « pur et innocent des cas à lui imposés, » ses coaccusés furent naturellement compris dans sa justification; c'est-à-dire qu'ils jouirent comme lui du bénéfice de la mort de François II, et profitèrent du changement inespéré qui s'opéra dans la politique du gouvernement au début du nouveau règne, car le parlement eût condamné de même qu'il acquitta — par ordre. Barbançon continua de servir dans les rangs des réformés, jusqu'à la bataille de Saint-Denis, où il rencontra la mort. On suppose qu'il fut emporté par un boulet; mais comme on ne put retrouver son corps, quelque recherche qu'on fît, « quelques-uns ont cru, dit de Thou, qu'il fut pris, et tué hors du champ de bataille. » Nous ferons remarquer qu'en faisant sortir l'armée royale de Paris, le principal but du connétable de Montmorency avait été de faciliter.

par cette diversion, l'arrivée du secours que Castelnau avait négocié auprès du duc d'Albe et qu'amenait par Poissy au roi Charles IX le comte d'Aremberg, seigneur de Barbançon, « l'un des honnêtes seigneurs et bons chefs de guerre qui fussent dedans les Pays-Bas. » D'Andelot et Montgommery avaient été envoyés pour l'arrêter, avec une bonne partie des forces dont disposait le prince de Condé. C'est sans aucun doute à cette circonstance qu'il faut attribuer le sort du combat. François de Barbançon eut trois enfants d'*Antoinette de Vassières*, « riche héritière très-noble et très-vertueuse, » morte au commencement de 1587 : Louis, Anne et Marie. 1° Louis, qui résidait habituellement dans son château de Varane près de Noyon, épousa, en 1588, Catherine de Schomberg. « Comme cette demoiselle avait l'honneur d'être filleule de la reine-mère, qui l'avoit tenue sur les fonts de baptême, Schomberg voulut que les fiançailles se fissent à la cour et en présence de Leurs Majestés. L'évêque de Chartres en fit la cérémonie avec éclat, et le soir, le roi, la reine et tous les seigneurs assistèrent au festin. » — 2° Anne de Barbançon épousa Antoine Duprat de Nantouillet, prévôt de Paris, petit-fils du célèbre chancelier de ce nom; mais cette union ne fut pas heureuse. L'Estoile rapporte, 10 nov. 1588, qu'elle fut annulée et qu'un jour, « un jeune homme monta en la chambre de cette dame, comme elle se déshabilloit auprès du feu avec une ou deux de ses femmes, et lui donna un coup de dague dans la gorge, et après ce coup donné se retira sans être vu ni retenu par aucun de la maison; on eut opinion que ce avoit fait faire son mari pour le procès de séparation, dans lequel elle le chargeoit de plusieurs crimes. » Le chroniqueur ne nous apprend pas si elle mourut de sa blessure; et quant aux Mémoires de De Thou, ils se bornent à confirmer le fait, en le donnant comme un bruit répandu dans le public. — 3° Marie, née en 1567, eut un sort meilleur; elle épousa, en août 1587, Jacques-Auguste de Thou, l'illustre historien, que l'on serait tenté de ranger parmi les gloires les plus pures du Protestantisme, tant il était étranger aux passions, aux préjugés, à l'aveuglement de ceux qui le combattaient, et trop souvent de ceux qui le défendaient. Ce mariage servit de prétexte à ses ennemis, pour faire planer sur lui un soupçon d'hérésie. Aussi Nicolas Rigault, l'auteur ou plutôt le rédacteur des Mémoires qui sont attribués à de Thou, s'en préoccupe-t-il pour repousser les calomnies qui troublèrent souvent la vie de son ami. « Quoique le père et la mère de la demoiselle, qui avoient autrefois été protestans, écrit-il, fussent rentrés depuis longtemps dans le sein de l'Église avec leurs enfans (c'est une erreur; le père était mort bon huguenot à la bataille de St-Denis), on voulut cependant lever jusqu'au moindre doute, et on fit examiner la demoiselle en particulier par Arnaud du Mesnil, archidiacre de Brie et grand-vicaire de l'évêque de Paris, qui la confessa et lui donna ensuite l'absolution. Après des formalités si exactes, qui ne seroit indigné de l'impudence de ces imposteurs qui, non contens de s'être efforcés de décrier l'Histoire que de Thou nous a donnée, ont encore voulu pénétrer dans l'intérieur de sa famille pour le rendre odieux sur la religion! » Le mariage fut célébré dans l'église de St-André-des-Arcs, après minuit « pour éviter la foule. » Marie mourut le 6 nov. 1601 et on l'inhuma dans la même église. C'est là que lui fut élevé plus tard par la main du sculpteur Fr. Anguier, un tombeau magnifique, aujourd'hui conservé au musée de Versailles. De Thou n'eut d'enfants que de sa seconde femme, Gasparde de La Châtre, fille de Gabrielle de Baternay, qu'il épousa deux ans après, c'est-à-dire vers 1603.

La sœur de François de Barbançon, Marie, avait épousé le seigneur de Neuvy, Jean *des Barres* ou de *Barret*, qui la laissa veuve avant 1569. Elle est célèbre dans l'histoire pour sa défense du château de Bénegon en Berry, qu'avait investi, sur la fin d'octobre 1569, Montaré, gouverneur du Bourbonnais. Ce Montaré ne serait-il pas le même que le capitaine Montère « un des meilleurs qui se pût voir, » qui accompagna en France le secours envoyé à Charles IX par le duc d'Albe? De Thou raconte que Marie de Barbançon n'avait dans son château que

50 hommes pour se défendre. Le prétexte pour l'attaquer fut, dit-il, qu'elle donnait retraite aux protestants qui pillaient le Bourbonnais, le Berry et tous les lieux d'alentour. Montaré amena pour ce siége quelques pièces de canon et 2,000 hommes, la plupart paysans ramassés de côté et d'autre. On battit la place pendant quinze jours; on en renversa les murs et les tours, et on eut bien de la peine à la prendre. Marie la défendit avec un courage extrême; elle était partout, presque toujours à la tête des soldats qu'elle animait par sa présence et par ses discours. Enfin la poudre ayant manqué, l'héroïne rendit son château, sans faiblesse, et demeura prisonnière. Le roi informé de sa valeur extraordinaire la fit mettre en liberté. Selon d'autres renseignements Charles IX ayant ordonné son élargissement, la donna en garde à un gentilhomme son voisin, dans la maison duquel elle fit connaissance du jeune de *La Clayette* qui l'épousa depuis.

BARBANSON (Jean), de Blain en Bretagne, y épouse, 1653, Rachel *Perdreau*. — Thomas de *Barbençon*, receveur du domaine à Caen, enterré au cimetière St.-Germain à Paris, 22 déc. 1609.

BARBARY (Jean), condamné à mort, 1563, par le sénéchal de Saintonge. — *Barbarie* ou *Barberie*, famille réfugiée en Amérique, et qui a joui longtemps d'une grande distinction à New-York, mais dont le nom y a presque disparu de nos jours. Jean Barberie, naturalisé à Londres en 1687 avec ses deux fils Pierre et Jean, vint à New-York l'année suivante et il y fut bientôt l'un des personnages éminents de la ville et de la province. Comme négociant il se livrait à de brillantes affaires avec l'Angleterre et les Antilles, en même temps qu'il était membre du Conseil du gouvernement colonial. Il fut apparemment le principal fondateur de l'église réformée française de New-York qui date de l'année même de son arrivée et dont il fut un des anciens et, à la fois, trésorier et secrétaire. Il épousa en secondes noces Marie Brinqueman veuve de Denis *Lambert*, réfugié qui était natif de Bergerac en Périgord, et nièce de Gabriel *Minvielle*, ancien maire de New-York et pareillement réfugié français. Jean Barberie par ses talents, sa probité, son caractère juste et religieux contribua grandement à procurer pour les réfugiés français à New-York l'estime dont ils ont joui dès le commencement. Le gouvernement anglais de la colonie de New-York témoigna visiblement de la confiance qu'il mettait dans son intelligence et sa bonté, en le désignant souvent pour prendre part aux négociations difficiles et délicates que la province avait avec les tribus sauvages aborigènes du pays. Il mourut en 1728. Son fils Pierre épousa Suzanne Lambert, fille du premier mariage de Françoise Brinqueman. Celui-ci s'attacha à l'église anglicane de New-York (Trinity church) dont il fut l'un des *vestrymen* et *wardens* (fabriciens) à plusieurs reprises. Cette famille a toujours occupé une haute position dans la société de New-York où elle s'est alliée à d'autres familles très-respectables. Une partie des terres qu'elle possédait et qui se trouvent maintenant dans le quartier le plus peuplé de la ville, conserva longtemps le nom de « Barberie's Garden » (Baird). — Jean Barberie, pasteur à New-York en 1711 [VIII, 126 note; IX, 63 a]. — Voy. Barbery.

1. BARBARIN (Thomas), natif de La Coste, en Dauphiné, était à Paris en 1534, et suivait les leçons du célèbre Jean Sturm, lorsqu'eut lieu la fameuse affaire des placards, qui excita si fort la colère du roi et du clergé. Regardé comme suspect, il fut du nombre de ceux que le parlement fit citer à comparaître, le 25 janvier 1535, sous peine d'être condamnés au feu par contumace (*Bull*. X, 371; XI, 254); mais il n'avait pas attendu cette citation pour s'éloigner de la ville, et il s'était rendu à Bâle, où il continua ses études. Fabri écrit à Farel, le 12 janvier 1535 : « Barbarin, homme « pieux et savant, se livre à l'étude des « saintes lettres à Bâle, et se tient prêt à « servir à la gloire du Seigneur, dès « qu'une occasion favorable l'y appellera » (*Herminj*. III, 248). Lorsque Fabri, répondant à l'appel de Farel, quitta la paroisse de Boudri, au comté de Neuchâtel, où il avait établi la Réforme, et

qu'il se rendit à Genève, février 1536, Th. Barbarin fut appelé à le remplacer; il devint ainsi le premier pasteur de la ville de Boudri, ayant sa demeure à Pontareuse, où était le temple accordé aux réformés. C'était un homme fort distingué. En 1539, il fut élu doyen (président) de la compagnie des pasteurs du comté de Neuchâtel, et présida en cette qualité à la conférence qui eut lieu à la Neuveville, en juillet de cette année, entre *Farel*, *Viret*, *Zébédée*, *Chaponneau*, d'autres encore et M. Pierre Caroli, le docteur de Sorbonne, qui avait accusé d'hérésie Farel et Viret. Il fut sans doute réélu à cette fonction honorable en 1543, car c'est lui qui fut chargé, le 16 juin de cette année, de répondre au nom de tous ses collègues du comté, à Farel qui se trouvait alors à Strasbourg et qui s'était plaint de l'accueil trop favorable fait par les pasteurs à Caroli de retour à Neuchâtel et à un autre ministre dont il se défiait. Dans cette lettre, il invite Farel à saluer bien cordialement Jean Sturm, qu'il appelle « son très-cher « maître qu'il vénérera toujours dans le « Seigneur. » Quoiqu'il eût à desservir une paroisse très-étendue et difficile, son zèle lui faisait trouver le temps de franchir la distance de quatre à cinq lieues, pour aller prêcher l'Évangile à l'extrémité orientale du comté, dans deux localités qui l'avaient toujours refusé. Plus d'une fois, on le vit traverser la ville de Neuchâtel pour se rendre, soit avec Farel, soit seul, à Cressier et au Landeron, afin de chercher à y établir la Réforme. Et il aurait atteint son but, à Cressier du moins, si messieurs de Soleure n'avaient pas employé la violence pour faire échouer ses efforts. Une fois même, en 1546, le gouverneur du comté, George de Rive, l'accompagna pour l'installer officiellement dans la charge de pasteur de Cressier; mais un homme vigoureux, excité par l'appui de Soleure, saisit l'un après l'autre le gouverneur et le ministre, et les poussa sur la route, sans leur laisser le temps d'accomplir leur dessein. Cet acte audacieux effraya le gouverneur et les partisans de la Réforme, qui cependant formaient la majorité de la population; mais il n'ébranla pas le courage du réformateur. Quelques jours après, Barbarin revint à la charge, et cette fois son installation ne rencontra pas d'obstacle. Mais Soleure, agissant en secret, mit neuf cents hommes sur pied pour les envoyer au secours de ses coreligionnaires, et quand, le mercredi suivant, Barbarin, accompagné de son voisin Jean *Faton*, pasteur de Colombier, retourna à Cressier pour y exercer son office, les deux amis furent assaillis par une troupe furieuse de gens, armés d'épées et de hallebardes, qui les terrassèrent, les couvrirent de blessures, et ce ne fut que par des efforts inouïs qu'ils réussirent à se dégager des mains de leurs adversaires et à s'enfuir à toutes jambes jusqu'au village voisin. Faton en fut gravement malade; Barbarin semble ne s'en être jamais remis. Dès lors ce dernier dut renoncer à son pieux dessein; il mourut à Boudri, en 1551, laissant une veuve et six enfants en bas âge. Ses descendants ont subsisté à Boudri jusqu'à la fin du siècle dernier.

Daniel Barbarin, fils de Thomas, était encore bien jeune à la mort de son père. Dix ans après, en 1561, il achevait ses études, quand Jacques *Sorel*, qui avait succédé à Barbarin dans Boudri, céda aux sollicitations qui lui furent adressées et s'en alla prêcher l'Evangile en Champagne; alors l'église de Boudri, au sein de laquelle le souvenir du père était demeuré vivant, demanda à la compagnie des pasteurs de lui accorder Daniel Barbarin pour son pasteur; mais la compagnie le trouva trop jeune pour un poste aussi considérable, et engagea l'église à attendre une autre occasion pour jouir de ses services. En attendant, il fut élu pasteur des églises d'Engollon et Boudevilliers, dans la seigneurie de Valangin; puis, en 1563, pasteur de Valangin; enfin, en 1574, pasteur des églises de Fontaines et Cernier, dans la même seigneurie. Au commencement de 1573, l'église de Boudri était redevenue vacante par la mort de son pasteur, et elle s'était de nouveau adressée à la vénérable classe pour qu'elle lui accordât Daniel Barbarin; mais la St-Barthélemy venait d'amener à Neuchâtel le pasteur de Paris, Gabriel *d'Amours*, dont le frère, François d'Amours, remplissait dans le

comté une charge importante : il était ambassadeur du seigneur comte Léonor d'Orléans, et de sa mère Jaqueline de Rohan. L'influence de l'ambassadeur l'avait emporté sur le désir de la paroisse ; Gabriel d'Amours avait été élu pour Boudri, et Daniel Barbarin était resté à Valangin. Il mourut à Fontaines, au commencement de 1587, âgé de moins de 50 ans. Il avait été à plusieurs reprises doyen de la classe de la seigneurie de Valangin (GAGNEBIN).

2. BARBARIN (PIERRE), sieur de Chanbon, épouse Anne *d'Alouhe*, à Chize en Poitou, 1615. Anne leur fille présentée au baptême, 1619, par Charles d'Aloue s[r] des Ajots et Anne *d'Orfeuil*. — (Nicolas) et sa femme, assistés à Londres, 1702.

BARBAROUX (JACQUES), apothicaire à Puylaurens, 1[er] consul de cette ville en 1637. — Son fils, Jacques, consul de Puylaurens en 1651. — Maître Léon *Barberoux*, hérétique de Mérindol, 1540. — La dem[lle] femme du s[r] Barthélemy Barberoux, grand mousquetaire de Saintonge, réfugiée à Berlin, en 1698 ; à Müncheberg, en 1700.

BARBASTE (ARNAUD-GUILHEM), pasteur béarnais, l'un des plus distingués de son temps, qui avait d'abord appartenu à l'Eglise romaine et qui devint le ministre en titre du roi de Navarre et de la reine Jeanne d'Albret. Il assista au colloque de Poissy (1561) et, en 1571, au synode de La Rochelle. Mais on n'a pas de détails sur sa vie. — (Guillaume), ministre, reçoit un don de Jeanne d'Albret, 1564 (Arch. B.-Pyr. B 13). — Jean *de Barbaste*, licencié, achète une maison à Pau, 1592 (*Ibid.* E 2011). — Perrette Barbaste est le nom de la femme d'un vaillant capitaine, Guillaume *de Lalande*, s[r] de St-Estienne, qui se distingua dans les guerres du Poitou de 1570 à 1596.

1. BARBAT (JEAN), né à Aubusson, exerça d'abord la profession d'avocat (protocole d'Abr. Boneau, notaire de Montauban, 1613). En 1612 ou 1613 il vint à Montauban, avec sa mère qui était veuve et une sœur (Marie) qui n'était pas encore mariée, sans le moindre doute dans l'intention d'y faire des études de théologie. Il est en effet qualifié d'étudiant en théologie dans l'acte de son mariage avec Marthe *Rossaldy*, fille d'un avocat de Montauban, qu'il épousa le 5 mai 1614 (Rég. des mariages, 1607-1623, f° 44). En 1618, on le trouve à Genève où il était allé probablement se perfectionner dans les études de théologie (Johannes Barbatus Aubussonensis ; Livre du rect.). Deux ans après il était pasteur à Colonge dans le Condomois. L'année suivante, il se retira à Montauban ; on trouve son nom parmi ceux des ministres enfermés dans cette ville pendant le siége. Il ne survécut au siége que peu de temps et sa veuve mourut le 17 août 1624 (reg. des sép. 1580-1628, f. 86). — Sa sœur, Marie, épousa, 13 oct. 1613, le ministre David *Bordac* ou Bourdac. — JEAN Barbat fils du précédent et de Marthe Rossaldy était étudiant en théologie à Montauban en 1642. Reçu au ministère la même année, il fut d'abord pasteur à Roquecourbe 1642-44 ; à Réalville 1642-45 ; puis à Roquecourbe, 1645-49, et de nouveau à Réalville de 1649 à 1685. Il avait épousé, 21 janvier 1650, Anne *Déjean*, de Montauban, fille de Marc Déjean, bourgeois, et de Isabeau de France (reg. des mariages, 1648-68, fol. 9). On ignore où il se retira après 1685. — Seulement un « Jean Barbat, de Montauban, » est inscrit à Genève, 1699, comme assisté d'un viatique pour se rendre en Allemagne. — FRANÇOIS, fils du précédent et d'Anne Déjean, naquit vers 1652. Il fit ses études en théologie à l'académie de Puylaurens. On ignore également quel fut son sort (NICOLAS).

— On trouve Jeanne Barbat, veuve, assistée à Londres, 1702.

2. BARBAT (P.), ministre de Quissac en 1626 [X, 331]. — Autre, de St-André de Valborgne, 1637 [X, 347].

1. BARBAULT, quelquefois BARBAUD et même BARBOT. Nom d'un pasteur des églises de Gemozac et de Mirambeau en Saintonge vers 1620-1630 (Crottet, *Hist. de Pons*, 216). — *Barbaud*, peut-être le même que le précédent, ministre de St-Jean d'Angle près Maremmes, v. 1620 [X, 320]. — Ezéchiel *Barbauld*, né à Jarnac en 1610, de Claude Barbauld et d'Elisabeth *de la Brouse*, fut appelé dès l'année 1648 à desservir une église dans l'île de Rhé. Il eut trois fils : Théophile, Ezéchiel et Benjamin. L'aîné THÉOPHILE,

qui avait épousé, 1691, Marie *Beluteau*, fut en même temps que son père pasteur en l'île de Rhé. On a de lui un livre de *Prières pour ceux qui voyagent sur mer* (Amsterdam, P. Savouret, 1688 in-12). Ezéchiel le fils avait épousé, 1668, Anne *Tristan* ; et Benjamin, 1669, Marthe *de Hers* (Arch. TT. 258). On ignore ce qui concerne ce dernier, mais Ezéchiel le père, et Théophile son collègue dans le ministère, se réfugièrent tous deux en Hollande à l'époque de la Révocation (*Bull.* VII, 431) avec un certain nombre de leurs concitoyens fugitifs, parmi lesquels Jean *Fonteneau*, qui avait été 22 ans lecteur dans leur église. Le père et le fils desservirent ensemble, de 1686 à 1690, l'église de Harlingue. Le père alors donna sa démission à cause de son grand âge et son fils l'accompagna dans sa retraite. L'église française de Harlingue elle-même ne subsistait plus parce que les fidèles qui la composaient avaient trouvé leur intérêt à s'établir ailleurs. Il n'y restait plus que les deux pasteurs et le lecteur. Aussi, au synode de Heusden, avril 1690, Théophile produisit un acte des Etats de la province et du magistrat de la ville, acte que le synode ratifia et en vertu duq. les deux pasteurs furent autorisés à se retirer à Leeuwarde où se trouvaient déjà neuf de leurs collègues pensionnés par la province. Ils vécurent dès lors dans cette ville et y moururent. — Ezéchiel le fils passa en Angleterre où il fut d'abord ministre de l'église française de Plymouth, 1698 ; puis de celle de l'Artillerie, 1699, et en 1704 de celle de la cité de Londres. — Pierre, probablement fils de Théophile, fut nommé ministre de l'église wallonne de la Nouvelle Patente (Spitalfields) à Londres, le 18 septemb. 1709, de celle de l'Artillerie en 1711 et de celle de la Patente (Soho) en 1720 ; il mourut en 1738 (Burn, 150, 161 ; Agnew, 237 ; Smile, 264). — Théophile-Louis fut nommé en 1744 recteur de St-Vedast à Londres et son fils Rochemont Barbauld, pasteur d'une église indépendante de la même ville, épousa (1774) Anne Lætitia Aikin, laquelle, par un grand nombre d'ouvrages littéraires, a rendu célèbre en Angleterre son nom de mistress Barbauld (Gagnebin).

2. Réfugiés à Genève : Vers 1640, Pierre Barbot, maître tailleur de limes ; v. 1660, Etienne Berbauld, d'Héricourt ; v. 1674, noble et spectable Daniel Barbaud, de l'île de Ré ; v. 1680, messire Nicolas Barbauld, écuyer baron de Granvilliers. — On connaît aussi un Ezéchiel Barbauld négociant à New-York et admis en 1728 à la bourgeoisie de cette ville.

3. BARBAUT des Conches (ou Barbau), enseigne de vaisseau, protestant, à Brest, qui ne sut pas résister à la pression exercée contre les officiers de marine pour les amener à se convertir, quoiqu'il eût été ferme d'abord. Le m^is de Seignelay en apprenant sa conversion écrivait le 16 déc. 1685 : « J'ai été bien aise d'apprendre la conversion du sieur Barbaut des Conches ; j'en ai rendu compte à S. M. et elle lui a accordé un brevet de lieutenant de vaisseau et une gratification de cinq cents livres. Il est à propos que vous fassiez bien valoir cette grâce aux autres officiers de la R. P. R., pour que cela serve à les attirer. Je serai bien aise d'être informé du succès des conférences que les Jésuites doivent avoir eues avec les off. de la R. P. R. » C'est de pareilles conversions que Vauban écrivait de Brest, 20 août 1694 : « J'ai assisté le jour de la Notre-Dame à la conversion d'un gentilhomme du Vivarez, forçat sur les gallères, qui l'a faite dans toutes les formes. Je luy ai promis de vous en rendre compte, c'est-à-dire il m'a paru que sa conversion est sincère, si sincérité il y a dans les conversions forcées » (*Bull.* III, 475).

4. BARBAUD. « Renée Tardy veuve de Jacques Barbaud, avec Gédéon Barbaud et leurs enfants, marchands de La Rochelle, sont sortis du royaume le 12 oct. 1687 et se sont retirés dans les pays étrangers, laissant des maisons à La Rochelle et à St-Rogatien estimées en fonds et principal à 20926 liv. » (Arch. de la Char.-Inf. c 141, f° 12). — (Elisabeth), 65 ans, assistée à Londres, 1706.

1. BARBE (Jean), « palmaire[1], » condamné par le parlem. de Toulouse, 1562. — (Pierre), procureur, ancien de Montpellier, 1565. — (Isabeau), 57 ans, arrêtée, près de Sarlat, sortant du royaume,

[1] Maître d'un jeu de paume.

rasée et enfermée, 1690. — (Jacques), de Pouilly, cordonnier, et sa femme, assistés à Genève, 1690-99. — (Susanne), de Corps en Dauphiné; (Isabeau), du même lieu; autre, de St-Brême, assistées à Genève, 1691-1695 ; — (Honorée), du Dauphiné, *id.* allant en Allemagne ; — (Isabeau), de Grenoble, *id.* 1702. — (Hélène), de Grenoble, assistée à Lausanne, juin 1691. — (Jean) avec sa femme, sa belle-mère, son frère et un enfant, *id.* 1702. — (Jacques), de la vallée de Quint avec sa femme et deux enfants, reçoit un viatique à Genève, pour retourner en Wirtemberg, 1710. — Barbe, chapelain de la chapelle de Hollande à Paris, 1719-1720.

2. BARBE (Jeanne), infortunée femme qui fit partie d'un groupe de protestantes de Guyenne et de Saintonge rasées et emprisonnées à Bordeaux en 1687, pour avoir voulu sortir du royaume ou pour avoir assistés à deassemblées religieuses, et plusieurs d'entre elles pour avoir persisté dans leur foi et encore refusé d'abjurer après qu'on les eut forcées d'être présentes au supplice et à la mort de leur père ou de leur mari. Quelques-unes cédèrent cependant, mais n'en restèrent pas moins avec les autres. Dix-huit années après, ces pauvres femmes gémissaient encore dans leur prison, mais réduites au nombre de huit, dont deux, les sœurs Elizabeth et Marie *Gentillot*, étaient depuis dix ans devenues folles. En 1705 l'une des prisonnières était morte, sans aucun secours du dehors ; les six autres : Jeanne Barbe, Susanne *Martin*, Claude *Arnaut*, Madeline *Foure*, Jeanne *Charleton* et Jeanne *Lemaije*, désespérées, écrivent à M. le marquis de La Vrillière, conseiller secrétaire d'Etat : « Monseigr, remontrent très humblement à Votre Grandeur huit prisonnières qui sont dans les prisons de l'hôtel de ville de Bordeaux que sur des soubçons qu'elles vouloient s'absenter du Royaume... il y a 18 années qu'elles sont resserrées dans un endroit fort étroit qui a causé depuis peu la mort d'une autre qui y étoit, par le défaut de secours qui luy a manqué; et la maladie de celles qui restent qui, joint à l'âge fort avancé où elles sont, les mettent hors d'état de supporter davantage ce rude état. Il y en a même deux de ce nombre, qui sont deux sœurs appelées Gentillotte, âgées l'une de 82 ans, l'autre de 80, absolument tombées en démence et privées de toutte connoissance et usage de leurs sens ; les autres sont dans un âge aussy fort avancé et accablées d'infirmités et de maladies continuelles. Et c'est ce qui fit que M. de La Bourdonnaye, intendant en Guyenne, après avoir été plainement instruit par luy-même de ce que dessus, et après avoir veu à différentes fois l'extrême accablement des unes et la défaillance d'esprit des autres, promit de vous en écrire, Monseigneur. Et comme leurs maux redoublent par le redoublement de leurs maladies, elles ont recours à Votre Grandeur pour qu'il luy plaise d'ordonner que les prisons leur seront ouvertes..... » M. de La Bourdonnaye tint parole. Le 23 mai 1705, il écrivait au secrétaire d'Etat : « M. J'avois eu l'honneur cy-devant de vous parler des nouvelles converties dont j'ay l'honneur de vous renvoyer le placet qui sont depuis très longtemps dans les prisons de l'hôt. de ville de Bordeaux. Vous me mandâtes que puisqu'elles estoient toujours dans leur obstination, il n'estoit pas à propos de leur donner la liberté. Je croirois, monsieur qu'à l'égard des deux sœurs nommées Gentillotte, dont la plus jeune a 80 ans et qui sont presque imbécilles, il seroit à propos de les remettre à leurs parents, et celles des autres qui donneront de bonnes cautions de ne point sortir du royaume et qui promettront de se faire instruire. » Le ministre de Louis XIV écrivit sur la lettre : « Attendre pour les plus jeunes ; sortir les deux autres. » Il paraît que les malheureuses dames firent toutes les soumissions qu'on exigeait ; M. de La Bourdonnaye leur permit de sortir. Mais alors ce fut le geôlier qui leur barra le passage. Il leur réclamait 1100 livres à chacune « pour droits de gite et de geolage depuis tout le temps de leur détention ! » Or elles avaient à peine de quoi se procurer du pain. Ce fut une nouvelle procédure qui durait encore au mois d'août et nous ne savons comment elle se termina. Mais les deux folles furent remises à un de leurs parents.

catholique, moyennant l'engagement qu'il prit en ces termes : « Je soussigné promets, autant qu'il dépendra de moy, d'exciter les demoiselles Gentillotte de se convertir à la religion catholique A. et R. et abjurer l'hérésie de Calvin ; et au cas où elles n'abjureroient et mourroient dans l'hérésie j'éviteray aussy, autant qu'il dépendra de moy, le scandale dans leurs funérailles ; faisant élection de domicile dans ma maison à Bordeaux, le 4 juillet 1705, Villote » (Archiv. nat. dossier TT. 287, pub. en partie dans le *Bull.* VII, 316).

3. BARBE (CHARLES) étudia en théologie à Franequer et fut reçu candidat au saint ministère en septembre 1714. Il fut élu pasteur de l'église wallonne de Bois-le-Duc en mai 1717; puis de celle de La Brille, en août 1721. Mais, ayant reçu, quelques mois après, une vocation de l'église de la Patente à Londres, il quitta La Brille au commencement de l'année 1722, pour répondre à cette dernière vocation.

4. BARBE (NICOLAS DE), sgr. de Rayssac et de Jannes, épousa, en 1620, Eléonore *de Milhau* qui lui donna Anne, mariée en 1626 avec François *de Gineste*, sgr de Lissertel; et une autre fille, mariée avec César de Beyne.

BARBEREAU, pasteur de l'Ile-Dieu, 1667.

BARBERIE, voy Barbary, col. 771.

BARBEROUSES (JEANNE), de Puylaurens, reçoit à Genève 3 écus pour aller à Berlin, 1701.

BARBET, à Paris, mis au For-l'Evêque, 1687. — (Marie), 73 ans, veuve d'un tapissier de Rouen, assistée à Londres, 1702.

BARBERY (DAVID), docteur en droit, et son frère, cités devant le consistoire de Mauvesin, 8 avril 1637, pour avoir assisté à un enterrement catholique. — Pierre, fils d'Etienne et de Marthe *Cadours*, épouse à Mauvezin, janv. 1745, Isabeau fille de Sébastien *de Saint-Faust* et de Jeanne *Cazemajor* (Reg. du désert à la mairie de Vabre). — Michel *Barberie* s[r] de S.-Contest, vers 1650 [VII, 442 b] et Agnew III, 208.

BARBETTE (PAUL), célèbre médecin du XVII[e] siècle, qu'on dit natif de Strasbourg [Haag I, 231]. Il abandonna sans doute sa ville natale à l'époque de la réunion de l'Alsace à la France en 1648, et alla s'établir à Amsterdam, où il exerça la médecine. Ses ouvrages ont eu un succès mérité, au jugement des meilleurs critiques. Ce sont un grand nombre de traités sur diverses maladies dont le plus ancien intitulé : *De variolis et morbillis* parut à Strasbourg, in-4°, en 1642, une *Anatomia* (4 éditions de 1657 à 1663), un recueil de dissertations sur la chirurgie en 3 vol. in-12 et autres publications qu'on a réunies sous ce titre : *Opera omnia medica et chirurgica*, Genève, 1682 ; Leipzig, 1718 (en allem.) ; un vol. in-4°.

BARBEVILLE (JEAN), martyr, natif de la Normandie [Haag I, 231]. Il était maçon. En 1559, il était venu à Paris chercher un enfant qu'il y avait laissé pour l'emmener avec lui à Genève, lieu de sa résidence. On l'arrêta. Jeté en prison, l'horreur de la mort qui l'attendait ébranla d'abord sa constance ; mais *Jean Morel*, détenu dans le même cachot, lui inspira de si vifs remords de sa faiblesse, que, se surmontant lui-même, il déploya dès lors une fermeté et une présence d'esprit qui frappèrent ses juges d'étonnement. Crespin nous a conservé en partie son interrogatoire. Nous y remarquons cette comparaison de Jésus-Christ et du pape : Jésus-Christ a été couronné d'épines, le pape est couronné de trois couronnes ; Jésus-Christ a lavé les pieds de ses apôtres, le pape fait baiser et adorer sa pantoufle, et « ainsi au long, ajoute Crespin, il faisait antithèse de Jésus-Christ au pape, pour montrer qu'il était vraiment antechrist. » Ses juges lui ayant objecté qu'il n'était qu'un âne qui n'entendait rien à la sainte Ecriture : « Bien, leur répondit-il, prenez le cas que je ne suis qu'une bête et un âne ; mais n'avez-vous jamais lu que Dieu ouvrit la bouche de l'ânesse du prophète Balaam pour la faire parler contre lui? Si Dieu a ouvert la bouche d'une bête, êtes-vous ébahis maintenant s'il ouvre la mienne pour me faire parler contre les faussetés et mensonges que vous semez entre le peuple de Dieu ? » Excommunié et déclaré hérétique par le tribunal ecclésiastique, Barbeville fut livré au bras séculier et enfermé à la Conciergerie, le 3 mars 1560. Dès le 6, la Grand'Chambre rendit son arrêt qui

le condamnait au feu. « On n'eût su voir, nous disent les actes de son martyre, homme moins étonné de la mort qu'il était, et le zèle de Dieu s'accroissait en lui à vue d'œil tellement qu'il n'avait jamais la bouche fermée. Ou il instruisait ceux qu'il rencontrait, ou étant seulet, il ne cessait de chanter pseaumes. » L'heure du supplice arrivée, on le bâillonna et on le mena sur la place de Grève. La sentence portait qu'il serait attaché à un poteau et étranglé; mais la populace qui entourait le lieu du supplice exigea qu'il fût brûlé vif. A la même heure, cette même populace délivrait un voleur qu'on pendait à la porte St-Jacques, « comme s'ils eussent voulu condamner Jésus-Christ et délivrer Barrabas, pour n'être vus moindres en la haine de l'Evangile que le peuple des Juifs. »

Barbey, voy. Besquet.

BARBEYRAC, famille noble, originaire de Saint-Martin de Castillon, et qui résidait dans la Provence au commencement du XVIe siècle [Haag I, 232]. = *Armes :* D'argent au cheval barbe de sable ou de gueules au cheval gai d'argent, au chef d'azur chargé d'un croissant d'argent entre deux étoiles d'or.

1. Jean de Barbeyrac paraît être le premier de cette famille qui embrassa la religion réformée. Capitaine des gardes de Damville et gouverneur du château de Viens, il fut tué au combat de Vinon, laissant de Marguerite *de Blain*, sa femme, quatre fils nommés Henri, Hercule, Jacques et Pierre. On ne sait rien de la vie des trois derniers. Quant à l'aîné, il épousa, juin 1624, Julie fille du capitaine *Charles de Baile*, de la ville de Seyne, et en eut quatre fils, Jean, Antoine, Charles et Jacques. Ce dernier suivit la carrière des armes, et mourut dans le célibat. Son frère aîné, Jean fut avocat au parlement, puis juge de la baronnie de Céreste. Il vivait encore en 1674, et laissa deux fils Henri et Antoine, qui rentrèrent dans le giron de l'Eglise romaine. Leurs descendants existaient encore en Provence au milieu du siècle dernier.

2. Antoine, frère de Jean, se consacra au saint ministère ; alla faire à Genève ses études de théologie en 1645 (Ant. Barbeiracus Sancti Martiniensis provincialis, liv. du R.), fut consacré pendant le synode tenu à Nîmes nov. 1648 et placé aussitôt à Bédarieux, à Clermont en 1652, à Béziers en 1655 jusqu'en 1677, puis à Montagnac en 1678. A la révocation de l'édit de Nantes, il se réfugia à Lausanne avec sa femme, Madelaine *de Gelly*, et le dernier de ses quatre enfants, le seul qu'on lui permit d'emmener. Il prêcha dès son arrivée à Lausanne (*Les trois vertus chrétiennes* appliquées à l'usage des persécutions que l'Eglise souffre ou Sermon sur les paroles de saint Paul, I aux Cor. 13, 13, par M. Barbeirac, prononcé à Lauzanes le 3 de janvier 1686; Amsterd. P. Mortier, 1686), et au mois de septemb. 1687 il fut élu président de la Compagnie ou Direction des réfugiés à Lausanne (voy. *Bull.* IX, 148). Ce fut le premier qui eut cet honneur. Il mourut dans cette ville le 31 mars 1691. Un de ses fils avait été nommé membre de la même Direction le 1er avril 1689.

3. Un autre pasteur du même nom était vers la même époque à la tête de l'église de Tornow en Prusse[1], et en 1687 un Paul Barbeyrac, du Cheylard, est noté (Tt 244) comme fugitif pour la religion.

4. Des quatre enfants d'Antoine, un seul, Jean, a laissé un nom dans l'histoire. Né à Béziers, le 15 mars 1674, Jean Barbeyrac fit ses premières études dans un pensionnat de Montagnac, où son père, qui le destinait à la théologie, avait dû l'envoyer, parce qu'il n'y avait à Béziers que des écoles catholiques. Quelques années après, il fut confié à la tendresse de son oncle Charles, auprès duquel il se trouvait encore lorsque son père fut obligé de quitter la France. Séparé violemment de sa famille, le jeune Barbeyrac ne rêvait qu'aux moyens d'aller la rejoindre sur la terre d'exil. On les lui procura vers la fin de 1686. Sous prétexte de l'envoyer visiter ses biens en Provence, on le fit partir pour Lyon, d'où, à travers de grands dangers, il réussit à franchir la frontière. Ses deux sœurs parvinrent aussi à s'échapper, et toute la famille se trouva réunie.

[1] Ce n'était pas le père, mais seulement un parent de l'historien ou l'historien lui-même. Nous aurions dû effacer le mot père, col 583.

Barbeyrac suivit les cours de l'académie de Lausanne jusqu'en 1693, époque où il se rendit à Genève dans l'intention d'étudier la théologie ; mais il n'y passa que quelques mois. Vers la fin de l'année, il partit pour Berlin, et alla à l'université de Francfort-s.-O., qui jouissait d'une grande réputation. De retour à Berlin en 1697, il obtint une place de professeur dans le collége des Réfugiés. Ce fut à cette époque qu'il renonça définitivement à la théologie. Il ne s'était jamais senti de goût prononcé pour elle, tandis que, dès sa plus tendre jeunesse, tous ses penchants le portaient vers la jurisprudence. Son parti une fois pris, il s'enfonça avec ardeur dans l'étude du droit et sans maitre, sans direction, sans autre ressource que ses livres, il acquit bientôt de profondes connaissances dans cette branche de la science. Sa traduction de Puffendorf et d'autres ouvrages non moins estimables lui avaient déjà mérité une réputation européenne, lorsqu'en 1710, on lui offrit la chaire de droit et d'histoire à l'académie de Lausanne. Heureux de pouvoir payer à cette ville une dette de reconnaissance, il accepta et partit de Berlin, le 6 octobre, avec sa femme, Hélène fille d'Etienne *Chauvin*, professeur de philosophie au collége français, qu'il avait épousée en 1702. Son installation eut lieu le 19 mars 1711. Deux ans plus tard, la Société royale des sciences de Berlin se l'associa. En 1714, Barbeyrac fut nommé recteur de l'académie de Lausanne, dignité qui lui fut conférée trois années de suite, et à laquelle il ne renonça que par un honorable scrupule de conscience ; il ne voulut pas signer la *Formula consensûs*, cette digue impuissante opposée par Heidegger, au nom des Calvinistes purs, à l'invasion des doctrines défendues par *Amyraut* et les autres théologiens de Saumur. Il quitta donc Lausanne et accepta la chaire de droit public et particulier à l'université de Groningue. Peu ambitieux de titres académiques, il avait négligé jusque-là de prendre ses degrés ; mais il crut alors devoir se soumettre à l'usage, et il s'adressa en conséquence à la Société des jurisconsultes de Bâle qui, sur sa simple demande, s'empressa de lui conférer solennellement, le 25 mai 1717, le titre de docteur *in utroque jure*. Barbeyrac prit sa route par la France ; il s'arrêta quelques jours à Paris et arriva à Groningue le 8 août. Sa réputation l'y avait précédé depuis longtemps ; il la soutint dignement et par ses leçons publiques et par ses écrits. Trois fois l'académie l'honora de la charge de recteur. Le bonheur dont Barbeyrac jouissait au sein de sa nouvelle patrie, fut cruellement troublé, en 1729, par la mort de sa femme. Il n'en avait eu qu'une fille qui avait épousé Paul-Auguste *de Rochebrune*, capitaine, puis lieutenant-colonel dans les troupes hollandaises. Il eut la douleur de la perdre aussi en 1743. Cette mort l'accabla. Depuis cette perte, il ne fit plus que languir jusqu'à son dernier jour, arrivé le 3 mars 1744. Son oraison funèbre fut prononcée par *Gardes*, un de ses collègues.

Les ouvrages de Barbeyrac sont nombreux. On lui a reproché d'y avoir trop prodigué l'érudition, ce qui les rend peu attrayants ; mais ce ne serait un défaut que dans des œuvres purement littéraires.

I. *Observation critique sur la comédie d'Aristophane appelée les Nuées*. Insérée dans les Nouvelles de la Rép. des lettres avec une réponse à La Croze.

II. *Observations critiques sur quelques passages d'Elien, de Lucien et de Thomas Le Maître ;* même recueil.

III. *Le droit de la nature et des gens*, trad. du latin de Puffendorf, avec une Préface contenant de bons documents pour l'histoire du droit naturel, et des notes qui développent ou expliquent les idées de l'auteur en beaucoup de points. Cet ouvrage a eu plusieurs éditions. La 1re est d'Amst. (Bâle), 1706, 2 vol. in-4°. Selon M. Brunet, l'édit. d'Amst., 1720 et 1734, 2 vol. in-4°, est préférée à celle de Londres, 1740 et 1744, 3 vol. in-4°. La dernière a paru à Bâle et Leyde ou Lyon, 1771, 2 vol. in-4°. La partie de la Préface relative à la morale des Pères a été trad. en anglais sous le titre : « *Spirit of the ecclesiastics of all sects and ages, as tho the doctrine of morality,* » Lond., 1722, in-8°. La Préface entière le fut plus tard pour l'édit. anglaise de Puffendorf de 1729. L'ouvrage

du savant allemand a aussi été publié avec les commentaires de Barbeyrac, trad. en latin, Francf. 1744, 2 vol. in-4°.

IV. *Les devoirs de l'homme et du citoyen, tels qu'ils sont prescrits par la loi naturelle,* trad. de Puffendorf, Amst. 1707, in-8°. L'édit. la plus ample, selon la Biogr. Univ., est celle de Londres, 1741, 2 vol. in-12. M. Dupin, dans sa Bibl. du droit, en indique trois autres plus récentes, Amst. et Leipz. 1756, 2 vol. in-12 ; Amst. 1760, 2 vol. in-12; Paris, 1822, 2 vol. in-12, accompagnées toutes trois, comme celle de 1741, qui était déjà la sixième, des deux Discours sur la permission et sur le bénéfice des lois, et augmentées d'un grand nombre de notes pleines d'érudition, qui ont été trad. en anglais et en allemand.

V. *Du pouvoir des souverains et de la liberté de conscience,* trad. du latin de Noodt, Amst., 1707, in-8°. L'édit. d'Amst., 1714 in-8°, a été augmentée du *Discours de Gronovius sur la loi royale* et d'un *Discours sur la nature du sort* par Barbeyrac. Celle d'Amst. 1751, 2 vol. in-12, est la plus ample.

VI. *Sermons sur diverses matières importantes,* trad. de Tillotson, avec une Préface sur la personne et les écrits de ce prélat, et des notes intéressantes. La 1re édit., en 5 vol. in-8°, parut à Amst. dans les années 1706, 1708, 1715 et 1716. Il y en eut une 2e en 1722 (Amst., 6 vol. in-12), dont il ne trad. qu'une partie ; mais il revit en entier l'édit. de 1729. Les deux premiers vol. de ces sermons avaient aussi été trad. par Jean *d'Albiac.*

VII. *Projet d'une nouvelle édition de Lucrèce.* Inséré dans la Biblioth. choisie de Le Clerc, année 1709.

VIII. *Traité du jeu,* où Barbeyrac examine les principales questions de droit naturel et de morale, qui se rattachent de près ou de loin à cette matière. Son but est de prouver que, si l'on n'en abuse pas, le jeu en lui-même n'a rien que d'innocent. Il y a dans cet écrit de la méthode et beaucoup de recherches. La 1re édit. (Amst., 1709, 2 vol., in-8°) ayant été attaquée par Frain Du Tremblay et de *Joncourt,* ministre de La Haye, il leur répondit dans un Appendice ajouté à la 2e qui parut en 1737, 3 vol. in-12.

IX. *Oratio de dignitate et utilitate studii juris et historiarum,* Laus. 1711, in-4° ; Amst., 1711 ; trad. en franç. et insérée dans la dernière édit. du grand ouvrage de Puffendorf. — Harangue inaugurale prononcée à Lausanne.

X. *Discours sur l'utilité des lettres et des sciences par rapport au bien de l'Etat,* Gen., 1715. in-4°; Amst., 1715, in-12.

XI. *Discours sur la permission des lois,* Gen. 1716, in-4° et inséré plus tard dans le petit ouvrage de Puffendorf. — Il ne suffit pas, pour être homme de bien, de se tenir dans les bornes prescrites par la loi, telle est la thèse de Barbeyrac.

XII. *Discours sur le bénéfice des lois.* — Inséré dans le même ouvrage.

XIII. *Oratio de studio juris recte instituendo,* Gron. 1717, in-4°, réimp. dans les Opuscules de Buder, trad. aussi en franç. et insérée dans la dernière édit. du grand ouvrage de Puffendorf. — Harangue inaugurale pron. à Groningue.

XIV. *Hug. Grotii de jure belli et pacis cum notis,* Amst., 1720, in-8° ; et 1735, 2 vol. in-8°; Lips., 1758, in-8. Selon M. Dupin, l'édit. de 1735, est celle que l'on doit préférer. Barbeyrac a donné, en outre, de cet ouvrage célèbre une trad. franç. qui a fait oublier entièrement celle de Courtin. La 1re édit. en parut à Amst. 1724, 2 vol. in-4°. Elle a été réimp. à Amst. [Paris] 1729; puis à Amst. 1736 et 1744 ; à Bâle, 1746, 2 vol. in-4°; à Leyde, 1759, 2 vol. in-4°, et enfin à Amst. et Bâle, 1768, 2 vol. in-4°.

XV. *Oratio de magistratu, fortè peccante, è pulpitis sacris non traducendo,* Amst., 1721, in-4° ; insérée aussi dans le grand ouvrage de Puffendorf.

XVI. *Traité du juge compétent des ambassadeurs,* trad. du latin de Bynckershoek, La Haye, 1723, in-8°; Amst., 1730.

XVII. *Défense du droit de la compagnie hollandaise des Indes Orientales contre les nouvelles prétentions des habitants des Pays-Bas,* La Haye, 1725, in-4°.

XVIII. *Discours contre la transsubstantiation*, trad. de Tillotson, Amst., 1726, in-12.

XIX. *Traité de la morale des Pères de l'Eglise*, Amst., 1728, in-4°. La partie relative à la tolérance a été trad. en hollandais, Amst., 1734, in-8°. — Dans sa Préface sur l'ouvrage de Puffendorf, Barbeyrac avait entrepris de juger l'autorité des Pères, sur le terrain même de la morale. Il s'était attaché à dévoiler leurs erreurs, à faire ressortir la fausseté ou la confusion de leurs idées sur cette branche si importante de la théologie. Il prouvait qu'ils n'avaient point puisé leurs principes aux seules et véritables sources de la morale, mais qu'ils les avaient tirés, à force d'allégories chimériques, de passages de l'Ecriture qui avaient un sens tout autre que celui qu'ils leur prêtaient. Il leur reprochait de confondre sans cesse la morale naturelle avec la morale chrétienne, les devoirs de l'homme avec ceux du chrétien, et d'établir sur ce fondement des règles de conduite d'un ascétisme exagéré. Enfin, il les accusait d'être tombés plus d'une fois dans des fautes grossières, et cette accusation, il l'appuyait non-seulement sur de nombreux passages tirés des plus célèbres Pères des dix premiers siècles, mais sur le témoignage d'une foule d'auteurs appartenant à toutes les communions. Il y avait beaucoup de sévérité, peut-être même quelque amertume dans ces imputations. Dom Ceillier se chargea de les combattre, et c'est pour lui répondre que le professeur de Groningue composa le traité en question où il reprend et développe avec une érudition profonde l'acte d'accusation qu'il avait dressé contre les Pères de l'Eglise.

XX. *Recueil de discours sur diverses matières importantes*, Amst., 1731, 2 vol. in-12. C'est une réimpression des deux discours de Noodt sur le pouvoir des souverains et la liberté de conscience, et du discours de Gronovius, enrichis de nouvelles notes. Barbeyrac a joint une trad. de *La juste défense de l'honneur*, par Slicher; son discours sur l'utilité des lettres et des sciences, et une trad. de sa harangue rectorale *De Magistratu*, sous le titre : *S'il est permis d'échaffauder en chaire le magistrat qui a commis quelque faute*. Cette harangue avait déjà été trad. en hollandais (Rott. 1722), et en allemand. L'auteur s'y prononce hautement pour la suprématie de l'Etat sur l'Eglise ou plutôt sur le clergé, et il s'élève avec force contre la prétention de certains prédicateurs qui revendiquaient le droit de censurer, en présence de tout le peuple, les magistrats tombés en faute.

XXI. *Histoire des anciens traités depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'empereur Charlemagne*, Amsterd. et La Haye, 1739, 2 tom. in-fol. en un vol. — Cet ouvrage, enrichi de notes curieuses et instructives, peut être considéré comme une excellente introduction au Corps universel de diplomatique de *Dumont*. Il est divisé en deux parties : la 1re s'étend depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'ère chrétienne; la 2e depuis cette époque jusqu'à Charlemagne. Barbeyrac ne s'est pas contenté de rassembler de tous côtés jusqu'aux moindres fragments qui nous aient été conservés par les historiens, des traités conclus dans l'antiquité et les premiers siècles du moyen âge, il raconte, à l'égard de chacun d'eux, à quelle occasion il a été signé, les motifs qui y ont donné lieu, les circonstances qui en ont accompagné la signature, les suites qu'il a eues, tout ce qui, en un mot, peut servir à l'intelligence du traité même. Son livre est donc à la fois une collection de traités et une histoire; c'est là ce qui constitue sa supériorité sur celui de Dumont. Il fait partie du Supplément au corps universel de diplom. en 5 vol. in-fol.

XXII. *Traité philosophique des lois naturelles*, trad. du latin de Cumberland, avec des notes, Amst., 1744, in-4°; Leyde, 1757, in-4°.

Barbeyrac a inséré, en outre, plusieurs traités ou dissertations dans la *Bibl. britannique*, ainsi que dans la *Nouvelle Bibliothèque* et la *Bibl. raisonnée* dont il fut un des rédacteurs. On y trouve, entre autres, l'*éloge de M. Le Clerc*, qui a été imprimé séparément, et des Mémoires sur sa propre vie et ses écrits. Il avait composé cette autobiographie à la demande de

E. L. Rathlef, qui la publia en allemand.

5. Son oncle Charles, le seul de la famille dont il nous reste à parler, suivit la carrière médicale et se fit un nom parmi les médecins les plus célèbres de son siècle. Il naquit en 1629, à Céreste, selon Manget, à Saint-Martin, selon Astruc, et fit ses études à Aix et à Montpellier où il prit ses degrés en 1649. Son dessein était de s'établir à Paris ; mais s'étant marié à Montpellier, il se fixa dans cette ville. En 1658, un concours ayant été ouvert pour une chaire à l'université de cette ville, il se mit sur les rangs et y parut avec tant d'éclat que la place lui eût été accordée sur-le-champ, s'il n'avait professé la religion réformée. Mademoiselle, duchesse d'Orléans, instruite de son mérite, voulut l'attacher à sa personne en qualité de médecin, mais il préféra son indépendance, et s'il accepta le titre de médecin du cardinal de Bouillon, c'est qu'il n'en eut que le titre avec un traitement de 1000 liv., et continua de résider à Montpellier. Il y mourut le 6 nov. 1699. L'auteur des Recherches sur l'histoire de la médecine, Bordeu, trace ce parallèle entre lui et Sydenham : « Ces deux honnêtes et sages praticiens vivaient en même temps. Locke, leur ami commun, a dit qu'ils se ressemblaient par leur physionomie autant que par leurs mœurs douces, honnêtes, faciles et pleines de candeur. Ils surent l'un et l'autre réduire la médecine à sa plus grande simplicité et en saisir, pour ainsi dire, le plus pur esprit au milieu des querelles et des factions excitées par l'ardeur des chimistes et les curieuses recherches des théoriciens... On ne peut sans doute les mettre au rang des génies supérieurs et distingués qui font fleurir la médecine ; mais ils occupent le premier rang parmi les médecins du second ordre, qui est assurément le plus utile... »

Après la mort de Barbeyrac, les libraires voulurent exploiter sa réputation. Un industriel qui avait édité, sous le titre : « *Traités nouveaux de médecine*, concernant les maladies de poitrine, les maladies des femmes et quelques autres maladies particulières (Lyon, 1684, in-12), » un livre plus que médiocre, s'imagina d'en changer le titre et d'ajouter : *Par M. B***, docteur en médecine de la Faculté de Montpellier*. Alléché sans doute par le succès de la fraude, un libraire d'Amsterdam donna une seconde édition de cet ouvrage sous le titre : « *Dissertations nouvelles* sur les maladies de la poitrine, du cœur, de l'estomac, des femmes, vénériennes, et quelques maladies particulières, par M. Barbeyrac, docteur en médecine de Montpellier (Amst., 1731, in-12). » Et voilà comment le célèbre médecin se trouva être l'auteur d'un livre dont peut-être il n'avait jamais entendu parler.

C'est également sans raison qu'on lui a attribué un traité intitulé : *Medicamentorum constitutio seu formulæ*, qui parut à Lyon vers 1711 ; réimp. en 1753 et en 1760, 2 vol. in-12. On y a relevé un grand nombre d'erreurs que n'aurait pas commises un praticien aussi distingué.

Selon Robert Watt, Charles Barbeyrac aurait publié en 1658, in-4° : *Quæstiones medicæ duodecim ;* mais M. Dezeimeris ne fait aucune mention de cet ouvrage.

Enfin l'on conserve à la bibliothèque de Beaune une copie manuscrite qui a pour titre : *Observations sur les fièvres, selon Barbeyrac*, et qui est probablement l'œuvre d'un de ses disciples.

6. Henri de Barbeyrac, fils de Charles et docteur en médecine comme son père, épousa, 30 nov. 1691, en l'église catholique d^lle^ de Paul fille de Jacques de Paul et de d^lle^ Jeanne de Froment. La famille dès lors n'est plus sortie de l'obscurité.

Allgemeines gelehrten Lexikon von Chr. Gottb. Jöcher; Leipzig, 1750.— Sayous, *Littér. fr. à l'étranger*, I, 122. — Gust. Masson, *Lettres* de J. Barbeyrac à Desmaiseaux, dans le*Bull.* XV, 237.

BARBEZIÈRES, quelquefois *Barbiguières*, maison des plus distinguées de l'Aunis. = *Armes* : fuzelé d'argent et de gueules de cinq pièces.

Elle tirait son origine et son nom du lieu de Barbezières, aujourd'hui commune du canton d'Aigre, arrond. de Ruffec, sur les confins du Poitou. En 1531 le seigneur de Barbezières était prévôt des maréchaux du duc de La Trémouille à l'île de Ré. Dans le courant

du XVI[e] siècle, les nombreuses branches de la famille prirent parti avec ardeur, les unes pour le parti catholique, les autres pour le parti contraire. De ces derniers était certainement ce « M. de Barbezières, » invité par le conseil de La Rochelle en 1569 à livrer pour le service de la cause deux cloches qu'il gardait en sa maison (*Bull.* III, 125). En était aussi Sébastien de Barbezières seig. de Bourgon au comté de La Rochefoucauld qui avait épousé Jaquette fille d'Achille *de Parthenay*, baron de Nuaillé. Il testa au mois de juin 1564 et leur fille aînée, Jehanne, épousa, le 17 déc. 1575, Claude Le Mastin seig. de Ferrières [1]. — Renée de Barbezières, veuve de René *Gaultier* seig. de Fresne, se remaria avec André *de Montalembert*, l'un des condamnés de Bordeaux, 1569. — Charles, fils de Charles de Barbezières et de Jeanne de Poussard, fut député par ses coreligionnaires à l'assemblée politique de Saumur, 1595; il avait épousé, 24 janv. 1580, Jeanne *de Gontaud Biron* et il prit en secondes noces, 10 sept. 1603, à Saint-Jean d'Angely, Marie *de Romefort*, par un contrat civil dans lequel il est spécifié que les parties feront ultérieurement procéder à leur union religieuse dans une des églises réformées de France. Du premier de ces deux mariages naquirent Armand, Pierre, Absalon, morts tous trois sans postérité, Jeanne, Charlotte, Marie; et du second : Salomon, né le 31 déc. 1604, lequel épousa, 1[er] avril 1628, Florence *de Lastres*, dont il eut Charles qui épousa, 25 août 1667, Anne-Prudence *de Couvidon*. Arrivée à ce point, cette branche des Barbezières abandonna la foi protestante. — Jérémie de Barbezières, écuyer, sieur de Boisroux, Villesion, Montigny et Valeton, épousa au temple de La Rochelle, 4 juin 1594, Marie fille de François *Thévenin*, écuyer s[r] d'Azay; ils habitaient Villesion, paroisse de Nanclas. — Un Barbezières, seig. de Boisbreton, était gentilhomme du roi de Navarre en 1585. Hardouine qui paraît être sa fille, s'était unie à Charles *Goumard*, chevalier, s[r] d'Ardillières, dont la fille, Barbe, épousa Joachim de Sainte-Hermine, chevalier, s[r] du Fa et de Lalaigne, dont un descendant, Lalaigne Sainte-Hermine, figure en 1681 parmi les persécutés d'Aunis et Saintonge dont Benoît (*Hist. de l'éd. de N.* t. V) donne une liste (Jourdan).

[1] C'est à cette famille Le Mastin que demeura depuis lors le château de Nuaillé, de tragique mémoire, dont il a été question ci-dessus, col. 519-522.

1. BARBIER (Jean), natif de Châtellerault, reçu habitant de Genève, 1554. — (Robert) dit de La Croix, ministre à Issoudun et forcé de fuir, 1562. Il avait étudié à Genève. Le livre du Recteur porte : « Robertus Barbirius Normanus, 1559. » — (Jean) condamné par le parlem. de Toulouse, 16 juin 1562. — (Nicolas) marchand à Saint-Mihiel, pétitionne pour la Réforme, 1560 (*Bull.* XI, 427). (Nicolas) peut-être le même que le précédent imprime une Bible à Basle, 1564. — (Mathieu) s[r] de Vaucelles, conseiller au présidial d'Alençon, épouse Marguerite fille de feu Abraham *Le Moine*, s[r] de la Pallière, avocat au présidial, et de Françoise *Le Hayer* (Reg. de Charenton, août 1654). — (Abel) pasteur à Pringé, en Anjou, 1620-1641. — (Daniel) étudiant à Genève en 1644 (Daniel Barberius Andegavensis, l. du R.) pasteur à Poitiers, 1659-1667. — (Abel), du Mans, étudiant en théologie à l'acad. de Saumur, de 1647 à 1649. — (Daniel), à Paris, serrurier du roi, 1669. — (Etienne) procureur à Gap, 1675. — (Gabriel) ministre à Greenwich, 1681. — (Catherine) dame de La Mothe (Bretagne) morte en 1681. — (Jean) pasteur de Seez, 1660; du Mesnil-Guyon, 1675-82; de Pont-l'Evêque, 1685; réfugié à Amsterdam, 1686. — (Hélie) réfugié de Buzançais (Berry), 1685. — (Elie), de Sedan, et sa femme assistés à Lausanne et à Genève, 1700, 1702. — (Louis et André) d'Orange, assistés à Genève, 1703; (Honoré) de Valdrôme, *id.* 1707. — (Daniel et Isaac) assistés à Londres, 1721. — (Marie et Jeanne) enfermées à l'Union chrétienne de Poitiers, 1731. — (Paul) et Suzanne Barbier *de La Haye*, réfugiés, mariés à Londres, 1746.

2. BARBIER (François, Jean ou mieux Gervais), sieur de Francourt, appelé aussi *Le Barbier* [Haag I, 237]. Né à Torcé, village à quelques lieues du Mans, Gervais Barbier exerça d'abord les fonctions d'avocat dans cette ville, jusqu'à ce que

ses talents l'ayant fait remarquer, le roi de Navarre, Antoine de Bourbon, le nomma son chancelier. Ce fut à la cour de ce prince qu'il entendit prêcher les doctrines de la Réforme; il les embrassa avec toute la candeur d'un honnête homme et se voua dès lors à leur défense. Après le massacre de Vassy, on le choisit avec Th. de Bèze pour porter au pied du trône les plaintes des Réformés. En 1567, il fut député en Allemagne pour solliciter les secours des princes protestants, et dans cette occasion, comme dans plusieurs autres missions délicates, son éloquence persuasive rendit les plus grands services. « Celui-ci, dit La Croix du Maine, a été un des plus adextres à manier les affaires d'état, qu'autre qui fût de son temps, comme il l'a bien montré par les effets. » Cependant, quelle que fût son habileté, il ne sut pas démêler les perfides intentions de Catherine de Médicis, lors du mariage de Henri de Navarre avec Marguerite de Valois. Il fit ressortir avec tant de force les avantages qui, selon lui, devaient résulter de cette union, non-seulement pour le Béarn, mais pour l'Eglise protestante tout entière, qu'il rangea à son avis le Conseil de la reine Jeanne. A peine arrivée à Paris, cette princesse, qui mettait, et avec raison, la plus entière confiance en son chancelier, le manda auprès d'elle. Francourt s'empressa d'obéir; mais il eut bientôt sujet de regretter le funeste conseil qu'il avait donné. La mort de Jeanne d'Albret fit tomber de ses yeux le bandeau que le roi Charles IX avait voulu rendre plus épais en le nommant maître des requêtes de son hôtel. Plein de soupçon, le chancelier de Navarre pressa alors *Coligny* de fuir. Mais trop loyal pour découvrir la trahison sous le masque de l'amitié, l'amiral refusa de croire à ces sinistres prédictions. Francourt resta donc auprès de lui et fut massacré dans la nuit de la Saint-Barthélemy.

De Thou et La Croix du Maine attribuent à Francourt la longue « *Remonstrance* » envoyée au Roy par les habitans de la ville du Mans, le 10 août 1564. On porta à la Cour, dit notre célèbre historien, de grandes plaintes contre l'évêque du Mans, qui avait pris le commandement des armes en cette province. Gervais Barbier-Francourt avait mis ces plaintes par écrit; et elles comprenaient les violences que les émissaires de l'évêque exerçaient tous les jours pour assouvir leur avarice et leurs autres passions, non-seulement contre les protestants, mais contre ceux qu'ils soupçonnaient faussement de l'être. Cette pièce d'où nous tirons l'histoire de diverses victimes, comme René d'Argenson (ci-dess. col. 339), fut d'abord publiée au Mans sous le titre : « *Remontrance envoyée au roi par la noblesse de la religion réformée du pays et comté du Maine*, sur les assassinats, pillemens, saccagemens de maisons, séditions, violences de femmes et autres horribles excès commis depuis la publication de l'édit de pacification dans ledit comté, et présentée à S. M., à Rossillon, le 10 août 1564 » (1565, in-12). Une seconde édition en parut à Orléans, sous un titre un peu adouci (en 1565, in-8°). L'Avertissement fut aussi imprimé à part sous le titre : *Avertissement des crimes commis par les séditieux catholiques romains au pays et comté du Maine, depuis le mois de juil.* 1564 *jusqu'au mois d'avril* 1565. Il a été inséré, ainsi que la Remontrance, dans les deux éditions des Mémoires de Condé[1]. On a encore de Francourt : « *Conseil sacré d'un gentilhomme françois aux églises de Flandres*, servant d'avertissement aux seigneurs des Pays-Bas et d'exhortation aux princes protestants de l'Empire, Anvers, 1567, in-8°. »

Selon La Croix du Maine, il avait, en outre, écrit des *Mémoires des troubles advenus au Maine touchant le fait de la religion et de la prise de la ville du Mans en* 1562; mais ils n'ont pas vu le jour.

3. BARBIER (François), « de Sailhens en Dauphiné, » reçu habitant de Genève, 23 oct, 1559. — (Louis), pasteur à Die en 1587, à Saillans en 1603, à Pontaix en 1604. Déchargé du ministère à cette dernière date, à cause de son grand âge, il mourut peu après. — (Jacques), peut-

[1] Edit. in-4°, 1753, t. V, p. 277-327. Voy. aussi t. III, 350, une première Remonstrance envoyée au Roy par les habitants de la ville du Mans le 29 avril 1563.

être frère du précédent (Arnaud, Hist. des pr. du Dauphiné, II, 373), fut pasteur au monestier de Clermont en 1593, à Crest, 1694; à Veynes, 1596; à Gap, 1599-1613; à St-Marcellin, de 1614 à 1626. — (Josué), né en 1573 à Die [Haag I, 238], était fils de Louis, pasteur de Saillans. Sa mère était originaire de Cabrières et avait eu ses parents massacrés (voy. col. 442). Il fit ses études d'abord à l'Ac. de Die aux frais des protestants de la province, puis à celle de Nimes, et fut admis au ministère, au colloque du Diois, 21 nov. 1602. On le vit successivement pasteur à Quint (Drôme), 1603-1606 : à St-Marcellin, 1606-1612 : à Livron, 1613-1615. Il avait déployé du zèle et du talent, en sorte que ses coreligionnaires le regardaient comme un des plus fermes soutiens de leur cause. Ce fut précisément ce qui attira sur lui l'attention de l'évêque de Valence. On mit tout en œuvre pour le suborner (Rochas, Biog. du Dauphiné) et les manœuvres jésuitiques y parvinrent. On l'encensa, on le mena même à Paris ; son évêque le présenta au roi, et on le gratifia d'une pension de 600 livres. Lorsqu'il revint de la cour, ses anciens collègues convoquèrent à Livron une assemblée pour y examiner sa conduite, 7 sept. 1615, et la conclusion fut de le déposer en le livrant au mépris des églises. Il avait osé écrire pour demander à exposer devant elle les motifs de sa conversion. « Les ministres, dit M. Rochas, répondirent avec froideur et dignité » en lui désignant le consistoire de Montélimar pour y aller « disputer. » Il ne s'y rendit pas, mais il prit la plume et composa pour sa défense un volume intitulé : *La ministrographie huguenote et tableau des divisions calviniques*; Lyon, Cl. Chatellard, 1618, pet. in-12 de 6 et 214 pages (Bibl. de Grenoble, 11422 *bis*). La même année, 1618, il fit paraître, à Paris et à Lyon, un traité dédié à Louis XIII, et dans lequel il célébrait l'efficace du miracle traditionnel qui constitue les rois de France en possession de guérir les écrouelles. Il l'intitula : *Les Miraculeux effets de la sacrée main des roys de France très-chrétiens pour la guérison des malades et conversion des hérétiques* (75 p. in-8°).

Quelques lignes tirées de ce livre, celles où il traite de la liberté de conscience, feront voir à quel degré infime son abjuration avait fait tomber ce malheureux : « Ne lâchez pas tant la bride à vostre liberté de conscience, s'écrie-t-il en s'adressant à ses coreligionnaires, afin qu'elle ne passe pas par dessus l'obéyssance deüe à S. M. Car ceste liberté est une mauvaise beste, laquelle on n'a jamais pu dompter, et parce qu'elle est aveugle, elle ne cognoist personne, court à travers champs, sans suyvre aucun droit sentier, ne sçait où elle va, ne s'arreste jamais; elle a tousjours la gueule ouverte et béante, dévore tout ce qu'elle rencontre ; elle est odieuse à toutes les autres bestes, et n'a communion avec aucune; elle a sa peau de diverses couleurs comme le léopard, et change comme le caméléon; quant au reste elle ressemble en quelque sorte au rynocéros, excepté en cecy : c'est que le rynocéros est prins au chant d'une vierge pieuse près de laquelle il s'endort, comme dit Bercorius; mais ceste beste au contraire ne peut être prinse qu'au chant d'une femme adultère, desbauchée d'avec son mary, près de laquelle elle se vient rendre, lui présente son dos à monter, et estant dessus la porte furieusement partout, jusqu'à ce qu'elle la précipite et la dévore. » Il paraît qu'après avoir abjuré, Josué Barbier s'était fait avocat, car dans ses deux opuscules il prend les titres de docteur en droit et d'avocat consistorial au parlement de Dauphiné. On ne sait rien de plus sur le reste de sa vie.

BARBIEZ (Jacob), habile graveur de Roucy en Champagne [Haag I, 239]. — Réfugié dans le Brandebourg à la révocation de l'édit de Nantes, Barbiez fut nommé graveur des monnaies par l'électeur Frédéric-Guillaume. Il eut trois fils qui marchèrent dignement sur ses traces. L'aîné, Jean-Charles, s'attacha de préférence à la ciselure ; il excellait dans cet art que le premier il fit connaître à Berlin. Le second, Louis-Henri, obtint, en 1741, la place de graveur de la Monnaie. Il épousa une demoiselle *Étienne* qui, restée veuve, fut choisie pour institutrice de la princesse d'Orange. Le troisième, Zacharie, remplit à la Mon-

naie le même emploi que son père et son frère. Le talent était héréditaire dans cette famille. Un petit-fils de Jacob, nommé Claude, fut un peintre distingué et contribua beaucoup à donner aux produits de la fabrique royale de porcelaine le degré de perfection auquel ils sont parvenus.

BARBILLON (Jean), protestant du Croisic, fourbisseur de son métier. Après avoir assisté avec plusieurs autres au baptême de la fille du seigneur de Beaulac par le pasteur *Sauveau*, il se rendit avec ses compagnons devant le cloître des Jacobins de Guérande (avril 1562). Là, après qu'on eût chanté des psaumes, il entra dans l'église, laissant à la porte sa cape et son épée, et se mit à renverser les statues de St Fiacre et de St Martin, cassant les bras de la première. On l'accusait en outre d'avoir fait manger aux pourceaux du blé déposé dans la même église en offerte sur l'autel de St-Avertin. Ce fait donna lieu à une enquête dont nous ignorons les suites. La guerre qui éclata bientôt après lui permit peut-être d'échapper à la condamnation qu'il avait encourue (Vaurigaud).

1. BARBIN (Jean), né en 1642, fut pasteur à Marchenoir, près Blois, du 6 mai 1668 au 3 juin 1683 (*Bull.* XII, 43). Chassé par la persécution, après avoir vu son temple démoli et son église dispersée, il se réfugia en Hollande avec sa femme, Jeanne *Derval*, et au moins un fils, Paul, né en 1680. Il trouva, dans le bienveillant accueil du magistrat de la ville et du consistoire de l'église wallonne de Harlem, une consolation et les moyens nécessaires à l'entretien de sa famille. Arrivé à Harlem le 6 février 1686, il fut établi, avec six de ses collègues, réfugiés comme lui, pasteur extraordinaire, avec charge de prêcher à son tour chaque semaine, et de veiller aux intérêts religieux des protestants français réfugiés dans cette ville, comme aussi de remplacer pour la prédication les pasteurs ordinaires, en cas d'absence ou de maladie. Pendant son séjour à Harlem, il publia un petit volume sur « *Les devoirs des fidèles réfugiés* [Haag I, 239]. Amsterdam, 1688, in-12. Le 18 janvier 1687, il lui naquit un fils, qu'il appela Michel. C'est sans doute pour pourvoir plus facilement à l'éducation de ses enfants qu'il quitta Harlem, avec la permission des bourgmestres, en 1698, et qu'il se rendit à Leyde, où il se fit inscrire comme étudiant « honoris causa » au mois d'août 1699, et où il remplit pendant dix mois et demi les fonctions du vieux pasteur Ant. *Guérin*, qui mourut dans l'été de 1700. Le 2 septembre 1701, il fut élu pasteur de l'église wallonne de Leyde, et il remplit cette charge jusqu'à la fin de l'année 1718, où, âgé de 76 ans, après un ministère actif de plus de 50 années, il obtint du magistrat et de l'église sa retraite honorable, en conservant jusqu'à sa mort son traitement, qui était de 1000 florins. Il mourut à Leyde le 11 novembre 1727. Sa veuve, Jeanne Derval, lui survécut encore 14 années, jouissant de la pension de veuve (fl. 200) et mourut le 20 nov. 1741.

2. BARBIN (Paul), fils du précédent, né à Marchenoir, en 1680, étudia en théologie à Leyde dès 1701, et après des examens distingués, mai 1706, il fut admis au nombre des candidats au saint ministère. Le lendemain de son examen, une lettre de M. *de l'Islemarais*, colonel d'un régiment d'infanterie au service de l'Etat, le demandait au synode pour le service de ce régiment. Le synode, qui avait été particulièrement satisfait de ses examens, décida qu'il serait fait une exception en sa faveur, et lui accorda de recevoir l'imposition des mains dans cette même session, afin qu'il pût se rendre à l'appel qui lui était adressé. Deux ans après, en 1708, le conseil d'Etat l'appela à la charge de prédicateur français à Limbourg et Hodimont, ayant sa demeure dans cette dernière ville. Il y passa trois années, et s'y maria avec Jeanne-Marie *Jacob*, native de Hodimont, de laquelle il eut seize enfants, neuf fils et sept filles. En 1711, l'église wallonne de Maastricht l'appela pour y remplir la place de troisième pasteur, vacante par le départ de M. *Mousson*. Il était, paraît-il, distingué, non-seulement comme prédicateur chrétien, mais comme profond penseur; aussi ne tarda-t-il pas à être appelé à enseigner la philosophie dans l'Athénée illustre de cette ville, et lorsque, en

février 1750, sa santé et son âge l'engagèrent à se démettre de la charge de pasteur, après un ministère laborieux de 44 années, il conserva encore celle de professeur en philosophie, en vue de laquelle il avait subi, oct. 1736, les examens à l'Université de Leyde, pour recevoir le grade de docteur en philosophie. Il mourut à Maastricht le 23 août 1764, et fut enterré le 28 dans le parquet du temple.

3. BARBIN (Michel), frère du précédent, après avoir fait de bonnes études à Leyde, fut reçu candidat au saint ministère en mai 1710, et resta auprès de son père jusqu'en sept. 1717, où il accepta une vocation qui lui était adressée par S. A. S. de Hesse-Cassel, pour servir l'église de Mariendorf, vacante par la mort du pasteur, M. *Portal*.

Des neuf fils de Paul Barbin et de Marie Jacob, les suivants nous sont connus :

4. Jean, né à Hodimont, étudia en théologie à Leyde, 1726-1731 ; mais la nécessité de gagner sa vie, pour soulager son père chargé d'une nombreuse famille, l'obligea à changer de vocation et à suivre la carrière de l'enseignement. En 1734, le synode assemblé à Deventer décida que, « vu ses circonstances, il n'aurait pas à restituer l'argent de la Bourse dont il avait joui pendant six années. »

5. Jean-Louis, né à Hodimont, étudia la théologie à Utrecht, et fut reçu candidat au saint ministère en 1732. Appelé à remplir la charge de pasteur-adjoint à Bleigny, en 1738, pendant la maladie du pasteur titulaire, il occupa ce poste jusqu'en août 1744, où le magistrat de Maastricht lui confia l'office de Consolateur, qu'il remplit avec zèle jusque dans l'été de 1749. Alors il quitta Maastricht, pour répondre à la vocation que lui adressa l'église d'Ypres, de laquelle il fut pasteur jusqu'à sa mort, arrivée le 24 fév. 1762.

6. Henri, né à Maastricht en oct. 1714, étudia la théologie à Utrecht et fut reçu candidat au saint ministère en sept. 1733. Il fut successivement pasteur à Montfoort en 1735, à Harderwyk, 1644, et à Sas de Gand, 1751. Il mourut dans cette dernière ville le 2 juillet 1765.

7. Daniel, né à Maastricht le 12 juillet 1727, étudia à Utrecht et fut admis candidat au saint ministère en 1751. Il fut pasteur de l'église de Hodimont dès juin 1754, et y mourut le 1er juillet 1784 (Gagnebin).

8. On trouve dans les registres de charité : Barbin, marchand perruquier à Orléans, assisté à Lausanne, 1697. — Catherine-Esther Barbin, 38 ans, infirme, fille d'un marchand de bois de Chastillon-sur-Loire, assistée à Londres, 1702. — Jean Barbin, de Chastillon-sur-Loire « dont le père est ministre à Leyde », et sa femme, assistés à Genève en 1703 d'un viatique de 4 écus pour gagner la Hollande.—Jean Barbin, de Marchenoir, 31 ans, avec femme et enfant, assisté à Londres, 1705.

BARBOLHIER (Jacques), « de S.-Alban, diocèse de Mâcon », reçu habitant de Genève, 1559.

1. BARBOT, nom des plus anciens, répandu en France sur les côtes de l'Ouest. On le trouve dans les chartes bretonnes de la fin du XIe siècle (voy. dom Morice, H. de Bret). L'origine en est indiquée dans cette phrase de M. Delayant (Hist. des Rochelais 1, 13) : « C'est à cette pensée de l'importance du commerce qu'obéissait instinctivement La Rochelle, lorsqu'elle prit pour armoiries un navire, ou plutôt, d'abord, un humble bateau de ceux qu'on appelle traversiers ou filladires, dit *Barbot*. »

2. Il y eut des protestants de ce nom en Bretagne, notamment à Blain, mais qui ne sortirent pas d'une condition très-humble. Daniel Barbot, de Blain, Marie *Bongrain*, sa femme et leurs trois filles, Jeanne, Marie, Renée, furent obligés de se convertir, 1685. Jacob et Elisabeth Barbot, du même pays, étaient réfugiés et assistés à Londres en 1721-1724. Rien n'indique le lien entre ceux-là et leurs homonymes de La Rochelle (Vaurigaud).

3. La famille Barbot, de La Rochelle, est une des plus anciennes et des plus importantes familles de cette ville. Elle a possédé les fiefs de l'Ardaine, de Buzay, de Champrosé, de La Davière, de Montauzier, de La Gillebergère, d'Hauteclaire, du Jard, des Mothais, de Peudry, de La Pesrinière, de La Porte, de La Richardière, de Romaigné, de Ré,

des Rivières, de Saint-Sauveur, de Sillac, de La Trésorière, du Treuilgras, du Verger et du Vivier. = *Armes :* au chevron accompagné d'un crabe en tête et d'un batelet ou barbot en pointe (cachet de lettre, 1683). — *Alias :* au chevron accompagné de trois crabes, 2 et 1.

4. Jacques-François Barbot [Haag I, 239] bourgeois de La Rochelle et Perrette Bonnesseau, sa femme, eurent entre autres enfants : René, qui devint pair de la Commune, se convertit à l'Évangile, nous ne savons à quelle époque; Jacques, sieur de l'Ardenne, pair en 1571, trésorier de la commune en 1577, échevin en 1579 et maire de La Rochelle en 1581; Jean, sieur du Treuilgras, pair en 1571 et plus tard échevin. Ce dernier avait épousé en premières noces, au temple, Mathurine *Bousseau* (ou *Brussault*), en secondes noces Marie *Bouton*, et il mourut le 6 mars 1594. De son deuxième mariage, il laissa six enfants, et du premier trois fils : Jacob et Jean, chefs d'escadre des Rochelais sous Henri de Coligny et Jean Guiton, puis Amos, le personnage le plus connu de cette nombreuse lignée. Jean, écuyer, sieur de Buzay et du Verger, pair de la commune en 1589 et maire en 1610, avait épousé, 1597, Suzanne *Tallemant*, qu'il perdit très-peu de temps après, et s'était remarié, 1er décembre 1602, avec Sara *Baudier*, qui lui donna dix enfants : Suzanne, Abraham, Abdias, Daniel, Jehan, Zacharie, Isaac, Jacob, Marie et Jehanne. Il mourut en 1625.

5. Amos, baptisé au temple de La Rochelle le 9 nov. 1566, est qualifié : écuyer, sieur du fief Montauzier, avocat au siége présidial, juge de la mairie, et par lettres royales du 16 septembre 1589, bailli du grand fief d'Aunis. Pair de la commune depuis 1599, il fut député par ses concitoyens, en 1601, à l'assemblée politique de Ste-Foy; en 1605, à celle de Châtellerault; en 1611 à celle de Saumur, et fut plus d'une fois envoyé pour solliciter auprès du roi Henri IV. En 1610, il fut « coélu » du maire, son frère Jean, et en 1622 membre de la chambre de justice. Il avait épousé, 25 mai 1591, Esther, fille du notaire *Salleau*, et mourut, sans enfants, en 1625. On a de lui une chronique, restée manuscrite, dont l'original se conserve à la Bibl. nat. (mss S. Germ. franç. N° 1060, nunc 18968). En voici le titre : *Invantaire des tiltres, chartres et actes concernant les priviléges, octrois, concessions, usances et longues observances de la ville de La Rochelle*, des maire, échevins, pairs, bourgois et habitans d'icelle, plus de son pays d'Aulnis et gouvernement, etc. Dans cet ouvrage, l'auteur raconte, année par année, d'après d'anciennes chartes ou d'autres documents authentiques, tous les événements arrivés à La Rochelle depuis 1199 jusqu'à 1575. L'oratorien Arcère lui rend ce témoignage qu'il s'y montre écrivain sincère, ingénu et impartial. On trouve, en outre, à la Bibl. nat. (mss. anc. fonds fr., n° 9576, 3, 4; nunc 4797) une copie fidèle de cette chronique. L'exemplaire qui existe à la biblioth. de La Rochelle n'en est que la reproduction. Ce vieil historien, qui n'a jamais été publié n'est pas sans utilité ni sans mérite; mais ses dires ont besoin d'être vérifiés parce que la science de son temps, en matière d'histoire, était bien arriérée encore. Nicole Gilles et Belleforest sont pour lui des autorités auxquelles il fait plus d'un emprunt. Du moins peut-on lui rendre ce témoignage que son livre est très-précieux pour l'histoire de La Rochelle et ajouter, comme le fait le père Arcère de l'Oratoire (Hist. de La R. et d'Aunis, 1759; I, 569) que c'est un annaliste respectable.

6. Pendant le cours du XVIIe siècle on voit la famille Barbot prospérer, soit en restant à La Rochelle dans le commerce ou d'autres professions et les charges municipales, soit en s'étendant ailleurs. Ainsi Pierre Barbot, sr du Jard, chirurgien, s'allia avec une famille d'artistes en épousant au temple de Charenton, fév. 1630, Marie fille de Ferdinand *Elle;* Jean Barbot, sr de La Brisaye (lisez probablement de Buzay), 63 ans, est enterré au cimetière des SS. Pères, oct. 1654; Jacques, banquier à Paris, fils de Jacques sr de Treuilgras et de Louise Elle, épouse à Charenton, juin 1682, Constance fille de Jean Beck résident de Brandebourg. Jacques, fils de Daniel, assesseur criminel à La Rochelle, était

avocat au Conseil privé du roi ainsi que son frère, Siméon-Joseph, dont le portrait a été gravé en 1691 par Von Schuppen; tous trois portèrent le titre de seigneurs de l'Ardenne; le dernier avait sans doute changé de religion, de même que Gabriel Barbot (*Bull.* IV, 193) peintre du roi en 1696. A l'époque de la Révocation, en effet, les uns prennent ce parti, les autres préfèrent s'expatrier.

7. Un Jean Barbot figure dans les listes de naturalisation de réfugiés protestants à Londres en 1686, un Jacques en 1688. Susanne Barbot, 71 ans, veuve d'un marchand de l'île de Ré, est sur la liste des assistés de Londres en 1702. On voit encore figurer sur ces listes Jacob et Elisabeth Barbot en 1721. « Jean, et Marie *Jourdaine*, sa femme, de La Rochelle, naturalisés Anglais le 16 juill. 1696. » Ces derniers sont encore représentés de nos jours par un de leurs descendants M. Thomas Barbot Beale, juge dans le comté de Suffolk (Agnew II, 231; III, 41, 46, 57, 205).

8. Les registres de l'état civil de La Rochelle offrent encore nombre d'indications analogues : Pierre Barbot quitte la France à la Révocation et ses biens, confisqués, sont mis en régie par le domaine royal. Les familles de Jacques et Gédéon Barbot (ou *Barbaud*), marchands à La Rochelle, « sont sorties du royaume le 12 oct. 1687 et se sont retirées dans les pays étrangers » laissant des maisons à La Rochelle et à S.-Rogatien estimées 20,925 livres. David Barbot, sieur de la Richardière, né en 1616, marié en 1650 à Renée *Caillaud*, a entre autres enfants Jacques, sieur de la Porte et de la Richardière, qui était expatrié et avait pour fils David, né en 1659, marié en 1685 à Marie *Brevet* et qui mourut aux îles d'Amérique » en 1698; Voy. aux Archiv. de la Charente (Richemond).

9. Un Barbot de La Porte s'était enfui de La Rochelle, en 1690, y laissant trois filles (E 3376), et l'on retrouve plus tard l'une d'elles. Anne Barbot de la Porte, de La Rochelle, obtenant, 1729, un certificat de catholique (Tt 254). Peut-être le père est-il le même dont Erman et Reclam (IX, 175) disent : « Jacques Barbot de La Porte fut employé par le Grand Electeur dans l'établissement de la compagnie d'Afrique. Un de ses petits-fils est (1799) directeur de la Compagnie pour la pêche du hareng. » — Une des branches les plus distinguées de la famille est celle des Barbot de La Trésorière qui s'établit en Angoumois et qui embrassa aussi le catholicisme par contrainte. Elle a encore aujourd'hui plusieurs représentants à La Rochelle. L'un de ceux qu'elle a perdus naguère, le vicomte Marc-André Barbot de La Trésorière, était homme de lettres et a publié ou du moins commencé la publication d'*Annales historiques* des provinces d'Aunis, Saintonge et Angoumois (in-8°, 1857) qu'il avait en partie écrites « dans les intérêts de la réforme religieuse », suivant sa propre expression (Lettre à MM. Haag, janv. 1856).

10. L'un de ceux que nous avons nommés comme ayant passé en Angleterre, Jean fugitif à la Révocation, avec son frère et son neveu, l'un et l'autre nommés Jacques, fut un voyageur célèbre [Haag I, 240]. Jusqu'en 1682 il avait été au service de la compagnie franç. des Indes qui l'avait chargé, à différentes reprises, d'inspecter ses établissements sur la côte d'Afrique et dans les Antilles. Après avoir quitté sa patrie, il consacra ses loisirs à écrire la *Description des côtes occidentales d'Afrique et des contrées adjacentes*, qu'il traduisit lui-même en anglais. Cet ouvrage intéressant a été inséré sous le titre : *A description of the coasts of north and of south Guinea, and of Ethiopia inferior, vulgarly called Angola*, dans le cinquième vol. des Voyages de Churchill (Lond., 1732, 7 vol. in-fol.). Barbot y décrit les mœurs, les usages, la religion, le gouvernement des peuples qu'il a visités. Tout ce qu'il rapporte comme témoin oculaire est d'une fidélité scrupuleuse; mais on ne doit pas la même confiance à ce qu'il emprunte aux récits des voyageurs qui l'avaient précédé, d'autant plus qu'il ne fait pas toujours connaître ses sources. Sa description de l'Afrique va jusqu'à l'année 1682, époque de son dernier voyage. Dans un supplément assez considérable, il raconte sur la foi d'autres voyageurs, et d'après ses propres correspondances, les événements survenus dans ces contrées jusqu'en 1708. Il y a

joint le Journal d'un voyage fait par son frère au nouveau Calabar, et la description d'un voyage de son neveu à la côte d'Angola, ainsi que des instructions nautiques sur la route à suivre de La Rochelle aux côtes de l'Afrique, et quelques notions sur Cayenne et les Antilles. Il épousa en 1690 (Agnew II, 238) Charlotte-Susanne, fille du pasteur Laurent *Drelincourt* doyen d'Armagh.

11. Il y avait un grand nombre de familles du nom de Barbot en Anjou. Cél. Port, dans son Dictionn. de Maine-et-Loire, en cite onze. C'est à l'une d'elles qu'appartenait Girard Barbot, de Saumur, assisté à Genève d'un demi-écu et de quelques habits en 1709.

12. Un capitaine Barbot est inscrit, en 1686, parmi les réfugiés de l'élection d'Arques dont on saisit les biens. — Jacob, « confesseur[1], » assisté à Londres en 1702, est probablement le même qui l'était encore en 1706 en ces termes : « Jacob Barbot, de Normandie, 75 ans, médecin. »

Ce dernier est probablement le même aussi à qui les auteurs de la *Biblioth. Anglaise*, journal littéraire qui se publiait à Amsterdam, ont consacré (t. VII, année 1720, p. 538) un article pour annoncer un opuscule de 41 pag. in-4° qui avait paru à Londres, en 1714, sous ce titre : « *Le médecin chrétien et sincère* ou considérations préliminaires et générales sur les deux traités de la médecine du corps et de l'âme, par J. B. D. M. (J. Barbot, doct. médecin). » L'article dit que l'auteur, autorisé par 56 ans de pratique dans son art, a voulu par cette publication d'essai se recommander tant au public qu'aux éditeurs et qu'il faut louer la saine vigueur d'un homme de 85 ans qui propose avec cette fermeté, d'abord un traité des maladies du corps et des remèdes qui leur conviennent, puis, à la suite, un traité « des divers états de corruption ou de dérangement des malades spirituels », auquel il ajoute des formulaires de consolation et de prière.

BARBOTIN (Daniel), juge, ancien de l'église de Thors, député au synode de Jonzac, 1678.—(David), de Surgères, 55 ans, tonnelier, reçoit à Genève un viatique de 8 écus pour passer en Angleterre, 1705; inscrit la même année à Londres parmi les assistés.

[1] Voy. col. 70, note 1.

BARBOU (Charles), réfugié à Amsterdam en 1670 (Arch. n. E, 3356).

BARBUOT (Claude), cordelier de Dijon voulant abjurer, assisté à Genève, 1699.

BARBUSSE (J.), du Languedoc, galérien, 1686. — (Antoine), étudiant en théologie de la province du Bas-Languedoc, en 1769, fut consacré en 1778. Il desservit successivement Lunel, Montarem, Saint-Quentin et surtout Gallargues où il était encore en 1790 (Pradel).

BARBUT (Jean), capitaine huguenot de Montpellier, 1595. — (Josué), étudiant en théologie à Nîmes, 1601; probablement le même qui était ministre d'Aumessas en 1619. — Un autre, ancien de Saint-Gilles, assiste au synode provincial du Bas-Languedoc, 1665. — (David), riche propriétaire et ancien de l'église à Marsillargues, né en 1638, marié, 1668, avec Marguerite *Bernard*, dont il eut deux fils : David et Isaac, plus une fille; remarié, 1685, avec Dauphine *Peyre*, dont il n'eut point d'enfants. En 1686, il s'enfuit avec sa famille et put gagner Berne où il séjourna six années, puis Berlin, puis vingt ans après l'Angleterre où il mourut. On a quelques détails sur les angoisses de son départ, écrits par son compatriote et parent Jean *Durand*, compagnon de sa fuite, et l'on a conservé treize lettres écrites par lui de 1688 à 1708, dans lesquelles éclatent son pieux courage, son désintéressement et sa résignation au milieu des amertumes de l'exil. Ces lettres qui font bien comprendre la misère matérielle des réfugiés français dans les villes étrangères, leur entassement et la peine qu'ils avaient à se procurer pour eux et leurs familles le pain de chaque jour, ont été développées par M. Phil. Corbière dans une série d'articles, publiés par lui sur Durand et Barbut dans la Revue intitulée « Chroniques du Languedoc » (1876). Voy. aussi *Bull.* X, 67; XIV, 202. — David Barbut, fils aîné du précédent, rentra à Montpellier dès 1686 pour sauver son patrimoine, et s'y maria, demeurant protes-

tant de cœur; aussi subit-il comme mauvais converti plusieurs condamnations, notamment trois années de bannissement et 100 liv. d'amende, 1698. —(François), de Meyrueis en Cévennes, et Claude, du Languedoc, assistés à Genève, 1698 et 1700. — (Guillaume), négociant, naturalisé Anglais en 1690, se réfugia en Amérique; il habitait Boston, en 1696 et Rhode-Island en 1707. — Un Barbut, de Nîmes, fut emprisonné pour la religion en 1746, et un Etienne Barbut était directeur de l'hôpital français de Londres, en 1763.

BARD (Jacques), pasteur de Mausé en Aunis (*Bull.* IV, 34). — (Jacques), du Dauphiné, galérien, 1685. — (Moïse), de Mens en Dauphiné, assisté en passant à Lausanne, 1692; (Anne), *id.* allant en Hollande, 1694.

BARDE (Jean), de Corps en Dauphiné, assisté à Genève où son père venait de mourir à l'hôpital, 1688. — (Marie veuve de Jacques), de Bosfres en Vivarais, avec 4 enfants, assistée à Londres, 1702-1706. — (François), fils de Pierre, originaire de Valence, reçu bourgeois de Genève le 22 août 1721 avec ses trois fils Pierre-Marc, Jean-François et Jean-Daniel. Sa famille, qui a donné plusieurs membres à la magistrature genevoise, est aujourd'hui représentée par M. Jean-Charles Barde, ancien pasteur, président de la Société des missions de Genève et par ses fils Jean-Edouard, pasteur à Vandœuvres, et Jules-Auguste, docteur en médecine. — Jacques *Bardes* et Sara *de Prat*, sa femme, à Castres, 1621.

BARDEAU (Jacob), à Paris, 1621 (*Bull.* IV, 91). — (Isaac), né à Montauban, 14 juin 1639, appartenait à la famille du précédent. Sa mère Abigaïl *Bérauld* était fille de Théophile, fils aîné du célèbre Michel Bérauld. Il fut pasteur dans le Quercy, d'abord de Genebrières, 1667, puis de Negrepelisse, 1670, et de Reyniès de 1671 à 1685. Il avait épousé, 4 juill. 1670, Hélène *Garrisson*, fille d'un bourgeois de Montauban. A la Révocation, il se réfugia en Angleterre où il obtint la naturalisation, 1698 (Nicolas).

1. BARDEL, massacré à Orange, 1570. — (David), d'Uzès, « nouvellement sorti de France et ayant fait réparation, » est assisté, à Lausanne, novembre 1698.

2. BARDEL, famille noble du Dauphiné. = *Armes :* de gueules à la couleuvre ondoyante, couronnée, en pal, d'or; *aliàs* de gueules au basilic ailé et tortillé d'argent, couronné d'or.

Georges de Bardel, sr de Montrond, Remollon, Théus et Mereuil, fils d'Etienne et de Suzanne *Martin de Champoléon*, né vers 1540, épousa Françoise *de Pierre*, à Orpierre, en 1593, et testa le 24 juin 1619. Il fut capitaine de cavaliers sous les ordres de Lesdiguières, signa, en 1575, la lettre de protestation d'une partie des gentilshommes dauphinois contre le procès fait à *Montbrun*, 1581, et fut l'un des défenseurs de La Mure contre le duc de Mayenne. Les historiens font le plus grand éloge de sa valeur et le nomment simplement *Montrond*. Il laissa deux fils, dont l'un nommé César, mort en 1658 à Serres, et plusieurs filles; l'une d'elles épousa André *Armand* de Châteauvieux (voy. col. 349). — (Pierre), frère du précédent et capitaine comme lui, fut tué au siége de La Mure; il avait aussi pour femme une demoiselle Martin de Champoléon et laissa un fils, de même prénom, qui fut encore un courageux officier. — (Honoré), sieur de la Plaine, coseigneur de Mereuil, également frère des précédents, servit aussi dans les guerres de religion. Il épousa Baptistine *de Rome*, et mourut en 1590; il ne paraît pas avoir laissé de postérité. — Sur un registre de l'église de Serres, le baptême d'Alexandre, fils de Jean de Bardel, sr de Montégut et de Lucrèce *de La Tour*, fév. 1655. — Pierre de Bardel, sr de la Plaine, capitaine, se déclarant réfugié de Maison en Provence, est admis à la bourgeoisie de Neufchastel, 1710 (*Bull.* IX, 466). — Joseph de Bardel, après avoir servi en France comme enseigne au régim. d'Armenonville, était, en 1744, réfugié pour la religion et lieutenant au régim. de Münchow en Prusse (Roman).

1. BARDET. Jean et George Bardet, frères, de Vaulxpierre en Dauphiné, «faiseurs de draps, » reçus habitants de Genève, juin 1550. — (La femme d'Alexandre) et son enfant, assistés à Genève,

1693. — (François), « maçon venu des Cévennes, » réfugié au pays de Vaud, 1727.

2. BARDET du Boisneau, bonne famille de l'Aunis. Henri Bardet seigneur du Boisneau, mari, vers 1640, d'Anne *Gassau*, eut pour enfants : 1° Charles, s[r] du Boisneau, marié, avril 1674, à Marie Terstmitten par le pasteur Jacques *de Tandebaratz ;* 2° Hélène, dame du Boisneau en 1666, mariée vers 1680 à Laurent Elie Veronneau, s[r] de la Serre, assesseur criminel en la sénéchaussée de La Rochelle, qui abandonna la Réforme et en devint ardent persécuteur. — Marie Veronneau épousa, vers 1698, Louis de Wilson s[r] de La Roche, habitant de La Jarne. — Anne Bardet était dame du Boisneau en 1705 et mourut vers 1720. Le fief du Boisneau touche aux maisons de la Jarne et l'on y voit encore une partie du vieux logis des Bardet (Bastard).

BARDETIS, pasteur à S.-Paul-Cap-de-Joux, en Lauraguais, 1591 (Tt 288).

BARDI (Moïse), du Languedoc, reçoit à Genève un viatique de 7 flor. pour l'Allemagne, 1698.

BARDIN. Deux familles de ce nom, l'une de l'Orléanais, l'autre de Castres, toutes deux vouées au commerce de la librairie, allèrent s'établir à Genève.

1. Noel Bardin « libraire, natifz du Puy d'Aix en Gastinoys, » fut reçu habitant de Genève, en 1555. Il avait été fouetté comme colporteur de livres hérétiques et avait de fort près évité la mort à Dijon [II, 505 a]. Il vécut tranquillement le reste de ses jours à Genève avec sa femme Verène *Mirallin* de Jergeau-sur-Loire et ils marièrent, v. 1583, leur fille Marie à Claude *Canon*, de Paris, « tailleur d'histoires [1] ». C'est probablement encore de Noël qu'il s'agit dans le contrat de mariage passé, v. 1598, de Jacques Rogelet, libraire à Genève, avec Marie fille de feu *Noé* Bardin, libraire, et de Madelaine Martyre (J. Jovenon, not. t. 7).

2. Jérémie, libraire de Castres, marié vers 1647 à Germaine *Roquefort*, puis à Suzanne *Vidal*, vers 1660, avait acquis la bourgeoisie genevoise. On a un acte par lequel Isaac Gramond et son beau-père Jérémie Bardin, tous deux libraires à Castres et citoyens de Genève, abandonnent à François Bardin, également marchand libraire et citoyen, tous leurs droits à une hoirie, 1670. En 1681, Jacques-François, né à Morges, fils de Jean Bardin, épouse Isabeau, fille de feu Jérémie native de Castres.

3. Ce sont, croyons-nous, des familles qui n'ont que le nom de commun avec les précédentes que visent ces deux actes des mêmes notaires de Genève : 1° Testament de noble Clauda Bardine, fille de feu noble Guillaume Bardin, vivante femme de noble Thomas Mohenne citoyen, 31 déc. 1534. 2° Mariage de Guillauma, fille de Jacques Gradelle et de feue Anne Bardin avec Wilderich Henry d'Origny, fils de feu Noël Fernand, gentilhomme de Nerpier en Finlande, 1679.

4. BARDIN, écolier, condamné par le parlem. de Toulouse en 1562. Il appartenait probablement à la famille suivante. — Jean Bardin, avocat à Puylaurens, mari de Françoise, fille de Raymond *de Favarel*, lieutenant de la judicature de Villelongue. Une de leurs filles, Jeanne, épousa, en septemb. 1566, Raymond *Brocca*, et au contrat de mariage assista : « Noble Olivier de Bardin, frère de Jean et Pierre, lieutenant part. en la judic. de Villelongue. » Olivier fut père de David de Bardin de Vénès et de Jean de Bardin, capitaine en 1630. — (Gaspard), consul de Puylaurens en 1588 et 1609, père d'un autre Gaspard, consul à son tour en 1640. — (Jacques), consul [V, 203 a] en 1627. Ce dernier paraît être Jacques, docteur en droit, qui fit constamment partie du conseil de ville et du consistoire depuis l'année 1606 jusqu'au moment où il mourut, âgé de 80 ans, 19 oct. 1666. — Un de Bardin était pasteur de « Berliac, Villemur et autres annexes » en 1637 (Pradel).

5. BARDIN (Charles) « taincturier de draps, natif de la Flèche en Anjouz, » *id.* 1559.

6. BARDIN (Pierre et David) de Chastillon-sur-Loire, chapeliers, sont assistés à Lausanne après avoir fait réparation de leur faute (d'avoir abjuré); mars et mai 1698. — (Pierre-David), pasteur de

[1] Graveur sur bois.

l'église française de Magdebourg, en 1743.

7. BARDIN, réfugié à Londres vers 1713 (Agnew II, 114) et dont les descendants servent aujourd'hui dans l'armée anglaise des Indes (WAGNER).

BARDOLIN (J.), pasteur à Miramon (Agenais), en 1620.

1. BARDON (PIERRE), pasteur à Montauban, était l'un des intendants de l'acad. de cette ville en l'année 1600 (*Bull.* IX, 407). — (JACQUES), né à Montauban, le 2 janvier 1604, de Guillaume Bardon, bourgeois (frère de Jean, ci-après) et de Marguerite *Guerry*, fit ses études à l'académie de sa ville natale; et fut ministre d'abord à Puycasquier, dans l'Armagnac, de 1629 à 1632, ensuite à Saint-Antonin de 1633 à 1672. Il mourut au commencement de 1673. Il paraît avoir été un homme instruit. Il n'a pas laissé d'ouvrage imprimé, du moins à notre connaissance; mais on a de lui un cours de philosophie manuscrit, qu'il avait fait pour l'instruction de son fils aîné et dont voici le titre et les rubriques : « *Curriculum totius logices,* dictante D. D. J. Bardonio, doctissimo Ecclesiæ Sanctantoniensis pastore, a me Petro Bardonio, filio, in ipsa urbe Sanctantonino exceptum, kal. decembris anno salutis 1653 » (in-4°, 125 pages), et à la suite : « *Quæstiones logicæ* sive prolegomena in organum Aristotelis, et primo quæstiones provinciales, a D. D. J. Bardonio, pastore fidellimo Eccl. Sanctant. in ipsa urbe Sanct. mihi P. Bardonio traditæ, inceptæ kal. dec. 1653; in-4° (p. 131 à 342). Cet ouvrage est naturellement dans le genre scolastique de l'enseignement de cette époque; mais, la forme acceptée, il porte la marque d'un esprit solide et réfléchi. — (PIERRE), né à Saint-Antonin, vers 1638, du professeur dont on vient de parler et de Catherine *Doumergues*, fit ses études à l'acad. de Montauban, où il fut un des argumentateurs sur une thèse d'André *Martel : De Lege et Evangelio.* (Respondebunt : Joannes *Darnatiguæus* Podiolaurensis, Paschalis *Ducasse* Pontacensis, Petrus *Lesperasse* Paulensis Benearnensis, Petrus *Bardonius* Sanctantoniensis ex Ruthenis.) Il était pasteur à Lacaune en 1668. Il fut appelé à Saint-Antonin pour aider son père, peu de temps après. Celui-ci mort, il y fut nommé pasteur en titre, et y resta jusqu'en 1685, où il sortit de France. — (GUILLAUME), frère du précédent, né à Saint-Antonin en 1648 ou 49, il étudiait la théologie à Puylaurens en 1667. Il fut d'abord ministre à Ferrières dans l'Albigeois, ensuite à Bruniquel, près Saint-Antonin, de 1680 à 1685. Le temple de Bruniquel était alors le seul resté debout dans la Basse-Guyenne (TT 287). A la Révocation, Guill. Bardon passa en Angleterre. En 1688, il fut un des fondateurs de l'Eglise française de la Nouvelle-Patente, et l'année suivante, de celle de Leicester-Field (Burn, *Hist. of the prot. refugees*, p. 134, 168, 171). Cependant il figure en 1702 avec sa femme et ses deux enfants sur la liste des réfugiés qui sont dans le besoin. Il avait épousé, 19 avril 1679, Jeanne *Sartre*, fille d'un bourgeois de Puygaillard. — (CLAUDE), né à Saint-Antonin vers 1651, était probablement un autre fils de Jacques et de Catherine Doumergue. Il fit ses études à l'acad. de Puylaurens, où il fut en 1671 un des argumentateurs sur une thèse d'André Martel : *De samaritanismo* (*quas*..... propugnabunt, Guilhelmus *Quinquirinus* Carmanensis, Claudius *Bardonius* Sanctant., Joannes *Molles* Salviensis ex Cebennis, Joannes *Dumazius* S. Joannis a Gardonenques ex Cebennis). Il était ministre de Castelnau de Brassac (Albigeois) en 1678.— C'est à l'un des deux précédents que se rapporte, sans doute, cette mention : « La dem^lle^ veuve de M. Bardon, ministre en Guyenne, et deux filles, » réfugiées à Dorotheestadt en déc. 1698 (Voy. papiers Dieterici). — (JEAN), né à Montauban, 7 juill. 1565, de Guillaume Bardon et de Lise (*Roux* ou *Arroux*, était « commis au paiement des églises de la Haute-Guyenne et du Haut-Languedoc » vers 1619-1626, et à diverses reprises siégea comme ancien et comme trésorier au Consistoire de Montauban. Il s'acquittait de ses fonctions avec un zèle si vif que pendant les troubles de l'année 1621 et 1625 il paya de ses deniers une partie du traitement des professeurs de l'académie et la pension ac-

cordée à la veuve du pasteur *Chamier* (Aymon II, 403). Le synode de Castres lui remboursa ses avances (2,159 liv. 10 s. 6 d.), mais en concluant par enjoindre « à tous ceux qui seroient chargés de pareils comptes à l'avenir que leurs dépenses n'excèdent pas les sommes confiées, sous peine de perdre ce qu'ils auroient avancé ». Jean Bardon avait épousé, janv. 1592, Susanne *Laroque* fille d'un marchand de Montauban. Sa sœur, Ramonde Bardon, épousa, oct. 1586, le ministre Jean *Constans*. Une de ses cousines, Isabeau Bardon fut la mère du ministre Jean *Bayle*, père de Jacob et de Pierre. — Cette famille subsiste, et après avoir abjuré lors de la Révocation, porte aujourd'hui dans la foi catholique la même intensité du sentiment qu'elle professait jadis pour la foi consciente et raisonnée (Nicolas).

2. BARDON (Moïse), pasteur à Mazamet, 1627 [V, 203 b]. — (Paul), « de Villebade près Montauban, sortant de France », assisté à Lausanne, juin 1696. — (Jean), de Bédarieux, reçoit à Genève un viatique de demi-écu, pour l'Allemagne, 1702. — Deux dames Bardon, sœurs, accompagnées des demoiselles *Saint-Just* et *de Limosin*, reçoivent à Genève un viatique de 20 écus pour aller à Berlin, 1700. Les mêmes (Antoinette et Catherine Bardon), « sortant de France, allant en Brandebourg », assistées à Lausanne, 1 nov. 1700. On lit dans Erman et Reclam (IX, 16) : « Mme de Bardon se réfugia comme veuve avec six filles. L'une a été mariée au général *du Pré* au service de Russie ; deux ont pris alliance dans le pays (Prusse), l'une avec M. *de la Grave*, l'autre avec le conseiller Ziegler ; les trois autres ont épousé : le colonel *de Rivin* réfugié de Puylaurens, le capitaine *de Lupé* et le major *de Lespinasse*, tous au service de Russie.

BARDONENCHE, famille illustre du Dauphiné [Haag I, 240]. Son vrai nom était Bardonnèche et elle l'a porté tel jusque dans le cours du XVIIe siècle ; il provenait de Bardonnèche, Bardonecchia, Bardonnezza, bourg situé au pied du versant italien du mont Cenis, sur la Dora, mais dans une vallée briançonnaise cédée par la France, le val d'Oulx, où l'on parle encore français. = *Armes :* d'argent au treillis de gueules, le chef de même et chargé d'un aigle naissant de sable.

Arnoux de Bardonenche (on trouve des actes du XIe siècle relatifs à ses ancêtres ; voy. *Cartular. Ulciense*) était né à Vallouise (Htes-Alpes) et fut capitaine sous les ordres de Lesdiguières. Il avait pour femme Alliénor d'Abon, et mourut en 1600 (Roman).

Jean de Bardonenche, IVe du nom, fils de Jean de Bardonenche et de Claudine de Forbin de Souliers, servit sous les ordres du capitaine *La Coche* au siége mémorable de Grenoble, en 1565. Il se joignit ensuite au brave *Montbrun* et combattit à ses côtés à la bataille de Moncontour. De retour en Dauphiné, il se jeta dans Corps avec *Lesdiguières* et s'y défendit vigoureusement. En 1585, il assista à la prise d'Embrun où, seul avec *Les Orres*, il refusa de prendre part au pillage de l'archevêché et de l'église. En 1597, il obtint de Lesdiguières le commandement du château de La Rochette. Bardonenche mourut en 1632, à l'âge de 92 ans, laissant de sa femme, *Jeanne de Reviliart* ou *Revillasc*, qu'il avait épousée le 27 avril 1574, dix enfants, dont cinq fils : Alexandre, André, Jean, César, Pierre, et cinq filles : Judith, Marguerite, Jeanne, Renée et Sara.

L'aîné, Alexandre, seigneur de Tourannes, de Saint-Martin de Clelles et autres lieux, se distingua au combat de Pontcharra, où il commandait les gens de pied. Il fut fait prisonnier lors de l'entreprise sur Aiguebelle, et mourut dans un âge très-avancé, en 1666. Il avait été marié deux fois, la première avec une dame *Blosset*, dont il n'eut que des filles. Il eut la douleur de s'en voir enlever deux par le clergé catholique qui les envoya à Avignon avec deux filles du baron *Des Adrets*, deux du seigneur de *Blanlouet*, un fils de *Saint-Sylvestre* bourgeois de Marseille, et un enfant de *Guyard* habitant du Puy, arrachés comme elles à leurs familles. Malgré les plus actives poursuites, il fut impossible à leurs parents de les tirer des mains des prêtres qui résistèrent aux arrêts même des tribu-

naux. De son second mariage avec Lucrèce *de Montchenu*, Alexandre de Bardonenche laissa deux fils, Alexandre et César. Le premier fut conseiller à la chambre mi-partie de Grenoble. Forcé d'abjurer à l'époque des dragonnades, en 1682, il fut récompensé de son apostasie par le titre de conseiller d'Etat. Quant à sa femme, à qui l'on avait enlevé une de ses filles, elle résista à toutes les prières et à toutes les menaces. Enfermée d'abord dans un couvent de Grenoble, elle fut ensuite transférée à Valence; mais l'évêque, apprenant qu'elle avait gagné l'affection des religieuses chargées de sa garde, craignit qu'elle n'infectât le troupeau, et la retirant de-là, la fit enfermer dans un couvent de Vif avec défense aux nonnes de lui parler (*Bull.* XI, 390). Il est probable qu'elle persévéra dans sa foi, autrement les Jésuites n'auraient pas manqué de se vanter d'une conversion si difficile. On ignore le lieu et l'époque de sa mort; son mari vivait encore en 1711. Quant à César, qui était seigneur de Champiney, plus attaché que son frère à la religion réformée, il se réfugia en Prusse à l'époque de la révocation de l'édit de Nantes. Il mourut avant 1687. Sa femme, Anne *de Peccat*, décédée à Berlin en 1691, ne lui donna, selon Chorier, que deux enfants nommés César et Lucrèce. Dans ce cas, MM. Erman et Reclam se seraient trompés dans leur supposition, que César était le père d'Alexandre de Bardonenche, sieur d'Esternau qui, après avoir servi en France dans le régiment de Sault, entra dans l'armée prussienne, et fit les guerres d'Italie avec le grade de major.

Il nous reste à parler des quatre frères d'Alexandre Ier de Bardonenche.

André épouse, en 1624, Ennemonde *de Raynard*, dont il eut deux fils: André, sieur d'Esternau, et Alexandre, sieur de Morgeat. Cette branche ne subsista pas longtemps.

Le sort de Jean est inconnu. Il est probable qu'il mourut jeune.

César, souche de la branche de Sousville, lieutenant au régiment de Sault en 1626, épousa la même année Jeanne *de Clarens* et mourut en 1671, laissant douze enfants, six fils et six filles, dont: Sanson sieur de Tourres, Jean sieur de Sousville, Pierre sieur de Chourons, Juvénal sieur du Rivet, Etienne sieur du Planet, Suzanne mariée à François *de Centon*. Sanson avait épousé en 1659, dans l'église de Serres, Madeleine de Charenci; mariage dont un seul enfant nous est connu : Justine, qui fut présentée au baptême à Serres, oct. 1666, par le Sr de Sousville et par Justine Adhémar de Castellane, veuve de Jacques de Charenci. Toute cette branche de Bardonenche s'établit dans le Brandebourg après la révocation de l'édit de Nantes. Un *Sousville*, major de la compagnie des Grands-Mousquetaires, excellent officier, fut tué dans un duel avec le comte de Dohna, son chef, et au milieu du siècle passé, l'église française de Clèves comptait parmi ses membres des *Sousville de Kreutzfurth* (Erman).

Enfin, Pierre, ayant abjuré la religion protestante, entra dans les ordres et fut prieur de S.-Laurent de Grenoble.

1. BARDOU, famille protestante de Castres qui florissait au XVIIe siècle et était alliée, dans la même ville, aux familles *Poulle* (1620), *Batailler* (1627), *Lombard* (1630), *Vayssète* (1664) et *Durand* (1666).

Le ministre (S.-Florentin) à l'intendant du Languedoc (S.-Priest), 29 juil. 1774 : « M. l'évêque de Castres vient de me marquer que le nommé *Bardou* et les nommées *Heraïl* et *Guiraud* qui étoient par ordre du Roi, le premier aux Nouv.-Convertis de Castres, et les deux autres à la Présentation et aux N.-C. de la même ville, étoient assés affermis dans la religion pour être rendus à leurs parens. J'ai expédié en conséquence les ordres du Roi nécessaires pour leur faire rendre la liberté et je les envoye au prélat » (Arch. n., O.1 fo 187). — Bardou de Couserat, de S.-Jean d'Angely, reçoit une pension de 200 liv. en récompense de son abjuration, 1686.

2. BARDOU. Deux artistes de ce nom ont joui de quelque réputation en Allemagne à la fin du siècle dernier. Ils descendaient d'un réfugié du Languedoc, fabricant de bas, qui, après quelque séjour à Bâle, désespérant de pouvoir obtenir la maitrise sans changer de

religion, alla s'établir à Potsdam, puis à Berlin. EMMANUEL, l'aîné des fils, étudia l'art plastique dans l'atelier du sculpteur français Sigibert Michel qu'il accompagna à Paris en 1770. De retour à Berlin, il fut attaché à la manufacture de porcelaine. On cite de lui deux bustes très-ressemblants du peintre-graveur Daniel Chodowiecki, la statue équestre de Frédéric II (haute d'environ 18 pouces avec son piédestal), la statue du prince Henri de Prusse (même hauteur) et beaucoup de portraits en plâtre. La statue du grand Frédéric jetée en bronze par l'artiste eut un grand succès, elle se répandit par toute l'Europe. En 1777, Bardou alla voir son frère en Russie où il fit quelques travaux. Revenu à Berlin, il continua de modeler. Il était membre de l'Acad. des beaux-arts. Nous ignorons la date précise de sa mort, qui eut lieu au commencement de ce siècle. Son frère, PAUL-JOSEPH, né à Bâle en 1746, étudia au collége français de Berlin, puis il suivit la carrière des arts. Il s'adonna de préférence à la peinture au pastel. Le succès de ses portraits l'encouragea à aller tenter la fortune en Pologne et en Russie. A Saint-Pétersbourg, il fut bien accueilli; il peignit l'impératrice et une foule de personnages de la cour. Après une huitaine d'années d'absence, il revint à Berlin, en 1788. Dès lors, Bardou aborda un champ plus vaste; il peignit à l'huile des sujets d'histoire. On cite surtout de lui la *Nonne* qui fut gravée par Bolt. On admire l'ordonnance et l'exécution de ce tableau, mais on blâme le choix du sujet. Un commentaire semble nécessaire pour le comprendre. Voici ce que rapporte la légende. Dans le sac d'une ville prussienne, une religieuse parvint à persuader à un Cosaque qui voulait lui faire violence, qu'elle possédait un talisman qui rendait invulnérable. Pour l'en convaincre, elle lui tendit la tête et le pressa de frapper. Le soldat frappa et la noble tête roula par terre. Une autre des compositions de Bardou, Œdipe et Antigone, obtint également l'approbation des connaisseurs, en 1803. Bardou était membre de l'Acad. de peinture. Il mourut en 1814. Le biographe Nagler mentionne un troisième artiste du nom de Bardou qu'il nomme Jean, et qu'il dit également peintre au pastel. Mais nous croyons qu'il commet une erreur. C'est notre second artiste qu'il dédouble. Il lui attribue deux gravures à l'eau-forte : *Le manteau ensanglanté de Joseph apporté à Jacob par ses frères*, et une petite étude dans le goût de Castiglione. Bause, Daniel Berger et d'autres ont gravé d'après lui (HAAG).

BAREILLE, à Dangeau, 1659. — *Bareilhes*, poursuivi comme protestant par le parlem. de Navarre, en 1750 (Arch. B.-Pyr. B 4879).

BAREITS (Paul), d'Orthez, auteur d'une *Pastorale* qui devait être jouée par les « nouveaux convertis » et qui fut assez mal reçue de l'autorité pour qu'on le mît sous la garde du prévôt par arrêt du parlem. de Navarre; 1717 (Arch. B.-Pyr. B 4805).

BARELLES, ministre, 1562; voy. Cormère.

BARET. Jeanne et Madeleine Baret emprisonnées pour avoir fait partie d'un attroupement, 1686. — Jacques *Baret* ou *Bareth*, de La Mure en Dauphiné, avec sa femme et 5 enfants, assistés à Lausanne, 1688-95. — Jean et Etienne *Barret* ou Baret, *id.* 1689. — (La femme de Jean), de Ste-Luce près Corps en Dauphiné, assistée à Genève pour retourner en Wirtemberg où ils ont été incendiés, 1704.

BARET (MATTHIEU DE), seigneur de Ruvignan et d'Arènes [Haag I, 241], né à Lectoure d'une des familles les plus considérées de la Guyenne. Il était fils de JOSEPH de Baret et de *Jeanne de Rison*. Lorsque l'édit de révocation le mit dans l'obligation de choisir entre l'exil ou l'apostasie, il préféra se retirer à Berlin, où il fut promu, en 1702, au grade de lieutenant-colonel dans le régiment de Varennes. Sa femme Suzanne *Le Blanc*, de la famille sédanaise des Le Blanc de Beaulieu, mourut à Berlin en 1734, à l'âge de 81 ans.

Les deux frères et les trois sœurs de Matthieu de Baret émigrèrent en même temps que lui. JOSEPH, qui était son aîné, mourut, en 1698, major au service de Prusse. Il avait épousé *Marthe Le Cordelier*, d'une famille champenoise. SA-

lomon, le cadet des trois frères, fut nommé, en 1704, lieutenant-colonel du régiment de Varennes. Il se maria avec Élisabeth *Le Blanc*, sœur de Susanne, (Voy. Le Blanc et Marconnay). Des trois filles, l'une, Armoise, épousa le sieur de *Durand;* la seconde, Jeanne, le sieur de *Marcous*, et la troisième, Marguerite, le sieur de *Cabanieulles*.

BARETTE, capitaine tué à Jarnac, 1569.

BAREUIL (de), gentilhomme réfugié du Languedoc, nommé de la Direction des secours donnés aux réfugiés à Lausanne, oct. 1689.

BAREYRE (de), réfugié de l'Agenais, avait été capitaine; entré au service de l'Electeur de Brandebourg, à la Révocation.

BARGE (Blaise), « coutellier, natifz de Thiarch [Thiers] en Auvergne», reçu habitant de Genève, mai 1559.

BARGEAU. Deux réfugiés français de ce nom furent naturalisés à Londres, 1698. Cette même année, Jacques Bargeau, et Jeanne *de LaChenal*, sa femme, étaient à New-York, membres de l'Eglise française. Ils s'établirent depuis à la Nouvelle-Rochelle (C.-W. Baird).

BARGEMONT (de), capitaine, 1563. — autre, député au synode de La Rochelle, 1571; — autre, ministre de Pons, 1593; de Cognac, 1603. — *Bergemont*, ministre de Segonzac en 1590 [*Bull.* XII, 122]. — Un autre pasteur nommé Estienne *Digne*, qui avait été envoyé de Genève à l'église de Périgueux en 1566, prenait Bargemont pour nom de guerre [*Bull.* VIII, 75]; nous ne savons s'il ne serait pas le même que l'un de ceux qui précèdent.

BARGEOLE, Bargeolle, quelquefois Barjolle. Baptême, au temple de Charenton, de deux filles de René de Bargeole, sieur de La Roussière et de Suzanne *Ragueau*, sa femme: l'un, Benjamin, 23 mars 1635, présenté par Benjamin *de Rohan;* l'autre, Henri-Benjamin, 9 août 1643, présenté par Henri *Martel*, comte de Marennes. — Anne et Madelaine Bargeole, de Rouen, enfermées au couvent, 1720.

BARGÈS (Charles de), juge et lieutenant de la ville et du gouvernement de Montpellier. Il présida, en 1562, l'assemblée de Nismes qui choisit Antoine *de Crussol* pour gouverneur et protecteur du pays. Depuis longtemps les protestants avaient jeté les yeux sur ce dernier pour le mettre à leur tête; mais, quoique mécontent de la marche du gouvernement, il avait jusqu'alors résisté à leurs instances. Afin de dissiper ses inquiétudes, l'assemblée arrêta « que les habitants des villes et autres lieux du Languedoc feroient serment d'être fidèles au roi et qu'ils en certifieroient le comte de Crussol dans quinzaine à compter du jour où il auroit accepté le commandement. » Quelques règlements furent faits en outre sur la circulation des monnaies, la taxe des denrées alimentaires, la mise sur pied d'une garde civique, l'entretien des ministres dont le nombre fut fixé à deux seulement dans les chefs-lieux de diocèse, ainsi que sur la levée d'une contribution de 400,000 livres pour les frais de la guerre. L'assemblée qui avait ouvert ses séances le 2 nov., fut close le 11. Ce jour-là, elle se transporta en corps à Uzès pour prier Crussol d'accepter la charge qu'on lui avait déférée. Ce fut Bargès qui porta la parole. Il somma le comte, en présence du prince de Salerne (grand seigneur du royaume de Naples qui avoit embrassé la religion protestante et s'étoit marié à Montpellier dans la maison *de Paulin*), d'Odet *de Châtillon*, de Jean *de Saint-Gelais* évêque d'Uzès, et d'une foule d'autres personnages de distinction, de céder aux vœux des protestants. Crussol se rendit enfin, mais en imposant quelques conditions que Bargès et tous les députés jurèrent d'observer. On a conservé le procès-verbal de toute cette négociation, signé par François *Arson*, notaire royal à Nismes, et Jacques *Rossel*, notaire royal à Uzès (Hist. du Languedoc). Voy. Crussol.

BARGETON, famille d'Uzès. = *Armes :* D'azur au chevron d'or accompagné en pointe d'une rose d'argent et au chef de même chargé de trois croisettes de gueules [Haag I, 242; II, 397; VII, 492 a; VIII, 2 b].

1. Le plus ancien chef connu de cette famille possédait en seigneurie plus de pompe et de titres que de revenus

comme en fait foi l'aveu et dénombrement que voici :

Déclaration d'heritages, donnée le 17 sept. 1541, devant le senechal de Beaucaire par Mathieu Bargetton, écuyer seig^r de Vallabrix et coseigneur du lieu de Ledenon, etc. Savoir ladite seig^rie de Vallabrix, que ledit seig^r déclare tenir noblement et en franc fief par lui possédée avec tous droits de justice haute, moyenne et basse, du nombre de 25 habitants ou environ, ses sujets justiciables, et du revenu de 10 liv.; les seigneuries et les lieux de Sagriès et de La Baume, dioc. d'Uzès, ayant aussi droit de justice h., m. et b., et qu'il avoit depuis peu acquis du Roy, du nombre de 14 habitants ou environ et du revenu de 2 liv.; la moitié de la seig^rie du lieu de Ledenon avec la jurid. h., m. et b., du nombre de 60 habitans et du revenu de 4 liv. 10 s., ladite seig^rie autrefois décorée du titre de baronie; la 4e partie du territoire de Laugnac avec jurid. h., m. et b., dont le revenu qui estoit de 4 liv. étoit à partager avec les heritiers de feu Jaques Roquesi et avec Jean d'Aramont; la 16e partie de la seig^rie du lieu de Monterant, dioc. d'Uzès avec la jurid. h., m. et b., qu'il avoit depuis acquise de d^lle Marthe de Bethons; la 12e partie de la jurid. h., m. et b. du lieu d'Arpailhargues; la 4e partie de la jurid. h., m. et b. du lieu de Blauzac, au dioc. d'Uzès, du nombre d'environ 80 habitans, et au terroir de laq. il y avoit deux pièces, une vigne et une olivéte, et encor plusieurs cens à prendre au lieu de Bezonce, dioc. de Nismes, revenant à la somme de 6 liv, dont m^e Jean Valette, notaire à Nismes, avoit la moitié. (Carrés d'Hozier, vol. 59.)

2. Nicolas de Bargeton, fils de Mathieu de Cabrières, gentilhomme de la chambre du duc d'Anjou et viguier royal d'Uzès en 1580, embrassa probablement la religion réformée vers cette époque. En 1593, un synode provincial ayant été convoqué à Nîmes à l'effet d'élire des députés qui, conformément aux ordres de Henri IV, apportés par le sieur de *Beauchamp*, « se rendissent en la ville de Mantes pour l'assemblée que S. M. y fesoit faire au sujet de la paix générale, » Bargeton fut chargé d'y représenter l'ordre judiciaire. Ses collègues furent le sieur de *Lecques*, pour la noblesse; le sieur de *Gasques*, ministre du Vigan, pour les pasteurs, et le sieur *Boucaud*, syndic du diocèse de Montpellier, pour le peuple. On a son testament par leq. il lègue cent l. à la bourse des pauvres de l'Eglise réformée d'Uzès.

Il avait épousé, 18 fév. 1566, Jeanne *de Joannis* dont il laissa quatre fils et cinq filles : Louis et Denis continuèrent la descendance; Pierre, docteur en médecine, mourut sans postérité, ainsi que Abdias. De ses cinq filles, Susanne épousa Jean *Toulouze*, sieur de Foissac ; Catherine devint la femme de Jean *de Fabre*, sieur de Rocheval, docteur en droit; Judith fut mariée à Jacques *de Sibert*, lieutenant du juge royal de Bagnols; Louise mourut sans alliance, et Marguerite fut accordée en mariage, en 1610, à Hector *d'Agoult*.

3. Louis de Bargeton [1], seigneur de Cabrières, de Montaren et de Cruviers, eut de sa femme Marguerite, fille de Pierre *de Massanes*, conseiller du roi, général en la cour des aides de Montpellier, et d'Isabeau ou Susanne *de Lasset*, qu'il avait épousée le 26 avril 1608, un fils nommé Pierre, et une fille, Isabeau ou Elisabeth, mariée le 8 août 1641, avec Henri *de Narbonne de Caylus*, et morte à Berlin en 1700.

Pierre, né le 8 juin 1610, embrassa la carrière des armes. En 1642, il servit dans l'armée du Roussillon comme lieutenant des chevau-légers. Il assista aux siége de Leucate, de Salces, de Perpignan, et à plusieurs autres siéges ou combats, jusqu'en 1671, époque où il fut reçu, en qualité d'officier réformé, dans le régiment de Boissac (Brissac?). Il mourut vers 1686, sans laisser d'enfant de Jeanne *des Pierres des Ports*, qu'il avait épousée le 5 fév. 1656 ; avec lui s'éteignit cette branche. Son héritage passa à son neveu Pierre *de Narbonne de Caylus*.

4. Denis de Bargeton, second fils de Nicolas, suivit la carrière du barreau. Il est qualifié dans plusieurs titres de docteur en droit et avocat. De son mariage avec Marguerite fille de Jean *Puget* et d'Honorade *Guirard* naquirent deux fils,

[1] On a le testament d'un Louis d'une autre branche, passé à Uzès le 11 oct. 1612, d'après lequel il avait pour mère Mondette d'Alzon, dame de Pailhargues; pour frères : 1o Jean s^r de Sagries qui épousa Marie de Vaux de S.-Victor, veuve en 1645; 2o Jacques s^r de Castilhon, docteur en droit; 3o J.-Jacq s^r d'Aigaliers. Le testateur nomme encore Françoise Rebeyrolles sa femme, Marguerite sa fille, Louis Bombart son neveu, Mondette de Reynaud sa nièce, femme de messire Annibal de Montmorency, etc. (Pradel).

PIERRE et LOUIS, et une fille, MARGUERITE. Le sort des deux derniers est inconnu. Quant à Pierre, il servit dans l'arrière-ban du Languedoc, et épousa, en 1674, Marguerite, fille de Jacques *Bocarut*, procureur à Nismes, et de Marguerite *Du Thérond*, qui le rendit père de six enfants. L'aîné, JACQUES, né le 8 juin 1675, fut arrêté comme suspect, en 1704 [IX, 4 a], par ordre de Montrevel et enfermé dans la citadelle de Montpellier avec le jeune *de Goson*, fils du seigneur de St-Victor. Il avait pris pour femme, en 1694, Madelaine, fille de Jacques *de Vergèzes*, seigneur d'Aubussargues, et de Madelaine *de Gasques;* comme lui, elle avait dû feindre de se convertir. Il resta veuf avec deux fils: PIERRE, né à Uzès en 1698, fut tué au siége de Kaiserswerth, et JACQUES, né en 1702, fut capitaine, comme son frère, dans le régiment de Sancerre. Peu de temps après la mort de sa première femme, Bargeton épousa en secondes noces une dame *Fabre* qui lui donna quatre fils, nommés FRANÇOIS, LOUIS, JACQUES et ANDRÉ.

5. Pour compléter les renseignements recueillis par d'Hozier sur cette famille, il nous reste à parler des cinq autres enfants de Pierre de Bargeton.

Le second, PIERRE, mourut au service. Le troisième, DENIS-MATTHIEU, né le 12 juin 1682, suivit également et avec quelque distinction la carrière des armes. HENRI servit pendant vingt-cinq ans dans le régiment de Sancerre. FRANÇOIS-ANNIBAL, né en 1690, entra dans le régiment du Limousin, et plus tard dans les gardes-du-corps. MARGUERITE, leur sœur, n'a laissé d'autre souvenir que son nom dans l'histoire de cette famille. — On trouve aussi (*Erman* IX, 18) un Bargeton sur le rôle des officiers qui passèrent à Francfort en 1686.

BARGUENON (DENYS), notaire condamné à Bordeaux (voy. col. 673). — Baptême à Charenton, 11 juill. 1611, de Jacob, fils de Georges Barguenon, secrétaire du prince de Condé, et de Théodora *Hotman*. Parrain Jacob *Anjorrant*, sr de Suilly (voy. col. 267); marr. Suzanne Hotman.

BARHAYS (DE), ministre, délégué au synode de Caen, juill. 1675, et à celui de Quevilly, septembre 1682.

BARICAVE, condamné par le parlement de Toulouse, 1562. — Baricave, avocat, député à l'assemblée de Haute-Guyenne, 1617. — (Jean), pasteur à Castres, 1655; à Montauban, 1659; au Mas-d'Azil, 1660-74; à Bruniquel, 1674-75. — Rose et Madeleine *de Barricave*, du Languedoc, réfugiées à Londres en 1702, l'une de 37 l'autre de 34 ans, reçoivent à plusieurs reprises un secours de 16 liv. st.; Rose l'aînée était morte en 1710 et Madeleine encore assistée en 1721.

BARIER (ABEL), d'Agen, fit ses études de théologie à l'académie de Genève, où il fut entretenu par l'église de Bordeaux. « Abel Barerius, Aquensis (lisez Agenensis), Burdigalensis Ecclesiæ alumnus, » 12 junii 1584, et encore: « Abel Barerius, Aquensis (Agenensis), theol. stud. 1588 » (Livre du Recteur, 37, 42). — Il est indiqué comme répondant (argumentant) à une thèse *De resurrectione Christi*, dans les « Theses theologicæ in schola Genevensi sub Th. Beza et Ant. Fayo propositæ et disputatæ. » Geneva, 1586, in-4°.

BARIÈRE (P.), galérien, 1713.

1. BARIL ou BARILLE. Martin Baril, cordonnier, « du Hableneuf en Normandie », reçu habitant de Genève, 1559. — (Pierre), pharmacien et chirurgien de la ville de Neaufle près Versailles [Haag I, 243]. Privé de son état par les ordonnances qui défendaient aux protestants l'exercice de la médecine ou de la chirurgie et contraint d'abjurer par les dragonnades, Baril n'en restait pas moins attaché du fond du cœur à la religion dans laquelle il avait été élevé. Le premier moment de terreur passé, il se hâta de se réunir à quelques-uns de ses coreligionnaires, prétendus convertis comme lui, pour célébrer en secret leur culte proscrit. De pareilles assemblées avaient lieu sur presque tous les points du royaume, et souvent un ministre, rentré en France, allait, au péril de sa vie, y prêcher la Parole de Dieu. Il était difficile que ces réunions restassent longtemps ignorées. De fortes sommes étaient promises à quiconque livrerait un prédicant. La tête du ministre *Malzac* dit *Bastide*, avait entre autres, été mise au prix de mille li-

vres. Cependant ce digne pasteur n'hésita pas à se rendre à Neaufle pour célébrer la Cène dans la petite assemblée qui se tenait chez une dame *Bidache*. Baril qui n'ignorait pas non plus à quel danger il s'exposait, se chargea de l'y conduire dans la nuit du 11 févr. 1692. Mais à l'instant où ils entraient dans la maison, ils furent arrêtés tous deux, conduits à Paris et jetés (24 fév.) dans la Bastille. Baril ne put résister longtemps au régime de cette terrible prison; il y mourut dès le 29 août. Il fut enterré le même jour dans les casemates du château et le registre de la Bastille porte : « Il n'a jamais voulu s'approcher des sacrements, malgré les exhortations du père Desbordes. » Quant à Malzac, il fut conduit à Vincennes et l'on n'entendit plus parler de lui. — Louise-Madelaine Baril, peut-être fille de Pierre, fut enfermée, la même année 1692, aux Nouvelles-Catholiques de Paris.

2. Anne Baril, réfugiée et assistée à Londres, 1721.—Jacques Baril fut un des directeurs de l'hôpital français de Londres en 1767, et la fille d'un Louis Baril épousa en Angleterre Théophilus Danbay, mariage d'où sont issus de nombreux descendants, parmi lesquels se trouve de nos jours une comtesse de Huntingdon (Wagner).

BARILLOT (Daniel), galérien, 1688.

BARION (Marguerite), de Saint-Maixent, avec 4 petits enfants, réfugiée et assistée à Londres, 1702-1708; « le mari est en Hollande. »

BARIN ou Barrin (Théodore), né vers 1637 à Marennes en Saintonge [Haag I, 243], étudiant à l'acad. de Montauban en 1658, pasteur à Montendre dans la Saintonge de 1678 à 1682 (v. Bujeaud, Chron. protest. de l'Angoumois, p. 248), à Saumur en 1684 et dernier recteur de l'acad. de cette ville. Il se réfugia en Hollande peu de temps avant la Révocation, avec sa femme, Suzanne *Colardeau*, et fut pasteur de la nouvelle église wallonne d'Amsterdam (*Bull.* V, 372). Il a cherché à expliquer la cosmogonie mosaïque par les principes du cartésianisme, dans un ouvrage intitulé : « *Le Monde naissant* ou la Création du monde démontrée par des principes très-simples et très-conformes à l'Histoire de Moïse, Utrecht, 1685, in-12. » Voy. sur cet ouvrage : Bayle, *Œuvres* diverses, IV, 623. En avril 1685, cinq libraires d'Amsterdam informèrent le synode qu'ils avaient l'intention d'imprimer une Bible française dans le format in-4°, et le prièrent, afin d'atteindre d'autant mieux leur but, de déterminer la version qu'ils devaient suivre et de désigner des pasteurs qui fussent chargés de la revoir et d'en corriger les épreuves. Après une mûre délibération, le synode leur recommanda la version revue par MM. Des Marets, et nomma pour correcteurs *Barin* et Pierre *Du Noyer*, ancien pasteur de Sauzé, en Poitou. Th. Barin était alors fixé à Amsterdam, jouissant d'une des pensions que l'Etat avait assignées à 24 pasteurs réfugiés dans cette ville, et remplissant à son tour les fonctions qui leur étaient prescrites par le règlement. C'est là qu'il mourut dans l'été de 1692, à l'âge de 58 ans, laissant une veuve et trois enfants. — Un autre réfugié du même nom, Jean *Barrin*, fut pasteur à Marans, 1672, 1678; à Saumur, 1685. Il se réfugia aussi en Hollande, y desservit de même l'église wallonne d'Amsterdam et fut un des rédacteurs des Nouvelles de la république des lettres. Il mourut à Amsterdam en 1709.

BARITAUD (Pierre), maître d'école réfugié à Londres, 1706. — Autre Pierre pasteur en Poitou et arrêté comme tel, à Pouzanges, vers 1726. Il venait d'Angleterre où son père, également pasteur, s'était enfui à la Révocation (Lièvres, *Protest. du Poitou*, 291).

BARITAUT (Mme de) et sa fille enfermées à l'Union chrétienne de Luçon, 1699.

BARISEY, famille d'ancienne chevalerie lorraine, originaire du Barrois. = *Armes :* De gueules au chef d'argent chargé de deux têtes de more.

Michel de Barisey passe pour être venu se fixer à Metz en 1520. Il y fut reçu dans le « parage » de Jurne et devint échevin en 1532 et 1536. Il était en 1537 l'un des sept bourgeois chargés de l'administration militaire, et gouverneur de l'artillerie en 1551. C'est vers 1543 qu'il manifesta son penchant pour le parti de la Réforme. De sa femme, Aimée de Gournay dame de Vandière, qu'il avait

épousée en 1531, il eut 1° REGNAULT, écuyer, seigr de Barisey et de Vandière, mari de Françoise *de Miremont*, mort en 1580; 2° FRANÇOIS, seigr de Barisey, Lahorgne, Augny, etc. marié au temple, 15 mars 1565, avec Ermengarde *de Gournay*, veuve de Philippe *d'Esch;* 3° DANIEL, sr de Verny, Augny, Charly, etc. qui épousa Philippa d'Esch, fille de sa belle-sœur Ermengarde. Ce Daniel se rendit à la cour de France en 1561 pour obtenir l'élargissement du ministre Pierre *de Cologne* et, en 1566, il signa une demande pour obtenir l'érection d'un temple et le retour de Jean *Garnier*. Il eut trois filles : MARIE, dame de Gournay, Augny, etc., femme 1° de Bon *de Roucy*, 2° (30 mai 1592) de François *de Son*, chevalier, gouverneur de S.-Quentin; JUDITH, née en 1572, femme en juin 1595 de Gaspard *de Chastenay*, seigr de Lanty, colonel au service du roi de France, mort en 1617; AIMÉE, née le 8 août 1578, mariée 1° à René de Sickingen sr de Landstahl, 2° (5 août 1607) à Benjamin *d'Aumale* sr du Marché. — AIMÉE de Chastenay, fille de Judith, naquit en 1598 et fut mariée [VII, 483], le 5 oct. 1614, à Gabriel comte *de Montgommery* (CUVIER).

BARJAC, une des plus considérables familles du Languedoc, qui s'était divisée en plusieurs branches à une époque bien antérieure à la Réforme. Trois de ces branches, celles de Pierregourde, de Rochegude et de Gasques, ont professé la religion réformée [Haag I, 244].

I. BARJAC-PIERRÉGOURDE. = *Armes :* Au bélier rampant d'or, écartelé aux 2 et 3 de gueules au lévriei rampant d'argent, contourné, parti d'azur au dauphin d'or avec le chef de gueules à trois étoiles d'or.

1. FRANÇOIS de Barjac, seigneur de Pierregourde du chef de sa femme Claudine *de La Marette*, était fils de BERNARD de Barjac. L'illustration de sa naissance et sans doute aussi les services qu'il avait déjà rendus, décidèrent les protestants du Midi à lui confier un commandement important dans l'armée que *d'Acier* conduisit au secours de Condé en 1568. Après avoir traversé le Lyonnais et le Dauphiné, non sans rencontrer de nombreux obstacles qu'elle était heureusement parvenue à surmonter, l'armée était parvenue jusque sur les confins de la Saintonge lorsque le duc de Montpensier résolut de l'attaquer. La division sous les ordres de *Mouvans* et de Pierregourde était cantonnée dans le village de Messignac, à une distance assez considérable du corps principal. Ce fut sur elle que se concentrèrent tous les efforts des catholiques. L'attaque fut vive, mais elle fut repoussée après deux heures d'un combat acharné. Les chefs catholiques ayant fait sonner la retraite, allèrent se poster derrière une colline, attendant que les protestants sortissent de leurs retranchements et s'engageassent dans la plaine où leur infanterie, dépourvue de piques, serait à la merci de la cavalerie. Pierregourde, sans se douter d'ailleurs qu'une embuscade leur était tendue, insistait pour qu'on ne se mît en route qu'à l'entrée de la nuit, tandis que Mouvans, méprisant les conseils de la prudence, donna l'ordre du départ dans l'espoir qu'avant le retour des catholiques qu'il supposait être allés chercher des renforts, il pourrait gagner une forêt voisine à l'abri de laquelle il comptait arriver sans encombre à Riberac et rejoindre d'Acier. « Mais, dit Davila, à peine étaient-ils au milieu de la plaine, au sortir de Messignac, que les chefs des royalistes paraissant avec toute leur cavalerie, partagée en plusieurs escadrons, les chargèrent de toutes parts. » Pierregourde combattit avec une extrême valeur, et tomba bientôt percé de coups. « C'était, dit Brantôme, un fort beau et honnête gentilhomme, et de fort bonne grâce et fort vaillant. » Les protestants, selon de Thou, perdirent dans cette affaire plus de mille hommes et dix-sept drapeaux. Au rapport de Castelnau, la perte s'éleva à plus de 3,000 hommes de pied et près de 300 chevaux. Le brave Mouvans périt aussi dans ce combat.

2. ISAAC de Barjac remplaça son père à la tête des protestants du Vivarais. Ayant conclu une trêve avec les catholiques, au mois de déc. 1573, il porta ses armes dans le Velay. Le 12 avril 1574, il prit par composition Quintenas, ancienne abbaye de l'ordre de S.-Benoît convertie en château-fort, puis il se rendit maître par capitulation du château de

Chalançon ; toutefois son principal exploit fut la défense du Pousin, où il commandait avec *Rochegude*. Il repoussa vaillamment les attaques de Montpensier qui avait 18,000 hommes et quatorze pièces de canon ; mais les murailles s'étant écroulées subitement, il réussit à tromper la vigilance de l'ennemi, abandonna la ville, puis se retira à Privas avec la garnison et tous les habitants. Nos renseignements ne s'étendent pas plus loin sur cette branche de la famille de Barjac ; la seule chose que nous apprennent de plus les historiens et les généalogistes, c'est qu'Isaac de Barjac épousa, en 1592, Louise *de Rochebaron*, apparemment fille du sieur de Rochebaron à qui Nemours enleva, 1591, son château de Berzé en lui permettant de se retirer où il voudrait avec sa femme et ses enfants. Il en eut un fils, Jean-Aimé de Barjac, marquis de Pierregourde. Selon toute probabilité, ce dernier embrassa le catholicisme, après s'être soumis au roi Louis XIII, en 1629.

3. Une branche cadette de cette maison, fondée par François de Barjac, frère de Bernard, mais d'un autre lit, portait le nom de La Blache. Ce François épousa, en 1547, Blanche Du Crouzet dont il eut 1° Bernard, qui commanda au Pousin en 1573, et laissa de son mariage avec Anne *de Rochefort* un fils nommé Claude. Ce dernier épousa, en 1617, Antoinette *de Pélissac*, qui le rendit père de trois fils : François, Jean, et Jacques. — 2° Antoine, seigneur du Bourg. Il épousa, en 1575, Claude *Fonbonne*, qui lui donna plusieurs enfants, d'ailleurs inconnus. — 3° François, père de Charles de Barjac, seigneur du Pont.

II. Barjac-Rochegude. = *Armes :* D'azur au bélier effaré d'or.

4. Charles de Barjac, sieur de Rochegude et de La Baume, s'était déjà signalé par la défense du Pousin et la reprise de Vessaux, lorsqu'il fut mis à la tête des protestants du Vivarais, en 1575, pendant l'absence du maréchal de Damville et de *Saint-Romain*. Informé que l'on craignait une entreprise des catholiques sur Annonay, il se rendit dans cette ville, le 21 janv. 1575, avec 6 à 700 hommes de pied et 200 chevaux, tant catholiques que protestants, qui s'entendaient à merveille, dit dom Vaissète, pour ruiner les églises et massacrer les prêtres. Les Annonéens ne voulurent pas laisser échapper l'occasion de se venger des maux qu'ils avaient eu à souffrir auparavant. Sur leurs instances, et dès le lendemain de son arrivée, Rochegude pilla et brûla Vaucance, Maumeyre, Villeplas, Le Claux, Poulas et plusieurs autres villages dont les habitants s'étaient signalés par leurs cruautés au sac d'Annonay. Après la prise d'Andance et de quelques autres lieux fortifiés, il résolut de réprimer les brigandages du capitaine Erard qui, sous couleur de religion, répandait la terreur dans tout le Bas-Vivarais. C'était un jeune homme du pays de Vernoux « qui, ayant quitté la basoche de Nismes, s'étoit mis à la tête de quatre-vingts hommes de son génie et de sa façon et faisoit des courses dans les villages qu'il chargeoit d'exactions et de contributions. » Rochegude parvint à se saisir adroitement de ce misérable qui, se flattant d'échapper cette fois encore, comme il avait déjà échappé deux fois, à la punition de ses crimes, lui offrit une riche rançon. Mais pour toute réponse, il donna l'ordre de le pendre aux créneaux du château de La Mastre, d'où il l'avait délogé ; après quoi, il rendit la liberté aux malheureux qu'il y tenait enfermés dans des basses-fosses pour les rançonner. Sur ces entrefaites, la captivité de *La Meausse* le rappela à Annonay. Il y conclut, le 19 mars 1575, une trêve avec les catholiques pour la sûreté des laboureurs et du bétail ; mais à peine cette suspension d'armes était-elle signée, qu'une troupe nombreuse vint le provoquer jusque sous les murs de la ville. Une sortie fut à l'instant ordonnée et l'ennemi vivement repoussé jusqu'à Laprat, où s'engagea une lutte meurtrière. Rochegude « voulant rallier ses troupes, fut frappé malheureusement et par mégarde d'un coup de pistolet ; » transporté à Annonay, il y mourut le 22 mars 1575. Il fut enseveli avec son neveu de Barjac [1] qui expira le même jour d'une blessure reçue au siége d'Andance. Les

[1] Ce neveu ne peut être que le fils de Jean de Barjac, qui mourut avant 1591, sans laisser d'héritier ; sa femme se nommait Madelaine *de Cambis*.

deux partis, nous dit Achille Gamon, le regrettèrent également à cause de ses belles qualités et de son rare mérite.

5. De son mariage avec Marguerite *Brueïs*, Charles de Barjac laissa un fils, nommé Denys, que nous ne trouvons mentionné nulle part, à moins que ce ne soit lui qui soit cité, sous le simple nom de Barjac, dans les procès-verbaux de l'assemblée de Saumur parmi les députés du Haut-Languedoc. Les Jugements de la Noblesse de cette province, qui ne nous donnent d'ailleurs que des renseignements fort incomplets sur cette famille huguenote, nous apprennent que Denys de Barjac épousa Madelaine *d'Audibert de Lussan* et qu'il en eut un fils, nommé César. D'autres documents nous attestent qu'il fut aussi père de deux filles; l'une, appelée Marguerite, se maria, en 1644, avec Philippe-Guillaume *de Laurens*, seigneur de Beauregard et baron du S.-Empire; l'autre, qui avait nom Ennemonde, fut femme de Charles *Bigot*, sieur de Montjoux.

6. Charles de Barjac, seigneur de Rochegude, La Baume, Saint-Geniès, etc., épousa, le 18 oct. 1648, Antoinette, fille de Jean *Hilaire*, conseiller en la cour des aides de Montpellier, et d'Antoinette *de Pordian-Maureilhan*. Il en eut une fille nommée Madelaine et trois fils. Le plus jeune fut tué sous les drapeaux. L'aîné, Jean, arrêté sur la terre de Rochegude à l'époque de la révocation de l'édit de Nantes, fut jeté dans la tour de Constance, d'où il fut transféré à Montpellier et plus tard à Pierre-Encise. Le second, qui se nommait Jacques, capitaine au régiment de Champagne, fut enfermé dans le fort de S.-André en Franche-Comté, et sa fermeté ne se démentant pas, conduit à la fin sur la frontière suisse, avec MM. *de Moursy*, *de Marconnay* et *de Vesançay*. Il alla habiter Vevay avec son frère Jean. Tous leurs biens furent confisqués; mais Ennemonde de Barjac en obtint la restitution, en abjurant la religion réformée.

Charles de Barjac mourut à Vevay en 1685. Sa femme, petite-fille de l'illustre *Calignon*, après avoir erré longtemps dans les bois sous un costume de paysanne, avait fini par être reconnue et avait été enfermée dans un couvent à Nîmes. Promesses, menaces, tortures, rien ne put ébranler sa constance. Enfin l'abbesse craignant « qu'elle ne rendit tout le couvent huguenot, » supplia l'évêque de la débarrasser de cette hérétique opiniâtre. On la mit dans une litière et on la transporta à Genève, d'où elle alla rejoindre son mari à Vevay. Plus tard ils purent y réunir sous leur toit leurs deux fils Jacques et Charles qu'on avait élevés de force chez les jésuites de Beaucaire et leurs deux filles qui avaient réussi à s'échapper du couvent de Bagnols après quatorze ans de détention.

7. Ce Jacques de Barjac s'est rendu recommandable par le zèle qu'il déploya en toutes circonstances dans l'intérêt des réfugiés. En 1698, il fut député à Berlin avec *Loriol de la Grivelière* pour négocier l'établissement dans le Brandebourg des protestants français qui avaient cherché un asile en Suisse. Dans le seul canton de Berne on n'en comptait pas moins de 6,000, et sur ce nombre 2,000 étaient privés de tout moyen d'existence. C'étaient pour la plupart des ministres, des gentilshommes, des gens sans industrie, ou bien des vieillards, des femmes et des enfants incapables de gagner leur vie par leur travail. La charge était trop lourde, même pour le canton le plus considérable de la Confédération. La Chambre de la direction des réfugiés qui siégeait à Berne, chargea Barjac et Loriol « de se transporter vers les Cours des princes et états protestants et partout ailleurs où il serait nécessaire, afin de tâcher d'en obtenir les moyens d'établir en des lieux certains les réfugiés qui étaient en ce canton. » Cet acte, daté du 7 août 1698 et rapporté en entier dans l'estimable ouvrage d'Erman et Réclam, est signé *Hollard*, ministre de l'église française de Berne et modérateur de la Chambre de la direction; *Couderc*, ministre de Meyrueis dans les Cévennes; *Julien*, avocat au parlement de Grenoble; *Jean Papon*, ancien de Pragelas; *Plante*, ci-devant ministre de Clelles en Dauphiné; *Duncan*, ancien; *Valigné*, ancien de Meyrueis; *Roux*, de Montpellier; *Mourgues*, ancien et secrétaire.

Munis de leurs instructions et des lettres de recommandation qui leur furent données par les cantons protestants, au

nombre desquels ne figurent cependant ni Genève ni Neuchâtel, les deux députés se rendirent d'abord en Hollande, où se trouvait alors le roi d'Angleterre, qui leur promit sa protection, ainsi que les États généraux. Ils passèrent ensuite en Prusse; mais quelque temps après ils se séparèrent. Tandis que son collègue restait à Berlin pour suivre la négociation, Rochegude alla à Cassel, où les réfugiés avaient déjà formé des établissements florissants. Cette mission eut un succès complet. Plus de 3,000 réfugiés acceptèrent le nouvel asile qui leur était offert. Une collecte faite en Angleterre, en Hollande et dans les autres Etats protestants, par les soins de *Maillette du Buy* et de *Carges*, produisit une somme de plus de 76,000 risdales qui fut employée, sous la surveillance d'une commission formée de Gustave *de Mérian*, *La Grivelière*, *Duncan*, *Drouet*, *Maillette de Buy*, et présidée par Alexandre de Dohna, au soulagement des misères et aux frais d'établissement de ces nouveaux réfugiés.

Rochegude, heureux d'avoir si bien réussi, retourna en Suisse. A l'époque des négociations de la paix d'Utrecht, il fut chargé, avec le sieur *de Miremont*, de se rendre en Hollande pour tâcher d'intéresser les puissances protestantes au sort des réfugiés (1712). Tous ses efforts échouèrent contre la crainte de prolonger une guerre désastreuse. Rochegude ne se laissa pas décourager. Il se mit à parcourir les principales Cours du Nord pour exciter la commisération des souverains et les engager à intercéder pour tant d'infortunés qui gémissaient dans les cachots ou sur les galères. Ses instances ne furent pas repoussées partout. Charles XII, entre autres, ordonna à son envoyé à la Cour de France de solliciter énergiquement la délivrance de ces victimes du fanatisme; mais tout prouve que Louis XIV n'eut pas le moindre égard aux représentations du roi de Suède.

III. Barjac-Gasques. — 8. Christophe de Barjac, destiné à l'état monastique, par la branche des Barjac à laquelle il appartenait, avait été reçu comme moine profès dans l'abbaye de Sauve; mais se sentant peu de vocation pour la vie du cloître, et peut-être aussi pénétré déjà des idées de la Réforme, il jeta le froc, rentra dans le monde et épousa Isabeau *Amalric*. Toutefois il ne renonça pas entièrement à la carrière dans laquelle ses parents l'avaient poussé, probablement pour favoriser quelque frère aîné; car, bien que les Jugements de la Noblesse du Languedoc se taisent à cet égard, nous ne pouvons douter qu'il n'ait eu au moins un frère; autrement il serait impossible de s'expliquer qui était le colonel de *Gasques*, que cite Dom Vaissète comme un des lieutenants de Montmorency, en 1585. Il est vrai que l'historien du Languedoc le dit d'origine provençale; mais il faut croire que c'est une erreur, puisque le Dictionnaire de la Noblesse de Provence, ouvrage si complet et si exact, ne fait aucune mention d'une famille de Gasques. Nous trouvons, d'ailleurs, parmi les députés aux synodes de Gap, en 1603, et de Vitré en 1617, un Jean de Barjac, seigneur de Gasques et ancien de l'église de Saint-Martin, qu'on ne saurait aucunement rattacher, comme on va le voir, à la généalogie de Christophe de Barjac, telle qu'elle nous est donnée dans les Pièces fugitives du marquis *d'Aubaïs*.

9. Après avoir embrassé la religion protestante, Christophe de Barjac se fit recevoir ministre et fut nommé pasteur au Vigan. A la suite d'un synode tenu à Nîmes au mois de fév. 1562, il remplaça le pasteur François *Félix*[1] comme pasteur du Vigan, et desservit, à la louange de toute la contrée, cette église en même temps que celles de Molières et Avèze, toutes trois étant restées réunies jusqu'à sa mort, 1609. En 1574, il fut député à Henri de Condé qui se trouvait alors à Strasbourg, prêt à rentrer en France. En 1578 il représenta les églises des Cévennes au synode de Sainte-Foy. En 1582, il fut élu par la province du Languedoc pour son représentant à l'Assemblée politique de Saint-Jean-d'Angely. En 1588, il fut envoyé de nouveau, avec *Aguillonnet*, à celle de

[1] Ce pasteur venait de mourir. Il n'était au Vigan que depuis le mois de mai 1561. Barjac s'était présenté avec trois autres proposants : Pierre *de la Jonquière*, Bernard *Rogier* et Anthoine *Reilhan*.

La Rochelle. Nous avons dit ailleurs (voy. Bargeton), qu'il fut choisi pour défendre la cause protestante aux conférences de Mantes, en 1593. En 1598, il assista au synode national de Montpellier, qui le nomma membre de la commission pour la révision de la discipline ecclésiastique. En 1605, il fut député à l'assemblée de Châtelleraut, et en 1607, au synode de La Rochelle. Ces missions honorables montrent suffisamment de quelle estime il jouissait. L'opinion du gouvernement était d'accord sur ce point avec le sentiment populaire. En 1594, le roi lui accorda, conjointement avec son fils, une gratification de 2000 écus. En 1605 et l'année suivante, il fut chargé par le synode de faire des remontrances à la garnison du château d'Avèze sur les excès qu'elle se permettait et de réconcilier divers seigneurs entre eux. « M. de Gasques, » comme les actes le nomment, laissa au moins deux filles : Suzanne mariée avant 1601 et femme en 1613 de Jacques *Du Mazel*, Marie mariée le 8 oct. 1613 à Théod. *de Randavel* écuyer s^r^ du Mas-Roux, et deux fils Lévi et Jean.

10. Lévi, seigneur de Castelbouc-du-Breuil, ne fut pas en moins grande considération que son père auprès des protestants du Midi. En 1609, il prit part aux travaux du synode de St-Maixent, en qualité d'ancien de l'église de Saint-Jean du Breuil; en 1612, il fut député de nouveau à celui de Privas. Il habitait S.-Jean-du-Breuil où il avait épousé en 1595 Catherine *de Capluc* dont il eut quatre fils : 1° Annibal, s^r^ de Mongelieu et Montpezede, habitant Valleraugue et S.-Sauveur des Pourcils; marié, 18 nov. 1629, avec Diane *de Caladon*, qui le rendit père d'Annibal, seigneur de Cadenous. Ce dernier, réfugié dans la Hesse, fut nommé grand écuyer de l'Électeur, s'unit à Marie *Dhortet* (les Dhortet de Tessan d'aujourd'hui) ; — 2° Lévi, qui épousa, en 1632, Jeanne *de Tauriac* et en eut Lévi, seigneur de Castelbouc-du-Breuil, lequel prit pour femme Marguerite *de Rosel* ; — 3° Denis ; — 4° Jean, seigneur de Castelbouc et de Monteson, marié, en 1649, à Jeanne *de Gabriac*, qui se réfugia en Suisse à la Révocation.

11. Jean de Barjac s^r^ de Villeneuve, l'autre fils de Christophe, ancien de l'église du Vigan, membre du conseil de la ville de 1602 à 1622, consul en 1614, fut un des députés du Languedoc à l'assemblée politique de Nîmes en 1615 et au synode de Vitré, 1617. Il fut encore délégué par le Vigan au synode national de Castres, 1626, et le 2 mai 1627 au synode provincial de Saint-Jean du Gard. Cette même année il fit partie du conseil de direction établi au Vigan par le duc de Rohan, 6 octobre 1627, et il est probablement le même dont parle dom Vaissète comme servant sous les ordres de Rohan en 1628. Enfin ce fut lui qui présida l'assemblée protestante tenue à Alais pendant le siége de La Rochelle.

Cette assemblée s'ouvrit le 9 mars 1628 ; le bureau était occupé par Gasques président, *Bony* adjoint, *Dumas* et *Montrichard*, secrétaires. *Dupuy*, envoyé de Rohan, exposa les motifs qui avaient engagé le duc à la convoquer. Il s'agissait d'organiser la milice, de régler la répartition des deniers ecclésiastiques et de pourvoir aux fortifications de Florac. L'assemblée désira que Rohan se présentât en personne, et en attendant son arrivée, elle ordonna à toutes les églises d'envoyer sous quinzaine leur adhésion au serment d'union ; puis elle décréta l'établissement d'une caisse spéciale, sur laquelle seraient payées les pensions accordées à tous ceux qui seraient blessés au service de la cause protestante. Sur le rapport de la commission pour le règlement de la milice, l'assemblée ordonna la levée d'un régiment de 3,000 hommes, laissant à Rohan le choix des officiers. Le lendemain, 11e jour du mois, il fut arrêté que les bénéfices seraient mis aux enchères. Dans la séance du 12, tenue en présence de Rohan, on nomma le Conseil de la province, qui fut composé, pour la première fois, de deux gentilshommes et d'un député du tiers-état, mais sous la réserve expresse qu'à l'expiration de leurs fonctions, qui ne devaient durer que quatre mois, ils seraient remplacés par un gentilhomme et deux membres du tiers. Le choix de l'assemblée tomba sur les sieurs de *Mazaribal* et de *La*

Roque, et sur *Montgros*[1]. Le lendemain, on étendit au temporel des ecclésiastiques la résolution prise au sujet des bénéfices, et dans la séance du mardi 14 mars, on décida de les adjuger en bloc sur la mise à prix de 33,000 livres offertes par le sieur de *Connac*. Le 16, des pleins pouvoirs furent accordés à Rohan pour qu'il pourvût, selon les circonstances, à l'entretien et à la répartition des troupes dans les garnisons. En même temps, afin de prévenir les vexations auxquelles les mesures qu'il jugerait nécessaires pouvaient exposer les habitants des villes, l'assemblée déclara solennellement que, dans le cas où le gouvernement les inquiéterait, la province entière ferait sa cause de la leur. Elle décida, en outre, de prendre à son service un ingénieur habile, nommé *Combil*. La séance du lendemain fut consacrée à l'adjudication de la ferme des bénéfices, qui fut accordée à *Angon* au prix de 10,500 livres seulement, un grand nombre de bénéfices ayant été retirés des enchères. Enfin, l'assemblée se sépara en décrétant que l'on n'accepterait aucun traité sans la participation du roi d'Angleterre, de Rohan, de La Rochelle et de toutes les églises, et en ordonnant aux pasteurs « de faire lecture à leurs églises et exposition du présent article, et obliger tous les particuliers de leurs troupeaux de prester le même serment, et poursuivre les refusans selon la discipline par toutes censures ecclésiastiques. » C'était, il faut l'avouer, introduire une singulière confusion entre le temporel et le spirituel.

[1] Parmi les députés qui prirent part aux travaux de cette assemblée, nous distinguons en outre, pour la noblesse : *Saint-Jean*, de *Crozet*, *Méjanes*, *Cremian*, *Grenier*, *Valescure*, *Valette*, *Sérignac*, *La Rivière*, *Des Abrits*, *Des Prats*, *S.-Julhan*, *Saint-Bonnet*, *Rousset*, *Mercier*, *d'Assas*, de *Sainte-Croix*, de *Montault*, de *Fontanilles*; pour le clergé : *Courault*, *Horlé*, *Rebotier*, *Guerin*, *Imbert*, *Estienne*, *Aymard*, *Chavanon*, *Paulet*, *Barne*, *Boussuc*, de *Falguerolles*, de *La Coste*, *Guichard*, *Surville*, *Soleil*, *Robert*, de *La Combe*, *Berlié*, *Thubert*, *Abram de S.-Loup*, *Guillaume*, *Villars*, *Lezay*, *Vignolle*, *Jean Gilli*, *La Faye*, *Blanc*, *Guisard*, *Barjon*, *Deyrolles*, *Haran*, *Pontier*, *Rossel*, *Des Essars*, *Courger* (Corrigis, selon Aymon), *Pauleture* (Paul Tur), *Guyon*; pour le tiers : *Romaride*, *La Farelle*, *Soubeyran*, *Rimbal*, *Saint-Rocque*, *La Taulle*, *Claude Dumasnoir*, *Pagès*, le capitaine *Jean Bernard*, *Du Verdier*, *Bellay*, *Féronnière*, *Brouzet*, le bailli *Saurin*, *Villard*, *Masbernard*, *Mourgue*, *Louis de La Carière*, *Pessière*, *Tessonnières*, *La Bessière*, *Thérond*, *Radier*, *Civil*, *Servier*, *Jean André*, *Couderc*, *Foussières*, *Bragaze*, *Gualhard*, *Pile*, *Alcais*, *Dusault*, *La Bastide*, *Férier*, etc. etc.

12. Rien ne nous indique à laquelle des trois branches de Barjac appartenait GABRIEL de Barjac, l'auteur d'un livre intitulé : *Introductio in artem jesuiticam, in eorum gratiam qui hujus artis mysteriis initiati aut initiandi sunt*, Geneve, 1599, in-8°[1].

BARJON, nom de plusieurs pasteurs dont les travaux ont laissé peu de traces. L'un fut député à l'assemblée d'Alais, mars 1628 [I, 249 a]. Peut-être est-il le même que Pierre Barjon pasteur à S.-Etienne de Valfrancesque de 1620 à 1626. — Jean Barjon l'était de ce dernier lieu en 1637. — (Guillaume) pasteur au Pont-de-Montvert, 1660-63; à Vebron, 1663-66; à Barre, 1666-77; à S.-Marcel, 1677-85; il se réfugia en Suisse à la Révocation : d'abord à Lausanne, puis à Arau [V, 47 a] où il se trouva à la tête d'une église française formée d'une petite colonie de réfugiés habitant cette ville. C'est probablement à ce dernier que s'applique ce passage des regist. de la bourse française de Genève : « Le sieur *Barjoux*, cy-devant ministre des Cévennes, depuis dix jours ici; sa femme et ses trois enfants l'ayant rejoint sont assistés de sept écus, 1686 ». — (Louis) de Montpellier, 70 ans, réfugié et assisté à Londres.

BARLE (Mme de), enfermée aux Nouvelles-Catholiques, 1694.

BARLÈS (SALVAIRE), massacré en Provence, 1562.

BARLON (ROSTAN), galérien, 1687.

BARNAS, capitaine, 1562 [V, 396 a].

1. BARNAUD (NICOLAS), médecin, natif de Crest en Dauphiné, florissait à la fin du XVIe siècle [Haag I, 250].

Les biographes nous fournissent, à son occasion, un exemple remarquable des erreurs où tombe la critique par suite de la variabilité dans l'orthographe des noms propres. Gui Allard, Van der Linden, Heindrich, Merklin, Manget, Lipenius, font de Barnaud deux et jusqu'à trois individus différents, en le désignant à la fois sous les noms

[1] Nous devons les additions que contient cet article (et MM. Haag le devaient déjà en partie) à des recherches dans les dépôts suivants : Archives commun. du Vigan, du Conseil presb. d'Aulas, du château d'Avèze, du Consist. de Montdardier, des notaires du Vigan et de la famille Randon du Landre à S. Jean du Bruel. Elles sont de M. TEISSIER et aussi de M. CAZALIS.

de Barnaud, Bernaud, Barnhard, Bernard et même Arnaud. Il n'a pas laissé d'autre souvenir dans l'histoire que ses publications : les unes, relatives à la philosophie hermétique, ont paru sous son nom; les autres lui sont seulement attribuées. Sa famille était protestante et considérée (Rochas, Biogr. dauph.). Comme tant d'autres de ses confrères, il fut amené par l'étude des sciences naturelles à celle des sciences occultes, et fervent adepte de la philosophie hermétique, il passa sa vie en expériences et en voyages. Il parcourut à diverses reprises toute l'Europe depuis l'Espagne et l'Angleterre jusqu'à la Bohême et la Pologne, partout avide de savoir. Une de ses lettres, datée de 1599 et placée en tête de son *Quadriga aurifera*, nous apprend, en effet, qu'il avait visité l'Espagne 40 ans auparavant; et d'une autre adressée de Tergou, en 1601, à Barnaud son cousin-germain, vice-sénéchal de Valentinois et Diois (qui fut anobli en 1584), on peut conjecturer qu'il était à cette dernière époque en Hollande. Du reste, aucun autre renseignement. S'il est vrai qu'il soit l'auteur du *Réveille-Matin des François*, on doit aussi admettre qu'après la S.-Barthélemi il se réfugia en Suisse où il fit paraître cet ouvrage. Barnaud était lié d'amitié avec Fauste Socin, qui lui dédia un de ses livres en 1595. Il partageait les doctrines sociniennes, car en 1604 le synode provincial de Die, sous la présidence de *Cresson*, ordonna une enquête sur les « horribles hérésies » que Barnaud semait et ordonna son excommunication s'il ne les rétractait publiquement. On a vu plus haut un respectable pasteur, *Bansilion* (col. 744) fort, compromis pour avoir entretenu avec lui des relations trop étroites. En tout cas, on doit se défier de l'auteur du pamphlet « le Magot genevois, » lorsqu'il avance que Barnaud fut excommunié « pour avoir été convaincu d'arianisme, et avoir fait un livre abominable, duquel le titre seul fait dresser les cheveux de la tête, l'ayant intitulé *De tribus impostoribus* [Moïse, Jésus-Christ et Mahomet]. » Ce dernier trait est une erreur grossière ou une imposture. En 1567, notre philosophe avait habité Genève et s'était à ce qu'il paraît mêlé des préparatifs de défense auxquels cette vaillante cité se voyait sans cesse obligée alors. On lit dans les registres du Conseil : « Estant rapporté que Nicolas Barnaud est capitaine de bonne volonté qui désire faire service, aimant Dieu et cette ville, arrêté de le recevoir bourgeois gratis. » En 1597 et 99 il était établi à Leyde, en 1601 à Gouda; on ignore à quelle époque il logeait chez Bansilion à Aigues-Mortes, et l'on ne sait rien du lieu ni du moment de sa mort.

Ses publications sur la philosophie hermétique ont trop peu d'intérêt de nos jours, pour que nous les fassions connaître en détail. Les curieux de ces sortes d'ouvrages en trouveront la liste, aussi complète que possible, dans l'excellent Dictionn. de P. Marchand et dans l'ouvrage de M. Rochas. Elles ont paru de 1597 à 1601 et ont été reproduites dans le IIIe volume du Theatrum Chimicum de Zetzner, Strasbourg, 1613, in-8°, dont elles occupent 133 pages (836 à 969). Plusieurs de ces écrits ne sont que des réimpressions de traités d'alchimie que Barnaud a accompagnés d'un commentaire. On y trouve en outre les deux lettres dont nous avons parlé ci-dessus et une petite pièce de vers, le tout en latin.

Les ouvrages qui sont attribués à Barnaud ont une plus grande importance. Nous indiquerons d'abord la trad. suivante d'un ouvrage de Socin, que Sandius (Bibl. des Antitrinitaires) cite sous ce titre : *Le livre de l'autorité de la sainte Écriture*, trad. par Nicolas Barnaud, gentilhomme Dauphinois, *avec l'Advertissement de Messieurs les théologiens de Basle sur quelques endroits dudit écrit*, 1592. Quoique, d'après Vorstius et Bayle, cette trad. fût anonyme, les relations que Barnaud entretenait avec Socin donneraient quelque poids à la supposition du bibliographe socinien de Kœnigsberg; mais elles ne nous semblent pas autoriser de même Prosper Marchand à le regarder comme l'auteur d'une traduction française des *Sept livres de Servet concernant les erreurs touchant la Trinité*, que Barnaud aurait faite, d'après la version flamande de Regner Tell, pendant son séjour en Hollande.

Une publication de tout autre valeur que les précédentes, *le Réveille-Matin des François et de leurs voisins*, généralement attribuée à Nicolas Barnaud, mérite que nous entrions dans plus de détails. Cet ouvrage parut d'abord sous le titre : *Dialogue auquel sont traitées plusieurs choses advenues aux Luthériens et Huguenots de la France ; ensemble certains points et avis nécessaires d'estre sceuz et suiviz*, Basle, 1573, pet. in-12 de 164 pages, et au dernier feuillet : achevé d'imprimer le 12e jour du 6e mois d'après la journée de la Trahison ; trad. en latin, sous le titre : *Dialogus quo multa exponuntur quæ Lutheranis et Hugonotis Gallis acciderunt ; nonnulla item scitu digna et salutaria consilia adjecta sunt ;* Oragniæ, excudebat Adamus de Monte, 1573, pet. in-8° de 4 feuill. prél., 170 pag. et 2 f. d'index. Oragnia est Orani en Piémont. Peut-être l'auteur s'y trouvait-il alors. Brunet suppose que l'édit. latine précéda l'édit. française, mais rien ne le prouve. L'année suivante, l'auteur réimprima son ouvrage en l'augmentant d'un nouveau dialogue : *Dialogi* ab Eusebio Philadelpho cosmopolita, *in Gallorum et cæterarum nationum gratiam compositi : quorum primus ab ipso authore recognitus et auctus ; alter vero in lucem nunc primum editus fuit ;* Edimb. (Bâle ?), 1574, in-8° ; quelques bibliographes l'indiquent aussi sous le titre : *Dialogi duo de vitâ Caroli IX, regis Galliarum, reginæque matris ejus*, ab Eusebio Philadelpho, cosmopolita, Edimb., 1574, in-8°. La traduction française en parut dans la même année, sous le nouveau titre : *le Réveille-matin des François et de leurs voisins. Composé* par Eusèbe Philadelphe, cosmopolite, *en forme de dialogues.* A Édimbourg, 1574, in-8°. L'édition latine est dédiée aux Polonais qui venaient d'élire le duc d'Anjou, depuis Henri III, pour leur roi, et la française à la reine Élisabeth d'Angleterre. Le premier dialogue a été traduit en allemand par Emericus Lebusius (Lebus, petite ville sur l'Oder), Edimbourg, 1575, in-12 ; mais nous ne pensons pas que le second, où l'on remarque quelques traits satiriques à l'adresse des Allemands, l'ait été ; en tout cas, il ne se trouve pas dans l'édition que nous indiquons.

L'édition française de 1574 contient : *Dédicace à la reine Élisabeth*, datée du 20 nov. 1573 ; — *Epistre traduite en françois du livre latin dédié aux Estats, princes, seigneurs, barons, gentilshommes et peuples polonois ;* — *Double d'une lettre missive escrite au duc de Guyse, etc. ;* — *Dialogisme sur l'effigie de la Paix : le Polonois ; la Paix Valoise*, — assez mauvaise satire qui prouve que l'auteur n'était pas poète ; — et finalement trois quatrains *Aux vrais gentilshommes françois.* Vient ensuite l'*Argument* du premier dialogue, qui donne une idée très-exacte du livre, et que nous reproduisons en entier : « L'Alithie, c'est-à-dire la Vérité, étant en une de ses maisons qu'elle a librement dressée ès quartiers de la Hongrie qui est sous la puissance du Turc, voit venir son ami Philalithie, échappé de la France, l'interroge de l'occasion de son départ. L'Historiographe, à la prière de Philalithie, la lui récite, discourant en gros des choses advenues touchant la religion en France, dès François Ier jusqu'au mois d'août 1572, sous Charles IX, où il commence à raconter plus par le menu ce qui s'est passé. Le Politique aide l'Historiographe au récit de l'histoire, et marque incidemment les fautes faites de tous les deux côtés, montrant à l'œil le misérable état de la France. L'Église qui là étoit, prie et parle parfois selon la matière sujette. Daniel, c'est-à-dire, le jugement divin, prononce sur tout cela un arrêt de grande conséquence, contenant entr'autres choses XL articles de police civile et militaire. Le Politique et l'Historiographe françois qui jusques alors étoient papistiques, sont convertis à Dieu, et envoyés par l'Église en charge, à sçavoir, l'Historiographe aux princes et nations voisines, pour leur faire entendre les tragédies françoises et leur devoir envers les bons, et le Politique aux François oppressés pour les avertir de l'arrêt de Daniel et de l'ordre qu'il leur donne. » Dans l'édit. de 1573, ce *Dialogue* contient 164 pages, et 159 dans l'édit. de 1574 ; quoique l'édit. latine de 1574 porte dans son titre que ce dialogue a été augmenté,

auctus, nous n'y avons remarqué aucun changement; l'augmentation dont parle l'auteur ne regarde sans doute que les pièces préliminaires. — *Dialogue second du Réveille-matin* etc., *et mis de nouveau en lumière,* Édimb., 1574, in-8°. En voici l'*Argument* tel que le donne l'auteur : « Le Politique et l'Historiographe françois revenans par divers chemins de leur charge, se rencontrent (comme Dieu veut) logés en une même hôtellerie en Fribourg en Brisgaw, et après s'être reconnus, caressés et recueillis, ils récitent l'un à l'autre le succès de leurs voyages, l'état présent de la France, et par occasion quelque trait de celui de l'Angleterre. Ils traitent aussi de la puissance des rois, de la tyrannie et de la servitude volontaire et plusieurs autres belles matières, très-nécessaires en ce temps, réservant au lendemain ce qu'ils ont à dire de plus. » Ce second dialogue comprend 192 pages.

Nous dirons quelques mots de l'un et de l'autre de ces dialogues. Le premier présente un tableau fidèle de nos troubles religieux jusqu'aux événements qui suivirent immédiatement les massacres de la S.-Barthélemi. Rien de plus faux, aux moins quant à cette première partie, que le jugement des critiques qui ne voient dans cette publication qu'une satire pleine de mensonges. C'est, au contraire, un résumé historique fort bien fait, quoique trop concis, écrit surtout avec une impartialité et une modération remarquables. Tous les faits que l'auteur rapporte, ont été confirmés depuis par les témoignages les moins suspects. Nous ferons remarquer seulement son opinion sur la mort de *Jeanne d'Albret :* « La reine de Navarre, dit-il, mourut d'un boucon qui lui fut donné à un festin où le duc d'Anjou estoit, selon que j'ay ouy dire à un de ses domestiques. » Ce sont là les propres expressions d'Olhagarey, l'historien béarnais[1]. Une chose dont il est difficile de se rendre compte, ce sont les vœux que notre auteur met dans la bouche de son personnage Politique en faveur de la maison de Guise : « Pour ma part, lui fait-il dire, ayant vu le peu de seureté qu'il y a souz le regne d'à present, je l'aimeroys beaucoup mieux (puisqu'il faut que je le die) en la maison de Lorraine que là où elle [la couronne] est. Et diray une chose que le Huguenot (despité pour jamais et desgouté en toutes sortes de la maison de Valoys) seroit bien aise, voire s'employeroit (à mon advis) à ce que la maison de Lorraine recouvrast ce qui leur appartient [comme descendants de Charlemagne] : s'asseurant bien qu'elle lairroit la conscience du Huguenot libre et l'exercice de sa religion, et luy garderoit la foy qui lui auroit esté promise : se souvenant du malheur que la desloyauté auroit apporté à son maistre. Desja ont-ils donné quelque occasion aux Huguenots de croire qu'ils ne leur sont pas si aspres comme on crioit. Ils en ont sauvé, comme a dit l'Historiographe, beaucoup et en sauvent secrètement tous les jours. » L'Historiographe, autre interlocuteur, avait dit en effet que dans les journées de la S.-Barthélemi, les ducs de Guise et d'Aumale « sauvèrent à beaucoup la vie, mesmes en leur maison de Guyse, ou le seigneur d'*Acier* et quelques autres huguenots se retirèrent à sauveté, comme si leur cholère fust appaisée après la mort de l'amiral. » Notre auteur était-il sincère dans ses vœux? pensait-il que de deux maux il valait mieux choisir le moindre, ou bien désirait-il, par instinct de conservation autant que par esprit de vengeance, — nous avons presque dit de justice, — pousser les ennemis de son parti à s'entre-détruire par l'appât d'une couronne souillée de sang? Ce que ce premier dialogue renferme de plus important, c'est sans contredit les XL articles de police civile et militaire que l'auteur met dans la bouche de Daniel. Ils ont servi de base à un projet de Fédération générale entre les protestants de France qui fut rédigé peu après et que MM. Haag ont publié [Pièces justific. n° XXXV]. On n'y remarque que de légers changements; par exemple, l'ordre des articles est quelquefois interverti : c'est ainsi que l'article Ier du traité de Fédération forme une partie du XLe dans la Charte proposée par Daniel; le fond est le même, l'expression seule diffère un peu. Voici comme Daniel

[1] De Thou lui-même resta dans le doute sur ce point. Nous avons cru, col. 113, devoir l'imiter.

s'exprime : « Que si (comme dit est) il plaist à Dieu de toucher le cœur des tyrans et les changer, comme il en a la puissance, lors de bonne volonté ils se submettent à ceux que Dieu leur a ordonnez pour princes naturels et leur rendent tout devoir de bons et obéissans sujects. Mais si le mal est venu jusques au comble et que la volonté de Dieu soit de les exterminer : s'il plaist à Dieu susciter un prince chrestien vengeur des offenses et libérateur des affligez, qu'à cestuy ils se rendent sujects et obéissans, comme à un Cyrus que Dieu leur aura envoyé. Et en attendant ceste occasion, qu'ils se gouvernent par l'ordre cy dessus establi par forme de loix. » L'auteur, dans son second dialogue, nous apprend que le Politique se rendit à Sancerre pour remettre aux protestants, commandés par *Montbrun*, *Mirebel* et *Lesdiguières*, les articles de Daniel. « Mais pour ce qu'il y pourroit avoir des difficultés sur quelques articles, et principalement quand il seroit question de les mettre en pratique, pour le peu de cognoissance que les François ont d'un estat libre et bien conduit, ayans esté presque tousjours nourris en servage et commandez à baguette, comme l'on dict, au plaisir de ceux que les rois leur eslevoyent dessus la teste : car tel estoit leur plaisir, » on le renvoya à l'assemblée qui devait se tenir à Nismes. Les dangers des chemins ne l'arrêtèrent pas, il partit incontinent pour le Languedoc, où on l'accueillit avec empressement. Après avoir discuté les articles dont il était porteur, on les trouva « fort bons, saincts et dignes d'estre observez et gardez. » Un tel succès est sans doute un beau témoignage de l'estime et de la considération dont l'auteur de ces articles jouissait dans son parti. Nous examinerons plus bas si cet auteur peut être Nicolas Barnaud

Quant au second dialogue, il présente tous les caractères, non pas d'une satire, mais d'un pamphlet politique ; la passion y domine ; le républicain huguenot s'y découvre à chaque page. Dans la première partie du livre, il y a plus d'art, l'auteur expose les faits de sa cause ; dans la seconde, il y a plus de savoir, il les discute. On voit que la science du droit lui était familière. Son argumentation est vive, pressante ; ses raisonnements nourris ; son style décèle une plume exercée. L'auteur s'occupe d'abord de l'état de l'Angleterre. Le manque de discipline dans l'Eglise, le luxe des prélats, l'égoïsme des grands excitent tour à tour son indignation. « O Seigneur, jusques à quand, s'écrie-t-il, y aura il de tels maistres-d'hostel en ta maison ! Quels vignerons, quels moissonneurs ! Ils ont prins l'Evangile en vain, les paillards, et s'en sont fait riches. » Il témoigne la crainte que le pays ne retombe facilement sous le joug de Rome. Aussi donne-t-il à la reine Elisabeth le conseil de se défaire de Marie Stuart. « Reste seulement à vuyder si le fait est aussi juste et honeste, comme utile et nécessaire. » Il discute au long cette question. « En affaire d'estat, dit-il, il faut regarder si ce qu'on propose est juste et utile au public ; les autres respects de clémence, de libéralité, de générosité particulière doivent tousjours céder à l'utilité publique ; mais il y a encores un tiers qui surmonte tous autres : c'est une nécessité publique. » Et il conclut que « la punition de ceste conspiration [du duc de Norfolk] sur la royne d'Escosse, supposé qu'elle soit véritablement coulpable, quoy que sachent dire et alléguer ses partizans, est très-juste et légitime par toutes loix divines et humaines... Au contraire, l'impunité est un vray refus de justice et de protection à ses sujets [de la reine Elisabeth], un mespris du salut de son peuple, et (ce qui est plus à regretter) une désertion et contemnement de la conservation de l'Eglise de Dieu et de son pur service, lequel... y seroit de tout point renversé, si la mort de la royne Elisabeth advenoit devant le supplice deu à la royne Marie. » On sait que les conseils de notre auteur ne furent pas écoutés : le duc de Norfolk fut mis à mort ; mais ce ne fut que quatorze années plus tard, après la découverte de la conspiration ourdie par le prêtre Jean Ballard, que la reine d'Ecosse fut condamnée à périr sur l'échafaud.

Notre auteur fait conter ensuite à l'Historiographe le mauvais succès de ses démarches pour intéresser les princes al-

lemands et le gouvernement d'Angleterre à la cause des protestants de France. « Pour le dire en un mot, résume-t-il, après beaucoup de paroles ils m'ont traité comme l'on traite communément les povres, mendians l'aumosne à la porte des riches : Je vois bien qu'il y a pitié en vous (ce leur dit-on), mais je n'ay pas que vous donner. Allez de par Dieu, Dieu vous soit en aide. Voilà comme ils m'ont renvoyé, à mon grand regret, à bast vuide. » Un tel accueil ne devait pas le disposer à la bienveillance; aussi ne ménage-t-il pas les traits satiriques. La dernière partie de ce dialogue est principalement consacrée à l'examen du droit de souveraineté. On y retrouve les doctrines émises, avec tant d'autorité, par Etienne de La Boétie dans son célèbre Discours de la Servitude volontaire, publié par les soins de Montaigne en 1571, et dont *Hubert Languet* fut ensuite le défenseur dans ses *Vindiciæ contra Tyrannos*, imprimées quelques années après, en 1577, sous le pseudonyme de *Stephanus Junius Brutus*. L'analyse de ce dernier ouvrage nous fournira l'occasion d'examiner plus en détail ces hautes questions de droit public; nous nous bornerons, dans cette notice, à faire connaître brièvement les doctrines politiques de notre auteur. « Il ne se trouvera jamais, dit-il, qu'il y ait eu un peuple si sot et si mal avisé qui ait eslevé un magistrat sur ses espaules, auquel il ait donné puissance et authorité absolue de commander indifferemment tout ce qu'il voudroit au peuple qui l'avoit esleu. Au contraire tousjours le peuple en se soumettant au magistrat, l'a aussi lié et comme attaché à certaines loix et conditions, lesquelles il ne luy est permis d'enfreindre ny outrepasser. » Des exemples tirés de l'histoire lui servent à confirmer cette vérité. « Les magistrats, ajoute-t-il, ont été créés aux peuples et non les peuples aux magistrats; tout ainsi que le tuteur est créé à un pupille et le pasteur à un troupeau... Encores peut-on bien trouver aujourd'huy un peuple sans magistrat, mais nullement un magistrat sans peuple. » Aussi se prononce-t-il pour le droit de résistance et de déposition. Il n'y a point, dit-il, de prescription contre les droits du peuple et des Etats; si ces derniers, élus surtout à cette fin d'empêcher la tyrannie, manquent à leur devoir, c'est aux sujets à recourir au remède, et selon lui, d'entre tous les actes généreux, le plus illustre et magnanime est d'occire un tyran. Finalement, il fait des vœux pour le retour à l'ancienne forme de gouvernement, c'est-à-dire la succession au trône avec la sanction du peuple, « souverain remède, dit-il, à un état du tout pourry et prest à cheoir comme est celuy de France. »

On voit par les détails qui précèdent que le Réveille-matin des Français n'est pas une de ces productions éphémères que les passions du jour font éclore et qui sont condamnées à ne pas leur survivre. Mais quel en peut être l'auteur ? D'après le témoignage le plus ancien, celui du célèbre Cujas dans sa *Præscriptio pro Jo. Montlucio adversùs libellum Zach. Furnesteri* (pseudonyme sous lequel *Hugues Doneau* avait publié sa Défense pour le sang innocent de tant de milliers d'âmes répandu en France, contre les calomnies de l'évêque *Montluc*), on doit l'attribuer à ce savant jurisconsulte. On sait qu'à l'époque des massacres de la S.-Barthélemi, Doneau qui professait à l'université de Bourges, ne fut sauvé de la fureur des assassins que par le dévouement de quelques étudiants allemands, ses élèves. Il se réfugia en Suisse, d'où il passa en Allemagne et ne rentra plus dans sa patrie. Ces circonstances de sa vie ne tendent pas, du moins, à contredire l'assertion de son illustre confrère.

D'un autre côté, la première mention qui soit faite de Barnaud comme auteur du livre dont nous avons donné l'analyse, se trouve, au rapport de Prosper Marchand, dans J. J. Frisius, *Bibl. Gesneri in epitomen redacta*, 1583, où cet écrivain raconte que *Lafin*, beau-frère de *Beauvais La Nocle*, ayant rencontré Barnaud à Bâle, lui donna publiquement un soufflet pour le châtier des calomnies répandues dans son livre. Ce même fait doit être aussi rapporté, par Struvius (Bibl. Hist.?), d'après une note manuscrite qui se trouvait sur son exemplaire du Réveille-matin. Mais il nous semble que l'anecdote apocryphe de Frisius,

dont rien ne nous garantit l'authenticité et qui pourrait bien n'être que la reproduction, sans autre autorité, de la note manuscrite dont parle Struvius[1], ne saurait balancer le témoignage formel de Cujas. Placcius, dans ses Anonymes, partage le sentiment de ses compatriotes. Pour ce qui est de l'opinion de Baillet, qui attribue le Réveille-matin à Théod. *de Bèze*, on ne sait sur quel fondement, nous ne nous y arrêterons pas. Du reste, nous devons dire que l'auteur n'a pas laissé échapper dans son livre la plus petite allusion qui pût mettre sur sa trace, et surtout on n'y trouve pas un seul mot qui puisse faire soupçonner un écrivain adonné à la médecine et encore moins à l'alchimie, tandis que le jurisconsulte ou le théologien s'y montre dans une foule d'endroits.

Arnauld Sorbin, le prédicateur de Charles IX, et ensuite des rois Henri III et Henri IV, opposa au Réveille-matin des Français : « Le vray Resveille-matin pour la deffense de la majesté de Charles IX » (1574, pet. in-8°, sans nom de ville), qu'il réimprima ensuite sous ce nouveau titre : « Le vray Resveille-matin des Calvinistes et publicains françois, où est amplement discouru de l'auctorité des princes et du devoir des subjets envers iceux », Paris, 1576, pet. in-8°.

On a encore attribué à Nicolas Barnaud : « *Le Cabinet du roy de France dans lequel il y a trois perles précieuses d'inestimable valeur* : Par le moyen des quelles Sa Majesté s'en va le premier monarque du monde, et ses sujets du tout soulagez, » sans nom de ville, 1581 (ou 1582 suivant les exemplaires), 3 liv. en un tome in-8° de 647 pp. sans la dédicace et la table; dédié à Henri III par N. D. C. [Nicolas de Crest?], à la date du 1er nov. 1581. — « Ce beau Cabinet, dit l'auteur, c'est la monarchie des Gaules, la première perle c'est la Parole de Dieu, qu'assiduellement doit retentir ou estre pendue en l'aureille d'un si grand roy [Henri III]; l'estuy dans le quel elle est enclose ou plustost ensevelie, c'est l'Eglise papale; la deuxiesme perle c'est la Noblesse, et la troisiesme c'est le tier estat. » Le tort de cette allégorie est de durer l'espace de 647 pages, sans répit. Elle est de plus triviale et cynique, puisque c'était le ton du siècle; mais sa virulence atteint parfois à de beaux effets, comme dans ce passage (p. 262) où il annonce : « Quatre cents ambassadeurs « envoyez aux Roys de France pour leur « déclarer les vertus singulières de la « Perle précieuse, » et ces 400 ambassadeurs sont les martyrs brûlés à Paris, massacrés à Cabrières, tourmentés par toute la France, dont il énumère les noms dans une liste serrée longue de cinq pages et dont il dit : « Qui considérera la procédure que ce bon Dieu a tenu depuis 45 ou 50 ans pour enseigner et représenter aux rois de France le lieu où estoit cachée ceste premiesre perle, il admirera la bonne, singulière et très-parfaite volonté qu'il porte à ceux de la maison de Valois, car pour les retirer hors des superstitions survenues peu à peu en l'Eglise romaine,... il a envoyé tant au grand roy François I, Henry II et à François II de trois à quatre cens... les noms et surnoms desquels j'ay bien voulu particulariser pour monstrer qu'il n'a tenu à ces ambassadeurs que la voix du Fils de Dieu n'ait retenti par tout ce royaume. » — Ce petit livre, d'ailleurs, se compose surtout de vues d'économie politique, bien peu exactes sans doute, mais qui fournissent un très-intéressant dénombrement dont voici les premiers chapitres : 1. Preuve que le revenu de l'Eglise gallicane est de plus de cent millions d'escus de revenu par an; 2. A quoi et comment sont employées si grandes et notables sommes de deniers; 3. Recueil général des prelats et beneficiers, leurs domestiques et autres personnes, masles et femelles, qui vivent aus despens du crucifix en l'Eglise gallicane; etc.

Selon Brunet, on attribue cet ouvrage à Nicolas Froumenteau parce que le préambule et la fin de l'épître dédicatoire datée de nov. 1581 sont conçus absolument de même que dans le Secret des Finances de France (Le grand Trésor des Trésors de France, c'est-à-dire, le Secret, etc.), ouvrage de ce dernier auteur. Nous renvoyons l'examen

[1] Cela est en effet, et la clairvoyance de MM. Haag ici est remarquable. La *Bibliotheca Gesneri*, ouvrage rare qu'ils n'avaient pu trouver, ne contient rien de cette anecdote et ne mentionne même pas le nom de Barnaud.

de cette question à l'article que nous consacrerons à Froumenteau.

La Monnoye et Barbier attribuent aussi à notre Barnaud : « *Le miroir des François, compris en trois livres*, contenant l'état et le maniement des affaires de France, tant de la justice que de la police, par Nic. de Montaud, » 1582, in-8°. Selon Brunet, il y a deux éditions de cet ouvrage sous la même date : la première de 736 pages, et la seconde de 497 seulement. En attendant que de nouvelles recherches nous autorisent à nous prononcer, nous nous rangerons de préférence au sentiment de Le Duchat qui regarde le Cabinet du Roi, le Secret des Finances et le Miroir des François comme l'œuvre du même Froumenteau ou Fromenteau, que ce soit d'ailleurs le pseudonyme de Nicolas Barnaud ou de tout autre.

2. BARNAUD (BARTHÉLEMI), ministre à La Tour, près de Lausanne [Haag I, 249], a écrit : I. *Mémoires pour servir à l'histoire des troubles arrivés en Suisse à l'occasion du Consensus*, Amst., 1726, in-8°. — II. *Éclaircissemens et Réflexions sur les prophéties de* N. S. J.-CH. *contenues dans S. Matthieu, S. Marc et S. Luc*. Laus., 1739, in-4°. — III. *Éclaircissemens et Réflexions sur les quatre Évangiles et les Actes des Apôtres*, V parties en 2 tomes. — Tom. I. 1e partie contenant les XVII premiers chapitres sur l'Évangile selon S. Matthieu, Bâle, 1747, in-4° (377 p.).— Suite, contenant les XI derniers chap., *ibid.*, même année (va jusqu'à la 710e p.). = Tom. II. 2e partie. Évangile selon S. Marc, Bâle, 1749, in-4° (72 p.). — 3e partie. Évangile selon S. Luc, *ibid.*, même année (348 p.).— 4e partie. Évangile selon S. Jean, *ibid.*, 1750 (340 p.). — 5e partie. Actes des Apôtres, *ibid.*, 1751 (372 p.). — L'auteur dans un Avertissement préliminaire expose le plan qu'il a suivi. « On a pris, dit-il, un paragraphe entier, ou du moins un certain nombre de versets qui forment ensemble un sens bien complet. Sur ce paragraphe, ou ce nombre de versets, on donne en peu de mots, non point en forme de notes, mais par un petit discours lié et suivi, tous les Éclaircissemens qui peuvent être nécessaires ou utiles au commun des Chrétiens. Après quoi viennent des Réflexions, où l'on indique les usages de doctrine et de morale qui résultent des Éclaircissemens. De sorte que le tout ensemble forme une espèce de petite homélie, qui tient un juste milieu entre la brièveté et la sécheresse de simples notes et la prolixité de certains commentaires dogmatiques. Quelquefois on a fait entrer les Réflexions dans les Éclaircissemens, selon que la matière l'a comporté. — Comme cet ouvrage n'est proprement que pour les personnes qui ne sont pas gens de lettres, on n'y a fait entrer aucune question ni même aucun terme de l'École. On s'est abstenu de combattre formellement aucun des dogmes particuliers à quelqu'une des sociétés chrétiennes. On s'est contenté d'y exposer, d'une manière extrêmement simple et populaire, la doctrine et la morale chrétienne, telle qu'on la trouve dans les écrits sacrés et dégagée de tant de spéculations vaines et frivoles dont on ne l'a malheureusement que trop embarrassée ou pour mieux dire défigurée. » L'auteur pour ses Éclaircissemens a eu recours aux exégètes les plus recommandables, tels que Érasme, Grotius, Hammond, Lightfoot, Wihtby, Le Clerc, Dom Calmet, Beausobre, Lenfant, etc., et en outre, il a soumis son travail au savant M. *Roques*, pasteur de l'église françoise à Bâle, qui se chargea de le revoir. Barnaud avait écrit en outre une *Histoire du major Davel*, mais cet ouvrage a été supprimé avec tant de soin qu'on n'en connait aucun exemplaire. Il n'en existe même plus que deux de la réimpression faite à Lausanne, 1805, in-12, par Fr. C. de La Harpe.

3. BARNAUD (JUDITH), du Dauphiné, reçoit à Genève et à Lausanne un viatique pour Schaffouse, 1693; revient en 1695; assistée de nouveau, 1699, pour aller à Francfort. — (David), de Lyon, maître fondeur, et Judith *Peyron*, sa femme, réfugiés à Genève pour la religion, y passent un accord au sujet de leurs biens, 1692. — (Daniel et Pierre) d'Orange, assistés à Genève, 1703. — Deux manufacturiers de ce nom, venus du Dauphiné avec leurs familles, bourgeois de Lausanne en 1740. — Erman (IX, 18) cite Barnaud d'Espidencier,

capitaine au service de Prusse en 1716.

BARNAVE (Antoine-Pierre-Joseph-Marie), né à Grenoble le 22 oct. 1761.

A l'époque où nous reporte la naissance de Barnave, l'état des protestants s'était insensiblement amélioré par suite d'une tardive pudeur qui forçait enfin le pouvoir à quelque tolérance. Aussi voyons-nous que le père de ce grand orateur remplissait la charge de procureur, tandis que, par les édits de Louis XIV et de Louis XV, toute fonction publique était interdite à un protestant. Barnave suivit la carrière du droit. A 22 ans, il fut reçu avocat au parlement de Grenoble et, l'année suivante, ses confrères le chargèrent de prononcer devant le parlement le discours de clôture qui était d'usage. Il choisit pour sujet : *La nécessité de la division des pouvoirs dans le corps politique.* C'était alors une hardiesse et la passion de liberté que respirait son discours lui obtint un grand succès. Les graves événements politiques qui s'annonçaient, ne le prirent pas au dépourvu; il s'y était préparé de longue main par des études sérieuses. Le gouverneur du Dauphiné, duc de Clermont-Tonnerre, ayant fait enregistrer au parlement, à la tête de ses soldats, 10 mai 1788, des édits vexatoires, excita l'indignation publique. Aussitôt parut une brochure anonyme et très-vive, intitulée l'*Esprit des édits enregistrés militairement*, Grenoble, 1788, in-8°. C'était Barnave qui consolidait par là sa réputation dans sa province. Il fut élu député aux États généraux comme représentant du tiers. La noblesse de son caractère, plus encore que son mérite, l'avait désigné au choix de ses concitoyens. La session s'ouvrit à Versailles le 4 mai 1789. Dès les premières séances, Barnave se fit remarquer parmi les plus chauds défenseurs des droits du peuple. Uni d'amitié aux deux frères Lameth, il forma avec eux, dit M. Thiers, « un triumvirat qui intéressait par sa jeunesse et qui bientôt influa par son activité et ses talents. » Mirabeau disait de Barnave : « C'est une jeune plante qui un jour montera haut, si on la laisse croître. » Le jeune représentant du Dauphiné monta en effet très-haut; mais sa destinée était de jeter un éclat aussi vif que passager. Nous ferons connaître, sommairement, ses principaux votes. Il appuya la motion du serment du Jeu de Paume; parla en faveur du veto suspensif, discussion dans laquelle il eut la gloire de triompher de Mirabeau; repoussa la demande de proscrire les journaux et les libelles dirigés contre l'Assemblée, rendant ainsi hommage aux vrais principes de la liberté qui ne consiste pas dans un déplacement du pouvoir; invoqua l'admissibilité aux emplois publics de tous les citoyens, sans distinction de religion; vota l'abolition des ordres religieux, la réunion des biens du clergé aux domaines de l'État, la suppression des titres honorifiques; fit décréter le principe de l'institution du jury en matière civile. Dans l'orageuse discussion qui s'éleva, en mai 1790, sur la question du droit de paix et de guerre, Barnave qui voulait refuser ce droit au roi pour en investir la représentation nationale, fut appelé à lutter corps à corps avec l'éloquent Mirabeau; il succomba, mais les acclamations du peuple le dédommagèrent de sa défaite. C'est à ce sujet que son adversaire lui fit entendre ces paroles prophétiques : « Et moi aussi j'ai été porté en triomphe, et pourtant on crie aujourd'hui : *La grande trahison du comte de Mirabeau !* Je n'avais pas besoin de cet exemple pour savoir qu'il n'y a qu'un pas du Capitole à la Roche Tarpéienne. »

La mort de ce puissant rival, 2 avril 1791, fut en quelque sorte le signal du changement qui s'opéra dans les tendances du jeune tribun. Ce fut dans la séance du 11 mai que ce changement se manifesta d'abord d'une manière sensible. Dans la discussion relative à l'état civil des hommes de couleur, il demanda qu'il ne fût rien décidé jusqu'à ce que les colonies se fussent elles-mêmes prononcées. Sieyès et Grégoire n'eurent pas de peine à le réfuter en l'opposant à lui-même. Avait-il perdu la mémoire de cette exclamation fameuse que son enthousiasme lui avait arrachée quelques mois auparavant : « Périssent les colonies plutôt qu'un principe! » La popularité de Barnave déclina dès lors visiblement; mais son influence politique ne paraît

pas encore en avoir souffert. Après la fuite du roi et de sa famille et leur arrestation à Varennes, il fut nommé, avec Pétion et Latour-Maubourg, pour aller au-devant des illustres fugitifs, et les ramener à Paris. L'entrevue eut lieu à Epernay. Barnave, qui avait le cœur noble et généreux, ne craignit pas de se montrer respectueux mais sans bassesse, bienveillant mais sans servilité, ne pensant pas que le bien de l'État exigeât de lui qu'à la vue de si grandes infortunes il demeurât sans entrailles. C'est alors qu'entrevoyant le précipice où la faiblesse du monarque et l'incapacité de ses conseillers allaient inévitablement entraîner la royauté, il put, sans trahir la cause de la nation, offrir au roi ses services et ses conseils : il le fit librement, loyalement, honnêtement. Du reste, nous devons faire observer que sa conduite en cette occasion n'est nullement en contradiction avec les principes qu'il défendit dans tout le cours de sa carrière politique. Il combattit constamment pour la destruction des abus de la royauté, jamais pour l'établissement d'un gouvernement démocratique, et si ses attaques portèrent quelquefois plus haut, c'est uniquement parce que, l'ancienne monarchie s'étant identifiée avec les abus, ses défenseurs croyaient que son existence y était attachée.

Peu de jours après son retour à Paris, Barnave eut l'occasion de signaler son dévouement en luttant, contre Robespierre et Pétion, pour le principe de l'inviolabilité royale, et sa dialectique puissante entraîna l'Assemblée, au milieu même des huées parties des tribunes. « Il montra dans son discours, avec une éloquence vraiment prophétique, dit M. Michaud, les orages de la République et les malheurs qui ne tardèrent pas à éclater sur la France. » Barnave combattit ensuite le projet de décret contre les prêtres réfractaires; se prononça pour la condition d'une imposition de 40 journées de travail pour l'éligibilité et l'électorat, accusant les opposants de tendre ouvertement à la démocratie ; il demanda enfin l'ordre du jour sur la motion de conserver au Corps législatif le droit de déclarer que les ministres avaient perdu la confiance de la nation. Dans ces différentes discussions, il fit entendre des paroles éloquentes ; mais son dernier triomphe surtout fut éclatant. Accusé de trahison par Robespierre au sujet des colonies, il n'eut pas de peine à mettre cette accusation à néant. L'Assemblée ayant entendu son rapport sur cet objet, adopta sa proposition de statuer définitivement sur le régime extérieur de nos possessions maritimes.

Après la clôture des travaux de la Constituante, Barnave passa encore quelques mois à Paris, tout occupé du soin d'amener un rapprochement entre la Cour et le parti constitutionnel des Feuillants. Ce n'est qu'après avoir reconnu l'inutilité de ses efforts, qu'il se décida à partir. Il se retira dans sa ville natale ; mais il ne jouit pas longtemps du repos et de la paix. Après la journée du 10 août, il se trouva compromis par une des pièces saisies dans le secrétaire du roi, et non pas, comme d'autres l'ont dit, dans l'armoire de fer dont l'existence ne fut révélée que plus tard, vers la fin de novembre. Dès le 28 du mois d'août, Barnave fut décrété d'accusation avec Alexandre Lameth, malgré les observations bienveillantes du député Larivière, qui, en sa qualité de commissaire de l'Assemblée nationale au château des Tuileries, avait examiné la pièce qui servait de base à l'accusation : « Après avoir confronté avec l'écriture du roi, dit-il, la note portant ces mots : *Projet du comité des ministres, concerté avec MM. Barnave et Alexandre Lameth*, je vous observai que cette note nous avait paru écrite de la main du roi ; mais je ne l'assurai point, n'étant pas assez expert en écritures, et connaissant d'ailleurs jusqu'à quel point cette sorte de vraisemblance peut être défectueuse. » C'est cependant sur un tel fondement que Barnave fut arrêté, 19 août 1792, et jeté en prison, d'abord à Grenoble, puis au fort Barraux et à Saint-Marcellin. Il aurait pu se croire oublié lorsque, après une détention de 15 mois, la Convention donna l'ordre de sa translation à Paris. Traduit devant le tribunal révolutionnaire, il se défendit lui-même; jamais sa parole ne fut plus éloquente, plus entraînante; mais il avait affaire à des juges qui n'étaient pas habitués à ab-

soudre. Il entendit son arrêt de mort avec la fermeté d'un homme qui sent, dans sa conscience, que la postérité ne ratifiera point la condamnation.

Barnave avait eu un frère, qui mourut officier du génie; mais sa mère vivait encore, ainsi que ses deux sœurs, ADÉLAÏDE et JULIE. L'une d'elles, Mme de St-Germain, s'occupa longtemps de rendre un pieux hommage à la mémoire du grand orateur en publiant un choix des nombreux manuscrits qu'il avait laissés. Ce projet fut mis à exécution par un ami de la famille, M. Bérenger, en 4 vol. in-8° qui s'ajoutent aux pamphlets et autres écrits de circonstance publiés par Barnave lui-même. Les manuscrits en ont été déposés à la Bibliothèque publique de Grenoble et le reste des papiers de Barnave a été dispersé.

Barnave, par N. de Salvandy, dans le *Dictionn. de la convers.* 1833. — *OEuvres de Barnave*, mises en ordre et précédées d'une notice hist. sur Barnave par M. Bérenger (de la Drôme); Paris, 4 vol. in-8°, 1843. — *Les Girondins* par Lamartine, VII, 655.— Rochas, *Biogr. du Dauphiné;* 1856. — *Barnave*, roman par Jules Janin; 1831, 4 vol. in-12.

BARNAUVE (ABRAHAM), du Dauphiné, réfugié à Berlin, 1700. — Abraham *Barnaval*, de Die en Dauphiné, peigneur de laine, peut-être le même que le précédent, réfugié (3 pers.) à Prenzlow, 1700.

BARNAVON (ETIENNE), du Dauphiné, galérien, condamné en 1686, mort aux galères en 1711. — (Simon), également Dauphinois, mis à mort pour avoir assisté à une assemblée religieuse, 1689. — On écrivait indifféremment Barnavon ou *Barnabon*. — Barthélemy Barnavon, ou *Barnabo*, ou *Bernabo*, de Die, avec sa femme et 4 enfants, assisté à Lausanne, 1688-94. — David *Barnevol* et sa famille, de Die, secourus à Genève pour aller en Allemagne, 1693. — Etienne et François Barnavon, du Dauphiné, bourgeois l'un de Pully, l'autre de Lausanne en 1740.

BARNE (P.), ministre de Génerargues, présent au synode de Gap, 1603 [X, 272]. Il était encore en fonctions en 1626 [X, 332]. — Autre ministre Barne, délégué à l'assemblée d'Alais, 1628.

1. BARNIER, famille de magistrats du présidial de Nîmes, qui paraît remonter à Jean Barnier, sénéchal de Beaucaire et de Nîmes en 1359. = *Armes ;* d'azur au chevron d'or accompagné de trois grives d'argent.

ANTOINE Barnier docteur ès droits, avocat, conseiller du roi, fut le premier qui embrassa la Réforme. Il assistait au conseil de ville tenu à Nîmes en mars 1560, conseil qui rédigea et envoya des remontrances au roi Charles IX sur ses édits et principalement sur ce qui concernait la religion. Il épousa, 17 août 1562, Gabrielle, fille de Jean *Boileau de Castelnau* et d'Anne *de Montcalm*. Son fils JEAN eut de son mariage avec Loyse *de Portalier* : JEAN né le 14 mai 1598, CLAUDE, né en 1601, TIFFÈNE, CATHERINE, LOUISE née en 1606, mariée en 1636 à André *de Vilar* s^{r} de Vallongue, CLAUDE né en 1607, et GABRIELLE, née en 1610, mariée en 1657 à Charles *de Baudan* s^{r} de Villeneuve. Jean, fils d'Antoine, testa le 30 janv. 1617, laissant un legs de 150 liv. aux pauvres de l'église réformée de Nîmes. Jean de Barnier fils aîné du précédent, suivit la carrière de ses ancêtres et fut conseiller du roi au sénéchal et présidial de Nîmes; il siégea comme ancien du Consistoire en 1641, 42 et 43 et mourut le 28 mai 1659. Il avait épousé Marie *de Faret de Fournès* et de ce mariage, béni par le p^{r} *Rosselet*, étaient nés : CHARLES, FRANÇOISE, ARMAND, MAXIMILIEN, CAMILLE, JEAN, EDOUARD et THÉODORE. L'aîné, Charles de Barnier s^{r} de Caissargues, conseiller du roi, diacre de l'église de Nîmes de 1675 à 1680, fut obligé vers cette époque de se démettre de sa charge de conseiller (TT 322). Il avait épousé, 18 déc. 1672, Jeanne *de Granier*, qui lui donna : CHARLES, né en déc. 1674, baptisé par le p^{r} *Paulhan;* JACQUES, oct. 1676, bapt. par le p^{r} *Roure;* THÉRÈSE, janv. 1679, bapt. par le p^{r} Paulhan ; CAMILLE, avril 1680, bapt. par le p^{r} *Icard ;* EMILIE, déc. 1683, bapt. par le p^{r} *Cheyron ;* et LOUIS, juill. 1687, dont le baptême, à pareille date, n'a pu laisser de trace dans des registres que la Révocation avait fermés. Un membre de cette nombreuse famille, nommé Jean et vivant dans la première moitié du XVIIe siècle, a composé un grand nombre de poésies, qui n'ont pas été imprimées, mais qu'on a conservées en manuscrit et dont *Ménard* dans son Histoire de Nîmes (t. V, p. 630) fait un

honorable éloge. Il cite entre autres une pièce de vers intitulée : « Guirlande donnée aux dames de Nîmes par l'amour, » où l'auteur dédie galamment la rose à Marie *du Pin*, l'œillet à Marie *de S.-Chaptes*, l'orange à Tiphaine *Rozel*, l'églantine à Bernardine *de Nages*, le souci à Jeanne *Rozel*; dans d'autres vers, le poëte nomme surtout Renée *de Malherbe* à laquelle, sous le nom de Lynda, s'adressaient plus particulièrement ses pensées. — Nous trouvons aussi dans les registres de Nîmes un pasteur Barnier mentionné en ces termes : « Guillaume né à Nismes, fils à M. Anthoine Barnier ministre, et à Anne de Boyleau, présenté par M. Guill. Clavière docteur et conseiller pour le Roy » (Sagnier).

La Révocation foudroya cette famille comme tant de milliers d'autres. Sur les listes de réfugiés secourus à Londres par la charité publique on trouve : « Marie Barnier, veuve d'un conseiller au présidial de Nîmes, » assistée de 1702 à 1706 et âgée de 86 ans à cette dernière date. C'était certainement Mme Marie de Fournès. — « Jacques Barnier de Nîmes, » avec sa femme et six enfants, après avoir été secouru à Genève en 1700 et 1701 pour aller à Berlin, se retrouve également, dès 1701, assisté à Londres. — (Charlotte et Jean) de Nîmes, *id.* à Londres, 1705. — Enfin les regist. du consist. de Nîmes mentionnent un Barnier pasteur à Blanzac en 1584 et mort avant 1589: — et un « Antoine Barnier de Nîmes » (*Bull.* XV, 303) est condamné aux galères en 1720.

2. BARNIER (Esther), veuve d'un horloger de Paris, âgée de 82 ans, assistée à Londres, 1706; — (Antoinette) de S.-Jean de Gardonenque, *id.* 1693. — (Paul) et son fils, du Dauphiné, reçoivent à Genève un viatique pour Magdebourg, 1700. — (David, Etienne et Jean), d'Orange, partis par la barque du lac de Genève, pour la Suisse allemande, septemb. 1703. — Un ministre Barnier, du Dauphiné, fugitif, eut en 1738 ses biens confisqués et adjugés à une nièce, Marthe Bonfils, qui sollicitait encore en 1777 la mainlevée de l'opposition formée par son oncle (Tourlet).

BARNOT, bourgeois de St-Ambroix, en Languedoc [Haag I, 259]. Une seule circonstance de sa vie nous est connue, mais elle suffit pour lui mériter une place ici; nous voulons parler de la surprise de St-Ambroix, en 1627. L'historien des guerres civiles du Vivarais raconte ainsi cet événement : « Mazade n'ayant qu'une faible garnison, était obligé d'employer comme sentinelles les habitants du lieu. Un individu de St-Ambroix, nommé Barnot, s'entendit avec un paysan, qui s'engagea à lui faciliter l'entrée du château lorsque son tour de garde serait arrivé. Barnot s'adjoignit deux de ses voisins, *Chabert* et *Allègre*, gendre de ce dernier. Avertis secrètement par Barnot que le paysan serait de garde la nuit prochaine, et qu'il le remplacerait à son poste, Chabert et Allègre se rendirent à Jallès avec une centaine de calvinistes de St-Ambroix. A l'heure convenue, Allègre, accompagné de dix hommes, se transporta à l'endroit que Barnot avait indiqué comme celui où il devait veiller à la place du paysan. Son complice lui ayant jeté une corde dont il fixa une des extrémités à sa guérite, Allègre, ses gens, et successivement tous ceux qui faisaient partie de l'expédition, pénétrèrent par ce moyen dans le château; ils se saisirent de Mazade, qui venait de se mettre au lit, et le firent prisonnier, ainsi que quelques soldats, qui ne songèrent pas à opposer la moindre résistance. » — Barnot, ministre de Roquecourbe, 1646.

1. BARNOUIN (Jean), protestant de Montelus, victime du fanatisme catholique, le 22 février 1704. A l'instigation d'un capucin, les catholiques de Montelus résolurent de s'ériger en « Cadets de la Croix », raconte Antoine *Court*, et ils voulurent faire leur apprentissage sur leurs concitoyens protestants qui étaient de beaucoup inférieurs en nombre. Jean Barnouin tomba le premier sous leurs coups; ils l'égorgèrent après l'avoir cruellement mutilé. Vint ensuite le tour de Jacques *Clat*, qui fut massacré avec ses deux enfants en bas âge et sa femme enceinte. Pierre et Jean *Bernard*, l'oncle et le neveu, le dernier âgé de dix ans, furent tués dans les champs. Louis *Roudil*, Antoine *Carles*, François *Monteil*, Elie dit *Lhoste*, Anne *Sauvète* et d'autres furent mis à mort, tous avec

des circonstances affreuses que la plume se refuse à retracer (HAAG).

2. BARNOUIN (FRANÇOIS) étudia en Hollande et fut reçu candidat au S. ministère au mois d'août 1723. Il habitait Franequer. — Isaac-J., son frère, étudia, comme lui, à Franequer. Il fut admis candidat au ministère en septembre 1732. En 1736, il accepta une vocation que lui adressa l'Église française anglicane de Southampton (GAGNEBIN).

1. BARON (CLAUDE), sieur de Valouse, capitaine huguenot dans le Dauphiné [Haag I, 259]. Si c'est de ce chef qu'il est parlé dans les Mémoires de Vieilleville, sous le nom du capitaine Baron, il faut admettre qu'il était entré bien jeune au service, puisqu'en 1552 il avait déjà acquis assez de réputation pour que le roi Henri II lui confiât le gouvernement de Montmédy, et qu'il vivait encore au commencement du XVIIe siècle. Lorsque la première guerre de religion éclata, Baron se joignit à *Des Adrets*, qui l'envoya, avec les capitaines *Moreau* et *Vertis*, au secours de *Saint-Auban*, arrêté devant les murs de Villefranche. La ville fut forcée, et Saint-Auban put mener à Condé les religionnaires du Languedoc. Baron rendit peu de temps après un service plus important encore, en contraignant, avec *Furmeyer* et d'autres capitaines protestants, les catholiques qui asségeaient Grenoble à en lever précipitamment le siége. Après cette expédition, il accompagna ce même chef dans son entreprise sur Romette, et il fut l'un des seize braves qui mirent en déroute un corps nombreux d'ennemis. Nous ne doutons point, en effet, qu'il ne soit le même personnage que le Claude *de Vallog* de Bèze, et le Claude *Valcoge*, de Chorier. En 1572, les habitants de Villeneuve, où les réformés étaient en majorité, s'étant engagés à se protéger et à se défendre mutuellement, chaque parti élut un capitaine chargé de veiller à la sûreté commune. Le choix des protestants tomba sur Baron. Mais il paraît qu'en faisant cet accord, les catholiques n'avaient eu que l'intention d'endormir leurs adversaires; ils appelèrent le gouverneur du Vivarais et l'introduisirent secrètement dans la ville. Le capitaine Baron parvint heureusement à s'échapper et se réfugia à Mirebel, qu'il mit en état de défense. De concert avec un gentilhomme nommé *La Pradelle*, il résolut alors de surprendre Villeneuve; cette dangereuse entreprise, exécutée au printemps de 1573, fut couronnée d'un plein succès.

Baron continua de servir avec distinction sous Lesdiguières, et acquit la réputation « d'un des plus vaillans hommes de notre nation. » Il se signala, nommément, à la bataille de Pontcharra, où il fut légèrement blessé. L'année suivante, il fut anobli en récompense de ses services. Chorier nous apprend qu'il alla combattre plus tard sous les drapeaux des Suédois et des Moscovites; mais il nous laisse ignorer le motif qui l'avait porté à s'expatrier.

De son mariage avec Marguerite *de Claux*, Baron eut deux fils, JACQUES et ANTOINE, plus une fille, OLYMPE, qu'épousa, en 1599, Paul *de Caritat*, seigneur de Condorcet. L'aîné des fils prit pour femme Lucrèce *de Vérone*, qui le rendit père de RENÉ, seigneur de Molans. Antoine, seigneur de Lamaria, épousa, en 1621, Catherine *de Bologne*. Il en eut un fils, nommé également RENÉ qui s'unit à Olympe *de Caritat*, petite-fille de Paul. Ces deux branches existaient encore vers 1670, époque où Allard écrivit son Nobiliaire du Dauphiné.

2. BARON (FRANÇOIS), de la famille des sieurs de La Perdrilaye (*Bull.* VII, 330) et originaire de Piriac en Bretagne, fut le premier pasteur de l'église du Croisic [Haag I, 260]. A la faveur de l'édit de janvier 1562, les partisans de la Réforme s'étaient considérablement multipliés en Bretagne. Les protestants du Croisic, déjà assez nombreux pour s'être emparés du temple de Saint-Yves, résolurent de constituer définitivement leur église, desservie jusqu'alors par le pasteur de la Roche-Bernard. Ils envoyèrent donc à Genève Jean *Boisot* qui en ramena François Baron. A peine installé par *Louveau*, le jeune ministre fit concevoir les plus belles espérances; son église s'accrut de jour en jour. Cependant il ne resta que quelques années au Croisic dont le dur climat détruisait sa santé. En 1566, il fut appelé à Hennebon où il exerça pendant cinq ans les fonctions du

ministère. Chassé par les catholiques, en 1571, il se retira à Meauzé près La Rochelle où il termina sa carrière, en 1590. Il avait eu une fille que baptisa, fév. 1565, Jean *Boisseul*, son collègue de Guérande. — Gilles Baron, sieur de La Perdrilaye et François Baron, sieur du Coudray, son frère, déclarés usurpateurs de noblesse et condamnés à 400 l. d'amende, 15 sept. 1669.

3. BARON (... DE), seigneur de Malportel [Haag I, 260], viguier de Pamiers lors de la sédition qui ensanglanta cette ville, en 1566. Cette sédition fut excitée, nous raconte Olhagaray, « par un petit mutin et séditieux homme de peu, trop néantmoins puissant en vices, qui, pensant relever sa misère et pescher au bourbier du désordre, se résolut aux *carneres naves* de dresser les danses publiques. » On sait que la reine *Jeanne* les avait sévèrement défendues par ses édits. Pour se faire une juste idée de cette mesure qui pourrait paraître trop rigide, on doit dire que « c'était l'usage dans le royaume de Navarre, que les jours de grandes fêtes, le peuple à la suite des processions courût par les rues, précédé de bannières, dansant, mangeant et buvant jusqu'à l'ivresse. La populace effrénée se livrait alors à des joies licencieuses et les manifestait dans des danses dont l'obscénité révoltait également la pudeur et la raison » (*Hist. de J. d'A.* par Mlle Vauvilliers). C'est cet usage que Jeanne d'Albret avait voulu déraciner. Trop faible pour faire respecter son autorité, le viguier de Pamiers appela à son aide le seigneur de Senier, Ramond *La Parre* avec d'autres gentilshommes de la Religion, et accompagné d'une nombreuse escorte, il se porta au-devant des bandes tumultueuses qui parcouraient les rues. Les plus échauffés se réfugièrent dans le couvent des Augustins et dans la maison du consul La Brousse où ils se barricadèrent. Désirant éviter l'effusion du sang, Baron envoya le capitaine *Saint-Just* pour les engager à ne pas lui opposer une résistance inutile, mais un coup de feu tua le parlementaire. L'indignation des protestants ne connut plus alors de bornes : ils incendièrent la maison où les rebelles s'étaient enfermés, et tous ces malheureux périrent dans les flammes. Tel est le récit d'Olhagaray. Davila présente ce déplorable événement sous un autre jour. Selon lui, ce fut par les intrigues de la reine de Navarre que les Huguenots prirent les armes à l'occasion de la procession du Saint-Sacrement; ils attaquèrent les catholiques, massacrèrent les prêtres, détruisirent et brûlèrent les maisons. On sait que, quand il s'agit de peindre les excès des Huguenots, l'historien de nos guerres civiles ne se fait pas scrupule de rembrunir ses couleurs. Ce qui parait certain, c'est que dans cette circonstance, comme dans mille autres, les haines religieuses entrainèrent l'un et l'autre parti aux actes les plus criminels. Charles IX ayant appris ce qui s'était passé, donna des ordres sévères pour le châtiment des coupables, mais l'exécution n'en était pas facile. Après d'inutiles efforts pour entrer de vive force dans Pamiers, ses généraux eurent recours à une indigne supercherie : ils persuadèrent aux protestants de se soumettre et de sortir de la ville, leur jurant qu'après cette satisfaction donnée au roi, ils seraient libres d'y rentrer dans trois jours. Ils sortirent donc sans rien emporter de ce qui leur appartenait, pleins de confiance dans la parole des chefs catholiques. Mais à peine furent-ils dehors, qu'on saccagea leurs maisons et qu'on leur défendit, sous peine de mort, d'approcher des murs de la place. Ce ne fut qu'au bout de douze ans qu'ils parvinrent à rentrer dans leur patrimoine.

4. BARON (PIERRE), professeur à l'université de Cambridge, vers 1575 [Haag I, 261). Le surnom de *Stempanus* qu'il prenait, indiquerait qu'il était originaire d'Étampes. Baron fit ses études à Bourges où il prit le grade de licencié ès lois. Chassé de sa patrie par les persécutions religieuses, il passa en Angleterre où son mérite lui fit obtenir, quelque temps après, une chaire dans l'université de Cambridge. Partisan des opinions pélagiennes, il ne vécut pas longtemps en bonne intelligence avec son collègue Whitaker qui avait des idées plus rigides sur la prédestination. La querelle ne tarda pas à passer de l'école dans le temple où, du haut de la chaire évangélique, les deux adver-

saires s'attaquèrent avec une ardeur égale, mais avec un succès différent. Baron soutenait la thèse que Dieu n'est point l'auteur du péché, qu'il ne veut pas qu'on le commette, puisqu'il le défend expressément, et que s'il réprouve les hommes, c'est uniquement à cause du péché qu'il hait. Il ne croyait pas non plus à la prédestination absolue; il enseignait, au contraire, que les fidèles ou les élus ne doivent point se regarder comme assurés du salut. Cette doctrine choquait trop les sentiments de la majorité du clergé anglican pour être approuvée. L'archevêque de Cantorbéry, qui voyait ces disputes avec peine, recommanda le silence aux deux champions dans l'intérêt de l'université; mais Baron, ne pouvant supporter l'idée de passer pour un hérétique aux yeux de ses élèves et des fidèles, entreprit, en 1596, de prouver son orthodoxie dans un sermon où il s'efforça d'établir l'accord parfait de ses opinions avec les XXXIX Articles. Il est reconnu aujourd'hui que l'archevêque Cranmer, le principal rédacteur de ces articles dans leur forme primitive, goûtait peu les doctrines fatalistes de Calvin, et qu'il penchait plutôt vers le semi-pélagianisme de Luther. Dans tous les écrits qui nous restent de lui, il se prononce en faveur de la rédemption universelle. « Mais, dit M. Le Bas dans la Vie de l'archevêque Cranmer, dont Eug. Haag a donné une traduction, des hommes d'un tout autre esprit ayant succédé plus tard à nos réformateurs, la fièvre du calvinisme devint en quelque sorte une maladie épidémique; et vers la fin du règne d'Élizabeth, quelques-uns de nos meneurs théologiques s'imaginèrent de parfaire nos Articles en y introduisant une forte dose de la doctrine genevoise. » Même dans leur rédaction actuelle, ces Articles, surtout le XVIIe, sont loin d'être favorables à la prédestination absolue. Il était donc facile à Baron d'avoir raison contre ses adversaires, et il paraît qu'il eut effectivement trop bien raison, car il fut cité devant le consistoire, sous l'accusation d'avoir avancé : 1° que Dieu par une volonté absolue a créé tous les hommes et chacun d'eux en particulier pour la vie éternelle, et qu'il ne prive personne du salut, sinon à cause de ses péchés; 2° qu'il y a une double volonté en Dieu, une volonté *antécédente* et une volonté *conséquente;* que par la première Dieu ne rejette personne puisque autrement il réprouverait son propre ouvrage; 3° que Jésus-Christ est mort pour tous les hommes, proposition qu'il appuyait sur ce syllogisme: Christ est venu pour sauver ce qui était perdu (Mat. XVIII, 11); or, tous les hommes étaient perdus en Adam; donc Jésus est venu pour les sauver tous; car le remède doit être de la même étendue que le mal et Dieu ne fait point acception de personnes (Act. X, 34); 4° que les promesses de Dieu sont universelles, et que ce sont les hommes eux-mêmes qui s'excluent du royaume des Cieux, selon Osée (XIV,1). Baron n'ayant fait aucune difficulté d'avouer ces doctrines, on dressa un procès-verbal de l'interrogatoire et on l'envoya au chancelier qui, convaincu que toute cette procédure avait été provoquée par des inimitiés personnelles, ne donna en conséquence aucune suite à cette affaire. Baron continua donc à occuper sa chaire; mais ses ennemis se vengèrent en l'abreuvant de dégoûts, en sorte qu'à l'expiration de ses trois années de professorat, il donna tacitement sa démission en ne faisant aucune démarche pour conserver sa place. Il se retira à Londres où il mourut au bout de trois ou quatre ans. Il laissa plusieurs enfants, dont l'aîné seul, nommé SAMUEL, est mentionné particulièrement; encore les biographes se bornent-ils à nous apprendre qu'il exerça la médecine et mourut à Lyn-Regis dans le Norfolkshire. Les ouvrages de Baron pourraient, encore de nos jours, offrir de l'intérêt, les questions qui y sont traitées continuant à être agitées dans l'Église; malheureusement ils sont fort rares. Nous en donnerons le catalogue d'après Watt.

I. Quatre *sermons* sur Ps. CXXIII, Lond., 1560, in-8°.

II. *In Jonam prophetam prælectiones XXXIX; — Theses publicæ in scholis peroratæ et disputatæ; — Conciones tres ad clerum cantibrigiensem habitæ in templo Beatæ Mariæ; — Precationes quibus usus est author in suis prælectio-*

nibus inchoandis et finiendis, Lond., 1579, in-fol. — Les thèses ont été trad. en angl. par Ludham et publiées, la 1re sous le titre : « God's purpose and decree taketh not away the liberty of man's corrupt will ; » la 2e sous celui-ci : « Our conjunction with Christ is altogether spiritual, » Lond. 1590, in-8°.

III. *De fide, ejusque ortu et naturâ, plana et dilucida explicatio*, Lond., 1580, in-8°. — La Biblioth. Telleriana mentionne cet ouvrage, mais sous un titre un peu différent : *Explicatio de fide, ejusque ortu et naturâ, et alia opuscula theologica*, Lond., 1580, in-4°. Mais il n'est pas probable qu'il y en ait eu deux éditions dans la même année.

IV. *Summa trium sententiarum de prædestinatione*, imp. avec des *Notes* de J. Piscator, une *Disquisitio* de F. Junius et une *Prælectio* de Whitaker ; Hard., 1613, in-8°.

V. *Special Treatise of God's Providence*, and of comforts against all kinds of crosses and calamities to be fetched from the same ; with an Exposition on Ps. CVII.

VI. *Sermones declamati coràm almâ universitate cantibrigiensi*, Lond., in-4°, sans date.

VII. *De præstantiâ et dignitate divinæ legis libri duo*, in quibus varii de lege errores refelluntur, et quomodò lex gratuitum Dei cum hominibus fœdus ac Christum etiam ipsum comprehendat, fidemque justificantem à nobis requirat, explicatur ; eaque doctrina sacrarum literarum authoritate theologorumque veterum ac recentiorum testimoniis confirmatur ; adjectus est alius quidam Tractatus ejusdem authoris in quo docet expetitionem oblati à mente boni, et fiduciam ad fidei justificantis naturam pertinere, Lond., in-8° sans date.

5. BARON (GILLES), ancien de Nîmes, 1561 (*Bull.* XIX, 120). — (...), moine défroqué, cité par l'abbé Lebœuf (Hist. de la prise d'Auxerre) comme s'étant mis à la tête de quelques paysans huguenots pour aider Jean *de La Borde* à s'emparer de la ville, 1562. — Baron, capitaine tué au combat de Jarnac, 1569 [II, 461]. — (Pierre), pasteur d'Orléans, 1567-72; réfugié à La Rochelle, 1571 [II, 268], puis à Londres (*Bull.* II, 27). — (.....) pasteur désigné pour une église d'Angleterre par le synode, 1594 [X, 214]. — Autres pasteurs à Châteaudun, 1572; à La Guerche, 1578-96. — (Jean), de Caraman (Joh. Baronius Carmagnensis), étudiant à Genève, 1663; présenté au synode provincial de Mauvesin en 1664 ; pasteur à Gijonnet en Albigeois, 1667 ; à Mazamet, 1668-77 [VI, 56 a) ; réfugié en Angleterre à la Révocation ; pasteur de la Nouvelle Patente à Londres, 1688 [IV 187 a] et en 1699 (Burn. p. 171). — (Jean et Paul) de Caraman condamnés à la confiscation de leurs biens par le sénéchal de Toulouse, 8 juin 1622. — (Etienne) sr du Pont, opérateur du roi (voy. Aymedieu, col. 626) et Marie *Guillereau* sa femme, eurent sept filles baptisées au temple de Charenton, de 1671 à 1680. — (Charles) dit Saint-Martin, 45 ans, ancien de l'église de Falaise, réfugié à Jersey, 1685. — (Daniel), de Die, réfugié et assisté à Genève, 1690 ; — (Isabeau) de Die, sortie de France depuis onze ans, obtient une attestation de foi irréprochable; Lausanne, 1698. — (Jean) ancien ministre réfugié et assisté à Londres avec sa fille, 1702. — (Élisabeth et David) assistés à Londres, 1721-23.

BARONNAT (PIERRE). Petrus Baronnatius Lugdunensis, étudiant à Genève, 1597. — Jacques *Baronat*, de Lyon, vers 1600 (Galiffe).

BARONNEAU (CH.-BENOIT), avocat à La Rochelle, 1679; obtient permission de sortir du royaume, 1685 [III, 83 b].

BARONNIÈRE, capitaine, 1574 [VI, 288 b]. — (Eugène de), d'abord régent au collége de Béarn, puis pasteur de Barretons, dans le colloque d'Oloron, 1620-37.

BARQUE (J.), du Dauphiné, 35 ans, galérien, 1691.

BARRABAN, ancien de l'église d'Aubusson, 1617 [IV, 493 a] ; — (François), consul d'une petite ville dans la Marche, obligé de fuir à Genève ayant tué un catholique pour sa défense, 1626 [VI, 18 a]; — Jean et son fils Pierre, manufacturiers d'Aubusson réfugiés à Berlin, 1686. — Caroline, Andrienne, Judith, Catherine [III, 184; VI, 474, 534; VII, 186].—(Suzanne) femme d'un tapissier de Grenoble, assistée à Londres, 1706-1721.

BARRACHE, capitaine, 1586 [VII, 164 b].

BARRACHIN (Elizabeth), 66 ans, veuve d'un pelletier d'Angers, assistée à Londres, 1702; — (Jean) âgé de 7 ans et sa mère, *id.* 1705; le père et mari mort aux îles d'Amérique.

BARRAILLON (Pierre), de S.-Roume de Tarn en Rouergue, apothicaire, assisté à Lausanne pour aller en Angleterre, 1698.

1. BARRAL (Antoine), diacre de l'église de Montdardier, 1578. — (Guillaume), diacre surveillant de l'église d'Aulas, 1578. — Cette famille, qui fut surtout une famille de notaires, de 1582 à 1775, vécut tout ce temps à Aulas. Le premier connu d'entre eux, Jean, fut l'un des premiers d'Aulas qui embrassa la Réforme. Etienne, l'un de ses descendants, abjura en 1685 pour conserver sa charge. Jean, frère d'Etienne, après avoir été contraint aussi d'abjurer, ne tarda pas à retourner aux assemblées et à recevoir chez lui les pasteurs du désert. Depuis la Révolution la famille a repris son ancienne place de diacre de l'église d'Aulas (Teissier).

2. BARRAL, seigneurs d'Arènes, famille du Vigan, protestante depuis le milieu du XVIe siècle. = *Armes* : De gueules au loup passant d'or, chargé d'un croissant d'argent entre deux étoiles d'or.

Guillaume de Barral, chevalier, reçut commission, au nom du prince de Condé, 17 juin, 1562, pour lever 300 hommes de pied et aller secourir les villes tombées au pouvoir des catholiques. Il obtint du roi de Navarre une lettre de félicitation pour sa vaillante conduite, 18 juillet 1578. Il avait épousé, 24 septembre 1562, Sibille *de Cantoris* dont il eut : 1° Salvan (ou Saulveur); 2° Pons-Salvan, héritier de son père, et seigneur d'Arènes, habitant le Vigan, et qui signa, 1594, le serment d'union du colloque du Vigan avec celui de Sauve; il testa le 18 juin 1623. Il avait épousé, 6 juin 1574 (Farrié, not.), Marthe *d'Auriac* qui lui donna : 1° Jean; 2° Jacques, s^r de la Vialette; 3° Pierre, s^r de Grissentis. Ce dernier fit partie du conseil de direction établi au Vigan par le duc de Rohan en 1627 et fut second consul de cette ville, 1650. Son aîné, Jean, s^r d'Arènes et d'Issartines, épousa, 3 juin 1609, Suzanne *de Causse* (Ducros, not. de Sumène) et testa le 31 mai 1631. Il eut : 1° Théodore, marié, 30 octobre 1650, à Isabeau *de Lantal* et mort huguenot, sans laisser de postérité; 2° André, marié, 8 janvier 1659 (Begon, not. du Vigan) avec Françoise *de Guibal*, conseiller du Vigan en 1670-74 et qui laissa un fils, Théodore. Celui-ci ayant abandonné sa religion, fut fait lieutenant-colonel d'infanterie. La famille est restée catholique et a quitté le Vigan (Cazalis).

3. BARRAL (Madeleine), jeune fille de Jaussant dans la vallée de Prajila, 17 ans, malade, allant en Allemagne, assistée à Lausanne, 1697.

BARRALIS (François), massacré à Arles, 1562.

BARRAN (Henry de), ministre et poëte [Haag I, 263]. — On sait très-peu de chose sur sa vie. Il paraît que Barran avait été moine et avait jeté le froc pour embrasser la Réforme. « On voyait tous les jours, lit-on dans l'Histoire de Jeanne d'Albret, un plus grand nombre de Béarnais et de Basques quitter leurs montagnes pour aller étudier à Genève et à Lauzanne.... D'autres, comme Jérôme *Cassebonne*, se joignaient aux *Vigneaux*, aux *Boisnormand*, à *David*, à *Barran*; ils parcouraient toute la France, y prêchaient la nouvelle doctrine malgré les obstacles; ils y élevaient même des temples. » C'est sans doute dans une de ces excursions, en 1558, que Barran fut emprisonné à Paris; mais le roi de Navarre, Antoine de Bourbon, qu'il avait peut-être suivi à la Cour de France avec son ministre *David*, le fit sortir du Châtelet. Nous devons dire cependant, d'après d'autres renseignements, qu'à peu près à la même époque, c'est-à-dire en 1557 pendant le voyage que Jeanne d'Albret et son époux firent à la cour de Henri II pour assister au mariage de Marie Stuart, le même ministre aurait été emprisonné dans le Béarn par ordre du cardinal d'Armagnac auquel les princes Navarrois avaient confié pendant leur absence le soin du gouvernement de leurs états, et que son emprisonnement

aurait duré jusqu'au retour d'Antoine. Il fut « réservé sans offence quelconque, écrit Olhagaray, pour estre présenté au roy à son retour, qui luy commanda de vacquer fidellement à l'exercice de la charge que Dieu luy avoit donnée. » Y aurait-il eu deux ministres du nom de Barran et ne serait-ce pas par inadvertance que l'historien de la maison de Navarre l'appelle *Antoine* dans un passage de son histoire?

L'année suivante, à la suite de l'édit de Blois, Barran essuya encore de nouvelles persécutions (col. 98); mais la fermeté de la reine Jeanne réussit à paralyser tous les efforts du cardinal d'Armagnac, chargé par le gouvernement de François II d'apporter dans ses états les « bienfaits » de l'Inquisition. Notre ministre continua donc à remplir ses fonctions auprès de la cour de Navarre. Toutes les autres circonstances de sa vie nous sont inconnues.

Henry de Barran était un assez estimable poëte. A très-peu d'exceptions près, les meilleurs poëtes français du XVIe siècle professaient la religion réformée. Nous verrons ailleurs et plus spécialement aux articles consacrés à *Jean Cousin*, *Claude Goudimel*, *Jean Goujon*, *Bernard Palissy*, que pour être un grand artiste, peintre, sculpteur ou autre, il n'est pas non plus nécessaire de renoncer à l'usage de la raison. Ce que nous avons dit des artistes et des poëtes, on pourrait le généraliser et l'appliquer aux diverses classes d'hommes lettrés du XVe siècle. Nous en avons un important témoignage dans une lettre de Catherine de Médicis, où cette princesse écrivait, en 1561, à son ambassadeur à Rome de faire entendre, entre autres choses, au Saint-Père que les Protestants français n'avaient pas « faute de conseil, ayans avec eux plus des trois parts des gens de lettres. »

Nous ne possédons de Barran qu'une moralité rimée en 5 actes; mais elle suffit pour lui mériter une place parmi les pères de notre théâtre moderne. Nos anciens mystères ne présentaient le plus souvent qu'une suite de tableaux où tout se passait en déclamations vulgaires; aussi l'auteur était-il constamment en scène, tandis que ses personnages s'effaçaient. Dans la pièce de Barran, il y a progrès et un progrès notable, heureux fruit sans doute de l'étude des anciens. L'action marche régulièrement, la passion agit, et l'intérêt, au point de vue de l'auteur, se soutient jusqu'à la fin. Nous donnerons une courte analyse de ce drame. En voici le titre exact : *Tragique Comedie françoise de l'homme justifié par Foy;* et au-dessous, en forme d'épigraphe : Galat. III. *Avez-vous receu l'Esprit par les œuvres de la Loy, ou par la prédication de la Foy!* — Hébr. 10. g. *Le juste vivra de foy.* Composé par M. Henry de Barran. 1554, sans nom de ville, pet. in-12. — Petit chef-d'œuvre de typographie qui pourrait bien être sorti des presses de Robert Estienne à Genève. L'auteur, dans un avertissement au lecteur, expose les motifs qui l'ont déterminé à composer et à publier ses vers. « Je n'ignore pas, Chrestien lecteur, les grans abuz qui sont commiz journellement, tant en ceux qui jouent comedies, tragedies et autres semblables histoires prinses de l'Escriture sainte, que en ceux qui y assistent. — Pour ce aussi, continue-t-il, doutoye-je publier ceste tragique comedie, tellement que l'ay gardée presque deux ans, ne deliberant jamais la manifester. Mais après considerant que tous fidelles savent user des bonnes choses à l'honneur de Dieu en telle recommandation que pour rien du monde ne voudroyent que telles histoires prinses à l'édification servissent à destruction. — Et pourtant que l'article de justification est le fondement de toute la doctrine Chrestienne, j'ay pensé que ceste maniere de parler par personnages ne seroit inutile pour nous mener à quelque cognoissance de celuy. Car pour certain je n'ay fait autre chose que prendre les sentences de la sainte Escriture [les sources de l'auteur sont citées en marge], sur les quelles ceste doctrine est fondée, et les mettre par tel ordre en vers françois, [de différentes mesures, de 10, de 8 et quelquefois même de 6 syllabes] sachant que ceste manière de composer n'est pas indigne de l'Escriture sainte, attendu que quelque partie d'icelle y a esté composée. Bien est vray, que je n'ay eu si grand soucy de la pro-

prieté et perfection de ceste rithme (ce que assez monstre le bas stile de mon escriture) que de la verité de la doctrine la quelle est Chrestienne et non poetique, comme aussi je ne suis point poete. Or ay-je voulu monstrer en cest homme justifié les diverses opinions qu'on a de la justification, les uns par les œuvres, les autres par la foy, concluant que c'est le seul Dieu nostre Seigneur et Père qui par sa seule grace nous justifie et nous pardonne noz pechez en son fils Jesus-Christ le quel nous apprehendons avec tous ses biens par vive foy. — Touchant la disposition et ordre que j'ay tenu en la tragique comedie, je l'ay disposée par actes et scenes, non tant pour l'imitation des poetes comiques, que pour la division des propos et des dialogues, afin aussi qu'on puisse faire pose en certains lieux, si d'aventure on la faisoit lire ou proposer par dialogues publiques; que si ainsi se fait, je prie de rechef tous les lecteurs et auditeurs d'icelle, que ce soit en toute modestie et reverence de Dieu et de sa Parole. » L'auteur exprime ensuite le regret de n'avoir pu traiter à fond, dans un ouvrage en vers, l'importante question de la justification. « Par quoy, ajoute-t-il, j'ay deliberé, Dieu aidant, cy-après d'en faire un petit traité en prose, non comme contenant autre matière, mais pour declairer en plus grande perfection ce que en bref avoit esté touché : monstrant evidemment que c'est que justification, foy, loy, bonnes œuvres, et quel est le vray usage selon les saintes Escritures. » Nous ignorons si ce traité a jamais paru; qu'il nous suffise de l'avoir indiqué aux recherches des bibliographes.

Les personnages de la pièce, au nombre de douze, sont : la Loy, l'Esprit de crainte, Satan, le Peché, la Mort, la Concupiscence, l'Homme, Rabby predicateur de la loy, Paul predicateur de l'Evangile, la Foy, la Grace, l'Esprit d'amour. L'auteur expose d'abord dans un *Prologue* le sujet de sa tragique comédie :

Puisque voulez par honneste desir
Ne passer temps sans profit et plaisir,
A voz espritz maintenant se presente
Profit bien grand, et matiere plaisante,
Qui monstrera par un discours affable
Le point sur tous utile et desirable
Qui est nommé Justification,
Et le moyen d'avoir remission
De nos pechez, et aussi la faveur
Du très-bon Dieu nostre Père et Sauveur.

Dans le 1er acte, il cherche à « monstrer que Dieu a imprimé sa loy en noz entendemens et l'a manifestée à tous par vive voix »; mais l'homme s'est follement détourné de la Loy pour suivre la Concupiscence, la fille bien-aimée de Satan. Les récriminations de la Loy sont vaines; Satan triomphe. L'homme qui voudrait se vaincre et qui a le pressentiment de sa chute prochaine, s'emporte alors contre sa misérable condition :

Qui fut jamais si très-mal fortuné
Que moy qui suis d'homme conceu et nay?
Qui fut jamais si muable et fragile
Que moy qui suis formé de terre vile?
Qui fut jamais subjet à plus de maux,
Fut-ce le moindre entre tous animaux?
Bref, quel vivant y a-t-il sur la terre
Qui sente en soy si dangereuse guerre
Que moy mortel?

Dans le 2e acte, la Loy parvient à arracher à l'Homme le bandeau que la fille de Satan avait placé sur ses yeux; c'est alors que reconnaissant son péché, il éprouve le désir de s'en affranchir :

Je voy que je suis dans la voye
De toute malediction.
O maudite condition
Que j'ay choisy n'a pas longtemps!
Pourtant certain, je me repens
De ce qu'ay prins maistresse telle,
Jamais repos n'auray souz elle.

Cependant il le trouve le repos, mais en se faisant pharisien :

C'est maintenant que je suis agile :
Je sen leger et très-facile
Le plus pesant commandement :
Je les observe entierement,
Encor' fay-je plus que ne dois,
Je l'ay bien conté par mes doigtz :
Car je garde aussi les Conciles :
Plus ne suis du reng des fragiles,
N'aussi du nombre des pécheurs.

Au 3e acte, l'Homme, au service de la Loy, trouve la charge trop lourde; sa corruption lui apparaît sous des couleurs de plus en plus sombres; il se sent plus que jamais sous le charme de la Concupiscence. Mais il espère s'affranchir par les œuvres extérieures :

Dans le 4e acte, S. Paul fait voir à l'Homme son erreur. Déçu, le malheureux s'abandonne alors à son désespoir; mais l'apôtre le console.

Au 5e acte, S. Paul reconnaissant que le ministère de la Parole n'a de vertu que par l'assistance de l'Esprit saint, prie Dieu d'envoyer la Grace au pécheur. Sa prière est exaucée, et Satan est facilement vaincu.

Le drame se termine par cette *Conclusion* qui résume en quelques vers la moralité de la pièce :

Nous faisons donc telle conclusion,
Que nous avons justification
De noz pechez par la foy et par grace.
Il est bien vray, ainsi qu'en ceste place
Vous avez veu, qu'il est bien necessaire
Qu'aussi la loy nous serve en cest affaire,
Pour les pechez à l'homme declairer :
Or les sentant, il ne peut esperer
D'elle, sinon les peines eternelles.
Lors il est prest recevoir les nouvelles
De grace et paix par le Saint Evangile,
C'est par celuy que Dieu au cœur fragile
Donne la foy et la remission
De tous pechez, dont la punition
Sur Jesus Christ entierement fut prinse.
D'amour de Dieu est l'ame lors esprinse,
Et par la foy a saint repos et paix
Puis nous disons que la foy n'est jamais
Sans porter fruict d'œuvres à Dieu plaisantes,
Et detester celles qui sont meschantes.
Que si la foy ne produit et ne porte
Fruitz de bien faitz selon Dieu, elle morte :
Aussi pourtant que noz œuvres et faitz
En cest estat sont tousjours imparfaitz,
Ne faut en eux mettre nostre fiance :
Mais asseurer très-bien la conscience
En Jesus Christ, qui en sa grand'justice
A englouty toute notre injustice,
Nous donnant paix en soy et seur repos, etc.

1. BARRAS (Quentin), « natifz de Meaux en Brye, » et Claude Barras natif du Puy-Michel en Provence, reçus habitants de Genève en 1559.

2. BARRAS, famille dauphinoise. = *Armes* : Fascé d'or et d'azur de six pièces. — Elziar de Barras, dit le cadet de Mulan, appartenait à l'une des meilleures et des plus anciennes familles de Provence. Il était peut-être fils, mais très-certainement parent de Baptiste de Barras qui paraît comme ancien de l'église de Vars dans une demande qu'elle fait d'un ministre à l'église de Genève (1562, 16 mars). Il embrassa la Réforme et commanda une des compagnies chargées de défendre la ville de Seyne, en nov. 1586, contre le duc d'Espernon. Voyant le canon en batterie et toute résistance impossible, les assiégés demandèrent à capituler. Espernon leur promit solennellement la vie sauve par l'organe de M. du Buisson. Ayant eu l'imprudence de se remettre entre les mains de leur ennemi sans demander d'otages, celui-ci viola sa parole et fit pendre dix des plus compromis (Confér. ce qui se passa au Pouzin, ci-dessus col. 688), parmi lesquels Elsiar de Barras. Leurs biens furent confisqués au profit d'Escalier des Aymars marquis de la Garde et de M. de Pousan (Roman).

BARRANGER (Jean), sr de Buancé, fils de Paul, président en la chambre des comptes de Vendôme, et de Judith *Festeau*, épouse Anne, fille d'Isaac *d'Huisseau*, receveur des aides et tailles à Vendôme, et de Marguerite *du Bois*, avril 1644 (reg. de Charenton).

BARRAT, capitaine languedocien, 1572 [IV, 444 b].

1. BARRAU, nombreuse famille de Puylaurens. — (Jean), consul en 1576 et 1585, père d'Antoine, marié avec Esther *Nicolau* et consul en 1624. Il signa le serment de fidélité prêté au roi par ses concitoyens en 1627 [V, 203 a]. — (Jacques) consul en 1587 et 1622, père de Pierre sr de Lux, consul en 1610 et 1616. Ce dernier épousa Marie *d'Amalvy* (col. 165) qui lui donna Jean sr de Lux, consul en 1653 et dont la nomination provoqua un conflit entre le maréchal *de Schomberg* gouverneur du Languedoc et le ms *d'Ambres* son lieutenant; l'un voulait Barrau, l'autre Jean *Viala*, pour premier élu des consuls protestants. On les nomma tous deux et contrairement à toutes les lois et coutumes, ils siégèrent alternativement chacun une semaine. — (Guillaume), consul en 1598 et 1611, père de Pierre, consul en 1632 et qui fut père à son tour de Guillaume, consul en 1668. — (Isaac), docteur en médecine, 1656. — Olympe, fille de Paul Barrau de Lux, avocat, épousa Franç. *de Repey*, pasteur de Montauban, qui devint pasteur de l'église du Werder à Berlin, 1688-1724 [VI, 454 b]. — Les membres de cette famille restés en France persistèrent dans sa foi religieuse après la Révocation, ainsi que le prouvent les registres du Désert conservés à la mairie de Puylaurens (Pradel). — Barrau-Marchal, de Puylaurens, se plaint que, contre les ordonnances du roi, l'on ait mis au couvent une de ses filles âgée de 15 ans et qu'on veuille encore lui ôter son aînée qui en a vingt-cinq, 1692.

2. BARRAU, famille de Castres. (Samuel), avocat à Castres et Gauzide *de Gaches de Prades* sa femme eurent : 1° Samuel avocat; 2° Catherine (bapt. 8 fév. 1627); 3° Henri, marié avec Isabeau *de Veille,* 16 avril 1664; 4° Jean avocat. Ce dernier eut de sa femme, Isabeau *de Brugères :* Samuel, 1656; Isabeau, 1658; Pierre et Henri jumeaux, 1662. — (Pierre) et sa femme Ramonde *de Bernard* eurent : David, 1631; Guillaume, 1633; Jacques, 1635; autre Jacques, 1641. — (Guillaume), marié à Marthe *Daure,* vers 1660. — (Paul), marié à Denise *Vidalis* vers 1662. (PRADEL). — Pierre Barrau détenu à Castres, abjure, 1686 (Arch. n. M. 669). — (Pierre), « du Castrais, » condamné aux galères [X, 410], en 1687.

3. BARRAU (ANTOINE), de Réalmont, condamné à mort par le parlem. de Toulouse, 1562. — (Pierre), lieutenant de la judicature de Terre-Basse en Albigeois, 1566. — (Etienne), sieur de la Boutarié, 1620. — Bien longtemps après cette époque, plusieurs habitants de Réalmont furent capturés, assistant, juill. 1754, à une assemblée religieuse au bois de Miral près des Vans. C'étaient: Pierre *Vareilhes,* Jean *Barreau,* Guillaume *Le Nautonnier* s^r de Solmarié (venu de Castelfranc), *La Chaume, Mauries* et *Albigès* (TT 331). Ils furent condamnés aux galères, 26 octobre. Vareilhes parvint à s'échapper et gagna l'étranger. Le Nautonnier et Barrau furent graciés en 1757 [Bull. III, 317], après avoir subi trois ans de galères; Albigès après huit ans, 1752. — De Jean-Antoine, mis aux galères et gracié en 1757, descendent deux frères Barrau, ses petits-fils, dont l'un, Charles, a exercé les fonctions pastorales dans l'église de Calmon (Tarn) de 1854 à 1872, année de sa mort, et l'autre, M. Théophile Barrau, consacré au saint ministère en 1843, n'a jamais quitté la consistoriale de Castres et est encore aujourd'hui pasteur de cette ville.

4. BARRAU (BERNARD DE) seig^r de Campoliès. = *Armes* (1650) : D'azur à quatre fasces d'or surmontées de trois étoiles d'argent rangées.—Bernard eut de sa femme, Delphine de Montjosieu, deux fils qui embrassèrent de bonne heure le protestantisme : JEAN qui suit et DARDÉ seig^r de Muratel. Jean, seig. de Campoliès, habitait Brusques (dioc. de Vabres) lorsqu'il fit son testament, 22 juill. 1570, « estant malade de blessures reçues en son corps aux présents troubles. » Il y déclare vouloir « estre enseveli au tombeau de ses pères en la forme de la religion réformée qu'il a tenue en sa vie... » Sa femme, Jacquette *de Pasteur* lui donna : DARDÉ II, JEAN II, BERNARD et JEANNE. Le premier et le troisième moururent sans postérité. Jean II, seig^r de Campoliès, épousa, 1er janv. 1590, Catherine, fille de Pierre *de Clermont,* seig^r de La Barthe et d'Alriace *de Prévenquière;* il en eut JEAN III, seig. de Campoliès et de Muratel, marié, 18 août 1613, avec Jeanne *de Rouvière,* fille de Barthélemy s^r *de Blau* (au dioc. de Vabres) et de Lucrèce *de Pateau.* La suite de cette généalogie nous échappe, mais l'on sait que dans le courant du XVIIe siècle la famille se transporta dans le Castrais où elle a, de nos jours, d'honorables représentants (PRADEL).

5. BARRAUD (Le capitaine), de Mussidan, Guyenne, 1621 [III, 257 b]. — De Barraud de Monbazillac (*Bull.* XXIII, 366). — (Pierre de) s^r du Fournil, v. 1645 [VI, 1636]. — Un de Barraut réclamait, en 1685, le droit d'exercice dans sa seigneurie du Fournil, généralité de Bordeaux (TT 287).

6. BARRAUD (ELIE), ministre; il était né à La Rochefoucauld et fit ses études, du moins en partie, à Genève (Barraldus Rupifucaldiensis; liv. du rect. juin 1661); il fut pasteur à Aubeterre et à Ste-Aulaye, colloque de l'Angoumois, 1674-1678. — (Georges) de S.-Maixent; sa femme bannie comme relapse, 1685, et son mariage avec elle déclaré nul [VII, 432 a]. — (Anne) veuve de Pierre *Barreau,* de Marennes, et son enfant, assistés à Londres, 1705-1710. — Trois Barraud ou Barrault, dont deux de Coutras, établis à Berlin comme perruquiers ou tanneurs, après 1686.

7. BARRAULD, famille saintongeoise. = *Armes :* D'azur à un écureuil grimpant d'argent armé de sable. — (Joachim) fils de Joachim, écuyer, s^r de

S.-Martin et de Jacqueline *de Chateaupers*, baptisé au temple de La Rochelle, oct. 1574; parrain, Charles de Barrauld sr de la Rivière. — Josias, autre fils de Joachim, *id.*, mars 1575; parrain Joachim *du Bouchet* sr de Villiers. — Claude, fils de Jean, écuyer sr de S.-Martin et de Magdelaine *d'Angliers, id.* févr. 1589; parrain, Claude d'Angliers sr de la Saulsaye. — Guillaume de Barrauld sr de Chateaupers épousa Magdel. *Papin,* laquelle était veuve en 1644. — Charles de B. épousa Judith *du Bellay*. Les armes ci-dessus sont spécialement les siennes et celles de Pierre Barraud sr de la Rivière, de Monzeil, de Nalliers et de Pierre Barraud sr de Longuay son oncle. — Louis Barrault, sr de la Rivière de Monzeil [VI, 226 a], abjura dès avant la Révocation (RICHEMOND).

8. BARRAUD (DANIEL), sr de Lagèvre, fils de feu Jean et de Marie *Boytheau*, épouse, janv. 1662, Jeanne, fille de Jean *Hamard*, sr des Landes, capitaine exemt des gardes du corps, et de Marthe *Anoyaux* de Tours (reg. de Charenton).—Marie Barrault et Jacq. *Emard* son neveu, assistés à Londres, 1702; Anne *Barau* et deux enfants, *id.*, 1721. — (Marguerite-Madelaine) enfermée aux Filles de la Providence d'Apt, 1743.

9. BARRAULD (NICOLAS), étudiant à Genève, 1564 et 67; ministre de Montdardier et de S.-Laurent-le-Minier, 1582-98, fut un des signataires du serment d'union des églises du colloque de Sauve, 16 mars 1594. Après avoir quelque temps quitté son église de Montdardier et S.-Laurent, il y revint de 1601 à 1603, et en 1605 il desservait S.-Laurent seul (TEISSIER).

10. BARRAUT (JEAN), homme de lettres, pendu à Angoulême, 1562 [V, 119 b].

11. BARRAUD DE LA CANTINIÈRE (RENÉ), galérien et admirable martyr. Parmi tant d'autres non moins dignes de respect, il a l'avantage de nous être connu par une biographie de quelques lignes, qu'un de ses contemporains réfugié en Suisse écrivit sur lui, et par cinq lettres : trois qui lui furent adressées par MM. de Kerveno de Laubonière, et de Lensonnière, autres forçats compagnons de son infortune, et deux de lui-même, écrites à M. *de la Place*, ministre réfugié en Hollande.

Ces divers documents ont été insérés, par M. *Read* et M. *J. Bonnet*, dans le *Bull.* III, 293 et XV, 484, 527.

Voici la notice telle quelle et un fragment de lettre qui résumeront la partie de sa vie postérieure à son arrestation :

« M. René Barraud, sieur de la Cantinière, natif de Talmond en bas Poitou, sortant du royaume pour sa conscience, fut arresté en l'isle de Rhé et livré au gouverneur de l'isle qui l'envoya, avec d'autres, lié de cordes, au fort S.-Martin, le 26 de mars 1686. Il fut conduit à Poictiers par ordre du Roy, et le 25 avril on le condamna aux galères perpétuelles. Après cela on le transféra à Tours où il demeura encore huit mois, et depuis prit la chaîne pour venir aux galères et y arriva vers la fin de cette année. Il éprouva dans ces lieux la ce qu'il y a de plus cuisant et de plus accablant : le bâton, les doubles chaînes et la vogue, et a supporté ses maux avec une patience et une douceur qui a frappé d'étonnement ses ennemis et qui sert d'exemplaire à ceux qui sont appelés à suivre le chemin qu'il a tenu. Sa maladie fut pressante et le troubla. Les vives élévations qu'il fit à Dieu, son protecteur et son Sauveur, faisaient bien voir que l'esprit de vie qui doit ressusciter nos obsèques était en luy pour vivifier son âme, pendant qu'il laissait abattre le corps par sa maladie. Enfin le 13 juin 1693, son esprit fut mis en la liberté des enfants de Dieu. »

M. de La Cantinère à M. de La Place; 25 may 1693. « J'ay reçu vos deux lettres, mon très-cher pasteur, peu de temps l'une avant l'autre... Je vous aurois fait plus tôt réponse sans que nous avons eu plusieurs troubles qui m'en ont empêché. Le premier a été causé par une mission que nous avons eue sur notre galère à la sollicitation de notre capitaine qui est un parfaitement honnête homme, qui estant je pense dans la bonne foy et très zélé pour sa religion, souhaiteroit que tous ceux qui sont sous ses commandements fussent aussi gens de bien que lui. On nous preschoit trois fois le jour, et ces messieurs les prédicateurs ne perdirent pas un moment pour porter leurs auditeurs à faire grande confession et pénitence. Nous n'avons pas manqué d'y être attaqués et moi en particulier par un des plus illustres; mais Dieu m'a fait la grâce de resister à cette tentation, comme à beaucoup d'autres depuis que je suis dans cette cruelle servitude... L'autre trouble qui est un embarras bien plus grand, c'est l'ordre d'acomoder les galères pour la campa-

gne, qui est venu tout de suite, avec tant d'empressement qu'il n'y a eu de repos ni nuit ni jour jusques à ce qu'elles ayent été prêtes... Imaginez vous, très cher pasteur, de voir ces chers confesseurs du Seigneur enchaînés par les pieds et attachés par les mains à une rame infâme, couverts de sang et de sueur, la tête rasée et le corps nud exposés à l'ardeur du soleil, accablés des coups de corde et de bâtons, obsédés par des bourreaux qui les couvrent d'injures les plus infâmes en leur crachant au visage, comme autrefois les Juifs faisoient à notre divin Rédempteur. Ces illustres martyrs souffrent toutes ces ignominies entre des scélérats et des brigands qui souvent sont traités plus humainement qu'eux. Je ne vous en parle pas comme par ouy dire. Je l'ay vu par mes propres yeux et l'ay expérimenté dans les campagnes que j'ay faites et je suis sûr que vous ne saurez lire ceste description sans estre emû jusques au fond de votre âme, et sans verser des larmes de pitié et de compassion pour ces membres de Jésus-Christ qui souffrent tant d'opprobres. J'ay bien reçu la subvention que nostre très cher ami M. P. a envoyé, et elle est venue tout à propos pour estre distribuée à ces chers martyrs du Seigneur qui étoient prêts de partir pour la campagne. Mais je vous dirai qu'il m'est impossible de satisfaire celles de ces bonnes et charitables personnes qui souhaitent que l'on donne indifféremment à ceux qui sont debout et aux autres qui persistent dans leur apostasie. Non, mon cher pasteur, ce seroit, outre qu'ils ne le méritent pas, trop nous exposer, et elles seroient fachées sans doute que les bonnes œuvres qu'elles font à si bonne fin nous attirassent les derniers desplaisirs. Comment pourrions-nous nous communiquer à ces misérables lâches qui profanent avec tant de scandale la vérité qu'ils détiennent en injustice, puisque même ceux qui la confessent hautement nous ont déjà attiré des affaires par leurs indiscrétions qui firent mettre l'année dernière le cher M. de Lensonnière à la [double] chaîne avec des menaces qui auroient été capables d'ebranler une fermeté et une patience moindre que la sienne. Et tout cela parce que l'on donna avis à nos maîtres que l'on donnoit de l'argent aux nouveaux convertis. Ainsi nous sommes obligés de nous cacher, même de ceux qui nous sont associés, pour leur faire du bien. Il y a bien longtemps que je n'ay eu des nouvelles de la province de Poitou. Le cher M. de l'Aubonière est toujours dans son sepulcre des vivants et mesme très incommodé depuis longtemps. Il se recommande à vos saintes prières. M. de Lensonnière m'a aussi prié de vous assurer de ses obéissances. Ce sont la mes deux chers camarades et de véritables héros de la petite république chretienne des forçats, aussi bien que trois illustres frêres qui se nomment de Serre et qui sont de Montauban. Nous avons aussi un appelé M. Lefèvre [1] qui est un très habile homme et d'un grand zèle; il est dans le fort S.-Jean. Je n'ay eu depuis bien du temps aucunes nouvelles de mon frere de La Noue. J'en ay eu de M. des Clouseaux. Pardonnez-moi si j'écris si mal. Je suis dans une posture fort gehennée. »

A peine s'il parle de ses souffrances; mais vingt jours après cette lettre où respire encore tant d'énergie, il était mort.

Cette correspondance est conservée à la Biblioth. de Genève, *Papiers de Court*; Lettres et mémoires divers, nº 13, t. I.

12. BARREAU (Jean), de Montauban, et Marguerite *Tenant*, son épouse, reçoivent à raison de leur mariage, que l'évêque appelle clandestin, ayant été béni par un ministre hors de la présence du curé, défense de par arrêt du parlem. de Toulouse de cohabiter ensemble jusqu'à définition du procès intenté contre eux, 1667 (Tourlet).

13. BARREAUX (Gunzelin des), réfugié du Boulonois, 1686 (Tt 235).— David de Guisèle sieur des Barreaux, v. 1650 [VII, 60 a].

1. BARRE (Pierre), sieur de Cazalis, condamné à mort, 1569 (col. 660). — (Lucrèce de) femme, 1582, de Fr. Bénéfice, sieur de Chailus [II, 170 a].

2. BARRE (Jean) et sa femme, Marie *Patrines;* Castres vers 1620. — (Jean, fils d'Arnaud, et François) inscrits au rôle des « Gages des ministres de Puylaurens » en 1630. — (....), ancien de S.-Pargoire, assiste au synode prov. du Bas-Languedoc, 1669. — (Françoise), femme de François *Anton*, de St.-Médiers, condamnée à être rasée et enfermée le restant de ses jours à la tour de Constance, pour avoir assisté à une assemblée religieuse de protestants tenue au quartier appelé Fontèze, terroir d'Arpalhargues, le 22 nov. 1750, par sentence de l'intendant du Languedoc, 24 déc. suivant. — (...) pasteur dans les Basses-Cévennes en 1774 (Pradel).

3. BARRE (Jacques) étudiant en théologie en 1763 [X, 458], pasteur à Anduze,

[1] Avocat de Paris.

1773; à Nîmes, 1803 (*Bull.* XIX, 33).

4. BARRE (ADRIEN), Nantes, 1664. — (Jacques), pasteur à Nîmes, puis à Nantes, fit partie de la municipalité de cette dernière ville élue constitutionnellement le 29 janv. 1790. Son nom figure, avec son titre de ministre, sur les planches de cuivre scellées dans les fondements de la colonne élevée à Louis XVI entre les deux cours S.-Pierre et S.-André. Il fut député deux fois à la Convention, avec Letourneur. Admis, ainsi que son collègue, à la séance, il y prononça un discours sur les massacres de Machecoul et supplia l'assemblée de sauver la ville de Nantes alors en grand péril. La Convention décréta l'impression de son discours et félicita les administrateurs de leur dévouement. Le 10 oct. 1793, Barre fut nommé substitut du procureur de la Commune, mais à l'arrivée de Carrier il donna sa démission en la motivant sur un appel qu'il avait reçu de l'église de Bordeaux. Il fut remplacé par ordre de Carrier le 23 brumaire an II (VAURIGAUD).

1. BARRÉ, capitaine en Normandie, 1562 [VI, 279 a]. — (Jean) sieur de Passavant, du pays de Bassigny, 35 ans, inhumé à Paris, nov. 1635. — (Pierre et Jean) persécutés par l'intendant de Poitou, 1681 (Benoit, éd. de N.). — Les deux filles de M. Barré, seigneur de Bousson, reçoivent à Genève un viatique de 6 écus pour aller en Allemagne, 1693. — (Isaac), de Tours, 27 ans et sa femme 30 ans, avec un enfant malade, assistés à Londres, 1706.

2. BARRÉ (NICOLAS), « un des plus signalés personnages pour le pilotage et art de naviguer qui fust de nostre aage », dit le célèbre voyageur André Thevet. En 1555, il accompagna Durand de Villegagnon au Brésil et remplit dans la colonie les fonctions de lieutenant du gouverneur. C'est le titre que lui donne *Léry*, l'historien de l'expédition. De l'île ou fort Coligny, Barré écrivit un « Discours sur la navigation du chevalier de Villegagnon » qui, publié d'abord à Paris en 1558, puis traduit en latin, a été inséré dans la collection des voyages de Bry sous le titre « Exemplar duarum litterarum. » On ignore à quelle date Barré quitta l'Amérique méridionale et revint en France. En 1561, nous le trouvons dans la Floride avec Jean *Ribaut*. Il fut l'un des vingt-six que celui-ci laissa à Charles-Fort sous les ordres du capitaine Albert (col. 86). Celui-ci ayant été tué, 1562, par ses hommes mutinés, Chauveton rapporte que ceux-ci « élisent un nommé le capitaine Nicolas pour leur chef qui s'en acquitta si bien qu'ils vécurent paisiblement pendant qu'ils furent là. » On lit au même propos dans Charlevoix : « Le choix que l'on fit d'un successeur fut plus sage qu'on ne devoit l'attendre de gens dont les mains fumoient encore du sang de leur chef. Ils mirent à leur tête un fort honnête homme nommé Nicolas Barré, lequel par son ordre et sa prudence rétablit en peu de temps la paix et le bon ordre dans la colonie. » La famine ne tarda pas à se faire sentir dans cette petite troupe. On se décida à repasser en France dans une misérable embarcation et, après des souffrances inouïes, les infortunés parvinrent à prendre terre en Bretagne. Il y a toute apparence que Barré vit l'Amérique pour la troisième fois dans le second voyage de Ribaut en Floride, l'an 1565, et qu'avec tant d'autres il y trouva une fin tragique. C'est du moins ce que dit Thevet, qui en le mettant au nombre des plus habiles marins de son temps, ajoute que les Espagnols l'ont « fait mourir en la Floride » (P. ROGET).

3. BARRÉ, nom d'une famille protestante de Pontgibaud, près La Rochelle, dont plusieurs membres s'établirent en Irlande vers 1721. PIERRE Barré, laissant en France son frère, Jean, qui mourut sans enfants en 1760, alla fonder à Dublin une grande fabrique de toile et devint alderman de cette ville. Il épousa dans sa nouvelle patrie une courageuse fugitive, aussi de Pontgibaud, Mlle *Rabotteau* et en eut un fils nommé ISAAC, né en 1726. Isaac Barré devait d'abord étudier la jurisprudence, mais il préféra les armes. Pendant la guerre d'Amérique le général Wolfe lui fit obtenir le grade de major. A la prise de Québec, son protecteur fut tué, lui-même perdit un œil ; mais il n'en continua pas moins sa carrière. En 1761, il était adjudant-général et gouverneur de Stirling. Cependant sur les instances de

lord Shelburne, il abandonna l'armée pour entrer dans la politique et briguer un siége à la chambre des communes. Cet homme privé d'un œil fut le plus véhément et le plus admirable orateur de l'opposition libérale dans les chambres anglaises pendant trente ans. Il quitta un instant son parti pour le poste de vice-trésorier d'Irlande; mais il revint promptement. En 1782, il fut nommé trésorier de la marine avec promesse d'une pension de retraite de 3,000 l. st. pour compensation des avantages militaires que son rôle d'opposition lui avait fait perdre. Devenu tout à fait aveugle en 1788, il ne discontinua cependant pas son action parlementaire, se retira définitivement en 1790 et mourut en 1802 sans avoir été marié. Il ne voulut pas avouer qu'il eût jamais rien écrit, mais les Anglais lui attribuent avec vraisemblance d'avoir été, avec lord Shelburne et Drunning, le troisième membre (et celui qui tenait la plume) du triumvirat qui serait l'auteur de leurs mystérieuses, virulentes et fameuses « Lettres de Junius. »

Smiles, *The huguenots*, 203, 405, 496. — Agnew, *Protestant exiles*.

4. BARRÉ (Guillaume), né vers 1760, de parents français réfugiés en Allemagne pour cause de religion [Haag II 266]. Barré servait dans la marine russe, lorsque le triomphe des principes proclamés par la Révolution française le rappela dans sa patrie. Parti comme volontaire lors des premières campagnes d'Italie, sa bravoure lui mérita le grade de capitaine, tandis que la connaissance qu'il possédait des principales langues de l'Europe lui gagna les bonnes grâces du général Bonaparte qui l'attacha à sa personne en qualité d'interprète. Mais sa faveur fut de courte durée. Quelques couplets satiriques lui valurent une disgrâce complète. Le futur empereur n'aimait pas être deviné. Ce fut sans doute ce qui perdit Barré. Traqué par la police de Fouché, il chercha un refuge à l'étranger contre la rancune minutieuse du maître. La voie de terre n'étant pas sûre, Barré s'imagine de détacher, de nuit, un batelet des bords de la Seine, et seul dans cette chétive embarcation il descend sans encombre jusqu'au Havre, d'où il réussit à passer en Angleterre sur un bâtiment américain. Arrivé à Londres, il se vengea de sa disgrâce par quelques écrits, dont le succès ne paraît pas avoir été assez grand pour franchir le détroit; tels sont : I. *Histoire du consulat français sous Bonaparte*, précédée d'une esquisse de sa vie, entremêlée d'anecdotes, jusqu'à la reprise des hostilités (en angl.), Londr., 1804, in-8°. — II. *Origine, progrès, décadence et chute de Bonaparte en France* (en angl.), Londr., 1815, in-8°; le premier volume seul a paru. On doit aussi à Barré une traduction française de l'ouvrage de Sidney Smith sur l'expédition d'Égypte. Barré s'est, dit-on, donné la mort à Dublin, en 1829; on ignore pour quel motif. Mais le choix de cet asile indiquerait que les Barré rochelois de l'article précédent étaient de sa parenté.

BARREFORT (P.), des Cévennes, déporté, 1687 [X, 432]. — (Marie), de Saint-Hippolyte, assistée à Lausanne, 1691. — (Claude), de Montelès en Languedoc, *id.* 1695.

BARREIL (Frédéric), baron de Vins. Trois frères Barreil ou Barreuil se réfugièrent de France dans le Brandebourg à l'époque de la Révocation. On croit que l'un d'eux passa en Autriche et que le célèbre général autrichien de Vins est de cette famille. Une demoiselle de Barreuil épousa un M. *de Preyssac*, également du refuge (*Erman*, IX, 18).

BARRELLES, pasteur à Lectoure, 1561 [X, 54]. Voy. Cormère.

BARRES (Pierre des), réfugié à Neuchâtel (*Bull.* X, 336). — Voy. Grené, Pajon etc.

BARRET, famille réfugiée au Cap (*Bull.* XV, 160). — (Pierre), *id.* à Londres, 1710.

BARRET (de), famille réfugiée en Prusse. Mathieu et Joseph, colonel et major (*Bull.* I, 234).

BARRHAIS. « Isaacus Barrhasius Picto », étudiant en théologie à Genève, 1588. — De Barhays, ministre de Fontenay-le-Husson en Normandie, 1675 et 1682.

BARRI ou Barry (François), avocat à Orange, massacré, 1560. — (.....) drapier à Orléans, brûlé, 1568. — Le fils de P. *Bary*, victime de la Saint-Barthélemy

à Orléans, 1572. — De Bary-Mallet [VII, 194, 218]. — (Françoise de) v. 1600 [IX, 278 a]. — Julien Bary, ancien de l'église de Roucy, 1625 [IV, 495 a]. — (Anne), Dijon, 1630 [VI, 565 b.] — (Catherine), persécutée; Niort, 1681. — (Louis) d'Uzès, « facturier de laine », assisté à Lausanne, allant en Allemagne avec sa femme et trois enfants, octobre 1699. — (Jacques) de Nîmes, lieutenant à l'armée de Piémont, réfugié à Londres y reçoit un secours de 2 liv. st., 1705. Voy. Tézan.

BARRI (Godefroy de), seigneur de La Renaudie, surnommé *La Forest;* Périgord [Haag I, 266]. = *Armes :* D'argent à trois barres d'azur, au chef cousu d'or.

Si l'on en excepte les Condé, les Coligny, les Rohan et quelques autres chefs que l'illustration de leur naissance ou l'éclat de leurs exploits ont placés hors de ligne, peu de noms ont obtenu une plus grande célébrité dans l'histoire de nos troubles religieux que celui du chef apparent de la fameuse conspiration d'Amboise. Quel est l'écrivain de cette funeste période, historien, chroniqueur ou pamphlétaire, qui ne fasse comparaître La Renaudie à son tribunal, pour le juger selon ses propres passions ou ses préjugés? Les uns nous le représentent comme un faussaire, un dissipateur, un brouillon, qui ne cherchait dans la guerre civile qu'un moyen de réparer sa fortune; les autres voient en lui un innocent injustement condamné, le martyr d'une générosité presque sans exemple, un enthousiaste qui sacrifia sa vie au triomphe de la vérité; tous d'ailleurs lui accordent d'éminentes qualités, de l'activité, de la résolution, une intelligence rare, un courage à toute épreuve et un grand fonds d'éloquence naturelle. A quoi s'arrêter au milieu de tant de contradictions? Nous allons raconter la vie de ce conspirateur célèbre avec toute l'impartialité dont nous nous sommes fait une loi.

Selon Pierre de La Place, Regnier de La Planche, La Popelinière et en général tous les historiens du seizième siècle, il portait le prénom de Godefroy, tandis que Le Laboureur et Mézeray l'appellent, l'un Jean et l'autre George; on ne sait sur quel fondement. Quant au nom de La Barre que lui donne Davila, c'est évidemment une erreur; celui de Du Barry, adopté, entre autres, par Le Laboureur, est moins contestable. Castelnau, dans ses Mémoires, le dit Limousin, et Mézeray, Angoumois : les autres historiens le font descendre d'une ancienne maison du Périgord, originaire de la Bretagne selon Belleforest.

Comme tout bon gentilhomme, La Renaudie embrassa la carrière des armes. Il servit sans doute au siége de Metz sous les ordres de François de Guise (1552); c'est ainsi que nous nous expliquons et l'estime que ce grand capitaine avait conçue pour lui et ses relations intimes avec Gaspard *de Heu.* Au retour de cette glorieuse campagne, il se trouva forcé de soutenir un procès contre du Tillet, greffier en chef du parlement de Paris, au sujet d'un bénéfice qui avait appartenu à son oncle, et que du Tillet avait fait donner à un de ses frères. Au nombre des pièces produites par La Renaudie, il se trouva quelques titres faux. Les avait-il fabriqués lui-même? Il serait possible que La Renaudie eût regardé comme une ruse de bonne guerre la falsification d'un acte important. Toutefois, hâtons-nous d'ajouter, sans vouloir d'ailleurs l'absoudre entièrement, que De Thou dit clairement qu'il était innocent et qu'il fut condamné pour le crime d'un autre plutôt que pour le sien, *ob alienum potius quam ob suum crimen damnatus.* Ce témoignage est certainement d'un grand poids. L'illustre historien ne ferait-il pas allusion à *Loménie* qui, bien que « enveloppé au mesme jugement, » n'en fut pas moins « reçu et advoué en grandes et honorables charges? »

La condamnation de La Renaudie ne lui fit rien perdre d'ailleurs de sa considération auprès de la plus haute noblesse du royaume. Brantôme affirme que ce fut le duc de Guise qui le fit évader des prisons de Dijon où il devait subir une détention perpétuelle, par arrêt du parlement de Bourgogne. La Renaudie se retira à Genève d'où, quelque temps après, il se rendit à Lausanne. Ce fut dans cette dernière ville qu'il épousa Guillemette *de Louvain*, fille du

sieur de Roignac qui y avait cherché un refuge contre les persécutions. De ce mariage naquit Marie ou Madelaine de Barri, devenue plus tard la femme de Pierre *de La Rochefoucaut*, seigneur du Parc d'Archiac [1].

Les Guise cependant poursuivaient avec insistance la révision de son procès. Un homme de la trempe de la Renaudie était une acquisition trop précieuse pour qu'ils négligeassent de l'attacher définitivement à leur parti. Belleforest assure que ce fut par l'intervention toute-puissante de François de Guise et du cardinal de Lorraine que La Renaudie obtint « son rappel de ban pour lui et son frère, » et qu'on remarque cette circonstance : l'autorisation de vivre en France « avec liberté de conscience, sans toutefois dogmatiser. » Or, cette faveur lui était accordée au moment où la persécution se réveillait plus terrible que jamais, où Henri II faisait en plein parlement arrêter Anne *Du Bourg* qui avait osé élever la voix en faveur de la liberté de conscience. Belleforest ajoute qu'on lui permit de rester en France ou de vendre ses biens et de se retirer à Lausanne. Que les Guise lui aient laissé le choix libre, nous ne pouvons nous le persuader. On peut admettre, sans porter atteinte à leur gloire, que la pensée secrète des princes lorrains était d'employer, dans l'intérêt de leur cause, la vaillante épée du gentilhomme périgourdin.

Ils furent trompés dans leur attente. La Renaudie avait puisé auprès de Calvin et des autres réformateurs de Genève un grand zèle pour la Réforme, et plein d'enthousiasme pour la religion protestante, il n'aspirait qu'à la voir régner librement dans sa patrie. Tels étaient ses sentiments lorsqu'il rentra en France pour veiller à l'entérinement de ses lettres de révision.

La position des protestants était intolérable. Persécutés avec acharnement par les Guise, que la mort de Henri II avait en quelque sorte placés sur le trône, dans la personne de leur nièce Marie Stuart, ils résolurent de briser un joug si odieux. Une conspiration s'ourdit dans laquelle entrèrent non-seulement des huguenots, mais beaucoup de seigneurs catholiques, irrités de voir le gouvernement de l'Etat entre les mains d'étrangers. Le projet des conjurés était de se saisir des princes lorrains et de les mettre en jugement devant les Etats. Il ne restait plus qu'une difficulté, mais elle était grande. Condé, le véritable chef de l'entreprise, ne voulait pas se compromettre, et sa prudence était devenue contagieuse. La Renaudie s'offrit. Les Guise avaient effacé leurs bienfaits de sa mémoire, en faisant « outrageusement torturer, et puis à la façon d'Italie et non en forme de vraye justice, pendre au garot » son beau-frère Gaspard *de Heu;* il pouvait se regarder comme dégagé envers eux. L'ardeur de son zèle, tel fut donc le véritable motif de sa détermination. Qu'on ne répète plus qu'il y fut poussé par un désir immodéré de gloire et de fortune. « Ceux qui l'ont familièrement connu, écrit Regnier de La Planche, en jugent autrement, encores qu'il se puisse faire qu'il ne fust du tout exempt du désir de vengeance et de se faire valoir. » Si l'ambition seule avait dicté sa conduite, se serait-il dévoué au parti protestant? Les richesses et les honneurs n'étaient-ils pas dans le camp ennemi?

Le but des conjurés, nous l'avons dit, était d'enlever le pouvoir aux Guise. « Et combien, lit-on dans les Mémoires de Castelnau, que l'on leur mist sus qu'ils avoient voulu, et s'estoient efforcez de tuer le roy, la reyne sa mère et tous ceux du Conseil, la plus commune et certaine opinion estoit qu'ils n'avoient autre but et intention que d'exterminer la maison de Guise et tenir la main forte à remettre et donner l'authorité aux princes du sang qui estoient hors de crédit, et à la maison de Montmorency et de Chastillon, en espérance d'en estre supportez, comme c'estoit leur principale fin. » L'entreprise était sans doute pleine de périls, et cependant, si elle n'avait été trahie, elle eût été couronnée de succès, tant les mesures avaient été habilement prises.

Ses services acceptés, La Renaudie,

[1] Ce qui aide bien à comprendre comment les d'Aubigné étaient en possession des papiers de la conjuration d'Amboise. Voyez entre autres le post scriptum de la lettre de Mme de Maintenon au bas de la col. 543.

muni des instructions du prince de Condé, passa d'abord en Angleterre afin d'intéresser Élisabeth à la cause des églises françaises. Puis de retour en France, il se mit à parcourir les provinces, surtout celles de l'Ouest et du Nord, et il déploya une telle diligence que dès le 1er février 1560, il put réunir à Nantes, dans la maison d'un gentilhomme breton, nommé *La Garaye*, un grand nombre de protestants de toutes les parties du royaume, pour leur communiquer les motifs et le but de la conspiration. L'entreprise fut trouvée « sainte, juste, et grandement nécessaire; » pas une voix ne s'éleva pour la blâmer; tous, au contraire, y applaudirent, sous la réserve « de n'attenter aucune chose contre la majesté du roy, princes du sang, ni estat légitime du royaume. » Le 10 mars fut choisi pour le jour de l'exécution; les chefs furent désignés : le baron de *Castelnau de Chalosse*, pour la Gascogne; le capitaine *Mazères* pour le Béarn; de *Mesmy*, appelé par d'autres *Du Mesnil*, pour le Périgord et le Limousin; *Maillé de Brezé* pour le Poitou et la Saintonge; de *La Chesnaye* pour l'Anjou; de *Chiray*, pour Châtellerault et les environs; le capitaine *Sainte-Marie*, pour la Normandie; le capitaine *Cocqueville*, pour la Picardie; *Ferrières-Maligny*, pour la Champagne et l'Ile-de-France; *Montejan*, pour la Bretagne; *Chasteauneuf* et *Mouvans*, pour le Languedoc et la Provence; tous aussi fameux par leur audace, dit Davila, que distingués par leur noblesse. Au jour convenu, cinq cents gentilshommes devaient s'assembler secrètement dans les environs de Blois « où l'on présupposait le roy devoir estre encores de séjour, » pour aider Condé à s'emparer de la personne des Guise, tandis que d'autres chefs se tiendraient prêts, dans chaque province, à réprimer tout mouvement en faveur des princes lorrains.

Ces dispositions prises, l'assemblée se sépara sans avoir excité aucun soupçon. De La Planche raconte que la raison pour laquelle les conjurés avaient choisi Nantes afin de parlementer, c'est qu'outre que cette ville est située aux extrémités du royaume, « le parlement de Bretagne qui se tenait lors, leur devait donner couleur et empêcher que leur entreprise ne fût découverte, parce qu'ils feignaient y poursuivre des procès; et de fait, ils s'y portèrent si discrètement que chacun faisait porter après soi à ses valets des sacs à la mode des plaideurs. Que s'ils se rencontraient par les rues, c'était sans se saluer, ni faire connaissance ailleurs que dans leur conseil. » Chacun des conjurés s'en retourna donc « préparer sa charge, » tandis que La Renaudie vint à Paris rendre compte à Condé des résultats de ses démarches. Il se logea chez un avocat protestant nommé Pierre *des Avenelles*, qui tenait une maison garnie dans le quartier de Saint-Germain des Prés, « à la mode communément usitée à Paris. » Les continuelles allées et venues des conjurés ne tardèrent pas à faire soupçonner à son hôte qu'il se « brassoit quelque chose. » Dans l'espoir de le gagner en lui témoignant une entière confiance, La Renaudie eut l'imprudence de s'ouvrir à lui. Des Avenelles jura d'abord de s'employer, corps et biens, à la réussite d'une chose « tant sainte et équitable » ; mais réfléchissant plus tard aux dangers de l'entreprise, le cœur lui manqua. Sa cupidité fit le reste. Il avertit les Guise du danger qui les menaçait. D'autres avis leur étaient déjà parvenus de divers côtés. L'alarme fut grande à la Cour. A l'instant le roi fut conduit dans le château d'Amboise, assez fort pour résister à un coup de main; les serviteurs les plus dévoués des Guise furent dépêchés dans les environs pour rassembler à la hâte des troupes; ordre fut donné à tous les baillis et sénéchaux d'arrêter et en cas de résistance de tuer quiconque serait trouvé en armes sur la route d'Amboise; Coligny et ses frères, dont on se méfiait, furent mandés à la Cour; enfin, dans l'espoir d'apaiser l'irritation des Huguenots par une concession qu'on se promettait bien de retirer à la première occasion, un édit fut rendu qui promit une amnistie générale aux protestants. « Cest édict, porté en diligence à Paris, raconte de La Planche, fut accompagné de lettres particulières aux présidens et conseillers du parti de ceux de Guyse, par les quelles on leur faisoit entendre la cause pourquoy il avoit

esté expédié. Il fut aussi mandé au procureur général Bourdin de bailler incontinent son consentement, avec rétention toutes fois ; ce que l'on tiendroit si secret qu'il ne pust estre aucunement descouvert. Par ainsi cest édict ne tarda aucunement d'estre enregistré avec modifications qui demeurèrent au secret de la Cour, sans en faire aucune mention en la publication de l'impression. »

Cependant La Renaudie n'en poursuivit pas moins l'accomplissement de ses projets; il devait d'autant moins y renoncer, qu'il savait que cet édit n'était qu'un leurre : on l'avouait tout haut à Paris. Le départ de la Cour pour Amboise l'ayant forcé à modifier son plan, il partit pour aller à la rencontre des forces protestantes qui s'avançaient de toutes parts. Il descendit dans la maison d'un gentilhomme vendômois, nommé *La Carrelière*, à six lieues d'Amboise, et y tint conseil avec les principaux conjurés. L'exécution de l'entreprise fut remise au 16 mars. Il fut décidé que le jeune *Ferrières*, avec une soixantaine d'hommes, irait trouver le prince de Condé qui avait promis de se mettre à la tête de l'expédition. La Renaudie, le baron de Castelnau et Mazères devaient se rendre la veille à Noizay, dans les environs d'Amboise, et dès le matin, s'introduire dans le château, se saisir des portes, arrêter les Guise, puis donner au reste des conjurés le signal d'approcher. Ces dispositions furent encore une fois déjouées par la trahison du capitaine *Lignières*, qui révéla à la reine-mère toutes les mesures prises, sous prétexte de sauver le prince de Condé. « Il détailla au roi et à la reine, raconte Davila, la qualité, le nombre des conjurés, les noms de leurs chefs et les chemins par où ils arrivaient, » en sorte qu'à mesure que les différents corps parurent au rendez-vous, ils se virent cernés par les Catholiques, faits prisonniers et pendus sans forme de procès. *Davines* ou *Dauvines* fut saisi dans son château avec quinze ou vingt hommes; *La Fredonnière*, plus heureux, s'enfuit à temps; *Renay* ou *Raunay* et *Mazères* furent arrêtés comme ils se promenaient aux alentours de Noizay ; *Castelnau* assiégé par le duc de Nemours dans le château de cette ville, appartenant à la femme du capitaine Renay, dut se rendre, faute de munitions, sur la promesse qu'il ne lui serait fait aucun mal, ni à lui, ni à ses compagnons. Nemours « lui jura en foi de prince, lit-on dans les Mémoires de Vieilleville, sur son honneur et damnation de son âme, et outre ce, signa de sa propre main Jacques de Savoie, qu'il le rameneroit avec ses amis sains saufs. » Mais à peine arrivés à Amboise, ils furent tous jetés dans une étroite prison, comme criminels de lèse-majesté. Ce fut en vain que Nemours se révolta contre le rôle indigne qu'on lui faisait jouer ; le chancelier Olivier se contenta de lui répondre qu'un roi n'est pas tenu de garder sa parole à un sujet. Et les malheureux prisonniers furent pendus. *La Renaudie* lui-même fut tué le 18, dans la forêt de Château-Renaud. Davila, qui ne le ménage guère, raconte ainsi sa mort : « La Renaudie avoit évité toutes les embuscades, et s'approchoit des portes d'Amboise à travers la forêt, lorsqu'il fut rencontré par un escadron de gendarmes qui avoient Pardaillan à leur tête. Ces deux troupes en bon ordre, bien armées et bien montées, en vinrent aux mains. Le premier choc fut très-vif ; mais La Renaudie voyant que ses soldats ramassés à la hâte ne pouvoient tenir contre la bravoure de troupes aguerries, résolut de finir glorieusement ses jours. Il poussa son cheval contre Pardaillan et le renversa mort d'un coup d'estoc qu'il lui porta dans la visière de son casque : lui-même blessé d'une arquebusade dans le flanc, par un page de Pardaillan qui combattoit à côté de son maître, mourut en combattant vaillamment. » Son corps, porté à Amboise, fut attaché au gibet avec cet écriteau au cou : *La Renaudie, dit la Forest, chef des rebelles:* puis il fut mis en quartiers et exposé sur des pieux aux environs de la ville. Les autres conjurés néanmoins ne perdirent pas courage ; avec une audace inouïe, ils résolurent de s'emparer d'Amboise même, où l'on comptait une centaine de protestants. Le capitaine *La Mothe* devait les soulever, tandis que *Cocqueville* et *Des Champs*, logés dans les faubourgs, se saisiraient du pont et que *Chandieu*, ac-

couru de Blois, s'introduirait dans la ville par une poterne. Mais au lieu d'arriver la nuit, ce dernier s'étant présenté au grand jour devant les murs d'Amboise, l'éveil fut donné au château et l'entreprise échoua.

Plus leurs alarmes avaient été vives, plus les Guise se montrèrent implacables. Il serait trop long d'énumérer tous ceux qui furent pendus, noyés ou décapités. « Il se trouvoit en la rivière de Loyre, dit un auteur contemporain, tantost six, huict, dix, douze, quinze attachez à des perches, qui avoyent encor leurs bottes aux jambes, en sorte qu'il ne fut jamais veu telle pitié. Car les rues d'Amboyse estoyent coulantes de sang, et tapissées de corps morts de tous endroits : si qu'on ne pouvoit durer par la ville pour la puanteur et infection. » Davila lui-même, le pagényriste de Catherine de Médicis et du parti catholique, avoue « que les supplices de ces malheureux, tourmentés par les soldats, déchirés par les bourreaux, formèrent un spectacle horrible. » Catherine de Médicis voulut en jouir ; digne mère de ce monstre qui, comme Vitellius, trouvait que le corps d'un ennemi mort sent toujours bon, elle exigea que sa Cour, pompeusement parée comme pour une fête, assistât à ces hideuses Saturnales. Et parmi toutes ces jeunes femmes, au milieu desquelles brillait, moins encore par son rang que par sa jeunesse et sa beauté, Marie Stuart, venue là comme pour se familiariser avec l'échafaud, parmi toutes ces jeunes femmes il n'y en eut qu'une qui se sentit douloureusement émue ; ce fut Anne d'Est, épouse du duc de Guise. Fille de la vertueuse *Renée* de France, elle dut sans doute ce généreux mouvement de pitié au sang huguenot qu'elle tenait de sa mère. Se levant éperdue et baignée de larmes, elle se retira dans ses appartements, suivie de près par Catherine qui « la voyant ainsi contristée, luy demanda qu'elle avoit, et qui luy estoit survenu pour s'attrister et complaindre de si estrange façon. — J'en ay, répondit-elle, toutes les occasions du monde. Car je viens de voir la plus piteuse tragédie et estrange cruauté à l'effusion du sang innocent, et des bons subjects du roy, que je ne doubte pas qu'en bref un grand malheur ne tombe sur nostre maison, et que Dieu ne nous extermine du tout pour les cruautés et inhumanités qui s'exercent. » On sait si ses prévisions furent accomplies.

Le duc de Guise mit enfin un terme à cette boucherie, non qu'il éprouvât un sentiment de commisération, mais parce qu'on craignait que l'air infecté par tant de cadavres ne fît éclater la peste dans Amboise. Il donna donc l'ordre de ne plus faire de prisonniers. On pendait aux arbres de la forêt tous ceux qu'on rencontrait armés ou qui avaient le malheur d'inspirer des soupçons. Des voyageurs, de paisibles marchands périrent du même supplice que les conjurés. On faisait contre eux un indice de l'argent qu'ils portaient.

Au nombre de ceux qui périrent, on cite *La Bigne*, secrétaire de La Renaudie, qui, ayant été pris après la mort de son maître, avait eu la faiblesse de révéler les secrets de la conspiration dans l'espoir de racheter sa vie ; le capitaine *Mazères*, *Renay*, *Du Pont*, le jeune *Villemongys*, puîné de l'illustre maison de Briquemaut. Ces deux derniers avaient été arrêtés au mépris d'un édit du roi promettant l'impunité à tous ceux des conjurés qui, dans deux fois vingt-quatre heures, se retireraient et rebrousseraient chemin deux à deux, ou trois à trois au plus. Monté sur l'échafaud, Villemongys trempa ses mains dans le sang de ses compagnons, et les élevant vers le ciel, il s'écria à haute voix : « Seigneur, voici le sang de tes enfans. Tu en feras la vengeance. » Le baron de Castelnau étonna ses juges par sa connaissance des lois et de l'Écriture sainte. Sur une observation du chancelier Olivier, qui lui demanda où il en avait tant appris, il lui répondit : « N'avez-vous plus de souvenance que quand vous estiez retiré en vostre maison, et que je vous fus voir au retour de ma prison de Flandres, vous vous enquistes longuement des exercices que j'avais en la prison, et que je vous dis que c'estoit aux livres de la saincte Escripture ? Ne vous souvient-il plus de quelle allégresse vous louastes mon labeur, et après m'avoir donné résolution sur quelques doutes

où j'estois encore de la présence locale du corps de Jésus-Christ en la saincte Cène, vous ne me conseillastes pas seulement de continuer, mais aussi de fréquenter les sainctes assemblées de Paris et d'aller voir les églises réformées de Genève et d'Allemagne? Ne désiriez-vous pas aussi de tout vostre cœur que toute la noblesse de France me ressemblast en zèle et bonne affection, d'autant que j'avois choisi la plus seure et certaine voye? N'est-il pas vray? » Le servile instrument du Pouvoir resta confondu; mais il n'en opina pas moins à la mort. La même torture morale lui fut encore infligée par divers accusés, entre autres par un orfévre nommé *Le Picard*, qui lui « deschiffra de fil en esguille quel il avoit esté toute sa vie », et par le jeune Pierre *de Campagnac*, homme de lettres, qui lui rappela qu'étant écolier à Poitiers, il avait méchamment tué un de ses compagnons, pour raison de quoi son père l'avait pris en telle haine que jamais depuis il ne l'avait voulu voir. Après tant de sanglantes mortifications, le remords, se faisant jour enfin dans le cœur du misérable, le jeta dans une telle mélancolie qu'elle le conduisit promptement au tombeau.

Pour achever notre esquisse de cette malheureuse échauffourée d'Amboise (voy. aussi col. 461), il nous reste à parler de l'évasion des conjurés qui gémissaient encore dans les prisons de Blois et de Tours. Nous en emprunterons le récit à Regnier de La Planche, dont l'excellente *Histoire de l'Estat de France sous François II* a été notre principal guide dans cette notice. « Quant à ceux qui restoyent à Bloys et à Tours de l'entreprinse d'Amboyse, et des deux amenés du bois de Vincennes [l'auteur lui-même en mentionne trois, Robert *Stuart*, Louis *de Saucelles* ou *Soubselles*, et le bailli de *Saint-Aignan*], il en alla ainsi. Après que le baillif de Bloys eut longuement secoué la bride à vingt ou trente qu'il détenoit à fin d'avoir argent, et que tous eurent monstré qu'il ne leur estoit possible d'en fournir promptement, tant pour leur lointain pays et pour avoir esté dévalisés, que pour estre si estroictement détenus qu'ils ne pouvoyent mander de leurs nouvelles à leurs parents : ils furent mis en prison moins estroicte pour leur donner moyen de recouvrer deniers, là où ils feirent en sorte qu'ils eurent moyen de recouvrer force cordes et des tenailles par le moyen desquelles ils rompirent une grille et évadèrent des prisons. — Quelques jours après [1er mai] ceux de Tours feirent presque de mesme, hors mis que le baillif de Sainct Aignan tombant se brisa, et demeura en la place jusques au matin qu'il fut remené. Les autres ayant sceu ce qui estoit advenu à Bloys, escrivirent une plaisante lettre au cardinal de Lorraine, par la quelle ils l'advertissoyent avoir entendu l'évasion de ses prisonniers de Bloys, de quoy ils avoyent receu tel dueil pour l'amour de luy, qu'ils estoyent aussitost sortis des prisons pour les aller chercher, le priant ne se fascher de leur absence; car ils l'asseuroyent de le revenir tous revoir en bref et de les ramener, ensemble tous les autres qui avoyent conspiré sa mort. Et combien que telles lettres fussent pleines de grandes gaudisseries, si estoyent elles couchées en tel style, qu'il sembloit par là qu'on les menaçast de plus grandes tempestes. Aussi en receurent-ils une telle crainte et frayeur (encores qu'ils eussent deliberé de les faire tous mourir) que cela aida bien à faire sortir les autres prisonniers détenus pour la religion par tout le royaume. Quant aux troupes des Provençaux qui avoient esté retenues à Roanne et descouvertes en cherchant de la poudre, ils sortirent par la porte dorée, et ainsi en advint des autres arrestés çà et là. » Au nombre des prisonniers évadés de Tours se trouvait le sieur de *Vaulx*, écuyer du prince de Condé, arrêté pour avoir donné un cheval des écuries du prince au jeune *Ferrières-Maligny* qui réussit à s'échapper.

BARRIAS (Hilaire), galérien, 1720 (*Bull.* X, 303).

BARRIER (Martin), massacré en Provence, 1562. — (J.), brûlé vif à Apt, 1562. — (Abel), d'Aix, étudiant en théologie à Genève, 1584. — (Isaac) de Tours, assisté à Londres avec sa femme et un enfant, 1705.

1. BARRIÈRE (François), sieur de

Nages, magistrat nîmois qui fut souvent employé par ses concitoyens, de 1568 à 1586, dans des négociations difficiles [I, 127, III, 109; VIII; 162] où les intérêts de la ville et ceux de la Religion étaient en jeu. Sa fille Isabeau épousa Guillaume *Calvière*, de Boucoiran (1547-1632). Un autre membre de la même famille, Bernard Barrière, était procureur du roi à Nîmes en 1667 [III, 105] et, avec Guillaume Calvière de S.-Césaire, père ou oncle du précédent, l'un des principaux huguenots de la ville. — On trouve encore Marguerite de Barrière, mariée en 1544 à Guill. *de Chaume*; Michel Barrière sr de Poussan, qui s'unit en 1580 à Louise *de Trémolet;* Marguerite femme, vers la même époque, de Pierre *de Favier* sr de Vestric; Marie femme v. 1630, de Samuel *Lormier* avocat au parlem. de Bordeaux; Suzanne fille d'Etienne Barrière sr de Portault, v. 1670 (Voyez ces divers noms).

2. BARRIÈRE (Antoinette et Marthe), de Provence, massacrées, en 1562. — « La reine qui estoit retournée de St-Germain en cette ville (Paris) assista à la profession de la religion cathol. que fit publiquement dans l'église Notre-Dame la demlle de S.-Louis, fille du sr de Barrière, gentilhomme de Périgord, élevée en la P. R. qu'elle abjura entre les mains du sr de Raconis (voy. col, 158), prédicateur ordinaire de S. M. » (Rec. des Gazettes, 1634). — (Jacques) du Béarn, galérien en 1686. — (Galien), d'Orange, avec femme et enfant, parti par la barque du lac de Genève pour la Suisse allemande, 1703. — (Pierre) de Florensac en Languedoc, reçoit un viatique à Lausanne, 1708.

BARRITON, capitaine montalbanais, 1572 [II, 488 b].

BARROMÈRES (Etienne), né à Ramous, maître d'école à Oloron, époux de Marie *Carrière*, fille de Pierre Carrière, ministre de Josbaig; fait son testament en 1573. — (Eusèbe), ministre de la vallée de Barétous en 1619 et 1634 (Arch. B.-Pyr.).

BARRUEL, pasteur à St-Sauveur en Languedoc, 1569. — (Gabriel) du bourg d'Oisans, assisté à Lausanne, 1697. — (La veuve de Jean), du Dauphiné, née *de Beaulieu*, 76 ans, réfugiée dans le bailliage de Lausanne, 1740.

BARRUEL (de), famille du Vivarais. = *Armes :* D'or à la bande d'azur chargée de trois étoiles d'argent. — Antoine de Barruel, mari de Suzanne de Garnier, dont la sœur avait épousé le marquis d'Arlandes de Mirabel, était de la religion réformée et prit une part active à la défense de Privas en 1629. Après la ruine de cette ville il se retira au Cheylard où il testa, 5 oct. 1640, en faveur de Timothée, son fils aîné qui avait quitté le royaume et servait comme capitaine dans l'armée de Brandebourg, lui substituant successivement Louis, Pierre, Judith et Suzanne, ses autres enfants, au cas où Timothée ne rentrerait pas en France. Mais il y rentra plus tard avec son fils, marié à dlle... Duvert et fonda la branche des Barruel de Bavas qui se fondit en 1658, par alliance, avec la branche de son frère Louis, mais toutes deux rentrées dans le catholicisme (Oberkampff).

BART (François de) écrit aux pasteurs de Genève afin de leur demander l'envoi d'un ministre pour desservir l'église de Durfort, vers 1561 (Biblioth. de Genève).

BARTAUD (Pierre), pasteur à Castelnaudary, 1573.

BARTHALON. « (La femme de Jean) morte de froid et de faim à Cabrières; morts de faim à Cabrières, six enfants de Jean Bartalon »; 1562 (de Bèze *Hist. des égl. réf.* III, 376).

1. BARTHE. Un grand nombre de personnes de ce nom furent condamnées à l'amende et plus souvent à la mort, comme protestants, par le parlement de Toulouse, dans le court intervalle des années 1562 à 1569. En 1562 Bernard Barthe, bastier (sellier) et Hector son frère; Gaspard; Jean et François frères; Jacques, consul de Revel; Jean, compagnon du guet des capitouls: en 1568, Antoine fils de Raymond; puis Jean; en 1569, Paul et Michel frères, de Roumens en Lauraguais. — Confiscation de l'hoirie de Paul Barthe marchand à Caraman, 1622. — Quatre Barthe exercèrent le ministère évangélique dans le haut Languedoc au XVIe siècle; l'un ministre à Castres fut brûlé vif en 1548 (d'après Faurin; *Pièces fugitives*,

réimpr. de Montpellier); Pierre Barthe fut aussi pasteur de Castres en 1561; Raymond de Barthe (qui signait *de Barta;* notaires de Caraman) était pasteur de Caraman en 1586 et 1591; 4° Jean Barthe, pasteur à Castelnau de Brassac en 1586 (not. de Vabre). — Une très-nombreuse famille Barthe vivait à Castres au com. XVI° siècle, dont nous citerons: Jean, marié à Olympe *Vianès*, régent au collége de la ville, 1620; autre Jean, marié à Suzanne *Austry* à la même date; Samson marié à Suzanne *Sol*, 1620-27; Antoine marié à Elizabeth *Escaffit*, 1622; Isaac marié à Judith *de Galan*, 1623; autre Jean, chirurgien, marié à Judith *de Guérin*, 1624; autre Jean, marié à Marguerite *de Gros*, 1657-67 (PRADEL).

2. BARTHE (JEAN) de Valeri, ministre à Senegas, 1572. — Raymond Barthe de Durfort, peut-être le même que R. de Barta ci-dessus, était ministre à Puylaurens en 1565; à Revel, 1572; à Pamiers, 1575-77. — (Jean), ministre à La Force en 1659, puis à Calignac en Condomois au moment de la Révocation, se réfugia en Hollande et fut des 178 pasteurs français qui signèrent la confession de foi des églises wallonnes au synode de Rotterdam en avril 1686. Il se retira à Heerenveren en Frise et il y jouit jusqu'à sa mort de la pension que les Etats de la province avaient assignée à une vingtaine de pasteurs réfugiés dans les villes frisonnes.

3. BARTHE (DANIEL) appelé aussi Daniel de Barthe et Barthe l'aîné, fut en effet l'aîné de trois frères, tous trois pasteurs dans la même contrée. Leur famille était de la ville de Rochechouart. Daniel exerça les fonctions pastorales à Limoges, après le ministre François *Monjoux*, depuis 1620 jusqu'en 1654, mais avec un troupeau si peu nombreux et une opposition catholique si ardente, que souvent le culte réformé y était comme éteint. En l'année 1618 un chroniqueur du pays (« Récit de tout ce qui s'est passé etc. »; Biblioth. de Lim.) écrivait: « Le calvinisme est éteint à Limoges et leur temple appelé le Four est achevé de raser ». Aussi Daniel Barthe put-il partager son ministère de Limoges avec Rochechouart qui le demandait; il eut seulement à lutter contre la difficulté administrative résultant de ce que la dernière de ces villes était dans la province ecclésiastique de Poitou et la première dans la basse Guyenne. Du reste les religionnaires de Rochechouart n'étaient pas plus heureux que ceux de Limoges, car une note de la main de Daniel Barthe et signée de lui sur le registre consistorial [1] donne un récit de la suppression du lieu de culte qui y existait dans la maison commune et que l'évêque de Limoges vint détruire avec solennité à la tête d'une troupe de gentilshommes, le lundi 13 août 1630. Le culte qui ne pouvait plus être public se réfugia dans les maisons particulières.

Daniel Barthe avait épousé Anne sœur de Pierre *Fontaneau*, de Rochechouart; il en eut au moins deux filles, dont la première, Marie, fut baptisée, 10 avril 1622, ayant pour parrain Pierre Barthe son oncle et pour marraine Marie *Maisondieu* son aïeule. Il a publié: I. *Le loisir spirituel* ou Recueil de quelques sermons prononcés en l'église de Limoges; 1633, in-12. — II. *Les larmes du fidel* ou sermon fait au jusne célébré à Sainte-Foy par le synode de la basse Guyenne, le mardi 16 décembre 1636 pour la prospérité du Roi et de ses armes.

Lorsque Daniel Barthe mourut, vers 1654, les protestants de Rochechouart [Haag I, 273] ne voulant pas rester sans ministre, d'autant qu'on leur avait contesté le droit d'exercice, ils jugèrent prudent d'inviter un pasteur du voisinage à venir remplir les fonctions du ministère sacré. La marquise de Pompadour à qui appartenait cette seigneurie, en ayant été avertie, tint conseil avec le curé et les consuls, et par leur avis elle arma ses domestiques avec tous les bons catholiques de l'endroit, à la tête desquels elle alla assaillir l'église pour en chasser les protestants. Le consistoire députa l'avocat Daniel *de La Chaumette* porter plainte au roi contre ces violences et défendre en même temps

[1] Ce registre, années 1596 à 1656, existe à la Bibl. de Limoges et c'est grâce à lui que les éléments du présent article ont pu nous être fournis par M. E. Le SAVOUREUX, p[r] de Limoges.

devant le Conseil le droit d'exercice qui était de nouveau contesté. Un arrêt, en date du 8 août, renvoya les parties devant la Chambre de l'Édit. C'était une espèce de victoire pour les protestants, qui résolurent de reprendre possession de leurs exercices interrompus. Mais le marquis de Pompadour, furieux d'une telle audace, se rendit à la maison de La Chaumette, qui avait alors chez lui douze personnes de sa famille, entre autres Théodore *de la Chaumette*, ministre de Maringues, sur la tête duquel il déchargea un grand coup d'épée. Il alla ensuite chez un autre qui était l'avocat *Fourgeaud*, et l'entraîna violemment dans son château ; la femme de celui-ci à laquelle il fit subir le même traitement, accoucha avant terme dans sa frayeur, et il ne lui rendit la liberté, deux jours après, qu'après l'avoir fait fouetter par ses valets. Il ordonna en même temps à la femme de Daniel de la Chaumette, qui avait réussi à se soustraire à sa fureur, de sortir de ses terres, en la menaçant de la faire livrer à la brutalité de ses gens. La Chambre de l'Édit fut saisie de cette affaire ; mais la protection du chancelier, qui était parent du marquis, fit qu'on arrêta la procédure. Tout ce que les protestants purent obtenir, ce fut la confirmation du droit d'exercice, accordée en 1661 seulement, et avec beaucoup de peine, à leur ministre, *Ferrand*. Pierre Barthe, frère cadet de Daniel, était pasteur à Chasteauneuf, et en 1626 à Piles (peut-être serait-ce plutôt l'Isle, c'est-à-dire à l'Isle-Jourdain près de Montmorillon, Vienne) ; enfin le plus jeune des trois frères, appelé Barthe jeune, fut pasteur de La Force au moins de 1652 à 1660. C'est lui qui a rendu le beau témoignage publié dans le *Bulletin* (VIII, 118) à la mort édifiante du vieux duc Jacques *de Caumont* de La Force, qui rendit l'âme entre ses mains, à 94 ans le 10 mars 1652.

4. BARTHES (J.), délégué de Lacaune au colloque de Castres, 1561. — Barthe, capitaine de milice à Montauban, 1621 [III, 258 a]. — (Louis) marchand et ancien à Mauzac, 1681 (*Bull.*, IV, 436). — J. Barthe, des Cévennes, condamné aux galères en 1686, libéré en 1713. — (Marie), d'Aumessas, assistée à Lausanne, 1688. — J. Barthe, du Languedoc, galérien, 1691. — (Pierre) arrêté dans une assemblée du culte à Landouzy en Picardie, puni des galères en 1688 et banni en 1696.

1. BARTHÉLEMY. Antoine et autres pauvres gens du nom de Barthélemy, massacrés ou pendus en Provence, 1562. — (Nicolas) et un autre, condamnés à mort ; Toulouse, 16 juin 1562. — (Tite), avocat à Caraman, condamné à la confiscation, 1622. — (Josué), capitaine de S.-Amans en Languedoc, poursuivi après les premières guerres du duc de Rohan pour les actes d'hostilité qu'il avait pu commettre, obtient des lettres de rémission, 27 oct. 1626 (Archiv. du palais de justice de Toulouse). — (Josias), peintre et Marie *du Renel* sa femme ; Paris, 1632 (reg. de Charenton). — (Guillaume), docteur ès droits, 55 ans, réfugié à Genève avec sa femme et deux enfants, après avoir été régent des 4e et 5e classes pendant 30 ans aux colléges d'Anduze, Nîmes et Orange ; 1683 (*Bull.* XX, 315). — Famille Barthélemy à Sedan (*Bull.* VIII, 558). — (Françoise), de Beaumont, « sortant de France où elle a été un an en prison, » assistée à Lausanne, 1690. — (Rebecca) avec Marc, son enfant, assistée à Londres, 1701-21.

2. BARTHÉLEMY, pasteur à Ste-Croix de Caderle, 1570. — (Jean), pasteur d'Aulas de 1576 à 1586 année de sa mort. — Barthélemy, pasteur à Gabriac, délégué au synode du Vigan, août 1681. — (Pierre) réfugié de France, étudiait la théologie à Utrecht en 1694. Reçu candidat au saint ministère en avril 1695, il continua de demeurer à Utrecht jusqu'en sept. 1699, où il fut consacré par l'imposition des mains, pour devenir chapelain des régiments de l'Etat dans la province de Luxembourg. Au bout d'un an, la garnison ayant changé de place, il se vit obligé de renoncer à cette charge ; mais, dans l'été de 1701, l'église de Middelbourg, en Zélande, l'appela, et c'est là que, à la fin de l'année 1704, une mort prématurée l'enleva à la vive affection de son troupeau (Gagnebin).

3. BARTHÉLEMY, marchand droguiste de Nantes, professant la religion ré-

formée, était dénoncé à diverses reprises à l'intendant comme empêchant, d'accord avec sa femme, ses trois enfants « d'assister aux offices divins et aux instructions de l'Église. » Les dénonciations venaient du curé de St-Saturnin. Elles eurent pour résultat d'amener, après trois ou quatre mois d'instances, une lettre de cachet en date du 22 août 1721, donnant ordre au sr de la Griollaye, lieutenant-général de la maréchaussée, de s'assurer des deux filles du sr Barthélemy et de les conduire dans le couvent des Ursulines de Nantes, où leur pension serait payée par leur père, et enjoignant à la supérieure de les recevoir et de les garder jusqu'à nouvel ordre. L'intendant prescrivait de remplir cette mission « sans aucun scandale. » Les pauvres jeunes filles furent en effet conduites aux Ursulines, au commencement d'octobre 1721. Quelques semaines après ce fut le tour du fils, garçon de 12 à 13 ans. Il fut enlevé de la maison de ses parents et conduit au couvent des Mathurins de Châteaubriant. Le père refusa d'abord de payer la pension de ses filles réclamée par les religieuses dans les premiers jours de 1723. Ce ne fut que plusieurs années après qu'Anne Barthélemy fut rendue à sa famille, à la condition de « se bien conduire dans la religion catholique » (19 mai 1727) et sa sœur deux mois plus tard, à la même condition. Il avait ainsi fallu de sept à huit ans pour triompher de leurs convictions. Quant au jeune garçon, nous n'avons pu retrouver ses traces ; à moins que ce ne soit lui qui recevait en Angleterre, vers 1723, sa part du subside des réfugiés, sous le nom de Marc Barthélemy. — Rebecca Barthélemy est aussi mentionnée parmi les réfugiées en Angleterre vers cette date. Nous ne savons si elle avait quelques liens de parenté avec la famille nantaise de ce nom (Vaurigaud).

4. BARTHÉLEMY (Jean de), né à Marvejols vers 1645 (probablement fils de Pierre, procureur, et de Gabrielle *de Tardieu* des Pradels (Tt 236), commença ses études à Genève en 1663 et les termina en 1666 ou 1667 à Puylaurens, où il fut un des argumentateurs sur une thèse d'André *Martel:* « De Deo, quatenus est summum hominis bonum. » Il desservit d'abord l'église de Sainte-Croix de Valfrancesque, puis, 1679-81, celle de Gabriac (coll. de St-Germain de Calberte), ensuite celle de Molières dans le colloque de Sauve, de 1681 à 1684. Son église fut interdite en 1684 et il fut condamné à cent livres d'amende, avec défense d'exercer le ministère pendant trois ans, pour avoir pris part au projet de Claude *Brousson* de prêcher dans les lieux où l'exercice était interdit. Il se réfugia en Suisse (Mad. Du Noyer, *Lettres historiq. et galantes*, éd. de 1790, t. XI, p. 205 ; *Bull.* IX, 149). — (Pierre et Anthoine), de Puylaurens, fugitifs à la Révocation (Tt 323).

5. BARTHÉLEMY (Charles de), sieur de Bienville, épouse en 1582 Anne *de Budé.* — (Clauda, fille de Samuel de) épouse, 1671, Jean *de Cabiron* [III, 74, 89]. — (Jean-Jacques de), notaire royal d'Aubenas, fugitif en 1685.

BARTHÉS (Louis), régent des écoles de Vabre en 1594, marié avec Jeanne *Alary*, veuve en 1602. — (Pierre), de Castres, marié à Isabeau *Lantier* dont il eut 3 fils et 5 filles de 1649 à 1667. — (Jacques) marié à Suzanne *de Calvairac*, v. 1660. — (Jean) « maître monteur d'armes, » à Lacaune, 1652. — (André) des Fournials en Languedoc, mis aux galères en 1754, mort en 1755.

BARTHOL, famille de pasteurs du comté de Montbéliard, originaire de Vézelay en Bourgogne. Elle a fourni dix pasteurs aux églises de son pays d'adoption et s'est éteinte à Montbéliard vers le commencement du XVIIIe siècle. Ogier Barthol, le premier qui vint, de Vézelay où il était né vers l'an 1525, fut nommé pasteur à Allenjoie (Doubs) en 1559 et transféré en 1566 dans la paroisse de Ste-Suzanne où il mourut en 1593.

Vienot l'un des fils du précédent, né probablement à Ste-Suzanne vers l'an 1567, fit avec la plus grande distinction ses études théologiques à l'université de Tubingen, et venait à peine de la quitter lorsqu'il fut nommé premier maître ou recteur de l'école latine de Montbéliard, 1597. C'était une place importante qu'on ne donnait qu'à des gens de mérite. Il

ne la conserva que deux ans. Sur sa demande il fut nommé, 1599, pasteur de Saint-Maurice; puis, en 1607, pasteur d'Etupes. Le besoin d'un homme capable pour diriger l'école latine le fit appeler une seconde fois aux fonctions de recteur en 1609; mais il préférait la carrière pastorale et, en 1611, il obtint la cure d'Allenjoie. Il y demeura 15 ans au bout desquels on l'envoya à Héricourt en qualité de diacre ou pasteur-adjoint, place qui ne rapportait que la moitié du traitement de pasteur; il paraît que c'était une punition de ce qu'il aimait, dit-on, un peu le vin; mais dès la même année où lui survint cette disgrâce, 1626, au mois de novembre, il fut réinstallé comme pasteur dans la paroisse de Belverne près Etobon. C'est là qu'il mourut, 9 nov. 1631, âgé d'environ 64 ans. Vienot Barthol, qui devait être un homme fort instruit, n'en a laissé qu'un faible témoignage dans deux petits écrits qu'il fit imprimer : 1° *Grand catéchisme explicatif du petit catéchisme de Luther;* Montbéliard, Sam. Foillet, 1620, in-12; 2° *Pastorale*, adressée au duc Louis-Frédéric de Würtemberg à l'occasion de son retour à Montbéliard en 1628.

JEAN, fils de Vienot, né à St-Maurice, 1606, lorsque son père y était pasteur, entra aux études théologiques à Tubingen le 15 juill. 1624 et ne les quitta que le 5 mars 1630. Il fut d'abord précepteur dans une famille, puis diacre ou pasteur auxiliaire à Héricourt, 29 mai 1631. Au mois de janvier 1632, il alla remplacer son père dans la cure de Belverne et la quitta vers la fin de la même année pour entrer dans celle de St-Maurice où il demeura dix-neuf ans. En 1671 il fut appelé à la paroisse importante d'Héricourt qu'il ne quitta, 24 août 1674, que pour prendre le titre de pasteur émérite et le repos auquel lui donnaient droit son âge et ses infirmités. Il avait été reçu bourgeois de Montbéliard, l'année précédente avec ses deux fils Guillaume et Frédéric-Melchior, et il est probable qu'il alla terminer ses jours dans cette ville. C'était un ecclésiastique de savoir et de piété qui s'attachait à ses paroissiens, qui savait se faire aimer d'eux et qui s'était acquis toute la bienveillance du duc Léopold-Frédéric de Wurtemberg. On ne connaît de lui aucun ouvrage littéraire.

Daniel (ou Mathieu?) probablement frère de Vienot et oncle du précédent, fut pasteur de Ste-Marie-aux-Mines depuis environ l'année 1581 jusqu'en l'année 1590, où il quitta cette église pour celle de Badonvillers où il mourut. — On connait encore Claude Barthol, ministre à Ste-Suzanne vers 1573-76; un autre, maître d'école à Charmont en 1575; Daniel, fils de ce dernier, diacre et maître d'école à Blamont, marié en 1597; Dominique, ministre à Montécheroux en 1657.

FRÉDÉRIC-MELCHIOR, pasteur et professeur à Montbéliard, collègue par conséquent du pasteur Jean Beurlin, paraît avoir été l'esprit le plus distingué de la famille. Il publia : « *L'École sainte* ou familières instructions sur tous les points de la foi chrétienne, sur tous les livres de l'Écriture sainte, sur la confession d'Augsbourg et touchant la personne de Luther; » Montbél., 1678, in-12, 576 p.; 2e édit. 1685. Cet ouvrage fit accuser l'auteur, en France d'avoir irrévérencieusement parlé de la religion catholique et le fit enfermer pour un mois, par les ordres du commandant français, au château de Joux près Pontarlier. En même temps le livre fut déféré au parlem. de Besançon, confisqué et brûlé publiquement par la main du bourreau. Barthol prit le parti de s'expatrier et s'en alla à Stuttgard où il mourut en 1697 (HAAG [1]).

BARTHOMIEU. Un homme et un enfant de ce nom figurent parmi les massacrés de Provence, 1562. — Jean *Barthomier*, gouverneur de Montfort-l'Amaury en 1563 [VI, 378]. — G. *Barthomies*, notable huguenot de Saintonge, 1616-21 [II, 213; IV, 404].

BARUCH (PIERRE), pasteur de Générargues, 1600-1626; de St-Paul-la-Coste, 1629.

BARUTEL. Sur des ordres venus du parlement de Toulouse, le gouverneur de Gaillac (Tarn), nommé Mons, fait arrêter tous ceux des huguenots de la ville qui n'avaient pas pris la fuite, au nombre d'environ quatre-vingts et les

[1] D'après une lettre de M. F. *Beurlin*, pasteur d'Etobon près Héricourt, descendant du pr Jean Beurlin.

fait enfermer dans les trois prisons dont il disposait. C'était dans le terrible mois de septembre 1572. Le 5 octobre, de nouveaux ordres furent envoyés de Toulouse. Le soir « sur l'heure de dix à onze heures, vindrent aux susdites prisons, avec soldats et torches, ceux qui avoient prinse la charge de meurtrir et faire le massacre des huguenots prisonniers, portant haches bien esguisées, halebardes, fourchettes, grandes dagues et poignards en leurs mains. Ouvrant avec grande terreur et espouvantement des pauvres prisonniers les portes des dites prisons, ils se ruoient sur ces transis désarmés qui se mestant les uns derrière les aultres et parant les bras aux coups, en criant et se plaignant du tort et de l'injure qu'on leur faisoit, estoient néantmoins par ceux qui n'en avoient aucune pitié mis à mort, détranchés et coupés en plusieurs endroits de leurs personnes. Ce qui apporta une telle froyeur et espouvante qu'il y en eust qui comme desespérés se précipitoient en bas des dites tours, et un s'en sauva miraculeusement. Tant y a qu'il en fut tué jusques au nombre de 74 et aussitôt leurs maisons pillées, ruynées et abattues jusques aux fondemens. » L'exécuteur, Mons, consentit à faire grâce de la vie à un riche bourgeois qui était son hôte, Arnaud Barutel, sous la condition qu'il abjurerait la foi protestante. Tel est le récit d'un écrivain contemporain qui paraît être catholique, et dont le manuscrit est conservé aux archives départementales du Gard (HAAG).

BASAYRE (SAMUEL), de Puylaurens, 70 ans, réfugié à Colchester, reçoit un secours de 7 l. st., 1705.

BASCHI, famille d'origine italienne, venue de l'Ombrie, mais établie depuis des siècles dans la Provence (Haag I, 274]. — *Armes* : Écartelé *au* 1 et 4 d'argent à l'ours dressé de sable, *au* 2 et 4 d'azur à la jumelle d'argent accompagnée de 3 besans de même en chef et de trois en pointe. Ces derniers 2 et 1; sur le tout à l'écu d'argent fascé de sable.

Le premier des membres de cette illustre maison qui se convertit au protestantisme fut THADDÉE de Baschi, seigneur de Stoblon ou d'Estoublon, fils de Louis de Baschi et de Melchionne de Materon. Forcé de fuir devant les fureurs des catholiques de sa province, il alla, en 1574, chercher un asile en Dauphiné. Il accepta un commandement sous les ordres du brave *Montbrun* qu'il accompagna au siége de Die. Cette entreprise ayant échoué, Stoblon fut chargé de conduire un secours au capitaine *Ferrier*, qui était serré de près dans Menerbes. Le président de Gaufridi, auteur d'une histoire de Provence dont le mérite ne consiste pas dans l'impartialité, raconte en ces termes le résultat de cette audacieuse expédition : « Ferrier, bloqué par Crillon dans Menerbes, demanda du secours à Montbrun qui dépêcha le seigneur de Stoblon avec 300 maîtres et 150 arquebusiers des vieilles bandes du Piémont. Stoblon part. Le jour, il se tient enfermé dans les bois; la nuit, il répare si fort le repos du jour qu'il marche tout d'une haleine, et se jette dans la place. Après avoir donné trois ou quatre heures de repos à ses gens, il les sépara et les envoya en divers quartiers brûler les blés des aires voisines. Ces ravages firent attrouper les intéressés, qui allèrent joindre le seigneur de Crillon, et se trouvèrent environ 1,200 chevaux à la plaine de Menerbes. Alors le seigneur de Stoblon sortit avec ses 300 maîtres, suivi de ses arquebusiers. En approchant des catholiques, il fit ouvrir sa troupe; ceux-ci s'avancèrent pour se jeter dedans, et trouvèrent les arquebusiers pied à terre et s'étant fait un rempart de leurs chevaux, les arquebusiers firent une décharge fort heureuse. Ceux qui s'étaient séparés, les rejoignirent. Les catholiques, environnés de toutes parts, furent tués, et le seigneur de Crillon laissé sur la place. Sa mort mit ses gens en désordre; ils prirent la fuite et furent poursuivis jusqu'aux portes d'Avignon. Cette ville prit l'épouvante et consentit à payer la contribution. Stoblon, ayant encore fait quelques courses très-heureuses, retourna en Dauphiné. » Il n'y resta pas longtemps dans l'inaction; fort zélé pour son parti, il ne laissait échapper aucune occasion de venger sur les *carcistes* les maux dont ils avaient acca-

blé les protestants de la Provence. Cette malheureuse contrée était mise alors à feu et à sang par deux factions animées d'une haine implacable. Les carcistes, ainsi nommés de leur chef, le fanatique comte de Carces, se reconnaissaient à leur longue barbe. Leurs ennemis, au nombre desquels on comptait beaucoup de catholiques modérés, étaient désignés sous le nom de *razats*, soit parce qu'ils portaient la barbe rase, soit comme le prétend Bouche, parce que les carcistes les avaient réduits à une aussi grande indigence que si le rasoir eût passé sur leur tête. Stoblon était le principal chef de ces derniers, et s'il faut en croire les écrivains protestants, il était vigoureusement secondé dans toutes ses entreprises par ses deux frères, Louis de Baschi, seigneur d'Auzet, et Matthieu de Baschi, chevalier de Saint-Estève, qui l'aidèrent notamment à s'emparer de Riez, en 1574. Dans son Histoire des guerres du comtat Venaissin, Pérussi confirme le fait en ces termes : « Les adversaires sentant que Carces faisoit approcher l'artillerie pour battre Riez, délibérèrent de le surprendre; mais ils furent prévenus et pris près de Martigues, d'où aucuns furent menés à Aix, entre autres le chef, nommé *L'Etoille;* audit Aix prirent fin telle qu'ils méritaient *Bras*, neveu de Paul *de Mouvans*, qui fut mis sur la roue, et le chevalier de *Saint-Estève*, frère du sieur d'Estoublon, et *Ouzet* [Auzet], autre leur frère, y fut tué d'une pistoletade, et autres y furent pendus et étranglés. » Dans les notes ajoutées à la relation de Pérussi, le marquis d'Aubaïs prétend, au contraire, que les deux frères de Stoblon étaient bons catholiques, et qu'ils périrent victimes d'inimitiés personnelles. Quoi qu'il en soit, Stoblon ne laissa pas leur mort impunie. Il se saisit de Digne et fit de là des courses dans les environs. De Vins résolut de l'en chasser. *Montbrun*, *Lesdiguières*, *Gouvernet*, *Champoléon* et les autres chefs huguenots du Dauphiné, qui sentaient toute l'importance de ce poste, essayèrent vainement de lui porter secours. Attaqués à l'improviste, ils furent défaits, et Stoblon se vit réduit à s'échapper à la faveur de la nuit. La paix s'étant conclue sur ces entrefaites, le vaillant chef des razats dut remettre à un autre temps la revanche qu'il comptait bien prendre de cet échec. L'occasion ne tarda pas à se présenter. En 1579, le viguier de Draguignan, Peyron *Raphelon*, lui ayant proposé une entreprise sur le château de Trans, il y consentit. Depuis deux jours, il battait la place avec deux canons tirés de Fréjus, lorsqu'il eut connaissance de l'approche du capitaine de Vins. Il marcha aussitôt à sa rencontre, le défit complétement et retourna presser le siége de Trans. Mécontent de l'effet de son artillerie, il voulut pointer lui-même une pièce de canon, mais au même moment, un coup d'arquebuse tiré du château lui fit une blessure si dangereuse, qu'il en mourut sept jours après, le 30 mai 1579. Ses troupes exaspérées se précipitèrent à l'assaut, emportèrent la place et passèrent toute la garnison au fil de l'épée.

Thaddée de Baschi laissa de son mariage avec Sara *Du Mas d'Allemagne*, un fils nommé Alexandre, qui fonda la branche des seigneurs d'Auzet, éteinte en 1757. Ses descendants, au reste, ne paraissent pas avoir joué un rôle marquant dans les affaires de l'Église protestante; il n'en est pas de même de ceux de son frère aîné Louis.

Ce dernier avait eu de Louise de Varas un fils, nommé Balthasar, et une fille, appelée Cassandre, qui épousa Paul *de Gérente* ou *Jarente*, baron de Montclar, et gouverneur de Sapus. Du mariage de Balthasar avec Marguerite *Du Faur*, célébré en 1591, naquirent deux fils qui, élevés dans la religion réformée, en défendirent les intérêts avec autant de valeur que de zèle.

L'aîné, Charles, seigneur de Saint-Estève ou S.-Etienne, Thoard, Barras, etc., gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, épousa, en 1611, Marthe *de Renard*, de la famille d'Avançon en Dauphiné, fille de Florent *de Renard*, premier président à la cour des comptes de Grenoble. En 1617, il fut, en qualité d'ancien de l'église de Thoard, député au synode de Vitré par les réformés de la Provence. En 1628, il prit une part active à la défense de Saint-Affrique, où il se trouvait avec sa compagnie de

chevau-légers; le prince de Condé fut contraint de lever le siége, après un assaut inutile qui dura plus de cinq heures, et des pertes en hommes et en officiers très-considérables. Saint-Estève accompagna ensuite son frère à Castres, où devait se terminer par un accident fatal la brillante carrière qui s'ouvrait devant lui. « Saint-Etienne, lit-on dans les Mémoires de Rohan, qui lui donnent toujours ce nom, fut tué malheureusement par le canon même de la ville, qui, n'étant pas bien rafraîchi, en le chargeant la poudre prit feu qui l'emporta. Ce gentilhomme étoit plein de courage et d'affection à son parti, et il partoit le lendemain pour aller en Foix, qui avoit grand besoin de lui. » Le duc de Rohan l'avait en effet nommé gouverneur de Foix; ce fut *Mazaribal* qui lui succéda dans ce poste important. Saint-Estève laissa deux fils : Balthasar, seigneur de S.-Estève, Thoard et Vaunavès, qui épousa, en 1650, Susanne *de Montcalm Saint-Véran;* 2° Pierre, qualifié d'ecclésiastique dans la généalogie de cette famille. De Balthasar naquirent Louis, seigneur de S.-Estève, dont le sort n'est pas connu, et Daniel, qui fut baptisé le 1er mars 1658. Ce dernier prit pour femme Jeanne de Juge, qui descendait apparemment de Paul *de Juge*, conseiller de la Chambre mi-partie établie à Castres en 1595; elle faisait sans doute partie, comme lui, des nouveaux convertis. Ce Daniel, créé comte de Baschi Saint-Estève, par lettres du mois de novembre 1715, fut père de François de Baschi, ambassadeur en Portugal.

Le second fils de Balthasar de Baschi, Louis, fut la souche d'une branche nouvelle qui s'établit en Languedoc, et qui prit le nom d'Aubaïs, d'une terre que Louis possédait du chef de sa mère.

Louis d'Aubaïs était né le 12 octobre 1595. Jeune encore, il fut appelé à jouer un rôle dans les dernières guerres de religion, et cette distinction il la dut autant à son zèle pour la cause protestante qu'à l'illustration de sa famille et au souvenir des services rendus par son oncle et par son beau-père. Dès 1616, il fut député par la noblesse du Bas-Languedoc à l'assemblée politique de Nîmes. Quelques années après, en 1620, il fut choisi pour présider une assemblée provinciale convoquée à l'effet d'aviser aux moyens de mettre en état de défense les places qui appartenaient aux protestants; à côté de lui prirent place au bureau *Bansillon*, comme adjoint, et *Paul*, comme secrétaire. Les Nîmois attachaient surtout une grande importance à la conservation d'Aimargues. Le gouvernement lui en fut confié par *Châtillon*, le 23 juillet 1621. Aubaïs, jaloux de se montrer digne de cette distinction, s'appliqua à fortifier cette place pour la mettre à l'abri des attaques. Tout dévoué au duc de Rohan, qu'il considérait comme le véritable champion de l'Église protestante, il travailla activement, en 1625, à faire déclarer Nîmes en sa faveur. Aussi Rohan, bien assuré de pouvoir compter sur son zèle, le fit-il entrer dans le bureau de direction qu'il força l'autorité municipale de cette ville à s'adjoindre. Peu de temps après, Aubaïs fut député, ainsi que Isaac *Brun*, seigneur de Castanet et premier consul de Nîmes, *Fourniguet* et *Richard*, à l'assemblée de Milhau, qui se réunit, le 25 octobre, pour délibérer sur les propositions de paix du gouvernement. Cette assemblée le chargea, avec huit autres de ses membres, *La Milletière*, *Madiane*, *Du Puy*, *Le Clerc*, *Noaillan*, *Guérin*, *Du Cros*, *Pierredon*, de se rendre auprès de la Cour pour mettre la dernière main aux négociations.

La députation fut favorablement accueillie. Cependant la paix ne fut pas signée, Richelieu exigeant que *Soubise* et les Rochellois fussent exclus du traité. Ces conditions étaient inacceptables; leur rigueur seule, et non pas, comme le suppose Ménard, un entretien que Rohan eut avec le ministre *Vellieu*, décida de la continuation des hostilités. Rohan se fit déférer par une assemblée des habitants de Nîmes le titre de général des églises et rétablit le bureau de direction dont il nomma membre Aubaïs. S'étant assuré ainsi du concours de cette ville importante, il parcourut les Cévennes, leva six régiments à la tête desquels il plaça Aubaïs, *Rouveyrette*, *Chavagnac*, *Saint-Cosme*, *Fourniguet* et *Lecques*, se saisit partout des deniers royaux et fit adopter, dans une nouvelle assemblée

qui se tint le 10 janvier 1626, la résolution de n'accepter aucun traité à moins que Soubise n'y fût compris. Richelieu voulait la paix, mais une paix perfide « qui lui ouvrît le chemin, comme il le dit lui-même, pour exterminer le parti huguenot. » A la nouvelle de ce qui se passait dans le Midi, il s'empressa de conclure; Aubaïs et *Montmartin*, qui n'avaient pas quitté la Cour, retournèrent à Nîmes, porteurs du traité qu'ils avaient négocié, le 5 février, avec le cardinal. Une assemblée provinciale l'ayant accepté le 20 mars, les deux négociateurs, accompagnés des députés du duc de Rohan, retournèrent à la Cour afin d'obtenir la ratification définitive du roi. Aubaïs ne fut de retour à Nîmes que le 12 juin. Peu de temps après, il fut élu consul avec Jacques *Genoyer*, Paul *Saunier* ou *Sagnier* et André *Pélissier*. Les ennemis du duc de Rohan s'étaient beaucoup agités pour cette élection; mais toutes leurs intrigues et leurs menées avaient tourné à leur confusion. Malgré l'opposition de la Chambre de l'Edit du Languedoc, et malgré les défenses formelles du gouvernement, les nouveaux consuls, jaloux des privilèges de leur ville, ne laissèrent pas de prendre possession de leurs charges. Cette affaire aurait probablement eu des suites fâcheuses si la guerre ne s'était rallumée. La violation du dernier traité dans plusieurs de ses dispositions et les modifications qu'y avait introduites le parlement de Toulouse en l'enregistrant, furent les principales causes de cette nouvelle levée de boucliers. Une assemblée des députés de Nimes, d'Uzès, du Vigan, de Sumène, de Sauve, d'Alais, de Ganges, d'Anduse, de St-Jean de Gardonenque, de La Salle, de St-Hippolyte et de St-Ambroix, se tint à Uzès, le 10 septembre 1627, en présence du duc de Rohan et sous la présidence d'Aubaïs (mss. du Puy, vol. 100). *Noguier*, ministre d'Uzès, fut nommé adjoint; *Montméjard*, avocat et consul du Vigan, avec *Pellet*, premier consul d'Anduse, furent choisis pour secrétaires [1]. Afin de donner plus de poids aux décisions de cette assemblée, on jugea à propos d'y admettre, avec voix délibérative, plusieurs gentilshommes qui se trouvaient alors à Uzès [1]. La première séance fut occupée tout entière par un discours de Rohan qui rappela les précautions qu'il avait prises pour assurer l'exécution du dernier traité, les violations dont néanmoins ce traité était l'objet en plusieurs points et l'inutilité des plaintes qu'il avait adressées à la Cour, en sorte qu'il s'était vu forcé de recourir au roi d'Angleterrre qui, comme garant du traité, avait envoyé une flotte puissante pour appuyer les réclamations des Réformés. Dans la seconde, on prit connaissance des lettres de La Rochelle, qui engageaient les églises du Languedoc à faire cause commune avec elle; on lut le manifeste de Rohan, ainsi que la déclaration des ambassadeurs d'Angleterre et quelques autres pièces, et l'assemblée, approuvant pleinement la conduite du duc, le supplia de reprendre la charge de chef et général des églises. Enfin, après avoir choisi des émissaires qui devaient travailler à soulever le Dauphiné et le Vivarais, les députés se séparèrent en renouvelant solennellement le serment d'union et en promettant de n'accepter jamais de paix particulière. La guerre ainsi résolue, Rohan s'appliqua à la conduire avec vigueur. Aubaïs, qu'il avait nommé son lieutenant dans le Bas-Languedoc, l'accompagna partout dans sa courte, mais brillante campagne du Vivarais. Il assista à la prise de Salavas, força le château de Vallon à capituler, se rendit maître du Pouzin, s'empara de Bays à la tête du régiment de *Mormoirac*, et tenta, mais sans succès, d'enlever Cruas. Lorsque Rohan fut obligé de

[1] Les autres membres de cette assemblée étaient *Cheiron*, *Le Bon*, *Rosselet* pasteur, *de Rozel* avocat, *Anjouin*, *de La Grange* avocat; *Roussel*, *Lejon*, *Brujas* et *Poujade*, consuls d'Uzès; *de Perrotat* ancien consul; *Levesque*, *Bastide*, *Boileau*, *Roche*, *Espérandieu*, *Fabre*; *La Pierre* avocat, consul du Vigan; *Aigouin*, consul de Sumène; *d'Aldebert* juge; *Pierredon*, *Ricaud* et *de Leuse*, avocats; *de La Forest*, *Fabegues*, *Benjan*, *Franç. Fabre*, consul de Ganges; *de Combel* docteur; *de Ribotier* juge; *de Lauzière*, consul de St-Jean de Gardoneuque; *de Vignolles*, consul de La Salle; *Tourtolon*, *Dulgue*; *de Couroy*, pasteur.

[1] *De Britiny* (Bretigny), le baron *d'Alais*, *de Casques*, *de Montmoira* (Mormoirac), *Du Queylon*, *de Clairan*, *de Cassagnolles*, *S.-Hippolyte*, *de Liouc*, *de Blatière*, *Des Baux*, *de Lezan*, *Cardet*, *Pilot*, *de La Baume*, *Du Pin*, *Gondin*, *La Rivoire*, *Clapiès*, *de Méjanes*, *Carrière*, *de La Calmette*, *Ardoyn* (Ardouin), *Faulcon*, *de Sairous*, *de Tasques*, *Chabaud*, *de Villemade*.

battre en retraite devant des forces très-supérieures, Aubaïs fut chargé du commandement de l'avant-garde composée de trois cornettes de cavalerie, la sienne, celle de *S.-Estève* son frère, et celle du baron d'*Alais*. L'armée huguenote, sauvée par les habiles manœuvres de Rohan, rentra à Nîmes sans éprouver de pertes considérables. Après quelques jours de repos, Aubaïs fut envoyé à Castres, avec S.-Estève et *d'Assas*. Mais malgré des prodiges de valeur et de fréquentes sorties, il ne put empêcher que le prince de Condé ne fit un affreux désert de toute la contrée environnante. Cependant il réussit assez bien dans le principal objet de sa mission, qui était de réconcilier les capitaines *Saint-Germier* et *Chavagnac*, dont les divisions menaçaient d'entraîner la perte de la ville. De retour auprès de Rohan, il assista au siége et à la prise d'Aimargues que défendait le marquis de Saint-Sulpice, cadet de la maison d'Uzès. Lors de l'affaire de Canisson ou Cauvisson, « où peu s'en fallut que le duc de Rohan ne reçût un échec qui entraînoit sa ruine et celle de son parti, » il échoua dans sa tentative de secourir le petit corps de troupes que le maréchal d'Estrées tenait assiégé dans ce bourg, et qui après une défense héroïque, dut accepter une honorable capitulation, où les deux partis traitèrent sur le pied d'égalité. A la conclusion de la paix, Aubaïs suivit l'exemple de presque tous les officiers protestants et de Rohan lui-même, en offrant ses services à Louis XIII, qui en fit un des gentilshommes ordinaires de sa chambre. Nommé capitaine d'une compagnie de chevau-légers, le 14 oct. 1629, il prit part en cette qualité à la conquête de la Savoie. En 1632, lors de l'entreprise insensée de Montmorency, il servait sous les ordres du maréchal de *La Force*, qui l'envoya porter aux habitants de Nîmes l'assurance de sa satisfaction de la résolution qu'ils avaient prise de se maintenir sous l'obéissance du roi. En 1635, il assista à la bataille d'Avein contre les Espagnols, au siége de Louvain et l'année suivante, à celui de Corbie. Dom Vaissète l'inscrit parmi ceux qui périrent au combat de Leucate; mais c'est une erreur qui a déjà été relevée par Ménard. En 1637, Aubaïs servait dans l'armée de Champagne. L'année suivante, il fut élevé au grade de mestre-de-camp d'un régiment de cavalerie, à la tête duquel il se trouva au siége de Saint-Omer, à celui de Feuquières en 1639, à celui d'Arras en 1640, et à toutes les opérations militaires qui signalèrent cette campagne. En 1641, il prit part à la défaite des ennemis devant Almenas. L'année suivante, il combattit sous les ordres de La Mothe-Houdancourt, et contribua à la victoire de Lérida. En 1643, il obtint, par brevet du 31 décembre, le grade de maréchal de camp et mourut le 13 nov. 1646.

De son mariage avec Anne *de Rochemore*, conclu le 17 janv. 1614, naquirent deux enfants : un fils, Charles, capitaine de cavalerie dans le régiment de son père, par commission du 27 nov. 1638; lequel épousa en 1640 Marguerite *Causse*, et mourut en 1668 ; et une fille, Louise, qui fut mariée en 1637, à Jacques *de Vignolles*. Charles laissa quatre fils, Louis baron d'Aubaïs, Henri, Charles et François. Nous ne savons rien de ces deux derniers, qui probablement abjurèrent le protestantisme. Il est certain cependant que Henri, marquis du Caylar, qui épousa Elisabeth *de Ricard*, dame de Pignan, maintenait encore l'exercice du culte protestant dans ses terres en 1685 (Tt 322); quant à Louis, il sortit de France. Il est marqué dans le même document (Tt 322), sous les titres de baron d'Aubaïs et du Cayla, comme étant en 1685 au nombre des fugitifs du Languedoc. Il se retira à Genève et y mourut. « Feu M. d'Aubaïs que nous venons de perdre... » est-il dit dans une lettre de *d'Arzeliers* au comte de Galloway, datée du 25 juin 1703.

Le fils de l'exilé lui avait été enlevé à l'âge d'un an et de gré ou de force avait été remis à des parents catholiques. Ce n'était pas assez. Lorsque l'enfant eut atteint l'âge de 8 ans, l'évêque de Nîmes, qui était l'éloquent Fléchier, écrivit au roi, 5 juillet 1695, que cet enfant tiendrait un rang considérable dans le pays et devait succéder à de grands biens, qu'on ne pouvait pas le confier plus longtemps à de nouveaux convertis, ses pa-

rents (les frères Henry et Jean de Rochemore d'Aygremont), et qu'il convenait de le mettre au collége des Jésuites[1]. Il y était encore en 1699, à Paris. Un homme dévoué, nommé *Gouzon*, entreprit de le rendre à son père et il parvint en effet à le tirer de sa prison. Mais le jeune garçon, qui comptait alors 13 ou 14 ans, fut repris sur la route de Genève (Arch. n. E 3385) et rendu à ses professeurs. C'est ce marquis d'Aubaïs grand ami des lettres, grand collectionneur de livres et de manuscrits, membre de toutes les académies de la contrée qui mourut paisiblement en 1777 après avoir été toute sa vie un Mécène. Il prit une part directe à la publication de divers ouvrages dont le plus important intitulé : *Pièces fugitives pour servir à l'hist. de France* (3 vol. in-4°, 1748-59) a paru sous le nom seul de son collaborateur, l'historien de Nîmes, Léon Ménard conseiller au présidial, et contient quelques-uns des écrits les plus souvent cités pour l'histoire du protestantisme au XVI[e] siècle. En voici la liste ;

T. I. Voyage de Gabriel de Luetz sieur d'Aramon, à Constantinople, en Perse, en Egypte et en Palestine, 1546-55. — Hist. des guerres du comté Venaissin etc., par Louis de Perussis, 1561-80. — Voyage de Charles IX en France, 1564, et itinéraire des rois de France de Louis VII à Louis XIV. — T. II. Les exploits de Mathieu Merle baron de Salavas, par le capitaine Gondin, 1576-80. — Voyage de l'amiral de Joyeuse en Gévaudan, 1586. — Mém. sur les guerres du haut Vivarais, par Achille Gamon, 1558-86. — Hist. de la guerre civile en Languedoc. — Jugements de la noblesse de Languedoc, par M. de Bezons, 1670. — T. III. Journal des deux siéges de Sommières, 1573 et 75, par Et. Giry. — Journal de Cherbonneau sur les guerres de Bésiers, 1583-86. — Siége de Sarlat en 1587. — Mém. du duc d'Angoulesme sous Henri IV, 1589. — Mém. du baron d'Ambres, 1586-92. — Journal de Faurin sur les guerres de Castres, 1559-1602. — Commentaire de Louis Freton s[r] de Servas, 1600-20. — Mém. de Bertrand de Vignoles sur les affaires de Guyenne, 1621. — Hist. de Guyenne, par Baltazar, 1651-53.

Une partie de ces pièces sont réimprimées dans la nouvelle édition de l'Histoire du Languedoc de Dom Vaissète et l'ouvrage entier doit être reproduit dans les Chroniques du Languedoc, revue publiée à Montpellier par l'archiviste La Pijardière (Louis Lacour).

[1] Voy. cette lettre de Fléchier, et un article de M. *Labouchère* à qui elle appartenait, dans le *Bull.* 1867, XVI.

BASCLE (Simon), sieur du Chay, délégué de Gemozac au synode de Saintonge tenu à Marennes, 9 oct. 1674. — (Théodore) et sa femme, assistés à Londres, 1721. — (.....) délégué de Gemozac à un colloque tenu le 26 avril 1791 (Greffe du trib. de Saintes). — Conf. ci-dessus Bacle.

BASCOUL, famille de Castres, v. 1640. — (Daniel) du Languedoc, épicier et Blanche *Pélissier*, sa femme, réfugiés au pays de Vaud avec deux enfants, 1740. Il était probablement fils ou neveu de « Daniel *Basque* ou Bascoul, du Languedoc, mis aux galères en 1701 âgé de 40 ans » [X, 419], libéré en 1713.

BASDERY (Joachim), « de Troyes en Champagne, fils d'un avocat, a abjuré la religion romaine à Erlang et demande [à la Bourse française de Genève] un viatique pour aller à Bâle achever ses études ; il lui est accordé 4 écus et l'on paie aussi les habits qu'il avoit fait faire ; » 1696.

BASEILLES, capitaine, 1573 [IV, 444 b].

BASIN (Jean) de Vitré, avec sa femme et un enfant, assistés à Londres, 1706 ; — (François) et sa femme, *id.* 1721.

BASNAGE, famille de Normandie dans laquelle le talent fut longtemps héréditaire. [Haag. III]. = Point d'armoiries, à notre connaissance. Cependant Benjamin (n° 2 ci-après) reçut des lettres d'anoblissement en juill. 1650.

1. Son premier auteur connu fut Nicolas Basnage, qui exerçait le saint ministère à Evreux en 1572 et passa en Angleterre où il fut pasteur de Norwich, puis revint en France desservir l'église de Carentan. On ne sait rien de plus sur son compte ; Bayle ignorait même son prénom. Il avait épousé Esther *de Messy* qui lui donna deux enfants : un fils nommé Benjamin et une fille, Esther, qui fut mariée en avril 1615 à Jacques *Cossin*, praticien à Rouen, et qui mourut en 1647.

2. Benjamin Basnage né en 1580 fut nommé, en 1601, pasteur à Sainte-Mère-

Église, dont Carentan était alors une annexe. Le jeune ministre ne tarda pas à se faire remarquer parmi ses collègues, autant par l'énergie de son caractère que par ses talents et ses connaissances. En 1609, la province de Normandie le députa au synode de Saint-Maixent, et en 1614, à celui de Tonneins. En 1621, elle lui donna une preuve plus grande encore de son estime en le choisissant pour son représentant à l'assemblée politique de La Rochelle. Admis le 17 mars, Basnage fut, dès le 12 avril, nommé commissaire « pour travailler à l'ordre général, » avec de *Bessay*, de *La Cressonnière*, de *Fretton*, de *Vueilles*, de *La Chapellière*, de *Malleray* et les deux *La Milletière*. Le 25, « selon la résolution prise dès la formation de l'assemblée pour le changement de moys en moys de ceux qui avoient eu la conduite et direction d'icelle, » après l'invocation du nom de Dieu, il fut élu, à la pluralité des voix, adjoint du président, le marquis de *Châteauneuf*. Il accepta avec reconnaissance l'honneur qui lui était déféré; mais à peine entré en fonctions, sa conscience s'alarma de l'obligation, que lui imposait sa charge, de signer les commissions des gens de guerre. Lui était-il permis, à lui ministre d'un Dieu de paix, de prendre, même indirectement, une part quelconque à rien de ce qui touchait à la guerre? Il demanda donc avec instance d'être dispensé de ce pénible devoir. Ses scrupules étaient sans doute honorables; mais l'assemblée « pour très-bonne considération » refusa sa requête.

Le temps de sa vice-présidence n'était pas expiré, qu'il fut choisi, ainsi que *Couvrelles*, député de la Saintonge, *La Chapellière* et *La Milletière* de Paris, pour aller « avertir les païs étrangers de la persécution. » Le but réel de cette mission était de recueillir en Angleterre et en Hollande quelque argent pour subvenir aux frais de la guerre. Les députés partirent le 1er juin. Basnage se rendit en Angleterre et en Écosse où il paraît avoir obtenu des souscriptions assez considérables. Il ne rentra en France qu'après la conclusion de la paix. Le rôle actif qu'il avait joué dans ces graves circonstances devait naturellement le rendre suspect, et ce fut sans doute pour le soustraire aux persécutions du gouvernement que le synode provincial de la Normandie ordonna qu'on le placerait ailleurs; mais le synode national de Charenton, dans lequel Basnage siégeait comme député, annula cette décision sur les réclamations des annexes de son église et sur son propre consentement.

La province de Normandie le choisit de nouveau, en 1631, pour son représentant au synode national de Charenton. Mais soit qu'il eût pris une part plus ou moins directe aux dernières guerres de religion, soit que Louis XIII ne lui eût pas encore pardonné le zèle qu'il avait déployé lors de l'assemblée de La Rochelle, défense fut faite au synode de l'admettre. Cette exclusion toutefois ne tarda pas à être révoquée, à la prière des députés de l'Église protestante; mais « sous cette condition, qu'il pèserait mieux ses paroles à l'avenir et qu'il réglerait ses actions selon cette modération qui est conforme à ceux de sa profession. » Le roi permit, en même temps, lit-on dans les Actes du synode, qu'on le rétablît dans son église. Nous n'avons trouvé, nulle part ailleurs, le moindre indice d'une interdiction prononcée contre lui.

En 1637, Basnage fut député au synode d'Alençon. L'Église se trouvait dans une position des plus critiques. Elle avait, non-seulement à se défendre contre la malveillance du gouvernement et de ses agents, mais elle avait surtout à prévenir dans son propre sein une guerre théologique (voy. ci-dessus, col. 186-188) plus dangereuse en ce moment que la persécution. Le synode sentit le besoin d'avoir à sa tête un homme qui unît beaucoup de fermeté à beaucoup de prudence; son choix s'arrêta sur Basnage. En qualité de modérateur, notre ministre fut chargé de répondre au discours sec, hautain, et quelque peu menaçant du commissaire du roi *Saint-Marc*. Selon Benoît, il le fit avec une extrême timidité. Nous ne partageons pas ce sentiment. Que l'on compare la réponse de Basnage avec celles de tels autres modérateurs de synodes convoqués depuis la mort de Henri IV, et l'on

trouvera qu'elle se distingue par une fermeté qui, relativement, pourrait passer pour de l'audace. Le début, il est vrai, est des plus humbles. Après avoir affirmé que les protestants n'ont jamais eu la pensée de se départir de la fidélité à laquelle la Parole de Dieu les oblige, le modérateur promet, au nom du synode, de remettre entre les mains du commissaire royal, avant d'en prendre connaissance, toutes les lettres qui seront adressées de l'étranger aux églises françaises. Il promet, en outre, que les pasteurs exhorteront les fidèles dans leurs prêches, à ne pas se permettre « la témérité impie de blâmer l'autorité souveraine », mais à se reposer fermement sur la parole de S. M. de faire observer les édits; et qu'ils seront invités eux-mêmes à s'abstenir de toute parole choquante contre ceux d'une opinion contraire, comme aussi à ne rien imprimer sans le vu de la censure. Toute cette première partie du discours de Basnage est sans doute fort soumise, toutefois on doit faire remarquer qu'il s'agissait d'excuser des infractions aux édits, édits vexatoires, iniques même, mais qui avaient force de loi. La position du modérateur était donc délicate. Benoît reconnaît qu'il se montra plus ferme pour la défense des intérêts des églises. Le gouvernement voulait diminuer encore le nombre des annexes, en se fondant sur l'édit de 1562 qui interdisait aux ministres la prédication hors du lieu de leur résidence. Basnage repoussa fortement l'étrange prétention de remettre en vigueur un édit aboli par celui de Nantes. Il répondit avec non moins de force à cette accusation, que les pasteurs prélevaient leurs traitements sur la boîte des pauvres et sur les dons faits pour des usages pieux, déclarant qu'ils étaient payés par des contributions volontaires et suppliant le gouvernement de défendre aux officiers de justice toute intervention dans les arrangements pris à cet égard entre les ministres et les églises. Enfin il rejeta, au nom de l'assemblée, l'*opus operatum* de l'Église romaine, en refusant nettement de rayer un canon du synode de Nismes qui déclarait de nulle valeur le baptême administré par une personne sans vocation, et en reprochant au gouvernement de porter par ses exigences atteinte à la liberté de conscience que le roi avait promis de respecter. Beaucoup d'autres difficultés s'élevèrent entre le commissaire et le synode qui, on doit le dire, ne montra pas toujours la même énergie. Cependant, une autre circonstance encore se présenta où il sut maintenir sa dignité. Comme Saint-Marc voulait l'obliger à employer les mots de Religion Prétendue Réformée en tête du cahier des plaintes qui fut porté à la Cour par *Ferrand*, *Gigord* et *Cérisy*, il lui résista, et le commissaire dut céder.

En 1644, Basnage fut député au synode de Charenton qui le choisit pour adjoint et qui, au rapport d'Aymon, « le chargea de plusieurs commissions très-importantes dont il s'acquitta fort bien, avec quelques autres députés, pour terminer les différens de plusieurs consistoires avec leurs pasteurs, comme aussi pour régler plusieurs autres affaires et pour juger définitivement des appellations que ledit synode lui donna pouvoir d'aller terminer sur les lieux où les procédures des contestans avoient été faites. » Les Actes du synode nous apprennent, en effet, qu'il fut envoyé à Vitré, sur la demande de la duchesse de *La Tremoille* et des fidèles de cette église pour mettre un terme aux querelles des deux pasteurs *de Pestre* et *Jordain*. Selon Bayle, il fut député aussi à la reine-mère, qui lui donna des marques de son estime.

Au milieu d'une vie si active, Basnage trouva le temps de composer plusieurs ouvrages de controverse; mais à l'exception d'un écrit contre l'adoration de la Vierge, qu'il laissa imparfait, les bibliographes ne mentionnent spécialement de lui qu'un traité intitulé : « *De l'estat visible et invisible de l'Eglise*, et de la parfaite satisfaction de J.-C., contre la fable du Purgatoire, sur l'occasion d'une conférence avec un moine recollé » (La Roch., 1612, in-8°), ouvrage qui paraît avoir été fort estimé. Dans les premières années de son ministère, il avait eu à soutenir avec son collègue *Le Bouvier*, contre un jésuite Gontier et d'autres, un tournoi théologique dont le prix devait être la conversion de « noble de-

moiselle Jeanne de Convert, dame de Saint-Pierre-Eglise, lieu voisin de Ste-Mère. Son adversaire fit imprimer sur cet épisode, en 1606, un livret (28 pag. in-8°; Biblioth. Maz. 26231) intitulé *Le Véritable*, dans lequel on distingue, page 16, que la dame était gagnée d'avance au catholicisme, et que le jésuite avait arrangé avec elle un semblant de dispute où il était sûr de la victoire.

La mort de Benj. Barnage arriva en 1652. Il avait rempli pendant 51 ans les fonctions pastorales à Sainte-Mère-Eglise, n'ayant jamais voulu consentir à se séparer de son troupeau. Il laissa de Marie *Duvivier*, sa femme, deux fils, Antoine et Henri, souches de deux branches également illustres, plus une fille, Marie-Jeanne *Du Boussel*.

3. Antoine, sieur de St.-Gabriel et de Flottemanville, né en 1610, fit ses études de théologie à Sedan, où il soutint, 1631, sous la présidence de *Du Moulin*, une thèse « De certitudine perseverantiæ. » Il était pasteur à Bayeux en 1637. Sa vie se passa sans doute tout entière dans l'accomplissement des devoirs de son ministère, jusqu'à ce que le gouvernement étant pris de la fièvre de conversion et ne pouvant vaincre son *endurcissement*, le fit arrêter, en 1685, et jeter dans les prisons du Havre d'où il ne sortit que pour être embarqué sur un vaisseau qui le transporta en Hollande. Nommé pasteur à Zutphen, Antoine Basnage vécut jusqu'en 1691. De ses deux fils, le cadet, nommé François, suivit la profession des armes et mourut en 1685, tandis que l'aîné, Samuel, embrassa la carrière ecclésiastique et se fit une grande réputation par ses travaux littéraires.

4. Né à Bayeux, en 1638, Samuel Basnage, sieur de Flottemanville, desservit l'église de Vaucelles d'abord, puis de Bayeux jusqu'en 1685. Il accompagna son père en Hollande et lui succéda à Zutphen, où il mourut en 1721. Bayle l'appelle un des plus habiles ministres qui soient sortis de France.

1. *Exercitationes historico-criticæ de rebus sacris et ecclesiasticis;* Ultraj., 1692, in-4°; 1717, in-4°. — Critique des Annales de Baronius. Après les travaux de savants tels que Casaubon, Usher, Petau, Noris, Pagi, Noël Alexandre, on aurait pu croire la matière épuisée; cependant notre savant a encore trouvé d'abondantes moissons dans ce champ fertile en erreurs de toute espèce.

II. *Annales politico-ecclesiastici annorum* 645 *à Cæsare Augusto ad Phocam usque;* Rotterd., 1706, 3 vol. in-fol. — Cet ouvrage sert en quelque sorte de suite au précédent. Moins estimé que l'Histoire de l'Eglise de Jacques Basnage, il n'en est pas moins fort recommandable. L'auteur relève notamment un très-grand nombre d'erreurs chronologiques en comparant l'histoire profane avec l'histoire sacrée.

III. *Morale théologique et politique sur les vertus et les vices de l'homme*, Amst., 1703, 2 vol. in-12.

5. François avait eu d'autres enfants, notamment Nicolas-Antoine qui épousa Catherine de *Claravaux* dont il eut Pierre sieur du Castel. Celui-ci se fit catholique, suivit la carrière des armes et profita des iniquités de la Révocation pour mettre la main sur la fortune de ses cousins, notamment les Basnage de Franquesnay (qui suivent), et pour s'emparer de l'héritage du pasteur Jacques au préjudice du gendre de celui-ci, le s^r de la Sarraz (du canton de Vaud). Il fit plus: il fit enfermer sa propre mère au couvent des religieuses de Thorigny-sur-Vire.

6. Henri Basnage, sieur de Franquesney, second fils de Benjamin Basnage, naquit à Sainte-Mère-Eglise, le 16 octobre 1615. Bayle l'appelle un des habiles et des plus éloquents avocats du parlement de Rouen, éloge que confirme Servin en le répétant. Doué d'une imagination vive, d'une éloquence brillante, profondément versé dans la connaissance du droit, possédant, en un mot, toutes les qualités qui font le parfait avocat, Basnage se plaça bientôt au premier rang parmi ses confrères, en même temps que par son intégrité et la douceur de ses mœurs il s'acquit l'estime générale. Il jouissait d'une si grande considération au barreau de Rouen, où il avait été admis dès 1636, que malgré son zèle pour l'Eglise réformée (zèle dont il avait donné des preuves en 1677,

dans l'exercice des fonctions de commissaire pour les affaires de la religion), il n'éprouva aucune persécution lors de la révocation de l'édit de Nantes, mais continua à exercer sa profession avec autant de réputation que de dévouement. Il mourut à Rouen, 20 octob. 1695, à l'âge de 80 ans. Il a laissé deux ouvrages qui ont suffi pour lui assurer le titre d'un excellent jurisconsulte. Nous voulons parler de ses *Commentaires sur les Coutumes du pays et duché de Normandie* (Rouen, 1678 et 1681, 2 vol. in-fol.; 2e édit. revue, corrigée, et augm., Rouen, 1694, 2 vol. in-fol.), et de son *Traité des hypothèques* (Rouen, 1687, in-4°; 2e édit., 1724, in-4° et in-12). L'un et l'autre ne tardèrent pas à faire autorité. Ils sont écrits avec tant de clarté et d'élégance, l'auteur a su répandre tant d'intérêt sur des matières d'ailleurs arides, et dissimuler sous des formes si agréables l'érudition qu'il y a semée, qu'on les a réimprimés quatre fois, sous le titre d'*Œuvres* de H. Basnage (Rouen, 2 vol. in-f°) de 1709 à 1778.

De Marie *Coignard*, sa femme, Henri Basnage eut trois enfants : 1° MARIE, 1651-1721, mariée à Louis de Bousquet sr de Vienne, qui obtint la permission de revenir en France après la Révocation, en considération des services de son frère Jacques; 2° ELISABETH; 3° JACQUES ; 4° MADELEINE, mariée à Paul Bauldry, sr d'Yberville, professeur d'histoire sacrée à Utrecht ; 5° HENRI, sr de Beauval, 1656-1710 ; 6° MARC-ANTOINE, sr de Bellemare, né en 1659, capitaine de cavalerie au service des Provinces-Unies, marié à Madeleine de Brachon de Bevilliers, mort en 1732, dans son manoir près d'Harfleur, où il avait obtenu en 1718 la permission de rentrer.

7. L'aîné des fils, JACQUES, étudia la théologie. Né à Rouen, août 1653, il était encore fort jeune lorsque son père l'envoya à Saumur suivre les cours de Tanegui *Le Fèvre*, qui le prit en affection et ne négligea rien pour le détourner de l'état ecclésiastique. « Vous ne connaissez cet état que par son beau côté, lui disait-il souvent, et vous ignorez combien il est dégénéré de sa première origine. » Les motifs de plainte que le célèbre humaniste avait ou croyait avoir contre les pasteurs de Saumur le rendaient injuste. Ces paroles acrimonieuses n'ont été que trop réfutées par les événements de la Révocation. Basnage, au reste, ne se laissa pas ébranler dans sa résolution, et sous l'habile direction de son maître, il fit de rapides progrès. Il connaissait à fond les littératures grecque et latine, il parlait l'espagnol, l'italien, l'anglais, et il n'avait que dix-sept ans. Ses études classiques terminées, il se rendit, 1650, à Genève, où il commença, sous *Mestrezat*, *Turrettin* et *Tronchin*, son cours de théologie qu'il alla continuer à Sedan, sous *Jurieu* et *Le Blanc de Beaulieu*. Il s'attacha principalement à ce dernier, aussi doux et aussi modéré que son collègue était impétueux et intolérant. Jurieu en conçut une jalousie dont il lui fit sentir les effets en plus d'une occasion.

De retour à Rouen, Basnage fut attaqué d'une maladie qui l'empêcha, pendant quelque temps, de songer à obtenir une place de pasteur; mais à peine rétabli, il prêcha avec tant de succès que le consistoire de Rouen le choisit d'un commun accord pour remplacer le célèbre Etienne *Le Moine*, qui venait d'être appelé à Leyde comme professeur de théologie. L'installation du jeune ministre eut lieu au mois d'octobre 1676. En 1679, Basnage fut désigné pour prêcher devant le synode provincial de la Normandie, assemblé à Saint-Lô; il s'y fit admirer, dit Bayle. En 1684, il épousa Susanne *Du Moulin*, fille de Cyrus *Du Moulin*, ministre de Châteaudun, et petite-fille de l'illustre Pierre *Du Moulin*. Bien que ses fonctions pastorales réclamassent la plus grande partie de son temps, comme il n'était pas, dit *Le Clerc*, « de ceux qui se croient assez chargés de faire quelques prêches », il ne cessa de s'occuper avec ardeur d'études historiques, et de bonne heure il acquit la réputation d'un savant consommé.

L'église de Rouen ayant été interdite en 1685 (Voy. Ph. Legendre), Basnage obtint la permission de se retirer en Hollande. Le brevet qui lui accordait cette faveur est une assez curieuse exception pour trouver place ici.

Aujourd'hui, 9 oct. 1685, le roi étant à Fontainebleau, ayant égard à la très-humble supplication que lui a fait faire le sieur Basnage, ci-devant ministre de la R. P. R. à Rouen, de lui permettre de se retirer en Hollande avec sa femme prête d'accoucher et une nourrice [1], et de faire transporter ses livres, S. M. leur a accordé la permission qui leur étoit nécessaire à cet effet, en faisant toutefois ledit Basnage ses soumissions par-devant l'intendant de ladite province de renvoyer ladite nourrice (nommée *Le Fèvre*) en France dans deux ans, au plus tard. Au moyen de quoi S. M. les a relevez et dispensez de la rigueur de ses ordonnances, etc.

Basnage resta ministre pensionnaire jusqu'en 1691, où il obtint l'église wallonne de Rotterdam, malgré les efforts de Jurieu. Il avait, en effet, retrouvé dans cette ville son ancien professeur, dont il était devenu le beau-frère. Toutefois, ces liens de parenté n'avaient pas été capables d'entretenir longtemps entre eux la bonne intelligence. La révolte des Camisards vint encore ajouter à leurs discussions de nouveaux éléments d'aigreur. Imbu des doctrines de l'obéissance passive prêchées par Calvin, Basnage condamnait le soulèvement des montagnards cévenols, et surtout les excès dont ils souillaient leur cause. Jurieu, au contraire, justifiait leur insurrection par les principes du droit naturel, et excusait leurs violences par la nécessité de la défense. Ces querelles devaient être pénibles pour Basnage; cependant les jouissances intellectuelles qu'il trouvait dans le cercle d'un petit nombre d'amis choisis, lui firent supporter avec patience les brusqueries de son beau-frère; il refusa même la place de pasteur de Leyde qu'on lui offrit, en 1695; mais quelques années plus tard, en 1709, il ne put résister aux instances du grand-pensionnaire Heinsius, qui l'aimait beaucoup et qui désirait l'avoir auprès de sa personne. Il accepta donc l'église française de La Haye.

Voltaire a écrit que Basnage était « plus propre à être ministre d'Etat que d'une paroisse. » Il est fort probable que, dès cette époque, Heinsius avait de lui la même opinion; au moins l'employa-t-il dans plusieurs négociations importantes que Basnage mena toutes à bien. Cependant, en 1709, aux conférences de Gertruydenberg, qui préparèrent la paix d'Utrecht, il échoua dans les efforts qu'il fit, au nom des Réfugiés en Hollande, pour obtenir la liberté de conscience à leurs coreligionnaires de France. La réputation de diplomate habile que Basnage avait acquise, s'étant répandue à la Cour de France par le marquis de Torcy, le maréchal d'Uxelles et le cardinal de Bouillon, avec qui il avait eu des rapports, elle lui valut une marque signalée de la confiance du Régent. Lorsque l'abbé Dubois fut envoyé à La Haye, en 1716, pour négocier le traité de la triple alliance, il eut ordre de s'entendre avec Basnage et de se gouverner par ses avis. Oubliant les justes motifs de plaintes que ses coreligionnaires, sa famille et lui-même avaient contre le gouvernement français, et ne gardant aucun ressentiment du refus qui lui avait été fait, 29 oct. 1715 (Bib. nat.; mss. Mortemar, nº 67), de se rendre en France pour quelque temps, il n'écouta que l'amour de la patrie pour s'employer à cette négociation, et l'alliance fut conclue dans le mois de janvier 1717. Les expressions ambiguës de Lemontey, dans un endroit de son Hist. de la Régence où il parle des relations de Dubois avec Basnage, pourraient faire croire que ce dernier s'était laissé gagner par la restitution de ses biens. Bientôt, en effet, le Régent put craindre que les brillantes promesses d'Albéroni, ce prêtre intrigant qui rêvait pour son maître la monarchie universelle, ne séduisissent les Protestants du Midi et ne rallumassent la guerre des Camisards. Dans son inquiétude, il eut l'idée de s'adresser à Basnage à qui il dépêcha un de ses gentilshommes. Le pasteur de La Haye mit le gouvernement français en rapport avec Antoine *Court*, qui donna au cabinet du Palais-Royal les assurances les plus formelles que la tranquillité ne serait pas troublée; en même temps, Basnage adressa à ses coreligionnaires, sur les instances du comte de Morville, ambassadeur en Hollande, une instruction pastorale qui

[1] Cette nourrice était la sœur de Basnage, Mme Baudry, qui par cette fraude parvint à sortir de France.

fut imprimée à Paris, par ordre de la Cour, et répandue à profusion dans les provinces. (Voy. col. 941.)

Cependant la santé de Basnage, affaiblie par ses immenses travaux plus encore que par l'âge, dépérissait de jour en jour. Il dut renoncer à des publications de longue haleine, pour se borner, comme ses fonctions d'historiographe des États généraux lui en faisaient un devoir, à recueillir et à coordonner les matériaux des Annales des Provinces-Unies. Ce travail, joint à l'active correspondance qu'il entretenait dans l'Europe, remplit les dernières années de sa vie. Il mourut le 22 décembre 1723, ne laissant qu'une fille mariée à M. de La Sarraz, conseiller privé militaire de l'électeur de Saxe, roi de Pologne.

L'éditeur des Annales des Provinces-Unies, dans une Préface qu'il a mise en tête du second volume, fait le plus bel éloge du caractère de Basnage. « Il étoit vrai, dit-il, jusque dans les plus petites choses. Sa candeur, sa franchise, sa bonne foi ne paraissent pas moins dans ses ouvrages que la profondeur de son érudition et la solidité de ses raisonnements. L'usage du plus grand monde lui avoit acquis une politesse qu'on trouve rarement. Affable, prévenant, populaire, officieux, il n'avoit pas de plus grand plaisir que celui de rendre service et d'employer son crédit en faveur des misérables. » Ce jugement de *Le Vier* est confirmé par tous les écrivains qui ont parlé, ne fût-ce qu'incidemment, de cet homme illustre.

Il nous reste à faire connaître ses nombreux ouvrages.

I. « *Examen des méthodes proposées* par MM. de l'assemblée du clergé de France en l'année 1682, pour la réunion des Protestants avec l'Église romaine, » Colog. [Rotterdam], 1682, in-12. — Ouvrage anonyme, fort bien écrit. L'auteur se fait un malin plaisir d'opposer à la doctrine (presque protestante) de Bossuet sur le culte des images, celle d'un autre théologien éminent de l'Église romaine, le cardinal Capisucchi.

II. *Considérations sur l'état de ceux qui sont tombez*, Rott., 1686, in-12. — Recueil anonyme de huit lettres adressées à l'église de Rouen sur sa chute.

III. *Réponse à M. l'évêque de Meaux, sur sa Lettre pastorale*, Colog. 1686, in-12. — Basnage réfute avec beaucoup de force ce que Bossuet dit de l'unité de l'Église, de l'invocation des saints, du culte des images, de la succession non interrompue des évêques. « Il y a peu de livres de controverse, selon Bayle, où les raisonnements vifs et non communs et les remarques savantes se suivent d'aussi près que dans celui-ci. »

IV. *Divi Chrysostomi epistola ad Cæsarium monachum*, cui adjunctæ sunt tres epistolicæ dissertationes : 1° de Apollinaris hæresi ; 2° de variis Athanasio suppositis operibus; 3° adversus Simonium [Richard Simon], Rott., 1687, in-8°, réimpr. sous le titre *Dissertat. historico-theologicæ*, Rott., 1694, in-8°, avec une réponse au P. Hardouin, qui avait critiqué l'histoire de l'apollinarisme. — L'histoire de cette lettre de Chrysostome est singulière. Pierre Martyr la découvrit dans le monastère des Dominicains de Florence. et s'en fit une arme contre la doctrine de la transsubstantiation. Les catholiques l'accusèrent de l'avoir supposée, et pendant un siècle. l'authenticité en fut vivement contestée. Bigot l'ayant retrouvée, la joignit à son édit. de la Vie de Chrysostome, par Pallade; mais sur un ordre du roi, elle fut retranchée de tous les exemplaires qu'on put saisir. Un bien petit nombre échappèrent à cette mutilation. *Allix* parvint cependant à s'en procurer un, et il ne manqua pas d'en tirer parti (col. 149). Basnage enfin, à qui Bigot, son ami intime, avait communiqué cette lettre, la publia avec une histoire abrégée de l'apollinarisme, hérésie au sujet de laquelle elle avait été écrite.

V. *Histoire de la mort des persécuteurs de l'Église primitive*, trad. du latin de Lactance sur la version anglaise de Burnet. Utrecht, Halma, 1687, in-12.

VI. *La communion sainte ou traité sur la nécessité et les moyens de communier dignement*; Rott., 1688, in-8°. — Cet ouvrage fut tellement goûté, qu'il s'en écoula rapidement dix éditions. La dernière est de 1721. On en fit même, à Bruxelles et à Rouen, deux éditions

à l'usage des catholiques. L'abbé de *Flamare*, qui avait abandonné la religion protestante pour rentrer dans le giron de l'Église romaine, l'a inséré en entier dans son écrit intitulé : *Conformité de la créance de l'Église catholique avec la créance de l'Église primitive* et différence de la créance de l'Église protestante d'avec l'une et l'autre, Rouen, 1701, 2 vol. in-12. — Le traité de Basnage est divisé en deux livres. Dans le 1er, l'auteur fait ressortir l'importance de la communion ; dans le 2e, il peint les caractères des passions. L'édit. de 1690 a été augmentée de deux autres livres traitant, l'un de ce que l'on doit faire lorsqu'on communie ; l'autre de la nécessité de la reconnaissance après la communion. Basnage a ajouté à la 7e édit., publiée en 1708, un 5e livre où il énumère les devoirs de ceux qui ne communient pas. Cet ouvrage a été, dit-on, traduit en allemand et imprimé à Bâle.

VII. *Histoire de la religion des églises réformées*, Rott., 1690, 2 vol. in-12 ; réimpr. en 1699 dans la 4e partie de l'Hist. de l'Église, in-folio, puis séparément, avec des augm. considérables, en 1721, 5 vol. in-8o, et après la mort de l'auteur en 1725, 2 vol. in-4o. — Cette dernière édition est la plus complète et la plus estimée. L'auteur y fait remonter la succession des églises réformées jusqu'aux temps apostoliques, tandis que, dans les édit. antérieures, il s'était arrêté au VIIIe siècle. Le but principal de Basnage était de réfuter l'Histoire des variations, en montrant la perpétuité de la foi protestante et en rejetant sur l'Église catholique le reproche que Bossuet adressait à l'Église réformée. Profondément versé dans la connaissance de l'histoire ecclésiastique, et habile à tirer des faits leurs déductions qu'il développe avec un rare talent, Basnage a démontré, pour quiconque le lit sans prévention, que l'Église catholique n'est pas aussi unie qu'elle voudrait le faire croire ; qu'elle a varié et varie encore beaucoup, nommément sur les doctrines de l'autorité et de l'infaillibilité du Pape, sur les dogmes de la justification et de la grâce, sur les sacrements. Mais, en bonne conscience, n'était-ce pas dépenser des trésors d'érudition pour un objet qui n'en valait pas la peine? La meilleure, la seule réponse à opposer à Bossuet, à ce prélat superbe qui ne craignait, disait-il, qu'une chose, — de faire trop voir le faible de la réforme, c'était pour les Protestants de déclarer, sans détour, que dans cette prétendue faiblesse ils voyaient, eux, leur véritable force, dans le présent comme dans l'avenir, et qu'ils regrettaient sincèrement de ne pas mériter encore davantage ses imputations et ses reproches. Ces variations, ces fluctuations de doctrine prouvent qu'ils sont restés fidèles au grand principe du libre examen dont la conquête a coûté tant de luttes et de sang. Trop heureux s'ils n'avaient jamais eu, eux aussi, des prétentions à l'infaillibilité !

VIII. *Traité de la conscience*, Amst., 1696, 2 vol. in-12. — Basnage examine dans ce traité la nature de la conscience, ses erreurs, ses craintes, ses illusions, ses doutes, ses scrupules et sa paix ; il s'attache à y réfuter ce que son ami Bayle dit des consciences errantes dans le Commentaire philosophique. Les catholiques ont aussi adopté ce traité dont ils ont publié deux édit. à Lyon, 3 vol. in-12.

IX. *Lettres pastorales sur le renouvellement de la persécution*, 1698, in-4o, sans nom d'auteur. — Recueil de 14 lettres destinées à exhorter à la persévérance les Protestants restés en France.

X. *Histoire de l'Église depuis J.-Ch. jusqu'à présent*, Rott., 1699, 2 vol. in-fol. — Cet ouvrage se divise en quatre parties. La 1re traite du gouvernement de l'Église dans les diocèses d'Alexandrie, d'Antioche, d'Afrique, des Gaules, de Constantinople et de Rome. La 2me contient l'histoire des dogmes, du canon des Écritures, de la tradition, des huit premiers conciles œcuméniques, celle des doctrines de la justification et de la grâce, celle enfin de l'eucharistie. Dans la 3me l'auteur recherche l'origine de l'adoration du sacrement, et suit dans ses développements successifs le culte des anges, de la Vierge, des Saints ; il prouve qu'on a dressé des autels à un grand nombre de saints imaginaires et

qu'on a amplifié les persécutions pour avoir le droit de grossir le catalogue des martyrs dont les reliques et les images étaient, pour le clergé, une source abondante de revenus. Cette partie, la plus curieuse et la plus détaillée de tout l'ouvrage, semble être aussi celle qu'il a travaillée avec le plus de soin; nulle part il n'a déployé plus d'érudition. La 4me n'est, comme nous l'avons dit plus haut que la réimpression de l'Hist. de la religion des églises réformées; seulement, pour éviter des répétitions, l'auteur a dû y faire des retranchements considérables. L'étude approfondie des sources, la finesse et la justesse des aperçus, l'indépendance des jugements, une critique éclairée, une impartialité à laquelle les catholiques rendent eux-mêmes hommage, un talent synthétique éminent, un style facile, correct, toujours agréable, parfois éloquent, telles sont les qualités qui distinguent cette Histoire de l'Église et assignent à Basnage le premier rang parmi les écrivains qui se sont occupés de l'histoire ecclésiastique dans l'Église protestante de France. En composant cet ouvrage, Basnage avait principalement en vue de prouver que la papauté n'a pas de fondement dans la primitive Église; en même temps que son intention était de réfuter l'Hist. des Variations en démontrant que le vrai et pur christianisme a eu dans tous les siècles des sectateurs, et que depuis la Réforme, les doctrines protestantes n'ont pas varié sur les points essentiels. Son livre avait donc une tendance polémique; mais ami de la paix, chérissant par-dessus tout la vérité et la justice, libre de tout préjugé fanatique, il n'y a donné à la controverse que le moins de place possible.

XI. *Traité des préjugés faux et légitimes*, Delft [Rott.], 1701, 3 vol. in-8°. — Ouvrage de controverse dirigé contre les Lettres pastorales des archevêques de Paris et de Rouen, et des évêques de Meaux et de Montauban, qui avaient avancé que pour reconnaître l'Église catholique comme l'Église véritable, il n'était pas nécessaire de discuter ses dogmes; que les dehors seuls suffisaient pour lui assurer incontestablement ce titre. A cette doctrine qui mettait fort à l'aise les controversistes romains, Basnage répondit en prouvant la nécessité de l'examen en matière de religion. Bossuet répliqua dans une seconde Instruction pastorale à laquelle Basnage opposa la *Défense du traité des préjugés* [Rott.], 1703, in-8°.

XII. *Histoires du V. et du N. Testament, représentées par des figures gravées en taille-douce par Romain de Hooge,* avec des explications dans lesquelles on éclaircit plusieurs passages obscurs, etc., Amst., 1704, fol. — Ouvrage recherché pour les figures dont il est enrichi; au-dessous de chacune se trouvent quelques vers de la façon de *La Brune.* D'après le sentiment de l'abbé Lenglet, les catholiques ne doivent faire aucune difficulté de lire ce livre qui est très-instructif. Neuf éditions prouvent le succès qu'il obtint. Dès l'année 1705, il fut réimprimé à Amst. in-4°; il l'a été depuis sous différents formats, entre autres, in-12 à Genève. Il fut aussi contrefait, sous le titre *Grand tableau de l'univers.* Les données des bibliographes sur ce livre sont fort confuses. D'après M. Brunet, les grav. dans l'édit. in-4° de 1705 ne sont pas les mêmes que dans celle de 1704; ce qui nous porterait à croire que c'est une édit. contrefaite. D'un autre côté, une édit. de 1714 in-fol. présente les mêmes figures que l'édit. princeps, et cependant elle a paru sous le titre de Grand tableau de l'univers ou Hist. des événements de l'Église depuis la création du monde jusqu'à l'Apocalypse de saint Jean. Nous n'avons aucun moyen d'éclaircir cette difficulté. Au reste, la part que prit Basnage à cette publication se réduit à de courtes explications des sujets représentés par les gravures. Dans les édit. postérieures, il y a ajouté les *Annales de l'Église et du monde depuis la création jusqu'à la mort des apôtres,* ainsi qu'une *Géographie sacrée.*

XIII. *Histoire des Juifs depuis J.-Ch. jusqu'à présent;* Rott., 1766, 5 vol. in-12; 2e édit. augm., La Haye, 1716, 15 vol. en 9 tom. in-12.— Au jugement de Niceron, ce livre est plein d'une vaste érudition pour tout ce qui a rapport à la religion ou à l'histoire des Juifs. Richard Simon loue surtout les

chap. qui traitent des Caraïtes, des Massorètes et des Samaritains. On doit regretter que la partie relative aux temps modernes ne soit pas plus complète. Cette histoire eut un grand succès. Elle fut trad. en anglais par Taylor, Lond., 1706, in-fol., puis abrégée par Crull, Lond., 1708, 2 vol. in-12. Le fameux Du Pin la fit imprimer à Paris (1710, 7 vol. in-12), mais en supprimant le nom de l'auteur et en se permettant d'y faire des changements arbitraires. Indigné de ce vol, Basnage réclama dans un écrit qui parut à Rott., 1711, in-12, sous le titre : *L'Histoire des Juifs réclamée et rétablie par son véritable auteur.*

XIV. *Entretiens sur la religion*, Rott., 1709, in-12 ; 2e édit. augm., 1711 ; 3e édit., 1713, 2 vol. in-12. — Ouvrage de controverse.

XV. *Sermons sur divers sujets de morale, de théologie et de l'histoire sainte*, Rott., 1709, 2 vol. in-8o ; Amst., 1716, 3 vol. in-8o. — L'orateur s'écarte de la route trop fidèlement suivie par les prédicateurs de cette époque ; il s'attache plutôt à traiter des questions de morale que des points de controverse.

XVI. *Prospectus novæ editionis Canisii, Dacherii*, etc., Rott., 1709. — Basnage avait conçu le projet d'une édition fort augmentée des *Lectiones antiquæ* de Canisius. Il s'était mis en relation avec plusieurs savants du premier ordre, Passionei, nonce du pape en Suisse, Maffei, Bignon, Ruinart, Clément, Caperonier qui lui avaient promis leur concours et qui se firent, en effet, un plaisir de contribuer à la perfection de son ouvrage. Mais les libraires qui s'étaient chargés de cette entreprise, effrayés des dépenses considérables qu'elle entraînerait, cédèrent la publication aux Wetstein. Cette vaste collection parut sous le titre : *Thesaurus monumentorum ecclesiasticorum et historicorum*, Antw., 1725, 7 vol. in-fol. Outre un grand nombre de pièces inédites, Basnage l'a enrichie de préfaces générales sur les antiquités ecclésiastiques, de préfaces particulières sur la vie et les ouvrages des auteurs cités, de notes qui éclaircissent les endroits obscurs du texte.

XVII. *Préface contenant des réflexions sur la durée de la persécution et sur l'état présent des Réformés en France.* — Écrite pour la nouv. édit. des *Plaintes de Protestants*, par Claude (Colog. 1713, in-8o), cette préface anonyme est plus étendue que l'ouvrage.

XVIII. *Antiquités judaïques ou remarques critiques sur la république des Hébreux*, Amst., 1713, 2 vol. in-8o. — A proprement parler, cet ouvrage n'est qu'une suite de la traduction et de la continuation du livre de Cunæus *De Republicâ Hebræorum* par G. Goerée, 3 vol. in-8o ; cependant Basnage s'éloigne souvent des opinions de ce savant. Il ne croit pas, par exemple, que Moïse ait été le premier de tous les législateurs, et il rejette bien loin l'hypothèse que les Lycurgue, les Solon, les Pythagore, aient puisé dans la Bible tout ce qu'il y a de bon dans leurs lois. Il ne se renferme pas d'ailleurs dans le champ de la politique ; il aborde la théologie, discute les idées des Juifs sur la démonologie, sur l'inspiration divine, et examinant les sentiments émis par les Pères de l'Église sur les oracles païens, les livres sibyllins et autres fictions, il ne craint pas de les accuser ou d'ignorance ou de mauvaise foi.

XIX. *Réflexions désintéressées sur la constitution du pape Clément XI, qui condamne le N. T. du P. Quesnel*, Amst., 1714, in-8o. — Ouvr. anonyme comme les trois suivants, relatifs également aux querelles du jansénisme.

XX. *Avis sur la tenue d'un concile national en France*, Colog., 1715, in-8o. — Réponse aux difficultés proposées par Du Pin.

XXI. *L'unité, la visibilité, l'autorité de l'Église et la vérité renversée par la constitution Unigenitus et par la manière dont elle est reçue*, Amst., 1715, in-8o.

XXII. *L'état présent de l'Église gallicane*, Rome [Amst.], 1719, in-12 et in-8o. — Basnage met Clément XI en contradiction avec lui-même, en prouvant qu'il avait enseigné ce qu'il condamnait.

XXIII. *Instructions pastorales aux Réformez de France sur l'obéissance due au souverain*, 1720, in-12. — « La lettre de Basnage, dit M. Charles Coquerel, est écrite avec beaucoup de sa-

gesse, et indirectement ses conseils voilent avec adresse une diatribe contre les maximes ultramontaines de la déposition des rois. Mais il eût été à souhaiter que l'illustre pasteur et écrivain y eût inséré quelques espérances, ou au moins quelques vœux pour la liberté religieuse de ses compatriotes, qui n'étaient pas, comme lui, en sûreté de personne et de conscience chez un peuple hospitalier. » Cet écrit fut réimprimé et répandu par le gouvernement français lui-même, en 1746, avec un Avis aux lecteurs sorti de la plume de l'Intendant de Languedoc. Triste éloge pour Basnage. Les pasteurs du désert qu'il osait blâmer à la suggestion de ses amis de la cour de France, lui répondirent par une lettre très-calme et très-modeste, mais d'autant plus forte, qu'ils intitulèrent *Abrégé d'histoire apologétique ou Défense des réformés de France* et qu'on a heureusement réimprimée dans le *Bull.* V, 54. Voy. *ibid.*, p. 192, les curieux détails racontés par M. le pr *J.-P. Hugues* sur la réimpression des *Instructions pastorales* en 1746.

XXIV. *Annales des Provinces-Unies depuis les négociations de la paix de Munster*, La Haye, 1719 et 1726, 2 vol. in-fol. — Le 1er vol. commence à l'année 1646 et finit à la paix de Bréda en 1667. Le 2e contient les négociations de la triple alliance et de la paix d'Aix-la-Chapelle, le récit de la guerre de 1672 et de la révolution qui en fut la suite, c'est-à-dire les événements les plus célèbres de l'histoire de Hollande, jusqu'à la paix de Nimègue, en 1678. Basnage avait poussé son ouvrage jusqu'à l'année 1684 et dressé son plan pour le conduire jusqu'en 1720, lorsque la mort l'enleva. La profondeur de vues et la sagacité avec laquelle il suit la marche des événements à travers les voies tortueuses de la diplomatie, révèlent le négociateur et l'homme d'État.

XXV. *Nouveaux sermons avec des prières*, Rott., 1720, in-8°.

XXVI. *Dissertation historique sur les duels et les ordres de chevalerie*, Amst., 1720, in-8° ; 2e édit., Basle, 1740, in-12. — Ouvrage curieux, réimprimé dans l'histoire des ordres militaires (Amst., 1721, 4 vol. in-8°).

Basnage a laissé imparfaite une Histoire des hérésies, arrivée déjà au XIe siècle. L'Histoire des ouvrages des savants contient, en outre, plusieurs dissertations sorties de sa plume, entre autres, une dissert. histor. sur l'usage de la bénédiction nuptiale (janv. 1703), où il prouve que ce rite n'était pas obligatoire dans l'Église primitive ; une dissert. sur la manière dont le canon de l'Ecriture sainte s'est formé (janv. 1704); une dissert. sur l'antiquité de la monnaie et des médailles des Juifs et sur la préférence des caractères samaritains aux hébreux (janv. 1709). Il a aussi été un des collaborateurs des Lettres historiques, contenant ce qui s'est passé de plus important en Europe depuis 1692 jusqu'en 1728 (74 vol. in-12). Quant à l'ouvrage intitulé *La vérité sans réplique*, qu'on lui a attribué, on le doit au baron de *Montazet*. Selon le Dict. des anonymes, il a traduit, sur la version anglaise de Burnet, le traité de Lactance *De mort. persecut.* (*Utrecht*, 1687, in-12). Enfin la Bibliot. nat. possède un manuscrit de Basnage, qui eût pu n'être pas sans intérêt pour l'histoire de Genève, mais dont le contenu est aujourd'hui tout à fait suranné. En voici le titre : *Reipublicæ et civitatis Genevensis historia, authore Jacobo Basnage, qui hoc suum opusculum Philiberto de La Mare senatori Divionensi nuncupavit* (No 6019, anc. fonds). Ce sont trois lettres qui paraissent avoir été écrites à l'époque où Basnage faisait son cours de théologie à l'université de Genève. Elles comprennent 28 fol. La 1re et la 3e ne sont pas datées ; la 2e est de Genève, 6 novembre 1671. Dans la 1re de ces lettres, Basnage donne de courtes notices sur les hommes illustres qui ont trouvé un refuge à Genève, tels que Farel, Froment, Viret, Olivetan, Camus, Calvin, Bèze, Chandieu, Nicolas Des Galards, Michel Cop, et beaucoup d'autres. Il parle ensuite des Comtes, des Évêques, et expose l'état de la constitution de Genève. Dans la 2e lettre, il revient avec plus de détails sur ce qui concerne les Comtes et les Évêques, et cherche surtout à établir que les ducs de Savoie n'ont aucun droit sur Genève. Dans la 3e, il traite 1° des guerres contre les Comtes ; 2° des

choses faites en temps de paix; 3° des guerres contre les ducs de Savoie.

8. Henri Basnage, sieur de Beauval, fils cadet de Henri Basnage, n'a pas laissé une réputation aussi éclatante que son frère, quoiqu'il ait été un écrivain très-distingué. Né à Rouen en 1656, le 7 août, il suivit la carrière du barreau et fut reçu, à l'âge de 20 ans, avocat au parlement de Rouen. Trop jeune encore pour plaider et sentant la nécessité de compléter ses études, il se rendit à Valence dans l'intention de suivre pendant quelque temps les cours du célèbre professeur de Marville. A son retour, il plaida avec succès, et l'on trouve dans le commentaire sur la Coutume de Normandie plusieurs arrêts rendus sur ses plaidoiries. Sa réputation était déjà solidement établie lorsque l'Édit de Nantes fut révoqué. Basnage abandonna alors sa nombreuse clientèle et se retira en Hollande, 1687. Il mourut à La Haye d'une hydropisie, 29 mars 1710. On lui doit les ouvrages suivants :

I. *Tolérance des religions*, Rott., 1684, in-12. — « Cet ouvrage, dit Niceron, est écrit avec beaucoup de vivacité et de délicatesse. » L'auteur s'appuie à la fois sur l'autorité des Pères de l'Église et sur le raisonnement pour soutenir sa thèse.

II. *Histoire des ouvrages des savans*, Rott., 1687-1709, 24 vol. in-12. — Continuation des Nouvelles de la république des lettres. La critique de Basnage se distingue constamment par une urbanité et une impartialité d'autant plus louables qu'elles n'étaient guère dans les habitudes du siècle. L'analyse des ouvrages, dont il rend compte, est généralement bien faite, et ses jugements ont presque toujours été confirmés par l'opinion.

III. Basnage ne sortit des bornes de sa modération ordinaire que dans sa querelle avec Jurieu. La dispute commença en 1687, à l'occasion de la Lettre d'un théologien. Jurieu crut y reconnaître sa manière d'écrire, et sans plus d'information, le bouillant vieillard l'attaqua avec emportement, ce qui lui attira une *Réponse de l'auteur des Ouvrages des savans à l'avis de M. Jurieu*, 1690, in-12. Peut être Basnage aurait-il dû s'en tenir là; c'est ce qu'il ne fit pas. En 1691, il dénonça au synode de Leyde la doctrine de Jurieu. Pour se défendre, ce dernier publia deux apologies, l'une de sa conduite, l'autre de ses opinions, auxquelles Basnage opposa l'*Examen de la doctrine de M. Jurieu*. Non content de harceler son adversaire pour son propre compte, il intervint dans la querelle de Bayle, en publiant une *Lettre sur les différens de MM. Jurieu et Bayle*, in-8°, où il prenait naturellement parti pour son ami. Jurieu répondit par un libelle que Basnage réfuta dans une *Réponse à l'apologie de M. Jurieu*, in-12. La querelle s'échauffant, Basnage publia coup sur coup : *Lettre des Fidèles de France à M. Jurieu sur sa 22e lettre pastorale*, sous le pseudonyme de Le Fèvre, brochure que M. Quérard attribue par erreur à Jacques Basnage; *Considérations sur deux sermons de M. Jurieu touchant l'amour du prochain, où l'on traite incidemment cette question curieuse : s'il faut haïr M. Jurieu*, in-8°, satire pleine de sel où l'auteur dépeint admirablement l'humeur inquiète, turbulente de son adversaire. Ce dernier, furieux de ces attaques incessantes, répondit par un écrit où il représentait le livre de Basnage comme une censure des synodes. C'était recourir à des armes peu loyales, et Basnage le lui fit cruellement sentir dans sa réplique : *M. Jurieu convaincu de calomnie et d'imposture*, in-8°. Réduit aux abois, Jurieu ne vit plus d'autre ressource pour lui que de s'adresser à l'autorité temporelle. Il obtint des députés des États de Hollande une défense de mettre en vente les deux dernières brochures de son adversaire; c'était un fâcheux triomphe. Les deux ennemis finirent par se réconcilier, lorsque Basnage fut couché sur son lit de mort.

IV. *Dictionnaire universel recueilli et compilé par feu M. A. Furetière*, 2e édit., revue, corrigée et augm., Rott., 1701, 3 vol. in-fol. — Cette édition, pour laquelle Basnage trouva dans le pasteur *Huet* un zélé collaborateur, est infiniment supérieure à la première. Le Dict. de Trévoux (1704) n'en est qu'une contrefaçon, où l'on a laissé subsister jusqu'aux fautes d'impression, ce qui n'empêcha pas le contrefacteur de don-

ner l'ouvrage comme sien dans une dédicace au duc du Maine. Une nouv. édit., un peu augmentée, en a été publiée après la mort de Basnage, en 1716, 4 v. in-fol.

9. Pour compléter les renseignements que nous avons pu nous procurer sur cette famille illustre, il nous reste à citer un *André Basnage*, pasteur à Bernis dans le Bas-Languedoc, en 1637, et un *Pierre Basnage* qui, à la même époque, était sans église dans la province de Normandie. Selon le *Synodicon in Galliâ reformatâ*, publié en anglais par Quick, ce dernier était fils d'Antoine Basnage; mais Bayle a déjà relevé cette erreur, en faisant observer qu'Antoine n'a eu que les deux fils que nous avons mentionnés. On ne saurait douter cependant que ces deux pasteurs ne tinssent par quelque lien à la famille des Basnage, ainsi qu'un Samuel Basnage, auteur d'une dissertation sur Rabelais, imprimée à Leyde en 1748, in-12, avec des notes du P. Niceron. — Un jeune Daniel Basnage et deux d[lles] Basnage furent enfermés le premier aux Jésuites de Caen, 1688; les autres aux Nouv.-Catholiques de la même ville, 1693.

Les Rouennais ont honoré ce nom en faisant graver sur une maison de leur rue *de l'Ecureuil* ces mots : « Là était la maison des Basnage ».

Bayle. — Moréri. — Niceron, t. IV et X. — Troland, *rec. d'arrets*, 1740. — Houard, *Dictionn. de la cout. de Norm.* (1781, III, 693. — Pillet, *Annuaire de la Manche*, 1835. — Levesque, *Mem. de l'ac. de Rouen*, 1859.

BASRIN, pasteur à la Tremblade (Char.-Inf.), assiste au synode provincial de Pons, 25 juin 1667.

BASSAGET, pasteur à St-Hippolyte, en 1780 et aussi à Lourmarin.

BASSE (Jean de), ministre à Pardies, près Monein, 1579 (arch. B.-Pyr. E 1946).

BASSECOUR, nom du curé d'une église d'Orléans qui, après s'être signalé comme un acharné massacreur lors de la S.-Barthélemy, en conçut d'amers remords et se fit protestant. Il mourut en 1604, et ses funérailles donnèrent lieu à une sorte d'émeute, les protestants voulant le porter à leur cimetière et les catholiques le jeter à la voirie. Il fallut les soldats pour mettre fin au désordre [IV, 122 a].

BASSÉE (Nicolas), marchand, décapité pour la religion à Valenciennes, 1568. (*Bull.* XVIII, 274).

BASSEFONTAINE, capitaine; Normandie, 1562 [VII, 473 b.]

BASSENGE (Jacques), de Sedan [Haag II, 16]. Cet honorable industriel avait obtenu, avant la révocation de l'édit de Nantes, la permission de quitter la France. Il était allé s'établir à Heidelberg, lorsque la guerre de 1688 le força de chercher un asile dans le Brandebourg. Il se fixa à Prenzlow où il fonda une manufacture de draps et d'étoffes de laine, à laquelle il joignit bientôt une fabrique d'huile de lin, la première qu'il y ait eu dans le pays. Cette fabrication, protégée par l'électeur, prit un développement considérable; en peu de temps, Bassenge fournit d'huile de lin tous les marchés du Nord. — Les descendants de Bassenge existent encore en Saxe, où son fils Paul transporta son industrie, en 1713. Jacques et Isaac (*Bull.* VIII, 315) assistèrent comme anciens, en 1716, à la pose dela première pierre de l'église française de Dresde.

1. BASSET, capitaine languedocien, s'empara de La Benède, près Castelnaudary, 8 déc. 1584, et de là, tint en émoi toute la contrée par ses courses et les contributions qu'il levait sur les environs (Mém. de Gaches).

2. BASSET (Guillaume), apothicaire de Lyon, victime de la S.-Barthélemy [VI, 263 b]. — Odinet Basset, réfugié de la même ville, s'était fait recevoir bourgeois de Metz, le 12 août 1563. Il s'associa avec deux autres réfugiés, également venus à Metz pour cause de religion, savoir Jacques *Busselot*, avocat au bailliage de S.-Mihiel, et Pierre *Darras* de Ville-sur-Iron, en Lorraine, et tous trois formèrent un établissement pour imprimer et répandre des livres religieux. Une boutique appartenant à la ville et située près la grande église fut louée par Busselot moyennant 9 liv. par an. Darras mourut au mois de juin 1564. L'association de ce dernier avec Basset, sans Busselot, serait beaucoup plus ancienne d'après un passage des « Observat. séculaires » de Paul *Ferry* qui indique comme ayant

été imprimée en 1542 (serait-ce 1562?) une « Briefve instruction » sortie de leurs presses. Mais il ne mentionne pas d'autre livre d'eux avant 1564; et, en effet, le libre exercice de la presse ne commença dans le pays messin qu'en 1561, et il cessa en 1569, lorsque la présence de Charles IX dans la ville y fit cesser le culte réformé; au plus tard serait-ce en 1571, lorsque le gouverneur Thévalle et le président Viart bannirent les imprimeurs et libraires huguenots. Voici une liste de livres indiqués par Paul Ferry (Observat. sécul. f°s 479 et suiv.) comme dus à l'association dont nous venons de parler.

Briefve instruction pour les familles de l'Église réformée de Metz. — Nouvelles ordonnances dernièrement faites (elles furent payées par la ville le 8 janv. 1563). — Les Psaumes, in-8°, 1564. — Proverbes de Salomon, ensemble l'Ecclésiaste, mis en rimes françoises selon la vérité hébraïque par A. Duplessis. — Abrégé de la doctrine Évangélique et papistique, fait par articles opposés l'un à l'autre, par Henri Bullinger; Metz, J. Darras et O. Basset, 1564. — Brief traité des sacrements fait en latin par Théod. de Bèze et nouvellement traduit en françois par Louis des Mazures, 1564 in-8°; avec une épître dedicatoire de Pierre de Cologne datée du 24 déc. 1563 et adressée au très honoré sg^r^ Claude Antoine de Vienne s^r^ de Clervant... délivré de la puissance des ténèbres et transporté au royaume des cieux. — Goliath, conférence de la Messe et de la Cène; par Jean Garnier, serviteur de J.-C. en l'eglise de Metz, 1565.

Basset eut deux fils portés au registre de l'église de Metz : Moïse, baptisé le 2 fév. 1564, parrain J. Darras; Timothée, bapt. le 16 avril 1565, parrain Pierre *de Cologne* et François *Wapron*, Italien; marraine Catherine, fille du président Antoine *de Senneton* (voy. ce nom), zélé protestant (O. Cuvier).

3. BASSET, famille de Saintonge, 1571 (reg. de Saintes). — (Rolland), marchand à Pons en Saintonge, 1657 (reg. de Pons). — (Louis), riche marchand à Chadenac près Pons, épousa, 1717, Marianne *Dangirard* qui, détenue dans un couvent de Pons, s'était échappée avec trois autres courageuses jeunes filles enfermées comme elle pour cause de religion. Les religieuses du couvent intentèrent contre Basset une accusation de rapt et il dut ramener sa femme dans sa prison. On la transféra ensuite à Bordeaux dans un état de grossesse avancée. La procédure fut longue, mais elle se termina par un acquittement [VIII, 105 b]. — Basset, maire de Bédarieux, assista au synode provincial du Bas-Languedoc, 1654.

4. BASSET (Pierre), chirurgien, se fit naturaliser et recevoir bourgeois à New-York en 1700. Il est fait mention de lui comme de l'un des premiers qui aient exercé scientifiquement la profession médicale en cette ville. Sa femme se nommait Jeanne, et il eut une fille nommée Esther, qu'ils présentèrent au baptême le 2 oct. 1700; il mourut en 1707. — (François), marin, commandait un vaisseau qui sortit du port de New-York en 1684. Il fut pris par les Espagnols et mené à S.-Domingue. Après quatre mois de détention, il put s'échapper avec un compagnon d'infortune nommé François *Vincent*. Ils arrivèrent en canot à la Guadeloupe, où un capitaine de vaisseau, Boybellaud, les reconnut et les ramena à New-York. Basset épousa Marie-Madeleine *Nuquerque:* tous deux étaient membres de l'église française. François, leur petit-fils, était un des anciens de cette église, en 1763, et prit une part active aux premiers mouvements de la révolution américaine. — (Jean) et sa femme, Elisabeth Vischer, étaient membres de l'église franç. de New-York en 1725; leur fils, Frédéric, en fut un administrateur très-zélé; il épousa Susanne *Buvelot*, 1772, et mourut en 1800. Jean, frère aîné de Frédéric, avait épousé, 1763, Hélène Evour. Leur fils, Jean, né le 7 oct. 1764, devint un ministre très-distingué de l'église hollandaise (Dutch reformed church). A l'âge de 33 ans, il fut nommé professeur d'hébreu dans l'école de théologie de cette communion et fut ensuite pasteur à Albany, puis à Bushwick, près New-York; mort en 1824. Le nom Basset, ou Bassett, est aujourd'hui assez répandu dans les Etats-Unis (C. W. Baird).

5. BASSET (Salomon), chamoiseur, de Nyons en Dauphiné, avec sa femme et deux enfants, assisté à Lausanne,

1696-99. — (Jacques), de Valdrôme en Dauphiné, reçoit assistance à Genève en 1707, 1708 et 1712. — (Joseph), encore enfant, s'enfuit de son village, Fourcinet près Valdrôme, avec sa mère, Catherine *Marin*, veuve de Pierre Basset, et réussit à gagner Genève en 1742. Il y épousa, en 1751, Elisabeth fille de Jean *Raimond* de Valdrôme. Cette famille a produit trois générations de pasteurs : 1° PHILIPPE, né en 1762, mort en 1841, qui reçut à Genève le droit de cité en 1790 et exerça son ministère dans cette ville de 1796 à 1825. On lui doit un travail approfondi sur l'Apocalypse, intitulé : « *L'Apocalypse considérée comme un écrit hiéroglyphique*, ou explication raisonnée de l'Apocalypse d'après les principes de sa composition. » Paris, 1832, 3 vol. in-8°. — 2° PHILIPPE, son fils, né en 1790, mort en 1848, successivement pasteur à Londres et à Genève. On a publié de lui, après sa mort, un volume de *Conférences et sermons*. — 3° MARC, fils du précédent, né en 1822, mort en 1850, après un court pastorat à Gênes. — Edouard Basset, frère de Marc, d'un second lit, né en 1828, est rentré en France et s'est fixé au Havre. — François, celui qui s'était réfugié à Genève en 1742, avait laissé à Valdrôme une nombreuse parenté. Au mois de juin 1749, Jean, fils de Daniel Basset, de Valdrôme, marié à Jeanne *Evesque*, et Antoine Marin, qui avait épousé Marguerite, fille d'Etienne Basset, de Valdrôme, eurent leurs mariages cassés par le parlem. de Dauphiné, comme célébrés hors de l'Eglise catholique.

6. BASSET (MARIE), veuve d'un ministre, et ses deux enfants, assistés à Londres, 1702.

7. BASSET (SUSANNE de), femme de l'avocat Jean *Mallet*, du Pont-de-l'Arche ; ses filles converties après avoir été enfermées 9 ans dans divers couvents, 1696 (Arch. n. M 673).

BASSINHAC. Henry *de La Ploze*, en Auvergne, mourut huguenot, laissant de sa femme, Charlotte de Bassinhac, trois enfants sous la tutelle du sieur *du Rouzet* son frère, et de leur mère. L'un et l'autre étant morts, les enfants furent recueillis par leurs tantes Isabeau de Bassinhac, femme de Pierre de *Balarcher*, sr de Creysses, et Charlotte de Bassinhac de Blanzaguet. Le procureur du roi à Aurillac demande des ordres pour enlever ces enfants dans l'intérêt de la religion, 1684 (Arch. n. M 665).

BASSOMPIERRE. Il y a deux villages de ce nom en Lorraine, dont l'un est le berceau d'une illustre maison, déjà brillante au XIVe siècle, et qui fournit, au commencement du XVIIe, un maréchal de France, l'auteur des Mémoires (1579-1646). Cette maison s'est éteinte [1] en 1837. L'un des deux villages, ou tous deux, ont aussi donné leur nom, comme il est arrivé si souvent, à des lignées très-humbles qui emportèrent avec elles cette désignation géographique pour nom de famille. Il y en avait une, aux environs de Metz, à qui appartient un acte notarié par lequel : « Jean Bassompierre, laboureur au village d'Ay, dans le ban de Metz, et plusieurs autres Bassompierre, vendent en qualité de cohéritiers à Gury Bassompierre, leur parent, laboureur au village de Xelaincourt, toutes les terres qu'ils possédaient au ban de Xelaincourt, bailliage de Metz ; acte reçu le 4 janvier 1667 par Olry, notaire [2] et Bardot son collègue » (Biblioth. du protestme). Peut-être est-ce de la même souche que sont sortis les Bassompierre qui, au XVIIIe siècle, étaient libraires en Hollande et à Liége ; leur nom se voit sur un grand nombre de livres protestants ou autres. Jean François Bassompierre, qui appartenait certainement à cette famille de libraires, fut baptisé à Liége en 1748, fit son apprentissage de librairie de 1763 à 1768 chez Esslinger à Francfort-sur-M., puis entra au service militaire, épousa en 1772 Marie-Jeanne Liotard, fille du célèbre peintre genevois et de Marie Farquet d'Amsterdam, puis se retira à Bruxelles avec le titre de « capitaine pensionné de S. M. le roi des Pays-Bas. » Il mourut à Bruxelles en 1821. Soit qu'il fût autorisé par sa qua-

[1] En la personne de Charles-Jean-Stanislas-François marquis de Bassompierre qui laissa, pou seules héritières trois filles : la marquise de Pins, la comtesse d'Hunolstein et la marquise de Chantérac.

[2] C'est précisément le même *Olry* (Jean) dont on a un « Journal de la persécution de l'église de Metz » publ. par M. le pr O. Cuvier, 1859. Voy. Olry.

lité d'officier, soit qu'il ait été entraîné par la ressemblance de nom, lui et divers de ses parents, se firent appeler jusque dans les actes civils, M. de Bassompierre, comme s'ils fussent descendus des véritables seigneurs de ce nom; ils prenaient même, dit-on, leurs armes (D'argent à 3 chevrons de gueules). Mais ces prétentions ne sont qu'illusion pure.

BASSOT (Balthazard), tué; Provence, 1562.

BASSY (Pierre), ministre à Metz, 1540 [V, 515 b].

BAST (Charles), sieur de Boisneuf, délégué comme ancien de Challais au synode de Marennes, 9 oct. 1674.

1. BASTARD, ministre de l'Évangile [Haag II, 16]. Bastard fut le premier qui prêcha publiquement la Réforme à Toulouse. Le protestantisme, malgré l'opposition du parlement, y avait déjà fait, en 1560, des conquêtes considérables, entre autres celle du capitoul Raymond *Du Faur*, seigneur de Marnac; et ses deux collègues Bernard *Puymisson*, avocat, et Jean *Denos*, seigneur de Malefique, avaient embrassé les nouvelles doctrines. Mais c'était surtout parmi la jeunesse de l'université que les principes des réformateurs avaient trouvé les plus ardents partisans. Confiants dans leur force et espérant l'appui de leurs coreligionnaires, environ 400 étudiants s'adressèrent au premier président Mansencal, afin d'obtenir une église pour le culte réformé. Leur requête fut fort mal accueillie, ce qui ne les empêcha pas de s'assembler dans la rue des Vigoureux, où le ministre Bastard se fit entendre. Les capitouls accoururent à la hâte et dispersèrent l'assemblée. Bastard quitta alors Toulouse et fut placé comme pasteur à Grenade. Mais le parlement ne lui avait pas pardonné son audace. Il le fit arrêter à la première occasion et le fit pendre le 18 mai 1562, c'est-à-dire le lendemain de l'évacuation de l'Hôtel-de-Ville par les protestants. Avec lui périrent, du même supplice, *Chaulag* ou *Chaulay*, diacre de Sainte-Foy, et Nicolas *Boche*, crieur public, « au quel estant remonstré lit-on dans les Actes des martyrs, qu'il dist Ave Maria, il respondit d'un visage asseuré : « Où est-elle la bonne dame, que je la salue.» Puis ayant regardé çà et là, dit : Elle n'est pas ici, elle est au ciel, où je la vay trouver, et sur cela mourut constamment. » Ces trois exécutions ouvrirent la longue série des vengeances du parlement, qui se montra d'autant plus implacable que la surprise de l'Hôtel-de-Ville par les protestants et leur vigoureuse défense lui avaient inspiré plus de terreur.

2. BASTARD (Etienne), ministre à Vendôme, 1571 [II, 268 a], puis à Moncarret, 1590-96 (Tt 264).

3. BASTARD (Jacques), notaire à Puylaurens, greffier des consuls de la ville en 1599, consul lui-même en 1603 et 1607; mort en 1630. — (Pierre) son fils, investi à son tour des fonctions municipales, 1656 (Pradel).

4. BASTARD, du pays de Gex, allant en Irlande, assisté à Lausanne, 1693. — (Isaac), infirme assisté à Londres, 1702.

5. BASTARD (Jehan), dit des Forces, natif de Lyon, reçu hab. de Genève, septemb. 1551. — (Antoine) épouse une veuve *Meschin;* Loudun, 1570 (Tt 232). — Isaac Bastard, marchand à Mauzé, épouse vers 1620 Marie *Rondeau.* Un de leurs descendants, Henry fils d'André, né à Niort en 1742, épousa en 1768 Elizabeth-Perside Michelin, fut un des anciens de l'église du désert de Niort et s'établit à La Jarne près La Rochelle en 1803. Il y mourut en 1811. Il avait porté avec lui dans sa nouvelle demeure la table de communion du désert que ses descendants conservent encore avec respect. Cette branche de la famille, la seule restée protestante, est aujourd'hui représentée par M. Louis-Henry, maire de La Jarne, marié, juin 1853, à Marie L.-A. *Guillonneau*, issue de réfugiés.

6. BASTARD (Prejande), fille de Georges Bastard seig[r] de La Bastardière, de Pépucelle en Bretagne etc. et de Françoise de la Bouscherie, épousa au temple de La Rochelle, 29 septemb. 1587, Isaac *de Culant*, baron de Ciré. Feu M. de Bastard d'Estang, conseiller à la cour d'appel de Paris, lequel appartenait à cette famille, en a fait imprimer (1847, in-fol. avec vues et blasons) la généalogie complète. = *Armes :* D'or à la demi-aigle de sable, mi-parti d'azur à la fleur de lis d'or. Voyez de Culant.

1. BASTIDE (Jaubert), massacré en Provence, 1562. — Autre, ministre à S.-Jean du Gard, 1596-97. — Autre, conseiller de la chambre mi-partie de Castres, 1570. — (Claude) et Moïse son fils, bourgeois de Castres, 1598-1628. — (Jean), consul d'Uzès, 1600 [I, 127 b]. — (Bonaventure), d'Uzès, obtient mainlevée de ses biens confisqués pour cause de religion, 1629. — Autre, ministre d'Uzès, 1611 [VII, 533 b]. — Autre, ancien de S.-Quentin, Lupin et S.-Laurent, député au synode du bas Languedoc, 1665. — Autre, ancien de Junas, 1667. — (Pierre), ancien de Mellac, 1682.

2. BASTIDE (Jean), ancien curé de Montgaillard, étudiait la théologie à Montauban en 1625; il fut pasteur à S.-Affrique de 1626 à 1631, déchargé de ses fonctions en 1631, et mourut vers 1635. — C'est celui dont il est dit dans les actes du synode de Charenton tenu en 1631 que le commissaire du roi, *Galland*, requit son éloignement « à cause de la conduite qu'il avait tenue en ladite église, ayant tâché de troubler la paix et la tranquillité publique. » Le synode le déposa, en effet, mais informé que Bastide avait été jeté en prison, il résolut en même temps « de supplier très-humblement S. M. de lui accorder, de même qu'à ses autres sujets de la R. R., de jouir du bienfait de ses édits et de le renvoyer devant ses propres juges. » La conduite qu'il avait tenue était de défendre énergiquement S.-Affrique assiégé, 1625. On lit en effet dans une relation manuscrite : « La nécessité porta Bastide, cependant que d'une main il tenait la truelle, bâtissant la maison du Seigneur, de prendre l'épée de l'autre pour conserver son ouvrage. » C'est lui qui publia l'écrit intitulé : « *Adresse aux desvoyez pour sortir de l'Ægypte romaine et parvenir à la Canaan de la Vérité*, par Jean Bastide, toulousain, cy-devant prédicateur en l'Église romaine et recteur des églises de Montgaillard au diocèse de Tolose et de Roquefixade au dioc. de Pamiers et aulmosnier du Roy dans le pays de Foix. » Montauban, 1627, pet. in-8° de xiv et 137 pages.

3. BASTIDE (Pierre) ou Bastid, de Jussac en Auvergne, étudiant en théologie à Genève en 1634, pasteur à Mazères en 1660, à Montauban, 1660-68. Il passa au catholicisme avec toute sa famille en 1668. « A Montauban, le 27 du courant (mai 1669) nostre evesque receut dans sa cathédrale l'abjuration du sieur Pierre Bastid, le plus ancien ministre de cette ville et de son fils aussi ministre de La Garde, dans cette juridiction, ce prélat ayant fait un discours aux deux convertis et à l'assemblée, dont chacun fut merveilleusement édifié » (Gazette de Fr. 1669, p. 549). A son apostasie il ajouta l'insolence d'actionner le consistoire devant le sénéchal pour se faire payer de quelque arriéré de ses gages de pasteur. Son fils, Louis, qui avait été reçu au saint ministère en 1666, se fit recevoir avocat à la cour des aides de Montauban, 1668.

4. BASTIDE, pasteur à Marennes en 1660. — Dans le testament du pr Jean *Bonafous* de Puylaurens, mai 1670, on lit : « Nous sommes venus en un temps auq. nous devons nous préparer au martire, et j'ay composé une prière sur ce sujet, ayant un exemple devant mes yeux d'un de mes contemporains, M. Bastide, qui fut reçu avec moi au saint ministère, qui porta sa tête sur un échafaud et mourut pour la religion... » (*Bull.* XI, 476). — (Raimond), pasteur à Vezenobre, 1660-68 ; à S.-Christol, 1668-76 ; à Soustelle, 1679-81 ; à Alais, 1681-84. Abjure en 1685. — (Pierre) d'Alais, immatriculé à Genève, 1682 ; remplissant les fonctions pastorales à Florac, 1681-83.

5. BASTIDE (Pierre) du Languedoc, mis aux galères en 1689, libéré en 1713. — Bastide, de Cardet, condamné à être pendu, 1699. — (David), de La Salle, chef camisard, 1704. — (Antoine) avec 4 autres personnes d'Orange ; (André), également d'Orange (probablement le pasteur ci-après n° 7), avec sa femme, dix enfants et une servante, partis de Genève pour la Suisse allemande par la barque du 14 septemb. 1703. — (César) de Vaquière près Alais, dénué de tout, reçoit chemise, souliers et 5 écus de viatique pour l'Allemagne ; Genève, 1702. — (Samuel) et sa fille, de S.-Jean de Gardonenque, 1703, et Antoine Bastide, de S.-Ambroix, 1705, assistés à

Genève. — La sœur de François Bastide enfermée à la tour de Constance, 1730.

6. BASTIDE (Henri ou André), pasteur du désert. Le synode provincial du bas Languedoc, 30 mars 1746, l'autorise à se rendre en Suisse pour y perfectionner ses études théologiques. Il part aussitôt pour Lausanne, est reçu ministre en 1750 et revient en Languedoc exercer le ministère; il dessert successivement les églises de Pignan, Cette, Mauguio, Sommières et Montpellier jusqu'en 1774. En 1759 il avait été élu secrétaire-adjoint du synode du bas Languedoc, assemblé au désert les 25 et 26 avril, et chargé avec les pasteurs Pierre *Redonnel* et Pierre *Encontre* de rédiger un recueil des actes des synodes nationaux et provinciaux tenus depuis la Révocation de l'édit de Nantes (voy. *l'Évangéliste* par M. Fontanès, 1re ann. p. 13). Il vivait encore en 1782.

7. BASTIDE (André), réfugié à Berlin avec les Protestants de la principauté d'Orange, au commencement du XVIIIe siècle [Haag II, 17]. Bastide avait onze enfants (voy. nº 5), qui presque tous ont occupé des postes honorables. On cite notamment Daniel, qui servit en Hollande, avec le grade de capitaine et mourut à Berlin en 1763. Le fils de ce dernier, Jean-Baptiste, était en 1785 conseiller à la Justice supérieure française; il fut plus tard nommé membre de l'Académie de Berlin. Lorsque la Révolution eut permis aux réfugiés de rentrer en France, Bastide vint s'établir à Paris, où il mourut le 1er avril 1810, à l'âge de 85 ans selon les uns, de 73 seulement d'après M. Quérard, qui le fait naître en 1737. Par son testament, il laissa ses livres et toute sa fortune à la Bibliothèque nationale. Il s'était appliqué avec succès à l'étude du vieux français et des étymologies, et pendant plus de quarante ans, il avait travaillé à une édition de Montaigne, pour laquelle il avait recueilli 8 à 900 leçons nouvelles; mais il ne paraît pas qu'il l'ait publiée, non plus qu'un *Essai sur les prés artificiels*, lu en 1800 à l'Académie de Berlin. Le recueil de cette société savante (années 1799-1807) contient de J.-B. Bastide neuf mémoires et dissertations philologiques sur certaines difficultés de la langue française, des observations grammaticales et critiques sur Montaigne, un Essai d'un Montaigne moderne, etc. Quérard (Hist. littér.) suppose que notre Bastide était frère de Jean-François de Bastide, né à Marseille, en 1724, et auteur de plusieurs ouvrages de littérature. Nous sommes portés à croire que les renseignements sur lesquels il se fonde sont erronés.

1. BASTIE (Jean), originaire de Marennes, reçu pasteur par le synode provincial de Mauvesin, octobre 1664. — Isabeau et Marguerite Bastie ou *Bastye*, de la vallée d'Aix-lès-Die, assistées à Lausanne, 1693. — Elisabeth *Basty*, assistée à Londres, 1721.

2. BASTIE (Barthélemy), né en 1777 à S.-Jean de Luzerne dans la vallée vaudoise de la Tour, fit ses études théologiques à Lausanne après lesquelles il passa quelque temps en Hollande comme précepteur. Lorsque l'exercice des cultes fut rétabli en France, S.-Jean faisait partie du dép. du Pô. M. Bastie vint d'abord prêcher l'Evangile à Jarnac d'où il rayonnait aux alentours sur une contrée où l'on compte maintenant une quinzaine d'églises. Il résida à la Rochechalais, un instant à Angoulême, puis à Bergerac, et devint en 1805 le collègue du vénérable pasteur de cette dernière ville, M. *Alard*, dont il épousa la pupille et auquel il succéda. Il avait surtout l'activité pratique et une parole éloquente. Il desservit l'église de Bergerac pendant 37 ans, fit élever dans les campagnes voisines, à une époque où rien encore n'était organisé, trois temples qui ont subsisté jusqu'aujourd'hui, ceux de Tuilières, La Force et Pomport; enfin il s'occupa spécialement du chant religieux et composa un Recueil de psaumes et cantiques (chez Marc Aurèle à Valence, 1824) qui fut très-utile alors et très-apprécié. Il est mort à Bergerac en déc. 1841. — M. Charles Bastie, fils du précédent, né à Bergerac le 27 février 1811, fit ses études à Genève, 1826-30, passa ses examens de théologie à Strasbourg et fut consacré en 1832. Il fut successivement suffragant à Pons, pasteur à S.-Denis-lès-Rebais (Seine-et-Marne) en 1837, en 1839 à Saint-Quentin où il resta

dix années. Pendant son séjour dans cette ville, il écrivit de nombreux articles dans le journal religieux *l'Espérance*, publié à Paris par le past. Grandpierre, et continua durant trente ans dans ce journal une collaboration qui fut très-goûtée de ses lecteurs et fit à M. Bastie une réputation de penseur et d'écrivain. Sa santé altérée par le climat du Nord le rappelait dans son pays natal, lorsqu'en 1849 il put reprendre la chaire de Bergerac que son père avait occupée. Au mois de juin 1872 lorsque le synode général de l'Eglise réformée se réunit à Paris, la majorité de cette assemblée rendit un grand hommage à son caractère en le choisissant pour président sous le titre, historique, de Modérateur. M. Bastie a publié divers ouvrages dont les principaux sont : I. *La lecture de l'Ecriture sainte*, 1839, in-8°. Ce sont quatre discours suivis de notes dans lesq. sont réfutées les objections de l'Eglise romaine.— II. *Le premier livre de Moïse ;* commentaire traduit de l'allemand de Schrœder, in-12. — III. *Sermons*, 1re série, 1859 ; 2e série, 1866, 2 vol. in-12 ; dédiés à M. Louis Dufour. — IV. De l'affaissement du sens moral et des moyens de le relever, in-8°, 1851 ; ouvrage auquel fut décerné le premier prix dans un concours ouvert par les Sociétés des traités religieux, de Londres et de Paris réunies. — M. Ch. Bastie ne s'est pas marié, et ce nom n'est plus porté que par un petit-neveu de Barthélemy.

BASTIEN [Haag II, 17]. Sébastien *de Roux*, dit le capitaine Bastien, né à Montorcier dans le Champsaur en Dauphiné (maintenant commune de St-Jean-St-Nicolas, canton d'Orcières, Htes-Alpes), appartenait à une des plus vieilles familles du pays, laquelle a donné des châtelains au Champsaur et à Corps depuis le XIVe siècle. Il fut, dès le début des guerres de religion, d'abord un brave soldat puis un des meilleurs lieutenants de *Lesdiguières* dont il avait à peu près l'âge. A la bravoure il joignait une fidélité à toute épreuve. Lesdiguières, le sachant de ceux sur qui l'on peut compter, lui confia, en 1571, la défense de l'important château d'Ambel. Bastien ne vit dans cette récompense honorable qu'un motif de plus de se dévouer à la cause qu'il servait. Aussi rejeta-t-il avec indignation les propositions de Gordes, qui voulut essayer de le gagner. En 1572, il attira la garnison de Grenoble dans une embuscade où il lui fit perdre beaucoup de monde, et il aida Lesdiguières à remporter, dans l'affaire du Buson, un avantage signalé sur les catholiques de Gap. Toujours le premier à l'attaque, il montrait en toutes circonstances une audace qui ne pouvait manquer de lui être fatale. Il fut tué, en 1574, à la prise de La Mure par les protestants.

BASTIER (Pierre), de Montpellier, reçu habitant de Genève, juill. 1553. — Jean Bastier, plus connu sous le nom de *Fédou* et Antoine Bastier, tous deux de Lampeaut, condamnés par arrêt du parlement de Toulouse, 1570. — Bastier, ancien de l'église de Meyrueis, délégué au synode d'Alais, 1666.

BASTING (Jérémie), né à Calais, en 1554, d'une famille originaire des Pays-Bas, qui s'était réfugiée dans cette ville pour échapper à la persécution [Haag II, 18]. Il fit ses études à Brême, à Genève, puis à Heidelberg, et acquit une profonde connaissance des langues anciennes, surtout du grec et de l'hébreu. Appelé à remplir à Anvers les fonctions de pasteur, il dut bientôt abandonner son église, le duc de Parme s'étant rendu maître de cette ville, en 1585. Basting se retira à Dordrecht et obtint, quelque temps après, la chaire de professeur de théologie à l'université de Leyde, que l'on venait de fonder. Il mourut le 26 octobre 1598. Meursius (*Athenæ Batavæ*) lui attribue un *Catéchisme* avec des *Commentaires*, tandis que, d'après d'autres renseignements qui semblent plus exacts, il aurait écrit des *Comment. sur le catéchisme de Heidelberg*.

BASTRÉE (Marie et Jeanne), enfermées au couvent des religieuses de Marles, 1702 (Arch. n. E 3553).

BATAILLARD (Judith), « du Pont-de-Velle en Bresse, vieille femme », assistée à Lausanne, déc. 1691. — (Catherine), du Pont-de-Velle, « arrivée de France pour glorifier Dieu », assistée, 18 fév. 1696. — (Jeanne), *id.* 1697 ; — (Perrette) du Pont-de-Velle, *id.* 1699.

— (Jeanne), veuve et sa fille, du Pont-de-Veyle, assistées à Genève à 18 sols par semaine, 1700 (Bourses franç. de Lausanne et de Genève).

1. BATAILLE. Pierre *Bataillie* « cordonnier nagueres demourant en la ville de Bourges », reçu habitant de Genève, 9 oct. 1550. — Anthoenne Bataille « rentreyeur[1] du pays de Blois », *id.* 4 sept. 1551. — Bertrand Bataille, écolier gascon, martyr, brûlé à Chambéry, 1555. — (Jacques), de Toulouse, orfévre, condamné par le parlem. de Toulouse, 16 juin 1562, et pendu le 29 août suivant. — (Jean), même condamnation, 12 oct. 1562.

2. BATAILLE (Antoine), procureur du roi à Castres, épouse, vers 1660, Jeanne *de Laroque*. — (Jean), seigneur de Cuq-Toulza, lieutenant du juge de Castres, épouse, 29 avril 1664, Madeleine *de Thomas-Labarthe*. — (Marthe), avec un enfant, assistée à Londres, 1702; (Jeanne) *id.* 1702. — (Suzanne), de Luraz en Vivarais, assistée à Genève, 1705. —(Martin-Guillaume), pasteur de l'église de Stonehouse, 1769-91.

3. BATAILLE (Le capitaine). Pierre de Rostaing de Bataille, dont la famille était d'Aucelle, dans le Champsaur (maintenant dans le canton de St-Bonnet, Htes-Alpes), était déjà en 1562 ancien de l'église du Champsaur. Il est signalé en cette même année 1562 comme un des plus actifs lieutenants du baron des Adrets guerroyant dans le Lyonnais [II, 116; VI, 341]. On ignore le restant de sa vie (Roman).

BATAILLER (Antoine), natif de Castres, auteur de *Mémoires sur les guerres de la religion dans la province de Languedoc, pendant les années* 1584, 1585 et 1586. Ces mémoires très-détaillés n'ont jamais été publiés; ils se conservaient dans la bibliothèque du château d'Aubaïs [Haag II, 18] et paraissent s'être perdus. L'historien de Castres (M. le pr C. Rabaud, *Hist. du protestantisme dans l'Albigeois et le Lauragais*, 1873, in-8o) n'en fait point mention. Diverses branches de la famille Batailler florissaient à Castres dans la première moitié du XVIIe siècle : Jean, marié à Rachel de Beauregard, 31 déc. 1609; Michel, marié v. 1620 à Jeanne *Guibaud;* Isaac, procureur en la chambre de l'Edit, marié à Esthor *de Pélissier* dont il eut Jeanne, 1622; Jean, 1624; Pierre, 1627. Ce Jean devint procureur à son tour, par lettres patentes du 25 nov. 1666. — (Salomon) greffier à la cour, mari de Jeanne *de Fos*, dont il eut une fille et deux fils, Isaac et Jean, de 1624 à 1628.

BATALLY (Mlle) « femme de M. *Cognard* et originaire de Bordeaux, dame de condition, ne pouvant à l'époque des persécutions suivre la religion réformée à Rouen, se décida à fuir en Angleterre. Pour y parvenir, elle traita avec le capitaine d'un petit navire qui la fit cacher à fond de cale, où elle se trouva à côté d'un pasteur qui fuyait également. On leur avait pratiqué une cachette sous des ballots de marchandises. Au moment de partir, le pasteur demanda à Mme Cognard comment une femme de sa qualité pouvait se décider à abandonner son pays et ses richesses. « Il n'est rien, dit-elle, que je ne sacrifiasse pour la gloire de mon Dieu. » Bientôt après, un soldat de la maréchaussée entra dans le navire, et voulant s'assurer s'il ne s'y trouvait pas de protestants fugitifs, il plongea son épée dans les ballots de marchandises. La pointe de cette épée pénétra dans le corps du pasteur, qui supporta la blessure sans faire le moindre mouvement et sans pousser un cri; il eut même le soin courageux d'essuyer la lame de l'épée qui l'avait blessé, à mesure que le sbire la retirait à lui, afin que les traces de son sang ne décelassent point sa présence, ni celle de la dame cachée à ses côtés. Madame Cognard, arrivée en Angleterre, passa en Hollande et se retira à Delft, où elle vécut du produit de la vente d'un magnifique collier de perles, seul reste de son opulence. Elle avait eu la précaution d'envoyer auparavant en Hollande ses deux jeunes filles, sous la garde d'une servante catholique. Celle-ci, au moment de franchir la frontière, avait caché ces deux enfants dans deux grands paniers recouverts de légumes qu'elle allait vendre, disait-elle, au marché voisin. Ce sont les portraits de Mme Cognard et de l'une de ses filles devenue Mme *Fargues*, que j'ai pu voir dans la maison de M. Liotard [consul

[1] Ouvrier raccommodeur dans la fabrique du drap.

de Genève et de Sardaigne à Amsterdam, qui ont été l'occasion de ce] récit fait par Mlle Liotard. (« Tournée de M. le pr J.-P. Hugues en Hollande », 1856 : *Bull.* V, 480). — On trouve en effet mentionnés, de 1660 à 1673, sur la « Liste des nobles protestants » rouennais au XVIIe siècle (*La perséc. faite à l'église de Rouen*, pub. par M. Lesens, in-4°, 1874) quatre écuyers du nom de *Congnard* : les sieurs du Coudray, de Rombosq, du Fossé et de Tournebucq audiencier en la chancellerie de Rouen.

BATARANIEU (Henri), de Conserans, galérien, 1746.

BATEREAU (Estienne), « libraire natifz d'Anjou », reçu habitant de Genève, septemb. 1554.

BATET (Joseph), emprisonné à la Bastille, 1685 [X, 434].

BATEUX ou Batteux (Jean), de St-Quentin, Picardie, 55 ans, avec sa femme, Elisabeth, et six enfants, réfugié et assisté à Londres, 1702.

BATIGNE (Paul), médecin. L'académie de Montpellier, où il avait pris ses degrés, le nomma membre correspondant, lorsque le désir de professer librement sa religion l'eut décidé à aller s'établir à Berlin. Il était agrégé au collége supérieur de cette dernière ville, et médecin des maisons de charité françaises, lorsqu'il mourut, à la fleur de l'âge, en 1773. On a sous son nom : *Essai sur la digestion et sur les principales causes de la vigueur et de la durée de la vie*, Berl., 1768, in-12 ; Paris, 1769, in-8° [Haag II, 18]. — Un Batigne, de Réalmont, était réfugié à La Haye en 1699. — Un autre Batigne ou *des Batignes*, marchand des environs de Castres, réfugié à Londres en 1706 (Pradel).

BATIN (Richard), fut un des premiers Français qui s'établirent dans la Caroline du Sud ; il était propriétaire à Charleston en 1672. — Jean *Baton* et Marie Fosteen sa femme s'établirent à Charleston en 1677. Plus tard, Isaac Baton « natif de l'Eschelle, en Picardie » se joignit avec sa famille à cette colonie (C. W. Baird).

BATRY, Elisabeth veuve de Jacob Batry, de Guise, 73 ans, assistée à Londres, 1705.

BATSALE, ancien de l'église d'Orthez, 1663 (Tr 236). — Zacharie de Batsale sieur de Castilhon, v. 1680 [IV, 656] — (Henri de) capitaine au régiment de Navarre en 1683 [IV, 656], réfugié à Berlin à l'époque de la Révocation et incorporé dans les grands mousquetaires de Brandebourg. — Un Batsale, de Pau, abjure en 1685.

BATTE (Jean), consul de Nimes, 1619 ; obtient un banc au temple, 1638 ; mort, 1643. — Autre, riche paysan des Cévennes, fusillé en 1702 [III, 288].

BATTI. François, Marianne et Elisabeth Batti ou *Baty*, assistés à Londres, 1721.

1. BATTIER, famille originaire de St-Saphorin près Lyon, qui dès la fin du XVIe siècle alla s'établir à Basle et de là fournit à l'Allemagne, jusque vers la fin du XVIIIe siècle, un grand nombre de savants et de professeurs.

Eloge de Samuel Battier par Roques (*Nour. Biblioth. germanique*, t. III).

2. BATTIER (Pierre), d'Annonay, réfugié de l'armée du Piémont à Genève, y reçoit un viatique pour Magdebourg, 1706.

BATUT (Jean), « collégiat de St-Martial », et Raymond Batut, condamnés à mort par le parlem. de Toulouse, 1562. — Henri Batut ou *du Batut*, sieur de La Roche, natif de Turenne, étudiait à Genève en 1622 (H. Batutus Turenensis et non Turonensis, liv. du R.) ; il fut pasteur à Argentat, colloque de Limosin, en 1626, à Figeac en 1649 [IV, 319]. — (Pierre) sieur de La Roche, natif d'Eymet en Périgord, pasteur de Cardailhac en 1637 et 1644 (Aymon I, 303 ; II, 694). — Une famille Batut était à Puylaurens au XVIe siècle et y subsiste encore.

BATZ (Jean de), seigneur de Monon [Haag II, 18] et neveu de Manaud de Batz qui, bien que catholique, fut un des plus fidèles serviteurs de Henri de Navarre et combattit à ses côtés à la chaude affaire d'Eause, où ce prince courut les plus grands dangers. Jean de Batz, né à Nérac, épousa dans cette ville, en 1584, Anne *de Gamardes*, sœur du capitaine Jacques *de Gamardes*. En 1596, il servait, comme homme d'armes, dans la compagnie d'ordonnance *d'Albret-Miossens*. Par son testament, daté du 5 sept. 1614, il demanda à être enseveli dans le

cimetière des Réformés. Il laissa un fils et cinq filles, dont trois moururent sans alliance; les deux aînées épousèrent, Susanne, un habitant de Nérac nommé Matthieu *Du Luc;* et Olympe, Barthélemy *de La Rivière.* Quant au fils, appelé Joseph, seigneur du Guay, de Laudibat et de Gontaut, il prit pour femme, en 1619, Marie-Rachel *de Vaqué*, fille d'un avocat au parlement de Bordeaux. En considération de ses bons services, Louis XIII lui accorda, en 1628, une sauvegarde pour les biens qu'il possédait en Guyenne, et le nomma, 1634, capitaine d'une compagnie de cent hommes de guerre, dans le régiment de Castelnau. Il mourut à Calais deux ans plus tard, laissant trois fils qui faisaient, comme lui, profession de la religion protestante. On ne connaît que le nom du second; il s'appelait Joseph. L'aîné, Jean, suivit la carrière des armes, et se signala dans les guerres de Guyenne, notamment à l'attaque des retranchements de La Bastide. Il mourut, vers 1684, et selon sa recommandation, il fut enterré dans le cimetière des Réformés. Il avait épousé, en 1654, Marie, fille de Samuel *Lormier*, avocat au parlement de Bordeaux, et de Marie *de Barrière.* Elle était veuve de... *Du Long*, et mourut en 1680, lui laissant trois fils et deux filles. L'aîné, Samuel, resta célibataire. Joseph se réfugia en Allemagne, servit avec distinction dans les grands Mousquetaires, et mourut, couvert de blessures, à Berlin, 1730. François, né en 1670, baptisé, le 16 juin, dans le temple de Nérac, abjura vers 1685, ainsi que ses deux sœurs, Olympe et Susanne.

Le troisième fils de Joseph de Batz, Charles, sieur de Laudibat, fut nommé, en 1651, capitaine dans le régiment d'infanterie de Jonzac, à la tête duquel il reçut, en 1666, une blessure qui le mutila. Six ans auparavant, il s'était marié avec Marie *de Parabère*, fille de Samuel de Parabère, receveur général d'Albret, et de Jeanne *de Morin.* Outre une fille, nommée Jeanne, qui vécut jusqu'en 1743, il en eut trois fils qui, après la révocation de l'édit de Nantes, offrirent leurs services aux États généraux. Ils passèrent en Angleterre avec le prince d'Orange et furent tués tous trois à la bataille de la Boyne, en 1690, étant capitaines d'infanterie.

BAUCHE, famille d'artistes parisiens dont nous ne connaissons que le fragment suivant de son état civil, tiré des registres de Charenton.

Pierre Bauche, sculpteur, épouse, au mois de nov. 1629, Marie *Noret* ou *Nouret* ou *Noiret.* Ils ont pour enfants : 1° Mathias, nov. 1630; 2° Jacob, juin 1634; 3° Pierre, mars 1635; 4° Marie, mars 1640 (parrain, Sylvain Bauche; marraine, Clauda *Charles*), qui épousa Charles *Michelin*, peintre, et en 2es noces Bonaventure *Champion;* 5° David, décemb. 1644 (parr. Jean *Marot*; marr. Anne Bauche), mort en 1646; 6° Germain, août 1646; 7° Catherine, avril 1648; 8° Marie-Madeleine, juill. 1649, mariée, 26 fév. 1673, à Thomas *Lemoine*, marchand de Rouen; 9° Anne, mariée avec Jacques *de Maugès*, horloger, fils de Pierre *de Maugès*, graveur à Poitiers. — Le deuxième de ces enfants, Jacob, sculpteur et peintre, épouse à Charenton, en mai 1661, Marguerite *Herbinot* ou *Harbunot* (voy. ci-dessus Arbunot), fille de David, passementier, et de Catherine *Chauvé*, dont il a : Jacques, juill. 1662 (parr. Jacques *Rousseau*, peintre; marr. Marie *Briot*); Pierre-Marguerite, juin 1669 (parr. Pierre *Briot* peintre; marr. Marguerite Michelin); Thomas, juin 1672; Georges-Louis, août 1676 (parr. Georges de La Court, sculpteur); Paul, nov. 1677 (parr. Paul de Ry, architecte); Catherine, mai 1680; Marie-Anne, oct. 1681. — Toute cette lignée descendait peut-être de Pierre Bauche, sculpteur ornementiste picard dont on cite (De la Fons de Melicocq, « Les artistes du nord de la France ») de magnifiques dressoirs exécutés en 1416 pour la ville de Béthune.

BAUCHENU, lieutenant-général de Pontoise en 1562 [Haag II, 19]. — Nous lisons dans le journal de Pierre Bruslart, abbé de Joyenval, sous la date du 20 juillet 1562 : « Le lieutenant-général de Pontoise, nommé Bauchenu, fust exécuté par justice et arrest de la Cour, et fust pendu en Grève, pour avoir faict prescher soubs le nom du roy dedans la ville de Pontoise et lieux circonvoisins, en autre forme que l'Église ancienne. »

A cette époque, une violente réaction s'opérait contre les huguenots. Le parlement de Paris avait décrété de prise de corps toute personne soupçonnée de professer la religion nouvelle, et la populace se livrait à tous les excès autant par amour du désordre que par fanatisme. « Pour estre jeté en la rivière, dit Crespin, au lieu d'estre conduit en prison, il ne falloit qu'estre appelé huguenot en pleine rue, de quelque religion qu'on fust. » Dans les environs de Paris, la position des protestants n'était pas moins misérable. Pour ne parler ici que du Vexin, dont Pontoise était la capitale, les châteaux d'un grand nombre de gentilshommes furent saccagés, heureux encore les propriétaires quittes pour la perte de leurs biens ! Pendant l'absence du sieur *de Berti*, qui avait sans doute suivi Condé à Orléans, sa maison fut assaillie par une bande de forcenés qui égorgèrent un de ses fils, accablèrent de mauvais traitements sa femme et ses domestiques, et les jetèrent dans une prison d'où ils ne sortirent qu'à la conclusion de la paix. Le seigneur *de Bantelu* ne fut pas mieux traité. Celui *de Haudrencourt* se vit attaqué dans son château, quelques jours après son retour d'Orléans, par tout une compagnie de gens de pied qui escortait l'artillerie destinée au siége de Rouen. Quoique seul avec ses deux filles, il se défendit avec tant de vigueur que les assaillants, désespérant de forcer la maison, y mirent le feu. Chassé par les flammes, il s'élança par une fenêtre, gagna le bord de la Seine, se jeta à la nage, et déjà il touchait à l'autre rive, lorsqu'une balle lui fracassa la tête. Quant à ses filles, dépouillées jusqu'à la chemise, elles furent conduites dans les prisons de Vernon ; mais le lendemain on leur rendit la liberté.

BAUDAN, nom d'une nombreuse et importante famille de Nimes [Haag II, 19]. = *Armes :* Palé d'argent et de sable, écartelé d'azur à un cerf rampant d'argent, au chef cousu de gueules à un croissant d'argent.

Branche de St-Denis. 1. Pierre Baudan, seigneur de St-Denis, épousa, 4 nov. 1545, Barthélemie *Riveirolles*. Il assista aux diverses délibérations du conseil de ville tenues en 1560, 1561, 1562 en faveur de la Réforme. Au mois de septemb. 1560 il fut un des membres du conseil adjoints aux consuls pour répondre au maréchal de Joyeuse qui se plaignait des assemblées et des prêches que les Nîmois tenaient alors et pour avertir les consuls d'avoir à les faire cesser. Ceux-ci répondirent : « Il est vray, Mgr, que les assemblées pour respect de la Religion en maisons privées où se font presches, prières, mariaiges et baptesmes et aussi sépultures publicques en cymitières sans prebtres se continuent ; et y a plus grand nombre et affluence de gens que ne y eut jamais, sans toutes foys aulcun port d'armes prohibées. Bien y a quelques gentilshommes voysins qui assistent pourtans leurs épées, etc. Au reste, Mgr, l'on y vist en grande paciffication et obéissance du roy et de la justice. » Pierre de Baudan fut élu ancien du Consistoire de Nîmes en 1578. Sa femme lui donna plusieurs fils : Maurice, Guichard, Guillaume, Blaise, etc.

2. Maurice Baudan, sr de St-Denis, contrôleur et conseiller du roi, ancien du consistoire en 1580, épousa, sept. 1574, Etiennette *Tutelle*, et mourut le 13 avril 1602. Il eut treize enfants : 1° Pierre, né en fév. 1576, maitre des comptes à la cour de Montpellier; 2° Jacques, oct. 1579, grand voyer de France en la généralité du Languedoc et intendant des gabelles; 3° Jean, septemb. 1581, conseiller du roi au bureau du domaine en la sénéchaussée de Beaucaire et de Nimes et doyen du présidial et sénéchal; mari, 30 avril 1610, de Marthe de *Moncalm-Gozon*, mort le 8 mai 1659, laissant neuf enfants nés de 1610 à 1622; 4° Louis, 1583; 5° Guillaume, 1585; 6° Loyse, 1587; 7° Émile, 1588; 8° Claude, 1590; 9° Loyse, 1593; 10° Daniel, 1595-1658, marié en 1625 à Rose *de Tournier*, dont il eut entre autres enfants Pierre et Jacques. Pierre, né en 1627, avocat, marié en 1652 à Marie, fille du pasteur *Rosselet*, mort le 28 nov. 1713. Il avait subi la conversion, mais son curé lui refusa la sépulture ecclésiastique estimant que sa mort n'avait pas été catholique. On a de lui un écrit intitulé : *Pièces justificati-*

ves de la sédition arrivée à Nîmes le 4 septembre; Paris, 1650, in-4°. Jacques, frère de Pierre, né en 1631, était seigneur de Cabanes et ne nous est connu que pour s'être marié trois fois, en 1662 à Gabrielle *de Bouzanquet*, de Sommières, en 1669 à Judith *Illaire*, et en janv. 1680 à Gabrielle *de Fontfroide.* — 11° Marthe née en 1596; 12° Maurice, en 1597; 13°, Charles, 1598-1600.

3. Guichard de Baudan, maistre des ouvrages et bastimens royaux en la sénéchaussée de Beaucaire et de Nîmes. Nommé ancien de l'église le 24 déc. 1597, il refusa cet honneur et fut souvent en démêlés avec le consistoire qui entre autres le suspendit publiquement de la Cène en 1605 pour avoir envoyé son fils aux jésuites de Tournon. Il fut marié à Clauda *de Brueys* et en secondes noces à Honorade *de Villages,* morte le 8 juin 1620; il mourut lui-même le 4 juillet suivant. De son premier mariage il avait eu huit enfants : 1° Léonarde, janv. 1580; mariée à M. *de Lauzière* conseiller du roi, morte en 1622; 2° Antoine, mars 1584; 3° Guillaume, 1587; 4° Anne, mai 1590; mariée, 6 août 1623, à Guy *Astier*, pasteur d'Uzès; 5° Jean, 1592; 6° Denis, 1593; 7° Gabrielle, 1598; 8° Blaise, 1596-1602. — Le deuxième de ces enfants, Antoine, succéda à son père dans la charge de maistre des bâtiments. Ce n'était pas un ingénieur sans mérite car il avait pensé avant Riquetti à creuser le canal du Languedoc, et il avait exposé ses idées à ce sujet dans un *Avis au cardinal de Richelieu pour la jonction de la mer Océane avec la Méditerranée;* Paris, 1633, in-8°. Il épousa Isabeau *de Valès* et il en eut, de 1620 à 1628, cinq enfants : Isabeau, Alix, Tristan, Claude et Jean. Ce dernier, sieur d'Harcourt, fut marié en 1668 à Marthe *de Lageret,* puis en 1683 à Marguerite *de Roux,* de Montpellier.

4. Guillaume de Baudan, seigneur de Villeneuve; probablement celui dont il s'agit dans les articles suivants des registres du consistoire : « Guillaume Baudan, capitaine, cité pour avoir joué au ballon » 4 avril 1584; censuré pour avoir dansé, mars 1585; censuré à deux autres reprises pour la même faute; accusé et vivement censuré pour avoir dansé chez le lieutenant Rozel, fév. 1589. Il épousa Jacquette *du Solier*, dont il eut 1° Charles, s^r de Villeneuve, né en 1604, diacre en 1652-54; marié à Gabrielle *de Barnier*, puis, en juin 1660, à Lucrèce *d'Orgères*, de Grenoble; 2° Loyse, 1605; 3° Jacques, 1608, marié à Catherine *de Montmejan;* Pierre, 1611-avril 1616; Pierre, septemb. 1616; Alix, 1619. — Un Guillaume de Baudan, qui est peut-être le même que ce sieur de Villeneuve, avait épousé, 18 oct. 1594, Alix *de Favier*, de laquelle il eut un fils, Jean, baptisé à Nîmes, le 4 septembre 1597.

Branche de Vestric [1]. 5. Jacques de Baudan, seigneur de Vestric, était 2e consul de Nîmes en 1586, diacre de l'église en 1614 et 1615; il mourut le 5 septemb. 1618, laissant de son mariage avec Jeanne *de Barrière,* morte en 1619, huit enfants : Jacques, 1576; Maurice, oct. 1578; Marguerite, 1580-96; Louis, 1583; Esther, 1585; Françoise, 1587; Guillaume, 1592; Léonarde, 1596. — Le second de ces enfants, Maurice, seigneur de Vestric, docteur ès droits, conseiller du roi, viguier de Nîmes en 1613, 1er consul en 1653, épousa Gabrielle *de Montcalm-St-Véran* et mourut le 10 avril 1659. Il eut douze enfants : 1° Jeanne, née en 1606, mariée en 1631 à Isaac *Fournier*, pasteur de Clarensac; 2° Marthe, née en 1608, mariée à Pierre *de Morice;* 3° Loys, s^r de Vestric, 1611-1683, père de Pierre, pasteur; 4° Suzanne, 1612; 5° Madeleine, 1614, mariée en 1645 à Barthélemy *Icard*, avocat; 6° François, 1616, marié, 1665, avec Anne *de Roux*, de Montpellier; 7° Henri, né en 1618, marié, 1652, à Jeanne *Imbert*, d'Anduze, et pasteur de Nîmes; 8° Jean s^r de Fontenille, 1620-1684, capitaine de cavalerie, diacre de l'église de Nîmes, 1680-83, marié à Madeleine *de Cappon;* 9° Susanne, 1621; mariée, 1645, à François *de Mirman;* 10° Charles, né le 19 fév. 1623; 11° Maurice, né en 1630, seigneur de Trescol, capitaine de cavalerie, marié en 1680 à Marie *de Domergue*, veuve du conseiller du roi, François de

[1] Vestric et Caudiac forment une commune du canton de Vauvert.

Baudan. Le douzième enfant de ce mariage, Antoine, qui naquit à une date de nous inconnue, embrassa la carrière pastorale. Il fit ses études dans sa ville natale, Nîmes, fut reçu ministre au synode du bas Languedoc tenu à Uzès le 19 juin 1642 et desservit successivement de 1642 à 1648 les églises de Bellegarde, Bouillargue, Redessan ; Aigues-Mortes (1644-45) et Anduze (1645-49). Il fut alors appelé à Nîmes pour aider Jean *Chauve* que la vieillesse accablait. Il quitta Nîmes en 1656.

6. Antoine et son frère Henri mentionné plus haut (n° 5 au 7°) furent donc pasteurs à Nîmes à la même époque, mais le premier ne figura qu'à titre secondaire et passager. Henri de Baudan, au contraire, fut un pasteur des plus notables que Nîmes ait autrefois possédés. Le consistoire envoya trois de ses membres le demander au synode de Florac en 1649, et sollicita, l'année suivante, au synode d'Uzès, pour le garder. En 1651, les registres portent par deux fois le témoignage du « contentement que la compagnie reçoit de M. Baudan et prie Dieu pour la continuation de son ministère. » Au mois de juillet de la même année, ces registres reçoivent la transcription d'une lettre du roi au ministre en félicitation de sa « fidélité et affection. » Nouvelle lettre, deux ans après, dictée par le même sentiment, qui était la reconnaissance du gouvernement pour les protestants influents qui travaillaient à prévenir les agitations et à calmer leurs frères. Voici cette dernière dépêche :

De par le Roi. Cher et bien aimé, ayant été avertis des mouvemens et levées des gens de guerre qui se sont faites dans notre pays de Vivarez et provinces voisines par nos sujets de la R. P. R. et considérant combien il est important a notre service et au repos de nos dits sujets de prévenir les mauvaises suites qui pourroient arriver, nous envoyons par dela sur cette occurrence le sieur de la Tilonière lieutenant des gardes de la Reine, notre très honorée dame et mère ; nous avons voulu vous faire cette lettre par lui pour vous mander et ordonner d'ajouter toute créance a ce qu'il vous dira de notre part ; vous assurant que vous employant pour faire et accomplir nos intentions, nous vous en reconnoitrons par les effets de notre bienveillance aux occasions qui s'en offriront. N'y faites donc faute, car tel est notre plaisir. Donné à Paris, ce 4e jour d'aoust 1653. Louis. — Phelippeaux.

MM. Erman et Réclam qui ont publié cette lettre [1] ajoutent : « Cet homme respectable à plus d'un égard avoit servi comme pasteur, pendant près de 50 ans, les églises du Languedoc, et en particulier celle de Nîmes. Il passa par Francfort-s.-M., en 1686, avec quatre fils : Jean-Henri, pasteur à Bagars ; Henri, pasteur à Moissac ; Louis, lieutenant de cavalerie au régim. royal étranger, marié à Susanne *de Mirmand* et mort à Wesel après être parvenu au grade de major ; Maurice, cadet de la compagnie des gentilshommes à Brissac. En 1688, MM. de Baudan père et fils allèrent aider dans leurs fonctions les pasteurs de Magdebourg. »

7. Nous avons nommé (n° 5, au 3°) Pierre Baudan, pasteur, fils de Louis de Vestric. En 1671 (15 avril) il se présenta au synode du bas Languedoc, à Nîmes, postulant son admission au saint ministère ; mais il n'avait pas alors la sévérité de conduite qui était requise ; il avait été censuré pour fréquentation des « cabarets » (reg. du consist. 23 mai 1670) ; il échoua, et ne put obtenir que la charge de faire les prières aux malades. Il passa en Angleterre. Là il reçut l'ordination (en 1674) des mains de l'évêque de Winchester, exerça quelque temps le ministère, et revint amendé. « Accordé au sieur Baudan, proposant, un témoignage de sa bonne vie et mœurs » (reg. 20 juin 1674). Il se représenta au synode de bas Languedoc (Montpellier, 8 sept. 1677) et fut admis l'année suivante (par le syn. de Nîmes). A la Révocation, il était ministre de « Severs en bas Languedoc » (c'est ainsi qu'écrit le consistoire). Il arriva à Amsterdam en avril 1686 et alla se fixer à Harlem où il fut mis au nombre des pasteurs pensionnaires de la ville, chargés des services extraordinaires institués pour les Réfugiés. Il jouissait d'une certaine fortune, car en 1692, voyant la situation péni-

[1] Ainsi que la précédente, III, 373. Conf. la lettre pareille adressée au past. Asimont ; voy. aussi, plus loin, l'article Campet, et autres.

ble de deux de ses collègues réfugiés, Jean *Barbin* et Samuel *de Brais*, qui étaient chargés d'enfants, il leur céda sa pension. On a de lui un sermon qu'il prononça en 1686 dans l'église wallonne de Delft et qu'il fit imprimer plus tard, sur les instances, dit-il, de personnes « très-versées dans notre langue et n'ayant pas moins de savoir que de délicatesse d'esprit. » C'est un livret de 8 et 70 pag. in-12, portant pour titre : « *Les devoirs des ambassadeurs de Christ* par Pierre Baudan de Vestric. » Il paraît avoir passé de l'église de Harlem à celle de Delft. Du moins a-t-on de lui un : « *Recueil de prières* pour l'usage des particuliers et des familles, par Pierre Baudan de Vestric, prêtre de l'église anglicane ; Delft, 1745, » dans la préface duquel il apprend au lecteur qu'il en a donné déjà une première édition en 1705, « parce que plusieurs fidèles du Languedoc, pensant qu'on pourrait en toute sûreté le leur envoyer par Toulon, le demandoient alors avec instance. » A la fin du volume, se lit cet avis : « On avertit tous les hommes en général, de quelque religion et de quelque pays qu'ils soient, que MM. les pasteurs de Delft donnent en pur don ce livre à quiconque leur en demandera un exemplaire pour soi ou pour autrui. » Ce recueil a été souvent réimprimé; nous en connaissons une édition de 1760.

8. Branches diverses. Blaise de Baudan épousa Bernardine *de Rozel*, dont il eut Pierre, né en 1604 ; puis, en secondes noces, Catherine *de Reynaud*, dont il eut, de 1610 à 1613, trois filles. — Jacques Baudan, suspendu de la sainte Cène pour s'être battu en duel (reg. du consist., 5 avril 1651). — Jean de Baudan d'Arcourt reçoit de feue dame Marthe *de Préneuf*, femme de messire Alexandre *de Brueys* s^{r} de Gatigues, un legs consistant en un tombeau au cimetière de la Couronne à Nîmes, fév. 1663. — Charles de Baudan, seig. de Montaud, de la ville d'Alais, épousa Madeleine *de Paillier* dont il eut une fille, Louise, qui fut mariée à Alais, fév. 1680, à Etienne *de Ribot* s^{r} du Plan, présents Guillaume et Daniel de Baudan s^{rs} de Montaud. Cette branche de Montaud se réfugia à Berlin (*Erman* III et IX). — Deux frères Baudan emprisonnés à Pierre-Encise pour crime d'assemblée religieuse, en 1687, y étaient encore en 1694 (Arch. M 670).

BAUDART (Daniel), pasteur à Pont-l'Evêque en 1620.

BAUDE (Claude), Issoudun, 1562 [I, 137 b]. — (David) aveugle, venant du Languedoc avec son fils, assisté à Genève pour aller en Allemagne, 1696. — Etienne *de Baude*, de Villeperdier en Dauphiné, avec femme et enfant, réfugiés à Bourg en Brandebourg, 1698.

BAUDEAN, illustre maison du Bigorre, qui se prétendait issue des anciens rois de la Navarre [Haag II, 20]. Deux de ses membres ont joué un rôle assez considérable dans l'histoire de nos guerres de religion ; c'est Pierre et Jean de Baudean, seigneurs de Parabère, fils de Bernard de Baudean et de Jeanne de Caubiot ou Cambion. = *Armes :* Ecartelé aux 1 et 4 d'or à l'arbre de sinople (Baudean) ; aux 2 et 3 d'argent à deux ours rampants de sable (Parabère).

1. Pierre de Baudean, seigneur de Parabère, homme d'un mérite singulier, disent les chroniqueurs du temps, fut élevé comme page dans la maison de Montmorency. Cette particularité nous explique ses liaisons avec d'Amville qui le nomma gouverneur de Beaucaire, en 1574, c'est-à-dire, à une époque où le soin de sa propre conservation forçait le maréchal à rechercher l'alliance des protestants. Quatre ans plus tard, sous le prétexte que Parabère ne maintenait pas une discipline assez sévère parmi les soldats de sa garnison, d'Amville voulut le déposséder ; il excita donc en sous main les habitants de Beaucaire et les poussa à une révolte qui coûta la vie au gouverneur, le 7 septembre 1578. Ce meurtre faillit demeurer inutile. Averti par le tumulte, Paul *Baudonnet*, lieutenant de Parabère, se hâta de se mettre en défense et repoussa toutes les attaques dirigées contre le château. Il fit, en même temps, demander du secours à Châtillon, qui réussit à se jeter dans la place à la tête d'un nombreux corps de troupes. Cependant après avoir vainement essayé dans une sortie de dissiper

les assaillants, Châtillon prit le parti de se retirer en laissant à Baudonnet deux cents hommes commandés par son lieutenant *La Bernardière*. Les protestants continuèrent à se défendre avec vigueur jusqu'au 4 février 1579, époque où la famine les obligea de capituler.

2. Jean de Baudean, comte de Parabère, marquis de La Mothe-Saint-Héraye, seigneur de Saint-Sauran et de Roche, châtelain de La Roche-Rufin, de Salles et de Fougeray, fut lieutenant-général au gouvernement du Poitou et gouverneur de Niort. La Chesnaye Desbois avance qu'il fut élevé à la dignité de maréchal de France, le 14 sept. 1622; mais nous avons tout lieu de croire qu'il s'est laissé induire en erreur par le Mercure français (déc. 1746), où il a puisé ce renseignement. Le P. Anselme ne donne nulle part ce titre à Parabère, et ce qui est plus concluant encore, Pinard, dans sa Chronologie militaire, ne le cite ni parmi les lieutenants-généraux ni parmi les maréchaux de France.

Selon d'Aubigné, Parabère n'offrit ses services au roi de Navarre qu'après le meurtre de son frère, c'est-à-dire, vers la fin de 1578. Sa bravoure le fit bientôt remarquer. En 1586, il était colonel d'un régiment d'arquebusiers en garnison à Damazan. Cette petite ville du Bazadois n'étant pas susceptible de défense, il l'abandonna à l'approche de Mayenne et se retira à Montauban. En 1587, Henri le choisit avec *Salignac* et *Castelnau*, pour commander l'infanterie de son aile droite à la bataille de Coutras. Ce fut lui qui, au rapport de quelques historiens, tua de sa main le duc de Joyeuse; tandis que Mézerai prétend dans son Abrégé chronologique, que « le duc de Joyeuse ayant généreusement pris la résolution d'aller mourir au canon, tomba entre les mains de deux capitaines (*Bordeaux et Descentiers*, d'après Voltaire) qui le tuèrent de sang-froid, etc.» L'année suivante, Parabère, à la tête de 300 arquebusiers de son régiment, reçut ordre d'appuyer l'entreprise de *Saint-Gelais* sur Niort. La brèche faite, il se jeta résolûment dans la place, et contribua puissamment à la conquête de cette ville. En récompense de sa valeur, il fut nommé gouverneur du château. En 1589, le roi de Navarre, devenu roi de France, lui donna une preuve signalée de la confiance qu'il avait en sa fidélité, en le chargeant avec Charles *Eschalard*, sieur de La Boulaye, de la garde du cardinal de Bourbon, son oncle et son compétiteur, qu'il avait fait transférer à Fontenay-le-Comte. Le roi des Ligueurs étant mort, 1590, Parabère rejoignit l'armée qui continuait à lutter contre le parti des Guises. L'année même, il reprit Corbeil et tenta une entreprise sur Chartres, dont il avait déjà emporté un des faubourgs, lorsqu'une blessure qu'il reçut, le força à la retraite. En 1591, il contribua à réduire Corbie sous l'autorité de Henri IV. « Il fut dressé une surprise sur Corbie, dit Sully dans ses Économies, laquelle succéda heureusement par le moyen de M. de Parabère.» En 1593, il combattit avec succès les Ligueurs dans le Poitou, et l'année suivante, il assista au siége de Laon.

Le Dict. de la Noblesse prétend qu'à cette époque Parabère s'était déjà converti au catholicisme, mais c'est une erreur; Sully nous apprend, au contraire, qu'il était fort zélé pour la religion protestante. Les Actes manuscrits des assemblées politiques ne laissent d'ailleurs aucune espèce de doute à ce sujet. En 1596, Parabère assista à l'assemblée de Loudun et renouvela le serment d'union en sa qualité de gouverneur de Niort, une des places occupées par les Protestants. En 1597, il se présenta de nouveau, avec *Constant*, *Monglat* et de *La Planche-Boutière*, à l'assemblée de Châtellerault. En 1598, nommé commissaire pour l'exécution de l'édit de Nantes à La Rochelle, ce ne fut pas sans peine qu'il parvint à l'y faire recevoir. Les zélateurs d'entre les Huguenots, le consistoire à leur tête, s'opposaient de toute leur force au rétablissement du culte catholique, de même que, dans d'autres villes, ceux du parti contraire s'opposaient à l'établissement du culte protestant. Les Rochelois ne voulaient pas souffrir « que l'hostie fust pourmenée le jour du sacre, ni aussi portée en pontificat aux malades, » et ils exigeaient « que les papistes ne fairoient point leurs agiots à l'enterrement de leurs

morts. » Tout ce que Parabère put obtenir, c'est qu'ils se contentassent de déposer une protestation entre ses mains. On a dit qu'il était dès lors entièrement dévoué à la Cour; mais rien ne le prouve. Il est vrai qu'à l'assemblée de Saumur, en 1611, il se montra assez accommodant pour que le gouvernement lui augmentât sa pension ; tandis qu'il retirait les leurs aux ducs de Rohan et de Soubise. Mais en 1615, à l'assemblée de Nismes, il signa encore le serment d'union; enfin, en 1620, il prit part, au moins par ses députés *Chauffepié* et *Sivord*, aux travaux de la fameuse assemblée de La Rochelle, quoiqu'il désapprouvât hautement, comme tous les gens un peu froids du parti protestant, la résistance de cette assemblée aux ordres du roi, ainsi que nous l'apprend une lettre de *La Tabarière* à *Duplessis-Mornay*, datée du 8 mars 1621.

Une note politique que nous avons eu l'occasion de citer déjà (col. 517) concourt à démontrer que, vers 1616, Baudean et sa famille, servaient encore dans les rangs de l'indépendance religieuse, mais avec cet esprit que les uns appellent pacifique, raisonnable, et les autres vénal. Ce fut un de ses fils qui commença la conversion de la famille, comme on l'apprend par une brochure intitulée : « *La conversion du sieur de Parabère* faicte à Rome le 1er janvier 1617, adressée à M. de Parabère, gouverneur pour le Roy en la ville et chasteau de Niort, son père. Paris, Edme Martin, 1617 », 44 p. in-12[1]. L'écrivain commence par quelques mots de froides excuses envers un père qu'il feint de croire irrité de cette apostasie et ne contient après cela qu'un exposé de l'excellence des doctrines romaines. Cela semble l'œuvre d'un prêtre. On ne sait pas même quel est le fils de Parabère qui parle, car il n'a pas mis son prénom. Le père et le fils s'entendaient fort bien. Ce dernier mourut en 1631, selon le Dict. de la Noblesse; en 1632, selon le Mercure. Il venait d'être nommé chevalier du Saint-Esprit, ordre fondé par Henri III et dont les statuts excluaient les non-catholiques. La mort ne lui

[1] Bibl. nat. aux mss. Mélanges de Clérembault, t. 1061, f° 13.

ayant pas laissé le temps de se faire recevoir, son cordon fut donné, en 1633, à l'aîné des deux fils qu'il avait eus de Louise *de Gillier*, fille de René de Gillier, seigneur de Salles et de Fougeray, restée veuve en 1588 de François *de Sainte-Maure*, baron de Montausier. Ce fils aîné, nommé Henri, était né en 1593. Il épousa, en 1611, Catherine *de Pardaillan*, veuve de Gédéon *d'Astarac*, et mourut en 1653 dans son château de La Mothe-Saint-Héraye. Le cadet, appelé Charles, eut plusieurs enfants dont une fille, Susanne, qui fut depuis la célèbre duchesse de Navailles.

Ce n'est pas assez de mentionner en passant cette note politique de 1615 ou 1616 à laquelle il vient d'être fait allusion. C'est un précieux rapport adressé au gouvernement de la régente Marie de Médicis et qui tient si étroitement à notre sujet que nous n'hésitons pas à le donner tout entier[1].

Des principaux chefs et hommes de valleur de ceux de la R. P. R.

Le duc *de la Trimouille* tient le premier rang et est en grande considération dans ce party a cause de l'honneur qu'on porte a la memoire de son père. Toutesfois en ces derniers mouvemens il laissa eschapper une occasion de se signaller, de sorte qu'il a besoing de faire quelque action rellevée pour faire voir que ce malheur ne luy arriva que par faulte de bon conseil, car la Cause ne demande pas de cappitaines sages de l'aage de seize ans, mais vaillans et hazardeux encores qu'ils aient les cheveux gris.

Le duc *de Bouillon* est sage, vaillant et grand cappitaine, puissant d'alliance et d'intelligence aux Allemaignes et au Païs bas, mais malheureux, fin et artificieux, plus amy de son bien que de toute autre chose et du quel on ne se servira jamais qu'avec nécessité.

Le Prince *de Sedan* son fils est regardé du parti beaucoup plus favorablement. Sa naissance et sa nourriture promettent de grandes choses, et n'est pas encore imbut des inclinations du père et au contraire semble en avoir pris les seules vertus en partage. C'est ung fan de lion, du quel il est bon de prendre garde.

[1] Il est (en copie) dans la collection Béthune, Bibl. nat. mss. fr. n° 3850, f° 37. MM. Haag (I, 184) inclinaient à le croire de l'année 1625. C'est une erreur, puisqu'on y signale Agrippa d'Aubigné qui avait fui la France dès 1620 et qu'on y donne Henri de La Trémouille comme n'ayant pas beaucoup plus de 16 ans, lequel était né en 1599.

Le duc *de Rohan*, ambitieux, bon esprit, courageux, et oppiniastre en sa religion, mais peu obligeant, necessiteux et pour cela inconstant. Il perdit tout son crédit dès Nantes ; le Roy n'aura pas grand peine à le conserver.

Le sieur *de Soubise* son frère est séditieux, brouillon et estourdi, collere et partant incapable de grands affaires.

Le duc *de Suilli*, judicieux, prevoyant, grand homme d'Estat, mais un peu avaricieux.

Je laisse le marquis *de Rosny* depuis sa nouvelle conversion auprès de son père qui est duc et pair de France suivant le rang de cette qualité.

Le mareschal *des Diguières*, vaillant et heureux grand cappitaine, pere des soldats, puissant en sa personne, mais libertin, amy de son plaisir plus que de la cause et d'ailleurs vieux et mourant s'estant pour son repos rangé auprès de Sa Mté, et partant le party affoibly de ce coste la.

Quant au sieur *de Chastillon* je l'ay pensé tirer du pair pour le mettre le premier, estant sans doute en plus grande considération que pas ung d'eulx. Son nom est grand parmy les huguenotz qui le font loüer et estimer des ministres et de tout le party. Le souvenir qu'on a de son grand pere, de ses frères et de la congnoissance qu'on a de sa propre vertu, qui ne dedaigne point [1].

Le sieur *de La Force*, le pere de cestuy cy est grand, sage, constant et fidelle a ce qu'il promet, ambitieux, hardi mais non pas seditieux.

Le comte *de La Suze* est courageux, mais non pas cappitaine.

Le sieur *de Rambure* [Harambure] est homme de main et de conseil, prudent, secret et fort obstiné.

Le sieur *de Boisse*, cestuy cy entend bien son mestier, demande la guerre et pourroit estre emploié pour la cause en de bonnes occasions.

Le sieur *de La Noüe* homme de bien, vertueux et vaillant, ennemy du desordre et de la confusion, qualitez qui le font louer et estimer des ministres et de tout le party.

Les sieurs *Daubigny* pere et fils, courageux, hazardeux, inventifz, hardis en leurs conseilz, doctes, obligeans en leur conversation, puissans a persuader de parolles et de faict, amis de la Cause; le fils est plus patient que le père.

Les sieurs *de Parabel* [Baudéan de Parabère] pere et fils, gens de bien, pacifiques et communs amis de la conservation de leurs biens et fortune; de petitte ou nulles entreprinses.

[1] Dans cette fin et dans l'article suivant il y a quelque faute ou omission de copiste.

Le sieur *de La Rocheboncourt*, gendre dudit sieur Parabel, brave de son sang, homme de fatigue et de grand service, le quel pour ces considerations mérite d'estre conservé.

Le marquis *de La Moussaye* homme riche et bien voulu de ses amis, mais peu remuant.

Le comte *de Montgommery*. Je me suis oublié de donner rang a sa quallité par la quelle il est plus recommandable envers la Cause que par le merite de sa personne.

Le sieur *de Chasteauneuf*, de Limousin. Cestuy cy faict grand bruit pour les querelles particulières. Il est fort hardy et courageux.

Le sieur *de S.-Germain Beaupré*; cestuy cy est secrect, artifficieux, couvert, habille, vaillant et patient et non pas accommodé de moiens et dont pour cella il est beaucoup moins estimé qu'il ne vault.

Il y en a encores beaucoup d'autres, possible plus nottables que quelques-uns de ceux qui sont desnommez a ce présent roolle ; mais l'on y pourra adjouster.

BAUDECOURT, famille de Castres. JACQUES, consul de Castres en 1649 épousa : 1° Marie *Espardalié*, dont il eut Susanne en 1633 et Etienne en 1635; 2° Marthe *Fos*, qui lui donna quatre fils : Isaac, Job, Jean, David, de 1639 à 1645. ÉTIENNE, ci-dessus, épousa Marie *de Pujol* dont il eut Jean, 1660; Isaac, 1664.

1. BAUDESSON (JEAN), un des massacrés de Vassy, 1562.

2. BAUDESSON, famille d'honorables marchands et artisans de Metz, qui eut à souffrir à l'époque de la Révocation et se réfugia en Allemagne. On cite Daniel [Haag II, 22] né à Metz en 1649 et Abraham son frère en 1652, arquebusiers, qui allèrent s'établir à Berlin ; Abraham devint économe de l'hôpital français de cette ville, et y mourut en 1718. Un de leurs descendants, nommé aussi Daniel, s'est fait un nom dans l'orfévrerie par l'excellence de ses ouvrages. Elève de Samuel *Coliveaux*, il se perfectionna à Paris et acquit dans son art une supériorité dont il donna la preuve en exécutant pour le roi de Prusse plusieurs morceaux qui passaient pour des chefs-d'œuvre. Il mourut orfévre de la Cour en 1785. — Sara Baudesson, veuve de Daniel *Guépratte*, libraire de Metz, épousa en secondes noces, 1692, Jean Marion, sieur de Marbé.

— Au XVIIIe siècle était à Metz une famille *Baudesson* de Chanly, peut-être une branche de la famille précédente, restée ou redevenue catholique (voy. Michel, Biogr. du parlem. de Metz).

3. Une dame appartenant à cette famille, Suzanne *Gentilhomme*, femme de Jean Baudesson l'aîné, fabricant de draps, âgée de 75 ans, avait refusé de signer la formule d'abjuration et à l'heure de la mort (décemb. 1686) elle avait repoussé les rites catholiques et le curé. Suivant les ordres envoyés de Paris, on fit subir à son corps les mêmes outrages qu'on venait d'infliger déjà pour le même motif à deux autres personnes de Metz : un cordonnier nommé *Robin* et un conseiller au parlement, Paul *de Chenevix*, vénérable magistrat octogénaire. On portait le corps à la prison, là on l'étendait sur une claie en fer, la face contre terre, nu ou en chemise, et de la prison on le traînait par la ville jusqu'à la voirie où on le jetait parmi les chevaux et les chiens morts. Jean *Olry*, dans son petit livre de « La persécution de l'église de Metz », raconte le fait en quelques lignes et témoigne de l'horreur que les huguenots et de la honte que les catholiques éprouvaient à ce spectacle. Les prêtres eux-mêmes supplièrent pour qu'on le fît cesser. Un autre récit beaucoup plus circonstancié nous en est parvenu. Il fait partie d'un volume de mémoires écrit vers 1750, en allemand, par une descendante de la victime, Mme J.-M. *Jassoy* , née *Morizot*, qui l'avait recueilli de la bouche de sa grand'mère Mme *Jacob*, propre petite-fille de Mme Baudesson et témoin oculaire. Tous ces noms sont messins et ces diverses familles unies par des alliances, ayant fui de Metz à la Révocation, s'étaient établies à Francfort-s.-M. et en divers lieux de la Hesse, particulièrement à Hanau. Elles y sont encore. En 1858, M. le pasteur Jean Schmid, ministre de la parole de Dieu à Sterbfritz (Hesse-Cassel) et allié lui-même à ces familles, écrivit une traduction française des Mémoires de Mme Jassoy et voulut bien (grâce à notre collaborateur M. *Leclerc*, pasteur de Hanau) offrir cette traduction à la Bibliothèque du protestantisme à Paris. En attendant que se présente une opportunité pour publier cet écrit, nous en extrairons l'épisode dont il s'agit :

«... Mon grand père refusa de signer. On lui laissa un dragon comme a tous ceux qui ne signaient pas ; le lendemain deux, puis trois et l'on continua jusqu'à ce qu'ils en eurent douze mangeant à discrétion, outre une pièce d'argent qu'on était obligé de mettre sous leur assiette. Le jour où ils furent douze, ils avaient tant bu qu'ils prétendirent avoir a manger des ortolans rôtis. Ma grand mère leur représenta qu'il n'y en avait point à Metz et qu'on ne voyait d'ortolans qu'a la table des rois. Mais, ajouta-t-elle, pour les apaiser, je vous promets un bon dîner demain et la cave ouverte. — « Eh bien, nous nous en contenterons, répondirent les dragons, à condition que vous nous fassiez aussi promener aux flambeaux par la ville ce soir après souper. » Elle le promit, fit chercher deux flambeaux, et on les mena par la ville où ils voulurent. Le lendemain après le repas que ma grand'-mère leur avait donné, elle était si fatiguée qu'elle alla au fond de la cour et s'assit sur la première marche de l'escalier qui conduisait à la fabrique, les appartements qui étaient sur le devant de la maison étant remplis par les soldats. De lassitude elle s'endormit et ne s'aperçut pas que les dragons étaient descendus dans la cour et dansaient. L'un d'eux courut à elle en criant : « Viens danser avec nous, vieille huguenotte, tu nous as fait un si bon dîner! » et il la prit par le corps d'une force si terrible qu'elle fit un cri et tomba en défaillance. Mon grand père accourut et la fit transporter sur un lit; elle souffrait extraordinairement. Le médecin et un chirurgien reconnurent qu'elle avait deux côtes cassées. Mon grand père alla porter ses plaintes. L'on vint au nom de la justice tout examiner: le medecin interrogé si le mal était dangereux dit : Elle est âgée et d'une complexion délicate, elle n'en reviendra pas. Le commissaire fit son rapport. Le lendemain l'on vint de la part de la justice lever l'exécution [c'est a dire qu'on renvoya les dragons], mais on défendit à mon grand'père de rester auprès de son épouse. On lui assigna sur le derrière de sa maison quelque appartement où il dut se tenir avec les enfants. Il y en avait six. On mit un soldat à la porte de l'appartement de ma grand mère pour empêcher qui que ce fût des siens d'y entrer, on lui donna une femme catholique pour la servir et un prêtre venait la voir plusieurs fois par jour. L'on venait aussi tous les jours de la part du parlement lui

faire lecture de l'ordre du roi pour la contraindre à signer l'abjuration. Elle refusa fermement chaque fois et dit qu'une fois pour toutes elle ne changerait pas sa religion, mais qu'elle avait une grâce à demander qui était que le parlement lui permît d'embrasser son mari et ses enfants avant de mourir. Elle dit cela avec tant d'énergie que l'envoyé du parlement ne répliqua rien et promit de faire son rapport. Il revint le lendemain ; elle était fort affaiblie. Il lui lut l'ordonnance comme les jours précédents en renouvelant son injonction de signer. Elle répondit qu'elle ne signerait pas, que ce n'était pas cela qu'elle lui avait demandé, qu'elle voulait voir son mari et ses enfants. « Ecoutez avant toute chose, répondit-il, votre condamnation, puisque vous êtes rebelle aux ordres du roi. » — « J'écoute, vous ne me ferez plus de mal, dit-elle d'une voix entrecoupée, je vais mourir. » — « Si vous persistez dans votre obstination et que vous ne vous rangiez pas avant de mourir à la religion catholique, vous serez.. m'entendez-vous ? » — « Oui, je vous entends » — Vous serez vous, votre mari et vos enfants, mis à la porte de chez vous, le scellé sera posé sur tout ce qui vous appartient, votre bien sera mis aux enchères ; on le partagera en deux depuis les cendres du foyer jusqu'à vos bijoux et la moitié en sera confisquée au profit du roi. Ecoutez encore. Aussitôt après votre mort, on mettra votre corps au cachot et il y restera jusqu'à ce que le bourreau vienne le prendre afin de le traîner par la ville et de l'aller jeter à la voirie, où il sera rongé par les corbeaux. » — « Que cette sentence est dure !.. hélas, grand Dieu ! aide-moi à la soutenir ! Mon pauvre et cher mari !... et vous mes pauvres enfants !... hélas quelle épreuve ! ah, quelle sentence !.. pire qu'à un malfaiteur ! » Le prêtre était là. Il était toujours présent à la lecture. Il dit : « Madame Baudesson, au nom de Dieu ayez pitié de vous même... et de votre mari, et de vos enfants. Ils seront ruinés, l'avez-vous compris ? Pour l'amour d'eux changez vite de religion et donnez gloire à Dieu, aux Saints, à la sainte Vierge. » — « Je donnerai gloire à Dieu en lui restant fidèle, en gardant la foi que j'ai en lui et en Jésus-Christ. Je ne changerai pas ma religion. » — « Mais considérez l'affront que l'on fera a votre corps. » — « N'importe ! Il ne s'en apercevra pas. » — « Mais vous faites le malheur de votre famille. » — « Hélas, si mon mari et mes enfants restent fidèles à leur religion ils seront assez riches et le grand Dieu ne les abandonnera pas. Faites les venir. Je sens approcher ma fin. » On les alla chercher, mais on leur défendit de lui parler ni de la Bible ni de la religion. Elle les encouragea, les bénit l'un après l'autre et dit : « Je n'en puis plus, que je suis lasse ; adieu, adieu ! recouchez moi... Seigneur Jésus reçois mon esprit ! » puis elle joignit ses mains, tourna sa tête vers le mur, n'articula plus un mot et expira quelques heures après. Mon grand père fut reconduit au logement qui lui avait été assigné avec defense d'en sortir. On vint ensuite lui donner connaissance de la sentence prononcée contre sa femme et on le poussa hors de chez lui avec cinq de ses enfants, parmi lesquels il y avait une petite fille aveugle ; le sixième était un fils marié chez qui se retira toute la famille. Mon grand'père employa vainement tout son crédit pour détourner l'arrêt prononcé contre le corps de sa femme. Tout ce qu'on lui permit par grande grâce fut d'oser lui mettre trois chemises l'une dessus l'autre comme aussi trois cornettes pour garantir la tête.

Le bourreau, escorté d'une garde nombreuse, se rendit à la prison où elle était, la coucha sur un **S** de fer, où le corps fut fixé par les crampons, la tête dépassant l'**S** et les pieds fixés du côté du cheval attelé à cette sorte de claie. Le bourreau prit le cheval par la bride et traversa la ville ainsi. La tête heurtait sur chaque pierre [et malgré les cornettes, on la voyait (lit-on dans *Olry*, édit. 1859, p. 109) « toute découverte, avec des cheveux blancs traînant dans la boue »]. Ce spectacle révolta la nature de tous ceux qui le virent ; les catholiques mêmes, honteux, cachaient leurs visages. Mon grand père obtint, au bout de huit jours, la permission d'aller l'enterrer mais lui-même, avec un aide. Sa fabrique, sa maison, ses effets, tout fut vendu au plus offrant, car il persistait dans sa religion ; tout son bien fut partagé en deux parts depuis la cendre des cheminées jusqu'aux meubles et immeubles ; le roi confisqua la moitié du prix et lui rendit l'autre moitié. Les ouvriers criaient vengeance contre un pareil jugement quoique la plupart catholiques... »

BAUDET (Jehan), « natif du pays de Lorraine, de la ville de La Motte », reçu habitant de Genève, août 1849. — (Pierre) médecin ; protestant d'Orléans, 1568 ; — autre, sieur Du Coudray, massacré à Orléans, 1572. — Le sieur de Chaffin, mort à Vaunaves en Dauphiné ; le seigneur du lieu lui refuse sépulture en sa terre (*Plaintes des égl. réf.* 1597, p. 148). — Claude Baudet, sieur de Chaffin [Haag II, 23] fut le seul des Français réfugiés qui obtint un siège dans un tribunal brandebourgeois. Sorti de France avant l'édit de révocation, il

habitait déjà Berlin en 1673. Il remplit pendant plusieurs années les fonctions de conseiller à la Chambre de justice électorale et mourut en 1695. Par disposition verbale, il légua sa fortune qui était considérable aux pauvres de l'église française; mais ses héritiers, réfugiés eux-mêmes en Angleterre et en Hollande, et soumis sans aucun doute à de nombreuses privations, refusèrent de ratifier un acte de libéralité qui, vu les circonstances, pouvait passer pour excessif. Sur leurs pressantes réclamations, l'électeur rendit un arrêt qui, sauf une somme réservée aux pauvres, attribua la succession à Guillaume *Le Normand* de Fontaine, à Anne *Le Normand*, sa sœur, et à Marguerite *Grené* des Jarreaux, cousins-germains du défunt. — (Jeanne) mise aux Nouv.-Cathol. de St-Lô, 1688; y était encore en 1693. — (Isaac), sa femme et deux enfants, assistés à Londres, 1702.-- (Jeanne), d'Alençon, 62 ans, *id.* 1710. — (Louis), âgé de 21 ans, mis aux Nouv.-Cathol. d'Alençon en 1774; y était encore en 1781 (Tt 302).

1. BAUDIER (Didier), un des premiers réformés de Montpellier, vers 1560 [III, 351 a]. — (Jean) clerc au parquet de la chambre de l'édit à Castres, 1621.

2. BAUDIER (Dominique), écrivain et jurisconsulte [Haag II, 23], qui latinisait fort mal son nom en s'appelant Baudius, naquit à Lille le 8 avril 1561. Il venait à peine d'atteindre sa sixième année, lorsque le sanguinaire Fernand de Tolède, duc d'Albe, fut envoyé dans les Pays-Bas pour dompter la révolte de ces provinces et en extirper l'hérésie. Le père de Baudier se réfugia à Aix-la-Chapelle avec son fils et sa femme, nommée Marie Heems. Ce fut dans cette ville que le jeune Baudier reçut la première instruction sous la direction de Livin Massys, de Tournai, et d'un Français qu'il appelle Ludovicus *Transaquanus* (Traverseau?). A la mort de son père, en 1576, il alla continuer ses études à l'université naissante de Leyde. Quelque temps après, il partit pour Genève où il étudia la théologie. De retour à Gand, en 1583, il y soutint ses thèses, puis il se rendit de nouveau à Leyde où il reçut le bonnet de docteur en droit des mains de Hugues *Doneau*, le 4 juin 1585. A peine gradué, il fut attaché à l'ambassade que les États généraux envoyèrent à Élisabeth. Son séjour en Angleterre le mit en relation avec des seigneurs du plus haut rang et des savants du premier mérite, dont aucun ne lui témoigna plus de bontés que Philippe Sidney, qui le protégea tant qu'il vécut. Baudius, de retour en Hollande, fut admis dans le corps des avocats de La Haye (janv. 1587); mais il ne tarda pas à prendre en dégoût cette carrière, et vint à Paris où il se lia avec plusieurs personnages de distinction. En 1591, le président de Harlay lui conseilla de se faire recevoir avocat au parlement, et il lui en facilita les moyens; cependant Baudius ne paraît pas avoir exercé sa profession en France plus qu'en Hollande. Dans ses Origines de la ville de Caen, Huet nous apprend qu'il fut nommé, l'année suivante, professeur de droit dans l'université de cette ville, à la recommandation du président de Thou; mais la mésintelligence s'étant mise entre lui et ses collègues, il quitta bientôt cette place pour revenir à Paris où il continua de vivre dans une position qui n'était rien moins que brillante. L'espérance l'aidait à supporter un état voisin de la pauvreté. Il ne rêvait rien moins qu'une ambassade; il s'était imaginé que les États généraux le nommeraient leur résident auprès de Henri IV, et pendant dix ans il se nourrit de cette chimère. Enfin, fatigué d'espérer en vain, il consentit à accompagner en Angleterre, en qualité de secrétaire, Christophe de Harlay, ambassadeur du roi de France auprès d'Élisabeth. Ce rôle secondaire ne flattait que médiocrement son ambition; aussi accepta-t-il avec empressement, en 1602, la chaire d'éloquence à l'université de Leyde. En 1607, il remplaça Paul Mérula dans celle d'histoire, et en même temps, il fut chargé de faire un cours de droit romain. Il remplit ces fonctions avec éclat, mais il eut beaucoup d'envieux et d'ennemis. Non-seulement on parvint à lui ôter la chaire de droit romain, dont il conserva toutefois les émoluments; mais on réussit presque à le faire frapper de bannissement.

Après s'être épuisée à soutenir une guerre ruineuse et sans gloire contre les Provinces-Unies, l'Espagne soupirait après la paix. Le général espagnol, Ambroise Spinola, qui manquait de ressources pour entretenir ses troupes, la désirait lui-même. Baudius crut devoir prêter au parti de la paix le secours de sa plume, et il publia, sous les pseudonymes de Latinus Pacatus et de Julianus Rosbecius, deux harangues où il conseillait fortement aux États de conclure avec l'Espagne. En même temps, il eut l'idée imprudente de mettre au jour un petit poëme qu'il avait composé en l'honneur de Spinola. De tels écrits soulevèrent contre lui une furieuse tempête. Ses ennemis persuadèrent au prince Maurice qu'il y était offensé et que l'auteur s'était laissé gagner par l'argent de la France. Ce ne fut pas sans peine qu'il évita une accusation de haute-trahison.

On doit regretter que Baudius n'ait pas apporté le même esprit de conciliation dans ses querelles littéraires. Ses ennemis, au reste, et c'est peut-être là son excuse, ne lui épargnaient ni les injures ni les calomnies. On l'accusa des vices les plus honteux. Ils affirmaient aussi qu'il s'était converti ; à les entendre, il était même déjà pourvu d'une riche abbaye. Rien cependant n'était plus faux. Ce qu'il y a de vrai, dans toutes ces invectives, c'est que Baudius était trop adonné aux amours faciles, et que le surnom d'*Ancillarius* ne lui fut pas appliqué sans raison. Il mourut le 22 août 1613, à l'âge de 52 ans, laissant sa seconde femme enceinte d'une fille. Il avait obtenu en 1611, après maintes sollicitations, la charge d'historiographe des États de Hollande, qu'il partagea avec Meursius.

Si Baudius avait des vices, il ne manquait pas de qualités ; il était plein de franchise et fidèle dans ses amitiés. « Du côté de l'esprit, dit Paquot dans ses Mémoires littéraires, on peut le regarder comme un des plus beaux génies de son siècle. Il possédait toute l'élégance des langues grecque et latine, et il a parfaitement imité la grâce des anciens, sans laisser d'être original. » A cela il joignait une grande facilité, une abondance prodigieuse d'idées, une érudition immense. Tous ces mérites ressortent dans ses œuvres.

I. *Oratio auspicalis in Plinii panegyricum*. Lugd. Batav., 1603, in-4° ; réimp. dans l'édit. des *Orationes* de 1642, et dans l'édit. du Panégyrique de Pline, Lugd. Batav., 1675, in-8°.

II. *Poemata*. — Selon Bayle, la 1re édit. de ces poésies aurait paru en 1587. Borrichius, Paquot, Watt et M. Brunet citent, au contraire, comme l'édit. princeps, celle qui sortit des presses de Thomas Basson, Lugd. Batav., 1607, petit in-8° ; réimprimé dans la même ville en 1616, petit in-8° ; puis à Amst., 1640, petit in-12, et Lugd. Batav., 1670, in-12. La Biog. universelle indique une édit. d'Amst., 1638, in-12, qu'elle prétend être la meilleure. Les bibliographes que nous avons consultés n'en font aucune mention. L'édit. de 1616 a été augmentée et enrichie de la vie de l'auteur et de son épitaphe. Celle de 1640 comprend une dédicace de l'auteur aux Etats généraux datée de 1607, la vie de Baudius avec son portrait et quelques pièces de vers à sa louange. Viennent ensuite quatre livres d'*Iambes*, adressés à Michel Hurault de L'Hôpital chancelier de Navarre, Louis Servin avocat général, Duplessis-Mornay, de Thou, etc. ; — un livre de *Iambes funèbres* où il célèbre Philippe Sidney, Janus Douza, Claude Du Puy, Juste-Lipse, Arminius, etc. ; on y remarque aussi une satire virulente contre le roi d'Espagne, Philippe II ; — un livre de *Vers trochaïques* sur divers sujets ; nous y signalerons, entre autres, une traduct. du cantique de Moïse et un éloge de Bèze ; — quatre livres de *Gnomes* en vers ïambiques, imprimés séparément sous le titre *Moralis et Civilis sapientiæ monita*, Lugd, Batav., 1611, in-12. — Les Gnomes sont suivis d'un livre d'*Héroïdes* où l'on trouve un nouvel éloge de Bèze ; — d'une *Sylve de poésies diverses*, satires mordantes ou éloges de personnages vivants, entre autres, de Rubens et de Fra Paolo ; — de deux livres d'*Odes*, d'un second livre d'*Héroïdes* et d'un *Recueil de poésies diverses*.

III. *Gnomæ commentario illustratæ*, Lugd. Batav., 1607, in-8°. — Cet écrit, mentionné par Watt, n'est vraisembla-

blement qu'une première édition des *Sapientiæ monita* cités plus haut.

IV. *Oratio funebris in obitum J. Scaligeri*, Lugd. Batav., 1609, in-4°; *ibid.*, 1617, in-8°; réimp. dans l'édit. des *Orationes* de 1642.

V. *Oratio ad studiosos Leydenses ob cædem commilitonis tumultuantes*, Lugd. Batav., 1609, in-8°; réimp. dans l'édit. des *Orationes* de 1642.

VI. *Carmina gratulatoria honori Spinolæ dicata*, Lugd. Batav., 1609, in-4°.

VII. *Oratio de induciis belli belgici*, in-4°; réimp. avec les *Orationes*, édit. de 1642, puis à Amst. 1654, in-12. — Nous avons parlé, d'après Bayle, d'un second discours sur le même sujet, mis au jour sous le pseudonyme de Rosbecius; aucun bibliographe n'en fait mention.

VIII. *Monumentum consecratum honori et memoriæ Britanniarum principis Henrici Frederici*, Lugd. Batav., 1612, in-4°.

IX. *De induciis belli belgici lib. III.* Selon Pope, Blount et Paquot, la 1re édit. parut en 1613, in-4°; réimp., Lugd. Batav., apud Elzev., 1617, in-12; 1629, in-12; trad. en flamand, Amst., 1616, in-4°. — Ce fut pour s'acquitter de ses devoirs d'historiographe qu'il composa cet ouvrage qui se fait remarquer surtout par un style d'une pureté classique.

X. *Epistolarum centuriæ duæ.* Accedunt epistolæ clarorum virorum ad D. Baudium, etc., Lugd. Batav., 1615, in-8°. Une 2e édit. parut dans la même ville, selon Watt, en 1620, in-8°; une 3e fut publiée à Amst. en 1639, in-12, augmentée d'une centurie, ainsi que les édit. postérieures dont la dernière paraît être celle que citent Watt et M. Brunet sous le titre : *Epistolæ. Accedunt Orationes et libellus de fœnore*, Amst., Elzev., 1662, petit in-12. — Dans ses lettres, dit Valère-André, Baudius a écrit avec un bonheur incroyable, et il s'y exprime de manière qu'il semble y vivre et y respirer. Et Paquot : « Il ne se peut rien de mieux écrit dans le genre épistolaire. » On admire surtout la naïveté, la grâce et l'élégance du style, que ne désavouerait pas Cicéron. Bayle lui reproche de s'y donner trop de louanges et d'y paraître trop gueux, trop importun à ses amis, trop mendiant, trop vain, trop intéressé, trop déréglé. La vérité se trouve entre ces extrêmes.

XI. *De fœnore commentariolus*, Lugd. Batav., 1615, in-8°; réimp. depuis 1650 à la suite de ses Lettres.

XII. *Orationes quatuor*, Lugd. Batav., 1617, in-8°.

XIII. *Orationes*, Lugd. Batav., 1619, in-8°; *ibid.*, 1625, in-8°; Amst., 1642, in-12; Lugd. Batav., 1650, in-12. Dans ces deux dernières édit. les Discours sont déjà réunis aux Lettres. On retrouve dans ces Discours toutes les qualités qui ont assigné à Baudius un des premiers rangs parmi les prosateurs latins de son siècle. L'Index librorum prohibitorum jussu Innocentii XI (Rom. 1681) les a réunis aux Poëmes dans une condamnation commune.

XIV. *Amores, edente Petro Scriverio. Accedit Lælii Capilupi cento Virgilianus in fœminas; Ausonii cento nuptialis; pervigilium Veneris*, etc., Amst., 1638, petit in-12. — Cet ouvrage est très-recherché, quoiqu'il ne soit pas aussi rare, fait observer M. Brunet, que beaucoup de bibliographes l'ont prétendu. Il ne renferme de Baudius que quelques lettres et deux ou trois petits poëmes anacréontiques. En le publiant, Scriverius n'avait, dit-on, d'autre but que de jeter du ridicule sur notre poëte.

Dans sa liste des ouvrages de Baudius, Watt cite encore *Icones pacificatorum Belgii et induciarum belli belgici historia*, Amst., 1618; Lugd. Batav., 1629, in-12. Ne serait-ce pas le même écrit que celui que nous avons déjà indiqué sous le n° IX ? Nous sommes disposés à le croire.

Colomiès enfin nous apprend que Baudius, lui aussi, avait entrepris de travailler à la réunion des Églises chrétiennes. Sincèrement attaché à la cause de la Réforme, il gémissait de la voir compromise dans les violentes querelles soulevées par l'arminianisme; mais il n'a rien publié sur ce sujet.

Rubens, qui était l'un des correspondants de Baudius, exécuta son portrait qui fut gravé pour la 3e édition de ses poésies et la 2e de ses lettres.

Hoffmann Peerlcamp, *De poetis Neerlandorum*. —

Paquot, *Mémoires*, VIII, 390. — St-Genois, *Biogr. nationale de Belgique.*

1. BAUDIN (Audouin), de Milhau, étudiant à Genève, 1571 [1]. — (Pierre) et Marie *Racasse*, mariés à Loudun, 1570. — (Gasparde), du Forez, venue à Genève pour abjurer, 1702. — (Judith) assistée à Londres, 1721. — (Marguerite) marquise de La Barre, 1720 (Arch. n. E 3406). — Baudin-Roquillon, de Ruffec, enfermé aux prisons d'Angoulême pour crime d'assemblée religieuse, 1745 (E 3506).

2. BAUDIN (Artus), de Sedan, enfermé aux Nouveaux-Convertis de Châlons, en 1686 (Arch. nat. Tt 321). Cette violence, exercée à Sedan au moment de la Révocation, nous autorise à croire qu'avant le funeste édit de Louis XIV la famille de Baudin des Ardennes, qui s'est rendue célèbre dans le dernier siècle de notre histoire, était d'origine protestante.

3. Anne-Alexandre Baudin, d'abord conseiller au Présidial de Sedan, y devint receveur des finances en 1748 et directeur des postes en 1752 (Bouilliot, Biogr. ardennaise, 1830, 8°).

4. Son fils, Pierre-Charles-Louis, né le 18 déc. 1749, avocat, puis successeur de son père dans la Direction des postes, maire de Sedan en 1790, fut élu membre de l'Assemblée législative, de la Convention nationale, puis du Conseil des Anciens. C'était un homme d'une tenue grave, d'une probité sévère, qui se distingua parmi les plus éclairés, les plus dignes, les plus laborieux dans les diverses assemblées dont il fit partie et dont il fut souvent président. Il vota courageusement contre la condamnation de Louis XVI, et dans ses actes comme dans ses discours se montra également ennemi des jacobins et des royalistes. Les gens de lettres lui doivent une gratitude particulière parce que, archiviste de la Convention avec Camus, il fut rapporteur et véritable auteur de la loi conservatrice et excellente du 5 messidor an II qui organisa sur tout le territoire de la République le service public des archives. Il mourut subitement à Paris, 14 oct. 1799, d'un accès de goutte remontée par suite du saisissement de joie qu'il éprouva en apprenant le retour de Bonaparte en France. Il n'avait connu que le général Bonaparte.

5. Charles, fils du précédent, né à Paris le 21 juillet 1784, à peine âgé de 15 ans et sortant de rhétorique, entra dans la marine sur les conseils du premier consul. Il s'engagea comme novice sur un petit bâtiment de l'Etat et obtint six mois après le grade d'aspirant de 2e classe. Dès ce premier début, sa carrière peut être proposée comme modèle d'une activité tranquille s'avançant progressivement, purement, lentement jusqu'à la gloire. Il commença par un voyage scientifique, sous les ordres du capitaine Nicolas Baudin qui, dit-on, n'était pas son parent, et qui passa trois années (1800-1803) à visiter les côtes de l'Australie et les îles de la Sonde avec les navires le Géographe et le Naturaliste. En 1805, devenu enseigne de vaisseau, il s'embarqua de nouveau pour une campagne dans les mers de l'Inde. Ce n'était plus une expédition scientifique; la marine française était sous le coup du désastre de Trafalgar. Cependant elle se hasardait encore à des engagements isolés où les dangers n'étaient pas moindres pour nos marins. Le jeune enseigne, monté sur la frégate la Sémillante, donna maintes preuves d'une grande habileté dans la manœuvre, d'un sang-froid intrépide et principalement de cette qualité peut-être la plus difficile de toutes : l'autorité dans le commandement. Au mois de février 1808, la Sémillante, dans un combat contre une frégate anglaise, venait d'avoir son capitaine et le capitaine en second mis hors de combat; Baudin indiquait à un de ses canonniers la direction où pointer, quand un boulet ennemi lui emporta le bras droit et une partie du côté. Il fut pendant six mois entre les mains du

[1] Le vieux français *Baud* ou *Baude* (avec ses dérivés Baudin, Baudet, Baudard, etc. et ses expletifs Lebaud, Libaude, Alibaud, etc. signifie « hardi, vaillant. » C'est *Validus*. Le Dictionn. de Littré, trompé à chaque page par nos philologues germanisants, le pretend venu de l'allemand *bald* ou *bold* qui a le même sens, et il cite la chanson de Roland : « Li emperère se fait balz » ; — « balz fu et preus. » Mais on ne saurait où trouver dans bald ou bold le z dont balz aurait hérité tandis qu'il se trouve tout seul dans *val'd's*, où les deux brèves *va*, *li*, en s'amalgamant ont fait une longue qui porte l'accent. Et comment soutiendrait-on que *baldet* (« muntez fud en baldet et ferté » (Rois III, XI, 18) vienne de quelque *baldung* ou *baldnisz* et non de *validitas* ?

chirurgien; mais guéri et toujours plein de vigueur, cette terrible blessure ne fit que rendre encore plus imposants sa belle tenue et son martial visage. Revenu en France au printemps de 1809, il continua son service sur les côtes de la Méditerranée pour la protection du commerce de Toulon et de Marseille, et fut encore blessé dans divers combats contre la marine anglaise. A la chute de l'empire, il était capitaine de frégate et n'avait que trente ans. L'un des plus jeunes et certainement l'un des plus expérimentés parmi les officiers de son arme, il pouvait prétendre aux plus hauts grades en peu de temps; mais il refusa de servir les Bourbons. Il entra dans la marine marchande, se maria au Havre en 1822, puis s'y établit en fondant une maison de commerce. La révolution de juillet réveilla son enthousiasme patriotique, mais sa maison de commerce fut entièrement ruinée. Il rentra au service de la marine en 1833 avec son grade de 1815 et fut chargé d'une mission à la fois politique et militaire à Lisbonne. L'année suivante il eut le grade de capitaine de vaisseau, en 1838 de contre-amiral et la même année il eut le commandement d'une expédition composée de quatre frégates et plusieurs corvettes, dont l'une montée par le prince de Joinville, fils du roi Louis-Philippe, chargée d'aller exiger satisfaction d'injures faites au pavillon français par le gouvernement du Mexique. Le 27 novemb. (1838) après une seule journée de bombardement il s'empara de la forteresse de S.-Jean d'Ulloa qui défendait la ville de Vera-Cruz. C'était un de ces succès comme ceux de l'armée française en Algérie, succès remportés contre un trop faible ennemi et qui devaient plus tard induire la France à de funestes illusions sur sa puissance, mais c'était un succès loyal et plein d'honneur. L'escadre française avait mis en ligne 96 bouches à feu; la forteresse en avait 186 et 10,000 hommes de garnison. Quand le général mexicain se rendit, l'un des articles de la capitulation stipulait que Vera-Cruz ne recevrait aucune augmentation de garnison; mais le gouvernement du Mexique refusa sa ratification et introduisit aussitôt de nouvelles troupes. Baudin ne songea pas à obtenir ce que les armées allemandes appellent un « effet psychologique » et, pour s'abréger peine et danger, à faire pleuvoir les obus sur la cité populeuse qui s'étendait à moins d'un kilomètre en arrière de S.-Jean; dans la nuit du 5 décembre, il forma trois colonnes d'attaque et à 4 heures du matin, ses marins s'élancèrent vers les remparts, les forcèrent et en firent le tour, enclouant sous la fusillade ou jetant à la mer toutes les batteries ennemies, sans que les citadins inoffensifs eussent rien à souffrir. La paix fut signée au mois de mars 1839 et Baudin rentra en France vice-amiral. L'année suivante il dirigea une expédition à peu près semblable à la précédente, dans le Rio de la Plata, et en 1848 et 49, il commandait une escadre envoyée dans les eaux de Naples et de la Sicile. Il avait atteint l'âge du repos et ne servit plus depuis lors, que dans les inspections et les comités. Sa haute raison d'accord avec les vieux souvenirs de sa famille l'avaient ramené, du catholicisme, à une ferme et vive adhésion aux doctrines protestantes. Quand fut organisé, en 1853, le conseil central des églises réformées il en obtint la présidence, qu'il exerça jusqu'à la fin de ses jours avec un souffle chrétien dont un témoin oculaire a rendu en ces termes la chaude impression : « Il avait le désir ardent du bien, le zèle de la paix et de l'union. Nous avons vu cet homme que n'avait jamais ému aucun péril de la mer et des combats s'attendrir au milieu d'une assemblée où la désunion semblait prévaloir ; et à la vue de ce vieillard mutilé et en apparence aussi robuste qu'aux jours de sa jeunesse, mais vaincu en ce moment par son trouble ; à la vue de sa tête chauve et blanchie que l'émotion courbait, de sa figure vénérable mouillée de pleurs, toute l'assemblée tressaillit et chacun emporta au fond de son âme une admiration étonnée pour ce cœur si chaleureusement aimant et chrétien (Ath. *Coquerel*). » Un accident détermina, au printemps de 1854, de graves désordres dans les organes atteints par ses anciennes blessures et il expira le 7 juin dans la plénitude de sa noble intelligence. — L'amiral Baudin

a laissé deux fils, dont l'un, Charles, a exercé de hautes fonctions dans la diplomatie française, et l'autre dans l'administration des chemins de fer.

Baudiné, voy. Crussol.

BAUDON (ou Bandon?). « A la Mothe-Daignes, un fils de Bernard Baudon ; les yeux lui furent arrachés tout vif. — Un autre fils du même, despouillé en chemise pour estre tué, mourut d'espouvantement ; — Marie *Borridonne*, femme de Bernard Baudon ; un premier lui coupa trois doigts de la main gauche, perça son bras droit avec un baston ferré et puis l'acheva de tuer à la Mothe-Daignes ; Baudon, mutilé vivant ; — la femme de Tacy Baudon et leurs cinq enfants morts de faim et de froid à Cabrières » (T. de Bèze, *Hist. des égl.*, III, 345, 274, etc.) ; tout cela en 1562.— La d[lle] Baudon, en Picardie, emprisonnée pour la religion, 1688 (Arch. E 3374).

1. BAUDOUIN (François), plus souvent *Balduinus* [Haag I, 27], un des plus grands jurisconsultes, théologiens et historiens du XVI[e] siècle, naquit à Arras le 1[er] janvier 1520.

Si l'on s'en tenait aux témoignages de Papire Masson, de Ghilini, de Valère André, de Moréri, et en général des écrivains catholiques antérieurs à Bayle, lequel leur reproche avec vivacité d'avoir, sinon altéré, au moins dissimulé la vérité, la France protestante n'aurait aucune raison pour revendiquer cet homme illustre. A les en croire, il n'aurait pas cessé de professer, pendant toute sa vie, la religion romaine. Niceron et Paquot, plus sincères, reconnaissent qu'il embrassa les opinions nouvelles, mais en affirmant qu'après avoir changé jusqu'à sept fois de croyance, il finit par mourir dans le sein de l'Église hors de laquelle, disent ses docteurs, il n'y a point de salut.

Cette inconstance de Baudouin dans ses sentiments religieux lui est aussi reprochée par les protestants et lui a valu les épithètes méprisantes de *Tritapostata* et d'*Ecebolius;* mais, après avoir comparé avec soin ce qui a été publié sur ses prétendues apostasies, nous sommes demeurés convaincus que ce qu'on peut lui reprocher surtout, c'est une grande indifférence pour les formes sous lesquelles se manifeste la pensée religieuse. Cette indifférence devait lui être imputée à crime dans un siècle d'effervescence où tous les esprits bouillonnaient. Nous reconnaîtrons, si l'on veut, qu'il fit preuve de peu de prudence en essayant de se porter médiateur entre des partis trop exaspérés pour entendre la voix de la raison ; nous admettions qu'il eut tort d'irriter Calvin, dont il avait été l'ami, en le traitant de perturbateur du repos public ; mais dans sa conduite, dans ses actes et dans quelques-uns de ses écrits, nous trouverons que, jusque dans les dernières années de sa vie, il resta fidèle à la cause de la réforme, réclamant constamment contre les abus qui s'étaient introduits dans l'Église. S'il se sépara des réformateurs, c'est qu'il était de ceux en grand nombre, tels qu'Erasme, L'Hospital, Montaigne, de Thou qui désiraient que la régénération du catholicisme s'opérât sans révolution, par les voies légales, et qui désapprouvaient une séparation violente. Nous n'avons donc point à hésiter : Baudouin mérite une place ici.

Il fit ses études d'une manière brillante, à Louvain. En 1540 il vint à Paris et se logea chez Charles *Du Moulin*, un des plus savants jurisconsultes de ce siècle. Il était de retour dans sa patrie en 1542, mais il revint à Paris bientôt après pour surveiller l'impression de ses premiers et savants Commentaires sur Justinien et les Institutes. Pendant le court séjour qu'il avait fait dans sa ville natale, Arras, il s'était lié avec « un certain personnage » qui y prêchait secrètement les principes de la réforme, mais qui ne tarda pas à être découvert et transféré à Tournay, où il paya de sa vie son zèle pour la religion protestante. Compromis dans cette affaire, Baudouin fut ajourné comme suspect d'hérésie. A cette nouvelle, il se hâta de partir pour Tournay ; mais arrivé à Péronne, il céda aux instances de sa mère, revint sur ses pas et se laissa condamner par contumace au bannissement perpétuel et à la confiscation de ses biens. (Voy. Bibl. nat. mss. Dupuy, t. 5 : *Rappel du ban exécuté contre François Balduin*, docteur ès-droicts, comme suspect d'hérésie). Le jeune légiste avait donc bien ga-

gné sa qualité de huguenot. Il fit alors son premier voyage en Allemagne. Il vit Bucer à Strasbourg, Calvin à Genève ; mais, de retour à Paris, il continua de fréquenter les églises catholiques.

Soit que la dissimulation qu'il s'imposait lui pesât, soit pour toute autre cause, il retourna à Genève en 1547 et rentra dans le sein de l'Église réformée. Ses relations devinrent plus intimes avec Calvin, à qui il donna dès lors dans ses lettres le nom de père. L'année suivante, la protection de L'Hospital lui fit obtenir la chaire de droit dans l'université de Bourges. Il assure qu'il fut attaqué en route par une bande de huguenots qui le dépouillèrent de tout ce qu'il possédait, et lui enlevèrent des tables et des mémoires qu'il avait recueillis avec beaucoup de travail pour une histoire ecclésiastique. Avant de prendre possession de sa chaire, il reçut le bonnet de docteur, 12 mars 1549, au rapport de Cathérinot dans son Calvinisme de Berri. Les sept années environ qu'il passa à Bourges furent troublées par la jalousie de *Duaren* avec qui il eut de fréquentes querelles. Des maîtres, l'animosité se communiqua aux élèves dont les disputes compromirent souvent l'ordre public. Fatigué enfin de ces luttes, Baudouin se décida à retourner en Allemagne. Il quitta Bourges en 1555, date que porte le discours prononcé par lui à Strasbourg lorsqu'il y ouvrit un cours de droit.

Il prit sa route par Genève, dans l'intention de saluer Calvin avec qui il n'avait pas cessé d'entretenir une correspondance active. « Il n'est pas inutile de faire remarquer, dit Niceron, qu'il prenoit toujours dans ses lettres à Calvin le nom de Petrus Rochius, pour lui donner à entendre qu'il auroit dans son attachement à sa doctrine une fermeté semblable à celle de la pierre et de la roche. » Ces assurances n'étaient pas inutiles, car depuis son retour en France, Baudouin avait repris l'exercice de la religion romaine. Aussi le rigide réformateur lui adressa des reproches mérités et ne consentit à lui pardonner qu'à la suite du repentir qu'il témoigna. C'est alors qu'il se rendit à Strasbourg avec des lettres de Calvin, se fit admettre dans l'église française, et obtint la permission de donner des leçons de jurisprudence. Des discussions qu'il eut avec ses collègues le décidèrent à s'éloigner en 1557. Il se rendit à Heidelberg où, toujours disposé à se conformer au culte religieux du pays qu'il habitait, il embrassa le luthéranisme.

Il professait depuis cinq ans l'histoire et le droit dans l'université de cette ville, lorsque les circonstances l'engagèrent à revenir en France. Selon quelques historiens, il y fut envoyé par l'électeur Casimir et le duc de Wurtemberg pour assister au colloque de Poissy. Selon d'autres, il y fut appelé par Antoine de Bourbon qui comptait l'employer utilement à un rapprochement entre les protestants et les catholiques, espérant amener ainsi la Cour de Rome à appuyer ses réclamations auprès du roi d'Espagne. Baudouin apporta avec lui le traité de son ami Georges Cassander *De officio pii viri in hoc religionis dissidio,* qu'il regardait, au rapport de Pierre de La Place, « comme un thrésor propre pour moyenner la paix et tranquillité. » Il s'était persuadé, ajoute le même historien, « que par ce moyen il serait le bien venu. » Cet espoir, il nous semble, fait l'éloge de sa bonne foi. Son désappointement fut grand, lorsqu'il se vit repoussé également par les deux partis. Il conçut surtout un vif dépit contre les ministres, « lesquels il estimoit seuls avoir esté cause de ce qu'il n'avoit esté appelé en public pour dire son advis sur le moïen qu'il avoit à proposer pour la pacification de la religion, conforme au livre qu'il avoit publié. » Son ressentiment le poussa à donner au roi de Navarre et au cardinal de Lorraine le conseil de mettre aux prises les théologiens calvinistes avec quelques ministres luthériens. Dans son Histoire de l'Église, Basnage affirme ce fait d'une manière positive, et sur ce point, il est d'accord avec Varillas qui ajoute : « Il faut avouer que les Catholiques ne reçurent jamais de conseil plus salutaire que celui de Baudouin, et s'il eût été exécuté avec autant de diligence qu'il en étoit besoin pour le succès d'une intrigue si délicate, on eût prévenu tous les maux qu'on vit depuis naître de la conférence

de Poissy. » Ce projet paraît avoir échoué par les lenteurs de Baudouin qui, renvoyé en Allemagne afin d'en hâter l'exécution, revint trop tard « sans toutefois amener avec soy aucuns ministres. » Il fut fort mal accueilli, et tout ce qu'il put obtenir plus tard en récompense de ses peines, fut la charge de précepteur de Charles de Bourbon, fils naturel du roi de Navarre, avec un traitement de mille à douze cents livres.

Le rôle que Baudouin venait de jouer n'était pas propre à lui concilier la bienveillance des huguenots; d'un autre côté, ses opinions réformatrices le rendaient odieux aux catholiques. Crévier nous apprend qu'en 1562, la résolution fut prise par l'Université de déférer au procureur général « un certain Baudouin » qui donnait alors des leçons à Paris et enseignait plusieurs erreurs. Cette affaire parait n'avoir eu aucune suite, peut-être parce que Baudouin partit, vers cette époque, pour Trente où il fut chargé d'accompagner son élève. Le roi de Navarre ayant été tué au siége de Rouen, il revint à Paris où il trouva ses biens et sa bibliothèque dissipés.

Depuis son retour en France, il professait de nouveau, extérieurement au moins, la religion catholique; mais comme cette précaution n'avait pas suffi pour le mettre à l'abri des persécutions, et qu'il ne voulait pas s'exposer à des dangers sans cesse renaissants, il résolut de retourner dans sa patrie. Grâce à l'intervention du cardinal de Lorraine et de l'archevêque de Cambrai, il obtint la révocation de son ban, le 27 mai 1563; seulement on ne lui restitua pas ses biens confisqués; mais ses protecteurs lui firent donner la chaire de jurisprudence dans la nouvelle université de Douai, en prenant toutefois la précaution de lui imposer à Louvain, au mois de juillet, une abjuration qu'on eut soin de rendre publique, et de lui faire signer une formule de rétractation fort détaillée. Baudouin se soumit à tout; ce n'est certes pas le trait le plus honorable de sa vie.

L'année suivante sur l'invitation de Guillaume d'Orange, il se rendit à Bruxelles et, à sa demande, il traça pour être envoyé à Philippe II, roi d'Espagne, un admirable tableau des calamités enfantées par les guerres religieuses. Il assista ensuite aux premières assemblées tenues par les mécontents à Bréda; on croit même que ce fut lui qui dressa la requête présentée, le 3 avril 1566, à la duchesse de Parme pour obtenir le libre exercice de la religion réformée. Le « démon du midi » y répondit par l'envoi, dans les Pays-Bas, de Fernand de Tolède qui, dès son arrivée, fit arrêter les comtes de Horn et d'Egmont. L'accueil bienveillant qu'il avait reçu du duc d'Albe, éveilla en Baudouin la crainte d'être choisi pour un des juges de ces illustres victimes. Sa conscience se révolta à l'idée de servir d'instrument à la vengeance du roi d'Espagne; il sollicita un congé de quelques jours sous le prétexte d'aller chercher sa femme et sa bibliothèque. L'ayant obtenu, il se hâta de partir et revint à Paris dans la ferme résolution de ne point retourner dans les Pays-Bas. Il ouvrit un cours public sur les Pandectes, avec un tel succès que Sainte-Marthe affirme avoir vu parmi ses auditeurs des personnages du premier rang, des gens de robe et d'épée, des évêques même. Peu de temps après, l'académie de Besançon lui offrit la chaire de droit; il l'accepta avec d'autant plus d'empressement que la Franche-Comté n'était pas, comme la France et les Pays-Bas, déchirée par la guerre civile. Mais, à son arrivée, il apprit que l'empereur Maximilien avait défendu l'érection de cette chaire. Il se décida aussitôt à revenir sur ses pas, en répondant à ceux qui le pressaient de faire néanmoins des leçons : *Nefas est juris auctorem ab interprete juris contemni.* De retour à Paris, il fut nommé, en 1568, professeur de droit à Angers, sur la recommandation de Philippe de Hurault comte de Cheverny, chancelier du duc d'Anjou, et il obtint en même temps le titre de maitre des requêtes de ce jeune prince. La reconnaissance ne put toutefois le décider à se rendre aux désirs du duc, qui voulut le charger de justifier la Cour de France du massacre de la Saint-Barthélemy. Il s'en défendit, au rapport de l'historien de Thou, en représentant que personne n'était

moins propre que lui à cette tâche, à cause des vives disputes qu'il avait eues avec les ministres de Genève; mais, fait observer le célèbre écrivain, la véritable cause de son refus était qu'il détestait ce qu'on voulait qu'il justifiât. Henri III ne paraît avoir conçu aucun ressentiment de cette résistance honorable. Lorsqu'il fut élu roi de Pologne, en 1573, il fit venir Baudouin à Paris, le nomma conseiller d'État et le choisit pour l'accompagner; il voulait le charger de la réorganisation de l'université de Cracovie, qu'il avait promis de doter. Selon Brullart, Baudouin joua un rôle important dans la présentation à Charles IX de l'ambassade polonaise; mais le silence gardé par de Thou nous porte à considérer tout ce qu'il raconte comme les imaginations de cet auteur. La mort, au reste, ne laissa pas à Baudouin le temps d'aller occuper le nouveau poste auquel il était appelé. Il expira le 24 octobre 1573, au collége d'Arras, entre les bras, dit-on, du jésuite Maldonat. On doit regretter que des talents aussi éminents n'aient pas été rehaussés par plus de fermeté et de noblesse dans le caractère.

De son mariage avec *Catherine Biton*, de Bourges, naquit à Heidelberg une fille qui épousa Jean de Sauzay, sieur de Saint-Ouanne en Poitou, et en secondes noces Adam Le Changeur, sieur de Cotau en Berri.

Baudouin a laissé un grand nombre d'ouvrages qui tous annoncent de profondes connaissances. La rapidité avec laquelle il les composa ne nuisit ni à la pureté ni à l'élégance de son style.

I. *Justiniani sacratissimi principis leges de re rusticâ, interprete et scholiaste F. Balduino.* Ejusdem Justiniani Novella constitutio prima de hæredibus et lege Falcidiâ, cum latinâ interpret. et scholiis ejusdem F. Balduini. Lovan., 1542, in-4°, ou, comme portent d'autres exemplaires, Paris, 1542, in-4°. Selon d'autres bibliogr., ces deux traités auraient déjà été imprimés séparément à Paris en 1540 et 1541. Ils furent réimpr. à la suite du traité de Garron *De origine juris* (Basil., 1543, in-8°) et dans le premier vol. du *Jurisprudentia romana et attica* de Heineccius (Lugd. Batav., 1738, in-fol.), recueil qui contient aussi tous les autres ouvrages de Baudouin sur le droit.

II. *F. Balduini in suas Annotationes in libros IV Institutionum Justiniani imper. Prolegomena sive Præfata de jure civili*, Paris., 1545, in-4°. Selon M. Dupin, qui regarde ces commentaires sur les Institutes comme les plus riches de tous en notions historiques, il y en eut une seconde édit. Basil., 1546, in-fol.; réimp. Francf., 1582, in-fol.

III. *Justinianus sive de jure novo commentar. libri IV*, Paris., 1546, in-8° [in-12]; *ibid.*, 1554, in-8° [in-12]; Basil., 1560, in-8°; Lugd., 1595, in-8°; Genevæ, 1596, in-8°; Halæ, 1728, in-8°. Les nombreuses édit. de cet ouvrage en prouvent suffisamment le mérite; le seul reproche qu'on lui adresse, c'est d'être diffus.

IV. *Annotationes in tit. de ædilitio edicto et redhibitione, et quanto minoris, ex lib. XXI Pandectorum*, publ., selon Paquot, vers 1547.

V. *Breves commentarii in præcipuas Justiniani imp. Novellas, sive authenticas constitutiones*, Lugd., 1548, in-4°; réimpr. dans le recueil intitulé : Joannis antiqui glossatoris Summa in Novellas (Francf., 1615, in-8°).

VI. *Ad leges Romuli regis. Ejusdem commentarii de legibus XII Tabularum*, Lugd., 1550; Paris., 1554, in-fol.; Basil., 1557, in-8°; ibid., 1558, in-8°; Francf. et Lugd., 1583, in-fol. Selon M. Dupin, la meilleure édit. est celle de Bâle, 1559.

VII. *Responsio christianorum jurisconsultorum* ad F. Duareni commentarios de ministeriis Ecclesiæ atque beneficiis et alias ejus declamationes, sans nom d'auteur, Argent., 1556, in-8°. — Baudouin désavoua ce libelle; mais Heineccius ne doute pas qu'il ne soit sorti de sa plume.

VIII. *Constantinus Magnus*, sive de Constantini imp. legibus ecclesiasticis atque civilibus commentariorum libri duo, Basil., 1556, in-8°; Argent., 1612, in-8°; Halæ et Lips., 1727, in-8°. — C'est plutôt un ouvrage d'histoire que de droit. Baudouin y comble Constantin d'éloges.

IX. *Catechesis juris civilis*, Basil., 1557, in-8°; Halle, 1723, in-8°; Erford., 1747, in-12. Excellente introduction au droit romain.

X. *Notæ ad lib. I et II Digestorum seu Pandectarum*. Basil., 1557, in-8°.

XI. *Commentarius ad edicta veterum principum romanorum de Christianis*, Basil., 1557, in-8°; réimp. avec le Constantinus, Halæ, 1727, in-8°. Baudouin, dans cet écrit, se fait l'apôtre de la tolérance. — Nous trouvons dans quelques bibliographes : *Notæ in XIV panegyricos veteres et in Plinii consultationem et Trajani rescriptum de Christianis*, sans autre indication. Ne serait-ce pas le même ouvrage?

XII. *Commentarii de pignoribus et hypothecis*, Basil., 1557, in-8°; réimp. dans le *Tractatus de pignoribus et hypothecis* (Lugd., 1562, in-8°; Colon., 1569, in-8°).

XIII. *Scævola, sive Commentarius de jurisprudentiâ Mucianâ*, Basil., 1558, in-8°; Halæ, 1729, in-8°. Recueil des fragments des Mucius et des Scævola, accompagnés de savantes explications.

XIV. *Ad leges de jure civili, Voconiam, Falcidiam, Juliam, Papiam Poppæam, Rhodiam, Aquiliam, commentarius*, Basil., 1559, in-8°; Halæ, 1730, in-8°. Commentaire plein de recherches et d'aperçus alors nouveaux.

XV. *M. Minucii Felicis Octavius restitutus*, Heidelb., 1560, in-8°: Francf., 1610, in-8°; Cantabrig., 1686, in-16; ibid., 1707, in-8°. Jusqu'à cette époque, on regardait l'Octave de Minucius Félix comme le 8e livre du traité d'Arnobe contre les Gentils. Paul Léopard, dans ses Emendationes, avait déjà signalé ce point de critique à l'attention des savants; mais c'est à Baudouin qu'appartient l'honneur d'avoir mis l'erreur dans tout son jour. Il enrichit son édit. de *Prolégomènes*, qui ont été insérés dans celle d'Elmenhorst (Hamb., 1610 et 1612, in-fol.), et d'une *Dissertation*, réimp. par Cellarius dans son édit. de Minucius Félix (Halle, 1699, in-8°).

XVI. *Disputationes duæ de jure civili*, Heidelb., 1560 (1561), in-8°; Halæ, 1729, in-8°.

XVII. *De institutione historiæ universæ et ejus cum jurisprudentiâ conjunctione*, dédié au roi de Navarre et précédé d'une lettre au chancelier de l'Hospital, *lib. II*, Paris., 1561, in-4°. Cette première édit. est la plus estimée. On en donna d'autres à Strasb., 1608, à Halle, 1726, in-12, sans parler de la reproduction de cet ouvrage dans le recueil intitulé *Artis historicæ Penus* (Basil.), 1579, in-8°. — Le 1er livre traite de la manière d'écrire l'histoire et des dangers auxquels s'expose l'historien; le 2e est destiné à montrer qu'on ne peut être bon jurisconsulte sans être versé dans l'histoire, ni bon historien sans connaître à fond le droit. — Selon Sander, on conservait parmi les mss. de la cathédrale de Tournai un volume intitulé *F. Balduinus de antiquâ, potissimùm verò de sacrâ historiâ*.

XVIII. *De officio pii ac publicæ tranquillitatis verè amantis viri, in hoc religionis dissidio* (Basil.), 1561, in-8°; 1562, in-4°, sans nom de lieu. Cet ouvrage anonyme est de Cassander, mais Baudouin en surveilla l'impression; c'est ce qui fit croire à Calvin qu'il en était l'auteur. Aux violentes attaques du réformateur, Baudouin répondit par l'écrit suivant :

XIX. *Ad leges de famosis libellis et de calumniatoribus commentarius*, Paris., 1562, in-4°. Ce livre est très-rare. L'auteur y prodigue en beau latin les injures les plus atroces à Calvin, qui, dans sa réplique, inséra quelques anciennes lettres de Baudouin. Ce dernier répondit par une seconde apologie.

XX. *Responsio altera ad J. Calvinum*, Paris., 1562, in-8°. Calvin déclara qu'il garderait dès cet instant le silence; mais Bèze se chargea du soin de repousser les nouvelles accusations de Baudouin, et il le fit avec une aigreur qui fut blâmée par tous les gens modérés. Ce ne fut qu'au bout de deux ans que Baudouin fit paraître sa troisième apologie, sous le titre *Responsio ad Calvinum et Bezam*, Colon., 1564, in-8°. Au jugement de Colomiès ces trois apologies méritent d'être lues par ceux qui veulent se former une idée exacte du caractère de Calvin. On les a réimpr. avec l'ouvrage de Cassander, à Paris, 1564, in-8°.

XXI. *Ad leges majestatis, sive perduellionis lib. II*, Paris., 1563, in-8°.

XXII. *S. Optati libri VI de schismate Donatistarum*, Paris., 1563, in-8° ; réimp., avec l'ouvrage de Victor d'Utique sur la persécution des Vandales, sous le titre : *Deliberatio africanæ historiæ ecclesiasticæ*, etc., Paris., 1569, in-12. Dans une préface jointe plus tard à l'édit. d'Optat de Milève, Paris, 1676, in-fol., Baudouin essaie de prouver la conformité du schisme des Donatistes avec celui des Calvinistes.

XXIII. *Discours sur le faict de la réformation de l'Eglise*, sans nom de lieu ni d'imprimeur, 1564, in-8° ; réimp. dans les Mémoires de Condé, tom. I de l'édit. de Londres. Dans ce livre qu'il composa à la demande de Condé, Baudouin proposait les moyens qu'il croyait propres à procurer la réforme de l'Eglise. Selon Ménage, un carme défroqué qui suivait le prince, s'empara du manuscrit et le livra à l'impression, mais en le modifiant et en y ajoutant beaucoup du sien. Baudouin indigné se plaignit à Condé, qui lui permit de se défendre. En conséquence il fit paraître :

XXIV. *De Ecclesiâ et reformatione*, in-8°, sans nom de lieu ni date ; trad. par l'auteur lui-même, sous le titre : *Advis sur le faict de la réformation de l'Eglise*, avec response à un prédicateur calumniateur, lequel soubs un faulx nom et tiltre d'un prince de France s'opposa à l'advis susdict, Paris, 1578, in-16.

XXV. *Disputatio adversùs impias Jacobi Andreæ theses de majestate hominis Christi*, Paris., 1565, in-8°.

XXVI. *Historia Carthaginiensis collationis inter Catholicos et Donatistas*, Paris., 1566, in-8°; Bibliopol. Commelin., 1599, in-8°; puis, sous le titre de *Carthaginienses collationes*, Dusseld., 1763, in-8°.

XXVII. *Relatio ad Henricum Andium ducem*, Paris., 1570, in-4°. — Ce volume contient, entre autres pièces, la harangue de Baudouin : *Schola argentinensis*, déjà publiée à Strasb., 1555, in-8°. Selon Paquot, il renferme encore une harangue *De legatione polonicâ*. Nous savons, par de Thou, que Baudouin adressa effectivement à Zamoyski un discours où il célébra l'ambassade polonaise comme la plus éclatante qu'on eût jamais vue ; mais nous ne nous expliquons pas comment une harangue prononcée en 1573 peut se trouver imprimée dans un volume publié en 1570. C'est évidemment une erreur du savant bibliographe, et nous devons croire que ce discours (tout à fait dans le goût du temps) a paru pour la première fois dans le recueil de harangues relatives à cette ambassade publié à Paris, 1573, in-4°.

XXVIII. *Panégiric de F. Balduin sur le mariage du roi* [Charles IX], Angers, 1571, in-4°.

XXIX. *Histoire des roys et princes de Pologne*, Paris, 1573, in-4°. — C'est une trad. anonyme du *Chronica, sive historiæ Polonicæ compendiosa descriptio* (Basil., 1571, in-4°), de Jean Herburt de Fulstin.

XXX. *Ad Academiam Cracoviensem disputatio, de quæstione olim agitatâ in auditorio Papiniani*, Paris., 1573, in-4°.

XXXI. *Discours en forme d'advis sur le faict du trouble apparent pour le faict de la religion*. Ce discours a été inséré en entier dans la chronique de J.-F. Le Petit (Dord., 1601, in-fol.). C'est sur lui principalement que nous nous appuyons pour défendre Baudouin du reproche d'apostasie. L'auteur s'y déclare franchement contre le Concile de Trente ; il refuse au pape et aux évêques le droit de décider les questions de foi ; il proclame l'Ecriture sainte seul juge de la foi. Ne sont-ce pas là les principes du protestantisme?

XXXII. *Notes sur les coutumes générales d'Artois*, Paris, 1704, in-4°; 1739, in-fol.

Selon La Croix du Maine, Baudouin a laissé, manuscrite, une Histoire d'Anjou. Nous n'avons découvert nulle part la moindre trace de cet ouvrage ; mais nous avons été plus heureux quant au *Traité de la grandeur et excellence de la maison d'Anjou*, cité par Du Chesne dans sa Biblioth. des historiens de France. De ce savant historien, ce msc. a passé à la Biblioth. nat. (n° 9864), in-fol. Il contient deux pièces : la première, qui a pour titre Sommaire histoire d'Anjou, n'appartient pas à Bau-

douin; la seconde, qui commence au fol. 23 et finit au fol. 34, est intitulée : *Les chapitres et argumens sommaires des quatre livres de Franc. Balduin: De la grandeur et excellence de la maison d'Anjou.* Le 1er livre devait montrer que la maison d'Anjou est royale ; le 2e raconter les services rendus à la France par la maison d'Anjou ; le 3e expliquer quelques grandes questions de droit débattues en la maison d'Anjou ; le 4e exposer et réfuter quelques grandes erreurs, admises dans les mémoires d'Anjou que l'on tenait pour les plus authentiques. Est-ce là le plan d'un ouvrage que Baudouin se proposait d'écrire, ou le sommaire d'un livre qu'il avait composé? Nous ne pouvons décider la question.

Gessner attribue à notre Baudouin des Remarques sur les Offices de Cicéron qui, selon Valère-André, sont d'un Pierre Baudouin, d'ailleurs inconnu.

Le P. Lelong cite : *Erreurs notables de la lettre de Carpentier remarquées par F. Balduin*, in-8°. Nous reviendrons sur cet opuscule en parlant de *Charpentier*. Enfin, La Croix du Maine nous apprend que Baudouin a laissé plusieurs *Généalogies* et autres *Mémoires sur le droict et appartenances d'anciennes nobles familles de France*, msc.

2. BAUDOUIN (Guillaume), menuisier de Sens [Haag II, 35]. Nous rattacherons à ce nom le récit du massacre exécuté dans cette ville en 1563, Baudouin ayant eu le triste privilége de subir le premier les violences des catholiques. Le vendredi 10 mai, à dix heures du soir, les gardes qu'on avait placés aux portes de Sens sous le prétexte que les protestants machinaient quelque entreprise, excités par les discours du lieutenant criminel, créature des Guises, se portèrent chez ce menuisier, chez le potier de terre Quentin *Goyer*, et chez un des gendres de ce dernier; puis après avoir forcé leur domicile, ils les accablèrent d'outrages et les contraignirent à chercher leur sûreté dans la fuite. Ils allèrent attaquer ensuite la maison de l'imprimeur Gilles *Richebois*, le percèrent de coups et le laissèrent pour mort sur la place. Le samedi se passa assez paisiblement; toutes les dispositions n'avaient pas été prises et l'on attendait impatiemment le dimanche où devait avoir lieu une procession à laquelle le clergé avait convoqué les paysans des environs. Dès six heures du matin, la populace, échauffée par les prédications d'un moine jacobin, se rua sur le temple protestant, bâti depuis peu dans le faubourg, et le démolit de fond en comble. Puis elle rentra furieuse dans la ville, pilla et saccagea les maisons du conseiller Jacques *Odoart*, qui lui-même fut jeté dans les prisons de l'archevêché; de l'avocat Louis *Morin* qui, ainsi que sa femme, ne dut la vie qu'à l'intercession d'une de ses filles connue par son attachement à la religion romaine; du conseiller Christophe *de Boulenger*, qui se sauva par-dessus les toits ; du prévôt Claude *Gousté*, du conseiller Michel *Brucher*, de l'avocat Claude *Aubert*, du conseiller *Maillot*, du procureur Jean *Balthasar* et de plusieurs autres. Cela fait, elle se porta à la maison de l'avocat Jean *Chalons* où s'étaient retirés plusieurs protestants, et entre autres un officier nommé *Mombaut ;* mais elle y rencontra une vigoureuse résistance. Sa fureur alors ne connait plus de bornes, on sonne le tocsin, on amène de l'artillerie. Résolus de vendre chèrement leur vie, *Mombaut* et un avocat du nom de *La Fosse* s'arment chacun d'une hallebarde et se faisant ouvrir la porte de la maison, ils tombent sur les assaillants qui s'enfuient dans toutes les directions. Fauchant avec sa hallebarde tout ce qu'il rencontre, *La Fosse* parvient à gagner une maison dans laquelle il se cache sous un tas de sarments, et la nuit venue, sans qu'on l'ait découvert, il se retire auprès de sa sœur où il trouve sept ou huit de ses coreligionnaires avec lesquels il réussit à sortir de Sens en se laissant glisser par une corde le long des murs de la ville. *Mombaut*, moins heureux que lui, avait reçu une blessure qui l'avait forcé à rentrer dans la maison de *Chalons*. A peine pansé, il en était sorti de nouveau, accompagné d'un domestique, s'était fait jour à travers les séditieux et était parvenu à gagner son logis qu'il avait trouvé saccagé. Obligé de chercher un autre asile, et toujours poursuivi avec acharnement, il avait été

renversé par un coup de pierre entre les deux yeux et massacré avec son serviteur. Leurs corps dépouillés avaient été traînés dans les ruisseaux et jetés dans la rivière, où les allèrent bientôt rejoindre les cadavres de *Richebois* et de sa femme qui, quoique sur le point d'accoucher, avait été égorgée. Les assassins pillèrent ensuite la maison de Jean *Michel*, élu de la ville, et se saisissant de la femme d'un médecin, nommé Jacques *Ithier*, ils lui coupèrent les seins et la traînèrent à la rivière. Le lendemain lundi, les massacres recommencèrent dès cinq heures du matin. Les maisons du procureur du roi *Painon*, de *Devange*, du sieur de *Villabert*, du procureur *Coppé*, de *Du Coin*, receveur du cardinal de Châtillon, et d'autres furent pillées. Les excès continuèrent encore le mardi, en sorte qu'on porte à une centaine le nombre des maisons saccagées et des personnes égorgées dans ces quatre jours. Parmi ces nombreux martyrs on cite un honnête marchand nommé *Landry*, qui fut précipité par la fenêtre sur des hallebardes, et jeté ensuite dans un égout. Jean *de Longpré*, concierge des prisons criminelles, fut massacré plus inhumainement encore. On lui coupa les parties génitales et on les lui attacha sur le front avant de le noyer.

On raconte que quelques jours après ces scènes horribles, le roi Charles IX, se promenant sur la grève entre le Louvre et les Tuileries, vit les flots pousser vers lui un cadavre dont les yeux semblaient levés vers le ciel. Il s'informa de ce que c'était. C'est, lui répondit un gentilhomme de sa suite, un des malheureux qui ont été tués à Sens, qui vient demander justice. Le cardinal de Guise entraîna le roi d'un autre côté. Cependant, sur les plaintes de Condé, la Cour crut devoir faire mine de donner satisfaction aux victimes. Un conseiller du grand-conseil, accompagné de Claude *Gousté*, prévôt de Sens, et de ce Jean *Painon* dont la maison avait été pillée, étant venus implorer la justice du roi, on nomma un commissaire pour informer sur cette affaire. Mais loin de punir les meurtriers, cet officier chassa de la ville ce qu'il y restait de protestants, après les avoir fait dépouiller au préalable de tout ce qu'ils possédaient. Les massacres même continuèrent. Parmi ceux qui périrent en quelque sorte sous les yeux de ce magistrat, on cite un moine de l'abbaye de S.-Jean, nommé *Mombonin* et un jeune homme d'une des premières familles de Sens, André *Gibier*, lequel fut massacré par cette seule raison que son tuteur avait vendu aux protestants le terrain sur lequel ils avaient édifié leur temple.

3. BAUDOUIN, souvent Bauldouin, Baudoyn, Baudoin, etc. — (Jean) brûlé à Meaux, 1546. — (Marguerite) martyrisée, 1559 (Crottet, *Hist. des égl. de Pons* etc. p. 39). — (Charles) greffier au présidial de Saintes, 1571. — (Adam) drapier à Paris, tué à la S.-Barthélemy. — Jeanne *Beaudouyn*, dame d'Augeac, 1577 (état-civil de Saintes). — (Jean) docteur en droit à la Salle, 1620 [X, 306]. — (Jean) menuisier de la chambre du roi, 1630 [VII, 263; VIII, 183]. — (Pierre, Henri et Jacob) manufacturiers, à Lyon, 1686 (VII, 417]. — (Marie) enfermée aux Nouv.-Cath. de Châlons, 1688. — (Suzanne) dame du Fresnay; ses biens dévolus à son fils, 1689; encore enfermée aux Nouvelles-Cathol. de Paris en 1700. — (Henri), marchand à Clermont de Lodève, fugitif. — Baudouin et sa femme, enfermés à l'hôpital de Meaux à la demande de Bossuet, 1703 (Arch. n. E 3554). — Mme Baudouin enfermée aux Nouv.-Cath. de Blois, 1712. — (La veuve de Jacques) assistée à Londres, 1702. — (René) directeur de l'hôpital français de Londres, 1718. — (Les sieur et dame), protestants de La Ferté-sous-Jouarre, exilés pour avoir refusé de faire baptiser leur enfant à l'église (Arch. n. O 417).

4. BAUDOUIN (Nicolas), pasteur français à Jersey en 1585; puis à S.-Pierre-Port en Guernesey, 1589; puis à Ste-Marie dans l'île de Jersey; mort en 1613 à l'âge de 87 ans (Agnew, III, 107). — (Sébastien) de S.-Jean d'Angely étudiant en théologie à Montauban en 1614; pasteur à Fontenay-l'Abattu, 1620-26; à S.-Savinien, 1637. — (Jean) étudiant à Sedan, 1622; pasteur au Havre, 1626-60.

5. BAUDOUIN, famille de La Rochelle, l'une des plus anciennes et des plus considérables de cette cité célèbre

[Haag II, 36-37]. Elle a possédé dans ses différentes branches et en divers temps un grand nombre de seigneuries parmi lesquelles : Belœil, La Brochardière, Bonnemont, Champrosay, la Combe, la Davière, l'Auberdière (écrit aussi Lomberdière, Laudeperderie (ou L'eau Perderie), le Fief, les Grandes-Maisons, les Herpaux, Joli-Fief, la Saigne, Lalière, l'Ouaille, la Maillolière, les Marattes, la Motte, Becherau, la Motte-Beaulieu, Mouillepied, la Moulinette, la Nouhe ou La Noue, Pairé, le Passage, le Peux, le Parc, les Petits-Bois, les Plantinières, le Plantemore, les Prises, le Pommeroy, le Puy de la Creuse, les Salles, Soussillon, le Vieux-Fief et la Voûte. = *Armes* : D'argent au chevron de gueules accompagné de 3 hures de sanglier arrachées de sable mirées et défendues d'argent.

I. Pierre Baudouin, écuyer, sieur de la Laigne, la Voulte, Soussillon etc., avait épousé la fille de Jean Bureau, cet habile serviteur de Charles VII, mort en 1463 après avoir puissamment aidé, comme trésorier de France et grand maître de l'artillerie, à l'expulsion des Anglais. Bureau avait été maire de La Rochelle en 1448. François Baudouin, fils de Pierre, mourut de ses blessures dans les premières guerres du règne de François Ier, et Pierre, fils de François, fut l'un des trois coélus à la mairie de La Rochelle en 1522.

II. Ce dernier Pierre eut au moins quatre enfants : 1° Nicolas, sieur de Belœil ; 2° Hector, sr du Passage et de la Mothe-Beaulieu ; 3° Louise, femme de Guill. *Texier*, sr de Pouillias, maire en 1574 ; 4° Mathieu, sr du Peux et de Belleville, pair de la commune en 1578. Nicolas, juge prévost de La Rochelle, sr de Belœil, parait être l'auteur de Mémoires inédits que l'on conserve à La Rochelle sur tout ce qui est arrivé dans cette ville depuis 1199 jusqu'à 1589. C'est un écrit anonyme, mais on y remarque, au nom de Jean Baudouin maire en 1245, une note de l'auteur qui le réclame pour ancêtre. Il épousa Marthe *Viau* et en secondes noces, 12 septemb. 1574, Perrette *Ogier*. De ces deux mariages il eut : Aaron, baptisé le 19 nov. 1564 ; Pierre, en juill. 1575 ; autre Pierre en juill. 1578 ; Jehan, 1581 ; autre Jehan, 1589 ; Marie, épouse en premières noces de Gabriel *Guyet*, puis, 8 fév. 1605, d'Alexandre *Desmier*, sieur d'Olbreuse, dont une des descendantes devint femme du duc de Brunswick qui monta sur le trône d'Angleterre ; Madelaine, mariée en nov. 1609 à Jacques *Tallemant*, membre de la commune et oncle de Tallemant des Réaux ; Estienne, marié en 1611 à Marie *Chollet*, « absent du royaume », en 1616 ; Nicolas, sr de la Noue, né en 1576 ; Perrette, mariée 1° à Denis de *Lucais*, sr de La Forest, 2° (5 nov. 1600) à Jacques *Bazin*, sr de St-Coutant, receveur des domaines du roi.

III. Pierre fils de François (ci-dessus n° I) eut un frère appelé Mathurin, sr de Louaille et de la Bruchardière, qui fut conseiller au présidial lors de son établissement, 1552, et qui périt assassiné. Il laissa une fille, Perrette, qui épousa Antoine *Courault* baron de Chastelaillon (cf. col. 515) sr de Laroche-Barangère, et un fils, François, qui lui succéda au présidial vers 1576. Ce François fut à son tour sr de Louaille et de la Bruchardière et il exerça durant 40 ans ses fonctions de conseiller. Il fut aussi pair de La Rochelle, 1571, échevin, 1573. Il était l'ami de Bernard *Palissy*, auquel il adressa des vers que celui-ci fit imprimer en tête de sa « Recepte véritable » ; on a aussi une ode de lui en l'honneur du poëte A. Mage de Fiefmelin et il vivait assez dans la familiarité des muses pour qu'un contemporain (Oliv. Poupart) l'appelle : « luminaire de littérature ». Il fut aussi l'un des commissaires nommés au sujet de l'emprisonnement de Condé. Le brave officier nommé Louaille, qui périt en 1622 sur le navire *le Postillon* (voy. col. 368), dans le combat de la flotte rochelloise contre le duc de Guise, était apparemment son fils.

IV. Pierre Baudouin, sr de Champrosay en Brie, avocat au parlem. de Paris, avait coutume d'aller passer le dimanche dans sa terre et il y faisait prêcher en sa présence. L'édit de Nantes l'y autorisait, mais le curé ne put le souffrir. De là un procès qui fut porté devant le parlement. Le célèbre Omer Talon prétendit que l'article de l'édit qui permet-

tait aux seigneurs protestants de célébrer le culte divin dans une quelconque de leurs terres ne s'appliquait pas à ceux qui avaient leur domicile dans une ville, interprétation que le parlement se plut à accepter et le prêche fut interdit à Champrosay. — Ce Pierre, marié à Catherine *Le Jay*, fut père de JEAN sr de Montarcis, avocat au Conseil privé. qui épousa à Metz, 1623, Suzanne fille de François LOUIS, sr de la Grange aux Ormes, médecin ordinaire du roi ; et qui mourut à Paris en 1647. Suzanne Louis avait une sœur, Anne, laquelle avait épousé à Metz, en 1614, Timothée de Piedefer, sr de St-Mars, gentilhomme de la vénerie du roi et homme d'armes de la compagnie de la reine régente. — Cette branche de la famille Baudouin se réfugia à Berlin où Henriette Baudouin épousa, 1792, J.-P.-Fréd. *Ancillon*.

V. NICOLAS, sieur de La Noue, né en 1576 (ci-dess. no II), avocat, fut juge prévost comme son père, député de La Rochelle à l'assemblée de Loudun en 1620, et marié, 1605, à Suzanne fille de Pierre *Bizet* sr de la Barrouère, maire de 1602. Un de leurs fils, PIERRE Baudouin, sr de La Noue, devint officier au régiment de Douhant en Hollande. PIERRE-AUGUSTE fils de celui-ci fut capitaine dans le régiment d'Oleron, et HENRI-AUGUSTE, son petit-fils, assisté en 1789 à l'assemblée de la noblesse d'Aunis pour l'élection des députés aux Etats généraux. Il avait épousé Marie-Thérèse *de Culant* descendante comme lui de parents protestants.

VI. SAMUEL Baudouin, sr de la Bruchardière, marié à Françoise *Durand* eut deux filles et un fils, FRÉDÉRIC, marié d'abord à Jeanne *Thévenin*, puis à Henriette *Brunet de Rochebrune* lequel, à la Révocation, s'échappa de La Rochelle à travers mille dangers (voy. *Bull.* XVIII, 424), et se réfugia à Lewnarden en Frise. « Frédéric Baudouin, sr de la Brochardière, est sorti du royaume le 23 d'oct. 1686 et s'est retiré dans les pays étrangers, et a laissé la seigneurie de la Brochardière, située au village de Lafond près La Rochelle et divers immeubles et rentes évalués en capital à la somme de 18,000 livres. » Il devint lieutenant de la garde du prince d'Orange.

VII. Daniel Baudouin, sr des Prises, marchand à l'île de Rhé, et sa femme Jeanne *Texeron*, abandonnèrent la France à la Révocation. — Daniel fils de Charles Baudouin sr de Plantemore et de Marie *Marchand*, quoique prétendu converti, ayant abjuré le 15 janv. 1686, figure peu après sur la liste des fugitifs de l'île de Rhé. Son fils, FRANÇOIS, né le 17 nov. 1633, s'expatrie également de St-Martin de Rhé avec sa femme Anne *Marceau* et se trouve avec elle en 1706 à l'âge de 73 ans sur les listes de l'assistance publique à Londres pour 20 l. st. — (Renée) veuve de Jacques, de Saumur, également assistée à Londres en 1706. — Anne, Daniel et Joseph ; Jacques et sa femme ; Jean, sa femme et un enfant, sur les mêmes listes en 1721. — Daniel Baudouin, du Poitou, mis aux galères en 1688 [X, 412]. — A la branche de l'île de Rhé appartiennent encore PIERRE Baudouin sr de la Combe et ses fils, JEAN, sr de Laudeberderie (*alias* de Lombordière) et RENÉ, sr du Fief ; ce dernier marié, 10 nov. 1669, à Marguerite *Richard* de la Poitevinière. La fille d'un Pierre Baudouin de Laudeberderie et de Louise *Prieur* fut enfermée au couvent des filles de N.-Dame à Saintes en décemb. 1731 et n'en sortit qu'en déc. 1733 lorsque l'intendant la jugea suffisamment convertie pour être remise au sieur de La Martinière, avocat, « qui vouloit bien s'en charger ».

VIII. JACQUES, fils de SOLON Baudouin sr des Marattes, épousa en 1681 Anne *de Laizement*, sœur du pasteur de ce nom et en 1687 Marie Massion. Il eut de celle-ci : MARIE femme de Louis Le Pays de Bourjolly ; MARGUERITE - HENRIETTE femme de Charles Chambaud de Fleury, sr de Maubec, major garde-côtes de La Rochelle ; JEAN sr des Marattes ; JEAN-CHARLES sieur des Grandes-Maisons, commandant d'un fort à St-Domingue en 1722. Les biens d'un SOLON Baudouin, religionnaire fugitif, furent mis en adjudication en 1757 [1].

IX. Davière Baudouin, marchand de l'île de Rhé, « a abandonné le royaume laissant des biens estimés à 2500 l. ». On le retrouve à Londres, membre avec

[1] La plupart de nos renseignements sur cette famille si nombreuse sont dus à MM. JOURDAN et de RICHEMOND.

Jacques Baudouin, du comité nommé pour la distribution des secours aux réfugiés, 1706-1710.

X. BAUDOUIN. Nom célèbre aux Etats-Unis auxquels il fut apporté par PIERRE Baudouin, médecin de La Rochelle, qui s'était réfugié d'abord, 1685, en Irlande, mais qui traversa la mer l'année suivante et commença par s'établir à Casco (maintenant Portland, ville de l'Etat du Maine). Il avait avec lui sa femme, Elisabeth, ses fils Jean et Jacques et deux filles. Il se transporta en compagnie de plusieurs autres familles de réfugiés huguenots à Boston et y devint l'un des premiers négociants de la colonie. A sa mort, 1706, son fils JEAN alla en Virginie, dans le comté de Northampton, où ses descendants existent encore aujourd'hui. JACQUES, le fils cadet, resta à Boston et fut le père de JAMES *Bowdoin*, gouverneur du Massachusetts, patriote qui s'illustra par son zèle et ses talents pendant la révolution américaine : il était né le 8 août 1727 et mourut le 6 nov. 1790. JAMES son fils, 22 sept. 1752 - 11 oct. 1811, remplit diverses fonctions du gouvernement, mais se dévoua surtout à l'étude et dota généreusement le « Bowdoin College », institution fondée en 1794 à Brunswick dans l'Etat du Maine et qui prit ce nom comme étant l'un des plus honorables qu'on pût trouver dans l'histoire de la colonie. C'est ainsi qu'une académie qui a compté parmi ses élèves le poëte Longfellow, le romancier Hawthorne, le président Pierce, conserve et recommande la mémoire d'une famille de huguenots français réfugiés au Nouveau Monde (C. W. BAIRD).

BAUDROUX (PAUL), maitre d'école à Pons en Saintonge. On lit dans les registres de l'église de Pons : « Baptème de Gabriel, fils de Paul Baudroux instructeur de la jeunesse à Pons et de Elisabeth *Affaneur* ; parrain Gabriel Affaneur, s^r de La Siray et dam^lle *Chabiraud*, 21 août 1657. A esté baptisé, 22 déc. 1658, Gabriel, fils de Paul Baudroux et de honneste femme Elise Affaneur ; présenté par le s^r Daniel *Vaurigaud* marchand et honneste fille Marguerite, fille du s^r Daniel *Bossion* marchand. Le jeudi 15 juill. 1660 a esté baptisé Paul fils de s^r Daniel Vaurrigaud et d'honneste femme Anne Affaneur présenté au baptême par Paul *de Baudroux*, maitre juré écrivain en la présente ville et honneste fille Judith *Messac*. » — Voy. Affaneur, col. 45.

1. BAUDRY, Baudri, Bauldri.

Guill. Baudri, de la Guyenne (Guillelmus Baudrisius Aquitanus, bonarum artium et jurisprudentiæ stud. ; liv. du Rect.) étudiant à Genève, 1580. — (J.) ancien d'Asnières-lès-Bourges, député au synode de Gergeau, 1620 (VI, 28 a]. — (Marie) épouse à Londres, 1670, Samuel *Despagne* [IV, 555 b]. — *Baudris*, ancien de Favillet au synode de Nérac, 1671. — (Jean) sa femme et deux filles naturalisés à Londres, mars 1682. — Jean *Baudris*, de Clairac en Guyenne, libraire, assisté en passant à Genève et à Lausanne, oct. 1693, pour se rendre à Schaffouse. — Mathieu *Baudrie*, de Tonneins, 51 ans, fils d'un avocat, reçoit à Londres un secours de 4 l. st., 1705. — (Thomas), de Rouen, 74 ans, assisté à Londres, 1705 ; — (Etienne) avec sa femme et une fille, *id.* 1710 ; — (Marie) *id.* 1721.

2. BAULDRY ou Bauldri, bonne famille de Normandie. = *Armes* : D'argent au chevron d'azur accompagné en chef de 2 roses et en pointe d'un cœur, le tout de gueules.

Paul Bauldri, seigneur d'Iberville [Haag II, 53], naquit à Rouen, 1639, de Paul *Bauldri* et d'Anne *Mazuré*. Après avoir achevé ses humanités au collége de Quévilly, il fut envoyé à l'académie de Saumur où il étudia les littératures anciennes, l'hébreu et la théologie sous Tannegui *Le Fèvre*, Louis et Jacques *Cappel*, *Amyraut* et Josué *de La Place*. Son cours fini, il se rendit en Angleterre avec l'intention de visiter la célèbre université d'Oxford ; il passa plusieurs années dans cette ville, occupé surtout à explorer les trésors de sa riche bibliothèque. Ce fut pendant son séjour dans la Grande-Bretagne qu'il se fit connaître du marquis de *Ruvigny* qui conçut pour lui une sincère affection. De retour dans sa ville natale, Bauldri y exerça les fonctions pastorales et se livra à l'étude de l'arabe sous la direction d'un musulman qu'il avait

amené exprès d'Angleterre. En 1682, il épousa Madeleine *Basnage*, fille de Henri *Basnage* de Franquenay. Cependant les persécutions se multipliaient contre les protestants d'une manière alarmante ; tout faisait prévoir une prochaine catastrophe. Zélé chrétien et fermement décidé à ne pas acheter le repos au prix d'une abjuration, Bauldri résolut d'aller chercher un asile en Angleterre. Informés de son projet, les amis qu'il avait en Hollande décidèrent le magistrat d'Utrecht à lui offrir la place de professeur d'histoire ecclésiastique. Bauldri l'accepta, mai 1685, et il se préparait à partir, abandonnant sans regret une fortune de plus de 300,000 écus, lorsqu'un ordre du roi, sollicité par l'archevêque de Paris qui, malgré un échec récent, n'avait pas renoncé à l'espoir d'obtenir la conversion d'un personnage aussi considérable, vint lui défendre de sortir du royaume. Il fallut recourir à la ruse. Une somme de 500 florins lui assura la discrétion d'un capitaine à la suite duquel il réussit à s'échapper, déguisé en valet. Sa femme, son fils et sa fille encore en bas âge, ne tardèrent pas à le joindre. Il eut même la joie de recouvrer la belle bibliothèque qu'il s'était plu à former et qu'un des Basnage emporta avec la sienne ; mais tous ses biens furent confisqués, et les Etats généraux s'employèrent inutilement à les lui faire rendre. Bauldri justifia pleinement la haute opinion que les Hollandais avaient eue de son mérite. Lorsqu'il mourut à Utrecht, 16 février 1706, ce fut regretté de tous ceux qui le connaissaient et que la douceur de ses mœurs avait faits ses amis. Son éloge fut publié par *Reland*, Utrecht, 1706. Bauldri a mis au jour :

I. *Eloge de Matthieu de Larroque, ministre de Rouen*, Nouv. de la république des lettres, mars 1684.

II. *Firmiani Lactantii de mortibus persecutorum*. Traject. ad Rhen., 1692, in-8°. — La 1re partie de cet ouvrage contient le texte de Lactance avec les notes du nouvel éditeur et de quelques autres. Les remarques de Baluze, de Cuyper, de Columbus et de Toinard forment la seconde, avec une dissert. de Dodwell *De ripâ strigâ*, et la préface de Dom Ruinart aux Actes sincères des martyrs. Les notes de Bauldri sont fort érudites ; elles ont été insérées en entier dans l'édit. de Lactance par Lenglet-Dufresnoy.

III. *Réflexions critiques sur le chap.* 33, *vers.* 3, *de Job ;* Hist. des ouvrages des savants, août 1696.

IV. *Lettre sur le même sujet*, même recueil, juillet 1697.

V. *Dissertatio epistolaris in duo N. T. loca* (I Tim. III, 16 et Jean XIX, 14), insér. dans la Bibliothèque publiée par Kuster sous le nom de Néocorus, 1697. Cette dissert. ayant été attaquée, il la défendit dans une *Epistola ad L. Neocorum*, même recueil, 1699. Cette lettre fut suivie d'une réplique de son adversaire, à laquelle il opposa une duplique qui se trouve dans la même Bibliothèque.

VI. *Nouvelle allégorique ou Histoire des derniers troubles arrivés au royaume d'éloquence*, dern. édit., Utrecht, 1703, in-12. — C'est la 6me édit. de cette satire de Furetière. Bauldri y a joint une préface et des notes.

VII. *Syntagma Kalendariorum*, Traject. ad Rhen., 1706, in-fol. — Tout ce qui concerne les différents calendriers est rédigé en 28 tableaux, au moyen desquels on peut trouver le jour où les différents événements sont arrivés.

Paquot (Mém. pour l'hist. litt. des Pays-Bas, 6 vol. in-f°, 1765-70) affirme que Bauldri avait écrit d'autres ouvrages qui n'ont point vu le jour. Il ignorait si l'on avait publié un discours *De antiquo more convertendi hæreticos, multùm dissimili ei qui nunc viget in Galliis*, prononcé par Bauldri, le 14 oct. 1686, lorsqu'il prit possession de sa chaire d'histoire sacrée. Nous n'en avons rencontré aucune trace.

BAUHIN (écrit aussi Balyn, Bohin, Boin), famille illustre dans les sciences [Haag II, 37].

1. Son chef, Jean Bauhin, était né à Amiens, le 24 août 1511. Il s'était déjà acquis beaucoup de réputation comme chirurgien, et il paraît même qu'il remplissait une chaire de médecine, lorsque les persécutions religieuses le forcèrent à s'enfuir en Angleterre, vers l'an 1532. Après y avoir passé

trois années, il revint à Paris. Mais il n'y jouit pas longtemps du repos. Arrêté comme fauteur d'hérésie et condamné au feu, il ne dut la vie et la liberté qu'à l'intercession de la reine Marguerite *de Navarre* qu'il avait guérie, dit-on, d'une grave maladie, et qui, par reconnaissance, le fit son premier médecin et chirurgien. Ce titre cependant, non plus que la faveur de la sœur bien-aimée de François Ier, ne le mirent point à l'abri de nouvelles persécutions. Il dut prendre la fuite. Il se réfugia d'abord dans les Ardennes et ensuite à Anvers, mais il ne trouva que de nouveaux dangers dans cette ville. Heureusement, la femme du gouverneur qu'il avait soignée et guérie, s'intéressa à lui et le prévint que l'ordre avait été donné de le livrer à l'Inquisition. Il parvint alors à se sauver en Allemagne et de là à Bâle, où son attachement à la religion qu'il avait embrassée le détermina à se fixer. Il était dans la 32e année de son âge. Son manque de ressources le força quelque temps à remplir la place de correcteur dans l'imprimerie de Jérôme Froben; mais il ne tarda pas à être admis dans le Collége de médecine de sa ville d'adoption. Le célèbre Conrad Gessner faisait beaucoup de cas de ses connaissances médicales, comme on le voit par plusieurs passages des lettres qu'il adressa à son fils Jean, où il prie ce dernier de consulter son père sur des cas difficiles. Jean Bauhin mourut le 23 janvier 1582. Sa femme, Jeanne *Fontaine*, qu'il avait épousée à Paris, ne lui survécut que quelques mois, jusqu'au 30 décembre de la même année. Elle lui avait donné plusieurs enfants : trois filles qui se marièrent à Bâle, et les célèbres Jean et Gaspard Bauhin.

Notre habile praticien était très-zélé pour sa religion. Il avait coutume de dire que c'était plus par ses prières que par ses médicaments qu'il contribuait à la guérison de ses malades. Ses fils, surtout Gaspard, héritèrent de sa piété.

2. Jean Bauhin, fils aîné du précédent, naquit à Bâle au mois de février 1541, et mourut à Montbéliard, en 1613[1]. Il marcha sur les traces de son père. La médecine et la botanique furent l'objet de ses études de prédilection. Dès l'âge de 18 ans, il entretenait un commerce épistolaire avec le célèbre Gessner, *optimo suo præceptori*, qui l'appelle dans ses lettres *ornatissimus et doctissimus juvenis* et lui donne le doux nom d'ami, *suo charissimo, amico candidissimo suo*. Une telle amitié présageait un glorieux avenir. On voit par cette correspondance qu'après avoir terminé ses cours à l'université de Bâle, en 1560, Jean Bauhin alla passer quelques mois à Tubingue, où enseignait le savant médecin et botaniste Fuchs. L'année suivante, il parcourut les Alpes avec Gessner, et se rendit à Montpellier pour y suivre les leçons de l'anatomiste Guillaume Rondelet. C'est vraisemblablement à l'université de cette ville qu'il prit ses degrés de docteur, en 1562. De retour en Suisse, il ne tarda pas à entreprendre un voyage d'instruction dans le nord de l'Italie, pendant lequel il fréquenta quelque temps l'université de Padoue; mais déjà vers la fin de la même année, il était de nouveau à Bâle, s'exerçant dans la pratique de la médecine, sous la direction de son père. En 1563, il se rendit à Lyon où il séjourna au moins deux ans. Le magistrat de la cité l'ayant, dit-on, attaché à son service par des honoraires fixes, il eut le dessein de s'y établir, et prit pour femme Denyse *Bernhard* qui appartenait à une des plus honorables familles de la ville. M. Bréghot du Lut nous apprend dans sa Biographie Lyonnaise, que Bauhin avait en outre « un jardin de plantes médicinales dont il faisait la démonstration », ce qui veut sans doute dire qu'il professait la botanique médicale dans des leçons publiques, — auxquelles assistaient les *compagnons apothicaires* de la ville, comme on le voit par la dédicace de son *Traité des animaux ayant ailes*. En même temps il pratiquait la médecine et la chirurgie, et travaillait à une Histoire générale des plantes qui lui avait été demandée. Cette histoire, heureusement commencée, lui avait déjà valu de précieux encouragements, lorsque les troubles de religion vinrent l'arracher à ses travaux et le forcer à s'éloigner. Il ne

[1] Le 26 oct. 1612 suivant Duvernoy.

cessa cependant pas de nourrir le projet d'une histoire générale des plantes, et pendant plus de quarante ans, il y consacra tous les moments que lui laissaient ses autres occupations. Après un court séjour à Genève, il retourna enfin dans sa ville natale où il fut nommé professeur de rhétorique, en 1566. Les devoirs de cette place ne le détournèrent pas de ses études habituelles; il continua d'exercer la médecine et, en 1570, il fut choisi pour premier médecin du jeune comte *de Montbéliard* et pour médecin de la ville. Il succédait dans cet emploi à Nicolas *Vignier*, également réfugié français.

Le jeune comte de Wurtemberg-Montbéliard n'était encore que dans sa 13e année lorsque Bauhin alla résider à sa petite Cour, au commencement de l'année 1521; aussi notre illustre botaniste fut-il son précepteur autant que son médecin. Il l'accompagna dans presque tous ses voyages et notamment dans celui qu'il fit en Angleterre en 1592. En 1575, il rendit un service notable au comté en provoquant la réunion en un Collége des médecins, chirurgiens et apothicaires de la ville. Secondé par son jeune maître, il réussit aussi à créer à Montbéliard, 1578, un jardin botanique, le troisième en Europe, par ordre d'ancienneté, mais qui malheureusement fut abandonné à la suite des désordres de la guerre de Trente ans. Bauhin conserva pendant toute sa vie la direction de ce jardin. « C'est encore lui qui encouragea le duc Frédéric à ordonner des fouilles dans les ruines de l'antique *Mandurum* (Mandeure). Les découvertes répondirent à l'attente de ce prince et à celle des savants. Beaucoup de monuments de la grandeur romaine, tels que bains publics et autres édifices, inscriptions, statues, vases, médailles, parurent au grand jour; ce qui pouvait être transporté fut déposé et mis en ordre dans une salle du château de Montbéliard. Bauhin qui, dès 1594, avait la direction des fouilles, obtint aussi celle du musée naissant; mais ce musée fut dispersé en partie sous le règne du duc Léopold-Ebérard, et les derniers débris en ont été vendus aux enchères dans le milieu du XVIIIe siècle.

Le duc, non content de l'avoir nommé son premier médecin, le décora d'une chaîne et d'une médaille en or à son effigie et l'investit, à titre de fief féminin (1595), d'un domaine considérable situé à Forstwyr et Markholsheim, dans son comté d'Horbourg, en Haute-Alsace. Sa femme lui donna cinq filles : Eve-Christine et Marie qui moururent dans l'adolescence; Madeleine qui épousa l'apothicaire Thiébaud *Noblot;* Elisabeth qui devint la femme du docteur Charles *Loris,* de Montbéliard ; leur fils Daniel fut premier médecin du prince Louis-Frédéric; enfin Geneviève, née à Montbéliard en 1579, seule survécut à son père, et se maria avec Jean-Henri Cherler vers 1598; après la mort de son mari, vers 1620, elle se remaria avec le docteur Jean Steck, à Berne. Bauhin avait eu une seconde femme, Anne *Grégoire*, veuve du procureur général Ferry *Chambert*, tous deux originaires et réfugiés de Besançon; il l'épousa à près de 60 ans (20 oct., 1598), et n'en eut pas d'enfants.

Jean Bauhin est auteur de plusieurs ouvrages de médecine et de botanique; le plus important, son Histoire générale des plantes, lui a valu le surnom de *Père de la botanique.* On l'appelle aussi le Pline allemand. On a de lui :

I. *Histoire notable de la rage des loups, advenue l'an* 1590, avec les remèdes pour empescher la rage qui survient après la morsure des loups, chiens et autres bestes enragées. Montbéliard, 1591, pet. in-8°. Ouvrage publié, en même temps, en latin.

II. *De plantis à Divis Sanctisve nomen habentibus.* Basil., 1591, in-8°.

III. *De plantis absynthii nomen habentibus,* Montisb., 1593 et 1599, pet. in-8°; avec le portrait de l'auteur, représenté à l'âge de 50 ans.

IV. *Traicté des animaulx aians aisles qui nuisent par leurs piqueures ou morsures,* avec les remèdes; Oultre plus, une histoire de quelques mousches ou papillons non vulgaires, apparus l'an 1590, qu'on a estimé fort venimeuses. Montb., 1593, petit in-8°, avec une planche en taille-douce.

V. *Historia novi et Admirabilis fontis balneique Bollensis in ducatu*

Wirtembergico. Montisb., 1598, in-4°; trad. en allem. par David Fœrter, Stuttgard, 1602, in-4°.

Bauhin avait composé cet ouvrage à la demande du duc Frédéric, qui l'avait chargé, 1596, d'étudier les eaux de la source minérale de Boll, et de publier le résultat de ses recherches. On trouve dans ce livre les figures sur bois de 211 coquillages fossiles, de 60 espèces de pommes, 39 variétés de poires, 8 espèces de champignons et 16 différents insectes. Il est surtout précieux pour les botanistes et les cultivateurs. C'est le premier essai qui ait été fait en ce genre et il a servi de modèle.

VI. *Histoire des merveilleux effets qu'une salutaire fontaine située au village de Lougres* (comté de Montbéliard), *a produits pour la guérison de plusieurs maladies en l'an* 1601. Montbél., 1601, pet. in-8°. — On lit à la suite une Description poétique des vertus et propriétés admirables de la saine fontaine, par François *de Lancluse*, réfugié français. Cet opuscule de Bauhin fut trad. en allem. par Zach. Dolder. Montbéliard, 1602, in-8°.

VII. *De auxiliis adversùs pestem.* Montisb., 1607, in-8°; trad. en allem., même année, par le gendre de l'auteur, Thiébaud *Noblot.*

VIII. *Joh. Bauhini et Joh. Henr. Cherleri, Historiæ plantarum generalis, quinquaginta annis elaboratæ, jàm prelo commissæ, Prodromus.* Ebrod., 1619, in-4°.

IX. *Historia plantarum universalis, nova et absolutissima, cum consensu et dissensu circà eas;* Auctoribus Joh. Bauhino et Joh. Henr. Cherlero philos. et med. doctoribus basiliensibus ; *Quam recensuit et auxit* Dominicus Chabræus, med. doct. genevensis; *Juris verò publici fecit* Franciscus Lud. à Graffenried. Ebroduni, 1650-1651, 3 vol. in-fol. — Au jugement de Ray, cet ouvrage est le plus parfait qui ait jamais été publié dans ce genre. Graffenried, bailli d'Yverdun, se chargea généreusement des frais d'impression qui ne s'élevèrent pas à moins de 40,000 florins. On y trouve réuni, et disposé avec beaucoup de méthode et de goût, tout ce qui a été écrit sur les plantes dès la plus haute antiquité. Cinq mille plantes y sont décrites et l'on y trouve les figures de 3,557; mais elles sont petites et mal exécutées; la plupart sont à peine reconnaissables. Enfin, malgré les taches qu'on y remarque, le célèbre Haller observe-t-il que cet ouvrage est unique dans la science. Inutile d'ajouter que depuis deux siècles les progrès de la science ont effacé ces vieux travaux sans effacer le mérite de leurs auteurs.

3. Gaspard Bauhin, frère du précédent, né à Bâle le 17 janvier 1560, et mort dans la même ville le 5 décembre 1624. Les parents du jeune Gaspard le destinaient à la théologie, mais l'exemple de son père et de son frère détermina sa vocation pour les sciences médicales. Il étudia à Bâle sous Théodore Zwinger et Félix Plater, puis en 1577 il se rendit à Padoue, où il continua ses études. Après avoir passé deux ans à cette université, il alla suivre les cours de la faculté de médecine de Montpellier. Astruc nous apprend qu'il y fut immatriculé en 1579. Après sa réception au doctorat il entreprit un voyage à Paris, où il écouta le fameux chirurgien Severin Pineau, en même temps qu'il se disposait à visiter les principales universités de l'Allemagne. Il mettait ce projet à exécution, lorsque son père, qui sentait sa fin approcher, le rappela auprès de lui, en 1580. L'année suivante, Bauhin subit de nouveau avec honneur les épreuves du doctorat, et peu de temps après il épousa Barbe Vogelmann. Cette première femme, qu'il perdit bientôt, ne lui donna pas d'enfant; mais s'étant remarié, il eut un fils, Jean-Gaspard, qui fut le digne héritier de son nom. En 1582, l'année même de la mort de son père, Bauhin, à peine âgé de 22 ans, fut nommé professeur en langue grecque. Il remplit cette place jusqu'en 1588, époque où il l'échangea contre la chaire d'anatomie et de botanique. En 1596, le duc Frédéric de Wurtemberg l'honora, conjointement avec son frère Jean, du titre de son médecin. Néanmoins il continua à résider à Bâle, et en 1614, Félix Plater, premier médecin de la ville et professeur de médecine pratique, étant décédé, Bauhin lui succéda dans ces deux places qu'il garda jusqu'à

sa mort. Pendant l'exercice de ses fonctions, il fut quatre fois nommé recteur de l'université et huit fois doyen de la faculté de médecine. Il mourut le 5 déc. 1624, âgé de près de 65 ans.

Le botaniste Plumier a consacré à Jean et Gaspard Bauhin un genre de plantes, *Bauhinia*, composé d'arbustes grimpants qui ne croissent qu'entre les tropiques, et Linné a nommé une espèce *Bauhinia bijuga* pour rappeler, dit-il, la gloire inséparable des deux illustres frères.

On a de Gaspard :

I. *De corporis humani partibus externis liber*, Basil., 1588, in-8° ; nouvelle édit., *priore longè auctior et locupletior*, ibid., sans date. pet. in-8°, sous le titre : *Anatomes, lib. primus*, avec le portrait de l'auteur représenté à l'âge de 29 ans. La dédicace et la préface sont datées de 1591. Cette 2e édit. parut avec la seconde partie de ce traité.

Anatomes, lib. secundus. Basil., 1591, in-8°.

II. Ὑστεροτομοτοκία [traité sur l'opération césarienne] *Francisci Rousseti gallicè primùm edita, nunc verò Casp. Bauhini operâ latinè reddita*. Basil., 1588, in-12. Dans un Appendice à cette traduction, Bauhin rapporte l'observation qu'il fit dès l'an 1579, à Paris, de la valvule située dans le colon intestinal. Cette découverte lui fut contestée, surtout par le doyen de la faculté de Paris, Riolan, mais les savants ses contemporains se sont chargés de sa justification en donnant son nom à cette valvule, et elle l'a conservé jusqu'à nos jours.

III. *Notæ in Aloys. Anguillaram de Simplicibus*, Basil., 1593, in-8°. — Anguillara était un botaniste de Padoue.

IV. *Phytopinax*, ou Énumération des plantes décrites par les botanistes de notre siècle. Bâle, 1596, in-4°.

V. *Institutiones anatomicæ corporis virilis et muliebris historiam exhibentes*, in-8°. La première édit. de cet ouvrage est de Leyde, 1597, et d'après Haller de Bâle, 1592, la 2e de Lyon, 1597, la 3e de Berne, 1604 ; la 4e de Bâle, 1609, et enfin la 5e de Francfort, 1618. Au reste, il règne une extrême confusion dans les indications bibliographiques de tous les écrivains qui s'occupent de notre Bauhin.

VI. *Secreta medicinæ Guillelmi Varignanæ med. consumatiss. ad varios curandos morbos*. Basil., in-8°, ad calcem 1597. Préface datée de 1596.

VII. *Notæ in Petri Andreæ Matthioli Commentarios in sex libros Dioscoridis de Materiâ medicâ.*

VIII. *Animadversiones in Historiam generalem plantarum Lugduni editam* [par Dalechamp]. Francf., 1601, in-4° ; trad. en franç., Lyon, 1719, 2 vol. in-12. — Critique sévère contre Dalechamp. D'après Haller, l'ouvrage de Bauhin est bon et était nécessaire à une époque où l'Histoire de Dalechamp jouissait d'une autorité incontestée.

IX. *Præludia anatomica*, Basil., 1601, in-4°.

X. *Introductio ad doctrinam pulsuum*, 1602, in-8°.

XI. *De ossium naturâ*, Basil., 1604, in-4°.

XII. *Theatrum anatomicum*, 1621, in-4° ; au frontispice, le portrait de l'auteur à l'âge de 54 ans, ann. 1614 ; dédicace datée de Bâle, 1605.

XIII. *De compositione medicamentorum*. Offenb., 1610, in-8°.

XIV. *De hermaphroditorum, monstrosorumque partuum naturâ ex theologorum, jureconsultorum, medicorum, philosophorum et Rabbinorum sententiâ libri duo hactenùs non editi; planè philologici, infinitis exemplis illustrati*. Oppenh., typis Hier. Galleri, ære Johan. Theod. de Bry, 1614, pet. in-8°. Et plus bas : *Francofurti excudebat Mathæus Becker, impensis Jo. Theod. et Jo. Israel de Bry, frat.*, MDC; portrait de l'auteur représenté à l'âge de 45 ans, ann. 1605.

XV. *De lapidis bezoaris Oriental. et Occident. Cervin. et Germanici ortu, naturâ, differentiis veròque usu ex veterum et recentiorum placitis, liber priore editione auctior*. Basil., 1613 ; 2e éd. 1625. La pierre merveilleuse appelée bézoard était regardée comme un antidote et une panacée universels. Bauhin combat ce préjugé avec toute la science d'un maître.

XVI. *Oratio de homine* ; Basil., 1614, in-4°. Compendium très-abrégé d'anatomie.

XVII. *De remediorum formulis*

græcis, arabicis et latinis usitatis, libri duo. Francf., 1619, in-8°.

XVIII. Πρόδρομος *Theatri botanici. Editio altera emendatior.* Basil., 1671, in-4°. La première édit. est de Francf., 1620.

XIX. *Catalogus plantarum circà Basileam spontè nascentium.* Basil., 1622, in-8°.

XX. Πίναξ *Theatri botanici, sive Index in Theophrasti, Dioscoridis, Plinii et botanicorum qui à seculo scripserunt opera.* Basil., 1623, in-4°; 2e édit. 1671. Le grand mérite de Gaspard Bauhin dans ce livre est d'avoir établi comparativement l'identité des plantes et déterminé leur espèce par un nom ou une phrase très-courte qui en donne la définition ou la différence; et d'avoir rapporté à chacune le nom des auteurs qui en avaient parlé. Il est donc le premier qui ait fait la concordance complète et méthodique des noms donnés aux plantes. L'utilité de l'ouvrage fut si bien appréciée que l'on ne put désigner ensuite une plante si ce n'est par le nom que lui avait assigné Gaspard Bauhin. Il fut donc législateur en botanique ; mais il ne jouit pas longtemps de sa gloire ; car il mourut l'année suivante, laissant manuscrit son *Theatrum botanicum* dont le *Pinax* n'était que la table. L'autorité que Gaspard Bauhin s'était acquise par son *Pinax* se soutint jusqu'en 1669, époque à laquelle Morison, dans ses *Præludia botanica,* critiqua l'ordre qu'avait suivi Bauhin ; il adopta néanmoins sa nomenclature, de même que Ray. Enfin Tournefort, fixant les genres, en les fondant sur des caractères pris dans les parties de la fructification, conserva le plus qu'il lui fut possible les noms de Bauhin ; il conserva aussi tous ceux des espèces quand ils s'alliaient avec ses principes, et quand il était obligé d'en créer de nouveaux, il les composait de la même manière. Ainsi, malgré les changements utiles que la botanique avait reçus des botanistes méthodistes, les phrases de Bauhin conservèrent la prééminence et furent le modèle que l'on imita jusque vers le milieu du XVIIIe siècle. Linné, faisant alors une nouvelle époque par la réforme générale qu'il opérait dans la botanique, démontra que ces phrases n'étant établies que sur des caractères vagues, ne pouvaient faire distinguer suffisamment les plantes. Robert Morison a relevé les erreurs de Bauhin dans ses *Hallucinationes C. B. in Pinace;* et en 1680. Mentzel donnant au *Pinax* la forme de dictionnaire, y ajouta les dénominations des différentes langues modernes, mais il négligea, comme Bauhin, de citer les ouvrages d'où elles étaient prises.

4. Jean-Gaspard Bauhin, fils unique du précédent, né à Bâle le 12 mars 1606, et mort dans la même ville le 14 juillet 1685. Il hérita des heureuses dispositions de son père pour les sciences positives. Après avoir complété ses études par ses voyages en France, en Hollande, en Angleterre, il prit ses degrés de docteur à l'université de sa ville natale, en 1629, et bientôt après il fut appelé à la chaire d'anatomie et de botanique que son père avait remplie avec tant d'éclat et dans laquelle lui succéda son propre fils, Jérôme, lorsque, en 1660, il l'échangea contre celle de médecine pratique. En 1640, il fut nommé médecin du margrave Frédéric de Bade-Durlach, et en 1648, le comte Léopold-Frédéric de Montbéliard le choisit pour remplacer, en cette même qualité, le médecin Chabrey, retiré à Yverdun pour y surveiller l'impression de la grande Histoire de Jean Bauhin. Néanmoins il continua de résider à Bâle. La juste réputation du nom des Bauhin lui attira les bonnes grâces de Louis XIV, qui lui donna le titre de son médecin, en 1659. Pendant sa carrière académique, Jean-Gaspard Bauhin fut élu 5 fois recteur de l'université, et 19 fois doyen de la faculté de médecine. Il eut sept fils de deux lits ; quatre prirent le bonnet de docteur en médecine ; les trois autres se vouèrent à l'état ecclésiastique.

Theatri botanici, sive historiæ plantarum liber primus editus operâ et curâ Jo. Casp. Bauhini. Basil., 1658, in-fol.; bon portrait de l'auteur, par Pierre Aubry ; préface datée du 27 janvier 1621, où, après une courte prière *In nomine sanctæ et individuæ Trinitatis,* l'auteur expose les raisons pour lesquelles il commence son livre par les graminées.

Outre cette publication du premier livre

du Théâtre botanique de son père, et une réimp. des planches qui accompagnent le Théâtre anatomique, on lui doit trois petits traités, dont les bibliographes n'indiquent ni le lieu ni l'année d'impression : 1° *De peste ;* 2° *De epilepsiâ ;* 3° *De morborum differentiâ ;* et un travail manuscrit sur la Flore de la Suisse.

5. Jean-Frédéric Bauhin, fils du précédent, exerça la médecine à Bâle et fut médecin de Sibylle, duchesse douairière de Wurtemberg. Il mourut à l'âge de 41 ans.

6. Jean-Jacques Bauhin, frère du précédent, médecin. Il est auteur d'un ouvr. intitulé : *De elementis et temperamentis*, Basil., 1659, in-4°.

7. Jérôme Bauhin, le 3e des fils de Jean-Gaspard, né à Bâle le 26 février 1637. Après avoir pris ses degrés à l'université de sa ville natale, il voyagea en France et en Italie. En 1660, il succéda à son père dans la chaire d'anatomie et de botanique, et en 1664, il fut nommé professeur de médecine théorique. Il mourut à la fleur de l'âge, en 1667. Il eut de son mariage avec *Anne Fœsch* deux fils : Jean-Louis, l'aîné, licencié en droit civil, fut membre du magistrat de Bâle et exerça d'autres emplois ; Jean-Gaspard, le cadet, né le 22 juin 1665, fut médecin du prince de Wurtemberg-Montbéliard et mourut le 19 mars 1705. Nous ignorons duquel des deux frères descendait Emmanuel Bauhin, médecin d'un régiment prussien, mort en 1746.

On conserve précieusement dans la bibliothèque publique de la ville de Bâle une série de 8 volumes in-folio contenant plusieurs centaines de lettres adressées à cette savante famille ou échangées entre divers de ses membres.

Du Petit-Thouars, article de la *Biogr. Univ.* — C. Duvernoy, *Notices sur quelq. médecins nés ou établis à Montbeliard au XVIe s.;* Besançon, 1835, in-8°. — J. W. Hesz, *Kaspar Bauhin's Leben und Charakter* (dans le t. VII des *Beitræge f. vaterl. Geschichte;* Basel, in-8°, 1860).

BAUGERIE (de), lieutenant dans le régiment de Varennes, au service de Prusse en 1702.

BAUGIER, capitaine, mort de ses blessures à Castres en 1568 [I, 139 a; IV, 19 b]. — Abjuration de Catherine Baugier, veuve de J. Catineau, écuyer, seigneur de la Boisselière et de ses cinq enfants, 15 juin 1685 (Autogr. n° 365, d'un catal. de Clouzot, libr. à Niort, 1875). Marguerite Baugier, qui avait épousé en 1671 un *Janvre de Quincamp* [VI, 36 a], paraît avoir également abjuré lors de la Révocation.

BAULAC. A l'époque où d'Andelot, le jeune frère de Coligny, se rendit dans ses terres de Bretagne, 1558, avec l'intention d'y semer les doctrines évangéliques, il y trouva l'assistance de quelques habitants du pays déjà préparés aux idées nouvelles. Parmi ces esprits avancés se distinguaient au premier rang trois frères qu'on ne connaît que par leurs noms de seigneurie, les sieurs de Baulac, de Botuerue ou Botevereuc et de Bohelimer (Vaurig. *Hist. des égl. réf. de Bret.* I, 8). M. Vaurigaud soupçonne que leur nom de famille était *Dubois* ou *Duboays.* Quoi qu'il en soit, d'Andelot, dans sa ferveur de néophyte, employa toute son influence à répandre la foi qu'il venait d'embrasser. Il faisait prêcher publiquement dans son château de La Bretèche par deux ministres, Jean ou Gaspard *Carmel* dit *Fleuri*, et *Loiseleur* dit *Villiers*, qu'il menait à sa suite. Encouragé par le succès, il envoya ces deux pasteurs au Croisic, où une communauté protestante se fonda et s'accrut si rapidement que le ministre Villiers osa envahir la chaire de la principale église du lieu dédiée à Notre-Dame-de-Pitié. Le clergé catholique fut naturellement révolté de cette audace ; il porta ses plaintes à l'évêque de Nantes qui crut prudent de dissimuler jusqu'au départ d'Andelot. Aussitôt qu'il eut appris l'éloignement de ce puissant seigneur, le prélat se transporta au Croisic, annonça une procession générale, et profitant du concours de peuple attiré par cette solennité, il alla attaquer la maison de Guillaume *Leroi*, un des notables habitants de la ville chez qui Villiers faisait en ce moment le prêche. Exaspéré par une résistance inattendue, il fit amener du canon et commença un siége qui aurait eu une issue funeste pour les protestants s'ils n'avaient réussi à s'échapper à la faveur de la nuit. Ils se réfugièrent à Careil chez le seigneur de Baulac qui recueillit avec empressement l'église dispersée. L'édit de janvier

rétablit la tranquillité dans la Bretagne où les églises se développaient en paix, lorsque la nouvelle du massacre de Vassy arriva dans cette province et réveilla les passions. Les troubles commencèrent à La Roche-Bernard. Un artisan catholique blessa un huguenot qui chantait des psaumes. Les officiers de justice décrétèrent de prise de corps l'agresseur et ses complices qui trouvèrent un protecteur dans le sieur de Villeneuve. Informés du tumulte, Baulac et quelques gentilshommes des environs étaient accourus, de leur côté, au secours de leurs coreligionnaires. Il fut résolu au consistoire qu'on irait sommer Villeneuve de livrer les coupables à la justice. Baulac se présenta, en conséquence, avec quelques huguenots chez ce seigneur; mais un de ses serviteurs voulut s'opposer à leur entrée. Pendant la contestation qui s'éleva, l'arme que ce dernier tenait à la main, tomba et la balle alla blesser mortellement Villeneuve. « On rejeta, dit Taillandier, cet accident sur les Huguenots; mais le propre aveu du sieur de Villeneuve et l'évasion du domestique qui ne parut plus depuis, les disculpent à cet égard.» On accommoda cette affaire et la tranquillité fut rétablie pour quelque temps.

Rien ne prouve que Baulac ait porté les armes dans la première guerre de religion; nous n'avons nulle part trouvé son nom cité parmi ceux qui s'y signalèrent. Par l'art. 5 de l'édit d'Amboise qui la termina, les protestants de Rennes obtinrent l'autorisation de célébrer leur culte dans la ville ; mais les catholiques n'ayant jamais voulu le souffrir, ils furent obligés d'accepter pour lieu d'assemblée le bourg de Liffré situé à une distance de quatre lieues. En 1565, désirant se rapprocher de la ville, ils députèrent Botevereuc au vicomte de Martigues, gouverneur de Bretagne, pour lui demander la permission de s'assembler à Saint-Grégoire, dont *Pinart de Kerglois*, conseiller au parlement, était seigneur. A leur prière, d'Andelot fit appuyer la requête par le capitaine *Boisvert* qu'il chargea d'une lettre, insérée par Dom Morice dans ses Mémoires sur l'histoire de Bretagne. On ne nous apprend pas si Martigues y eut égard. La seconde guerre civile, d'ailleurs, ne tarda pas à éclater. Nous ignorons si Baulac et ses frères y prirent part; mais lorsque Condé, pour échapper aux embûches de la Cour, fut obligé de se réfugier à La Rochelle, notre gentilhomme s'empressa de rassembler ses vassaux et d'aller joindre d'Andelot qui venait de se réunir au prince dans le Poitou. Il est vraisemblable qu'il assista à toutes les affaires qui marquèrent cette longue guerre, puisqu'en 1570 nous le retrouvons dans l'armée de Coligny sur les bords du Rhône, où il se laissa surprendre dans ses quartiers de Donzère.

Il paraît que Baulac ne laissa qu'une fille, née en 1562 et mariée au sieur de *Montbarot*. Voici ce qu'on lit dans le journal de Jean Pichart : « Le 15 juill. 1592 la dame de Montbarot, propriétaire de Baulac, décéda dans la religion huguenote dont elle avoit toujours été un des plus grands supports. Otée la religion, c'étoit une brave et honnête dame d'un bon et grand jugement. » Si elle était propriétaire de la seigneurie de son père, c'est que « le fils de Baulac, » nommé parmi les victimes de la S.-Barthélemy à Paris, était son frère unique. — Un Antoine Baulac dit *Fontgrave* figure parmi les victimes du parlem. de Toulouse, 14 avril 1568. — Un autre était page du roi de Navarre (Arch. B.-Pyr. B 38) en 1578 et 79.

BAULACRE, famille de Tours réfugiée à Genève à la fin du XVIe siècle, probablement ayant emporté des biens assez considérables avec elle, car le premier Baulacre venu dans cette nouvelle patrie, PIERRE, et sa femme Antoinette *Ribe*, eurent deux fils qui s'allièrent, eux ou leurs descendants, aux plus notables familles genevoises les Thellusson, les Pellissari, les Chouet, les Burlamaqui et autres. L'homme le plus distingué de toute la lignée fut Léonard Baulacre, né en 1670, mort en 1761, pasteur à Genève et bibliothécaire de la république, auteur d'une foule de très-intéressantes dissertations sur des sujets de critique théologique ou historique insérées dans les revues du temps, c'est-à-dire dans les Bibliothèques : germanique, britannique, françoise, impartiale, raisonnée, dans

les Mémoires de Trévoux, etc. Un siècle après sa mort, Mme Odier Baulacre, sa dernière descendante, a publié par la main d'un savant genevois, Ed. Mallet, sous le titre d'*Œuvres historiques et litt. de L. B.* (2 vol. in-8°, 1857), un choix de ces notices et dissertations précédé du portrait de l'auteur, et de sa vie par Th. Heyer. Elles sont au nombre de 73 et ont conservé autant de valeur que les travaux de d'Anville, de l'abbé Lebœuf ou de tel autre de nos meilleurs érudits du dernier siècle.

BAULES, famille de Castres. Denis Baulès épouse, v. 1626, Marthe *Bouffignac* et en secondes noces, 1636, Françoise *Rouyre*. De chacune il a des fils. Quelques années plus tard, un Baulès, consul de Castres, est poursuivi pour refus de publier un édit enjoignant aux protestants de saluer le St-Sacrement dans les rues.

BAULOT, famille de La Rochelle. Jehan Baulot ou *Bollo*, maître apothicaire et ancien de l'église de La Rochelle en 1562, était en même temps le scribe du consistoire. Il épousa Marie *Dagonet* et fut père de Jehan baptisé le 18 fév. 1562 et de Marie baptisée en 1567. — (Antoine) marié en 1579 dans le temple de La Rochelle à Catherine *Thibault* eut aussi un fils nommé Jean. — C'est probablement de l'apothicaire qu'était fils un chirurgien du même nom. (J. *Bolotus*, chirurgus) qui exerçait à La Rochelle en 1603, année où il dédia à l'un de ses confrères, et probablement de ses maîtres, le médecin *De Bezier*, une thèse qu'il avait soutenue à Paris sur l'amputation de l'intestin grêle. — Isaac Baulot, petit-fils de ce dernier, né et mort à La Rochelle, 1657-1712, fut un amateur des lettres et des sciences, dont les titres sont énumérés dans une épitaphe latine que son ami, le médecin Elie Richard, fit graver sur sa tombe et dont le sens est que, nourri par son père dans les belles-lettres, il cultiva la philosophie, les sciences et les arts, que docte et non docteur, il parcourut les pays éloignés et forma une nombreuse bibliothèque qui faisait ses délices et celles des autres lettrés.—Isaac Baulot, maître apothicaire à La Rochelle, ancien de l'église en 1679 (Tт 316), est au nombre des gens persécutés par l'intendant de Muin en 1681. Il abandonna le royaume après avoir fait don de ses biens à son fils qui resta en prononçant l'abjuration. —Abraham *Baulo*, de Clugny en Bourgogne, réfugié à Magdebourg, 1700.

BAUME, famille d'artistes parisiens du XVIIe siècle.—(César) maître maçon et Françoise *Marais* sa femme; Pierre leur fils, orfévre, marié en 1666 avec Marie-Madelaine fille de Salomon *de Lafonds* architecte des bâtiments du roi; Charles-César de Lafonds, leur petit-fils, présenté au baptême, nov. 1668, par Isaac Baume, peintre (rég. de Charenton). — (Pierre) établi à Amsterdam en 1670 (Arch. n. E 3556). — (Marguerite), assistée à Londres, 1710; (Marie-Madelaine) *id.* 1721. — (Abel) de Trièves en Dauphiné; (Marguerite) de Masserange près Grenoble; (Marguerite) de Pelissier en Gévaudan, assistés à Genève de 1704 à 1710.

BAUMEFORT (Pierre de) nommé conseiller au siége présidial de Nîmes, 16 mars 1601.

BAUMEL (Jean), « de S.-Giniès, » assisté à Lausanne, 1697. — Jacques *Baumelle*, « de S.-Genix près d'Uzès, tisserand de toile et de laine, » ayant femme et deux enfants, *id.*, 1698.

BAUMER (Pierre), enfant mis aux Nouv.-Cath. d'Alençon, 1715 (Tт 270).

BAUMIER (Etienne), assisté à Lausanne, se rendant en Allemagne, 1698. — (François) et Anne sa femme, membres de l'église française de New-York, 1721-27.

BAUNY. Susanne veuve de Jacob Bauny, de Calais, 60 ans, assistée à Londres, 1708.

BAUQUEMARE (Jean et Michel de) échevins de Rouen, vaillants défenseurs de la ville, en 1562. Lorsqu'une amnistie fut offerte aux huguenots rouennais, 3 novemb., Jean fut l'un des dix nominativement exceptés. — (J.) député à l'assemblée de Pontaudemer, septemb. 1599. — (Thomas), de Rouen, enterré au cimetière des Ss.-Pères à Paris, 19 avril 1619. — *De Bauquemar*, famille protestante de Rennes vers 1666. — Anne de Bauquemare, fille de 57 ans, assistée à Londres en 1702; encore assistée en 1710 de 18 l. st. et en 1721.

BAUQUIER (Jean), « d'Auriac au duché de Toulouse, » reçoit un viatique à Genève pour la Hollande, 1700. — Jean *Bauqui*, « d'Oriac en Languedoc, venant des troupes de France en Piémont, tout nud, » assisté et habillé à Genève, 1696. — Jean *Bauqué* et sa femme, assistés à Londres, 1721.

BAURAIN (Antoine), de Normandie, galérien mis à la chaine en 1685. — Jacques *Baurin*, de S.-Valéry, déterré, trainé et jeté à la voirie, 1685.

BAURE (..... de), capitaine béarnais, vers 1568 (ci-dess. col. 391). Autre, assistant aux états de Béarn en 1617. — Antoine *Baures*, condamné par le parlem. de Toulouse, 1562. — Habacuc Baures et Rachel *Dounes*, sa femme, 1620; Jean Baure et Jeanne *Béziers*, sa femme, 1658, familles de Castres.

BAUSSAIS (de), famille rocheloise dont le nom s'écrivait aussi et s'écrivit définitivement Baussay. Joachim de Baussais, marchand et bourgeois, épousa, janv. 1612, Suzanne *Theroulde*; il est mentionné (Journ. de Mervault) comme ayant pris part à la défense de La Rochelle en 1627. Entre autres fils, il eut : François, né en fév. 1629, à Chatellerault, et marié à Rachel-Esther *Bouyer*, union d'où issurent : Elie né en 1635; autre Elie, 1637; François, 1639; Rachel, 1641. Ce fut cette dernière génération qui subit plus particulièrement les douleurs de la Révocation. Une partie de la famille s'expatria en Hollande, une autre en Angleterre; et une autre demeura, au prix de l'abjuration. Parmi les assistés de Londres, figure Marie de Baussais en 1702; Joachim, fils d'Elie, né et marié (1736) à Amsterdam, exerce dans cette ville les fonctions d'agent et consul de Parme auprès des États généraux : une d[lle] de Baussais est inscrite en 1730 sur une liste de fugitifs de La Rochelle et ses biens sont séquestrés. La branche devenue catholique prospéra. Pierre-Joachim de Baussay, seigneur des Bretinières, négociant armateur, remarié, 17 juill. 1773, à Marg.-Henriette Brevet, se fit une certaine renommée dans le monde littéraire. Il offrit en 1780 à l'académie de La Rochelle un prix de 1200 liv. pour le plus éloquent auteur d'un éloge de J.-J. Rousseau; mais le ministre d'alors (Amelot) refusa d'autoriser ce concours, et M. de Baussay réduisit de moitié son offre, l'éloge de Rousseau ayant été changé en un éloge d'Anne de Montmorency. L'académie rocheloise se l'associa en 1782 et il n'était pas indigne de ce petit honneur, car on lui doit divers mémoires sur la culture du tabac à la Guyane française et le commerce d'Afrique, sur l'exportation des grains, sur le développement de l'industrie et même des poésies, notamment une chanson intitulée « la Gasconne » qui, mise en musique par Garat, obtint une certaine vogue. Il mourut vice-président de la chambre de commerce de La Rochelle en 1812 (Richemond).

BAUSSATRAN ou Bossatran (Pierre), dernier ministre de Niort. Il l'était de Talmond en 1666 et l'interdiction du culte en cette ville ayant été prononcée, il y resta cependant, son troupeau et lui ne pouvant se séparer. Le consistoire de Niort lui adressa vocation en 1676 et le synode provincial de 1678 confirma cette élection, en ajoutant que tout le possible serait fait pour soutenir les fidèles de Talmond. Baussatran ne sembla venir à Niort que pour assister à la chute de cette église, grande autrefois. Il était arrivé depuis quatre jours quand l'intendant lui enjoignit de sortir de la ville, et de toute l'année ne le laissa entrer en fonctions. En 1681, tous les protestants de cette ville et des environs étaient plongés dans la désolation; les plus infâmes violences étaient commises impunément sur leurs personnes. Élus, prévôt, archers, sergents, habitants catholiques, tout le monde s'en mêlait, nous dit Benoit, qui cite parmi les victimes de la brutalité de ces dévots forcenés Marie *Guillon*, Catherine *Barri* et Jeanne *Audebrun*. Trop soucieux de son avancement pour réprimer ces excès, le procureur du roi en donnait lui-même l'exemple. La patience des protestants finit par se lasser : un grand nombre prirent la résolution d'émigrer. Pour se ménager un accueil plus hospitalier dans les pays réformés, ils demandèrent à leurs pasteurs des attestations de protestantisme. Baussatran se montra d'autant plus empressé de faci-

liter à ses paroissiens les moyens de se soustraire à ces violences intolérables qu'il avait été lui-même indignement maltraité par les curés de Niort et de Saint-Gelais. En punition de ce crime, il fut décrété de prise de corps par le lieutenant criminel de La Rochelle. Quatre anciens de Niort, *Pallardy*, *Champanois*, *Valvod* et *Testefolle* ne voulurent pas l'abandonner et s'allèrent constituer prisonniers avec lui. On les relâcha mais avec une lettre de cachet, 16 déc. 1681, qui exilait le pasteur à Vézelai en Bourgogne. Au bout de trois mois il eut la permission de retourner à Niort, et nous le trouvons, l'année suivante, engagé dans une polémique sur l'eucharistie avec un prêtre de Niort, l'abbé Chalucet, et publiant sur la matière un petit livre intitulé : « *L'Union des fidèles avec J.-C. dans l'eucharistie* ou explication d'un passage de St Hilaire du 8e livre de la Trinité ; » Niort, 1682, in-8°. Mais la persécution s'aiguisait de plus en plus. Revenu des prisons de La Rochelle, l'honnête ancien Champanois fut incarcéré de nouveau, sous un prétexte quelconque, avec trois de ses collègues : *Amillien*, le riche marchand *Biraud* et le sr *de la Brumaudière*. Sous la persuasion de cet argument, le dernier se convertit, avec sa famille ; mais sa femme étant, sur ces entrefaites, tombée malade, demanda instamment son pasteur. Bossatran ne pouvait refuser ; il fut aussitôt poursuivi comme ayant commis le crime d'encourager une relapse, et l'intendant ne consentit à annuler la poursuite qu'en lui donnant connaissance d'un nouvel édit (1684), en vertu duquel tout temple serait démoli dans lequel un seul relaps aurait pénétré pour assister au culte malgré son abjuration. Comme les dragons avaient extorqué plus de 500 abjurations dans la ville de Niort et des milliers dans la campagne, il était impossible au pasteur de reconnaître si quelqu'un d'eux s'était glissé dans son auditoire, et bientôt un relaps ou prétendu tel, nommé *Chatagneau*, servit de prétexte à une sentence qui condamna le pasteur *Misson* et Baussatran son collègue à 50 liv. d'amende, tous deux solidairement à 1400 liv. d'aumônes au profit des œuvres catholiques, le relaps à l'amende honorable, et le temple à la démolition, 19 oct. 1684. A la Révocation, Baussatran passa en Angleterre avec sa femme (dlle *Pineau*), tous deux laissant une partie de leurs biens confisqués au roi. Il devint pasteur de l'église de Wandsworth.

BAUSSENC (Esprit), avocat général au parlem. de Provence, se démet de sa charge pour embrasser les fonctions pastorales ; il meurt pasteur de Courtezon en 1597 [VIII, 102]. — *Bausen*, surpris et tué dans une assemblée religieuse en Dauphiné, 1689 [X, 402].

BAUTRU. Famille angevine célèbre par son esprit (voy. Tallemant des Réaux) et dont la fortune fut commencée par Maurice Bautru des Matras qui, entré comme précepteur chez un juge de la prévôté d'Angers, François Lebret, obtint en 1547 la lieutenance de ladite prévôté et en 1558 la fille du prévôt pour femme. Les Matras étaient une petite propriété de famille que son père, Philippe Bautru, sénéchal de Château-du-Loir, possédait dans le Maine. C'était un fidèle huguenot, qui abandonna Angers en 1562 plutôt que d'obéir à l'édit ordonnant de prêter serment comme catholique. Il put y rentrer après l'édit de pacification du mois d'avril 1563 et il y mourut cette année même.

BAUVE (Charles de), de Harquinvilliers en Picardie, enveloppé dans les troubles de l'année 1621 (voy. Lièvre, *Protest. du Poitou*, 1, 293) et cruellement exécuté pour avoir commis en paroles le crime de lèse-majesté. Ce gentilhomme né en 1561 avait porté les armes, en Hollande, jusqu'en 1613 et habitait alors Liniers en Poitou. Il fut accusé d'avoir dit : « Qu'il seroit besoin « que le roi eût été mangé des chiens « pour avoir la paix et que le roi trahi« roit aussi bien M. du Plessis qu'il « avoit trahi ceux du Béarn. » Renvoyé par commission expresse au présidial de Poitiers, il fut condamné, 21 mai 1621, à faire honorable pieds nuds et en chemise, tenant en main une torche de cire allumée, et demandant pardon à Dieu, au roi et à la justice, puis à être traîné sur une claie jusque sur la place du marché à Poitiers, et là pendu et

étranglé, son corps brûlé et ses cendres jetées au vent. Il fut exécuté le jour même à 5 heures du soir. On lui permit de recevoir les consolations de la religion qui lui furent données par le ministre Jacques *Cottiby*. Il mourut en déclarant qu'il persistait dans son opinion.

Bauves, nom d'une seigneurie de la maison de Mornay.

1. BAUX (Jean-Maximilien de), sieur de Langle, presque toujours cité sous ce dernier nom, naquit à Evreux en 1590 [Haag II, 54].

Il n'avait que 25 ans lorsqu'il fut appelé à desservir l'église de la capitale de la Normandie ; mais, malgré sa jeunesse, il ne tarda pas à se rendre recommandable aux yeux de tous par l'austérité de ses mœurs, par sa piété éclairée et par une modestie qui résista aux éloges prodigués à ses éloquentes prédications. Sa réputation s'établit si promptement que, dès l'année 1618, le jésuite Véron, qui ne s'attaquait qu'aux pasteurs les plus estimés, le provoqua à une discussion publique dont les actes ont été imprimés.

La province de Normandie députa De Langle au synode national de Charenton en 1623, puis à celui d'Alençon en 1637. Peu satisfaite de la manière dont le ministre *Ferrand*, chargé de présenter à la Cour le cahier des doléances, s'était acquitté de sa mission, cette dernière assemblée le remplaça par De Langle qui, à ce qu'elle espérait, était d'un caractère à obtenir autre chose que de vagues promesses. Il s'agissait, en effet, de questions importantes et qui touchaient directement à la liberté de conscience. Le synode demandait l'annulation de l'arrêt du parlement de Dijon qui ordonnait aux protestants de tendre leurs maisons les jours de processions solennelles, et surtout la révocation de la déclaration qui faisait défense aux ministres de prêcher hors de leur résidence, ainsi que des arrêts qui en avaient été la conséquence. Il est à croire que De Langle déploya dans cette circonstance tout le zèle et toute l'énergie que l'on avait attendus de lui, puisque le synode de Charenton, auquel il fut député de nouveau en 1644, le choisit, avec *Cottiby*, de *Mirande* et *Pellevé*, pour aller présenter au roi les plaintes des protestants. Cette fois, il ne s'agissait plus seulement d'atteintes portées à la liberté de conscience; on en était déjà venu à priver les réformés de leurs moyens d'existence en les excluant de presque tous les emplois et même des corporations de métiers. Les actes du synode ne nous font pas connaître les résultats de leurs réclamations ; sans doute on chercha à les endormir par de belles promesses. A son retour, De Langle fut chargé avec *Basnage* de remédier aux désordres excités dans l'église de Vitré par la déposition d'un ancien, nommé *Blondel*, déposition prononcée par le consistoire et confirmée par le synode provincial. Il assista encore au synode de Loudun, en 1659, et en fut nommé assesseur ou vice-président. Quelques années après, il fut attaqué d'une paralysie qui l'empêcha de continuer ses fonctions, sans toutefois le priver de l'usage de la parole ; « il ne laissait pas de plaire et d'édifier par des conversations pieuses, » lit-on dans l'article fort incomplet que le Dictionnaire de Bayle lui consacre. Malgré ce triste état, le pasteur de Rouen, en butte à de nouvelles attaques fut, en 1672, mis en ajournement personnel, ainsi que ses collègues *Jansse* et *Le Moine*, les bourgeois *Havi* et *Bourgel*, et treize ou quatorze membres du consistoire, sous l'accusation d'avoir « *suborné* » plusieurs catholiques et de les avoir induits à changer de religion. Il est vrai que le XLe article de la déclaration de 1666 défendait ces *subornations ;* mais il avait été expressément révoqué par la déclaration de 1669. Néanmoins le parlement, dans l'excès de son zèle, prétendait donner à cette défense une force rétroactive et s'attribuer la connaissance des conversions opérées depuis vingt ans. Les inculpés présentèrent requête au Conseil ; mais tout ce qu'ils purent obtenir, ce fut un ordre secret de suspendre la procédure, en sorte qu'ils restèrent sous le coup de cette accusation. La mort, au reste, délivra bientôt De Langle : il expira en 1674, à l'âge de 84 ans, après avoir rempli pendant 52 années les pénibles fonctions du ministère.

En parlant d'une lettre publiée par un

réfugié sur la conversion de Jacques II, sous le titre : *Lettre sur l'état présent d'Angleterre et l'indépendance des rois* (Amst., 1685, in-8°), Bayle nous apprend que l'auteur anonyme de cet écrit fait mention d'un ouvrage de De Langle : *La religion du sérénissime roi d'Angleterre, Charles II*, où le pasteur de Rouen réfute les bruits qui couraient sur l'accord du roi Charles avec la Cour de Rome, et maintient que, supposé ces bruits vrais, le prince avait le droit de changer de religion. Cet écrit, en forme de lettre, a paru, sans nom d'auteur, à Genève, 1660, in-8°. Dans son Dictionnaire des anonymes, Barbier l'attribue à *Charles Drelincourt*. C'est une erreur, car on a deux autres éditions (ou tirages) du même écrit, toutes deux de la même année 1660 et portant pour titre, l'une : « *Lettre de M. De Langle*, ministre, à un de ses amis touchant la religion du sérénissime roi d'Angl. (sans l.) ; » l'autre : « La religion du sérénissime roi..... descrite en une *lettre par M. De Langle*, min. du st. év. à un de ses amis » (Leyde, Jacq. Chouet, 1660, in-12 de 58 pag.).

Ce ministre est surtout connu par les *Sermons* qu'on a de lui, en 3 vol. in-8°, imprimés à différentes époques : 1° *Sermons sur divers textes de l'Écriture, prononcés à Quevilly*, Charenton, 1661 ; 2° *Treize Sermons sur divers textes de l'Écriture Sainte* (avec 2 lettres, une de *Daillé* à De Langle, et une de *De Langle* à M. *Mellet*, pasteur de la princesse de Wurtemberg, sur la réunion des églises réformées avec celles de la confession d'Augsbourg), Genève, 1663. Parmi ces 13 sermons, on retrouve les cinq du vol. de 1661. 3° *Les joyes inénarrables et glorieuses de l'âme fidèle, représentées en* 15 *Sermons* sur le VIIIe chap. de saint Paul aux Romains, Saumur, 1669. — Deux des Sermons du 2e vol., sur I Cor. X, 32, prononcés à Quévilly le 1 et le 8 janvier 1655, furent d'abord publiés séparément, la même année, et ce fut à l'occasion d'un passage qui s'y trouvait que Daillé écrivit à l'auteur la lettre mentionnée ci-dessus. On a encore de lui une lettre à M. Mellet sur la réunion de nos églises avec celles de la confession d'Augsbourg (Genève, s. date, in-8°) et l'on conserve aux Archives de l'État à La Haye une série de lettres écrites par lui à André Rivet, de 1622 à 1650.

Nous voyons, en outre, dans le catalogue de la biblioth. de Le Tellier l'indication d'un fait dont on ne trouve de trace nulle part ailleurs. Nous voulons parler d'une conférence que De Langle eut avec Gobert Marchand, au sujet de la conversion d'un nommé *Mignot* et de sept autres réformés. Cette conférence a été publiée avec les cérémonies des abjurations en la paroisse de Saint-Martin-sur-Renelle, à Rouen, 17 mai 1648.

De Langle avait épousé, le 1er mai 1616 à Rouen, Marie *Bochart*, fille de René, sieur du Ménillet, et sœur de l'illustre Samuel Bochart. Il en eut douze enfants, dont le sort est inconnu ou qui moururent jeunes, sauf le 2e, SAMUEL ; la 4e, MARIE, née en 1628, épousa en 1664, Jean *Durel*, alors ministre de l'église française à Londres et chapelain du roi de G.-Bretagne après l'avoir été du marquis de La Force ; il était fils d'un marchand de Jersey ; la 8e, GENEVIÈVE (née en 1636, ép. en 1662 Philippe *Lecouteur*, ministre et doyen des églises de Jersey, fils de Jacques, s^r du Carelet, receveur du roi dans cette île) ; le 9e, JEAN-MAXIMILIEN.

2. SAMUEL, né à Londres en 1622 fut, à l'âge d'un an, apporté en France où il demeura jusqu'à la révocation de l'édit de Nantes. Il fit ses études à Saumur. Appelé à remplir les fonctions pastorales lorsqu'il venait d'atteindre sa 25me année, il fut donné pour collègue à son père. La province de Normandie le choisit, en 1658, pour porter à la Cour, avec le député de la Saintonge, de *Thiac*, et celui du Poitou, le marquis de *La Forêt*, les plaintes des protestants de l'Ouest. Le résultat de cette mission se borna, comme toujours, aux plus belles promesses. En 1660, il présida le synode provincial de Dieppe, et en 1671 il devint pasteur de Charenton (*Bull.* XII, 12). Jusqu'en 1671, Samuel De Langle desservit l'église de Rouen, où il conquit l'estime générale par ses mœurs pures, son savoir solide et sa prudence consommée. Ce furent ces qualités, sans aucun doute, qui fixèrent sur lui le

choix du synode de Charenton et le firent préférer à l'ambitieux d'*Allemagne* (col. 143). Chassé de France à la révocation de l'édit de Nantes, il se retira en Angleterre. L'université d'Oxford lui marqua son estime en lui conférant le grade de docteur en théologie, et le roi Charles II l'honora d'un canonicat dans l'abbaye de Westminster. De Langle vécut encore huit ans dans sa nouvelle patrie. A l'âge de 71 ans, il fut atteint d'une grave maladie qui le conduisit en quelques jours au tombeau.

On n'a de Samuel de Baux qu'une lettre sur les différends entre les Épiscopaux et les Presbytériens, imprimée à la suite du traité de Stillingfleet sur la même matière ; mais on trouva, à sa mort, parmi ses papiers, un *Traité de la vérité chrétienne*, auquel il venait de mettre la dernière main, ainsi que de nombreuses notes critiques sur plusieurs livres de l'Écriture sainte, et notamment sur les Psaumes. — Sa femme, Marie *Amesing*, fille d'un marchand de Rouen, lui donna plusieurs filles qui furent baptisées à Charenton et deux fils, MAXIMILIEN et PIERRE, dont l'un suivit aussi la carrière ecclésiastique.

3. JEAN-MAXIMILIEN, le jeune frère de Samuel, né en 1640, passa de bonne heure en Angleterre. Il y obtint, en 1678, le titre de chanoine de Canterbury et se fit naturaliser anglais, avec sa femme (Geneviève...) en 1681. Pendant quelque temps il desservit l'église française de la Savoye et devint recteur de Chartham dans le comté de Kent où il mourut, 11 nov. 1724. Il se signala en attaquant avec véhémence Louis *du Moulin* qui s'était porté pour défenseur de la théorie des Indépendants sur le gouvernement de l'église, ce qui entraînait un blâme pour l'église anglicane.— Jean-Maximilien laissa un fils unique THÉOPHILE, père de : 1° THÉOPHILE, ministre anglican ; 2° MERRICK, capitaine de vaisseau ; 3° GUILLAUME. Le dernier de cette branche fut le rév. J.-MAXIMILIEN De Langle, recteur de Danbury, décédé en 1783 (Agnew).

4. BAULX (ESTIENNE DE), pasteur dans les Cévennes, à Sauve, 1568 ; à St-Hippolyte du Port, 1568-86.

5. BAUX (MOÏSE DE), pasteur [Haag II, 57] à Revel, 1617 ; à Mazamet, 1620-26 ; à Montpellier, 1637-54 ; marié, 22 juill. 1620, avec Anne *de Comte* veuve d'un autre pasteur de Mazamet nommé *Rossel*. Salomon de Baux, son frère, étudiait la théologie aux frais du colloque d'Albigeois en 1626. Un de Baux, pasteur de Castres, eut à souffrir, en 1663, d'une de ces mille petites persécutions qui sont comme la dégradation des ombres lugubres que projettent sur le règne de Louis XIV les Dragonnades et l'Édit de révocation. Par arrêt du 2 avril, considérant que les cinq pasteurs de Castres *Baux*, *Jaussaud*, *La Devèze*, *La Caux* et *Daneau*, « avoient pris par-dessus les autres quelque supériorité, ce qui étoit cause que tous les Réformés du ressort de la Chambre avoient de la déférence pour leurs avis, » le roi les enleva à leurs églises et les distribua dans cinq églises voisines en attendant que le prochain synode les plaçât comme il l'entendrait, pourvu que ce ne fût pas à Castres. Après cinq ou six ans passés dans cette espèce d'exil, les cinq pasteurs obtinrent leur rétablissement sur le témoignage rendu à leur « bonne conduite » par l'Intendant. — (Pierre de), pasteur à Cuq en 1626. — (Eustache), pasteur de Montpellier, assisté aux synodes prov. du Bas-Languedoc, 1651 et 1654. — G. Baux, assisté de J. *Guillebert*, secrétaire, présida, en 1708, le synode des églises wallonnes des Provinces-Unies. — Louis de Baux, sr du Buisson, 1678. — Jean-Pierre Baux et Marguerite *de Papal* sa femme, de Sénegas, eurent pour fille Marguerite, qui épousa Jean-Pierre, fils de Jean *Gaches* et de Anne Baux ; mariage béni par Philippe Gaches, pasteur du Montalbanais. Cette famille existe encore à Marseille et y est connue dans le haut commerce depuis plus d'un siècle. — Daniel Baux, de Valdrôme en Dauphiné, assisté à Genève, 1685. — (Antoine), du Languedoc, galérien, 1686. — (David) de Mazamet ; (Abraham et Pierre) de Castres ; fugitifs à la Révocation (Tt 290. 321). — (Antoine), sa femme et un enfant, assistés à Londres, 1702.

6. BAUX (GASPARD), né d'une famille distinguée, étudia quelque temps à Sedan, puis s'engagea au service mili-

taire et devint lieutenant de cavalerie dans les troupes de la maison du roi. La persécution l'obligea de quitter la France; il prit, en compagnie de quelques autres fugitifs, le chemin de la Hollande et arriva à Leyde, où il s'arrêta. Là il entra en relations avec le professeur Jacques *Gaillard*, autrefois pasteur et professeur en philosophie à Montauban, et qui remplissait à Leyde, depuis 1666, les mêmes fonctions, après avoir eu, pendant quatre ans, la charge de pasteur à Bois-le-Duc. S'étant épris d'une profonde affection pour sa fille Suzanne, Baux la demanda en mariage, mais le vieux professeur lui répondit par un refus, déclarant que jamais il n'accorderait sa fille à un autre qu'à un théologien. Baux ne se laissa pas décourager par cette réponse, mais il se mit à l'œuvre; il avait déjà un bon fonds de connaissances littéraires, et il se livra à l'étude de la théologie avec un tel succès, qu'en peu d'années il fut en état de se présenter à l'examen. Après l'avoir subi avec un succès dont les actes du synode rendent témoignage, le 30 août 1679, il fut admis au nombre des candidats au saint ministère. Suzanne fut le prix de son application persévérante. Quelques mois après, l'église de Leeuwarde en Frise le demanda comme aide de son pasteur J. *Gottroi*, et celui-ci étant mort vers la fin de l'année 1680, Baux fut élu à sa place, janv. 1681. Il fut pendant plus de cinquante ans pasteur de cette église et y jouit d'une très-grande considération. Distingué comme pasteur, il l'était aussi particulièrement comme administrateur des affaires ecclésiastiques; aussi fut-il plusieurs fois appelé à remplir la charge de modérateur du synode wallon, et il fit partie d'une quantité de commissions qui demandaient de la science, de la sagesse et du savoir-faire. Une de ses filles épousa Joh. Werner Valckenaer, avocat à Leeuwarde, qui fut le père du professeur Ludov. Gasd. Valckenaer, si célèbre par l'étendue de son savoir. Une autre épousa un réfugié français dont nous parlerons en son temps, Alexandre *Savois*, pasteur à Franequer, secrétaire et bibliothécaire de l'académie. Gaspard Baux mourut à Leeuwarde au commencement de 1733. Environ un an avant sa mort, il avait eu la joie de baptiser son arrière-petit-fils, Gaspard-Amelius *de Chalmot*, qui fut tué, en 1747, au siége de Berg-op-Zoom, auquel il prenait part comme enseigne, âgé d'environ 16 ans (Gagnebin).

7. BAUX, famille de médecins nîmois [Haag II, 57]. Martin Baux qui soutint une thèse de philosophie à Nîmes, 10 janv. 1605, paraît avoir été père ou oncle de Salomon qui, reçu docteur à l'université d'Orange le 20 mai 1634, épousa Bernardine *de Duranty*, avril 1643, et mourut en 1654, après avoir eu plusieurs enfants : d'abord Gaspard, puis Siloïe mariée, oct. 1665, à Claude-Marie *de Jaussaud*, pasteur à Blanzac, et Moïse. Ce dernier, docteur de l'université de Valence, 3 déc. 1661, eut comme son père la réputation de bon médecin; il épousa, 18 fév. 1672, Jeanne *de Rey* et mourut en 1728. Il eut, entre autres enfants : Pierre qui suit; Jean-Louis, officier d'artillerie qui serait devenu pasteur [1] et Gaspard, marchand, marié en 1719 et réfugié à Genève.

Pierre, né le 12 août 1679, arriva en âge de commencer ses études au moment où les édits de 1685 et 1686 obligeaient les protestants à faire élever leurs enfants dans la religion catholique. Il fit ses premières classes dans un collége de jésuites. On l'envoya ensuite à Montpellier pour suivre les cours de médecine, mais son père l'en rappela pour l'envoyer continuer ses études à Orange, où il se fit recevoir docteur le 9 oct. 1696. De retour à Nîmes, il pratiqua pendant quelques années sous les yeux de son père. Le désir de se perfectionner le détermina, en 1705, à se rendre à Paris contre la volonté de ses parents, mais après une absence de deux ans, il rentra dans la maison paternelle, pour ne plus la quitter. En peu de temps sa réputation se répandit au loin; on accourait de tous côtés pour le consulter. Non-seulement il se faisait un devoir de donner ses soins aux pauvres avec la plus grande sollicitude; le plus souvent

[1] Cette circonstance (tirée de notes de M. Sagnier sur l'état civil de Nîmes) et le prénom Gaspard, usité dans la famille, donneraient à croire que c'est ici la « famille distinguée » dont il est question en tête du n° précédent.

il leur fournissait gratuitement les médicaments dont ils avaient besoin. Lorsqu'on craignit à Nismes l'invasion de la peste, il composa un *Traité de la peste* (Toulouse, 1722, in-12), où il donnait le diagnostic de cette terrible maladie et indiquait les meilleurs moyens de s'en préserver et de la guérir. Outre cet ouvrage, qui obtint l'approbation de la faculté de Montpellier, on n'a de Pierre Baux que quelques opuscules. Il mourut le 3 septemb. 1732. De son mariage avec Marie Rouzier, de Sommières, il eut deux filles, et un fils qui a marché sur ses traces. Ce fils, nommé aussi PIERRE, né le 26 mai 1708, marié en 1734 à Claire Rey et mort le 28 oct. 1790, a même dépassé son père en connaissances scientifiques. Il initia à la botanique Sauvages et Séguier, avec lesquels il entretint une correspondance assidue, ainsi qu'avec Réaumur et Bernard de Jussieu. Une lettre de Séguier, 19 fév. 1735, nous apprend qu'il avait sollicité des titres de noblesse en faisant valoir les services scientifiques de Pierre, Moïse et Salomon ses ancêtres et même une parenté avec la famille royale qu'il fondait sur ce que Bernardine de Duranty, femme de Salomon, était fille d'Etiennette des Porcelets, de la grande maison provençale des Porcelets, barons de Fos, Maillane et Ubaye. La demande fut rejetée comme émanée de protestants. Son beau-père *Rey* fut en effet incarcéré à Montpellier comme religionnaire et Claude Rey fils de celui-ci était pasteur du désert, habitant Vergèze.

Pierre Baux eut trois fils morts jeunes et cinq filles dont la dernière, ROSALIE, née vers 1760, épousa M. *Valz*, dont le fils Benjamin Valz, mort il y a quelques années directeur de l'Observatoire de Marseille, s'est fait un nom honorable comme astronome et professait, à l'exemple de ses aïeux maternels, la religion réformée.

Mich. Nicolas, *Hist. littér. de Nimes*, II, 121.

BAYANCOURT, grande maison de Picardie [Haag II, 58]. = *Armes* : Écartelé au 1 et 4 d'argent à l'émanche de 4 pièces de gueules, mouvant de senestre; aux 2 et 3 d'or à 4 fasces d'azur.

Antoine de Bayancourt, plus connu sous le nom de BOUCHAVANNES, fils de Pierre de Bayancourt et de Jeanne de Calonne, servait comme lieutenant dans la compagnie du prince de Condé, alors gouverneur de Picardie, lorsque éclata la première guerre de religion (1562). Déjà compromis par les dépositions de *La Sague*, Bouchavannes ne balança pas à rejoindre le chef des Huguenots à Orléans. Après la bataille de Dreux (déc. 1562), l'amiral, qui faisait le plus grand cas de ses avis, le chargea de couvrir la retraite à la tête de l'arrière-garde composée de troupes choisies, et ensuite il le laissa à Orléans avec son frère d'*Andelot*, pour la défense de cette place importante. La grande considération dont Bouchavannes jouissait dans son parti le fit choisir, en 1567, pour un des négociateurs de la paix. Redoutant la jonction de Condé avec l'armée allemande, Catherine de Médicis avait fait à ce prince des avances qui n'aboutirent à rien, parce que, nous dit Davila, « elle jugea à propos d'entretenir cette négociation, afin de se ménager plusieurs ressources et d'en user suivant les occasions. » Retenu à Vincennes par les lenteurs calculées de la Cour, Bouchavannes ne put prendre part aux divers événements qui marquèrent la seconde guerre civile, après s'être toutefois signalé parmi les plus braves capitaines huguenots dans la plaine de Saint-Denis, où il combattit au centre, sous les ordres immédiats de Condé. On sait que la paix de Lonjumeau, dont il fut un des signataires, ne tarda pas à être violée par une Cour perfide. Bouchavannes, en apprenant la fuite de Condé, s'empressa de le rejoindre. Il assista à la bataille de Jarnac, si funeste à ce prince et à la cause protestante, et lorsque tout espoir fut perdu, il gagna Cognac avec les fuyards qu'il put rallier. Quoique l'histoire se taise à cet égard, on peut supposer qu'il continua à servir jusqu'à la conclusion de la paix. Nous ne le retrouvons qu'en 1572, parmi les gentilshommes réformés voués à la boucherie de la Saint-Barthélemy. Il échappa au massacre, plus heureux que ses compagnons, à qui on ne laissa pas le choix entre la mort et l'apostasie; Charles IX voulut bien « lui faire grâce » sous la promesse qu'il ne porterait plus

les armes pour ceux de la Religion. Bouchavannes promit et il tint parole, nous dit de Thou. Depuis quelque temps, il est vrai, ses coreligionnaires le soupçonnaient déjà d'intelligence avec la Cour. Dernier rejeton mâle d'une des plus illustres familles de Picardie et n'ayant point d'enfant de Jacqueline *de Haplaincourt*, sa femme, Bouchavannes, par donation du 18 août 1570, avait légué tous ses biens à son neveu Josias *de Lamet*, fils de Charles de Lamet, sieur du Plessié, et d'Isabelle *de Bayancourt*, à condition qu'il prendrait son nom et ses armes. Il vivait encore en 1588, comme on le voit par les Mémoires attribués à de Thou.

1. BAYART (MARTIN), brûlé vif à Lille au mois de mars 1566 [Haag II, 59]. C'est un de ces humbles artisans sanctifiés par leur mort et recueillis par Jean Crespin dans le martyrologe protestant. Il y est inscrit, avec trois compagnons, en ces termes :

Or est il ainsi que Martin *Bayart*, Claude *du Flot* hommes mariez, Jean *Dautricourt* dit des Marteloys et Noël *Tournemine* jeunes compagnons a marier, tous pigneurs de sayette[1] natifs d'Artois, excepté Noel qui estoit d'un village[2] près de Seclin, demeurans en ce mesme temps en la ville de Lisle, cheminoyent en la crainte de Dieu, avec zele conjoint a edification comme l'effect s'en est monstré. Car estant, le cousin de l'un d'iceux, serviteur a un jésuite, ils ne laisserent de soliciter et enseigner ce serviteur en la parole de Dieu et l'évangile de J.-C... ; ils lui prestèrent un livret contenant quelques saints enseignements de l'Escriture. Mais ce povre serviteur ne pensant à l'inconvenient qui en pourroit avenir monstra peu de temps après ce livret à son maistre jésuite. Le faux prophète connut bien incontinent que ce livre n'avoit point esté forgé en son eschole, et pour mieux parvenir a son intention, il donna a ce serviteur une pièce de sept patards, lui disant qu'il feroit fort bien de s'enquestrer de la demeure de ceux qui lui avoyent presté ce livret afin de l'en avertir. Ceste chose fut fort facile a faire, d'autant que ces quatre compagnons fideles besongnoyent de leur mestier en la maison d'une bonne vefve qui estoit de mesme religion avec eux. Le jésuite, après avoir esté informé, suivant l'ordonnance de sa secte ne faillit de le déclarer a la justice. Et pour n'estre connu denonciateur se retira pour quelque temps de la ville, pendant que ces quatre povres compagnons furent constituez prisonniers un samedi au matin sur les deux heures.

Or pour ce qu'ils respondirent en grande constance et rondeur de tout ce qui apartient a la vraye doctrine sans rien desguiser, il y eut un des eschevins a qui eschapa de dire tout haut qu'on en feroit bien tost du feu. Plusieurs furent esmerveillez, voire le geolier mesme que ces quatre avoyent respondu devant les juges si pertinemment, comme s'ils se fussent recordés l'un à l'autre : estans neantmoins separés en la prison. Quelques jours apres, combien que defenses fussent faites au geolier de ne laisser personne parler a eux, si est ce qu'on trouva bien moyen de demander à Claude du Flot comment il se portoit. Lequel respondit que tout iroit bien, veu qu'il se soumettoit a la volonté de Dieu, tant a la mort comme a la vie. Quant a Martin il avoit ceste joye de Dieu qu'il chantoit ordinairement en la prison des Pseaumes... Quand ils sortirent des prisons pour estre menez au supplice, le père de Noël vint l'embrasser et le baisant dit : Mon fils, allez vous ainsi a la mort? Lequel respondant dit : C'est peu de cas, mon père; car c'est a présent que je m'en vai vivre. Et combien que Noël plorast comme il fut monté, voyant son povre père en larmes et souspirs, tant y a qu'estant muni au dedans d'un courage eslevé par dessus ce qu'il voyoit, cria a haute voix : O prestres, prestres, si nous eussions voulu aller a vostre messe, nous ne fussions pas ici : mais Jésus-Christ ne l'a pas commandé. Il y eut des disputes tenues au pied de l'eschaffaut sur ce que les Cordeliers vouloyent faire croire au peuple que ces quatre estoyent hérétiques, mais ils furent rembarrez. Car Jean Desmarteloys prenant la parole leur dit qu'ils tenoyent autant de sacremens que Jésus-Christ en avoit ordonné. Puis Martin leur dit : Laissez nous en paix, car nous sommes au droit chemin et allons a Jésus-Christ; ne nous en destournez point... Quand tous quatre furent attachez et couverts des fagots prests a recevoir le feu, commencerent d'un mesme accord a chanter le premier couplet du pseaume 27; puis chantèrent bien a propos le cantique de Siméon tout au long. Et comme ils eurent achevé, le feu commença de s'embraser au milieu duquel ils s'écrièrent jusques a dix ou douze fois au Seigneur : et surtout Noel et Jean hautement l'invoquoyent disans : Seigneur, vueille nous aujourd'hui recevoir a miséricorde et nous mettre en ton royaume. Tellement

[1] Peigneurs de laine. Le mot « sayette » est propre à la fabrique de Lille (Dict. de Littré).
[2] Herring, départem. du Nord.

que le dernier mot le mieux entendu estoit : Miséricorde! Et ainsi cessèrent de crier rendans leur esprit à Dieu.

2. BAYARD (Pierre), de Sedan, serrurier; François, de Sedan; réfugiés à Berlin, 1700. — (Pierre), de la Flandre wallonne, marchand de tabac (5 personnes), réfugié à Stargart, 1700.

3. BAYART (Dlle Françoise de), veuve de maistre André Porte, conseiller au parlem. de Paris, ajournée comme hérétique devant le parlement, nov. 1534. — Thomas Bayard, « orfévre et orologeur natifz de Vezellizes en Louraine », reçu habitant de Genève, 6 nov. 1554.

4. BAYARD, famille noble du Languedoc. Le premier des membres de cette maison qui se convertit au protestantisme est Michel sieur de Brieulles, fils de Gilbert Bayard, baron de La Font, secrétaire d'état sous François Ier, et de Madelaine Robert. Avant d'embrasser la réforme, il était abbé de Saint-Vandrille d'Issoire et de St-Jean-lès-Chartres. Mais il se maria dès 1566 avec Marguerite *Guillot*, fille de Guillaume Guillot, seigneur de Ferrières (voy. ce nom) dont il est parlé dans l'histoire du siége de Montauban.

La fréquence du nom de Ferrières et le vague des renseignements fournis par les généalogistes, nous empêchent de savoir si c'est à cette famille ou si ce n'est pas plutôt à celle qui fait l'objet du numéro suivant qu'appartient un capitaine *Ferrières*. Selon les uns, ce capitaine Ferrières aurait péri dans une sortie en 1621, tandis que d'autres le citent comme servant encore en 1628, sous les ordres de *Saint-Michel de la Roche-Chalais*. Ces derniers ajoutent qu'il fut cassé par le conseil général, ainsi que les capitaines *de France*, *Bardou*, *Durban* et *Constans*, pour n'avoir pas déployé assez de vigueur dans la répression d'une émeute dirigée par *Carrié* et *Bruelle*, deux malheureux jeunes gens de Montauban qui furent pris et exécutés.

Michel Bayard avait un frère d'un autre lit qui portait le nom de Jean. Peut-être est-il le capitaine *Bayard*, qui, en juillet 1568, fit une tentative infructueuse avec le jeune *La Condamine* pour se saisir de la ville d'Annonay, et qui, quelques années plus tard, en 1574, surprit La Baume de Transit, d'où il ne tarda pas à être expulsé. — Il y avait encore un autre capitaine Bayard en 1587, à St-Amand. C'était alors un tout jeune homme que le consistoire admoneste « pour avoir porté les cheveux longs, joué aux cartes etc. », mais qui « ayant grande affection à participer au saint sacrement de la sainte Cène, confesse la faute et est reçu dans la paix de l'église » (greffe de Castres).

5. BAYARD (Michel de), seigneur et baron de Ferrières, chambellan du roi, fut pourvu de la charge de sénéchal de Castres le 5 mai 1582, et s'en démit, le 20 octobre 1592, en faveur de son fils unique Pierre, qui la vendit, en 1600, à Jacques de Lautrec. Une sœur de Pierre, Madeleine, fut mariée, 20 mai 1598, à Jean *de Durand de Bonne*, baron de Sénegas. On a le testament de Pierre, en date du 30 juillet 1636, par lequel il veut être inhumé à la manière accoutumée entre ceux de la religion P. R., dont il fait profession; il fait divers legs à ses enfants, Pierre, Michel, Frédéric, César, Marie, Madeleine, et institue pour héritier Louis de Bayard son aîné. Mariage de Louis, célébré en l'Église réformée, 2 septembre 1638, avec Gabrielle, fille de Louis *de Montcalm*, sr de St-Véran et de feu dlle Suzanne *de Raspal*. Confirmation de noblesse prononcée par l'intendant de Languedoc, 19 nov. 1668, en faveur de Louis, de Pierre son frère, et de Pierre fils de Louis, qui venait d'épouser Anne d'*Autheville de Vauvert*, de Castres. De ce dernier mariage naquit Louis de Bayard, à son tour baron de Ferrières, de la Crouzette et des Burlas (ou des Brulats), qui devint premier écuyer de Mgr le Dauphin duc de Bourgogne (par conséquent entre avril 1711 et fév. 1712), épousa, 5 avril 1717, Marie fille de George de Belleval, président à la cour des comptes de Montpellier, et mourut à Castres en 1733. Celui-là avait donc évidemment abandonné le protestantisme. Et en effet, ses enfants furent baptisés à l'église N.-Dame de la Plate, à Castres. Cependant il eut un fils Pierre marié, 17 janv. 1747, avec Marie-Marguerite *de Perrin* de Ca-

brilles, de laquelle naquirent : 1° Charlotte mariée, 5 mars 1772, à Marc-Antoine *Dusserre* sr de Caudaval; 2° Marie qui épousa au désert César *Hugonin* d'Escambons, le 27 août 1761; 3° Jeanne, mariée à Jean *de Corbières-Valès* (Pradel et carrés d'Hozier).

Il faut tenir compte aussi d'un Michel de Bayard, peut-être le même que ci-dessus, qui avait épousé Madelaine *de Canaye* et eut d'elle deux fils : Louis baron de Ferrières, et Pierre, sieur de Castelnau [II, 59 a]; 2° d'un Nicolas de Bayard, sr de Son, écuyer, mari de dlle Élisabeth de Morlet, 1695. Enfin Marie de Bayard baronne de Ferrières est citée (*Erman* IX, 22) comme réfugiée du Languedoc en Allemagne, et morte à Berlin à l'âge de 45 ans, en 1703.

6. Parmi les huguenots des Cévennes contraints à l'abjuration, qui périrent de la main vengeresse des Camisards, l'historien Brueys cite un « ancien ministre » du nom de Bayard, sincèrement converti, dit-il, et qui remplissait les fonctions de premier consul de La Salle.

7. Bayard, d'Amérique. Vers le commencement du XVIIe siècle, Balthasar Bayard quitta la France, où il était soit pasteur, soit professeur de théologie, et se retira en Hollande. Nous le croyons le même qui, pasteur réfugié aux Pays-Bas, signa *Lazare Bayard* les articles du synode de Dordrecht, 1608. Il eut trois fils Balthasar, Nicolas et Pierre, plus une fille. Cette fille, Judith, épousa à Amsterdam, vers 1646, Pierre Stuyvesant, qui venait d'être nommé directeur de la colonie hollandaise de Nieuw-Nedeslandt (New-York). Les frères accompagnèrent leur sœur en Amérique l'année suivante; Balthasar s'adonna au commerce et amassa une fortune considérable. Nicolas s'occupa des affaires publiques. Homme de parti dans un temps très-orageux, il mena une vie active et troublée, surtout après que la province hollandaise où il avait débarqué fut abandonnée en 1664, aux Anglais, qui lui donnèrent le nom d'État de New-York. Pierre, le plus jeune, se transporta au Maryland, et y acheta un grand domaine, dont une partie est encore aujourd'hui entre les mains de quelques-uns de ses descendants. Chacune des trois branches de cette lignée franco-huguenote a produit des rejetons américains ' dignes de mention dans l'histoire de leur patrie nouvelle. Nous en signalerons seulement quelques-uns.

John Bayard [Haag II, 59], patriote aussi zélé que chrétien fervent, né le 11 août 1738 dans le Maryland, mort le 7 janvier 1807. Il était négociant à Philadelphie, très-estimé pour sa probité, et ancien de l'église presbytérienne de cette ville. Lorsque le célèbre Whitefield visita les Etats-Unis, une affection mutuelle les rapprocha, et Bayard accompagna, dans plusieurs de ses excursions apostoliques, l'éloquent prédicateur. En 1776, lorsque éclata la révolution, il prit les armes, et servit avec honneur sous Washington. « C'était, dit l'historien Bancroft, un patriote d'une pureté de caractère et d'un désintéressement singuliers; homme de grand courage, réfléchi, zélé, pieux. » Il commandait le 2e bataillon de la milice de Philadelphie, et il assista à la bataille de Trenton. Il fit partie du Comité de sûreté, et en 1785 il prit place dans le Congrès. Trois années plus tard, il alla s'établir à New-Brunswick, où il fut maire, juge de la cour des plaids communs, et toujours ancien de l'église. — James Ashton Bayard, né en 1767, avocat éminent de l'État de Delaware, membre du Congrès pendant nombre d'années, membre de la Convention qui signa, 1814, le traité de Gand; mort en 1815. — Samuel Bayard, avocat à New-York, l'un des fondateurs de la Société d'histoire (New-York historical Society) et de la Société biblique américaine (American Bible Society), l'un des directeurs du collége de New-Jersey et de l'école de théologie de Princetown, membre du conseil général de l'église presbytérienne des États-Unis; mort en 1840. — George-Dashiell Bayard, jeune officier dans l'armée de l'Union pendant la guerre civile : né en 1835, mort en 1862 par suite d'une blessure qu'il reçut à la bataille de Fredericsburgh. Il venait d'être nommé général de brigade. Sa patrie n'a perdu, dans ces premiers jours de la guerre, aucun plus digne soldat (C. W. Baird).

Le même nom existait à la même

époque et existe probablement encore en Angleterre. Édouard Bayard, docteur en médecine et poëte, composa, sous le titre de *Health* (la Santé) un poëme didactique dont il a été publié une quantité d'éditions; la septième (Londres, in-8°) est de l'année 1744. — En 1789, fut inhumé à Paris Auguste-Frédéric du Terrail [1], fils de John Bayard, de Londres, et de Martha Moffatt (reg. de la chap. de Hollande).

BAYEUX (URSIN), pasteur à Colombières, classe de Caen, s'enfuit en Angleterre à la S.-Barthélemy; pasteur à Caen en 1576 et 77 (*Bull.* IX, 11). — (Samuel) natif de Basly (Normanus Baaliensis), étudiant en théologie à Genève, 1597; pasteur à Bernière et à Basly, classe de Caen en 1620, l'était encore en 1637 (Aymon II, 491). — Autre Samuel, de Caen, étudiant à Genève, 1657. — (Salomon) et sa femme, 73 et 70 ans, assistés à Londres, 1702. — (Marthe, veuve d'Abraham), 40 ans, réfugiée à Londres avec trois enfans et assistée, 1705. — (Thomas) négociant à New-York, 1703-42, et ancien de l'église française de cette ville depuis 1726; épousa, 1703, Madelaine *Boudinot*, dont il eut deux fils et quatre filles. Ce nom existe encore de nos jours à New-York.

BAYLE, même nom que BAILE et BAILLE [2] dont nous avons eu ci-dessus beaucoup d'exemples (col. 711 et suiv.), mais qui, sous cette forme, appartient plus particulièrement à une famille de Montauban qu'un de ses membres, le philosophe Pierre Bayle, a rendue célèbre.

1. On lit dans les Mémoires de la Ligue (t. IV, p. 157) : « Aucun homme de Montauban de quelque grade ou qualité qu'il soit ne peut se vanter d'avoir surpassé le sieur Baille, troisième consul, en fidélité et active négociation de ce qui a semblé expédient pour traverser et rompre les desseins de M. de Joyeuse... ». Il se pourrait que ce consul fût le même Baille (Isaac) qui est inscrit au registre des baptêmes de Montauban (reg. de 1607-18, f° 56) en ces termes : « Le 9 mars 1609, présenté un fils d'Isaac Baille, marchand teinturier et d'Isabelle *de Bardon*, né le 3 du présent mois; parrain Jean Bardon bourgeois, marr. dam^lle Anne *Du Jard* femme de M. Jacob Baille docteur et avocat; imposé nom : JEAN » (Conf. Pierre Bayle, *œuvres diverses;* Lettres à sa famille, I, 154).

2. Ce JEAN Baille, né en 1609, est certainement le père du grand écrivain. Il étudia la théologie et se présenta comme proposant au synode provincial de Castres, octob. 1637; il fut attribué de suite comme ministre à l'église de Carla, pays de Foix, et il y reçut l'imposition des mains par les pasteurs *Gausside* et *Marsolan*. Il signait alors *Jean Bayle*. Sa vie se passa au Carla. Il s'y maria, 13 juin 1643, avec dam^lle Jeanne *de Bruguière* et y mourut le 31 mars 1685.

L'avocat Jacob Baille, mentionné comme parrain dans l'acte de naissance de 1609, était le frère d'Isaac le marchand teinturier et par conséquent l'oncle de Jean Baille ou Bayle. Il avait épousé Marie *Solinhac*. Son nom est aussi écrit de ces deux manières dans les reg. des notaires. Quant à Jean Bardon, père d'Isabeau, c'est le même qui par zèle pour l'académie de Montauban avait un peu imprudemment (voy. col. 814) fait des avances d'argent pendant les difficiles années 1619 et suivantes (NICOLAS).

3. De Jean Bayle et Jeanne de Bruguière naquirent trois fils : Jacob, Pierre et Joseph. — JACOB, né au Carla en 1644, y était ministre et collègue de son père en 1671. Le père et le fils étaient de pieux et fidèles ministres, mais Jacob en toute circonstance avait fait preuve d'une modération extrême. Peut-être même, à la lecture de deux discours de sa façon imprimés dans l'Exacte Revue de l'histoire de M. Bayle, trouverait-on qu'il poussait jusqu'à l'exagération le principe de l'obéissance passive. Le premier fut prononcé à l'occasion de l'Avertissement pastoral publié par l'assemblée du clergé en 1682 et lu, par ordre de d'Aguesseau, dans le temple du Carla au mois de mai 1683. Le second est une réponse à une proposition du consistoire

[1] Rappelons que le fameux chevalier Bayard, sans peur et sans reproche, était un Du Terrail.

[2] C'est la transformation naturelle du latin *bajulus* qui dès la bonne latinité signifiait porteur, portefaix, et qui a fini par dénommer le porteur du bâton de commandement, le bâtonnier; par extension, l'administrateur.

de Mazères, communiquée à celui du Carla par *Tournier*, et tendant à établir entre les protestants une union dans le but de récuser le parlement de Toulouse en toute cause où la religion serait intéressée. Jacob Bayle s'opposa fortement à la signature d'un pareil traité, en représentant l'impossibilité de résister « au plus grand de tous les rois, » et en soutenant que le devoir des chrétiens est de ne lutter contre l'oppression « que par des supplications et des larmes. » C'était faire beau jeu au despotisme; on ne lui en sut aucun gré. Au moment de la révocation, il fut arrêté et conduit dans les prisons de Pamiers, puis à Bordeaux et enfermé au château Trompette : il y mourut peu de jours après, 2 nov. 1685. L'ordre de le mettre en liberté arriva quand il n'était plus. Il avait épousé, 26 nov. 1682, Marie *de Brassard*, fille d'Isaac Brassard, aussi ministre du Carla, et de dam[lle] Constante *de Constans*. Sa veuve se retira à Montauban avec sa fille unique Pauline Bayle. Elle avait chez elle le portrait de Pierre, son beau-frère, portrait dont celui-ci parle dans ses œuvres diverses et ses lettres à sa famille, et qui resta dans la famille Brassard. Il est encore à Montauban, en la possession de M[me] V[e] Jules de Malleville, née Combes-Brassard, branche qui descend de Marthe Brassard, sœur de Marie, laquelle avait épousé J.-J. Combes, marchand, le 27 fév. 1691. — Joseph, le plus jeune des trois fils de Jean Bayle, était étudiant théologien en 1681; (Josephus Bayleus Carlanensis apud Fuxenses, th. stud. die 24 mensis junii 1682; liv. du Rect.). Il mourut à Paris, avant d'avoir été consacré et n'ayant encore que 24 ans, le 10 mai 1684, assisté au cimetière de Charenton, par Jacques *Frégeville* et Jean *de La Combe*.

4. PIERRE BAYLE, né au Carla le 18 nov. 1647, mort à Rotterdam le 28 déc. 1706 [Haag II, 60].

Dès son enfance, il se fit remarquer par la vivacité de son intelligence, la facilité de sa conception, la sagacité de son esprit et l'étendue de sa mémoire. A ces heureuses qualités se joignait un ardent désir de tout savoir et de tout apprendre. Son père s'attacha à cultiver avec le plus grand soin ces bonnes dispositions; il voulut se charger lui-même d'en surveiller et d'en diriger le développement; jusqu'à dix-neuf ans, son fils n'eut pas d'autre maître que lui. Les progrès de Bayle furent rapides, et ils l'eussent été davantage, si les devoirs du ministère avaient permis à son père de consacrer à son instruction tout le temps nécessaire. Le pasteur du Carla sentit qu'il était temps de se séparer d'un enfant qui faisait sa joie et son orgueil; il se décida, au commencement de l'année 1666, à l'envoyer à l'académie protestante de Puylaurens.

A peine arrivé dans cette ville, Bayle se mit à l'étude avec tant de passion, qu'il en tomba malade; ses parents inquiets durent le rappeler auprès d'eux. En 1668, dans l'espoir que le changement d'air et la distraction achèveraient de le rétablir, on l'envoya à Saverdun chez M. *Bayze*, qui avait épousé sa tante *Paule de Bruguière*; mais Bayle avait trop d'ardeur pour supporter longtemps le repos que sa santé chancelante exigeait. Ayant obtenu du pasteur de Saverdun, *Rival*, qu'il lui prêtât des livres, en peu de temps il eut épuisé sa riche bibliothèque. Cette imprudence faillit lui coûter la vie. Une fièvre dangereuse le conduisit aux portes du tombeau. Dès qu'il put supporter le voyage, il retourna dans sa famille; mais à peine rétabli, il repartit pour Puylaurens, afin de reprendre ses études. Sentant le besoin de regagner le temps perdu, il redoubla d'application; son unique délassement était la lecture : il dévorait tous les livres qui lui tombaient sous la main, revenant cependant toujours avec délices à Montaigne et à Plutarque, ses deux auteurs favoris.

Désireux d'étendre et de fortifier le cercle de ses études, il quitta l'académie de Puylaurens pour l'université de Toulouse, arriva dans cette dernière ville le 19 fév. 1669 et se mit de suite aux leçons de philosophie qu'y faisaient les Jésuites. Il n'y avait rien là d'extraordinaire, nous assure Desmaiseaux; les réformés envoyaient souvent leurs enfants chez les Jésuites quoique cela eût été défendu par les synodes. L'extraordinaire, c'est qu'au bout d'un mois, après quelques leçons des Jésuites, après quelques dis-

cours avec un prêtre habitant sous le même toit que lui, le jeune Bayle était converti au catholicisme et faisait, le 19 mars, son abjuration. Il est évident que ses doutes dataient de Puylaurens. Lui étaient-ils venus, comme on l'a dit, par la lecture de livres de controverse? Avaient-ils pris naissance dans son esprit, naturellement raisonneur, du zèle même de sa famille, par la découverte de points faibles dans les assertions qui frappaient journellement ses oreilles? Quelle qu'en fût l'origine, sa conversion lui semblait si solide qu'il poursuivit le cours de ses études dans un sentiment tout catholique, soutint au bout d'une année, en grande solennité et avec éclat, des thèses publiques ornées du portrait de la Vierge, et loin de s'excuser auprès de ses parents désolés, écrivit à son frère aîné pour travailler à le convertir aussi :

Toulouse, 15 avril 1670. — Monsieur mon très-cher frère, l'affection ardente que j'ai pour votre personne et le desir, dont je brûle, de votre bonheur ne me permettant pas de négliger aucune occasion de procurer votre bien, je me sens obligé de vous prier très-instamment de venir passer quelques jours en cette ville pour me donner le moyen de vous entretenir de plusieurs choses qui vous sont très-importantes et pour la vie présente et pour celle qui est à venir... — L'expérience de tous les siècles confirme d'une manière incontestable qu'en fait de religion toutes les innovations sont très-pernicieuses et qu'un particulier qui se veut ériger de son autorité privée en reformateur ne peut passer que pour un factieux, un schismatique, un semeur de zizanie et une tête animée d'orgueil, d'opiniâtreté et d'envie. Et en effet quelle apparence que Dieu laisse tomber l'Église chrétienne dans la ruine et dans la désolation, qu'il lui cache toutes ses clartés, qu'il la prive de toutes ses lumières et qu'en même temps il revête un homme du commun, un simple particulier d'une abondance de grâce si extraordinaire qu'il soit comme le restaurateur de la vérité et un phare qui remette les errans dans le chemin... En vérité il y auroit de la témérité, de l'imprudence et de l'aveuglement a se persuader de telles illusions. Il est bien plus de l'ordre de la providence de Dieu et du soin que le Saint-Esprit prend des fidèles en gouvernant l'Église par la communication de ses lumières, de laquelle il gratifie les lieutenants du Fils de Dieu en terre, que ce soit l'Église qui instruise, qui corrige et qui réforme les particuliers et les abus qu'ils pourroient laisser couler dans leur conduite ou qui les guerisse de leurs erreurs, que non pas que les particuliers reforment l'Église et la redressent de nouveau. Car comme il y auroit de la folie à soutenir que Dieu dans le dessein de conserver des eaux du déluge de quoi reparer le genre humain fit perir tout ce qu'il avoit dans l'arche de Noé et suscita en même temps un homme qui s'etoit sauvé dans quelque caverne avec sa femme ou qui s'étoit dérobé à la fureur et à l'inclémence des eaux dans je ne sais quels asiles inviolables : ainsi c'est bien rêver à credit que de pretendre que le Saint-Esprit dans le dessein de conserver toujours comme un peu de levain de la foi contre les ravages des hérétiques et des infidèles, a laissé tomber l'Église qui est son épouse dans l'idolâtrie, la superstition et l'aveuglement; et a tiré de l'obscurité d'une cellule ou d'un coin de chapelle Luther et Calvin pour propager la foi, la restituer dans ses droits et la relever de dessous ses ruines.

Encore pourroit-on penser, quoique sans apparence de raison ni de vérité, que Dieu voulut conserver ces deux hommes pour être les propagateurs de l'Évangile dans la corruption générale que l'on suppose qui avoit envahi toute la face de l'Eglise parce qu'ils s'étoient conservés purs et nets de tous ces desordres et de toutes ces abominations prétendues; comme il conserva Loth et Noé en recompense de ce qu'ils n'avoient point trempe dans les vices de leurs siècles. Mais pour avoir une telle pensée il faudroit être tout à fait ignorant des choses les plus universellement connues, puisqu'il est de notoriété publique que ces deux grands porteurs de Réformation étoient tout à fait perdus et abîmés dans le vice; pour ne pas dire qu'ils ont débuté d'une manière entièrement criminelle, c'est-à-dire qu'ils ont commencé par violer des vœux dont la justice et la sainteté obligent à une observance la plus régulière qui soit.

Voilà, mon cher frère, les réflexions dont je voudrois vous savoir muni quand vous viendrez en cette ville, car assurément vous en seriez d'autant plus disciplinable. D'ailleurs l'instabilité et la caducité de votre parti, qui n'est en ce royaume que par tolérance et parce qu'il ne prend pas au roi la fantaisie de l'exterminer, me fait craindre pour vous toutes les fois que j'y pense. Et en effet, ne subsister que parce que l'humeur d'un monarque, qui peut tout ce qu'il veut sur cette affaire, ne le porte pas à suspendre son concours avec lequel il vous souffre; à votre avis, n'est-ce pas être exposé à toutes les heures du jour d'être détruit, puisqu'il

n'en est point où l'humeur d'un souverain ne puisse passer d'une extrémité à l'autre?....

Cette lettre met à nu et la niaiserie des lieux communs soufflés par les Jésuites à leur élève, et l'ignorance du jeune converti qui n'avait pas même contrôlé ce qu'on lui avait dit de Luther et de Calvin, et la turpitude à laquelle aboutissait la maxime de l'autorité absolue des rois. Mais Pierre Bayle ne fut pas long à se repentir d'avoir été si prompt. Un de ses cousins, *M. Naudis de Bruguière*, puis un ami de la famille, *M. de Pradals de Larbont*, vinrent le voir et s'entretenir avec lui des difficultés qui le tourmentaient; ce frère auquel il avait écrit vint à son tour, comme il l'en avait sollicité. Dès qu'il l'aperçut, Pierre tomba dans ses bras, lui demandant pardon à genoux et tout en larmes. Quelques jours après (21 août 1670) il abjura de nouveau, à Mazères dans le Lauraguais, entre les mains de trois ministres et le jour même il partit pour Genève.

Ce premier incident de sa vie, mais si grave, trempa la pensée de Bayle d'une teinte que rien ne devait plus effacer : le doute. Plein du repentir amer d'avoir conclu trop vite, humilié d'être un instant tombé dans l'erreur grossière, son esprit se tint désormais sur la défensive et non-seulement repoussa hautement les fables romaines, mais se tint également prêt à mettre au creuset d'une critique exacte toutes les affirmations, sans faire aucunement grâce à celles du protestantisme. Savant inépuisable et admirable dialecticien, plutôt que penseur profond, il excellait dans l'analyse. Son style plein de longueurs, de formes surannées, de provincialismes, plaît cependant par sa clarté honnête et par une aimable familiarité qui fait contraste avec l'apprêt et la pompe de son temps. Son grand art est de dévoiler sans passion, sans amertume, mais avec une courtoisie pleine de bon sens, le côté faible de tous les systèmes religieux ou philosophiques ; de savoir ébranler doucement cette superbe assurance de posséder la vérité, d'où naissent tous les fanatismes. Il disait : « Tout homme qui use honnêtement de sa raison est orthodoxe à « l'égard de Dieu. » Et encore : « Je ne « vois pas plus de crime dans ceux qui « se trompent que dans ceux qui ne se « trompent pas. » Son principal docteur était Montaigne et, sans y viser, il fut le père des idées généreuses du XVIIIe siècle, le précurseur de Montesquieu et de Voltaire. Sa gloire en effet est d'avoir été chez nous le premier champion de la tolérance. Il l'avait apprise dans ses propres aventures ; il la fit aimer dans ses nombreux écrits.

A Genève, Bayle acheva le cours de ses études ; puis, n'ayant aucun patrimoine, il se fit précepteur. Il le fut d'abord chez M. de Normandie, syndic de Genève, puis à Coppet (mai 1672) chez le comte de Dohna, enfin à Paris, dans la maison *de Beringhem* (avril 1675). Quelques mois après, une chaire de professeur en philosophie étant devenue vacante à l'université de Sedan, il l'obtint par les bons offices de *Basnage* de Beauval, qui l'avait connu à Genève, et du ministre *Jurieu* (2 nov. 1675). Il remplit cette place avec honneur jusqu'en juillet 1681, époque où cette université fut supprimée par un arrêt du Conseil, au mépris des engagements pris par Louis XIII en 1642 et confirmés par son successeur. Les Hollandais lui offrirent aussitôt une chaire à Rotterdam, à « l'École illustre, » où il réouvrit, 8 déc. 1681, son cours de philosophie. Dans ce pays de pleine liberté, Bayle put enfin donner l'essor à sa plume et répandre à pleines mains ce goût de la vérité dont il était rempli. Il commença par des écrits de circonstance ; saisissant au vol la bonne occasion de détruire celui des préjugés populaires que le hasard amenait à faire du bruit dans le public. Ainsi fit-il pour la croyance aux relations de la terre avec le diable (ceci, dès 1679 étant encore à Sedan); pour la prétendue influence des comètes sur les événements humains; pour la série de mensonges calculés que les Jésuites répandaient contre la Réforme et glissaient dans l'histoire ; pour la croyance, si absolue et si tyrannique alors, aux droits indéfinis de l'autorité. Au milieu de ces diverses polémiques, il fonda (1684) cette fameuse revue littéraire, les *Nouvelles*

de la république des lettres, modèle de nos Revues modernes, destinée à tenir chacun au courant de toutes les productions de l'esprit. Cependant l'ardeur qu'il apportait dans la polémique et la liberté de ses jugements lui attirèrent des adversaires jusque parmi ses coreligionnaires, particulièrement le pasteur *Jurieu*, dont il avait blessé la rigide orthodoxie, dont il eut le tort de blesser aussi l'amour-propre. Ces deux hommes savants et religieux, tous deux d'un singulier mérite, tous deux amis de la liberté et ayant souffert pour elle, mais l'un avec un esprit froid, autoritaire, violent, l'autre avec des idées larges, tolérantes et légèrement ironiques, en vinrent à une guerre ouverte et déplorable qui se termina par une disgrâce officielle de celui des deux qui était le plus doux et le plus clairvoyant. Bayle fut privé en 1693 par les magistrats Hollandais de sa chaire et de sa pension. Mais Pierre Bayle était homme vraiment libre ; il n'avait jamais eu de fortune, et il n'avait pas de besoins ; il ne s'était pas marié et n'avait pas de famille à soutenir ; on rendait hommage à la pureté de ses mœurs, à la simplicité de ses goûts. Sa disgrâce le réjouit plus qu'elle ne l'affligea, en lui permettant de mettre à exécution un grand projet qu'il méditait : celui de porter le fer et le feu de la vérité dans toutes les questions de l'histoire, par le moyen d'un grand *Dictionnaire historique et critique*, en 2 vol. in-fol. dont le premier parut en 1695. Le second fut achevé en 1697 et le succès de l'ouvrage fut immense. Bayle travaillait à l'améliorer, lorsqu'il mourut, à l'âge de 59 ans, le 28 déc. 1706. La liste de ses œuvres précisera les détails de sa vie.

I. Un théologien mystique, Pierre *Poiret*, réfugié à Amsterdam, y avait fait paraître en 1677 un traité intitulé : *Cogitationes rationales de Deo, anima et malo*. Sur la demande d'*Ancillon*, pasteur de Metz, Bayle y fit une réponse courtoise : *Objectiones in libros IV de anima, de Deo et de malo* que l'auteur imprima dans sa 2e édition, 1685.

II. Le maréchal de Luxembourg, déféré en 1680 à la chambre des poisons sous l'inculpation d'impiétés, de maléfices et empoisonnements, fut absous. Bayle se divertit à composer une harangue qu'il supposa prononcée par le maréchal devant ses juges et dans laquelle il ridiculisait l'accusation. Il l'envoya au Genevois Minutoli (Lettres à Minut. 1680 et 1681), mais on n'osa pas l'imprimer ; elle ne parut qu'un demi-siècle après.

III. Au mois de décemb. 1680 parut une grande comète qui troubla fort les bonnes gens. Dieu annonçait par là sa colère, disait-on, afin que les pécheurs se repentissent. Bayle, se déguisant sous le voile d'un catholique zélé, écrivit sur ce sujet une lettre pleine de bon sens et tâcha d'obtenir qu'elle fût insérée dans le seul journal français d'alors, le *Mercure galant*. Le lieutenant de police et la censure s'y opposèrent formellement; Bayle qui partait à cette époque pour Rotterdam emporta sa lettre et elle y fut aussitôt imprimée par les soins du libraire Leers, sous ce titre : « *Lettre* à M. L. D. A. C., docteur de Sorbonne, où il est prouvé par plusieurs raisons tirées de la philosophie et de la théologie que les comètes ne sont point le présage d'aucun malheur. A Cologne, chez P. Marteau, 1682 ; » in-12. L'opuscule eut plusieurs éditions successives ; la 3e, 1699, en 2 vol. et la 5e, Rotterdam, 1721, en 4 vol.

IV. Le jésuite Louis Maimbourg ayant publié, sous le titre d'Histoire du Calvinisme, un livre destiné à jeter l'odieux et le ridicule sur ceux contre qui la persécution était déjà déchainée (1682), Bayle fit, aussitôt paraître une : *Critique générale de l'Hist. du Calvinisme de M. Maimbourg ;* à Villefranche, chez P. Le Blanc, 1682 (mai). Ce n'était point une critique indignée, ni chagrine, mais une discussion agréablement arrangée pour égayer le sujet aux dépens du menteur. La colère du jésuite fut extrême ; il obtint un ordre du roi pour faire brûler la critique par la main du bourreau ; ce qui ne servit qu'à mieux aiguillonner la curiosité.

Les précautions que Bayle avait prises pour garder l'anonyme, tinrent longtemps l'opinion publique en suspens. On attribua la critique de Maimbourg à *Claude*, à *Jacquelot* ou à d'autres écri-

vains éminents de l'Église protestante, jusqu'à ce qu'un hasard en fit découvrir le véritable auteur. Cet ouvrage a eu quatre éditions. La première parut à Villefranche [Amst.], 1682, 2 vol. in-12; la 2e, avec quelques additions, fut publiée la même année ; la 3e, augmentée de *Nouvelles lettres de l'auteur de la critique* etc., fut imprimée à Villefranche, 1685, 4 vol. in-12; la 4e porte la date de 1714. Nous devons ajouter que les *Nouvelles lettres* ont eu moins de succès que les précédentes.

V. Bayle fit, vers cette époque, imprimer un *Recueil de quelques pièces curieuses concernant la philosophie de M. Descartes* (Amst., 1684, in-12), dans lequel il inséra les *Thèses* qu'il avait soutenues à Sedan et qu'il appelle quelque part *thèses à la fourche*, parce qu'il les avait rédigées sans livres et sans préparation. On y remarque aussi un autre morceau sorti de sa plume; c'est une dissertation latine tendant à défendre contre les objections des péripatéticiens le dogme fondamental du cartésianisme, que l'essence de la matière consiste dans l'étendue.

VI. On pouvait s'étonner qu'il n'eût point encore été essayé en Hollande, le seul pays de l'Europe où la presse jouît alors d'une entière liberté, de fonder une publication périodique analogue au *Journal des Savans*, créé en 1665 par Sallo, et imité déjà en Italie et en Allemagne. Excité, d'un côté, par le désir de réprimer l'audace effrontée de Nicolas de Blegny et de son Mercure savant; encouragé, de l'autre, par les instances de Jurieu qui espérait sans doute trouver en lui un apologiste zélé de ses écrits, il se décida à entreprendre les *Nouvelles de la république des lettres*, le 21 mars 1684. Chaque numéro était divisé en deux parties : la 1re contenait des extraits détaillés des productions littéraires nouvellement mises au jour; la 2e, de simples notices bibliographiques, accompagnées de remarques. « Cet ouvrage, dit un auteur du temps, fut reçu avec un applaudissement universel. Aussi ne vit-on jamais des analyses plus justes et plus exactes. Il savoit renfermer dans de courts extraits l'idée la plus précise d'un livre, sans y mêler rien d'ennuyeux; les matières les plus sèches et les plus abstraites y étoient égayées par des traits vifs, piquants et ingénieux. Il enlevoit sûrement le suffrage des lecteurs, et il étoit bien rare que les auteurs ne trouvassent leurs ouvrages embellis sous sa main. »

Les Nouvelles de la rép. des lettres étaient arrivées à leur 36e volume lorsque la maladie contraignit Bayle à laisser inachevé le no de février 1687. Il engagea *Basnage* de Beauval à continuer la publication ; mais des difficultés s'étant élevées, le libraire *Desbordes* en chargea *Larroque*, puis J. *Barrin*. Le premier n'y travailla que jusqu'au mois d'août et le second depuis septemb. 1687 jusqu'au mois d'avril 1689.

VII. La révocation de l'édit de Nantes venait de couronner dignement une série d'iniquités et de violences sans exemple dans l'histoire. Bayle traduisit en français une lettre de M. Paëts, savant hollandais, sur ce sujet et il la publia sous le titre : *Lettre de M. H. V. P. à M. B** sur les derniers troubles d'Angleterre :* où il est parlé de la tolérance de ceux qui ne suivent pas la religion dominante. (Rott., 1686, in-12.) Espérait-il inspirer à Louis XIV quelques sentiments d'humanité en opposant à sa conduite celle du roi Jacques II?

VIII. Quelques-uns des nouveaux convertis n'étaient pas les moins empressés à célébrer la gloire du vainqueur de l'hérésie. Cette lâcheté révolta Bayle. Son indignation s'exhala surtout contre *Gautereau* qui avait mis au jour un panégyrique de Louis XIV sous le titre : *La France toute catholique* sous le règne de Louis le Grand, ou Entretiens de quelques François de la R. P. R., qui, ayant abjuré leur hérésie, font l'apologie de l'Église romaine. (Lyon, 1685, 3 vol. in-12.) Sa réfutation parut sous le titre : *Ce que c'est que la France toute catholique sous le règne de Louis le-Grand*, Saint-Omer [Amst.], 1685, in-12.

IX. *Commentaire philosophique sur ces paroles de J.-C. : Contrains-les d'entrer* (Cantorb. [Amst.], 1686, 2 vol. in-12 ; trad. en allem., Wittemb., 1771, in-8o). L'auteur entre en matière par déclarer qu'il laisse aux théologiens et

aux critiques le soin de commenter le passage biblique ; que, pour lui, il prétend faire sur ces paroles un commentaire d'un nouveau genre, qui s'appuie sur des principes plus généraux et plus infaillibles que tout ce que l'étude des langues, la critique et les lieux communs pourraient fournir.

Son commentaire est divisé en deux parties. Dans la première, il prouve que le sens littéral donné au passage en question est contraire aux idées les plus claires de la raison, non moins qu'à l'esprit général de l'Évangile ; qu'il renverse les bornes du juste et de l'injuste, et fournit aux infidèles un prétexte très-plausible de ne souffrir aucun chrétien chez eux ; qu'il renferme un commandement qui ne peut être exécuté sans des crimes inévitables, crimes qu'on cherche vainement à légitimer en disant que les hérétiques ne sont punis que parce qu'ils violent les lois ; qu'il ôte à la religion chrétienne un des plus forts arguments dont elle puisse se servir contre le mahométisme qui s'est établi par la violence ; qu'il a été longtemps inconnu aux Pères de l'Église ; qu'il rend vaines les plaintes des premiers chrétiens contre les persécutions ; enfin qu'il exposerait le monde à devenir un coupe-gorge. Dans la seconde partie, il répond aux objections qu'on pouvait lui faire et qu'il réduit à huit : 1° on n'use de violence que pour réveiller ceux qui refusent avec opiniâtreté d'examiner ; 2° il ne faut pas juger des voies de Dieu par celles des hommes, Dieu se servant des excès des hommes pour accomplir son œuvre ; 3° par contrainte on ne doit pas entendre nécessairement des échafauds, des gibets, mais des amendes, des exils et d'autres petites incommodités ; 4° la contrainte est justifiée par les lois établies chez les Juifs et par l'exemple des prophètes ; 5° elle a été appliquée par les plus sages empereurs, par les Pères et par les Protestants eux-mêmes ; 6° la tolérance produit une multitude de sectes et jette l'État dans toute sorte de confusion ; 7° on ne peut rejeter la contrainte sans introduire une tolérance générale ; 8° la contrainte n'autorise pas les violences que l'on fait à la vérité. En 1687, Bayle ajouta à ces deux parties une troisième où il s'attacha plus spécialement à réfuter les raisons données par saint Augustin pour justifier la persécution des hérétiques. On doit à Prosper Marchand une belle édit. de cet ouvrage remarquable (Rotterd., 1713, 2 vol. in-12), qui fut mis à l'Index à Rome, en 1714.

X. *Le retour des pièces choisies ou Bigarrures curieuses* (Emmer., 1687, in-12, en 2 part., dont la 2e, selon Barbier, fut réimp. à La Haye, 1701, in-16, sous le titre : *Recueil de pièces choisies et errantes*).

XI. Malgré les précautions que Bayle avait prises pour persuader, même à ses amis, que le Commentaire philosophique était tout simplement une traduction faite de l'anglais « par un bon wallon de Cantorbéry, » la jalousie de Jurieu n'avait pas tardé à reconnaître, sous le style dur, embarrassé, inégal, ennuyeux que l'auteur avait affecté, la puissante dialectique de son collègue. Pour le trop ardent pasteur, tolérance et indifférence religieuse étaient tout un ; il prit la plume afin de combattre un livre aussi pernicieux. Bayle lui répondit sous le pseudonyme de Jean Fox de Bruggs, par un *Supplément du Commentaire philosophique* » où entre autres choses l'on achève de ruiner la seule échappatoire qui restoit aux adversaires en démontrant le droit égal des hérétiques pour persécuter à celui des orthodoxes. On parle aussi de la nature et origine des erreurs » (Hamb., 1688, in-12).

XII. Cette proposition de Malebranche : « Tout plaisir est un bien et rend actuellement heureux celui qui le goûte, » fut cause pour Bayle, qui la défendit, d'une dispute à soutenir contre Arnauld, le docteur de Port-Royal, d'abord dans les Nouvelles, puis dans un traité spécial intitulé *Réponse de l'auteur des Nouvelles de la rép. des lettres à l'avis qui lui a été donné sur ce qu'il a dit en faveur du P. Malebranche touchant le plaisir des sens* (Rott., 1686, in-12). Dans cet opuscule, Bayle accorde au célèbre janséniste que la grâce, l'amour de Dieu ou Dieu lui-même est bien ce qui constitue la véritable félicité, s'il est question de la cause efficiente du bon-

heur; mais il soutient en même temps que le plaisir seul peut en être considéré comme la cause formelle. Tel était, en effet, le sens de la proposition ; Arnauld l'avait dénaturé pour rendre suspecte la morale de Malebranche.

XIII. Pendant l'année 1689, les contestations étaient devenues de plus en plus vives entre lui et Jurieu. Ce dernier témoignait, en toute circonstance, à son ancien ami une aversion si forte qu'elle a paru inconcevable ; aussi en a-t-on recherché les motifs dans des relations adultères qui auraient existé entre Mme Jurieu et Bayle. Cette fable, mise en circulation par l'abbé d'Olivet dans sa lettre à M. le président Bouhier (Paris, 1739), est à tel point ridicule qu'elle ne mérite pas d'être réfutée. Les ennemis de Bayle ont eux-mêmes rendu hommage à la chasteté de ses mœurs. La haine de Jurieu s'explique d'ailleurs suffisamment par l'excessive vanité d'un vieillard et par son fanatisme. Il croyait avoir découvert dans l'Apocalypse que les persécutions cesseraient en 1689, et que les Protestants rentreraient triomphants en France. Par quels moyens? Il ne le dit pas d'abord clairement ; seulement il était tellement convaincu de la vérité de sa prédiction, qu'il taxait sans ménagement d'impie et d'athée quiconque refusait d'y croire, et Bayle était du nombre. Cependant l'année fixée pour cette révolution approchant et sa prédiction ne paraissant pas, à la tournure que prenaient les choses, devoir se réaliser d'une manière pacifique, il lui parut que, pour l'accomplir, on ne devait pas hésiter à recourir aux armes. Afin de préparer le public à ce grand événement il se mit donc à soutenir dans ses écrits qu'un prince doit nécessairement avoir recours à la force pour réformer la religion dans ses États, principe directement contraire à celui que défendait Bayle.

Tel était le terrain où se trouvaient nos deux professeurs de l'École illustre, lorsque parut l'*Avis important aux réfugiés sur leur prochain retour en France* (Amst., 1690, in-12; 2e édit., Paris, 1692, in-12; réimp. à Rott., 1709, 2 vol. in-12, avec la réponse de *Larrey*). L'auteur de ce libelle, en forme de lettres, raillait les Protestants au sujet de la fameuse prédiction de Jurieu et des espérances chimériques qu'elle avait excitées parmi eux. Après avoir fait des vœux pour que la raison, profitant de l'expérience, secouât le joug des préjugés et de la superstition, il félicitait le huguenot, à qui il était censé écrire, sur les dispositions favorables où était, disait-on, le monarque français à l'égard des Réformés ; mais il l'avertissait qu'avant de rentrer dans le royaume, ses coreligionnaires auraient à se débarrasser de deux choses : de leur esprit satirique et de leur esprit républicain. A ce sujet il défendait avec beaucoup de chaleur l'autorité absolue, se plaignant amèrement des libelles injurieux que les réfugiés lançaient contre Louis XIV, comme aussi des écrits séditieux où ils enseignaient que les souverains et les sujets sont unis par un contrat. Il terminait en rappelant aux Réformés la modération et la patience des premiers chrétiens et en leur donnant des conseils pour leur bonheur futur. Le style correct, vif, véhément, se soutient d'un bout à l'autre de cette brochure ; elle est précédée d'une préface dont l'auteur, aussi zélé huguenot que celui de la lettre est ardent catholique, promet une réfutation des calomnies répandues dans l'Avis.

Ce libelle fit une sensation immense parmi les réfugiés. Qui l'avait écrit? Jurieu, après quelques hésitations, en soupçonna Bayle. En vain ce dernier lui offrit-il de réfuter la brochure, de s'aboucher à ce sujet avec lui, de lui démontrer qu'il se trompait en la lui attribuant, Jurieu ne voulut rien entendre ; il espérait perdre son adversaire. « Puisqu'il n'étoit pas en mon pouvoir, a-t-il écrit quelque part, de faire tomber sur lui toute la peine qu'il méritoit, au moins ai-je voulu l'exposer à l'infamie publique. » Ce fut dans ces sentiments qu'il entreprit l'*Examen de l'Avis aux réfugiés*, où il signala Bayle comme l'auteur en termes clairs et le dénonçait comme complice du Genevois *Goudet* qui conspirant aussi pour Louis XIV venait de publier : *Huit entretiens* où Irène et Ariste fournissent

des idées pour terminer la présente guerre par une paix générale.

Bayle répondit par : « *La cabale chimérique* ou Réfutation de l'histoire fabuleuse et des calomnies que J. [Jurieu] vient de publier malicieusement touchant un certain traité de paix (Rotterd., 1691, in-12). » Accusé d'irreligion, Bayle répondait qu'il assistait souvent aux prières publiques, qu'il communiait quatre fois l'an et ajoutait que toute son impiété consistait à n'avoir pas voulu croire aux prophéties, aux miracles et aux révélations de son adversaire. Celui-ci ne se tint pas pour battu; le magistrat de Rotterdam leur ayant enjoint de cesser cette querelle, Jurieu la fit continuer par ses amis que, Bayle renvoya en bloc à une *Lettre sur les petits libelles, contre la Cabale chimérique*, 1681, in-12, dans laquelle il annonçait dédaigner de répondre. Cette déplorable petite guerre continua cependant. A de nouvelles attaques de Jurieu et de ses amis, Bayle opposa coup sur coup *La Chimère de la cabale de Rotterdam* démontrée par les prétendues convictions que le sieur Jurieu a publiées contre M. Bayle (Amst., 1691, in-12); — *Entretiens* sur le grand scandale causé par le livre intitulé La cabale chimérique (Colog., 1691, in-12); — *Avis* au petit auteur des petits livrets sur son Philosophe dégradé (1692, in-12); — *Nouvel avis* au petit auteur des petits livrets concernant ses Lettres sur les différens de M. Jurieu et de M. Bayle (Amst., 1692, in-12); — *Janua cœlorum* reserata cunctis religionibus, à celebri admodùm viro Dom. P. Jurieu (Amst., 1692, in-4°). Dans ce dernier ouvrage, que l'auteur de la Bibliothèque instructive, Debure, attribue par erreur à Jurieu, Bayle, sous le pseudonyme de Carus Larebonius, établit que le pasteur de Rotterdam n'est pas aussi intolérant qu'on pourrait le croire, puisque dans son ouvrage du *Vrai sistème de l'Église*, il ouvre la porte des cieux non-seulement à toutes les sectes chrétiennes, mais aux Juifs, aux Mahométans et même aux Païens. Jurieu n'osa pas répondre à cette piquante satire, il affecta de la mépriser; cependant, peu de temps après, il fit paraître un *Factum selon les formes*, où il renouvela toutes ses accusations. On conseilla à Bayle de ne pas y répondre afin de ne pas éterniser une dispute qui durait déjà depuis trop longtemps; son silence y mit enfin un terme.

Il eut seulement le tort de revenir à la charge deux années après et d'attaquer de nouveau Jurieu pour avoir prononcé deux sermons (sur ps. 139, v. 21 et Matt., V, 44) où celui-ci aurait affirmé qu'il est permis de haïr son prochain. Il dénonça le coupable dans une feuille volante portant pour titre : « *Nouvelle hérésie dans la morale*, touchant la haine du prochain prêchée par M. Jurieu dans l'église wallonne de Rotterdam les dimanches 24 janv. et 21 fév. 1694. » Son ami Basnage de Beauval vint à son aide dans ses « *Considérations* sur deux sermons de M. Jurieu. » Heureusement ces deux sermons n'étant pas imprimés leur auteur se hâta de les désavouer. Bayle, toujours blessé des accusations d'athéisme et d'impiété qu'on avait portées contre lui devant le Consistoire et devant le public, fit paraître à la même époque ses : *Additions aux pensées diverses sur les comètes* en réponse à un libelle intitulé : Courte revue des maximes de morale et des principes de religion de l'auteur des Pensées diverses sur les comètes ; Rott., 1694, in-12.

XIV. Dès lors Bayle ne songea plus qu'à la publication de son *Dictionnaire historique et critique*, dont il avait lancé l'annonce dès 1692 et dont le premier volume fut mis en vente en 1695. Le succès en fut prodigieux ; en quelques jours le tirage de ce premier volume fut épuisé, en sorte que pour satisfaire aux demandes du public, le libraire dut en faire un second dans lequel il se glissa beaucoup de fautes, Bayle n'ayant pu revoir les épreuves, tout occupé qu'il était de la publication du second volume. L'impression fut terminée en 1697. Cet ouvrage est le seul auquel il ait mis son nom ; il y fut contraint par son libraire. C'est une série alphabétique de biographies qui, par une disposition singulière, sont seulement esquissées dans le corps du texte, tandis que des notes très-variées, très-abondantes, très longues sont la partie principale. L'auteur avait apparemment trouvé ce système

plus commode pour la rédaction et plus avantageux pour la lecture en ce qu'il mettait, comme il le dit, « à la portée de chaque espèce de lecteur, » et leur détachait, les morceaux qui devaient le mieux leur plaire. Au fond, sa pensée était « que les disputes de religion qui ont causé des maux infinis dans le monde ne viennent que de la trop grande confiance que les théologiens de chaque parti ont en leurs lumières. Il prend à tâche de les humilier et de les rendre plus retenus et plus modérés. » C'est son disciple Des Maizeaux qui parle ainsi et son ami Basnage dit de son côté : « Ce fut surtout pour prouver aux théologiens que les vérités dont ils se croyoient si sûrs étoient entourées de difficultés dont ils ne se doutoient même pas, qu'il s'attacha dans son Dictionnaire à faire ressortir les contradictions entre la révélation et la raison. »

Les réflexions suivantes de Tennemann, dans son Manuel de l'histoire de la philosophie (traduct. de Cousin), caractérisent, selon nous, admirablement l'esprit qui a présidé à cet ouvrage : « Bayle fut un ami ferme et sincère de la vérité ; il sut combattre les préjugés, les erreurs, les folies, surtout les superstitions et l'intolérance, avec les armes du raisonnement, de l'érudition et d'une gaieté spirituelle. Il s'était d'abord attaché à la philosophie cartésienne ; mais en la comparant avec les autres systèmes et en se familiarisant de plus en plus avec les raisonnements sceptiques, il conçut une certaine méfiance contre la possibilité de la connaissance. Il s'était convaincu que si la raison est assez forte pour reconnaître l'erreur, elle est trop faible pour atteindre d'elle-même à la vérité sans aucun secours étranger ; qu'enfin elle ne peut qu'aller à l'aventure sans l'appui d'une révélation divine. Dans cet esprit, il ne songea qu'à chercher les côtés faibles de chaque système, les contradictions, les absurdités tenues pour vraies dans quelque école ou dans quelque secte que ce fût. Il démêla principalement les difficultés qui entourent les questions de Dieu, de la création, de la providence, du mal, de l'immatérialité, de la liberté et de la réalité de notre notion du monde extérieur. Tout en balançant la raison par la révélation, et en considérant celle-ci comme le phare de la première, il ne laissa pas de relever, dans la religion révélée et dans la morale théologique, des points qui sont inconciliables avec la raison, et par là il força les esprits à des recherches plus approfondies. »

Le succès du *Dictionnaire historique et critique* fut complet, et il s'est soutenu jusqu'à ce jour. On n'en compte pas moins de onze éditions, dont nous indiquerons les plus estimées : ce sont celles de Rotterdam [Genève], 1715, 3 vol. in-fol. ; de Rotterdam, 1720, 4 vol. in-fol., avec des remarques de Prosper Marchand ; de Trévoux, 1734, 4 vol. in-fol., avec des remarques de l'abbé Leclerc ; d'Amst., 1740, 4 vol. in-fol., avec la Vie de Bayle par Des Maizeaux ; de Paris, 1820-1824, 16 vol. in-8°, augm. de notes extraites de Chauffepié, Joly, La Monnoie, Le Duchat, L.-J. Leclerc, P. Marchand, etc. Cette dernière, due à M. Beuchot, est la meilleure et la plus recherchée de toutes. C'est sur la seconde édit. (Rott., 1702, 3 vol. in-fol.), que de *La Roche*, non pas seul, comme l'a cru Prosper Marchand, mais en société de plusieurs réfugiés, a traduit en anglais ce dictionnaire (Lond., 1709, 4 vol. in-fol.). Il en fut fait plus tard une nouv. trad. par *Jean-Pierre Bernard*, Thomas Birch, John Lockman et d'autres, sous le titre *A general Dictionary historical and critical* (Lond., 1734-1741, 10 vol. in-fol.). En Allemagne, le professeur Gottsched se contenta de traduire en allemand les articles philosophiques (Leipz., 1741 ; réimp., Halle, 1796-1797, 2 vol. in-8° ; cette dernière édit. est aussi attribuée à L. H. von Jakob) ; mais plus tard on en fit un extrait auquel Frédéric le Grand ne dédaigna pas de mettre une préface (Berlin, 1765, 2 vol. in-8° ; nouv. édit. augmentée, Amst., 1780, 2 vol. in-8° ; trad. en allem. par L. Suhl, Lubeck, 1798, 2 vol. in-8°, réimp. à Leipz., 1813).

XV. Si le dictionnaire de Bayle trouva un nombre immense d'admirateurs, il rencontra aussi des détracteurs acharnés ; de ce nombre fut l'abbé Renaudot. Appelé, en sa qualité de censeur,

à émettre son avis sur un livre que les libraires de Paris demandaient l'autorisation de contrefaire, l'abbé déclara dans son rapport « qu'on n'y trouvoit aucun système de religion : que Bayle ne citoit les pères que pour s'en moquer; qu'il établissoit partout le pélagianisme et le pyrrhonisme; qu'il attaquoit la religion catholique et faisoit partout des éloges des ministres calvinistes; qu'il cherchoit à rendre Louis XIV odieux, à l'occasion de la révocation de l'édit de Nantes; qu'il affectoit de ramasser tout ce qu'il y avoit d'infamant sur la personne des derniers rois; qu'il y régnoit partout une obscénité insupportable; que Bayle n'avoit aucune connaissance de l'histoire, etc. » Le privilége fut refusé, à la grande satisfaction de l'auteur qui espérait qu'il se ferait plus tôt une seconde édition de son ouvrage, à laquelle il pourrait apporter plus de soin.

Jurieu, qui n'était pas de ces ministres calvinistes comblés d'éloges dans le Dictionnaire, se vengea de Bayle en ramassant tout ce qui avait été publié contre son ouvrage et en faisant imprimer cette compilation sous le titre : « *Jugement du public* et particulièrement de M. l'abbé Renaudot sur le Dict. critique de M. Bayle. » Ce dernier répondit sur-le-champ par des *Réflexions sur un imprimé qui a pour titre Jugement*, etc., en attendant qu'il eût mis la dernière main à une réfutation plus sérieuse de la critique de Renaudot à laquelle il travaillait, mais qu'il supprima à la prière de M. de Witt.

Cependant Jurieu avait présenté son libelle au consistoire de Rotterdam et au Synode de Delft. Celui-ci fut assez sage pour n'y faire aucune attention. Si le consistoire crut devoir donner suite à la dénonciation, il montra au moins une réserve digne d'éloges. Il chargea de *Superville* et *Le Page* d'extraire du Dict. historique les passages propres à offenser les oreilles chastes et pieuses; puis il nomma une commission dans laquelle figuraient, en outre, *Basnage*, Jean *Fanueil*, *Jacob Vermande*, Pierre *Balde*, *G. Allard* et quelques autres de ses membres ecclésiastiques ou laïques, afin de recevoir les explications de Bayle. « Je répondis deux choses, raconte ce dernier, l'une que je croyois avoir beaucoup de raisons à alléguer pour me justifier sur tous les chefs; l'autre que, nonobstant cela, j'étois prêt à ôter du livre les pierres d'achoppement que l'on y trouvoit. J'ajoutai : 1° que, connaissant à cette heure par les remarques de la compagnie où étoient les griefs, je voyois plus clairement les manières de rectifier les choses, et qu'il me paroissoit très-facile de remédier à tout, soit par des retranchemens ou des changemens d'expressions, soit par des additions ou des éclaircissemens; 2° qu'en particulier je voulois refondre l'art. de David, qu'il n'y resteroit plus rien qui pût offenser les âmes pieuses; 3° qu'à l'égard du dogme affreux des deux principes, c'est-à-dire du manichéisme, j'avois suffisamment déclaré combien il me paraissoit absurde, monstrueux, contraire non-seulement à la religion et à la piété, mais aussi aux idées les plus distinctes de la raison et de la bonne philosophie; que je m'étendrois davantage sur cela dans la deuxième édit., et que si, en qualité d'historien, j'avois cru être obligé de rapporter exactement toute la force des objections des manichéens, j'avois cru, de l'autre, que cela étoit sans conséquence, et qu'il me sembloit que je ne faisois qu'étendre ce que nos théologiens les plus orthodoxes disent tous les jours en peu de mots : c'est que l'accord de la sainteté et de la bonté de Dieu envers le péché et la misère de l'homme est un mystère incompréhensible que nous devons adorer humblement, persuadés que, puisqu'il est révélé, il existe et oblige d'imposer silence aux difficultés de notre faible raison; que j'avois assez déclaré sur d'autres matières, et nommément quant à l'existence de l'étendue et du mouvement, que ne pouvoir répondre à des objections n'est pas pour moi une raison de rejeter une doctrine; que je méditerois de nouveau sur celle des manichéens, et que si je trouvois des réponses, ou si MM. les ministres du consistoire m'en vouloient fournir, je leur donnerois la meilleure forme qu'il me seroit possible. 4° Je répondis la même chose quant à l'article de Pyrrhon.

5° Et pour ce qui est des louanges données aux bonnes œuvres de quelques athées, je promis un éclaircissement qui feroit voir comment ces faits-là, que j'ai trouvés dans les livres et que les lois de l'histoire m'ont engagé de rapporter, ne doivent pas scandaliser, et ne font en effet aucun tort à la vraye religion. »

Ces réponses, qui font en même temps connaître les objections, sont tirées de la *Lettre de l'auteur du Dict. hist. et critique au sujet des procédures du consistoire de l'église wallonne de Rotterdam contre son ouvrage* (1698, in-12), que Bayle fit imprimer à la demande du consistoire, pour instruire le public de tout ce qui s'était passé. Les engagements qu'il avait pris, il les tint ; il supprima ou modifia, dans la 2e éd. de son Dict., les passages en question. Il est vrai que le libraire fit réimprimer, contre son gré, l'art. David et qu'il l'ajouta à la fin de l'ouvrage.

XVI. Quoiqu'il eût augmenté de près de moitié cette nouvelle édition, il lui restait encore un grand nombre de notes historiques, critiques, littéraires, qu'il n'avait pu y faire entrer. Il les publia séparément sous le titre de *Réponse aux questions d'un provincial* (Rotterdam, 1703, in-12). Quelques mois auparavant, il avait mis au jour un nouveau recueil de pièces rares et curieuses, la *Bibliothèque volante* (Amsterd., 1700-1701, cinq parties in-12). Il songea ensuite à s'acquitter de sa promesse de donner une apologie des Pensées sur les Comètes. Cet ouvrage parut sous le titre : *Continuation des pensées diverses*, etc. (Rott., 1704, 2 vol. in-12). On y trouve discutées plusieurs questions intéressantes, comme celles-ci : Le témoignage unanime des peuples est-il une preuve certaine de l'existence de Dieu ? La religion païenne enseignait-elle la pratique des vertus ? A-t-on exagéré le polythéisme des anciens ? Bayle s'attache aussi à justifier son assertion, que l'athéisme n'est pas un plus grand mal que l'idolâtrie. C'est dans cet écrit qu'en parlant de l'existence de Dieu, il fut amené à combattre l'hypothèse des natures plastiques et vitales de Cudworth, hypothèse qui, selon lui, affaiblit la preuve la plus sensible que nous ayons de l'existence de Dieu, l'admirable structure de l'univers. Le Clerc en prit la défense et il s'ensuivit une querelle qui durait encore en 1706, année où Bayle publia une *Réponse à Leclerc*, dans laquelle il déploie toute la sagacité de son esprit. Leibnitz se rangea de son côté. C'est au milieu de ces préoccupations que le philosophe mourut.

Il avait fait un premier testament en faveur de sa nièce, fille de Jacob Bayle; mais cette dame étant morte à Toulouse au mois d'octobre 1706, par un second, il institua pour héritier son cousin de Bruguière, à qui il laissa dix mille florins et ses manuscrits, à l'exception des articles composés pour le *Supplément* de son Dictionnaire et qu'il légua à son libraire. Il donna ses livres de théologie à Basnage qu'il nomma son exécuteur testamentaire, et tous les autres à la famille Paëts. Enfin il légua cent florins aux pauvres de l'église de Rotterdam, que l'on choisit pour le lieu de sa sépulture. Ce testament fut attaqué par les parents qu'il avait en France, sous le prétexte qu'un réfugié n'avait pu disposer de ses biens. Ils avaient certainement les édits pour eux ; cependant le parlement de Toulouse les débouta de leur demande en déclarant expressément « qu'un tel homme ne peut être regardé comme un étranger. »

XVII. La vie de Bayle se rattache si intimement à ses écrits, qu'il aurait été à peu près impossible de les séparer. Nous avons déjà fait connaître la presque totalité de ses ouvrages ; il ne nous reste plus à mentionner qu'un traité *De corporis essentiâ*, contre le jésuite Valois; une dissert. sur le *Vindiciæ contra tyrannos*, imprimée à la suite du Dictionnaire, et une lettre *De scriptis adespotis* (Amst., 1686, in-12). En 1703, il donna une édit. du *Naudæana* (Amst., in-12), et en 1706, selon Barbier, une édit. des *Remarques de Tricaud* (Rott., in-8°). Prosper Marchand lui attribue sans fondement les *Considérations sur la critique des loteries*. C'est un ouvrage du jeune *Ricotier*, depuis ministre à Menin. Il est fort probable que l'habile critique se trompe également au sujet de la *Réponse d'un nouveau converti à la lettre d'un réfugié*, satire vive et pi-

quante contre les protestants. Bayle a été un des rédacteurs du *Mercure hist. et politique;* il a aussi inséré plusieurs articles dans l'*Hist. des ouvrages des savans.* Enfin on a trouvé, à sa mort, parmi ses papiers, un grand nombre de mss. dont voici les principaux : *Dissertationis* super Virgilii et Homeri poematis nuper à quodam Gallo [le P. Rapin] compositæ refutatio; — *Amico suo J. Abbadie epistola* super quæstione : An Deus possit sapientiori perfectiorive modo se gerere quàm defacto se gessit; — Bælius Fetizoni, vel responsio Bælii ad Observationes Fetizonis super epistolâ prædictâ; — Collectanea quædam ad chronologiam, geographiam et historiam pertinentia;— *Lectiones historicæ,* cours d'histoire depuis la création du monde jusqu'aux empereurs romains; *Lectiones philosophicæ,* où Spinoza est vivement attaqué; — *Cursus philosophicus ;* — *Abrégé des Vies des hommes illustres de Plutarque ;* — *Indice historique,* recueil par ordre alphabétique de notes tirées de ses lectures ;— *Jugemens ou Journal de littérature,* recueil de réflexions critiques sur les livres qu'il a lus ; — *Lettres sur divers sujets ;* — *Harangue de M. de Luxembourg à ses juges;* — *Lettre sur le pyrrhonisme historique;* — *Lettre pour justifier les Réformés sur la première prise d'armes ;* — *Lettre historique et critique sur le colloque de Poissy ;* — *Discours historique sur la vie de Gustave-Adolphe.* Tous ces écrits ont été publiés par Des Maizeaux dans ses *Œuvres diverses* (La Haye, 1727-1731, 4 vol. in-fol.). Prosper Marchand a donné sous le titre : *Lettres choisies de M. Bayle avec des remarques* (Rott., 1714, 3 vol. in-12), une édition de ses lettres moins estimée que celle de Des Maizeaux (Amst., 1729, 3 vol. in-12). De *Nouvelles lettres* ont été mises au jour à La Haye, 1739, 2 vol. in-12, édit. fort négligée; elles avaient déjà été imprimées dans l'édit. des Œuvres diverses publiées à La Haye [Trévoux], 1737, 4 vol. in-fol.

Des Maizeaux, *Vie de Bayle*, 1712. — Schœtterbeck, Dissertatio de P. Baylio, 1719. — Durevert, *Hist. de Bayle*, 1716. — L'abbé de Marsy, *Analyse des Œuv. de Bayle*, 1755. — Ste-Beuve, *Prem. lundis*, t. I, 1835. — Feuerbach, *P. Bayle*, 1838. — Damiron, *Mém. sur Bayle* (Ac. des sc. morales, XI, 319). — Lenient, *Etude sur Bayle*, thèse pour le doctorat, 1855.

BAYLENS, maison de Gascogne qui possédait la baronnie de POYANNE, nom sous lequel on la trouve aussi désignée [Haag II, 83]. = *Armes* : D'or au lévrier rampant de gueules, colleté d'argent.

Nous ignorons si Bernard de Baylens, qui succéda vers 1617 à son père dans le gouvernement de Dax et qui rendit à Louis XIII, lors du soulèvement du Béarn, des services signalés, professa jamais la religion protestante ; mais ce qui est hors de doute c'est qu'un membre de sa famille se mit en 1620 dans le parti huguenot. Les actes manuscrits de l'assemblée politique de La Rochelle nous apprennent qu'il était amiral de la flottille d'Argenton sous les ordres de l'amiral de la flotte établie devant Royan et qu'il témoignait peu de déférence à son supérieur. C'est évidemment ce Poyanne dont Sully parle dans ses Économies lorsqu'il raconte qu'après avoir apostasié, il feignit jésuitiquement de rentrer dans l'église protestante ; qu'il arma un navire dans la rivière de Bordeaux, fit des courses sur les Français et se rendit aux Anglais en promettant de servir fidèlement la cause. Il demanda à être conduit auprès de Soubise qu'il avait promis, selon Sully, d'assassiner; mais ce dernier, averti à temps, le fit arrêter et l'envoya en Angleterre, où il ne tarda pas à être rendu à la liberté. Ce récit nous semble offrir tant d'invraisemblance que nous le laissons sous la seule responsabilité de son auteur. = Peut-être le féroce *Baleins* (ci-dessus col. 731) était-il de cette famille.

BAYLIN (JACQUES) ministre de Fieux en Guyenne, 1660.

BAYMON (P.) des Cévennes, galérien, 1692.

BAYS (JEAN-PIERRE), de St-Fresal en Languedoc « sortant des prisons de Bellay, » assisté en passant à Genève pour gagner l'Allemagne.

BAZEL, nom d'emprunt du pasteur *Robinaud*, de Vitré, 1784 (Pap. de Rabaut).

BAZILLE, capitaine au service de Jeanne d'Albret, 1569 (*Bull.* III, 135).

BAZIN, famille distinguée de l'Orléanais [Haag II, 84]. = *Armes :* De gueules au lion d'or armé et lampassé d'argent.

1. Cette famille possédait, au XVe siè-

cle, la seigneurie de Cherville dans les environs de Chartres et au commencement du siècle suivant elle avait pour chef FRANÇOIS Bazin, sieur de Fougerolles en Picardie, fils de Guillaume Bazin sieur de Cherville et de Perrine du Quesnoy. François eut trois fils, dont l'un, RENÉ, embrassa les principes de la Réforme. Il vint se fixer dans le Blaisois où il épousa Anne Roger, fille du sieur de Moulins vicomte de St-Aignan et il fut père de JEAN, qui suit, et de CLAUDINE [VIII, 65] femme de Denis *Pajon* sieur des Barres et de Villaine.

2. JEAN, né à Blois le 25 sept. 1538 (?), mort en 1592, joua un rôle important. Lors de la convocation des États généraux, en 1560, après la malheureuse échauffourée d'Amboise, il remplissait les fonctions de procureur du roi en la prévôté de Blois et fut chargé, au nom du tiers-état, de porter la parole dans l'assemblée provinciale qui se tint à l'effet de nommer les députés de la province. Nous emprunterons notre récit à Regnier de La Planche. Ce fidèle historien nous apprend que ceux de la maison de Guise avaient donné ordre, en envoyant les commissions particulières pour l'assemblée desdits États, d'avertir tous leurs amis de s'y trouver, et aux juges d'empêcher que rien n'y fût proposé contre leur autorité et celle de l'Église, et surtout que nul ne fût député pour aller aux États généraux, duquel ils n'eussent bon et assuré témoignage de sa religion catholique romaine, afin que cette assemblée ne fût aucunement bigarrée et que le roi les pût voir de meilleur œil. Notamment ils voulaient que ceux de leur faction fussent préférés et que l'on prît bien garde que nul de ces séditieux et rebelles Huguenots ne fût écouté, afin que le repos public n'en fût troublé. Que si aucun se parforçait de passer outre, ils voulaient qu'on les en avertît incontinent pour y pourvoir. Telle est l'instruction que l'on faisait tenir aux amis. Et pour le regard des lieux dont ils n'étaient assurés, on y envoyait avec tels mandements des gentilshommes et seigneurs d'autorité qui avaient charge expresse de présider les assemblées particulières, afin, disait leur mandement, que toutes choses allassent *par ordre*.

Tel était l'état des choses lorsque le procureur du roi à Blois se fit entendre dans la maison de ville en présence des juges, échevins et autres réunis à cet effet. Le peuple, à qui on avait refusé l'entrée de la salle, menaça d'en enfoncer les portes si on ne les lui ouvrait; ce qui obligea les magistrats à inviter Bazin à relire ses remontrances en public. L'expérience fut loin d'être favorable au parti des Guise, ces remontrances, ajoute notre historien, ayant été grandement louées et avouées de toute l'assistance, « ce qui fut aussitost divulgué par tout le royaume, en sorte que ce resveil-matin feit ouvrir les yeux et desboucher les oreilles à plusieurs notables personnages qui envoyèrent quérir ces remonstrances pour prendre ceste route. »

Le lendemain du jour de sa proposition, Bazin fut mandé par le bailli de Blois, homme réputé ignorant et de perverse nature, qui lui fit subir un interrogatoire dans la chambre du conseil où assistaient avec lui son fils, le président de ce siége et autres juges. Jacques Daguier, procureur du roi au bailliage, requit son arrestation; mais nos prudents magistrats n'osèrent l'ordonner, de crainte d'exciter un soulèvement parmi le peuple; ils se contentèrent de prévenir en toute diligence le cardinal de Lorraine, en lui faisant tenir la harangue de Bazin. La résolution du cardinal fut bientôt prise; il fit partir sur-le-champ un de ses affidés avec ordre de se saisir du député assez téméraire pour n'avoir pas craint « la souricière tendue aux fous qu'on voulait attraper. » Heureusement Bazin réussit à échapper, au grand déplaisir du Lorrain, qui alla jusqu'à menacer les juges de leurs vies; on promit même un état de douze cents écus à quiconque livrerait le fugitif mort ou vif. Mais tout fut inutile. Les magistrats alors, pour faire acte au moins de bonne volonté, ne pouvant réparer leur faute, se mirent à procéder contre le coupable par contumace. La mort du roi fit abandonner les poursuites.

Depuis ces événements, Bazin disparaît de la scène politique jusqu'en 1572,

époque où il fut appelé à jouer un rôle assez important dans l'élection de Henri de Valois au trône de Pologne. Nous suivrons pour ces détails les Mémoires de Jean Choisnin, ou Discours au vray de tout ce qui s'est faict et passé pour l'entière négociation de l'élection du Roy de Pologne. L'auteur, qui lui-même prit une part active à cette négociation, et à qui Monluc « donna congé de publier ce qu'il avoit recueilli tant de ses mémoires que de ceux qu'il avoit employés audit pays, pour le présenter à la reine-mère, » nous semble offrir plus de garanties de fidélité pour ce qui concerne Bazin, que l'histoire de Blois par Bernier. Choisnin nous apprend que l'évêque de Valence, *Monluc*, partit de Paris le 17 août, « huict jours, jour par jour, avant la Sainct-Barthélemi. » Malgré le caractère officiel dont il était revêtu, lui-même faillit être victime en route de cet odieux guet-apens. On sait, en effet, que ce prélat, auquel nous consacrerons un article, « se comporta tellement en matière de religion, au dire du jésuite Maimbourg, qu'il a donné lieu de croire durant toute sa vie, ou qu'il n'en avoit aucune, ou du moins qu'il penchoit tout à fait du costé de la nouvelle. » Il s'était fait adjoindre, pour la mission difficile qu'il allait remplir, le sieur de Malloc, conseiller du roi au parlement de Grenoble, « et un des premiers du royaume à écrire en latin, » d'autant que « pour en dire la vérité, ledit sieur avoit besoin d'un homme qui le relevât de peine pour écrire et prononcer l'oraison. » Cependant on aurait tort d'en conclure que, comme il arrivait souvent pour les grands emplois, notre évêque ne devait être dans cette ambassade qu'un figurant, un prête-nom, en un mot une importante nullité. Arrivé après bien des dangers à Strasbourg, notre diplomate eut le regret de ne trouver au rendez-vous qu'il leur avait assigné, ni le conseiller Malloc, empêché pour cause de maladie, ni son neveu l'abbé de Saint-Ruf, ni le fameux *Scaliger;* ces deux derniers en étaient repartis pour retourner en Dauphiné après avoir appris la nouvelle de la Saint-Barthélemi. La perplexité de l'évêque était donc grande. « Il ne savoit, écrit son apologiste, comment entreprendre lui seul une négociation si difficile; et toutefois il n'y avoit plus lieu de délibérer; et voulant s'acheminer, il rencontra en la rue Bazin, qui étoit procureur du roi en la prévôté de Blois, homme de bon entendement et bien versé aux lettres, lequel il retira et emmena avec lui. » D'après l'historien de Blois, qui s'accorde en ce point avec d'Aubigné, Bazin ne se serait rendu à Strasbourg que sur l'invitation de Monluc. Mais ne se serait-il pas plutôt enfui après la journée de la Saint-Barthélemi, ce qui expliquerait sa présence dans cette ville? Quoi qu'il en soit, il accompagna l'évêque dans son ambassade; et comme il avait « le langage latin en main, » il lui rendit les plus grands services. Arrivé à Leipzig, le 6 octobre, Monluc l'envoya en avant pour lui préparer les voies. La tâche était délicate, mais Bazin s'en acquitta avec habileté. Pendant tout le temps que dura la négociation, il se montra prudent, vigilant, actif et parvint à rallier une grande partie de la noblesse à la candidature du duc d'Anjou. Au rapport de Jean Choisnin, Monluc « n'avoit aide que de Bazin, encore pour la plupart du tems il s'en servoit pour aller par pays. » Aussi doit-on croire que l'historien de Blois est dans l'erreur lorsqu'il avance qu'avant même l'élection, Monluc se priva d'un secours aussi efficace, en députant Bazin à Catherine de Médicis afin de lui faire connaître l'état de la négociation et de l'engager à changer de politique envers les protestants. D'après Choisnin, ce fut le doyen de Die qui remplit cette mission : il était chargé, dit-il, de demander des instructions et des mémoires « contenant la vérité du fait de la Sainct-Barthélemi. » C'était là en effet la principale difficulté que notre ambassadeur avait à vaincre. Pour y réussir, rien ne lui coûta, subterfuges, faussetés, dénégations, calomnies, mensonges ; il y était obligé comme diplomate. Bazin, peut-être, pensait, comme plusieurs de ses coreligionnaires, que c'était rendre un service à son pays en le délivrant, ne fût-ce que momentanément, de la présence du duc d'Anjou. L'élection eut lieu au mois de mai 1573. L'historien de Blois prétend que peu de temps après, Bazin retourna en Polo-

gne avec le titre de résident, et qu'il en remplit les fonctions jusqu'à l'arrivée du roi. Plusieurs fois, il avait sollicité inutilement son rappel. Rentré en France, il fit profession ouverte du protestantisme; mais pour se soustraire aux persécutions, il prit la résolution de se retirer à l'étranger. Il alla chercher asile en Suisse, 1585, fut reçu bourgeois de la ville de Morges, et mourut en 1592.

Il avait épousé, en 1559, Catherine *Guyard*, qui lui avait donné trois fils: René, Isaac et Théodore.

3. Nous ne savons rien de l'aîné. Théodore sieur de Beaulieu, conseiller secrétaire des finances et trésorier provincial des guerres au pays Messin, épousa Elisabeth *Venel* de Troyes, dont il eut Elisabeth femme de Jean *Sarrau*, sr de Brie et de Boisnet, morte en 1640; Madeleine née en septembre 1626, femme de Philippe *Muisson*, sr de Barré et de Rieux avec qui elle sortit de France à la Révocation; Marie qui épousa, 1649, Samuel *Bothereau*, sr d'Aulnières, de Blois, fils de Daniel Bothereau, de Lormois et de Jeanne *Le Coq*.

Quant à Isaac, il fut avocat au parlement de Paris. La province du Berry le choisit pour député à l'assemblée politique de Grenoble en 1615. Lorsque cette assemblée se transporta à Nîmes, il l'y suivit et fut chargé d'une mission secrète dans les Cévennes. En 1626, le synode de Castres le porta sur la liste des candidats à la députation générale avec le comte de *La Suze*, le marquis de *Gallerande* et *Beaufort* pour la noblesse, et pour le tiers-état *Texier* et *Dupuy*, député de Bourgogne. Le choix du roi s'arrêta sur Gallerande et sur Bazin, qui remplit ces honorables fonctions jusqu'à sa mort, arrivée en 1631. Il s'était marié, 1595, avec Madelaine Bothereau de Lormois qui lui avait donné huit enfants parmi lesquels : Elisabeth femme de Jean *de Philipponneau* sr de Montarguier; Suzanne femme de François *Bernard* sr de Hautmont; Anne femme de Pierre *de Cosne* sr du Mesnil; Jean qui continua la ligne; Catherine femme de Charles *Droyn* sr de la Borde; *Madelaine* femme de ..... *de Musset* et en secondes noces d'Enoch *de Breton* sr de Chanceaux.

4. Jean Bazin sr de Limeville, né à Blois en 1599, conseiller secrétaire du roi et contrôleur général de la cavalerie légère, était ancien de l'église réformée à Paris. Il reçut en cette qualité le mandat de représenter la province de l'Ile-de-France au synode de Charenton en 1645; mais il mourut subitement, 28 déc. 1644, avant la réunion de cette assemblée. De son mariage avec Henriette *de Louvigny*, il laissa cinq enfants : Madelaine femme de Pierre *de Remy de Montigny*, qui put gagner la Hollande à la Révocation, en compagnie de leur douze enfants, mais dont pas un ne leur survécut; Anne, femme de Jean-Alexandre *de Morogues*, en Beauce, vicomte d'Ercourt, sr de Médan; elle hérita de tous les biens de sa sœur, vraisemblablement comme convertie. puis elle sut à son tour passer en Hollande, où elle se trouvait en 1702. — 3° Jean, qui suit. — 4° Isaac, mort à Paris en 1691. — 5° Paul, sieur de Chenay, mort sans enfants.

5. Jean Bazin, seigneur de Fins et de Limeville, remplit, après son père, la charge de contrôleur général de la cavalerie légère. Il alla, comme ses sœurs, chercher un asile en Hollande et mourut en 1708, à La Haye, où il s'était fixé. Le 10 mai 1693, il avait épousé, à Rotterdam, Marie *Petitot*, fille du célèbre peintre en émail qui le rendit père de Jean-Auguste, d'Isaac, né le 25 novembre 1698, présenté au baptême par Mme de Montigny, et, le 2 avril 1702, d'Anne-Hélène, prénoms des deux marraines Mme de Médan et Mme de Chivray.

6. Jean-Auguste Bazin, né à La Haye le 21 décembre 1695, se voua à la carrière ecclésiastique et exerça son ministère dans sa ville natale. A l'âge de 24 ans, il épousa Anne-Antoinette *Bosc*, fille de Jean-Louis *Bosc de la Calmette*; ce mariage fut béni, 18 juin 1719, par Jacques *Saurin*. Une mort prématurée ayant enlevé le pasteur Bazin, 16 février 1730, sa veuve alla, quelques années plus tard, s'établir en Suisse avec sa famille et termina sa carrière à Genève le 10 octobre 1752. Outre Marie-Louise et François-Auguste, morts en bas âge, sept enfants étaient issus de son mariage

avec Jean-Auguste Bazin : 1° Marie-Louise, née en 1772, femme de Georges Guiguer, baron de Prangins.— 2° Anne-Madelaine, née le 29 août 1723, morte en 1783, qui épousa le pasteur Pierre de la Rive, de Genève, et fut la mère de Pierre-Louis de la Rive, peintre paysagiste distingué. — 3° Elisabeth-Angélique, née le 9 septembre 1724, femme de Joseph Bouer, de Genève. — 4° Jean-Isaac, né le 10 septembre 1725, mort en Angleterre sans postérité. — 5° Jacques-Charles, qui suit.— 6° Angélique-Louise, née le 25 février 1728, morte à Montpellier le 19 février 1802, femme de Jacques Brunet, ministre du saint Évangile, à qui elle donna un fils et trois filles ; l'une d'elles Caroline-Sophie Brunet épousa Guill. Jacob *Roqueplane* dont le fils, J.-J. Elisée, négociant, quitta le port de Cette pour celui de Brest, s'y maria en 1826 et laissa une fille unique, Berthe, aujourd'hui épouse de M. le capitaine de vaisseau Prouhet. — 7° Charles-Auguste, né le 18 avril 1730, capitaine au service de Hollande, mort à Leyde le 25 janvier 1749.

7. Jacques-Charles Bazin, né le 25 novembre 1726, d'abord secrétaire du prince d'Orange, quitta plus tard la Hollande pour s'établir en Suisse. Il y épousa en premières noces Françoise-Louise-Michée Fatio, dame de Duilier, dans le pays de Vaud, qu'il perdit en 1764, et en secondes Rose-Marguerite Engel, de Berne ; il mourut à Duilier en 1778. De son premier mariage étaient nés quatre fils, Jean-Louis-René, sieur de Duilier, qui s'unit en 1788 à Anne-Marie Grenus, de Genève, et mourut en 1813 sans postérité ; Pierre-Marc, mort à l'âge de 18 ans, Georges-Michel et Jean-Auguste, et deux filles, Auguste-Elisabeth-Angélique, née en 1761, morte à Nyon en 1821, et Anne-Victoire, née en 1763, morte à Céligny en 1840.

8. Jean-Auguste, né en 1762, s'établit à Marseille; il termina sa carrière à l'âge de 59 ans, n'ayant eu de Marie-Claire *Bouillon*, qu'il avait épousée en 1800, qu'un seul fils Louis-Marius-Auguste, né à Marseille le 24 décembre 1803, et mort célibataire en 1871. George-Michel Bazin, le 3e fils de Jacques-Charles, né en 1758, major au service de Hollande, mourut en 1807, ne laissant qu'une fille (Claparède).

BAZIN (Jean), sieur de Lanquetot, « vaillant chevalier et magnanime, » tué des premiers au siége de Rouen, 1562 [VI, 279] ; Jean, son fils, tué au siége de Poitiers, 1569 [III, 390 a).

BAZIN (Jacques), né à Orthez, étudiant en théologie à Genève en 1665 ; pasteur à Baigts, colloque d'Orthès, 1672 ; à Arthes, même colloque, 1679-85. Mais on lit dans le Mercure de France (1685) : « Les abjurations de la R. P. R. deviennent de jour en jour plus fréquentes. Il s'en fit une très-considérable le dimanche 11 de ce mois. C'est celle de M. Bazin, fameux ministre d'Orthez. Quoiqu'il compte neuf ministres dans sa famille dont l'exemple pouvoit l'affermir dans ses erreurs, il les abjura entre les mains de M. l'évêque d'Acqs » [Haag II, 87].— Veuve Bazin, à Orthès, « huguenote obstinée, » 1685 [VII, 447]. — Mlle Bazin, d'Orthez, enfermée aux Ursulines d'Ax depuis six ans, 1754 (Ar. n. E 3515). — (Germain) réfugié à Dublin, obtient un permis de séjour, 1670 (E 3356).— Bazin, ministre de Montendre et Suzanne *Colardeau* sa femme, réfugiés, 1683 (Tr 242).— Remy Bazin, de Bordeaux, reçoit, à Genève, un viatique pour l'Allemagne, 1710.— Marie-Thérèse, fille de feu François *de Bazin* sr de Vausin, dont la famille est passée en Angleterre, se convertit, 1736, et se fait religieuse aux Ursulines de S.-Denys, 1747 ; elle reçoit alors une pension de 200 liv. (E 3433). — Voyez Basin.

BAZIRE (trois veuves) de Caen, l'une avec trois enfants, l'autre de 68 ans et la troisième de 70, réfugiées et assistées à Londres, 1702. — (Antoine), de Montivilliers, avec sa femme et deux enfants, *id.* 1705.

COLLABORATEURS AU PRÉSENT VOLUME :

Arnaud (M. le pasteur), au Crest (Drôme). Voyez pages 46, 80, 133, 350, 351, 421.

Auzière (M. le pasteur), à S.-Laurent d'Aigouze, 156 et *passim* pour les noms de pasteurs.

Baird (Rév. Ch. W.) de Rye, Westchester county, New-York, 554, 627, 720, 772, 821, 948, 961, 1013.

Bastard (M. H.), à La Rochelle, 811.

Bourchenin (M. le pasteur), à Lezay, 10, 171.

Buisson (M. le professeur F.), 333.

Cazalis. M. Cazalis de Fondouce, à Montpellier, 734, 736, 744, 840, 872.

Cazenove (M. Raoul de), à Lyon, 171 et *passim* pour les armoiries.

Chappuis (Feu M. Samuel), pasteur et prof. à Lausanne, 17.

Chavannes (M. Ernest), min. du St Ev., Lausanne, 441 et voy. l'intitulé p. 1103.

Chereau (Le d[r]), bibliothécaire de la faculté de médecine de Paris, 626.

Claparède (M. Théodore), min. du S. Ev., à Genève, 86, 1086.

Clervaux (Le comte A. de), à Saintes, 45, 599.

Coudère (M. le pasteur), du Mas-d'Azil, 171.

Cuvier (M. le pasteur Othon), de Nancy, 216, 742, 829, 947.

Dardier (M. le pasteur Ch.), de Nîmes, 37 et *passim* pour les archives du consist. de Nîmes.

Dufour (M. Théophile), juge à Genève, 51, 284, 388, 590, 686, 716.

Gagnebin (M. le pasteur), à Amsterdam, 328, 644, 730, 775, 777, 802, 863, 1044.

Gaufrès (M.), chef d'institution, 701.

Gaullieur (M.), archiviste de la ville, à Bordeaux, 333, 647.

Haag (Feus MM. les frères), 52, 82, 135, 142, 423, 441, 720, 731, 820, 910, 911.

Jourdan (Feu M.), juge à La Rochelle, 141, 172, 368, 724, 794, 1012.

Le Savoureux (M. le pasteur), de Limoges, 904.

Le Sens (M. Emile), à Rouen, *passim* pour la Normandie.

Nicolas (M. Michel), professeur à la faculté de Montauban, 93, 137, 319, 414, 573, 728, 753, 754, 758, 776, 809, 1054.

Oberkampff (M.), receveur des finances, à Marmande, 266, 412, 902.

Paumier (M. le pasteur), à Paris, 127.

Pradel (M. Charles), à Toulouse, 72, 117, 126, 165, 246, 296, 339, 377, 588, 628, 728, 752, 758, 808, 812, 824, 880, 884, 903, 952, 961.

Puyroche (M. le pasteur), de Lyon, 715.

Rahlenbeck (M.), archiviste à Bruxelles, 19, 236.

Raymond (M. Paul), archiviste des Basses-Pyrénées, 296, 351 et pour tous les documents tirés desdites archives.

Richemond. M. Louis Meschinet de Richemond, archiviste de la Charente-Inférieure, 45, 295, 378, 381, 404, 551, 567, 576, 612, 805, 881, 1012, 1034.

Rivier (M. Alphonse), professeur de droit à Bruxelles, 69, 566.

Roget (M. Amédée), professeur à Genève, 274.

Roget (M. Philippe), sous-bibliothécaire de Genève, 886.

Roman (M. Joseph), au château de Picomtal près Embrun, 810, 816, 878, 959 et *passim* pour le Dauphiné.

Sagnier (M. Charles), à Nîmes.

Schickler (M. Fernand de), *passim* pour le refuge en Angleterre et en Allemagne.

Soulice (M. L.), bibliothécaire de Pau, 10.

Tamizey. M. Phil. Tamizey de Larroque, à Gontaud, 641.

Teissier (M. Ferdinand), à Aulas, 380, 736, 840, 871, 881.

Vaurigaud (M. le pasteur), à Nantes, 129, 182, 336, 551, 606, 723, 799, 885, 907.

Wagner (M. Henry), membre de la direction de l'hôpital français à Londres, 813, 827.

TABLE

DES PRINCIPALES MATIÈRES

A

Académies protestantes (Sur les) de Die, 293, 344; de Montauban, 813-815; de Puylaurens, 314, 318; de Saumur, 827; de Genève, 700. — Projet d'acad. à Bergerac, 78.
Académiciens royaux (Les protestants rayés, en 1682, de la liste des), 49.
Actes [1] des martyrs protestants, 700.
Actes synodaux (Projet, 1759, d'un Recueil des), 955.
Adam (*Le peché* d'), 195.
Adoption (L') des enfants de Dieu, 615.
Agde (Siége, 1562, d'), 162.
Agen (Commencements de la Réforme à), 333.
Agenouillement devant le roi, 186, 271, 486.
Alais (Assemblée, 1628, à), 838.
Albigeois (Descendants encore subsistants des), 168.
Albret, Leporetanus vieus, 94. — Jeanne d'), embrasse publiquement, 1561, la Réforme, 99.
Alchimie, voy. Magie.
Alcoran des Cordeliers, 682.
Allemands au secours des Huguenots, 591.
Alpes (*L'Israel* des), 374.
Ambassadeurs de Christ (*Les devoirs des*), 971.
Alsace (Partis religieux en), au XVIIe siècle, 207.
Ambel (Le château d'), 957.
Amboise (Conjuration d'), 889 et suiv. — Les conjurés pleins d'honneur, 461. — Papiers de la conjuration, 475, 891 note.
Ame (Religionnaire exilé se contentant d'emporter pour butin son), 215.
Amiral des Huguenots, 649, 654.
Amoureux (Guerre, 1580, des), 479.
Anabaptisme, 331, 469.
Ancillarius, ami des servantes, 985.
Anges (*L'adoration* des), 559.
Angers (Massacre des premiers protestants d'), 94.
Angleterre. Sa générosité pour les religionnaires français réfugiés, 568. — Négociations des Huguenots français avec elle, 648, 839, 893, 923. — Dispositions de l'ambassade française à Londres envers les réfugiés, 740. — La religion du roi d'), 1059. — *Lettre* sur les troubles d'), 1064. — Familles réfugiées ayant prospéré en Angleterre : D'Albiac (lords Roxburghe), 93; Allix (lords Willoughby; lords Swaffham), 148; Amyand (baronnet, allié aux comtes de Minto et de Malmesbury), 183; André, baronnet; d'Aubus (lord Porter), 560; Aufrere (comtes de Yarborough), 558; Auriol (comtes de Kinnoul), 558; Bailleu (sirs Bailey), 721, Barbot (Beale), 805; Baril (comtes de Huntington), 827.
Annonay (Combats, 1575, autour d'), 832. Voy. 1049.
Antechrist (Pasteur poursuivi pour allusions à l'), 183.
Anthropographie ministériale, 749.
Antichiron (L'), 630.
Antidote (L'), d'ignorance, 714.
Antisocinien (L'), 423.

(1) Le caractère italique annonce un titre d'ouvrage.

Août (Le mois d'), 52, note.
Apocalypse (Sur l'), 592, 560. — (*Traité* géométrique de l'), 209. — *La Clef* de l'), 453. — *L'Apocalypse, écrit hiéroglyphique*, 949.
Apocryphes (Sur les livres), 700.
Apologie pour ceux de la Religion, 199. — L'Apologie de d'Aubigné, 510.
Apostats, voy. Fouet, Convertis, etc.
Apparitions (Sur les), 703.
Apprivoisés à la mort, 597.
Arianisme (*Le poison* de l'), 15, 331.
Arminianisme, 187, 198, 231, 841, 988.
Artistes et lettrés du XVIe siècle, la plupart huguenots, 875.
Assiégés qui se rendent, pendus, 688; d'autres, donnés, 689.
Athéisme, 432.
Athénée illustre, à Maëstrich, 800.
Auberge (Le duc d'Anjou à l'), à Provins, 122; — du Cygne à Niort, 517; — de l'Aigle à Limoges, 534.
Aumônier de Turenne, 77.
Austérité protestante, 399. Voyez Danses, Jeux, Toilette
Avertissement de l'esprit du Seigneur, 155.
Avis important aux réfugiés, 1067.
Avocat (L') des protestants, 433.

B

Ballets et mascarades, 1576, à la Cour, 476.
Baptême des petits enfants, 331.
Baptêmes et mariages au désert, 41, 598, etc.
Barbot ou batelet, 802.
Baronius (Ouvrages contre le card.), 737, 927
Baronnie érigée par le pape, 442 note.
Basque (Traduction du N. T.), 400.
Baudouin-Coliége, 1013.
Béarn, administré suivant les lois de l'Ecriture sainte, 101, 581. — Ministres du), 9.
Beaucaire (Château de), 972.
Bellarmin réformé, 560.
Bénezon (Siége, 1569, du château de), soutenu par une héroïne, 770.
Bergerac, voy. Académie.
Berlin (Le refuge à), 11, 36, note. — (Eglise française de), 307.
Berne essaye de sauver les martyrs de Lyon, 74. — (Le refuge à), 834.
Bessinge, canton de Genève (Bibliothèque Tronchin), 471 note.
Bible, première édition divisée en versets, 680. — Edition des pasteurs réfugiés en Hollande, 828.
Biens des Huguenots à vil prix, 638 note.
Bignette, petit nom de Françoise d'Aubigné, 527.
Blain (Eglise de), 601.
Blois (Les réformés en 1560 à), 1079.
Bonhomme (Le), nom d'emprunt d'un prédicant, 636.
Bordeaux (Arrêts de mort portés par le parlem. de) en 1569 et 1570 contre un millier de protestants, 646-75.
Bossuet, 934, 946, etc.

Bouc du désert, nom que se donne d'Aubigné, 498.
Bourdeaux (Suites, 1683, du combat de), 427.
Bouttières (Les), partie des Cévennes propre aux insurrections, 419.
Brandebourg (Le refuge en), 218. Voy. Berlin, colonie. — (Electeur de), 12, 14, 210, 230.
Bras de fer (La Noue dit), 456.
Bretagne (Commencements de la Réforme en), 1028.
Britannique (*Défense* de la nation), 14.
Bronze (Arrêt de mort contre les Huguenots, 1569, gravé en place publique sur le), 646.
Brunswick (Princes de), 225.
Bûcher (Machine pour étrangler sur le), 75. — (Deux récits de supplices par le), voy. Alba, Bayart.

C

Cabinet (Le) du Roy de France, 851.
Cadavres exécutés, 722, 1033.
Cadets (Les) de la Croix, 862.
Calendriers (Sur les), 1016.
Calvin, commence à répandre ses idées, 635; sa doctrine sur la prédestination, 196.
Calvinisme (Doctrines du), 867. — *L'histoire du Calv.* par Maimbourg, 1062.
Camisards, 612, 613, 931, 1051. Voy. Cévennes.
Capitaine, 18 note.
Caractères (Les grands), 228; — Caractères du chrétien, 14.
Carcistes, catholiques dauphinois, 913.
Castel-Jaloux (Combat, 1577, de), 679.
Catéchisme par Badius, 634; par Baillebache, 719; par Barthol, 909; par Basting, 958.
Cabale (*La*) chimérique, 1059.
Cathares (Familles), 168.
Catholique (*La France* toute), 1064.
Caton (Le petit) en vers gascons, 36.
Caussade (Entreprise, 1621, sur), 725.
Cène (De la Sainte), 149; — (Préparation à la), 155.
Cévennes (Insurgés des), 419; (Dévastation des), 424.
Champsaur, pays du Dauphiné, 957, 959.
Chanceliers de Navarre, 467 note 4.
Chanson huguenote de l'an 1525, 298; — béarnaise, 112; — du XVIIIe siècle, 575.
Charles IX (Les cadavres de Sens passant devant), 1007.
Charles X prisonnier à Maillezais, 481; à Fontenay-le-Comte, 974.
Cheveux frisés, tors, etc., interdits par les consistoires, 303; longs, 1050.
Chiliasme (Le), 202.
Chimie et magie, 811.
Chomerac (Siége, 1628, de), 688.
Chrétien (Caractères du), 14; — (Maximes du vrai), 150.
Christ (Sacerdoce du), 186; — Sa divinité, 431; — Sa double nature, 573; — De sa résurrection, 826.
Christiade (*La*), 638.
Chrysostome (Lettre de), 934.
Claie (Supplice de la), 1036; — pour les cadavres, 979 et suiv.
Classe, c'est-à-dire compagnie des pasteurs, à Neufchâtel, 322 et suiv.
Clé d'or, maitresse clé du Royaume des cieux, 409.
Cloches, 793.
Coëlu, titre municipal à La Rochelle, 803, 1000 et *passim*.
Cognac (Siége, 1568, de), 410.
Coligny (Emprunt fait par), à Lyon et en Suisse, 556.
Collége de Nimes, 692, 754; — d'Orthez, 100; — de la Trinité à Lyon, 255; — de Quevilly, 1014.
Colonie française en Prusse, 214-233.
Comètes. Si elles ont de l'influence sur les événements, 1060, 1062, 1070.
Communion (Sur la), 432, 934. Voy. Cène. — Table de communion du désert conservée de nos jours, 952.
Concile de Jérusalem, 620, 623. — *Les canons* des conciles, 328.
Concordance des Écritures, 560.
Condamnation et exécution à mort, par un particulier 731.
Confesseur et confesseuse, 70 note, 807.
Connaître (*L'art de se*) soi-même, 11, 14.
Conscience (De la liberté de), 433, 798; — *La conscience* du fidèle, 156; — (*Anatomie de la*), 690; — (*Traité de la*), 936.
Conseil sacré, 1567, aux églises de Flandres, 796.
Consensûs (*Formula*), débattue, 1741, entre calvinistes purs et libéraux, 785; — Troubles en Suisse à son occasion, 853.
Consolateur (Le), aumônier des hôpitaux, 804.
Constantin (Lois de), 1000.
Continence (Prédicateur enflammé de la), et de la virginité, 611.
Contrains-les d'entrer (Commentaires sur le mot de Jésus :), 1064.
Controverse (*Lettre* à une dame sur la), 6. — *Controverse* de l'Eglise, 150. — Controverses entre protestants, 207, 944.
Convalescence de Louis XIV, 195.
Conversion (*Le devoir* de la), 51.
Conversions de protestants au catholicisme, particulièrement blâmables, 83, 706, 797, 954, 1057.
Conversions de catholiques : archidiacres, 63; augustins, 88, 89; bénédictins, 87, 614; carmes, 20; cordeliers, 609, 749, 808; dominicains, 47, 729; jésuite, 730; moines ou curés divers, 835, 869, 872, 915, 953, 962, 1008, 1049. — Missionnaire converti, 1686, par un martyr, 55. — Défense de « suborner » les catholiques, 1038.
Converti (Bref du Pape autorisant un) à feindre d'être encore protestant, 547, 525.
Cordeliers (Impiété des), 683. — Deux cordeliers fusillés, 26.
Corruption systématique des Huguenots que Henri IV se vante d'avoir pratiquée, 482.
Cotte rouge (La), jeune héroïne du siége de La Mure, 710. — Voy. Benegon.
Courage, 1581, d'une dame, 58.
Coutras (Inespérée victoire de), 446.
Création (*La*), poëme, 513.
Cri d'alarme ou avertissement aux nations, 155.
Croc-en-jambe (Conversion par), 759.
Croisic (Commencements de l'église du), 864, 1028.
Croix (*Apologie* pour le sacrifice de la), 77. — Voy. Cadets.
Cuisine papale, 683.
Culte des créatures, 147.

D

Danse et jeu, défendus, 303, 865, 968.
Démoniaques (Croyance, de nos jours, aux possessions), 552.
Déniaiser le monde; mot des premiers qui prêchèrent la Réforme, 636.
Désert (Les pasteurs du), 78.
Desvoyez (*Adresse aux*) pour sortir de l'Egypte romaine, 953.
Devoirs (*Les*) des réfugiés, 799. — *Devoirs* de l'homme et du citoyen, 787.
Diacre (Le premier), institué par Calvin, 638.

Dieu est-il auteur du péché ? 667 ; Sa volonté, ses promesses, 868 ; sa providence 869 ; son existence, 1075 ; Dieu souverain bien, 908. — *Cogitationes de Deo*, 1061.
Dimanche (Observation du), 420.
Discipline des églises réformées de France, 189 ; — dressée, 1563, par le synode de Pau, 100.
Disputes religieuses en assemblée publique, 216, 483, 718, 744-51. — Exemple d'une de ces disputes, 159-161. — Pourquoi les protestants y renoncèrent, 158. — Méthode de la controverse catholique, 159, 747, 750-51, 1057-59. — Voy. La Milletière 188, 196 ; Véron, 1037 ; les articles Alpée, Bansilion, et les renvois de l'article ci-dessous : Jésuites.
Dissensions intérieures du protestantisme, 188, 487, 992, 1067. Voy. Consensus. — *De officio pii viri* in hoc religionis dissidio, 1002.
Divorce satyrique, pamphlet, 507.
Docteur en théologie, titre interdit aux protestants.
Donatistes, 1003.
Doron, petit nom de Théodorine, 643.
Douceur des afflictions, 507.
Drames pieux joués dans les écoles protestantes, 56.
Dresde (Eglise française de), 946.
Du Chaila (L'abbé) ; sa maison, 240 ; ses cruautés, 241.

E

Ebionisme, 560.
Echelle (*L'*) de Jacob, 559.
Ecole de Montbéliard, 908. — L'Ecole illustre à Rotterdam, 1060.
L'école de la pénitence, 630. — *L'école sainte*, 910.
Ecossais protestants réfugiés en France, 22.
Ecriture sainte (*L'autorité* de), 842 ; — (*La lecture* de l'), 957. — *Des livres saints*, 225.
Edits des empereurs romains sur le christianisme, 1001.
Edit de grâce accordé, 1568, aux huguenots, 122.
Education des enfants au XVIe siecle, 468 ; — des femmes, 459, 468, 472.
Eglise catholique. Comment elle s'empare du gouvernement de la France, 531 ; — ibid. note 3.
Eglise (*Histoire* de l') depuis J.-C., 936. — (*Vrai système* de l'), 1069. — *Doctrine* de l', 3.0. — (*Du gouvernement* de l'), 202. — (*Etat* visible et invisible de l'), 926. — *De ministeriis* atque beneficiis ecclesiæ, 1000. — *Etat présent*, 1719, de l'Eglise gallicane, 940.
Eglises Réformées (*De la religion* des), 935.
Enfer (*L'*), satyre, 514.
Epistolæ virorum obscurorum, 285.
Epreuves (Correction d'), par un secrétaire de d'Aubigné, 716.
Escalade de Genève, 269.
Esther, de Racine, arrangée pour les écoles protestantes, 56.
Etat civil protestant de Saintonge, 45, note ; — de Générargues, 156.
Etienne (*Apologie* de St), 203.
Etranger (Appels à l'), 390-91.
Etudiants, prompts aux nouveautés religieuses, 637, 951.
Eucharistie, 43, 434-37. — Le corps du Christ dans le sacrement de l'autel, 150.
Eunuques, 224.
Europe, théâtre européen, 19. — Journal historique de l'), 130. — Révolution de l'), 228.
Evangile (*Divinité* de l'), 421.
Evêques de Rome (*Vies* des), 683.
Extrêmes (*Moyens* de concilier les opinions), 220.

F

Fabriques. Défendu de les transporter à l'étranger, 713.
Fauche (Siége de), 638.
Faux actes de l'état civil, 466, 466, 543, 546.
Femmes protestantes savantes ou poëtes : Jeanne d'Albret, 95 ; Charlotte Arbaleste, 302 ; Suzanne de Lezay, 468 ; Jeanne Sarrasin, 472. — *Les femmes* de la Réformation, 26.
Fœneste (*Aventures* du baron de), 500.
Foi (*La*), sa naissance et sa nature, 869 ; — (*Elévation* de la) et abaissement de la raison, 197. — *La foi* fondée sur les saintes Ecritures, 133. — *Accord* de la foi avec la raison, 629.
Fouet (*Le*) des apostats, 21, 745 ; — *Second fouet*, 746.
Francfort-sur-Oder (Bourses à l'Université de) pour les étudiants français, 742, 785.
François (Saint), comparé et préféré à Jésus, 682-83.
François II (*Etat* de la France sous), 899.
Frégate construite, vers 1560, à Lyon, 556.
Fugitive (Voyage d'une) pour cause de religion, 308-311, 960, etc.

G

Gaillac (Massacre, 1572, à), 911.
Gaillarde (Soldat dansant une), 470.
Galères (Souffrances des protestants sur les), 882, 883. — Un des derniers protestants, 1775, aux), 30. — Voy. Bancillon, 751.
Gascon (Langage), 36, 488 note.
Généalogistes du roi, 406, 546.
Geneve, appelée (La Sainte), 302 ; et Hiérapolis, 608. — Une histoire manuscrite de), 942. — Voy. Escalade
Gex (Bailliage de) conquis par les Genevois, 268.
Gingembre et alun (Commerce de), 556.
Girondins (Un pasteur guillotiné parmi les), 79.
Goliath (*La défaite* de), 245. — *Goliath* ou la Messe et la Cène, 947.
Gouvernement par les assemblées protestantes, 838-39, 916-17.
Grâce (Sur la), 182, 187, 192, 196, 199, 211, 318.
Grec (Enseignement du) aux enfants et aux femmes, 167, 199, Voy. 377.
Grillés (Pieds et mains), à la Révocation, 182 note.
Guérande (Attaques, 1562, contre les Jacobins de), 780.
Guerres religieuses. Ne sont pas imputables aux huguenots, 199. — *Memoires* sur les), 559. — Scrupule d'un pasteur sur la guerre, 923
Guirlande poétique aux dames de Nîmes, 861.
Guises. Leur pouvoir excessif, 892 ; — leur cruauté, 897. — Opinion d'un huguenot, favorable à leur maison 846.
Guyenne (La guerre, 1651, de), 739

H

Hagetmau (Fait d'armes au château de) en Béarn, 393
Hanau (Eglise française de), 264.
Harangue curieuse faite au roi par un bailli de Champagne, 120.
Harlem (Accueil fait aux pasteurs réfugiés, 1686, à), 739.
Haumont (Belle défense, 1562, de), 413.
Hébreu (Enseignement de l'), 468, 472.
Hecatombe à Diane, 512.
Helas (*Les*) du P. Abraham de S. Loup, 21.
Henri III, diplomate perfide, 584.
Henri IV (Belle lettre d'un pasteur à) sur son abjuration, 177. — Quel a peut-être été son dessein en abju-

rant? — Ce qu'il appelait les trois horreurs, 511, n° 10; 715 note. — Tenait bien sa partie de musique à cheval, 512.
Henriade; épisode faux dans ce poëme, 59.
Hercule (*L'*) chrétien, 512.
Hérétiques. Vœu d'un magistrat modéré pour qu'ils soient cherchés jusqu'au centre de la terre et brûlés un à un, voire 10 à 10 et 100 à 400, 444. — Hérétique fusillé par son curé, 18. — *De puniendis* hæreticis, 287; — *De non* puniendis, 830; — *De non* comburendis, 331; — *De more* convertendi hæreticos, 1016. — Le père Ropitel, fléau des hérétiques, 65.
Héricourt (La Réforme à), 363, 328.
Histoire universelle du XVIe siècle, 502.
Historiographe des Etats de Hollande, 985.
Hollande (Dépêches des ministres français en), 445 note. — (Un ambassadeur en), 449. — (Dons de la) pour les réfugiés français, 835, 923; voy. Harlem. — *Mémoires* de), 445 note, 558. — Hollandais à Nantes, 853. — Les Etats généraux parrains d'une demoiselle française, 455.
Huguenots exclus du service personnel du roi Henri III, 250. — Voyez Noblesse. — Danger d'être appelé huguenot dans la rue, 965. — Triste histoire d'un huguenot secret, 117, 124.

I

Idolâtrie (*L'*) huguenote et l'Idolâtrie papistique, 746.
Immortalité (*De l'*) de l'âme, 16.
Impénitence (*Les malheurs* de l'), 150.
Impie (*L'*) convaincu, 432.
Impostoribus (*De tribus*), 651.
Incendies de Paris (Pertes en 1871, provenant des), 466.
Indépendants, dans l'Eglise d'Angleterre, 202, 1041.
Inhumation des huguenots en lieu catholique, habituelle au XVIe siècle, 402. — Nocturne et sans pompe jusqu'à la Révolution, 597, 718, 749. — Refusée, 962.
Inquisition; 97, 116, 421, 470, 766, 673.
Instruction publique et colléges chez les réformés, 693 et suiv. Voy. Aneau.
Instructions pastorales, 940.
Intolérance catholique en 1751, 40.
Issoire (Siége, 1590, d'), 357.
Issoudun (La Réforme à), 396.

J

Jacob (*L'échelle de*), 559.
Janua cœlorum, 1069.
Jephté sacrifia-t-il sa fille? 703.
Jersey, un des refuges usuels des protestants de France, 182.
Jérusalem céleste, 208.
Jésus. De sa divinité, 12, 14, 408. — Jésus médiateur, 595. Voyez Christ; miracles.
Jésuites. *Introductio* in artem jesuiticam, 640. — Jésuite dénonciateur, 1047. — Education d'enfants protestants chez les jésuites, 967, 1056. — Les pères Souastre, 16; Haraucourt, 77; de La Chaise, 531; Cotton, 532, 749; Gontier, 926; Richeome, 746; Maimbourg, 1062, etc.
Jeu de cartes défendu parmi les huguenots, 699, 1050; jeu de balle, *idem*, 967. — Dette de jeu servant à fonder une église, 563. — *Traité* du jeu, 767.
Job et les proverbes de Salomon en vers français, 67.
Jonas (Commentaires sur), 666.
Joseph (Histoire de), 203.
Josèphe (Flavius), 560.
Joyes de l'âme fidèle, 1039.
Judas (Le capitaine), 661, note.
Juifs. Leur ancienne église, 151. (*Histoire* des), 936. Antiquités judaïques, 940, 942. — Un pasteur protestant convaincu de la vérité des doctrines judaïques et mourant pour les soutenir, 264-91.
Jugement dernier, 187.
Justification (*De la*), 195, 296. — *L'homme* justifié par la loi, 1554; moralité en vers, 674.

L

La Mure (Siége, 1568, de), 709, 610.
Langues hébraïque, grecque, latine et française enseignées à la fois aux petits enfants, 466. — Langue française, 130.
La Noue; sa vie, 204.
Larmes du fidèle, 904.
La Rochelle (Commencements, 1534, de la Réforme à), 262. — (*Mémoires*, 1199-1569, sur), 1009.
Légataire désintéressé, 260.
Lettre ironique aux Guises, 900.
Lettres de Junius, 667.
Libre discours sur l'état des Eglises, 514.
Libre (du) arbitre, 199, 314.
Limoges (Eglise de), 903.
Lion (Un faon de), 976.
Loisir spirituel, 904,
Londres (Eglise française de), 708, 814.
Loudun (Les diables de), 552.
Louis XIV a-t-il ignoré le détail des persécutions ordonnées par lui? 533.
Louis XV; sermon sur sa mort, 703.
Lyon (Commencements, 1550, de la Réforme à), 699. — (Les cinq martyrs, 1553, de), 72-77. — (La foule, 1560, aux prêches de), 65. — Les protestants s'emparent, 1er mai 1562, de Lyon, 65. — En sont dépossédés un an après, 555. — Liste de proscription, 1566, des huguenots lyonnais, 276.
Lysiados, poëme en l'honneur de Louis XIV, 729.

M

Magasin du roi, dépôt des biens pillés sur les protestants, 1560, à Lyon, 262.
Magie et alchimie, 472, 509, 744, 640.
Magot genevois, 744, 641.
Maine (Sur l'état des religionnaires dans le), 796.
Maintenon (Siége, 1590, du château de), 258.
Maladies guéries par Jésus; étaient-elles ou non des maladies incurables? 86.
Marans (Siége, 1566, de), 704.
Marchand (*Le*) converti, 665.
Marguerite, sœur de François Ier, penchait pour la Réforme, 297.
Mariage (Droits par lesquels la nature a réglé le), 200. — *Les quinze Joyes* du mariage, 126. — Est compatible avec l'étude, 694. — Faux acte de mariage, 465. — Mariage forcé, 516. — Dispense accordée, 1676, par le roi pour mariage entre protestants cousin et cousine, 454. — Mariages annulés au milieu du XVIIIe siècle, comme non catholiques, 117, 944.
Marie auprès de la Croix, 10.
Marie-Galande, île des Antilles, 525, 531 note.
Marie Stuart trahie par Henri III, 456.
Martin (Le temple) à Lyon, 64.
Mas-d'Azil (Siége, 1525, du), 169.
Medecin (*Le*) chrétien et sincère, 607.
Méditerranée; projet, 1633, de l'unir à l'Océan, 967.
Melchisédec représenté en quatre sermons, 194.
Mémoire puissante, 3, 16, 456, 763, 1055.

Mémoires rédigés par ordre des synodes, 294, 714.
Ménerbe (Prise, 1574, de), 992.
Mépris (Le) du monde, 359.
Mérindol et Cabrières (Massacres de), 442.
Mérite militaire (L'ordre du), 44 note.
Messe (*L'abominable* sacrifice de la), 162. — *Les confusions* et vanités de la, 745. — (Le tableau de la), 749. — *Disputatio* de missæ sacrificio, 162.
Messie (*La seconde* venue du), 152.
Messignac (**Combat, 1568, de**), 630.
Métamorphoses de la religion romaine, 616.
Metz (premières impressions protestantes à), 946. — (La Révocation à), 213, 218. — (Coutumes de), 235.
Michelade de Nimes, 245, 363.
Mille ans (*Du règne* de), 202.
Ministre de J.-C. (*Idee* du fidèle), 217. — *Les devoirs* du saint ministère, 150.
***Ministrographie* huguenote**, 797.
Miracles du Christ au ventre de la sainte et glorieuse **Vierge sa mère, 294.**
Miroir de l'âme pécheresse, 570. — *Le Miroir* des François, 853.
Moabites (Terre des), près Berlin, 632.
Modérateur, titre du président des assemblées protestantes, 957.
Moise (Les livres de), 151, 957.
Monde (Le) naissant, 827.
Monseigneur et Monsieur, 456.
Montaigne, 955, 1056, 1060.
Montargis; son château et son église, 246, 250.
Montbéliard (La Réforme à), 323.
Montesquieu (Siége, 1586, de), 607.
Montpellier (Destruction, 1567, **du fort St-Pierre à**), 61. — (***Eloge* de**), 23.
Morale (*Sources* de la), 11. — ***Morale* chrétienne, 201 ; théologique, 928.**
Mort honorable, seul espoir des huguenots, 109. — (*Etat* des fideles après la), 198. — (Courage devant la), 354, 470, etc. — Sollicitations du prêtre au chevet du **huguenot mourant, 437, 981, etc.**
Mûriers (Plantations de), en Brandebourg, par les réfugiés français, 632, 761.

N

Nantes (premier pasteur de), 644. — (Sur l'Edit de), 218. — Sert de rendez-vous aux conjurés d'Amboise, 893. — (Colonie hollandaise de), 353.
Navarre (Le royaume de), 94. — (Commencements de la Réforme en), 97.
Navarrens (Siége, 1569, de), 391.
Neufchastel en Suisse (église de), 175. Voyez Classe.
Nimes (Premiers troubles de la Réforme à), 80-82, 960. — *Discours historial* de l'antique cité de), 81. — (Sédition, 1650, à), 967. Voy. Michelade.
Niort (Gouvernement de), 973. — (Fin de l'église de), 1034.
Noblesse (Refus de) pour cause de protestantisme, 1045.
Noël (Dissertation sur), 153.
Noms propres défigurés par les historiens, 284, l. 32; — par les chanceliers et notaires, 388 note. — (Erreurs dans les), 840.
Noms d'emprunt que prenaient les **réformateurs et prédicateurs** pour leur sûreté, 78, 636, 740.
Noms propres (Sens de divers). Voy. Aubigné, Alamartine, **Aoustin, Aulagnier, Babinot, Barbot, Baudin, Bayle, etc.**
Nouvelles de la république des lettres, 1061, 1066.
Novus homo, 451.
Nuaillé (La dame et le château de), 519, 793.
Nud. Réfugiés **arrivant presque nuds sur la terre étrangère, 366 n° 16, 1033, etc.**

O

Orléans (Siége et peste, 1562, à), 471.
Orthez (Siége, 1569, d'), 568. — (**Abjurations à**), 1086. — Pastorale jouée, 1747, à Orthez, 829.
Orthodoxe (L') suivant Bayle, 1060.

P

Paix (Forme de publication, 1570, de la) à La Rochelle, 108. — Propositions de paix faites aux protestants, couteaux pour les égorger, 110. — *Le protestant pacifique*, 432.
Pamiers (Sédition, 1566, à), 865.
Pantheon huguenot, 747.
Pape malade (*Comédie* du), 685. — *Histoire* du papisme, 432.
***Passepartout* des Jésuites, 514.**
Pasteurs (*De la vocation* des), 200. — Pasteurs poëtes, 190, 820. — Pasteur et curé au chevet d'un mourant, 129. — Courage d'un pasteur blessé, 960. — Louis XIV **ordonne de favoriser les pasteurs qui méritent le moins de confiance**, 168; et fait éloigner ceux qui sont trop honorés de leurs troupeaux, 1042.
Patrie (Amour de la) et sermons sur ce sujet, 226.
Paul (*Larmes* de saint), 216.
Péché (Le), 331.
Pélagianisme, 187, 866.
Pendu ressuscité, 612.
Pères de l'Eglise, 789.
Perles précieuses du cabinet du roy, 851.
Permission de sortir du royaume, 931.
Persécuteurs (*De la mort* des), 934, 942, 1015.
Persécution (de la) des réformés, 218. — (*Le renouvellement* de la), 938. — (*La duree* de la), 940.
Persévérance (De la), 927.
Philipsbourg (Surprise, 1635, de), 360.
Pieces fugitives **du marquis d'Aubais pour l'hist. de** France, 924.
Pierre de fondation des édifices, 223.
Pierre (Opération de la), 626.
Placards (Affaire, 1534, des), 772.
Poésies, 173, 190, 574.
Port-Royal (Doctrines de) voisines du protestantisme, 356, 362. — (*Trophées* de) renversés, 433.
Portraits des réformateurs (Une galerie de), 641.
Portarlington en Irlande, refuge, 47.
Postérité (Dédicace à la), 503, 506.
Postillon, héroïque navire Rochellois, 368, 1010.
Pousin (Siége, 1575 et 1627, du), 831, 918.
Pouvoir des souverains et liberté de conscience, 787.
Précepteurs de d'Aubigné brûlés vifs, 468.
Précocité intellectuelle, 377, 763. Voy. **Mémoire.**
Predestination, 187, 192, 196, 867, 869.
Prejugez, 937.
Prénom biblique, présomption de protestantisme, 689.
Prénoms rares : Abigail, 809; Amadour, 404; Amos, 803; **Barnabas, 681; Bertrane, 351; Bienvenue, 596; Cassandre**, 593, 914; Catholique, 306, Cephas, 85; Corysande, 581; Déode, 576; Enoch, Ennemonde, 817, 833; Epaphras, 725; Ermengarde, 829; Ezechias, 612; Février, 761; **Foursine, 236; Fulcrand, 61; Géraude, 383; Gervaise, 156; Guigon, 26; Guyonne, 701; Hardouine**, 793, Honorade, 967; Jonathan, 293; Josias, 596, 1047; **Léone, 387; Léonarde, 967; Melchionne; Miramonde**, 422; Mondette, 824; Perside, 690; Peyrothon, 333; **Siloïe, 1044; Thaddée, 914; Théognoste, 433; etc., etc.**

Présence réelle dans la Cène, 13.
Prétendue, mot appliqué obligatoirement à la mention de la religion réformée, 215 note, 926.
Prière (*La*), 35. — Prières taxées de criminelles, 183. — Prière des huguenots avant le combat, 176.
Printemps (*Le*), poëme, 508.
Prisonnier mort fou à 90 ans, après 54 ans de prison, 614.
Privas (Protestants de) exilés, 1664, en masse, 28.
Professeurs (Les) plus particulièrement persécutés, 698.
Promesses de la Cour acceptées de bonne foi par les huguenots, 681. — Remerciements et promesses de Louis XIII et Louis XIV à divers huguenots pour leur fidélité, 629, 837, 919, 969.
Prométhée (*Le larcin* de), 498.
Prophètes et prophétesses des Cévennes, 154, 419, 425.
Prophéties (Sur les), 15, 153. — Prophéties de J.-C., 853.
Prophéties prétendues, 149, 153. — Des Camisards, 155. — Prophétie faite par d'Aubigné, 511 n° 26; — par Jurieu, 1067.
Protestantisme (Les chefs, 1616, du), 976. — *Le protestant pacifique*, 432. — Timidité des protestants de la fin du XVIII[e] siècle; voy. Bagel.
Providence (*Triomphe* de la), 15.
Prusse (Le roi de), 223, 224, 225. Voy. Brandebourg.
Psaumes (Chant des), 76, 1029, 1048. — Recueil moderne de psaumes, 956. — Comparés aux vers d'Horace, 226. — Psaume de reconnaissance, 511 n° 29.
Purgatoire (La fable du), 926.

Q

Quévilly, église des Rouennais, 1014, 1039.

R

Ramasseur (Le), nom d'emprunt, 636.
Rançon des prisonniers de guerre, 464 note 1.
Rapt, 516. — Prétendu rapt, 948. — Rapt justifié, 60.
Razats; huguenots, 1574, du Dauphiné, 913.
Réformation de l'Eglise (*Discours* sur la), 1003. — *La vérité* de la religion chrétienne réformée, 15.
Relaps, 1035.
Religion (*Entretiens* sur la), 939. — Rétablissement, en 1806, de la religion et des cultes, 350.
Reliques (*Thèse* sur les), 147. — *De reliquiis* sanctorum, 147.
Rennes (Commencements de la Réforme à), 1029.
Républicain (Trouvé et nommé), 494.
Réunion (Projets pour la) des églises catholique et réformée, 142, 196, 317, 484, 983, 988, 996.
Reveille-matin des François, 841.
Révocation (Sur la) de l'édit de Nantes, 218, 533. — Projet, sous Louis XIV, de revenir sur la Révocation, 554, 742.
Rochechouart (Eglise de), 903.
Rohan (Campagnes, 1628, du duc de) en Languedoc, 917-19.
Rois (*Souveraineté* des), 201, 228. — *Devoirs* envers le roi et les magistrats, 350. — *Devoirs* des sujets, 703, 940.
Rome (Tableau de la Cour de), 624.
Romette (Entreprise sur), 763.
Rousseau (Jean-Jacques) et d'Aubigné; rapprochements à faire entre eux, 319 note, 472. — Eloge de Jean-Jacques, 1033.

S

Sacrements de l'Eglise, 77, 947.
Saint-Ambroix (Surprise, 1627, de), 862.
Saint-Barthélemy (Refus d'excuser la), 999. — Le massacre Bartholomien, 123.
Saint-Esprit (*De l'opération* du), 204.
Saints (*Du culte* des), 16.
Saint Pierre (*Thèse* sur la monarchie attribuée à), 147.
Saint-Simon (Véracité de), 539.
Saintes (Prise, 1569 et 1570, de), 410.
Samaritanisme, 844.
Schonberg (Colonie vaudoise de) en Würtemberg, 372.
Secrétaire de Coligny puis du prince de Condé, 20.
Sedan donné, 1642, à la France, 440.
Seigneurie (Dénombrement, 1541, d'une), 823.
Sens (Massacre, 1563, des huguenots à), 1005.
Sens moral (*L'affaissement* du), 957.
Sermons, voy. Amyraut, 192. — Baux, 1039, etc. — Sept sermons par semaine faits par l'aumônier d'Henri IV, 176. — Si l'on doit écrire les sermons pour les prononcer, 213.
Sévigné (Mme de) et son cousin Bussy, enthousiastes d'un livre protestant, 13.
Seyne (Capitulation 1586, de la ville de), 877.
Sibylle (Vers de) ou discours obscur, 637.
Signature tracée avec le sang, 511 n° 8.
Socinianisme, 407.
Sommières, château servant de prison pour les protestants, 1.
Songes divins mentionnés par l'Ecriture, 203.
Sonnets chrétiens, 190.
Soufflet appliqué publiquement à un bailli de province, 123; — à un diplomate français dans un café de Londres, 741.
Spinoza (Ecrits contre), 432.
Stil de la reine Jeanne d'Albret, 1571, ou Code béarnais, 101.
Supplices raffinés, 17, 29. Voy. Grillé.
Syndic de Genève décapité, 66.
Synodes généraux (Liste des), 625. — *Synodus* Bethleemetica, 623. — *Synodicon* in Gallia reformata, 945.

T

Tabernacle (*Le*) expliqué, 195.
Taborites (*Histoire* des), 84.
Tabourin ou tambour huguenot, 675.
Tailleur d'histoires, 811.
Tallemant des Réaux (Véracité de), 358, note 3.
Tapissement des maisons, 89.
Tarbes saccagé (en 1569), 392; pris (en 1570), 417.
Temple de Dieu (Le) à La Rochelle, 403. — Résolution de prêcher sur les ruines des temples démolis, 630.
Ténèbres (*Discernement* des) d'avec la lumière, 155.
Testament (*Histoires* du V. et N.), 938. — Dame sachant par cœur l'A. et le N. Testament, 456.
Thèses de Saumur, 205. — Thèses à la fourche, 1063.
Tiercelin (Régiment de), 600, 602.
Toilette des femmes (Sévérité protestante pour la), 303. — Excès de toilette des étudiants, 344. — Voy. Cheveux.
Tolérance (Sur la), 225. — Tolérance dogmatique s'introduisant dès 1623 dans l'Eglise de France, 487. — *La tolérance* des religions, 943.
Tombeau magnifique d'un huguenot, exception blâmée 361. — Legs d'un tombeau, 971.
Tombés (*Etat de ceux* qui sont), 934.
Toulouse (Premier prédicateur de la Réforme à), 951. — (Arrêts de mort prononcés par le parlem. de), en 1569 et 1570, contre plus de 1,200 protestants.
Tours (Massacre, 1562, des premiers protestants de), 66
Traditions (*Des*) chrétiennes, 216.
Tragiques (*Les*), 498.
Trans (Siége, 1579, de) en Dauphiné, 914.

Transsubstantiation, 436, 623, 789.
Trente-neuf (Les) articles, 867.
Trinité (De la), 203. — Livre de Servet sur elle, 842.

U

Unigenitus (Sur la Constitution), 940.
Union des fidèles avec Jésus-Christ, 1035.
Union et unité des Réformés entre eux recommandée par Badius, 687.
Universités (La Réforme semée d'abord dans les), 637.
Universités protestantes de Saumur, Montauban, Nimes, seules autorisées, depuis 1623, à conférer le pastorat, 188.
Uzès (Assemblée, 1627, à), 917.

V

Vals et Vallon en Cévennes (Siége, 1621, de), 589.
Vaudois du Piémont, 370 et suiv.
Véritable (Le), 927.
Vérité (*Le triomphe de la*) et *La Victoire* de la Vérité opposée au Triomphe, 9, 751. — *La Vérite* de la religion chrétienne, 12. — *De la Verite* chrétienne, 1041. — *La Vérité* sans réplique, 912. — *La Verite* de la religion chrétienne réformée, 15.
Vertus (*Les trois*) chrétiennes, 159, 781.
Vêtements sacrés du souverain sacrificateur, 195.
Vêtement d'homme, XVI[e] siècle, en satin blanc, 470.
Vienne en Dauphiné (Commencements de la Réforme à), 340.
Villeneuve de Berg (Massacre, 1573, des catholiques de), 676.
Vindiciæ contra tyrannos, 849.
Vision vérifiée, 679.
Vitellius imité par Catherine de Médicis, 807.
Vitrage et ferrure (Ouvrages de), 590.
Voix (La) tonnante de l'Evangile, 24.
Voltaire (Qui fut le précurseur immédiat de Montesquieu et de) ? 1060.
Vrai pardon et rémission des péchés, 605.

W

Wallonne (Eglise), 214.

TABLE DES PERSONNES

PAR M. ERN. CHAVANNES

A

Abadier, 1.
Abard, 1.
Abaret, 1, 652.
Abauzit, 1-8.
Abauzit (Théophile Coutau, dit), 7.
Abbadie, d'Abbadie, 8-17.
Abbadie (Jacques), pasteur, 10, et aussi 219, 406.
Abbeline (Claude), 17.
Abeille, 17.
Abel, 18, 19, et aussi 659.
Abelain, voyez Abelin.
Abeli ou Abely (Honoré), 18.
Abelin, 18.
Abère (d'), 19.
Aberlin, 19.
Abernethy, 22.
Abert, 19.
Ablaing (J.-D. d'), 19.
Ablenay (D'), 20.
Abon (Allienor d'), 816.
Abra C.-F. (d'), voy. Raconis, 158.
Abraham, 20-22.
Abraham de Saint-Loup, ministre, 20, 839 note.
Abrenéthée (d'), 22-24.
Abreveux, 24.
Abri ou Abry, 25.
Abria (Didier), 24.
Abric, 25.
Abrilh, voyez Abric.
Abris, 27.
Abrits (Des), 839 note.
Abzac, Abzact, Abzatte, 27.
Acaric, 649.
Acarie, 27.
Accaurat, 27.
Acéré des Noyers, 29.
Achard, 30.
Achard (divers), 369 note, 648, 653, 651.
Achatius (Israël), 31.
Aché, 31, 32.
Achellier, 32.
Acher, 32.
Acheté (Suzanne d'), 32.
Acier (Le baron d'), 61, 81, 829, 846.
Acier, voy. Assier.
Acigné (François d'), 32.
Aconrat, 29.
Acontat, 29 note.
A Coras, voyez Accaurat, 28.
Acou (d'), 32.
Acquart, 32.
Acquet (Le baron d'), 32.
Adam, 32.
Adam (d'), 33.
Adde ou Ade (Le sr d'), 33, 394. Voy. Caumond, 514, 668 note.
Addée, 33.
Adeline, 35.
Adenant, 35.
Adert ou Ader, 35.
Adhémar (d'), 37.
Adhémar de Castellane, 818.
Adille, 37.
Admyrauld, 44.
Admirauld, voy. Amyraut.
Adolphe (Françoise), 45.
Adon (d'), 668 note.
Adrien (Pierre), ministre, 45.
Affagar (Madelaine), 45.
Affaitady (Laure), 45.
Affaneur, 45.
Affaneur (Anne), 45, 614.— (Elisabeth), 46, 1013. — (Gabriel), 46, 1013. — (Judith), 45, 614.
Affetineau, 46.
Affigner, Affinher, 46.
Affis (d'), 46.
Affoire, Affouare (Etienne), 46.
Affre ou Affres (Etienne), 46.
Afouer, Afoyr, voyez Affoire.
Agard ou Agar, 46-50.
Agassac (Jehan d'), 50.
Agasse ou Agace, 50.
Agasseau, 50, 652, 655, 661.
Agassy, pasteur, 50.
Agault (d'), 50.
Agé, Agey, 50.
Ageaux ou Agéols (Le sr des). Voyez Aloue, 157.
Agenon (Jeanne), 50.
Ageron, Agiron, 50.
Agerre (Jeanne), 50.
Agier, 50.
Agincourt (Paul d'), 51.
Agiraud (Jehan), 51.
Agnan (d'), pasteur, 51.
Agneaux (Jacques de Ste-Marie, sieur d'), 51.
Agnel ou Agniel, 51.
Agonnay (Le sr d'), voy. Grimard, 649.
Agos (d'), 52.
Agoult (d'), 52 et aussi 824.
Agoust, 52.
Agrenet (Hélène d'), 52.
Agrety, 52.
Agris (François d'), 52.
Aguesseau (Marguerite d'), 52.
Aguet, 52.
Aguillon, 52.
Aguillonnet (d'), 52, voy. aussi 836.
Aguirre (Chrétienne d'), 52.
Aguitton ou Aguitte, 52.
Agulhac (Charles d'), 53 et aussi 755.
Agulhon, 53.
Agulhon (d'), 53.
Agussis, voy. Agassy, 50.
Aguyson, 53.
Aguze, 53.
Aiboud (Jean), 53.
Aidie, 53.
Aigalier, ministre, 53.
Aigalliers (Le baron d'), 83.
Aigaliers (Le sr d'), voy. Bargeton, 824 note.
Aigna, pasteur, 53.
Aignan, 53.
Aigneville (H. et A. d'), dames de Boubers, 54.
Aignier, 54.
Aignon (d'), pasteur, 54.
Aigoin, 54.
Aigouin, 918 note.
Aigoyn ou Aiguyon, pasteur, 57.
Aigrefeuil (Le sr d'), voy. Rozel, 54.
Aigrefeuille (Le sr d'), voyez Balda de Lastre, 729.
Aigrefoin (d'), 54.
Aigremont, 54.
Aigremont (Barons d'), 54.
Aigreville (Guill. d'), 54.
Aiguebonne (Jehan d'), 54.
Aiguefonde (Les sieurs d'), 54.
Aiguesvives (Le sr d'), voy. Bernon, 55.
Aiguillon, 632.
Aiguisier (Philippe), 55-57.
Aikin (Anne-Lætitia), 777.
Aillaud, 57.
Ailleboust (d'), 57.
Aillet (Toussaint), 57.
Aillières (Les sieurs d'), voy. Le Vasseur, 57.
Ailly (Maison d'), 57-59.
Aimar (Le sr d'), voy. Rotolp, 59.
Aimé, 59.
Aimeric, 59.
Aimery (Simon), 59.
Aimonnet, voy. Amonnet.
Ainaud (Jean), 59.
Aineau, 59.
Aios (Le sr des), voy. Dalouhe, 648.
Aioud (Estienne), 60 et 388.
Aiouste, voyez Agoust, 52.
Airault (Christofles), 60.
Aire (Le sr d'), 60; voy. Mesnard, 162.
Airebaudouze, 60-69.
Airebaudouze (Pierre d'), ministre, 63, 82.
Airvault (Le baron d'), 69.
Aisery (Le s d'), voy. Allègre, 127.
Aissan, 69.

Aitz (Elizabeth d'), 69.
Aix (Charles), 69.
Aizot, 69.
Ajac (Les sieurs d'), 69.
Ajon (Le baron d'), 69.
Ajots (Le sr des), voy. Aloue, 775.
Alabat, 96.
Alachin (Jehan), 671.
Alaice (Antoine), 69.
Alain (divers ministres), 69.
Alaine (Marie), 70.
Alaire (Denys), 652.
Alais (Le baron d'), 70, 918 note, 919.
Alamertine ou Alamartine, 70.
Alamont (Jean d'), 70.
Alamy, 70.
Alançon (Aaron), 70.
Alançon (Isaac d'), 70.
Alard et Alart, 70.
Alard, pasteur, 956.
Alardi et Alardy, 71.
Alardin (Elie), 71.
Alaret, 71.
Alari ou Alary ou d'Alary, 71 et aussi 608, 908
Alaumont (d'), 72.
Alaurine (Isaac), 72.
Alauzi (Louis), 72.
Alavoine, 72.
Alba, 72-79.
Albert (Marguerite d'), 87, 567.
Albertas (Aimare d'), 87.
Alberti, 87.
Alberton, 87.
Albery (Claude), voy. Aubery, 440.
Albi ou Alby, 87.
Albiac (D'), 87-91, et aussi 787.
Albié (d'), 93.
Albiges (Madeleine), 93.
Albigès (J.), 93, 877.
Albigny (d'), 93.
Albin de Valzergues, 93.
Albon (d'), 93.
Alba (Martial), 72-77.
Alba (d'), 79.
Albaletrier (Alexandre), 79.
Albanel, 79.
Albeau (Lancelot d'), 79.
Albenas (d'), 80-86.
Albenas (Jacques d'), 81, 694.
Albère (Erasme), 682.
Alberge, 86.
Alberic (J.), 86.
Albermale (La duchesse d'), 567.
Alberon, 86.
Albert, 86, 886.
Albouy, Alboy, 93
Albret (Maison d'), 94. — (Catherine d'), 99.— (Henri d'), roi de Navarre, 795. — (Hercule d'), 95. — (Honorée d'), 95. — (Isabelle d'), 95, 767. — (Jean d'), 95. — (Jeanne d'), 95-114. voy. encore : 390, 581, 795, 845, 865. (La dame d'), voy. Pons, 544, 545 note. — (Le maréchal d'), 530 note.
Albret-Miossens (d') ou Miossans, 114-115, voy. aussi 105, 111, 394, 962.
Albus, 116.
Albuse, 116.
Albuys, voir Albouy.
Alby, 116. — Alby (François), 728. — Alby (Marie F. Jacquette), 728.
Alby (d'), 116.
Alcais, 116, et aussi 839 note.
Alcange (Le sr d'), voy. Ardorel, 336.
Alcaye, 116.
Alcoine, 116.
Alcuin, voy. Calvin.
Aldebert, 116 et aussi 380.
Aldebert (d'), 918 note.
Aldeberte, 117.
Aldin, 117.
Aldran, 117.
Aleaume, 117-125.
Alègre, 125-127.
Alein ou Allein (d'), 129.
Alein (Le sr d'), voy. Raynaud.
Aleizette (d'), 129.
Aleman ou Alemand, 130-131.
Alen (d') et Alens (d'), 129.
Alençon (Moïse), 132.
Alençon (d'), 131-132.
Alencourt (d'), 132
Alenoncourt (Mlle d'), 132.
Alès, pasteur, 133.
Alès (René d'), 133.
Aleson (Jacques), 139.
Alesti (Pierre), 133.
Alexandre, 133.
Alexis, 133.
Aleyrac (d'), 133-136
Alezieu, 136.
Algevin, 136.
Alglane, 136
Algon, 136.
Algue. Algues (d'), 136.
Alhaud, 136.
Alhénas (d'), 136.
Alhoue (d'), voyez Aloue.
Alibert ou Allibert, 136.
Alicau (d'), 137.
Alichons (Catherine d'), 138.
Alicot (Pierre), 137.
Alidor, 137.
Alier (Nicolas), ministre, 137.
Alier (Isaac), 139.
Alièe, Aliet, Alliès, d'Aliès, 137-139.
Aligret (d'), 139.
Alinge, voy. Allinge.
Alion (Gédéon), 139.
Aliset, ministre, 139.
Alison ou Alizon, d'Alison, 139.
Alisot ou Alizot, 139.
Alissot (Madelaine), 147.
Alix, 140.
Alixe (Pierre), 426.
Alizier de Langlade, 140.
Allaigre (La dame d'), 140.
Allain, 140.
Allaire, 140.
Allais, 141.
Allais, voy. Alès.
Allamand, 141.
Allard, 141, 1073.
Allard (d'), 141.
Allardon (Claire), 142.
Allaure (A.), 142.
Alleaume ou Alliaume, voy. Aleaume.
Allègre (Anne d'), 127.
Allègre, 862, voy. Alègre.
Allein (Anne d'), 556.
Allemagne (d'), 142 et aussi 1041.
Allemagne (Le baron d'), voy. du Mas de Castellane, 144.
Allemagne (Jacques d'), pasteur, 142, voy. aussi 275.
Allemand ou Alleman, 145.
Allemand de Champs, 145.
Allières (Les sieurs d'), voy. Allemand. 145.
Allen, 145.
Allenet (Jean), 145.
Allenette, 145.
Allens (d'), 145.
Alléon ou Aléon, 145.
Alléoud, 145.
Alleron (André), 145.
Alleu, 145.
Alleur (d'), 145.
Alleygre (B.), 145.
Alleyne (Rebecca), 146.
Allian, 146, voy. aussi 557.
Alliaud, 146.
Allié (Louis), 146.
Allier, 146.
Allier (d'), 146.
Allières (J. d'), 146.
Alliès (G.), 146.
Alliez (d'), voy. Alès (d').
Allin, 146.
Allinge (Madame d'), 139, 643.
Allion, 146.
Alliot, 146.
Allix, 146-154 et aussi 934.
Allix de la Rairie, 154. — De Swaffham, 148. — De Willoughby-Hall, 148.
Alloard, 154.
Alloger (J.), 154.
Alloing, 154.
Allonneau (P.), 154.
Allons (d'), 154.
Allonville (d'), 154.
Allouard, voy. Alloard, Aloard.
Allud (Isaac), pasteur, 154.
Allut, 154-155.
Almaric, 155.
Almeras, 156.
Almentès, 157.
Almoust (J. d'), 157.
Aloard (Susanne), 238.
Alons, 154.
Aloue (d') ou d'Alouhe, 157, voy. aussi 775.
Alouveau (Cath. d'), 157.
Alpée de Saint-Maurice, divers pasteurs, 157-162.
Alperon ou Alpron (Jacques), 162.
Alphan (Anthoyne), 162.
Alran (Jeanne), 162.
Alric (Marguerite d'), 245.
Altainville, 162.
Altemps (Jehan d'), pasteur, 162.
Alterioud (Jeanne), 162.
Alteyrac (d'), 162.
Althiesser (S.), 163.
Aluie (d'), pasteur, 163.
Alusson, 163.
Alye, 163.
Alzard, 163.

Alzon (Mondette d'), 824 note.
Amadine (Anne d'), 163.
Amail, 163.
Amalbert, 163.
Amalri (Jean), 163, voy. aussi 61.
Amalric, 165. — (Isabeau), 165, 836.
Amalric (d'), 165.
Amalvy, 165.
Amalvy (Marie d'), 876.
Aman ou Amand, 165.
Amandy, 166.
Amanjou de la Zardonnière, 166.
Amanzé ou Amanzay, 166.
Amard, 166.
Amary, 166.
Amat, 166.
Amat del Ranc (Gillette d'), 167.
Amatz, 167.
Amauri, 167.
Ambaleur (L'), 717.
Ambarbe, 167.
Ambassadeur (L'), 717.
Ambesaigues (d'), 167.
Ambesieux de Calignon (d'), 167.
Amblard, 167.
Amblelles (d'), 168.
Amboise (d'), 168.
Amboix de Larbont (d'), 168-171.
Amboux de Larboust, 169.
Amboys (d'), 29.
Ambres (Le baron d'), 171.
Ambres (Le marq. d'), 876.
Ambriol, 171.
Ambrois (d'), 171.
Ambrun, ministre, 171.
Amelin et d'Amelin, 171.
Amelle (Catherine), 171.
Amelot, 171.
Amelly, 171.
Amely (O.), 171.
Améric(d'), 172.
Amesing (Marie), 1041.
Amet, 172.
Ami, 172.
Amian ou Amiand, voy. Amyand.
Amiaud (Marie), 183.
Amic, 172.
Amiday, 172.
Amidon, 172.
Amiel, 172.
Amien, 183.
Amiens (Marie d'), 173.
Amiette, capitaine, 173.
Amilbat (G.), 173.
Amillien, 1035.
Amiot (Etienne), 185.
Amiot (Simon), 173.
Amirault, voy. Amyraut.
Amnane (Jeanne), 173.
Amon, capitaine, 173.
Amond (d'), capitaine, 173.
Amonet, 173.
Amonnet, 173.
Amorette, voy. Amourette.
Amory, 167.
Amou, 391.
Amour (Jean), 174.
Amourette, 174.
Amoureux (A.), 175.
Amours (d'), 175-179.
Amours (François d'), 175, 774.
Amours (Gabriel d'), pasteur, 175, voy. aussi 774.
Amphossi, 179.
Amproux, 179-182.
Amsincq (Sarah), 567 *bis*.
Amy (Anthoine), 182.
Amyand, 182.
Amyot, 184.
Amyot, médecin, 184, 195.
Amyrault, pasteur, 185.
Amyraut, 185-210.
Amyraut (Moïse), 185-206, voy. aussi 211, 785, 1014.
Anastase ou Anastaise, 210, voy. aussi 681.
Anceau (d'), 760, note.
Ancel, 210.
Ancelme (P. d'), 210.
Ancerval (d'), 210.
Ancet, ministre, 210.
Anche (M. d'), ministre, 210.
Anché (Le sr d'), 210.
Ancherin (d') ou Ancherins (des), 210.
Anchon (E.), 210.
Ancienville (d'), 210.
Ancillarius, 985.
Ancillon (La famille), 210-236.
Ancillon (Charles), 217-225.
Ancillon (David), pasteur, 211-217, voy. aussi 30, 741, 742.
Ancillon (David), fils, 229 et aussi 743.
Ancillon (P.-J.-Fréd.), 226 et aussi 1011.
Ancillon (Joseph), 234.
Ancone, capitaine, 362.
Ancorat, voy. Aconrat.
Andabre (Jaquette), 236.
Andé (Catherine), 236.
Andelau (d'), voy. Andelot.
Andelot (François de Chastillon, sieur d'), 236, voy. aussi 108, 127, 336, 600, 601, 1028, 1029.
Andichon, 236.
Andigné (Suzanne d'), 236.
Andigné (Samuel d'), 340.
Andigné (Siméon d'), 403.
Andion (Lucrèce), 236.
Andoins (Corisandre d'), 581.
Andonne (Foursine), 236.
Andouin ou Andouyn, 236 et aussi 917 note.
Andouins (Madelaine d'), 237.
Andouy (Jean), 237.
Andoyer, 237.
Andras (Jean), 237.
Andrau (David), 237.
André, 237-244.
André (Jean), 839 note.
André (Judith), 545 note.
André (d'), 244.
Andreae (Jacob), 327, 1003.
Andrehon, ministre, 244.
Andrein (A. d'), 244.
Andrette, 244.
Andrieu, 244.
Andrieu (Isaac d'), 245.
Andrieux, 245.
Andrinet, 245.
Andrion, 245 et aussi 266.
Andron, 245 et aussi 426.
Androuet du Cerceau, 246-254.
Androuin, 254.
Anduze (Les barons d'), voy. Airebaudouze, 60.
Aneau, 254-256.
Anerin, 256.
Anet (Anne d'), 256.
Anfray (M.), 256.
Angais (Rachel d'), 256.
Angé (Guill. d'), 256.
Angeac (d'), voy. Anjac.
Angebras, pasteur, 257
Angeleras, 257.
Angeli, ou Angely, 257.
Angelier, 257.
Angelin, 257.
Angelras (d'), 257.
Angennes (d'), 257-261 et aussi 531 note.
Anger (Etienne), 261.
Angerville (d'), 261.
Angerville (Le sr d'), voy. Cernay, 259, 261; Le Pigné, 261.
Angevin, 261.
Angibault, ou Angibaud, 261.
Angiboud (R. d'), 261.
Anglade, div. pasteurs, 261.
Anglas, 262.
Angles, 262.
Angles, capitaine, 164, 262.
Angliers (d'), 262.
Angliers (Julie d'), 614.
Angliers (Magdelaine d'), 879.
Angliviel de La Beaumelle, 462, 465, 536, 537.
Anglot (d'), 264.
Angon, 264, 839.
Angot, 265.
Angoulesme (Jehan d'), 656.
Angoumar, ou Angomare, 265.
Angoumois, 265.
Angreville, 574.
Angst (W.), 265.
Angueli (Jacques), 265.
Anguenet (Benj.), pasteur, 255.
Anguier (Fr.), 770.
Angustus, voy. Angst.
Anguvin, (erreur pour Aigoin), 265
Anias (Le sr d'), 266.
Anice (Jean), 266.
Aniel (Simon), 266.
Aniget (Jehan), 667.
Anisse, pasteur, 266.
Anistin, 266.
Anjac (François d'), 266.
Anjean, 266.
Anjoran, 275.
Anjorrant, ou Anjorrans, 266-2..
Anjorrant (Jacob), 267-274, voy. aussi 503, 825.
Anjorrant (Renaud), 266, 428.
Anjouin, 275.
Anlezy (d') et d'Anlozy, 275.
Annaut, 275.
Anne, reine d'Angleterre, 740.
Anneau, 275.
Anneau (Elizabeth), 275.
Annet, ministre, 276.
Annibal, capitaine, 276, voy. aussi 280.

Annonay, 282.
Annoteau, 282.
Annoy (Le sr d'), 283.
Anoguier, 283.
Anoine (d'), 283.
Anoyaux (Marthe), 881.
Anquetil, 283.
Anroux, 747.
Anselin, 283.
Anselme (Jean), 283.
Ansiaud (Pierre), 283.
Anson, 283.
Anterieu, 283.
Anthoard, 283.
Anthoine ou Antoine, 283-291, 659.
Anthoine, ministre, 651.
Anthonian, 284.
Anthonis (Jeanne), 291.
Antigny (d'), 283.
Antin, 291.
Antin (Le sr d'), 291.
Antoine (Matthieu d'), 284.
Anton (François), 291, 884, voir aussi Hauton, 737, lig. 6, en rem.
Antorieu (Isaac), 292.
Antraigues (d') ou Antragues, 292.
Antray (Le sr d'), 292.
Antrichy (Charles d'), 292.
Anville (d'), 292.
Aons (d'), 292.
Aoustin (Nicolas), 292.
Apasot, 292.
Apestigny, 292.
Apex, 294.
Api ou Apis, 292.
Apilly (d'), div. pasteurs, 292.
Apolis (Etienne), 292.
Apostoly (Is.), 293.
Apothicaire, 293.
Appais ou Appaix (Pierre), past., 293.
Appello (Bertrand), 294.
Appelvoisin (d'), ou Appellevoysin, 294, voy. aussi 295.
Appia (Barth.), pasteur, 295.
Apremont (d'), 413.
Aprix (Marguerite), 295.
Aquié, 295.
Aquin, 295.
Arabin, 295.
Araby, d'Araby, 296.
Aragon (André), 296, etc.
Aram, 296.
Arambourg, 296.
Arambure (d'), 747 note.
Aramits ou Aramis (d'), 296. Voy. aussi 391.
Aramon (Le sr d'), 296.
Aran (d'), 296.
Arances, capitaine, 286, voy. aussi 391.
Arande ou d'Arande (Michel), 294-300.
Arandelle, capitaine, 300.
Aranges (Le sr d'), 300.
Aranson (J.), ministre, 300.
Arasse (Le sr d'), 301.
Arau (S.), 388.
Arazola d'Ognate, 301.
Arbaleste Charlotte, dame Du Plessis-Mornay, 301-305.
Arbalestier ou Arbalestrier, 304-306.
Arband ou Arbault, 306-312.
Arbelin (Daniel), 312.
Arbelot (Jean), 312.
Arber, 312.
Arberaz, 312.
Arbert, 312.
Arbinot, 313.
Arbissan, capitaine, 312.
Arbisseau, 312.
Arblade (d'), capitaine, 312.
Arbouet (Le s. d'), capitaine, 312.
Arbouin ou Arbouyn, 313.
Arbout ou Arboux, 313, voy. Arbaud.
Arbres (F. d'), 313.
Arbret (André), 313.
Arbunot, 313.
Arbus (Géraude), 313.
Arbus (d') ou d'Arbusio, 313, voy. aussi 391.
Arbussy ou Arbussi, 313-319.
Arcajon (Daniel), 319, voy. aussi 28.
Arcambal, 319, voy. aussi 400.
Arces (d'), 319.
Archambaut ou Archambauld, 319.
Archer, 320-333.
Archiac (d'), voy. Montberon, 333, 544 et Du Parc, 333.
Archier, 333.
Archimbaud et Archimbault, 319, voy. aussi 277.
Archina, Archinad, Archinal, 333.
Archinard, 333, voy. aussi 571.
Arci ou Arcy (d'), 334.
Arcier (Catherine d'), 334.
Arconque d'Aubarède (Jean d'), 334.
Arconville (d'), 334.
Arcourt (Jean de Baudan d'), 971.
Arcussia (Jean d'), 335.
Arcys (Le sr d'), voy. Burle, 648.
Ardaillon (Philippine d'), 335.
Ardaine (Le sieur de l'), voy. Barbot, 802, 805.
Ardanjon (Jehan), 335.
Ardeau, 335.
Ardel (Georges d'), 335.
Ardenay (Le marquis d'), voy. Lanfernat, 335, voy. aussi 455.
Ardennes (Le sr d'), voy. Ballodes, 732.
Arder, voy. Adert, 37.
Ardesoif, 335.
Ardian (Christophe), 335.
Ardillières (Le sr d'), voy. Goumard, 793.
Ardillon, 335.
Ardillouse (ou Dilouze), ministre, 335.
Ardoin, Ardoyn, Ardouin, 335, 918 note.
Ardorel (Pierre), 336.
Ardres (d'), 335.
Area Baudoza, 67.
Areau (Guill. d'), 337.
Aremberg (Le comte d'), voy. Barbançon, 767, 769.
Arembert (Catherine), 337.
Arènes ou Arennes (d'), 337.
Arènes (Le sr d'), voy. Baret, 820; de Barral 871.
Arerat, 337, voy aussi 411.
Argan, 338.
Argaud, 338.
Argand, voy. Argoud.
Argauds (Des), 341.
Argelle, 338.
Argelos, 338, 396.
Argence (d'), 338.
Argencourt (d'), 338.
Argenson (d'), 339.
Argenteuil (d'), 340
Argentier (B.), 340.
Argentière, 340.
Argentlieu (Le sr d'), 340.
Argentré (Jeanne d'), 340.
Arger, 340.
Argeuses (Elizabeth d'), 340.
Argier (Bertrand), 658.
Argis, 340.
Argo, 278, 341.
Argod, ou Argoz, voy. Argoud.
Argondières (Le sr d'), 340.
Argoud, ou Argout (d'), 340.
Argouges (Françoise d'), 342.
Argoul (d'), 342.
Argrier (Bertrand), 342.
Arguelle, voy. Argelle.
Argues (Martin de), pasteur, 342.
Argy (d'), 342.
Arial ou Ariail, 342.
Ariel (N.), 342.
Ariffat, ou Arifat (Le sr d'), voy. La Baume, 342.
Arifont (Guill.), 342.
Arigrand (Jeanne), 389.
Arjon (André), 342.
Arlande (d'), ou Arlamde, 342-344.
Arlandes de Mirabel (Le marquis d'), 902.
Arlandy, 344.
Arlaud, 344, 739.
Arlausac, 346.
Arles (d'), 346.
Arliod (Marie), 346.
Arlod, ou Arlot, ou Arlo, 345.
Arly (d'), voy. Ailly, 57.
Armagnac (Jean d'), 346, voy. aussi 414. — Le seneschal d', voy. Fontcrailles, 618.
Armañ, 346.
Armand ou Armant, 346-351. — Voy. aussi 278, 281, 426.
Armand (d'), 350.
Armand de Châteauvieux, 349.—Voy. aussi 810.
Armand-Delille, 350.
Armandarits (Jean d'), 8.
Armandes, 351.
Armantier, 351.
Armassan, 351.
Armen (d') ou d'Armena, 351.
Armenaud, 351.
Armenteuil (Le prieur d'), voy. Angliers, 264.
Armentières (Jacques), 352.
Armesan (Jacques), 352.
Armet, 352 et aussi 714.
Armet d'Avoisotte, 353.
Armey (d'), 353.
Armoises (des), 353
Armon (Jean), 353.
Armond (François), 353.
Arnac (Pierre), 354.

Arnal, 354-355.
Arnaldi (B.), ministre, 355.
Arnasson, 355.
Arnaud, Arnauld ou Arnaut, 355-378.
Arnaud, divers pasteurs, 365.
Arnaud (Henri), 369-374. — (Divers), 31,426. — Voy. Barnaud.
Arnaud (d'), 376-378.
Arnaudeau, 378.
Arnaudel, 379.
Arnaudet, 379, voy. aussi 559.
Arnaudin, 379.
Arnaudon, 379.
Arnaudot, 379.
Arnaudy (Anne d'), 379.
Arnauld, Arnaud, Arnaut, 355-378.
Arnauld (Divers) et Arnault, 654, 658 660, 1096, 1067.
Arnauld d'Andilly, 358;—du Fort, 361
Arnaut (Claude), 779.
Arnes (d'), 379.
Arnif, 379.
Arnodon, voy. Arnaudon.
Arnou (Jonathan d'), 380.
Arnoud, Arnoul, Arnould, Arnoult, Arnout, Arnoux, 380.
Arnoullet (B.), 382.
Arnoye (d'), 382.
Arny (Le sr d'), voy. Bullion, 267.
Aro, voy. Arrault.
Aroles (Ant. d'), 382.
Arombel (Jacques), 382.
Aron, 382.
Arondeau (Pierre), 382.
Arondel ou Arondelle, 382.
Arondel (d'), 382.
Arotis, 383; voy. aussi 396.
Aroue (d'), 383; voy. aussi 396.
Arouhet, Arrhouet, 383.
Arpajon (d'), 383-386.
Arpajon de Broquiès (d'), 386.
Arpentigny (d'), 386.
Arpentis (Louis des), 386.
Arpin (Durand), 386.
Arquais ou Arquel (Pierre), 386.
Arquembourg (C. de), 386.
Arquerius, voy. Archer.
Arquevaulx (L. d'), 386.
Arquier, 386.
Arraby, voy. Araby.
Arrac (d'), 386.
Arrache (Marie), 387.
Arragon (André), 387.
Arrague (Louise), 387.
Arras (d'), 387.
Arrault, Arraud, Arrot, 387.
Arrèche (Laurence d'), 388.
Arrerac (Franç.), 650.
Arribat (Susanne), 388.
Arrigaud (Elisabeth d'), 388, 395.
Arrigrand (d'), plusieurs ministres, 388.
Arriolat, 389; voy. aussi 351.
Arripe (G. d'), 389.
Arriula, 389.
Arroquères (Dan. d'), 390.
Arros (maison d'), 390-396. — (Bernard d'), 390-396; — voy. aussi 105, 106, 111, 417, 568 *bis*, 569, 581. — (Le baron d'), fils, 391. — (Le capitaine d'), 391. — (Jacques d'), 388, 395.
Arrot (d'), voy. Arotis,
Arrou ou Arrout, 396.
Arrouhet (Jacques), 658.
Arroux (Lise), 814.
Ars (d'), 396.
Ars (Le sr d'), voy. Bremond, 396.
Arsac, ou Arsat, 396.
Arsigny (d'), 396.
Arsilières (Henri d'), 410.
Arsinal (Etienne), 333.
Arson, 396 et aussi 822. — De Beauchasteau, 396.
Arson (d'), capitaine, 396.
Artabeville, 306.
Artaud de Montauban-Jarjaye, 397.
Artauld, Artault, 397, 651 652, 672.
Artemot (Philippe), 397.
Artérac, 397.
Artère (d'), 397.
Arthoy (Pierre d'), 397.
Arthur, 397.
Arthuys, 396-403.
Artières (Joseph), 404.
Artigalois (Pierre d'), 404.
Artiganeau (d'), 404.
Artiganoue (d'), 404.
Artigavielle, 405.
Artignalobe (A. d'), 404.
Artigosse, 406.
Artiguelongue ou Artiguelonne, 404.
Artiguelouve, 404 note.
Artiguepeirou, 405.
Artigues, 405.
Artillot, 406.
Artique, 406.
Artis, ministre, 406.
Artis (d'), 406-409.
Artisien (Thomas), 409.
Artois, 409.
Artois (d'), pasteur, 409, 560.
Artoul (Mlle d'), 409.
Artufeau, 409.
Artus, 409.
Artz (Le sr d'), voy. Bremond, 648.
Arvanes (Jacques), 409.
Arvaux (Marguerite), 409.
Arvieux (d'), 409.
Arvonin (Madelaine), 409.
Arzac, 409.
Arzeliers (d'), 920.
Aserac (Le sr d'), 410.
Asimont ou Asimond, voy. Azimont.
Asnier (Alex.), 410.
Asnières (d'), 410-412; voy. aussi 473, 648.
Aspères (d'), 412.
Aspières (d'), 412.
Aspis (d'), 413.
Asplans (Le sr d'), 413.
Asponches (Le sr d'), 413.
Aspremont (d'), 413; voy. aussi Baile, 709.
Aspres (d'), 413.
Asprières (Le sr d'), 413.
Assailly ou Assailliz, 413.
Assas (d'), 919. — (Anthoinette d'), 734.
Assaud, 413.
Assegond, 413.
Asselin, 413.
Asseline, ministre, 414.
Asselineau, 414.
Assena, 414.
Assenault, 414.
Asseric (Jehanne), 414.
Assesat (Pierre d'), 414.
Assier ou d'Assier, 414.
Assigny (d'), 414.
Assy (d'), 415; voy. aussi 587.
Astarac (d'), 415-418 et aussi 976.
Aster (Le vicomte d'), voy. Aure, 579.
Astier, 418-421 et aussi 967.
Astor (Mme d'), 421.
Astorg (d'), 421-423. — (Bernard d'), 422, 582.
Astriel (Ant.), 423.
Astringhem (Madelaine), 423.
Astru (Jacques), 423.
Astruc, 423-425.
Astugue (d'), 425.
Atanville, 425.
Atenol de Gourdon du Villars, 425.
Atenou, 425.
Atgier, ou Atger, 542; voy. aussi 51.
Athis (P. d'), 426.
Atiguan (Jean), 426.
Atimon (Sara), 426.
Atre (Alexis d'), 426.
Atru (A.), 426.
Attenou ou Attenon, 426.
Attenville, voy. Atanville.
Attis, capitaine, 426.
Atton, 426.
Aubac (Anne), 427.
Aubaïs (Le marquis d'), 566, 831, 92';
— voy. Baschi, 915.
Auban, 427.
Aubane (d'), 427.
Aubanel, 427.
Aubanye ou Aubanie (d'), 427.
Aubaret (Pierre), 427.
Aubé, 427.
Aubeau (Louis), 427.
Aubeirac (B.-J.), 427.
Aubelin (Guillaume), 206 (sr de La Bruyère, 427 (sr de La Rivière)?
Aubenas (Etienne), 428.
Aubequin, 428.
Auber, 428.
Aubergé, 428.
Aubericq, 459.
Auberoche (E.-F.), 428.
Aubert (Divers), 428-434; voy. aussi 321, 753, 1005.
Aubert (Le sr d'), 431.
Aubert de Versé, 431.
Aubertin, 434-440.
Aubertin (Edme), pasteur, 434-438; voy. aussi 206.
Auberville (Le sr d'), 440.
Aubery, 440. — (Divers pasteurs), 441. (Claude), 440.
Aubery du Maurier, 441-459; voy. aussi 224.
Aubeson de La Durferie, 459.
Aubespin (Nic.), cordelier, 21, 745.
Aubestin, ministre, 204.
Aubeterre (d'), 641, 647.
Aubier, 459.

Aubier (d'), 460.
Aubigeoux, 460.
Aubigné (d') ou d'Aubigny, vieille famille noble de l'Angoumois, 467. — D'Aubigné de Rulles, 467, note 3, et de Tegny, 543. — (Claude-Maur), évêque de Noyon, 543 note, 546. — D'Aubigné de Montaupin, 544. — Hervé, Joachim et autres anciens D'Aubigné, sires de la Jousselinière et autres lieux, 546 note.
Aubigné (Jean (d'), indûment rattaché aux précédents, 465, 544, 546 note. — Sa vie, 461-466.
Aubigné (Théod. Agrippa d'), grand écrivain, fils du précédent, 460-514; voy. aussi 273, 410, 411, 566, 714, 977, etc.
Aubigné (Emmanuel, Esther et Noël d'), frères et sœur utérins du précédent, 545.
Aubigné (Constant d'), fils de Théodore-Agrippa), 515-527; voy. aussi 479, 535 note, 977.
Aubigné (Théodulfe et Agrippa-Théodore d'), fils de Constant, 516, 517, 521.
Aubigné (Arthémise et Marie d'), sœurs de Constant, 514, 536 note.
Aubigné (Françoise d'), marquise de Maintenon, fille de Constant, 527-537; voy. aussi 460, 462, 465, 524, 526, 536, 539, 541, etc.
Aubigné (Charles, comte d'), fils de Constant, 537-546; voy. aussi 524.
Aubigné (Nathan d'), fils naturel de Théodore-Agrippa, et sa descendance, 546-550.
Aubin, 550-553. — (Nicolas), pasteur, 551.
Aubin d'Abbeville, 471, 544, 545 note.
Aubinier (Jullian), 553.
Aubissard (Pierre), 553.
Auboin, 553.
Aubois, 553.
Auboyneau ou Aubayneau, 553, 612.
Aubourg, 553.
Auboussier-la-Tour, 553.
Aubrassy (d'), 554.
Aubrespin, Aubrespi, Aubrespy, 554.
Aubret, Aubreth, Aulbreth (George), 555-557; voy. aussi 146, 277, 278.
Aubreth ou Aubret (Jean), 146, 556.
Aubrey (Jehan), 557.
Aubriot, 171; — pasteur, 557.
Aubrisset, 557.
Aubruc (Jaqueline), 557.
Aubruers (André), 557.
Aubry ou Aubri, 557.
Aubry (Pierre d'), 558.
Aubus (d'), 558-561.
Aubussargues (Le sr d'), voy. Vergèzes 825.
Aubuz (d'), pasteur, 561.
Aubuzon, 561.
Aubyneau (Elisabeth), 205, 553.
Aucet, 586.
Auchez, 561.
Auclan (Symon), 561.
Auconte (Louise), 561.
Audard Audart, 561; voy. aussi 720.
Audaux (Le sr d'), voy. Gontaut, 99, 561, 569.
Audayé (André), 565 *bis*.
Audayer, voy. Audoyer.
Aude (Marguerite), 735.
Audeant, 561.
Audebert, 561-562.
Audebert, jésuite, 9.
Audebrun (Jeanne), 563, 1034.
Audemar (d') 563.—(Louise d') 136, 563.
Audemards, 42.
Audéoud, 563; voy. aussi 50.
Audeoudra, 563.
Audeguempe (Jean), 563.
Auder, 563.
Auderce, 563.
Auderoy, 566 *bis*.
Audet, 564.
Audet (d'), 564.
Audi ou Audy, 564.
Audibert, 564-566; voy. aussi 243, 561.
Audibert (d'), 566-567.
Audibert de Lussan (Madelaine d'), 567, 833.
Audibertière (Pierre), 567.
Audier (Bonne), 567.
Audiffret (Les dames d'), 567.
Audiger, 568.
Audiguay (P.-A.), 568.
Audin (Jean), 568.
Audinet, 568.
Audoin ou Audin, 568.
Audon, 568.
Audon (d'), 568.
Audou ou d'Audou (Catherine), 568.
Audouard, 568.
Audouart (Lyot), 672.
Audouin, 568.
Audoul (Pierre), 565 *bis*.
Audour (Jean), 565 *bis*.
Audoux, 565 *bis*.
Audouy, 565 *bis*.
Audoyer, 565 *bis*.
Audran (Henri), 566 *bis*.
Audrat, Audra, Audras, 566 *bis*.
Audreau, 566 *bis*.
Audrin (Sam.), 566 *bis*.
Audrouin (Paul), 566 *bis*.
Audry et Audri, 566 *bis*.
Audubert (François), 651.
Auduroy, 568 *bis*.
Audy (Jean), 566 *bis*.
Auer (d'), 406.
Auffrei, Auffray, Auffroy, Auffret, 566 *bis*.
Auffreri, 567 *bis*.
Aufin (Camon d'), 563 *bis*, nom erroné, voy. Camou.
Aufre, 566 *bis*.
Aufredi, 566 *bis*.
Aufrere, 567 *bis*.
Aufrion, 568 *bis*.
Auga (d') 568 *bis*.
Augar, capitaine, 569.
Auge (d'), 569.
Augard, voy. Augeard.
Augeac (La dame d'), voy. Beaudoyn, 1069.
Augeard, 569.
Augendre, 570.
Auger, 570; voy. aussi 398, 536.
Augereau, 580-571 et aussi 652, 655.
Augerot, 571.
Angier, 571-573 et aussi 654, 655.
Augier (Pierre d'), 22.
Augiers (Les srs des), voy. Achard, 648, 661.
Augin (David), 573.
Augizeau (Sam.), 573.
Augny (Le sr d'), voy. Barisey, 829.
Angouin, 573.
Augrain (Jean), 573.
Augreville, 573.
Auguelle (Isabeau), 576.
Auguenet (B), pasteur, 576.
Auguette (Guillaume), 576.
Auguier, 576.
Auguin (Et.), 573.
Auguis, 576.
Auguste (César), 576.
Augustin, 576.
Augy (d'), 576.
Aujoin, 576.
Aujol, 576.
Aulagner et Aulanier, 576.
Aulanis (Jacob), 577.
Aulbin, voy. Aubin.
Aulbreth, voy. Aubret.
Aulnais, 577.—(Le sr des), voy. Amoureux, 175.
Aulnay (d'), 577; voy. aussi 534 note, 579.
Aulnet (Estienne), ministre, 577.
Aulnis (d'), ou d'Aulnys, ou d'Aulnix, 578.
Aulnis de Bourouilh, 578.
Aulprecht (G.), 577.
Aultry (Charles d'), 578.
Aultier (Jacques), 578.
Aumale (d'), 578 et aussi 829.
Aumède, 577.
Aumel (Paul), 577.
Aumelle (d'), ministre, 577.
Aumeras, 577.
Aumessargues (d'), 577.
Aumont, 578.— (Le maréchal d'), 127.
Aumosnier, 577.
Aunan et Aunant, 579.
Aunay (d'), 579 et aussi 534 note.
Aunet, 579.
Aunise (Isabeau d'), 578.
Aunix (d'), 578.
Auny, 579.
Auquier, ministre, 579.
Auquoy (d'), 579.
Auraize (Marie), 579.
Auray (Fr. d'), 579.
Aure (Antoine d'), 579.—(Savary d'), 582.
Auré (M.-A.), 582.
Aureilhon, 582.
Aurèle, Aurelle, Aurel, 583.
Aurellet (Jean), 583.
Aurenche, 583.
Aurès, Aurez, 583.
Auret, 574.
Auriac (d'), 584, voy. encore 395, 811.
Aurillé (Gui d'), 584.

Aurillon (Jehan), 873.
Aurigny (Guillemette d'), 584.
Auriol, 584.
Aurit (Le sr d'), voy. Arroquères, 360.
Auros, 393, 394, 585 et aussi 649.
Auroux (d'), 586.
Aury, 586.
Auserville, 584.
Ausières (Et.), 595.
Ausiliargues, 586.
Ausin, 586.
Ausonneau (Elie), 586.
Aussac, 586.
Ausselle (Isabeau), 423.
Ausseront (d'), 586.
Aussery (d'), 586.
Ausset, 586.
Ausson, 586.
Ausson de Villarnoul, 457.
Aussy (d'), 586-588.
Aussy (Jacques), 586.
Austache (M. Judith), 588.
Austard (Antoine), 588.
Austin (Jean), 588.
Austry, 588 et aussi 903.
Auteuil (d'), 588.
Auteville (d') et d'Hauteville, 588. — Autheville de Vauvert, 1050.
Autherive, 588.
Authié (Isaac d'), 588.
Authon (d'), 588.
Authuile (d'), 588.
Autiège (d'), 588.
Autin, voy. Antin.
Autort (Etienne), 589.
Autour (Etienne), 589
Autoy (Denise), 589.
Autran, 590.
Autrenguot (Jean), 590.
Autricourt (Le sr d'), 590.
Autrine (d'), voy. Antoine (d')
Autroigmont (Jean), 591.
Autron, 591.
Auture (d').
Auvache, 593.
Auve (Claude d'), 593.
Auvergne, 593. — (Le comte d'), 593. — (Jehan d'), 261.
Auvray, 593.
Auxépaules, 594.
Auzat (d'), 594.
Auzée, 594.
Auzès (d'), 599.
Auzet, 594.
Auzet (Le sr d'), voy. Baschi, 913.
Auzias, 594.
Auzides ou Ausides (des), voy. Bar, 755.
Auzière, Auzier, 594.
Auzolle (G. d'), 599.
Auzou (d'), 599.
Auzy (d'), ou d'Ausy ou d'Auxy, 595.
Avançon (A. d'), 599.
Avantigny (d'), 599.
Avaret (d'), 600.
Avaugour (d'), 601-604.
Avejan (Le sr d'), voy. Banc, 753.
Aveline, 604.
Avenant, 604.
Aveneau 605.
Avenel, 605.
Avenelles (Pierre des), 894.
Averhoult (d') ou Averoult, 606.
Averic (G.), 606.
Avertis (Judith), 606.
Avesne (d'), 606.
Avessens (d'), 606-608.
Avet, 608.
Avias (d'), 490.
Avice (Aubin), 516 note, 608.
Avoines ou Avesnes (Le sr d'), voy. Argenson, 339
Aviceau (M.), 609.
Avienne, 609.
Avignon, 609. — (Bertrand), pasteur, 609, voy. aussi 603.—(Madelaine d'), 610.
Avillar, 610.
Avinen (Jacques), 610.
Avis et Avix, 610.
Avisseau (Moïse), 610.
Avit (Catherine), 610.
Avoisotte (Isaac-Armet d'), 610.
Avon ou Avond, 611.
Avrard, 611.
Avril, 612; voy. encore 670.
Avry, 612.
Avy (Isaac), 612; voy. aussi 154.
Aydie (François d'), 618, voy. Aidie.
Ayen (Le comte d'), voy. Noailles, 539.
Aygalliers (d'), 127.
Ayguillon (Antoine), 612.
Ayma (Judith), 613.
Aymar ou Aymard, 613, et aussi 839 note.
Ayme ou Aymé, 613.
Aymedieu, 626.
Aymenart, 613.
Aymer, 613, voy. encore 596.
Aymerici, 614.
Aymerie (Françoise d'), 614.
Aymery (Jehan), 653.
Aymès, 614.
Aymier, 614, voy. aussi 45, 672.
Aymin (Jean), pasteur, 614.
Aymon, 615-626.
Aymonnet (Jean), 626.
Ayral (Louis), 626.
Ayrault, Ayraut, Ayraud, 626-627.
Ayres (d'), 627.
Aysse, 627.
Azaïs, 627.
Azalbert, 627.
Azam, 627.
Azard et Azar, 628.
Azay (Le sr d'), voy. Thévenin, 793.
Azémar, 626, voy. aussi Adhémar.
Azens (Le baron d'), voy. La Garde, 670 note.
Azimont, 628-632 et aussi 616 note.
Azimont (d'), 632.
Azire, 632.
Azon, 632.
Azy (Quentin d'), 632.

B

Babauld, Babault, Babaud, Babaut, 633.
Babaury, 634.
Babelot, pasteur, 634.
Babin, 635.
Babinet, ministre, 635.
Babinot, 635-638.
Babot (Jean), 638.
Babut, Babu, 638.
Bacalan (De), 639-642, et aussi 728.
Bacconeau, 642.
Baccuet, Baccoet, 642.
Bach (Arnauld), 666.
Bachan ou Bachand, 644.
Bachasse, 644.
Bachelar (Antoine), pasteur, 644.
Bachelas (Dominique), 645.
Bacheller, 645-647; voy. aussi 653.
Bachet, 675.
Bachex, 676.
Bachillier (Esther), 646.
Bacles et Bacle, 676.
Baclet, 676.
Bacon, 676-776. — (Arnauld de), 660.
Bacot, 677.
Bacoue, 678 et 659, 665.
Bacourt, 679.
Bacre (De), 679.
Baculard, 679.
Bade (Jodocus et Conrad), 679-687.
Badeau, 687.
Badel, 688-689.
Badelet ou Badellet, 689
Baderon (De), 689.
Badienave, 689.
Badier (Jacob de), 689.
Badiffe, 690 et aussi 125.
Badin (Pierre), 690.
Badius, voy. Bade.
Badoïn ou Badouin, 690.
Badois (Jacques), 690.
Badolet, 690.
Badory, 691.
Badon, 691.
Badou, 691.
Badouet (Suzanne), 691.
Badrian, 691.
Baduel, 691 à 702.
Baduère (Thierry), 702.
Baduhet, ministre, 701.
Baer (F.-C.), 702.
Baffard (de), 703-705.
Bafinbac ou Baffignac, 705.
Bafon (Humbert), 705.
Bafort (Pierre), 705.
Bafour (Le sr de), voy. La Fontan, 705.
Bagalier (Jean), 705.
Bagard, 705.
Bagard ou Bagar (De), 706.
Bagards ou Bagars (Louis de), ministre, 705.
Bagel (G.), 706.
Bageran (Le sr de), voy. Bacalan, 639.
Bagnoux (Judith), 709.
Bagoulle (Jean), 708.
Baguet, de Baguet, du Baguet, 708.
Bahuche, Bahus, Baheux, Bahux, 708.
Baigne-Boucq, 654, 661.
Baigneux (de), 708.
Baignoux, 708 à 709.
Baile, 711 et aussi 713, voy. Bayle.
Baile (de), 709 et aussi 413.
Baile (Charles de), 783.

Bailin, 711, 1078.
Bailbache, 719.
Baillard, 711.
Baillardeau, 711.
Baillaud et Baillau, 711,
Baille, 712-718, voy. aussi 690. — (Esaïe), 713-718 et aussi 510, 511. — (Thomas), 609.
Baille (de), 713.
Baillebache (de), 718-720.
Baillereau (Jacques), 720.
Baillergeau, 712.
Baillet, 720.
Bailleu, Bailleul, Bailleus, Baillieu, Bailleux, 721.
Bailleul, 722.
Bailleur (Séb.), 722.
Bailli, voy. Bailly.
Baillon, 722-723 et aussi 667.
Baillon (de), 723.
Baillou, Bailloux, 723.
Bailly et de Bailly, 723-724.
Bailly, voy. Bailleu.
Bainel (J.), 724.
Bains (Des), 724.
Bais, Baisse, Baise, 725.
Baisselance, 725.
Baix (Mad. de), 725.
Baiz (André de), 278.
Bajau, 725.
Bajet, ministre, 725.
Bajot, 725
Bal, 732.
Balade, 725.
Balaguier, 725 ; voy. aussi 709.
Baleine (Elizab. de), 726.
Balaire, 726.
Balan, de Balan, 726.
Balanger (Marie), 726.
Balanier (Jacques), 726.
Balarand ou Balaran, 726-728 ; voy. aussi 758 note.
Balarcher (Pierre de), 950.
Balard, 726.
Balarin (Jean de), 728.
Balascou (Marie de), 729.
Balay (de), capit., 729.
Balazard, 729.
Balbault (Elizabeth), 729.
Balda de Lastre (Bern.), 729.
Baldare, 729.
Balde (Pierre), 1073.
Balde de Bellecourt (H. de), 729.
Baldi, Baldy, 729.
Baldini (Francisque), 730
Baldran, 730.
Baldy, voy. Baldi.
Baleins, capitaine, 731.
Baleins, 1078.
Baléon (la dame de), 730.
Baleri, 730.
Balès (Michel), 732.
Balet (Isaac), 732.
Balgnerie de Chautard, pasteur, 780.
Balicour, 734.
Balicourt, 730.
Baliau, Balieux, voy. Bailleu.
Baligou (Marie), 732.
Ballanzac (le sr de), voy. Bremond, 648.
Balle, 732.
Balleran, voy. Balarand.
Ballet, 732.
Balliarjau (Marie M.), 711.
Ballista (Chr.), 304 note.
Ballodes (de), 732.
Ballon, 733.
Ballust ou Ballute, 733.
Ballut, 733.
Balmaret, 733.
Balmefresol, 733.
Balmemarin (de), 734.
Balmes, 734.
Balmier, 734.
Balot, 707.
Balsac, 734.
Balset (J.), ministre, 735.
Balsin, 735 ; voy. aussi 734.
Balsine, 735.
Balthasar (Christophe), 736-739. — (Jean), 1006.
Balthasard, 739.
Balzac, voy. Balsac.
Bame (Gilles), 739.
Bamilet (Louis), 739.
Ban (Renaud), 740.
Banal, 740.
Banc dit La Source, ministre, 740.
Bancelin, 741-743 ; voy. aussi 213, 275.
Bancels (J.-A. de), 743.
Bancillon, 744, 751 ; voy. Bansillon.
Bançons, 752 ; voy. aussi 179.
Bancq, 739 note.
Bancy, 739 note.
Bandin (Jacques), 752.
Bandol (Jacq.), pasteur, 752.
Bandon, voy. Baudon.
Banduel, Jean, pasteur, 701.
Bane (de), 753-757.
Banes ou Banis, 752
Banier, 752.
Baniol (M.), 752.
Banne, Bannes, 753 note.
Banos (Estienne), 666.
Banquier (A.), 752
Bansillon (Jean), pasteur, 744 et aussi 841, 842, 946
Bantelu (Le sr de), 964.
Bantheville (Le sr de), voy. Alaumont, 72.
Baoust, 757.
Baptiste (Divers pasteurs), 757.
Barateau, 762
Baratier ou Barattier, 762-767.
Baratz (Jehan), 767.
Barau (Anne), 879.
Bar, 757.
Bar (de), 757-761 ; voy. aussi 728.
Barada (Antoine), 761.
Barade (Jean), 761.
Baradon, 761.
Barafort, 761.
Baraforte (Marie), 761.
Barasnes (Jean de), 761.
Baragnon (Février), 761.
Baraillé, 761.
Baraillon (Pierre), 761
Barandon, 761.
Barangeon, 762.
Baranger, 762.
Baraqua (P.), 762.
Baraste (Joseph), 762.
Barat, 762.
Barate, Baratte, 762.
Barbaste, 775, voy. aussi 98.
Barba, 767,
Barbacane (Moïse), 767.
Barbade (Marie), 767.
Barbançon de Cany, 767-771.
Barbanson (Jean), 771. — (Gaillard de), 653.
Barbarin, 772-775.
Barbaroux, 775.
Barbary ou Barberie, 771.
Barbat, 775-776.
Barbault ou Barbauld, 776-778.
Barbaut des Conches, 778.
Barbe, 778-781. — (Nicolas de), 781.
Barbereau, pasteur, 781.
Barberet (Jacques), 276.
Barberie (Michel), 791.
Barberouses (Jeanne), 781.
Barberoux, 775.
Barbery, 781.
Barbesson (Gailh.), 661.
Barbet, 781.
Barbette (Paul), 781.
Barbeville (Jean), 782.
Barbeyrac, 783, 792, voy. aussi 563.
Barbezieres, 792.
Barbier, 671, 794-796.
Barbier de Francourt (Gervais), 794
Barbier (Robert), ministre, 599.
Barbier (R.), dit de La Croix, ministre, 794.
Barbiez, 798.
Barbiguières, voy. Barbezières.
Barbillon (Jean), 799.
Barbin, 799-802.
Barbin, ministre, 600, 971.
Barbollier (Jacques), 802
Barbot, 802-807, voy. aussi 140, 668, et Barbault.
Barbot de La Porte, 805 ; de La Trésorière, 808
Barbotin, 807.
Barboton (Pierre), 657.
Barbou (Charles), 808.
Barbuot (Claude), 808.
Barbusse, 808.
Barbut, 808.
Barcelle (de), voy. Brabin, 295.
Bard, 809
Barde, 809
Bardeau, 809
Bardel (de), 810 ; voy. aussi 349.
Bardelay (Le sr de), voy. Babault, 634.
Bardes (Jacques), 809.
Bardet, 810, voy. aussi 237.
Bardet du Boisneau, 811.
Bardetis, pasteur, 811.
Bardi, Moïse, 811.
Bardillières (Le sr des), voy. Androuet, 253.
Bardin, 811-813
Bardine (Clauda), 812.
Bardolin, pasteur, 813
Bardon, 813-815 ; voy. aussi 318, 1049, et Bardou.

Bardon (Isabelle de), 1654.
Bardonenche (de), 815-818.
Bardot, 950.
Bardou, 818-820, 1049. — (Marie de), 376.— (Le sr de), voy. Aubert, 430.
Bardou de Couserat, 818.
Bareille, Bareilhes, 820.
Bareits (Paul), 820.
Barelles, ministre, 820.
Baret, 820.
Bareth, 820.
Barette, capitaine, 821.
Bareuil (de), 821.
Bareyre (de), 821.
Barge (Blaise), 821.
Bargeau, 821.
Bargeele, 821.
Bargemont (Digne dit), pasteur, 821.
Bargemont (de), 821.
Bargeole, Bargeolle, 821.
Bargeton (de), 822-825.
Barguenon, 825, et aussi 873.
Barguenous (Jacques et Anthoine), 653.
Barhays (de), ministre, 825, et aussi 888.
Baricave, 826.
Barier (Abel), 828.
Barière, 826.
Baril ou Barille, 828.
Barillaud, ministre, 598.
Barillot, 827, et aussi 578.
Barin ou Barrin, pasteur, 827.
Barion (Marguerite), 827.
Barisey (de), 828.
Baritaud, 828.
Baritaut (Mme de), 828.
Barjac (de), 829-840. — (La dame de), voy. Amalric, 165, 836.
Barjac-Gasques, 835-840 et aussi 587.
Barjac-Pierregourde (de), 829-831.
Barjac-Rochegude, 831-835 et aussi 753.
Barjolle, voy. Bargeole.
Barjon, ministre, 839, note.
Barjon, divers pasteurs, 840.
Barjoux, ministre, 840.
Barle (Mme de), 840.
Barlès (Salvaire), 840.
Barlou (R.), 840.
Barnabo, 859.
Barnabon, voy. Barnavon.
Barnas, capitaine, 840.
Barnaud, 840-855. — (Barthe), ministre, 853. — (Nicolas,) médecin, 840-853; voir aussi 744.
Barnaud d'Espidencier, 854.
Barnauve, 859.
Barnaval, 859.
Barnave (A.-P.-J.-M.), 855.
Barnavon, 859.
Barne, ministres divers, 859, et aussi 839 note.
Barnevol, 859.
Barnhard, voy. Barnaud.
Barnier, 859-861 ; voy. aussi 31, 63.
Barnier (Gabrielle de), 860, 968.
Barnot, 861.
Barnouin, 862.
Baron (Claude), 863. — (Pierre), 866. — (François), ministre, 864. — (Divers), 869.
Baron (de), 865.
Baronius, 737.
Baronnat ou Baronat, 870; voy. aussi 278.
Baronneau (C.-B.), 870.
Baronnière, 870.
Barque (J.), 870.
Barquenon (Denys), 873.
Barraban, 870.
Barrache, capitaine, 871.
Barrachin, 871.
Barrailh, capitaine, 658.
Barraillon (Pierre), 871.
Barral, 871-872.
Barralis (Fançois), 872.
Barran (Henry de), ministre, 872; voir aussi 96.
Barranger (Jean), 878.
Barras, 877. — (Le sr de), voy. Baschi, 914.
Barrat, capitaine, 878.
Barrau, Barrauld, Barreau, 878-880.
Barrau-Marchal, 878.
Barraud, 880-881; voy. aussi 554.
Barraud de la Cantinière (René), 881.
Barraud du Fournil (de), 841, 676.
Barre, 884 ; voy. aussi 880, 885.
Barre (Françoise de), 291, 757, 884.
Barré, 885-888.
Barré (Renée), 876.
B rreau, 884; voy. aussi 878-883.
Barreaux (Le sr des), voy. Guisèle, 884.
Barrefort, 888
Barreil, 888.
Barrelles, pasteur, 888.
Barres (Jean des), 770.—(Pierre des), 888.
Barret, 820. — (de), 770, 888.
Barreuil (de). 888.
Barrhais. 888.
Barri, 888, et aussi 1034.
Barrias, 900.
Barricave (Catherine de), 170;—(Rose et Madelaine de), 826.
Barrier, 900.
Barrière, 900-901. — (Marie de), 963 ; — (Jeanne de), 968. — (François), 382.
Barrières (Le sr des), voy. Aussy, 586.
Barrin, 828, 1064.
Barriton, 901.
Barroche, 658.
Barromères, 901.
Barruel, 901.
Barry (Godefroy de), 889-900.
Bart (Fr. de), 902.
Barta (de), 903.
Bartaud (Pierre), pasteur, 902.
Barthalon, 902.
Barthe, de Barthe, Barthes, 902-906.
Barthélemy, 906-908, et aussi 292, 876, 907-908.
Barthés, 908.
Barthol, pasteurs divers, 908-910.
Barthomier (Jean), 910.
Barthomies (G.), 910.
Barthomieu, 910.
Baruch (Pierre), pasteur, 910.
Baruel (Tim.), 343.
Barutel, 910.
Bary-Mallet (de), 889.
Bary, 888, 889.
Bas (Estienne de), 665.
Basayre (Sam.), 911.
Baschet, 875.
Baschi (de), 911.
Bascle, 922.
Bascoul, 922.
Basdery (Joachim), 922.
Baseilles, 922.
Basin. 922 et aussi 260.
Basnage (La famille), 922-945. — (Antoine), 927. — (Benjamin), 922, voy. aussi 1038. — De Beauval (Henri), 943. — De Frenquenay (Henri), 926, 1015.—(Jacques), 929.—(Madeleine), 929, 1015.—(Samuel), 927 ; voy. aussi 1060, 1064, 1070, 1073.
Basque (Daniel), 922.
Basrin, pasteur, 945.
Bassaget, pasteur, 945.
Basse (Jean de), ministre, 945.
Bassecour, 945.
Bassée (Nicolas), 946.
Bassefontaine, capitaine, 946.
Bassenge, 946.
Basset, 8, 946-949.
Bassiat, ministre, 669.
Bassillac, 391.
Bassillon, 391.
Bassinhac (de), 949.
Bassompierre, 950.
Bassot (Balth.), 951.
Bassy (Pierre), ministre, 951.
Bast (Charles), 951.
Bastard, 951-952.
Bastard d'Estang (de), 952.
Bastide, Bastid, 953-956, et aussi 384, 578, 916 note.
Bastide (Jacques), pasteur, 595.
Bastide (Malzac, dit), ministre, 628.
Bastie, 373, 956-957.
Bastien (Sébastien de Roux, dit le capitaine), 957.
Bastier, 958.
Basting (Jérémie), pasteur, 958.
Bastrée (Marie et Jeanne), 958.
Basty (Elisabeth), 958.
Bastye ou Bastie (Isabeau et Marguerite), 958.
Bataillard, 958.
Bataille ou Bataillie, 959.
Bataille (Claudine de), 315, 318.
Batailler, 959, et aussi 818.
Batally (Mlle), 960.
Bataranieu (Henri), 961.
Batereau (Estienne), 961.
Baternay (Gabrielle de), 770.
Batet (Joseph), 961.
Bateux (Jean), 961.
Batigne, 961.
Batignes (des), 961.
Batin (Richard), 961.
Baton, 961.
Batry, 961.
Batsale, 961.
Batte, 962.

Batti, 962.
Battier, 962.
Batut, 962.
Baty, voy. Batti, 962.
Batz (de), 962.
Bau, voy. Ban.
Bauche, 964.
Bauchenu, 934.
Baucus, voy. Ban.
Baudan, 965-978, et aussi Yves de B., 339; — (Charles de), 860.
Baudart (Daniel), pasteur, 972.
Baude, 972, et aussi 400, 662.
Beaudean (de), 972-978, et aussi 527, note.
Baudecourt, 978.
Baudesson, 978-982.
Baudesson de Chanly, 979.
Baudet, 982, voy. aussi 654.
Baudier, 983-989. — (Sara), 603. — (Dominique), 983.
Baudin, 989-993; voy. aussi 276.
Baudiné (Jacques de Crussol, sr de), 494, 582.
Baudius, voy. Baudier.
Baudoche, 69.
Baudoin, voy. Baudouin.
Baudon, 993; voy. aussi 380.
Baudonnet (Paul), 972.
Baudouin, 993-1013; voy. encore 44, 525. — (Guillaume), 1005.
Baudoziauus, voy. Airebaudouse, 67.
Baudroux, 1013; voy. aussi 45.
Baudry, Baudri, etc., 1014.
Baugerie (de), 1027.
Baugier, 1027; voy. aussi 405.
Bauhin (Jean), 1016-1022; voy. aussi 322 note. — (Gaspard), 1022. — (Jean-Gaspard), 1026.
Baulac (de), 1028.
Baulacre, 1030.
Bauldry (Paul), 1014; voy. aussi 929.
Baulès, 1031.
Baulo (Abraham), 1032.
Baulot, 1031.
Bault (René), 870.
Baulx (Estienne de), pasteur, 1041.
Baume, 1032.
Baumefort (P. de), 1032.
Baumel et Baumelle, 1032.
Baumer (P.), 1032.
Baumier, 1032.
Bauny, 1032.
Bauqué (Jean), 1033.
Bauquemare, 1032.
Bauquet (Le sr de), voy. Chamuron, 880.
Bauqui (Jean), 1033.
Bauquier (Jean), 1033.
Baurain (Ant.) 1033.
Baure (de), 1033; voy. aussi 391.
Baures (Ant.), 1033.
Baurin (Jacques), 1033.
Baurs (Bernard de) 885.
Bausen, 1036.
Baussais (de), 1033.
Baussatrau (Pierre), ministre, 1034.
Baussay (de), voy. Baussais.
Baussenc (P.), pasteur, 1036.
Bautru, 1036.
Bauve (Charles de), 1036.
Baux (Gaspard), pasteur, 1042.
Baux (Jean-Maximilien de), ministre, 1037. — Samuel, 1040.
Baux (des), 918 note, 1037.
Bayancourt, 1045.
Bayard, 1049-1053.
Bayen (Anne de), 292.
Bayeux, 1053.
Bayle (Jean), ministre, 815.
Bayle (Pierre), 16, 407, 934, 936, 1053.
Baylens, 1073.
Bayley, 721.
Baylin, de Baylin, voy. Bailin.
Baymon, 1078.
Bays, 1078.
Bayze, 1056.
Bazan, capitaine, 404.
Bazel, 1078.
Bazes (Marc de), 660.
Bazet (Pierre), 654.
Bazian (le baron de), 665.
Bazille, 1078.
Bazin, sr de Cherville, 1078; sr de Limeville, 1084.
Bazin (Divers), 1085.
Bazin (Jacques), 1085.
Bazire, 1086.
Bazoche (Marguerite de), 108.
Beale (Thomas Barbot), 605.
Bé. — Buzay.
Beauchamp (Le sr de), 823.
Beaudouyn (Jeanne), 1008.
Beaufort, 305, 1083.
Beaujeu (Le sr de), voy. Mesnil Simon, 690.
Beaulieu (de), 461, 902, 1083.
Beaumont (Françoise et Jeanne de), 342. — (Marguerite), 382. — (Jules), 647. — (Joachim et Rachel), 732. — (Jacques), 733.
Beaumont (Le sr de), voy. Baillehache, 718. — (Le duc de), 96.
Beauregard (Le sr de), 91. — Voyez Angliers, 262, Artiganoue, 404; Autort, 589; Laurens, 833.
Beauregard (Rachel de), 959.
Beausobre (Is. de), 231, 233, 379, 406, 742.
Beausoudun (Le sr de), voy. Amyrault, 165.
Beauval (Le sr de), voy. Basnage, 929.
Beauvau (Elizabeth de), 144.
Beauvau d'Espence, 11, 259, 434.
Beauvoir (Le sr de), voy. Lafin-de-Salins, 103, 110. — (Claude de), 753.
Bec (Pierre), 416.
Becandelle (Marie), 262.
Bécasse (Daniel), 545, 546.
Becherau (Le sr de), voy. Baudouin, 1009.
Beck (Constance), 684.
Becquignoles (Le sr de), voy. Artis, 403.
Bédé (Elie), 252. — (Jean de), 57.
Bedorede (Pierre), 666.
Begoles, 115.
Beguey (Martin), 655.
Beins (Le sr de), voy. Biemy, 275.
Belandelle, 262.
Béliard (Marie), 283.
Bellay, 839, note.
Bellecombe (J. de), 426.
Bellehache, 720.
Belleins (Joannes), pasteur, 329.
Bellemare (Le sr de), voy. Basnage, 929.
Belleval, 1050.
Belleville, 1050.
Belleville (Le sr de), voy. Baudouin, 1009. — (Jules de), 647.
Bellicat, 261.
Bellot, 887.
Bellue (Pierre), 656.
Belly (Jean de), pasteur, 329.
Belœil (Le sr de), voy. Baudouin.
Belot (Jeh. Reymond), 668.
Beluteau (Marie), 777.
Bénard (Antoinette de), 27.
Benesse (Guilh.), 875.
Benjan, 918 note.
Beniel (Pierre), 602.
Bennes (Paul de), 633.
Benoit (Elie), 217, 406.
Benoist (François), 379. — (Guil.), 664.
Berandon, 762.
Béranger (Clauda de), 319.
Berard (Romain), 653.
Bérauld (Michel), ministre, 304, 314, 809. — (Théop.), 314. — (Abigail), 809.
Bérée (Theognoste de), 433.
Berenger, historien, 7.
Bergemont, ministre, 824.
Berger, 33, 306.
Bergeries (Pierre des), 409.
Bergier (Pierre), 75.
Beringhen, 481, 1060.
Berhé, ministre, 839 note.
Bermond, 616 note.
Bernabo, 659.
Bernard (Jean), capitaine, 839 note.
Bernard (Ramonde de), 677.
Bernard (Divers), 28, 278, 279, 663, 666, 671, 674, 862, 1072, 1083.
Bernardi (Marguerite de), 319.
Bernay (Le sr de), voy. Banay, 579.
Berne (Louis), 378.
Bernhard (Denyse), 1018.
Bernod (Charles), 279.
Bernote, 886.
Bernon (Marie), 401. — (Gabriel), 627. — (Arnaud de), 55.
Béroalde (Mathieu), 409.
Beronis, pasteur, 304.
Bertauld (Jeanne), 723.
Berthelier (J. J.), pasteur, 744.
Berthelin (Jean), 46.
Berthelot, 586.
Berthu (François), 663.
Berthus (Gilbert), 652.
Berti (Le sr de), 965.
Bertin, 683.
Berton (Anne), 627.
Bertrand (Divers), 426, 665, 668, 673.
Bervil (Tim.), 343.
Besancourt, capitaine, 20.
Besard (Jeanne), 614.
Besle (Le sr de), voy. Du Lion.
Bessay (de), 923.

Besse (Phil.), 817 note. — (Michel), 657.
Besson (Esaïe), ministre, 322. — (Pierre), *id*. 329 note.
Béthune (Maison de), 57. — (François de), baron de Rosny, 106, 110, 704. — (Maximilien I de), duc de Sully, 304, 358, 487, 488, 977. — (Maximilien II de), marquis de Rosny, 977.
Betoule, 630.
Bétut, 111.
Betz (de), 557.
Beurlin (Jean), pasteur, 910.
Beuvrière (Mad. de), 195.
Beynac (Arnauld de), 662.
Beyne (César de), 781.
Beyssac (Le sr de), voy. Vacquey, 650.
Beytier (Cristofle), 701 note.
Bèze (Théodore de), 56, 98, 321, 322, 630, 631, 686, 767, 795, 851, 947, 1002.
Bezier (de), 1031.
Béziers (Jeanne), 1033.
Biard (Jean), 409.
Biche-Toucheronde (Le sr de), voy. Tissard, 274.
Bidache (La dame), 827.
Bidal (L'abbé), 617.
Biemy, 278.
Bien-Assis (Roger de), 680 note 2.
Bienville (Le sr de), voy. Baillehache, 719; Barthélemy, 908.
Biffre (Claude), 857.
Bigaran (Le sr de), voy. Bacalan, 839.
Bigot, 652, 656. — (Catherine), 697; — (Guillaume), 694-98, 699. — (Charles), 633.
Bilhache, 720.
Billot, ministre, 274 — (Le sr de), voy. Aspières, 412.
Bilouet (Martin), 655.
Biraud, 1035.
Biron, 110, 391.
Birot (Divers), 209, 412.
Biscarron (Martin et Vincens), 654.
Bistarron (Simon), 669.
Biton (Catherine), 999.
Bizet (Pierre), 1011.
Bizot (Marie), 139.
Blacons (Le sr de), 338.
Blagnac (Le sr de), voy. Arbalestier, 306.
Blain (Marguerite de), 763.
Blainville (Le sr de), 417, 714.
Blair (Madelaine de), 395.
Blais (Pierre), 654, 655.
Blanc, ministre, 839 note.
Blanc (Divers), 240, 653, 656, voy. Albus.
Blanc (Le sr de), voy. Blary, 71.
Blanchard (Jehan), 663.
Blanchet (Jehan), 661.
Blanlouet (Le sr de), 681.
Blansac (Le sr de), voy. Aymès, 614.
Blatière (de), 918 note.
Blau (Le sr de), voy. Rouvière.
Blauchet (Jehan), 655.
Blauzac ou Blausac (Le baron de), voy. Arbaud, 307.
Blegny (Nic. de), 1063.
Blein (Pierre), 280.
Blesset (Louis et Jean), 611.
Blois ou Bloys (de), 616, 649.
Blondel (David), 189, 205, 437. — (Moïse), ministre, 212. — (Jeanne), 558. — Voy. 1038.
Blossac (Le baron de), voy. Blauzac.
Blosset (La dame), 816.
Blouin (Estienne), 663.
Bloys (Robert), 656.
Bocarut (Marguerite), 825.
Bochart (Samuel), 718, 1040. — (René et Marie), 1040.
Boche (Nicolas), 951.
Bodin (Jehan), 553.
Bohelimer (de), 1028.
Boileau, 363, 918 note.
Boileau de Castelnau, 558, 860.
Boirie (Charles de), 664.
Bois (La dame du), voy. Cellier, 601.
Bois (Esther des), 721.
Boisbreton (Le sr de), voy. Barbezières, 793.
Bois-du-Lys (Le sr de), voy. Baffard, 703.
Boisgrenier (Le sr de), voy. Guéribalde, 587.
Bois-Guiheneuc (R. du), 180.
Bois-Kergrois (Le sr du), voy. Avaugour, 604.
Boisneau (Le sr du), voy. Bardet, 811.
Boisnet (Sarrau, sr de), 1083.
Boisnier, 206.
Boisnormand, ministre, 98, 872.
Boisot (Jean), 864.
Boisroux (Le sr de), voy. Barbezières, 793.
Boissard (J.-J.), 558. — (Françoise) 634.
Boisse (Le sr de), 977, 1016.
Boisseau (Jean), 636.
Boisseul (Jean), ministre,, 865.
Boissières (de), 664.
Boisson (J.-L. de), 43.
Boisvert, capit., 1029.
Bollieu, 279.
Bollo, voy. Baulot.
Bolotus (J.), 1031.
Bombart (Louis), 824 note.
Bon, voy. Ban.
Bonafoux, 734.
Bondon (Guill., Benoist, Pierre), 655.
Bonaparte (Napoléon I), 888, 990.
Bone (Le sr de), voy. Angiboud, 261.
Bonencontre, 714. — (Sam. de), 760 note.
Bonet (Marg. de), 123.
Bongrain (Marie), 802.
Bonier (Jacques), 670.
Bonin, 672.
Bonjour (Estienne), 281.
Bonlieu (Le sr de), voy. Asnières, 648.
Bonnafous (Jean), pasteur, 165, 954.
Bonnart (Susanne), 411.
Bonneau (Divers), 657, 669.
Bonnefilles (Le sr de), voy. Arnauld, 356.
Bonnefon (Martin), 657.
Bonnemie (La dame de), voy. Du Sy, 266.
Bonnemont (Le sr de), voy. Baudouin, 1009.
Bonnesseau (Perrette), 803.
Bonnet (Divers), 28, 382, 674.
Bonneuil (Geoffroy de), 662.
Bonnevin (Marie de), 596.
Bons (de), 558.
Bontemps (Olympe), 585.
Bontoux (Doucette), 563.
Bontoux (Jean), 241.
Bonvilar (Jeanne-Marie de), 170.
Bony, 838.
Borda, 666.
Bordac (David), ministre, 776.
Bordeaux, capitaine, 973.
Bordenave (Nicolas de), 8.
Bordepaille, 674.
Bordes, ministre, 662.
Bordes (de), 259.
Bordes (Marguerite de), 80.
Bordier (Guillaume), 387. — (Nicolas), 388.
Bordilhey (David de), 667.
Borne (Marthe, ou Marie de), 342.
Boron (René), 672.
Borridonne (Marie), 993.
Bosc de La Calmette, 1084.
Boscole (Le sr de), voy. Normanvill 259.
Bosnier (Louise de), 587.
Bossatran, voy. Baussatran.
Bossion (Daniel), 1013.
Bossuet, 933, 934, 935, 938.
Botel (Pierre), 657.
Botevereuc (de), 1028, 1029.
Bothelier (Jehan), 672.
Bothereau (Anne), 33.
Bothereau sr d'Aulnières, 1683.
Bottin (Aimée de), 133.
Botuerue (de), 1028.
Bou, voy. Ban.
Boubers (Les dames de), voy. Aigneville, 54.
Boubila (Joséphine), 171.
Boucard, Boucart (Guil.), 671, 672.
Boucaud, 823.
Bouchade (Antoinette), 70.
Bouchard d'Aubeterre, 641, 647.
Bouchault, 675.
Bouchavannes, voy. Bayancourt, 1046.
Bouchereau, ministre, 485.
Bouchet (Divers), 574.
Bouchier (Pierre), 280.
Boudet (Jacques), 653, 661.
Boudinot, 1053.
Boudon (Le capitaine), 660.
Boudon (Pierre), 661.
Boudonnac (Jacq. et Jehan), 671.
Bouer (Joseph), 1035.
Bouffard (Le comte de), 737.
Bouffard-Madiane (de), 737.
Boufflgnac (Marthe), 1031.
Boufflers (Le marquis de), 758, 759.
Bouffon (Estienne), 665.
Bougier, capitaine, 392.
Bouillon (Claire), 1085.
Bouillon (G. R. de La Marck, duc de), 258. — (Henri de la Tour d'Auvergne, duc de), voy. La Tour d'Auvergne. — (Mademoiselle de), 77, 195.
Bouit, pasteur, 365.
Boujon (Jacob), 590.
Bouju (Mathurin), 91. — (Thibaut), 339.

Boulaine (Pierre), 661.
Boulaire, 654.
Boulenger (Christophe de), 1006.
Boulesteys (Jeanne), 411.
Boulineau (Simon), 671.
Boulleau (Jeanne), 180.
Boullion (Anthoine), 278.
Bouquerel (Jean), 642.
Bouquet (Louise), 209.
Bouquey (Raymond, Amanieu, Pierre), 650.
Bourbal (Mathieu), 413.
Bourbon (Antoine de), 96, 98, 100, 263, 336, 795, 995, 997. — (Catherine de), duchesse de Bar, 178, 507, 587. — (Charles de), 997. — (Eléonore de), 456, 458. — (Henri de), prince de Condé, 600, 734. — (Henri II de), prince de Condé, 587. — (Louis Ier de), prince de Condé, 98, 108, 336, 383, 489, 580, 590, 600, 768, 892, 895, 1003.
Bourbon-Busset (Suzanne de), 114.
Bourbon-Malause (Sam. de), 417.
Bourchenin, 577.
Bourdac, voy. Bordac.
Bourdeille (André de), 545.
Bourdenave (Elizabeth de), 715.
Bourdezières, 717.
Bourdon (Charles), 39.
Bourdin, 279.
Boureily de Roque-Servières (Catherine), 84.
Boureuille (Le sr de), voy. Aulnis, 578.
Bourg (René), 67.
Bourg (Le sr du), voy. Barjac, 831.
Bourgade dit La Veille, 26.
Bourzel, 1038.
Bourgon (Le sr de), voy. Barbezières, 793.
Bourguet, 7.
Bourniquel (Le vicomte), 105.
Bournizeaux (de), 742.
Bourreau (Mina), 441.
Bourry (de), 476.
Boursault (Nic.), 669.
Boursier (Jean) 277.
Boursiguot, 673.
Bousquet (Madelaine de), 40, 43. — (Louis de), 929.
Boussac, ministre, 839 note.
Bousseau (Mathurine), 803.
Bousson (Le sr de), voy. Barré, 885.
Boutailhs (Nantie de), 666.
Bouteron (Pierre), 670.
Bouthault (Guillemine), 551.
Boutin (Nicolas), 654.
Bouton (Pierre), 653. — (Marie), 803.
Bouvat (Catherine), 381.
Bouveran (de), 601.
Bouy (G. de), 705.
Bouyer (Rachel-Esther), 1063.
Bouyn (Bernard), 654.
Bouzanquet (Gabrielle de), 967.
Bowdoin, 1013.
Boyer, 668.
Boyleau (Jehan), 655.
Boyleau (Anne de), 861.
Boyrac (Le sr de), voy. Daudaux, 650.
Boysseau (Pierre), 651.
Boysverd (Le capit.), 664.
Boysvert, 667.
Boytheau (Marie), 879.
Bozard (Blaize), 662.
Bracaud, 653.
Brachet (Françoise de), 266, 428.
Brachet de la Milletière (Théoph.), 188, 196, 714, 916, 923.
Brachon de Bevilliers (Madeleine de), 929.
Bragaze, 839 note.
Braigneau, 668.
Brais (Samuel de), pasteur, 970.
Brana (Le sr du), voy. Rustaing, 649.
Branche (Guill.), 668.
Bransac (de), 601.
Bras, 913.
Brasier (Pierre), 642.
Brassalay, capitaine, 391, 392.
Brassard (Isaac), ministre, 1055.
Brassard (Marie de), 1055.
Brassay (Claude), 656.
Brazy (Henri), ministre, 633.
Brébard (Marie), 402.
Brebaudet (Le sr de), 294.
Bréhé, 742.
Brelay (Jehan), 658.
Bremaud (Pierre), 670.
Bremer (Elisabeth), 403.
Bremond (Charles), 648, 669.
Bremond (Josias de), 396. — (Fran. de), 648.
Bresillas (Le sr de), voy. Rabaine, 649.
Bression (Pierre), 671.
Bretauville, 441.
Brethon (Estienne), 668.
Bretigny (de), 918 note.
Bretinières (Le sr des), voy. Baussais, 1093.
Breton (Guill.), 668.
Breton (Enoch de), 1083.
Breuil (Le sr de), voy. Auzy (d'), 598.
Breuil (Le sr du), voy. Chalmot.
Breuillet (Jacques), 668.
Brevet (Marie), 805; — (Marg.-Henriette), 1033.
Brez (Jacques), 116.
Briançon (Mme de), 170.
Briçonnet, 297.
Bricot (George et Nicolas), 653.
Bridan (Bernard, Estienne et André), 658.
Brie (de), 670. — (Sarrau, sr de), 1083.
Brienne (Le sr de), voy. Averboult, [illegible]
Brieulles (le sr de), voy. Bayard, 1049.
Brignac, capitaine, 103.
Brignon (Louise de), 756.
Brinqueman (Françoise et non Marie), 771, 772.
Brion, 654.
Briot, 964.
Briquemaut, capitaine, 103, 220, 409, 417.
Brison (de), 715.
Brissac (Anne S. de), 88.
Brisson (François), 33; — (Marie), 558.
Briting (de), 918 note.
Brizay (de), 641.
Brocca (Raymond), 842.
Broche (Etienne), pasteur, 344, 754 note.
Brocq (Marie), 465.
Brosset (Susanne de), 335.
Brostera (Julien), 655.
Brou (de), 601.
Broullat (du), voy. Du Broullat, 250.
Broussard, 578.
Brousses (Le sr des), voy. Jolly, 545 note.
Brousson (Claude), 688, 908.
Brouter (André), 281.
Broutet, 278.
Brouzel, 839 note.
Brucher (Michel), 1006.
Bruères (Le sr des), 266.
Bruette, 1049.
Brueys (Pierre de), 17. — Autres: 82, 4 4, 757, 833, 967, 971.
Brugnac (Le sr de), voy. Daudaux, 6 0.
Bruguière (Jeanne de), 1034. — (Paule de), 1076.
Brujas, 917 note.
Brulats (Le baron des), 1050.
Brumond (Madeleine), 594.
Brun (Nestor), ministre, 166.
Brun (Fulgence), récollet, 748, 749.
Brun (Divers), 399, 426, 438, 523, 653 655, 667, 916.
Brunel (Louis), 425.
Brunet (Jacques), ministre, 1055.
Brunet (Divers), 281, 654, 657, 663.
Brunet de Rochebrune (Henriette), 1011.
Brunswick (Le duc de), 1010.
Brussault (Mathurine), 803.
Bruyères (Isabeau de), 877.
Buc (du), voy. Du Buc.
Bucelli (Louis), 61.
Bucer, 692.
Budé (Jehan de), 139; — (Catherine), 267; — (Guillaume), 700; — (Anne), 908.
Budos (Gabrielle de), 566; — (Jacques de), 753.
Bugnon (Le sr du), voy. Allaire, 140.
Buhort (Jacques), 649, 653.
Buisson, 349.
Bullinger (Henri), 947.
Bullion, 267, 280.
Bunel, 382, 708.
Buraud, 28.
Bure (Annet), 667.
Buret (Jean), 400.
Burga (Raymond), 650.
Burges (Anne de), 29.
Burine (Madeleine de), 64.
Burlamacchi (Renée), 493, 525.
Burlas (Le baron des), voy. Brulats.
Burle (François, Jean, Arthus, Henry de), 648.
Burlet, 280.
Bury (Marguerite de), 353.
Bussac (Le sr de), voyez Champs, 648.
Busselot (Jacques), 946.
Bussière (de), 243.
Bussy (Le comte de), 13.
Buvelot (Susanne), 948.
Buzanval, 449.

Buzay (Le s^r de), voyez Barbot, 803, 804.

C

Cabanes (Bachelar dit), 644.
Cabanes (Le s^r de), voy. Baudan, 967.
Cabaney (Arnauld), 668.
Cabanieulles (Le s^r de), 821.
Cabanis (Divers), 380, 736.
Cabiac (Le s^r de), voy. Bane, 754.
Cabiron (Jean de), 908.
Cablat (Jacques, 734).
Cabrid, 617 note.
Cabrières (Le s^r de), voy. Bargeton, 823.
Cadeau (Nicolas), 678 note.
Cadenous (Le s^r de), voy. Barjac, 837.
Cadio, 601.
Cadot (René), 649.
Cadours (Marthe), 781.
Cadroy (Anthoine de), 657.
Cagnard (Louis), 431.
Cagnas, 663.
Cailhault (Jehan), 673.
Caillau (A.-G.), 662.
Caillaud (Renée), 805.
Caissargues (Le s^r de), voy. Barnier, 860.
Cajan (Le s^r de) ou Gajan, voy. Albenas, 80, 86.
Caladon (Louise et Thomasse de), 380. — (Anne de), 755. — (Diane), 837.
Calignon, 833.
Calignon (de), voy. Ambesieux.
Calonge, 338.
Calonges (Le s^r de), 662.
Calonne (Jeanne de), 1046.
Calvairac (Suzanne de), 908.
Calvet, 163.
Calvière (Claudine), 62. — (Nicolas), 82. — (Guillaume), 82, 901.
Calvière (Claudine de), 349.
Calvin (Jean), 73, 75, 197, 216, 570, 635-637, 645, 661, 686, 687, 692, 698, 700, 995, 1002, etc.
Camau, 659.
Cambion (Jeanne de), 972.
Cambis (Marguerite de), 134, 832 note.
Cameron, 185, 186.
Camou d'Ossenx, 566 *bis*.
Campagnac (Pierre de), 899.
Camparnaud (Le s^r de), voy. Bar, 760.
Campet, 660, 674.
Campoliès (Le s^r de), voy. de Barrau, 677.
Campsillon ou Camtillon (Le baron de), voy. Tournemine, 362, 604.
Canadas, 651.
Canart (Pierre), 670.
Canaye (Madelaine de), 1051.
Candelly (Jehan), 675.
Candiac (Le s^r de), voy. St-Véran, 754.
Canole (Simon), pasteur, 709.
Canon (Claude), 811.
Cansillon (de), 362 note.
Cantault (Arnaud), 675.
Cantilhac (Arn. de), 667.
Cantoris (Sibille de), 871.
Capblanc, 663.
Capdeville, pasteur, 9. — (Jacques), 665.
Capdeville (Bernard de), 650.
Capel (Guy), 651.
Capeyron (Guil.), 673.
Capluc (Catherine de), 837.
Cappel (J.), 204. — (Jacques), 1014. — (Louis), 186, 205, 211, 1014. — (Marie), 157.
Cappon (Madeleine de), 968.
Caraccioli (Jean-Ant.), 768.
Carboust, 169 note.
Cardet, 918 note.
Cardilhac (Jeanne de), 521, 524, 526, 735 note.
Carelet (Le s^r du), voy. Le Couteur, 1040.
Carescauses (Le s^r des), voy. Pibel, 61.
Carges, 835.
Caritat (Paul et Olympe de), 864.
Carles (Antoine), 862.
Carlot (Pierre), 670.
Carlot (Ed. de), 344. — (Marguerite de), 756.
Carmel (Jean ou Gaspard), ministre, 1028.
Carnine (Le capit.), 66.
Carnon (le baron de), voy. Folquier, 63.
Caroli (Pierre), 292, 773.
Caron (Constance), 48.
Carray (Ant.), 324, 326.
Carré (Anne), 252.
Carrié, 1049.
Carrière (Divers), 659, 669, 901, 918 note.
Carron, 282.
Cartaut, ministre, 414.
Cartier (Abr.), 47.
Carus Larebonius, 1069.
Casaban, capitaine, 391, 392.
Casamayor (Arn. de), ministre, 296.
Casau, 667.
Cassagnolles (de), 918 note.
Cassaigne ou Cassagne (Anthoine), 652, 661.
Cassanas (Le s^r de), voy. La Valette, 380.
Cassander (Georges), 995, 1002.
Cassanet (Gaston et N. de), 660.
Cassebonne (Jérôme), 872.
Castagnet (Le s^r de), voy. Duchesne, 664.
Castaignet, 665, 666.
Castaing (Divers), 659, 665, 667.
Castalion (Sébastien), 321-332, 685.
Castanet, 25, 612.
Castanet (Le s^r de), voy. Brun, 916.
Castel (Le s^r du), voy. Basnage, 926.
Castelbajac (Le s^r de), voy. Durfort, 417.
Castelbouc-du-Breuil (Le s^r de), voy. Barjac, 837.
Castelnau (Le s^r de), voy. Bayard, 1051; — Boileau, 558, 860.
Castelnau de Chalosse (Le baron de), 893, 895, 898, 973.
Castellas (Jehan de), 278.
Castelpers (Charlotte de), 385.
Castelverdun (Louise de), voy. Bar, 666.
Castera, 663.
Castera (Laurens du), 659.
Castet (Divers), 667, 668.
Castet (Georges et Bertrand de), 668.
Castetja (Gaston de), 662.
Castilhon, 662.
Castilhon (Le s^r de), voy. Bargeton, 824; Batrale, 962.
Catelan, 189.
Cathalongne, 667.
Cathus, capitaine, 659.
Catineau (J.), 1027.
Caubiot (Jeanne de), 972.
Caudaval (Le s^r de), voy. Dusserre, 1051.
Caumond (Josué de), 514, 516 note.
Caumont (de), 137, 138.
Caumont de La Force (François de), 111. — (Jacques Nompar de), marquis et duc de La Force, 363, 487, 488, 905, 919, 977.
Caunegre (Bernard de), 666.
Caussade (Les barons de), voy. Aliès, 137. — (Jehan de), 649.
Caussade (M. de), 509, 513.
Causse (Jean), pasteur, 742, 743, (Marie), 260. — (Raimond), 656. — (Marguerite), 920.
Causses (Suzanne de), 872.
Cauvin (Anne), 645.
Cauvous (Le s^r de), voy. Aspières, 412.
Caux (de), ministre, 414.
Cavagnes, 109.
Cavanhac, 726.
Cavennes (Le s^r de), voy. Bane, 756.
Cayart (Jean), 215.
Cayet (P. V. de), 21.
Caylus (Mme de), 532, 535.
Cazalet (Jean), 315.
Cazalis, 664. — (Le sr de), voy. Barre, 660, 665, 882.
Cazalla (Guill. de), 666.
Cazaul (Jehan), ministre, 659.
Cazemajor (Jeanne), 781.
Cazenave (de), 660, 667.
Cazenouve (Jehan et Jacques), 667.
Cazin (Jehan), 668.
Cellarier, 280.
Cellier (Jeanne du), 601, 604.
Cemitiere (Jehan), 651.
Cemond (François), 556.
Centon (François de), 818.
Cerceau (du), voy. Androuet, 246.
Cérisy, 926.
Cernay (Jean de), 259, 261.
Cest (Le s^r du), voy. Airebaudouze.
Chabannes (Jehan), 671.
Chabaud, 918 note.
Chabert, 278, 862.
Chabiraud (Dlle), 313, 1013.
Chabrey, ministre, 287. — médecin, 1021, 1026.
Chabriac (Le s^r de), voy. Asnières, 411.
Chaffin (Le s^r de), voy. Baudet, 982.

Chaigneau, 651, 652.
Chaillet (D.), pasteur, 327.
Chaillon, capitaine, 664.
Chaillot (Le sr du), 653.
Chaillou, 658, 660.
Chailus (Le sr de), 882.
Chalas (Gabrielle de), 757.
Chalendos (de), voy. Lhuillier, 596.
Chaligné (La dame de), voy. Appelvoisin, 587.
Challes (Isabeau des), 266.
Chalmet (Anne), 599.
Chalmot (G.-A. de), 1044.—(Jacques), 551.—(Jacques), ministre, 586.
Chalons (Jean), 1006.
Chalou (Suzanne), 172.
Chaluce (L'abbé), 1035.
Chambaud de Fleury (Charles), 1012.
Chambaud (de), voy. Argence et St-Léger, 134, 135, 338.
Chambelly (de), 398.
Chambereau (Helies), 672.
Chambert (Helliot), 675. — (Ferry), 1020.
Chambeson (Le sr de), voy. Aleyrac (d'), 134.
Chamblai (Le sr de), voy. Arnaud, 369.
Chambolive (Jehanne de), 414.
Chambon (Jean), 75.
Chambret (Le sr et marquis de), voy. Pierre Buffière, 295, 455.
Chambrun (de), 594.
Chameran, 28.
Chamier (Daniel), ministre, 46 note, 484, 499. — (Adrien), 71, 344, 815.
Chamin, 426.
Champaigne (Le sr de), 664.
Champaigneu (Le sr de), voy. Renaud, 555.
Champallard (Le sr de), voy. Amproux, 179.
Champannais (Jehan), 652.
Champanois, 1035.
Champfleury (Le sr de), voy. Gombault, 648.
Champillon (Raymond), 658.
Champiney (Le sr de), voy. Bardonenche, 817.
Champion (Bonaventure), 964.
Champlouet (La dlle de), voy. Amours, 180.
Champoléon, 913.
Champré (Mme de), 34 et note.
Champrosé (Le sr de), voy. Barbot, 802.
Champrobin (Le sr de), voy. Amyraut, 206.
Champrosay (Le sr de), voy. Baudoin, 1009.
Champs (de), voy. Allemand, 145. — (Le sr de), voy. Thouvois, 344. — (Gaston des), 263. — (Jacq. des), capitaine, 648, 896.
Champvans (Le sr de), voy. Andelot, 236.
Champvert (Le sr de), voy. Ilaire, 756.
Chamuron (Roland de), 660.
Chamus (Augustin), 651.
Chanbon (Le sr de), voy. Barbarin, 775.
Chanceaux (E. Breton, sr de), 1083.
Chandellet (Jehan), 674.
Chandieu, capitaine, 896.—ministre, 176.
Changues (Le sr de), voy. Marin, 661.
Changy (Le sr de), 278.
Chantebœuf (Pierre), 281.
Chantegrenelle (Le sr de), voy. Arnauld, 556.
Chanterac, capit., 649.
Chantereau (Jeanne), 209.
Chapays (Clauda de), 146.
Chapeau (Catherine), 336.
Chapel (de), 44.
Chapel-Cardet (de), 170.
Chapelle, 724.
Chaperon (Divers), 378, 671.
Chaperoul (Joseph), 672.
Chaponneau, pasteur, 773.
Chappellain, 669.
Chappelle (Jehan), 657.
Chapuys (Mathurin), 400.
Charbonneau, 277.
Charbonnet, 632.
Chardavoyne (Odet), 652.
Charenci (Jacques de), 818. — (Madelaine de), 818.
Chargelègue, 578.
Charlagnet (Jehan), 668.
Charles IX, roi de France, 102-110, 843, 1004.
Charles II, roi d'Angleterre, 1039.
Charles (Paul), pasteur, 315. — (Marie-J.), 15. — (Clauda), 964.
Charleton (Jeanne), 779.
Charlopin (Guillaume), 653.
Charly (Le sr de), voy. Carisey, 829.
Charpentier, 1005.
Charras (Elizabeth et Henriette), 154.
Charreton (Claude), 279.
Charretier (Franç.), 654.
Charrier (Françoise), 44.
Chartier (Divers), 401, 658.
Chartres (Le vidame de), voy. Vendôme, 336, 493, 579, 582, 768.
Chassandy (Pascault), 649.
Chasseloup (Loys), 652, 673.
Chasse Messe, capit., 645.
Chasseraut (Pierre), 655.
Chastaney, 279
Chasteaumorand, 279.
Chasteauneuf, 893.
Chasteauneuf (Le sr de), 597, 978. Voy. Pandin; — Le marquis de), 923. — (Isabeau de), 134; — (Blanche de), 556.
Chastelus (Le sr de), voy. Desgoutes, 281.
Chastenay (Gaspard de), 829.
Chatagneau, 1035.
Châteaugaillard (Le sr de), voy. Arnauld, 361.
Chateaupers (Le sr de), voy. Barrauld, 879.
Châteauvoult (Le sr de), voy. Aloue, 157.
Châteauvieux (Le sr de), voy. Bane, 757.
Chatelaillon (Le baron de), voy. Courault, 338, 515, 1010.
Châtillon (Odet de), 336, 768, 822, voy. Coligny. — (Gaspard de Coligny, comte de), 589, 750, 751, 756, 916, 977.— (François de Coligny, seigneur de) 58, 586. — (Mme de), 484. — (Guy-Paul de), 127.
Chaufepied, ministre, 671.
Chauffepié, 714, 975.
Chaulag ou Chaulay, 951.
Chaulton (Arnaud), 665.
Chaumar (Jean), 426.
Chaume (Guill. de), 901.
Chaumeton (Anthoine), 656.
Chaumont, capitaine, 664.
Chaumont (Marguerite de), 364.
Chaussandy (Jehan de), 667.
Chausse (Gilles), ministre, 701.
Chausson, 277.
Chauve, pasteur, 37, 745, 969.
Chauvé (Catherine), 964.
Chauvet (Pierre), 653.
Chauveton, ministre, 701.
Chauvin, ministre, 233.
Chauvin (Hélène), 785.
Chavagnac, 916, 919.
Chavanon, ministre, 839 note.
Chaventon (Jehan), 672.
Chay (Le sr du), voy. Bascle, 922.
Chayer (Jacqueline), 548.
Chef de ville (Marie), 403.
Cheiron, 917 note. — (Pierre), 22, 23, 558. Voy. Cheyron.
Cheminées (Le sr des), voy. Marin, 652.
Chenay (Bazin, sr de), 1084.
Chenevier (Bernard), 292.
Chenevières (de), 709, 710.
Chenevix (Paul de), 979.
Chenoise (Le sr de), voy. Aleaume, 117.
Cherbonneau (Marie-Eliz.), 638.
Cherion (André), 673.
Cherler (Jean-Henri), 1020, 1021.
Chery-les-Rozoy (Le sr de), voy. Auvoux, 586.
Chesnevert (Le sr de), voy. Bailloux, 723.
Chetainville, 705.
Chety, 655.
Cheuvrier, 663.
Chevalet (D'Abel sr de), 18.
Chevalier (Divers), 28, 349, 671.
Chevoche (Le capitaine), 673.
Chevreuil (Jehan), 656.
Chevrier, 656.
Cheyron, 745 note; 860.
Chièvres (Renée de), 111.
Chillac (Le sr de), 664.
Chillaud (Le sr de), 472.
Chilles (Le sr des), voy. Grimard, 648.
Chillet, 651.
Chion ou Chyon, pasteur, 334, 370.
Chiquard (Pierre), 671.
Chiray (de), 803.
Chiron (Jean), prêtre, 630.
Chivray (Mme de), 1084.
Choisinet (Marguerite), 363

Choisnin (Jean), 1080, 1082.
Choisy (L'abbé de), 535.
Chollat (François), 282.
Chollet (Jean), 339; — (Marie), 1010.
Chostard (Jean), 426.
Choudens (Anne de), 257.
Chouët (Robert), 229.
Chourons (Le sr de), voy. Bardonenche, 818.
Chrestien, 558.
Chrestien (Thomas), ministre, 398.
Ciencourt, 282.
Cipières (Le sr de), 82.
Ciran, 674.
Ciré (Le baron de), voy. Culant, 952.
Cirier, 662.
Cironneau (Pierre), 670.
Civil, 839 note.
Clairan (Le sr de), voy. Airebaudouze, 62, 918 note.
Clapiès, 918 note.
Claravaux (Catherine de), 928.
Clarens (Jeanne de), 817.
Clat (Jacques), 862.
Claude (Le ministre), 14, 147, 205, 940, 1062.
Clausonne, 62, 416.
Claux (Marguerite de), 864.
Clavette (Le sr de), voy. Auboyneau, 553,
Clavettes (Le sr de), voy. Arnaud, 368.
Clavier (Pierre), 659.
Clavière (Guil.), 861.
Claye (Le sr de), voy. Anjorrant, 267, 274, et Tissard, 274.
Clemenceau, 669.
Clémens (Anthoine), 671.
Clément (Jeanne), 33. — (Nicolas), 608 et suiv.
Clerbau de Seville (Esther), 721.
Clérembault, 546, 547.
Clermond (Arm. de), 649.
Clermont, 704.
Clermont (Ch. de), 263. — (Hélène), 582. — (Catherine), 878.
Clermont d'Amboise (Mme de), 190, 454.
Clervant (Le sr de), voy. Vienne, 947.
Clervaux (G.-A. de), 597.
Clessy (La dame de), voy. Armet, 352.
Clèves (Guillaume, duc de), 696.
Cloche (de), 660, 665.
Clou (Pierre), 672.
Clouet (Catherine), 179.
Clouseaux (des), 882.
Cluzeau, 667.
Cochefilet (Jacques), 304. — (Jeanne de), 340.
Cocqueville, capitaine, 893, 896
Cognard, 960.
Coibo (Gratien et Jean), 655.
Coignard (Jeanne), 180. — (Marie), 929.
Coigners (Le sr de), voy. Levasseur, 340.
Coignet (Jehan), 281.
Coingues (Le sr de), 664.
Colardeau (Suzanne), 827, 1086.
Colignon (La dame de), voy. Aubry, 556.
Coligny (L'amiral de), 110, 336, 464 note, 795. Voy. Châtillon. — (Louise de), duchesse de Nassau, 451, 455, 458.
Colineau (Odet), 650, 659.
Coliveaux (Samuel), 978.
Colladon (Nicolas), 440. — (Germain), 351, 682.
Collet (Jeanne), 253.
Collin, 278.
Collineau, 545 note. — (Martial), 663.
Cologne (Pierre de), ministre, 89, 947.
Colombier, 578. — (Le sr de), 42 note. Voy. Aleyrac 134, Moine 650.
Colomiès (A. de), ministre, 388.
Colomiez (Hier.), ministre, 171.
Combarius (Jacq.), 22.
Combaud (Pierre), 340.
Combe (Divers), 280, 426, 557.
Combes (Pierre), 651. — (Gillette de), 380. — Combes-Brassard, 1055.
Combet (de), 918 note.
Combil, 839.
Combis (Henri de), 63.
Combles (Is. de), pasteur, 213, 741.
Commin (Jacques), 280.
Commun (Jacques), 282.
Comps (Le sr de), voy. Vesc, 306.
Compte (Pierre), 673.
Comte (Anne de), 1042. — (Lucresse de), 71.
Condat (Le sr de), voy. Balaguier, 726.
Condé (Le prince de), voy. Bourbon.
Condorcet (Le sr de), voy. Caritat, 864.
Condormiac, capitaine, 163.
Conel, 294.
Congnard, 961.
Congnée (La marquise de), 194.
Congolas (Le vicomte de), voy. Astarac, 415.
Connac (de), 339.
Connus (Arnaulton et Jehan), 656.
Conrart (Valentin), 203, 217, 224.
Constans, avocat, 727.
Constans (Constante de), 1055.
Constant, ministre, 304, 815.
Constant (Le capitaine), dit Albouy, 93, 479, 483, 1049.
Constant, 974. — (Anne), 762.
Constantin (Divers), 263, 279, 671.
Contart, 215.
Conte (Anthoine), 280.
Conteneuil (Le sr de), voy. Affaneur, 45.
Conti (Pierre de), voy. Argencourt, 339.
Convenant (Jean de), ministre, 731.
Convert (Jeanne de), 927.
Convielle (Le sr de), voy. Auquoy, 579.
Cop (Nicolas), 570.
Coppé, 1007.
Coquart (Jehan), 672.
Coquerel (Athan.), 513 note, 992.
Coquilat (Le baron de), 675.
Coras (Jacques), 315.
Corbeil (Louis), 75, 76,
Corbenit (Le sr de), voy. Anjac, 266.
Corbeville (Le sr de), voy. Arnauld, 359.
Corbière (Phil.), 808.
Corbières-Valès (Jean de), 1051.
Corbineau, 653, 658.
Cordes (François), 376.
Cordiel (Jean), 426.
Cordonnier (Paule), 281.
Cormereau, 671.
Cormes (Le sr de), voy. Arthuys, 403.
Cormier (Meric), 672.
Cormier (Le sr de), voy. Nodreux.
Cornelius, voy. Arande, 209 note.
Cornier (Meric), 671.
Corniou (Le sr de), voy. Aymer, 614.
Correge (Pierre), 663.
Corrigis, ministre, 839 note.
Cortade, capitaine, 391.
Corville (Les sieurs de), voy. Aufrère, 567 *bis*.
Cosne (Pierre de), 1083.
Cossé (Le maréchal de), 109.
Cossin (Jacques), 922.
Cosson, ministre, 669, 680. — (Nicolas), 401.
Coste (Barthélemy), 707.
Costures (Raymond de), 665.
Cotau (Le sr de), voy. Le Changeur, 999.
Cotereau (Isabeau), 257.
Cothureau (Pierre), 670.
Cotière, 592.
Cotin, ministre, 572.
Coton (Matthieu), 277.
Cotterouge (La), 710.
Cottiby (Jacques), ministre, 1037.
Cottier (Louise-Mathilde), 244.
Cottin (Jean), martyr, 468, 469.
Cotton, jésuite, 745.
Couchard (Nicolas), 656.
Couchet (Jehan), 278.
Coudere, 839 note. — ministre, 834.
Coudray (Le sr du), voy. Baron, 805. — voy. Congnard, 961.
Couët du Vivier, 233, note.
Cougnée (Le sr de), voy. Levasseur 340.
Couldret (Loys), 659.
Coullez, ministre, 215.
Coulom (Anne de), 138.
Couraud (Mathias), 263.
Courault, ministre, 839 note. — (B.-J.), 139. — (Antoine), 1010. — (Jehan), 515.
Courcillon-Dangeau, 339.
Couriault (Jehan et André), 651.
Courger, ministre, 839 note,
Couroi, ministre, 756, 918 note.
Couronné (Marthe), 403.
Court (Antoine), pasteur, 374, 862 932.
Courtil (Madeleine de), 253.
Courts (Le sr des), voy. La Cour, 734.
Courzelles (Le sr de), voy. Auray, 579.
Cousin (François), 555. — (Jean), 873.
Couson (Jehan), 673.

Coust (Jehan de), 671.
Coustaces (Peyrothon), 675.
Coutault (Jehan), 653.
Coutures (Pierre et Bernard de), 660. — (Le s des), voy. Aussy, 586, 587.
Couvidon (Anne-P. de), 793.
Couvrelles, 923.
Couyer (Pierre), 568.
Coyfard (Gilles), 652.
Coyvetier (Michel de), 277.
Crabot (Pierre), 659.
Cranmer, archevêque, 867.
Crégut (Pierre), pasteur, 225, 743.
Crellius, 766.
Cresp (Jeannette), 46.
Crespin (Anne), 549. — (Chalan), 280. — (Jean), 680, 685, 700.
Cresson, 841.
Crest (Nicolas de), 851.
Creysses (Le sr de), voy. Balarcher, 950.
Crez (Jean de), 743.
Criœil (Catherine), 611.
Croi (Antoine de), 336. — (J. de), pasteur, 199.
Crommelin (Jeanne), 173.
Cros (Le capitaine), 672.
Croses (Isaac), 645.
Crozet (de), 839, note.
Crousaz (de), 85.
Crouzeilles (Le sr de), voy. Vispalie, [illegible].
Crouzet (Jacques), 52.
Croyé (Rachel), 148.
Crozille (Robert), 91.
Cruc (Rachel de), 342.
Crusellier (Jehan), 278.
Crussol (Antoine de), 164, 822. — (Jacques de), sr de Baudiné, 163, 582.
Cruviers (Le sr de), voy. Bargeton, 824.
Crux (Madelaine de), 341.
Cubart (Jacquette), 401.
Cugnet, 656.
Cujas, jurisconsulte, 850.
Cujon, 662.
Culant (Isaac de), 952. — (Thérèse de), 1011.
Cumon (Pierre de), 880.
Cumont, 588.
Cuq-Toulza (Le sr de), voy. Bataille, [illegible].
Curbillier, 668.
Custos, 632.
Cutraeus (Joannes), 329.
Cuvier (O.), pasteur, 216.
Cymendière (Le sr de), voy. Vassal, 648.

D

Dabbadie, voy. Abbadie.
Dabney, 549.
Dacherin (Jeanne), 724.
Dadou, 548, 668 note. — Dado, 660. — Pierre et Guillaume Dadon, 668. Tous également nommés de leur vrai nom Caumond d'*Adde*.
Dagar ou Dagard, voyez Agard.
Dagonet (Marie), 1031.
Dagonneau, 279.
Daguier (Jacques), 1080.
Daigne, 280.
Daigoin, voyez Aigoin.
Daigues (Nicolas), 651.
Daillé (Jean), pasteur, 151, 185, 189, 205, 213, 737, 1042.
Daillon (Benj. de), pasteur, 709.
Dalbiac, voy. Albiac (d').
Dalbrici, pasteur, 275.
Dalby, voy. Alby (d').
Dalençon, voy. Alençon (d').
Dalens, voy. Alein.
Daleyrac, voy. Aleyrac (d').
Dalgue, 918 note. — Voy. Algue.
Daliès, voy. Aliès.
Dalliès (Marthe), 139.
Daloue, ou Dalouhe, 157, 648.
Damas, 661.
Dambidonne, 660, 666.
Dambierle (Le sr), 281.
Damian (Jeanne), 62.
Damours, voy. Amours.
Dampierre (Denys), 652.
Dampierre (Le sr de), voy. Argauds, 341.
Dampitre (Chr.), 652.
Dandrieu (Jaquette), 661.
Daneau (Josias), ministre, 727, 1042.
Daneau (Lambert), 68.
Dangeau (Le sr de), voy. Chollet, 339.
Dangeau (Le marquis de), 533.
Dangirard (Marianne), 947.
Danglade, voy. Anglade.
Danhay (Théophilus), 827.
Daniel, (Fr.), 570.
Danjou (René), 653.
Dapilly ou Dapeilly, voy. Apilly.
Daran, voy. Aran.
Darbaud de Fourque, 311.
Dardantz (Franç.), 669.
Dardeau (Léonard), 659.
Darenes, voy. Arenes (d'), 337.
Darnatiguaeus (J.), 813.
Darnieu, ministre, 37.
Darras (Pierre), 946. — (J.), 947.
Darricaut (Jehan), 655.
Darthos (Bertrand), 60.
Dartiguelongue, 404.
Dartis, voy. Artis (d').
Darut (Jehan), 278.
Das (Pierre), 732.
Dassier, voy. Assier.
Daubanie, 427.
Dauber (Henri), 439.
Daubigny, voy. Aubigny (d').
Daubus, voy. Aubus (d').
Daubuz (Théophile), 561.
Daudaux (Raymond), 650.
Daude, 354.
Daudé (Jean), 154.
Daule (Judith), 381.
Daulps, voy. Arbaud, 306.
Dauphin, 280. — (Jeanne), 411.
Daure (Marthe), 877.
Dauro (Charles), 655.
Dauteville, 558.
Dautricourt (Jean), 1047.
Dauvines, 895.
Dauzy, voy. Auzy.
Davadie, voy. Abbadie.
Davel (Le major), 854.
David (Pierre), ministre, 98, 872.
David (Jérôme), 243. — (Josué), 562. — (Pierre), 652.
Davila, historien, 113, 866, 891-897.
Davines, 895.
Davril (Bertrand), 655.
Daw, et Dawes, 732.
Debaz (Jacques), 277.
Debat (Pierre), 665.
Debernon (Pierre), 667.
Déjean (Anne), 776.
Delaborde (Raymond), 673.
Delagorce (Franç.), 670.
Delaguo (Jehan), 668.
Delaporte (Mlle), 93.
Delas, 742. — (Luc), 650.
Dellayre (Marie), 681.
Delon (Tim.), 316.
Demac, 667.
Demin, 674.
Democharès, inquisiteur, 170.
Demontilz (Estienne), 664.
Dempster (Thomas), 22.
Denos (Jean), 951.
Denys (Franç.), 671.
Depont (Odet, Yvon, Jehan), 651.
Derc (Micheau), 656.
Derrier (Noel), 672.
Dersz (Volp. Von), 464 note.
Derval (Jeanne), 799, 800.
Des Adrets, 816, 863.
Desagneres, capitaine, 651.
Desagues, ministre, 334.
Desbales (Hélies), 661.
Desbordes, 1064.
Desca, 632.
Descairac, ministre, 639.
Descamps (Marthe), 721.
Descartes (Anne), 601, 1063.
Descentiers, capitaine, 973.
Desclaux (Jehan), 660.
Deseraulx, 281.
Desertines (Le sr de), voy. d'Agneaux, 51.
Desgontes (François), 281. — (Hiérosme), 278.
Deshas (Antoine), 425.
Desmaiseaux, 1056, 1071.
Désiré (Artus), 685.
Desmier (Alex.), 1010.
Desmons (Catherine), 349.
Desmontis (Claude), 649.
Despagne (Samuel), 1014.
Despeyreux (Mengeon), 665.
Desportes (Divers), 666, 673.
Despujols (Galliot), 675.
Desqueux, pasteur, 17.
Dessinier (Claude et Alain), 658.
Devange, 1007.
Deville (Anne), 1, 2.
Devisme (Mlle), 93.
Deydis (Jehan), 650.
Deymier (Guill.), 667.
Deyrolles, ministre, 839 note.
Dhortet de Tessan, 837.
Didelot, 582.

Digne (Est.), pasteur, 821.
Diodati, 211.
Diveilhat (Peyr.), 668.
Dobus (Charles), 558.
Dode, 39, 42.
Dodin (Jacques), 658.
Dohna (Le comte de), 1060.
Dolla (Judith), 381.
Dombain (Loys), 282.
Domerc (Louise), 117.
Domergue (Marie de), 968.
Dompierre, 338.
Dona ou Dohna (Le comte de), 311, 835, 1060.
Donadieu, 706, 707.
Doneau (Hugues), 850, 984.
Donesse (Martin), 665.
Donnissans (Méry de), 662.
Donzac (Le sr de), voy. Polignac, 647.
Dorgueil (Jehan), 655.
Dorliat (Jacques), 278.
Dornay (Jehan), 658.
Dorsaine (Antoine), 398.
Dorson (Guil.), 668.
Dortoman, 23.
Dorvaulx du Maurier, 459.
Douarti (Philippe), 108.
Doubet (Le sr du), voy. Vallée, 648.
Doumergues (Catherine), 813, 814.
Dounes (Rachel), 1033.
Doupes (Loys), 556.
Douxsaint (Jehan), 278.
Douzeau (Matthieu), 859.
Doville (J.), 428.
Dozy, voy. Auzy.
Drelincourt (Charles), pasteur, 275, 1039; — médecin, 709. — (Anne-Marie), 709. — (Laurent), pasteur, 807. — (Charlotte-Susanne), 807.
Drillault, 658.
Drouault (Jehan), 634.
Drouët, ministre, 150, 835.
Drougas (Jeanne), 729.
Droyn (sr de la Corde), 1083.
Drummond (Rob.), 585.
Duaren, 995, 1000.
Du Batut, 962.
Du Bellay (Claude), voy. Anché, 210.
Du Bellay (Judith), 879.
Duboays, 1028.
Dubois ou Duboys (Divers), 277, 549, 662, 663, 656, 665, 672, 1023.
Du Bois (Le sr) 664. — (Renée), 266.— (Marguerite), 876.
Du Bois (Le sr), voy. La Rochechaudry, 650.
Du Bonnas (Silv.), 426.
Du Bordage, 603.
Du Bordieu (Arm.), ministre, 740. — (Isaac), pasteur, 844.
Du Bosc, pasteur, 205.
Du Bosc (Françoise), 71.
Du Bosc d'Emandreville, 461.
Du Bouchet (Jean), 50. — (Joachim), 879.
Du Bourg (Anne), 356, 357, 891. — (Jean), 743.
Du Boussel (Marie-Jeanne), 927.
Du Boutier, 659.
Du Breuil, cadet, 404.
Dubreuilh (François), 648.
Dubreuil (Divers), 671, 672.
Du Brocar (Guil.), 673.
Du Broullat (Madeleine), 259.
Du Buc (Simon), 259.
Dubus (Suzanne), 594.
Du Candal (Martin), 260.
Ducasse (Divers), 659, 662, 669, 813.
Du Cean, 558.
Du Cest, voy. Airebaudouze.
Duch d'Asnières, 410, 648.
Du Chaffaut, 601.
Du Chapus (Picault), 672.
Du Chaila (L'abbé), 240.
Du Chailard (Madeleine), 136.
Du Chemin (Marie), 728.
Duchemin (Divers), 670, 674.
Duchesne, 664.
Du Coin, 1007.
Ducos de Perugues (Sarvansot), 666.
Du Coudray (Elisabeth), 396. — Voy. Baudet, 982.
Du Courty, 253.
Du Cros, 372, 630, 666, 728, 916.
Du Crozat, 557.
Du Crouzet (Blanche), 831.
Du Faur, 736. — (Marguerite), 914. — Raymond, 951.
Du Flot (Claude), 1047.
Du Fou (Françoise), 108, 647.
Dufour (François), 753. — (Louis), 957.
Du Foussé (Divers), 651, 661.
Du Fraisse (Thomas et Jehan), 669.
Du Frexo, 391.
Du Garbail (Jehan et Pascault), 668.
Dugarde (Jehan), 667.
Dugua (Arnauld), 663, 674.
Du Guast, 476.
Duguerry (Pierre), 404.
Du Ha (François), 664.
Duhalde (Johannis), 657.
Du Han, 742.
Du Hardaz, 645.
Duhart (Françoys), 667.
Du Homet (Suzanne), voy. Amours, 179.
Du Houx, capitaine, 275.
Du Jard (Anne), 1054.
Dulac (Divers), 663, 668.
Dulau (Jehan), 658,
Du Laurent (Jehan), 661.
Du Lion, 9.
Du Long, 963.
Du Luc (Matthieu), 963.
Du Lucat (Authroine) 660.
Dumaine (Marie), 762.
Du Maistre (Abel), 180.
Dumas (Divers), 256, 652, 814, 838.
Du Mas d'Allemagne, 914.
Du Mas de Castellane, 144.
Dumanoir (Claude), 839 note.
Dumasse (Marguerite), 37.
Du Mazel (Jacques), 837.
Du Mesnieu (Loys), 660.
Du Mesnil, 893.
Du Métier, 28.
Du Meynieu (Arn.) 654, 661.
Du Meyniou (Blaise et Jeannot), 656.
Du Monceau, voy. Antin, 291.
Dumons (Jacob), 728.
Dumont (Jean), 439, 790. — (Divers), 281, 634, 656.
Du Mortier (La femme de), 90.
Du Moulin (Pierre), ministre, 129, 187 484, 705, 927, 930. — (Pierre), fils, 358 note. — (Cyrus), 930. — Charles 994. — (Joachim), ministre, 584. — (Louis), 1041. — (Suzanne), 930.
Du Moustier (Marthe), 173.
Dumoustier (Mlle), 678.
Du Moutier, ministre, 572.
Duncan, 834, 835.
Du Nort, ministre, 108.
Du Noyer (Pierre), pasteur, 828.
Du Parc, voy. Archiac, 333.
Dupas (Florens), 669.
Du Perreux, 260.
Duperron, 375.
Du Pin, 861, 918 note.
Du Piotay (Daniel), 714.
Du Plan (Benjamin), 374.
Dupleix (Ant.), 163.
Du Plessis d'Albiac, voy. Albiac.
Du Plessis-Mornay (Philippe), 201, 301, 440, 446 et suiv., 483, 486 note, 488, 975.
Du Plessis-Mornay (Mme), voy. Arbaleste (Charlotte).
Du Poët, 350.
Du Pont, 898. — (Joseph), 389.
Du Port, 710.
Du Pourtault (Pierre), 670.
Du Prat (Géraude), 383.
Duprat, 537 note 2. — (Jehan), 665.
Duprat de Nantouillet (Ant.), 769.
Du Pré, général, 815.
Dupré (Divers), 657, 662.
Dupuis d'Ermenonville (G.), 141.
Du Puy, 916.
Dupuy (Divers), 659, 667, 668, 838, 1083.
Du Quesnoy (Perrine), 1079.
Du Queylon, 918 note.
Du Railh (Le sr), voy. Flandres, 649.
Durand (La famille), 818.— (Samuel), ministre, 259, 484. — (Simond), 675, — (Philippe), 117. — (Jean), 808. — (Françoise), 1011.
Durant (de), 743, 821. — Jean de Durand de Bonne, 1050.
Durante, 425.
Duranty (Bernardine de), 1044.
Duras (Le marquis de), voy. Durfort, 115. — (Le marquis de), voy. Durfort, 582.
Durban, 607, 1049.
Durcot (A.), 597.
Durel (Jean), ministre, 1040.
Du Renel (Marie), 966.
Durfort (de), 661. — (Jacques de), marquis de Duras, 115. — (Godefroy de), 117. — (Jean de), 582.
Durier, 280.
Du Rieu (Philibert), 279.
Du Roure (Louis), 364.—(Louise), 756.
Duroux (Arnauld), 669.
Du Ry (Jean), 130.
Dusault, 839 note.
Du Serre, 410, voy. Dusserre.

Du Solier, 28.
Dussède (Le sr de), voy. Assesat, 414.
Dusserre (Marc-Antoine), 1051; voy. Caudaval.
Dusson, 169.
Du Sy (Catherine), 266.
Du Tauzin (Pierre), 673.
Du Tehl (Jean), 169.
Dutermant (Jeanne), 638.
Du Terrail (Aug. Fr. Bayard), 1053.
Du Theil (Elisab.), 572.
Du Thérond (Marguerite), 825.
Du Til (Mlle), 89.
Du Tremblay (Frain), 787.
Du Trieu (David), 667.
Dutruch, 667.
Duval (Marc), 114.
Du Val (Pierre), 653. — (Philippe), 568 *bis*.
Du Vat, 660.
Du Verdier, 839 note.
Du Vergier (Estran), 426.
Du Vidal, 153.
Du Villar, 710.
Du Vivié, 438.
Du Vivier, ministre, 195.
Duvivier (Marie), 927.
Dymonet (Matthieu), 75.

E

Ecebolius, 993.
Ecrivain (Pierre), 72, 73.
Egreteau (Jehan), 671.
Eguisier, voy. Aiguisier.
Eien (Sam.) 616, note.
Eleutherius Byzenus, 562.
Elisabeth, reine d'Angleterre, 844, 846.
Elie (Ferdinand), 804.
Elmé (d'), pasteur, 208.
Emard (Jacques), 879.
Emounot, 717.
Emproux, voy. Amproux.
En Cabos (Le sr d'), voy. Andrieu, 245
Encontre, 26, 127. — (Pierre), pasteur, 965.
Endrouet, voy. Androult.
Englade (d'), voy. Anglade.
Ensquerque (Jean d'), 252.
Erard, capitaine, 832.
Ercourt (Morogues, vte d'), 1081.
Ermenouville (d'), voy. Dupuis, 141.
Ernecourt (Simon d'), 476.
Escaffit (Elizabeth), 903.
Escambons, voy. Hugonin, 1051.
Esch (Philippe d'), 829.
Eschalard (Charles), 971.
Eschalart, ministre, 471.
Eschallard (François), 587.
Eschallard (Marie d'), 411.
Escher, 372.
Escouillac (Le sr d'), voy. Bachet, 67.
Escuyer (Divers), 55, 70.
Esnaux (Le sr d'), voy. Jolly, 545 note.
Esneau, voy. Aineau.
Espalungue (B. d'), capitaine, 394.
Espardalié (Marie), 978.
Espence (d'), voy. Beauvau d'Espence.
Espérandieu, 918 note. — (Louis), 729. — (Famille), voy. Aiguefonde.
Espesses (d'), 34.
Espeuilles (Le sr d'), voy. Anlezy. 275.
Esprit, 669.
Essars (Des), ministre, 839 note.
Essars (Bertrand des), 587.
Est (Anne d'), 897.
Esternau (Le sr d'), voy. Bardonenche, 817.
Esternay (Le sr d'), voy. Raguier, 57, 591.
Estienne (Robert), 680, 681, 700; — (Susanne et Catherine), 681.
Estienne, ministre, 839 note.
Estienne (Susanne), 423.
Estinquant (Le sr d'), voy. Aubert, 431.
Estoublon (Le sr d'), voy. Baschi, 912.
Estouneau, 475.
Estrac (d'), voy. Astarac.
Estrade (Heliès d'), 655.
Etienne (Mlle), 798.
Eude, ministre, 600.
Eustache, capitaine, 61.
Eustache (David), pasteur, 344.
Eveillart (Jacques), 92.
Everly (Le seigneur d'), 32.
Evesque (Jeanne), 949.
Evour (Hélène), 948.
Eymar, 613.
Eymery (Jehan), 654.

F

Fa (Le sr du), voy. Ste-Hermine, 637, 649, 794.
Fabegues, 918 note.
Fabre, 918 note. — (La dame), 825. — (Marie), 705.
Fabre (Gervaise de), 156. — (Jean de), 824.
Fabresse (Antoine de), 730.
Fabri (Christophe), 324, 772. — (Philippe), 380.
Faesch (Anne), 1027.
Faget, 137.
Fagotz (François), capitaine, 650.
Faigeaux, pasteur, 763.
Falguerolles (de), ministre, 839 note; — (Mme de), 170.
Fanil (Jehan), 670.
Fanuel (Jean), 1073.
Faquet (Marie), 950.
Farel (Guillaume), 217, 297, 300, 321, 324, 325, 772, 773.
Farel de Fournes (Marie de), 860, 861.
Farges (Georges), 668.
Fargue (Pierre et Matthieu de), 657.
Fargues (Mme), 960.
Farinières (Le sr de), voy. Amalvy, 165.
Farnoux (Charles), 652.
Fatio (Nicolas), 154. — Fatio de Duilier, 1085.
Faton (Jean), pasteur, 774.
Fauché (Gabriel), 136.
Faucher, 750.
Fauchier (Jacques), 671.
Faucon (Madeleine), 63.
Faucon (Marguerite de), 42 note.
Faugeras, 650.
Faulcon, 918 note.
Faurey (Marie), 410.
Faure (Divers), 280, 282, 672, 675.
Faure (de), 760.
Fautrart, 191.
Fautrier, 633.
Favarel (Raymond de), 812.
Favas (Jean de), 115, 479, 662.
Favereau (Susanne), 306.
Favier (Pierre), 55. — (Jeannette), 82. — (Marthe), 564.
Favier (Pierre de), 901. — (Alix de), 958.
Favoul (Jehannet), 670.
Favre (Charles), 72. — (Ami), 273.
Fazas (Franç.), 668.
Fedicq (Rachel de), 733.
Fédou (Bastier, dit), 958.
Félice (Marianne de), 243.
Felix, 294. — (Fr.), pasteur, 836.
Fenestres (Le sr des), voy. Boudet, 653, 661.
Fenouillet, évêque, 750.
Fercé (Le vicomte de), voy. Appelvoisin, 295.
Férier, 839 note.
Féronnière, 839 note.
Ferrand, dit le seigneur Dusson, 90.
Ferrand, ministre, 905, 926, 1037.
Ferreyrolles (Le baron de), voy. Bane, 753.
Ferrier, pasteur, 745 note.— Capitaine, 306, 912. — (Nicolas), 34 note.
Ferrières (Le sr de), voy. Le Mastin, 793; — Guillot, 1049; — Bayard, 1050; —(Bérande de), 108.— (Héliès de), 884.
Ferrières-Maligny, 893, 895, 900.
Ferron (Françoise), 177.
Ferroul (Le sr de), voyez d'Ajac, 89.
Ferru (Etienne), 578.
Ferry (Paul), pasteur, 157, 207, 215, 233 note, 284, 287, 741, 946. — (Anne), 741.
Fervacques (La maréchale de), voy. Allègre, 128.
Fesquet ou Fesquette, 37.
Fesquet (Le marquis de), 585.
Festeau (Judith), 876.
Festedieu (Françoys), 668.
Fétizon, pasteur, 742.
Feuillas (Le sr de), voy. Verteuil, 662.
Feuquières (Jean de Pas), 591. — (La marquise de), 360.
Fidel, 25.
Fief (Le sr de), voy. Baudouin, 1009, 1012.
Figon (Jean), ministre, 340.
Figuier (Le sr du), voy. Arthuys, 397
Filucat (Bernard de), 660.
Flamare (de), 935.
Flandres (Jehan de), 649.
Fleuri (Carmel dit), ministre, 1028.
Fleurisson (Guil.), 653.
Floret (André), 325.

Foissac (Le sr de), voy. Toulouze, 824.
Folquier, baron de Carnon, 63.
Fonbonne (Claude), 831.
Fonpeyre, 675.
Fonronet, 648.
Fontaine (Jeanne), 1017.
Fontainebelleau (Le sr de), voy. Arnauld, 356.
Fontaines (Le sr de), voy. Polignac, 650. — (Madeleine de), 352.
Fontaines (Le sr des), voy. Bigot, 398.
Fontaneau (Anne), 904.
Fontaney, 280.
Fontanilles (de), 839 note.
Fontanus (Jean), 696, 699.
Fontarailles, voy. Fontrailles.
Fontbonne (Jean de), 277.
Fontcaille (Catherine), 425.
Fontenaille ou Fonteraille, capitaine, voy. Fontrailles.
Fontenay, 580.
Fontenay (Le sr de), voy. Baillebache, 719.
Fonteneau (Jean), 777.
Fontenille (Le sr de), voy. Baudan, 968.
Fonteny (Le sr de), voy. Du Buc, 259.
Fontfroide (Gabrielle de), 967.
Fontgrave (Baulac, dit), 1030.
Fontpeire, 669.
Fontrailles ou Fontarailles (Le baron de), voy. Astarac, 103, 415, 418, 648, 731.
Fonty (Jehan), 672.
Forbin de Souliers (Claudine de), 816.
Forcade (Guill.), 668.
Forces (Bastard, dit des), 952.
Forcoal ou Fourcoal, 34, 35.
Forent (Jean), pasteur, 709.
Forest (Elisabeth), 594. — (Mathurine), 651.
Forestier, 675.
Forges (Le sr des), voy. Aceré, 29.
Forget (Anne), 357.
Forgue (Jehan de), 650.
Formi (Claude), ministre, 62.
Formier (Jehan), 654.
Fornerod, pasteur, 219.
Fors (de), voy. Poussard, 108.
Forteau (Jehan), 660.
Forthon (Bernard), 662.
Forton (Christophe), 179.
Fortunat, ministre, 237.
Fos (Marthe), 978. — (Les barons de), 1045.
Fos (Jeanne de), 960.
Fossé (Le sr du), voy. Congnard, 961.
Fossez (Le sr des), 280.
Fosteen (Marie), 961.
Foucault (Catherine), 676.
Fougaret (Le sr de), voy. Aubin, 551.
Fougerais (Le sr des), voy. Bédé, 252.
Fougerais (Le sr de), voy. Scarron, 541.
Fougeray (Le sr de), voy. Gillier, 976.
Fougères (Le sr de), voy. Aleyrac, 136.
Fougères (La dame de), voy. Chailard, 136.
Fougerolles (Bazin de), 1078.
Fouquet (François), 635.
Fouquet (L'intendant), 738.
Foure (Madeline), 779.
Foureaulx (Le sr de), voy. Dubreuilh, 648.
Fourgeaud, 905.
Fournès (Marie Farel de), 860, 861.
Fournier (Isaac), pasteur, 968.
Fourniguet (Le sr de), 363, 916.
Fournil (Le sr du), voy. Barraud, 641, 878.
Fourque (Le marquis de), 307.
Foussières, 839 note.
Fox de Bruggs (Jean), 1066.
Foyreau (Pierre), 655.
Fraisse (Le sr du), voy. Jullien, 134.
Fraissinet, pasteur, 595.
Franc (Arnault), 672.
France (De), capitaine, 1049. — (Isabeau de), 776.
François (Hugues), 715.
Francourt ou Francour (Le sr de), voy. Barbier, 794, et aussi 110, 111.
Franquesnay (Le sr de), voy. Basnage, 928.
Frappier, 578.
Frégeville (Jacques), 1055.
Frenans (Ythier et Pierre), 652.
Fresnay (La dame du), voy. Baudouin, 1008.
Fresne (Le sr de), voy. Gaultier, 793.
Fretton (de), 923.
Freyhoff (Jean), 140.
Frigignet (Le sr de), voy. Aymon, 615.
Frisius (J.-J.), 850.
Frisse (Le baron de), 311.
Froben (Jérôme), 1017.
Froger (Madelaine), 445.
Froment (Jeanne de), 792.
Froment ou Fromenté (Pierre), 281.
Fromental (Le sr de), voy. Serre, 379.
Fronsac (Guill. de), 659.
Frontenay (Le sr de), voy. Rohan, 767.
Froumenteau (Nicolas), 852.
Fulchier (Marc), 653.
Fumé (Claude), 687.
Furet (Jean), 401.
Furetière, 944.
Furmeyer, capitaine, 863.
Furnester (Zach.), 850.

G

Ga (Jehan), 655.
Gabar (Pierre), ministre, 651.
Gabaret (Louis), 554.
Gabet (Divers), 341, 671.
Gabian (Marie de), 34 note.
Gabiano (Henry de), 278, 555. — (Barth. de), 280.
Gabin (Guillaume), 671.
Gaborite (La), 262.
Gabriac (Joachim de), 755. — (Jeanne de), 837.
Gaches, ministre, 103. — (Philippe), *id.*, 1042.
Gaches de Prades (Gauzide de), 77.
Gachon, 126. — (Pierre de), 640.
Gadrat (Estienne), 658.
Gaignard (Jehan), 652.
Gaillard (Jacques), pasteur, 1043. — 675.
Gaiot, 653.
Gajan (Les sieurs de), voy. Albenas, 80.
Galabert (Marie), 444.
Galage, 666.
Galan (Judith de), 903.
Galargues, 82.
Galars (des), pasteur, 63.
Galateus ou Galatheau (Nicolas), 661.
Galet (Geneviève), 47. — Pierre et Samuel, 653, 658.
Galland (Auguste), 434, 953.
Gallateau (Jehan), 656.
Gallerande (de), 1083; voy. Garlande.
Gallet (Samuel), 545 note.
Gallian (M.), 426.
Galline (Judith), 67.
Galliot (Jehan), 281.
Gallot (Les sœurs de), 403.
Galloway (Le comte de), 59.
Galopin (Israël de), voy. Aranges, 300.
Gamardes (Bernard de), 660, 665. — (Anne et Jacques de), 962.
Gambe (Christofle), 661.
Gandion (Jeanne), 562.
Gandrin (Anthoine), 658.
Gardes, pasteurs divers, 354, 786. — (Pierre), 666.
Gardesi (Jean), ministre, 178.
Gargas, 656.
Garguillot, 672.
Garinier (Anthoine), 661.
Garissolles, 559 note, 630.
Garlande (de), voy. Clermont d'Amboise, 190.
Garnault (Pierre), 669.
Garnault (Le sr de), voy. Aubert, 430.
Garnier (Jean), ministre, 829, 947.
Garnier (Divers), 426, 653, 654, 658, 663.
Garnier (Suzanne de), 902.
Garrineau (Jehan), 651, 652.
Garrisson (Hélène), 809.
Garrisson (Marthe de), 138.
Gas (Jean de), 755.
Gasnier (Suzanne), 545 note.
Gasques (Le sr de), ministre, 823, 838, 918 note. Voy. Barjac.— (Madeleine de), 825. — (Le colonel de), 836.
Gasselin (Marie), 141.
Gassion (Arnaud), 391.
Gassion (Le maréchal de), 730.
Gasteuil (Estienne), 652.
Gastine (Marianne de), 568 *bis*.
Gatigues (Le sr de), voy. Brueys, 363, 971.
Gaudon (Anne), 180.
Gaultier (Divers pasteurs), 189, 742.
Gaultier (Divers), 653, 667, 793.
Gaussen (Divers), 563, 668.
Gausside, pasteur, 1054.
Gautereau, 1064.
Gautier, 37, 744.
Gavre (Le sr de), voy. Amproux, 179.

Gazagne (Claude), 364.
Gazeau (L.-A.), 565 *bis*.
Geay (Jeanne), 428.
Gelly (Madelaine de), 784.
Gendrault (Jehan), 378.
Genest (Pierre), 562.
Genette, 280.
Génioux, 28.
Génissac (Le sr de), voy. Pierre Buffière, 649.
Genlis, 590, 591, 600.
Genouillé (de), 714.
Genoyer (Jacques), 917.
Gentilhomme (Suzanne), 979.
Gentillet, ministre, 660.
Gentillot (Elizabeth et Marie), 779-781.
Gentilz (Divers), 652, 671.
Geofroy (Loyse), 556.
Gerard (Marie de), 62.
Gérente (Paul de), 914.
Gerferau (Jehan), 671.
Gerle (Pierre), 654.
Germagny (Le sr de), voy. Necker, 242.
Germain, ministre, 598.
Germain (Marie), 561.
Gerniou (Le sr de), voy. Henry, 34.
Gervais (Henry), pasteur, 709.
Gervaise (Antoinette), 567 *bis*.
Gervault (Pierre et Helies), 671.
Gesic (Jacques et Jehan de), 671.
Gessner (Conrad), 1017, 1018.
Gevaudan (Perrette de), 63.
Giac (Pierre de), 671.
Gibert, pasteur, 126.
Gibier (André), 1008.
Giesenburg (Le baron de), 19.
Gignac (Le sr de), 335.
Gigord, pasteur, 603, 926.
Gigors (Le sr de), voy. Arbalestier, 305.
Giliberteau (Marie), 551.
Gillet (Jehan), 672.
Gilli (Jean), ministre, 839 note.
Gillier (Antoine), 69. — (René), 456.
Gillier (Louise de), 976.
Gillon (Marie), 27.
Gineste (François de), 781.
Giniaudy, 658.
Girard (Divers), 81, 653, 658, 661, 767.
Girard (Raymonnet de), 686.
Girardot (Marie-Louise), 242.
Girault ou Girauld (Divers), 664, 670, 671.
Gironnet (Melle de), 582.
Giroude (Angélique de), 726.
Godart (Léon), 121.
Godeffroy (Marie), 368.
Godes (Jean de), 133.
Gofflu, 792.
Gohin (Pierre), 92.
Goirans de Lux (Melles de), 426.
Gombault (François), 648.
Gommare (Jean), 314.
Gondin (Henri), 334, 918 note.
Gonnor, maréchal de Cossé, 109.
Gontaud (Pierre de), 395. — (Isabelle), 416. — (Armand), 561, 569. — (Jeanne), 793, voy. Batz, 963.
Gonyn (Franç.), 658.
Gordon (de), 582.
Gorgiac (Pierre), 658.
Gorron, 657, 658.
Goson (de), 825.
Got, 718.
Gottfried (Jean-Louis), 18.
Gottroi (J.), pasteur, 1043.
Goudellin (Jehannot de), 675.
Goudet, 1068.
Goudimel (Claude), 873.
Goujon (Jean), 873.
Goulaine (François de), 295, 570.
Goulan (Franç.), 655.
Goulard (Simon), 512.
Goulard (Robert de), 666.
Goumard (Charles), 793.
Goumin (Arnaud), 673.
Gounoulbiou, 37.
Gourdan, 279.
Gourdon (de), voy. Atenol, 425. — (Le vicomte), 105.
Gourgon (Jehan), 651.
Gourjault (Elizabeth), 336.
Gournay (Aimée de), 828. — (Ermengarde), 829.
Gousté (Claude), 1006, 1007.
Gout (Jacques de), 755.
Goutereau (Pierre), 398.
Gouvernet, capitaine, 913. — (La marquise de), 195.
Gouze (Le sr de), voy. Auga, 568 *bis*.
Gouzon, 921.
Goy (Divers), 140, 671, 673.
Goyer (Quentin), 1005.
Goyet (Jehan), 278.
Goyon (Ch.-Claude), 295.
Gradelle (Guillaume), 812.
Graffenried (de), 1021.
Grammont (Le baron de), 145, 393, 418, 579, 582. — (Le maréchal de), 592.
Gramond (Isaac), 811.
Grand-Champ (Le sr de), voy. Addée, 392.
Grandes Maisons (Le sr des), voy. Baudouin, 1009, 1012.
Grandjambe (Judith), 743.
Grand Puch de Pardailhan (Le sr du), voy. Ségur, 648.
Granges (Le sr des), voy. Auzy, 396.
Grangier (Helies), 650.
Granier (Jehan), 655.
Granier (Jeanne de), 860.
Grateboste, 674.
Graves (Claire de), 723.
Gravot (Etienne), 75.
Grégoire, 673, 1020.
Grégoire de Jardies (Françoise de), 63.
Grelaut (Jehan), 658.
Grely (G. de), 650.
Gremian, 839 note. — (Dupleix, dit), 163.
Grené des Jarreaux (Marguerite), 983.
Grenier, 839 note.
Grenon (Constans), 663.
Grenus, 1085.
Gresse (Divers), 426, 617 note.
Grezes (Léonard), 656.
Gril (Estienne), 673.
Griffon (Guil.), 672.
Grignon (Franç.), 668.
Grimard, 648, 649.
Grimaud (Jehan), 651.
Grimaudet (François), 91.
Grimoard de Beauvoir, 567, 756.
Grive (Le sr de), voy. Algue, 136.
Gronovius, 787, 788.
Gros (Marguerite de), 903.
Gros-Cœur, 653.
Groslieu (Le sr de), voy. La Barre, 348.
Grosnas (Jehan de), 667.
Grossier (Cristofle), 672.
Grotius (Hugo), 788.
Grove (Sam.), 568 *bis*.
Groy (Etienne), 551.
Gruseliers (Le sr des), 570.
Guabet, pasteur, 369 note.
Gualhard, 839 note.
Guay (Le sr du), voy. Batz, 963.
Guépratte (Daniel), 978.
Guereau (Madelaine), 439.
Guéribalde (Jean de), 587.
Guérin, 668; — ministre, 294, 839 note, 916; — (Ant.), pasteur, 800; — (Judith de), 903.
Guerry (Pierre), 578; — (Marguerite), 813.
Guéry (Marie), 564.
Guesdon (Bastien), 671.
Gueudeville (de), 625.
Guez de Barjac, 126, 127.
Gueytière, 279.
Guibal (Françoise de), 872.
Guibaud (Jeanne), 960.
Guibert (Divers), 574, 651, 671.
Guichard, ministre, 839 note; — (Jean), 601; — (Chrestienne), 642.
Guichemin, 667.
Guichenon (Sam.), 746.
Guiet (Estienne), 673.
Guiguer, baron de Frangins, voy. Prangins, 1085.
Guihard (Catherine), 179.
Guilard (Phil.), 334.
Guilhon (Divers), 654, 658, 670.
Guillard (Charles), 768.
Guillart, 112.
Guillaume, ministre, 839 note.
Guillaumont (Madelaine de), 406.
Guillebault (Jehan), 673.
Guillebert (J.), 1042.
Guillemet (Franç.), 655.
Guillereau (Marie), 870.
Guillères (Etienne de), 412.
Guillermin, 760 note.
Guillet (Jehan), 651.
Guillien, 279.
Guillon (Nicolas), 412: — (Marie), 1031.
Guillonneau (Marie-L.-A.), 952.
Guillot, 402, 418. — (Marguerite), 1049.
Guillot du Dousset, 266.
Guimbellot (Pierre), 545 note.
Guimberteau (Guil.), 685.
Guimpier (Pierre), 281.
Guincourt (Le sr de), voy. Averhoult 606.

Guineault (Jehan), 670.
Guion (Divers), 426, 574.
Guionnet (Guil.), 650.
Guirard (Honorade), 824.
Guiraud, 818; — (Jeanne de), 84.
Guire (de), 404.
Guisard, ministre, 839 note.
Guise (François, duc de), 580, 891.
Guisèle (David de), 882.
Guitardon (de), 665.
Guiterne, capitaine, 651.
Guitinières (Le s^r de), voy. Aidie, 53, 648.
Guiton, 53; — (Jean), amiral, 368.
Guitry, 115.
Guitton (Isaac de), pasteur, 344.
Guizot, 126.
Guy (Jean), 64; — (P.), 426.
Guyard, 816. — (Catherine), 1083.
Guybertheau, 673.
Guyet (Gabriel), 1010.
Guyon, ministre, 839 note.
Guyot (Jean), 387; — (René), 672.
Guyton de Longchamp (Jehan), 649.
Gymbroys (Le s^r de), voy. Patras, 122.

H

Hagermann, 243.
Halincour, 717.
Hamard (Jeanne), 879.
Hamelot, voy. Amelot.
Hamilton (Marie), 48.
Hamonnet, voy. Amonnet.
Hangest (Frédéric de), 340.
Haplaincourt (Jacqueline de), 1047.
Harambure (Le s^r de), 977.
Haran, ministre, 839 note.
Harancourt (Le s^r de), voy. Le Goulon, 34.
Haraucourt (César), jésuite, 77.
Harbunot (Marguerite), 964; voy. Arbunot.
Harcourt (Le s^r d'), voy. Baudan, 967.
Hardran, voy. Aldran.
Hardy (François), 206. — (Marie-A.), 306.
Hariette (Madeleine d'), 724.
Haste (Jean), 403.
Hastingues (Petro de), 665.
Haton (Claude), 117.
Hatton (La veuve), 430.
Haucourt (Le s^r de), voy. Aumale, 578.
Haudrencourt (Le s^r de), 985.
Haumont (de), 203.
Hautain, 281.
Hauteclaire (Le s^r de), voy. Barbot, 802.
Hautefort, 717.
Hautmont (Le s^r de), 1083.
Hauton (François), 757. — Le même nommé Anton, 291, 882.
Hautricourt (d'), voy. Autricourt.
Havi, 1038.
Hayes (Jean des), 400.
Hazard, 704.
Hébrail (Marguerite d'), 71.
Hédouin (Anne), 572.
Heidegger, 785.
Helies (René), 647.
Heliot, pasteur, 352.
Hemeline, 717.
Hennequin (Susanne), 283.
Henri III, 999, etc.
Henri IV, 97, 104, 475-503, 506, 545 note, 601, 745 note.
Henry, 34.
Héraïl, 818.
Héran (Le vicomte d'), 39, 43; voy. Adhémar (d').
Hérault (Pierre et Perrin), 655.
Herbaut (Michel), ministre, 89.
Herbst (Jean), voy. Oporinus.
Herbinot (Marguerite), 964; voy. Arbunot.
Hericé (Gabriel et Helies), 669.
Herpaux (Le s^r des), voy. Baudouin, 1009.
Hers (Marthe de), 777.
Hervé, 670.
Heslon (Jean), 601.
Heu (Gaspard de), 890, 892.
Heucourt (d'), 360.
Heylot, 663.
Heyraut (Jacq. d'), 305.
Higuères, 391.
Hilaire (Antoinette), 833.
Hins (Le s^r d'), voy. Pouloubault, 665.
Hispérien (Philippe), 413.
Hogard, voy. Augeard.
Holbrach (G.), 557.
Hollard, ministre, 834.
Hollard, 617 note.
Homel, pasteur, 343.
Horlé, ministre, 839 note.
Horriau (Pierre), 672.
Hotman (François), 428.
Hotman (Théodora), 825.
Hotot (Anne), 183.
Houbraque (G.), 557.
Houdencourt (Le sr de), 337.
Houe (Helies), 669.
Houssaye (Rachel), 174.
Houssemaine (Nicolas), 438.
Houssemayne du Boulay, 340.
Houtkerque (Françoise, dame de), 59.
Houval (La dame de), voy. Amiens, 173.
Hozier (MM. d'), 466 et suiv., 542-547.
Hubertary (Elisabeth), 549.
Huet, pasteur, 944.
Huet (Jacques), 428.
Hugonin (Marie), 728.
Hugonin (César, 1051.
Hugues (J.-P.), 941.
Huisseau (Anne d'), 876.
Huntingdon (La comtesse de), 827.
Hus (Gasp. de), 293.

I

Iberville (Le s^r d'), voy. Bauldry, 929, 1014.
Icard, pasteur, 860.
Icard (Barthélemy), 968.
Idron (Le s^r d'), 593.
Ilaire (d'), 756.
Illaire (Judith), 967.
Imbert, ministre, 839 note. — (Perrette), 757. — (Jeanne), 968.
Ingenheim (d'), 742, 743.
Isaac (Guillaume), 425.
Isarn (Susanne d'), 756.
Islemade (d'), voy. Bar, 758.
Issartines (Le s^r d'), voy. de Barral, 872.
Issautier (Jeanne d'), 349.
Ithier (Jacques), 1007.
Ivoy, 400.

J

Jacmect (Jehan), 672.
Jacob (Jeanne-Marie), 800. — (Madame), 979.
Jacquemet, 277.
Jailly de Tisy, 279.
Jallet (Nicolas), 659.
Jallier (Charles), 654.
Jammes, 668, 674.
Janavel (Josué), 370.
Jannes (Le s^r de), voy. Barbe, 781.
Jansse, pasteur, 1038.
Janvier, pasteur, 343.
Janvre (Phil.), 596. — (Mlle), 599.
Janvre de Quincamp, 1028.
Jaquelot, 1062; — pasteur, 231.
Jard (Le s^r du), voy. Barbot, 804.
Jarente (Paul de), 914.
Jarlault (Jehan), 672.
Jarniost (Le s^r de), 34.
Jarras (Le s^r de), 661.
Jassoy, pasteur, 741. — (Mme), 979.
Jau (Esther), 545 note.
Jaucourt (Philippe de), sr de Villarnoul, 201. — (Louis), 453. — (Jean), 486. — (P.), s^r de Vaux, 260.
Jauffray (Marthe), 561.
Jaussaud, pasteur, 1042.
Jaussaud (A. M. de), pasteur, 1044.
Jean (J.), 31.
Jeandoin (Marguerite), 633.
Jehannot, 674.
Jeisseaume (Gail.), 661.
Joanneaulx (Gervais), 651.
Joannis (Jeanne de), 824.
Jodelle (Etienne), 498.
Johanneaulx (Charles), 658.
Joli-Fief (Le s^r de), voy. Baudouin, 1009.
Jolle (Pierre), 661.
Jolly ou Joly (La famille), 544, 545 note.
Joly (Paul), pasteur, 213.
Joly (Divers), 651, 670.
Jonas, 668.
Joncourt (de), ministre, 787.
Jonquet (Louis), 236.
Jonsac (Le s^r de), voy. Ste-More, 663.
Jonzac (Le bâtard de), 654.
Jordain, pasteur, 926.
Joslin (Judith), 638.
Josseau (Antoine de), 760

Josserand (Benoict), 281.
Joubert (Catherine), 264. — (Pierre et Jacques), 672.
Joulin (Catherine), 402.
Jourdain, 282.
Jourdaine (Marie), 805.
Jourdan (Jeanne), 37.
Jourde, 726.
Journault (Pierre), 670.
Jousnetz, 651.
Joussaud (P.), 426.
Jousselin (Jehan), 670.
Jouy-aux-Arches (Le sʳ de), voy. Ancillon, 234.
Jouyt (Lazare), 655.
Joyeux (Jehanne), 551.
Judas (Le capitaine), 661.
Juge, 280.
Juge (Paul de), 915.
Juigné (La dame de), voy. Affagar, 45.
Julien (Symon), 278.
Julien, avocat, 834.
Jullac (Jehan de), 653.
Julliand (Raimond), 655.
Jullien (de), 134.
Jullien (Marie), 572.
Junius (François), 256.
Juran, 632.
Jurieu (Pierre), 187, 433, 930, 931, 943, 944, 1060, 1063, 1066-69, 1073.
Jusan, 386.
Jussas, capitaine, 661.
Jusseaulmes, 655.
Jusses (Le sʳ de), voy. La Tour, 422.
Jussieu (Claude), 277.
Justel (Henri), 224.
Justes (Jehan de), 655.
Juye (Pierre de), 264.

K

Kennett (Sarah), 721.
Kerbouchard (La dame de), voy. Aubin et Groy, 551.
Kergrois (Le sʳ de), voy. Avaugour, 601.
Kerveno (de), 879.
Kinnoul (Les comtes de), 585.
Kolb (Philippe), 374.

L

La Babinaye (de), 601.
Labadie, 666; voy. Abbadie.
La Barbée (Le sʳ de), 91.
La Barre, 890.
La Barre (Jacques de), 340.
Labarrière (Le sʳ de), 647, 653, 659, 667.
La Barrouère (Le sʳ de), voy. Bizet, 1011.
Labarthe (Le sʳ de), voy. Mascarenc, 376; Clermont, 878.
La Barthe Montcorneil (Paule de), 417.
La Basinière (La dame de), voy. Aubert, 430.
La Bastardière (Le sʳ de), voy. Bastard, 952.
La Bastide, 62, 839 note.
La Bastide (A. de), pasteur, 149.
La Bastide de Goudargues (Le sʳ de), 366.
La Bastie (Le sʳ de), 281.
La Bastie de Begnins (Le sʳ de), voy. Badel, 689.
Labat (de), 663, 671.
La Baume (Nic. de), voy. Ariffat, 342; Bargeton, 823; Barjac, 831. — Voy. 918 note.
Labbatie, voy. Abbadie.
La Beaumelle, voy. Angliviel.
La Benatonière (Le sʳ de), voy. Audoyer, 565 *bis*.
La Berchère (Le sʳ de), voy. Le Goux, 200.
La Bernardière, 973.
Labes (Martin et Noël de), 652.
La Bessière, 839 note.
La Beyne (de), 664.
La Bigne, 898.
La Blache, 426.
La Blache (Le sʳ de), voy. Barjac, 831.
La Blaquière (Le sʳ de), voy. Airebaudouze, 62.
La Bodiniatière (Le sʳ de), voy. Appelvoisin, 295.
La Boétie (Etienne de), 849.
La Boisselière (Le sʳ de), voy. Catineau, 1027.
La Boissière (de), voy. Gazeau, 565 *bis*.
La Bolbene (Le cap. de), 667.
La Bonneterre (de), 668.
La Borde (Bertrand de), 666. — (Jean de), 869. — Voy. Arbaleste, 301.
La Borderie (Le sʳ de), voy. Boisseau, 636.
La Borneblanche (La dame de), voy. Le Jeune, 48.
Labouchère, 921 note.
La Bouchetière (de), voy. Janvre, 596.
La Boulaye (Le sʳ de), voy. Eschallard, 478, 479, 587, 973.
La Bourde (Catherine de), 343.
Labouret, 662.
La Bouscherie (Françoise de), 952.
La Boutardière (de), 601.
La Boutarié (Le sʳ de), voy. Barrau, 877.
La Boutetière (de), 195.
Laboyssière (Claude), ministre, 652.
La Brenallerie (Le sʳ de), voy. Avantigny, 599.
La Brisaye (Le sʳ de), voy. Barbot, 804.
La Brochardière (Le sʳ de), voy. Baudouin, 1009, 1010.
La Brossardière (La dame de), voy. Arnauld, 362.
La Brosse de l'Hôpital, 143.
La Brouse (Elisabeth de), 776.
La Brousse (Le sʳ de), voy. Baillet, 720.
La Brumaudière (Le sʳ de), 1035.
La Bruyère (Le sʳ de), voy. Aubelyn, 266. Le même, appelé La Rivière, 427.
Laburthe (Jehan de), 656.
La Calmette (Le sʳ de), voy. Ardouin, 335, 918 note.
La Canesière (Claude de), 76.
La Cantinière (Le sʳ de), voy. Arnaud, 378; Barraud, 879.
La Carrelière, 895.
La Carrière (Jehan), 667. — (Louis de), 839 note. — Voy. Anquetil, 283.
La Cassagne (Le sʳ de), voy. Arnaud, 362.
Lacaussade (Pierre), 666.
La Caux, pasteur, 1012.
Lacayre (Anthoine de), 675.
La Caze ou La Case (Le sʳ de), voy. Pons, 394, 583, 647.
Lacger Duroc (de), d'Algans et de La Résigné, 318 note.
La Chaise (le Père), 531, 534.
La Chaize (Le sʳ de), voy. Aleyrac, 138.
La Chapelle, 279.
La Chapellière (de), 923.
La Chapesière (La veuve), 90.
La Charlotière (Le sʳ de), voy. Bigot, 652.
La Charrière (Le sʳ de), voy. Gout, 755.
La Chassagne (Jeanne de), 410.
La Chasse (Jeanne de), 721.
La Châtre (Gasparde de), 770.
La Chaume, 877.
La Chaulme (Jehan de), 652.
La Chaumette (Daniel de), 904. — (Théodore de), ministre, 905.
La Chaussée (Le sʳ de), voy. Argauds, 342.
La Chenade (Le sʳ de), voy. Blanc, 653.
La Chenal (Jeanne), 821.
La Chesnaye (de), 893.
La Chevralière (de), 601.
La Cholletière (Le sʳ de), voy. Chollet, 339.
La Clayette (de), 771.
La Clocheterie (Le sʳ de), voy. Farnoux, 662.
La Cimandière (Nic. de), 670.
La Claverie (Le sʳ de), voy. Le Corbinet, 675.
La Coche, capitaine, 816.
La Colombière (de), 294. — Voy. Aceré, 30.
La Combe (de), ministre, 839 note.
La Combe (Le sʳ de), voy. Baudouin, 1009, 1012. — (Jean de), 1055.
La Conche, 279.
La Condamine 1049; — (André, sʳ de), 50. — Voy. Aleyrac, 135; Baguet, 708.
La Condrière (Le sʳ de), voy. Babault, 633.
La Corège, 679.
La Cormière, 674.
Lacoste (Divers), 660, 668.
La Coste (de), ministre, 839 note.
Lacour (Loys), 658. — (Louis), 922.
La Cour (Le sʳ de), voy. Birot, 209. — (André de), 658. — (Antoine de), 734.
La Coursaye (Le sʳ de), voy. Aurillé, 584.

Lacourt (de), 650.
La Gressonnière (de), 923.
a Croiserie (Le sr de), voy. Housse-maine, 438.
Lacroix, pasteur, 171.
La Croix (R. Barbier, dit), ministre, 399, 794.
La Croix (J.-B. de), 594. — (Jehan de), 657.
La Crouzette (Le baron de), voy. Bayard, 1050.
La Croze (de), 294.
La Cueilbe (Jehan), 669.
La Cyme, 667.
La Darrotrye (Le sr de), voy. Marchant, 515.
La Davière (Le sr de), voy. Barbot, 802; Baudouin, 1009.
La Devèze, pasteur, 1042.
La Devèze (Le sr de), voy. Rochemore, 755.
Ladone ou Ladoue (Jehan de), 652.
Ladorneau (Nic.), 671.
La Duguie (Ant. de), 636.
La Durferie, voy. Aubeson, 459.
La Fare (Jacques de), 567. — (Marguerite de), 755.
La Farelle, 839 note.
La Farelle (de), voy. Audibert, 567.
Lafargue ou Laffargue (Jehan de), 552.
La Faye, ministre, 839 note.
La Faye (Pierre), 669.
La Ferté (Le sr de), 538 note.
Laffemas (Isaac de), 358 note.
Lafflte ou Lafite (Le sr de), 391, 652.
Lafin, 850.
Lafin-de-Salins (Jean de), 108.
La Fite, pasteur, 9.
Lafite (Pierre), 668.
Lafonds (de), 1032.
La Font (Le baron de), voy. Bayard, 1049.
La Fontaine (de Guillères, dit), 412.
La Fontaine (Le sr de), voy. Le Maçon, 261.
La Fontan (de), 705.
La Fontenelle (de), 597.
La Forcade (Bertrand), 652.
La Force (Le marquis de), voy. Caumont. (Jacques Nompar de), 363, 487, 488, 905, 919, 977. — (Le maréchal de), voy. Caumont. — (François de), voy. Caumont, 111. — (La duchesse de), 630.
Laforest, 661.
La Forest (Louis de), pasteur, 140.
La Forest (Le sr de), voy. Barri 889; Lucain, 1010. Voy. 918 note.
La Forêt (Le marquis de), 1040.
La Forge (Madeleine), 596.
La Fosse, 1006.
Lafosse (Jehannot de), 675.
La Fosse (Le sr de), 548.
Lafourcade (Gaston de), 657.
Lafourest (Claude de), 578.
La Fredonnière, 895.
La Gable (de), ministre, 206.
La Gaillarde (André, dit), 239.
La Galaisière (Le sr de), voy. Amours, 175, 176.
La Galère (de), ministre, 206.
La Ganerie (Le sr de), voy. Eveillard, 92.
La Garaye, 893.
La Garde (Divers), 655, 656, 663, 760 note; — (Guy de), 694; — ministre, 256.
La Garde (le baron de), voy. Bar, 760.
La Garde du Boys, 278.
La Garenne (Le sr de), voy. Cadot, 649.
La Garnerie (Le sr de), voy. Juye, 264.
La Gasse (Jean de), 689.
La Gasquerie (Le sr de), 725, 726.
La Gaucherie, 98, 99.
La Gautière, 710,
Lageret (Marthe de), 967.
Lage-Volude (Paul de), 411.
Lagèvre (Le sr de), voy. Barraud, 879.
La Gillebergère (Le sr de), voy. Barbot, 802.
Lagneau, voy. Aneau.
La Goffun (Bertrand de), 665.
Lagor, 649.
La Gorsse (Mery), 673.
La Gotrays (Le sr de), voy. Andigné, 340.
La Goutte, 674.
Lagranche (Franç.), 669.
La Grandeur, 588.
La Grange, 281.
La Grange (de), avocat, 917 note; — voy. Robillard, 653.
La Grange aux Ormes (Le sr de), voy. Louis, 1011.
Lagraulet (Franç.), 656, 661.
La Grave (de), 815. — Voy. Auret, 584.
La Grève (Jullien de), 672.
La Grivelière (de), voy. Loriol, 834, 835.
La Grolle (le baron de), 281.
La Grossière et de Ste-Escobille (Le sr de), voy. Le Venier, 259.
La Guinerie (Le sr de), 665.
La Guitonnière (Léon de), 432, 433.
La Haille (Le sr de), voy. Bacalan, 639.
La Haize (Catherine de), 171.
La Haye (de), 157, 160. — (Franç. de), 652. — (Anthoine de), 660. — (Robert de), 768. — (Suzanne de), 794; voy. Amproux, 180 note, 182.
Laborgne (Le sr de), voy. Barisey, 829,
La Houssaie (Le sr de), voy. Naulin, 651.
Laigue (Phil. de), 431.
Laine (Le sr de), voy. Angevin, 261.
Laizement (Anne de), 1012.
La Jarrie, 704; — (Le sr de), voy. Argence, 338.
La Jonquière (Pierre de), ministre, 836 note.
La Jousselinière (Le sr de), voy. Aubigné, 546 note.
La Jovinière (Le sr de), voy. Appelvoisin, 295.
Lalaigne (Le sr de), voy. Ste-Hermine, 794; Baudouin, 1009.
Lalaisse (Le sr de), voy. Levesque, 517.
Lalane (de), 655, 660.
Lalande (Guillaume de), 775.
La Lande (Le sr de), voy. Arondel, 382.
Lalanne, 673; — ministre, 391.
Lalanne (M. Ludovic), 460, 462 et suiv. 499.
Lalanne (Pierre de), 664.
Lalause (Anne de), 93.
Lalière (Le sr de), voy. Baudouin, 1009.
La Limaille, capitaine, 480.
La Lobbe (Le sr de), voy. Averoult, 606.
La Loubière (Le sr de), voy. Almaric, 155.
Laloue, capitaine, 418; — (Gabriel et Benoist), 664.
La Lougre, 649.
La Maillolière (Le sr de), voy. Baudouin, 1009.
La Maison blanche (Le sr de). 337.
Lamande (J. L.), 242.
La Marck (G. R.) duc de Bouillon, voy. Bouillon.
La Marette (Claudine de), 829.
Lamaria (Le sr de), voy. Baron, 864.
Lamarque, 659.
La Marsillière (Le sr de), 258.
Lamartine, 70 note.
La Martinière (de), 1012.
La Massaye ou la Massais (Le sr de), voy. Amproux, 180-181.
Lamathassière (Le sr de), 648.
La Mausson (Le sr de), voy. Bucelli, 61.
Lambert, ministre, 662.
Lambert (Moïse), 426. — Marie), 611. — (Denis), 771. — (Suzanne), 772.
La Meausse, 832.
La Mère (Jehan), 669.
Lamet (Josias de), 1047.
Lamiette, capitaine, 650.
La Milletière (de), voy. Brachet.
Laminssans (Jean de), 585, 649.
Lamoignon (Charlotte de), 267.
La Molière (Le sr de), voy. Ségur, 649.
Lamon (Estienne de), 665.
La Monnoye (Odin de), 279.
La Morlane (Guil. de), 655.
La Mortraye (de), 601.
Lamothe (Pierre), 45. — (Le capitaine), 896.
Lamothe (Gabr. de), 648. — (Bernard de), 657.
La Mothe (Le sr de), voy. Boisnier, 205. — (La dame de), voy. Barbier, 794.
La Mothe-St-Héraye (Le Mis de), voy. Baudean, 973.
La Motte (Le baron de), voy. Bar, 760.
La Motte ou la Mothe (Pierre de), 391, 569, 664. — Voy. Avoisotte, 610.
La Motte (Le sr de), voy. Arnauld, 356, 357; — Babault, 634; — Baudouin, 1009.
La Motte-Beaulieu (Le sr de), voy. Baudouin, 1009.

La Motte, ou La Mothe-Pujaut ou Pujol, 103, 391, 650.
La Moulinette (Le sr de), voy. Baudouin, 1009.
Lamoureux (Pierre), 652.
La Moussaye (La marquise de), 47. — (Le Mis de), 978.
La Muce (Mme de), 193, 194, 195.
L'Amyrault, 185.
Lancluse (Franç. de), 1021.
Landard (Jehan), 655.
Lande Guinemer (La dame de), voy. Lestang (Cath. de), 465, 545.
Landereau, 725.
Landes (Le sr des), voy. Hamard, 879.
Landry, 1007.
Landstahl (Le sr de), voy. Sickingen, 829.
Lane (Bertrand), 659.
Lane (de), 692.
Laneau (Henry), 277.
Lanfernat (Louis de), 455. — (La dame de), voy. Affagar, 45.
Langlade-Clarensac (Jeanne ou Gabrielle de), 84. — Voy. Alizier, 140.
Langle (Le sr de), ministre, voy. Baux, 1037, 1040, voy. aussi 197.
Langlois (Noële), 387.
Langoyran (de), 648.
Langua (Pascal), 666.
Languet (Hubert), 849.
Languet de Gergy, 525.
Languillier (Le sr de), voy. Belleville, 647.
Lanloup (Jean de), 602.
La Noele (Beauvais), 850.
La Noue (Fr. de), dit Bras-de-fer, 107, 140, 141, 193, 194, 204, 456, 977.
La Noue (de), 882. — (Marie de), 295.
La Noue, ou La Nouhe (Le sr de), voy. Baudouin, 1009.
Lanta (Le baron de), 383, 656.
Lantal (Isabeau de), 872.
Lantelme, 55.
Lanthois, pasteur, 78.
Lantier (Isabeau), 908.
Lanty (Le sr de), voy. Chastenay, 829.
La Nuéjols (Le sr de), voy. Bane, 755.
La Pallière (Le sr de), voy. Le Moine, 794.
Laparée, 651.
La Parre (Ramond), 865.
La Perdrilaye (Les srs de), voy. Baron, 864.
La Pesrinière (Le sr de), voy. Barbot, 802.
Lapestigny, voy. Apestigny.
La Peyrère (de), 524.
La Piedmante, 278.
La Pierre, capitaine, 391; — ministre, 98.
La Pierre, 918 note.
La Pigne, 711.
La Pise, 632.
La Place (de), Dr en droit, 558. — De La Place, ministre, 62, 880. — (Le sieur de), voy. Tricault, 281. — (Josué de), 162, 186, 205, 1014. — (Jeanne de), 438. — (Elie de), 449.
La Placette (Jean de), pasteur, 40.
La Plaine (Arnaud, dit), 375).
La Plaine (Le sr de), voy. Bardel, 840 (et par erreur d'Ardel), 335.
La Planche, 636.
La Planche-Boutière, 974.
La Planche (Régnier de), historien, 468, 1079.
La Plante (Jean de), ministre, 335.
La Plante (Le Balleur dit), ministre, 400.
La Ploze (Henry de), 949.
La Poitevinière (de), voy. Richard, 1012.
La Pommeraye (Le sr de), voy. Le Comte, 719.
La Porte (de), 279, 566, 649.
La Porte (Le sr de), voy. Barbot, 805.
Laporterie, 667.
La Potière (Jehan de), 556.
La Poupine, 674.
La Prade (Le sr de), Donnissans, 692.
La Pradelle, 864.
La Rallière (Le sr de), voy. Gaudon, 180.
La Ramée, ministre, 630.
Larboust ou Larbont (de), voy. Amboix, 159; Aure, 582.
L'Arc (Abrah. de), 747 note.
L'Archer, voy. Archer.
La Reclaye ou Larelay (Le sr de), voy. Seneton, 280, 545.
La Renaudie (Le sr de), 889.
L'Argentier, voy. Argentière.
La Richardière (Le sr de), 805.
Larieu, 674.
La Rive (François de), 242. — (Pierre de), 1085.
La Rivière, capitaine, 650, 659.
La Rivière, 839 note.
La Rivière (Jehan de), 665. — (Barthélemy de), 963. — (Le sieur de), voy. Asnières, 411; Barrauld, 879. — (La dame de), voy. Audemar, 563. — La Rivière confondu avec la Bruyère, 266, 427.
La Rivière de Puytaillé (Le sr de), 121.
La Rivoire, 918 note.
Larlenque (de), voy. de Maysonnade, 170.
Larnier (Gédéon et Elisabeth), 564.
La Roche, viguier d'Uzès, 61.
La Roche (Divers), 278, 279, 679, 1072.
La Roche (René de), 618, 654. — Le sr de), voy. Wilson, 811; Batut, 962.
Laroche-Barangère (Le sr de), voy. Courault, 1010.
La Rochebeaucour (Jehan de), 647.
La Rochebonneourt (Le sr de), 978.
La Rochechalois (Le sr de), voy. Lane, 662.
La Rochechaudry (Jean de), 650.
La Rochechouart (Le sr de), voy Helies, 647.
La Roche du Maine (Le marquis de), voy. Appelvoisin, 295.
La Rochefoucauld (Dame Claude de), voy. Agris, 52. — (Antoine de), 168 *bis*. — (Elisabeth de), 565 *bis*. — (François de), 69, 727 note, 647. — (Pierre de), 894.
La Rochefoucauld (François de), prince de Marsillac, 107, 108, 111.
La Roche-Porter, 560.
La Rochette (Le sr de), voy. Tirand, 604.
La Ronde (Sara de), 404.
La Roque (franç.), capitaine, 650.
Laroque (Suzanne), 815.
La Roque (de), 519, 839. — (Jehannot de), 667. — (Jehan de), 668. — (Jehanne de), 959.
La Rose (de), voy. Amat, 166.
La Roue (Le sr de), 91.
La Rousse (Lambert), 280.
La Roussière (Le sr de), voy. Bargeole, 821.
La Roze (de), 665.
Larrey (de), 1068.
Larroque (Matthieu de), 1015, 1064.
Lartiguet (Jehan), 667.
La Salette (Le sr de), voy. Airebaudouze, 63.
La Salgue, 1046.
La Salle (Cath. de), 735.
La Salle d'Aitré (Le sr de), voy. Angliers, 262.
La Sarraz (de), 933.
La Sauge, 280.
La Saulsaye, 483.
La Sausaye (Le sr de), voy. Angliers, 262, 879.
La Séguynie (Blanc de), 666.
Laserre, 666.
La Serre (Le sr de), voy. Veronneau, 811.
La Sigalle (Bertrand de), 668.
La Siray (Le sr de), voy. Affaneur, 45, 1013.
La Source (Alba, dit), ministre, 78.
La Source (Pierre Banc, dit), ministre, 740.
Lassagne, pasteur, 136.
Lasset (Is ou Susanne de), 824.
Lastre (Pierre de), 729. — (Florence de), 793.
La Suze (Le comte de), 493, 977, 1083. — (Mlle de), 47, 203.
La Tabarière, 975.
La Tabarière (Le sr de), voy. Noubes, 604.
La Taillade (Le sr de), voy. Pellegrin, 42.
La Taille (Marie de), 587.
Latanay (Guil. et Ant.), 667.
La Tappy (Jehan de), 665.
La Taste, capitaine, 392. — Voy. 657, 659.
La Taulle, 839 note.
La Thibaudière (Les srs de), voy. Aloue, 157.
La Throsnière (de), voy. Pineau, 180.
La Touche (Le sr de), voy. Rabaine, 649.
Latour, pasteur, 707.
Latour (Divers), 270.
La Tour de Chabeuil, 426.
La Tour (Jean de), ministre, 99.
La Tour (Le sr de), voy. Aliès, 138. Desmontis, 649.

La Tour (de), Divers, 649, 650, 673. — (Simonne de), 135. — (Marie de), 266. — (Elisabeth de), 412. — (Jacques de), 422. — (Lucrèce de), 810.
La Tour de Fresne (Le s^r de), voy. Ancherin, 210.
La Tour (N. de), s^r de Regniès, 384.
La Tour d'Auvergne (Henri), vicomte de Turenne, duc de Bouillon, 115, 258, 447, 479, 483, 486, 487, 488, 660, 976.
La Tour (F. M. de), prince de Sedan, 439, 509, 976.
La Tour d'Auvergne (Henri), maréchal de Turenne, 77.
La Tour (Marie de), duchesse de la Trémoille, 197, 926.
La Trémoille (H. C. de), 200. — (Claude de), 482, 483. — (Henri duc de), 976.
La Treubesse (Bertrane de), 351.
La Trévinière (Mme de), 601.
La Tune (de), voyez Lombard, 145.
Laubardemont (Le s^r de), voy. Tustal, 664.
Lauberan de Montigny (de), pasteur, 178.
L'Auberdière (Le s^r de), voy. Baudouin, 1009.
Laubier, capit., 650.
Laubonière (de), 879, 881.
Laudebec (de), 601.
Laudener, 658.
Laudeberderie ou Laudeperderie (Le s^r de), voy. Baudouin, 1009, 1012.
Laudibat (Le s^r de), voy. Batz, 963.
Laudouinière (Le s^r de), voy. Goulaine, 295.
Laugnac (Le s^r de), voy. Bargeton, 823.
Laumonier (Claude), 267.
Launai (Jacques), 386.
Launay (de), conseiller, 195. — (Pierre de), 202, 203. — (Le s^r de), voy. Aubry, 558.
Laureille, 657.
Laurencin (Claude), 555.
Laurens (Jehan de), 654. — (P. G. de), 833.
Lauste (Jean de), 649.
Lautier (Françoise), 24. — (Marguerite), 125.
Lautrec (La dame de), voy. Amat, 167.
Lauzat, 137.
Lauzière (de), 918 note, 967.
Lauzières de La Capelle (Eléonore de), 417.
La Vachonnerie (Le s^r de), voy. L'Estoc, 180 note.
Laval (Pierre), 425.
Laval (Catherine de), 58. — (Guy de), 127, 602.
La Valette, chef camisard, 51, 126.
La Valette (Anthoinette de), 380. — (Anne de), 743. — (Le s^r de), voy. Caladon, 755. — La Valette fils de Montpezat, 61.
La Vallade (Le s^r de), 650; voy. Aubanye, 427.
Lavallée (Théoph.), 536.
La Vallidre, 278.
La Vallière, 483.
Lavardin, 111, 115.
Lavau (Guill. de), 669.
La Vaupillière (de), 102.
Lavaur (Paul), 711.
Lavedan (Pierre de), 388.
La Veille, 26.
La Vennerie (de), pasteur, 179.
Lavergne, 674.
Lavie, 592.
La Vieuville (Marie de), 431.
La Villatte, 278.
La-Ville-au-Maine (Le s^r de), 455.
La Villeblanche (de), 601.
La Voix, 667.
La Voûte (Le s^r de), voy. Baudouin, 1009.
Layet (Le s^r de), voy. Bullion, 280.
Lazardis (Pierre de), 659.
La Zardonnière, voy. Amanjou, 166.
L'Eau Perderie (Le s^r de), voy Baudouin, 1009.
Le Bachellé (J.), pasteur, 739. — (Paul), 236.
Le Bailli (Jean), ministre, 92.
Le Balleur (Ambr.), ministre, 399.
Le Barbier (Jehan), 670. — Voy. Barbier.
Le Baron, 659.
Le Bas (Mlle), 93.
Lebaud (Charlotte), 551.
Le Berry, 655.
Lebey (Louise), 237.
Le Blanc (Robert), 82. — (Pierre), 438. — (Suzanne), 820. — (Elizabeth), 821. — Voy. Albus.
Le Blanc (Théod.), ministre, 138.
Le Blanc de Beaulieu, 161, 306, 820, 930.
Le Boiteux (David), pasteur, 238.
Le Bon, 917 note.
Le Bourguignon (Claude), 667.
Le Bouvier, pasteur, 926.
Le Bret, 605.
Le Brethon, 662, 673.
Le Brun (Hiérosme), 281.
Le Camus, cardinal, 615, 616.
Le Carlandat, 674.
Le Changeur (Adam), 999.
Lechantre, pasteur, 168.
Le Clerc (Jean), 790, 930, 1076. — (Isaac), 705. — (Suzanne), 643. — Voy. 916.
Leclercq (M. le pasteur), 214, 979.
Le Cointe, 707.
Le Comte (Michel), 719.
Le Coq (Jeanne), 1083.
Le Corbinet (Arnauld), 675.
Le Cordelier (Marthe), 820.
Le Coultre, 329 note.
Le Court, 428.
Le Couteur (Philippe), ministre, 1040.
Lecques (Le s^r de), 823, 916.
Ledenon (Le s^r de), voy. Bargeton, 823.
Le Duchat, 501. — (Anne), 293.
Leeman (Samuel), 661 note.
Le Faucheur, pasteur, 205.
Lefèvre d'Etaples, 97, 297.
Le Fèvre (Tannegui), 929, 1014. — (Richard), 76. Voy. 882, 931.
Lefort (Elizabeth), 47.
Le Gardien, 278.
Legier (Arnauld), 653.
Leglise (de), 653, 657.
Le Goulon (Th.), pasteur, 212. — (Charles), 34. — (Jeanne), 741.
Le Goux (Jean), 601.
Le Goux (s^r de la Berchère), 200.
Legrain (Nicole), 237.
Le Grand (Pierre), pasteur, 329 note. — (Guill.), 673.
Legret, 656.
Le Gris, 279, 280.
Le Guay, ministre, 98.
Leguey (Le s^r du), voy. St-Jullien, 664.
Le Guimpier (Hugues), 281.
Le Hayer (Françoise), 794.
Le Jay (Catherine), 1011.
Le Jeune, ministre, 229. — (Madeleine), 48.
Lejon, 917 note.
Le Maçon (Françoise), 142. — (Jacques), 231.
Lemaije (Jeanne), 779.
Le Maistre (Madeleine), 293. — (Estienne), 415.
Le Masson (Jehan), 281. — (Nicolas), 350.
Le Mastin (Claude), 793. Voy. Nuaillé.
Lembeye (Le s^r de), voy. Artigues, 405.
Lemercier (Ambroise), 653.
Le Meure (Mathieu), 280.
Le Moine, pasteur, 1038. — (Jeanne), 438. — (Marguerite), 794. — (Etienne), 930.
Lemoine ou Lemoyne (Pierre), 655. — (Thomas), 964.
Le Molar, 710.
Le More, 397, 650.
Le Nautonnier (Guil.), 877.
Lenfant, pasteur, 231, 233, 408. — (Hugues), 281.
Le Normand (Anne), 983.
Le Normand de Fontaine (Guillaume), 983.
Lensonnière (de), 879, 881.
Le Page, 1073; — ministre, 414.
Le Pape, 673.
Le Pas, 280.
Le Pays de Bourjolly (Louis), 1042.
Le Picard, 899.
Le Pieyre, 244.
Le Piffre, 653.
Le Pigné, voy. d'Angerville, 261.
L'Epinette (Le s^r de), voy. Artiganoue, 404.
Le Plessis, ministre, 680.
Le Provençal, 279.
Léran, 608.
Lériget (Marie), 598.
Léris (Le s^r de), voy. Ajac, 69.
Le Roi (Daniel), 743. — Guill. Leroi, 1028. — Louis le Roy, 543, 544.
Le Rousseau (Pierre), 673.
Leroux (Elisabeth), 724.
Léry (Jean de), 885.
Le Sage (Charles), 635.
L'Eschelle (Le s^r de), voy. Marins, 7

Lescours (Mme de), 534 note. — (Jean de), 648.
Lescun (J.-P. de), 390, 593.
Lesdiguières (Le duc de), 710, 816, 847 913, 957, 977.
Le Selier (Marguerite), 758.
Le Senechal (Antoine), 440.
Lesignan, 115.
Lésigny (Mlle de), voy. Argence, 338.
Les Orres, 816.
Lespas (Le sr de), voy. Babot, 638.
Lesperasse (P.), 813.
Lespinasse (de), 815. — (Marguerite de), 72.
Lespinay (Jacques de), 655.
Lespine, 656.
Lessy (Le sr de), voy. Couët du Vivier, 233 note.
Lestang (Le sr de), 664. — (Catherine de), 463, 465, 542, 545, 546 note.
L'Estang de Pomérols (Gabrielle de), 755.
L'Estoc (Diane), 180.
Le Sueur (Philippe), 34.
Le Tellier (Daniel), 154.
L'Etoille, 913
Leuze (de), 918 note. — (Anne de), 753.
Le Valois (Benj.), 514.
Levasseur (Jehan), 340.
Le Vasseur (Josué), pasteur, 162.
Le Vasseur, sieurs d'Aillières, voyez Aillieres (d'), 57.
Le Vassor, historien, 458.
Le Venier (Louis), 259.
Levesque, 517. — 918 note.
Levi, ministre, 669.
Le Vier, 933.
Levieux (Vincens), 659.
Lévis (Ant. de), 417.
Le Vivier, 438.
Levrier (Jacques), 402.
Leyris (Pierre de), 443.
Lezai (Ambroise de), 480.
Lézan (Le sr de), voy. Agulhac, 755, 918 note.
Lezay, ministre, 839 note.
Lezay (Susanne de), 478, 512, 514, 515, 543.
Lherse, capitaine, 669.
Lhom (Le sr de), 534.
Lhommeau (Jean de), 545 note.
L'Hôpital (de), voyez La Brosse, 143.
L'Hoste (Hilaire), 361; — (Elie, dit), 862.
Lhuillier (César), 596.
Liçarrague (Jean de), 101.
Liénard (Marguerite), 212.
Liffort (Elisabeth), 753.
Lignières, capitaine, 895.
Ligon, 651.
Lilhet (François), 675.
Limeville (Bazin sr de), 1083.
Limosin (Hélie), pasteur, 329 note.
Limosin (Mlle de), 815.
Limousin (Gabriel), 569.
Limur (Anne), 545.
Lin (Le sr du), voy. Anlozy, 275.
Linel (Jean), voy. Lyner.
Liotard (Marie-Jeanne), 950.
Lioue (de), 918 note.
Lisle (de), 144.
L'Islemarais (de), 800.
Lissertel (Le sr de), voy. Gineste, 781.
Lisy (Le sr de), voy. Arles, 346, et Mosnier, 260.
Livron (Le sr de), voy. Bacalan, 641.
Lo (Suzanne de), 721.
Login, 667.
Loiseleur, ministre, 1028.
Lolom (Pierre de), 666.
Lom (de), capitaine, 163.
Lomagne, 391.
Lomagne-Terride (Jeanne de), 422.
Lombard, 818.
Lombard de la Tune, 145.
Lomberdière (Le sr de), voy. Baudouin, 1009, 1012.
Lombres (Le sr de), 582.
Loménie, 890.
Long (John W.), 731.
Longaunay (Le sr de), 259.
Longeville, ministre, 90.
Longpré (Jean de), 1007.
Longuay (Le sr de), voy. Barrauld, 879.
Longuevelle, 653.
Lons (Le baron de), 392, 394.
Lordat (Georgette de), 422.
Loriol de la Grivelière (de), 834, 835.
Loris (Charles), 1020.
Lorme (Le sr de), voy. Guichard, 601.
Lormes (Le sr de), voy. Amproux, 180, 182.
Lormier (Samuel), 901, 963.
Lormois (Bothereau sr de), 1083.
Lorrain (Marie), 438.
Lorraine (Le cardinal de), 891, 996.
Lorry (Le sr de), voy. Couet du Vivier, 233 note.
Lory (Guill.), 659.
Lostheau (Denys), 675.
Lotillier (Jehan), 670.
L'Ouaille (Le sr de), voy. Baudouin, 1009.
Louchard, 717.
Loueres (Le sr de), voy. Adam, 33.
Louis XIV, 531, 533, 1064, etc.
Louis XV, 703.
Louis (François), 1011.
Lourdoys (Charles), 642.
Lourtaud (Martin), 668.
Louvain (Guillemette de), 890.
Louveau, 864.
Louvie (Le sr de), voy. Arros, 388, 395.
Louvigny (Henriette de), 1084.
Loyau (Charlotte), 336.
Loys, 670.
Loyse (Le sr de), 280.
Loyseau (René), 180.
Lucais (Denis de), 1010.
Luchardes (Jehan), 665.
Lucques (les comtes de), voyez Asnières, 412.
Luffet (Jacques), 277.
Lugandi, 742, 743.
Luger (Martin de), 568 *bis* note.
Lullin (Elizab.), 634.
Lunneau (Marthe de), 45.
Lupé (de), 815.
Lurbe (Gratien de), capitaine, 391, 392, 769.
Lusignan (Jacquette de), voy. Bar, 758.
Lussan (de), 438. — Voy. Audibert, 566.
Lussandière (de), voy. Pandin, 596.
Lustrac (Le sr de), voy. Garrisson, 138.
Luther (Martin), 682.
Lux (Le baron de), voy. Goirans, 422. — (Le sr de) voy. Barrau, 876.
Lyner (Jean), 76, 77, 556.
Lyon (Jehan), 660.

M

Mabrun, capitaine, 673.
Macaire, 212.
Macault (Raymond de), 663.
Maccard (Jean), ministre, 682.
Macheré de Fontainevive, 388.
Madaillan (de), 55, 79, 455.
Madiane (de), 737, 916.
Madronnet, 662.
Magdelaine (Marie, fille du sr), 453.
Maze (Arthus), 651.
Magendie (Jacques de), 9.
Magenes, 669.
Magnon (Jean), 687.
Magnus (Petrus), pasteur, 329.
Magny (Michel), ministre, 62.
Maigrin, 672.
Maillane (Le sr de), voy. Porcelet 753.
Maillard (Elisabeth), 574.
Maillart (Arnaud), 656.
Maillé de Brezé, 893.
Maillette du Buy, 835.
Maillot, 1006.
Mailly (Madelaine de), 768.
Maimbourg, 1062.
Maintenon (La marquise de), 527.
Maisondieu (Marie), 904.
Maisonnais (Jacob), 344.
Maisonhaulte (Jehan de), 668.
Maisonneuve (Le sr de), 596, 656.
Maistre (Jean), 736.
Malabry (Le sr de), voy. Gobin, 92.
Malandry (Le sr de), voy. Alamont, 70.
Malapert (Marie de), 252.
Malause, 668.
Malbert ou Malebert (Le sr de), voy. Amours, 175.
Malbois (Gabr.), 723.
Malefique (Le sr de), voy. Denos, 951.
Malesque, 668.
Malherbe, 669.
Malherbe (Renée de), 861.
Malide (J.-L.), pasteur, 709.
Malleray (de), 923.
Mallet (Robert), 561. — (Elizabeth), 724. — (Jean), 949.
Malleville (Mme de), 1055.
Malzoc (Le sr de), 1081.
Malmesbury (La comtesse de), 183.
Malmont, 744.
Malportel (Le sr de), 865.

Malseigne (Marie), 551.
Malzac dit Bastide, ministre, 826.
Mandagout (Le sr de), 82.
Mandosse, 668.
Mangonnet, 650.
Manseau (Lucas), 263.
Mansiet (Jehan), 649.
Mansson, 293.
Marais (Françoise), 1032.
Marais (Le sr des), 402, 403.
Maran (Pierre), 657.
Marattes (Le sr des), voy. Baudoin, 1009, 1012.
Marbaud (de), 457.
Marbé (Le sr de), voy. Marion, 978.
Marc (Jehan), 663.
Marcan (François), 657.
Marcé (Le baron de), voy. Goyon, 295.
Marceau (Anne), 1012.
Marchand (Jean), pasteur, 329.
Marchand (Marie), 1012. — (Gobert), 1040.
Marchant (Anne), 515. — (Antoine), 522.
Marchastel, 384, 391.
Marché (Le sr du), voy. Aumale, 829.
Marcillac, voy. La Rochefoucault.
Marconnay (de), 833.
Marcous (Le sr de), 821.
Marennes (Le comte de), voy. Martel, 821.
Mareschal (Jehan), 280.
Maresqueres (de), 668.
Marestang (Le baron de), voy. Astarac, 415.
Marguerite, duchesse de Berry, 638.
Marguerite d'Angoulême, ou d'Alençon ou de Navarre, 97, 297, 570, 692, 795, 1017.
Marguerite (La reine), femme d'Henri IV, 507.
Marguerites (Le sr de), voy. Andron, 245.
Maridat (Grégoire), 654.
Marie, reine d'Angleterre, 15.
Marie Stuart, 848, 897.
Mariete (Lucas), 651.
Marignac (Le sr de), voy. Lacour, 658.
Marin, 653, 661, 949.
Marins (Jean des), 70.
Marion (Elie), 26, 154, 155 — (Catherine), 359. — (Riquette), 607. — (Francis et Benj.), 733. — (Jean), 978.
Marionneau (Macé), 673.
Marjol, 558.
Marlorat, pasteur, 462.
Marmande (de), 29, 666, voy. Aceré.
Marnac (Le sr de), voy. Du Faur, 951.
Maron (Thomas), 659.
Marot (Clément), 97. — (Jean), 964.
Marquessier (Potin), 668.
Marreau (Isabeau), 319.
Marsac (Louis de), 75. — (Renée), 596.
Marsal (Esther), 211.
Marsault, 577, 672, 674.
Marsolan, pasteur, 1054.
Martel, 816 note, 821.
Martel (André), professeur, 216, 315, 712, 813, 907.
Martel (Le sr de), voy. Aliès, 138.
Marteloys (Dautricourt dit des), 1047.
Martin, pasteur, 638. — (Divers), 138, 139, 177, 655-658, 671, 675, 779.
Martin de Champoléon (Suzanne), 810.
Martin de Choisy, 44.
Martineau (Jehan), 670, 672.
Martygg (Madelaine), 811.
Mary, ministre, 662.
Masaribal (Le sr de), voy. Avessens, 607.
Masbernard, 839 note.
Mascarenc (Marie de), 376.
Maseron, cap., 649.
Mas-Roux (Le sr du), voy. Randavel, 837.
Massac (Pierre de), 668
Massane (Le sr de), voy. Airebaudouze, 62.
Massanes (Elizabeth de), 180. — (Marie de), 306. — (Marguerite de), 824.
Massé (Catherine), 612.
Massillargues (Le sr de), voy. Amalric, 165.
Massilos (Le sr de), voy. Augier, 571.
Massion (Marie), 1012.
Massip (Henry), 674.
Masson (Pierre), 442.
Massouverain, ministre, 745.
Materon (Melchionne de), 952.
Matras (Le sr des), voy. Bautru, 1036.
Maubec (Le sr de), voy. Chambaud de Fleury, 1012.
Maurice (Judith de), 728.
Massuc (Henri de), 59.
Massuguier (Marguerite de), 342.
Matthieu, 279.
Mathieu (Ant.), pasteur, 347.
Maugarnit (Le sr de), voy. Bacalan, 639.
Maugès (Pierre et Jacq. de), 964.
Maugiron, 717.
Mauguon (Anthoine), 675.
Maupille, 674.
Maurenard, 651.
Mauries, 877.
Maurin (François), 61.
Maussac (Le sr de), 689, 758, 660 note. Voy. Baderon et Bar.
Mauzé (Le baron de), voy. Gillier, 456.
Maynal (Isaac), 426.
Mayor (Louise), dame de Sullens, 85.
Maysonnade de Larlenque (Amélie de), 170.
Maysonneufve (Giron de), 663.
Mazaribal (de), 838, 915.
Mazas (Mlle), 726.
Mazères, capitaine, 893, 895, 898.
Mazières (Gilles et Franç.), 656.
Mazis (Jean des), 253.
Mazot, 26.
Mazuré (Anne), 1014.
Mazures (Louis des), 947.
Médan (Mme de), 1084.
Médicis (Catherine de), 873, 897, etc.
Mège (J.), 426.
Megret, 277.
Meilhaud (Jehan), 669.
Méjannes (Le sr de), voy. Broche, 344, 754; Bane, 753, 839 note, 91 note.
Mélanchthon, 692.
Melet (François), 92.
Melin (Jehan), 671.
Mellet, pasteur, 1039. — Autre, 666.
Mellon (Jehan), 671.
Melon (Pierre), 672.
Melquin (Denys), 653.
Melun (Le vicomte de), voy. Arbaleste, 301. — (Marguerite de), 58.
Memin, capitaine, 659.
Ménard (Léon), historien, 860, 921.
Mene (Robert de), 666.
Meneguerre, 666.
Ménillet (Le sr du), voy. Bochart, 1040.
Menjot (Anne), 180.
Méraude (Marguerite de), 753.
Mercatet, ministre, 584.
Mercator (Joannes), pasteur, 329.
Mercier, 674, 839 note.
Mercoyrol (Jeanne de), 134.
Mercuil (Le sr de), voy. Bardel, 810.
Mérian (de), 835.
Merignac (Le sr de), voy. Queu, 658. — (Joseph de), 665.
Mérimée (Prosper), 499, 501.
Merlat (Jehanne), 614. — (Marguerite), 578.
Merle (François), 549. — D'Aubigné (F.-H. Merle), 549.
Merlin (Raymond), ministre, 100. — Autre, 653, 661.
Merveilleux (Jean), 328.
Mery, capitaine, 674.
Meschin (Veuve), 952.
Meschinet (Sam.), 404. — (Guill. et Henri), 673.
Mesmy (Le sr de), 384, 893.
Mesnard, ou Menard, pasteur, 151.
Mesnard (Philippe), 162. — (Loys), 657.
Mesnardeau de Champré, voy. Henry, 34.
Mesnil (Le sr du) et du Buy, voy. Addée, 34.
Mesnil Simon (C. de), 600.
Messac (Judith), 1013.
Messeray (Mme de), 534 note.
Messier, 651, 658.
Messy (Esther de), 922.
Mestayer (H.), ministre, 597.
Mestayer (Pierre et Georges), 663.
Mestivier, 658.
Mestrezat (Jean), pasteur, 158-161, 205, 287. — (Philippe), 229, 930.
Mestureau (Jehan), 670.
Mettayer (Sam.), pasteur, 709.
Meurier (Le sr de), voy. Loyseau, 180.
Meusnier (Susanne), 234.
Meusnier Du Bourg (Marguerite), 357.
Meynard, 650, 652, 666.
Meynardie (Marthe), 638.
Mezery (De Crousaz sr de), 85.
Micard, 280.
Micheau (Pierre), 634, 661.
Michel (Jean), 1007.
Micheli du Crest, 494.
Michelin (Elizabeth), 952. — (Charles), 964.

Michellet, 674.
Migault, 778.
Mignonneau (Pierre), 359.
Mignot, 1040.
Milhac (Hillaire), 675.
Milhau (Eléonore de), 781.
Millet (Marguerite), 569.
Milleville (de), voy. Alençon, 132.
Milloux (Arnault), 665.
Minardit (Jehan), 664.
Minvielle (Gabriel), 772.
Miolans (Jacques de), 710 note.
Monier (Claude), 699.
Miossens et de Coarase (Le baron de), voy. Albret-Miossens, 144.
Minto (La comtesse de), 183.
Mipin (Nicolle), 383.
Mirabel (Le sr de), voy. Allemand, 145.
Mirallin (Vérène), 841.
Mirambeau (Le sr de), voy. Pons, 410, 473, 637, 647, 734.
Mirande (de), 1037.
Mirebel, 847.
Mirebel (Le sr de), voy. Arlande, 342.
Miremont (Pierre), 665.
Miremont (Françoise de), 829. — (L. de), 835.
Mirman (François de), 968.
Mirmand (Susanne de), 970.
Misere (Jehan), 666.
Misery, 279.
Misonier, 28.
Misson, pasteur, 1035.
Mizeré (La dame de), voy. Aitz, 69.
Moches (Jehan), 668.
Moffatt (Martha), 1053.
Mohenne (Thomas), 812.
Moine (Franç.), 650.
Moinsel (Le sr de), voy. Badel, 689.
Mois (Catherine du), 63.
Moisson (André), 670.
Molans (Le sr de), voy. Baron, 864.
Molles (J.), 814.
Mombaut, 1006.
Mombonin, 1008.
Monblanc (Le sr de), voy. Lavedan, 388. Voy. Montblanc.
Moncal (Le sr de), voy. Avessens, 608.
Moncault (Jehan), 654.
Monceau de la Melonnière (Isaac de), 33.
Monceaux (Le sr des), voy. Amyot, 184.
Monchamps (Le sr de), voy. Amproux, 182.
Monclar ou Montclar (Antoine, vicomte de), 105.
Moncy St-Eloi (Le sr de), 337.
Moneins (Le baron de), 102.
Monessier (Jacquine), 677.
Monferrand (Guy de), 648.
Monfraille (Pierre), 578.
Mongeaulx (Raymond et Guilhem), 668.
Mongelieu (Le sr de), voy. Barjac, 837.
Monglat, 974.
Monguet (Pierre), 671.
Monguyon (Le sr de), voy. Laurens, 654.
Monjoux (François), ministre, 903.
Monlieu (Le sr de), 661.
Monluc (B. de), 103, 1081. — Jean de), évêque, 768, 850.
Monmerqué, 508.
Monmilsan (Le sr de), voy. Bar, 760 note.
Monnerquer, capit., 669.
Monod (M. Jean), pasteur, 639.
Monon (Le sr de), voy. Batz, 962.
Monpeau (Le baron de), voy. Faure, 760.
Monpellier (Le capitaine), 672.
Monsalat (Jehan de), 674.
Montal (Françoise de), 385.
Montalembert (André de), 648, 793.
Montamat, ou Montamar, ou Montaumar (Bernard, vicomte de), voy. Astarac, 103, 105, 106, 312, 391, 417.
Montandre (Mathurin de), 671.
Montaré, capitaine, 770.
Montarcis (Le sr de), voy. Baudouin, 1011.
Montaren (Le sr de), voy. Bargeton, 824.
Montauban (de), 186, 656.
Montaud (Le sr de), voy. Baudan, 971.
Montaudon (Le sr de), voy. Arnauld, 361.
Montaulion (Le sr de), voy. Lane, 659.
Montault, 839 note.
Montault (Françoise de), 64. — (Jean de), 661.
Montault-Bassillon (Catherine de), 395.
Montaumar ou Montamat, voy. Astarac.
Montaupin (Le sr de), voy. Le Roy, 543, 544.
Montausier (de), 510, 803, voy. Barbot.
Montauzier (Le sr de), voy. Saintemore ou Ste-Maure, 661, 976.
Montazet (Le baron de), 942.
Montbarot (Le sr de), 1030.
Montbartier (Le baron de), voy. Astorg, 122, 582.
Montbéliard (Le comte de), voy. Wurtemberg.
Montbernard (Le sr de), voy. Avantigny, 599.
Montberon (A. de), voy. Archiac, 333. — (Jaquette de), 544.
Montbeton (Le sr de), voy. Caumont, 137-138.
Montblanc (Le baron de), 391.
Montbreiai, 742.
Montbron (René de), 647.
Montbrun (Charles Dupuy, sr de), 144, 145, 284, 810, 816, 847, 912, 913. — Jean, marquis de), 493. — (Jean de Segur, dit), 649.
Montcalm (Honorat de), 82, 753. — (Pierre de), 386. — Dauphine de), 753.— (Anne de), 860. — (Louis de), 1050.
Montcalm-Gozon (Marthe de), 966.
Montcalm Saint-Véran (Susanne de), 965. — (Gabrielle de), 968.
Montchenu (Lucrèce de), 847.
Montchevreuil (de), 530 note.
Montclar (Le sr de), voy. Arbalestier, 305; La Fare, 567; Gérente, 914.
Montégut (Le sr de), voy. Aure, 582; Bardel, 810.
Monteil (Marthe), 165. — (François), 862.
Monteils (Pierre de), 362.
Montejan (Le sr de), voy. Acigné, 32, 892.
Montendre (Le baron de), voy. La Rochefoucault, 647.
Montenval (Le sr de), voy. Fonterailles, 648.
Monterant (Le sr de), voy. Bargeton, 823.
Montère, capitaine, 770.
Montereau (Le sr de), voy. Ballodes, 733.
Monteson (Le sr de), voy. Barjac, 837.
Montespan (Madame de), 530.
Montesquieu (Le sr de), voy. Avessens, 607.
Montet (de), 565.
Monteux (Le sr de), voy. Biemy, 278.
Montfermeil (Le sr de), voy. Lhoste, 361.
Montgarnier (Le sr de), 1083.
Montgobert (Le sr de), voy. Baillehache, 719.
Montgommery (Gabriel, comte de), 105, 106, 115, 385, 392, 417, 600, 677, 735, 829, 978.
Montgros, 839.
Montgros (Le sr de), voy. Bane, 757. — (Jeanne de), 608.
Montguyon (Le baron de), voy. La Rochefoucault, 647.
Montignac, 665.
Montigny (Le sr de), 1084; —voy. Lauberan, 178; Barbezières, 793.
Montjay et Lisy-sur-Ourcq (La dame de), voy. Du Broullat, 259.
Montjosieu (Delphine de), 877.
Montjoux (Le sr de), voy. Bigot, 833.
Montlaur (Charlotte-P. de), 86.
Montledier, 384.
Montlieu (Le sr de), voy. Balsa de Lastre, 729.
Montlouét (Marquis de), voy. Angennes, 257.
Montmartin, 917.
Montmaur, voy. Montamat.
Montluc, voy. Monluc.
Montmejan (Catherine de).
Montméjard, 917.
Montmoira (de), 918 note.
Montmorency de Bours (Georges de), 45. — (Pierre de), 32. — (Louise de), 70. — Henri II, duc de), 589. 688. — (Le connét. de), 461, 465 note. — (Gabriel de), 580. — (Annibal de), 824.
Montolieu (Charlotte de), 39, 43.
Montorcier (Catherine de), 293.
Montoux, pasteur, 370.
Montpezat (Le sr de), voy. Tremolet, 61. — Jeanne de), 544.

Montpezede (Le sr de), voy. Barjac, 837.
Montplaisantin (Le sr de), 279.
Montpoilland (Le marquis de), 743.
Montpouillan (La marquise de), voy. Arazola, 301.
Montreuil (Le sr de), voy. Roffignac, 260; Ernecourt, 456.
Montrevault (Le sr de), voy. Argenson, 339.
Montrichard, 838.
Montrond (Le sr de), voy. Bardel, 709, 810.
Montvaillant, 62.
Monzeil (Le sr de), voy. Barrauld, 879.
Mopille (Jehan), 674.
Moral, 278.
Moreau, capitaine, 863.
Moreau (Divers), 142, 649, 654, 656, 664, 677.
Morel (Jean), 469. — (Antoinette), 626. — Autre, 782.
Moret, capitaine, 391.
Morgeat (Le sr de), voy. Bardonenche, 817.
Morgues (de), 279.
Morice (Pierre de), 968.
Moriet (Laurent), 672.
Morin (Salomon), 206. — (Jehan), 663. — (Louis), 1006,
Morin (Jeanne de), 963.
Morins (Madame de), 193.
Morisson (Pierre), 359.
Morisson (Odet de), 659.
Morizot, 979.
Morlaas (Marie de), 396.
Morlhon (François de), 413.
Morlet (Elisabeth de), 1051.
Morlot (Jeanne), 303.
Mormoirac, 918 et note.
Mornay (Philippe de), voy. Du Plessis-Mornay. — (Mme de), voy. La Tour, 266; Arbaleste.
Morout (Le sr de), voy. Bardel, 349.
Morogues (J. A. de), 1084.
Morvilliers, 591.
Mosnier, 260, 673.
Mothais (Le sr des), voy. Barbot, 802.
Mothes (Pelegrin de), 666.
Mothin, 664,
Mouche, 282.
Mougon (de), voy. Avice, 516 note.
Mouillepied (Le sr de), voy. Baudouin, 1009.
Moulin (Susanne), 689.
Moulins-sur-Charente (Le sr de), voy. Prevost, 428.
Moultou, pasteur, 7.
Mounier, ministre, 629.
Mourault, 675.
Moureau (Jehannot), 675.
Mourgue, 839 note.
Mourgues, 834.
Mourmoyrac (Le sr de), voy. Avessens, 607.
Mours (P.), 426.
Moursy (de), 833.
Mousquet, 667.
Moussat (Jean), 502, 503 note.
Mousset, 578.
Mousson, pasteur, 800.
Moussy (Charlotte de), 27.
Mouy (de), 476, 591, 600.
Mouvans (Paul de), 830, 893, 913.
Moyne (Arnauld), 52. — (André), 658.
Moysan (Jean et Nicolas), 654.
Moysen (Marie), 595.
Mozac (de), voy. Bar, 758.
Mucy (Mme de), 509.
Muisson sr de Barré, 1083.
Mulan (Le cadet de), voy. Barras, 875.
Mullet (Jehan de), 673.
Mullot (Michel), pasteur, 329.
Mulot (Jehan), 672.
Mun (Miramonde de), 422.
Muralt (Moïse), 32.
Murat, 294.
Muratel (Le sr de), voy. de Barrau, 878.
Musenquan (Jean), 694.
Mussard (Pierre), pasteur, 614
Musset (Madeleine de), 1083.

N

Nadal (Hugues), 414.
Nadau (Jehan), 671.
Nages (Le sr de), voy. Barrière, 362, 901. — (Bernardine de), 861.
Nalliers (Le sr de), voy. Barrauld, 879.
Nantheuil (La Dlle de), voy. Cruc, 342.
Narbonne Caylus (Anne de), 415. — (Jean), 723. — (Pierre et Henri), 824.
Nassau (Comtes de), 458. — (Amélie de), 456. Voy. Coligny.
Naudin (Théodore), 47.
Naudinet, 654.
Naudis de Bruguière, 1059.
Naulin (Aimé), 651.
Navailles (François de), 111, 391. — (La duchesse de), 976.
Navarre (Antoine de), 336. — Catherine de), 559. Voy. Bourbon.
Navihères (Pierre), 72.
Neau (Elie), 627.
Necker (Louis), 242.
Néel (Phil.), 595.
Negret, 85.
Nemours (La dame de), voy. Rohan, 108.
Neocorus, 1016.
Nepveu (Jehan), 654.
Nesmond (Junien), 658.
Nettancourt (Elizabeth de), 260. — (Françoise de), 454.
Neuillant (La baronne de), 528.
Neuport (Judith), 596.
Neuville (Le baron de), 587.
Neuvy (Le sr de), voy. Barres ou Barret, 770.
Newton, 2.
Nicolas (Divers), 280, 671, 673, 743.
Nicolau (Esther), 876.
Nigot (Gaspart), 666.
Nissolle (Jean), 354.
Noaillan, 916.
Noailles (Le duc de), 536, 539.
Noble (Clémens), 654.
Noblot (Thiébaud), 1020, 1021.
Nodreux (Jean de), 91.
Nogier, 632.
Noguet, 578.
Noguier, ministre, 917. — (Antoine), 734.
Noguier (Catherine de), 689.
Noiret (Marie), 964.
Noizé, 704.
Noliboys (Arnauld et A. G. de), 660.
Noret (Marie), 964.
Normandie (Esaïe de), 634. — (Laurent de), 682, 684. — Voy. 1060.
Normanville (A. de), 259. — (Cath. de), 719.
Nothes (de), 656.
Nouhes (Bienvenue des), 596. — (François des), 604.
Nouret (Marie), 964.
Noyers (Le sr des), voy. Addée, 33.
Noytellon, 278.
Nuaillé (La dame de), 519, 520. — (Le baron de), voy. Parthenay, 793.
Nuquerque (Marie), 948.

O

Obrecht (George), 555. Voy. Aubret.
Odanges (Le sr d'), voy. Bazian, 665.
Odart, 561, 720.
Odier-Baulacre (Mme), 1031.
Odin (P.), 370 note.
Odoart (Jacques), 1006.
Odry (Elizab.), 634.
Offredi, Offroy, 566 *bis*.
Ogier (Jehan), 665; — (Perrette), 1009.
Ohix (Catherine d'), 413.
Olbrac, 556.
Olhagaray, historien, 845, 865.
Olier (Jeanne d'), 125.
Olizy (Clauda d'), 606.
Ollier (Pierre), pasteur, 315.
Olbreuse (Le sr d'), voy. Desmier, 1010.
Olry (Jean), 950, 979, 982.
Omel, voy. Aumelle.
Oporinus, 329, 330.
Oppède (Meynier, baron d'), 442.
Orange (Guillaume d'), 997.
Orfeuille (P. d'), 157 : — (Anne d'), 775.
Orgères (Lucrèce d'), 968.
Origny (F. H. d'), 812.
Oriol (Suzanne), 584.
Orion, capitaine, 664.
Orléans (Françoise d'), 108; — (Pierre d'), 277.
Orme Bigland (Miss), 721.
Orquevault (S. d'), 386.
Orry (Guil.), 672.
Orthez (Le vicomte d'), voy. Asprement, 413.
Ossenx (Camou d'), 566 *bis*.
Ouvré, 452.
Ouzet (Le sr d'), voy. Baschi, 913.

P

Pabon, 653, 658.
Pacatus Latinus, 985.
Pacius (Julius), 558.
Paëts, 1064.
Pagès, 28, 140, 839 note.
Pailhargues (La dame de), voy. Alzon, 824 note.
Pailhès, 29.
Paillaudières (Le s^r des), voy. Pandin, 767.
Paillé (Le marquis de), voy. Appelvoisin, 295.
Paillier (Madeleine de), 971.
Pain (Pierre), 672.
Painon (Jean), 1007.
Pairé (Le s^r de), voy. Baudouin, 1009.
Pairot, 426.
Pais (Bernard), 654.
Paix, 280.
Pajon (Michel), 705.
Petitot (Marie), 1084.
Palevoisin (de), voy. Appelvoisin.
Palissy (Bernard), 873, 1010.
Pallardy, 1035.
Palpes (Pierre et Michel), 655.
Pampain ou Painpain (Le s^r de), voy. Meynard, 650.
Panat, 416.
Pandin (Josué), 596. — (Pierre), 597. — (Jean), 767.
Papal (Marguerite de), 1042.
Papault (Nicolas), 653.
Paper (François), 426.
Papin (Magdel.), 879.
Papon (Jean), 834.
Paquet, 672.
Parabère (Les sieurs de), voy. Baudean, 972-978 et aussi 487, 488. — (Isabelle de), 569. — (Samuel de), 963.
Parc (Le s^r du), voy. Baudouin, 1009.
Parc d'Archiac (Le s^r du), voy. La Rochefoucault, 891.
Pardailhan (Le baron de), voy. Segur, 415, 647, 664, 896. — (Catherine de), 417, 976.
Pardies (de), 9.
Paré (Ambroise), 402.
Parenteau, 462.
Parmantier (Susanne), 594.
Parne, 667.
Parot, 426.
Parpe, 661.
Parreloups, voy. de Lom, 163.
Parthenay (Jaquette de), 793.
Pas (Jean de), 301,
Passage (Le s^r du), voy. Baudouin, 1009.
Passavant (Le s^r de), voy. Barré, 885.
Passet (Jean de), 61.
Pasteur (Jacquette de), 878.
Pateau (Lucrece de), 878.
Pati, 657.
Patras (de), 122.
Patrines (Marie), 882.
Patry (Marie), 137.
Patton, 238.
Pau (Jehan), 655.
Paul, 916.
Paul (Mlle de), 792.
Paulet, ministre, 839 note.
Pauleture, ministre, 839 note.
Paulhau, pasteur, 860.
Paulin (Le vicomte de), 105, 405, 415, 822.
Paumart (Marie), 546 note.
Paumier (L.-D.), 127.
Pautignan (Claude de), 666.
Pavant (Marie de), 70.
Pavée (François et Suz. de), 82.
Paya, pasteur, 594.
Péauld (La dame de), voy. Tirand, 604.
Peccat (Anne de), 847.
Pechels (Marie de), 728.
Pedemont (Anthoine), 666.
Pequau (Jehan), 675.
Peirin (Jean), 239.
Pelet (Jacques), pasteur, 586.
Pelham (Charles), 568 *bis*.
Pélissac (Antoinette de), 831.
Pélissier (Antoine), ministre, 62.
Pélissier (André), 917. — (Blanche), 922.
Pélissier (Esther de), 960.
Pellegrin (de), 42.
Pellet, 917.
Pelletan (Jehan), 655.
Pelletier (Jehan), 281.
Pelletier ou Le Pelletier (Toussaint), 47.
Pellevé, 1037.
Pellissari (Corneille), 70. — (Claire), 549. — (Charlotte), 753.
Pellisson (Gabriel), 303. — (Louise) 762.
Peloquin (non Peoqluin), 562.
Penet (George), 277.
Penot (Charles), 278.
Peoqluin, voy. Peloquin.
Pépucelle (Le s^r de), voy. Bastard, 952.
Péquigny (Le s^r de), voy. d'Ailly, 58.
Perdreau (Rachel), 771.
Perdrigeon (Jehan), 279.
Peregim (peut-être Peregrin), 469 et note 3.
Perier (Jehan), 281. — (Anne), 554. — Voy. 662, 743.
Periguet (Mathurin), 387.
Périllau (Philippe), 403.
Pérot, 426.
Perraud (Jehan), 280.
Perraut (Guillaume), 92.
Perreau, 163, 668.
Perreaux, pasteur, 275.
Perrin (Anthoine), 280, 555, 557. — (Marie), 359, 1050.
Perrinel (Olympe de), 741.
Perrota (David de), 237.
Perrotat (de), 918 note.
Perrouses (Le s^r des), 90.
Perruquau (Colas de), 669.
Persy (Le s^r de), 560.
Peruset, 87.
Pesaces (Jehan de), 675.
Peschaut (Olivier), 631.
Pessac (Le s^r de), voy. Arnauld, 356.
Pessière, 839 note.
Pestre, pasteur, 926.
Petit (Samuel), 23. — (Jehan), 280.
Petit-Senn, 634.
Petit-Val (Le s^r du), voy. Addée, 33, 34.
Petits-Bois (Le s^r des), voy. Baudouin, 1009.
Pojon s^r des Barres, 1079.
Petiville (Le s^r de), voy. Le Sueur, 34.
Peudry (Le s^r de), voy. Barbot, 802.
Peux (Le s^r du), voy. Bandin, 597; Baudouin, 1009.
Peyrat (Pierre), capitaine, 169.
Peyraud (Pierre), 652.
Peyre (Dauphine), 808.
Peyrecave, voy. d'Alba, 79.
Peyredon (de), voy. Auboin, 553.
Peyrelade (Le s^r de), voy. Arnif, 380.
Peyrol (de), 758 note.
Peyron (Judith), 854.
Peyronnet, 609.
Peyronnin (Hector et Jehan), 658.
Phelippon (Jehan, Franç., Mathurin), 651.
Phellip (Guilhem), 651.
Philadelphe (Eusèbe), pseudonyme, 843.
Philippin (Guill.), pasteur, 325, 329 note.
Philipponneau (Jean), 1083.
Pian, 663.
Piantré (Hugues), 22.
Pibel (Jean), 61.
Picard (Catherine), 568.
Picassare, 663.
Picault (Ramond), 671.
Pichon (Eyn.), pasteur, 329 note. — Autre, 651.
Piedefer (Tim. de), 1011.
Pierre (Françoise de), 810.
Pierreblanche (Le s^r de), voy. Bourdin, 39.
Pierre-Bufflère (Elisabeth de), — (Benj.), 455. — Voy. 649.
Pierredon, 916, 918 note.
Pierrefeu, 282.
Pierregourde (Le s^r de), voy. Barjac, 829.
Pierres des Ports (Jeanne de), 824.
Pierrot, 673.
Pietis, 60.
Pieyre (Jean), 243.
Pigeon (Jean), 631, 632.
Pignan (La dame de), voy. Ricard, 920.
Pignon ou Pignot (Claude), 400, 402.
Piguenit (François), 724.
Pile, 839 note.
Piles (A. de Clermont, dit le capitaine), 403, 411, 649.
Pillet, 654, 674.
Pillot (Arnauld), 636.
Pilot, 918 note.
Pinade (Jehan de), 669.
Pinart de Kerzlois, 1029.
Pincé (François de), s^r de La Roue, 91. — Le s^r de Pincé, voy. Melet, 92.
Pineau, 180, 673, 1036.
Pineault (Roullet), 670.
Pinier (Le s^r du), voy. Boysseau, 651.

Piou (Jehan), 672.
Piran, 660.
Pirouard (Le sr de), voy. Laurens, 654, 661.
Pisseleu (Peronne de), 767.
Pitcairn (Lady), 93.
Pitinieu (Pierre), 278.
Pitre (Geneviève), 539.
Pize (Anthoine), 280.
Plainville-sur-Dive (Le sr de), voy. Assy, 587.
Places (Le sr des), voy. Le Clerc, 705.
Placcius, 851.
Plan (Le sr du), voy. Ribot, 971.
Plancher (Loys), 281.
Planet (Le sr du), voy. Bardonenche, 818.
Plantaix, 85.
Plantamour, 50, 743.
Plantavit de la Pause, 23.
Plante, ministre, 834.
Planté, 617 note.
Plantemore (Le sr du), voy. Baudouin, 1009, 1012.
Plantes (Des), 654.
Plantinières (Le sr des), voy. Baudouin, 1009.
Plassac (Le sr de), voy. Pons, 647.
Plessié (Le sr du), voy. Lamet, 1047.
Plessis Courtinaut (Le sr de), voy. Aubry, 558.
Plessis-Puytesson (Le sr de), voy. Durcot, 597.
Plover (Renée de), 602.
Pluviau, 404.
Poche (de), 666.
Podins, 115.
Podio (Robert), 654.
Pognet (Loïs), 380.
Poictevin (Divers), 652, 654, 661.
Poigné (Le sr de), 648.
Poinet (Pierre), 657.
Poiret (Pierre), 1061.
Poldo d'Albenas, 80-82, 694.
Polier (Georges), 139.
Polignac (Louis de), voy. Argence, 338. — (Hélies de), 650. — (Antoine de), 647. — (Pons de), 653, 660 note.
Poligny, 710.
Pollin, 667.
Pollio, 163.
Pomiers (Le sr de), voy. Joly, 651.
Pommeroy (Le sr du), voy. Baudouin, 1009.
Pompadour (Le marquis de), 905.
Pomponne (Le marquis de), voy. Arnauld, 358.
Ponat (J.), voy. Argondières, 340.
Poncenas (Le sr de), 281.
Ponigaud (Mathurin), 675.
Pons (Suzanne), 170.
Pons (Anne de), 53. — (Antoinette de), 544. — Voy. 647.
Pont (Le sr du), voy. Ribeirols, 754; Barjac, 831; Baron, 870.
Pontard, 264.
Pontchevron (Le sr de), voy. Arnauld, 361.
Ponthus, 601.
Pontier, ministre, 839 note.
Pontieux (Jaquette de), 653.
Pontperdu (de), 344.
Pontpiétin (Le sr du), voy. Amproux, 182.
Populus (Nicolas), 281.
Poqueron, 391, 392.
Porcelet (Henri de), marquis d'Ubaye, 80. — (Hardouin de), 753.
Porcelets (Etiennette des), 1045.
Porchier ou Porchière, 654, 661, 663.
Pordian-Maureilhan (Antoinette de), 833.
Portail (Le sr du), voy. Courault, 139.
Portal, pasteur, 804.
Portal ou Portault (Chastellier), 649.
Portal (Le sr du), voy. Bailli, 724.
Portalier (Loyse de), 860.
Portault (Le sr de), voy. Barrière, 901.
Portavis (Le sr de), voy. Artigues, 405.
Porte (André), 1049.
Porte-Effroi, 26.
Porter (sir James), 560.
Portes (de), 716, 753.
Portien (Le prince de), voy. Croï, 336.
Portus (Laure), 303.
Possines (Jehan-Gordon), 653.
Pougnard, ministre, 598.
Pouille (Pierre), 660.
Pouillias (Le sr de), voy. Texier, 1009.
Poujade, 918 note.
Poulhouault (Jean de), 665.
Poulignac (Rachel de), 733.
Poulle (La famille), 848.
Poumaredes (Loys, Franç., Sanson).
Poupart, 244, 578, 724.
Poupin (Henriette), 722.
Pourchier, 281.
Pournaz (Léonard), 555.
Pourtalès (Charles), 154. — (Cécile de), 170.
Poussan (Le sr de), voy. Barrière, 901.
Poussard de Fors (Charles), 108.
Poy (Christophe de), 651.
Poyanne, 1077.
Poyferré (Jehan de), 666.
Poynot (Pierre), 655.
Pradals de Larbont (de), 1059. — Voy. Amboix, 169.
Pradeau (Estienne), 652.
Pradel (J.), pasteur, 126, 291.
Prahet (Arnauld de), 658.
Pramouleuc (Le sr de), voy. Alcyrac, 135.
Prangins, voy. Guiger.
Prat (Sara de), 809.
Prats (des), 839 note.
Pray (Madame de), 360.
Préneuf (Marthe de), 971.
Pressac, capit., 650.
Prévenquière (Alriacc de), 878.
Prévost (Divers), 428, 654, 661, 663, 671, 672.
Preyssac (de), 888.
Prieur (Louise), 1012.
Prioleau, pasteur, 614. — (Benjamin), 454, 457.
Prises (Le sr des), voy. Baudouin, 1009, 1012.
Privat (Marie), 242.
Prugue (Jehan et Martin), 666.
Prunas (Léonard), 278.
Puffendorf, 785, 786, 787.
Puget, 126, 824.
Puissant (Souffran), 671.
Pujol (Marie de), 978.
Pujols (Le sr de), voy. Durfort, 661.
Pujolz (Jehan de), 668.
Pupier (Anthoine), 277.
Pusin, 277.
Puto, 278.
Puy de la Creuse (Le sr du), voy. Baudouin, 1009.
Puygreffier (de), 599.
Puymisson (Bernard), 951.
Puyravault (Adam de), voy. Adam, 33.

Q

Quatrefages, 380, 736.
Queray (Le sr du), 701 note.
Queu (Franç.), 658.
Quinquirinus (G.), 814.
Quinquiry, ministre, 723.
Quintard (Pierre), 720.

R

Rabaine (F. et R. de), 649.
Rabars (J. de), 670.
Rabat (Arnauld de), 671.
Rabaut (Paul), pasteur, 37, 126, 606.
Rabeteau (Jehan), 661.
Rabotteau (Mlle), 886.
Rabouteau (Jehan), 654.
Raclet (Marguerite), 551.
Raconis (C. F. d'Abra de), 158-161.
Radier, 839 note.
Ragnidier (Marie), 251, 252.
Raguier (Jean), 57. — (Pierre), 667.
Rahat, 674.
Raimond (Jean), 949.
Rally, 558.
Ramaride, 839 note.
Rambault (de), voy. Montauban, 186.
Rambouillet (Le sr de), voy. Angennes, 257, 435.
Rambure (Le sr de), voy. Haramburc.
Ramefort (Le sr de), voy. Arambure. 747 note.
Ramond (Fortic), 673.
Ramondon (Jehan), 657.
Ranc, pasteur, 375.
Ranc (Le sr du), voy. Du Ha, 664.
Randavel (Th. de), 837.
Rangeard (Mathurin), 659.
Ranque (Jeanne), 564.
Ranquet, 280.
Raphelon (Peyron), 914.
Rapin, 384.
Raspail (D. et L.), 426.
Raspal (Suzanne de), 1050.
Raymond (Divers), 654, 671, 672.
Raynard (Ennemonde de), 817.
Raynaud (G. de), 129.
Rayssac (Le sr de), voy. Barbe, 781.
Razes, capit., 649.
Ré (Le sr de), voy. Barbot, 802.

Read (Mr Charles), 498 note, 508.
Reaulme (Raymond), 669.
Réaume (M.), 509, 513.
Réauts (des), 717.
Rebeyrolles (Françoise), 824 note.
Rébondy (Renée), 373.
Rebotier, ministre, 839 note.
Rebours (Adam), 658, 661.
Redonnel (Pierre), pasteur, 955.
Reffuge (de), 450.
Régis, ministre, 568.
Regnard (Louise), 142.
Regnier de la Planche, 889.
Reilhan (Ant.), ministre, 836 note.
Reiniers (Le marquis de), 758.
Reland, 1015.
Remollon (Le sr de), voy. Bardel, 810.
Rémond (Florimond de), 635, 637.
Remy (Pierre de), 1084.
Renard (Florent de), 914.
Renaud (Antoine), 555.
Renaudot (L'abbé), 624, 1072, 1073.
Renauld (Divers), 670, 672.
Renay, 895, 898.
Renée de France, 250, 471, 897.
Renel (de), 591.
Reneteau, 667.
Renier, 636.
Renon (Guill.), 659.
Renty, 591.
Reolle (Jehan), 670.
Repey (François de), pasteur, 742, 876.
Révégueys (Le sr de), voy. Bane, 784.
Revihart ou Revillasc (Jeanne de), 816.
Revilliod (M. Gustave), 685.
Revillon (Le baron de), voy. Arsilières, 410.
Rey, pasteur, 352, 1045. — (Pierre), 391. — (Jeanne), 1044. — (Claire), 1045.
Reynaud (Mondette de), 824. — (Catherine de), 971.
Rhossautz, 558.
Ribaupierre (Le comte de), 207, 739.
Ribaut (Jean), 886.
Ribe (Antoinette), 1030.
Ribeirols (Jean de), 754.
Ribot (Etienne de), 971.
Ribotier (de), 918 note.
Ribronet (Martin de), 667.
Ricard (Marguerite), 82.
Ricard (Jeanne Eliz. de), 84. — (Isabeau de), 237. — (Eliz. de), 920.
Ricaud, 918 note.
Richard, 916. — (Madelaine), 312. — (Marguerite), 1012.
Richaudeau (Heliot), 656.
Richelieu (Le cardinal de), 186, 435.
Richebois (Gilles), 1005, 1007.
Richemond (Le sr de), voy. Meschinet, 504.
Richeome (L.), jésuite, 746, 747.
Ricotier, ministre, 1076.
Rideau (Léonard), 656, 661.
Ridelle (Jehan), 666.
Rieutard (Jehan de), 668.
Rieux, 717.
Rieux (Claude de), 427.
Rigault (Nicolas), 770.
Rimbal, 839 note.
Riom (de), 565.
Rioux (Le baron de), voy. Beaumont, 647, 733.
Riqueston (de), voy. Allons, 154.
Rison (Jeanne de), 820.
Rival, pasteur, 1056.
Rive (George de), 773.
Riveirolles (Barthélemie), 965.
Riveran (de), 650.
Rivery (Abel), 142.
Rives (Louise de), 27.
Rivet (André), 187, 189, 197, 714. — (Mira), 244.
Rivet (Le sr du), voy. Bardonenche, 818.
Rivière (Divers), 278, 657, 662, 668.
Rivières (Le sr des), voy. Barbot, 803.
Rivin (de), 815.
Robert, ministre, 839 note.
Robert (Divers), 82, 402, 662, 670, 674, 1049.
Robillard, 653.
Robin (Divers), 141, 554, 672, 673, 979.
Robineau, pasteur, 1078; — (Marie), 627.
Roch, pasteur, 168.
Roche, 918 note.
Roche (Le sr de), voy. Baudean, 973.
Rochebaron (Le sr de), 831.
Rochebrune (Paul-Auguste de), 786.
Rochefort (Anne), 430. — (Anne de), 831.
Rochegude (Le sr de), voy. Barjac, 733, 831.
Rochemont (Daniel de), pasteur, 242.
Rochemore (Thomas de), voy. Aigremont, 54, 82, 134. — (Ch. de), 755. — (Anne de), 920.
Rocher (Louise de), 756.
Rochereau (Pierre), 675.
Roches (des), 168.
Rochette, pasteur, 707, 732.
Rocheval (Le sr de), voy. Fabre, 824.
Rochius (Petrus), 995.
Rocquart (J.-J. de), 756.
Rocque (Guil. de), 675.
Rocquet, 668.
Roffignac (F. de), 260.
Rogelet (Jacques), 811.
Rogemont (Emilie de), 29.
Roger, pasteur, 375. — (Marguerite), 148.
Roger (Le sr de Moulins), 1079.
Roget (Louis), 293.
Rogier (Bernard), ministre, 836 note.
Rohan (Françoise de), 108; — (René de), 107, 111, 382, 480; — (René I, vicomte de), 767; — (Henri, duc de), 179, 338, 393, 487, 488, 490, 518, 519, 917, 918, 977; — (Benjamin de), prince de Soubise, 499, 821, 916, 977.
Rohan (Anne de), 139.
Roignac (Le sr de), voy. Louvain, 891.
Roigny (Jean de), 680 note.
Rois (Le sr des), voy. Polignac, 653, 660.
Romanes (Le sr de), voy. Badiffe, 690.
Romagni ou Romaigné (Le sr de), voy. Barbot, 140, 802.
Rombosq (Le sr de), voy. Congnard, 961.
Rome (Jean de), 274; — (Baptistine de), 810.
Romefort (Anthoine), 668; — (Marie de), 793.
Romegou (Le sr de), voy. Acaric, 649.
Rondeau (Laurens), 672; — (Marie), 952.
Ropitel, 65.
Roquebrune (Pierre de), 556.
Roquefort (Germaine), 811.
Roquelaure, 115.
Roques, pasteur, 854.
Requeplane, 1085.
Roquesedal (Le sr de), voy. Arnif 379.
Rosalis, 392.
Rosarges, 277.
Rosbecius (Julianus), 985, 987.
Roseau (Arnauld), 672.
Rosel (Charles de), 753; — (Suzanne de), 757; — (Marguerite de), 837.
Rosny, voy. Béthune.
Rossaldy (Marthe), 775.
Rossel, ministre, 839 note, 1042.
Rossel (Jacques), 822.
Rosselet, pasteur, 860, 966.
Rosset, 85.
Rossilhon (Le sr de), voy. Blois, 648.
Rostaing de Bataille (de), capitaine 959.
Rostan (Joseph), 374.
Rotan (J.-B.), 70.
Rotolp, sr d'Aimar, 59.
Roucheres (Le sr des), voy. Lériget, 598.
Roucy (Bon de), 829.
Roudil (Louis), 862.
Rouillart, 631.
Rouillé (Jacques), ministre, 90.
Rouire, 726.
Roumens (Le sr de), voy. Auriol, 585.
Roure, Rouvre, pasteur, 850, 1031.
Roussart (Madeleine), 295.
Rousseau (Anne), 139. — (Heliot), 657. — (Jacques), 964. — (Jean-Jacques), 3, 4, 472 note.
Roussel (Gérard), 297.
Roussel, 37, 235, 917 note.
Rousselet, 381, 718.
Roussepeau (Yves), 652.
Rousset (Divers), 180 note, 673, 839 note.
Rousson (Le sr de), voy. Agulhac, 755.
Roustault (Jehan), 652.
Rouveyrette, 916.
Rouviere, 412.
Rouvière (Jeanne de), 878.
Roux, 835. — (Jean), 426. — (Pierre), 669. — (Guillaume), 701. — (Lise), 814.
Roux (Catherine de), 165. — (Marguerite de), 967. — (Anne de), 948.
Rouyer, pasteur, 742.
Rouzeaulx (Jacques), 670.
Rouzet (Le sr du), 949.
Rouzier (Marie), 1045.
Roxburghe (La duchesse de), 93.
Roy (Divers), 392, 586, 574, 647, 671, 673.
Roye (Charlotte de), 108.

Royère, ministre, 565 *bis*, 567.
Rozel et de Rozel, 54, 694, 695, 701 note, 861, 917 note, 971.
Rozières (Hellies et François de), 675.
Ruat (Le sr de), voy. Castetja, 662.
Ruchon, 632.
Ruet (Le sr de), voy. Godes, 133.
Ruffy (Jehan), 279.
Rules (De l'estang de), 467, 542.
Russell (Mlle), 585.
Russy (Le sr de), voy. La Place, 449.
Rustaing (Jehan de), 649.
Ruvignan (Le sr de), voy. Barct, 820.
Ruvigny (Le marquis de), 59, 143, 1014.
Ruvillas (Mercurin de), 555.

S

Sabatier, 278.
Sabourain (Simon), 651.
Sabran (Le baron de), 22. — (La dame de), voy. Albert, 567.
Sadolet (cardinal), 695.
Sadurel, 279.
Sagittarius, voy. Archer,
Sagnier (Paul), 917, voy. 1044.
Sagriès (Le sr de), voy. Bargeton, 823, 824 note.
Saillant (Odet), 658.
Sainctout, 663.
Saint-Aignan (Le bailli de), 899;— (le vicomte de), 1079.
Saint-Amant, 726.
Saint-André, voy. d'Albert, 87, 567. — (Pierre de), 665. — (Le sr de), voy. Beauvoir, 753.
Saint-André-Montbrun, 137.
Saint-Andrès, 654.
Saint-Ange, 566.
Saint-Antoine, voy. Antoine (d').
Saint-Auban, 863.
Saint-Aulaye (Le sr de), voy. Segur, 664.
Saint-Aulbiu (Magdeleine de), 237.
Saint-Blancart (L'amiral de), 169.
Saint-Bonnet, 839 note.
Saint-Bonnet (Le sr de), voy. Arnaud, 364.
Saint-Chapte (Le sr de), voy. Brueys, 82. — (Marie de), 861.
Sainct-Chaulmont (Jehan de), 280, 768.
Saint-Christophe (Le sr de), voy. Auzy (d'), 598.
Sainct-Clair, 279.
Saint-Clemens (Denis de).
Saint-Contest (Le sr de), voy. Barberie, 781.
Saint-Cosme (Le sr de), voy. Calvière, 82, 349, 946.
Saint-Coutant (Le sr de), voy. Bazin, 1010.
Saint-Cristol d'Oleyrargues (Le sr de), voy. Dode, 42.
Saint-Cybard (Le sr de), voy. Babut, 638.
Saint-Denis (Le sr de), voy. Adam, 33; — Baudan, 965-968.
Saint-Estève (Le sr de), voy. Baschi, 913, 919.
Saint-Estienne (Le sr de), voy. Lalande, 479, 775.
Saint-Faust (Isabeau de), 781.
Saint-Florent, 62.
Saint-Gelais (Le sr de), 478, 973. — (Jean de), 822.
Saint-Geneix (Le sr de), voy. Augier, 571.
Saint-Geniès (Le sr de), voy. Barjac, 833.
Saint-Genis (Anthoine de), 660.
Saint-George de Vérac, 192.
Saint-Germain, 483, 859.
Saint-Germain Beaupré (Le sr de), 978.
Saint-Germier, 919.
Saint-Gervais (Le sr de), voy. Gas, 755.
Saint-Glain, 431.
Saint-Grégoire (Le sr de), voy. Pinart de Kerglois, 1029.
Saint-Hilaire (Phil. de), pasteur, 645. — (Le sr de), voy. Audayé, 515.
Saint-Hippolyte, 918 note.
Saint-Housse (Pierre de), 675.
Saint-James (de), 601.
Saint-Jean (de), 839 note.
Saint-Jean-de-Gardonenque (Le baron de), voy. Carlot, 344, 418.
Saint-Jean-de-Védas (Le sr de), 366.
Saint-Julhan, 839 note.
Saint-Jullien (Jacques de), 664.
Saint-Just (Le sr de), voy. Allègre, 127. — Voy. aussi 815, 865.
Saint-Léger (Le sr de), voy. Argence, 338; Artiganove, 404, Chambaud, 135. — (Jacques de), 648. — (René de), 664. — Voy. 279.
Saint-Léophaire (Le sr de), 384.
Sainct-Lo (de), capitaine, 473.
Saint-Louis (Mlle de), 901.
Saint-Luc (de), 127.
Saint-Maigrin (Le vicomte de), voy. Caussade, 103, 649. — (Le sr de), voy. S.-Legier, 664.
Saint-Marc, 924.
Saint-Mars (Le sr de), voy. Piedefer, 1011.
Saint-Martin (Le sr de), voy. Audibert, 567; Barrauld, 870. — (Armand de), 180, 181. — (Bertrand), 999. — (Baron, dit), 870.
Saint-Martin de Chelles (Le sr de), voy. Bardonenche, 816.
Saint-Martin de Cornon-Terrail (Le sr de), 62.
Saint-Martin de La Couldre (Le sr de), voy. Bouchard d'Aubeterre, 647.
Saint-Mathieu (Jacques et Jean de), 732.
Saint-Maurice (Les sieurs de), voy. Alpée, 157.
Saint-Mesmes (Le sr de), voy. La Rochebeaucour, 647.
Saint-Michel de la Rochechalais, 1049.
Saint-Nicolas (Daniel), 743.
Saint-Ouanne (Le sr de), voy. Sauzay, 999.
Saint-Pardoux (Le sr de), voy. Allonneau, 154.
Saint-Paul, ministre, 596.
Saint-Paulet (Le sr de), voy. Gabriac, 755.
Saint-Pierre (Le sr de), 292.
Saint-Pierre de Barry (Le sr de), voy. Aleyrac, 138.
Saint-Pierre-Eglise (La dame de), voy. Convert, 927.
Saint-Privat, 603.
Saint-Ravi (Michel de), 61. — (Guillaume de), 70.
Saint-Roque, 839 note.
Saint-Romain, 416, 831.
Saint-Romain (Le sr de), voy. Aubanel, 427; Saint-Chaumont, 768.
Saint-Romans (Le sr de), voy. Auzy, 596.
Saint-Rome (Le sr de), voy. Avessens, 606, 608.
Saint-Sauran (Le sr de), voy, Baudean, 973.
Saint-Sauveur (Le sr de), voy. Barbot, 803.
Saint-Sébastien (Le sr de), voy. Rosel, 753.
Saint-Simon (Jean de), sr de Sandrecourt, 70. — (Le duc de), 533.
Saint-Surin (Le sr de), voy. Lamothe, 648.
Saint-Sylvestre, 816.
Saint-Traict (Le sr de), 279.
Saint-Véran (Le sr de), voy. Montcalm, 82, 753, 1050.
Saint-Veran (Le sr de Candiac de), 754. — (La dame de), voy. Sarra, 691.
Saint-Victor (Le sr de), voy. Goson, 825.
Saint-Vincent, capitaine, 279.
Saint-Vincent (Le baron de), voy. Aleyrac, 138; Goirans, 422.
Saint-Vortumien ou Vertunien, 636.
Sainte-Aulaye (Le sr de), 661.
Sainte-Beuve, 496.
Sainte-Colombe, voy. Achard, 31, 115.
Sainte-Colomme (Jacques de), 395.
Sainte-Croix (de), 839 note.
Sainte-Hermine (Joach. de), 264, 649, 794.
Sainte-Marie, capitaine, 893. — Voy. Agneaux, 51.
Sainte-Marie-du-Mont, (Le sr de), voy. Auxépaules, 594.
Sainte-Maure (François de), 976.
Sainte-More (Jehan et Guy de), 664.
Sainte-Terre, capitaine, 103.
Sairons (de), 918 note.
Saladin (Marie), 64.
Salard, 58.
Saléon (Le sr de), voy. Armand, 350
Salerne (Le prince de), 822.
Sales (N.), 315.
Salesses (Le sr de), 585.
Salignac, 659, 973.
Salinhac, 726.
Salleau (Esther), 803.
Salles (Le sr de), voy. Bar, 757; Gillier, 976. — Voy. 391.

Salies (Le sr des), voy. Baudouin, 1009.
Sallinières (Robert de), 662.
Salm (Anne de), 108.
Salomon (Jehan), 643.
Salvaire (de), 135.
Salviati (Diane), 174.
Samuel (Madeleine), 133.
Sançay (La dame de), voy. Arondel, [illegible].
Sancy (Nicolas Harlay de), 147, 500.
Sandrecourt (Le sr de), voy. S.-Simon, 70.
Sandrilhe, 653.
Sanglar, voy. Amalri, 64, 163.
Sanglier, 669.
Sanguinet (Jean et Richard), 665.
Sanijean, 740.
Sansas de Nesmond, 516 note.
Sanson (Merlie), 671.
Sanzay, 399
Sarain (Le sr de), voy. Amours, 179.
Sargos, 662.
Sarra (Florette de), 691, 694.
Sarragot (Marie), 584.
Sarrasin (Jacques), 47, 142. — (Jean), 273. — (Philibert), 472. — (Jehannot), 658. — (Yvon et Robert), 659. — (Audet), 672.
Sarrau (J. de), voy. Arasse, 301. 1083.
Sarrazier, 394.
Sarraziet (de), 650.
Sarrazin (François), ministre, 669.
Sarreau, 655.
Sartre (Jeanne), 814.
Sarxins (Le sr de), voy. Lauste, 649.
Sarze, 650.
Satur (Thom.) ministre, 138. — Avocat, 758.
Saturargues (Le sr de), voy. Airebaudouze, 63.
Saubanere (François de), 665.
Saubat d'Abbadie, 8.
Saubé (de), ministre, 597.
Saucelles (Louis de), 899.
Saudrin, 669.
Saugrain (Jean), 668.
Sauguis (Louise de), 296.
Saulas (Gilles de), pasteur, 79.
Sault (Le comte de), 64; voy. Aguirre, 52.
Saumaise, 226.
Saumery (Le sr de), voy. Aussy, 586.
Sauneveire (Jehan), 668.
Saunier (Antoine), 32. — (Françoise), 411. — (Paul), 917.
Sauret (Françoise de), 769
Saurin (Elie), pasteur, 644; — (Jacques), 1083.
Saurin (Le bailli), 839 note.
Sause (J. et P.), 126.
Sauseing (Arnauld de), 665.
Saussan (Françoise de), 337.
Saussay (Jacques), ministre, 652.
Saussine, pasteur, 126.
Sausson (Catherine), 401.
Saussure (Mlle de), 677. — Voy. 85.
Saut (Marguerite de), 569.
Sauvage, 659, 662.
Sauvaget (Estienne), 670.
Sauvan ou de Sauvain (Esther), 305.
Sauvat, 656, 663.
Sauvète (Anne), 862.
Sauvignargues (Le sr de), voy. Brueys, 82.
Saux, 384.
Sauzay (Jean de), 999.
Savary (Guy), 652, 673.
Savignac (Le sr de), voy. Lescours, 648.
Savois (Alex.), pasteur, 1043.
Savouneaulx (Jehan et Franç.), 671.
Savoye (René de), 82.
Saxe (Le maréchal de), 702.
Scaliger (J.), 987, 1084.
Scanavin (Sam.), 293.
Scarron (Paul), 529.
Schmid (Jean), pasteur, 979.
Schomberg (Le maréchal de), 11, 222, 754, 876. — (Charles de), 223. — (Catherine de), 769.
Scriverius (P.), 988.
Sedan (Le prince de), voy. La Tour (F. M.), 439, 509.
Segreville (Le sr de), voy. Astorg, 422.
Seguin, 72, 662.
Segur (Bérard de), 111, 647, 653. — Voy. Bacalan, 640. — Voy. 648, 664.
Seiches (Le sr de), voy. Segur, 647.
Seiller (Martine), 388. — (Arnauld), [illegible].
Semat (Charles), 563.
Sénas, voy. Albertas, 87.
Sénebier (Jean), pasteur, 715.
Sénegas (Le baron de), voy. Durand de Bonne, 1050.
Seneschal (Jehan), 652.
Seneton, 280, 555.
Senglar, voy. Sanglar
Senier (Le sr de), voy. La Parre, [illegible].
Senilhac (Le sr de), voy. Bloys, 469, 674.
Senneton (Antoine de), 947.
Sensart (Arnaud), 650.
Serces, ministre, 368 *bis*.
Sérignac, 839 note.
Serméas, (Suzanne), 595.
Serre (Françoise), 379.
Serres (Judith de), 136. — (Le sr de), 381. — Voy. Auzolle, 599.
Serrurier (Pierre), 203.
Servas (Le sr de), 82.
Servet (Michel), 330, 331, 842.
Servier, 839 note.
Sève (Matthieu), 280, 555. — (Pierre-Benoit), 278, 555.
Séverac (Le sr de), voy. Arpajon, 383.
Sévigné (Mme de), 13.
Sévigné (Le sr de), voy. Lacourt, 650.
Sibert (Jacques de), 824.
Sibleyras, 28, 134.
Sibourg-La Bruyère, 426.
Sickingen (René de), 820.
Sillac (Le sr de), voy. Barbot, 803.
Simonnier (Pierre), pasteur, 329 note.
Siré (Marie), 724.
Sirven, 54.
Sismondi, historien, 145.
Sivord, 975.
Socin (Fauste), 841, 842.
Soleil, ministre, 839 note.
Solete, 656.
Solinhac (Marie), 1054.
Solmarié (Le sr de), voy. Le Nautonnier, 877.
Son (François de), 829. Voy. Bayard, 1054.
Sonoris (Françoise), 643.
Sorbin (Arnauld), prêtre, 854.
Sore (Jean), 107.
Sorel (Jacques), pasteur, 329 note, 774.
Souastre, jésuite, 16.
Soubeyran, 839 note.
Soubise (Le prince de), voy. Rohan (Benj. de), 490, 821, 916, 979.
Soubran (Le sr de), voy. La Roche, 648.
Soubselles (Louis de), 899.
Soucelles (Mme de), 194.
Souchet (C. P.), pasteur, 709.
Souffran, 672.
Souillac (Bertr. de), 410.
Souillot (Jehan), 282.
Souilly (Le sr de), voy. Anjorrant, 266, 428, 825.
Soulier (Pierre), 241.
Sousset (Pierre), 675.
Soussillon (Le sr de), voy. Baudouin, 1009.
Soustelle (Le sr de), voy. Combes, 63.
Sousville (Le sr de), voy. Bardonenche, 818. — Voy. aussi 743.
Souverain (Hippolyte), 434.
Souvigné (Le sr de), voy. Avignon 663, 669.
Spinola, 987.
Spinosa, 1077.
Sponde (Henry de), 744.
Steck (Jean), 1020.
Stempanus, 866.
Stoblon (Le sr de), voy. Baschi, 912, 913.
Stopignan, 665.
Stuart (Robert), 899.
Sturm (Jean), 691, 692, 697, 773.
Stuyvesant (Pierre), 1051.
Suaux (Le sr de), 167.
Suffren, pasteur, 745.
Suilly (Le sr de), voy. Souilly.
Suite (Le baron de), voy. Guillermin, 760 note.
Sullens (de), voy. Mayor, 85.
Sully (Le duc de), voy. Béthune (Max de), 304, 358, 487, 488, 977.
Superbie (Arnauld), 669.
Superville, ministre, 572. — médecin, 194. — (Jeanne), 140. — Voy. 1073.
Surimeau (Le sr de), voy. Lezai, 480; Aubigné 489, 516.
Surville, ministre, 839 note.
Surville (Marie de), 734.
Susmiou (Le sr de), voy. Auga, 569.
Sussac (Le sr de), voy. Lacourt, 650.
Susset, 658.
Susson (Le sr de), voy. Fronsac, 659.
Suzaneau (Jehan), 654, 661
Suzon (Minion de), 665.

Sybleyras (Anne de), 434.

T

Tadoureau (Elisab.), 319.
Tagaud (J.), 700.
Taille (Vincens), 654, 661.
Taillebois (Le s^r de), voy. Vigien, 649.
Taillebourg (Le s^r de), voy. Moreau, 664.
Talcy (Le s^r de), 474.
Tallemant (Suzanne), 803. — (Jacques), 1010.
Tallemon (Françoys), 666.
Tallert (Simon), 667.
Tallet (Jean), 574.
Talon (Jehan), 668.
Tamar (Guill.), 658.
Tandebaratz (Jacques de), pasteur, 811.
Tanus (Le s^r de), voy. Alary, 71.
Tardieu (Estienne), 656.
Tardieu (Gabrielle de), 907.
Tardit (baron), 650, 654.
Tardy (Renée), 778.
Tarneau (Jehan), 654.
Taron, 632.
Tartas (Arnauld de), 652, 662.
Tarteaux, 651.
Tasques (de), 918 note.
Tasseran (Le s^r de), voy. Aunix, 578.
Taudin, 667.
Tauriac (Jeanne de), 837.
Tauric (Le s^r de), voy. Bacalan, 636.
Tautebaray (Pierre de), 657.
Teil (Le s^r du), voy. Chalmot, 596.
Teissier (Fr.), 55, 57. — (Antoine), 742.
Téligny, 109.
Tellusson, Thelusson (René), 145; — (Symphorien), 278.
Tenans, 437.
Tenant (Marguerite), 882.
Tennemann, 1071.
Terchant (Le vicomte de), voy. Goyon, 295.
Terrade (de), ministre, 292.
Terre (Giron de), 666.
Terrefort (Jehan), 672.
Terride, 391, 416, 569.
Terrier (Huguet), 674.
Terris (Le s^r de), voy. Bane, 757.
Terstmitten (Marie), 811.
Tessandier (Massiot), 669.
Tesson, 278.
Tessonnières, 839 note.
Testard (Paul), pasteur, 186, 188.
Teste, 649, 667.
Testefolle, 1035.
Tetard (Jehan), 658.
Texeron (Jeanne), 1012.
Texier, 1009.
Tezé, 557.
Théard (Marie), 206.
Thémines (maréchale de), 556.
Thérond, 839 note.
Theroude, Theroulde (Anne), 140; — (Suzanne), 1033.
Théus (Le s^r de), voy. Bardel, 349, 810.
Thévenin (Marie), 793. — (Jeanne), 1011.
Thiac (de), 1040.
Thibault (Catherine), 1031.
Thibeaudeau, 653, 658.
Thoard (Le s^r de), voy. Baschi, 914.
Thollis (Jehan), 665.
Thomas, 425, 632.
Thomas-Labarthe (Madeleine de), 959.
Thore, 668.
Thors (Le marquis de), 534 note, 579.
Thou (Jacques Aug. de), 769, 770, 845.
Thouvois (Paul), 344.
Thouyn (Mathurin), 657.
Thubert, ministre, 839 note.
Tiercelin, 659.
Tilloy (Le s^r du), voy. Alleaume, 125.
Tilly (Le s^r de), voy. Mazis, 253.
Tirac (Le s^r de), voy. Lage-Volude.
Tirand (René), 604.
Tissard (Daniel de), 274.
Tissotier, 281.
Tisy (Sirvinges de), 280.
Tomassin (Antoine), 3_6.
Tompson, 515 note.
Tonemar, 415.
Topien (Pierre), 671.
Toppier (Pierre), 672.
Torcy (Le baron de), 279.
Toreu (Gilles et Pierre), 670.
Tornus (de), 279.
Torreau, ministre, 164.
Tortz (Le baron de), voy. Montbron, 647.
Toullon, 668.
Toulouse (Marguerite de), 376.
Toulouze (Jean), 824.
Tourannes (Le s^r de), voy. Bardonenche, 816.
Tournay (Jean de), ministre, 88.
Tournebucq (Le s^r de), voy. Congnard, 961.
Tournemine (Noël), 1047.
Tournemine (Paul de), 362. — (Fr. de), 604.
Tournier, 1055.
Tournier (Rose de), 967.
Tourres (Le s^r de), voy. Bardonenche, 818.
Tourtolon, 918 note.
Toussain (Pierre), 325. — (Daniel), 327.
Toutens (Le s^r de), voy. Auriol, 585.
Touzelles (Jacques de), 333.
Trallabois (Les sieurs de), voy. Moisson, 670.
Transaquanus (Lud.), 983.
Trebaye (Le s^r de), 422.
Tremblecourt, 717.
Tremolet (Antonin de), 61. — (Louise de), 901.
Trencaire, 164.
Trescol (Le s^r de), voy. Baudan, 968.
Treuilgras (Le s^r du), voy. Barbot, 803, 804.
Tricault (Jehan), 281.
Trimaut, 601.
Trimpolet (Blanc), ministre, 664.
Tristan (Anne), 777.
Tritapostata, sobriquet, 993.
Trocconis (Le s^r de), voy. Artis, 406.
Tronchet, 279.
Tronchin (J. R.), 139. — (Louis), 229. — (Théodore), 241, 930. — Voy. 471 note.
Tronic (Jehan), 673.
Troupel (Louise), 364.
Trumel, 277.
Tuffain (Jacquette de), 754.
Tuphain (Catherine), 723.
Tur (Paul), ministre, 839 note.
Turcan (de), 602,
Turenne (Le maréchal de), voy. La Tour d'Auvergne, 77. — (La princesse de), 203.
Turquan (Sidonie), 274.
Turquet (Louis), 178.
Turrel, capitaine, 370.
Turrettin, 930.
Tustal, 664.
Tutelle (Etiennette), 966.

U

Ubaye (Les barons d'), voy. Porcelets, 80, 1045.
Urcin, ministre, 279.
Urre (Louise d'), 305.
Urtubie (d'), 27.
Usson (Le seigneur d'), voy. Ferrand, 90.

V

Vacher, 137.
Vacquey (Arthus), 650.
Vailland (Marsault), 672.
Valckenaer, 1043.
Valcoge (Claude), 863.
Valentiennes, 399.
Valeran d'Anglure, 590.
Valès (Isabeau de), 967.
Valescure, 589, 839 note.
Valeton (Le s^r de), voy. Barbezières, 793.
Valette, 82, 839 note.
Valette (Jean de), 385.
Valey, 667.
Valier, ministre, 207.
Valigné, 834
Vallabrix (Le s^r de), voy. Bargeton 823.
Vallanson (François), 280.
Vallée, 279, 387.
Vallée (Nicolas de), 648.
Vallier-Bresay (Le s^r de), 91.
Vallongue (Le s^r de), voy. Vitales 608; Vilar, 860.
Valloq (Claude de), 863.
Valois (Denis de), 255. — (Jehan de), 667.
Valouse (Le s^r de), voy. Baron, 863.
Valvod, 1035.
Valz, 1045.
Van Aersen (Catherine), 353.

Van Armeyden, voy. Armeyde.
Van Cœulen, 594.
Vandière (Les sieurs et dame de), voy. Gournay et Barisey, 828 et 829.
Vandorey, Vaudoré (Le sr de), 664.
Vandromes (Jean), 426.
Van Heemfkerke (Catherine), 639.
Vanqueulle (Elisabeth), 594.
Vaqué (Marie-Rachel de), 963.
Varas (Louise de), 944.
Vareilhes (Pierre), 877.
Vareze (Le sr de), voy. Montelambert, 648.
Vascosan (Michel de), 680 note.
Vassal (René), 648.
Vassan (Jehan de), 278.
Vassieres (Antoinette de), 760.
Vauban, 534.
Vaucelas (Le sr de), voy. Cochefilet, 984.
Vaucelles (Le sr de), voy. Barbier, 794.
Vaugelas, 492.
Vaulx (Le sr de), 900.
Vaumondois (Le sr de), voy. Arnou, 380.
Vaunaves (Le sr de), voy. Baschi, 945.
Vauquet (Jean), 403.
Vaure (Le sr de), 664.
Vaurigaud (Daniel), 45, 144, 1013.
Vausin (F. de Bazin, sr de), 1086.
Vausoudan (Le sr de), voy. Amyrault, 185, 209.
Vausselle (Jehan de), 673.
Vautier (Th.), pasteur, 352.
Vaux (de), 438.
Vaux de St-Victor (Marie de), 824 note.
Vaux et de Brazé (Le sr de), voy. Jaucourt, 260.
Vayssete (La famille), 818.
Vazeilie (Louise), 242, 243.
Vézobre (de), 6.
Veille (Isabeau de), 877.
Velheu, ministre, 916.
Vendosme (Louis), 594.
Vendôme (François de), 336, 493, 579, 582, 7 8.
Vendrias (Le sr de), voy. Arlande, 342.
Venel (Elisab.), 1083.
Venes (Henri), 744.
Veny (Gabriel), 278.
Vérac (de), voy. St-George, 192, 637.
Verangassi (Guil.), 663.
Verdier (Jean), 573.
Verdigny (Le sr de), voy. Bouju, 339.
Verdun, capit., 663.
Verger (Le sr du), voy. Barbot, 803.
Vergèzes (Madeleine de), 825.
Vergier (Hillaire), 675.
Vergne (Jehan), 651.
Verihac, 726.
Vermande (Jacob), 1073.
Verneilh (Le sr de), voy. Pons, 647.
Vernes, 344.
Vernet (Claude), 387.
Vernezobre (Le baron de), 583
Vernon (Arnaud de), 55. — (Marguerite de), 680 note.
Vernon (Jean), 63 637.
Verny (Le sr de), voy. Barisey, 829.
Veron, 636, 672. — (Le père), 751, 1037.
Vérone (Lucrèce de), 864.
Veronneau (L.-E.), 814.
Verselière (Pierre), 654.
Verteuil (Arn. de), 662.
Vertis, capitaine, 863.
Vesançay (de), 833.
Vese (Charles de), 306.
Vestric (Les sieurs de), voy. Baudan, 363, 968-972, et Favier, 904.
Vezinier (Andrée), 180.
Vial (S.), pasteur, 563.
Viala, 706, 707, 876.
Vialattes (Jacques de), 376.
Vialle (Michel), 675.
Vianès (Olympe), 903.
Vias (Guil.), 659.
Viau (Marthe), 1009.
Viaut, 638, 674.
Vibrac (La dame de), voy. Fedicq, 733.
Vidal, pasteur, 9. — (Pierre), 28. — (Suzanne), 814.
Vidalis (Denise), 877.
Vidault (Jehan), 675.
Viday (Le baron de), 394.
Vieilleguerre, 63.
Vienne (Le sr de), voy. Bousquet, 929; voy. 947.
Vieux-Fief (Le sr du), voy. Baudouin, 1009.
Vigean (Le sr du), voy. Du Fou, 408, 647.
Vigier (Franç.), 649.
Vigneaux, 872.
Vignes (Jehan des), 660.
Vigneu (Jean), 601.
Vignier (Nic.), médecin, 1019.
Vignoles, 658. — (Cristofle et Pierre), 670. — (Fulcrand de), 61. — (Jacques de), 920. — Voy. 918 note.
Vignoles (des), 7, 233.
Vignolle, ministre, 839 note.
Viguier, ministre, 629.
Viguier, 191. — (Jéremie), 344.
Vilaines (La dame de), voy. Bottin (de), 133.
Vilar (André de), 860.
Villages (Honorade de), 967.
Villaine (Le sr de), voy. Pajon, 705.
Villarceaux (de), 330 note.
Villard, 839 note.
Villarnoul (Philippe, sr de), voy. Jaucourt, 204. — (Louis), voy. Jaucourt, 443. — (Jean), id. 485.
Villars, ministre, 839 note. — (Le sr de), voy. Montauban. — (du), voy. Atenol, 425.
Villas (Marguerite de), 244.
Villate (Job), 675.
Ville (Jehan de), 120.
Villebon (Le bailli de), voy. Houssemaine, 438.
Villefranche (Le sr de), voy. Asnieres, 344.
Villezagnon, 685.
Villegrain (Jacques), 570.
Villemade (Le baron de), voy. Bar 728, 758, 918 note.
Villemandi, pasteur, 168.
Villemartin (La dame de), voy. Du Sy, 266
Villemongys, 898.
Villemor (Le sr de), voy. Badier, 190.
Villemort (Antoine de), 237.
Villendrault (Le sr de), voy. Durfort, 662.
Villeneuve (Le sr de), 1029.
Villeneufve (Guill. de), 654.
Villeneuve (de), voy. Amblelles, 168, Barjac, 838; Baudan, 860, 967.
Villerets (Pierre), 398.
Villermont, 529 note.
Villers (Etiennette de), 70.
Villesezon, ou Villesaison (Le sr de), voy. Arthuys, 397.
Villesion (Le sr de), voy. Barbezières, 793.
Villette (de), voy. André, 237; Le Valois, 514, 516, 540. — (La marquise de), 520, 525 note, 525, 527, 528. — (Léa de), 608.
Villiers (Loiseleur, dit), ministre, 1028. — (Madelaine), 678.
Villiers (Le sr de), voy. Assy, 415; Du Bouchet, 879.
Vimiel (J.), 744.
Vinansan (Jehan), 673.
Vinatier, 578.
Vincens, 659.
Vincent (Phil.), pasteur, 189, 204. — (Anthoine), 278. — (François), 948.
Vines (Anthoine), 6 5.
Vins (le baron de), voy. Barreil, 888.
Vinsobres (Le sr de), voy. Rocquart, 756.
Vion (Susanne), 334.
Virac, 137.
Viret (Pierre), 73, 105, 326, 682, 773.
Virolle (Joseph), 675.
Vischer (Elizabeth), 948.
Vismenier (Jehan), 656.
Vismes (Le comte de), 585.
Vispalie (Marguerite de), 388.
Vitales (Jean de), 608.
Vivarèze (Françoise), 736.
Vivens, ministre, 761.
Vivet, 692.
Vivier (Le sr du), voy. Barbot, 803
Viviers (Susanne de), 138.
Vivonne (Renée de), 480.
Vogelmann (Barbe), 1022.
Voisins (J. de), voy. Ambres, 171.
Volant (Estienne), 281.
Voltaire, 4, 535.
Vovy, 85.
Vuarrier (Matthieu), 643.
Vueilles (de), 923.

W

Walther (Henriette), 254.
Wapron (François), 947
Warty (Françoise de), 58.
Wilson (Louis de), 844
Wolmar (Melchior), 255.
Wurtemberg (Christophe, duc de), 523, 906, 1019, 1022

X

Xainctonge (de), 428.

Y

Yarborough (Les comtes de), 568 *bis*.
Yberville (Le s[r] d'), voy. Bauldry, 929, 1014.
Ydronne, 666.
Yssy (Le s[r] d'), 391.
Yvon, capitaine, 670.

Z

Zébédée, pasteur, 773.
Ziegler, 815.
Zollikoffer (Les frères), 76.

Nous ne saurions clore cette table, d'une étendue inusitée, sans prier monsieur *Ernest Chavannes*, au nom du lecteur aussi bien que de l'auteur, d'accepter les vifs remerciements qui lui sont dus pour un labeur si ingrat et si méritoire. H.-L. B.

FAUTES A CORRIGER

Colonne 26, ligne 5 en remontant : M. Léon Abric, *lisez* Louis.

— 26, ligne 4 en remontant : M. C. Abric, *lisez* Casimir.

— 64, lig. 26, 27 avril 1566, *lisez* 1556.

— 130, lig. 8 : 1653, *lisez* 1643.

— 265, lig. pénultième : ANGUVIN, *supprimez* cet article. Le nom Anguvin n'existe pas.

— 295, lig. 21 : Vieillevigne (Haute-Garonne), *lisez* (Loire-Inférieure).

— 313, lig. 15 : Chabinaud, *lisez* Chabirand.

— 427, lig. 38 : 1718, *lisez* 1748.

— 429, lig. 26 : deux cens escus, *lisez* deux escus.

— 526, lig. 4 en remontant : La Pacaudière, lieu de nous inconnu », *lisez* La Pacaudière, » — lieu de nous inconnu.

— 545, lig. 1, de la note 1 : il allait, *lisez* il fallait.

— 549, lig. 7 en remontant : La famille Dubois, au canton de Vaud, descend de d'Aubigné comme la famille Merle et au même degré; *erreur*, *lisez* à un degré de cent ans antérieur, par le mariage de François Dubois, fils d'Augustin, avec Marie d'Aubigné fille de Nathan, célébré à Genève le 23 février 1658.

— 562 : Peoqluin, *lisez* Peloquin.

Colonnes 565-568. Ces quatre colonnes étant répétées deux fois de suite, par erreur, nous distinguons (voyez la table) celles qui sont ainsi répétées, en les accompagnant d'un *bis*.

— 641, lig. 32 : fidèle à la loi, *lisez* fidèle à la foi.

— 642, lig. 3 : Dumorlin, *lisez* Dumoulin.

— 679, lig. 29 : Un capitaine Bacoue figure parmi, *lisez* Un capitaine Bacoue, fils du trésorier, et le trésorier lui-même, figurent... col. 659 et 665.

— 771, lig. 3 en remontant : Marie Brinqueman, *lisez* Françoise.

— 833, lig. 5 en remontant : 1685, *lisez* 1695.

— 869, lig. 3 en remontant : Pierre Baron, pasteur d'Orléans, *lisez* que c'est le même Pierre que col. 866, n° 4.

— 884, lig. 28, *lisez* Tourlet et non TOURLET, en lettres capitales, caractère qui, mis entre parenthèses à la fin d'un article, désigne un de nos collaborateurs.

— 982, lig. 12 en remontant : 1849, *lisez* 1549.

— 1098, lig. 3 en remontant : Melchionne, *ajoutez* 912.

— 1107-08, Ancillon (David), pasteur *ajoutez :* p. 1061.

Paris. — Imp. de Ch. Noblet, 13, rue Cujas. - 1877.

